





# HISTOIRE
# DE FRANCE
## POPULAIRE

PARIS. — IMPRIMERIE E. CAPIOMONT ET V. RENAULT
6, RUE DES POITEVINS, 6

# HISTOIRE
# DE FRANCE
## POPULAIRE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

---

TOME QUATRIÈME




PARIS

FURNE, JOUVET & Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

45, RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

# HISTOIRE
# DE FRANCE
## POPULAIRE

## CHAPITRE PREMIER

CONVENTION NATIONALE. — GUERRE DE LA RÉVOLUTION. — VALMI. — JEMMAPES. — RÉUNION DE LA SAVOIE ET DE NICE. — LES FRANÇAIS SUR LE RHIN.

(Août-décembre 1792.)

Il nous faut maintenant retourner de quelques semaines en arrière, pour reprendre dans leur ensemble les événements militaires qui se déroulaient parallèlement aux crises intérieures de la Révolution.

Au moment où la Fayette quittait son armée et où le roi de Prusse franchissait notre frontière et prenait Longwi, notre situation était très-périlleuse. Sans parler des corps qui tenaient tête aux troupes du roi de Sardaigne du côté de la Savoie et du Var, et de ceux qui gardaient les Pyrénées en face de l'Espagne hostile, mais non encore déclarée contre la France, nous avions 115000 ou 120000 hommes répartis sur les frontières du nord et de l'est, de Dunkerque à Huningue; mais ces forces ne présentaient nulle part une masse imposante. 25 à 30000 hommes gardant la Flandre, et 45000, l'Alsace, nous n'avions à opposer à la grande armée du roi de Prusse que 23000 hommes sur la Meuse, à Sedan, fort ébranlés par le départ de leur général la Fayette, et 20000 sur la Moselle, à Metz, sous le général alsacien Kellermann, qui avait remplacé le vieux Luckner. Des multitudes de volontaires couvraient les routes; mais il leur fallait le temps d'arriver et de s'organiser.

Dumouriez, nommé commandant en chef sur toute la ligne de la mer à la Moselle, persistait d'abord, malgré le danger de l'invasion prussienne, dans le dessein d'envahir de son côté la Belgique; mais Danton, qui, en ce moment, mettait la main sur toutes les affaires de la diplomatie et de la guerre, envoya à Dumouriez un de ses affidés, un des chefs du 10 août, l'énergique et habile

Alsacien Westermann; celui-ci pressa le général d'accourir de Flandre à Sedan, pour empêcher l'armée de la Fayette de se débander, et pour aviser à ce qui se passait vers la Meuse.

Dumouriez arriva à Sedan le 28 août, et raffermit les troupes. Nous avons deux récits contradictoires sur ce qui s'ensuivit. D'après l'un de ces récits, Dumouriez s'obstinait encore dans son projet d'attaquer la Belgique, et il l'aurait fait approuver, en conseil de guerre, par ses lieutenants. Suivant l'autre relation, celle de Dumouriez lui-même dans ses Mémoires, il consulta ses lieutenants sans dire son propre avis, et le conseil de guerre proposa la retraite sur Châlons, derrière la Marne. Dumouriez, alors, aurait répondu qu'il réfléchirait, puis, resté seul avec un officier qui avait sa confiance, Thouvenot, il lui aurait dit : « Non; il ne faut pas nous retirer sur Châlons! » et, montrant sur une carte la forêt d'Argonne, entre la Meuse et Châlons : «Voilà où il faut arrêter les Prussiens! — Si j'y arrive avant eux, la France est sauvée! »

Ce qui est certain, c'est que le ministre de la guerre Servan lui écrivit d'occuper la forêt d'Argonne, mais que Dumouriez, avant d'avoir reçu la lettre du ministre, avait pris, de lui-même, cette résolution et, par suite des mouvements de l'ennemi, avait renoncé à retourner vers la Belgique.

Après la prise de Longwi, le roi de Prusse avait détaché un corps d'armée pour assiéger Thionville, et marché avec le gros de ses forces sur Verdun. Verdun une fois tombé, il n'y avait plus de ville forte sur la route de Paris; mais il y avait comme une grande forteresse naturelle, l'Argonne, forêt montueuse, sillonnée par des cours d'eau, coupée par des défilés et remplie de fondrières, qui s'étend du nord au sud sur une longueur de 13 à 14 lieues, entre la Meuse et l'Aisne, et qui protége l'entrée de la Champagne.

Il eût été facile aux ennemis de devancer Dumouriez dans l'Argonne; car ils en étaient beaucoup plus près que lui. Les partis prussiens couraient jusqu'à Varennes, et un corps autrichien occupait Stenai, en position de couper la route de l'Argonne..

Le 1er septembre, les Prussiens avaient commencé l'attaque de Verdun. N'ayant pas de grosse artillerie, ils ne pouvaient battre.en brèche : ils allumèrent des incendies dans la ville avec des obus. Il y avait dans Verdun un parti contre-révolutionnaire qui poussait à la capitulation. Les corps administratifs et judiciaires, appuyés par les clameurs d'une bande de femmes et d'enfants, pressèrent le conseil de guerre de capituler. La garnison n'était que de 3000 hommes, la plupart nouvelles levées. La majorité du conseil vota pour qu'on se rendît, malgré le commandant de place Beaurepaire, brave chef de volontaires récemment arrivés de Maine-et-Loire.

Beaurepaire se laissa enfin arracher son consentement, pourvu que la garnison obtînt de sortir avec ses canons. Il ne put se décider à envoyer la proposition à l'ennemi. Il alla encore une fois visiter les fortifications : il les trouva dans le plus mauvais état; l'ingénieur en chef trahissait! Beaurepaire avait mandé à la Convention « qu'il ne rendrait la place qu'à la mort. » Il tint parole. Il rentra chez lui, et se brûla la cervelle.

Le conseil de défense envoya, conformément aux règlements, le plus jeune des officiers supérieurs porter la capitulation au roi de Prusse. Ce jeune homme, qui s'était énergiquement opposé à la reddition, pleurait de rage. Le roi lui demanda son nom. — « Je m'appelle Marceau, » répondit-il. — C'est lui qui devint le fameux général Marceau. — Nous nous reverrons en Champagne, crièrent aux Prussiens les volontaires qui, bien malgré eux, évacuèrent Verdun.

Pendant ce temps, les contre-révolutionnaires de Verdun présentaient une adresse de félicitations au roi de Prusse, et leurs femmes et leurs filles allaient lui porter dans son camp des fleurs et des dragées.

Lorsque l'ennemi eut été chassé de Verdun, la Convention nationale ordonna qu'on apportât au Panthéon le corps du brave Beaurepaire, et, sur toute la route, villes et villages se levèrent pour saluer ses restes glorieux.

Tandis qu'on rendait les honneurs funèbres au soldat qui avait mieux aimé mourir que de se rendre, on poursuivait ceux qui avaient livré la ville et qui y avaient ensuite rétabli un moment l'Ancien Régime sous la protection de l'ennemi. Après une longue procédure, trente-trois personnes furent condamnées à mort, en vertu de la loi qu'avait fait voter Vergniaud. Malheureusement, les deux plus coupables avaient échappé : l'ingénieur en chef et le commissaire des guerres, passés au service de la Prusse ; quelques-uns des condamnés avaient été plus faibles que criminels, et il y eut une vraie barbarie à envelopper dans cet arrêt et dans ce supplice douze femmes de Verdun, parmi lesquelles, non pas des enfants, comme on l'a prétendu, mais cinq jeunes personnes de vingt-deux à vingt-six ans.

La Convention avait d'ailleurs reconnu que la majorité des habitants de Verdun n'était pas responsable de ce qui s'était passé.

Revenons à la chute de Verdun, et à la position respective des deux armées au moment de sa chute.

Le roi de Prusse, avec 60000 hommes qu'il avait immédiatement sous la main, eût pu occuper l'Argonne en même temps qu'il prenait Verdun. Il ne le fit pas. Dumouriez, au contraire, une fois son plan arrêté, déploya une activité extraordinaire.

Il lança son avant-garde contre le corps autrichien qui occupait Stenai, sur la Meuse. Le général autrichien Clairfayt n'essaya pas de se maintenir dans cette ville et prit un poste défensif en arrière (31 août).

Dumouriez, bien joyeux de voir sa route libre, se dirigea sur l'Argonne à marche forcée, et, du 3 au 7 septembre, occupa les quatre passes principales de la forêt. Un premier renfort de 6000 hommes de l'armée de Flandre l'avait rallié.

L'armée prussienne ne parut que le 8 et ne fut complétement massée devant nos positions que le 10. C'est qu'il y avait beaucoup de tiraillements entre le roi qui, poussé par les émigrés, voulait marcher au plus tôt sur Paris, et le duc de Brunswick, qui n'avait point de confiance dans une telle entreprise et qui eût voulu se borner à prendre des places frontières. Brunswick avait vu avec inquiétude le roi restaurer les prêtres réfractaires dans les communes occupées par les Prussiens, et y faire tout rétablir sur le pied de l'Ancien Régime. Cela achevait d'exaspérer nos paysans, qui faisaient le vide et la disette autour de l'ennemi, emportant avec eux au loin toutes les denrées. Les petits camps de volontaires qui se formaient de toutes parts rendaient presque impossible aux Prussiens de lancer dans le pays des détachements.

Brunswick avait donc obtenu du roi qu'on n'avancerait qu'après s'être renforcé. Un corps d'émigrés, d'autres troupes rappelées du siége de Thionville, où l'ennemi rencontrait la plus vigoureuse résistance, enfin, un corps de Hessois portaient maintenant les forces disponibles à 80 et quelques mille hommes. L'ennemi prit enfin l'offensive.

Une faute de Dumouriez lui fit perdre le bénéfice de sa célérité et de sa bonne position. Il avait trop faiblement garni l'un des quatre passages de l'Argonne, celui de la Croix-aux-Bois, et ne s'était point assuré si l'officier qu'il y avait posté y avait fait les travaux de défense nécessaires. Le général

autrichien Clairfayt, averti que la Croix-aux-Bois était mal gardée, attaqua et força cette passe le 13 septembre. La Croix-aux-Bois fut reprise et reperdue le 15. La perte de la Croix-aux-Bois entraîna celle d'un autre passage plus au nord, le Chêne-Populeux, qu'avaient attaqué les émigrés. Le corps



Kellermann.

français qui défendait le Chêne-Populeux, menacé d'être coupé, se retira sur Châlons.

Dumouriez craignit d'abord que le corps qui avait reperdu la Croix-aux-Bois n'eût été aussi rejeté au loin, et que son propre camp, à Grand-Pré, entre les rivières d'Aire et d'Aisne, ne fût tourné par l'Autrichien Clairfayt et assailli de front par le roi de Prusse.

Par bonheur, l'ennemi n'alla pas si vite. Il laissa à Dumouriez le temps d'opérer un mouvement très-bien combiné et de commencer l'exécution d'un plan soudainement conçu pour réparer sa faute et son échec. Bien décidé à ne pas se retirer sur Châlons, ce qui eût livré la Champagne à l'ennemi, Dumouriez avait décidé de ne pas quitter les bords de l'Aisne, ni la lisière de la forêt, d'aller se poster à Sainte-Menehould, et d'y donner rendez-vous aux divers corps qui venaient d'être séparés de lui ou qui étaient en marche pour le rejoindre.

Il partit de nuit et passa l'Aisne. Le matin, au moment où il se croyait hors d'atteinte, son arrière-garde fut tout à coup assaillie par l'ennemi, et une grande partie de l'armée, prise de panique en voyant de loin cette attaque, se débanda. On n'avait affaire qu'à de la cavalerie légère; notre arrière-garde tint ferme et repoussa l'ennemi. Le lendemain, l'armée ralliée campa près de Sainte-Menehould (17 septembre), sur une hauteur protégée par l'Aisne, par trois petites rivières et par des marais. L'armée était adossée à l'Argonne, dont les passes méridionales, la Chalade et les Islettes, étaient restées au pouvoir d'un corps français.

L'armée ennemie, après avoir traversé l'Argonne à la Croix-aux-Bois et à Grand-Pré, se déploya, le 19, sur les hauteurs qui font face à Sainte-Menehould du côté de la Champagne, et coupa aux Français la route de Châlons. Mais, dans la même journée, 10000 hommes de bonnes troupes, arrivées de Flandre par la route de Rethel, et sept bataillons de volontaires venaient de joindre Dumouriez; le lendemain matin, le général Kellermann arriva à son tour, avec 15000 hommes d'élite, par la route de Vitri, et vint se poster en avant du camp de Dumouriez, sur la hauteur de Valmi (20 septembre).

La position de Kellermann était forte, mais la retraite impossible. Délogé du tertre de Valmi, il eût été jeté et perdu dans des marais. Une fois à Valmi, il fallait vaincre ou mourir.

Dumouriez fit avancer les troupes sur la droite et sur la gauche de Kellermann,



Kellermann à Valmi.

pour le soutenir; mais c'était a Valmi que tout devait se décider.

L'ennemi avait plus de 80000 hommes de troupes solides contre 60000, en partie volontaires et nouvelles levées. Le roi de Prusse décida l'attaque. La panique du 16 avait confirmé les Prussiens dans l'opinion que la « cohue indisciplinée des jacobins, » comme ils disaient, ne tiendrait pas devant la vieille armée du Grand Frédéric.

L'ennemi commença de s'étonner quand il vit les soldats de Kellermann, entassés sur la butte du moulin de Valmi, soutenir avec impassibilité, trois heures durant, le feu de soixante canons. Vers dix heures, des obus prussiens firent sauter deux de nos caissons, et Kellermann tomba sous son cheval abattu par un boulet. Le désordre se mit dans nos rangs. L'ennemi, voyant notre infanterie ébranlée, forma trois colonnes d'attaque et les lança vers le tertre de Valmi.

Mais Kellermann s'était bien vite relevé, et, remettant en ordre ses bataillons : — « Ne tirez pas, fit-il dire sur toute la ligne; attendez-les, et à la baïonnette! »

Puis, agitant son chapeau au flottant panache tricolore : — « Vive la nation! » cria-t-il.

Quinze mille soldats mirent leurs chapeaux à la pointe des sabres et des baïonnettes, et la colline retentit d'un long cri de : « Vive la nation! » répété par quinze mille voix.

Brunswick hésita, puis arrêta et replia ses colonnes. Plus éclairé que tout ce qui l'entourait, il avait compris quelle force morale terrible l'enthousiasme révolutionnaire op-

posait à la force mécanique de la discipline prussienne.

La canonnade recommença durant tout le milieu de la journée. L'excellente artillerie française rendait coup pour coup. Vers cinq heures du soir, le roi de Prusse, humilié, irrité, fit de nouveau battre la charge et poussa son infanterie sur Valmi. On accueillit l'ennemi, du haut de la colline, par des cris de joie, et, comme le matin, les feux de flanc qui venaient des troupes de Dumouriez foudroyèrent les colonnes prussiennes. Le roi de Prusse s'arrêta à son tour, et rentra dans ses positions.

L'audace de Kellermann avait réussi, et l'héritier du Grand Frédéric reculait devant un soldat alsacien.

La CANONNADE DE VALMI n'avait coûté à chacune des deux armées que quelques centaines d'hommes; mais cet engagement, par ses résultats, devait compter dans l'histoire autant que les plus grandes batailles.

Le soir, au bivouac, le plus grand poëte et l'un des plus grands philosophes de l'Allemagne, Goëthe, dit à quelques officiers allemands une parole profonde :

« Aujourd'hui, une ère nouvelle a commencé pour le monde, et vous pourrez dire que vous l'avez vue s'ouvrir. »

Le poëte disait vrai, et, cette ère nouvelle, aucune défaite momentanée de la Révolution ne la fermera. Elle continuera son cours, à moins que la France ne renonce volontairement à l'œuvre que Dieu lui a confiée.

Après Valmi, les deux armées restèrent quelques jours en présence sans nouveaux engagements. L'importance de la journée de Valmi ne fut pas comprise tout de suite à Paris. On s'y inquiétait de savoir l'ennemi placé entre la capitale et l'armée française, et l'on ne s'y rendait pas compte que cette position était précisément ce qui mettait en péril l'armée prussienne.

Aussi l'ennemi, de son côté, était-il encore plus inquiet que les Parisiens. Dumouriez et le roi de Prusse étaient pressés tous deux d'opérer leur retraite, le premier, par nos ministres, et même par nos généraux, bien moins résolus que nos soldats; le second, par le duc de Brunswick, avec bien plus de raison.

La situation de l'armée allemande était, en effet, déplorable. Si les Français avaient à endurer des privations et les intempéries d'une saison froide et pluvieuse, les ennemis souffraient incomparablement davantage. Bivouaquant sur le sol détrempé de la Champagne Pouilleuse, pays stérile, qui ne leur fournissait ni fourrages ni vivres, obligés de faire venir de Luxembourg et de Trèves des convois souvent interceptés par nos garnisons de Sedan et de Montmédi, ils étaient abattus, démoralisés par la misère et la dyssenterie, tandis que la gaieté et la confiance augmentaient de jour en jour chez le soldat français.

Dumouriez tint ferme à son poste, mais entama une négociation avec l'ennemi. Il avait un double but : premièrement, gagner quelques jours, afin de porter son armée à 80 000 hommes par de nouveaux renforts; secondement, tâcher de détacher la Prusse de l'Autriche et de l'amener à une paix séparée, peut-être même à une alliance. Cette pensée avait été celle du ministre Narbonne et du parti de la Fayette; c'était encore la pensée de Danton comme celle de Brissot. C'était ce qu'on peut nommer l'illusion de la Révolution, qui, voyant dans la Prusse quelque chose de nouveau comme elle-même, rêvait de s'allier à cette nouveauté contre la vieille Autriche et la vieille Europe. La Révolution ne voyait pas que cette nouvelle puissance était son opposé, et que tandis qu'elle, Révolution, combattait l'Ancien Régime au nom du droit nouveau, la Prusse, à l'ancien droit, ne substituait que la force.

La tentative de négociation fut très-ap-

puyée de Brunswick, qui voulait, avant tout, tirer l'armée allemande du mauvais pas où elle était engagée. Le roi de Prusse s'y prêta, parce qu'il commençait à craindre de perdre en France les chances de son ambition en Pologne. L'affaire fut menée par Westermann, l'homme de confiance de Danton. Dès le surlendemain de Valmi (22 septembre), on conclut une suspension d'armes partielle sur le front des deux camps, les hostilités continuant partout ailleurs. Les négociateurs français refusèrent de comprendre les émigrés, « les rebelles », et dans la suspension d'armes et dans l'échange des prisonniers. Les Prussiens cédèrent. Cela était loin du manifeste de Brunswick!

Les Français, rigoureux pour leurs concitoyens qui portaient les armes contre la patrie, se montrèrent pleins d'humanité envers les ennemis étrangers. Aux avant-postes, nos soldats partageaient leur pain avec les Prussiens, qui mouraient de faim.

Le roi de Prusse n'abandonnait pas Louis XVI comme les émigrés. Il demandait, préalablement, qu'on rendît la liberté aux prisonniers du Temple, puis qu'on rétablît Louis XVI sur son trône. Dumouriez répondit par la nouvelle de la proclamation de la République, le 21 septembre, au sein de la Convention nationale, et le conseil des ministres publia la déclaration que la France ne traiterait pas avant que l'ennemi eût évacué notre territoire. Le conseil, néanmoins, autorisa secrètement Westermann et un autre agent à continuer les pourparlers. Le mobile roi de Prusse, disputé entre toutes sortes d'influences contradictoires, avait cependant changé de dispositions. Irrité de la proclamation de la République, il obligea Brunswick à répondre à un mémoire qu'avait envoyé Dumouriez par un second manifeste à peu près aussi arrogant que la fameuse proclamation de Coblentz. Dumouriez dut rompre la suspension d'armes (28 septembre), à la grande satisfaction de nos troupes.

Le roi de Prusse avait annoncé la résolution de livrer bataille le lendemain 29. Les émigrés étaient dans la joie. L'allégresse eût été bien plus grande encore au camp français, si nos soldats eussent reçu cette nouvelle. L'attaque, cette fois, n'eût pu aboutir pour l'ennemi qu'à un désastre.

Les généraux prussiens le sentirent; ils se joignirent tous à Brunswick pour conjurer le roi de renoncer à la bataille. La nouvelle que l'Angleterre et la Hollande réitéraient leur refus d'entrer dans la coalition contribua à décourager le roi de Prusse. En ce moment, « très à propos pour les Prussiens, » comme le reconnaît l'historien allemand Sybel, et très-malheureusement pour nous, revint de Paris Westermann avec l'autorisation secrète de négocier.

Dumouriez écrivit, le 29 septembre, au ministre des affaires étrangères Lebrun, qu'il croyait maintenant que le roi de Prusse n'abandonnerait pas les Autrichiens, mais qu'une paix générale, conclue à des conditions honorables, lui semblait préférable aux dangers d'une longue guerre.

Cette paix générale, en la supposant réalisable, comportait des négociations fort compliquées, et il était impossible de l'obtenir sur-le-champ. C'était donc une faute énorme que de laisser échapper l'armée prussienne sans garanties.

Cette faute fut commise. Les Prussiens firent espérer de nouveau à Westermann la paix séparée que souhaitaient les Français, et Dumouriez, par une convention tacite, laissa l'armée ennemie repasser, dans les premiers jours d'octobre, les défilés de l'Argonne. Les généraux français ne poursuivirent que pour la forme les Prussiens, qui se retiraient lentement en laissant partout derrière eux des cadavres d'hommes et de chevaux morts de misère



Grand'place à Lille

et de maladies. Nos troupes ne frappèrent sérieusement que sur le corps des émigrés, et les paysans seuls firent du mal aux Prussiens et tuèrent tout ce qui s'écartait de l'armée.

L'armée allemande fut ainsi sauvée d'une ruine inévitable par les rêves politiques de Dumouriez. A peine l'ennemi fut-il hors de péril, que Dumouriez put reconnaitre qu'il avait été joué. Le roi de Prusse, une fois en sûreté au bord de la Meuse, ne voulut plus entendre parler de se séparer de l'Autriche. Le roi et Brunswick entendaient se maintenir sur la Meuse, garder ce qu'ils nous avaient pris, et tâcher de nous enlever Sedan et Thionville. Ils n'y renoncèrent que parce que le gouvernement autrichien de Belgique rappela les corps autrichiens de l'armée alliée pour soutenir une entreprise qu'il tentait sur Lille, et aussi parce qu'il arriva des nouvelles menaçantes des bords du Rhin. Les Français étaient entrés de l'Alsace dans les provinces rhénanes.

Les Prussiens évacuèrent Verdun le 13 octobre, dans le plus grand désordre, et Longwi le 22.

Dumouriez pouvait encore réparer son erreur. Le ministère avait mis Kellermann sous ses ordres. Dumouriez pouvait détacher quelques troupes au secours de Lille, poursuivre, avec la masse toujours croissante de ses forces, les Prussiens qui s'affaiblissaient à mesure que les Français se renforçaient, et obtenir du ministère l'ordre à nos généraux d'Alsace de descendre le Rhin pour prendre l'ennemi à revers. L'armée prussienne une fois accablée, la Belgique autrichienne, prise à revers à son



La Turbia

tour, tombait en un moment, et, comme l'a dit M. Thiers dans son *Histoire de la Révolution* : « Tout était France jusqu'au Rhin. »

Dumouriez manqua ce beau plan et revint à son idée favorite d'attaquer la Belgique de front. Il laissa une partie de son armée pousser les Prussiens hors de notre frontière, fit marcher l'autre partie vers la Flandre, et s'en alla à Paris pour tâcher d'intervenir entre les partis qui divisaient la nouvelle Assemblée nationale, et de se faire nommer généralissime de toutes nos armées.

Il n'obtint pas ce commandement suprême; mais il fut autorisé à exécuter ses plans sur la Belgique.

Les Autrichiens de Belgique, dans le courant de septembre, avaient profité du départ d'une grande partie de nos troupes de Flandre pour l'Argonne, et pris l'offensive contre le département du Nord. Ils surprirent et enlevèrent deux petits camps français à Maulde et à Saint-Amand, puis le duc de Saxe-Teschen, mari de l'archiduchesse Christine, gouvernante de Belgique, se présenta le 24 septembre devant Lille.

Son armée n'était pas assez nombreuse pour assiéger en règle, ni pour investir complétement cette grande place. Il essaya de la réduire par la terreur d'un bombardement, et, du 29 septembre au 6 octobre, les canons et les mortiers autrichiens vomirent sur Lille des milliers de bombes et de boulets rouges remplis d'essences incendiaires. Une foule d'édifices publics et particuliers furent écrasés par les projectiles ou dévorés par les flammes. L'archiduchesse gouver-

nante Christine vint, dit-on, contempler ce barbare spectacle et animer les canonniers autrichiens.

Ce n'était pas le moyen d'adoucir les Parisiens envers sa sœur Marie-Antoinette, la malheureuse reine enfermée au Temple.

Les Lillois et leur garnison furent héroïques. Toutes les haines politiques et privées avaient disparu dans une commune indignation et dans une résolution unanime. La ville ne faisait plus qu'une famille. Tous venaient en aide à tous, soit pour arrêter les incendies par un système de secours admirablement organisé et qui sauva la ville, soit pour subvenir aux besoins des malheureux chassés par les boulets de leurs maisons en feu. Chacun partageait avec son voisin incendié : « Buvez, mangez, lui disait-on, tant qu'il y en aura ; après, la Providence y pourvoira. »

Au sifflement des boulets rouges, on répondait par le cri de : « Vive la République ! » On finit par jouer avec les boulets, comme cela s'est revu de nos jours dans Paris bombardé par les Prussiens.

La porte qui mène à Armentières étant restée libre, des renforts entraient journellement dans la place. Une armée de secours se formait rapidement dans l'Artois. Le duc de Saxe-Teschen dut se hâter de lever le siége dans la nuit du 7 au 8 octobre.

Il allait avoir bientôt à se défendre contre de formidables représailles, et Dumouriez, dans la seconde quinzaine d'octobre, prépara vivement l'invasion de la Belgique.

Avant que cette invasion eût commencé, d'autres conquêtes, sur une autre frontière, furent accomplies sans une goutte de sang, ou plutôt ce furent les populations de l'autre côté de la frontière qui conquirent la nationalité française en se donnant à nous.

La Savoie, unie au royaume italien de Sardaigne par le hasard de l'hérédité féodale, mais française par sa situation géographique, ses origines gauloises, la langue et les relations de ses habitants, partageait les idées et les sentiments de notre Révolution. Un corps franc, formé de Savoisiens résidant à Paris, avait pris part au 10 août, entre les fédérés bretons et marseillais. Les populations savoisiennes appelaient ardemment les troupes françaises. Lorsque les Français entrèrent en Savoie par Champarcillan, le 22 septembre, les troupes piémontaises du roi de Sardaigne, voyant tout le pays contre elles, abandonnèrent sans résistance tous les forts et reculèrent jusqu'aux Hautes-Alpes. Le général français Montesquiou, sur l'invitation des habitants de Chambéri, entra chez eux, quasi sans escorte, comme dans une ville française (24 septembre). On planta l'arbre de la liberté aux acclamations d'une foule immense descendue de toutes parts des montagnes. 60 000 hommes, femmes et enfants, entonnèrent à genoux le couplet de la Marseillaise :

> Liberté, liberté chérie,
> Combats avec tes défenseurs !

Quelques semaines après, les députés de toutes les communes de Savoie, « convoqués sous les auspices de l'Être suprême, » se réunirent à Chambéri (21 octobre). Tous, sauf un seul sur plus de 650, avaient mandat de voter la réunion à la France. Aucune pression n'avait été exercée par notre armée.

Provisoirement, ils se constituèrent en assemblée nationale, reprenant, au lieu du nom de Savoisiens, le vieux nom gaulois de ces Allobroges, leurs ancêtres, qui avaient autrefois résisté vaillamment aux Romains. L'Assemblée des Allobroges décréta l'abolition de la royauté, de la noblesse et de tous les priviléges. Quatre commissaires, envoyés à Paris, présentèrent, le 21 novembre, à la Convention nationale le vœu pour la réunion.

Le 27 novembre, l'évêque Grégoire lut, sur cette proposition, le rapport des comités de Constitution et diplomatique. Il n'eut pas de peine à démontrer que l'intérêt commun de la France et de la Savoie commandait cette réunion si libre et si légitime. Le vœu de la Savoie fut accepté par la Convention nationale à l'unanimité moins une voix. La Savoie devint le département du Mont-Blanc.

Le succès des armes françaises ne semblait pas devoir être aussi facile vers les Alpes maritimes qu'en Savoie. Les dispositions de la population ne s'y étaient pas décidées d'une façon aussi éclatante en notre faveur, et les forces du roi de Sardaigne y étaient relativement plus grandes. Le général piémontais Saint-André avait 8000 hommes de troupes de ligne, 10000 miliciens et une puissante artillerie. Le général français Anselme n'avait que 12000 hommes, moitié nouvelles levées, moitié gardes nationaux de Marseille, avec quelques canons. Anselme trouva moyen de faire croire à l'ennemi qu'il disposait de 50000 hommes. Le général piémontais, croyant avoir en face de lui une grande armée et voyant manœuvrer sur son flanc une escadre française, perdit la tête et se replia du Var jusqu'à Saorgio, abandonnant canons et munitions. Anselme franchit le Var et entra dans Nice sans obstacle. Les forteresses de Montalban et de Villefranche se rendirent sans coup férir, avec de grands approvisionnements et plus de 100 pièces d'artillerie.

Les habitants du comté de Nice firent comme les Savoisiens. Ils prièrent la Convention d'accueillir leur désir d'être Français : « Nous vous déclarons en présence de l'Éternel, disait leur adresse, que nous sacrifierons tout ce que nous avons de plus cher pour vous aider à faire arborer partout l'étendard de la liberté. » (4 novembre.)

Le comté de Nice devint le département des Alpes-Maritimes.

Ce pays avait fait partie de l'ancienne Gaule, et l'on voit encore dans la montagne, au-dessus de Menton et de Monaco, dans un lieu appelé la Turbia, un monument romain qui marquait la limite entre la Gaule et l'Italie. Nice avait été ensuite, au moyen âge, un fief du comté de Provence, puis était tombé, par héritage, dans la maison de Savoie; mais la population, en grande majorité, est provençale et non italienne, et les villes parlent français.

La France avait ainsi atteint, par l'accession volontaire des populations, cette frontière naturelle des Alpes qui la sépare de l'Italie.

Partout les Français reportaient la guerre sur le territoire ennemi. Ils avaient maintenant pénétré dans ces principautés ecclésiastiques du Rhin, d'où les émigrés avaient si longtemps bravé et menacé la Révolution. Les ennemis, avant la journée de Valmi, ayant fait la faute de dégarnir de troupes la rive gauche du Rhin pour renforcer leur siége de Thionville, où ils ne réussirent pas, le général français Custine, qui commandait dans le nord de l'Alsace, marcha sur Spire; il s'empara de cette ville, y fit prisonniers 3000 Autrichiens et Mayençais (30 septembre), et se saisit de grands approvisionnements militaires que les Autrichiens avaient eu la maladresse d'y laisser. Le 4 octobre, il occupa Worms.

L'effet de l'arrivée des Français fut immense dans les provinces rhénanes.

Les princes ecclésiastiques, la noblesse et le clergé étaient frappés de terreur. L'archevêque-électeur de Mayence, qui avait refusé arrogamment la neutralité offerte par la France, et son collègue l'électeur de Trèves s'enfuirent outre-Rhin avec leurs courtisans. Le peuple, au contraire, attendait les Français comme des libérateurs, surtout après que Custine eut publié une

proclamation ou il disait : « Guerre aux palais! paix aux chaumières! » Custine, qui n'avait que 18000 hommes, hésitait à se porter en avant; ce furent les gens du pays, « les patriotes rhénans », qui le pressèrent de marcher sur Mayence. Cette grande place, la plus importante de tout le Rhin, garnie de 237 canons et bien



Le duc de Chartres.

approvisionnée, ne se défendit que vingt-quatre heures. La bourgeoisie ne soutint pas la garnison, elle-même fort peu résolue. Les Français avaient paru le 19 octobre : le 21, les portes furent ouvertes, et les Français furent accueillis amicalement par le peuple de Mayence.

Le mouvement en faveur de la Révolution française se prononça plus vivement encore dans les villes voisines qu'à Mayence, et dans les campagnes que dans les villes. Les habitants du duché de Deux-Ponts, du Palatinat cis-rhénan et des petites seigneuries du voisinage chassèrent les officiers de leurs seigneurs et appelèrent les Français. La bonne discipline de nos soldats achevait la propagande de nos principes. Les populations de la rive gauche du Rhin voyaient avec admiration une armée pauvre, en haillons, en sabots, respecter partout les personnes et les propriétés, et payer partout ce qu'elle prenait.

Les sympathies politiques, qui entraînaient ce pays vers la France, l'emportaient sur la communauté de langue qui l'unissait à l'Allemagne. Peut-être aussi les instincts qui viennent des origines étaient-ils pour quelque chose dans ces sympathies, car une bonne partie des populations qui bordent la rive gauche du Rhin descendent, soit des anciens Gaulois, soit des légions romaines qui ont été bien longtemps établies à demeure, comme une grande colonie militaire, le long du grand fleuve. Les gens du Rhin ont la même haine que les Français pour tout ce qui rappelle la féodalité, et le même attachement à l'égalité et aux lois civiles modernes.

Cette place de Mayence, située au confluent du Rhin et du Mein, et qui domine le grand coude que fait le Rhin en s'infléchissant au nord-ouest, était de la plus haute importance pour la guerre avec l'Allemagne; mais là n'eussent pas dû se borner les succès de Custine sur le Rhin. Il n'eût rencontré aucune résistance jusqu'à Coblentz, et cette ville lui eût été livrée comme Mayence, s'il eût descendu le Rhin.

Mais Custine avait d'autres visées, qui dépassaient èt sa capacité et ses forces. Enivré de ses faciles succès et renforcé de quelques milliers de soldats, il rêvait de porter ses armes au cœur de l'Allemagne. Au lieu de marcher sur Coblentz, il fit, le jour même de la reddition de Mayence, franchir le Rhin à une partie de ses troupes, et, le lendemain, il occupa la ville impériale de Francfort. Il la frappa d'une contribution de guerre, et lança au loin des detachements dans l'intérieur du pays.



Jemmapes, enlèvement des redoutes.

C'était à la fois une faute militaire et une faute politique. La diète germanique, après avoir beaucoup parlé, ne s'était point décidée à agir; elle n'avait point, jusque-là, déclaré la guerre à la France, en sorte que l'empire d'Allemagne n'était pas engagé en corps contre nous. La ville libre de Francfort, l'électeur de Bavière et beaucoup de petits princes allemands gardaient la neutralité. Nous avions intérêt à les y maintenir. Sur la rive gauche du Rhin, les populations, vivant au mieux avec les Français, avaient trouvé tout simple que notre armée levât des contributions sur les princes et sur le clergé. La rançon exigée de Francfort par Custine, qui en fut blâmé par nos ministres, produisit au contraire un très-mauvais effet. Les paysans de la Hesse se mirent à harceler nos détachements.

Custine, d'ailleurs, n'avait pas assez de troupes pour faire de grandes entreprises outre-Rhin, et pour profiter de la panique qui s'était étendue jusqu'au Danube. La diète germanique avait failli s'enfuir de Ratisbonne.

Cette pointe de Custine en Allemagne n'aboutit qu'à nous faire manquer Coblentz et à faciliter la retraite du roi de Prusse sur le Rhin, qu'il regagna au commencement de novembre. Le conseil des ministres et Dumouriez eussent voulu que le Rhin fût le but et la limite de nos opérations; mais la Convention se laissa éblouir par les faciles exploits de Custine, qui se vantait de dissoudre l'empire d'Allemagne et d'appeler tous les Allemands à la liberté.

Il ne put se maintenir que quelques semaines au delà du Rhin, et le roi de Prusse,

renforcé par des troupes autrichiennes et allemandes, l'obligea d'évacuer Francfort le 2 décembre.

L'ennemi parvint ainsi à dégager la rive droite du Rhin et à se maintenir sur la Moselle, de Trèves à Coblentz.

Mais, pendant ce temps, les Français frappaient un grand coup en Belgique.

Dumouriez rentra en campagne, le 28 octobre, par Valenciennes, avec le gros de son armée, et se porta sur Mons, tandis qu'un de ses lieutenants menaçait Tournai. Un corps de volontaires belges et liégeois marchait avec l'avant-garde française, et Dumouriez débuta par une proclamation au peuple belge, où il lui annonçait que les Français entraient chez lui en frères et en libérateurs.

Le corps d'armée autrichien qui avait fait le siége de Lille couvrait Mons. Ses avant-postes furent refoulés par les Français. Le duc de Saxe-Teschen concentra ses forces principales en avant de Mons, sur le plateau boisé qui s'étend de Jemmapes à Cuesmes. Il n'avait qu'environ 28 000 hommes contre quarante et quelques mille, mais l'avantage de la position compensait l'infériorité du nombre. Les Français avaient à escalader une hauteur en amphithéâtre, défendue par des abattis d'arbres et par des redoutes qui présentaient trois étages de feux. Cet amphithéâtre s'appuyait, à ses deux extrémités, sur deux villages fortement retranchés.

Dumouriez eût pu tourner l'ennemi; il n'hésita point à l'attaquer de front. Notre jeune armée avait montré sa solidité à Valmi; son chef voulait maintenant qu'elle montrât ce que pouvait son impétueuse ardeur.

L'armée française passa une froide nuit dans les boues d'une plaine marécageuse. Le 6 novembre au matin, elle marcha à jeun; on lui dit qu'elle mangerait après la victoire. Notre aile gauche devait se porter à l'assaut de Jemmapes; notre aile droite, assaillir les redoutes formidables de Cuesmes; notre centre, escalader la hauteur, dès qu'une des ailes aurait obtenu un avantage. Après une longue canonnade, les chefs de notre aile gauche hésitant à attaquer à fond, Dumouriez leur envoya son chef d'état-major Thouvenot, qui était comme son bras droit. Ce vigoureux et habile officier enleva les troupes, qui ne demandaient qu'à courir en avant, et emporta en un moment les redoutes qui couvraient Jemmapes.

Dumouriez, alors, lança le centre. Un corps de cavalerie autrichienne déboucha d'un repli de terrain. Notre infanterie du centre flotta, s'arrêta ou s'écarta. Deux jeunes gens rallièrent nos brigades troublées; l'un était un valet, l'autre était un prince: Renard, valet de chambre de Dumouriez, et Louis-Philippe d'Orléans, ci-devant duc de Chartres, fils aîné du duc d'Orléans, et maintenant, à dix-neuf ans, général de brigade au service de la République. Bel exemple d'égalité devant le devoir et devant l'honneur.

Le centre répara sa faiblesse d'un moment, en assaillant vigoureusement la hauteur et en donnant la main à la gauche et à Thouvenot.

Dumouriez, pendant ce temps, courait à l'aile droite, où la lutte était le plus terrible et le plus acharnée. L'ennemi avait accumulé les obstacles et porté l'élite de ses troupes du côté de Cuesmes. Notre infanterie de la droite, et, en première ligne, trois bataillons de volontaires parisiens, conduits par le brave général Dampierre, avaient vaillamment forcé le premier rang de redoutes; mais il y en avait deux autres rangs. Nos fantassins étaient là arrêtés sous un feu effroyable, et notre cavalerie était fort ébranlée, quand Dumouriez arriva. Pendant qu'il remettait en ordre notre cavalerie, les dragons autrichiens vinrent charger en flanc nos Parisiens. Ceux-ci les renversèrent par une décharge à bout portant. Dumouriez

balaie la cavalerie autrichienne avec nos hussards, revient se mettre à la tête de l'infanterie, et entonne la *Marseillaise.* On se précipite, baïonnettes en avant; on tourne les redoutes par la gorge; les grenadiers hongrois qui les défendent sont taillés en pièces ou mis en fuite.

Les redoutes du centre venaient aussi d'être emportées. L'assaut avait commencé à midi; à deux heures, toute la ligne de retranchements était à nous, et l'ennemi précipitait sa retraite, en abandonnant Mons.

Le lendemain, les habitants de Mons firent à notre armée une entrée triomphale.

Cette journée eut un prodigieux retentissement en France et en Europe. La bataille de Jemmapes avait appris au monde ce que valait l'armée de la Révolution.

Le valet de chambre qui avait contribué au gain de la bataille fut présenté à la Convention nationale; le président embrassa ce brave jeune homme, et lui remit un brevet de capitaine.

La Convention récompensa, par le don de chevaux de guerre offerts à titre d'honneur, d'autres dévouements que ne doit pas oublier l'histoire. Deux jeunes filles, deux Alsaciennes, les sœurs Fernig, avaient fait, à côté de leur père et de leurs frères, la double campagne de Valmi et de Jemmapes, comme aides de camp de Dumouriez. Belles, bien élevées, instruites, d'une honnêteté irréprochable, elles avaient montré le plus brillant courage et gagné le respect et l'affection de toute l'armée.

Des embarras causés par les retards des fournisseurs firent perdre quelques jours à Dumouriez, et l'empêchèrent de poursuivre vivement les Autrichiens. Il entra, néanmoins, le 14 novembre, dans Bruxelles, aux acclamations des habitants. 4000 déserteurs de l'armée autrichienne, Belges, sans doute, pour la plupart, rejoignirent dans Bruxelles l'armée française.

Tournai et toute la Flandre étaient déjà dans nos mains, et les Français avaient pris possession d'Anvers la veille de l'entrée à Bruxelles. La citadelle d'Anvers se rendit le 26.

Dumouriez poussa devant lui les restes de l'armée autrichienne, les rejeta outre Meuse, et fit son entrée, le 28, dans Liége, enfin délivrée de la tyrannie de son prince-évêque et des Allemands. Namur se rendit, le 2 décembre, à un corps français. Dans les premiers jours de décembre, toute la Belgique fut à nous.

De Liége, notre avant-garde marcha sur Aix-la-Chapelle, et entra, le 16 décembre, dans cette vieille capitale de Charlemagne.

La campagne qui avait commencé par l'invasion de la Lorraine et de la Champagne se termina ainsi par la réunion de la Savoie et de Nice à la France et par l'occupation d'une partie des provinces rhénanes et de la Belgique entière.

Le 19 novembre, à l'occasion d'une adresse des patriotes mayençais, qui demandaient que la France ne les abandonnât pas, la Convention nationale, sur la motion de la Réveillère-Lepaux, déclara, au nom de la nation française, qu'elle accorderait fraternité et secours à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté. Elle chargea le pouvoir exécutif de donner aux généraux les ordres nécessaires pour porter secours à ces peuples.

Le 15 décembre, sur la proposition de Cambon, la Convention, « fidèle au principe de la souveraineté des peuples, qui ne lui permet pas de reconnaître aucun principe qui y porte atteinte, » décréta que, dans les pays qui étaient ou seraient occupés par les armées de la République française, les généraux proclameraient sur-le-champ l'abolition des impôts existants, de la dîme, des droits féodaux, de la servitude *réelle* (portant sur les propriétés) ou personnelle, des droits de chasse exclusifs et de tous les priviléges.

« Les généraux proclameront la souveraineté du peuple et la suppression de toutes les autorités subsistantes. Ils convoqueront le peuple en assemblées primaires pour organiser une administration provisoire. — Tous les agents de l'ancien gouvernement et les ci-devant nobles ou membres de corporations privilégiées seront, pour la première élection, inadmissibles aux places administratives ou judiciaires provisoires.

« Dès que l'administration provisoire sera organisée, la Convention nationale nommera des commissaires pris dans son sein pour aller fraterniser avec elle, et le Conseil exécutif (le Ministère) nommera des commissaires nationaux, qui se concerteront avec l'administration provisoire sur les mesures à prendre pour la défense commune. L'administration provisoire et les fonctions des commissaires nationaux cesseront aussitôt que les habitants auront organisé une forme de gouvernement libre et populaire.»

A la déclaration de Pillnitz, par laquelle les puissances étrangères avaient annoncé leur intervention dans nos affaires intérieures, l'Assemblée législative avait répondu par la déclaration de guerre. Au manifeste de Coblentz, qui déclarait que les armées étrangères entraient en France pour châtier la Révolution, les armées de la Révolution avaient répondu en chassant l'ennemi de notre territoire et en portant la Révolution au delà des frontières. La Convention nationale complétait la réponse, en assignant pour but à nos armes la destruction de l'Ancien Régime partout où nous porterions le drapeau tricolore.

Au moment même où la Convention ordonnait l'application de la souveraineté des peuples dans les pays occupés par nos armées, les populations de la rive gauche du Rhin, dans toute la contrée qui s'étend de Spire jusqu'à Bingen, au nord de Mayence, disposaient de leur propre sort, selon le droit que leur en avait reconnu le général français Custine. Elles votaient, au suffrage universel, l'acceptation de la République française et la réunion à la France (17-18 décembre).

« Les voix dissidentes, écrivait le savant voyageur Fœrster, un des chefs des républicains mayençais, sont comme une goutte d'eau dans la majorité écrasante du pays tout entier.... Les paysans se déclarent courageusement.... Je ne crois pas qu'au delà du Rhin on puisse songer à reconquérir des populations qui se séparent librement. »

Le 21 mars 1793, une Convention rhénane renouvela ce vœu et chargea Fœrster et deux autres délégués de le porter à la Convention française.

« Par l'union avec nous », dit l'adresse de la Convention rhénane, rédigée par Fœrster, « vous acquérez ce qui, de droit, vous appartient. La nature elle-même a voulu que le Rhin fût la frontière de la France : il l'était dans les premiers siècles.... Par l'union avec nous, vous gagnez votre Mayence..., l'unique porte par laquelle les armées et les canons de l'ennemi pouvaient pénétrer dans vos provinces. »

---

## CHAPITRE II.

LA CONVENTION (SUITE). — LUTTE DE LA GIRONDE ET DE LA MONTAGNE. — PROCÈS DE LOUIS XVI. — LE 21 JANVIER.

(Septembre 1792 — janvier 1793.)

Après avoir assisté aux premières victoires de la Révolution contre les rois, il nous faut maintenant revenir à ses luttes intérieures, aux premiers débats de la grande



Marat à la tribune.

Assemblée dont nous avons raconté l'ouverture au 21 septembre.

La Convention se composait, comme la Législative, de 749 membres. 77 anciens constituants y avaient retrouvé place, à côté de 181 membres de la Législative. Parmi les constituants, reparaissaient les premiers républicains de la Constituante, Pétion et Buzot, et, avec eux, Robespierre, Sieyès, Rabaut-Saint-Etienne, Grégoire, et l'ex-duc d'Orléans, qui avait demandé à la Commune de changer son nom de famille et qui s'appelait maintenant Louis-Philippe-Joseph Égalité. Plusieurs de leurs anciens collègues qui avaient peu marqué dans la Constituante devaient, à leur tour, devenir célèbres. Entre les députés réélus de la Législative se retrouvaient Condorcet, Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Ducos, Isnard, Cambon, Carnot, Thuriot, Couthon, Merlin de Thionville. Quelques-uns des nouveaux députés étaient aussi connus, à des titres divers, que les plus renommés des membres de la Constituante ou de la Législative. Les principaux chefs des clubs, les principaux rédacteurs des journaux jacobins et girondins étaient entrés dans la Convention avec Danton, Camille Desmoulins et Marat. Bien des noms inconnus allaient se rendre bientôt fameux à leur tour.

La grande masse de la Convention, comme celle de la Législative, provenait de la moyenne bourgeoisie. Ce n'était pas une classe nouvelle qui arrivait; c'étaient des circonstances nouvelles qui allaient pousser des hommes de même origine que leurs devanciers dans des voies plus extrêmes.

La manière dont les partis se groupèrent

dans l'Assemblée fit voir combien les choses se précipitaient. Les Feuillants, après avoir été la gauche de la Constituante, étaient devenus la droite de la Législative. Maintenant, ils avaient disparu, et les Girondins, auparavant la gauche de la Législative, devenaient la droite de la Convention ; c'est-à-dire le parti qui voulait, non pas faire rétrograder, mais du moins tempérer et régulariser le mouvement de la Révolution.

Les Montagnards, ainsi appelés parce qu'ils avaient formé, sous la Législative, un petit groupe assis sur les bancs les plus élevés de l'extrême gauche, étaient présentement la grande gauche de la Convention.

La Montagne se composait de la députation de Paris presque entière (Pétion, Condorcet et Brissot avaient été réélus en province) et des députés élus dans les départements par l'influence de ceux des jacobins de province qui étaient restés unis aux jacobins de Paris.

Les deux groupes de droite et de gauche différaient fort de manières et de physionomie. Les Girondins étaient surtout des lettrés, des orateurs, des philosophes, des hommes d'éducation et d'habitudes distinguées ; ils gardaient encore l'élégance du dix-huitième siècle dans la façon dont ils portaient le costume simple, mais ample et fier, de l'époque, les habits aux larges collets et les gilets évasés; la plupart conservaient la mode des cheveux poudrés à blanc.

Les Montagnards étaient, en général, moins cultivés, négligés dans leur mise, leurs cheveux sans poudre flottant au vent ; leurs rudes manières manifestaient surtout des hommes de passion et de combat. Des facultés supérieures d'action et d'exécution pour l'administration et pour la guerre se révélèrent plus tard chez nombre d'entre eux.

Les Girondins, qui avaient donné le grand mouvement à la Révolution, aspiraient maintenant à la pacifier et à l'organiser. Les Montagnards voulaient continuer à la pousser impétueusement en avant, et entendaient, sur toute chose, abattre les ennemis de la Révolution au dedans comme au dehors.

Entre les deux partis, une grande masse intermédiaire, qui comptait bien les deux tiers de l'Assemblée, redoutait la violence des Montagnards, avait en horreur les massacres de septembre et l'anarchie de la Commune, et penchait vers les Girondins, tout en ayant quelque ombrage de leur esprit exclusif et quelque jalousie de leur éclat et de leur prépondérance. Il n'y avait là, au commencement, aucun parti pris absolu, si ce n'est de soutenir la Révolution et la République ; car il n'existait plus ni contre-révolutionnaires, ni constitutionnels dans l'Assemblée nouvelle.

Les deux partis de droite et de gauche étaient séparés par des préventions réciproques, qui allèrent toujours croissant. Les Girondins confondaient dans leur aversion la Commune et la Montagne, et tout ce qui se rapprochait de la Montagne. Ils croyaient les Montagnards toujours prêts à se joindre à Marat afin de recommencer le 2 septembre ; ils les soupçonnaient de vouloir un triumvirat pour Robespierre, Danton et Marat, ou une dictature pour Danton, ou même le rétablissement de la royauté au profit de de l'ex-duc d'Orléans, Philippe *Egalité*, qui était venu se placer au plus haut de la Montagne, mais qui y cherchait moins un appui pour son ambition qu'une protection pour sa personne et pour ses biens.

Les Montagnards, de leur côté, accusaient les Girondins de viser à démembrer la France en petites républiques, parce qu'ils avaient leur point d'appui dans les départements et réclamaient contre la domination de Paris ; ils les soupçonnaient même de tendre, en passant par une anarchie fédéraliste, à restaurer l'ancienne royauté, parce que la Gironde avait fait quelques efforts

pour éclairer Louis XVI sur sa position et pour empêcher que le 10 août ne devînt nécessaire.

On était également injuste des deux parts. Les Girondins avaient été les premiers et restèrent les plus inébranlables des républicains. Ils ne songeaient aucunement à détruire l'unité de la France. Les Montagnards ne voulaient ni triumvirat, ni dictateur, bien moins encore faire roi Philippe-Égalité, qui n'avait pas chez eux d'influence sérieuse. La plupart d'entre eux n'étaient pour rien dans les massacres de septembre et sympathisaient très-médiocrement avec la Commune.

Montagnards et Girondins étaient tous dévoués à la République, et il n'y avait point entre eux une vraie opposition de principes. La différence était dans les formes et dans les moyens. Le tort des Montagnards, c'était la disposition aux moyens violents et le peu de souci de l'ordre légal. Le tort des Girondins était, non pas certes de prétendre démembrer la France, mais de ne pas assez comprendre les conditions nécessaires de son unité politique et de ne pas apprécier suffisamment la fonction organique que Paris remplit en France, comme la tête dans le corps humain. Les Girondins entendaient bien la philosophie morale, mais non point la philosophie de l'histoire. Ils méconnurent Paris comme ils méconnurent Danton.

La conciliation était-elle impossible? — Par quels moyens pouvait-on l'essayer?

Il n'y avait qu'un moyen : le rapprochement entre Danton et la Gironde.

Danton voulait au fond, comme les Girondins, faire cesser les violences à l'intérieur, et, comme eux, il voulut la guerre révolutionnaire à outrance au dehors, après qu'il eut échoué dans la tentative de paix avec la Prusse. Si Danton et la Gironde se fussent entendus sur les choses essentielles, les accusations réciproques des deux partis tombaient; il se formait dans l'Assemblée une énorme majorité, à laquelle eussent apporté leur concours les hommes du centre qui, comme Sieyès, avaient plus de profondeur d'esprit, ou, comme Barère, avaient plus de talent et d'adresse que de fermeté d'âme. Aussi fussent venus ces caractères d'une bien autre trempe, ces grands patriotes qui, dévoués à la Révolution, se maintenaient, dans leur force, indépendants des partis : Cambon, déjà au premier rang; Carnot, qui allait y monter. On eût refoulé Marat dans son isolement et dans sa folie; on eût réduit la Commune et contenu Robespierre sans être obligé de le briser.

Tout pouvait être sauvé encore par la conciliation de Danton et de la Gironde; sinon, leur rupture allait creuser jusqu'au fond l'abîme qu'avait ouvert la rupture des Girondins et de la Fayette. Celle-ci avait produit le 10 août et le 2 septembre. De l'autre allaient sortir le 21 janvier, le Tribunal révolutionnaire, la Révolution se dévorant elle-même!

Danton pressentait les conséquences de la rupture; il s'efforçait de l'éviter. Nous avons dit son attitude conciliante à l'ouverture de la Convention.

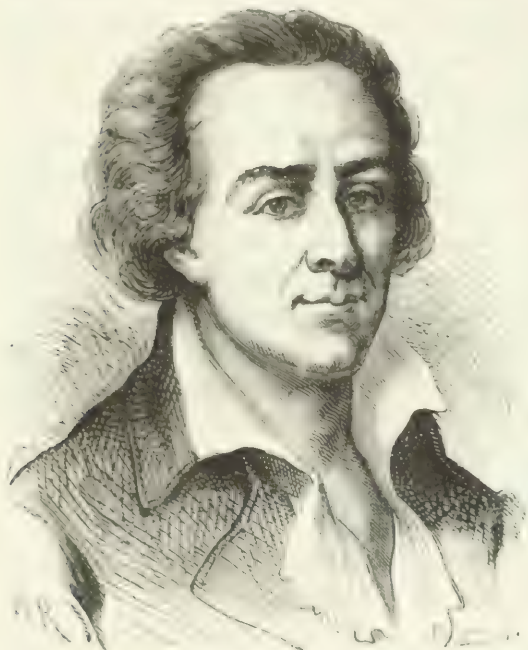
Où était l'obstacle? — Sur l'avenir, on pouvait s'entendre; mais le passé? — Ce terrible passé d'hier? — Le passé du 2 septembre?

Danton voulait qu'on jetât un voile sur ce passé. Les Girondins voulaient en poursuivre le châtiment.

Rien n'était plus honorable que leur indignation passionnée contre ce grand forfait. C'était par amour, par respect pour la Révolution qu'ils prétendaient la venger de la souillure qui lui avait été infligée. Ils ne pouvaient se consoler d'avoir été hors d'état d'y mettre obstacle; ils étaient humiliés de l'espèce de stupéfaction qu'ils avaient subie en présence de l'événement.

Mais ce noble sentiment leur imposait-il

un devoir absolu? — Il n'est jamais permis de participer à une injustice ou à un crime, sous prétexte de salut public; mais doit-on invariablement repousser la main de celui qui en a été, à un degré quelconque, le fauteur ou le complice, s'il vous tend cette main pour vous aider à réparer le mal auquel il a contribué, ou pour empêcher ce



Kersaint.

mal de se renouveler et de s'aggraver? — Doit-on repousser cette main, si le salut public vous commande de l'accepter?

Faut-il tout sacrifier à la pensée de poursuivre à tout prix et en tout cas le châtiment de toute action criminelle, lors même que cette poursuite peut amener pour la société, pour la patrie, de nouvelles calamités?

Les Girondins ne l'avaient pas cru, lorsqu'ils avaient fait amnistier par la Législative, pour des motifs politiques, des hommes qu'ils exécraient, les massacreurs de la Glacière d'Avignon. — Et les circonstances, à l'époque de cette amnistie, étaient bien moins redoutables, les raisons incomparablement moins impérieuses; et Jourdan coupe-têtes n'était pas Danton! — Roland lui-même, qui n'avait point coopéré à l'amnistie d'Avignon, et qui resta jusqu'au bout ferme entre tous contre l'anarchie, avait laissé échapper ce mot, le 3 septembre : — « Hier fut un jour sur les événements duquel il faut peut-être laisser un voile!... »

Après quatre-vingts ans, l'histoire, interrogée dans le silence des passions et jugeant selon la raison et l'amour de la patrie, prononce que les Girondins auraient dû, malgré tout, s'entendre avec Danton.

Nous allons raconter comment ce qui aurait dû être ne fut pas, et comment s'engagèrent ces luttes fatales de la Convention, qui ont retardé pour si longtemps l'affermissement de la liberté et la fondation définitive de la République.

Dans sa seconde séance, le 22 septembre, la Convention décréta le renouvellement de tous les corps administratifs, municipaux et judiciaires, et de tous les juges de paix. Les Assemblées primaires avaient procédé spontanément aux réélections dans beaucoup de localités. Les fonctionnaires élus sous la démocratie royale de 91 ne convenaient plus à la République.

On alla plus loin. La Convention, sur la proposition de Danton, décida que désormais les juges pourraient être choisis indistinctement parmi tous les citoyens et non plus seulement parmi les gens de loi. C'était pousser à l'extrême la réaction contre la chicane si détestée de nos aïeux, et l'expérience devait montrer qu'il y a péril à élire des juges qui ne connaissent point les lois.

Le 24 septembre, le girondin Kersaint, appuyé par Vergniaud et Buzot, demanda qu'on préparât un projet de loi contre les provocateurs au meurtre et à l'anarchie. Buzot, développant une proposition du ministre de l'intérieur Roland, déclara qu'il

fallait assurer à la Convention, contre les mouvements séditieux, la protection d'une force composée de citoyens de tous les départements. — « Croit-on, s'écria-t-il, nous rendre esclaves de certains députés de Paris ? »

La Montagne ne fit point d'abord d'opposition, et les propositions de Kersaint et de Buzot furent votées à la presque unanimité.

Le projet de Buzot pouvait se justifier, à condition qu'il fût bien entendu que ce projet était dirigé contre les factieux et non contre Paris. Malheureusement, il fut compromis par des paroles imprudentes. Dans la séance du 25 septembre, le girondin Lasource, un pasteur protestant du Languedoc, dit qu'il fallait que Paris fût réduit à un quatre-vingt-troisième d'influence, comme chacun des autres départements.

Paris l'égal en influence des Basses-Alpes ou du Cantal, c'était véritablement insensé. Il s'agissait, comme l'a très-bien dit notre grand historien M. Michelet, de réorganiser la Commune, la garde nationale et la police de Paris, de remettre la main sur Paris, et non de réagir contre lui; de lui montrer enfin la force appelée du dehors comme un appui et non comme une menace.

Mais, pour cela, il fallait avoir Danton avec soi.

Danton parla admirablement. Il désavoua Marat et les exagérés; et, tout en protestant qu'il ne fallait pas inculper collectivement la députation de Paris : « Quant à moi, dit-il, je n'appartiens pas à Paris par ma naissance; aucun de nous n'appartient à tel ou tel département; nous appartenons à la France entière. — Je demande la peine de mort contre quiconque se déclarera en faveur de la dictature, aussi bien que contre quiconque voudrait détruire l'unité de la France. »

Et il proposa que la base du gouvernement qu'allait fonder la Convention fût l'unité de la représentation nationale et l'unité du pouvoir exécutif.

« Ce ne sera pas sans frémir que les Autrichiens apprendront cette sainte harmonie! Alors, je vous le jure, nos ennemis seront morts! »

Danton avait parlé de la patrie; Robespierre, selon sa coutume, parla de lui-même.



Couthon.

Depuis l'ouverture de l'Assemblée, il s'était tenu sur la réserve. Provoqué par un girondin qui avait dénoncé le « parti Robespierre », il récrimina par des accusations contre « ceux qui voulaient faire de la République française un amas de républiques fédératives. » Il prétendit n'avoir jamais flatté le peuple, attendu qu'on ne peut pas plus flatter le peuple que la Divinité.

Cambon, qui était du Languedoc, protesta énergiquement qu'il n'y avait point de « fédéralistes, » et que le Midi voulait « l'unité de la République », tout en repoussant la dictature de la Commune de Paris.

Barbaroux reprit l'accusation directe contre Robespierre, qui avait, dit-il, tenté de le gagner, lui et ses Marseillais, à un projet de dictature avant le 10 août.

Et il annonça qu'un millier de nouveaux fédérés de Marseille, fantassins et cavaliers, étaient en marche pour venir défendre la Convention.

Au milieu de cet orageux débat sur les ambitions dictatoriales imputées à Robespierre, on vit tout à coup apparaître à la tribune une figure hideuse qui semblait d'une bête immonde plutôt que d'un homme, une espèce de nain aux vêtements sordides, aux gros yeux effarés, à la large bouche ouverte comme celle d'un crapaud. C'était Marat.

L'Assemblée se souleva de dégoût et d'indignation, avec un cri presque unanime : « A bas de la tribune! » Marat resta imperturbable. Il revendiqua pour lui seul l'idée de dictature, attribuée à tort, dit-il, à Robespierre et à Danton. Il revendiqua hautement les journées de septembre : « Le peuple, dit-il, obéissant à ma voix, a sauvé la patrie en se faisant dictateur lui-même pour se débarrasser des traitres. »

Il finit cependant par déclarer que la dictature n'était plus maintenant qu'un fantôme, pourvu que l'Assemblée se hâtât d'adopter « les grandes mesures qui devaient assurer le bonheur du peuple. »

Un député répondit en lisant un article de Marat qui annonçait au peuple qu'il n'avait plus rien à attendre de l'Assemblée, et qui réclamait une nouvelle insurrection et un dictateur patriote.

Des cris : « A l'Abbaye! » s'élevèrent de toutes parts.

Marat opposa à cet écrit, qu'il prétendit dater d'une dizaine de jours, un autre article du jour même, où, après de vagues déclamations, il assurait qu'il aimerait mieux « expirer de douleur » que de compromettre le salut public en se laissant emporter trop loin par « les impulsions du sentiment! »

Et, tirant de sa poche un pistolet qu'il s'appliqua sur le front, il signifia à l'Assemblée que, si un décret d'accusation était lancé contre lui, il se brûlerait la cervelle au pied de la tribune.

L'Assemblée, écœurée de cette scène où le grotesque se mêlait à l'horrible, passa à l'ordre du jour sur ce qui concernait Marat.

On vota la proposition de Danton : « LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE EST UNE ET INDIVISIBLE ; » mais on ne vota pas la peine de mort qu'il avait demandée contre la dictature et contre le fédéralisme.

Bien que Marat n'eût pas été décrété d'accusation, l'effet de la séance avait tourné contre les hommes du 2 septembre. La Commune envoya, le soir, désavouer devant la Convention les commissaires qu'elle avait expédiés dans les départements, et dont les excès avaient été dénoncés à la tribune. Elle dénonça elle-même son propre comité de surveillance, et déclara qu'elle l'abandonnait à la justice de l'Assemblée.

La Commune pliait hypocritement. Les Jacobins, au contraire, se roidirent. 200 députés, mêlés de Girondins et de Dantonistes, se réunissaient en conférences, en dehors du club, dans le local de l'ancien couvent des Jacobins. Le club décida qu'il exclurait de son sein tout député qui participerait à « une société non publique ». Les députés cédèrent, pour ne pas rompre avec la redoutable société.

Peu de jours après, les Jacobins rayèrent Brissot de leur liste, avec les considérants les plus injurieux et les plus calomnieux. C'était la vengeance de Robespierre.

Raison de plus pour les Girondins de se rapprocher de Danton. Ils ne le comprirent pas. La séance du 25 avait montré Marat hideux, Robespierre médiocre, et avait grandi Danton. Les Girondins en prirent d'autant plus d'ombrages. Ils soupçonnèrent d'autant plus Danton de vouloir être dicta-

teur; il y en eut même qui s'imaginèrent qu'il voulait devenir roi!

Leur hostilité impatienta Danton, et il leur lança un coup de boutoir. Il avait donné sa démission de ministre pour rester député, l'incompatibilité prononcée par la Constituante entre ces deux fonctions n'ayant pas été révoquée. Roland était aussi ministre et député. Quelques-uns des Girondins proposèrent, malgré l'incompatibilité, d'inviter Roland à rester ministre. Danton dit que personne ne rendait plus de justice que lui à Roland, mais que, si on lui faisait cette invitation, il faudrait aussi la faire à Mme Roland; car, ajouta-t-il, « tout le monde sait que Roland n'était pas seul dans son département. — Moi, j'étais seul dans le mien. »

C'était dire aux Girondins qu'ils étaient un parti gouverné par une femme.

Et, pour appuyer son assertion qu'il n'y avait point de ministre nécessaire, Danton affirma qu'au moment où le péril de l'invasion avait semblé le plus imminent, Roland lui-même, comme d'autres ministres, avait eu l'idée de transférer le gouvernement hors de Paris.

Les Girondins n'insistèrent pas; mais Roland releva l'attaque de Danton par une lettre très-fière, et annonça qu'il renonçait à la députation et restait au ministère, parce qu'il y avait du danger. — « J'achève le sacrifice, disait-il; je me dévoue jusqu'à la mort. » — Par malheur, en disant une chose vraie, que l'État, que la France ne sont pas tout entiers dans Paris, il répétait imprudemment le mot de Lasource : que Paris devait se réduire à sa quatre-vingt-troisième portion d'influence. Il récriminait vivement contre Danton sans le nommer, en retraçant le portrait des usurpateurs et des dictateurs, et terminait par cette parole amère : « Je suis en défiance du civisme de quiconque est accusé de manquer de moralité. » (30 septembre.)

La Convention ordonna l'envoi de la lettre de Roland aux départements.

Les Girondins voulurent se venger de Danton, en l'inquiétant à l'occasion des comptes de son ministère. La Convention avait mis une certaine somme à la disposition des ministres pour dépenses extraordinaires et secrètes, et Danton ne pouvait rendre ses comptes. Il avait peu d'ordre dans les affaires d'argent; mais la vérité était qu'il avait fait un très-utile usage de ces fonds secrets. Il avait éventé une grande conspiration, tramée par les nobles de la Bretagne et du Poitou, qui étaient restés en nombre dans leur pays au lieu d'émigrer comme le reste de la noblesse. Les habiles manœuvres des agents de Danton avaient prévenu la vaste insurrection par laquelle les conspirateurs comptaient seconder l'invasion étrangère, et l'on n'avait eu, après le 10 août, que quelques échauffourées. Un seul mouvement sérieux avait éclaté; une révolte de 8000 paysans dans les Deux-Sèvres, autour de Châtillon et de Bressuire. Les prêtres avaient fait croire à ces pauvres gens que, s'ils étaient tués, ils ressusciteraient au bout de trois jours. Les insurgés furent battus et dispersés par la garde nationale des villes et par la troupe de ligne.

Danton ne pouvait faire connaître à la tribune ses moyens ni ses émissaires; avant d'être ministre de la justice, déjà entouré d'une foule d'hommes plus énergiques et plus actifs que scrupuleux, il s'était fait une sorte de ministère de la police secrète, qui dépistait partout les menées des gouvernements étrangers et des émigrés. Il garda tout cela en main, après comme pendant son ministère.

En ce moment même, Dumouriez, durant les quinze jours qu'il passa à Paris, entre Valmi et Jemmapes, s'efforçait de réconcilier Danton et la Gironde. Très-sagace, s'il était peu moral, il voyait que là était le seul

moyen de mettre l'ordre dans la République, et, si la République eût été bien ordonnée, il eût continué de la bien servir.

Danton ne se refusait pas aux instances de Dumouriez; ce fut de l'autre côté que vinrent les obstacles.

On était de nouveau en crise, à l'occasion du projet de Buzot sur la formation d'une



Buzot.

garde départementale d'environ 1500 hommes. Ce n'était pas de quoi tyranniser Paris, comme le prétendaient les Jacobins; néanmoins cela excitait parmi eux une grande fureur. Tandis que la Commune s'humiliait officiellement devant la Convention, ses meneurs les plus dangereux, les Hébert, les Chaumette, les Panis, intriguaient avec rage dans les sections. La permanence des sections avait abouti à les faire déserter par l'immense majorité de la population, et à les livrer habituellement à un petit nombre d'agitateurs. De prétendus commissaires des sections se réunissaient incessamment à l'Évêché, et y formaient une sorte d'assemblée qui dépassait le conseil général de la Commune, trop modéré pour eux. Robespierre lui-même s'en inquiéta, et fit attaquer à la fois aux Jacobins, par son ami Couthon, « les intrigants de la Gironde » « et les exagérés qui tendaient à l'anarchie » (12 octobre).

Les Jacobins ne se décidèrent point à blâmer les « exaltés. » Robespierre n'insista pas. Les meneurs des sections rédigèrent, dans leur réunion de l'Évêché, une pétition qu'ils expédièrent, le 19 octobre, à la Convention. « On vous a proposé, y était-il dit, de vous mettre au niveau des tyrans en vous entourant d'une garde isolée. » — On y demandait quel était l'audacieux qui avait pu croire que le peuple consentirait à un pareil décret, et l'on contestait à l'Assemblée le droit de rendre des décrets avant qu'il y eût une Constitution.

La Convention se souleva d'indignation contre cette insolence. Elle rejeta la pétition.

Quelques sections désavouèrent les commissaires. Le 21 octobre, les nouveaux fédérés marseillais, annoncés par Barbaroux, vinrent déclarer à la barre de la Convention qu'ils arrivaient pour la défendre contre « les agitateurs et les hommes avides de dictature. »

La guerre civile était, pour ainsi dire, dans l'air. Le faubourg Saint-Antoine s'en émut. Ce grand faubourg, qui avait pris une part si active au 10 août, était resté étranger aux massacres de septembre, et les agitateurs n'y dominaient pas. Il envoya à la Convention une députation dont l'orateur, un brave homme appelé Gonchon, exhorta l'Assemblée à la concorde, dans des termes vraiment patriotiques et touchants.

« C'est avec douleur, dit-il, que nous voyons des hommes faits pour s'aimer et s'estimer, se haïr et se craindre autant et plus qu'ils ne détestent les tyrans. » — Il

reprocha aux partis leur défiance réciproque et leurs soupçons injustes, et les menaça de la réprobation de la postérité. Il ne blâma, dans le projet de garde départementale, que ce qui pouvait avoir l'apparence de la défiance contre Paris. — « Que nos frères des départements, s'écria-t-il, viennent, non pas pour vous défendre, mais pour nous aider à vous garder. Ils ne trouveront ici que des frères et des amis, des citoyens disposés à faire succéder l'empire des lois à celui de la force. »

C'était le vrai peuple qui faisait entendre sa voix! plût au ciel qu'elle eût été écoutée! — L'impression qu'en éprouva l'Assemblée fut passagère, et les partis reprirent bientôt leurs luttes acharnées. L'impudence de Marat excitait fréquemment des scènes violentes dans la Convention. Un jour qu'on l'accusait d'avoir dit que, pour avoir la tranquillité, il fallait faire tomber encore 270000 têtes, — « Eh bien! oui, répondit-il, c'est mon opinion. »

Pendant ce temps, aux Jacobins, on glorifiait les massacres de septembre; mais les Jacobins de Marseille, de Bordeaux, de Nantes et de beaucoup d'autres villes rompaient avec la société-mère de Paris.

L'opinion publique, dans la plus grande partie de la France, était pour les Girondins. Ils essayèrent d'en profiter. Le 29 octobre, le ministre de l'intérieur Roland présenta à la Convention un rapport sur la situation de Paris. Il y séparait, en termes énergiques, la « grande journée du 10 août et les journées désastreuses de septembre, » œuvre, disait-il, « d'un petit nombre d'agents séduits ou égarés et de scélérats instigateurs. » Il y attribuait l'impuissance de ses efforts pour arrêter les massacres « à la désorganisation de la force publique, au défaut de volonté de ceux qui devaient l'employer, à la terreur imprimée par l'audace du petit nombre et à l'inaction des autorités (municipales).

Il signalait, comme causes du désordre qui subsistait dans Paris, le despotisme envahissant de la Commune; la confusion des pouvoirs; la force publique faible ou nulle par un mauvais commandement; la faiblesse de l'Assemblée législative, et le délai, peut-être trop prolongé, de la Convention à prendre des mesures vigoureuses.



Marat.

C'était donc ces mesures qu'il s'agissait de décider. Buzot insista pour qu'on votât le projet de loi contre les provocateurs à la sédition et au meurtre; mais la discussion s'égara de nouveau dans les personnalités. Robespierre était désigné dans une des pièces jointes au rapport de Roland. Il se défendit. Le girondin Louvet déclara se porter son accusateur. Danton intervint. Il condamna de nouveau Marat; mais il défendit Robespierre. « Tous ceux, dit-il, qui parlent de la faction de Robespierre sont, à mes yeux, ou des hommes prévenus ou de mauvais citoyens. »

Quant à lui personnellement, il se dit hardiment inattaquable, et il conclut en invoquant la fraternité qui pouvait seule faire la grandeur de la Convention.

Louvet soutint son accusation contre Robespierre par un discours vif, chaleureux, passionné et sincère à la fois, mais aboutissant plutôt à signaler chez Robespierre une dangereuse influence qu'à le démontrer passible d'une condamnation judiciaire. Le trait le plus saillant de ce discours, c'était de retourner contre la Commune de Paris l'accusation de fédéralisme, en lui imputant, ce qui était vrai, d'avoir voulu rendre les municipalités souveraines et les coaliser contre l'Assemblée nationale.

Malheureusement, Louvet s'opiniâtrait à associer Danton avec Robespierre et même avec Marat, à cause de la fatale inaction « du ministre de la justice » pendant les journées de septembre.

Louvet réclama la mise en accusation de Marat et l'examen de la conduite de Robespierre « et de quelques autres. »

A la demande de Danton et de Robespierre, le débat fut ajourné au 5 novembre.

Le lendemain, Roland dénonça à l'Assemblée l'envoi de la séditieuse pétition du 19 octobre par la Commune aux départements, quoiqu'un décret de la Convention le lui eût défendu. Un homme du centre, Barère, proposa de suspendre immédiatement le Conseil général de la Commune et d'aviser enfin à la réorganisation de la ville de Paris, « quant au civil et au militaire. »

C'était là le vrai terrain. L'impétueux Barbaroux dépassa le but par une harangue emportée et par des propositions trop générales ou excessives. Après beaucoup de tumulte, on se contenta de mander à la barre de la Convention une députation de la Commune. Chaumette, l'intime d'Hébert, vint s'aplatir devant la Convention, nia que le Conseil général de la Commune eût ordonné l'envoi de la pétition, déclama contre « les agitateurs et les anarchistes qui provoquaient le peuple. » — « Nous dénoncerons nous-mêmes, dit-il, ceux d'entre nous qui seraient des prévaricateurs. »

C'était toujours la même honteuse comédie. La Commune réussit encore une fois à détourner le coup. On passa à l'ordre du jour, et l'on ne fit rien.

La veille du jour fixé pour le débat de l'accusation contre Robespierre, les fédérés du parti de la Gironde coururent les rues en criant : « A la guillotine, Marat et Robespierre! » Les Jacobins, au contraire, affectèrent, ce soir-là, une modération exceptionnelle. Un jeune député, encore inconnu, dit, à propos de la loi répressive proposée par Buzot : « Quel gouvernement que celui qui plante l'arbre de la liberté sur l'échafaud! »

Le jeune homme qui parlait ainsi aux Jacobins était SAINT-JUST, celui qui fut, bientôt après, le plus impitoyable pourvoyeur de l'échafaud.

Robespierre avait préparé à loisir son plaidoyer. Il se défendit avec beaucoup d'habileté, et défendit la Commune, tout en dégageant sa responsabilité personnelle des actes de la Commune. Il représenta les massacres comme un mouvement spontané du peuple, et les tribunaux de juges-bourreaux, improvisés le 2 septembre, comme une nécessité pour régulariser les jugements populaires. Il rappela avec quelle réserve Roland avait parlé de ces événements le 3 septembre. « On assure, dit-il, qu'un innocent a péri! Citoyens, pleurez cette méprise cruelle; mais gardons quelques larmes pour cent mille patriotes immolés par la tyrannie!... » — Et il reprit l'offensive contre Roland et les Girondins, mais sans porter contre eux d'autre accusation que de l'avoir accusé lui-même injustement.

Robespierre avait plaidé sa cause avec tout l'art possible et avec une modération

relative. Cependant il avait essayé en vain d'éluder une imputation très-grave. Il était trop vrai que, le 1er septembre, la veille des massacres, puis le 2 septembre au soir, pendant les massacres, il avait dénoncé, devant le conseil général de la Commune, plusieurs de ses collègues de la Convention, dénonciation à la suite de laquelle avait eu lieu une visite domiciliaire chez Brissot.

Mais ce point de fait ne fut pas discuté à fond. L'Assemblée était fatiguée des questions de personnes, et, tandis que la Montagne et les tribunes applaudissaient Robespierre, le centre criait : « L'ordre du jour! » Louvet et Barbaroux voulurent répliquer à Robespierre; on ne les écouta pas. L'orateur du centre, Barère, dit qu'il ne fallait pas perdre ainsi le temps de l'Assemblée à s'occuper de « petits entrepreneurs de révolution », et à donner de l'importance à des « hommes d'un jour, qui n'entreraient jamais dans le domaine de l'histoire. » Il proposa le décret suivant :

« La Convention nationale, considérant qu'elle ne doit s'occuper que des intérêts de la République, passe à l'ordre du jour. »

« — Je ne veux pas de votre ordre du jour, s'écria Robespierre; vous y mettez un préambule qui m'est injurieux. »

La Convention, à la presque unanimité, passa à l'ordre du jour pur et simple.

Barère n'avait pas été bon prophète : Robespierre ne devait tenir que trop de place « dans le domaine de l'histoire. »

Robespierre sortait relevé et fortifié de cette lutte. L'accusation avait été une faute. Les Roland et leurs amis s'étaient laissé entraîner par la passion, et l'accusateur qui avait porté la parole pour le parti girondin, Louvet, bien qu'il eût du talent et du cœur, n'avait pas la consistance ni l'autorité nécessaires pour se prendre corps à corps avec un homme tel que Robespierre.

Le soir, aux Jacobins, Manuel ayant courageusement traité le 2 septembre de « nouvelle Saint-Barthélemi », Collot-d'Herbois, ancien acteur de province, devenu un violent déclamateur politique, déclara que le 2 septembre était le *Credo* de la liberté!... Barère, qui craignait de s'être compromis en traitant dédaigneusement Robespierre, se déclara « aussi révolutionnaire que Collot-d'Herbois », et soutint que le 2 septembre, s'il présentait aux yeux « de l'homme vulgaire » un crime, offrait aux yeux de l'homme d'État de grands et salutaires effets!

Le lendemain du rejet de l'accusation contre Robespierre, le 6 novembre, jour de la victoire de Jemmapes, commença le PROCÈS DE LOUIS XVI.

Les Montagnards et les Jacobins voulaient, et par passion et par politique, le procès et la mort du roi déchu. Très-éloignés, pour la plupart, des idées de Robespierre sur la guerre, et résolus, comme les Girondins, à propager au loin par les armes les principes de la Révolution, ils prétendaient, en jetant un défi sanglant à tous les rois, mettre la France dans l'impossibilité de reculer ou de s'arrêter.

Au dedans, ils voulaient obliger les modérés, les Girondins à se perdre en essayant de sauver le roi et en avouant par là leur prétendu royalisme, ou bien à se compromettre à fond comme la Montagne, en sacrifiant Louis XVI.

La Montagne était à peu près tout entière d'accord sur cette question. La Gironde était divisée. Elle aussi croyait Louis XVI coupable : l'Assemblée était là-dessus unanime; mais la plupart des Girondins souhaitaient d'épargner la vie de Louis XVI.

Louis XVI était-il coupable?

Au point de vue du droit rigoureux, oui!

Louis XVI avait appelé les étrangers à envahir la France et à nous imposer par la force le changement de nos institutions. Nous en avons aujourd'hui des preuves

bien plus formelles et plus complètes que n'en a eu la Convention.

Louis XVI était coupable, avait-on droit de le punir?

Nous ne croyons plus aujourd'hui au droit divin des rois; nous ne croyons plus à un autre droit divin qu'à celui des sociétés humaines, qui relèvent directement



de Dieu, leur auteur, et non de ses prétendus représentants, et qui doivent disposer librement d'elles-mêmes. Nous ne saurions admettre qu'aucun homme sur la terre ait droit d'échapper à la responsabilité de ses actes. Plus un homme est élevé en dignité, plus il est coupable et punissable, s'il manque à ses devoirs envers la société dont il est le magistrat, et s'il en compromet l'indépendance, les intérêts ou l'honneur.

Au point de vue du droit rigoureux, on pouvait donc condamner Louis XVI.

Mais peut-on, en équité, juger un homme, sans tenir compte de ses origines, de son éducation, des idées qu'il a reçues, du monde où il a vécu? — Louis XVI avait reçu, sur le droit et le devoir, des principes entièrement différents des nôtres; il croyait que Dieu, par sa naissance royale, lui avait conféré un droit souverain qui ne pouvait lui être enlevé; il s'imaginait être en droit d'appeler à son aide les autres rois, « ses frères. » Au moment même où il portait l'atteinte la plus grave à l'indépendance de la nation française, il s'imaginait agir pour le bien de ce qu'il appelait « son peuple. » En réalité, il avait toujours souhaité le bien du peuple à sa manière.

En considérant ce qu'était et ce que pensait ce représentant d'une si longue tradition, cet héritier de tant de rois, nul, aujourd'hui, ne lui appliquerait, dans toute sa rigueur, un droit qu'il n'admettait ni ne comprenait, et ne punirait ses erreurs de la mort.

A nos yeux, à nous, qui ne subissons plus les entraînements de cette terrible époque, et qui jugeons avec le calme de la postérité, la mort de Louis XVI n'était pas moralement équitable. — Était-elle politique?

Elle ne l'était, ni au point de vue de la France, ni au point de vue de l'Europe. L'exemple de Charles Ier, en Angleterre, aurait dû avertir que l'exécution d'un roi ne tue pas la royauté; et, quant à l'Europe, une peine si cruelle, infligée à ce faible Louis XVI, dont le règne n'avait pas, comme celui de Charles Ier, présenté aux peuples des images de tyrannie et de cruauté, ne pouvait exciter que l'effroi et la pitié, et qu'aliéner bien des sympathies à la Révolution française.

De quelque peine qu'on voulût frapper Louis XVI, un procès, dans les formes du droit commun et devant la juridiction ordinaire, était impossible. Un procès devant la Convention, s'il pouvait être légitime dans le fond et au point de vue des droits souverains délégués par la nation à l'Assemblée, était inévitablement arbitraire dans la forme.

— Que fallait-il faire? — Un simple décret ordonnant que le roi déchu serait détenu jusqu'à la paix, puis exilé du territoire de la République.

Ni la masse de la nation, ni l'armée, n'exigeaient la mort de Louis XVI : la masse du peuple était moins irritée contre lui qu'aux premiers jours du retour de Varennes; mais les agitateurs de la rue, à Paris, et les jacobins des départements, aussi bien que la société-mère, dont une partie d'entre eux se séparaient sur d'autres questions, réclamaient violemment l'exécution de l'ex-roi.

Le procès commença par un rapport du député normand Valazé sur les révélations trouvées dans les papiers de Louis XVI. Quoique Valazé fût du parti de la Gironde, son langage fut emporté jusqu'à la déclamation. Peut-être n'était-il, au début, si violent contre l'accusé, que pour se réserver le droit d'être humain à la fin.

Le lendemain, un second rapport du montagnard Mailhe, moins virulent dans la forme, mais non pas moins rigoureux au fond, conclut, au nom du comité de législation, à ce que Louis XVI fût jugé, et jugé par la Convention.

La discussion s'ouvrit le 13 novembre, sur les conclusions posées par Mailhe. Un député, accablant Louis XVI d'invectives pour tâcher de le sauver, soutint que l'ex-roi, quels que fussent ses crimes, était inviolable en vertu de la Constitution de 91.

Louis XVI n'avait rien à gagner à ce qu'on posât la question de l'inviolabilité ; il était évident que l'opinion publique n'en supporterait même pas la discussion. L'esprit français se gouverne par le raisonnement, et non, comme l'esprit anglais, par la coutume. Une fois que les Français étaient affranchis des préjugés monarchiques, il n'y avait plus moyen de leur faire croire qu'un homme quelconque ne fût pas responsable de ses actions. D'ailleurs, la Constitution de 91 avait bien pu dire que le roi ne répondrait pas des actes contre-signés par ses ministres; mais Mailhe avait nettement indiqué, dans son rapport, qu'à côté des ministres constitutionnels, Louis XVI avait eu des ministres secrets contre la Constitution, et que c'était par ceux-là qu'il commettait des actes que la Constitution ne pouvait couvrir.



Valazé.

Pour réfuter le député qui avait prétendu l'ex-roi inviolable, un orateur, jusque-là inconnu dans l'Assemblée, parut à la tribune.

C'était un jeune homme de vingt-cinq ans à peine, appelé Saint-Just, élu dans le département de l'Aisne, et qui avait récemment fait ses débuts aux Jacobins sous les auspices de Robespierre. Dans un discours d'une éloquence dure, froide et tranchante comme l'acier, il repoussa, non-seulement l'inviolabilité, mais les conclusions du comité, qui proposait de juger le ci-devant roi comme on jugerait un citoyen. « La royauté, dit-

il est par elle-même un crime. Tout roi est un rebelle et un usurpateur. Il faut juger Louis, non en citoyen, mais en ennemi; c'est-à-dire : le mettre à mort sans forme de procès. »

Saint-Just oubliait que les peuples civilisés avaient cessé depuis longtemps de mettre à mort leurs ennemis prisonniers de guerre.

Saint-Just n'admettait pas que le peuple fût appelé à sanctionner le jugement du ci-devant roi, parce que le peuple n'avait pas droit d'obliger un seul citoyen à pardonner au « tyran ». Il prétendait que tout homme avait droit de mettre à mort un roi.

Saint-Just termina, par une sortie contre la Gironde, sans la nommer, son discours contre le roi.

L'impression de sa parole et de sa physionomie fut terrible. Deux apparitions également extraordinaires s'étaient produites à la tribune depuis l'ouverture de la Convention : l'apparition de Marat et celle de Saint-Just; deux figures également menaçantes et implacables, mais, à tout autre égard, les plus opposées l'une à l'autre qu'il fût possible d'imaginer. Marat était hideux comme les monstres de pierre qui menacent les passants du haut des tours de nos cathédrales; Saint-Just était beau, d'une beauté presque féminine, mais d'une beauté qui faisait peur, comme l'ange exterminateur des peintres du moyen âge. Son front bas n'annonçait pas l'ampleur de la pensée; aussi son esprit avait-il plus de force et de concentration que d'étendue; ses grands yeux bleus, dont le regard fixe étonnait et inquiétait, étaient pleins d'une volonté inflexible; son attitude était raide, comme s'il eût été de pierre ; son langage bref, serré, axiomatique, était le langage du précepte et du commandement. On sentait qu'il y aurait en lui autre chose qu'un homme de parole, autre chose que chez Robespierre, et que sa parole serait une action. Son alliance devait apporter à Robespierre une force nouvelle et formidable.

Deux évêques constitutionnels, Fauchet, du Calvados, et Grégoire, de Loir-et-Cher, parlèrent dans un sens opposé l'un à l'autre : le premier, pour qu'on ne jugeât pas Louis XVI, et qu'on le « condamnât à vivre » ; le second, pour qu'on le jugeât, afin d'achever de détruire en Europe le préjugé de l'inviolabilité royale.

Le célèbre publiciste républicain anglais Thomas Payne, qui avait été élu à la Convention et s'était fait citoyen français, appuya dans le sens de Grégoire, en proposant qu'on jugeât Louis XVI comme membre de la conspiration générale des rois contre la France révolutionnaire. C'était le procès de la royauté que Payne et Grégoire voulaient entamer : ce n'était pas le sang d'un roi qu'ils voulaient verser ; ni l'un ni l'autre ne demandait la mort de Louis XVI.

Une question économique fit diversion, sur ces entrefaites, au procès du roi. Il y avait dans le peuple beaucoup de misère, causée par la stagnation du commerce et de l'industrie et par la cherté des grains. Les populations s'opposaient violemment à la circulation des blés; des municipalités se remettaient, comme on l'avait fait si souvent sous l'Ancien Régime, à taxer arbitrairement les denrées. Cela ne faisait qu'aggraver le mal.

Le ministre Roland s'efforçait de rétablir la libre circulation et soutenait le principe de la liberté du commerce.

Saint-Just, tout en admettant la liberté de la circulation des grains, soutint que la cause du mal était dans la multiplication des assignats, qui s'élevaient alors à deux milliards et demi ; que le signe de la valeur, le papier-monnaie, ne devait représenter que les produits de l'agriculture et de l'industrie, et non les fonds de terre ; et il proposa que l'impôt foncier fût payé en nature, en denrées (29 novembre).

Cette proposition était rétrograde et impraticable; et, quels que fussent les dangers des assignats, les supprimer, c'eût été désarmer la République et arrêter court la grande guerre de la Révolution.

Saint-Just ne voyait pas les conséquences de ce qu'il proposait. Robespierre le poussait contre Cambon, le défenseur et le propagateur des assignats, qui dirigeait le comité des finances de la Convention, et, qui par là, dominait le ministère des finances et, en grande partie, la politique de la République. Robespierre et la Commune s'efforçaient d'abattre à tout prix cet homme énergique et inflexible, qui attaquait obstinément la Commune pour ses dilapidations, ne craignait personne et obligeait tous les partis à compter avec lui.

La Gironde, à la faute de ne pas transiger avec Danton, ajouta celle de ne pas soutenir Cambon.

Il sut se défendre à lui seul. A ceux qui prétendaient abattre les assignats et faire avorter la guerre, à Robespierre qui voulait, disait-il, « qu'on fixât des bornes sages à nos entreprises militaires, » Cambon répondit en proposant à la Convention le grand décret dont nous avons parlé dans le précédent chapitre, le décret sur la guerre révolutionnaire et sur l'organisation républicaine à porter partout où pénétreraient nos armes. Tout fut entraîné ; Montagne et Gironde votèrent ensemble; les ennemis de Cambon se turent (15 décembre).

Le décret du 15 décembre eut un immense effet populaire. De plus en plus, désormais, la France nouvelle fut dans les armées bien plus que dans les communes et dans les clubs. Là devait être d'abord le salut, puis le péril.

Le procès de Louis XVI avait subi quelques retards, par suite de la découverte de « l'armoire de fer, » cachette trouvée aux Tuileries et dans laquelle Louis XVI avait resserré ses papiers les plus secrets. Il fallut le temps d'examiner ces papiers.

Les débats de la Convention et les délais du procès attiraient de plus en plus, dans des sens divers, l'attention passionnée du public sur la prison du Temple.

L'Assemblée législative, en consentant que Louis XVI fût enfermé au Temple, avait entendu qu'il occuperait les bâtiments d'habitation de cet enclos. La Commune, prétendant qu'il n'y serait pas assez sûrement gardé, l'avait mis, avec sa famille, dans le vieux donjon des Templiers, à peu près inhabité depuis des siècles. On avait arrangé tant bien que mal cette incommode et sombre résidence, d'où le roi déchu et les siens ne sortaient que pour se promener quelques moments dans une sorte de préau triste et nu, entre de grands murs, sous l'œil des officiers municipaux.

La Convention avait pourvu convenablement aux besoins de la famille royale par le vote de 500 000 livres; mais la Commune, toujours préoccupée des tentatives d'évasion, soumettait la famille captive à une surveillance incessante et vexatoire, dont les agents subalternes aggravaient encore la dureté par leurs façons brutales. Les natures grossières et envieuses trouvent un plaisir cruel à humilier les grandeurs déchues; mais l'effet contraire se produisait sur nombre des fonctionnaires municipaux et des gardes nationaux qui se succédaient de jour en jour à la garde du Temple. Quand ils voyaient Louis XVI dans son intérieur, entre sa femme, sa sœur et ses deux enfants, partageant son temps entre la prière, la lecture et l'éducation de son fils, celui qu'aux Jacobins on appelait « le tyran » ne leur paraissait plus qu'un bon père de famille dévot, inoffensif et patient, et leurs récits propageaient autour d'eux la pitié pour le « ci-devant roi. »

Les 3 et 5 décembre, le député alsacien Ruhl lut à la Convention un rapport sur

les papiers trouvés dans « l'armoire de fer. » Bien qu'il y fût sans cesse question des relations du roi avec des hommes d'intrigue, qui lui promettaient de gagner les principaux députés et les meneurs des clubs, il n'y avait pas la moindre preuve contre Danton ni contre aucun des persoanages intluents de la Constituante ou de la



Robert Lindet.

Législative, un seul excepté, Mirabeau. La révélation du pacte de Mirabeau avec la cour produisit un effet terrible. Les Jacobins brisèrent, chez eux, le buste de Mirabeau, et Robespierre les poussa à briser en même temps le buste d'Helvétius, un des philosophes dont les images ornaient le club. Robespierre entendait frapper Helvétius comme l'apôtre de l'égoïsme et du matérialisme, qui, suivant lui, conduisait à la corruption.

La Convention ne tarda pas à faire enlever du Panthéon les restes de Mirabeau.

Robespierre, le 3 décembre, avait repris, devant la Convention, la proposition de Saint-Just. « Nous n'avons point à juger Louis, disait-il, il est déjà condamné. Il n'y a plus qu'à exécuter l'arrêt. — J'ai demandé l'abolition de la peine de mort; c'est la seule exception légitime. Louis doit mourir, parce qu'il faut que la patrie vive. »

Robespierre devait faire à son principe de l'abolition de la peine de mort bien d'autres exceptions !

La Convention repoussa le projet de décret de Robespierre et de Saint-Just sur l'exécution de l'ex-roi sans jugement, et, conformément à l'avis du comité de législation, décida que Louis serait jugé par elle.

Le 4 décembre, pour répondre aux Jacobins, qui accusaient les Girondins de viser à restaurer Louis XVI, et pour faire barrière aux partisans supposés de Philippe d'Orléans, Buzot fit décréter la peine de mort contre quiconque tenterait de rétablir la royauté.

Les 10 et 11 décembre, les deux rapporteurs d'une nouvelle commission chargée de préparer le procès, le montagnard Robert Lindet et le girondin Barbaroux, lurent, le premier, l'exposé historique de la conduite de l'ex-roi depuis 1789, et le second, l'acte d'accusation.

Louis XVI fut amené, le 11 décembre, à la barre de la Convention.

C'était la seconde fois qu'en Europe, depuis un siècle et demi, un roi déchu de sa puissance comparaissait devant une république victorieuse. Mais l'attitude de Louis XVI fut bien différente de ce qu'avait été celle de Charles Ier. Celui-ci, altier, irrité, bravant ses juges, avait toujours gardé le ton et le geste d'un roi devant ceux qu'il nommait ses sujets révoltés. Louis XVI, bien qu'il conservât le même sentiment au fond de l'âme, n'en laissa rien paraître, et se tint et répondit comme un accusé devant un tribunal ordinaire.

Il agit même trop, pour la dignité de sa mémoire, comme le premier accusé venu,



Louis XVI à la barre de la Convention.

reniant, même contre l'évidence, ses paroles, ses actions, ses écrits qui le compromettaient. Sa défense, si elle ne fut pas sans quelque habileté, fut sans noblesse.

Louis ne commanda pas le respect; mais les plus durs ne purent lui refuser leur pitié, quand ils virent cet héritier de huit siècles de royauté, pâle, amaigri, humble et résigné, dépouillé, dans ses vulgaires habits, des derniers insignes de son ancienne grandeur.

Marat lui-même avoua, dans son journal, qu'il avait été ému!

Le peuple parut avoir la même impression; presque partout, il garda le silence sur le passage du « ci-devant roi ». Le journal montagnard *les Révolutions de Paris* blâma la dureté de la Commune, « qui avait trop tôt privé Louis de la compagnie de son fils. » La Convention, malgré les protestations de la Commune, ordonna qu'on rendit à l'accusé ses enfants, adoucissement dont il ne voulut point profiter; il aurait fallu séparer les enfants de leur mère et de leur tante, avec lesquelles Louis ne devait plus communiquer jusqu'à la fin des interrogatoires

La Convention fut obligée d'interposer à plusieurs reprises son autorité, pour empêcher la Commune d'empirer, par de nouvelles et de plus odieuses vexations, la douloureuse position du « ci-devant roi ». Les plus violents montagnards abandonnèrent la Commune en cette occasion. Robespierre, lui, la soutint en tout.

La Convention autorisa Louis XVI à se choisir un défenseur. Il choisit Target, ou, à son défaut, Tronchet. C'étaient deux des

plus célèbres jurisconsultes de la Constituante.

Target s'excusa sur son âge et sa mauvaise santé. Tronchet, beaucoup plus âgé, déclara que son devoir d'avocat était d'accepter. Un autre vieillard illustre, Malesherbes, l'ancien collègue de Turgot dans le ministère, écrivit au président de la Convention : « J'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans un temps où cette fonction était ambitionnée de tout le monde : je lui dois le même service, lorsque c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse. »

Louis XVI accepta avec reconnaissance l'assistance de cet homme vénérable, et la Convention autorisa Malesherbes à se joindre à Tronchet.

Elle écarta les offres analogues de beaucoup d'autres personnes, parmi lesquelles d'anciens ministres et d'anciens constituants. Necker envoya de Genève un mémoire chaleureux en faveur de Louis XVI. Une femme légère et bizarre, mais d'un esprit original et d'un cœur généreux, qui avait fait assez de bruit, depuis 89, dans les sociétés populaires, Olympe de Gouges, demanda à la Convention d'etre associée à Malesherbes. « Qu'importe mon sexe? écrivit-elle au président de la Convention. — L'héroïsme et la générosité sont aussi le partage des femmes, et la Révolution en offre plus d'un exemple. — Il ne suffit pas de faire tomber la tête d'un roi pour le tuer; il vit après sa mort; mais il est mort véritablement quand il survit à sa chute. »

Cet acte de courage devait plus tard coûter la vie à Olympe de Gouges.

Le grand procès n'absorbait pas toute l'attention de l'Assemblée. Des discussions de la plus grande importance s'entremêlaient avec les débats relatifs à Louis XVI. Tantôt c'étaient, comme nous l'avons dit, les questions qui concernaient la cherté du pain et les troubles intérieurs; tantôt celles qui regardaient la guerre et les rapports de la République française avec les princes et les peuples; puis ce fut le grand sujet de l'éducation nationale, qui eût demandé des esprits plus calmes et de moins terribles moments. Un plan général d'instruction publique, rédigé par Talleyrand, avait été légué par la Constituante à la Législative; un second plan, ouvrage de Condorcet et qui modifiait le premier, avait été légué par la Législative à la Convention; un plan spécial d'instruction primaire, dont les bases étaient empruntées au projet de Condorcet, fut présenté à la Convention par son comité d'instruction publique, sous l'inspiration des Roland et de leurs amis.

Le rapport du comité donna lieu à de vives discussions. Les Girondins, comme, avant eux, les Constituants, ne voyaient dans l'instruction primaire que le premier degré de l'échelle de l'enseignement. Robespierre prétendait que ce premier degré fût le degré unique, et que tous les enfants, sans distinction, non pas seulement de fortune, mais d'intelligence, reçussent la même éducation. Il sacrifiait à une conception étroite et fausse de l'égalité les intérêts de la science, des beaux-arts et du progrès social.

Nous reviendrons sur ce sujet. Il n'y eut rien d'immédiatement décidé. Nous ferons observer seulement que l'instruction primaire, selon le plan des Girondins, devait être gratuite et laïque. Les diverses religions eussent été enseignées dans les églises et dans les temples, et non dans les écoles.

Un débat fort animé sur le salaire des prêtres coïncida avec l'affaire de l'instruction primaire. Cambon, qui était pour la séparation de l'Église et de l'État, et qui, surtout, cherchait partout des ressources pour la guerre, avait proposé de supprimer la grande somme que l'État affectait au payement du clergé constitutionnel. Chaque

citoyen eût contribué, comme il l'eût voulu, aux frais de son culte.

Cette proposition causa de l'agitation dans les campagnes, où le bruit courut que la Convention allait abolir le culte. Le journal *les Révolutions de Paris* soutint Cambon au point de vue des principes; mais le club des Jacobins, quoique devenu de plus en plus violent, jugea le projet impolitique. Danton et Robespierre se prononcèrent contre. Danton déclara qu'il ne connaissait d'autre Dieu que celui de l'univers, d'autre culte que celui de la justice et de la liberté; mais que, tant que la lumière n'aurait pas pénétré dans les chaumières, il serait barbare de vouloir ôter au peuple des hommes dans lesquels il pouvait trouver encore quelques consolations.

Robespierre dit qu'il ne fallait pas aliéner à la République le clergé constitutionnel; que d'ailleurs c'étaient les riches qui se passaient de religion, et que ce seraient les pauvres qui supporteraient à eux seuls les frais du culte.

Dans un écrit remarquable, il laisse entrevoir sa vraie pensée, qui est de maintenir le culte public, en transformant peu à peu le catholicisme en un déisme chrétien. — « Si la déclaration des droits de l'humanité, dit-il, était déchirée par la tyrannie, nous la retrouverions dans l'Évangile. »

La Convention n'adopta pas la proposition de Cambon (30 novembre).

Les Girondins ne s'étaient pas engagés à fond sur l'affaire du clergé; mais une nouvelle querelle éclata entre eux et les Montagnards sur une question de personne. Le 16 décembre, le montagnard Thuriot ayant demandé la peine de mort contre quiconque attaquerait l'unité de la République, tout le monde vota la proposition; mais le girondin Buzot proposa, aussitôt après, le bannissement de tous les membres de la famille des Bourbons, et spécialement de Philippe-Égalité et de ses fils, comme une conséquence nécessaire du procès de Louis XVI. Il établit que le malheur d'être nés près du trône les condamnait à l'exil, et qu'une république ne saurait, sans péril, souffrir des princes dans son sein.

La fortune énorme, quoique en désordre, qu'avaient Philippe d'Orléans et sa femme, les relations de Philippe avec une foule d'agitateurs, les efforts de ses jeunes fils pour se rendre populaires dans l'armée, inspiraient à beaucoup de patriotes des appréhensions sincères et sérieuses.

Saint-Just approuva la motion, pour laver la Montagne de connivence avec Philippe d'Orléans, mais en récriminant, comme à son ordinaire, contre la Gironde. D'autres Montagnards se mirent à crier que, si l'on bannissait l'ancien prince *Égalité*, il fallait aussi bannir le ministre Roland. La Montagne, en général, protesta contre la proposition de Buzot.

Bannir un représentant du peuple était une chose grave. La Convention hésita. Les Jacobins, puis les meneurs des sections, puis la Commune, prirent la défense d'*Égalité*, et prétendirent qu'on ne voulait l'expulser que pour frapper après lui les autres députés de Paris. Après une longue et violente discussion, Pétion, qui prenait volontiers le rôle de médiateur, fit voter l'ajournement de la proposition de bannissement jusqu'après le procès du roi (19 décembre).

Le procès marchait. Louis XVI se faisait peu d'illusion sur le résultat. Le 25 décembre, jour de Noël, il rédigea son Testament, resté célèbre dans l'histoire. En présence de la mort, ayant déjà, pour ainsi dire, un pied dans l'autre vie, il s'élève fort au-dessus de lui-même; ce qu'il avait de vulgaire disparaît; son dernier écrit semble déjà marqué de ce caractère imposant et de cette mystérieuse sérénité que la mort imprime au visage de l'homme.

Louis manifeste, dans son Testament, un sentiment religieux profond, sous cette

forme catholique à laquelle il était si attaché et pour laquelle il avait supporté tant de luttes.

« Je pardonne, dit-il, de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal. »



Tronchet.

Le pardon qu'il accordait à ses ennemis n'était pas une formule banale, mais l'expression d'un sentiment très-sincère. Il croyait véritablement n'avoir donné à personne en France un sujet légitime de ressentiment. Il est à remarquer qu'il réunit dans son pardon les révolutionnaires qui vont consommer sa perte et les émigrés qui l'ont préparée.

« Je prie ma femme, écrit-il, de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

« Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois; mais qu'un roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire. »

Il entendait par là qu'un roi doit régner selon des lois fixes, et non selon son caprice, mais non pas que ces lois doivent émaner d'un autre pouvoir que le pouvoir royal. « Je finis, dit-il, en déclarant devant Dieu et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi. »

Quand on lit ce testament, qui inspire sympathie et respect, on est cependant surpris et troublé de voir que Louis se croit absolument sans reproche devant Dieu.

C'est que ceux de ses actes qui sont coupables aux yeux de la postérité ne l'étaient pas aux siens. Les prêtres ultramontains qui dirigeaient sa conscience l'avaient habitué à croire permise la dissimulation envers les ennemis de l'Église et les ennemis de la couronne. Les maximes équivoques des casuistes jésuites n'avaient pas détruit, mais avaient altéré en lui la grandeur morale du chrétien évangélique.

Louis XVI comparut de nouveau, le lendemain, devant la Convention. Les deux vieillards qui s'étaient chargés de sa défense, Tronchet et Malesherbes, avaient obtenu de s'adjoindre un jeune avocat de talent, Desèze.

L'avocat plaida éloquemment et hardiment la grande cause qui lui était confiée. Il commença par déclarer que Louis n'avait pas songé un instant à décliner la compétence de la Convention ; mais il s'efforça de

prouver à la Convention qu'elle ne pouvait condamner le roi déchu, et qu'il n'était pas possible de lui appliquer d'autres lois que celles de la Constitution de 1791. Cette Constitution ne prononçait, à l'égard du roi, dans les cas les plus extrêmes, d'autre peine que la déchéance.

Desèze fut surtout très-fort quand il montra que la procédure exceptionnelle suivie par la Convention retirait à Louis toutes les garanties que la législation nouvelle accordait à tous les accusés.

« Citoyens, dit-il aux conventionnels, je cherche parmi vous des juges, et je n'y vois que des accusateurs. Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et c'est vous-mêmes qui l'accusez ! — Vous voulez prononcer sur le sort de Louis, et vous avez émis d'avance votre opinion. »

Desèze discuta avec beaucoup de chaleur et d'habileté la longue série des accusations portées contre Louis XVI, et le défendit très-bien contre le grief dont les clubs faisaient le plus de bruit, celui d'avoir prémédité de verser le sang du peuple le 10 août. Il termina par des paroles touchantes sur les vertus privées, les bonnes intentions et les bonnes actions de Louis XVI, et en appela au jugement de l'histoire.

Louis XVI ajouta quelques mots au grand discours de son défenseur. Il affirma, comme dans son Testament, que sa conscience ne lui reprochait rien. Il protesta avec une vive émotion contre l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et d'être l'auteur « des malheurs du 10 août ».

Louis fut renvoyé dans sa prison, et le débat s'engagea sur son sort. Le député breton Lanjuinais dit à l'Assemblée, comme avait fait Desèze, qu'elle était juge et partie. Il demanda qu'on annulât le décret qui avait constitué la Convention en cour de justice pour juger Louis XVI, et qu'on prononçât sur son sort par mesure de sûreté générale.

Couthon réfuta Lanjuinais, en arguant que, si la Législative s'était reconnue avec raison incompétente pour juger Louis XVI, la Convention, au contraire, était investie des pleins pouvoirs du peuple. Il proposa qu'on décrétât que la discussion était ouverte sur le jugement de Louis, et qu'elle serait continuée, toute affaire cessante, jusqu'au prononcé du jugement.

Après une séance tumultueuse et des scènes d'une extrême violence, la Convention



Desèze.

décida que la discussion continuerait sans interruption, mais sous la réserve, demandée par Pétion, qu'on ne tranchait pas la question débattue entre Couthon et Lanjuinais.

La Convention ne doutait pas du droit de la nation, ni de son droit à elle, comme représentant la nation, à juger le roi déchu ; mais beaucoup de conventionnels avaient de grands doutes sur la manière dont l'Assemblée appliquait ce droit, en retirant à Louis XVI les priviléges royaux que lui avait donnés la Constitution de 91, sans lui accorder en échange les garanties que les

formes de la justice ordinaire accordaient à tous les citoyens. On ne lui laissait point, par exemple, la faculté de récuser tous ces conventionnels qui ne cessaient à l'avance de le déclarer coupable.

Ceux qui souhaitaient d'épargner la vie de Louis XVI craignirent que la Révolution n'eût l'air de reculer devant les rois de l'Europe, si la Convention se dessaisissait du jugement après se l'être attribué. La position prise par Lanjuinais fut abandonnée, et les modérés choisirent un autre terrain. Roland fit répandre un imprimé où l'on établissait le droit qu'avait le peuple de faire grâce à Louis XVI. — Comment le peuple, y disait-on, pourra-t-il exercer ce droit, s'il n'est pas consulté?

Dans la séance suivante (27 décembre), le girondin Salles proposa que la Convention se bornât à prononcer sur la culpabilité de l'ex-roi, et renvoyât au peuple le choix entre deux peines : la mort, ou l'exil à la paix générale. « Les rois, dit-il, veulent sauver, non pas Louis, mais la royauté. Son supplice est nécessaire à leur politique. Ils veulent sa mort, pour en faire un martyr! »

Il est certain qu'autour des rois, et parmi les émigrés, bien des gens faisaient ce barbare calcul.

Le 28 décembre, toutefois, un roi, à la vérité, un Bourbon, essaya une intervention diplomatique en faveur de son malheureux parent. Le roi d'Espagne Charles IV, après avoir déclaré qu'il resterait neûtre dans la guerre où la France était engagée, fit adresser au ministre des affaires étrangères de France, par le chargé d'affaires d'Espagne à Paris, une lettre qui fut communiquée à la Convention. Le diplomate espagnol faisait entendre que la bonne amitié entre les deux nations dépendrait de la manière dont la nation française en userait envers Louis XVI et sa famille. Il s'élevait avec vivacité contre la conduite du procès et contre les traitements infligés à l'ex-roi, et demandait à la générosité des Français de laisser Louis XVI se choisir un asile à l'étranger.

Cette intervention étrangère souleva de vives protestations dans l'Assemblée, qui passa à l'ordre du jour sur la lettre.

La discussion continuait sur l'importante proposition de Salles, l'appel au peuple. Buzot déclara qu'il voterait la mort, avec appel au peuple, Louis étant coupable, mais le peuple ayant droit de lui faire grâce. Robespierre répondit, cette fois, non plus seulement par des déclamations ni par des personnalités, mais par de très-fortes raisons. Il montra que renvoyer une pareille question aux 40000 assemblées primaires des communes de France, c'était bouleverser la République et déchaîner la guerre civile; que la Convention manquerait à ses devoirs envers le peuple qui l'avait investie de sa confiance, si elle lui renvoyait cette redoutable décision, faute d'avoir le courage de la rendre elle-même.

Les arguments de Robespierre auraient été plus puissants encore, si l'on n'eût pu reprocher à lui et aux siens d'avoir exercé sur les élections de la Convention, à Paris, une violente pression qui rendait l'autorité de certains élus contestable.

Vergniaud répliqua à Robespierre par un de ses plus magnifiques discours. Cependant il ne réfuta point suffisamment les graves objections contre l'appel au peuple. Il fit ressortir avec force l'arbitraire des formes du procès, et alla jusqu'à dire que le peuple, qui avait promis l'inviolabilité à Louis par la Constitution de 91, pouvait seul revenir sur cette promesse. Il soutint que la mort de Louis, ordonnée par la Convention, ferait déclarer contre nous l'Angleterre et l'Espagne, et nous entourerait d'une guerre universelle.

Brissot et Gensonné appuyèrent Salles et Vergniaud. Brissot affirma, comme Salles, que toutes les puissances, par un calcul machiavélique, souhaitaient la mort de Louis. Il

montra que les nations égarées par la calomnie se joindraient aux rois contre la Révolution et la France.

Quoique les Girondins fissent ainsi valoir les sérieux motifs politiques de leur opinion, c'était moins par politique que par humanité qu'ils s'efforçaient de sauver Louis XVI.

Après nombre de Montagnards, Marat vint à l'aide de Robespierre, en accusant les Girondins de pousser à l'anarchie par l'appel au peuple, et il établit que c'était contraire aux principes du gouvernement représentatif : « La seule forme possible dans un grand État qui veut l'unité de gouvernement. »

Marat avait quelquefois des éclairs de bon sens au milieu de ses atrocités et de ses folies.

La Gironde avait raison de ne pas vouloir la mort de Louis XVI; mais la Montagne avait raison de ne pas vouloir l'appel au peuple. Dès qu'on n'avait pas pris le seul bon parti, dès qu'on n'avait pas décidé du sort de Louis sans forme de procès et par mesure de sûreté générale, en vertu des pleins pouvoirs conférés par le peuple à la Convention, dès qu'on s'était engagé dans le procès du roi déchu, l'on n'en pouvait sortir que d'une manière funeste.

Girondins et Montagnards soutenaient leurs opinions avec une égale passion et un égal courage. Les Girondins étaient sans cesse menacés par les meneurs des sections et injuriés par les habitués les plus turbulents des clubs, qui encombraient les tribunes et les abords de l'Assemblée. Ils savaient, de plus, que la contre-Révolution ne leur saurait aucun gré de sauver la vie au roi, et que, si la République succombait, ils étaient les premières victimes désignées à la potence par l'émigration.

Quant aux Montagnards, ils se croyaient exposés aux poignards des royalistes, assez nombreux dans Paris, et ils ne le croyaient pas tout à fait sans motif; mais surtout ils avaient la conviction de se dévouer, eux et leurs familles, à la vengeance implacable de tous les rois et de toutes les aristocraties.

Dans la Convention, l'on ne connaissait la peur ni à droite, ni à gauche.

On n'en pouvait dire autant du centre, quoiqu'il y ait de l'exagération à prétendre, comme l'ont fait des historiens, que cette partie de l'Assemblée n'était gouvernée que par la peur.

Tout dépendait de cette masse du centre, la vie ou la mort de Louis XVI, la victoire ou la défaite de la Gironde ou de la Montagne.

Il y avait autre chose que de la peur dans le Centre; il y avait, chez les principaux, à l'égard des Girondins, une certaine jalousie, qui contribuait à les détourner d'accorder une prépondérance exclusive à la Gironde, quoique, au fond, ils la préférassent à la Montagne. Cependant, s'ils eussent senti, dans la droite, union, discipline, force soutenue, volonté précise et constante, ils l'eussent suivie; mais cela n'existait pas dans ce parti d'hommes de discussion et non d'hommes d'action. Mme Roland le savait bien; elle juge nettement dans ses Mémoires l'insuffisance de ses amis, et se désole de n'être pas homme.

Barère, l'orateur le plus influent du centre, résuma ce grand débat dans un discours très-étudié et conclut contre l'appel au peuple. Cela indiquait où pencherait la majorité. C'était le 4 janvier. La terrible année 93 était commencée.

La discussion fut close le 7 janvier, et la position des questions décisives fut ajournée au 14.

L'agitation était extrême dans l'Assemblée et dans Paris. La Convention recevait beaucoup d'adresses des départements contre les anarchistes et contre la Commune; d'autres, pour la mort du roi. Des volontaires assez nombreux arrivaient à Paris pour faire partie de cette garde de la Con-

vention tant annoncée, mais non encore organisée. Le 13 janvier, une députation des Marseillais et des autres nouveaux fédérés vint demander à la Convention « de partager avec les citoyens de Paris la garde des représentants du peuple français. — « Les hommes du 2 septembre, dit l'orateur des fédérés, peuvent se présenter ; ils



Barère

trouveront en face d'eux les hommes du 10 août! »

Pendant ce temps, néanmoins, les Jacobins travaillaient, non sans succès, à gagner une partie des nouveaux fédérés, et organisaient une fête patriotique pour consacrer l'union des volontaires départementaux et des « sans-culottes » parisiens. Quelques sections avaient voté les motions les plus séditieuses, et la Commune recommençait ses envahissements et ses insolences.

Des mesures énergiques furent proposées à diverses reprises à la Convention, pour rétablir l'ordre dans Paris. L'ex-procureur de la Commune, Manuel, qui avait tout à fait passé aux Girondins, avait demandé qu'on pourvût à la police des tribunes, qui intervenaient à chaque instant dans les débats de l'Assemblée par leurs applaudissements ou leurs huées. D'autres députés réclamèrent la suppression de la permanence des sections, qui livrait Paris à la domination d'une poignée d'agitateurs. D'autres demandèrent que la Convention prît en main la police de Paris. Ces propositions sérieuses, efficaces, furent beaucoup discutées. On ne décida rien. Le ministre de l'intérieur Roland s'épuisait en vaines remontrances.

La majorité s'annihilait. La vraie cause de cette impuissance, c'est que la rupture avait été définitivement consommée entre les hommes de théorie, les Girondins, et l'homme d'action, sans lequel ils ne pouvaient diriger la Révolution.

Danton avait fait un dernier effort de conciliation à la fin de novembre. Vergniaud y inclinait, ce qui mécontentait fort Mme Roland, emportée par son aversion contre Danton. On croit que Brissot, Condorcet, Pétion penchaient du même côté que Vergniaud. L'homme qui s'inspirait surtout de la pensée de Mme Roland, l'inflexible Buzot, et aussi le fougueux Barbaroux et plusieurs des députés bordelais, avaient le sentiment contraire. Il y eut une entrevue secrète, de nuit, aux environs de Sceaux, entre Danton et quelques-uns des Girondins. On ignore les détails de ce qui s'y passa. On sait seulement qu'un des députés de Bordeaux, l'ardent et âpre Guadet, y joua un rôle fatal.

« Guadet, s'écria Danton ; — Guadet, tu as tort ; tu ne sais point pardonner!... Tu ne sais pas sacrifier ton ressentiment à ta patrie.... Tu es opiniâtre, et tu périras! »

Guadet, en effet, devait périr, et ses amis avec lui ; et aussi Danton et les siens ; et la liberté avec eux!



Adieux de Louis XVI à sa famille.

Ce fut cette nuit qui décida véritablement la mort de Louis XVI et l'avénement de la Terreur.

Danton, autant que les Girondins, répuguait à la mort du roi. On croit qu'il avait promis à sa femme, qu'il aimait beaucoup et qui était atteinte d'une maladie mortelle, de sauver Louis XVI et sa famille. Il avait, un jour, au club des Cordeliers, lâché un mot dans le sens de la clémence : « Une nation se sauve et ne se venge pas! »

Après l'entrevue de Sceaux, n'ayant pu s'entendre avec les Girondins, il sentit la cause de la modération et de l'humanité perdue. Il se fit donner par la Convention une mission en Belgique, où il y avait en ce moment de grands intérêts à régler, et il partit le 1er décembre, fort triste et laissant derrière lui sa femme mourante et la Convention déchirée par d'irrémédiables discordes.

Il lui fallut cependant revenir à l'heure décisive. Un décret de la Convention rappela les représentants qui étaient en mission, afin qu'ils vinssent prendre part au vote sur le sort de Louis XVI.

Le 14 janvier, après un confus et orageux débat, le Girondin Fonfrède fit poser ainsi les questions :

« Louis est-il coupable?

« La décision, quelle qu'elle soit, sera-t-elle soumise à la ratification du peuple?

« Quelle peine Louis a-t-il encourue?

L'appel nominal eut lieu, le 15, sur la première question. Sur 721 membres présents, 683 répondirent oui sans commentaires; 25 répondirent oui avec des observations; la plupart de ceux-ci se déclarant législa-

teurs et non juges. 13 refusèrent de voter, ou se récusèrent.

Un de ces derniers, Noël des Vosges, dit que, son fils étant mort aux frontières en défendant la patrie, il ne pouvait être juge de celui qu'on regardait comme le principal auteur de cette mort.

Il y avait donc à peu près unanimité pour la culpabilité. La Convention déclara Louis *Capet* coupable de conspiration contre la liberté de la Nation et la sûreté de l'État.

On donnait au roi déchu, comme nom de famille, le surnom qu'avait porté le chef de la dynastie, dite des « Capétiens, » qui avait régné huit siècles sur la France.

Sur la seconde question, la Gironde se divisa. Vergniaud, Buzot, Guadet, Brissot, Valazé, Barbaroux, Pétion, votèrent pour l'appel au peuple. Condorcet, Isnard, les deux beaux-frères Ducos et Fonfrède, votèrent contre. Le discours de Barère, appuyé par l'influence de Sieyès, avait décidé la majeure partie du centre. 424 voix contre 283 rejetèrent l'appel au peuple.

Ce même jour, un article de Manuel, publié dans le journal de Brissot, dit qu'il fallait envoyer le dernier roi de France, non point à la mort, mais aux États-Unis d'Amérique, subir le spectacle d'un peuple souverain.

Restait la troisième et terrible question : « Quelle sera la peine? »

Paris fermentait. On disait les prisons menacées de nouveau. La Commune avait obtenu du ministre de la guerre, Pache, successeur de Servan et rallié aux Jacobins, qu'on fit venir à Paris un parc d'artillerie qui était à Saint-Denis, et qu'on distribuât les canons entre les sections. Les gens timides quittaient la ville. Les violents réclamaient la fermeture des barrières pour empêcher cette « désertion. »

La Convention reçut, le 16 au matin, du ministre de l'intérieur Roland une lettre d'une extrême énergie contre ceux qui ne proposaient, disait-il, de fermer les portes que pour « retenir et choisir leurs victimes. » Il dénonçait « les arrêtés incendiaires de plusieurs sections et les doctrines sanguinaires professées dans les clubs. — Je n'ai pas plus de pouvoir aujourd'hui qu'au 2 septembre, disait-il. Je ne puis guère que donner l'exemple en désignant et en bravant jusqu'aux derniers instants mes propres bourreaux. C'est à la Convention à faire davantage, à opérer le salut public. »

Plusieurs députés appuyèrent la lettre de Roland, en rapportant les menaces qu'ils avaient entendues contre la Convention elle-même.

On décréta que les fédérés partageraient dorénavant avec les corps armés de Paris la garde de l'Assemblée. Cependant, sur la nouvelle que la municipalité maintenait les barrières ouvertes et que la rue était tranquille, Lacroix, l'ami de Danton, fit rejeter une proposition de Gensonné, qui voulait qu'on transférât de la municipalité au ministère de l'intérieur le droit de requérir directement la force armée.

Danton était arrivé. La question, pour lui, était tranchée. Il avait pris sa résolution en désespéré et se rejetait, avec toute la violence de son tempérament, au premier rang du parti extrême. Lanjuinais demandait que la majorité, pour décider de la peine de Louis, fût des trois quarts des voix. Danton fit voter que le décret relatif à Louis serait, comme les décrets ordinaires de l'Assemblée, rendu à la simple majorité.

Il était huit heures du soir. L'appel pour la troisième question commença. Un Girondin avait fait décider que chacun énoncerait tout haut son jugement à la tribune, et un Montagnard, que chacun signerait son vote. Dans les deux partis, chacun acceptait l'entière responsabilité de ses actes.

Le premier appelé fut le montagnard

Mailhe. Il vota la mort, mais ajouta que, si la mort avait la majorité, il croyait qu'il serait digne de la Convention d'examiner s'il ne serait pas utile de retarder le moment de l'exécution.

Après qu'une vingtaine eurent voté, la plupart pour la mort, ce fut le tour de Vergniaud. Il monta à la tribune, le cœur serré. Il dit qu'ayant reconnu Louis coupable, et la Convention ayant rejeté l'appel au peuple, il ne lui était pas permis d'hésiter sur la peine. « La loi parle, dit-il : c'est la mort; mais, en prononçant ce mot terrible, inquiet sur le sort de ma patrie, sur les dangers qui menacent la liberté, sur le sang qui peut être versé, j'exprime le même vœu que Mailhe et je demande qu'il soit soumis à une délibération de l'Assemblée. »

La loi à laquelle se référait Vergniaud était celle qui punissait de mort la haute trahison. Il espérait que l'exécution, si une fois elle était différée, n'aurait pas lieu.

Guadet, Buzot, Pétion, Valazé, votèrent comme Vergniaud. Louvet et Brissot votèrent la mort avec sursis jusqu'à ce que le peuple eût accepté la constitution. Barbaroux, Isnard, Lasource, Ducos et Fonfrède votèrent la mort sans réserve. Condorcet, Kersaint, Salles, Manuel, Rabaud-St-Étienne, Lanjuinais, Thomas Payne votèrent pour d'autres peines que la mort, réclusion, bannissement, etc. ; Gensonné, pour la mort, mais à condition qu'on frappât en même temps les assassins du 2 septembre.

Quelques-uns de ceux qui votèrent la détention, avec le bannissement lors de la paix générale, jetèrent des paroles prophétiques : « On en fera un saint ; un martyr ! — On aura, comme en Angleterre, un Cromwell ou un Charles II ! »

On eut l'un et l'autre : on eut Bonaparte et Louis XVIII.

Sieyès et Barère, les deux grandes influences du centre, votèrent la mort.

Toute la Montagne, sauf deux ou trois, vota la mort sans restriction : Danton comme Robespierre.

Deux patriotes éminents, qui ne dépendaient d'aucun parti, le calme Carnot comme l'impétueux Cambon, votèrent la mort. Ceux-là ne se décidaient point par les passions ou les intérêts de la politique intérieure : l'appel aux armes de l'étranger était pour eux le crime qui ne peut être pardonné.

Carnot dit : « Nul devoir ne m'a tant coûté. »

Il y eut une grande attention et un profond silence dans l'Assemblée, quand on vit paraître à la tribune le ci-devant duc d'Orléans, Philippe-Égalité. Il lut son vote d'un air impassible : « Uniquement occupé de mon devoir, et convaincu que tous ceux qui ont attenté ou attenteront à la souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la mort. »

Une sourde rumeur parcourut la salle. Les Montagnards eux-mêmes n'en demandaient pas tant à ÉGALITÉ, et tout le monde avait cru qu'il s'abstiendrait.

Il n'avait été poussé à un tel acte, ni par la haine, ni même par l'ambition. Il avait cherché sa sécurité dans l'extrême gauche, sur les bancs les plus élevés de la Montagne; ce fut encore en vue de sa sécurité qu'après bien des hésitations, il se décida à voter la mort du chef de sa famille. Il croyait que ce gage sanglant lui assurait, sans retour, la protection du parti le plus violent. Il se trompait, et il en eut bientôt la preuve.

L'appel nominal ne se termina que le 17 janvier, à huit heures du soir; il avait duré 24 heures. Vergniaud présidait, comme au 10 août ; ce fut lui qui prononça l'arrêt de Louis XVI, comme il avait prononcé naguère sa suspension. Il énonça, d'une voix grave et triste, le résultat du scrutin :

« La majorité absolue est de 361. 366 ont voté pour la mort. Je déclare donc, au nom de la Convention nationale, que la

peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la peine de mort. »

Les défenseurs de Louis XVI furent introduits, et interjetèrent de sa part un appel à la Nation.

L'appel fut écarté, la question ayant été résolue d'avance. La séance fut levée après trente-sept heures.



Santerre.

On fit, le lendemain, la révision des votes. 321 avaient voté d'autres peines que la mort ; 13, la mort, avec sursis ; 26, la mort, en demandant qu'on discutât si l'exécution serait ou non différée, mais sans faire de cette demande une condition de leur vote. Si l'on ajoutait ces 26 voix aux 361, et non, comme l'avait dit Vergniaud, 366, qui avaient voté simplement la mort, c'étaient 387 contre 334. 5 s'étaient récusés.

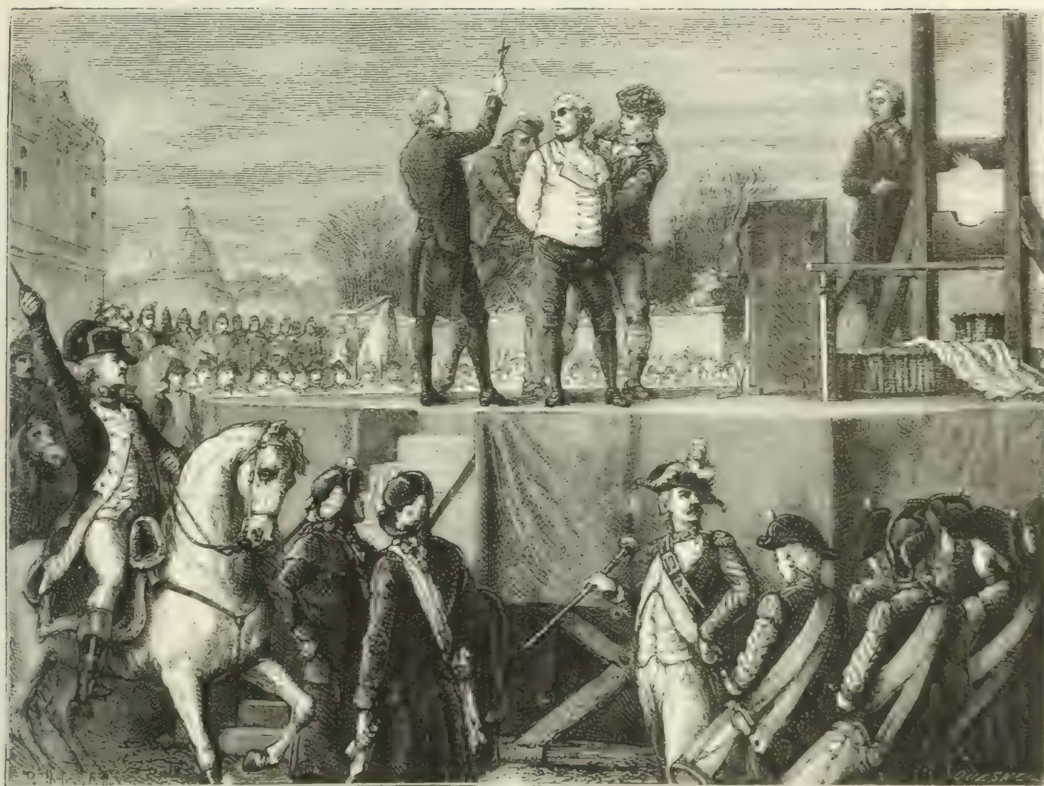
Une grande partie des hommes d'Église qui étaient membres de l'Assemblée votèrent la mort, à savoir : 18 ecclésiastiques constitutionnels et 3 pasteurs protestants. Les évêques Grégoire et Fauchet ne furent pas de ce nombre. Fauchet, tout en confirmant sa foi républicaine, protesta avec passion contre l'arrêt. Grégoire était absent pour une mission lointaine. Violent ennemi des rois, il envoya par écrit son vote pour la condamnation de Louis XVI, mais non pas à la mort. « Ma religion, avait-il dit, me défend de verser le sang des hommes. »

Deux députés, le breton Kersaint et l'ancien procureur de la Commune Manuel, donnèrent leur démission.

Les séances des 18 et 19 janvier furent remplies par un long et orageux débat sur la question de savoir s'il y aurait un sursis à l'exécution. Beaucoup d'hommes qui avaient voté contre la mort ou qui n'avaient voté la mort qu'avec douleur, se rattachaient à la proposition d'ajournement. Buzot, Brissot, Condorcet reprirent avec instance, en faveur du sursis, les arguments déjà employés en faveur de l'appel au peuple. Buzot dit qu'il savait bien à quelles fureurs il s'exposait, mais qu'il avait fait le sacrifice de sa vie. Brissot renouvela avec plus d'énergie son affirmation, que l'exécution de Louis XVI armerait contre la France l'opinion générale de l'Europe.

Thomas Payne, ce fameux représentant de l'idée de la République universelle, avait voté contre l'appel au peuple et contre la mort. « Ce qui nous paraît aujourd'hui, dit-il, un acte de justice, ne paraîtra un jour qu'un acte de vengeance, » et il soutint le sursis jusqu'à la réunion d'une prochaine Assemblée. « La France, poursuivit-il, n'a aujourd'hui qu'une seule amie, la République américaine. Ne donnez pas aux États-Unis le chagrin, et au roi d'Angleterre la joie de voir monter sur l'échafaud l'homme qui a aidé à retirer des chaînes du despotisme anglais mes frères d'Amérique ! »

L'orateur du Centre, Barère, se prononça



Louis XVI sur l'échafaud.

au moment décisif, contre le sursis, comme il s'était prononcé contre l'appel au peuple. Les Girondins ne furent pas unanimes ; Barbaroux combattit le sursis.

Le sursis fut rejeté par 380 voix contre 310 : moins de voix pour le sursis qu'il n'y en avait eu contre la mort.

Il avait fallu un ferme courage aux orateurs contraires à l'exécution pour braver les fureurs des Jacobins ; mais un événement de la journée du 20 prouva qu'il y avait eu aussi du danger pour les partisans de l'opinion opposée. Plusieurs députés avaient reçu des lettres anonymes où on les menaçait de mort, eux et leurs familles, s'ils votaient la mort du roi. Ce n'étaient point là de vaines menaces. Un des représentants qui avaient voté l'exécution, Lepelletier de Saint-Fargeau, ancien membre du parlement de Paris, très-riche, très-bienfaisant, très-dévoué aux intérêts populaires, fut assassiné au Palais-Égalité, ainsi qu'on appelait maintenant le Palais-Royal, par un ancien garde du corps nommé Deparis. Celui-ci cherchait Philippe-Égalité pour le tuer : il tua, au lieu de Philippe, le premier juge du roi qui lui tomba sous la main.

Les défenseurs de Louis XVI lui avaient porté la nouvelle de sa condamnation. Il reçut avec fermeté ce coup auquel il était préparé, releva Malesherbes, qui s'était jeté à ses pieds en pleurant, l'embrassa et lui répéta, comme dans son Testament, comme devant la Convention, qu'il avait cherché en vain dans sa conscience s'il avait pu mériter de ses sujets le plus léger reproche.

Ainsi, jusqu'à la fin, il n'eut pas le moin-

dre doute sur la légitimité de toutes ses actions !

Malesherbes lui dit que tout espoir n'était pas perdu ; que beaucoup de sujets fidèles avaient juré de l'arracher des mains des bourreaux ou de périr avec lui. — « Remerciez-les de leur zèle, répondit-il ; mais dites-leur que je ne leur pardonnerais pas, s'il y avait une seule goutte de sang versée pour moi. »

Dans la journée du 20, le Conseil des ministres vint signifier au royal condamné son arrêt.

La Convention autorisa Louis XVI à appeler auprès de lui tel ministre du culte que bon lui semblerait et à communiquer librement avec sa famille.

Dans la soirée du 20, eut lieu cette funèbre entrevue. Marie-Antoinette, Madame Élisabeth, sœur du roi, la fille de Louis XVI, jeune personne de quinze ans, qui fut la duchesse d'Angoulême, et son fils, enfant de dix ans, destiné à mourir de langueur au Temple, furent introduits auprès du malheureux chef de famille. Il y eut là une scène déchirante. La reine avait dédaigné son mari aux jours de la prospérité ; elle ne voyait alors que ses défauts ; elle le croyait sans courage, parce qu'il n'était pas violent comme elle, et qu'il manquait des facultés de l'action : mais, quand elle l'eut vu si courageusement résigné devant le malheur et devant la mort, si bon pour les siens, si patient dans les plus terribles épreuves, elle s'était reprise à l'aimer avec toute l'impétuosité de sa nature, et cet amour, tout à la fois, adoucit les derniers jours de Louis et lui rendit la séparation plus cruelle.

Louis, vers dix heures du soir, renvoya les siens en leur promettant de les revoir le lendemain. Épuisé d'émotions, il dormit profondément sa dernière nuit. Le 21 janvier, à cinq heures du matin, un prêtre réfractaire irlandais, appelé Edgeworth, qui était resté caché dans Paris, et qui, d'après l'autorisation exceptionnelle de la Convention, avait été appelé au Temple, dit la messe au condamné et lui donna la communion. Louis voulait ensuite rappeler sa famille. Le prêtre obtint de lui qu'il épargnât aux siens ces douloureux adieux et ne pensât plus qu'à son salut.

Le commandant de la garde nationale, Santerre, parut accompagné de deux commissaires de la Commune. Louis s'enferma quelques minutes avec son confesseur, puis dit à Santerre : « Partons ! »

On le fit monter en voiture avec le prêtre, et le triste cortége se mit en marche. Tous les bataillons des sections, qui avaient remplacé l'ancienne organisation de la garde nationale de la Fayette, étaient sur pied. Plus de 60 000 hommes armés occupaient les boulevards, les places et les ponts. 500 royalistes avaient résolu de tenter un coup de main pour délivrer le roi pendant le trajet. Ils ne purent pas même se réunir, et il n'y eut d'autre tentative que quelques cris de « Grâce ! » poussés au départ du Temple et à l'arrivée sur l'ancienne place Louis XV, devenue la place de la Révolution.

Ces cris ne trouvèrent point d'écho dans les masses armées. Louis avait employé le temps du trajet à lire les prières des agonisants. La voiture s'arrêta au pied de l'échafaud, là où s'élève maintenant l'obélisque. Il était dix heures du matin. Louis acheva sa prière, et ôta lui-même son habit. Les aides du bourreau se présentant pour lui lier les mains, sa résignation l'abandonna un instant, et il les repoussa avec vivacité. — « Faites ce dernier sacrifice, lui dit le prêtre ; c'est un nouveau trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. »

Il céda, monta les degrés de l'échafaud, et, commandant du geste le silence aux tambours qui battaient : « Je suis innocent,

cria-t-il ; je pardonne aux auteurs de ma mort ; je prie Dieu que mon sang ne retombe jamais sur la France ! »

Un roulement de tambours lui coupa la parole. Les exécuteurs le saisirent. Il poussa un cri terrible....

Quand sa tête fut tombée, les bataillons qui couvraient la place, et la foule, à distance, crièrent : Vive la République ! Des hommes trempèrent leurs mouchoirs, d'autres, la pointe de leurs armes dans le sang de la victime : le plus grand nombre par fanatisme révolutionnaire ; quelques-uns, pour garder une relique de celui qu'ils regardaient comme un martyr.

La foule s'écoula sans tumulte, et sans témoigner d'émotion en rapport avec la grandeur tragique de l'événement.

Les femmes, cependant, étaient tristes ; la plupart s'étaient enfermées chez elles. Plus peut-être que les journées de Septembre, la mort du prisonnier du Temple aliénait leurs cœurs de la Révolution.

Un ancien officier mourut de douleur ; un libraire devint fou ; un perruquier se coupa la gorge ; une femme se jeta dans la Seine.

C'était le commencement de cette légende du roi martyr, que devait tant exploiter ce parti de la Contre-Révolution, qui avait poussé Louis XVI à la ruine et à la mort.

La première grande victime de l'échafaud révolutionnaire devait y appeler après elle la plupart et les plus illustres des chefs de la Révolution.

---

## CHAPITRE III.

LA CONVENTION (SUITE). — SUITE DE LA LUTTE DE LA GIRONDE ET DE LA MONTAGNE. — RÉVOLTE DE LA VENDÉE. — PERTE DE LA BELGIQUE. — LE 31 MAI ET LE 2 JUIN.

(21 janvier-2 juin 1793.)

La Convention montra qu'elle comprenait la situation que la mort de Louis XVI avait faite à la France vis-à-vis de l'Europe. Elle retrouva un moment l'union devant le péril.

Elle vota une adresse au peuple français, rédigée par Barère, où elle déclarait que, quelles qu'eussent été les opinions de chacun de ses membres avant le vote, tous acceptaient la responsabilité du jugement. La Convention faisait appel à la concorde de la nation entière. « Il n'est plus temps de discuter ; il faut agir. » (23 janvier.)

Le bureau de l'Assemblée, qui signa cette adresse, était entièrement composé de Girondins, Vergniaud en tête.

La Convention célébra, avec une solennité extraordinaire, les funérailles de celui des représentants du peuple qui avait payé son vote de sa vie, et conduisit au Panthéon, d'où l'on venait d'exclure Mirabeau, les restes de Lepelletier (24 janvier). L'émotion était profonde dans l'Assemblée et dans la foule. On se disait que cet homme, qui avait passé, de la classe privilégiée où il était né, dans le parti populaire, laissait pour testament un projet de code pénal humain, sans être faible, et un plan d'éducation publique destiné à former des générations républicaines. Lepelletier y proposait que les enfants du pauvre fussent élevés avec ceux du riche par la République, avec l'aide et la surveillance des familles.

La Convention jura, sur le corps de Lepelletier, de sauver la patrie.

Le meurtrier de Lepelletier, poursuivi et atteint dans un bourg de Normandie, se fit sauter la cervelle.

La Gironde n'avait plus le ministère de l'intérieur. Danton, le 21 janvier, avait demandé, en termes d'ailleurs modérés, que Roland, dont il n'accusait pas les intentions, cessât d'être ministre. Roland, suivant lui,



Lepelletier de Saint-Fargeau.

trop opiniâtre et voyant partout des complots, n'employait pas les vrais moyens pour rétablir lè calme et la concorde.

Il n'y eut point de vote sur la proposition de Danton ; mais, le surlendemain, Roland envoya sa démission. Les défiances injustes qu'on avait suscitées contre lui ne lui permettaient plus, disait-il, de servir utilement la République, et lui imposaient le devoir de se retirer pour n'être point un obstacle à l'union de l'Assemblée. La majorité de la Convention manifesta son estime pour cet homme de bien, en ordonnant l'envoi de sa lettre aux départements.

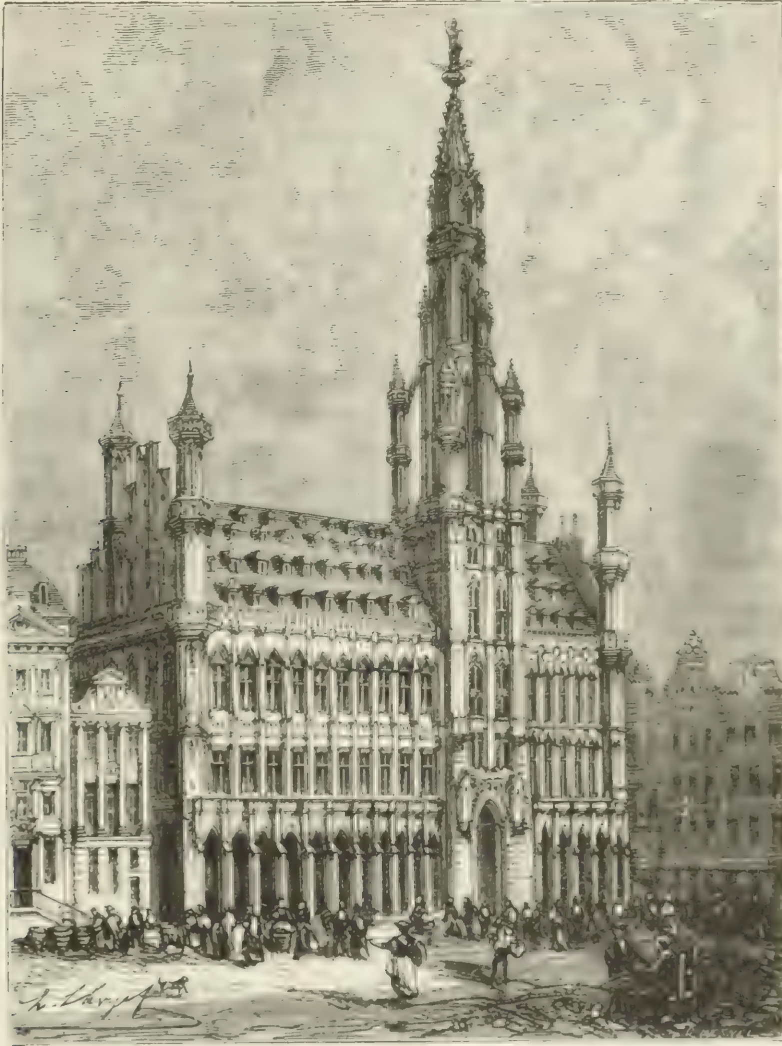
Roland fut remplacé par un ancien constituant, Garat, esprit philosophique, observateur pénétrant et impartial, mais impropre à l'action, capable de donner aux partis de bons conseils dans le sens de la conciliation, mais dépourvu de l'énergie nécessaire pour faire écouter ses avis. Roland péchait par la raideur; Garat, par la faiblesse.

Les affaires étrangères devenaient de plus en plus graves. Depuis Jemmapes, on marchait à la guerre avec l'Angleterre. Au moment où nos troupes entraient dans Anvers, la Convention avait proclamé la liberté de l'Escaut, c'est-à-dire, qu'elle avait rendu à la Belgique ce que la nature lui avait donné et ce que les hommes lui avaient ôté, la libre navigation de son beau fleuve jusqu'à la mer (16 novembre). Cette mesure rétablissait le droit naturel, mais déchirait les injustes traités qui attribuaient à la Hollande seule la navigation du bas Escaut. L'Angleterre en fut très-irritée et très-alarmée, moins à cause des intérêts de la Hollande que parce que l'ouverture de l'Escaut à la libre navigation mettait la marine francaise dans Anvers, en face de la Tamise.

La Hollande n'était en ce moment qu'une dépendance de l'Angleterre, sous le gouvernement d'un prince de la maison d'Orange, restauré, en 1787, par les baïonnettes de la Prusse et par la diplomatie anglaise. Les patriotes hollandais appelaient ardemment les Français, et Dumouriez, après son entrée à Bruxelles, avait opposé aux ordres que le ministère lui envoyait de marcher sur le Rhin allemand un projet de délivrer la Hollande.

C'était séduisant, mais bien plus hasardeux, au point de vue militaire, que la marche sur Cologne et sur le Rhin, et c'était la guerre avec les Anglais.

Les chances d'éviter cette guerre diminuaient chaque jour ; Pitt, il est vrai, jusqu'au milieu de novembre, avait souhaité



Hôtel de Ville de Bruxelles.

le maintien de la neutralité, et même songé à s'entremettre pour la paix générale; mais, à la nouvelle de l'ouverture de l'Escaut, puis du décret du 19 novembre, par lequel la Convention offrait le secours de la France aux peuples qui voudraient recouvrer leur liberté, il avait brusquement changé de vues. Il avait envoyé à la cour de Vienne un mémoire sur la réorganisation et l'agrandissement de la coalition contre la France (25 novembre). Son but immédiat était d'assurer à la Hollande, c'est-à-dire au gouvernement du stathouder, la protection de troupes autrichiennes et prussiennes.

La réaction grandissait, parmi les classes supérieures et moyennes d'Angleterre, contre la Révolution française et contre le parti démocratique anglais. L'esprit conservateur anglais ne s'effrayait pas seulement des événements tragiques qui se passaient en France, mais aussi des tendances de

la République française à propager partout les maximes d'égalité et l'abolition des institutions héréditaires et traditionnelles issues du Moyen Age.

Le gouvernement anglais commença des préparatifs militaires, avec l'approbation du Parlement. Les chefs des libéraux, Fox et ses amis, tentèrent de s'interposer, de faire, d'une part, reconnaître la République française par l'Angleterre, et, de l'autre, de faire intervenir le gouvernement anglais pour tâcher d'obtenir la vie de Louis XVI. La Chambre des communes n'accepta, des propositions de Fox, que celle qui regardait Louis XVI; mais Pitt n'en tint compte et ne tenta aucune démarche en faveur du prisonnier du Temple. On peut douter qu'il s'intéressât au salut du roi qui avait fait la guerre d'Amérique.

Pitt, afin de surexciter l'opinion conservatrice, fit grand bruit et des émeutes qui éclataient sur divers points de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande, et des complots que les Jacobins tramaient dans Londres même, et, aussi, des provocations dont retentissait la tribune française.

L'exaltation générale des esprits suscitait, en effet, dans notre Assemblée nationale, des manifestations de nature à épouvanter toutes les vieilles sociétés monarchiques ou aristocratiques.

Au moment où fut proclamée la réunion de la Savoie à la France, l'évêque Grégoire avait prononcé, comme président de la Convention, des paroles menaçantes : « Tous les gouvernements sont nos ennemis, tous les peuples sont nos frères; ou nous succomberons, ou la liberté sera rendue à toutes les nations. »

Il est juste de remarquer que, de leur côté, les ministres anglais s'exprimaient souvent de la façon la plus offensante pour le gouvernement de la République française.

Le ministère français, cependant, au commencement de décembre, interdit provisoirement à Dumouriez d'attaquer la Hollande. Notre ambassadeur Chauvelin, qui, depuis le 10 août, était resté à Londres sans caractère officiel, prévint Pitt de cette résolution (27 décembre).

Un bill du Parlement (26 décembre), très-vexatoire contre les étrangers, et d'autres mesures, telles que la défense d'exporter des blés anglais en France, qui transgressaient également les traités de commerce existant entre la France et l'Angleterre, modifièrent beaucoup chez nous ces dispositions pacifiques. Le ministre de la marine, le savant Monge, publia une violente circulaire qui préparait à la guerre maritime, et qui faisait appel aux démocrates anglais. Le ministre des affaires étrangères, Lebrun, communiqua à la Convention une note qui déclarait au cabinet anglais que l'application aux Français du bill contre les étrangers serait considérée comme la rupture du traité de commerce (30-31 décembre).

Le ministère français entreprit des négociations pour tâcher d'obtenir l'alliance des États-Unis d'Amérique.

Pitt hésitait encore. Il n'avait pu décider à un traité d'alliance l'Espagne qui, en décembre, espérait encore obtenir la vie de Louis XVI. Il voyait la Russie et la Prusse préparer le second partage de la Pologne, et il était contraire à cet accroissement de ces deux puissances, non comme injuste, ce dont il se souciait peu, mais comme préjudiciable aux intérêts de l'Angleterre. Il revint à l'idée de maintenir la paix avec la France, pourvu qu'elle renonçât à ses conquêtes, surtout à la Belgique. C'est le sens d'une note d'ailleurs assez hautaine, par laquelle le cabinet anglais répondit à la communication de Chauvelin du 27 décembre.

Le ministère français répliqua en termes modérés que l'occupation de la Belgique

cesserait avec la guerre, dès que les Belges auraient assuré et consolidé leur liberté (7 janvier), mais que, si ces explications n'étaient pas admises comme suffisantes et si les préparatifs hostiles continuaient dans les ports anglais, la France, avec regret, se disposerait à la guerre.

Le ministère anglais insista sur l'évacuation de la Belgique et n'accorda aucune satisfaction sur les transgressions du traité de commerce. Le 12 janvier, Brissot présenta, au nom du comité diplomatique, à la Convention, un rapport sur la conduite du gouvernement anglais envers la France. Il concluait à ce que le conseil exécutif (le ministère), dans le cas où l'Angleterre ne satisferait pas à nos griefs, prît immédiatement les mesures qu'exigeait la sûreté de la République.

La Convention ordonna d'armer trente vaisseaux de ligne et d'en construire vingt-cinq.

Le ministère anglais refusa de suspendre ses armements et fit bloquer les bouches de l'Escaut par une escadre que renforcèrent des vaisseaux hollandais. Le ministère français, toutefois, sachant que notre marine n'était pas prête à la guerre, chercha encore à éviter ou à ajourner les hostilités. Le ministre des affaires étrangères, Lebrun, à l'instigation de Talleyrand, qui était alors en Angleterre, conçut le projet de rappeler de Londres Chauvelin et d'envoyer à sa place Dumouriez, aussi prêt à négocier la paix qu'à faire la conquête de la Hollande, pourvu qu'il eût le premier rôle.

Sur ces entrefaites, la nouvelle de l'exécution de Louis XVI produisit à Londres un effet terrible. Le cabinet anglais signifia à Chauvelin de quitter l'Angleterre et demanda au Parlement de nouvelles forces militaires et maritimes.

L'expulsion de notre représentant Chauvelin fut considérée à Paris comme une déclaration de guerre. Le 1er février, sur un nouveau rapport de Brissot, la Convention, à l'unanimité, déclara qu'attendu les actes multipliés d'hostilités commis contre elle, la République française était en guerre avec le roi d'Angleterre et le stathouder des Provinces-Unies (Hollande).

La Convention décréta une adresse au peuple anglais, « pour l'instruire des vrais motifs de la guerre, » et accorda protection et sûreté aux voyageurs anglais et hollandais en France, pourvu qu'ils se conformassent aux lois.

Le langage de Brissot avait été à la hauteur de la situation ; il avait dit nettement à la France qu'elle allait avoir à combattre toutes les puissances de l'Europe et sur terre et sur mer. « Il faut que tous les Français ne fassent qu'une grande armée ; que toute la France soit un camp. Il faut se préparer aux revers et s'accoutumer aux privations. L'instant approche où ce sera un crime pour tout citoyen d'avoir deux habits, si un seul de nos frères-soldats est nu. »

C'était le cœur serré que Brissot avait rédigé son rapport. Lui et toute la Gironde avaient été jusque-là aussi opposés à la guerre contre l'Angleterre qu'ardents à la guerre contre l'Autriche. Ils avaient rêvé une Angleterre sœur de la France, passant de ses vieilles libertés aristocratiques à la liberté démocratique et *aux droits de l'homme*, et ils voyaient l'Angleterre constitutionnelle se mettre à la tête des despotes ligués contre la France.

Fox tenta dans la Chambre des communes un dernier effort pour arrêter cette guerre « déclarée » par la France, mais « provoquée, » selon son opinion, par le ministère anglais. « Vous faites la guerre, s'écria-t-il, sous prétexte que la France envahit des Etats neutres, et vous laissez, sans protester, envahir la Pologne. »

L'invasion qui devait aboutir au second partage de la Pologne s'opérait alors, en

effet, avec les circonstances les plus odieuses, surtout de la part de la Prusse.

Pitt fit plus que de ne pas protester contre le second partage de la Pologne. Il conclut avec Catherine II un traité par lequel la Russie et l'Angleterre s'engageaient non-seulement à rompre tous rapports commerciaux avec la France, mais à les interdire



Pitt.

aux États neutres ; c'est-à-dire à violer partout le droit des gens, et à ne permettre nulle part la neutralité. La Russie abandonnait par là les principes qu'elle avait proclamés sur le droit des neutres, et autorisait la tyrannie de l'Angleterre sur les mers. L'Angleterre, en compensation, livrait la Pologne.

La guerre entre la France et l'Angleterre était, au reste, devenue inévitable, par la résolution du ministère anglais de ne pas souffrir l'occupation française en Belgique. L'Autriche et la Prusse ne voulaient point de paix avec la France : la Russie les poussait à outrance contre nous, afin de les lier à sa politique en Pologne. La France, de son côté, ne voulait ni ne pouvait évacuer la Belgique ni les provinces rhénanes, l'Angleterre ne pouvant lui garantir la paix.

Ainsi recommença cette grande lutte des deux nations française et anglaise, qui allait redevenir aussi implacable qu'au Moyen Age.

Pitt, qui avait longtemps hésité à l'entreprendre, s'y jeta tout entier avec sa volonté de fer et sa froide et farouche obstination. Il n'eut plus désormais qu'une idée, ruiner, détruire la France par tous les moyens. Il mourut à la peine, et ne vit pas la fin de cette guerre, qui, sauf deux courts intervalles, bouleversa le monde pendant vingt-deux ans.

Le jour de la déclaration de guerre à l'Angleterre, Cambon exposa à la Convention, avec une entière franchise, la situation financière de la France. Les contributions directes avaient produit, en 1792, deux cent six millions, à peu près autant que sous l'Ancien Régime, quarante-deux millions de dons patriotiques (qui en vaudraient bien cent aujourd'hui) compensant le déficit des rentrées : les contributions indirectes, jointes à diverses rentrées, avaient donné cent quarante-sept millions; les revenus des biens nationaux, environ quatre-vingts millions; cela faisait quatre cent trente et quelques millions de ressources ordinaires, et il y avait, tant sur les impôts que sur les versements des comptables, un énorme arriéré sur lequel on pouvait recouvrer de grosses sommes. Mais nous dépensions pour la guerre deux cents millions par mois.

En admettant qu'une meilleure administration réduisit les dépenses de la guerre, elles dépasseraient toujours infiniment les revenus de l'État. La vente des biens du clergé avait été jusqu'ici la grande ressource ; mais cette ressource s'épuisait ; on en avait vendu pour 1850 millions ; on n'en avait plus à vendre que pour 380 mil-

lions. Des biens du clergé, il fallait donc en venir aux biens des émigrés, qui, au dire de Cambon, dépassaient la valeur des biens de l'Église. Il y avait près de 3000) émigrés propriétaires : Cambon évaluait leurs propriétés à près de 5 milliards, chiffre probablement exagéré. Il estimait que, les dettes des émigrés payées, il resterait 3 milliards à la République.

Vendre les biens des émigrés était beaucoup plus grave que vendre les biens du clergé, car c'était la propriété individuelle, le vrai droit de propriété qu'on frappait. S'il était juste de rendre les hommes qui faisaient la guerre à leur patrie responsables, dans leurs biens comme dans leurs personnes, des maux qu'ils causaient à la France, il ne l'était pas d'exercer les mêmes rigueurs sur les émigrés qui n'avaient quitté la France que par peur et qui ne portaient pas les armes.

Dans l'emportement de la passion et du danger, on ne faisait pas cette distinction, et l'on confondait la faiblesse avec la trahison.

Cambon fit voter par la Convention qu'on ajouterait, aux 2 milliards 300 millions d'assignats en circulation, 800 nouveaux millions, qui auraient pour gages les biens des émigrés.

Cambon avait fait ressortir, à l'honneur de la République, que, dans une situation si extrême, elle continuait de payer fidèlement 72 millions par an, pour acquitter les dettes de l'ancienne monarchie et les pensions des personnes dont la Révolution avait supprimé les charges et offices.

Le lendemain, 2 février, la Convention décida que neuf commissaires pris dans son sein se transporteraient sur les frontières du Nord et de l'Est, avec pleins pouvoirs pour tout ce qui regardait la mise en défense des places fortes et le droit de révoquer tous fonctionnaires civils et militaires. Le ministre de la guerre, Pache, successeur de Servan, avait donné lieu aux plus graves sujets de plainte ; ami de Roland, qui l'avait poussé au ministère, il avait brusquement passé du côté des Jacobins, parce qu'il croyait qu'ils seraient les plus forts, et il avait livré tous les emplois



Beurnonville.

de son administration aux plus turbulents et aux plus incapables d'entre eux. Le désordre y était extrême, les dépenses sans bornes, et l'armée manquait de tout. La Convention destitua Pache et le remplaça par le général Beurnonville. Le 7 février, Dubois-Crancé présenta un rapport, au nom du Comité de la guerre, sur la réorganisation de l'armée : il proposait de rétablir l'unité dans l'armée, en formant les régiments d'un bataillon de troupe de ligne et de deux bataillons de volontaires. Un nouveau mode de nomination combinerait l'élection, en usage chez les volontaires, avec

l'avancement, partie au choix du gouvernement, partie à l'ancienneté, tel qu'il se pratiquait dans la ligne.

L'effectif de nos armées avait fort diminué, beaucoup de volontaires étant retournés chez eux depuis la suspension des opérations militaires. La Convention avait décidé d'élever notre effectif à 500 000 soldats. Le rapport conclut à la nécessité d'une levée de 300 000 hommes.

Ces grandes mesures furent votées, et la Convention décréta que tous les citoyens français, de 18 à 40 ans, non mariés, ou veufs sans enfants, étaient en état de réquisition permanente jusqu'à ce qu'on eût complété la levée des 300 000 hommes. Les hommes qui resteraient sous les drapeaux jusqu'à la paix auraient droit à des pensions garanties par les biens d'émigrés.

Au milieu de telles préoccupations, la Convention ne perdait pas de vue les intérêts des sciences et des arts ; elle préparait la création du « Muséum national » (le musée du Louvre) et d'établissements analogues dans les départements.

La situation militaire devenait alarmante, et les soupçons grandissaient contre Dumouriez. Sa conduite était double en Belgique. Il avait débuté dans ce pays par des proclamations révolutionnaires et des fondations de clubs, puis il avait ménagé en particulier les classes dominantes qu'il attaquait en public. Il travaillait à se faire un parti chez les Belges, s'abandonnait à des rêves d'ambition personnelle, et visait à avoir dans la main, pour son compte, et son armée et la Belgique. Il avait l'arrière-pensée de rétablir en France la monarchie constitutionnelle au profit, non point de Philippe-Égalité, dont il connaissait l'incapacité, mais de l'ex-duc de Chartres, le fils aîné de Philippe. Le jeune Louis-Philippe d'Orléans, ou le général Égalité, comme on l'appelait, avait fort blâmé le vote de son père dans le procès de Louis XVI, et se tenait prêt à tout événement.

Dumouriez flottait entre toutes sortes de projets confus et contradictoires : tantôt l'invasion de la riche Hollande, afin d'en avoir les ressources à sa disposition ; tantôt la restitution de la Belgique à l'Autriche, afin de faire la paix en même temps que la restauration constitutionnelle orléaniste. En attendant, il voulait empêcher la réunion de la Belgique à la France, et la poussait à se constituer en État indépendant. Il se faisait en quelque sorte ministre de la guerre en même temps que général ; la détestable administration de Pache lui en donnait des prétextes spécieux. Il passait des marchés en grand avec des spéculateurs très-habiles, mais très-avides, et prélevait sur le clergé belge un gros emprunt, ce qui était un engagement indirect de ne pas toucher aux biens ecclésiastiques.

Cette façon d'agir suscita, en décembre 92, une lutte à outrance entre Dumouriez et Cambon. Cambon entendait enlever au général l'espèce de dictature qu'il s'attribuait sur la Belgique et sur son armée ; il voulait révolutionner à fond la Belgique, mettre la main sur les biens du clergé belge, gage de l'indemnité due à la République française pour les frais de la guerre, introduire en Belgique les assignats au pair, et, finalement, réunir la Belgique à la France. Il fit casser les marchés contractés par Dumouriez, attribuer tout ce qui regardait l'approvisionnement de l'armée à des commissaires nommés par la Convention, puis lancer le grand décret du 15 décembre sur l'organisation révolutionnaire des pays occupés par nos armées.

Dumouriez en fut consterné ; ce décret, bientôt suivi de l'envoi de trente commissaires du gouvernement français, rendait le succès de ses plans impossible.

Danton, qui venait de se faire envoyer de nouveau en Belgique, prit parti pour Cam-

bon contre Dumouriez, et poussa de tous ses efforts à la réunion de la Belgique à la France.

Le décret du 15 décembre, par lequel la Convention décrétait la Révolution et imposait la tutelle de la République française aux pays occupés par nos armées, excita beaucoup de susceptibilités et de réclamations en Belgique. Non-seulement les gens attachés à l'ancien régime, mais une partie de ceux qui sympathisaient avec la Révolution se plaignirent de ce qu'on ne les laissait pas disposer librement d'eux-mêmes.

Les Girondins, qui dominaient dans le comité diplomatique de la Convention, étaient disposés à accueillir ces plaintes par des motifs plus désintéressés que Dumouriez. Ils eussent vu assez volontiers se constituer une république belge, alliée de la France, mais non absorbée par la France; c'eût été, dans leur pensée, un moyen d'éviter la guerre avec l'Angleterre.

Cette idée était spécieuse; mais les hommes qui, comme Danton, avaient vu de près la Belgique, la jugeaient impraticable. L'esprit municipal et provincial était très-fort dans les provinces belges; mais l'esprit national n'existait pas. Ces provinces étaient incapables de s'entendre pour constituer une Assemblée nationale et une armée. Les nobles et surtout les prêtres exerçaient une influence prépondérante dans la plus grande partie de ce pays, qui gardait beaucoup de traditions du Moyen Age, et eussent travaillé à tourner la Belgique contre la France. Ils eussent appelé à leur aide les Autrichiens, leurs anciens ennemis, et la Belgique aurait eu à la fois la guerre civile et la guerre étrangère. Il ne faut pas juger de la Belgique d'alors par la Belgique d'aujourd'hui, pays formé à la vie politique par un demi-siècle de gouvernement libre, et chez qui le parti rétrograde, quoique puissant encore, n'est plus en état d'abattre les institutions issues de la Révolution française.

Le parti de la réunion l'emporta. Danton, le 31 janvier, avait dit devant la Convention : « Les limites de la France sont marquées par la nature : aux bords du Rhin, au pied des Alpes, doit finir notre République. » Danton et les autres envoyés de la Convention, ainsi que les commissaires du pouvoir exécutif, exercèrent, au moyen des clubs, une forte pression sur les villes belges. La réunion fut votée, en général, par d'assez faibles minorités, la majorité ne prenant point de part au vote, et se montrant ou indifférente ou indisposée par les façons despotiques de nos commissaires, pour la plupart assez mal choisis. Le parti de la Révolution, quoiqu'il eût des amis partout, ne dominait véritablement qu'à Mons, à Charleroi et sur quelques autres points.

A Liége et dans le pays liégeois, qui n'avaient jamais fait partie de la Belgique, c'était tout le contraire. La réunion à la France fut votée d'enthousiasme par la population tout entière, qui partageait absolument les idées françaises.

Il n'y avait point eu de rupture ouverte entre Dumouriez et la Convention. L'Assemblée ménageait encore le général à cause de sa popularité dans l'armée. Lui, de son côté, ne se croyant pas en mesure de tenter encore l'exécution de ses complots, vint passer le mois de janvier en intrigues à Paris. Ce fut alors qu'il imagina de se faire le médiateur de la paix à Londres. L'affaire manquée, il revint à son plan d'attaque contre la Hollande.

C'était devenu insensé; nos armées de Belgique et du Rhin étaient très-affaiblies, tandis que les Autrichiens et les Prussiens accumulaient des forces considérables pour réparer leurs revers de 92. Il n'eût fallu songer qu'à leur tenir tête.

Dumouriez, cependant, arracha au gouvernement français l'autorisation d'attaquer la Hollande, entra dans le Brabant hollandais (22 février) et s'empara de Breda et de

Gertruydenberg, pendant qu'un de ses lieutenants mettait le siége devant Maestricht.

L'armée autrichienne, qui s'était reformée sur la rive gauche du Rhin, entre Cologne et Juliers, profita de la faute qu'avait commise Dumouriez en dispersant ainsi ses forces. Le nouveau général autrichien, le prince de Saxe-Cobourg, se porta en avant



Dubois-Crancé.

avec le gros de ses troupes, força les lignes des Français, trop espacées sur la Roër, et obligea les lieutenants de Dumouriez d'évacuer Aix-la-Chapelle, de lever le siége de Maëstricht, puis d'évacuer Liége (1-4 mars). La nuit du 4 au 5 mars fut, pour Liége, une nuit de désolation. Les patriotes liégeois, ne voulant pas se livrer avec leurs familles aux vengeances de la Contre-révolution, émigrèrent par milliers vers la Belgique et la France.

Ce malheur de nos armes excita une émotion profonde dans Paris, qui aimait Liége comme une sœur. La Convention se montra très-ferme. Elle accueillit la nouvelle de notre revers en prenant l'offensive contre un nouvel ennemi. Elle déclara la guerre au roi d'Espagne, qui, en apprenant la mort de Louis XVI, avait rompu toute négociation avec la France et ordonné des préparatifs militaires (7 mars).

Le lendemain, sur le rapport de nos commissaires revenus de Belgique, la Convention enjoignit à tout soldat ou volontaire de rejoindre sur-le-champ l'armée, et, sur la proposition de Danton, envoya des commissaires dans les quarante-huit sections de Paris pour sommer tous les citoyens en état de porter les armes, au nom de la liberté et de l'égalité, de courir au secours de leurs frères en Belgique. D'autres membres de l'Assemblée furent chargés d'aller remplir la même mission dans tous les départements.

La Commune seconda la Convention en faisant fermer les spectacles, battre le rappel pour convoquer les citoyens dans les sections et arborer le drapeau noir à l'Hôtel de Ville et sur les tours de Notre-Dame.

Il en résulta, dans Paris, un double mouvement, deux courants bien différents l'un de l'autre. Dans la masse, dans le vrai peuple, on revit le grand élan de juillet 92. Au faubourg Saint-Antoine, on s'enrôla sans bruit, chacun pour son compte et en famille. Aux Halles, les enrôlements se firent avec plus d'apparat, mais avec un entrain héroïque; les forts de la Halle voulaient tous partir. La Halle aux blés, à elle seule, donna un millier d'hommes.

Mais, sous ce beau mouvement populaire, s'agitait le mouvement factice des séditieux et des furieux. La troupe d'énergumènes, de septembriseurs, d'ambitieux de bas étage et d'obscurs agents de désordre, qui avaient coutume de comploter à l'Évêché, et qui trouvaient Marat et Hébert trop modérés, travaillaient à faire tourner en émeute le mouvement patriotique. Ils prétendaient mettre la main sur la Commune,



Mort de Sauveur.

puis sur la Convention, supprimer les journaux, pour la plupart favorables aux Girondins, et massacrer les Girondins ou les chasser de l'Assemblée. Ils firent courir le mot d'ordre qu'il fallait épurer la Convention. Des motions violentes furent lancées, le 8 mars au soir, aux Jacobins et dans les sections. Les meneurs ne se trouvèrent pas cependant en mesure de réaliser un projet d'insurrection préparé pour la matinée du 9; mais ils purent du moins contribuer à la pression qu'exerça, le 9, sur la Convention, un auditoire animé de passions ardentes.

La séance du 9 mars devait marquer terriblement dans l'histoire de la Révolution. Les députés, envoyés dans les sections, avaient rapporté que quelques-unes d'entre elles demandaient l'établissement d'un tribunal révolutionnaire sans appel au tribunal de cassation, pour juger les conspirateurs et les contre-révolutionnaires. Un dé-

puté proposa que la Convention décrétât ce tribunal.

Ce député, inconnu jusque-là et qui était destiné à une affreuse célébrité, se nommait Carrier.

C'était le rétablissement du tribunal exceptionnel qui avait été institué après le 10 août et supprimé depuis. Il devait, cette fois, étendre sa juridiction sur toute la France, et dans des conditions bien autrement formidables.

Le principe fut voté, malgré l'opposition de Lanjuinais. Un grand nombre de patriotes jugèrent cette mesure nécessaire contre les conspirations et les révoltes prêtes à seconder l'invasion étrangère, et ne prévirent pas l'épouvantable abus qu'on ferait d'un tel instrument de mort.

Ce vote, qui satisfaisait la Montagne et la Commune, ne suffisait pas aux conspirateurs de l'Évêché. Le soir, ils envoyèrent une bande de gens armés saccager les presses de quelques journaux girondins. Le lendemain (10 mars), ils essayèrent d'entraîner les sections, n'y réussirent pas, et n'en allèrent pas moins se présenter effrontément à la Commune au nom du peuple.

Les chefs de la Commune étaient des gens fort peu recommandables. Le maire était Pache, ce mauvais ministre de la guerre que les Jacobins avaient dédommagé de sa révocation en le portant à la mairie : le procureur de la Commune était Chaumette, et son substitut, Hébert, le rédacteur de l'ignoble *Père Duchêne.* Paris avait dû à l'abstention de la grande majorité des électeurs la honte de laisser élever Hébert à cette magistrature municipale en décembre 1792.

Ces hommes, néanmoins, voyant bien que les furieux de l'Évêché n'avaient pas les masses derrière eux, ni même les Jacobins, éludèrent leurs propositions, et ne voulurent pas s'engager dans la révolte. Les gens de l'Évêché se portèrent aux Halles, où les volontaires, leurs familles et leurs amis se faisaient leurs adieux dans un banquet patriotique. Les volontaires, de là, s'en allèrent défiler dans la salle des Jacobins. Les meneurs de l'Évêché tentèrent de soulever volontaires et Jacobins pour les jeter sur la Convention.

Un député montagnard, Dubois-Crancé, celui qui avait fait le grand rapport sur la réorganisation de l'armée, monta à la tribune des Jacobins et leur cria : « Que faites-vous? Vous voulez sauver la patrie, et vous allez la perdre! »

La foule s'arrêta et se dispersa.

La Commune elle-même, à l'instigation de Santerre, publia, cette nuit, une proclamation contre les séditieux.

Il y avait eu, ce jour-là, une séance importante à la Convention. Robespierre y avait renouvelé ses éternelles accusations contre les Girondins, mais s'était exprimé d'une façon très-inattendue sur le compte de Dumouriez. Il avait confiance en lui, disait-il, parce que son intérêt et sa gloire étaient attachés au succès de nos armes.

Danton renchérit sur Robespierre en ce qui regardait Dumouriez, mais prêcha la concorde en termes violents, tandis que Robespierre, dans un langage grave et mesuré, avait envenimé les haines.

Marat lui-même, en se déchaînant contre les Girondins, à l'exemple de Robespierre, ménagea Dumouriez, qu'il avait tant de fois dénoncé avec fureur.

Un sentiment général unissait tous les partis dans la pensée de conserver à la République le vainqueur de Valmi et de Jemmapes.

Un jurisconsulte languedocien, Cambacérès, qui devait plus tard prendre une grande part à la confection de nos lois civiles, réclama l'organisation immédiate du tribunal révolutionnaire, décrétée en principe par la Convention.

Danton l'appuya avec passion, en faisant

entendre que le tribunal révolutionnaire préviendrait de nouvelles journées de Septembre.

La Convention décréta que les juges et les jurés du tribunal révolutionnaire seraient nommés par elle. Les jurés seraient pris dans tous les départements.

Sur la motion d'un député de la Montagne, il fut décidé que les jurés voteraient publiquement à haute voix : ce fut une résolution fatale, contraire aux vrais principes juridiques, et qui ôtait aux jurés leur indépendance.

Les anarchistes qui prétendaient mutiler la Convention avaient échoué pour cette fois; mais la TERREUR était fondée. Elle avait son grand instrument, le tribunal révolutionnaire. La situation du parti modéré, du parti qui eût voulu gouverner la République par des moyens légaux et réguliers, devenait de plus en plus difficile, sinon impossible. Les nouvelles effrayantes qui arrivèrent de l'Ouest vinrent surexciter les passions populaires et pousser la Montagne dans des voies toujours plus extrêmes.

La grande conspiration royaliste qui avait manqué en août 92 s'était renouée et développée en Bretagne, sous la direction d'un habile et intrépide aventurier nommé La Rouërie. Un agent de Danton avait surpris les secrets et suivait tous les mouvements de ce chef.

La Rouërie avait les pleins pouvoirs des frères de Louis XVI, et ceux des nobles de l'Ouest qui étaient restés dans leurs foyers, étaient autorisés par les princes émigrés à feindre d'être ralliés à la Révolution, jusqu'au moment d'agir.

La Rouërie mourut de maladie, au moment où il s'apprêtait à donner le signal (30 janvier). Le Comité de sûreté générale fit saisir ses papiers et arrêter une trentaine de ses principaux complices.

Le mouvement éclata toutefois, quelques semaines après, en Bretagne, et dans une partie du Poitou et de l'Anjou. La levée des 300 000 hommes, dont les opérations avaient été fixées au 10 mars dans ces contrées, fut l'occasion qui détermina le soulèvement des paysans, généralement, dans l'Ouest, antipathiques au service militaire.

Des bandes nombreuses de campagnards, dans les diverses parties de la Bretagne, se jetèrent sur les petites villes. Ils en surprirent ou forcèrent plusieurs, et y massacrèrent les autorités républicaines. Ils en voulaient surtout aux autorités de districts (d'arrondissements), chargées de faire exécuter les mesures qui avaient excité leur courroux. A la Roche-Bernard, entre Nantes et Vannes, les insurgés prirent le président du directoire du district, appelé Sauveur, et le traînèrent au pied d'un Calvaire, pour lui faire faire, disaient-ils, amende honorable. Il salua l'image du Christ, mais répondit, à l'ordre de crier : « Vive le roi! » par le cri de : « Vive la République! » Barbarement mutilé, haché, criblé de balles et de grains de plomb, cet héroïque jeune homme se releva sur un genou, en répétant : « Vive la Nation, vive la République! » Les insurgés ne purent le faire taire qu'en lui brisant la tête à coups de crosses de fusils.

La Convention, pour consacrer la mémoire de ce martyr, changea le nom de la Roche-Bernard en celui de la Roche-Sauveur. Napoléon, qui n'aimait pas les héros républicains, ôta ce nom à la ville : le devoir de la République est de le rétablir.

L'insurrection ne réussit pas en Bretagne. Les principales villes bretonnes envoyèrent contre les rebelles leurs vaillantes gardes nationales réunies à la troupe de ligne, et une partie des paysans, précisément dans ces départements du Finistère et des Côtes-du-Nord qui parlent encore la vieille langue gauloise des bas-Bretons, restèrent fidèles à la cause de la Révolu-

tion. Les insurgés bretons furent partout battus et chassés, si ce n'est dans la partie du département de la Loire inférieure au sud de la Loire, qu'on appelait le pays de Retz.

Ce ne fut point dans la Bretagne, ce fut dans le Poitou et le Bas-Anjou que grandit la vraie guerre de l'Ouest.

Il y avait là un pays et des populations d'un aspect et d'un caractère tout à fait exceptionnels en France. La partie maritime des départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure (Bas-Poitou et pays de Retz), appelée le Marais, était un sol bas, humide, malsain et découvert, coupé d'une infinité de petites rivières, de canaux et de fossés, et habité par une population pauvre et rude, qui, tour à tour chassait, pêchait, labourait ses mottes de terre entourées d'eau, et vivait sur l'eau autant que sur terre.

En s'éloignant de la mer et en tournant au Levant, on entrait dans une contrée qui offrait un entier contraste avec le Marais. Ce pays, appelé le Bocage, comprenait la moitié orientale du département de la Vendée, la majeure partie du département des Deux-Sèvres (Poitou central) et la moitié du département de Maine-et-Loire, au midi de la Loire (Bas-Anjou). Le Marais n'avait quasi pas un arbre : le Bocage semblait une immense forêt, les champs et les prés étant séparés les uns des autres par d'impénétrables haies de ronces, de genêts et d'ajoncs, que surmontaient de grands arbres. Ce labyrinthe de verdure n'était traversé que par des sentiers étroits, encaissés et boueux, impraticables la plus grande partie de l'année. Sous ces ombrages épais étaient dispersées et cachées les habitations d'un peuple simple, honnête, religieux et courageux, mais d'une profonde ignorance, d'une crédulité sans bornes et d'une indifférence presque absolue pour tout ce qui dépassait l'horizon de ses clochers.

Le paysan vivait là en meilleurs rapports que dans le reste de la France avec une noblesse peu riche, étrangère à la cour, et qui ne quittait guère ses manoirs que pour le service militaire. L'influence du seigneur, toutefois, était de beaucoup inférieure à celle du prêtre ; le curé était le guide accoutumé de ses paroissiens, et, lorsque la plupart des prêtres de campagne furent traités en suspects pour avoir refusé le serment constitutionnel, puis frappés d'un arrêt de bannissement pour leurs agissements contre-révolutionnaires, le paysan du Bocage et du Marais, qui n'eût pas bougé pour les nobles ni pour le roi, se montra fortement ému et commença de s'agiter avec violence. Les troubles de 1790 et 91 aboutirent, comme nous l'avons dit, à une insurrection en août 92. La répression, sanglante dans le combat, fut modérée après la victoire. Les tribunaux renvoyèrent chez eux les paysans qu'on avait pris.

Cette clémence n'apaisa pas les campagnes. Les prêtres réfractaires, abrités dans les asiles inaccessibles du Bocage et secondés par des religieuses très-actives et très-exaltées, les « Sœurs de la Sagesse, » remuaient tout le pays. Ils célébraient les offices en plein air, sous les chênes, pour des foules subitement rassemblées par un mot d'ordre, tandis que le curé constitutionnel, l'intrus, comme on l'appelait, restait abandonné et menacé dans son église déserte. De prétendus miracles, œuvres tantôt de l'imagination, tantôt de l'imposture, achevaient de surexciter les esprits. On jouait, la nuit, dans les landes, des scènes de fantasmagorie. On fit une fois apparaître le diable sous la figure d'un chat noir.

La levée des 300 000 hommes opéra enfin ce que n'avait pu faire la mort du roi. Personne n'avait enseigné à ces pauvres gens ce que c'est que la France, ce qu'est le devoir du citoyen envers la patrie. Ils ne connaissaient de patrie que leurs paroisses.



La Messe sous un chêne.

L'idée d'aller défendre le territoire envahi, qui faisait ailleurs tant de héros, ne les toucha point. Ne voulant pas perdre de vue leurs chaumières ni leurs prés, ils se battirent chez eux pour ne point aller se battre ailleurs.

Le 10 mars, jour des opérations de la levée des 300 000 hommes, le tocsin sonna dans six cents paroisses du Marais et du Bocage. A Saint-Florent-sur-Loire (Maine-et-Loire), 3000 jeunes gens des cantons voisins se soulevèrent contre la réquisition. On fit avancer contre eux quelques soldats et un canon. Ils se jetèrent sur le canon, et s'en emparèrent. Le mouvement gagna toute la partie méridionale de Maine-et-Loire, les Deux-Sèvres, la Haute-Vendée.

Le même jour, plusieurs milliers de paysans du Marais assaillirent la ville de Machecoul (Loire-Inférieure), culbutèrent une poignée de patriotes sortis au-devant d'eux sous la conduite d'un ancien constituant, massacrèrent celui-ci et beaucoup de notables de Machecoul : on dit qu'ils traquèrent les patriotes de la ville au son du cor comme s'ils eussent chassé des bêtes fauves. Le curé constitutionnel et le juge de paix furent déchirés par les femmes, plus fanatiques et plus féroces encore que les hommes. Les Maraichins installèrent dans Machecoul un comité contre-révolutionnaire, qui renouvela maintes fois, pendant plusieurs semaines, les scènes du 2 septembre. Un jour, ils attachèrent une soixantaine d'hommes ensemble, les rangèrent au bord d'une fosse et les abattirent à coups de

fusil. Ils appelaient cela le *chapelet*. On assure qu'ils recommencèrent à plusieurs reprises, faisant assister à l'exécution de chaque jour la *fournée* qui devait être exécutée le lendemain. Dans les bourgs des environs fonctionnaient des sous-comités, qui ramassaient les patriotes pour les envoyer aux bourreaux de Machecoul. Parfois, on offrait la vie aux prisonniers, à condition de renier la République. Ils n'acceptaient pas plus que les prêtres enfermés aux Carmes et à l'Abbaye n'avaient accepté de jurer la Constitution. Un père et son fils de dix-sept ans moururent l'un après l'autre en refusant de crier : Vive le roi ! Le président du district de Machecoul fut égorgé après avoir eu les deux poings sciés. Il y eut aussi des massacres sur d'autres points du pays de Retz et au delà.

L'énergique et républicaine cité de Nantes répondit par des mesures terribles aux atrocités de Machecoul. Le directoire du département de la Loire-Inférieure et la municipalité nantaise, se saisissant d'une dictature de salut public, créèrent à Nantes un tribunal extraordinaire pour juger sans appel les révoltés, décidèrent que des cours martiales accompagneraient les détachements de la force armée qui marcheraient contre la rébellion, et ordonnèrent la confiscation des biens des rebelles.

Les Nantais, secondés par les patriotes des villes et bourgs du voisinage, commencèrent une guerre implacable contre ceux qu'ils nommaient « les brigands du Marais. »

Ceux-ci avaient à leur tête un chef redoutable. Le principal meneur de l'insurrection, l'organisateur du tribunal contre-révolutionnaire de Machecoul, n'était point un homme de guerre ; c'était un avoué appelé Souchu, qui avait été l'homme d'affaires d'un des Charette, riche famille d'armateurs nantais. Souchu fit élire commandant par les paysans le neveu de son ancien patron, Athanase Charette. Sans scrupules et sans pitié, effréné dans ses passions, ignorant, quoiqu'il eût été officier de marine, mais plein d'audace et de ressources et doué d'un vrai génie pour la guerre de partisans, Charette rappelait ces fameux flibustiers des Antilles qui avaient été autrefois la terreur des Espagnols ; avec lui commença, avec lui finit la guerre de la Vendée.

A son début, tout cruel qu'il fût, il empêcha du moins ses bandes d'égorger à Machecoul les femmes après les hommes.

La guerre dans le Bocage, quoique signalée par nombre de scènes sanglantes, n'eut pas le caractère hideusement féroce de l'insurrection du Marais. Plusieurs des chefs qui guidèrent le courage fanatique des paysans du Bocage, ont laissé une renommée bien différente de celle des égorgeurs de Machecoul.

Le premier qui se fit un nom et qui garda une grande influence, tant que dura sa courte carrière militaire, était un brave homme, moitié paysan, moitié petit fabricant, appelé Cathelineau, laborieux, de bonnes mœurs, aussi avisé que résolu, mais entièrement à la discrétion des prêtres par dévotion et par habitude.

Cathelineau habitait le village du Pin-en-Mauge, près de Beaupréau. Le lendemain de l'affaire de Saint-Florent, ses voisins vinrent le chercher pour le mettre à leur tête. La bande grossit chemin faisant. Il la mena au château de Jallais, qu'occupait un poste républicain avec une pièce de canon. Au moment où le canon va faire feu, Cathelineau crie aux siens : « Ventre à terre, les gars ! » Le boulet passe par-dessus leurs têtes. Ils se relèvent, s'élancent, assomment les canonniers sur leur pièce.

Ce fut la manœuvre qu'adoptèrent désormais les Vendéens et qui souvent leur réussit.

Cathelineau, renforcé par de nombreuses bandes, dont la principale était conduite

par un garde-chasse nommé Stofflet, assaillit la petite ville industrielle de Chollet. Les habitants, très-républicains, n'avaient pas mille hommes à opposer à une quinzaine de mille. Leur commandant, un ci-devant grand seigneur, l'ex-marquis de Beauvau, se fit tuer pour la République, pendant que des généraux-paysans se battaient pour l'Ancien Régime.

Chollet fut pris. Les paysans ne pillèrent point, mais ils tuèrent. Ils détestaient les bourgeois et les ouvriers de Chollet, et ils commirent de grandes cruautés. Ils faisaient confesser leurs prisonniers et les fusillaient après (15 mars). Les prêtres constitutionnels, là comme partout, furent massacrés. Les paysans emmenèrent un certain nombre de prisonniers pour les exposer au premier feu, en tête de leurs colonnes.

Ils ne montraient cependant point partout la même fureur. Il y avait chez eux la plus étrange confusion d'idées. Ils s'appelaient entre eux « frères et amis », comme les Jacobins, et ils mêlaient parfois à leurs formules dévotes et royalistes la devise de la Révolution : « Liberté, Égalité, Fraternité. » Une masse d'insurgés ayant envahi la petite ville de Challans, à quelques lieues de Machecoul, ils firent écrire aux administrateurs de la localité, qui s'étaient enfuis, pour leur offrir amnistie réciproque, à condition qu'on leur laissât « leur religion catholique avec leurs prêtres non-jureurs », et qu'on supprimât le tirage pour la milice.

Ces malheureux s'imaginaient que les administrateurs d'un petit district avaient le pouvoir de les exempter de la levée des 300000 hommes.

Dans une autre pièce, en réponse aux sommations de déposer les armes, envoyées par les corps administratifs, les insurgés protestaient contre l'épithète d'aristocrates, et déclaraient que, pendant les six premiers jours où ils avaient été assemblés au nombre de plus de vingt mille, il n'y avait point parmi eux un seul bourgeois ni un seul noble.

Quant aux nobles, leur absence ne dura pas. Ils hésitaient, croyant peu au succès. Les paysans allèrent les chercher dans leurs châteaux, pour les associer à leurs dangers et profiter de ce qu'ils avaient d'expérience militaire; mais ils les traitaient démocratiquement. Le marquis de Bonchamps ayant voulu monter à cheval, ils l'obligèrent d'aller à pied comme eux.

C'était un officier distingué, aimable et généreux. Il dit en partant une belle parole à sa femme : « Je ne vais pas combattre pour la gloire; les guerres civiles n'en donnent pas. » Il n'était réellement pas fait pour la guerre civile, pas plus qu'un autre gentilhomme du voisinage, M. de Lescure, qui avait les mêmes sentiments d'humanité, avec une piété austère et profonde. Les nobles, au reste, se montrèrent communément plus humains que les prêtres.

Deux noms encore sont particulièrement à citer entre les nobles du Poitou qui firent grande figure dans cette guerre : d'Elbée, ancien officier d'infanterie, homme d'âge mûr, ambitieux et calculateur, sous les dehors d'une dévotion emphatique, et Henri de la Rochejacquelein, un tout jeune homme, que sa belle figure, sa haute taille et son impétueuse vaillance rendirent bientôt très-populaire dans l'insurrection. Il dit, dans sa première affaire, un mot héroïque qui est resté fameux : « Si j'avance, suivez-moi! Si je recule, tuez-moi! Si je meurs, vengez-moi! »

Le 19 mars, un combat sérieux eut lieu à Chantonnai. Un vieil officier général appelé Marcé, parti de la Rochelle avec un petit corps de troupes de ligne et renforcé par des gardes nationales de Niort et des environs, avait pénétré dans le Bocage. Les paysans reculèrent d'abord devant lui, *s'égaillèrent*, « suivant leur expression », c'est-

à-dire s'éparpillèrent entre les haies, d'où ils firent pleuvoir une grêle de balles sur les soldats, qui recevaient les coups sans pouvoir les rendre. L'artillerie s'embourba dans des chemins creux. L'infanterie se débanda.

Ce succès des hommes du Bocage encouragea les gens du Marais. Des milliers de



D'Elbée.

ceux-ci assaillirent la ville maritime des Sables-d'Olonne. Les insurgés voulaient se rendre maîtres d'un port, afin de recevoir des secours d'Angleterre. La petite garnison et les habitants firent une vigoureuse sortie, enlevèrent l'artillerie des assiégeants et les mirent en fuite (29 mars).

C'était le premier échec des insurgés. Le danger était encore très-grand. Il n'y avait pas deux mille hommes de troupes de ligne sur cette côte, et les petites villes éparses dans le Marais et le Bocage étaient comme submergées par les flots de l'insurrection campagnarde. Elles n'avaient que des poignées de gardes nationales à opposer à des masses de paysans, et leurs meilleurs hommes étaient au loin dans nos armées.

Le ministre de la guerre ne savait où prendre des troupes pour les envoyer en Vendée. Les premiers secours vinrent des gardes nationales de Bordeaux, de Brest, de Nantes et d'Angers. Ils fussent arrivés trop tard, si l'insurrection avait eu une direction unique et stratégique. Heureusement, on avait affaire à des bandes et non à une armée. Les bandes se réunissaient un jour pour se séparer le lendemain. Elles avaient cent chefs et pas un.

Les Nantais commençaient à prendre le dessus contre les gens du Marais. Le 22 avril, ils entrèrent à Machecoul, délivrèrent les restes de cette malheureuse population et fusillèrent Souchu, l'organisateur des massacres, et ceux de ses complices qu'ils purent prendre.

Mais, pendant ce temps, les choses allaient mal du côté du Bocage. Dans les premiers jours d'avril, les commissaires de la Convention étaient enfin parvenus à rassembler à Angers 17 000 hommes, partie gardes nationales, partie troupes de ligne, mais assez médiocres, et sous des généraux peu capables. Les colonnes de troupes parties d'Angers, après avoir passé la Loire, avaient eu d'abord quelques succès ; mais elles furent ensuite rompues et mises en déroute à Vihiers, à Beaupréau et aux Aubiers (16-25 avril). La difficulté des lieux, l'adresse meurtrière des chasseurs et des braconniers très-nombreux parmi les insurgés, enfin la farouche intrépidité avec laquelle la masse des paysans se précipitait sur les baïonnettes et les canons, avaient décidé la victoire des rebelles.

Ils poursuivirent de Bressuire jusqu'à Thouars la division vaincue aux Aubiers, et prirent Thouars avec le général, les magasins et l'artillerie (5 mai).

Deux ecclésiastiques influents dans l'in-



Insurgés vendéens.

surrection, Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers, et le bénédictin Jagault, imaginèrent un expédient propre à redoubler l'exaltation de la multitude. Les évêques émigrés de Luçon, de Poitiers, de la Rochelle, avaient excité de loin à la rébellion, mais ne venaient pas joindre les rebelles. Bernier et Jagault apostèrent un faux évêque. C'était un prêtre qui avait été tantôt pour, tantôt contre la Constitution civile du clergé, et qu'on fit passer pour évêque *in partibus* d'Agra dans l'Inde. Il officia pontificalement devant les insurgés, enthousiasmés d'avoir un évêque à leur tête, et « l'armée royale et catholique » se remit en marche avec une ardeur nouvelle : armée sans autre uniforme que le grand chapeau rond et les sabots du paysan poitevin, mais portant pour signe de ralliement, sur la poitrine, un cœur en étoffe rouge surmonté d'une croix. C'était le « Sacré-Cœur », symbole de dévotion introduit par les jésuites, et, maintenant, symbole de guerre civile.

Les chefs visaient à s'emparer de Fontenai, le chef-lieu de la Vendée. A la Châtaigneraie, ils rencontrèrent le général Chalbos, qui n'avait guère plus de deux mille hommes, mais de troupes d'élite. Chalbos n'évacua la ville qu'après une résistance sanglante (13 mai). Les paysans, cette fois, pillèrent, et la plus grande partie s'en retournèrent chez eux, les uns pour mettre en sûreté le butin qu'ils avaient fait à la Châtaigneraie, les autres parce qu'ils voulaient revoir leurs villages et leurs familles.

Les chefs, néanmoins, poursuivirent leur marche sur Fontenai avec une dixaine de mille hommes. Chalbos venait de recevoir

un renfort de trois mille soldats et gardes nationaux. Il sortit hardiment au-devant des insurgés, les enfonça et les mit en fuite (16 mai).

Les chefs vendéens firent un grand effort. Le faux évêque parcourut le pays en appelant les paysans, au nom de la foi, à venger leur défaite. Les paysans se rallièrent de toutes parts. Bonchamps, qui n'avait pas pris part au combat, vint, avec ses gens, rejoindre d'Elbée, Lescure, la Rochejaquelein, Cathelineau et Stofflet. Le 25 mai, plus de vingt-cinq mille hommes se ruèrent de nouveau sur Fontenai. Chalbos et ses braves compagnons furent accablés par le nombre, et Fontenai tomba au pouvoir des insurgés. Les principaux chefs vendéens, surtout Lescure, empêchèrent le massacre et le pillage.

La prise de Fontenai semblait devoir produire de redoutables conséquences. Les chefs-lieux des départements voisins, Niort, la Rochelle, Poitiers, étaient menacés ; ces contrées étaient presque entièrement dégarnies de troupes ; mais, au delà de Fontenai et de Thouars, les populations des campagnes avaient un autre esprit que les gens du Bocage et du Marais : les campagnes étaient pour la Révolution comme les villes. Les populations se levèrent en masse afin de secourir Niort. Tout le monde marchait, enfants et vieillards. Les commissaires de la Convention furent obligés d'inviter les communes à n'envoyer que les hommes bien armés et valides.

Les chefs vendéens n'essayèrent pas d'aller plus loin de ce côté ; leurs hommes, d'ailleurs, voulaient retourner chez eux. Ils évacuèrent Fontenai dès le 30 mai. Ils visèrent à s'organiser fortement dans le pays où ils dominaient et à diriger leurs opérations vers la Loire, où ils pensaient pouvoir porter des coups plus dangereux à la République.

Nous avons résumé, durant sa première période, la funeste guerre de la Vendée. Il nous faut, maintenant, revenir de l'Ouest au Centre, à Paris et au Nord.

Les premières nouvelles de la révolte de la Vendée, en mars, avaient, un moment, réuni la Gironde et la Montagne dans une commune colère contre une révolte qui attaquait la République par derrière pendant que les armées étrangères l'assaillaient de front. Les Girondins furent les premiers à proposer des mesures rigoureuses et coopérèrent à l'adoption d'une loi présentée par Cambacérès, qui condamnait à mort tous rebelles pris les armes à la main ou convaincus d'avoir pris les armes, avec confiscation de leurs biens, sauf à prélever sur ces biens la subsistance des pères et mères, femmes et enfants des condamnés, et l'indemnité due aux citoyens qui auraient souffert par suite de la révolte. Les prêtres, nobles, anciens fonctionnaires des contrées en révolte, seraient provisoirement arrêtés, et condamnés à mort, s'ils avaient provoqué ou soutenu la rébellion (19 mars).

La création du tribunal révolutionnaire avait fondé la Terreur en principe ; la Vendée en provoquait la première application sur une grande échelle. Les commissions militaires et les tribunaux ordinaires devenaient, dans l'Ouest, autant de tribunaux révolutionnaires.

Le péril croissant passionnait de plus en plus les esprits. On était aussi inquiet pour le Rhin que pour la Belgique. Le roi de Prusse menaçait, vers Mayence, l'armée de Custine, avec des forces très-supérieures aux nôtres, et des événements d'une immense gravité se passaient à l'armée de Dumouriez.

Le 14 mars, le président de la Convention avait reçu une lettre de Dumouriez, revenu du Brabant hollandais à Bruxelles. Cette lettre était telle que le président, au lieu d'en donner connaissance à l'Assemblée, la porta au Comité de défense générale. Du-

mouriez y attaquait avec violence le fameux décret du 15 décembre, qui avait ordonné l'établissement du gouvernement révolutionnaire dans les pays occupés par nos armées. Il imputait aux commissaires français d'avoir opéré par la violence la réunion des provinces belges à la France; il se faisait l'organe de tous les griefs des Belges, traitait de brigandage la saisie d'une partie de l'argenterie des églises pour les frais de la guerre, et prétendait que nos excès poussaient les populations à « une guerre sacrée » contre nous. Tout en voulant bien encore déclarer qu'il attendait avec impatience la décision de la Convention, il signifiait qu'il avait été obligé de prendre des mesures d'urgence contre nos agents et contre les clubistes en Belgique.

Le comité allait envoyer la lettre à la Convention et demander la mise en accusation de Dumouriez. Danton s'y opposa vivement; il remontra que Dumouriez était encore populaire dans l'armée, et qu'il fallait tâcher de lui faire retirer sa lettre. Lui et son ami Lacroix offrirent d'aller trouver Dumouriez, avec deux des Girondins du comité, Guadet et Gensonné. Ceux-ci eurent encore une fois le tort de refuser.

Danton et Lacroix partirent seuls.

Ils arrivèrent au milieu du tumulte des événements militaires.

Dumouriez n'avait écrit une lettre offensante à la Convention que pour provoquer, de la part de l'Assemblée, quelque décision rigoureuse qui lui fournît un prétexte de révolte. L'offensive reprise par les Autrichiens sur la Meuse l'ayant empêché de réaliser la première partie de son plan, l'invasion de la Hollande, il rêvait maintenant de renouveler contre les Autrichiens son triomphe de Jemmapes, puis de traiter avec eux après la victoire et d'aller renverser la Convention.

Les Autrichiens avaient franchi la Meuse et s'avançaient sur la route de Bruxelles. Dumouriez rallia et reforma rapidement à Louvain le gros de notre armée, la reporta en avant, et chassa de Tirlemont l'avant-garde autrichienne. Le général ennemi, Cobourg, se replia sur les hauteurs à l'est de la petite Ghette, aux environs de ce village de Neerwinden où les Français avaient autrefois gagné une bataille au temps de Louis XIV.

Dumouriez, comme à Jemmapes, ordonna l'attaque; mais, cette fois, l'avantage du nombre ne compensait plus, pour nous, celui du poste. Les relations diverses ne s'accordent pas sur le chiffre des deux armées. Les forces paraissent avoir été à peu près égales en nombre, moins de 40000 hommes de chaque côté, mais l'ennemi était très-supérieur en cavalerie et ses troupes étaient en meilleur état que les nôtres.

Nos troupes montrèrent la même valeur qu'à Jemmapes; elles franchirent la petite rivière de Ghette et s'élancèrent à l'assaut des hauteurs. L'aile droite et le centre, où se trouvaient Dumouriez et l'ex-duc de Chartres, Louis-Philippe, obtinrent quelques avantages, qui n'avaient rien de décisif, du côté de Neerwinden, plusieurs fois pris et repris; mais notre aile gauche, après de longs et sanglants efforts contre des positions formidablement défendues, fut enfin repoussée et rejetée sur Tirlemont. Le reste de l'armée dut repasser la petite Ghette (17 mars).

Danton et Lacroix arrivèrent au camp le lendemain de la bataille. Ils ne tirèrent de Dumouriez que des paroles évasives, et comprirent qu'il n'y avait plus rien à espérer de lui. Vainqueur ou vaincu, Dumouriez était décidé à la trahison; son échec n'en changeait que les conditions. Ce n'était plus à lui de les dicter, mais de les recevoir. Il ne pouvait plus espérer d'imposer un prince d'Orléans.

Il s'était replié de Tirlemont sur la rivière de Dyle et sur Louvain. Le 22 mars, l'en-

nemi vint l'y assaillir. Nos troupes repoussèrent avec succès, durant toute la journée, les attaques des Autrichiens; mais, vers le soir, le désordre se mit dans deux de nos divisions, qui repassèrent la Dyle. Dumouriez évacua ses positions sur cette rivière; dès le lendemain, il abandonna Bruxelles et se mit en retraite vers la Dender.

Ce même jour, 23 mars, il envoya un de ses aides de camp ouvrir, sous prétexte d'un échange de prisonniers, une négociation secrète avec le prince de Cobourg. Le général ennemi répondit en expédiant à Dumouriez son chef d'état-major, le colonel Mack. On sait maintenant la vérité sur cette entrevue par la publication de la relation que Mack envoya le lendemain à l'empereur François II. Dumouriez dit nettement à Mack qu'il voulait chasser la Convention, rétablir la royauté constitutionnelle, proclamer roi le fils de Louis XVI et sauver la reine. Il demanda, pour l'exécution de ses projets, l'assistance du prince de Cobourg.

Mack réclama, comme condition préalable, l'évacuation totale de la Belgique. Dumouriez consentit (25 mars).

Il repassa, en effet, la frontière le 29 mars, après une seconde entrevue avec Mack. Celui-ci avait manifesté une nouvelle exigence, la remise en dépôt de quelques-unes de nos places frontières aux Autrichiens. Dumouriez l'avait promis.

La nouvelle de notre échec à Neerwinden avait causé une grande émotion à Paris; cependant, lorsque Marat, le 21 mars, monta à la tribune pour accuser Dumouriez de trahison, la Convention se souleva contre lui, et la foule elle-même le hua à la sortie. On ne pouvait pas se décider à voir un traître dans le général de Valmi et de Jemmapes.

La Convention arrêta néanmoins des mesures en rapport avec les alarmes publiques. Elle renouvela le comité de défense générale, en y mêlant Girondins, Montagnards et députés du Centre; elle ordonna qu'un comité de surveillance fût établi dans toutes les sections de la République, et prescrivit le désarmement des suspects (25-28 mars).

Robespierre, toujours prêt à prendre l'initiative des rigueurs, demanda la mise en accusation de Marie-Antoinette et le bannissement des Bourbons, sauf le fils de « Capet, » qui resterait détenu au Temple.

La proposition fut rejetée.

Il fallut pourtant bien ouvrir les yeux sur les projets de Dumouriez. Les rapports de nos agents ne permettaient plus le doute. Le 30 mars, la Convention manda Dumouriez à sa barre, ordonna au ministre de la guerre, le général Beurnonville, de partir à l'instant pour l'armée du Nord, accompagné de quatre commissaires ayant pouvoir de suspendre et faire arrêter tous généraux, fonctionnaires et autres citoyens qui leur paraîtraient suspects.

Le ministre et les quatre conventionnels joignirent Dumouriez, le 1er avril au soir, à son quartier général de Saint-Amand.

A la signification de comparaître devant la Convention, Dumouriez répondit que, dans l'état actuel des choses, il ne pouvait abandonner ses troupes.

Après une assez longue discussion, l'un des commissaires, Camus, énergique et austère janséniste, adressa une sommation formelle au général :

« Voulez-vous exécuter le décret de la Convention?

— Non!

— Aux termes du décret, nous allons mettre les scellés sur vos papiers. »

Les officiers qui entouraient Dumouriez murmurèrent violemment et menacèrent les commissaires.

« Vos noms à tous! » leur cria l'intrépide Camus. « Quant à vous, général, vous dé-



Trahison de Dumouriez.

obéissez à la loi ; nous vous déclarons suspendu de vos fonctions.

— Appelez les hussards! » cria Dumouriez.

Une trentaine de hussards entrèrent. C'étaient des hommes d'un régiment étranger à notre service. Dumouriez n'avait osé demander à des soldats français de porter la main sur les représentants du peuple.

Dumouriez fit arrêter le ministre de la guerre et les quatre conventionnels. Le ministre reçut des coups de sabre en se défendant. Le lendemain, Dumouriez les livra tous cinq comme otages aux Autrichiens, en mandant au prince de Cobourg qu'il allait marcher sur Paris et qu'il comptait, au besoin, sur le secours des troupes autrichiennes.

Il s'en fallut de peu qu'un cinquième représentant du peuple n'eût été pris et livré à l'ennemi avec les quatre autres. Ce représentant était Carnot, alors en mission sur cette frontière, et qu'un hasard avait empêché d'accompagner ses collègues. Cette heureuse absence conservait à la France l'homme qui devait, comme on l'a dit, « organiser la victoire ».

L'arrestation du ministre et des représentants n'était que le début de l'entreprise de Dumouriez. Il lui fallait maintenant enlever son armée, établie sur l'Escaut, dans les deux camps de Maulde et de Bruille, près de Condé, et se saisir de nos grandes places du Nord.

Il tenta de faire arrêter trois commissaires de la Convention qui se trouvaient à Valenciennes, et de faire déclarer en sa faveur les garnisons et les habitants de Va-

lenciennes et de Lille. Il échoua. Ce furent, au contraire, ses agents qui furent pris par ordre des représentants et des autorités départementales (2 avril).

Pendant que les complices de Dumouriez manquaient Lille et Valenciennes, il se présentait en personne au camp de Bruille le 2 avril, au camp de Maulde le 3. Il s'était fait précéder par une proclamation où il annonçait le rétablissement de la Constitution de 91, et disait qu'il avait mis en lieu de sûreté les commissaires de la Convention, venus pour l'arrêter au milieu de ses soldats, de ses enfants.

L'attachement de l'armée pour lui avait été si fort que, malgré tout, la plus grande partie des troupes lui firent d'abord bon accueil.

Dumouriez espérait donc encore; mais Carnot et quatre autres commissaires de la Convention, qui étaient à Valenciennes et à Douai, agissaient contre lui avec vigueur, fidèlement secondés par les autorités du département du Nord. Ils avaient suspendu de ses fonctions Dumouriez comme rebelle, ordonné de le saisir mort ou vif, et transféré le commandement en chef au général Dampierre, le brave commandant de l'aile droite à Jemmapes, qui venait, à Valenciennes, de se déclarer pour la Convention. Des agents dévoués avaient été envoyés dans les deux camps de Maulde et de Bruille pour éclairer les soldats sur le crime qu'on voulait leur faire commettre.

Dumouriez, ne pouvant introduire les Autrichiens dans Lille et dans Valenciennes, essaya du moins de leur livrer la petite place de Condé. Il partit, le 4 au matin, de son quartier général de Saint-Amand, avec l'ex-duc de Chartres, quelques officiers et quelques cavaliers. Son projet avait transpiré. A une lieue de Condé, il rencontra trois bataillons de volontaires qui avaient quitté sans ordre le camp de Bruille pour aller sauver Condé. Un bataillon de l'Yonne, dont le commandant devint le fameux maréchal Davoust, fit feu sur Dumouriez et sur son escorte. Dumouriez s'enfuit, poursuivi par les volontaires, et fût tombé dans leurs mains, s'il n'eût trouvé au bord de l'Escaut une barque avec laquelle il gagna la rive belge.

Il fut rejoint par le chef d'état-major autrichien Mack, et reçut la nouvelle que le camp de Bruille s'était montré fort irrité de la tentative des volontaires contre sa vie. Il reprit courage, convint avec Mack des dispositions à prendre relativement au concours du prince de Cobourg, et, le lendemain matin (5 avril), il retourna au camp de Maulde, escorté de dragons autrichiens.

C'était par trop d'audace! L'aspect des dragons blancs excita un long frémissement parmi nos troupes. Un fourrier sortit des rangs et cria à Dumouriez : « Qu'est-ce que c'est que ces gens-là?

— J'ai fait la paix, répondit Dumouriez; les ennemis sont maintenant nos amis.

— Vous les amenez en France! répliqua le fourrier; vous voulez leur livrer nos villes! — Trahison! trahison! »

Mille voix répétèrent ce cri. Les volontaires éclataient de fureur. La ligne, silencieuse et sombre, voyait clair enfin. L'artillerie attelait ses canons, chassait ceux de ses officiers qui voulaient la retenir, et se mettait en route pour Valenciennes. Les bataillons de volontaires suivent cet exemple, puis une partie de la ligne. Les régiments qui protégent encore Dumouriez déclarent qu'ils ne se battront pas contre leurs frères.

Tout était perdu pour Dumouriez. Il céda enfin, et, suivi d'un certain nombre d'officiers et de quelques centaines de soldats, il franchit la frontière cette fois pour toujours.

Lafayette et Dumouriez étaient tombés tous deux du commandement dans l'exil, en des circonstances analogues, mais avec

une conduite et des sentiments bien différents.

Lafayette, resté grand citoyen jusque dans ses erreurs, devait, après bien des années, reprendre avec éclat son rôle dans les affaires publiques. Dumouriez finit, en aventurier et en conspirateur, une carrière commencée dans l'intrigue et, durant quelques mois, illuminée par la gloire : il ne reparut jamais sur la scène de l'histoire. Il passa le reste de sa vie à écrire des mémoires pleins de contradictions et de mensonges, pour tromper ses contemporains et la postérité, et à offrir des plans de campagne aux ennemis de son pays. Ils ne daignèrent pas même l'employer et le laissèrent vieillir dans l'oubli.

Sa trahison n'avait pas seulement compromis l'armée et la frontière; elle devait avoir des conséquences morales terribles. Le général qui avait sauvé la République l'ayant ensuite trahie, on soupçonna partout des traîtres. Dumouriez aiguillonnait la Terreur et semblait donner raison à Marat, l'éternel dénonciateur. Maints généraux innocents allaient payer pour le coupable.

Avant même que la trahison de Dumouriez fût consommée, des scènes très-violentes et très-funestes avaient eu lieu dans la Convention.

Danton, de retour de Belgique, avait prononcé, le 30 mars, en réponse aux attaques des Girondins, un discours très-patriotique sur les périls publics et sur la nécessité de l'union. Mais, dans la nuit du 31 mars, le Comité de surveillance, où dominaient les Montagnards, à l'occasion de mesures de précaution ordonnées contre les personnes supectes de désirer le rétablissement de la royauté, s'avisa de faire mettre les scellés sur les papiers de Roland. Les Girondins attribuèrent cette offense à Danton, et, dans la séance du 1er avril, Lasource et d'autres Girondins accusèrent Danton de n'avoir été en Belgique que pour conspirer avec Dumouriez. Danton, poussé à bout, se retourna et se jeta sur ceux qui l'attaquaient, avec la fureur d'un lion assailli par des chasseurs.

Il se justifia sans peine de complicité avec Dumouriez, en montrant que, dans les affaires belges, sa politique avait été tout l'opposé de celle du général. On lui demandait compte de 100 000 écus qui lui avaient, disait-on, été remis à son départ pour la Belgique. Il en appela à Cambon, qui déclara que ces 100 000 écus ne représentaient que les dépenses indispensables à l'exécution du décret du 15 décembre.

Danton reprit violemment l'offensive.

« Citoyens, cria-t-il aux Montagnards, vous avez mieux jugé que moi. Vous m'accusiez de faiblesse envers ces gens-là (en montrant les Girondins); vous aviez raison ! Ralliez-vous donc, vous qui avez prononcé la mort du tyran, contre les lâches qui ont voulu l'épargner ! Appelez le peuple, et contre l'ennemi du dehors et contre celui du dedans, et confondez tous les aristocrates, tous les modérés, tous ceux qui vous ont calomniés dans les départements ! Plus de composition avec eux ! Qu'on examine avec soin ma conduite et celle de mes ennemis ! Je ne crains pas mes accusateurs. Je me suis retranché dans la citadelle de la raison; j'en sortirai avec le canon de la vérité, et je pulvériserai les scélérats qui ont voulu m'accuser ! »

Marat demanda qu'on frappât les traîtres partout où ils se trouveraient, même parmi les membres de la Convention.

Un Girondin appuya la proposition de Marat, en déclarant que, lorsque la liberté était menacée de tous côtés, toute espèce d'inviolabilité cessait.

La Convention, « considérant que le salut du peuple est la suprême loi, » décréta que, sans avoir égard à l'inviolabilité d'un représentant de la nation française, elle de-

créterait l'accusation de ceux contre lesquels il y aurait de fortes présomptions de complicité avec les ennemis de la liberté, de l'égalité et du gouvernement républicain.

Chacun des deux partis espérait appliquer à l'autre ce fatal décret qui devait les frapper tour à tour.

Le Comité anarchique de l'Evêché crut son jour venu et vota l'insurrection ; mais les sections désavouèrent leurs prétendus représentants, et les Jacobins, Marat lui-même qui les présidait, se prononcèrent contre le mouvement. La Commune, d'abord entrainée, recula cette fois encore.

L'arrestation des commissaires de la Convention par Dumouriez et sa révolte ouverte furent connues à Paris le 3 avril.

De mauvaises nouvelles arrivèrent aussi de l'armée du Rhin. Le roi de Prusse avait passé le Rhin avec des forces très-supérieures, et attaqué le général Custine; dans les derniers jours de mars, l'ennemi était parvenu à rejeter Custine sur Wissembourg avec la moitié de notre armée, pendant que l'autre moitié, 22 000 hommes, était enfermée dans Mayence.

L'énergie de la Convention grandit avec le danger. Elle renouvela et étendit les pouvoirs des représentants envoyés en mission auprès des armées, augmenta leur nombre, et les autorisa à faire tout ce qui serait nécessaire pour le succès des opérations et pour le maintien des principes républicains parmi les défenseurs de la patrie. Des médecins, des avocats, des commerçants, des artistes, ou, tout au plus, des officiers de rang inférieur comme Carnot, furent élevés par la Convention au-dessus des généraux. Cela eût été ridicule dans un autre temps ; cela fut efficace et terrible. Les puissances étrangères, qui s'en moquaient d'abord, cessèrent bientôt d'en rire.

Ce fut alors que la Convention donna aux représentants du peuple en mission, pour les relever aux yeux du soldat, ce costume qui est resté si fameux : le chapeau rond à plumes tricolores, le baudrier, la ceinture, le sabre recourbé.

La Convention décréta la formation d'un camp de 40 000 hommes sous Paris.

La Convention, pour rendre plus prompte l'action du Tribunal révolutionnaire, supprima la Commission, prise dans son sein, qui avait l'initiative des poursuites et l'attribution qu'elle s'était réservée de décréter les mises en accusation. L'accusateur public reçut le droit de mettre en accusation tout citoyen, sauf les représentants, les ministres et les généraux.

C'était la dictature dans l'ordre judiciaire. L'accusateur public était Fouquier-Tinville, obscur jusqu'alors, bientôt trop célèbre (5-6 avril).

Le 4, Égalité fils (Louis-Philippe) avait été mandé à la barre de la Convention ; le 6, à la nouvelle qu'il avait passé la frontière comme Dumouriez, son père et quelques autres membres de la famille des Bourbons, restés en France, furent décrétés d'arrestation.

L'ex-duc d'Orléans fut ainsi le premier des représentants du peuple auquel on appliqua l'abolition de l'inviolabilité. Son fils aîné, de la Belgique, se réfugia en Suisse, où il vécut quelque temps sous un faux nom. Il tâcha de se faire oublier jusqu'à ce qu'il pût retrouver un rôle dans le monde.

Il dut attendre pour cela de longues années et des chances produites par la succession d'événements extraordinaires. On avait vu combien peu comptait dans la Révolution ce parti d'Orléans dont on avait fait tant de bruit : il s'était évanoui comme une ombre.

La Convention avait pris, le 6 avril 1793, la plus importante de toutes ses mesures.

Le Comité de sûreté générale, composé de vingt-cinq membres, mais ouvert à tous les conventionnels et n'ayant ni secret, ni autorité effective, s'était senti impuissant




Représentant du peuple en mission aux armées

en présence des événements. Il avait demandé qu'on lui substituât un Comité de neuf membres, choisis dans le sein de la Convention, qui auraient surveillance et autorité sur le conseil exécutif (les ministres) et prendraient toutes les mesures de défense générale nécessitées par les circonstances. Le Comité des Neuf délibérerait en secret. Les ministres ne seraient plus, en fait, que les commis du Comité.

C'était la dictature administrative sur neuf têtes.

Le girondin Isnard en avait formulé la proposition. Le girondin Buzot la combattit avec énergie. Il montra sans peine à quel point le projet était périlleux pour la liberté; mais il ne put nier que le danger de la patrie ne nécessitât une redoutable concentration du pouvoir.

La Convention vota le projet. Ainsi fut fondé le COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

On tâcha d'en atténuer le péril en décrétant qu'il serait renouvelé chaque mois.

La première liste du Comité de salut pu-

blée fut composée dans un esprit de conciliation. L'on n'y mit ni les chefs des Girondins, ni Robespierre. Les deux principaux membres furent Danton et Cambon. Cambon gardait en outre sa suprématie sur les finances, le trésor public restant seul en dehors des attributions du Comité. Danton, sa colère passée, était revenu à ses vrais sentiments. « Rapprochons-nous, avait-il dit dans la séance du 4 avril, rapprochons-nous fraternellement; il y va du salut de tous : si la contre-Révolution triomphe, elle proscrira tout ce qui aura porté le nom de patriote, quelles qu'aient été les nuances. »

Robespierre et Marat, au contraire, tout en repoussant les projets d'insurrection de ce comité de l'Évêché qui visait à les supplanter, continuaient à exciter les Jacobins et les sections. Robespierre jeune, qui n'était que le violent écho de son frère, avait dit, le 5 avril, aux Jacobins, qu'il fallait que tous les bons citoyens se réunissent dans leurs sections et vinssent à la barre de la Convention réclamer la mise en arrestation des représentants infidèles.

C'était là le mot d'ordre qui devait remuer les clubs, jusqu'à ce qu'il eût abouti à une grande catastrophe.

Les 8 et 10 avril, des pétitions émanées de deux sections commencèrent à réaliser ce mot d'ordre en demandant à la Convention la mise en accusation des principaux Girondins. Il s'ensuivit, dans l'Assemblée, des débats d'une passion toujours croissante. Le côté droit et le côté gauche faillirent en venir aux mains. A la suite d'une nouvelle diatribe de Robespierre contre les « trahisons » des Girondins, son ancien ami, le calme Pétion, perdit patience, et lui dit que c'était lui et les siens qui étaient des traitres et des calomniateurs, et qui devaient porter leurs têtes sur l'échafaud.

Guadet appuya Pétion, en venant lire à la tribune une adresse au peuple signée de Marat comme président des Jacobins. C'était un appel aux armes. On y déclarait que la contre-Révolution était dans le gouvernement et dans la Convention nationale.

Des cris d'indignation s'élevèrent : — « Marat à l'Abbaye ! Marat en accusation ! »

« N'entamez pas la Convention ! », s'écria Danton.

Il pressentait qu'après Marat, bien d'autres allaient suivre !

La mise en accusation fut votée à une grande majorité (12 avril).

Une très-belle et très-touchante cérémonie fit un moment diversion aux agitations soulevées par le procès de Marat. Le 14 avril, la Convention et la Commune firent une réception solennelle aux Liégeois réfugiés en foule à Paris. Les autorités liégeoises vinrent déposer à l'Hôtel de ville les archives de Liége. Le peuple de Paris accueillit avec une tendresse vraiment fraternelle ces émigrés de la liberté.

Les Parisiens avaient juré, à l'Hôtel de ville, de rester toujours unis avec les Liégeois, ces nouveaux Français, et toujours unis entre Français. Dès le lendemain, les meneurs des sections et de la Commune vinrent présenter à la Convention une pétition où ils exprimaient, disaient-ils, le vœu de Paris, pour que vingt-deux députés, « coupables de félonie envers le peuple souverain, » se retirassent de l'Assemblée, après que la majorité des départements aurait adhéré à ce vœu.

Parmi ces vingt-deux étaient Brissot, Vergniaud, Guadet, Gensonné, Buzot, Barbaroux, Pétion.

« Je m'offense, s'écria le girondin Boyer-Fonfrède, de ce que mon nom n'a pas été inscrit sur la liste honorable qui vient de nous être présentée !

— Et nous aussi ! Tous ! Tous ! » crièrent les trois quarts de l'Assemblée.

« Les pétitionnaires, reprit Boyer-Fonfrède, en appellent aux départements ; eh

bien, renvoyons leur vœu aux assemblées primaires, c'est-à-dire au peuple! »

La Montagne fut troublée; elle sentait qu'elle n'aurait pas la majorité dans les départements.

La Commune, dans sa séance du soir, déclara qu'elle ne demandait pas les assemblées primaires, mais la punition « des traîtres. »

Elle entendait apparemment que l'on ne consultât dans les départements que les clubs des Jacobins!

Danton, repoussé par les Girondins, pressé par les Jacobins, hésitait, variait. C'était un de ses amis qui avait lu la pétition au nom des sections. Un autre de ses amis, le lendemain, dit que les députés désignés, s'ils étaient sages, devraient s'appliquer à eux-mêmes « l'ostracisme, » c'est-à-dire l'exil volontaire, à la manière des anciens; mais, en même temps, il proposa un blâme contre la pétition.

Danton eût souhaité éloigner les principaux Girondins pour sauver leurs têtes et éviter un choc sanglant; mais il était également impossible de les décider à quitter volontairement leur poste et de décider la Convention à les y contraindre.

Le 18 avril, arriva une contre-pétition du département de la Gironde, dénonçant une conspiration qui avait pour but d'égorger une partie de la représentation nationale. Les citoyens de la Gironde se déclaraient prêts à courir au secours de l'Assemblée.

La guerre civile était dans l'air.

La discussion fut reprise, le 20, sur la pétition et sur la convocation des assemblées primaires.

Vergniaud résuma le débat dans un admirable discours : « Les passions qui nous divisent ont débordé, dit-il, de cette enceinte sur toute la France. L'incendie est prêt à s'allumer. Le jour de la convocation des assemblées primaires serait peut-être celui d'une explosion dont on ne saurait calculer les suites. Ce jour peut perdre la Convention, la République et la liberté! — S'il faut, ou décréter cette convocation, ou nous livrer aux vengeances de nos ennemis; si vous êtes réduits à cette alternative, citoyens, n'hésitez pas entre quelques hommes et la chose publique. Jetez-nous dans le gouffre et sauvez la patrie. »

L'appel au peuple eût donné la majorité aux Girondins, mais eût déchaîné la guerre civile sur toute la France. La Gironde comprit, et s'associa tout entière au sacrifice de Vergniaud. Tout entière aussi, elle partagera pour toujours la gloire de ce grand homme.

Il n'y a jamais eu rien de plus grand dans ces anciennes républiques de la Grèce et de Rome, qu'on nous cite toujours en exemple.

La Convention nationale blâma, comme calomnieuse, la pétition qui lui avait été présentée au nom de trente-cinq sections de Paris et du conseil général de la Commune. On ne maintint pas l'appel aux assemblées primaires.

Le 24 avril, arriva le procès de Marat devant le tribunal révolutionnaire.

La composition de ce tribunal présageait l'issue du procès. Les juges, l'accusateur public et les jurés étant nommés par la Convention; les Girondins auraient pu empêcher que ces choix si importants ne tombassent dans les mains de leurs ennemis. Ils y firent quelque effort, mais avec trop peu d'énergie et d'entente. Les premières nominations furent contestées; les Jacobins, à ce que rapporte dans ses *Mémoires* le girondin Louvet, parvinrent à les faire annuler. Robespierre réussit à introduire ses amis dans ces postes plus redoutés qu'enviés. La plupart des juges et des jurés furent les hommes dévoués à la Révolution jusqu'au fanatisme; parmi les jurés, figura le menuisier Duplay, chef d'une honnête et laborieuse famille, qui entourait Ro-

bespierre d'une affection enthousiaste et désintéressée, et dans laquelle l'apôtre des Jacobins vivait traité comme le fils aîné de la maison. C'est une chose terrible à rechercher comment, à côté d'hommes vraiment pervers, de braves gens, de bons patriotes peu éclairés devinrent peu à peu comme les rouages d'une machine d'extermination, broyant aveuglément innocents et coupables.



Vergniaud.

Ils commencèrent par tâcher d'être justes dans leur rigueur; s'ils condamnèrent des gens du peuple, et même une servante, pour de simples propos contre-révolutionnaires, ils acquittèrent trois généraux sur cinq accusés de complicité avec Dumouriez, et les deux qu'ils condamnèrent étaient réellement coupables. Un des trois acquittés était un ami intime des Girondins.

L'accusateur public, Fouquier-Tinville, n'était pas, lui, un Jacobin fanatique. C'était un petit magistrat de province, besogneux, violent de tempérament, mais peureux au fond, qui avait sollicité une place, par l'influence de son cousin Camille Desmoulins, dont il devait plus tard demander la tête. La peur fit de lui ce que la passion faisait des autres : un destructeur impitoyable; il frappa toujours de peur d'être frappé.

Ce n'était point le cas en ce qui regardait Marat. La foule qui assistait au jugement était pour l'accusé, et juges et jurés, comme la foule. Avec un pareil tribunal l'acquittement était assuré d'avance. Fouquier-Tinville conclut en faveur de Marat.

Marat était accusé d'avoir provoqué : 1° au pillage et au meurtre; 2° à l'établissement d'une dictature; 3° à l'avilissement et à la dissolution de l'Assemblée nationale. Les jurés déclarèrent que les délits dont on accusait Marat n'étaient pas prouvés.

La foule s'empara de l'accusé, le couronna de lauriers et l'emporta, juché sur un fauteuil, du Palais de Justice à la Convention. Il y avait là autre chose que les vagabonds qui formaient l'escorte habituelle de Marat. Les pauvres gens, le vrai peuple, affluaient : Marat les avait gagnés par ses cris perpétuels sur leurs maux, trop réels et trop profonds dans ce temps de ruine pour le commerce et l'industrie. C'était le sentiment le plus sincère et le seul sentiment impersonnel que cet homme étrange associât à ses hâbleries perpétuelles et à sa furieuse vanité. Il se croyait et s'était fait croire « l'ami du peuple », de ce peuple qu'il affolait et pervertissait.

La foule défila devant la Convention et porta Marat à la tribune, où il vint proclamer sa justification et étaler son triomphe.

Un moment attendri par la sympathie populaire, il reprit bientôt sa férocité. « Je les tiens maintenant, dit-il, en montrant les Girondins; je leur ai mis la corde au cou. »

Le procès de Marat avait été une faute, ainsi que naguères l'accusation de Louvet contre Robespierre; et, cette fois, la faute



Triomphe de Marat.

était plus grave encore, et les conséquences, bien pires. Ce forcené, hué de tous et presque aussi ridicule qu'odieux aux premiers jours de la Convention, devenait maintenant une puissance formidable.

La fermentation était grande dans Paris et favorisait les violents. Elle avait deux causes principales : la Vendée, la disette. Le peuple croyait voir partout des accapareurs ou des complices de la rébellion vendéenne. Le pain était cher; le peuple demandait à grands cris qu'il fût taxé. La Commune avait invité la Convention à établir le *maximum* du prix des grains, et, sur la proposition de son procureur Chaumette, elle s'était déclarée « en état de révolution, tant que les subsistances ne seraient pas assurées » (18 avril).

Cette menace ne fut pas suivie d'une nouvelle insurrection; mais la pression du dehors sur l'Assemblée était extrême. Les Girondins s'opposèrent au *maximum* avec la plus grande énergie et par les plus fortes raisons; ils montrèrent que la taxation des

grains et des autres denrées, souvent usitée sous l'Ancien Régime, était condamnée par la science économique et avait toujours empiré le mal au lieu de le guérir ; qu'on ruinerait les marchands et qu'on leur ferait fermer boutique, si on les forçait à vendre les denrées au-dessous de leur valeur et en échange d'assignats qui commençaient à perdre considérablement depuis qu'on les avait si fort multipliés ; que les producteurs cacheraient et entasseraient leurs denrées ; qu'il faudrait une vraie inquisition pour les en empêcher.

Cambon, la grande autorité financière de l'Assemblée, se prononça pour le *maximun*. Il savait bien que tout ce que disaient les Girondins était vrai ; que le *maximum* serait un nouveau et terrible coup pour le commerce entre particuliers ; qu'on irait de violence en violence dès qu'on serait entré dans cette voie : mais il croyait que la France ne pouvait pas faire autrement sans périr ; qu'il fallait que l'État pût se procurer, aux prix du *maximum*, tout ce qui était nécessaire à la subsistance des armées et le payer en assignats. Les assignats allaient encore baisser, car on en émit un nouveau milliard le 7 mai.

Ce dut être bien dur pour cet homme si probe, que de se décider à faire souffrir tant de gens pour le salut public.

La Convention vota, le 3 mai, un *maximum* du prix des grains, qui devait varier selon les départements.

La résistance des Girondins avait fort irrité contre eux la masse. Une autre chose leur nuisit beaucoup aussi : la publication d'un pamphlet de Camille Desmoulins, intitulé : *Histoire des Brissotins*. Camille avait, l'an passé, écrit contre Brissot un premier pamphlet : *Brissot dévoilé ;* maintenant il attaquait tous les Girondins sous le nom de « Brissotins », et il ornait et armait de son style brillant et tranchant toutes les injustes accusations de Robespierre contre la Gironde : fédéralisme, royalisme, orléanisme, etc. Il en devait avoir un tardif et inutile repentir !

Cambon, qui se tenait en dehors de ces funestes querelles des partis et qui ne songeait qu'à la République et à la France, avait lu à la Convention, le 27 avril, une proposition des patriotes de son département, l'Hérault, pour assurer le recrutement et l'argent nécessaire aux armées. Un comité de salut public, composé des membres des corps administratifs du chef-lieu, désignerait, pour marcher, les citoyens les plus patriotes, les plus forts et les plus braves. L'argent serait levé, par voie d'emprunt forcé, sur les riches désignés par le même comité et par les commissaires de la Convention. L'Hérault fournirait cinq mille hommes et cinq millions.

Cela se résumait en quelques mots : aux patriotes à se battre, aux riches à payer.

La Convention acclama et envoya à tous les départements la proposition de l'Hérault.

« Citoyens, dit Danton, on calomnie le
« peuple en prétendant qu'il veut le partage
« des biens. Imposer les riches, c'est les
« servir ; plus le sacrifice sera grand sur
« l'usufruit, plus le fond de la propriété
« sera garanti. »

L'emprunt forcé que proposait l'Hérault devait servir à la subsistance des armées et à des secours pour les indigents.

Marseille, Bordeaux, Nantes, d'autres villes encore, avaient pris, chacune chez elle, des mesures analogues à celles que proposait l'Hérault.

De la patriotique levée de l'Hérault sortit la 32[me] demi-brigade, un des plus illustres régiments de nos grandes guerres. On est souvent, en ce qui regarde les choses de la guerre, injuste envers le Midi ; moins militaire que le Nord en temps ordinaire, il a donné de nombreux volontaires dans la Révolution.

Pour réaliser dans chaque département

le plan dont Montpellier et l'Hérault avaient pris l'initiative, il fallait des moyens de rigueur; car on n'eût point trouvé partout la bonne volonté, principalement pour l'emprunt. Les Girondins, tout préoccupés de défendre la liberté individuelle, résistaient là, comme sur le *maximum*. Quand on parlait d'imposer le cours forcé des assignats au pair avec l'argent, « Il faut attendre, disait Ducos, que les choses reprennent leur niveau. » Quand on parlait d'obliger les citoyens à partir pour défendre la patrie, « Il faut attendre, disait Brissot, les enrôlements volontaires, seul mode de recrutement digne des hommes libres. »

La Montagne, elle, pensait qu'attendre, c'était perdre la patrie. Elle poussait en avant avec passion, ne voyant qu'une chose : vaincre à tout prix la révolte vendéenne et repousser l'étranger.

La Commune vota, les 1er et 3 mai, la formation dans Paris d'un corps de 12 000 hommes pour marcher en Vendée, et la levée d'un emprunt forcé de 12 millions. Plusieurs membres du département et du conseil général de la Commune partirent à la tête des premiers détachements, et, avec eux, le commandant de la garde nationale, Santerre. Il ne laissait guère de bons souvenirs ; on devait pourtant le regretter, car il ne tarda pas à être remplacé par bien pire que lui.

La Commune avait arrêté que la désignation des hommes qui partiraient et des sommes à requérir en échange de bons remboursables sur les biens d'émigrés, serait confiée au comité révolutionnaire de chaque section, assisté d'un membre de la Commune. Ces comités, enclins à la violence et à l'arbitraire, provoquèrent de vives réclamations. Beaucoup de sections rejetèrent le mode de désignation décidé par la Commune et en cherchèrent quelque autre. La Convention, au lieu de mettre d'accord les sections par un règlement uniforme, les laissa faire ce qu'elles voudraient, chacune chez elle, ce qui aboutit à une excessive confusion. Il y eut dans plusieurs sections une réaction tumultueuse contre les Jacobins; Marat et Chaumette furent personnellement menacés et malmenés. Des bandes de jeunes gens parcoururent les rues en criant : « A bas les anarchistes ! »

Malheureusement, à cette réaction contre la tyrannie des comités révolutionnaires se mêlaient des sentiments peu patriotiques. L'élite de la jeunesse bourgeoise était aux armées avec les volontaires des classes ouvrières ; ceux qui restaient, fils de famille, clercs, commis, ne voulaient point quitter Paris. Le journal *les Révolutions de Paris* nous fait voir que la grande ville, malgré la misère du peuple et les orages politiques, était encore un lieu de plaisir, avec ses théâtres toujours pleins et ses femmes toujours parées. Cette jeunesse frivole compromettait la Gironde en se disant girondine. Cela relevait la Commune et déconsidérait le côté droit de la Convention.

Les comités révolutionnaires, brutaux, mais énergiques, reprirent le dessus dans les sections.

Des faits du même genre se produisaient dans les départements. Les contre-révolutionnaires commençaient à s'y abriter sous le nom des Girondins. Beaucoup d'administrations départementales, par esprit de modération et de légalité, et par haine de ce qu'elles appelaient le « Maratisme, » s'opposaient aux mesures extraordinaires qu'imposaient les périls publics. Elles résistaient passivement, même à ce qu'approuvait le côté droit de la Convention. Elles n'envoyaient pas à Paris les listes des biens d'émigrés réclamées par Roland et par son successeur au ministère de l'intérieur.

Les Girondins des départements faiblissaient ; la ruine du commerce, la gêne croissante avaient fort refroidi tout ce qui, dans la bourgeoisie, n'était pas volontaire aux

armées, acquéreur de biens nationaux, ou engagé à outrance dans la Révolution.

Les nouvelles des armées étaient mauvaises. On apprenait coup sur coup ces succès des rebelles vendéens dont nous avons parlé. Après la fuite de Dumouriez, les Autrichiens avaient envahi notre territoire ; renforcés par les Prussiens, les Anglais et les Hollandais, ils bloquaient Condé. Le Comité de salut public ordonna au nouveau général de notre armée du Nord, Dampierre, de reprendre l'offensive et de secourir Condé. Dampierre n'avait que 30 000 hommes contre 60 000. Il obéit, attaqua et se fit tuer (8 mai).

Notre armée dut battre en retraite. La petite place de Condé était perdue, et la place bien plus importante de Valenciennes, fort menacée. L'effet de ces malheurs fut terrible à Paris. Les querelles intérieures de la Convention s'exaspérèrent au lieu de se taire devant le danger commun. Les torts étaient partagés. La Montagne s'emportait à des exagérations furieuses, et les Girondins dépensaient toute leur énergie en colères et en récriminations contre la Montagne, oubliant trop souvent les périls du dehors pour ceux du dedans, ce qui renforçait les soupçons et les griefs de leurs adversaires.

Les Montagnards furent très-courroucés des décisions que les Girondins obtinrent de la Convention sur les affaires de Lyon et de Marseille. Les Jacobins et les modérés étaient en lutte acharnée dans ces deux villes. La Convention donna raison, contre ses propres commissaires, qui étaient montagnards, à la municipalité girondine de Marseille. A Lyon, au contraire, la municipalité, qui était dans les mains des plus ardents Jacobins, ayant créé un tribunal révolutionnaire spécial et commencé d'arrêter les « suspects, » la Convention autorisa à la résistance les citoyens que ce tribunal voudrait arrêter (12-15 mai).

Il y avait réellement dans Lyon des intrigues royalistes et contre-révolutionnaires fort actives.

Tout cela rapprochait, à Paris, les fractions diverses du parti extrême, Jacobins, Commune, comité de l'Évêché. Ce comité insurrectionnel, composé des plus furieux entre les furieux, s'était beaucoup renforcé, en se faisant le centre des comités révolutionnaires des sections, qui menaient l'affaire de la réquisition et de l'emprunt forcé.

La Convention était troublée à chaque instant par les cris et par les rixes des tribunes, qu'envahissaient des bandes de femmes apostées par les agitateurs. Les comités révolutionnaires commettaient des arrestations arbitraires. La Convention fut obligée d'intervenir pour ordonner la mise en liberté d'un juge de paix arrêté de nuit, contrairement à la loi.

Le 18 mai, Guadet présenta à la Convention des propositions très-graves. — Casser les autorités de Paris, et remplacer la municipalité par les présidents des sections ; — réunir à Bourges les suppléants qui avaient été élus en même temps que les membres de la Convention, pour former une nouvelle Assemblée, si la Convention était dissoute par l'émeute.

Barère, tout en blâmant sévèrement les autorités parisiennes, combattit la motion de Guadet, et proposa de nommer une commission de douze membres, qui seraient chargés d'examiner la conduite de la Commune et de prendre les mesures nécessaires pour la tranquillité publique.

Guadet avait proposé d'agir hardiment : Barère proposait d'atermoyer. Barère l'emporta. La Commission des Douze fut créée. On la composa de Girondins, mais non des principaux, non de ceux qui avaient un grand nom et une grande autorité.

Cette mesure, si peu décisive qu'elle fût, surexcita jusqu'à la rage le parti extrême. Dans une réunion de délégués des comités

révolutionnaires, un administrateur de police proposa de se saisir des vingt-deux membres de la Convention désignés par la pétition du 15 avril et de quelques autres, pour les « septembriser ». Il fut fort appuyé, et quelques-uns des assistants qui protestèrent furent expulsés.

La réunion, cependant, s'ajourna au lendemain 20. Ce jour-là, les adversaires des « Septembriseurs » reprirent courage, et le maire Pache, qui présidait les délégués convoqués à la mairie (Préfecture de police), déclara que ces réunions n'avaient pour but que de dresser des listes de suspects; qu'il ne souffrirait pas qu'on s'occupât, à la mairie, de projets contre la Convention.

On continua de s'en occuper ailleurs : les motions les plus forcenées furent débattues, les 22 et 23, au club des Cordeliers, qui se laissait affoler par le comité de l'Évêché et était comme tombé en frénésie. Une femme, appelée Rose Lacombe, dépassait tous les hommes par sa sauvage et furieuse éloquence.

Cela n'aboutit pas encore; la Commune désavoua les projets des factieux et promit de les poursuivre (23 mai).

Pendant ce temps, la Convention, sur la motion de Cambon, régularisait et élargissait ce qu'avait provoqué l'initiative de l'Hérault : elle votait un emprunt forcé d'un milliard sur les riches, à rembourser en biens d'émigrés. Plusieurs des Girondins, Rabaut-Saint-Étienne, Lanjuinais, en avaient reconnu la nécessité; mais d'autres, Barbaroux, Buzot, s'y étaient opposés.

Le 24 mai, la commission des Douze présenta un rapport à la Convention sur la situation de Paris.

Le rapport était très-alarmant; les conclusions, tout à fait insuffisantes : ordonner aux sections de clore leurs séances à dix heures du soir et renforcer le poste qui gardait la Convention, transférée, depuis le 10 mai, des Feuillants aux Tuileries, ce n'étaient pas là des précautions sérieuses, tant qu'on laissait à la Commune la disposition de la force armée.

Le même jour, cependant, les Douze tentèrent un coup de vigueur, qu'il eût fallu être en état de soutenir. Ils firent arrêter les deux principaux auteurs des proposi-



Chaumette.

tions de massacre adressées au Comité central révolutionnaire et aux Cordeliers, et, avec eux, Hébert, le substitut du procureur de la Commune, pour un article de son ignoble journal *le Père Duchêne*, qui provoquait au meurtre des Girondins.

Là-dessus, grande agitation. La Commune se hâte d'expédier à la Convention une députation qui vient réclamer vengeance contre « les calomniateurs de Paris », c'est-à-dire contre des sections qui avaient dénoncé les projets des septembriseurs. La députation dénonçait à son tour « l'attentat commis par la commission des Douze sur la personne d'Hébert », et demandait que la

Convention rendit à ses fonctions « ce magistrat estimable par ses vertus civiques et ses lumières. »

En entendant de telles paroles sur un tel homme, la grande majorité de l'Assemblée frémit d'indignation. Si Vergniaud eût présidé ce jour-là, il eût répondu au nom de l'Assemblée avec la dignité et la grandeur qui le caractérisaient. Par malheur, ce n'était pas l'imposant Vergniaud, c'était le fougueux Isnard qui présidait. Il s'emporta. « Vous aurez prompte justice, s'écria-t-il ; mais écoutez ce que je vais vous dire : la France a mis dans Paris le dépôt de la représentation nationale ; il faut que Paris le respecte ! — Si jamais, par une de ces insurrections qui, depuis le 10 mars, se renouvellent sans cesse, et dont les autorités constituées de Paris n'ont jamais averti la Convention, il arrivait qu'il fût porté atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare au nom de la France entière, Paris serait anéanti ! Bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé ! »

La majorité, entraînée par le mouvement impétueux d'Isnard, applaudit cette bravade téméraire. La Montagne protesta par des cris de colère. Danton intervint pour tâcher de calmer les esprits. Il protesta que Paris, la grande majorité de Paris, n'avait jamais cessé de bien mériter de la République. « Le petit nombre de conspirateurs qu'il renferme seront punis. Il sera toujours digne d'être dépositaire de la représentation nationale. Il faut unir les départements ; il faut bien se garder de les aigrir contre Paris. »

L'Assemblée entière applaudit cette voix patriotique ; mais le mal était fait ! Les funestes paroles d'Isnard couraient déjà tout Paris, commentées, envenimées par les ennemis de la Gironde. L'effet en fut effroyable. La foule vit dans cette boutade insensée un grand complot contre Paris. Cela décupla la force des factieux et commença d'incliner de leur côté la masse parisienne, qui jusque-là leur était contraire.

Le parti extrême s'enhardit. Le comité révolutionnaire de la Cité fit arrêter des citoyens qui avaient mal parlé de Robespierre et de Marat. La commission des Douze fit élargir les gens arrêtés et mettre en prison le président de la section de la Cité, qui était un juge du tribunal révolutionnaire, pour avoir refusé de communiquer les registres de sa section. La Convention supprima le comité de cette section, défendit aux comités de s'appeler « révolutionnaires, » et leur enjoignit de se renfermer dans les pouvoirs que la loi leur attribuait pour surveiller les étrangers et non pour arrêter les citoyens (26 mai). La Convention chargea le ministre de l'intérieur de veiller à ce que les comités respectassent ses injonctions. Ce ministre était Garat, bon pour penser, mais non pour agir.

Si les comités obéissaient, l'organisation révolutionnaire de Paris était brisée. Ils résistèrent. Ils excitèrent une émeute de femmes, qui se promenèrent dans Paris avec des tambours et des piques. Ils remirent la main sur les assemblées des sections, chassant les modérés par la force, et suppléant au nombre par l'audace et par le secours qu'ils se prêtaient d'une section à l'autre. Ayant à leur disposition les administrateurs de police et la force armée, c'étaient eux qui traitaient leurs adversaires de séditieux. Le comité central révolutionnaire de l'Évêché élut pour président Maillard, le juge-bourreau du 2 septembre. C'était significatif.

Le bruit courait que la commission des Douze voulait de son côté changer les juges et les jurés du tribunal révolutionnaire, et « épurer la Convention » en sens inverse de ce que prétendaient les Jacobins, c'est-à-dire réclamer la mise en accusation des principaux membres de la Montagne.

Le 26 mai au soir, Robespierre prononça

aux Jacobins un discours dont la violence désordonnée n'était pas dans ses habitudes. — « Quand le peuple est opprimé, quand le despotisme est à son comble, celui-là serait un lâche qui ne dirait pas au peuple de se lever. Ce moment est arrivé.... j'invite le peuple à se mettre, dans la Convention nationale, en insurrection contre tous les députés corrompus ! »

Toute la société se leva et se déclara en insurrection contre les députés corrompus.

La parole de Robespierre avait dépassé sa pensée. Il ne voulait pas qu'on refît un 10 août à coups de canon, mais ce qu'il appelait « une insurrection morale, » une pression des masses sur la Convention pour l'obliger à expulser les chefs des Girondins.

Les meneurs de l'Évêché ne se contentaient pas de ce procédé. Ils préparaient l'insurrection « matérielle » pour le lendemain.

Le 27 au matin, des bandes, parties du faubourg Montmartre, de la section des Gravilliers et autres, se portèrent sur la Convention et commencèrent d'envahir les cours et les couloirs des Tuileries ; mais elles aperçurent derrière elles, sur le Carrousel, un millier de gardes nationaux des sections de la Butte-des-Moulins, de Quatre-vingt-douze et du Mail. C'était la commission des Douze qui avait mandé ces compagnies girondines, sans recourir à l'intermédiaire suspect de l'autorité municipale. Sur l'ordre du président de la Convention, ces gardes nationaux se portèrent en avant et dégagèrent les abords de l'Assemblée. Il ne fut pas nécessaire d'en venir aux mains.

Mais, pendant ce temps, les scènes les plus tumultueuses avaient lieu dans l'intérieur de la Convention. Une députation de la section de la Cité était venue réclamer, avec d'insolentes menaces, la liberté de son président et l'envoi au tribunal révolutionnaire des membres de la commission des Douze. Le président Isnard répondit avec fermeté et hauteur. Robespierre demanda la parole ; le président la lui refusa, comme interrompant l'ordre du jour de la séance. La Montagne cria à la tyrannie. Danton, cette fois, soutint Robespierre et blâma vivement la commission des Douze et les arrestations qu'elle avait ordonnées.

Survint là-dessus le ministre de l'intérieur, Garat, qui jeta, pour ainsi dire, de l'eau tiède sur tout ce feu. Confirmant les assertions d'une lettre envoyée par le maire Pache, il nia qu'il existât un grand complot contre l'Assemblée et prétendit que les commissaires des sections (les délégués des comités révolutionnaires) avaient improuvé en masse les « propositions atroces » qu'on leur avait présentées. Il assura enfin que « quelques membres de la commission des Douze avaient l'imagination frappée à tort ; » que la Convention ne courait aucun danger. — « En vous donnant cette assertion, dit-il, je ferais tomber sur moi toute l'horreur d'un attentat qui serait commis ; eh bien ! j'appelle cette responsabilité sur ma tête ! »

Le conciliateur Garat était dupe ; le froid et astucieux Pache était complice.

Le Centre ne demandait qu'à être rassuré. Les assertions de Garat détournèrent la majorité de rien faire de plus.

Il était tard. La Droite voulait qu'on levât la séance ; la Gauche s'y opposait. Isnard, épuisé, céda la présidence au girondin Fonfrède, membre de la commission des Douze. La Montagne et les tribunes vociférèrent contre celui-ci. Ne pouvant se faire entendre, il quitta le fauteuil, que prit le montagnard Hérault de Séchelles. Une grande partie de l'Assemblée s'en était allée. La Montagne était restée. Des députations, au nom de vingt-huit sections, réclamèrent de nouveau la liberté des citoyens arrêtés et la suppression de la commission

des Douze. Au milieu d'une confusion extrême, les pétitionnaires ayant envahi les bancs vides de l'Assemblée, la Montagne, sur la motion de Lacroix, l'ami de Danton, vota les deux propositions.

L'Assemblée revint le lendemain sur cette décision. L'énergique Breton Lanjuinais réclama et obtint la révocation du décret, malgré les cris furieux de la Montagne et des tribunes; mais la majorité ne fut pas forte : il n'y eut que 279 voix contre 239. Le Centre se désagrégeait. Condorcet et quelques autres membres de la Droite avaient même voté pour le maintien du décret, ne jugeant pas possible de maintenir la commission des Douze. La Montagne protesta ; Danton parla en termes très-menaçants et attaqua violemment les Douze, qui, disait-il, voulaient étendre leur pouvoir tyrannique jusque sur les membres de la Convention. Il paraissait se croire menacé personnellement par eux.

La Gironde fit une concession : Fonfrède, de la commission des Douze, fit voter la mise en liberté provisoire d'Hébert et des autres personnes arrêtées.

La commission des Douze subsistait, mais bien affaiblie, comme la Convention elle-même. Le comité de l'Évêché travaillait à renouveler le mouvement qui avait échoué le 27 mai. Il s'efforçait de se faire envoyer par les sections des délégués avec pouvoirs illimités. Les sections, même les plus violentes, s'y prêtaient peu. Elles inclinaient bien plutôt à « l'insurrection morale » de Robespierre et des Jacobins.

Il y avait, même dans la fraction la plus révolutionnaire de Paris, une profonde répugnance contre tout ce qui tendait à renouveler le 2 septembre. Le faubourg Saint-Antoine était très-décidé dans ce sens.

Les autorités départementales, sous l'influence de Robespierre, invitèrent les sections à envoyer des commissaires à la salle des Jacobins, le 31 mai, à neuf heures du matin, pour se concerter sur le salut public avec « les autorités constituées »

Le comité de l'Évêché se hâta d'agir, afin de prévenir les Jacobins. Il s'adjoignit, le 30 au soir, des délégués tels quels, nommés par des poignées d'hommes dans les sections, ou par des clubs en dehors des sections, ou tout simplement par eux-mêmes, et déclara Paris « en insurrection pour l'arrestation des traîtres. » Marat était présent, là, comme au comité de Surveillance de la Commune, le 2 septembre. Il se retrouvait là à sa vraie place : Hébert y était aussi et approuvait.

A la Commune, le maire Pache, cauteleux et timide, et le procureur-syndic Chaumette, moins pervers que son substitut et ami Hébert, avaient peur de ce qui se passait à l'Évêché, où « il se prenait, disait Pache, des mesures un peu vives. » Ils eussent préféré qu'on attendît ce que feraient les Jacobins. Pache se transporta à l'Évêché avec des commissaires du Conseil général de la Commune. Il revint annoncer au Conseil que l'assemblée de l'Évêché s'était déclarée en insurrection et avait résolu de faire fermer les barrières, battre le rappel et sonner le tocsin. Il avait tenté en vain, dit-il, d'engager les citoyens réunis à l'Évêché à suspendre l'exécution de ces mesures.

Le Conseil général de la Commune passa à l'ordre du jour, attendant, dit-il, le vœu des sections.

Ni le Comité de salut public, ni la commission des Douze n'agirent.

Le Conseil général de la Commune, entendant, vers trois heures du matin, le tocsin sonner à Notre-Dame, rédigea une proclamation où il annonçait la convocation des délégués des sections par le département aux Jacobins, et disait que toute mesure qui devancerait celles de cette assemblée pourrait devenir funeste.

Ce faible effort dans le sens de « l'insur-

rection morale » ne fut pas soutenu. Le comité de l'Évêché parodia ce qui s'était fait pour la formation de la Commune du 10 août. Vers six heures du matin, les commissaires de l'Évêché, ayant à leur tête ce juge du tribunal révolutionnaire que les Douze avaient arrêté et relâché, Dobsent, se présentèrent au Conseil général de la Commune et lui signifièrent que le peuple de Paris avait annulé les pouvoirs de toutes les autorités constituées.

On vérifia, ou l'on fit semblant de vérifier les pouvoirs des prétendus commissaires des sections, puis le Conseil général de la Commune déclara « remettre ses pouvoirs au peuple souverain ».

Cette soumission faite, Dobsent, comme président des commissaires des sections, réintégra, au nom du peuple souverain, les magistrats municipaux et le Conseil général de la Commune dans leurs fonctions.

Le Conseil réinstallé nomma commandant provisoire de la force armée un agitateur subalterne propre à servir d'instrument à toutes les violences, Henriot.

La Convention s'était réunie de grand matin au bruit du tocsin et de la générale. Elle avait mandé les ministres et les autorités départementales et municipales. L'optimiste Garat fut bien obligé de reconnaître qu'il existait « une grande agitation dans Paris ». Le maire Pache vint raconter ce qui s'était passé à l'hôtel de ville, comme une chose toute naturelle et légale, et crut devoir rassurer l'Assemblée, en disant qu'il avait défendu de tirer le canon d'alarme. Le canon d'alarme, placé sur le Pont-Neuf, était la terreur des Parisiens, depuis qu'il s'était fait entendre le 2 septembre. La Convention avait interdit sous peine de mort de le tirer.

Sur ces entrefaites, le président de la Convention reçut avis que le nouveau commandant de la garde nationale, Henriot, avait donné l'ordre de tirer ce canon fatal, et que le poste du Pont-Neuf s'y était refusé. Un Girondin énergique, Valazé, réclama qu'on mandât à la barre et qu'on arrêtât Henriot. La section du Pont-Neuf et une autre envoyèrent demander les ordres de la Convention.

Les Montagnards, de leur côté, se remettaient à crier qu'il fallait « anéantir la commission des Douze »



Henriot.

Pendant qu'on perdait le temps à discuter, on entendit le canon d'alarme. Le poste du Pont-Neuf avait enfin cédé à un nouvel ordre de la Commune.

Vergniaud s'élança à la tribune. Comme au jour où il avait fait rejeter l'appel aux assemblées primaires, il oubliait son salut et celui de son parti pour ne penser qu'au salut de la France.

« On prépare un combat dans Paris, s'écria-t-il ; ce combat, quel qu'en fût le succès, serait la perte de la République !

Quiconque souhaiterait de le voir s'engager serait le complice de l'étranger, de l'ennemi! Ajournons à demain, pour prouver que la Convention est libre, le débat sur la cassation des Douze; mandons à la barre le commandant de la garde nationale, et jurons tous de mourir à notre poste? »

L'Assemblée presque entière répéta ce serment.

Sur les nouvelles de ce qui se passait dans Paris, où les masses ne se montraient nullement, comme au 10 août, exaltées par le canon, et où les patrouilles circulaient sans tumulte et sans rixe, Vergniaud alla jusqu'à dire que ce jour faisait voir combien Paris aimait la liberté, et il fit décréter par toute l'Assemblée que les sections de Paris avaient bien mérité de la patrie par leur zèle « à rétablir l'ordre, » et que la Convention les invitait « à continuer leur surveillance ».

C'était un effort tardif et désespéré pour effacer la fatale parole d'Isnard.

L'Assemblée décida ensuite que le Conseil des ministres rechercherait ceux qui avaient violé la loi en sonnant le tocsin et en tirant le canon d'alarme.

La masse parisienne, réunie en armes dans ses bataillons, n'était pas réellement en insurrection; mais le parti extrême suppléait au nombre par le bruit et l'audace : aux députations des sections modérées avait succédé une députation arrogante et menaçante du prétendu Comité central des quarante-huit sections, c'est-à-dire de l'Evêché, qui envoyait dénoncer, disait-il, un grand complot contre la liberté et l'égalité.

« Les pétitionnaires, s'écria Guadet, au lieu d'annoncer qu'ils avaient découvert un grand complot, auraient dû dire qu'ils avaient voulu l'exécuter. »

En ce moment, Vergniaud fut appelé dans la salle des pétitionnaires. Une femme voilée l'y attendait : c'était Mme Roland. Elle lui dit qu'on venait de se présenter pour arrêter son mari au nom du Comité révolutionnaire; que Roland avait refusé d'obéir à ce mandat illégal; qu'elle voulait parler à la Convention. — « Si je ne sauve pas Roland, dit-elle, j'exprimerai avec force des vérités utiles à la République; un élan de courage peut faire effet et servir au moins d'exemple! »

Vergniaud lui remontra qu'elle ne pourrait se faire entendre dans une pareille tempête. Elle retourna chez elle, aida son mari à s'évader, resta, et fut arrêtée dans la nuit.

Danton était intervenu pour appuyer, en termes relativement modérés, ceux qui réclamaient la suppression de la commission des Douze.

Le Comité de salut public, auquel appartenaient Danton et Cambon, fit une tentative qui pouvait tout sauver. Il présenta, par l'organe de Barère, un projet de décret qui tout à la fois supprimait la commission des Douze et mettait à la disposition directe de la Convention la force armée de Paris.

Par une obstination qui tenait du vertige, une partie de la Droite s'opposa au décret. Le débat fut interrompu par l'arrivée des autorités départementales et municipales et de nouveaux commissaires des sections. L'assemblée, convoquée le matin aux Jacobins avait nommé une Commission de salut public composée de onze membres, à laquelle étaient tenus d'obéir les comités révolutionnaires des quarante-huit sections. L'assemblée convoquée aux Jacobins avait approuvé les mesures prises par le Conseil général de la Commune et par les commissaires des sections (l'Évêché), et chargé la commission des Onze d'aller à l'hôtel de ville « travailler au salut public, » de concert avec le Conseil général de la Commune.

A partir de l'entrée des Onze à l'hôtel

de ville, toutes les propositions qui tendaient à se jeter sur la Convention, les armes à la main, pour s'emparer « des membres gangrenés », furent repoussées par la Commune avec « indignation », suivant les termes du procès-verbal.

Cela voulait dire, que le nouveau Deux-septembre, comploté à l'Évêché, ayant échoué, la direction du mouvement passait de l'Évêché aux Jacobins, des massacreurs aux hommes de « l'insurrection morale ». De l'hôtel de ville, les autorités parisiennes et les Onze se transportèrent, comme nous l'avons dit, à la Convention.

L'Huillier, procureur-syndic du département, un homme de Robespierre, porta la parole. Il ne renouvela pas les déclamations à la fois brutales et vagues des députations précédentes ; il attaqua à fond avec une habileté terrible ; il signala, dans les paroles insensées d'Isnard contre Paris, la révélation d'un prétendu plan de fédéralisme pour démembrer la République une et indivisible et revenir au despotisme par l'anarchie, en détruisant Paris, ce centre glorieux de la civilisation et de la liberté, « qui n'est rien par lui-même, sinon le résumé de la France entière ».

Il demanda justice pour Paris contre Isnard et ses complices, les membres de la commission des Douze, les Girondins, les Roland « et tous les fauteurs du royalisme ».

Ce discours éloquent, perfide, savamment calculé, était trop au-dessus de la portée de L'Huillier, ancien cordonnier devenu magistrat, pour n'avoir pas été dicté par Robespierre.

La foule, qui suivait la députation conduite par L'Huillier, ne se contenta pas de défiler dans l'Assemblée : elle envahit les bancs de la gauche pour fraterniser avec les Montagnards.

« La Convention nationale, dit Vergniaud, ne peut délibérer dans l'état où elle est ! elle n'est pas libre. Je demande qu'elle aille se mettre sous la protection de la force armée qui est sur la place. »

Vergniaud sortit. Ses amis le suivirent. Le Centre ne bougea pas. Vergniaud dut rentrer, la mort dans l'âme. Si on l'eût suivi, il eût probablement réussi. La garde nationale eût accueilli la Convention. Mais la Convention s'abandonnait elle-même.

Robespierre se crut déjà le maître. Il prit la parole sur le projet de décret proposé par Barère, n'en accepta que la suppression de la commission des Douze, et combattit la remise de la force armée à la disposition de la Convention. — « Il y a, dit-il, dans la Convention, des traîtres qui trop souvent ont dirigé nos délibérations. Ce serait une absurdité que de remettre entre leurs mains la force armée. Il ne faut pas seulement supprimer la commission des Douze ; il faut voter la mise en accusation de tous les complices de Dumouriez et de tous ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires. »

Le projet de Barère fut modifié. La commission des Douze fut supprimée, et, quant à la force armée, il fut décrété en termes vagues qu'elle était en état de réquisition permanente. Robespierre n'obtint cependant pas le décret d'accusation contre Vergniaud, qu'il avait désigné nommément, ni contre ses amis. On décréta seulement que le Comité de salut public rechercherait les auteurs des complots dénoncés par les diverses députations.

La Convention ratifia un arrêté par lequel la Commune avait promis deux francs par jour « aux citoyens peu fortunés » qui resteraient sous les armes jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique.

Il était neuf heures du soir ; on allait lever la séance, quand une nouvelle invasion déborda dans la Convention. C'était un pêle-mêle de gardes nationaux et de « sans-culottes » des faubourgs ; mais leurs physionomies et leurs clameurs étaient joyeuses

et non plus menaçantes. Voici ce qui s'était passé.

Les maratistes, les gens de l'Évêché, furieux de n'avoir obtenu ni massacre ni guerre civile, avaient couru le faubourg Saint-Antoine en criant que les sections contre-révolutionnaires des environs du Palais-Royal avaient arboré la cocarde blan-



Lanjuinais.

che. Le faubourg, à ce bruit, était descendu en masse. La section de la Butte-des-Moulins, informée qu'on venait l'attaquer, avait appelé à son aide les sections voisines et s'était enfermée en armes dans le Palais-Royal. Les canons étaient déjà en batterie des deux côtés. Les gens du faubourg s'avisèrent toutefois qu'il était bon de s'expliquer avant de se battre, et envoyèrent aux assiégés des parlementaires. Ceux-ci virent partout dans le Palais-Royal, comme chez eux, la cocarde tricolore et le bonnet de la liberté. Au lieu de s'égorger, on s'embrassa, on but ensemble, et l'on s'en alla, bras dessus bras dessous, à la Convention, pour la faire participer à cette réconciliation fraternelle.

La Convention sortit en corps, entourée et acclamée de cette multitude, et fit une promenade aux flambeaux à travers la ville illuminée.

Cette sombre journée finit ainsi dans un éclair de joie : allégresse d'un moment, sincère chez la foule cordiale et imprévoyante, mais qui, dans l'Assemblée irrévocablement divisée, n'imposa pas même une heure de trêve aux haines implacables des partis.

La Révolution avait eu un dernier élan de fraternité avant d'entrer dans la phase d'épouvante et d'extermination.

En réalité, la journée était aux Jacobins. Ils étaient vainqueurs, mais à condition d'achever leur victoire. — « Il n'y a que la moitié de fait, » dit Billaud-Varennes, le soir, à leur club. Ils se préparaient à compléter l'œuvre.

Le lendemain, Barère présenta à la Convention, au nom du Comité de salut public, une adresse aux Français sur les événements du 31 mai. Selon l'optimiste rapporteur, tout avait été pour le mieux. Au milieu de cette insurrection pacifique, la Convention avait été libre, le peuple, aussi respectueux qu'énergique : « La réparation honorable des torts avait préparé la réconciliation des cœurs ».

Louvet protesta impétueusement contre « ce projet de mensonge. » Lasource proposa un contre-projet qui flétrissait les conspirateurs de la veille, et qui annonçait des mesures par lesquelles la Convention ne laisserait aux conjurés « que la honte, le mépris et la mort ».

Vergniaud soutint Lasource, pour l'honneur, non pour une victoire impossible. Il savait trop que la majorité ne voterait pas une résolution pareille. L'adresse de Barère fut adoptée; puis la séance fut levée à la hâte, pour éviter une nouvelle invasion.

Mais, pendant ce temps, Marat était au Comité de salut public avec le maire Pache, criant, menaçant, sommant le Comité de convoquer la Convention pour une séance du soir. Cambon et Barère promirent. Marat courut à l'hôtel de ville; il déclara qu'il fallait que le peuple souverain retournât à la Convention et ne désemparât point, jusqu'à ce qu'il eût une réponse définitive, d'après laquelle il se sauverait lui-même, si la Représentation nationale ne le sauvait pas.

Marat alla en personne sonner le tocsin. Le rappel fut battu de nouveau dans toutes les sections. La Commune, avec les deux commissions de l'Évêché et de l'assemblée des Jacobins, arrêta la nouvelle pétition, qu'on entendait, cette fois, rendre décisive.

Le Comité de salut public, toutefois, n'avait point tenu parole à Marat. Il n'avait pas convoqué l'Assemblée. Deux membres de la Droite avaient contribué à empêcher la convocation, et l'un d'eux, Meillan, rapporte, dans ses *Mémoires*, qu'il fit une tentative auprès de Danton pour le décider à sauver la Convention et la France. Danton, très-absorbé, très-sombre, avait dit à Meillan : « Les choses ne peuvent plus aller ainsi : il faut que l'un des deux côtés (Droite ou Gauche) donne sa démission ! — Danton, répondit Meillan, ceci va mal et n'ira jamais bien, tant qu'un homme vigoureux ne se mettra pas à la tête! Vous êtes cet homme! Vous pouvez diriger le Comité de salut public, et faire le bien ! »

Danton le regarda fixement et lui dit par deux fois : « Ils n'ont pas de confiance ! »

Parlait-il de ses collègues du Comité, ou des Girondins ? ou des uns et des autres ?

Il eût bien voulu faire ce qu'on demandait de lui ; mais il ne sentait pas de point d'appui pour agir. Cambon seul l'eût secondé.

Les principaux Girondins délibéraient de leur côté. Louvet leur proposa nettement d'aller se mettre à la tête d'une insurrection départementale. Les autres refusèrent. Vergniaud répétait : « Plutôt la mort que la guerre civile ! »

Au bruit du tocsin, une centaine de députés, pour la plupart de la Montagne, se réunirent sans convocation, et, tout en reconnaissant qu'ils n'étaient pas en nombre



La Revellière-Lépeaux.

pour délibérer, ils reçurent la députation de l'hôtel de ville. La députation demanda le décret d'accusation contre les vingt-six représentants du peuple « qui veulent, dit-elle, fédéraliser les départements, quand le peuple veut une République une et indivisible. — Législateurs, il faut en finir ! »

Le Montagnard Legendre, dépassant les pétitionnaires, proposa l'arrestation de tous les représentants qui avaient voté l'appel au peuple dans le procès de Louis XVI.

« Si, pour avoir émis une opinion, s'écria Cambon, on faisait tomber la tête d'un député, nous ne pourrions plus parler ? Je demande l'ajournement. »

La ferme attitude de Cambon rendit courage à Barère.

« La poursuite dirigée contre vingt-six membres, dit-il, est injuste, si elle ne repose que sur des opinions et non sur des faits. La liberté des opinions doit être sacrée. C'est aux dénonciateurs à fournir au Comité de salut public les preuves de leurs accusations. »

Il fut décidé que le Comité de salut public ferait, sous trois jours, un rapport sur les dénonciations que lui fournirait la Commune.

La pétition n'avait pas obtenu ce résultat décisif qu'exigeait Marat. Les furieux de l'Évêché se déchaînaient contre la mollesse de la Commune et accusaient leur propre président, Dobsent, d'être devenu un modéré. Les Jacobins n'étaient pas contents d'eux-mêmes. « L'insurrection morale » n'avait pas suffi. Les diverses fractions du parti extrême se rapprochèrent et se concertèrent pour obliger la Convention à *« en finir,* » comme l'avaient dit leurs délégués.

Le ministre de l'intérieur Garat, qui avait contribué à amener cette situation fatale par la fausse sécurité qu'il avait inspirée à la Convention, imagina, pour terminer la crise, un expédient emprunté aux anciennes Républiques de la Grèce. Avant l'ouverture de la séance, il proposa au Comité de salut public d'engager ceux des représentants dont les haines mutuelles avaient déchiré en deux l'Assemblée nationale, à sortir volontairement de la Convention, pour la laisser poursuivre ses travaux qu'interrompaient leurs querelles.

Les membres du Comité furent émus. Danton s'écria, les larmes aux yeux : « Je vais proposer cette idée à la Convention ; je m'offre le premier à aller à Bordeaux en otage de la paix publique. »

Si Danton eût porté cette pensée à la tribune, elle eût pu produire un grand effet. Malheureusement, Barère en parla le premier, non à la tribune, mais sur les bancs de la Convention. Robespierre rejeta avec dédain la proposition, comme « un piége tendu aux patriotes ». Ce dernier espoir s'évanouit.

Lorsque s'ouvrit la séance du 2 juin, la plupart des Girondins étaient absents. Ils avaient refusé d'aller provoquer la guerre civile en province ; ils voulaient se rendre à la Convention pour attendre leur sort sur leur siége. Des amis les détournèrent de prendre ce grand parti, qui eût été digne de leur courage.

Des nouvelles sinistres furent apportées à la Convention. Déjà, les jours précédents, on avait été informé que notre armée du Nord n'avait pu se maintenir dans le camp de Famars, qui couvrait Valenciennes, et que cette place si importante était bloquée par l'ennemi. Maintenant, on apprenait la prise de Fontenai, le chef-lieu de la Vendée, par les insurgés royalistes, une insurrection contre-révolutionnaire dans le département de la Lozère, et quelque chose de bien plus grave encore, la guerre civile dans Lyon. Il était arrivé à Lyon tout le contraire de ce qui se passait à Paris. Les sections lyonnaises, girondines en apparence, mais très-mêlées de contre-révolutionnaires, avaient pris les armes contre la municipalité jacobine ; elles avaient repoussé violemment l'intervention de deux représentants du peuple en mission et s'étaient emparées de l'hôtel de ville après un combat sanglant.

Ces nouvelles redoublèrent l'exaltation de la Montagne. La Convention décréta que les autorités constituées, dans toute l'étendue de la République, seraient tenues, sous leur responsabilité, de faire arrêter tous les suspects d'aristocratie et d'incivisme.

On entendait au loin battre la générale. Lanjuinais, un des rares Girondins présents dans l'Assemblée, demanda hardiment à la Convention de mettre un terme aux mouvements anarchiques qui se renouvelaient dans

Paris; il dénonça ce comité usurpateur et cette Commune révoltée qui étaient venus reproduire devant l'Assemblée une pétition calomnieuse, repoussée une première fois par la Convention et « traînée dans la boue de Paris ».

Un tumulte effroyable s'ensuivit. Les Montagnards crièrent qu'il provoquait la guerre civile. Legendre, qui était boucher, cria à Lanjuinais, avec un geste qui rappelait son métier : « Descends, ou je vais t'assommer! — Fais décréter que je suis un bœuf, et tu m'assommeras, » répondit l'intrépide Breton.

Des députés de la Montagne, armés de pistolets, s'élancèrent vers la tribune pour forcer l'orateur à descendre. Des députés de la Droite, également armés, coururent à son secours. Le président, le Montagnard Malarmé, parvint à grand'peine à les empêcher de s'entre-tuer. Lanjuinais ne bougea pas, et conclut en demandant que toutes les autorités révolutionnaires de Paris, et notamment le comité de l'Évêché, fussent cassés, et que quiconque s'arrogerait une autorité contraire à la loi, fût déclaré hors la loi.

Ceux qu'avait dénoncés Lanjuinais paraissaient en ce moment à la barre. Une députation « des autorités révolutionnaires du département de Paris » signifia à la Convention qu'elle eût à décréter à l'instant l'arrestation des députés « factieux ». — « Nous répondons d'eux sur nos têtes à leurs départements. Sauvez le peuple, ou nous vous déclarons qu'il va se sauver lui-même. »

L'arrogance de ce langage émut la Montagne elle-même. Le président répondit avec dignité que le premier devoir des bons citoyens était le respect de la Représentation nationale, et que, s'il y avait, comme on disait, des traitres dans l'Assemblée, avant de les punir, il fallait prouver leurs crimes. — « La Convention examinera votre demande; elle pèsera la mesure que sa sagesse lui recommandera, et fera exécuter avec courage celle qui lui paraîtra nécessaire. »

Billaud-Varennes et Tallien demandèrent que le Comité de salut public fît son rapport sur la pétition, séance tenante et sans désemparer.

La Convention écarta cette proposition par l'ordre du jour.

Les pétitionnaires sortirent; les tribunes crièrent : « Aux armes! »

« Sauvez le peuple de lui-même, cria un député du Centre, affolé de peur. — Sauvez vos collègues; décidez leur arrestation provisoire!

— Non! s'écria la Droite : — Non! répéta une partie de la Montagne, en se levant avec la Droite.

— Nous irons tous en prison partager les fers de nos collègues, » dit La Réveillère-Lépaux, celui qui fut plus tard du Directoire.

La Droite entière répéta cette parole.

Le Comité de salut public tenta de s'interposer et de séparer les Jacobins des furieux de l'Évêché. Il décida de présenter immédiatement le rapport pour lequel la Convention lui avait donné trois jours; mais, en même temps, il envoya à l'hôtel de ville demander que les commissaires de l'Évêché fussent exclus du comité central révolutionnaire. Il y avait, parmi ces gens de l'Évêché, non pas seulement des septembriseurs, mais des aventuriers étrangers, suspects de toute manière.

Le conseil général de la Commune céda, et décida que les délégués de l'assemblée départementale des Jacobins formeraient seuls désormais le comité central révolutionnaire. Ce comité, ainsi épuré, fit arrêter un des commissaires de l'Évêché, l'Espagnol Gusman, pour une proposition de massacre ou d'expulsion de la Convention.

La Commune, Robespierre et les Jacobins entendaient, non renouveler le 2 septembre

mais presser la Convention, l'étouffer, pour ainsi dire, afin de lui arracher l'acte d'accusation des Girondins sans effusion de sang. C'est pour cela qu'ils avaient remis sur pied toute la garde nationale, mais en la distribuant avec une habileté diabolique. Ils avaient placé dans les cours et dans le jardin quelques milliers d'hommes dont ils



Hérault de Séchelles

étaient sûrs, en tenant à distance le reste des masses armées, qui leur prêtaient ainsi un concours passif et apparent.

Barère, sur ces entrefaites, lisait à la Convention le rapport du Comité de salut public. Lo comité n'adoptait pas « la mesure de l'arrestation » : il s'adressait « au patriotisme et à la générosité des membres accusés », et leur demandait la suspension volontaire et provisoire de leurs pouvoirs, « pour ramener la paix dans la République ».

« Si mon sang était nécessaire pour sauver la patrie, dit Isnard, je porterais moi-même ma tête sur l'échafaud. Le Comité réclame notre suspension pour le salut public! Je me suspends! »

L'évêque Fauchet et quelques autres en dirent autant.

« N'attendez de moi ni démission, ni suspension, s'écria Lanjuinais : les sacrifices doivent être libres, et nous ne le sommes pas!

— N'attendez de moi aucune démission, dit à son tour Barbaroux. J'ai juré de mourir à mon poste ; je tiendrai mon serment. »

Marat et Billaud-Varennes protestèrent contre la proposition du Comité de salut public et réclamèrent la mise en accusation, au lieu de la suspension des membres accusés.

De grandes rumeurs s'élevèrent. Des députés qui avaient voulu sortir rentrèrent, indignés, exaspérés, leurs vêtements en lambeaux. Ils avaient été repoussés et maltraités brutalement par des gens armés qui gardaient les issues.

Ce n'était pas là ce qu'avait attendu le Comité de salut public en traitant avec la Commune.

Lacroix, l'ami de Danton, membre du Comité, s'élança à la tribune.

« Nous avons juré de vivre ou de mourir libres, dit-il; il faut savoir mourir, mais il faut mourir libres! — Je demande que l'officier commandant la force armée soit mandé à la barre.

— Que celui qui a donné l'ordre soit puni de mort! dit l'évêque Grégoire.

— Des tyrans nouveaux nous assiégent, dit Barère. Ces tyrans sont dans le comité révolutionnaire, et aussi dans le Conseil général de la Commune. Le mouvement qui nous entoure vient de Londres et de Berlin. Il y a des agents de l'étranger dans le comité révolutionnaire. En ce moment, sous nos yeux, on distribue aux bataillons qui nous entourent des assignats de cinq livres. Représentants du peuple, ordonnez votre



La Convention essaye de sortir des Tuileries

liberté; faites baisser devant vous les baïonnettes qui vous entourent ! »

Le commandant de la garde de la Convention vint déclarer que ce n'était pas lui qui avait donné l'ordre, et que ses postes avaient été envahis par une troupe venue du dehors, c'est-à-dire par les « sans-culottes » à la solde de la Commune.

Sur la proposition de Lacroix, la Convention rendit un décret pour ordonner à la force armée de s'éloigner.

Danton déclara qu'il se chargeait, au nom du Comité de salut public, de remonter à la source de l'ordre donné contre la Convention et de préparer les moyens de venger la majesté nationale outragée.

On apprit que l'ordre de tenir la Convention prisonnière provenait du commandant de la section de Mauconseil.

C'était une section toute dans la main de Robespierre. Ainsi, le Comité de salut public n'avait rien gagné à faire exclure de l'hôtel de ville les hommes de l'Évêché.

Les Jacobins, à leur tour, passaient « de l'insurrection morale » à la violence.

Le commandant général Henriot, à l'ordre, signifié par un huissier, de faire retirer la force armée, répondit par des injures.

Barère renouvela la tentative qu'avait faite Vergniaud le 31 mai. « Je demande, dit-il, que la Convention aille délibérer au milieu de la force armée, qui sans doute la protégera ! »

La majorité de la garde nationale, quoique irritée contre Isnard et désaffectionnée des Girondins, était très hostile à l'Évêché et peu sympathique à la Commune et même aux Jacobins. Elle eût certainement ac-

envahi la Convention; mais il fallait arriver jusqu'à elle!

Le président de la Convention se leva. La Droite et le Centre le suivirent, puis, malgré les cris des tribunes, la plus grande partie de la Montagne. Il ne resta que vingt ou trente Maratistes et ultra-Jacobins.

La Convention descendit dans la cour, du côté du Carrousel. Là, le président se trouva en face du commandant général. Le président était Hérault de Séchelles, ancien magistrat de grande fortune, qui s'était fait Montagnard comme Lepelletier, mais qui n'avait pas le caractère ni la valeur morale de cette victime du 21 janvier.

Quant au général Henriot, ancien laquais, ancien charlatan, devenu populaire au faubourg Saint-Marceau par sa prestance et sa grosse voix, puis adopté comme un instrument brutal et aveugle par la Commune et les Jacobins, il était ivre, lui et son état-major.

Le président proclama l'ordre de la Convention à la force armée de se retirer.

« Vous n'avez point d'ordre à donner ici, répondit Henriot, en enfonçant son chapeau et tirant son sabre. — Retournez à votre poste, et livrez les victimes que le peuple demande.

— Les victimes! — Nous le serons tous! » s'écrièrent les députés qui accompagnaient le président.

— Aux armes! cria Henriot; canonniers, à vos pièces! »

Les canons furent mis en batterie; les fusils s'abaissèrent. Henriot et ses gens, dans leur brutalité, dépassèrent les instructions de l'hôtel de ville.

« C'en est fait; la liberté est perdue! » s'écria Lacroix.

Danton se tut.

On prétendit plus tard que, voyant la Convention impuissante à s'ouvrir le passage, il s'était retourné du côté du plus fort, et aurait dit à Henriot : « N'aie pas peur, va toujours ton train! » Ce sont ses ennemis, ceux qui demandaient sa tête, qui lui ont attribué ces paroles; mais il est trop vrai qu'il feignit d'approuver après coup, ce qui, en réalité, lui avait fait horreur.

Un député prit le président par le bras et le fit tourner à gauche. La Convention suivit. Les groupes armés, de ce côté, vers le pavillon Marsan, étaient immobiles et n'avaient point l'air menaçant. Néanmoins, eux aussi barraient le passage.

La Convention tourna par le vestibule des Tuileries vers le jardin. Les gens armés qui occupaient le jardin criaient : « Vive la Convention! vive la Montagne! » Un petit nombre : « A la guillotine les Girondins! »

Quelques députés montèrent sur la terrasse du bord de l'eau, et virent sur le quai de nombreux bataillons dont la contenance était inquiète et qui leur faisaient signe de venir les joindre.

Mais le pont tournant était gardé; là, comme dans les cours, le passage fut refusé à la Convention.

Marat accourut, suivi d'une bande d'enfants déguenillés : « Je vous somme, au nom du peuple, cria-t-il, de retourner à votre poste ! »

La Montagne retourna en silence vers le Château. Le reste suivit. L'Assemblée rentra. Couthon, l'intime de Robespierre, paralytique, qui était demeuré sur son banc et n'avait point vu ce qui s'était passé au dehors, prit la parole :

« Maintenant, dit-il, que tous les membres de la Convention doivent reconnaître qu'ils sont libres dans leurs délibérations et que le peuple est incapable d'attenter à la sûreté de ses mandataires, je demande, non pas quant à présent, un décret d'accusation contre les membres dénoncés, mais qu'ils soient mis en arrestation chez eux, ainsi que les membres de la commission des Douze et les ministres Clavières et Lebrun. »

On lut les noms à porter sur la liste;

Marat faisait le dictateur; il fit retrancher, ajouter des noms. Le côté Droit réclama l'appel nominal, espérant que le Centre reculerait devant un tel déshonneur.

Le Centre éluda la résolution courageuse qu'on lui demandait. « Il vaut mieux, dit l'un de ses membres, ne pas voter que trahir son devoir. » Le Centre s'abstint. La Droite protesta. La Montagne vota pêle-mêle avec les gens du dehors qui avaient envahi ses bancs.

Les députés dont l'arrestation fut décrétée étaient au nombre de trente et un, parmi lesquels Vergniaud, Guadet, Gensonné, Brissot, Pétion, Barbaroux, Buzot, Rabaut-Saint-Étienne, Lasource, Lanjuinais, Louvet, Valazé.

Isnard et Fauchet, ayant consenti à leur suspension, ne furent pas décrétés d'arrestation, mais eurent seulement défense de sortir de Paris.

La fatale séance du 2 juin fut levée à onze heures du soir.

Sous prétexte de combattre le Fédéralisme, une fraction de la nation, une Commune qui ne représentait pas même la majorité de Paris, avait mis sous le joug la Représentation nationale, organe légal de l'unité française. Les fautes des Girondins avaient contribué à amener cette grande catastrophe; mais la cause principale en remontait plus haut, à une faute bien grave de la Constituante, qui avait méconnu les conditions nécessaires de l'organisation de la capitale. Dans ce Paris qui n'est pas une commune comme une autre, mais qui est, comme le disaient les Jacobins eux-mêmes, le résumé de la France, la Constituante avait attribué la disposition de la force armée à la municipalité, à l'autorité locale, et non au Gouvernement national.

C'était, par excès de réaction contre la centralisation monarchique, mettre le droit d'un côté et la force de l'autre. La Convention n'avait pas su réparer cette faute.

La liberté et la République étaient perdues, car la République est le gouvernement de la Loi, et il n'y avait plus de Loi. La minorité avait brisé la majorité par la force, et l'on ne pouvait plus avoir que des dictatures.

Il restait à sauver l'indépendance nationale, c'est-à-dire l'existence même de la France, et l'égalité, principe de nouvelles institutions sociales, d'un nouveau droit civil destiné à remplacer celui de l'ancien régime. Sur cette double base, la liberté et la République pouvaient et devaient un jour se relever. Cette double base, la Convention sut la conserver à la France.

---

## CHAPITRE IV.

LA CONVENTION (SUITE). — RÉSISTANCES DÉPARTEMENTALES. — CONSTITUTION DE 93. — CHARLOTTE CORDAY. — GUERRE CIVILE ET GUERRE ÉTRANGÈRE. — DÉFENSE DE NANTES. — PERTE DE MAYENCE ET DE VALENCIENNES. — CODE CIVIL.

(3 juin-23 août 1793.)

Il y eut dans Paris, après le 2 juin, quelques protestations énergiques et beaucoup de tristesse. La masse parisienne, harassée d'avoir été tenue quatre jours sous les armes, ressentit une sorte de détente et de soulagement quand cela fut fini. Beaucoup se consolaient en se disant que, du moins, il n'y avait pas eu de sang versé, et qu'on n'avait pas recommencé le 2 septembre.

Le parti vainqueur chercha, d'une part, à intimider, en renouvelant les mesures concernant le désarmement et l'arrestation des suspects, d'autre part, à calmer, en atté-

nuant la gravité de ce qui s'était passé par les récits qu'il en fit faire dans les sections. On annonçait pour le 10 août une nouvelle fête de la Fédération, qui remettrait l'union en France. On promettait le prochain achèvement de la Constitution républicaine, retardée jusque-là, disait-on, par les disputes que suscitaient les Girondins.



Lacroix

La population tâchait de s'étourdir en se rattachant à ces espérances.

L'aspect de la Convention fut morne et sombre, le lendemain de la fatale journée, quand elle rentra dans ces Tuileries, où elle avait été captive et humiliée le 2 juin 93, comme Louis XVI le 20 juin 92. En se décidant à rester à son poste, l'Assemblée accomplissait un grand acte de patriotisme. Tout abaissée et mutilée qu'elle fût, elle était le dernier espoir de la France. Si la Convention se fût dispersée ou divisée en deux moitiés, l'une à Paris, l'autre dans quelque département, tout l'État se fût écroulé.

La Montagne avait partagé l'affront et partageait les ressentiments de l'ancienne majorité. Ce n'est pas elle qui avait vaincu le 2 juin, c'est la Commune.

La Commune, cependant, n'était pas en état de pousser plus loin son succès. Elle protesta contre le bruit que le comité central révolutionnaire visait à usurper la dictature. Elle déclara vouloir défendre jusqu'à la mort l'inviolabilité de la représentation nationale ; ceci, le lendemain du jour où elle l'avait violée. Elle déclara vouer à l'exécration publique tout individu, toute autorité, toute section de la République qui prétendrait s'arroger la domination et la dictature (5 juin).

Le comité central révolutionnaire annonça que son œuvre était accomplie et donna sa démission (6 juin).

Ce comité avait été composé de jeunes gens et de Jacobins que les meneurs avaient fait sortir de l'ombre pour ce grand coup de main et qu'ils y firent rentrer. Robespierre, le grand meneur, et les Jacobins visaient à dominer la Convention, mais non à lui substituer la Commune, dont on ne pouvait faire le gouvernement de la France. C'était en réalité aux chefs jacobins, et non aux obscurs conspirateurs de l'Évêché, que profitait ce qu'on appela nettement : « La Révolution du 31 mai et du 2 juin. »

La prépondérance des Jacobins était attestée par ce fait, que chez eux se préparaient les mesures et les plans que leurs hommes portaient ensuite à la Convention. Ces mesures se signalaient généralement par un caractère autoritaire et dictatorial. Robespierre jeune dit nettement que la liberté de la presse devait être supprimée, lorsqu'elle compromettait la liberté publique.

Les journaux girondins, en effet, furent arrêtés, et les lettres, ouvertes à la poste par les comités révolutionnaires.

Toutes les libertés effectives, selon le sentiment des Jacobins, devaient être suspen-



Le Comité de salut public.

dues dans le présent pour assurer l'avenir de la liberté. C'était là, au fond, le vrai débat entre eux et les Girondins. Ceux-ci voulaient la liberté par la liberté ; ceux-là, la liberté par la dictature.

Les Jacobins empruntaient les procédés catholiques et monarchiques en faisant la guerre à la royauté et à l'Église.

La victoire de Robespierre et des siens n'était pas toutefois complète, et la Convention n'était pas encore dans leurs mains. Le Comité de salut public, confirmé dans ses pouvoirs par l'Assemblée, s'apprêtait à résister et à réagir.

Le 4 juin, le courageux évêque Grégoire demanda que le procès-verbal de la séance du 2 constatât les insultes et les violences faites à la Convention nationale : il ne l'obtint pas ; l'Assemblée passa à l'ordre du jour; mais elle prit des dispositions favorables à ceux de ses membres qui avaient été décrétés d'arrestation. Ils conservaient leur

indemnité de représentants et circulaient librement sous la surveillance d'un gendarme.

La veille, sur une lettre de Lanjuinais, qui avait été arrêté et qui demandait un prompt rapport du Comité de salut public; l'Assemblée avait décrété que le rapport serait présenté sous trois jours.

Les députés arrêtés et leurs amis demeurés dans l'Assemblée montraient une attitude très-fière.

Valazé écrivit qu'il repoussait avec horreur l'amnistie que le Comité avait, disait-on, l'intention de proposer pour les Trente-deux.

Fonfrède annonça à la tribune que des citoyens français (les Bordelais) viendraient en armes réclamer qu'on mît en liberté des représentants dont l'arrestation avait été exigée par d'autres hommes armés. Il y eut grande agitation dans l'Assemblée. Le Jacobin Chabot protesta qu'on ne voulait pas la tête des accusés.

Vergniaud avait écrit qu'il se soumettait au décret d'arrestation rendu contre lui. Dans une nouvelle lettre, il offrait sa tête, s'il était convaincu de trahison, et demandait celles des accusateurs, s'ils ne prouvaient pas leur accusation.

Marat avait déclaré qu'il se suspendait de ses fonctions de représentant jusqu'après le jugement des représentants accusés, pour qu'on ne lui reprochât plus de fomenter la discorde. Sa dictature du 2 juin avait irrité contre lui la Montagne, et il le sentait.

La Convention s'efforçait de se relever de son abaissement politique, en se remettant avec énergie à la préparation de la Constitution et à l'œuvre sociale de la Révolution. Dans les séances des 3 et 4 juin, elle chargea une Commission spéciale de préparer le Code civil, décréta des récompenses pour les auteurs de bons livres élémentaires destinés à servir de base à l'instruction publique, et régla le partage des biens communaux, ordonné par la Législative. Nous reviendrons sur ces importants objets.

Le 6 juin, Barère présenta à la Convention, au nom du Comité de salut public, un projet de décret bien courageux pour un homme tel que lui, habitué à se mettre du côté de la force et du succès. Le projet s'exprimait sur les événements du 31 mai et du 2 juin avec une réserve qui laissait sentir le blâme.

Le Comité faisait effort pour ressaisir une position indépendante entre la Montagne et la Gironde, entre Paris et les départements.

Le projet signalait « le limon impur » mêlé au mouvement révolutionnaire, et s'élevait contre ce système d'avilissement de la Convention qu'on avait trop longtemps toléré.

Il attaquait ouvertement ces comités révolutionnaires « qui menacent la souveraineté nationale et qui substituent l'arbitraire et la violence à la Loi. Le vrai comité révolutionnaire de la République, c'est la Convention, et la Convention réunie et non plus divisée en partis qui se déchirent. C'est dans les mains de la Convention que doit être placée la réquisition de la force armée, et non dans celles d'autorités subalternes diverses et discordantes, ou même d'hommes inconnus qui s'en emparent en dehors de toute loi. — Il faut renouveler par une élection régulière le commandant et l'état-major de la garde nationale. — Il faut briser les misérables entraves données à la presse et aux correspondances. »

Le rapport s'exprimait avec des ménagements extrêmes sur les troubles de Lyon et de Marseille, et constatait qu'à Lyon le parti vainqueur avait crié : « Vive la République une et indivisible! » qu'à Marseille, s'il y avait des actes illégaux, il n'y avait pas non plus, cependant, de signes de fédéralisme.

« Le conseil général de la Commune, » continua Barère, « n'ayant pas encore envoyé

les pièces promises quant à l'accusation des députés arrêtés, les inculpations qui pèsent sur ces députés sont encore incertaines. En attendant que la France prononce dans ce grand procès, il est digne de nous de lui offrir des otages. »

Danton interrompit vivement Barère pour approuver la proposition.

Couthon, par un mouvement soudain et sincère, s'offrit pour aller en otage à Bordeaux. Cela vient fort à sa décharge quant à la conduite qu'il avait tenue le 2 juin.

Barère conclut en proposant les résolutions suivantes :

Suppression de tous les comités révolutionnaires ;

Droit de réquisition directe de la force armée attribué à la Convention ;

Nomination immédiate d'un commandant général de la garde nationale par les sections de Paris ;

Huit ans de fers pour quiconque avait ordonné d'arrêter les lettres à la poste ;

Envoi aux départements, dont les députés sont détenus, d'un nombre égal d'otages pris dans la Convention.

Barère termina en annonçant la présentation du projet de Constitution sous trois jours, et la nouvelle fête de la Fédération des départements pour le 10 août.

C'était la vraie pensée de Danton et de Cambon qu'exprimait Barère. Voilà ce que les Girondins, pour leur malheur et celui de la France, n'avaient pas voulu comprendre.

Le Comité de salut public, plus hardi après que pendant la crise, tentait un dernier effort pour sauver les Girondins, refouler l'anarchie et rétablir l'union dans la République.

Après la séance, soixante-treize députés de la Droite rédigèrent une protestation contre le 2 juin. Si le décret passait, le 2 juin était défait.

L'agitation fut vive dans Paris. Plusieurs sections cassèrent leurs comités révolutionnaires. Par contre, Danton fut dénoncé aux Jacobins. Camille Desmoulins le défendit et fit passer à l'ordre du jour, mais non sans peine (7 juin).

La Convention, le 7 juin, passa à l'ordre du jour, sous prétexte d'incompétence, sur la réclamation que Mme Roland lui avait adressée contre son arrestation. C'était un mauvais signe.

Dans la séance du 8 juin à la Convention, Robespierre attaqua à fond le projet du Comité, soutint la nécessité de l'insurrection du 2 juin et du maintien des comités révolutionnaires ; il repoussa l'idée des otages.

Barère abandonna la proposition des otages, que la Droite, fort impolitiquement, repoussait aussi bien que la Gauche. Pétion et Barbaroux avaient écrit contre. Barère soutint, mais assez faiblement, le reste du projet.

Danton faiblit aussi sur le projet ; mais il dit que la Convention devrait organiser solennellement un Tribunal national pour juger les députés accusés. Cela les eût enlevés au Tribunal révolutionnaire.

Le projet fut renvoyé au Comité, c'est-à-dire enterré.

Le lendemain, les Jacobins adressèrent aux sociétés affiliées un manifeste rédigé par Camille Desmoulins, qui avait résumé là toutes les accusations insensées de ses pamphlets contre Brissot et les Girondins. Camille était encore sous l'influence de Robespierre.

La Convention était assaillie d'adresses en sens contradictoire envoyées des départements. Quelques villes et un bon nombre de sociétés populaires approuvaient le 2 juin ; mais beaucoup d'administrations départementales et de villes importantes protestaient contre. Plusieurs départements de l'Ouest et du Midi ne se contentèrent pas de protester. A Caen, à Évreux, à Rennes, à Bordeaux, on armait. Bordeaux envoyait des commissai-

res dans tous les départements. Le Calvados se fédérait avec l'Eure et l'Orne, travaillait à gagner la Manche et à s'entendre avec les départements bretons. Trois de ceux-ci expédiaient une adresse à toutes les administrations départementales pour les inviter à préparer avec eux la réunion des suppléants des membres de la Convention, « jusqu'à ce que la Convention eût recouvré sa liberté. »

Lacroix, le 11 juin, dénonça à la Convention ces préparatifs d'insurrection, provoqués, dit-il, par plusieurs membres de l'Assemblée.

Une partie des députés décrétés d'arrestation s'étaient évadés ou s'évadèrent successivement de Paris. L'absence de plan et d'unité d'action, qui avait toujours signalé le parti girondin, continuait dans son malheur comme dans ses jours de puissance. Les Girondins accusés n'avaient pas su choisir entre deux résolutions : rester et attendre leur jugement, ou sortir tous de Paris, soit pour quitter la France, soit pour résister. Tandis que Vergniaud, Gensonné, Valazé et autres restaient et demandaient incessamment à être jugés, Buzot et deux de ses collègues gagnaient la Normandie, où ils furent rejoints un peu plus tard par Louvet, Guadet, Pétion, Barbaroux, Lanjuinais. Brissot fut arrêté à Moulins.

Les applaudissements donnés par la Droite de la Convention à cette résistance départementale que dénonçaient les Montagnards, exaspérèrent ceux-ci.

Les nouvelles des frontières étaient mauvaises. Au Nord, Condé était assiégé, Valenciennes investi et sa citadelle bombardée. Mayence aussi était assiégée. Encore était-on heureux que l'ennemi s'arrêtât à ces siéges et ne marchât par droit sur Paris; notre armée du Nord eût été trop faible pour lui barrer le passage.

Au sud, les Espagnols avaient pénétré sur notre territoire aux deux extrémités des Pyrénées. Les volontaires patriotes de l'Auvergne et du Languedoc, employés à étouffer la révolte royaliste et cléricale de la Lozère, n'avaient pu porter secours aux forces insuffisantes qui défendaient les Pyrénées.

Les nouvelles de la Vendée étaient pires.

Les rebelles de la Vendée avaient concentré leurs bandes sous l'impulsion de deux hommes habiles et redoutables, l'abbé Bernier et d'Elbée, et ils avaient fait une grande attaque du côté de la Loire. Les troupes républicaines qui leur étaient opposées étaient assez nombreuses, mais composées en très-grande partie de recrues indisciplinées qui n'avaient jamais vu le feu. Leurs chefs ne les concentrèrent pas à temps. La masse vendéenne se jeta entre trois corps républicains postés à Thouars, à Doué et à Saumur; elle refoula le corps de Doué sur Saumur, battit le corps de Thouars, qui cherchait à opérer sa jonction avec les deux autres, puis assaillit Saumur. Une partie des républicains se défendirent héroïquement et rendirent longtemps la lutte incertaine; mais une panique, suscitée, à ce qu'on crut, par des traîtres, s'empara des nouvelles levées.

Saumur tomba au pouvoir des Vendéens, avec beaucoup d'artillerie et plusieurs milliers de prisonniers (10 juin).

La prise de Saumur, qui établissait fortement les Vendéens sur la Loire, mettait Nantes en extrême péril.

Le danger exalta et exaspéra la Montagne. Il y eut, le 13 juin, à la Convention, une terrible séance. Danton, qui, peu de jours auparavant, avait pris part à la tentative de réaction contre le 2 juin, se retourna brusquement et violemment, se déchaîna contre les députés qui avaient fui pour aller soulever les départements, traita les Girondins de « secte impie », Brissot de « misérable conspirateur », et invita la Convention à déclarer que, sans l'insurrection

de Paris, il n'y aurait plus de liberté. « Citoyens, s'écria-t-il, dites au peuple français de se serrer autour de la Convention, et de ne s'armer que contre les rebelles de la Vendée! »

Dans ces derniers mots était sa vraie pensée. Barère l'appuya; Cambon aussi, indigné qu'on eût arrêté à Caen deux commissaires de la Convention, au moment où ils se rendaient à Cherbourg afin de mettre les côtes en défense contre les Anglais. Cambon répéta avec force le mot de Danton : « C'est dans la Vendée et aux frontières qu'il faut aller combattre, au lieu de marcher sur Paris. »

Thuriot alla jusqu'à accuser les dissidents de la Normandie d'être les complices de la Vendée. La Montagne le crut. Une lettre d'un député de la Droite, trouvée sur un chef vendéen qu'on avait pris, fut injustement et cruellement exploitée contre ces inébranlables républicains de la Gironde, qui avaient été les premiers à provoquer l'énergique répression de la révolte vendéenne.

On décréta d'accusation Buzot et Brissot, qui avaient, les premiers, avec les Roland, Condorcet et Camille Desmoulins, réclamé la République en France, lorsque Robespierre demandait encore ce que c'était qu'une République. On mit aussi en accusation Barbaroux, l'homme qui avait appelé à Paris les Marseillais du 10 août.

Couthon, soutenu par Robespierre, fit décréter que, dans les journées des 31 mai, 1er et 2 juin, le Conseil général révolutionnaire de la Commune et le peuple de Paris avaient puissamment concouru à sauver la liberté, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Couthon et Saint-Just furent adjoints au Comité de salut public. L'esprit de Robespierre y entrait avec eux.

Ainsi, l'effort du Comité pour réagir contre le 2 juin était désavoué par ses auteurs. Les hommes du Comité sanctionnaient ce qu'ils avaient eu en horreur, et la Convention ratifiait son humiliation et s'en faisait, pour ainsi dire, une gloire.

Que, dans un tel revirement, l'intérêt personnel ait emporté un homme timide comme Barère et influé sur un homme de passion et non de principes, comme Danton,



Carnot.

cela n'est pas douteux; mais le souci de soi-même n'a certes pas été tout pour Danton, et n'a rien été pour l'inflexible Cambon. Devant les événements qui se précipitaient, ces hommes ont pensé que le 2 juin était irréparable : que l'action avait été détestable, mais que la réaction dépasserait le but et renverserait la Révolution.

Pour juger sainement ce terrible moment de notre histoire, il faut se placer au-dessus des partis, au seul point de vue du salut de la France. La résistance armée des Girondins et de leurs amis des départements

contre la violation de la représentation nationale était-elle légitime? — Au point de vue du droit strict, assurément. — Si la France n'avait eu affaire qu'à elle-même, l'insurrection eût été un devoir; mais, devant l'invasion étrangère et la Vendée, l'insurrection girondine menait à la perte de la France. Si les départements girondins marchaient sur Paris, la Montagne, les Jacobins de Paris, leur parti dans les départements, soutenaient la lutte. Que les Montagnards fussent vaincus, les Girondins ne se fussent pas contentés de frapper les Jacobins et la Commune.

Poussés par les royalistes, qui déjà se mêlaient à eux et qui eussent provoqué une terreur en sens inverse de celle des Jacobins, ils eussent voulu à leur tour « épurer la Convention », abattre la Montagne, arrêter ou révoquer les représentants en mission dans les départements et aux armées. A la Montagne, qui était le parti des hommes d'action, appartenaient presque tous ces intrépides commissaires de la Convention, qui étaient l'âme de la résistance contre l'étranger.

Les Girondins, hommes de parole et de plume, courageux pour mourir, non pour vaincre, n'eussent pas su les remplacer.

Abattre la Montagne, c'eût été abattre le bras droit de la Révolution.

Le changement d'opinion qui s'était opéré chez les hommes du Comité les avait, au moins pour le moment, rapprochés de Robespierre. Les hommes du Comité se rejetaient dans le mouvement révolutionnaire, en vue de l'unité d'action et du salut public. Robespierre, de son côté, maintenant qu'il touchait au pouvoir, abandonnait ce qu'il avait émis de propositions anarchiques ou démagogiques, tempérait et modifiait ce qu'il y avait eu d'exagéré dans ses vues de réformes sociales.

Il avait, lui et Danton, réclamé la formation, dans Paris et dans les grandes villes, d'une « armée révolutionnaire », d'un corps « de sans-culottes » soldés. La Convention l'avait décrétée. Une fois les Girondins abattus, Robespierre et les Jacobins ne voulurent plus de cette dangereuse organisation. Ils poussèrent et les sections et les compagnies de canonniers, élite révolutionnaire de la garde nationale, à protester contre ce triage qui eût transformé une partie des sans-culottes en gardes privilégiées. « L'armée révolutionnaire » ne fut pas organisée à Paris.

Robespierre avait, le 21 avril, présenté le projet d'une nouvelle Déclaration des Droits en opposition à celui qu'avait rédigé Condorcet au nom du comité de Constitution. Il y définissait la propriété : « le droit qu'a chaque citoyen de jouir et de disposer *de la portion de biens* qui lui est garantie par la loi. »

Cette définition était inquiétante pour la propriété; elle semblait indiquer que l'État a le droit, non-seulement d'imposer à la propriété les contributions que réclament les nécessités publiques, mais de réduire arbitrairement la fortune de chacun à une *portion* déterminée.

Robespierre laissa tomber cet article de son projet, quand on discuta la Déclaration des Droits, après le 2 juin. Il n'eût réussi, dans aucun cas, à empêcher la Convention d'adopter la définition bien différente qui fut placée dans la Constitution de 93 :

« Le droit de propriété est celui qui appartient à tout citoyen de jouir et disposer à son gré de ses biens, de ses revenus, des fruits de son travail et de son industrie. »

Celle-ci, conforme aux principes de 89, est restée et restera le fondement de tout le droit civil moderne.

Robespierre avait proposé d'exempter de tous impôts les citoyens pauvres. Il rétracta formellement cette proposition, éclairé qu'il était, dit-il, par le bon sens du peuple, qui, dans cette prétendue faveur, sentait une

injure et l'établissement d'une classe de prolétaires. Il se borna à réclamer, comme compensation de l'obligation pour tous de contribuer aux charges publiques, l'adoption du principe : que la société doit le nécessaire à tous ceux de ses membres qui ne peuvent se le procurer par leur travail.

Robespierre se montra pareillement modéré dans le débat sur l'emprunt forcé d'un milliard, qui, malgré l'arbitraire et les vexations des comités révolutionnaires, ne rendait guère, et à propos duquel la Convention fut obligée de publier un nouveau décret. Robespierre fit interdire, dans la perception de cet emprunt, tout ce qui rappelait, dit-il, l'esprit inquisitorial de l'ancienne fiscalité. Il voulait qu'on ménageât les fortunes médiocres ; il alla même beaucoup trop loin dans ce sens, car le comité des finances proposait de n'exempter que les citoyens qui avaient moins de trois mille livres de rente, et Robespierre fit exempter tous ceux qui en avaient moins de dix mille, ce qui équivaudrait peut-être à vingt-cinq mille d'aujourd'hui.

Robespierre entendait faire porter tout l'emprunt sur les gens très-riches. Son idée était d'arriver à supprimer les grandes fortunes au profit, non pas du communisme, ni de rien qui y ressemble, mais au profit de la petite propriété. Cela ne peut pas se faire à coups de décrets, et la mesure que fit adopter Robespierre ne devait aboutir qu'à ne pas avoir le milliard.

On était alors en plein débat de la Constitution.

Condorcet avait présenté un premier projet dès le 15 février, au nom d'une commission où dominaient les Girondins. La discussion n'avait commencé que le 17 avril et avait été fréquemment interrompue et par les affaires urgentes et par les querelles des partis.

Après le 2 juin, la Convention avait chargé une nouvelle commission, dont faisaient partie Hérault de Séchelles, Saint-Just et Couthon, de rédiger un nouveau projet, de concert avec le Comité de salut public. La nouvelle commission expédia son travail en quelques jours; elle s'inspira principalement du contre-projet de Robespierre, sauf l'article concernant le droit de propriété.

Hérault présenta le nouveau projet à la Convention dès le 10 juin.

Après une discussion hâtive, écourtée, la Constitution fut votée le 23 juin.

La Constitution montagnarde était beaucoup moins développée que n'avait été le projet girondin ; elle sentait la précipitation; cependant elle avait quelque chose d'imposant par sa brièveté même, par sa forme axiomatique et, comme on dit, « lapidaire », c'est-à-dire rappelant la concision des inscriptions qu'on grave sur les monuments.

C'était là particulièrement le tour d'esprit d'un des rédacteurs, de Saint-Just.

Comme la Constitution de 91, celle de 93 fut précédée d'une Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen.

La première Déclaration des Droits, écrite dans les grands jours de 89, avait été tellement au fond des choses, qu'on n'y pouvait rien changer d'essentiel. Elle était déjà républicaine, bien qu'alors on gardât encore un roi.

Le projet de Déclaration des Droits rédigé par Condorcet ne différait guère de la Déclaration de 89, que parce qu'il était plus détaillé ; mais il y avait, dans le préambule, une omission capitale : le nom de l'Être Suprême n'y était plus.

Ce n'est pas que les Girondins fussent une secte matérialiste et athée : la plupart étaient en philosophie des disciples de Rousseau au moins autant que de Voltaire ; mais, tout préoccupés de la liberté individuelle, ils sentaient peu la nécessité de rattacher solennellement la société à Dieu.

Lorsqu'on avait touché à cette question, l'un d'eux, Louvet, avait dit que Dieu n'avait pas besoin d'être reconnu par la Convention nationale de France.

Dieu, en effet, n'a pas besoin de nous; mais cela ne prouve pas que nous n'ayons pas besoin de lui. Conformément au projet de Robespierre, la Déclaration des Droits, votée le 23 juin, rétablit la formule de 89 :



Saint-Just.

« Le peuple français.... proclame, en présence de l'Être Suprême, la Déclaration suivante, etc. »

Un illustre historien de la Révolution (M. Michelet) fait l'observation qu'au lieu de « en présence de l'Être Suprême », terme un peu vague, il eût mieux valu dire : « en présence du Dieu juste », ou « en présence de l'Éternelle Justice. » On eût ainsi associé à l'idée de Dieu le principe de la Révolution, l'idée de justice, qui est le fondement de la société nouvelle.

Sur un autre point, la Déclaration des Droits, adoptée par la Montagne, est inférieure au projet de Condorcet. Elle place, dans sa définition des droits de l'homme, l'égalité avant la liberté, en opposition au projet de Condorcet, à la Déclaration de 89 et à la grande devise de la Révolution : Liberté, Egalité, Fraternité.

On était, en 93, préoccupé surtout d'égalité; mais on méconnaissait l'ordre naturel et la série des principes :

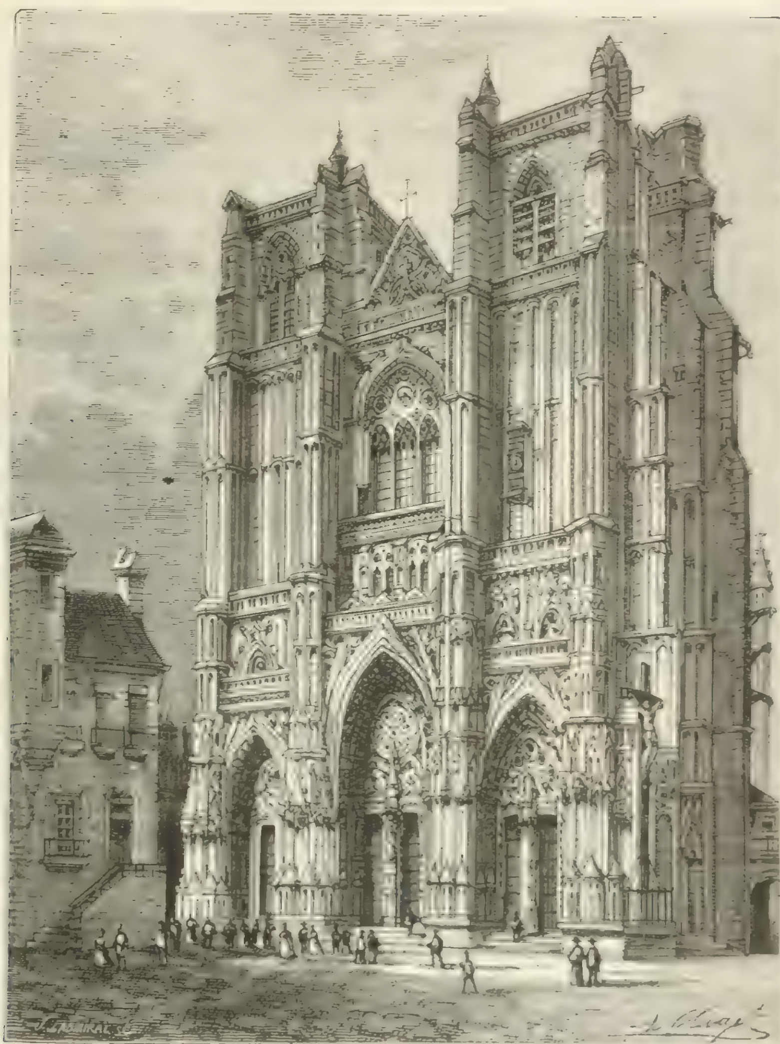
La liberté d'abord, qui est la condition légitime et nécessaire de chaque existence humaine; puis l'égalité, qui est le rapport entre les diverses existences;

L'égalité, moyen d'assurer la liberté de tous et de chacun.

Le projet de Constitution des Girondins cherchait surtout à garantir la liberté et à rendre les abus du pouvoir impossibles. Dans la poursuite de ce but, il enchérissait à tel point sur la Constitution de 91, déjà fort restrictive de tout pouvoir central ou local, qu'il eût abouti à empêcher presque absolument le gouvernement de fonctionner. Il faisait nommer les ministres et les principaux agents de l'autorité directement par les assemblées primaires, aussi bien que les membres de l'Assemblée nationale.

La Constitution montagnarde donne beaucoup moins que le projet girondin aux garanties de la liberté; mais elle est plus praticable quant au gouvernement. Moins démocratique que le projet girondin en ce qui concerne le droit électoral, elle rétablit, pour l'élection des représentants, le double degré comme dans la Constitution de 91. Les assemblées électorales de second degré, qui nomment les représentants du peuple, désignent pour le pouvoir exécutif des candidats entre lesquels l'Assemblée nationale choisit les ministres. Ceux-ci, à leur tour, choisissent les autres agents du pouvoir exécutif.

En réalité, la Constitution montagnarde ôtait la puissance politique aux assemblées



Cathédrale de Nantes

primaires pour la donner aux sociétés jacobines, qui étaient la seule force organisée, et qui ne pouvaient manquer de mettre la main sur les assemblées de second degré.

Robespierre avait du reste exprimé une objection très-sensée à la proposition de faire nommer le pouvoir exécutif par le peuple : « Si le Conseil des ministres tient ses pouvoirs de la même source que l'Assemblée nationale, il en deviendra le rival et le rival très-dangereux, ayant la force que donne l'exécution. »

Le danger est bien plus grand encore, lorsque le pouvoir exécutif est à la fois élu par le peuple et placé dans une seule main, comme la Constitution de 1848 a eu l'imprudence de le faire. Rien n'est plus contraire aux vrais intérêts du peuple.

En 93, la réaction contre tout ce qui pouvait rappeler la royauté ou l'aristocratie était trop forte pour que personne, Girondin ou Montagnard, eût la pensée d'un président ou d'un sénat.

La Constitution montagnarde semble plus

démocratique que le projet girondin, quant au vote des lois. Elle statue que les lois seront soumises au vote du peuple par oui ou par non; mais elle ajoute que, si, au bout de quarante jours, le dixième des assemblées primaires, dans la moitié des départements plus un, n'a pas réclamé, la loi votée par l'Assemblée nationale deviendra définitive.

On pouvait compter que les assemblées primaires ne réclameraient pas souvent.

A la définition de la liberté donnée par les Girondins, les Montagnards ajoutèrent : « La liberté a pour règle la justice. »

Le projet girondin avait énoncé d'une façon générale le devoir social des secours publics. La Constitution montagnarde spécifia ainsi : « La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler. »

La Déclaration de 89, en reconnaissant la liberté des opinions religieuses, n'avait pas garanti la liberté des cultes. Le projet de Déclaration de Condorcet proclamait cette liberté. Robespierre empêcha qu'on en fit un article de la Constitution, parce qu'on pourrait, dit-il, conspirer sous prétexte de culte.

Il s'était montré beaucoup plus libéral dans la question de décentralisation.

« Fuyez, avait-il dit, la manie ancienne des gouvernements de vouloir trop gouverner. Laissez aux individus, laissez aux familles le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. Laissez aux communes le droit de pourvoir à leurs propres affaires, en tout ce qui ne tient pas à l'administration générale de la République. Laissez à la liberté individuelle ce qui n'appartient pas essentiellement à la liberté publique. »

C'étaient là précisément les maximes de ces Girondins que Robespierre poursuivait avec tant de fureur.

Un membre de la Convention, revenant sur une discussion qui avait déjà eu lieu au sein de la Constituante, avait proposé qu'on ajoutât le mot « Devoirs » au mot « Droits » dans la Déclaration. Ce fut Robespierre qui fit rejeter la motion, attendu, dit-il, que les devoirs découlent naturellement des droits.

C'était là une grave inconséquence chez un homme qui parlait toujours de vertu. Si les devoirs découlent des droits, il fallait l'énoncer dans la déclaration. Mais il est plus vrai de dire que les droits et les devoirs naissent ensemble de la nature de l'homme.

La discussion des articles de la Constitution sur les rapports avec l'étranger donna lieu à un mot héroïque, qui est demeuré fameux dans l'histoire.

On avait proposé l'article suivant : « Le peuple français ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire. » Un député dit : « Avez-vous fait un traité avec la victoire? » — Le montagnard Bazire s'écria :

« Nous avons fait un pacte avec la mort! »

Toute l'Assemblée acclama, et l'article fut adopté.

Prudente en même temps qu'intrépide, l'Assemblée revint, à l'instigation de Danton, sur l'audacieuse déclaration de novembre 92, qui avait offert le secours de la France à tous les peuples qui voudraient recouvrer leur liberté. Elle déclara que le peuple français était l'ami et l'allié naturel des peuples libres, mais qu'il ne s'immisçait point dans le gouvernement des autres nations, pas plus qu'il ne souffrait que les autres nations s'immisçassent dans le sien. La Constitution promettait seulement asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté.

En limitant ainsi les déclarations qu'avait dictées l'enthousiasme des premiers jours, la Convention visait à rendre la paix possible.

Il y eut, le 24 juin, une féte civique aux Champs-Élysées et au Champ de Mars pour l'adoption de la Constitution. La Convention vota, le 26, une adresse aux Français, qui les invitait à se serrer autour du centre de la République, et qui produisit une grande impression dans les départements. On se croyait sauvé, maintenant qu'on avait une Constitution. « Le peuple, écrivait Carnot, y voit la fin de ses maux. » Le calme et judicieux Carnot n'était pas susceptible d'illusion sur le sentiment populaire, lui qui, de la frontière du Nord où il était en mission, avait refusé de sanctionner la violation de la représentation nationale au 2 juin.

Le vote de la Constitution couvrait le 2 juin aux yeux de bien des gens, et les abusait sur la situation réelle : on s'imaginait être enfin sous le règne de la loi.

Cette loi ne régna jamais. La Constitution de 93 ne fonctionna pas : acceptée successivement par la grande majorité de la France, elle fut suspendue par le gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire par la dictature. Dès qu'on essaya de sortir des gouvernements dictatoriaux, on ne mit pas en vigueur la Constitution de 93; on en fit une autre.

Le vote de la Constitution fut suivi de mesures contre les administrations départementales dissidentes. Un décret du 26 juin donna trois jours aux administrateurs et aux fonctionnaires « rebelles » pour se soumettre.

Le Comité de salut public avait été chargé de faire en sorte que « force restât à la loi » dans le département de l'Eure, où les dissidents de Normandie et de Bretagne avaient commencé de réunir des volontaires. Un certain nombre de départements de l'ouest, du midi, et quelques-uns de l'est, avaient annoncé la réunion d'une Convention de suppléants à Bourges; mais le département du Cher déclarait qu'il ne recevrait pas cette Contre-convention, et beaucoup de départements du nord, du centre et de l'est protestaient contre ce projet dont Bordeaux avait pris l'initiative.

La Convention mit sous la sauve-garde de la loi les citoyens arrêtés par les dissidents à Lyon, à Marseille et dans d'autres villes du midi. A Lyon et à Marseille, les sections insurgées avaient établi des tribunaux révolutionnaires contre les révolutionnaires. Le sang des Jacobins coulait sur l'échafaud à Marseille, et leurs chefs étaient poursuivis avec acharnement à Lyon.

Ceux des députés accusés qui n'avaient pas voulu quitter Paris, portaient la peine de ce qui se passait dans les départements. Vergniaud et ses amis furent privés de la demi-liberté qu'on leur avait laissée d'abord, et enfermés dans des maisons de détention.

Ducos, soutenu par la Droite, ayant réclamé pour eux, Robespierre répondit avec violence, traitant la Droite de révoltée et de complice de la Vendée.

La Vendée était alors plus menaçante que jamais et débordait au nord de la Loire. Ce n'était plus un simple soulèvement de paysans; c'était une espèce de gouvernement contre-révolutionnaire, ayant, à côté des chefs militaires, un « Conseil supérieur » de prêtres et de légistes. La Convention avait tenté un dernier effort pour désarmer les insurgés par une proclamation éloquente, où elle rappelait à ces malheureux égarés tout ce que la Révolution avait fait pour le peuple des campagnes; elle renouvelait l'assurance, tant de fois donnée, qu'on ne prétendait leur enlever ni leurs croyances, ni les cérémonies de leur culte (23 mai). Le Conseil supérieur de la Vendée répondit par un arrêt de proscription contre tous les fonctionnaires républicains et leurs familles. Tout ce qui, dans la Vendée, ne prêtait pas serment de fidélité « au roi Louis XVII » (l'enfant

détenu au Temple), devait être emprisonné. Quiconque ne prenait pas les armes « pour la religion et pour le roi » devait être chargé d'impôts dans des proportions croissantes sur les suspects. Le Conseil déclara nulle la vente des biens nationaux, interdit la célébration du culte protestant, et, suivant l'exemple que Pitt n'avait pas craint de donner, fit fabriquer de faux assignats.



Certains chefs, tels que Charette, allaient jusqu'à forcer les gens à marcher dans leurs rangs sous peine de mort.

Saumur pris, au moment de s'engager dans de grandes opérations offensives, les chefs vendéens élurent un généralissime. Ils eurent l'habileté de choisir, non pas un gentilhomme, mais un paysan, Cathelineau, que les insurgés révéraient comme un saint. Modeste et simple, il se laissa conduire par ceux qui savaient la guerre mieux que lui.

Leur plan fut d'aller attaquer Nantes, pour s'assurer la communication avec la mer et avec l'Angleterre, et pour réveiller l'insurrection bretonne.

Les chefs de la grande armée vendéenne se concertèrent avec Charette et ses gens du Marais, qui avaient l'habitude de faire bande à part. Charette était rentré à Machecoul, où les Nantais n'avaient pu se maintenir, et les Maraichins accueillirent avec joie la proposition d'aller à Nantes. Ils firent provision de sacs pour le pillage de la riche ville qu'ils haïssaient et enviaient.

Les hommes du Bocage eurent plus de peine à se décider. Pour les emmener ainsi hors de chez eux, il fallut leur promettre une solde. Les chefs du Bocage laissèrent garnison dans Saumur et descendirent la rive droite de la Loire avec 40000 hommes.

Le 17 juin, ils entrèrent à Angers, évacué par ses habitants patriotes, qui ne s'étaient pas trouvés en état de le défendre. D'Angers, ils se dirigèrent par Ancenis sur Nantes, donnant rendez-vous à Charette, qui arrivait par la rive gauche de la Loire avec une douzaine de mille hommes.

Nantes n'était pas défendue par plus de dix mille soldats et gardes nationaux du dehors; parmi ces derniers, quatre compagnies de canonniers parisiens; c'était tout ce qu'on avait envoyé de Paris, en réponse aux appels désespérés des Nantais. Du moins, ces canonniers, aussi adroits qu'intrépides, compensèrent leur petit nombre par l'éclat de leurs services.

Le faible ministre de la guerre, Bouchotte, envahi, comme son prédécesseur Pache, par une nuée d'avides et incapables intrigants, n'avait rien su faire pour Nantes.

Les Vendéens ne doutaient pas du succès. Les amis qu'ils avaient dans la ville leur donnaient avis de tout ce qui se passait à l'intérieur, et ils comptaient sur les divisions des républicains.

Les Girondins avaient la majorité à Nan-




Mort de Cathelineau.

tes, et, à la nouvelle du 2 juin, l'administration départementale de la Loire-Inférieure avait d'abord adhéré à la coalition des départements bretons et normands.

Devant l'invasion vendéenne, elle se rétracta, et comprit qu'il fallait l'union à tout prix. Le club montagnard proposa au club girondin et aux corps administratifs d'aller tous fraterniser dans la cathédrale. Ils firent ensuite tous ensemble un repas civique, puis allèrent travailler aux fortifications (15 juin).

La ville n'avait d'autre défense que son vieux château et ses trois rivières. On fit à la hâte quelques fossés et quelques levées de terre.

Le général Canclaux et deux représentants en mission à Nantes ne croyaient pas d'abord la résistance possible ; mais le maire girondin Baco, un vaillant et ardent vieillard, et les chefs populaires, girondins ou montagnards, voulurent la défense à outrance. On s'apprêta à combattre, et Canclaux, tout en doutant du résultat, dirigea les préparatifs en habile homme de guerre.

Les chefs vendéens concertèrent une attaque générale pour la nuit du 28 au 29 juin. Charette, séparé de la ville par deux rivières, la Sèvre nantaise et la Loire, ne pouvait opérer qu'une diversion en attirant à la défense du pont Rousseau la population nantaise, qui redoutait fort les pillards du Marais. Le véritable assaut devait se donner sur l'autre rive de la Loire.

Charette commença la canonnade à deux heures du matin, ainsi qu'il était convenu ; mais de longues heures s'écoulèrent avant

que la grande armée vendéenne ouvrit le feu contre la ville, sur l'autre rive.

Pour pouvoir assaillir d'ensemble les divers points de l'enceinte de la ville, les Vendéens avaient besoin d'occuper le passage de l'Erdre, rivière tourbeuse qui vient se jeter dans la Loire par la rive droite, comme la Sèvre nantaise par la rive gauche.

La clef de ce passage est le petit bourg de Nort, à quatre ou cinq lieues de Nantes.

Les Vendéens y envoyèrent, le 28 dans l'après-midi, 4000 hommes d'élite. Nort était gardé par un seul bataillon nantais; mais cette troupe avait pour chef un héros. C'était un des hommes du club montagnard, un artisan, un ferblantier, appelé Meuris, naguère l'organisateur de ces bataillons de Nantes qui avaient couru le pays insurgé et vengé les horreurs de Machecoul.

Meuris défendit Nort toute la soirée, toute la nuit, avec l'aide des habitants. Il rentra à Nantes, le lendemain dans la matinée, avec son drapeau et quarante hommes sur cinq cents.

Le bataillon était mort; mais le grand assaut nocturne des ennemis était manqué. L'attaque par la rive nord ne put commencer que de huit à dix heures du matin.

Le général et les représentants étaient revenus à l'idée de retraite et d'évacuation. Le peuple coupa les traits des chevaux et dételа les voitures. Devant l'attitude des Nantais, Canclaux céda et fit son devoir.

La lutte fut longue, acharnée, meurtrière. Le brave maire Baco encourageait encore les combattants de sa voix retentissante, pendant qu'on l'emportait tout sanglant hors du champ de bataille.

La principale attaque, conduite par Cathelineau, du côté de la route de Rennes, fut repoussée par l'artillerie républicaine, parmi laquelle se signalèrent surtout les canonniers de Paris. Cathelineau fit alors une tentative hardie; il prit avec lui ses dévoués, ses camarades de son village et d'alentour, et pénétra, sans être découvert, par les jardins et les ruelles dans l'intérieur de la ville.

Comme il débouchait sur la place Viarme, un coup de feu fut tiré d'une mansarde par un savetier; Cathelineau tomba blessé à mort.

A cette nouvelle, l'attaque cessa; le découragement prit la grande armée vendéenne. Les chefs durent ordonner la retraite.

Ils évacuèrent tout le nord de la Loire, puis Saumur. Ils n'eussent pu retenir plus longtemps leurs hommes hors du Bocage.

La défense de Nantes est un des grands événements de la Révolution. Nantes, sauvée, sauvait tout l'Ouest et peut-être la France.

La Vendée pouvait faire bien du mal encore; elle ne pouvait pas vaincre. Les efforts que fit le conseil supérieur des Vendéens pour changer le caractère tout spontané et populaire de l'insurrection et la transformer en armée régulière, échouèrent et devaient échouer.

Le 8 juillet, Saint-Just présenta à la Convention, au nom du Comité de salut public, le rapport tant de fois réclamé sur les trente-deux députés décrétés d'arrestation. Il appelait Brissot « un monstre! » Il attribuait aux députés décrétés un prétendu complot pour rétablir la royauté. Il proposait de déclarer traîtres à la patrie Buzot, Barbaroux, Lanjuinais et tous les représentants qui s'étaient soustraits par la fuite au décret d'arrestation. Il demandait la mise en accusation de Vergniaud, Guadet, Gensonné et Birotteau, et le rappel dans le sein de la Convention des autres détenus « plus trompés que coupables ».

C'était Robespierre qui parlait maintenant par la voix du Comité, car Robespierre, Saint-Just et Couthon ne faisaient qu'un.

La politique de Robespierre était de limiter la persécution aux chefs de la Gironde, et de les poursuivre à outrance en épargnant le reste.

Le grand penseur de la Gironde, Condorcet, n'avait pas été jusque-là compris dans les poursuites dirigées contre les orateurs du parti girondin. Il ne partageait pas leurs passions; il était de ceux qui eussent souhaité qu'on s'entendît avec Danton et la Montagne.

Mais le 2 juin le fit sortir de son calme philosophique. Il écrivit aux administrateurs de son département (l'Aisne) pour les engager à la résistance, et il publia un écrit contre la Constitution substituée par les Montagnards au projet dont il avait été le rédacteur. Dénoncé par Chabot, ancien capucin, cynique et bas, qui n'avait des Montagnards que la violence déclamatoire et non le courage, Condorcet fut à son tour décrété d'arrestation; il se cacha dans Paris durant plusieurs mois. Nous le retrouverons parmi les grandes victimes qui disparurent de ce monde avant la fin de cette terrible année.

Le mouvement de réaction contre la Montagne, qui avait semblé d'abord, en juin, près d'entraîner la grande majorité de la France, avait perdu beaucoup de terrain en juillet. Il croissait de violence à Lyon et en Provence, et les nouvelles de ce côté étaient fort alarmantes, mais il mollissait dans l'ouest.

Bordeaux menaçait beaucoup; mais il était loin, et l'élite de sa garde nationale était occupée contre la Vendée. Les grandes villes bretonnes, aussi, avaient fait des démonstrations hostiles; trois bataillons de volontaires étaient partis pour la Normandie; mais là s'arrêta le mouvement breton. Les républicains modérés sentirent bien que le véritable ennemi, c'était la contre-révolution; c'était la Vendée aux portes de Nantes.

Le même sentiment refroidissait les patriotes modérés de Normandie. Les Normands parlaient beaucoup, agissaient peu. Les députés girondins, établis à Caen, n'y faisaient rien qui fût en rapport avec le grand caractère et l'autorité morale de Buzot, avec l'ancienne ardeur insurrectionnelle de Barbaroux, l'homme du 10 août, avec l'énergie indomptée de Lanjuinais. Certes, ce n'était pas le courage qui leur manquait; mais, qu'ils se l'avouassent ou non, la Vendée les paralysait. Ils ne pouvaient lui servir d'avant-garde.

La Seine-Inférieure n'avait pas suivi dans la résistance l'Eure et le Calvados. L'Orne et la Manche hésitaient. Les délégués des cinq départements de la Bretagne, réunis à ceux du Calvados et de la Mayenne, s'étaient constitués à Caen, le 30 juin, en « Assemblée centrale de résistance à l'oppression. » Il n'y en eut pas plus d'union ni d'activité pour cela. Une revue de gardes nationales, passée le 7 juillet à Caen, fut décisive. On y demandait des volontaires pour aller joindre un bataillon du Calvados expédié en avant-garde à Évreux. Il ne s'en présenta pas trente.

L'ancien parti feuillant ou monarchiste-constitutionnel, resté nombreux en Normandie, trouvait les Girondins trop républicains pour lui.

Le parti girondin défaillait, ne sentant nulle part une main ferme, un plan bien conçu, une foi sérieuse dans le succès. Beaucoup, qui n'eussent pas reculé devant le danger, étaient troublés dans leur conscience et craignaient de perdre la patrie.

Ceux qui avaient rêvé que la France entière, d'un élan rapide, courrait à Paris rétablir le règne des lois et délivrer plutôt que combattre les Parisiens, étaient pénétrés d'une douleur profonde. Cette douleur et cette indignation se concentraient dans quelques âmes passionnées ou stoïques, qui ne voyaient plus, dans la nouvelle phase

de la Révolution, que l'humanité outragée par le triomphe du « Maratisme », le droit violé par l'émeute victorieuse du 2 juin, et le saint idéal de la république souillé par d'indignes tribuns.

Il y avait à Caen une jeune fille d'une extrême beauté, appelée Marie-Charlotte de Corday, qui appartenait par son père à



Charlotte Corday.

la petite noblesse pauvre. Par les femmes, elle avait la plus illustre origine; elle descendait en ligne directe du grand Corneille. Son père, dont les opinions étaient libérales, n'avait point émigré. Ses deux frères étaient à l'armée de Condé. Charlotte, elle, était républicaine. Avec beaucoup de charme et de finesse dans l'esprit, elle était raisonneuse et passionnée à la fois comme les héroïnes des tragédies de son aïeul. Ayant perdu sa mère dans sa première enfance, elle avait peu connu la vie de famille, et s'était en quelque sorte élevée elle-même.

A l'Abbaye aux Dames de Caen, où elle avait été pensionnaire avant 89, aussi bien que dans le monde, elle avait vécu seule par la pensée avec les héros de Corneille et de Plutarque, et avec les philosophes modernes, Rousseau surtout. Mais, chez Rousseau, comme chez son ancêtre Corneille, ce qui l'attirait, ce qui l'exaltait, c'était l'inspiration des anciens. Bien moins de son siècle que Mme Roland, Charlotte était une fille d'Athènes et de Rome plutôt que de Paris. Sensible, aimable et aimée, elle avait atteint cependant sa vingt-cinquième année sans que son cœur fût dominé par les sentiments privés; ni ses amitiés pour quelques jeunes filles de son âge, ni son affectueuse sympathie pour un compagnon d'enfance, un jeune homme qui l'adorait, ne tenaient la première place dans cette âme concentrée. Les affections privées comptaient peu pour elle devant les douleurs de la patrie : Charlotte se sentait appartenir avant tout à la France, à la république.

Charlotte avait vu les événements de Paris à travers ces récits, qui, depuis longtemps, en province, personnifiaient toutes les violences, tous les excès de la Révolution dans Marat.

Pour les provinciaux, Marat était le tyran : idée très-naturelle aux yeux de quiconque rapprochait ses excitations continuelles au meurtre et ses cris répétés qu'il fallait un dictateur. On n'appréciait pas, de loin, son incapacité pour un tel rôle, et l'on ne comprenait pas que, si l'on était menacé d'un dictateur, c'était Robespierre.

Charlotte se demanda ce qu'auraient fait ces anciens qui étaient ses modèles. Elle se dit que, puisque les hommes n'agissaient pas, c'était à une femme d'agir à leur place. Elle prit sa résolution, alla demander la



Mort de Marat.

bénédiction de son père, sans se confier à lui ni à personne, et partit.

Elle arriva à Paris le 11 juillet. Le lendemain, elle acheta un couteau au Palais-Royal. Elle avait d'abord décidé de poignarder Marat, soit au Champ de Mars, durant la fête du 14 juillet, comme Cinna, dans la tragédie, devait poignarder le tyran au Capitole, ou bien sur les bancs de la Convention, au lieu même où Marat avait présidé à la violation de la représentation nationale.

La fête ayant été ajournée au 10 août, et Marat, qui était malade, ne sortant pas, elle lui demanda un rendez-vous par une lettre où elle lui disait qu'elle arrivait de Caen, et qu'elle lui ferait connaître « les complots qu'on y méditait. »

Le 13 juillet, vers sept heures du soir, Charlotte se présenta chez Marat. Il habitait dans la rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'École-de-Médecine, n° 18, la maison voisine de celle où une tourelle du Moyen Age fait le coin de la rue du Paon, aujourd'hui rue Larrey. Marat était au bain. Une femme qui vivait avec lui voulait empêcher Charlotte d'entrer. Marat entendit leur débat et fit introduire l'étrangère ; il lui demanda des nouvelles de la Normandie, et prit par écrit les noms des députés réfugiés à Caen. « Dans peu de jours, dit-il, je les ferai tous guillotiner à Paris. »

Les dernières hésitations de Charlotte disparurent. Elle tira de dessous son fichu son couteau, et, d'une main assurée, elle le plongea tout entier dans le cœur de Marat.

Il ne jeta qu'un cri : « A moi, ma chère amie ! » et il expira.

La femme qui vivait avec Marat s'élança dans la chambre en poussant de grands cris, puis un commissionnaire, qui frappa Charlotte avec une chaise, puis des voisins, des passants, une foule frémissante et hurlante.

La garde nationale préserva Charlotte. Elle répondit avec calme et sang-froid aux administrateurs de police et à quatre députés envoyés par la Convention. — « J'ai voulu arrêter la guerre civile et sacrifier ma vie au bien de mon pays.... je n'ai pas de complices. »

On trouva sur elle une « Adresse aux Français, amis des lois et de la paix. » — « Français, levez-vous! — Marchez! — que la Montagne anéantie ne laisse plus que des frères et des amis!... Je ne porte point atteinte à la loi en tuant Marat; il est hors la loi. — Je ne me tuerai pas; je veux que mon dernier soupir soit utile à mes concitoyens; que ma tête, portée dans Paris, soit un signe de ralliement pour tous les amis des lois! »

Et elle citait des vers que Voltaire, dans sa tragédie de *la Mort de César*, met dans la bouche de Brutus :

> Qu'à l'univers surpris, cette grande action
> Soit un objet d'horreur ou d'admiration,
> Mon esprit, peu jaloux de vivre en la mémoire,
> Ne considère pas le reproche ou la gloire :
> Toujours indépendant et toujours citoyen,
> Mon devoir me suffit ; tout le reste n'est rien.
> Allez, ne songez plus qu'à sortir d'esclavage !

Une seule chose parut émouvoir Charlotte : le désespoir de la femme qui avait été attachée à Marat. Une autre chose l'étonna : la facilité avec laquelle la foule, qui semblait prête à la déchirer pendant le trajet de la maison de Marat à l'Abbaye, s'apaisa à la voix des représentants du peuple et au nom de la loi. Elle fit l'observation que ses compatriotes de Caen n'étaient pas si dociles dans leurs émeutes.

Elle écrivit le surlendemain, de l'Abbaye, une lettre adressée à Barbaroux, pour lui et ses amis, et datée « du second jour de la *Préparation de la Paix.* »

Cette idée : qu'elle a préparé la paix publique en tuant Marat, est tout le fond sérieux de cette lettre, où elle raconte son voyage et fait des observations sur les hommes et les choses de Paris, avec une liberté d'esprit, une finesse et une grâce moqueuse, bien extraordinaires dans une telle situation.

Cette circonstance : qu'elle avait écrit à Barbaroux, a fait imaginer très-faussement qu'elle avait eu de l'amour pour lui. La lettre même suffirait à prouver le contraire.

Charlotte subit, le lendemain, un premier interrogatoire devant le président du tribunal révolutionnaire. Elle fut transférée le soir à la Conciergerie. Elle acheva là sa lettre interrompue la veille. Le ton, cette fois, est autre. Sauf un ou deux traits ironiques, elle devient grave devant la mort prochaine. « C'est demain que l'on me juge à huit heures; à midi, j'aurai vécu, pour parler le langage romain. — J'ignore comment se passeront les derniers moments. C'est la fin qui couronne l'œuvre.... Jusqu'à cet instant, je n'ai pas la moindre crainte. »

Simple et vraie jusqu'à la fin, elle ne se vantait point d'avance d'être sans peur à l'heure suprême. Elle chargeait Barbaroux de ses adieux pour ses amis, et confiait le soin de sa mémoire « aux vrais amis de la paix. »

Entre ses amis, elle en désignait un avec une sollicitude particulière. « Je crains, disait-elle, qu'il ne soit affligé de ma mort! »

C'était ce compagnon d'enfance auquel nous avons fait allusion, le jeune procureur-syndic du Calvados, Bougon-Longrais.

Elle écrivit ensuite à son père.

« Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir « disposé de mon existence sans votre per- « mission. J'ai vengé bien d'innocentes vic-

« times; j'ai prévenu bien d'autres désas-
« tres.... Je vous prie de m'oublier ou plu-
« tôt de vous réjouir de mon sort; la cause
« en est belle; n'oubliez pas ce vers de
« Corneille :

« Le crime fait la honte, et non pas l'échafaud. »

Elle comparut le 17 juillet devant le tribunal.

Le président lui nomma d'office pour défenseur un jeune avocat appelé Chauveau-Lagarde.

« Quand elle apparut dans l'auditoire, » a écrit plus tard son défenseur, « tous, juges, jurés et spectateurs, ils avaient l'air de la prendre pour un juge qui les aurait appelés au tribunal de Dieu.... On a pu peindre ses traits, reproduire ses paroles; mais nul art n'eût peint sa grande âme, respirant tout entière dans sa physionomie. »

Son interrogatoire rappelle ces dialogues des héros de Corneille, qui semblent échanger des coups de foudre.

« Qui vous a poussée à assassiner Marat?

— Ses crimes. »

« Qu'espériez-vous en le tuant?

— Rendre la paix à mon pays. »

« Croyez-vous donc avoir tué tous les Marat?

— Celui-là mort, les autres auront peur peut-être. »

Après une déposition à sa charge, le président lui demande : « Que répondez-vous à cela?

— Rien, sinon que j'ai réussi. »

Le président, Montané, eût voulu la sauver. Il changea une des questions qu'il avait à poser aux jurés : « A-t-elle agi avec préméditation et dessein criminel? » Il retrancha ces derniers mots. Son humanité lui valut d'être mis en accusation trois jours après.

Il suggéra au défenseur de la déclarer folle. L'avocat la regarda et comprit qu'elle ne pouvait ni ne voulait être sauvée ainsi. Il déclara que l'accusée avouait avec sang-froid la longue préméditation de son attentat. « Ce calme et cette abnégation, subli-
« mes sous un rapport, dit-il, ne peuvent
« s'expliquer que par l'exaltation du fana-
« tisme politique. »

L'inévitable arrêt de mort fut prononcé.

Charlotte l'entendit avec sérénité, remercia Chauveau-Lagarde de l'avoir dignement défendue, refusa doucement un prêtre qui lui offrait son ministère, et donna les derniers moments qui lui restaient à un peintre nommé Hauër, qui avait commencé son portrait pendant l'audience. Ce portrait est aujourd'hui au musée de Versailles. Hauër a conservé à la postérité l'image fidèle de cette merveilleuse beauté, qui est la perfection du type normand adouci et idéalisé. Une magnifique chevelure blonde encadre son visage ovale, aux traits imposants et délicats. Ses grands yeux aux longues paupières sont légèrement voilés d'une tristesse qui lui vient moins peut-être de se savoir près de mourir que d'avoir donné la mort.

Le soir même, par un temps d'orage, elle fut conduite à l'échafaud. La chemise rouge dont on revêtait alors les assassins donnait un aspect étrange à cette radieuse figure. Parmi les hurlements et les imprécations de ces bandes de femmes qu'on appelait « les furies de la guillotine, » les mêmes qui troublaient naguère les tribunes de la Convention, Charlotte resta impassible. « L'immortalité rayonnait de ses yeux, » dit une relation contemporaine. Les cris cessèrent. La foule, qu'on s'efforçait d'exciter contre elle, parut sur son passage saisie d'une émotion profonde. Charlotte n'eut pas un moment de faiblesse; elle pâlit à peine quand elle aperçut l'instrument de mort, puis ses belles couleurs revinrent; elle monta sans appui les degrés de l'échafaud, et salua le peuple. On l'empêcha de lui parler. Elle se livra d'elle-même alors

à la machine meurtrière. « Le fer fatal, dit « la relation, tomba et trancha la plus belle « des têtes. »

Tous ceux qui avaient assisté aux derniers moments de Charlotte en conservèrent une impression ineffaçable. Un grand poète, André Chénier, qui devait bientôt à son tour périr sur l'échafaud révolutionnaire,



Général Wimpfen.

célébra Charlotte et son action en vers dignes de Corneille.

Quelqu'un fit plus; il voulut mourir pour elle, et la suivre dans l'autre vie. C'était un jeune Mayençais appelé Adam Lux; un de ces députés de la Convention rhénane, qui étaient venus réclamer la réunion de la rive gauche du Rhin à la France. Il publia une brochure où il demandait aux bourreaux de Charlotte de l'honorer de leur guillotine, qui n'était plus à ses yeux qu'un autel.

Il réclamait de la France qu'elle élevât à Charlotte une statue avec cette inscription : « *Plus grande que Brutus.* »

Il fut exaucé; il mourut comme elle et pour elle.

Un autre, avant de monter à l'échafaud, quelques mois après, comme l'un des chefs de l'insurrection normande, déclara qu'il n'avait survécu à Charlotte que dans l'espoir de la venger. C'était Bougon-Longrais, son ami d'enfance.

Charlotte a effacé des imaginations modernes les antiques tueurs de tyrans, les Brutus et les Harmodius. Sa mémoire a gardé un impérissable éclat. La sympathie inspirée par sa personne est naturelle et universelle. La popularité de son nom, cependant, n'a pas été saine; elle a égaré bien des esprits ardents, et suscité plus d'un acte pire que le sien.

En principe, un particulier n'a pas droit sur la vie d'un grand coupable. Le tyrannicide, la mort d'un tyran, n'est licite que lorsqu'elle est un cas direct de légitime défense ou un acte de guerre.

En fait, celui qui s'arroge ce droit de mort sur un grand coupable ne sait ce qu'il fait et ne peut prévoir les conséquences de son action.

C'est ce qui arriva pour Charlotte : elle avait cru rétablir la paix en France; elle contribua au contraire à déchaîner la Terreur.

Marat avait fait tout le mal qu'il pouvait faire.

Le 2 juin, où il avait joué un moment le rôle de dictateur, semblait avoir épuisé son activité malfaisante et achevé son rôle. Son influence avait baissé au lieu de s'accroître. Malade, usé par quatre années de fureurs continues et fiévreuses, il ne paraissait plus à la Convention. Sa rage avait des intermittences, et l'on pouvait présumer qu'elle ne tarderait pas à s'éteindre avec sa vie. On a cru que, s'il eût vécu, il eût défendu plus tard Danton contre Robespierre. Ce qui est certain, c'est qu'on ne gagna rien à sa mort. Elle rendit ses

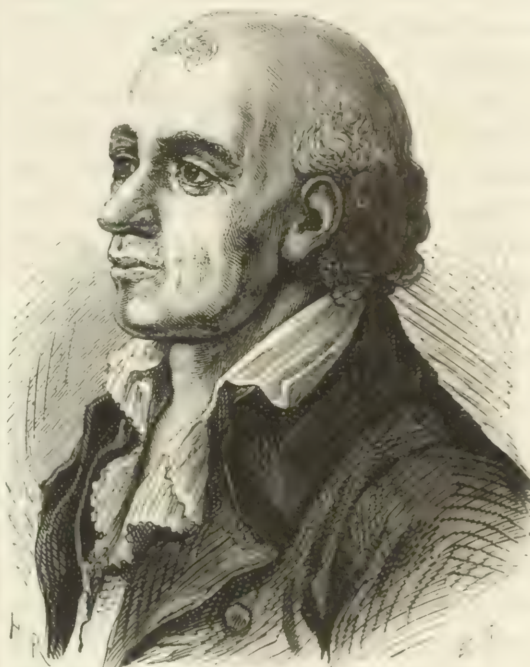
partisans plus féroces et plus implacables, et laissa plus libre carrière à son rival de mauvaise popularité, à l'infâme Hébert. Marat était un fanatique désintéressé; Hébert, qui, après la mort de Marat, usurpa une espèce de dictature sur la presse populaire, en persécutant tous les journaux qui faisaient concurrence au sien, Hébert était la corruption incarnée; il servait de point de ralliement à tous les hommes vicieux et avides qui ne cherchaient dans les malheurs publics que la satisfaction de leurs passions égoïstes et avides, dominaient le ministère de la guerre, en dilapidaient les ressources, déshonoraient et menaçaient de perdre la Révolution. Les hébertistes avaient mal dissimulé leur joie d'être débarrassés de Marat, tandis que les clubs et les comités des sections avaient manifesté une douleur théâtrale de sa mort. La proposition avait été faite aux Jacobins de porter son corps au Panthéon. Robespierre fit repousser cette motion contraire à la loi qui ajournait cet honneur à vingt ans après la mort des hommes illustres.

Marat fut inhumé le 16 juillet dans le jardin des Cordeliers, près du club où il avait fait ses premières armes comme orateur populaire. La Convention assista en corps aux funérailles.

Le portrait de Marat, peint par David, tel que Charlotte venait de le frapper, fut exposé dans la cour du Louvre avec des inscriptions emphatiques.

Marat eut une sorte de culte. On érigea à sa mémoire des espèces de chapelles, des arcs de triomphe comme à un martyr. On revint plus tard au projet qu'avait fait écarter Robespierre. Un décret du 14 novembre 93 ordonna la translation de ses restes au Panthéon à la place de ceux de Mirabeau.

Pendant qu'on rendait les honneurs funèbres à Marat et que Charlotte Corday montait à l'échafaud, le sort de l'insurrection girondine se décidait dans l'Ouest. Les dispositions militaires furent mal prises par le chef que s'étaient donné les départements fédérés, le général Wimpfen. Sans attendre trois bataillons qui arrivaient de la Bretagne et du Maine à Caen, il fit marcher d'Évreux sur Vernon un petit corps composé d'un bataillon du Calvados, d'un



Chalier.

bataillon breton, d'une partie de la garde nationale d'Évreux et de quelques autres volontaires. A une lieue de Vernon, cette petite armée rencontra un corps de volontaires parisiens, de gendarmes et de gardes nationaux de Vernon et environs. Il n'y avait pas 3000 hommes de chaque côté (13 juillet). Mais l'importance de cette rencontre dépassait de beaucoup celle des forces engagées.

Aux premiers coups de canon tirés par les troupes montagnardes, les gardes nationaux d'Évreux, qui ne s'attendaient pas à combattre et avaient compté fraterniser avec les gens de Vernon, lâchèrent pied

et retournèrent chez eux. Les Bretons et le reste furent obligés de battre en retraite.

Le lendemain, les Fédérés évacuèrent Evreux, et la municipalité se soumit sur-le-champ à la Convention.

A ces nouvelles, le général Wimpfen, qui était un Feuillant et non un républicain, proposa aux députés girondins de traiter avec l'Angleterre. Ils refusèrent avec indignation.

Les députés girondins sentirent tout perdu en Normandie. L'administration départementale du Calvados ne songeait déjà plus qu'à se racheter par une prompte soumission, et les représentants proscrits virent afficher sur la porte de l'ancienne intendance de Caen, où ils logeaient, le décret de la Convention qui les mettait hors la loi.

Ils partirent avec les bataillons bretons, qui retournaient dans leur pays; ils traversèrent, à grand péril, la Bretagne, dont les assemblées primaires venaient d'accepter la Constitution de 93, et qui faisait sa paix avec la Convention. Ils s'embarquèrent pour la Gironde. Là aussi, dans ce berceau de leurs grands orateurs, tout s'écroula devant eux. La commission de salut public de Bordeaux avait tenté en vain d'organiser, avec les départements du sud-ouest, une force départementale qui marchât sur Paris.

Bordeaux refusa, durant quelques semaines, de se soumettre à quatre représentants du peuple envoyés avec quelques troupes par la Convention; on négocia; on ne se battit pas; la population bordelaise se lassa d'une résistance désormais impuissante. Le parti montagnard prit le dessus, et la grande cité girondine céda vers le milieu de septembre.

Les représentants proscrits furent réduits à chercher des refuges qui ne protégèrent pas jusqu'à la fin la plupart d'entre eux. Nous aurons à revenir sur leurs malheurs et sur leur mort tragique.

Tout l'Ouest girondin, forcé de choisir entre la Montagne et la Vendée, revint ainsi, à peu près sans combat, à l'unité montagnarde. Il n'en fut pas de même dans l'Est : là, la résistance alla aux dernières extrémités.

A Lyon, la réaction, installée au pouvoir après le sanglant combat du 29 mai, poursuivait avec acharnement le parti de l'ancienne municipalité jacobine. Un officier municipal, acquitté par le tribunal devant lequel on l'avait traduit, avait été massacré et jeté à la Saône par les réactionnaires.

Le 4 juillet, une « Commission de salut public », formée de délégués du département de Rhône-et-Loire (nos deux départements du Rhône et de la Loire n'en faisaient alors qu'un seul), avait décidé, à l'instigation du représentant Biroteau, évadé de Paris, que, jusqu'à la réunion d'une représentation nationale libre et entière, les décrets rendus par la Convention depuis le 31 mai seraient regardés comme non avenus.

Pour soutenir cette décision, la Commission ordonna la formation d'une armée départementale et en donna le commandement à un ancien officier de la garde constitutionnelle de Louis XVI, l'ex-comte de Préci. La bourgeoisie girondine de Lyon, qui voulait rester républicaine, était de plus en plus entraînée dans l'alliance des ennemis de la république. Des royalistes s'introduisaient dans la Commission départementale, dans les corps administratifs, dans les tribunaux, aussi bien que dans le commandement militaire.

La Montagne avait ménagé Lyon, tant qu'elle avait espéré regagner cette grande cité par des moyens pacifiques. Elle répondit avec une extrême vigueur à la déclaration de guerre de la Commission de Rhône-et-Loire.

La Convention déclara traîtres à la patrie Biroteau et tous les membres de la Commission départementale, décréta d'arrestation quatre des députés de Rhône-et-Loire, enjoignit au ministère de faire marcher des forces sur Lyon, et chargea les représentants en mission à l'armée des Alpes de pourvoir au rétablissement de l'ordre dans cette ville (12 juillet).

Les Lyonnais avaient arrêté des convois en route pour l'armée des Alpes. La Convention décréta la peine de mort contre ceux qui retiendraient à Lyon des convois destinés aux armées de la république.

La Commission insurrectionnelle de Rhône-et-Loire jeta, comme un défi sanglant, à la Montagne la tête du chef des Jacobins lyonnais.

C'était un Piémontais, nommé Chalier, qui s'était donné avec passion à la France et à la révolution française. On l'appelait le Marat lyonnais, parce qu'il ressemblait à Marat par une violence de langage qui allait jusqu'à la folie; mais c'était le seul rapport qu'il eût avec « l'Ami du Peuple. » Il n'avait rien de la féroce vanité de Marat, et c'était l'homme du monde qui songeait le moins à lui-même. Riche, il s'était voué tout entier à la cause des pauvres et des faibles. Le spectacle de la misère et de l'oppression que subissaient les ouvriers lyonnais, dont la condition était alors très-mauvaise, l'avait exalté jusqu'à la fureur. Il les servit mal, en excitant à la lutte des classes par l'emportement de ses paroles et de ses écrits, et en s'entourant d'hommes que leur exagération forcenée faisait appeler « les Enragés », et qui n'étaient pas tous sincères ni probes comme lui.

Il avait été arrêté après le combat du 29 mai, et on lui faisait son procès, sans tenir compte des décrets de la Convention, qui avait évoqué ces sortes d'affaires au tribunal révolutionnaire de Paris. On lui attribuait des arrestations arbitraires, des propos sanguinaires, des projets de massacre; dans ses écrits, cependant, il réfute parfois lui-même ses propres menaces et ses cris de mort. Il dit, dans un de ses écrits : « Les aristocrates ne sont incorrigibles que parce que nous ne nous occupons pas de refaire leur éducation; on parle de les pendre, de les guillotiner.... c'est une horreur.... il ne faut pas jeter le malade par la fenêtre, il faut le guérir. » Ses ennemis recoururent à un moyen bien odieux pour lui aliéner le peuple et pour arracher sa condamnation aux juges; ils supposèrent une lettre d'un prétendu émigré à Chalier, qu'il engageait à continuer de se couvrir du voile du patriotisme pour mieux servir la cause de la royauté. Ces hommes, du moins une partie d'entre eux, étaient eux-mêmes coupables du crime qu'ils imputaient à Chalier et correspondaient secrètement avec les émigrés et les étrangers.

Ils réussirent; la foule abusée menaça les juges et les força à condamner (16 juillet).

Chalier, ramené dans sa prison après l'arrêt, dit à un ami : « Ceci sera vengé un jour.... dis qu'on épargne le peuple, et qu'on ne punisse que ceux qui l'ont égaré! »

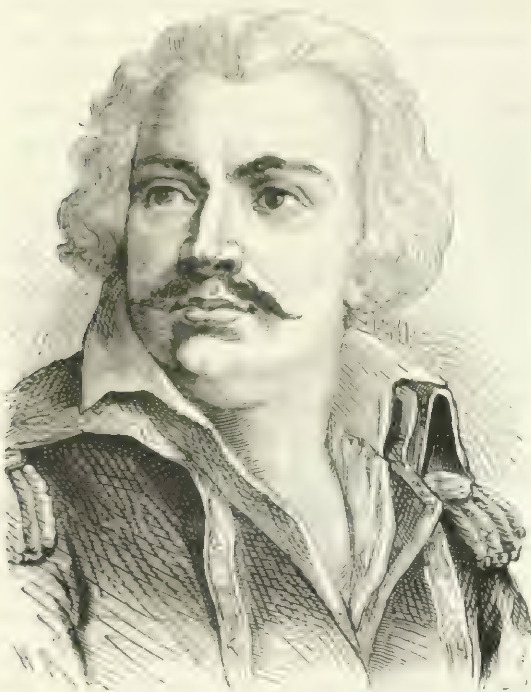
Il avait beaucoup d'attachement à la vie; il marcha cependant avec courage au supplice. Impétueux et mobile dans ses impressions, il avait naguères, au club des Jacobins de Lyon, déchiré une image du Christ, en l'appelant « le tyran des âmes. » Au pied de l'échafaud, il embrassa le crucifix. Il avait les mains liées; il dit au bourreau : « Attachez-moi la cocarde tricolore sur le cœur! » et il monta d'un pas ferme les degrés de l'échafaud.

Il y eut une circonstance affreuse. Le bourreau était novice. Le couteau mal suspendu frappa trois fois pour achever son œuvre!

La gouvernante de Chalier et une autre femme italienne allèrent la nuit, au cimetière des suppliciés, déterrer sa tête mu-

tilée. Cette tête, moulée en plâtre, fut promenée de ville en ville et de club en club.

Chalier eut, comme Marat, une espèce de culte, dont sa vie et sa mort le rendaient moins indigne. On honora sa mémoire; mais on ne se souvint pas de ses paroles. Son sang fut vengé par des torrents de sang.



Général Carteaux.

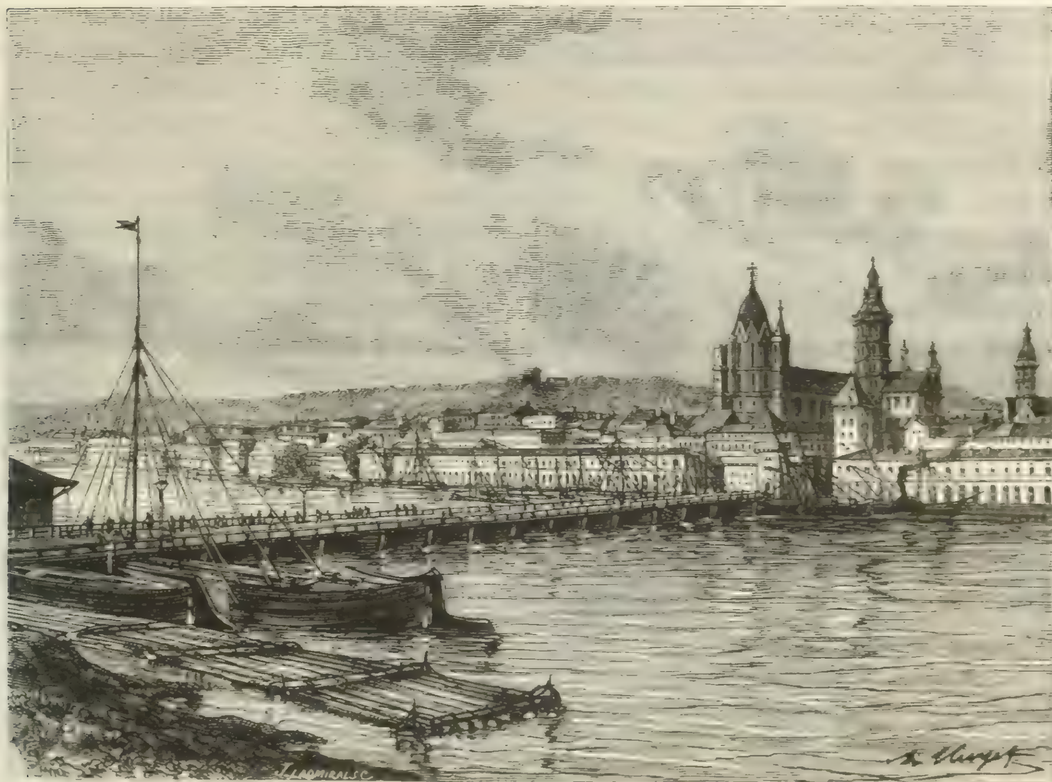
Au moment où Chalier montait à l'échafaud, la république était exposée aux derniers périls dans tout l'Est et le Sud. Les administrations départementales de l'Ain, du Jura, du Doubs soutenaient Rhône-et-Loire. Quoique Chambéri restât très-patriote, la réaction contre-révolutionnaire, par l'influence des prêtres, avait pris le dessus dans les montagnes de la Savoie.

La Provence et une grande partie du Languedoc étaient en pleine insurrection. Les Marseillais, poussés par les amis de Barbaroux, auxquels se mêlaient leurs anciens adversaires les contre-révolutionnaires, avaient entraîné les autres villes provençales et occupé Avignon. Ils préparaient leur jonction avec les forces insurgées du Gard, de l'Ardèche, de l'Hérault même, le pays de Cambon, pour aller tous ensemble donner la main aux Lyonnais. Les royalistes, cachés derrière les Girondins, comptaient bien dévoyer à leur profit le mouvement, amener l'insurrection à appeler les troupes piémontaises, espagnoles et autrichiennes, et faire enfin déclarer contre la république les cantons aristocratiques de la Suisse, neutre jusqu'alors.

Tout dépendait de ce que feraient les départements de l'ancien Dauphiné, l'Isère surtout. L'administration départementale tenait pour Lyon, et entraîna un moment la municipalité et les sections de Grenoble. Les représentants en mission près de l'armée des Alpes faillirent être arrêtés. Grenoble une fois en insurrection, tout eût été emporté des Vosges à la Méditerranée.

L'énergie d'un des représentants, Dubois-Crancé, sauva tout l'Est, comme l'énergie des patriotes nantais avait sauvé l'Ouest. Il lutta opiniâtrément contre les corps constitués du département et du chef-lieu, montra au peuple de Grenoble qu'on perdait la république, fit revenir à lui cette population résolue et sensée. Les administrations furent changées; Grenoble, l'Isère, la Drôme se serrèrent autour de Dubois-Crancé et fermèrent le passage entre Lyon et la Provence. Le général Carteaux, envoyé par Dubois-Crancé avec un petit corps de l'armée des Alpes, chassa les Marseillais d'Avignon et coupa leurs communications avec les insurgés languedociens en s'emparant de Beaucaire. L'insurrection s'affaissa en Languedoc.

Le Dauphiné, qui avait commencé la Révolution avec son célèbre orateur Mounier, puis qui s'était séparé de Mounier, quand celui-ci l'avait abandonnée, la sauva peut-être par la clairvoyance avec laquelle il se



Mayence

décida pour l'unité nationale à tout prix, quoiqu'il aimât mieux, au fond, la Gironde que la Montagne.

La Bourgogne fit, au nord de Lyon, ce que fit le Dauphiné au sud; elle contint et ramena les départements des anciennes provinces de Franche-Comté et de Bresse.

Les dangers de la république et de la France restaient encore immenses. La France était entourée d'un cercle de fer et de feu.

Lyon, armé, fortifié, dominant tout ce qui forme aujourd'hui les deux départements du Rhône et de la Loire, paralysait en quelque sorte l'armée des Alpes. Cette armée ne se trouva plus en état de fermer les débouchés des montagnes aux forces austro-piémontaises, qui pénétrèrent en Savoie. Aux Pyrénées, les Espagnols avaient pris par famine le fort de Bellegarde; la plaine du Roussillon leur était ouverte, et ils menaçaient Perpignan. Les flottes espagnole et anglaise bloquaient la côte de Provence.

La guerre continuait dans la Vendée, sans qu'on en pût prévoir l'issue. Les Vendéens, rentrés chez eux après leur échec de Nantes, y étaient mal attaqués et s'y défendaient très-bien. On leur opposait de mauvais généraux et de plus mauvais soldats. La bande d'Hébert régnait en souveraine au ministère de la guerre; un des plus pervers de cette bande, Ronsin, ancien vaudevilliste qui s'était fait nommer adjoint du ministre et général sans avoir jamais commandé une escouade, prétendait tout mener en Vendée.

Quant aux soldats, la Commune de Paris

en avait envoyé de détestables. Les douze mille hommes qu'elle avait promis pour la Vendée ne se recrutant pas aisément, elle s'était avisée de donner aux enrôlés une prime de 500 livres, qui en vaudraient bien 1200 aujourd'hui. On avait ramassé ainsi des vauriens qui déshonoraient les vrais volontaires parisiens, criaient : « Sauve qui peut! » dès qu'ils voyaient l'ennemi, et ne faisaient la guerre qu'aux populations sans défense, pillant, assassinant, outrageant les femmes en pays ami, dans les communes patriotes. On dut à ce mélange impur des déroutes honteuses qui ramenèrent les Vendéens aux portes d'Angers.

Les patriotes angevins et quelques bataillons de volontaires ralliés par un représentant en mission, un ami de Danton, le brave et loyal Philippeaux, refoulèrent les rebelles outre Loire (19-28 juillet).

Au nord, les siéges de Condé, de Valenciennes, de Mayence avaient immobilisé les armées ennemies pendant trois mois. La longue résistance de ces places faisait notre salut. Si les puissances coalisées, au printemps de 93, avaient massé rapidement et poussé leurs forces sur Paris, dans l'état de désorganisation où nous étions, nous eussions succombé.

Mais les puissances alliées songeaient à toute autre chose qu'à une guerre de principes contre la Révolution et qu'au rétablissement de la monarchie des Bourbons.

« La forme de gouvernement en France, mandait le prince de Cobourg à l'empereur François II, est ce dont les cours coalisées se soucient le moins ; on n'a d'autres projets que celui de s'agrandir et de s'enrichir aux dépens de ce pays. L'Angleterre, la Prusse et la Hollande souhaitent vivement l'anéantissement politique de la France. »

Cobourg écrivait ceci au sortir d'une conférence tenue à Anvers, le 8 avril, entre les représentants des coalisés. L'ambassadeur anglais y avait déclaré que l'Angleterre voulait faire des conquêtes sur la France. « Chacune des puissances alliées, disait-il, doit chercher à faire des conquêtes et à garder ce qu'elle aura conquis. »

Le jeune empereur François II pensait là-dessus comme ses alliés. Il rabroua fort Cobourg d'avoir pris au sérieux l'idée d'une coopération désintéressée à la restauration du fils de Louis XVI, et lui enjoignit de ne s'occuper qu'à se rendre maître des places françaises voisines de la Belgique. Il visait de plus à faire des conquêtes en Alsace.

Aussi, lorsqu'à l'instigation de Danton, le ministre des affaires étrangères de France fit, en avril et mai, de secrètes ouvertures de paix à l'Angleterre et à l'Autriche, ces avances ne furent-elles point accueillies.

Les coalisés, d'accord pour tâcher de nous démembrer, auraient eu de la peine à s'entendre sur le partage ; mais ils étaient d'ailleurs divisés d'avance par d'autres ambitions.

La Prusse visait surtout à s'étendre en Pologne, et l'Autriche eût voulu empêcher cette extension, et prendre pour elle-même la Bavière, sauf à donner la Belgique en échange à l'électeur de Bavière.

La tzarine de Russie avait tâché de mettre à profit la jalousie de l'Autriche et de la Prusse pour demeurer seule maîtresse de la Pologne, c'est-à-dire de ce qui restait de Pologne depuis le partage de 1772. Catherine II, en 1792, avait fait envahir la Pologne par ses armées; elle avait soulevé les partisans de l'ancienne anarchie polonaise contre la nouvelle constitution de 1791, qui était la seule chance de salut de la Pologne, et elle était parvenue à renverser cette constitution garantie par l'Autriche et par la Prusse.

Il n'y eut de protestation ni de la Prusse qui ne songeait qu'à un nouveau démembrement, ni de l'Autriche, dont le nouveau souverain François II ne gardait rien des

vues de son père Léopold; mais la Prusse demanda un nouveau morceau de Pologne, et l'Autriche demanda la Bavière.

Catherine, cédant à regret une part de sa proie, traita avec la Prusse (janvier 1793). Les Prussiens envahirent, de leur côté, cette Pologne à laquelle ils avaient juré alliance en 1790, et prirent possession de ce que Catherine leur abandonnait. C'était l'embouchure de la Vistule avec ce port de Dantzig que la Prusse ambitionnait depuis longtemps; plus la province de Posen, l'ancienne Grande-Pologne. Catherine réunit à la Russie toute la partie orientale de la Pologne, ne laissant plus subsister, entre sa part et celle de la Prusse, qu'un dernier débris de Pologne soi-disant indépendante, beaucoup moindre que ce qu'elle prenait.

L'Autriche était fort mécontente qu'on se fût partagé cette grande proie sans elle, et sans même régler l'affaire de la Bavière. On lui faisait de belles promesses; mais on ne finissait rien.

Ces dissidences et ces jalousies expliquent comment la campagne de 93 fut menée avec peu d'ensemble. Le roi de Prusse, préoccupé surtout de la prise de possession des provinces polonaises, n'agit pas sur le Rhin aussi promptement que l'Autriche y avait compté. Il ne se soucia guère de soutenir les opérations des Autrichiens contre notre frontière du nord. L'Autriche elle-même, l'œil sur ce qui se passait en Pologne, ne renforça point Cobourg en Belgique autant qu'elle l'aurait pu. Cobourg ne fut en mesure d'entreprendre des siéges qu'en mai, après la jonction des Anglais et des Hollandais.

Le roi de Prusse assiégeait Mayence depuis la fin de mars, faisant couvrir le siége vers les Vosges par une partie de ses forces.

L'entreprise était difficile et périlleuse. Mayence était défendue par tout un corps d'armée, plus de 20 000 hommes très-bien commandés, et le général de l'armée française du Rhin, Custine, lorsqu'il eut réuni à ce qui lui restait de troupes nos garnisons d'Alsace, et surtout lorsqu'il eut obtenu la réunion de l'armée de la Moselle à celle du Rhin, se retrouva en mesure de reprendre efficacement l'offensive. L'ennemi avait quarante et quelques mille hommes devant Mayence et à peu près autant sur les Vosges, y compris un corps autrichien, pour protéger le siége; mais il avait fait la faute de disperser cette seconde moitié de son armée sur la longue ligne qui s'étend de Deux-Ponts à Germersheim. Custine pouvait masser 60 000 hommes, percer la ligne d'observation et faire lever le siége.

Il n'en fit rien. C'était un général à grandes prétentions militaires et diplomatiques à la fois, comme Dumouriez, mais bien inférieur à celui-ci. Il poursuivait les rêves de paix et d'alliance avec la Prusse qu'avait eus Dumouriez. Décidé à l'abandon de Mayence, il eût voulu concentrer toutes nos forces pour reprendre la Belgique, comme s'il eût été sûr d'avance de la Prusse, en sacrifiant Mayence. Il aspirait au commandement en chef depuis la mer jusqu'au Rhin. Il ne l'obtint pas; mais on lui accorda de passer à l'armée du Nord, après la mort de Dampierre. Avant de partir pour la Flandre, il fit, pour la forme, contre la ligne ennemie une attaque partielle qui fut mal conduite et sans résultat.

Son successeur à l'armée du Rhin, le général Beauharnais, ne fut pas plus actif ni plus entreprenant que lui. Les semaines, les mois s'écoulaient, sans que la garnison de Mayence entendît parler de secours.

Mais cette garnison avait à sa tête de vrais hommes de guerre. Par leur exemple, ils surent rendre leurs soldats dignes d'eux. Là étaient Aubert-Dubayet, Doyré, Meunier, savant illustre autant que général habile, qui périt dans ce siége, et l'Al[illegible]

Kléber, qui commençait alors sa renommée par les plus brillants faits d'armes; et, avec eux, les deux représentants du peuple Merlin de Thionville et Rewbell, qui prirent, avec une vigueur et une intelligence admirables, celui-ci la direction administrative, celui-là la direction militaire.



Merlin de Thionville.

Le représentant Merlin, ce jeune avocat de Thionville, ancien séminariste, était né avec le génie de la guerre; il avait bien compris ce que ne comprenait pas assez Custine, l'importance capitale de Mayence pour protéger tout le Nord et l'Est de l'ancienne Gaule, et il s'était dévoué à la conserver à la France. Il n'en avait quasi pas bougé depuis le mois de janvier, préparant les fortifications et la défense. Une fois le siége commencé, il changea, tant qu'il put, la défense en attaque, présidant à de continuelles sorties, chargeant en hussard, pointant les canons en artilleur consommé. Il électrisait le soldat et s'en faisait suivre partout. Quand les Allemands voyaient apparaître, au milieu de la fumée, son panache tricolore, ils criaient : « Voilà le diable de feu! » et ils n'osaient tirer sur lui.

Custine, trois semaines avant son départ pour l'armée du Nord, avait fait passer aux chefs de la garnison un avis de capituler. Le conseil de guerre repoussa cet avis à l'unanimité. Durant plus de deux mois, les Français prirent presque toujours l'offensive et harcelèrent sans cesse l'ennemi. Ils faillirent, une nuit, enlever le roi de Prusse dans son quartier général.

Le roi de Prusse n'eut à sa disposition que vers le milieu de juin une artillerie suffisante pour battre et bombarder la place. Des canonnières hollandaises lui avaient amené, en remontant le Rhin, un renfort de grosses pièces. Vingt-huit batteries firent dès lors pleuvoir incessamment sur Mayence des milliers de bombes et d'obus. « Pendant cinq semaines, écrivait Kléber, nous avons vécu sous une voûte de feu. »

Les habitants épouvantés demandèrent en foule à sortir de la ville. Les Allemands, par l'ordre du roi de Prusse, refusèrent le passage à ces malheureux et tirèrent sur eux. Quand les Français entendirent au dehors les cris des femmes et des enfants, ils n'y purent résister; Merlin leur fit rouvrir les portes.

La rentrée de ces pauvres gens aggravait la situation. La viande, le vin, les médicaments étaient épuisés. Il restait un peu de blé; mais on avait grand'peine à le moudre, les moulins ayant été incendiés. On n'avait d'autres nouvelles de France que les bruits répandus par l'ennemi sur des revers de nos armées.

Les généraux et les représentants, n'ayant plus aucun espoir de secours, se demandèrent s'il ne valait pas mieux conserver à la république 16000 à 18000 soldats d'élite que de les faire prendre par famine quinze jours plus tard, et, avec eux, les républi-



Hôtel de ville de Valenciennes

cains mayençais et rhénans qui s'étaient compromis pour la France.

Le roi de Prusse fit peu de difficultés sur les conditions. La garnison sortit avec tous les honneurs de la guerre, tambour battant, au chant de la *Marseillaise*, emmenant avec elle les patriotes rhénans, qui devaient être échangés à la frontière contre des prisonniers allemands (24 juillet). Elle avait seulement promis de ne pas servir d'un an contre les coalisés, ce qui la laissait libre de combattre les rebelles en Vendée.

La défense de Mayence a été justement glorifiée ; chefs et soldats n'ont cessé, à juste titre, d'être cités en exemple. Et, cependant, on peut aussi montrer par leur exemple qu'il ne faut jamais capituler avant la dernière extrémité. Au moment même où ils

évacuaient Mayence, les armées du Rhin et de la Moselle, poussées, pressées par le Comité de salut public, sortaient enfin de leur longue inaction et attaquaient la ligne d'observation des ennemis sur les Vosges.

Il était trop tard; mais les vrais coupables étaient le médiocre général du Rhin, Beauharnais, et surtout le ministère de la guerre et deux représentants en mission qui ne surent pas faire marcher au secours de leurs braves collègues de Mayence les armées de Rhin et Moselle, et qui déclamèrent ensuite contre eux et empêchèrent l'échange de prisonniers contre nos pauvres amis les Mayençais.

Les siéges de Valenciennes et de Condé avaient marché parallèlement à celui de Mayence.

La petite place de Condé capitula vers le milieu de juillet, après avoir perdu près des deux tiers de sa garnison. Valenciennes, défendue par 10 000 hommes de troupes de ligne et quelques milliers de gardes nationaux, était assiégée par le duc d'York, frère du roi d'Angleterre. Le prince de Cobourg couvrait le siége de Valenciennes en même temps qu'il prenait Condé; ces deux généraux avaient quatre-vingts et quelques mille hommes.

Le duc d'York, le 14 juin, somma Valenciennes de se rendre. Le général Ferrand, qui commandait la place, envoya pour toute réponse au duc la copie du serment de se défendre jusqu'à la mort, prêté par la garnison et les habitants sur l'autel de la patrie.

Le bombardement commença le jour même. Il fut d'abord soutenu par les habitants avec autant de fermeté et de gaieté que naguères à Lille. On avait bon espoir d'être secouru. Carnot pressait Custine de remettre en mouvement notre armée du Nord, de livrer bataille pour délivrer Valenciennes, ou tout au moins de faire une grande diversion contre la Flandre belge. Custine ne fit rien.

Le bombardement était effroyable. Les ennemis avaient deux grands parcs de siége autrichien et hollandais, près de trois cents pièces de gros calibre. L'arsenal et une partie considérable de la ville furent bientôt en cendres. La majorité de la population restait patriote et résolue; mais la municipalité et une partie de la riche bourgeoisie ne partageaient pas ces sentiments. On excita des émeutes de femmes. Les contre-révolutionnaires avertissaient l'ennemi de tout ce qui se passait dans la place. Les menaces de la garnison imposèrent, durant quelque temps, aux mauvais citoyens; mais, après que, dans la nuit du 25 juillet, les ouvrages extérieurs eurent été emportés d'assaut, les partisans de la reddition s'ameutèrent, et la municipalité déclara nécessaire d'accepter la capitulation qu'offrait le duc d'York.

Le commandant du génie reconnut qu'on ne pourrait pas tenir six jours de plus. Le conseil de guerre céda. On obtint, comme à Mayence, les honneurs de la guerre, et la garnison, réduite de moitié, soldats et gardes nationaux, sortit avec ses canons de campagne, en s'engageant à ne pas servir d'un an contre les alliés (28 juillet).

La municipalité reçut le duc d'York avec des drapeaux blancs, et en saluant l'étranger du titre de « libérateur. » Cette démonstration royaliste fut inutile. Le prince de Cobourg prit possession de Condé et de Valenciennes, non pas au nom du fils de Louis XVI, mais au nom de l'empereur François II. La coalition ne se donnait plus la peine de cacher son vrai but.

Custine n'était plus à la tête de l'armée du Nord. Mandé à Paris par le Comité de salut public, il avait été envoyé à la prison de l'Abbaye, comme accusé de haute trahison. Le général Kilmaine, qui commandait provisoirement l'armée, évacua le camp de César, près de Bouchain sur l'Escaut, pour se retirer sur la Scarpe, entre Douai

et Arras. Il ne se laissa point entamer dans sa retraite par les forces très-supérieures de l'ennemi; mais la route de Paris était ouverte; les émigrés pressaient ardemment York et Cobourg d'aller en avant, et l'on eut bientôt la nouvelle que Cambrai était bloqué, et que les partis ennemis couraient jusqu'aux portes de Saint-Quentin.

Le roi de Prusse, de son côté, maître de Mayence, pouvait attaquer ou la Lorraine ou l'Alsace.

Comme on l'avait vu en toute occasion, le péril qui grandissait redoubla l'exaltation et la violence de la Montagne. Elle fit adopter à la Convention une série de mesures terribles. Le 26 juillet, on avait décrété la peine de mort contre les accapareurs des denrées de première nécessité. Le 28, la Convention adopta les conclusions du rapport de Saint-Just contre les députés échappés de Paris, qui furent déclarés traîtres à la patrie, et contre ceux qui étaient en arrestation, et qui furent décrétés d'accusation.

Le 1er août, il fut décrété que les biens de toutes les personnes qui étaient hors la loi seraient confisqués au profit de la République;

Que Marie-Antoinette serait jugée par le tribunal révolutionnaire;

Que les tombeaux des rois, à Saint-Denis et ailleurs, seraient détruits;

Que les autorités auraient droit d'arrêter comme suspects les étrangers appartenant aux nations avec lesquelles nous étions en guerre;

Que quiconque refuserait de recevoir en payement des assignats au pair serait condamné à six mois de prison, et, en cas de récidive, à vingt ans de fers.

La Convention décréta que, dans le pays insurgé de la Vendée, les taillis et les genêts seraient incendiés, les forêts abattues, les repaires des rebelles détruits, les récoltes enlevées, les bestiaux saisis, les femmes, les enfants et les vieillards conduits à l'intérieur du territoire de la République, où il serait pourvu à leur subsistance et à leur sûreté.

Ceux qui votèrent de loin une telle mesure, n'en voyaient pas clairement toute l'horreur. C'eût été déjà effroyable, si on l'eût exclusivement appliquée aux communes insurgées; mais les brigands et les furieux de la bande Ronsin, les chefs hébertistes, devaient l'étendre, autant qu'il leur serait possible, à tout le théâtre de la guerre civile, même aux communes patriotes enchevêtrées avec les insurgées.

Par le même décret qui contenait cet ordre inhumain, la Convention dénonçait, « au nom de l'humanité outragée », à tous les peuples, et même à l'Angleterre, le gouvernement anglais, qu'elle accusait de soudoyer tous les crimes « pour l'anéantissement des droits de l'homme. »

Elle déclara Pitt l'ennemi du genre humain.

Il est certain que Pitt employait contre la France les moyens les plus contraires au droit des gens. S'il n'est pas sûr qu'il ait payé des incendiaires pour mettre le feu à nos arsenaux, il n'y a aucun doute qu'il ait, non-seulement exagéré et précipité la dépréciation de nos assignats par des manœuvres d'agiotage frauduleux, mais fait fabriquer des masses de faux assignats. Par de véritables actes de piraterie, il faisait enlever partout sur les mers les navires des pays neutres destinés pour la France, et il faisait attaquer les navires français dans les ports neutres.

Il fallait, pour nous sauver, autre chose que les violents décrets de la Convention. Il fallait un gouvernement très-fort, qui concentrât dans ses mains toutes nos ressources, et qui en dirigeât l'emploi d'après un plan sagement conçu et vigoureusement exécuté. Or, nous n'avions pas de gouvernement. Le Comité de salut public n'avait

point, jusque-là, atteint le but pour lequel il avait été créé. Affaibli par la catastrophe du 2 juin, qu'il n'avait ni suscitée, ni empêchée, il n'avait pas pris autorité sur les ministres : il n'avait pas gouverné.

Le ministère de la guerre était, comme nous l'avons dit, entièrement livré à Hébert et à ses complices : de là les désordres et



Custine.

les revers qui menaçaient de tout perdre. On avait essayé en vain d'abattre l'inepte ministre Bouchotte. Robespierre le protégeait, pour s'assurer les hébertistes.

Les hébertistes, repus et satisfaits, avaient récemment soutenu Robespierre et la Montagne contre les furieux de l'ancien comité de l'Évêché, mêlés à des rêveurs et à des sectaires qui commençaient à parler de la communauté des biens, et qui cherchaient à susciter de nouveaux troubles, en attaquant la Constitution de 93. Hébert répandait par centaines de mille son ignoble journal, *le Père Duchesne*, aux frais du ministre de la guerre. L'austère Robespierre craignait et ménageait cet homme de vice et de rapine, et dévorait l'humiliation de son alliance, jusqu'à ce qu'il se crût en mesure de s'en passer. Cambon n'y pouvait rien : il gouvernait la recette, mais non l'emploi des finances. Danton, remarié à une toute jeune femme, avait semblé, depuis quelques semaines, faiblir ou chercher à s'étourdir sur les affaires publiques.

Danton se réveilla. Le jour même où la Convention décréta tant de mesures violentes, mais inefficaces, Danton alla droit au but. « Il faut, dit-il, ériger le Comité de salut public en gouvernement provisoire, et que les ministres ne soient que ses agents. »

Danton était sorti du Comité; Robespierre venait d'y entrer, et, cependant, Robespierre demanda l'ajournement de la proposition. Il voyait que ce serait la rupture avec les hébertistes.

La Convention ne donna pas au Comité le titre de gouvernement provisoire, mais constata qu'il en avait tous les pouvoirs, et qu'il n'avait qu'à en user. C'est ce que voulait Danton.

Après quelques jours de tiraillements intérieurs, le Comité de salut public se décida à un grand acte. Le Comité ne comptait parmi ses membres aucun homme de guerre. Barère, qu'éclairait le danger et qui avait eu occasion d'apprécier Carnot, proposa au Comité de se l'adjoindre. C'était créer un vrai ministre de la guerre au-dessus du ministre Bouchotte.

Robespierre résistait et par crainte des hébertistes et par antipathie pour Carnot, qui avait refusé d'approuver le 2 juin. La majorité du Comité, même, à ce qu'on peut croire, Couthon et Saint-Just, suivit Barère. La Convention approuva. Carnot, le 14 août, entra au Comité avec un autre officier du génie, Prieur de la Côte-d'Or, qui devait être son fidèle et très-capable auxiliaire.

La guerre allait être enfin dirigée. La Révolution avait retrouvé bien plus qu'elle n'avait perdu en Dumouriez ; une main plus pure pour tenir son épée et un génie plus sûr, plus profond, mieux équilibré pour diriger ses coups.

Carnot allait être pour l'armée ce qu'était Cambon pour la finance.

Un double coup fut porté à la honteuse influence d'Hébert. Il aspirait à mettre la main sur le ministère de l'intérieur comme sur celui de la guerre. Il avait préparé par ses intrigues la chute du ministre Garat, afin de le remplacer. Garat, plus fait pour philosopher que pour administrer, quitta sa place; mais Hébert ne l'obtint pas, et on la donna à un protégé de Danton.

Il n'y avait plus qu'une pensée dans la Convention comme dans le peuple : repousser l'invasion et sauver l'unité nationale. L'enthousiasme des volontaires ne suffisait plus comme en 92. La levée des 300 mille hommes, très-imparfaitement réalisée, n'avait pas suffi non plus. Les quarante-huit sections de Paris, à l'instigation des Jacobins, demandèrent la levée en masse. Huit mille délégués des départements étaient venus célébrer avec les Parisiens l'anniversaire du 10 août et l'acceptation de la nouvelle Constitution. Danton proposa que ces nouveaux fédérés reçussent la mission d'appeler partout le peuple aux armes et de faire, de concert avec les autorités locales, l'inventaire des grains et des armes et la réquisition des hommes.

La Convention, le 23 août, décréta ce qui suit :

« Dès ce moment jusqu'à celui où les ennemis auront été chassés du territoire de la République, tous les Français sont en réquisition pour le service des armées.

« Les jeunes gens iront au combat; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des subsistances; les femmes feront des tentes, des habits et serviront dans les hôpitaux; les enfants mettront les vieux linges en charpie; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers, la haine des rois et l'unité de la République.

« Les maisons nationales seront converties en casernes; les places publiques, en



Carnot.

ateliers d'armes; le sol des caves, lessivé pour en extraire le salpêtre.

« Tous les chevaux, sauf ceux employés à l'agriculture, sont requis pour le service militaire.

« Le Comité de salut public est chargé d'établir sans délai une fabrication extraordinaire d'armes de tout genre, en rapport avec la situation du peuple français. »

La levée en masse était décrétée en principe; mais, en fait, on n'appelait à marcher

sur-le-champ au combat que les citoyens non mariés ou veufs sans enfants, de dix-huit à vingt-cinq ans, formant un bataillon par district (arrondissement). Des représentants du peuple, investis des mêmes pouvoirs que les représentants en mission près des armées, étaient chargés de pourvoir à l'organisation de la levée.

On sentait, dans les dispositions de ce grand décret, un esprit pratique qui attestait que le sort de la patrie ne serait plus livré à l'élan passager de l'enthousiasme. La RÉQUISITION n'était pas une confuse levée en masse : c'était la France organisée régulièrement en un camp immense, et appelant toutes les ressources de la science au service de son courage.

Par la grandeur de son effort pour sauver l'indépendance nationale, la Convention se releva, le 23 août, de l'abaissement où elle était tombée le 2 juin avec la liberté et le droit politique.

Elle poursuivait, en même temps avec un égal éclat et une égale puissance, l'autre œuvre qui restait possible après le 2 juin, l'organisation de la société civile moderne.

Devant l'invasion étrangère et la guerre civile, quand il semblait qu'il n'y eût plus d'autre question que d'être ou ne pas être, la Convention trouvait du temps et de la liberté d'esprit pour d'autres objets qui eussent réclamé l'attention tout entière d'une assemblée de philosophes et de législateurs dans les jours les plus calmes.

Les terribles moments que nous racontons furent précisément ceux des grandes discussions et des grandes créations qui continuèrent l'œuvre de la Constituante, produisirent les résultats les plus durables et renouvelèrent la France.

La « Plaine », ce centre de la Convention sur lequel on a jeté tant de dédains, a eu sa part de ces travaux impérissables ; il y avait là nombre d'hommes obscurs et modestes qui travaillaient avec patience et profondeur en dehors des partis, et qui ont fait des choses bien au-dessus de la portée de ces hommes d'un autre temps qui insultent à leur mémoire.

Le 15 août, Cambon avait présenté à la Convention le projet de création du Grand-Livre de la dette publique.

La dette publique consistait en une foule de dettes d'origines diverses et à intérets divers : dettes de l'ancienne monarchie, très-variées et très-compliquées ; dettes des Pays d'État (anciennes provinces) ; dettes du clergé et des diverses corporations supprimées ; dettes envers les particuliers dont la Révolution avait supprimé les offices. C'était un vrai chaos.

Cambon fit adopter par la Convention la fusion de toutes ces dettes en une dette unique à cinq pour cent d'intérêt (quatre effectif, en déduisant un impôt de vingt pour cent), consignée dans un registre unique, qu'on appela le Grand-Livre.

Il ne dépendit pas de Cambon de prévenir, par cette création de génie, la catastrophe financière qui résulta de la guerre de la Révolution et de la multiplication des assignats ; mais, si Cambon ne put préserver le présent, il assura l'ordre de l'avenir, et prépara ce crédit de la France nouvelle que l'Ancien Régime n'avait jamais connu.

Aussitôt après l'adoption de la Constitution, l'Assemblée avait entamé d'importants débats sur l'instruction publique. Un homme dévoué à l'enseignement et à la science, Lakanal, après avoir fait voter un concours pour la composition de bons livres élémentaires, présenta, le 26 juin, à la Convention un plan d'éducation nationale, plus précis, plus pratique, mais moins vaste et moins complet que les projets rédigés pour la Constituante et la Législative par Talleyrand et Condorcet. La Constitution de 91 avait statué qu'il serait « créé et organisé une *Instruction publique* commune à tous les

citoyens, *gratuite* à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes. » Les plans de Talleyrand et de Condorcet embrassaient tous les degrés de l'enseignement, depuis l'école primaire jusqu'à un institut professant les hautes sciences et la haute littérature. Le plan de Lakanal ne comprenait que les connaissances nécessaires à tous, et ne proposait d'organiser que les écoles primaires.

Selon ce projet, il y avait une école par mille habitants. Les enfants en bas âge des deux sexes recevaient d'abord d'une institutrice les premiers éléments de lecture et d'écriture ; puis les garçons passaient dans les mains d'un instituteur. Les deux sexes recevaient, l'un de l'instituteur, l'autre de l'institutrice, des notions élémentaires d'arithmétique, de géométrie, de physique, de géographie, de morale et d'ordre social. Exercices gymnastiques pour les deux sexes ; exercices militaires pour les garçons ; couture pour les filles ; ouvrages manuels pour les deux sexes.

Les élèves devaient être organisés de manière à obtenir à peu près ce qu'on a nommé depuis « l'enseignement mutuel. »

Les instituteurs feraient pour les adultes des lectures publiques sur la morale, l'ordre social, l'économie rurale, etc., etc.

Les écoliers qui auraient montré le plus de dispositions pour les sciences, les lettres et les arts, recevraient, comme « élèves de la patrie », des secours qui les mettraient à portée d'acquérir des connaissances supérieures auprès de professeurs libres.

Le plan de Lakanal, excellent pour l'enseignement primaire, laissait donc en dehors de l'autorité nationale l'enseignement moyen et supérieur. Il tâchait d'y suppléer, mais indirectement et bien imparfaitement, par des récompenses aux professeurs et aux savants qui auraient servi avec éclat le progrès des lumières et de l'instruction, et par la création d'une grande bibliothèque nationale et de bibliothèques dans chaque district.

Des fêtes nationales, comme l'avait déjà prescrit la Constitution de 91, devaient être instituées pour célébrer « les époques de la nature, celles de la société humaine et celles de la Révolution française. »

Le mérite essentiel du plan de Lakanal, et qui en fait le vrai point de départ de l'enseignement moderne, c'est que l'auteur a compris que l'éducation des deux sexes importe au même titre à la société, à la République ; il y est institué sur le pied de l'égalité.

L'enseignement primaire, après quatre-vingts ans, est encore sous ce rapport bien au-dessous du projet de Lakanal.

Robespierre opposa au plan de Lakanal celui que Lepelletier avait laissé, comme son testament, à la République pour laquelle il mourait. Le projet de Lepelletier était inspiré par les sentiments les plus élevés et les plus généreux ; mais, en statuant que tous les enfants de cinq à douze ans seraient nourris et élevés en commun aux frais de la République, il portait atteinte aux droits de la famille et, l'on peut dire, à la loi naturelle. C'est ce que fit très-bien voir l'évêque Grégoire, qui repoussa, au nom de la famille, l'éducation en commun, « le pensionnat national », et accepta l'instruction en commun, l'école publique, au nom de la patrie (30 juillet).

Les maisons communes d'éducation furent cependant décrétées ; mais cette mesure impraticable n'eut point de suites et fut bientôt abrogée. Un décret du 26 octobre ordonna l'établissement des écoles des deux sexes, conformément au plan de Lakanal. L'enseignement devait être donné exclusivement en langue française, pour fortifier l'unité nationale. Les fonctions d'instituteur étaient incompatibles avec celles des ministres des cultes. Les terribles agi-

tations de ce temps ne laissèrent pas à nos pères les loisirs et les moyens de réaliser cette vaste création, encore aujourd'hui inachevée.

Lakanal eût souhaité de compléter son plan. A l'occasion d'une pétition des autorités parisiennes, qui, sous l'impulsion de Chaumette, se montraient favorables à l'instruction, il avait, au nom du comité d'instruction publique, proposé l'organisation de trois degrés d'enseignement. Les partisans d'une fausse égalité parvinrent à faire ajourner la décision (16 septembre).



LAKANAL.

En attendant, les grandes fondations se succédaient en faveur des sciences et des arts.

Le Muséum d'histoire naturelle avait été organisé le 30 mai. Le 10 août, le jour de la fête de la Constitution, où l'on entendit pour la première fois le sublime chant du DÉPART de Méhul et Chénier, le seul chant digne d'être comparé à la Marseillaise, on [illegible] du Louvre, où l'on avait réuni les tableaux et les statues antiques tirés des résidences royales, et le musée des monuments français (aux Petits-Augustins), incomparable collection des tombeaux, des statues, des vitraux, des monuments de tout genre du Moyen Age et de la Renaissance, tirés des abbayes et des châteaux supprimés ou confisqués par la Révolution.

La Restauration a barbarement dispersé ce musée historique sans égal.

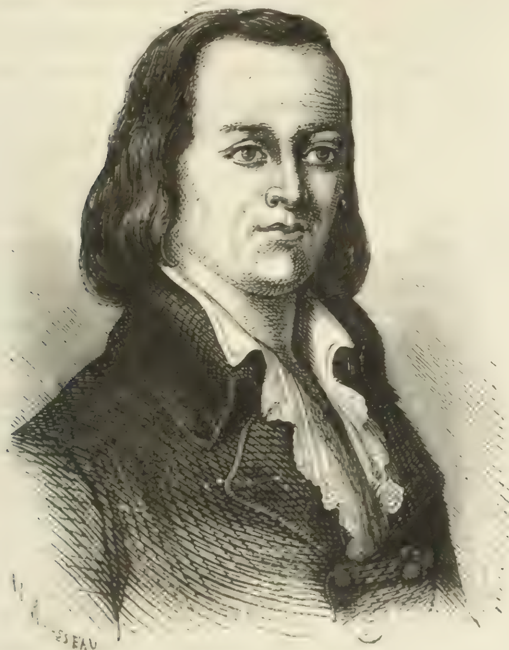
Lakanal avait provoqué la répression, par deux ans de fers (6 juin), des dégradations commises dans les monuments publics par des gens ignorants ou possédés de la manie de détruire, sous prétexte de faire disparaître ce qui rappelait « le despotisme ou la superstition. » D'autres mesures analogues furent décrétées à diverses reprises sur la proposition de l'évêque Grégoire et d'autres membres de la Convention. Elles ne suffirent malheureusement pas à prévenir bien des dévastations irréparables.

Le 26 juillet, sur la proposition de Lakanal, au nom du Comité d'instruction publique, la Convention adopta le système inventé par le savant Chappe, afin de perfectionner « le langage des signaux. » C'était ce télégraphe aérien que nous avons vu agiter ses grands bras sur nos tours et sur nos montagnes, jusqu'à ce qu'il eût été remplacé par un procédé d'une science plus hardie et plus profonde, par le télégraphe électrique.

Le télégraphe aérien donna le moyen d'envoyer des ordres de Paris à la frontière du Nord en moins d'un quart d'heure. Cette vitesse, bien surpassée aujourd'hui, mais qui parut alors prodigieuse, eut de grands résultats pour les opérations militaires.

Le 1er août, ce même jour où la Convention, emportée par la passion et le danger, promulgua tant de mesures terribles, elle vota une institution réclamée depuis des

siècles, projetée par les anciens rois, demandée par les anciens États généraux, mais que la science moderne et la Révolution purent seules réaliser. La Constituante



Chappe.

avait chargé l'Académie des Sciences d'aviser aux moyens d'établir l'unité des poids et mesures. L'extrême diversité des dénominations et des proportions usitées, soit pour la mesure du sol et des objets de commerce, soit pour le pesage, produisait une confusion et des difficultés infinies.

L'Académie des Sciences avait fait espérer l'achèvement de la grande opération qui lui était confiée pour les premiers mois de 1794. Elle travailla avec tant de zèle que, dès le 1er août 1793, le professeur alsacien Arbogast, membre du Comité d'instruction publique, put présenter le rapport à la Convention.

L'Académie des Sciences avait compris qu'il ne fallait plus, comme les anciens, prendre, pour mesure, des parties du corps humain de dimensions incertaines et variables, comme le pied, le pouce, la paume, la coudée, etc., etc.; qu'il fallait chercher dans la nature une mesure certaine et absolue, dont l'adoption pût devenir un bienfait pour les autres peuples comme pour les Français, et qui pût servir pour toute la terre. Elle prit pour unité de mesure la dixmillionnième partie du quart du méridien terrestre, c'est-à-dire du tour de la terre. Elle appela cette unité « le mètre », d'un mot grec qui veut dire mesure.

Le mètre fabriqué par ordre de la Convention, cette « mesure » par excellence, modèle de tous les autres mètres, est conservé aux Archives nationales, comme un des plus respectables monuments de la science appliquée au progrès du genre humain.



[illegible]

Le mètre et sa subdivision, le centimètre, furent appliqués aux mesures de capacité comme à celles de surface.

Quant au poids, on prit pour unité un

cube d'un dixième de mètre de côté, rempli d'eau distillée.

On adopta le système décimal, c'est-à-dire la division par dixième des mesures de surface et de capacité.

Le 2 octobre, les restes de Descartes, le père de la philosophie moderne, furent transférés au Panthéon, sur la motion du poëte Chénier.

Le 7 novembre, Chénier fit décréter la fondation d'un institut national de musique.

La Convention avait fait une grande tentative pour organiser la bienfaisance publique et régler les secours à donner aux vieillards, aux orphelins, aux familles pauvres et nombreuses. L'effort était louable; mais le résultat ne put être atteint dans la formidable crise que traversait la société.

La Convention régla le partage des biens communaux, là où les habitants voudraient ce partage, entre tous les habitants domiciliés de tout sexe et de tout âge. Les bois furent exceptés. La loi établit sagement qu'aucune portion d'un communal partagé ne pourrait être, avant dix ans, aliéné par son nouveau propriétaire, ni saisi pour dettes.

Cela créa un grand nombre de propriétaires nouveaux, qui changèrent en champs fertiles beaucoup de terres vagues et de maigres pâtures.

Le 7 mars, la Convention avait aboli la faculté de tester quand on avait des enfants, et décrété, comme principe absolu, le partage égal entre les enfants. Dans sa réaction en faveur de l'égalité, elle dépassait le but en ôtant aux parents toute faculté de dispositions testamentaires. On est revenu depuis là-dessus dans une juste mesure, qu'il faut se garder de dépasser.

Les substitutions, qui permettaient au testateur, non pas seulement de transmettre ses biens à un successeur immédiat, mais d'en disposer pour d'autres générations, furent abolies, et avec toute raison.

La Convention entendait, non pas ébranler, mais consolider le principe de la propriété en l'asseyant sur des bases rationnelles et républicaines. Elle avait été, le 18 mars, jusqu'à décréter la peine de mort contre quiconque proposerait des lois pour la spoliation et le partage des propriétés.

La Constituante avait reconnu la nécessité de réunir dans un Code unique les lois civiles de la France nouvelle. La Convention entreprit de réaliser cette pensée; sur la proposition de Cambon, elle choisit, dans le Comité de législation, cinq membres chargés de présenter un projet de Code civil « clair et simple, » qui remplaçât par un ordre nouveau le chaos des vieilles lois et des vieilles coutumes. Ces membres étaient Cambacérès, Treilhard, Berlier, Merlin de Douai, Thibaudeau. La postérité, quoi qu'ils aient pu faire depuis, doit garder leurs noms en mémoire.

La Convention leur avait donné trois mois pour ce grand ouvrage. Au bout d'un mois, le 9 août, Cambacérès vint en leur nom lire le projet. La discussion commença le 22 août; elle fut reprise bien des fois dans les intervalles des tempêtes ou pendant les tempêtes révolutionnaires. La Convention n'y donna pas moins de soixante séances.

Comme l'a signalé un philosophe et un historien illustre, Edgar Quinet, ce fut à l'unanimité que la Convention fixa les principes de nos institutions civiles; il n'y eut plus là ni Montagne ni Plaine, ni Girondins, ni Jacobins; il y eut la Révolution dans son unité. Si quelques sectaires ou quelques utopistes au dehors méconnaissaient ces principes, leur voix n'eut pas d'écho dans la grande Assemblée. L'état des personnes, les droits des époux, les rapports entre parents et enfants, les engagements entre particuliers, les transmissions de propriété furent réglés dans leurs conditions principales par la Convention nationale.

C'est donc la Convention qui a réglé la famille et la propriété selon les principes de l'esprit moderne.

Si, sur quelques points, surtout en ce qui regarde la condition des femmes, l'esprit moderne n'a point satisfaction dans le Code tel qu'il est en vigueur, la faute n'en est pas à la Convention, mais à l'homme sous la direction duquel son œuvre a été complétée, rectifiée sous quelques rapports quant au divorce et au droit de tester, mais altérée sous d'autres : à BONAPARTE.

La Convention avait hérité des matériaux préparés par la Constituante, héritière elle-même des grands travaux de nos anciens jurisconsultes français. A la Convention il appartient d'avoir ordonné ces matériaux et résumé ces travaux ; elle n'y mit pas la dernière main, parce qu'elle eût voulu donner à son ouvrage une forme plus philosophique et moins exclusivement juridique ; mais c'est bien à elle qu'appartient tout l'essentiel du Code civil, dont la gloire lui a été dérobée par le premier consul Bonaparte.

Cette création, comme les autres que nous avons citées ou que nous aurons à citer encore, fut l'œuvre d'hommes placés entre le canon et l'échafaud, et qui ne savaient pas si dans quinze jours ils auraient leurs têtes sur leurs épaules.

Il n'y a jamais eu rien de pareil dans l'histoire.

---

# CHAPITRE V.

## LA CONVENTION (SUITE). — LA TERREUR. — MORT DES GIRONDINS.

(Août-novembre 1793.)

Le grand mouvement de lutte à outrance, qui avait suscité la Réquisition et porté Carnot à la direction de la guerre, poussait en même temps à la Terreur.

Le 27 août, le général Custine, qui avait été longtemps le favori des Jacobins et l'une des espérances de la Révolution, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, fut envoyé à l'échafaud comme traître. Il n'avait point trahi; mais « une série de fautes inexplicables », suivant l'expression du célèbre historien militaire Jomini, lui donnait toutes les apparences de la trahison. Ceux qui le condamnèrent étaient convaincus de son prétendu crime. Le malheureux paya pour Dumouriez.

Peu de jours après, une douzaine d'habitants de Rouen, jugés à Paris, furent conduits à la guillotine. Ce fut la première de ces funèbres « charretées » qui, quelques mois plus tard, se multiplièrent d'une si effroyable maniere.

Ces Rouennais avaient été condamnés pour conspiration et connivence avec les insurgés de la Normandie centrale. Il y eut encore quelques autres exécutions de gens de leur ville et de leur département. On peut juger quelles terribles menaces étaient suspendues sur le Calvados et sur l'Eure, qui avaient été le foyer de l'insurrection girondine. L'enquête sur la rébellion de ces deux départements était entre les mains d'un Montagnard redouté, Robert Lindet, député de l'Eure. Quelques motions violentes et sa mine sévère et sombre lui

avaient fait une réputation sinistre. Les Girondins l'appelaient « l'hyène. »

Ce qui était l'effroi des Normands fut leur salut. Robert Lindet, qui s'éleva bientôt, parmi les hommes d'action du Comité de salut public, à un rôle qui ne le céda en importance qu'à celui de Carnot, Robert Lindet prit prétexte des immenses affaires



Merlin de Douai.

dont il était chargé pour traîner en longueur son rapport sur la Normandie; il traîna si bien que la Terreur finit avant que le rapport eût été présenté.

Il préserva ainsi son pays natal des horreurs qui désolèrent Lyon, la Provence, Bordeaux et Nantes.

Pendant qu'une circonstance heureuse protégeait ainsi un coin du Nord-Ouest, les événements qui se passaient dans le Sud-Est rendaient, à Paris et ailleurs, la terreur de plus en plus implacable.

La réaction lyonnaise, après avoir envoyé à l'échafaud Chalier et quelques autres Jacobins, avait essayé de revenir sur ses pas et de transiger. Sous la pression des départements voisins, la Commission populaire et le Directoire départemental de Rhône-et-Loire avaient reconnu la Constitution de 93, mais en déclarant qu'ils se maintiendraient « en état de résistance à l'oppression » jusqu'au rapport des décrets rendus contre le département de Rhône-et-Loire et la ville de Lyon.

Les dominateurs de la Convention n'admettaient pas d'autre transaction qu'une soumission entière, et n'entendaient pas laisser subsister à Lyon une république animée d'un esprit opposé à la Montagne et semi-royaliste. Dubois-Crancé, après avoir empêché la jonction des Lyonnais et des Marseillais, marcha sur Lyon avec le peu de forces qu'on put détacher de l'armée des Alpes. Il vint hardiment se poster devant cette grande ville avec 5000 soldats et quelques canons (8 août). Le général Carteaux, qui n'avait pas plus d'hommes à sa disposition, eut ordre d'avancer d'Avignon sur Marseille.

La résistance, à Marseille comme à Lyon, tendait à passer du républicanisme girondin à la Contre-révolution.

A Lyon, les deux représentants girondins Birotteau et Chasset, se sentant débordés par les royalistes, avaient quitté la ville. A Marseille, Rebecqui fit plus; cet intime ami de Barbaroux, qui avait conduit avec lui les Marseillais du 10 août, voyant la Gironde disparaître entre la Montagne et la Contre-révolution, se noya de désespoir.

A Marseille comme à Lyon, la réaction avait versé sur l'échafaud le sang des Montagnards. A l'approche de Carteaux, ceux-ci reprirent courage, et, le 23 août, cinq sections de Marseille se soulevèrent contre les autorités réactionnaires. On se battit dans Marseille les 24 et 25 août. Le sort de Marseille se décida hors de ses murailles. Le général Carteaux ayant enlevé un camp



Marie-Antoinette sortant du tribunal révolutionnaire.

retranché qu'avaient les chefs marseillais sur la hauteur de Septêmes, les autorités réactionnaires prirent la fuite, et Carteaux fit son entrée dans Marseille.

Il était temps; car les administrateurs marseillais s'étaient mis en correspondance avec l'amiral anglais qui croisait sur la côte de Provence, et s'apprêtaient à lui livrer la ville et le port.

La trahison, prévenue à Marseille, ne put l'être à Toulon. La Contre-révolution était maîtresse de notre grand port militaire du Midi. Elle avait gagné la majorité des sections toulonnaises par l'influence des administrateurs de la marine et des officiers supérieurs de la flotte, en majorité ennemis de la République. Il y avait là d'anciens nobles qui n'avaient point émigré et qui

conspiraient, usant des emplois qu'on leur laissait pour faire manquer nos opérations militaires et maritimes. Ils s'en sont vantés plus tard dans les Mémoires qu'ils ont écrits. On avait cassé les autorités patriotes, et on les avait remplacées par des contre-révolutionnaires. Les administrateurs avaient longtemps continué de correspondre avec le ministère de la marine, et de protester hypocritement de leur attachement à la République. Mais, pendant ce temps, ils séduisaient les ouvriers du port et les matelots, en les payant en or au lieu d'assignats; ils faisaient tomber la tête des principaux Jacobins toulonnais, et emprisonnaient les commissaires de la Convention, après les avoir accablés d'outrages. Le Comité directeur de Toulon négociait avec l'amiral anglais Hood. A la nouvelle de l'entrée de Carteaux à Marseille, l'amiral Hood offrit ses secours, à condition que Toulon se prononçât en faveur du gouvernement monarchique, et qu'on mît le port à sa disposition. Il promettait qu'à la paix, le port et la flotte seraient rendus à la France.

Le Comité directeur de Toulon accepta; il fit proclamer Louis XVII par les sections, et se disposa à ouvrir le port aux Anglais.

Un contre-amiral, dont le nom doit être conservé par l'histoire, Saint-Julien, essaya d'empêcher ce crime et cette honte : il arbora le pavillon de commandement et appela à lui les marins fidèles; mais son perfide collègue Trogoff et les administrateurs de la marine étaient maîtres du fort Lamalgue, qui commande le port. Résolus à tout pour consommer leur forfait, ils s'apprêtaient à faire tirer à boulets rouges sur les vaisseaux de Saint-Julien. Plusieurs de ses capitaines l'abandonnèrent ; la résistance devint impossible. Saint-Julien fut réduit à s'échapper avec quelques soldats et marins.

L'amiral Hood prit possession de Toulon. Notre flotte de la Méditerranée, nos arsenaux, notre matériel, tout ce qu'on avait préparé pour la guerre d'Italie tomba dans les mains de l'ennemi (28 août). Un des deux représentants du peuple qui étaient prisonniers à Toulon, Pierre Bayle, se donna la mort dans son cachot. L'autre, Beauvais, subit la plus dure captivité.

La catastrophe de Toulon produisit un double effet dans Paris : elle transporta de fureur et de vengeance les patriotes; elle exalta les espérances des contre-révolutionnaires. De ceux-ci, les uns, les ardents, recommencèrent à faire des démonstrations royalistes dans les théâtres; les autres, les habiles, se mêlèrent aux anarchistes, aux forcenés du parti de l'Évêché, pour pousser les sections aux exagérations les plus folles. On en vint, dans certaines sections, à proposer d'arrêter comme contre-révolutionnaires les autorités municipales et la Commune!

Les souffrances populaires aidaient ceux qui poussaient aux troubles. Le pain n'était pas cher; le *maximum* et les gros subsides que la Commune tirait de la Convention empêchaient le prix de monter; mais qu'importe que le pain soit bon marché, si le pain manque? — Les entraves que le *maximum* et les poursuites contre les prétendus accapareurs mettaient au commerce des grains, ainsi que les grands achats pour les armées, faisaient que Paris était à peine approvisionné au jour le jour. On faisait queue toute la nuit aux portes des boulangers.

Le 4 septembre, le faubourg Saint-Antoine descendit et envahit l'hôtel de ville en criant : « du pain! »

Hébert et Chaumette apaisèrent la foule en déclamant plus fort qu'elle contre les riches et les accapareurs, et en promettant qu'on lèverait une armée « révolutionnaire », chargée de parcourir les campagnes pour faire vider les greniers et circuler les grains. — « Il y aura une guillotine à la

suite pour les accapareurs! » ajouta Hébert.

C'était ce qu'avaient demandé des adresses envoyées par les plus furieux Jacobins de province.

La Convention eut, le lendemain, le terrible contre-coup de cette scène.

Dès l'ouverture de la séance, Merlin de Douai, au nom du Comité de législation, proposa et fit voter la division du tribunal révolutionnaire en quatre sections, afin de remédier aux lenteurs contre lesquelles criaient Robespierre et les Jacobins.

Bientôt arriva la municipalité suivie d'une grande foule : le procureur-syndic Chaumette demanda, dans une déclamation furieuse, l'armée révolutionnaire avec la guillotine ambulante.

Le farouche Billaud-Varennes, l'homme du Deux-Septembre, déclara que cela ne suffisait pas; qu'il fallait arrêter sur-le-champ tous les suspects.

Danton intervint : il tonna, comme dans ses grandes journées; il s'écria qu'il fallait savoir mettre à profit l'élan du peuple pour consommer la Révolution. Il approuva qu'on décrétât sur-le-champ l'armée révolutionnaire, mais sans parler de guillotine. Il demanda qu'on votât cent millions pour fabriquer des armes, afin que tout citoyen eût son fusil. Il proposa que les sections de Paris s'assemblassent deux fois par semaine pour s'occuper du salut de la patrie, et qu'on donnât une indemnité de quarante sous aux citoyens peu aisés qui assisteraient à ces assemblées.

Si les paroles de Danton étaient impétueuses, sa pensée était très-calculée et très-politique. La permanence des sections les livrait à une poignée d'intrigants ou « d'enragés ». Leurs réunions, réduites à deux par semaine, avec indemnité pour les ouvriers, y devaient ramener le vrai peuple et le soustraire aux conspirateurs anarchistes ou réactionnaires.

Les motions de Danton furent décrétées aux acclamations générales.

Mais les propositions violentes de Billaud et autres furent également votées. Billaud fit révoquer un décret dû au Girondin Gensonné, qui interdisait les visites domiciliaires et les arrestations pendant la nuit. La peine de mort fut décrétée contre quiconque aurait agioté sur les assignats « dans un but contre-révolutionnaire. »

Une députation des sections et des Jacobins vint demander le jugement du « monstre » Brissot et de ses complices Vergniaud et Gensonné et « autres scélérats »! — « Législateurs, dit l'orateur de la députation, placez la Terreur à l'ordre du jour. »

Barère, au nom du Comité de salut public, fit voter un projet de loi décrétant l'organisation d'une force armée de 6000 fantassins et 1200 canonniers, destinée à comprimer les contre-révolutionnaires et à protéger les subsistances.

Se mettant, par peur et par entrainement, au niveau des plus violents, Barère adopta « le grand mot de la Commune de Paris : *Plaçons la Terreur à l'ordre du jour.* » — « Les royalistes conspirent, dit-il; ils veulent du sang! hé bien! ils auront celui des conspirateurs, des Brissot, des Marie-Antoinette! »

La réunion de ces deux noms fait voir quel vertige il y avait dans les esprits.

Le lendemain, 6 septembre, deux des plus redoutables Jacobins, le froid et implacable Billaud-Varennes et le fougueux Collot-d'Herbois furent adjoints au Comité de salut public.

Danton persista dans le refus qu'il avait déjà fait d'y rentrer. Ceci prouvait combien les Girondins s'étaient trompés en l'accusant de viser à la dictature.

S'il s'obstinait à se tenir en dehors du Comité, c'était surtout parce qu'il sentait les Girondins perdus et ne voulait pas contribuer à leur perte. Garat, avant de quitter le ministère de l'intérieur, avait tenté d'em

pêcher qu'on les mît en jugement. Il en avait parlé à Robespierre et à Danton; il avait trouvé Robespierre implacable. Danton, malade de chagrin, et de grosses larmes coulant le long de son rude visage, lui avait répondu : « Je ne pourrai pas les sauver. »

Le Comité de sûreté générale, par les



Billaud-Varennes.

mains duquel passaient les enquêtes sur les députés et les généraux, n'avait pas donné suite immédiatement au décret qui statuait qu'il y avait lieu à accusation contre les principaux des Girondins. Le Comité retardait tant qu'il pouvait leur affaire. Il fut réorganisé et renouvelé dans le sens de la Terreur.

Le 17 septembre, fut votée la loi sur l'arrestation des suspects. Elle était d'un vague effrayant et laissait une terrible latitude aux Comités révolutionnaires chargés de l'exécution de la loi. La seule prescription qui leur fût imposée était d'envoyer au Comité de sûreté générale la liste des personnes qu'ils feraient arrêter, avec les motifs de l'arrestation.

Le 10 octobre, Saint-Just, au nom du Comité de salut public, lut à la Convention un grand rapport sur la situation de la République. Le caractère en était aussi violent, mais bien autrement précis que celui des discours de Robespierre. Les paroles de Saint-Just étaient pleines de menaces pour d'autres encore que les ennemis de la Montagne. On sentait l'accent d'une indignation sincère, et qui passerait bientôt des paroles à l'action, contre tous ceux qui « pillaient l'État. » Hébert et sa bande durent en frémir.

Saint-Just tonnait, non pas seulement contre les pillards, mais contre l'administration en général. « Le ministère est un monde de paperasses; on écrit beaucoup et l'on ne fait rien. Les bureaux ont remplacé le monarchisme. »

Il voyait clair et loin dans ce mal naissant.

Il voulait tout simplifier et tout renouveler. Il imposait une vie austère et une activité sans relâche aux représentants du peuple auprès des armées. « Ceux qui font des révolutions dans le monde, dit-il, ceux qui veulent faire le bien, ne doivent dormir que dans le tombeau.

« Il nous faut, poursuivait-il, des institutions militaires nouvelles. L'art militaire de la monarchie ne nous convient plus. Notre système de guerre doit être actif et impétueux comme notre génie. »

Pour abattre l'influence des bureaux, il entendait à la fois diviser l'autorité en bas entre les Comités révolutionnaires, et la concentrer en haut dans la Convention nominalement et dans le Comité de salut public en fait.

Il concluait à décréter que le gouvernement resterait révolutionnaire jusqu'à la paix. C'était ajourner indéfiniment la mise

en pratique de la Constitution et proclamer franchement la dictature.

Ministres, généraux, corps constitués seraient placés sous la surveillance du Comité de salut public. Les généraux en chef seraient nommés par la Convention, sur la présentation du Comité de salut public.

La Convention acquiesça.

La Convention décréta l'arrestation, jusqu'à la paix, de tous les étrangers sujets des puissances ennemies.

Presque toute l'Europe assaillant la France, personne ne la défendant, pas même les États-Unis d'Amérique, la défiance contre tous avait succédé chez nous à la sympathie envers tous (16 octobre).

Le rapport de Saint-Just avait été précédé, le 3 octobre, par un rapport du nouveau Comité de sûreté générale, concluant à la mise en accusation de quarante députés; trente-neuf étaient des Girondins ou des amis de la Gironde; le quarantième était l'ex-duc d'Orléans. Des trente-neuf, vingt et un seulement étaient sous la main de leurs ennemis, et, sur ces vingt et un, il n'y en avait que neuf qui fissent partie des premiers députés décrétés d'arrestation le 2 juin. Le reste de ces premiers décrétés avait, comme nous l'avons dit, quitté Paris pour tâcher d'organiser la résistance au dehors et avait été déclaré hors la loi.

Les députés qu'on avait ajoutés aux Girondins décrétés d'arrestation le 2 juin, étaient des membres de la Droite qui avaient signé, les 6 et 19 juin, des protestations contre la violation de la représentation nationale.

Quarante et quelques autres avaient également signé ces protestations. Le Comité de sûreté générale demandait leur arrestation provisoire, sans aller jusqu'à la mise en accusation. Un député demanda qu'ils fussent aussi envoyés au tribunal révolutionnaire. Robespierre s'y opposa. Il dit que la Convention ne devait pas chercher à multiplier les coupables; qu'elle ne devait s'attacher qu'aux chefs de faction.

Cette demi-clémence indiquait chez Robespierre une tendance à une politique nouvelle. Tout en frappant impitoyablement les chefs de la Gironde, il sauvait les débris de la Droite, qui ne lui portaient point ombrage et qui pouvaient quelque jour, avec



Collot d'Herbois.

« la Plaine » (le Centre), lui servir de point d'appui contre la Montagne elle-même.

Dans la même séance, on décida la mise en jugement des Quarante et celle de Marie-Antoinette.

Les Jacobins et la Commune réclamaient depuis longtemps le procès de la malheureuse reine, et faisaient grand bruit des nombreux complots qui avaient pour but de la délivrer. Elle eût probablement, en effet, réussi à s'évader du Temple, si elle eût consenti à partir sans ses enfants. Dans le courant de juillet, on lui avait infligé une douleur égale à celle du 21 janvier; on

l'avait séparée de son jeune fils, parce que, disait-on, elle le traitait en roi et l'élevait pour en faire « un tyran ». L'enfant fut placé dans une autre partie du Temple, et son éducation fut remise par la Commune à un cordonnier dur et grossier, nommé Simon.

La perte de Marie-Antoinette, à cette époque, n'était pourtant pas certaine encore.

Ni au Comité de salut public, ni au ministère, on ne voulait la mort de la captive. Lorsque le Liégeois Lebrun, l'ami des Girondins, était encore ministre des affaires étrangères, un projet secret avait été formé, qui eût assuré la vie de Marie-Antoinette. Danton le connaissait et le secondait. On croit qu'il avait promis à sa première femme mourante de sauver la Reine et ses enfants.

Il s'agissait d'une négociation avec trois États italiens encore neutres, Venise, la Toscane et Naples, afin qu'ils s'engageassent à maintenir leur neutralité fort ébranlée, moyennant garantie pour la sûreté de Marie-Antoinette et de sa famille.

On ne doutait pas que l'Autriche ne favorisât cette transaction.

Deux agents diplomatiques qui, depuis, remplirent de grands emplois en France, Maret et Sémonville, étaient chargés de cette affaire. Leurs instructions ne furent pas changées après la chute des Girondins. Comme ils passaient de Suisse en Italie, ils furent enlevés, contrairement au droit des gens, sur le territoire neutre des Grisons, par un détachement autrichien (25 juillet).

On devait penser que le gouvernement autrichien, quand il connaîtrait l'objet de leur mission, s'empresserait de les relâcher. Il les fit charger de chaînes et envoyer dans les cachots pestilentiels de Mantoue. Plusieurs des gens de leur suite y périrent. Le jeune empereur François II, le plus insensible des hommes, et son nouveau ministre Thugut, intrigant sans conscience et sans entrailles, tenaient beaucoup plus à entraîner dans la coalition Naples, Florence et Venise qu'à sauver la vie de la tante et des cousins de François II.

A la nouvelle de l'arrestation de nos envoyés, Marie-Antoinette fut séparée de sa fille et de sa belle-sœur Élisabeth, et transférée à la Conciergerie. C'était l'indice de sa mise en accusation. Elle comparut, le 14 octobre, devant le tribunal révolutionnaire.

Au réquisitoire de Fouquier-Tinville, mêlé de calomnies contre sa vie privée et d'imputations en grande partie bien fondées contre sa conduite politique, elle opposa une défense digne dans la forme, mais où elle effaça, tant qu'elle put, son rôle dans l'ancien gouvernement. Elle nia tout ce qui la compromettait, assura n'avoir fait qu'obéir à son mari, prétendit n'avoir eu, depuis la Révolution, aucune correspondance à l'étranger, et disputa de son mieux cette vie qui lui échappait.

Elle se releva par un cri du cœur, lorsque Hébert osa l'accuser d'avoir dépravé les mœurs de son fils encore enfant : « J'en appelle à toutes les mères! » s'écria-t-elle en se tournant vers l'auditoire. Il y eut un frémissement d'indignation dans la foule. Le misérable Hébert se tut.

Les questions posées aux jurés furent :

« Marie-Antoinette a-t-elle coopéré à des manœuvres tendant à fournir des secours aux ennemis extérieurs de la République, à leur ouvrir l'entrée du territoire et à y faciliter le progrès de leurs armes?

« A-t-elle participé à un complot tendant à allumer la guerre civile? »

La réponse fut affirmative et la condamnation prononcée.

On ne connaissait point alors les pièces décisives que nous possédons sur la correspondance de la reine avec l'Autriche, mais on en savait assez pour qu'il ne subsistât

aucun doute. La reine avait la même culpabilité de fait et les mêmes excuses morales que son mari.

Elle écrivit à sa belle-sœur, Madame Élisabeth, une lettre d'adieu où elle renouvelait les sentiments de pardon et d'oubli exprimés dans le Testament de Louis XVI, et épanchait d'une manière touchante ses dernières douleurs de mère.

Elle alla à l'échafaud avec courage et résignation. La foule, qui l'avait tant haïe, n'insulta point à ses derniers moments.

Si Marie-Antoinette, remise en liberté, eût été finir ses jours en Autriche, elle n'eût laissé parmi nous qu'une mémoire profondément et justement impopulaire, et l'opinion l'eût accablée sous la responsabilité de la perte de son mari. Sa mort tragique, après tant de souffrances, a relevé sa mémoire, en l'associant à la légende du « Roi-martyr ».

Huit jours après la mort de la reine, les Girondins furent appelés devant le tribunal révolutionnaire.

Parmi les hommes illustres qui figuraient en tête des vingt et un accusés, Brissot et Lasource avaient seuls tenté d'échapper au sanglant tribunal pour aller fomenter la résistance dans le Midi. Vergniaud, Gensonné, Valazé, étaient restés immuables dans leur résolution d'attendre le jugement. Gensonné avait eu pour gardien un Suisse auquel il avait sauvé la vie le 10 août, et qui était devenu gendarme. Il s'était refusé à profiter de la reconnaissance de cet homme. Le 2 juin même, il avait écrit une sorte de testament où il prévoyait et acceptait son sort, « si sa mort pouvait être utile à l'établissement de la République. »

Entre les députés ajoutés aux décrétés du 2 juin, étaient les deux beaux-frères Ducos et Boyer-Fonfrede, deux jeunes Bordelais pleins de talent et de courage, aimés et estimés de tous. Marat lui-même, le 2 juin, les avait fait retrancher de la liste. Le nouveau Comité de sûreté générale, mêlé de fanatiques et d'anciens modérés devenus cruels par peur, avait été plus impitoyable que Marat.

L'acte d'accusation, rédigé par l'ex-feuillant Amar, rapporteur du Comité de sûreté générale, n'était que le ramas des calomnies extravagantes qui avaient traîné dans les clubs et dans les journaux. On croirait y apercevoir, par moments, l'œuvre de la Contre-révolution. Il accuse Brissot d'avoir ruiné nos colonies en prêchant la liberté des Noirs, et d'avoir attiré les armées étrangères sur la France en faisant déclarer la guerre aux rois !

Tout le procès répondit à ce début. Les pièces ne furent point communiquées aux accusés ni à leurs conseils. Le procès-verbal, écrit avec une honteuse partialité, développe complaisamment les témoignages à charge et tronque fréquemment les réponses des accusés.

Ces prétendus témoignages sont de longs réquisitoires où les Pache, les Chaumette, les Hébert, les Chabot, etc., etc., viennent tour à tour faire à leur façon le procès de la Gironde.

Les cris de cette meute ne produisaient pas l'effet attendu. Les explications claires et sensées de Brissot, l'éloquence de Vergniaud, la physionomie loyale et sympathique des accusés émouvaient l'auditoire.

Hébert et Chaumette commencèrent à craindre que les victimes n'échappassent. Le 28 au soir, ils coururent aux Jacobins et obtinrent que la Société arrêtât d'aller en masse, le lendemain, demander à la Convention le jugement des députés dans les vingt-quatre heures. Les Jacobins allèrent, le 29, à la barre de la Convention réclamer une loi qui donnât aux jurés du tribunal révolutionnaire le droit de mettre un terme aux débats dès qu'ils se croiraient suffisamment éclairés.

Fouquier-Tinville, au nom du Tribunal,

avait écrit, de son côté, à la Convention, pour se plaindre de la lenteur des formes judiciaires.

Robespierre et, avec lui, Barère, qui désormais se livrait entièrement au parti de la Terreur, appuyèrent la pétition des Jacobins. Sur la proposition de Robespierre, il fut décrété qu'après trois jours de débats,



Fouquier-Tinville.

les jurés pourraient se déclarer en état de prononcer.

Les jurés usèrent, dès le lendemain, de la faculté qu'on leur donnait. Ils déclarèrent leur conscience suffisamment instruite, quoiqu'on n'eût pas entendu les témoins à décharge, et que ni les accusés ni leurs conseils n'eussent été admis à plaider leur cause.

Brissot, Vergniaud, Gensonné, Valazé, l'évêque Fauchet, Ducos, Boyer-Fonfrède, Lasource et leurs amis furent déclarés convaincus d'avoir conspiré contre l'unité et l'indivisibilité de la République, et contre la liberté et la sûreté du peuple français.

Au moment où le président prononça l'arrêt de mort, un cri se fit entendre dans l'auditoire.

« Mon Dieu! mon Dieu! c'est moi qui les tue! c'est mon *Brissot dévoilé* qui les tue! »

C'était la voix de Camille Desmoulins. Il comprenait maintenant la portée des funestes pamphlets où il s'était fait l'instrument des haines de Robespierre, et où l'acte d'accusation avait puisé ses arguments.

Danton, lui, qui n'était pas complice de leur mort, s'était retiré chez sa mère, à Arcis-sur-Aube, pour n'en pas être témoin.

On fit rentrer les condamnés pour qu'ils entendissent leur arrêt. La plupart se levèrent impétueusement.

« Nous sommes innocents! » crièrent-ils; peuple, on te trompe! »

La foule resta immobile et silencieuse.

Brissot, qui avait passé le temps de sa captivité à écrire des Mémoires où il semble moins préoccupé de sa mort prochaine que d'une des grandes idées de sa vie, l'abolition de l'esclavage des Noirs, Brissot laissait tomber sa tête sur sa poitrine, absorbé dans ses méditations. Vergniaud ne paraissait éprouver d'autre sentiment que l'ennui et le dédain. Les deux beaux-frères Ducos et Fonfrède s'embrassaient. L'évêque Fauchet semblait prier. Le ministre protestant Lasource se tourna vers les juges : « Je meurs, dit-il, le jour où le peuple a perdu la raison; vous mourrez, vous, le jour où il l'aura recouvrée. »

Plusieurs crièrent : « Vive la République! » Il y en eut un qui ne dit rien; il s'enfonça un poignard dans le cœur; c'était le Normand Valazé.

Les vingt autres sortirent du tribunal en entonnant la *Marseillaise* :

Contre nous de la tyrannie
Le *couteau* sanglant est levé....



Les Girondins partant pour l'échafaud.

Il était minuit; ils firent tous ensemble un dernier repas, et, suivant le témoignage de l'un de leurs compagnons de prison, ils passèrent le reste de la nuit à parler de la patrie. Les nouvelles du dehors consolèrent leurs derniers moments. Ils savaient que la victoire nous revenait dans cette guerre inévitable et nécessaire qu'ils avaient fait déclarer malgré leur persécuteur Robespierre.

Le jeune Ducos jetait parfois à travers ces suprêmes entretiens ses vives saillies. Il garda jusqu'à la fin sa gaieté héroïque. Il eût pu fuir; il s'était livré lui-même pour ne pas se séparer de son ami Fonfrède.

Vergniaud portait sur lui un poison subtil que lui avait donné Condorcet avant le 2 juin; il le jeta, voulant mourir avec les siens et comme les siens.

Une belle parole de Vergniaud résume pour la postérité ce sympathique et humain génie : « On cherche à consommer la Révolution par la terreur; j'aurais voulu la consommer par l'amour. »

Le lendemain, 31 octobre, vers midi, on vint prendre les condamnés. Quand les cinq charrettes qui les portaient sortirent de la Conciergerie, ils reprirent en chœur l'hymne national :

> Allons, enfants de la patrie,
> Le jour de gloire est arrivé!

alterné avec cet autre chant :

> Plutôt la mort que l'esclavage!
> C'est la devise des Français. . .

et avec le cri de : « Vive la République! »

Au pied de l'échafaud, le chœur alla s'at-

faiblissant à mesure que diminuait le nombre des chanteurs. Le chant ne cessa que lorsque le dernier des vingt et un monta le fatal escalier.

Ces généreux et dévoués initiateurs de la République avaient eu le génie d'illustrer son berceau et de lui ouvrir la carrière, mais non pas celui de la conduire ; ils lui restèrent fidèles à l'heure même où elle les immolait, et ne doutèrent pas un instant de son avenir. Le doute ne vint qu'à ceux de leurs amis qui leur survécurent durant des mois de longues angoisses, pour périr d'une fin plus affreuse que la leur. Le souvenir des Girondins est à jamais sacré aux amis de la liberté, en France et dans le monde entier.

Quelques bandes de fanatiques et de gens aux gages de la Commune avaient hurlé sur leur passage : « A bas les traîtres! » Mais l'impression de la masse parisienne fut triste ; il y eut, le lendemain, des plaintes portées aux Jacobins sur ce qu'on criait, dans les halles, contre « les coquins qui sont cause de la mort de ceux qu'on a guillotinés hier. »

Ceux qui venaient d'immoler les Girondins ne pouvaient épargner la femme illustre qui avait été l'inspiratrice et l'honneur de ce parti. Le jour même de l'exécution des vingt et un, Mme Roland, prisonnière depuis cinq mois à l'Abbaye, puis à Sainte-Pélagie, fut transférée à la Conciergerie. Il y avait longtemps qu'Hébert et les siens demandaient sa tête. Cinq mois de captivité lui avaient donné le temps d'écrire ses admirables mémoires, qui ne sont pas, malheureusement, parvenus tout entiers jusqu'à nous.

Rien n'égale, parmi les souvenirs de la Révolution, cette œuvre de génie, à laquelle le lecteur ne doit pas toutefois se livrer sans réserve. Si l'âme de Mme Roland était au niveau de celle des plus grands héros, son esprit gardait des défauts de femme : les préventions passionnées, l'intolérance pour quiconque n'épousait pas tous ses sentiments et toutes ses idées ; absolue dans ses jugements, elle méprisait tout ménagement et toute transaction ; mépris venant de l'excès de son courage, mais incompatible avec la politique.

On s'étonne aujourd'hui, quand on relit ses jugements sur les hommes et les choses de son époque, qui lui semblent si petits et qui nous semblent si grands.

C'est qu'elle avait une si haute idée de ce que doit être l'homme, que tout lui semblait médiocre et avorté auprès de ce qu'elle concevait.

Les écrits de sa captivité nous révèlent les agitations de sa vie intime, bien plus émouvantes et plus dramatiques que le roman de *l'Héloïse*, de son maître Rousseau. Il y avait entre elle et son mari plus de différence encore par la nature morale que par l'âge. Cet honnête homme, si courageux et si sensé, manquait de charme et de douceur ; il n'avait rien qui répondît aux élans de cette âme passionnée et poétique ; elle le respectait et l'affectionnait comme un père, mais ne pouvait l'aimer autrement. Elle se préserva longtemps de la passion ; elle ne put s'en préserver jusqu'à la fin. Elle fut prise, dans l'âge mûr, d'un sentiment profond pour un homme qui, s'il ne l'égalait pas en génie, était digne d'elle par le caractère et par l'âme, et qui avait ces dons de grâce, d'élégance et de passion, dont Roland était dépourvu. C'était le fier et mélancolique Buzot, un de ces hommes dont la physionomie semble empreinte du pressentiment d'une destinée fatale.

Mme Roland croyait à la légitimité du divorce ; mais elle n'eut pas un instant la pensée qu'il pût être légitime pour elle ; que l'épouse d'un homme de bien pût rompre le lien de la famille, resserré par la maternité, pour satisfaire la passion. Elle n'admettait pas de bonheur hors du devoir et contre le

devoir. Buzot pensait comme elle, et ces deux êtres héroïques se soutinrent l'un l'autre dans la vertu, mais au prix de si cruels efforts, que la prison, sinon l'échafaud, lui parut, à elle, une délivrance.

Elle était mère, cependant; elle pensa d'abord qu'elle devait défendre sa vie ; elle écrivit un projet de lettre digne et fière à Robespierre, qui avait été des amis de son mari et des siens en 1791, et qu'elle avait en vain essayé, au printemps suivant, de réconcilier avec Brissot et les Girondins.

Elle réfléchit, jugea Robespierre et n'envoya pas la lettre.

Une fois le procès des Girondins commencé, elle comprit qu'elle les suivrait de près ; elle croyait, d'après un faux bruit, Buzot arrêté dans le département de la Gironde ; elle résolut de prévenir l'échafaud par une mort volontaire. Elle eût ainsi prévenu, avec l'échafaud, la confiscation qui frappait les condamnés, et sauvé, pour son enfant, le peu qu'elle avait de bien

Elle écrivit alors ces *Dernières Pensées*, où elle expose les raisons du suicide projeté et adresse ses adieux à son mari, à sa fille, à ses amis. Elle ajoute ces lignes, dont le mystère a été révélé par la découverte de sa correspondance :

« Et toi que je n'ose nommer!... Toi que la plus terrible des passions n'empêcha pas de respecter les barrières de la vertu, t'affligerais-tu de me voir te précéder aux lieux où nous pourrons nous aimer sans crime, où rien ne nous empêchera d'être unis?...

« Quitter la terre, c'est nous rapprocher.... »

Puis, vient cette invocation religieuse : « Être suprême, âme du monde, principe de ce que je sens de grand, de bon et d'heureux, toi dont je crois l'existence parce qu'il faut bien que j'émane de quelque chose de meilleur que ce que je vois, je vais me réunir à ton essence! »

Elle écrivit à un ami, nommé Bosc, pour lui demander du poison.

C'était un savant modeste, d'une âme élevée et forte ; il la détourna de se donner la mort.

Ce ne fut point par des motifs religieux. Les hommes de ce temps qui croyaient à Dieu et à l'immortalité de l'âme, avaient, en général, sur le suicide les idées des anciens Grecs et des anciens Gaulois plutôt que celles des Chrétiens, qui pensent, avec raison, que l'homme ne doit pas s'ôter la vie qu'il ne s'est pas donnée.

L'intérêt de la Patrie, une mort républicaine au grand jour, un exemple solennel à offrir, voilà sans doute les arguments exposés par Bosc, dans sa réponse que nous n'avons pas, et à laquelle Mme Roland répliqua, le 26 octobre. Elle n'était pas encore décidée. Elle se décida. Elle attendit la mort.

Un royaliste, qui a rempli des fonctions importantes sous l'Empire et sous la Restauration, le comte Beugnot, alors prisonnier à la Conciergerie, a laissé une relation vraiment saisissante des quelques jours qu'y passa Mme Roland.

On enfermait pêle-mêle, dans cette prison, les malfaiteurs et les détenus politiques. La cellule de Mme Roland était entourée de celles de voleuses et de femmes de mauvaise vie, qui passaient les jours et les nuits à se quereller et à se déchirer. Mme Roland prit sur ces malheureuses créatures un empire inconcevable. « Si elle descendait dans la cour, » raconte Beugnot, « sa présence y rappelait le bon ordre, et ces femmes, sur lesquelles aucune puissance n'avait plus de prise, étaient retenues par la crainte de lui déplaire. Elle distribuait des secours pécuniaires aux plus nécessiteuses, et à toutes des conseils, des consolations et des espérances. Ces femmes se pressaient autour d'elle, comme autour d'une divinité tutélaire, avides d'entendre

cette voix qui était comme une musique et qui vous entrait dans l'âme. »

Le 18 brumaire (10 novembre), elle fut appelée devant le Tribunal révolutionnaire. Quand elle sortit de son cachot, vêtue de blanc, ses beaux cheveux noirs flottant sur ses épaules, le sourire sur les lèvres, son gracieux visage brillant de fraîcheur et de vie, toutes ces femmes se précipitèrent autour d'elle pour lui baiser les mains en sanglotant et en la recommandant à Dieu. « Elle répondait à toutes avec une affectueuse bonté, les invitant à la paix, au courage, à l'espérance. »

Elle était condamnée d'avance. On ne la laissa pas même parler ; elle fut déclarée convaincue d'être l'un des auteurs ou complices « d'une horrible conspiration contre l'unité et l'indivisibilité de la République. »

Elle entendit son arrêt avec sérénité, et dit aux juges : « Vous me jugez digne de partager le sort des grands hommes que vous avez assassinés : je tâcherai de porter à l'échafaud le courage qu'ils ont montré. »

Elle fut conduite sur-le-champ du Tribunal à la place de la Révolution. On avait placé sur la même charrette un autre condamné pour complot, qui était écrasé de terreur. Elle employa le funèbre trajet à consoler et à réconforter ce malheureux. Arrivée au pied de l'échafaud, elle le fit monter le premier, pour abréger son supplice. Ses regards, quand elle monta à son tour, s'arrêtèrent sur une statue colossale de la Liberté, en plâtre, qu'on avait élevée sur la place pour la fête du 10 août 93 :

« Liberté, » s'écria-t-elle, « que de crimes on commet en ton nom ! »

Suivant d'autres, elle aurait dit : « O Liberté, comme on t'a jouée ! »

Ainsi mourut la plus noble femme qui ait paru dans l'histoire, depuis celle à laquelle on ne peut comparer personne, depuis cette Jeanne qui sauva la France.

Mme Roland ne sauva pas la liberté, mais mourut glorieusement pour elle, en laissant à la postérité un immortel exemple de grandeur d'âme et de vertu républicaine.

Il n'y a rien de supérieur à elle chez ces anciens, qu'on nous propose toujours pour modèles.

Un sagace historien, Lemontey, a dit d'elle : « Ce fut le caractère le plus fort et le plus vrai de notre Révolution. »

Un ennemi, un juré du Tribunal révolutionnaire, Antonelle, lui a rendu un témoignage plus éclatant encore : « C'était, » a-t-il dit, « la plus séduisante des femmes et le plus grand des hommes. »

Roland était caché à Rouen depuis plusieurs mois. A la nouvelle de la condamnation de sa femme, il quitta son asile. Deux jours après, on retrouva dans la campagne son corps ensanglanté ; il s'était frappé de deux coups de poignard. Un billet qu'il avait sur lui contenait ces mots : « Qui que tu sois qui me trouves gisant ici, respecte mes restes ! ce sont ceux d'un honnête homme ! »

Il eût pu ajouter : « d'un homme de grand caractère et de grand courage. »

Rien n'est plus injuste que le reproche que lui ont fait quelques historiens : d'avoir laissé accomplir les massacres de septembre ; ils ont fait son désespoir, et il avait été absolument impuissant à les empêcher.

Buzot survécut quelques mois à Mme Roland, dans l'espoir d'une vengeance qui ne lui fut pas donnée. Sa mort tragique précéda de bien peu celle de Robespierre.

Le sanglant tribunal ne s'arrêtait plus. Les célébrités les plus diverses, les noms les plus opposés entre eux se succédaient à sa barre, pour y être enveloppés dans les mêmes condamnations. L'ex-duc d'Orléans y avait passé, quatre jours avant Mme Roland.

Ce n'était point un homme recommandable; mais ce n'était pas le moins du



Madame Roland quittant la Conciergerie.

monde un monstre tel que l'ont dépeint chimériquement nombre d'écrivains royalistes. On peut à peine dire que cet homme de plaisir, égoïste et insouciant, ait été un ambitieux. C'étaient surtout les intrigants de son entourage qui avaient de l'ambition pour lui. Il n'avait commis qu'une seule action vraiment mauvaise et odieuse, son vote pour la mort de son malheureux cousin; mais ce n'était pas aux Jacobins de l'en punir.

Il n'avait pas plus, en réalité, participé à la trahison trop réelle de Dumouriez qu'aux complots imaginaires des Girondins.

Il manquait de courage d'esprit, mais non pas de courage physique; il mourut avec indifférence.

Le lendemain du procès de Mme Roland, commença celui d'un homme qui avait eu une grande situation durant les premières années de la Révolution, mais qui avait, depuis la fin de la Constituante, disparu de la scène politique. C'était l'ancien maire de Paris, l'ancien président de la Constituante, le savant et vénérable Bailli. La fusillade du Champ de Mars, la malheureuse échauffourée du 17 juillet 91, avaient laissé dans le peuple de Paris des ressentiments qu'on raviva avec un acharnement étrange.

La vérité, comme nous l'avons montrée dans notre récit de cette déplorable journée, c'est que ni Bailli, ni Lafayette n'avaient donné l'ordre de tirer sur le peuple, et que Bailli, moitié faiblesse, moitié générosité mal entendue, avait accepté ensuite la responsabilité de malheurs dont il n'é-

tait pas cause. On ajouta à sa condamnation des raffinements de cruauté. On décida que son exécution aurait lieu, non sur la place de la Révolution, mais au Champ de Mars, théâtre de ce qu'on appelait son crime. Quand il arriva au lieu désigné, une bande de gens apostés crièrent que le Champ de la Fédération ne devait pas être souillé du sang de ce grand criminel. Ils obligèrent à transporter l'échafaud dans le fossé qui bordait alors les talus. L'illustre vieillard attendit longuement, sous une pluie glaciale de novembre, au milieu des cris et des outrages, qu'on mît enfin un terme à son supplice.

Il avait dit un mot que l'histoire doit recueillir : « Je meurs pour la séance du Jeu de Paume, et non pour la journée du Champ de Mars. »

Bailli était persuadé, et beaucoup de modérés croyaient comme lui, que les ennemis de la Révolution contribuaient de tous leurs efforts à la pousser aux derniers excès, pour la déshonorer et la perdre.

Ce que la contre-Révolution détestait le plus, c'étaient les hommes de 89. On a toujours cru que les misérables qui prolongèrent l'agonie de Bailli avaient été payés par d'autres que les Jacobins.

L'exécution de l'homme qui avait présidé au serment du Jeu de Paume a été pour la Révolution un vrai sacrilége.

A Bailli succéda une autre des grandes renommées de 89, Barnave (29 novembre). Quand on frappait, comme ennemis de la République, ces Girondins qui l'avaient fondée, Barnave, qui avait tenté d'en empêcher l'avénement, ne pouvait échapper. Ses relations avec la cour, depuis le retour de Varennes, assuraient sa perte.

L'ancien procureur de la Commune, Manuel, d'abord ardent Jacobin, puis démissionnaire de la Convention à cause de la condamnation de Louis XVI, périt dans le courant de novembre; après lui, deux membres éminents de la Constituante et de la Convention, le ministre protestant Rabaud-Saint-Étienne et le Breton Kersaint. Un ancien ministre, Duport-Dutertre, fut aussi envoyé à l'échafaud. Un autre plus connu, le collègue de Roland, l'ex-ministre des finances Clavières, prévint l'échafaud par le suicide.

Un personnage qui était comme le reste d'une époque de vices frivoles dans ces temps nouveaux si terribles, l'ancienne maîtresse de Louis XV, la Dubarri, fut exécutée le 17 décembre. Ses cris et ses efforts désespérés pour lutter contre le bourreau, étonnèrent la foule habituée désormais aux morts stoïques.

La Terreur moissonnait, sur divers points de la France, des victimes moins connues, mais plus nombreuses encore qu'à Paris; mais ces catastrophes se rattachaient aux événements de la guerre civile. Nous avons à passer maintenant des échafauds aux champs de bataille; il nous faut suivre les armées de la Convention et dans leurs victoires douloureuses sur les Français insurgés et dans ces autres victoires qui ne laissent point de regrets, celles que remporta la France révolutionnaire sur la coalition des rois.

---

## CHAPITRE VI.

LA CONVENTION (SUITE). — LA VICTOIRE. — CARNOT. HONDSCHOOTE ET WATTIGNIES. — HOCHE. LES ALLEMANDS CHASSÉS DE L'ALSACE. — KLEBER ET MARCEAU. LA VENDÉE VAINCUE. — PRISE DE LYON. — BONAPARTE. LES ANGLAIS CHASSÉS DE TOULON.

(Août-décembre 1793.)

Le chapitre précédent a montré la Révolution versant de ses propres mains son

sang le plus pur dans nos discordes civiles : notre récit va retracer des scènes bien plus sanglantes encore, mais où le sang du moins coula pour le salut de la patrie et pour de justes victoires.

L'homme qui allait prendre la part principale à ces grands événements ne ressemblait en rien aux éclatants orateurs, aux tribuns passionnés qui avaient joué jusque-là les premiers rôles dans la Révolution, encore moins aux chefs militaires tels que Dumouriez et Custine. Carnot était un simple capitaine du génie, d'une quarantaine d'années, de modeste apparence, d'aspect plus bourgeois que militaire et des mœurs les plus régulières et les plus simples. Connu par des travaux d'un mérite supérieur sur les mathématiques et sur l'art des fortifications, ses opinions républicaines l'avaient fait appeler aux Assemblées, où son esprit modéré le rapprochait des Girondins, mais où il avait apprécié dans la Montagne les hommes d'action. Absent de Paris au 2 juin, il s'était trouvé ainsi heureusement en réserve pour le moment où s'imposa la nécessité d'un organisateur militaire.

Barère avait cru d'abord trouver cet organisateur dans un autre officier du génie, Prieur, député de la Côte-d'Or. — « Il n'y « a qu'un homme pour cela, lui dit Prieur ; « c'est Carnot. Je serai son second. »

On les appela tous deux, comme nous l'avons dit, au Comité de salut public. Carnot prit en main l'ensemble de la direction de la guerre ; Prieur se chargea d'organiser le matériel, armes et munitions, et les hôpitaux militaires ; car tout manquait à nos pauvres soldats, les secours aussi bien que les moyens de combat. Les savants les plus illustres, Monge, Berthollet, Guyton de Morveau, Fourcroy et bien d'autres, vinrent se mettre à la disposition de Prieur pour diriger la fabrication des armes et des poudres. « Les caves de Paris, disent les journaux du temps, fournirent à la République de quoi vaincre les tyrans. » Partout, comme à Paris, chaque famille lavait les parois humides et la terre de sa cave ou de son étable pour en extraire le salpêtre. Prieur en avait enseigné le procédé par une instruction qu'on lisait chaque semaine dans chaque commune, sous l'arbre de la Liberté.

Deux cent cinquante-huit forges, installées sur les places publiques et sur les promenades, travaillaient nuit et jour et fabriquaient mille fusils par jour à Paris.

La Réquisition, sous la main énergique des représentants en mission, s'opérait avec bien plus d'ordre et des résultats bien plus complets que n'avait fait la levée des trois cent mille hommes ; les nouvelles levées marchaient de toutes parts ; pour leur donner des officiers, on avait établi dans la plaine des Sablons une *École de Mars*, où l'on instruisait hâtivement de jeunes sous-officiers et soldats, signalés pour leur résolution et leur intelligence. « La Révolution, disait Barère, doit tout hâter pour ses besoins ; la Révolution est à l'esprit humain ce que le soleil d'Afrique est à la végétation. »

Un décret venait de réorganiser toute l'infanterie en cent quatre-vingt dix-huit demi-brigades de ligne et trente d'infanterie légère. Le nom de demi-brigade remplaçait celui de régiment, et toute différence, toute inégalité disparaissait entre les divers corps d'une même arme. L'ancien habit blanc, conservé dans une partie de la ligne, était partout remplacé par l'habit bleu de 89 et de la garde nationale (12-29 août).

L'artillerie et le génie furent aussi reconstitués. Notre cavalerie était presque anéantie ; la Réquisition la recréa.

Ces immenses efforts eussent peut-être abouti trop tard, si les deux grandes armées ennemies, aussitôt après la prise de Mayence et de Valenciennes, eussent marché sur Paris, comme les émigrés en suppliaient leurs chefs.

Heureusement, aveuglées par leur vulgaire et médiocre ambition, les puissances coalisées ne comprenaient ni la Révolution ni la grande guerre. Pitt lui-même, bien supérieur aux souverains d'Autriche et de Prusse et à leurs ministres, n'avait pas sur la situation des vues plus larges ni plus justes qu'eux; il s'imaginait aussi que la



Cobourg

Révolution allait se dissoudre dans l'anarchie et la guerre civile, et ne voyait pas qu'au contraire, elle se concentrait et se donnait un gouvernement d'une puissance terrible.

Le général en chef autrichien, Cobourg, sans oser proposer de marcher sur Paris, avait présenté un plan assez dangereux pour nous : c'était que l'armée qui avait pris Valenciennes attaquât nos places de la Sambre et de la basse Meuse, et que l'armée qui avait pris Mayence entrât en Lorraine. Les deux grandes armées se fussent ainsi rapprochées et appuyées l'une l'autre.

Ni l'Angleterre, ni l'Autriche n'acquiescèrent; l'Angleterre voulait Dunkerque, l'Autriche voulait l'Alsace.

Nous parlerons plus loin de ce qui se passa entre Rhin et Moselle. Du côté de la Flandre, Cobourg fut obligé de consentir à la séparation des forces alliées du Nord en deux armées, avec l'une desquelles il assiégea le Quesnoi, pendant que le duc d'York, avec l'autre, assiégeait Dunkerque.

Carnot vit cette faute avec joie et s'apprêta à en tirer parti. L'ennemi opérait en développant de longs cordons de troupes le long de nos frontières, prétendant et nous inquiéter et se défendre à la fois sur tous les points; il avait dispersé plus de 160 000 hommes en deux corps principaux devant Dunkerque et devant le Quesnoi et en divers petits corps entre la mer et la Moselle. L'autre grande armée, de 120 000 hommes, était espacée à peu près de même entre la Moselle et le Rhin. Carnot comprit et fit comprendre au Comité de salut public qu'il fallait opposer à cette stratégie des généraux médiocres un procédé tout contraire, qu'avaient employé les grands capitaines des temps anciens, et récemment Frédéric II : agir par grandes masses, concentrer sur le point décisif des forces supérieures, irrésistibles, et négliger tout le reste. La Réquisition ne pouvant fournir des ressources assez promptes, il fit décider qu'on affaiblirait les armées de Rhin et Moselle pour renforcer celle de Flandre; qu'on en ferait venir 35000 hommes pour porter un grand coup.

C'était bien hardi. Le roi de Prusse pouvait en profiter pour envahir la Lorraine. Carnot jouait sa tête en cas d'échec; il n'hésita pas. Il compta, non sans raison, sur le peu d'accord des Prussiens et des Autrichiens entre Rhin et Moselle.

Des 35000 hommes, il n'en arriva que 12000 à temps. L'action se précipita. Carnot avait jugé qu'il fallait gagner à tout



Dunkerque.

prix une bataille sur les Anglais et sauver Dunkerque. « L'honneur de la nation est là, » écrivait le Comité de salut public au nouveau chef de notre armée du Nord, le général Houchard. Carnot prit ses mesures pour la défense avec bien plus de célérité que les Anglais ne le firent pour l'attaque. Il fit renforcer à temps la garnison de Dunkerque, qui n'était pas investie. Le duc d'York attendait une flottille de bombardement, préparée dans la Tamise. Elle ne parut pas, et, à sa place, arriva une flottille de canonnières françaises, qui battit en flanc le camp ennemi, établi entre les dunes de la mer et le marais appelé la grande Moëre.

Le duc d'York entendit bientôt au loin le canon de l'armée française, qui attaquait un corps d'observation posté sur la petite rivière d'Yser pour couvrir le siége.

Le duc d'York avait 21000 Anglais et Autrichiens devant Dunkerque, et le feld-maréchal Freitag était sur l'Yser avec 16000 Hanovriens à la solde des Anglais. 15000 Hollandais eussent pu renforcer les Anglais; mais leur gouvernement, mécontent de ce qu'on ne lui promettait point sa part dans les dépouilles de la France, les retint sur la Lys, trop loin pour prendre part à la lutte. Carnot était accouru au camp français pour débattre avec notre nouveau général Houchard un plan d'attaque qui promettait une victoire décisive, écrasante. Il s'agissait d'envelopper et le duc d'York et Freitag, en marchant avec 50000 ou 60000 hommes sur Furnes et en prenant l'ennemi entre cette place, Dunkerque, Bergues, la mer et les Marais.

La brave garnison de Dunkerque, dès qu'elle sentit le secours proche, se mit à

faire des sorties terribles, qui ne permirent pas au duc d'York de venir en aide à Freitag. Il y avait dans Dunkerque un jeune officier d'un génie héroïque, qui faisait passer dans tous les cœurs le feu du sien. C'était Hoche, dont Carnot prévoyait déjà la grande destinée. Hoche comptait qu'il n'échapperait pas un seul des ennemis du filet où l'on allait les prendre.

Par malheur, le nouveau général en chef Houchard, bon et brave chef de corps, mais routinier et incapable des grands commandements, ne concentra pas, comme il l'aurait pu, des forces suffisantes pour exécuter les instructions de Carnot, et, au lieu de tourner l'ennemi, il vint attaquer de front, avec une trentaine de mille hommes, le corps d'observation de Freitag (6 septembre).

Un jeune général qui commençait à se signaler, Jourdan, décida par son énergie le succès de l'attaque; les Hanovriens furent chassés des villages qu'ils occupaient sur les deux bords de l'Yser. Houchard, cependant, qui avait trop espacé ses troupes, s'arrêta devant un retour offensif de l'ennemi. Il passa la journée du lendemain en hésitations et ne se décida à reprendre l'offensive, le 8 septembre, que sur les instances menaçantes de deux représentants du peuple.

Une fois engagé, il retrouva sa vigueur de soldat. L'ennemi s'était concentré autour du village de Hondschoote. Houchard, Jourdan et les deux représentants du peuple Levasseur et Delbrel marchèrent le sabre à la main en tête des colonnes. Les Français avancèrent à travers les marais, avec de l'eau jusqu'aux genoux, et enlevèrent d'assaut les redoutes garnies d'artillerie qui protégeaient Hondschoote. Les Hanovriens se retirèrent sur Furnes.

Dans la nuit, le duc d'York regagna également Furnes en toute hâte, en abandonnant son artillerie de siége. Dunkerque était délivré, et l'armée assiégeante était vaincue; mais elle nous échappait.

Les nouvelles de la journée de Hondschoote furent accueillies à Paris avec enthousiasme. Rien ne pouvait toucher davantage le sentiment national qu'une victoire sur les Anglais; mais cette impression fut bientôt affaiblie par la perte du Quesnoi, qui se rendit à Cobourg le 11 septembre, et par un échec que subit une partie de l'armée de Houchard, en attaquant à Werwick et à Menin les Hollandais. Les Autrichiens secoururent ceux-ci à temps (15 septembre).

Les représentants en mission à l'armée du Nord, et, avec eux, l'opinion publique se déchaînèrent contre le malheureux Houchard. On lui ôta le commandement, et l'on eut raison de le faire; mais on le fit de plus, malgré Carnot, arrêter et mettre en jugement, ce qui était excessif et injuste. Sa mort, exigée par les terroristes, fut une barbarie inexcusable.

Carnot fit remplacer Houchard par Jourdan, devenu général en chef, de chef de bataillon qu'il était au commencement de la campagne.

Jourdan allait avoir une grande tâche à remplir, et, malgré Hondschoote, la situation restait critique. Après la prise du Quesnoi, Cobourg avait marché vers la Sambre et bloquait, avec ses principales forces, Maubeuge et un corps d'armée de 20000 hommes enfermé dans un camp retranché sous les murs de cette ville. La place ne pouvait longtemps subvenir à la subsistance de cette masse de troupes, et, si l'ennemi venait à bout de réduire la ville et le camp par famine et par bombardement, puissamment établi sur l'Escaut et sur la Sambre, il voyait la Picardie ouverte devant lui. Le Comité de salut public hésitait à livrer pour Maubeuge une bataille qui pouvait tout perdre. Carnot l'y décida en promettant d'aller diriger les opérations en personne.

Jourdan avait à sa disposition plus de 100 000 hommes, mais dont une partie étaient des réquisitionnaires mal organisés et mal armés; beaucoup n'avaient encore que des piques. Équipages, approvisionnements, tout nous manquait. Nous avions très-peu de cavalerie. L'ennemi avait, entre Mons et la mer, 120 000 hommes en bon état, parmi lesquels une nombreuse et brillante cavalerie; heureusement il n'avait guère porté sur Maubeuge plus de la moitié de cette force : 35 000 hommes bloquaient Maubeuge et le camp; 30 000, établis à deux ou trois lieues au sud de la place, dans de fortes positions, couvraient le siége. 12 000 Hollandais rejoignirent encore Cobourg. Jourdan n'osa mettre complétement en pratique le système de Carnot, vider nos divers camps qui protégeaient la Flandre et masser tout ce qui était en état de marcher. Il réunit seulement quarante et quelques mille hommes, mais les meilleurs, à Guise, rendez-vous assigné à tous les réquisitionnaires.

Carnot arriva au camp, et l'armée s'avança le 13 octobre sur Avesnes. Un propos de Cobourg circulait dans nos rangs. Plein de confiance dans ses troupes et dans la force des postes qu'elles occupaient, il avait dit : « Si les Français me chassent d'ici, je me fais républicain! » — « Allons, criaient les soldats, allons sommer le citoyen Cobourg de tenir parole! »

Ils partirent en chantant, déguenillés, pieds nus, des pains au bout de leurs baïonnettes.

Le corps d'observation autrichien, sous les ordres du général Clairfayt, bien connu de notre armée depuis la campagne de 92, était posté dans plusieurs villages et sur des hauteurs protégées par des bois, des ravins, de grands abatis d'arbres. Le village de Wattignies, que gardait l'aile gauche ennemie, était la clef de la position : si on l'emportait, on débouchait sur le camp de Maubeuge, et la jonction était victorieusement opérée.

Jourdan, et Carnot lui-même, cependant, ne se décidèrent point tout d'abord à jeter toutes leurs forces sur Wattignies. Ce poste étant le plus éloigné de la route de Guise, leur point de retraite et le grand dépôt de l'armée, ils craignirent de se faire tourner et couper, en cas d'insuccès. Ils essayèrent donc de refouler à la fois les deux ailes de l'ennemi, afin de lui faire quitter ensuite sa position centrale à Dourlers.

Nos troupes débutèrent avec leur vaillance accoutumée et avec un brillant succès; mais, une faute du commandant de notre aile gauche lui ayant enlevé ses premiers avantages et l'ayant obligé de se replier, notre centre se trouva compromis. Carnot et Jourdan furent obligés d'abandonner l'attaque qu'ils avaient renouvelée à plusieurs reprises avec une extrême vigueur contre Dourlers, et qui nous avait coûté beaucoup de sang (15 octobre).

Le conseil de guerre se réunit. Jourdan proposa de renforcer, le lendemain matin, notre aile gauche qui avait plié. — « Non, dit Carnot, c'est ainsi qu'on perd une bataille! » et il déclara qu'il fallait dégarnir le centre et la gauche, pour renforcer notre droite et porter tout notre effort sur Wattignies.

C'est-à-dire que, le lendemain d'un échec, il prétendait faire l'opération audacieuse qu'il n'avait osé risquer la veille. Il jouait le tout pour le tout. On a dit que le télégraphe venait de lui apprendre une défaite essuyée sur le Rhin : il fallait vaincre ou mourir.

« Vous en prenez la responsabilité? lui dit Jourdan. — Je me charge de tout, » répondit Carnot.

Il avait compté sur les bois et les ravins, pour dérober à l'ennemi notre mouvement de concentration. Un épais brouillard nous aida à approcher de très-près sans être découverts. Le 16, à midi, quand la brume se

dissipa, les Autrichiens virent devant eux une masse de 24 000 hommes qui montaient à l'assaut du plateau de Wattignies.

Deux fois l'artillerie ennemie refoula l'élan de nos fantassins. Ils revinrent à la charge, soutenus par l'artillerie légère que Carnot avait mêlée à nos bataillons et par des batteries placées sur les hauteurs, en face des



Houchard

positions autrichiennes. Au troisième assaut, que dirigèrent en personne Carnot et Jourdan, Wattignies fut emporté. On poursuivit les Autrichiens jusque sur les hautes bruyères de Glarges, qui dominent Wattignies.

Mais, là, une masse de cavalerie, envoyée à la hâte par Cobourg, vint tomber sur notre brigade la plus avancée et la rompre. Le général de cette brigade ordonne la retraite. Carnot accourt, rallie la brigade, destitue le général, descend de cheval, ramasse un fusil et se met à la tête de la brigade formée en colonne. Un autre représentant, Duquesnoi, s'avance avec Jourdan à la tête d'une seconde colonne. Le frère de Carnot, le colonel d'artillerie Carnot-Feulins, porte sur le flanc de la cavalerie autrichienne douze pièces d'artillerie légère. Cette cavalerie se renverse. Tout fuit, et les deux représentants du peuple se rejoignent sur les hauts sommets de Glarges et s'embrassent devant toute l'armée aux cris de : « Vive la République ! »

Cobourg n'attendit pas le duc d'York, qui marchait à son secours. La nuit, il leva le siége de Maubeuge et repassa la Sambre.

C'était une seconde victoire de Jemmapes, remportée sur un ennemi plus nombreux et plus fortement posté. L'effet moral fut immense. Le résultat matériel n'eut pas immédiatement l'éclat des suites de Jemmapes.

Carnot et le Comité de salut public voulaient qu'on franchît sur-le-champ la Sambre, afin de tourner l'ennemi, de l'enfermer dans la portion du territoire français qu'il avait envahie et de l'y accabler.

Jourdan représenta le dénûment et le peu de cohésion de l'armée, la nécessité d'employer l'hiver à organiser les masses de la Réquisition et à refaire le matériel et les approvisionnements. Carnot se rendit à ces observations ; mais ce ne fut pas sans peine qu'il amena le Comité de salut public à renvoyer au printemps les opérations offensives.

Les progrès des ennemis étaient du moins arrêtés définitivement sur la frontière du Nord, et le Comité était en mesure de reporter maintenant ses efforts du côté du Rhin, où nous avions essuyé un revers. De bonnes nouvelles de Lyon et de la Vendée, qui faisaient espérer une prochaine extinction de la guerre civile, arrivèrent presque en même temps que celles de Wattignies. Le Comité se sentit très-fort. Il frappa un nouveau coup à l'intérieur ; il appela l'énergique, l'infatigable Robert Lindet à la tête d'une commission d'approvisionnement des armées. C'était arracher les fournitures aux



Carnot à Wattignies.

voleurs, aux désorganisateurs, aux Hébertistes, et compléter la réorganisation militaire, en constituant le grand triumvirat de Carnot, Prieur et Lindet. Carnot était la tête, les autres étaient les deux bras (22 octobre).

Du côté du Rhin, après la perte de Mayence, les discordes de la Prusse et de l'Autriche étaient venues, durant quelque temps, à notre aide. Le roi de Prusse savait que l'Autriche faisait tout ce qu'elle pouvait pour le brouiller avec la Russie et pour lui faire perdre ce qu'il avait pris en Pologne, et il n'était pas disposé à sacrifier ses troupes et son argent pour conquérir l'Alsace aux Autrichiens. Le peu d'activité de l'ennemi encouragea les chefs de nos deux armées du Rhin et de la Moselle, que le Comité de salut public pressait d'agir. Ils tentèrent, du 12 au 14 septembre, une double attaque sur les deux revers des Vosges, contre les Autrichiens de Wurmser et contre les Prussiens de Brunswick. L'attaque ne réussit pas, et notre armée de la Moselle fut obligée d'abandonner les crêtes des Vosges et de se replier derrière la Sarre.

Ce succès modifia les dispositions du roi de Prusse; en quittant son armée pour aller veiller à ses intérêts en Pologne, il laissa au duc de Brunswick le gros de ses forces et l'autorisa à aider les Autrichiens au siége de Landau et à concerter ses opérations avec Wurmser, mais sans s'engager à fond.

Le 13 octobre, Wurmser, appuyé sur sa droite par les Prussiens, attaqua les lignes de retranchements qui, de Lauterbourg à Wissembourg, protégeaient l'entrée de l'Alsace. Les Français, disséminés et mal com-

mandés, se défendirent avec courage; mais les lignes furent forcées sur plusieurs points, et l'armée fut rejetée sur la Moter et, de là, jusque sur Saverne et Strasbourg.

Le danger était extrême. L'armée du Rhin était dans un état déplorable, mais la désorganisation civile et politique dépassait encore en Alsace la désorganisation militaire. La chute du parti girondin avait livré le pouvoir, dans le département du Bas-Rhin, à des anarchistes de la pire espèce, qui dépassaient, s'il est possible, ce qu'étaient les Hébertistes à Paris. Un ex-moine allemand, appelé Euloge Schneider, accusateur public auprès du tribunal révolutionnaire établi à Strasbourg, était devenu le tyran de l'Alsace. Entouré d'une bande d'ex-prêtres et de moines défroqués, venus, comme lui, d'outre-Rhin, il dictait les arrêts de juges choisis par lui, infligeait la ruine ou la mort au hasard de ses haines et de ses fureurs, et usait de l'épouvante qu'il inspirait pour satisfaire ses criminelles passions. Cet homme et ses complices, recrutant tout ce qu'il y avait de mauvaises gens dans la contrée, se montraient fort hostiles à l'esprit français et à la langue française, et on les soupçonnait de vouloir établir en Alsace une espèce de république démagogique allemande.

Le maire de Strasbourg, qui était patriote, et les bons citoyens se trouvaient réduits à l'impuissance entre la faction anarchique et la réaction contre-révolutionnaire, vers laquelle les excès des démagogues rejetaient les esprits incertains et les classes aisées. Les émigrés rentraient dans le département avec l'armée ennemie. Le général autrichien Wurmser, qui était Alsacien de naissance, fut joyeusement accueilli à Haguenau par les royalistes, qui lui servirent d'intermédiaires auprès de leurs amis de Strasbourg. Deux agents de la réaction strasbourgeoise vinrent offrir à Wurmser de lui livrer Strasbourg, afin qu'il en prît possession au nom de Louis XVII. Wurmser hésita. Il demanda d'en référer au cabinet de Vienne. Il savait bien que ce n'était pas pour Louis XVII que l'Autriche voulait Strasbourg.

Pendant ce temps, l'occasion se perdit. Il était arrivé à Strasbourg quelqu'un qui valait une armée. A la nouvelle du péril de l'Alsace, le Comité de salut public avait ordonné la levée en masse des gardes nationaux des départements voisins, expédié vers la Sarre un corps de l'armée de Jourdan, désigné aux armées du Rhin et de la Moselle deux nouveaux généraux en chef, bien choisis cette fois, et, enfin, il avait dépêché en toute hâte à Strasbourg un de ses membres, Saint-Just, et un membre du Comité de sûreté générale, Lebas, compatriote et ami dévoué de Robespierre. Saint-Just n'était connu jusque-là que par la violence froidement implacable de ses motions et par l'emphase axiomatique et tranchante de sa parole. Sa mission d'Alsace révéla soudain ses facultés extraordinaires d'homme d'action.

Lui et son collègue Lebas, qui n'était pas homme d'initiative, mais qui lui fut un très-bon second, débutèrent par une mesure militaire de la plus haute importance : ils ordonnèrent, dans les armées de Rhin et Moselle, l'incorporation des réquisitionnaires dans les anciens bataillons, au lieu de les laisser se former en bataillons où tout eût été nouveau et inexpérimenté, soldats et cadres (24 octobre). Le Comité de salut public fit, par décret de la Convention, appliquer cette mesure dès le mois suivant à toutes nos armées. Elle eut immédiatement des résultats admirables.

L'indiscipline et la misère étaient au comble dans l'armée du Rhin. Saint-Just et Lebas employèrent des moyens extrêmes, mais efficaces, pour réprimer l'une et faire cesser l'autre. Ils donnèrent trois jours à tous les chefs, officiers et agents du gouver-

nement pour satisfaire aux justes plaintes des soldats ; mais, en même temps, ils imposèrent à tous, soldats et officiers, les obligations les plus sévères.

Ils arrêtèrent que tout militaire qui abandonnerait le camp pour vaguer dans Strasbourg serait fusillé. Ils chargèrent le tribunal militaire près l'armée du Rhin de juger sommairement et de faire fusiller, en présence de l'armée, les agents prévaricateurs et concussionnaires de l'administration et les personnes convaincues d'intelligences avec l'ennemi. Le tribunal militaire condamna à mort un général et plusieurs officiers, l'un pour s'être laissé surprendre par négligence devant l'ennemi, les autres pour indiscipline. Saint-Just et Lebas enjoignirent à tout militaire en campagne, sous peine de mort, de coucher tout habillé, et interdirent aux généraux et officiers de quitter leurs corps sous aucun prétexte.

L'armée comprit, et, loin de s'irriter, elle accepta résolûment cette discipline de fer, que Carnot soutint et introduisit partout.

Le soldat vit que, si l'on exigeait beaucoup de lui, on faisait tout pour remédier à ses souffrances.

Saint-Just et Lebas mirent en réquisition pour la troupe tous les manteaux des citoyens de Strasbourg et dix mille paires de souliers dans les vingt-quatre heures. « Vous déchausserez tous les aristocrates de Strasbourg, » écrivait Saint-Just aux officiers municipaux. Cette gaieté de dictateur ne fit pas rire, mais les soldats furent chaussés. Les hôpitaux étant infectés et dépourvus de tout, Saint-Just et Lebas requirent deux mille lits « chez les riches de Strasbourg » pour les soldats blessés ou malades.

Le salut public excusait des exigences exceptionnelles, mais la violence théâtrale et tragique de Saint-Just se retrouva dans sa façon d'appliquer ces mesures d'exception. Il avait, avec Lebas, frappé les citoyens les plus aisés de Strasbourg d'un emprunt forcé de neuf millions à verser dans les vingt-quatre heures. Une partie de ces citoyens avaient prévenu cet arrêté par leurs offres patriotiques ; mais, le plus riche des imposés ayant montré du mauvais vouloir, Saint-Just le fit exposer pendant plusieurs heures sur le plancher de la guillotine.

Au point de vue militaire, tout fut excellent; au point de vue civil, quelques rigueurs outrées, quelques actes tyranniques furent compensés par un immense service rendu à l'Alsace. Saint-Just et Lebas, frappés du danger qui nous menaçait de la part de la démagogie allemande, suscitèrent ou protégèrent une société de propagande formée pour répandre les idées et les coutumes françaises, et ordonnèrent la création d'écoles gratuites enseignant le français dans toutes les communes alsaciennes et lorraines de langue allemande. Ils résolurent d'en finir avec la faction d'Euloge Schneider.

Ce misérable poursuivait le cours de ses affreux exploits. Il promenait maintenant dans les campagnes ses juges et sa guillotine. Il avait fait périr une trentaine de personnes tant à Strasbourg que dans le département. Il venait d'obliger un père, par l'intimidation, à lui donner sa fille en mariage. Il rentra, un jour, à grand fracas, dans Strasbourg, avec sa nouvelle épouse, dans un carrosse à six chevaux, escorté par des hussards « de la mort ». Le lendemain, le peuple de Strasbourg vit, au milieu de la place d'armes, un homme exposé sur l'échafaud de la guillotine, entre deux valets de bourreau. C'était le tyran de l'Alsace. Saint-Just avait fait arrêter Euloge Schneider dans la nuit, et l'envoya devant le Comité de salut public. Il fut guillotiné à Paris.

Pendant ce temps, les opérations militaires avaient recommencé avec la plus

grande énergie. Les Autrichiens, repoussés dans une attaque contre Saverne et voyant le complot de Strasbourg manqué, avaient proposé une suspension d'armes : « La République Française, répondit Saint-Just, ne reçoit de ses ennemis et ne leur envoie que du plomb. » Le nouveau général de l'armée de la Moselle, dès son arrivée, défendit à ses



Clerfayt.

lieutenants d'entrer en correspondance avec les généraux ennemis autrement qu'à coups de canons et de baïonnettes. Ceci indiquait dans quel esprit la campagne d'hiver allait être conduite.

Le nouveau général de l'armée de la Moselle était Hoche, ce vaillant jeune homme qui avait si bien défendu Dunkerque. Le nouveau général de l'armée du Rhin était Pichegru. Rien n'était plus opposé de caractère que ces deux chefs. Ils n'avaient rien de commun, si ce n'est d'être tous deux nés dans les classes pauvres et de s'être également jetés dans le parti le plus exalté de la Révolution. Mais Pichegru s'était fait Montagnard par calcul d'ambition; Hoche, par une sincère ardeur de jeunesse. Pichegru, froid, réfléchi, dissimulé, d'ailleurs instruit et capable, avait gagné la faveur de Saint-Just par les opinions qu'il étalait et surtout par sa déférence et sa modestie affectées. Saint-Just le poussa au commandement, sans opposition de la part de Carnot, qui l'avait distingué parmi les nouveaux officiers généraux.

Pichegru avait trente-deux ans; Hoche en avait vingt-cinq; Carnot n'hésita pas à lui confier une armée. Il avait jugé Hoche, non pas seulement sur ses brillants coups de main, mais sur des mémoires et des plans de campagne envoyés par ce jeune homme au Comité. Hoche avait deviné d'instinct le système de concentration, la guerre de masses, que de longues méditations avaient révélés à Carnot. Fier, impétueux, irascible autant que généreux, son tempérament de feu l'emportait à la témérité; mais sa sagacité extraordinaire dominait ou réparait tout; il saisissait d'un seul coup d'œil les plus grands ensembles; sa vivacité d'impressions s'alliait à la profondeur de la pensée. Il résumait tout en deux mots : « La réflexion doit préparer, la foudre, exécuter. »

Dès qu'elle l'eut vu, son armée fut à lui : — « Ah! mes amis, écrivait un jeune officier dans le journal de l'armée, notre nouveau général est jeune comme la Révolution, robuste comme le peuple; il a le regard fier et étendu de l'aigle; avec lui, nous serons conduits comme des Français doivent l'être. »

En peu de jours, l'armée de la Moselle fut comme renouvelée. Hoche fit pour ses subordonnés ce qu'on avait fait pour lui. Il fit sauter les grades intermédiaires à de tout jeunes gens dont il avait reconnu et fait comprendre la valeur aux représentants. Il inspira une confiance sans bornes aux ar-



Costumes des soldats de la République en 1793 (infanterie et artillerie)

ciens soldats comme aux nouveaux, comme aux populations lorraines, qui fournirent avec un dévouement enthousiaste hommes, effets et vivres. Leurs gardes nationales grossirent l'armée; leurs dons vêtirent et nourrirent des bataillons détachés de l'armée de Jourdan, qui arrivaient quasi nus aux bords de la Sarre. L'ordre se rétablit rapidement; on ne vit plus le soldat manquer de respect à l'officier, ni l'officier opprimer ou abandonner le soldat. Tout se releva sous la double influence de Hoche et de Saint-Just.

Les Autrichiens eurent, le 14 novembre, un dernier succès contre l'armée du Rhin. Ils prirent par capitulation le fort Vauban, situé dans une île du Rhin, à la hauteur de Haguenau et presque en face de Rastadt. Dans la nuit du 16 au 17 novembre, les Prussiens, conduits par un ingénieur émigré, surprirent et escaladèrent le fort de Bitche, qui commande les défilés des Vosges et les principales voies de communication sur les confins de l'Alsace, de la Lorraine et du Palatinat. Un bataillon de réquisitionnaires du Cher, éveillé en sursaut, accourut aux remparts, à moitié nu, et culbuta les assaillants en faisant pleuvoir sur eux des grenades à la main et des bûches.

Le lendemain, l'armée prussienne commença de se mettre en retraite des environs de Bitche sur Kaiserslautern, où le duc de Brunswick voulait la cantonner, tout en couvrant le blocus de Landau.

Hoche ne l'y laissa pas s'établir en repos. Il passa la Sarre avec 35 000 hommes, poussa l'ennemi devant lui à travers les Vosges, et tenta une attaque générale contre

les positions occupées par l'armée prussienne autour de Kaiserslautern. On se battit trois jours entiers dans la vallée de la Lauter, dans les gorges et sur les hauteurs boisées qui la dominent. L'extrême difficulté de combiner les mouvements des colonnes d'attaque sur un terrain si âprement accidenté, la force des positions de l'ennemi et sa vigoureuse résistance, habilement dirigée par le duc de Brunswick, firent échouer l'opération. Hoche dut ordonner la retraite. (30 novembre.)

Sa position était critique. Il n'avait pas suivi les indications de Carnot, qui eût voulu qu'il tournât les Prussiens pour se joindre à l'armée du Rhin, attaquer les Autrichiens et se porter directement au secours de Landau. L'exemple de Houchard pouvait faire tout craindre.

Mais Hoche avait montré dans son échec autant de vigueur et de décision que Houchard avait témoigné d'irrésolution et de faiblesse dans une victoire remportée, pour ainsi dire, malgré lui. L'armée de la Moselle avait opéré sa retraite avec un ordre et une célérité admirables, sans que l'ennemi essayât de la troubler.

Hoche reçut, coup sur coup, deux lettres, l'une de Saint-Just, l'autre de Carnot au nom du Comité de salut public. (4-7 décembre.)

« Tu as pris à Kaiserslautern un nouvel engagement, » lui écrivait Saint-Just. « Au lieu d'une victoire, il en faut deux...... Mets le plus grand concert entre tes mouvements et ceux de la droite (de l'armée du Rhin)..... Il faut que toute la ligne frappe à la fois et frappe sans cesse, sans que l'ennemi ait un moment de relâche. Il faut que tous ceux qui commandent les mouvements combinés de ces deux armées soient amis. Mets la plus grande rapidité dans la marche sur Landau : le Français ne peut s'arrêter un moment sans s'abattre. »

La seconde lettre, celle de Carnot, disait : « Un revers n'est pas un crime, lorsqu'on a tout fait pour mériter la victoire ; ce n'est point sur les événements que nous jugeons des hommes, mais par leurs efforts et leur courage. Notre confiance te reste ; rallie tes forces, marche et dissipe les hordes royalistes. Nous t'envoyons 10 000 hommes de l'armée des Ardennes : tâche d'instruire Landau que tu viens à son secours et vois, en attendant, si, en te joignant à Pichegru, il te serait possible de battre l'armée ennemie (l'autrichienne) qui le retient devant Strasbourg. »

Hoche, si bien compris et si bien soutenu, n'hésita plus à exécuter le plan de Carnot et y employa toute son audace et tout son génie. Il y eut un moment d'hésitation dans les troupes, lorsqu'elles reçurent l'ordre de se remettre en mouvement, au mois de décembre, sans tentes (Hoche les avait supprimées), presque sans équipages, après tant de fatigues et de souffrances. Un régiment se mutinait. Hoche mit à l'ordre du jour de l'armée que ce régiment n'aurait pas l'honneur d'aller au premier combat. Les soldats, humiliés, les larmes aux yeux, accoururent lui demander la grâce de marcher à l'avant-garde.

Hoche envoya sur-le-champ un corps de 12 000 hommes au secours de l'armée de Pichegru, engagée, depuis le 18 novembre, dans une série d'attaques vigoureuses, mais jusqu'alors sans résultat, contre l'armée de Wurmser. Le général autrichien, par suite de la retraite des Prussiens sur Kaiserslautern, avait pris une position défensive derrière les petites rivières du Zinsel et de la Moter, et s'était couvert d'une ligne de vingt-huit redoutes, des hauteurs de Reichshoffen jusqu'à Bischwiller et Drusenheim, sur le Rhin. Le 8 décembre, l'avant-garde de Hoche déboucha par les Vosges sur le flanc des Autrichiens et coopéra dès lors avec l'armée du Rhin. Des combats journaliers se livrèrent aux environs de Haguenau

et de Reichshoffen, de Wœrth, de Frœschwiller, ces lieux illustrés par les victoires de nos pères et dont la célébrité devait être renouvelée par nos malheurs.

Les Prussiens essayèrent de secourir les Autrichiens; mais, jusqu'à la fin, Brunswick et Wurmser ne vinrent pas à bout de s'entendre. Ils projetèrent plusieurs fois de se masser pour reprendre l'offensive, mais furent toujours prévenus par les Français, qui allaient toujours, sans se laisser arrêter par les pluies d'hiver et les ouragans de neige.

Le 22 décembre, Hoche, dérobant habilement sa marche aux Prussiens, descendit à son tour des Vosges, par Pirmasens et Niederbronn, avec trois divisions, et marcha droit aux redoutes autrichiennes de Frœschwiller. Seize pièces de position foudroyaient nos colonnes. « A six cents francs pièce ces canons, mes camarades! » cria Hoche. — « Adjugé ! » répondirent les soldats. Cavalerie et infanterie se précipitèrent à l'assaut des redoutes. Un régiment de hussards enleva six pièces pour sa part ; un régiment de dragons, un bataillon de ligne et un bataillon de volontaires alsaciens prirent le reste. C'est la seule fois que Hoche ait promis aux soldats autre chose que de l'honneur.

Les Autrichiens, chassés de Frœschwiller, essayèrent de tenir à Wœrth. Hoche les força dans ce second poste, en leur enlevant artillerie et bagage. Le corps prussien qui soutenait les Autrichiens fut refoulé sur Wissembourg. Si Pichegru avait secondé Hoche, ce jour-là, par un mouvement général de l'armée du Rhin, l'armée autrichienne eût été écrasée.

Elle se retira derrière la Suhr; Hoche l'assaillit le lendemain à Soultz avec une avant-garde que son infériorité numérique mit un moment en grand péril ; un faible renfort de deux bataillons décida de la journée : les Autrichiens se rejetèrent sur Wissembourg en grand désordre, suivis d'une foule d'émigrés, qui étaient rentrés en France avec l'ennemi, et de contre-révolutionnaires alsaciens qui fuyaient les vengeances de la République.

La jonction des deux armées de Rhin et Moselle s'était opérée sur le champ de bataille. Il fallait que l'un des deux généraux prît le commandement en chef pour achever la victoire. Hoche était allé embrasser cordialement Pichegru, qui l'avait reçu assez froidement. Hoche, cependant, se rappelant la lettre de Saint-Just et de Lebas : « Il faut que tous ceux qui commandent nos deux armées soient amis, » leur écrivit : « Au nom de la République, détruisez la jalousie; donnez le commandement à Pichegru. »

Saint-Just et Lebas, de Strasbourg où ils étaient, avaient en effet désigné Pichegru ; mais, pendant ce temps, deux autres représentants qui avaient pris part à la bataille, Baudot et Lacoste, très-vaillants hommes et très-enthousiastes de Hoche, prirent sur eux de lui donner, ou plutôt de lui imposer le commandement.

Il pouvait s'élever, à cette occasion, un conflit d'autorité très-dangereux en ce moment décisif. Saint-Just, délégué du Comité de salut public, avait coutume de s'arroger une certaine suprématie sur les autres représentants en mission. Son orgueil fut profondément blessé de la décision par laquelle ses collègues annulaient la sienne. Il se contint cependant, et le devoir l'emporta sur l'orgueil. « Il faut, en cet instant, écrivit-il, ne se souvenir que de la patrie. » Saint-Just fut grand ce jour-là; heureux, s'il n'eût gardé, au fond de son âme altière et vindicative, des ressentiments qui eurent bientôt après de déplorables suites!

L'ennemi s'était résolu à un suprême effort. Brunswick était enfin venu joindre en personne Wurmser. Ils prétendaient, à leur tour, attaquer en masse le 26 décembre. Hoche les prévint cette fois encore. Il

ordonna une attaque générale par les deux armées de Rhin et Moselle tout entières, depuis le Rhin jusqu'aux sommets des Vosges. A droite, deux divisions de l'armée du Rhin eurent ordre d'assaillir Lauterbourg. Elles étaient conduites par un homme destiné à une grande et pure renommée, le général Desaix. Au centre, Hoche



Hoche.

en personne s'avança sur Wissembourg avec 35000 hommes. Au loin, à gauche, dans les montagnes, trois divisions de l'armée de la Moselle renouvelèrent l'assaut des positions prussiennes à Kaiserslautern et Anwiller.

En avant de Wissembourg, l'ennemi, qui comptait nous surprendre, fut surpris, assailli en pleine marche : son avant-garde, refoulée, essaya de tenir sur la hauteur du Geisberg. Les Français, aux cris de « Landau ou la mort! » franchirent ravins, haies et fossés, escaladèrent le Geisberg sous le feu de sept batteries.

Les batteries furent enlevées. Brunswick vint se mettre à la tête des réserves autrichiennes pour empêcher la retraite de devenir une déroute. L'ennemi repassa la Lauter (la Lauter d'Alsace, différente de celle du Palatinat) et les fameuses lignes de Wissembourg, qu'il nous avait enlevées deux mois auparavant.

Desaix avait emporté Lauterbourg : Hoche entra, le 27 au matin, dans Wissembourg; le 28, le blocus de Landau fut levé.

Dès le 30, Wurmser repassa le Rhin à Philipsbourg, sans vouloir attendre un jour de plus pour faciliter la retraite des Prussiens. Kaiserslautern et tous les postes des Vosges avaient été évacués presque sans résistance; l'armée prussienne se replia sur Mayence, et les Français réoccupèrent le Palatinat, Spire et Worms, en s'emparant de tous les approvisionnements de l'ennemi. Le duc de Brunswick envoya sa démission au roi de Prusse, sortant ainsi, dégoûté et humilié, d'une guerre où on lui avait fait compromettre, malgré lui, sa réputation militaire, et dont il n'avait jamais espéré le succès.

Les Autrichiens abandonnèrent, le mois suivant, le poste important du fort Vauban, qui commandait le Rhin entre Strasbourg et Lauterbourg. La reprise du fort Vauban termina cette glorieuse campagne du Rhin et des Vosges, qui avait ramené dans nos rangs la fortune de 92, nous révélait le plus grand général qu'eût encore enfanté la Révolution, et nous présageait, pour la campagne suivante, de nouveaux et d'éclatants succès.

Nous verrons plus tard comment des malentendus, des rivalités, des ressentiments personnels arrêtèrent momentanément la carrière du jeune héros qui venait de délivrer l'Alsace.

Simultanément avec ces grands événements militaires du Nord et de l'Est, la guerre civile de l'Ouest, durant toute la se-

conde moitié de 93, s'était prolongée, bien plus acharnée, plus sanglante, plus opiniâtrément disputée que la guerre étrangère elle-même. Les chefs vendéens avaient tenté d'assurer à leur insurrection le secours direct des armes étrangères; mais l'Angleterre ne leur avait promis son assistance qu'à condition qu'ils passeraient la Loire et s'empareraient d'un port en Bretagne. Ils ne se crurent pas en état de l'essayer après leur échec de Nantes. Cependant l'aspect des affaires vendéennes avait été confus et sombre pendant les mois de juillet et d'août. Vers la fin de juillet, le représentant Philippeaux, par son éloquence populaire, son patriotisme conciliant et sympathique, et son ardent courage, avait raffermi le cœur des populations républicaines de l'Anjou, du Maine et de la Loire-Inférieure, qu'ébranlaient et que divisaient la mauvaise conduite des chefs de l'armée de Saumur (ou des Côtes de la Rochelle) et les querelles entre Girondins et Montagnards. Le brave général Canclaux, le défenseur de Nantes, campé sur la rive sud de la Loire, tenait en échec Charette et les bandes du Marais. Le général Tuncq, avec une poignée de soldats, mit deux fois en déroute, devant Luçon, la grande armée vendéenne, qui, sous les ordres de son nouveau général en chef d'Elbée, voulait s'emparer de cette ville (30 juillet-14 août).

Ces succès partiels restèrent sans résultat. Le général de l'armée de Nantes (dite des Côtes de Brest), Canclaux, et les représentants en mission près de cette armée, bien intentionnés et intelligents, n'avaient pas les moyens d'agir. Le ministère de la guerre, où régnaient les Hébertistes, réservait toutes ses préférences et tous ses secours pour l'armée de Saumur, qui n'en tirait aucun parti; elle était dans les mains d'un général incapable et de représentants violents et brouillons.

Ce général, Rossignol, était un ancien ouvrier orfévre, brave, turbulent, sans cervelle, qui s'était signalé dans les mouvements populaires et dans les clubs de Paris. Devenu commandant de gendarmerie et envoyé dans la Vendée, il avait encouragé, plus par étourderie que par perversité, les



Rossignol.

désordres qu'il était chargé de réprimer, et s'était fait arrêter, par ordre d'un chef militaire, pour avoir prêché l'insubordination et toléré le pillage. Ses amis les Hébertistes le tirèrent d'affaire, le firent nommer général de brigade, puis général de division, puis commandant en chef de l'armée des Côtes de la Rochelle (de Saumur) (27 juillet).

Rossignol n'était que le mannequin sous le nom duquel un personnage beaucoup plus méchant que lui menait tout. C'était Ronsin, homme de lettres de bas étage,

nommé capitaine le 1er juillet et général le 4, et qui remplissait les fonctions de chef d'état-major de l'armée de Saumur. Ronsin avait une grande audace, mais point de talent militaire, une intelligence dépravée et une ambition furieuse. Il prétendait se donner l'honneur et le profit de finir la guerre de la Vendée par l'extermination et l'incendie, et il avait mis en tête à Rossignol, non-seulement d'appliquer à la rigueur, mais d'exagérer monstrueusement le terrible décret du 1er août. Il voulait brûler les villes qui auraient reçu les « brigands », c'est-à-dire les villes patriotes qui n'auraient pas été en état de repousser l'ennemi : Chollet, par exemple, et Parthenai, où les Vendéens étaient entrés deux fois.

Les représentants en mission à Niort, Goupilleau et Bourdon de l'Oise (quoique celui-ci fût un très-fougueux Jacobin), furent indignés et suspendirent Rossignol de son commandement (22 août). D'autres représentants soutinrent Rossignol. La question fut déférée au Comité de salut public et à la Convention. Les Jacobins prirent le parti de Rossignol. Robespierre subissait encore la triste et humiliante alliance des Hébertistes. La Convention réintégra Rossignol dans ses fonctions et rappela de la Vendée Goupilleau et Bourdon de l'Oise (28 août).

Les Hébertistes l'avaient emporté dans la question de personnes; ils ne l'emportèrent pas, cependant, sur le fond; le Comité de salut public sentit la nécessité de réprimer les fureurs de Rossignol et de Ronsin, et ordonna au ministre de la guerre, Bouchotte, de rassurer les habitants de Chollet et de Parthenai, et, en général, tous les patriotes vendéens sur le salut de leurs propriétés. Il ordonna la sévère répression des pillards.

Les états-majors de Nantes et de Saumur étaient en ardente rivalité sur un objet d'une importance capitale pour la suite des opérations dans la Vendée. La vaillante garnison de Mayence arrivait en ce moment sur la Loire. Nantes et Saumur se la disputaient. Canclaux et Ronsin présentaient au Comité de salut public deux plans opposés.

Le plan de Canclaux, vivement appuyé par le représentant Philippeaux, consistait à réunir l'armée de Mayence à la petite armée de Nantes, puis à opérer la jonction, à travers le Marais, avec le corps qui occupait les Sables-d'Olonne. Après avoir accablé la Vendée maritime, on pénétrerait au cœur du Bocage, en y appelant, par un mouvement concentrique, tous les corps de l'armée de Saumur.

Ronsin proposait qu'au contraire on joignît les Mayençais à l'armée de Saumur et qu'on attaquât la Vendée par l'Est, au lieu de l'attaquer par l'Ouest.

Le Comité de salut public, qui avait d'abord agréé le plan de Canclaux, consentit à laisser la décision à un conseil de guerre, où les représentants en mission auprès des deux armées de Nantes et de Saumur siégèrent avec les généraux de division de ces deux armées.

Le conseil de guerre se prononça pour le plan de Canclaux. Le directoire du département de Maine-et-Loire établit, auprès de l'armée, une commission chargée de veiller à la conservation des propriétés des patriotes sur le théâtre de la guerre et de protéger les femmes, les enfants et les vieillards des communes insurgées, qu'on ferait conduire sur les derrières de l'armée. Les représentants près l'armée de Saumur défendirent absolument d'incendier aucune ville, village ou maison isolée, sous prétexte que les « brigands » y avaient logé, et arrêtèrent que, « si les circonstances pouvaient forcer de livrer aux flammes des communes rebelles, » l'incendie ne pourrait avoir lieu que sur un ordre écrit des généraux. (8 septembre.)

C'était bien loin des intentions de Rossi-

gnol et de Ronsin. Les représentants près l'armée de Nantes avaient rendu, dès le 27 août, un pareil arrêté, qui interdit le pillage sous peine de mort.

Les chefs vendéens avaient pris des mesures qui montraient la colère et l'effroi que leur inspirait l'arrivée des Mayençais. Une proclamation de leur général d'Elbée avait menacé de traiter quiconque ne prendrait pas les armes en « complice de la Convention nationale. » Le conseil de guerre vendéen arrêta qu'on ne ferait pas de prisonniers parmi les Mayençais, attendu qu'ils violaient la capitulation de Mayence en prenant part à la guerre. Les Vendéens identifiaient ainsi complétement leur guerre avec celle des puissances qui travaillaient à démembrer la France.

L'ennemi prévint les républicains. Le 5 septembre, avant que l'armée de Mayence eût joint la petite armée de Nantes, une double attaque fut tentée par Charette contre le camp de Canclaux, aux Naudières sous Nantes, et par d'Elbée contre la division de Luçon, qui s'était avancée trop tôt jusqu'à Chantonnai. Charette et ses gens du Marais furent vigoureusement repoussés par Canclaux; mais la grande armée vendéenne força le camp de la division de Luçon, en l'absence du général Tuncq. Elle mit à mort barbarement ses prisonniers.

Cet échec partiel n'arrêta pas le mouvement général. Canclaux avait été rejoint par dix mille des intrépides défenseurs de Mayence, ayant à leur tête Aubert-Dubayet, Kléber et les deux représentants qui avaient partagé leurs périls et leur gloire, Merlin de Thionville et Reubell. Merlin rédigea une proclamation où il annonçait « aux brigands amnistie et fraternité, s'ils rentraient dans le devoir; sinon, combat à mort et à outrance. »

Canclaux se mit en marche, le 9 septembre, avec une quinzaine de mille hommes, en laissant une réserve à son camp des Naudières. Les divisions des Sables-d'Olonne et de Fontenai, celle même de Luçon, promptement reformée après sa défaite, s'avançaient pour opérer leur jonction avec Canclaux. Les divers corps de l'armée de Saumur devaient se diriger, de leur côté, vers le rendez-vous général, qui était à Mortagne, au cœur de la Vendée.

La levée en masse avait été ordonnée dans les départements environnants, et le tocsin appelait de toutes parts les populations, depuis Angers et Tours jusqu'à Niort et la Rochelle, à venir grossir l'armée de Saumur.

On ne revit pas le grand élan qui s'était manifesté trois mois auparavant, pour repousser les insurgés, après la prise de Fontenai. Les désordres de l'armée de Saumur et l'incapacité de ses généraux avaient découragé et dégoûté les populations. La levée en masse donna un ramas d'une cinquantaine de mille hommes, mal armés et sans ardeur, qui lâchaient pied dès qu'ils apercevaient l'ennemi et ne rendaient presque aucun service. A la suite d'échecs subis par des détachements de l'armée de Saumur, les Vendéens attaquèrent Doué et Thouars; ils furent repoussés; mais ce fut par les troupes, et non par la levée en masse. (14 septembre.)

Canclaux, cependant, s'avançait avec les Mayençais à travers le Marais, chassant devant lui les bandes de Charette. A Légé, l'armée délivra 1200 malheureux patriotes, hommes, femmes et enfants, entassés dans les prisons par les insurgés.

Maître de Montaigu le 16, Canclaux n'était plus qu'à six ou sept lieues de Mortagne, le lieu du rendez-vous; mais il avait reçu de Rossignol l'avis que l'armée de Saumur n'était pas en mesure de le joindre. Canclaux résolut d'attendre Rossignol pour attaquer Mortagne, de prendre position sur la Sèvre Nantaise, à Tiffauges et à Torfou, et de rallier entre ces deux postes et

Montaigu les trois colonnes de Fontenai, de Luçon et des Sables-d'Olonne, qui arrivaient par la Châtaigneraie, Chantonnai et la Roche-sur-Yon. La colonne des Sables-d'Olonne était déjà à Saint-Fulgent, à cinq ou six lieues de Montaigu.

Le 16 septembre, l'ordre fut expédié, de la part de Rossignol, à ces trois colonnes



Aubert-Dubayet.

de battre en retraite. Les deux corps de Fontenai et de Luçon obéirent. Le commandant du corps des Sables-d'Olonne, le Polonais Mieckowski, ne rétrograda pas, mais s'arrêta.

Cet ordre, qui découvrit le flanc droit de Canclaux, ne venait pas de Rossignol, malade à Saumur, mais de Ronsin. Rossignol le révoqua lorsqu'il le connut, mais trop tard pour en prévenir les conséquences.

Le 19 septembre, l'avant-garde de Canclaux, 2000 Mayençais conduits par Kléber, emporta héroïquement le poste très-fort de Torfou, hauteur entourée de fossés, de haies et de bois; mais elle y fut cernée par la masse des deux armées vendéennes réunies. Les femmes furieuses, forcenées, ramenèrent de toutes parts au combat les insurgés qui avaient fui. L'avant-garde mayençaise se dégagea à grand'peine, grâce aux efforts de Kléber et au dévouement du commandant des chasseurs à pied de Saône-et-Loire, Chevardin. « Tiens là, lui avait dit Kléber. Fais-toi tuer, mais sauve tes camarades! — Oui, général! » dit Chevardin. — Il arrêta l'ennemi dans le défilé de Torfou et mourut.

Canclaux et Dubayet, accourus avec le gros des Mayençais, refoulèrent les masses vendéennes.

Mais, le surlendemain, les Vendéens se rejetèrent sur Montaigu et y surprirent et mirent en déroute le corps de l'armée de Nantes qui opérait avec les Mayençais, sous les ordres du général Beysser. Canclaux ne put le secourir à temps, et dut ordonner la retraite sur Nantes.

De Montaigu, les chefs vendéens allèrent retomber sur Saint-Fulgent et y accablèrent le corps des Sables-d'Olonne, commandé par Mieckowski.

Sans l'ordre envoyé par Ronsin, Mieckowski eût joint Beysser à Montaigu avant que celui-ci eût été attaqué, et les colonnes de Luçon et de Fontenai fussent également arrivées à temps. Au lieu d'un revers, on aurait eu probablement une victoire décisive.

Quel avait été le but de Ronsin? — Son ordre était un véritable crime de haute trahison; crime dont Rossignol, jusqu'alors l'aveugle instrument de Ronsin, avait tâché d'arrêter l'effet. Ronsin, exaspéré d'avoir vu rejeter son plan de campagne, voulait une défaite pour Canclaux et une victoire pour lui. Quand il crut avoir tout à la fois isolé Canclaux et attiré sur les Mayençais le gros des forces vendéennes, il porta en avant deux colonnes sur Vihiers et sur Beaulieu. Il se mit à la tête de la colonne




Les Vendéens vaincus repassent la Loire.

de Vihiers (7 ou 8000 hommes de troupes de ligne et une dizaine de mille de la levée en masse), et prit la route de Chollet. Il engagea son artillerie dans la rue étroite et creuse du village de Coron, comme dans un piége, d'où il ne put la retirer. 10 ou 12 000 Vendéens, arrivant par les hauteurs, fusillèrent les canonniers sur leurs pièces et mirent en fuite cette masse d'hommes si misérablement conduite. Le grand général des Hébertistes n'avait montré pour toutes qualités militaires qu'une audace brutale et aveugle.

La colonne qui était à Beaulieu fut battue à son tour le lendemain.

Plusieurs femmes se signalaient dans les rangs des Vendéens par leur bravoure et leur férocité. L'une d'elles a écrit une relation où elle prétend avoir tué à elle seule vingt et un « bleus » (républicains) à coups de sabre, et se vante d'avoir « coupé le cou à son oncle, qu'elle avait rencontré à la tête d'une compagnie républicaine. »

Le plan d'opérations contre la Vendée avait complétement échoué, bien que l'armée de Mayence eût fait tout ce qu'on avait droit d'attendre d'elle. Le brave et loyal représentant Philippeaux écrivit au Comité de salut public, avec l'approbation de ses collègues de Nantes, une lettre où il dénonçait nettement l'incapacité de Rossignol et la trahison de Ronsin. Merlin de Thionville alla lire en personne cette lettre devant la Convention. (24 septembre.)

Ronsin courut à Paris opposer dénonciation à dénonciation, et accuser Canclaux et Aubert-Dubayet d'avoir désorganisé l'armée ! Robespierre continua de soutenir les

Hébertistes. Ronsin eut gain de cause contre Aubert-Dubayet et Canclaux. Ces deux généraux perdirent leurs commandements.

Carnot savait ce qu'ils valaient, mais ne put résister au parti pris dans le Comité et dans la Convention, d'écarter tous les officiers d'origine nobiliaire ou d'origine étrangère. Cette résolution s'expliquait par les passions et les défiances terribles du temps, mais elle était aussi injuste que nuisible ; elle privait la République des services d'hommes braves et capables, qui avaient eu le mérite, les uns, de renoncer aux préjugés de leur naissance, les autres, de venir, des pays étrangers, se dévouer à la Révolution française.

Carnot tâchait de diminuer cette perte en employant comme aides, dans les travaux de son ministère, des officiers distingués qui cachaient leurs noms nobiliaires afin d'échapper à la persécution.

Les Hébertistes, appuyés par Robespierre, parvinrent à faire rappeler de la Vendée, non-seulement les généraux Aubert-Dubayet, Canclaux, Mieckowski, mais les représentants qui avaient le mieux servi la République, Philippeaux, Merlin de Thionville, Reubell, Cavaignac (père du général), en n'y laissant que les plus violents Jacobins, parmi lesquels Carrier, qu'on venait d'envoyer à Nantes.

Les Hébertistes n'obtinrent pas cependant un succès complet. Ils avaient écarté leurs adversaires; ils ne purent maintenir leurs amis. Rossignol fut rappelé de Saumur, et Ronsin n'y retourna pas. Le Comité de salut public adopta un nouveau et très-bon plan. Il sépara le département de la Loire-Inférieure du commandement des Côtes de Brest pour le réunir au commandement des Côtes de la Rochelle, c'est-à-dire qu'il réunit les forces de Nantes et de Saumur en une seule armée de l'Ouest. Rossignol fut transféré au commandement des Côtes de Brest, devenu tout à fait secondaire et en dehors de la guerre de la Vendée. Par malheur, les clubs s'obstinaient à se mêler de cette guerre, comme si elle eût été leur chose, et ils étaient soutenus dans le Comité de salut public par la politique de Robespierre et par le fanatisme de Billaud-Varennes et de Collot-d'Herbois; ils imposèrent un général en chef plus inepte encore que Rossignol, Léchelle. Du moins, il n'eut pas de Ronsin avec lui.

A la suite d'un rapport de Barère, où chaque phrase avait pour refrain : « détruire la Vendée! » et où il montrait dans cette destruction le salut de la République, la Convention adressa une proclamation à l'armée de l'Ouest : « Soldats de la liberté, il faut que les brigands de la Vendée soient exterminés avant la fin d'octobre! »

L'armée de Nantes avait ressaisi l'offensive avant de connaître les changements ordonnés à Paris; elle marchait derechef sur le point central de Mortagne et s'attendait à voir, cette fois, arriver à elle par Chantonnai les trois corps des Sables-d'Olonne, de Luçon et de Fontenai. Cette fois encore, la jonction manqua par un contre-ordre de Saumur. Ces trois corps furent appelés à Bressuire. Une fausse manœuvre, sans mauvaise intention, pouvait causer les mêmes malheurs qu'avait fait naguère la trahison. Il n'en fut rien, grâce à la vigueur des Mayençais. Canclaux, averti que les renforts ne venaient pas, n'en marcha pas moins à l'ennemi. Il était en présence des Vendéens, quand il reçut la dépêche qui le révoquait de ses fonctions. Il fit de nobles adieux à son armée. Il remporta une victoire à Saint-Symphorien, près de Tiffauges, le 6 octobre, et partit le 7. Là comme à Torfou, Kléber commandait l'avant-garde. Quand il fut devant les Vendéens, les soldats lui crièrent : « Général, nous n'avons pas de canons : — Hé bien! répondit-il, allons chercher ensemble ceux que nous

avons perdus à Torfou! » Les soldats s'élancèrent, baïonnette en avant, et rien ne tint devant eux. Quatre mille hommes en culbutèrent vingt-cinq ou trente mille. L'avant-garde mayençaise avait seule donné.

Le nouveau général en chef, Léchelle, rejoignit l'armée de Mayence le 8 octobre. Merlin de Thionville, qui n'avait pas encore reçu son ordre de rappel, et un autre représentant présent à l'armée, jugèrent Léchelle tellement nul, qu'ils chargèrent Kléber du commandement effectif, en laissant le titre et l'apparence à Léchelle. Ces changements avaient fait perdre quelques jours à l'armée de Mayence.

Pendant ce temps, les corps de l'armée de Saumur, qui avaient été réunis à Bressuire sous le général Chalbos, avaient battu un corps d'armée vendéen et étaient entrés à Châtillon, siége habituel du Conseil supérieur des insurgés (9 octobre). Assailli et renversé par un retour offensif des Vendéens, Chalbos rallia ses troupes rompues entre Châtillon et Bressuire, et mit de nouveau l'armée vendéenne en déroute (11 octobre).

L'armée de Mayence reprit son mouvement le 14, et entra le lendemain sans résistance à Mortagne. Elle y fut renforcée par la colonne de Luçon, que conduisait un jeune homme destiné à une éclatante renommée, Marceau, dont nous avons parlé pour la première fois lors du siége de Verdun.

On poussa en avant, et l'on défit les Vendéens dans un brillant combat à Saint-Christophe, sur la route de Mortagne à Chollet. Kléber et Marceau se signalèrent à l'envi, et Merlin de Thionville se remit à pointer les canons comme à Mayence.

L'armée entra le 16 à Chollet, évacué par l'ennemi. Chalbos opéra sa jonction la nuit suivante. Les généraux eurent alors dans la main 20 à 22 000 hommes pleins d'ardeur et de confiance.

L'opération manquée le mois précédent avait réussi cette fois. Les républicains étaient victorieux au cœur de la Vendée.

L'ébranlement était profond parmi les masses insurgées. Un de leurs chefs les plus populaires, Lescure, avait été blessé à mort dans le combat du 15. Charette, brouillé avec les autres généraux pour une question de partage de butin, était retourné faire la guerre pour son compte dans le Marais. On le rappela instamment; il ne revint pas. D'Elbée et les autres chefs avaient encore autour d'eux la masse des insurgés du haut Poitou et de l'Anjou, mais le trouble et l'angoisse envahissaient cette multitude, qui se sentait traquée par le fer et le feu jusque dans les profondeurs de son Bocage. Bonchamps, le plus intelligent de leurs généraux, avait depuis longtemps la pensée d'élargir le théâtre de la guerre et de le porter au nord de la Loire, en Bretagne, où l'on trouverait des populations disposées à grossir « l'armée catholique. »

Ce n'était pas l'avis du général en chef d'Elbée.

Après de vifs débats, le Conseil de guerre des Vendéens résolut de tenter un effort suprême, mais en se ménageant les moyens de franchir la Loire, si l'on perdait la bataille.

Les chefs vendéens envoyèrent un détachement se saisir de deux passages sur la Loire, à Varades et à Ancenis, puis, à la tête de 40 000 hommes, ils vinrent se jeter sur l'armée républicaine (17 octobre).

Ce fut la plus grande journée de toute cette terrible guerre. D'Elbée, Bonchamps, le jeune et impétueux La Rochejaquelein enlevèrent leurs hommes avec une énergie désespérée, et les firent charger en colonne serrée, comme ils n'avaient jamais fait. Chefs et soldats, parmi les républicains, rivalisèrent d'intrépidité. Merlin de Thionville et six autres représentants du peuple, à cheval, sabre en main, donnaient l'exemple

à tous. Kléber, avec sa haute taille, son mâle visage et sa flottante chevelure, et Marceau, jeune, beau, héroïque, transportaient d'enthousiasme nos bataillons.

Quatre heures durant, la fortune fut incertaine. D'Elbée tomba; Bonchamps tomba: tous deux blessés à mort. Vers la fin du jour, l'armée vendéenne céda enfin sur tous les points. La nuit couvrit sa déroute.



Bonchamps.

Les vaincus refluèrent en masse sur Saint-Florent, traînant après eux une foule prodigieuse de blessés, de malades, de femmes, de vieillards, d'enfants, de prêtres, les uns échappés des villages en flammes, les autres accourus, en abandonnant tout, pour se sauver ou périr avec l'armée. Quatre-vingt mille malheureux s'entassaient au pied des hauteurs de Saint-Florent, sur la plage de la Loire, avec des cris, des pleurs, des appels désespérés aux quelques barques qui passaient et repassaient incessamment pour transporter cette multitude sur la rive droite, à Varades. Le bruit du canon se rapprochait; la fumée des villages incendiés montait à l'horizon. La veuve de Lescure, dans ses Mémoires, dit que ce spectacle donnait l'idée du jugement dernier!

Il y eut comme un second drame dans ce drame immense. Tandis que la foule se pressait sur le bord de la Loire, les chefs et l'élite de leurs hommes débattaient, dans le bourg de Saint-Florent, la vie ou la mort de 5000 prisonniers républicains enfermés dans l'église.

Les Vendéens avaient plus d'une fois massacré leurs prisonniers par centaines, malgré les efforts de la plupart de leurs chefs; cette fois, les chefs, exaspérés de leur défaite, décidèrent d'abord de fusiller ces milliers d'hommes; puis il reculèrent devant l'horreur d'une telle exécution. Tandis qu'ils délibéraient, leurs soldats s'amassaient avec des cris de fureur autour de l'église et menaçaient de commencer le carnage. Bonchamps, qui se mourait, averti de ce qui se passait, envoya en toute hâte un de ses officiers ordonner qu'on épargnât les captifs. « C'est, dit-il, le dernier ordre que je donnerai; assurez-moi qu'il sera exécuté! »

Le cri de : « Grâce! Bonchamps le veut! » fit tomber les armes des mains des insurgés; ils respectèrent les dernières volontés du plus aimé de leurs capitaines. Les chefs, ne pouvant traîner les prisonniers outre Loire, leur rendirent la liberté.

Il y avait, parmi ces captifs, un homme dont le nom doit être conservé à la postérité : c'était un garde national de Nantes, nommé Haudaudine; pris par les Vendéens, il avait été chargé par eux d'aller proposer à Nantes un échange de prisonniers. Les autorités républicaines, d'après les maximes inflexibles de ce temps, refusèrent de transiger avec les rebelles. On assure que Haudaudine lui-même fut de cet avis. Il avait



Granville.

promis de retourner dans sa prison si la négociation ne réussissait pas. Rien ne put le décider à manquer à sa parole. Il retourna se livrer aux Vendéens, convaincu qu'il allait à la mort.

Frappés de sa grandeur d'âme, ils l'épargnèrent, et, plus tard, il sauva la veuve de Bonchamps. Elle avait été condamnée par le tribunal révolutionnaire; il obtint sa grâce.

Les Vendéens employèrent la journée du 18 octobre à traverser la Loire, la plupart en barques, le reste à gué. Les éclaireurs républicains, en arrivant à Saint-Florent, le 19 de grand matin, n'aperçurent plus que les dernières bandes dans une île de la Loire. Si le passage eût été défendu à Varades et à Ancenis, la Vendée, ce jour-là, eût été anéantie. Mais le rappel de Canclaux avait désorganisé l'autorité militaire sur la rive droite de la Loire, et les Vendéens n'avaient pas trouvé de résistance sérieuse.

L'armée qui avait vaincu à Chollet se partagea pour protéger à la fois Angers et Nantes contre la masse fugitive, achever de soumettre le Bocage de la Vendée et poursuivre Charette dans le Marais. Plusieurs communes du Bocage avaient accepté l'amnistie offerte par Merlin de Thionville et ses collègues.

Les Vendéens, qui venaient de nommer le jeune Henri de La Rochejaquelein général en chef à la place de d'Elbée, ne se dirigèrent ni sur Angers ni sur Nantes. Ils prirent la route du Bas-Maine (Mayenne), comptant y faire des recrues et tourner de là sur la Bretagne.

Ils avaient en effet des amis dans le Bas-Maine, les « Chouans, » bandes d'insurgés qui, cachés dans les forêts, faisaient, depuis quelques mois, une petite guerre de meurtres et de pillages contre les autorités républicaines et les patriotes. Ceux-là méritaient véritablement le titre de « brigands » que les républicains donnaient aux Vendéens. Le nom de *Chouans* leur venait d'un de leurs chefs, Jean Cottereau, surnommé *Chouan* (Chouette), ancien contrebandier et déserteur.

La « Chouannerie, » comme on appela cette petite guerre, se propageait dans la Haute-Bretagne. Il y avait, en même temps, une insurrection de paysans dans le Morbihan. Les Vendéens espéraient retrouver hors de chez eux une autre Vendée.

Les Vendéens entrèrent à Château-Gonthier, où ils égorgèrent le juge de paix, le curé constitutionnel et les membres de la municipalité. Ces barbaries avaient été provoquées par le meurtre de quelques-uns de leurs blessés, qu'avaient massacrés les coureurs de l'armée républicaine. L'atrocité de cette guerre allait toujours croissant. Les Vendéens s'emparèrent de Laval, faiblement défendu, et y renouvelèrent les cruautés de Château-Gonthier sur les prêtres constitutionnels et les fonctionnaires. Ils furent rejoints à Laval par six mille paysans manceaux et bretons.

Le 25 octobre, ils repoussèrent l'avant-garde républicaine, qui les avait attaqués sous Laval sans attendre le gros de l'armée.

Le lendemain, l'armée républicaine, arrivée de Nantes et d'Angers, se massa à Villiers, à moitié chemin de Château-Gonthier à Laval. Les généraux convinrent de laisser un jour ou deux de repos aux soldats harassés de fatigue, sans souliers et quasi sans vivres, puis d'attaquer à la fois par les deux rives de la Mayenne, en se faisant joindre par un corps de troupes venu de Bretagne, et qui n'était qu'à quelques lieues.

Le lendemain matin, le général en chef Léchelle, sans tenir compte de ce plan arrêté avec son consentement, donna l'ordre de marcher en masse sur Laval par la rive gauche de la Mayenne ; il n'ordonna aucune diversion sur l'autre rive, et n'envoya aucun avis au corps venu de Bretagne. Il poussa sur l'ennemi 20 000 hommes entassés sur une seule route en une seule colonne.

L'avant-garde et la division mayençaise de Kléber se heurtèrent contre la masse ennemie, près de 40 000 hommes, qui occupaient les hauteurs d'Entrames.

Tandis que les Mayençais se battaient bravement, une division de l'ancienne armée de Saumur, qui les suivait et eût dû les soutenir, tourna le dos, et, avec elle, le général en chef.

Les Mayençais, se voyant abandonnés, s'ébranlèrent, et, pour la première fois, se rompirent. Ils perdirent leur artillerie, et l'ennemi les poursuivit jusqu'au delà de Château-Gonthier. Le reste de l'armée n'avait pas tiré un coup de fusil.

Kléber en rallia l'élite, le lendemain matin, au Lion-d'Angers, sur l'Oudon. « Lorsque je me vis, a écrit Kléber, au milieu de ces braves gens qui jusqu'ici n'avaient connu que des victoires, lorsque je les vis se presser autour de moi, dévorés de douleur et de honte, les sanglots étouffèrent ma voix.... »

On n'entendait qu'un cri dans l'armée : « A bas Léchelle ! » Les représentants du peuple, cédant à cette indignation unanime, invitèrent Léchelle à se retirer sous prétexte de santé. L'armée alla se reformer à Angers, sous la direction de Kléber.

Si les Vendéens, après leur succès, fussent retournés droit à la Loire, ils eussent pu repasser le fleuve, rentrer victorieux dans leur pays, et tout eût été à recom-

mencer. C'était le sentiment de La Rochejaquelein; mais sa grande jeunesse lui faisait perdre dans le conseil l'autorité que son courage lui donnait sur le champ de bataille. Les chefs vendéens perdirent le temps à discuter, et, l'armée républicaine une fois reformée par Kléber, il était trop tard.

Dès que les Vendéens ne rentraient pas chez eux, ce qu'ils avaient de mieux à faire, c'était de pénétrer en Bretagne et de tâcher d'y exciter un grand soulèvement. Ils hésitèrent, allèrent à Mayenne, puis tournèrent sur Fougères, qu'ils prirent et pillèrent, et où ils fusillèrent beaucoup de prisonniers, comme ils avaient fait après la bataille de Laval.

Des dépêches anglaises, apportées par deux émissaires, décidèrent les chefs vendéens à se détourner de la Bretagne pour entrer en Basse-Normandie. Le gouvernement anglais leur renouvelait ses offres de secours à condition qu'ils se saisissent d'un port de mer. Il leur indiquait Granville, port très-voisin de l'île de Jersey, où se préparait une expédition anglaise. Les Vendéens se portèrent sur Granville par Dol, Pontorson et Avranches, où ils ne rencontrèrent point de résistance.

Ils repoussèrent une sortie de la garnison, et s'emparèrent du faubourg de Granville (13 novembre); mais, là, ils furent arrêtés par le feu des batteries qui, du rocher où s'élèvent la petite ville et sa citadelle, foudroyaient le faubourg et la plage. Les habitants soutenaient résolûment la faible garnison; les femmes mêmes étaient aux remparts.

Les Vendéens n'avaient ni échelles, ni pétards, rien de ce qui est nécessaire pour tenter un assaut. Les navires qui étaient dans le port tiraient sur eux et les empêchaient de tourner le rocher à marée basse. L'escadre anglaise ne paraissait pas.

Le lendemain, les obus de la place ayant mis le feu au faubourg, les bandes qui l'occupaient l'évacuèrent précipitamment, tout le reste de l'armée vendéenne, sans écouter ses chefs, reprit en désordre la route d'Avranches.

Dès ce jour, la perte des Vendéens fut assurée. Le découragement se mit dans cette multitude, qui n'eut plus qu'une idée, celle de retourner dans son pays, quand il était trop tard pour qu'il lui restât aucune chance de retour.

La Rochejaquelein essaya d'entraîner l'armée dans l'intérieur de la Normandie. Il se jeta, avec l'élite de ses gens, sur la petite ville de Villedieu. La garde nationale était allée joindre les troupes réunies pour secourir Granville; les femmes défendirent intrépidement Villedieu; beaucoup se firent massacrer!

Villedieu fut saccagé; mais La Rochejaquelein ne put aller plus loin. La masse vendéenne avait déjà tourné tête au midi. Il dut suivre son armée au lieu de la conduire.

Les fautes des républicains valurent encore aux Vendéens quelques succès, qui ne firent que retarder un peu leur ruine. Le meilleur historien de la guerre de Vendée, Savari, un des compagnons de Kléber, compare l'armée vendéenne à un sanglier blessé, qui, avant de périr, ne froissera que les chasseurs maladroits qui se trouveront sur son passage.

L'armée républicaine, réorganisée à Angers, était venue secourir Rennes, qu'on croyait menacée, et s'y renforcer des quelques troupes qu'on appelait l'armée des Côtes de Brest.

On n'imaginerait pas quel général en chef avait été nommé à la place de Léchelle! — Léchelle avait remplacé tout à la fois Rossignol et Canclaux; Rossignol à son tour remplaça Léchelle. La faction incorrigible qui s'était engouée de lui l'imposa de nouveau à Carnot et à l'armée.

L'inconsistance étourdie de Rossignol et des représentants du peuple qui avaient remplacé Merlin et ses amis, et la fougue téméraire d'un général d'avant-garde, ce Westermann que nous avons vu figurer dans la campagne de Valmi, firent manquer les opérations proposées par Kléber pour affamer et accabler les Vendéens.



Lescure.

Deux attaques mal concertées contre leur armée, qui était revenue d'Avranches à Dol, échouèrent, et la seconde amena une nouvelle déroute qui rejeta les républicains sur Rennes.

Ce fut dans cette journée (23 novembre) que mourut le jeune Barra. C'était un enfant de treize ans, qui combattait dans les rangs des républicains. Enveloppé par les insurgés qui le sommèrent de crier « Vive le Roi! » il répondit par le cri de : « Vive la République! », et mourut, criblé de coups, en embrassant sa cocarde tricolore.

La Convention ordonna que son corps fût transféré au Panthéon.

Rossignol eut la bonne foi de reconnaître qu'il n'était pas fait pour commander une armée, et offrit sa démission. Les représentants ne l'acceptèrent pas, mais se décidèrent à finir par où ils auraient dû commencer, c'est-à-dire à remettre à Kléber la direction effective des opérations.

Les Vendéens ne profitèrent de leur avantage que pour continuer lentement leur chemin vers la Loire par Fougères et Laval. C'était moins une armée qu'une cohue. Ils n'avaient plus leur ancienne organisation par paroisses, et n'avaient pas acquis celle des troupes régulières. Tout était mêlé : hommes armés, désarmés, femmes, enfants; seulement, en route, les gens armés, trente mille hommes avec une cinquantaine de canons, allaient en tête et en queue; au milieu, la longue file des non-combattants, à pied, à cheval, en chariot; il en restait une quinzaine de mille, beaucoup ayant déjà péri; cela tenait trois ou quatre lieues de terrain, et vivait, à grand'peine, de réquisitions sur les pays qu'ils traversaient. Les populations faisaient le vide autour d'eux.

La prolongation de leur résistance tenait uniquement à quatre ou cinq mille hommes d'une bravoure indomptable, excellents tireurs, qui portaient le poids de toutes les rencontres. Trois ou quatre mille autres soutenaient ceux-là tant bien que mal; le reste faisait nombre, mais ne se battait pas.

Les chefs vendéens décidèrent l'attaque d'Angers. Ils allèrent franchir la Sarthe à Sablé et le Loir à la Flèche, afin de n'avoir point de passage de rivière à effectuer devant Angers, et d'assaillir la place du côté où aucun cours d'eau ne la protége.

L'artillerie et la fusillade des remparts repoussèrent vigoureusement les approches de l'ennemi. 3 ou 4000 hommes de troupes




Le Mans.

de ligne étaient accourus à Angers. Un des généraux mayençais, Beaupuy, encore souffrant d'une grave blessure, dirigea la défense, que les habitants secondèrent avec énergie. Plusieurs femmes furent tuées aux remparts en venant assister les combattants.

Le succès d'un assaut était bien douteux; mais c'était la seule chance des Vendéens.

Ils parvinrent à ouvrir une petite brèche. Larochejacquelein y monta, avec quatre des siens; nul autre ne les suivit. Les chefs promirent en vain le pillage de la ville. Les paysans vendéens, épuisés de fatigue, de disette et de froid, n'avaient plus rien de leur ardeur première. Comme à Grandville, ils tiraillèrent inutilement pendant deux jours contre les murs de la ville; le 4 décembre, menacés de deux côtés par des détachements de l'armée républicaine, qui arrivait de Rennes au secours d'Angers, ils abandonnèrent leur entreprise.

Les chefs, avertis que la route de la Loire leur était barrée par Kléber, tournèrent au Nord, dans la direction du Mans. Les Vendéens, envahis par la dyssenterie, laissaient à chaque pas des morts et des mourants derrière eux. Le désespoir leur rendit la force de se rouvrir la traversée du Loir à la Flèche, puis de s'emparer du Mans, où ils fusillèrent plusieurs des principaux patriotes et pillèrent amis et ennemis (10 décembre).

Ils ne purent s'y reposer que vingt-quatre heures. Le 12, l'armée républicaine, renforcée par un corps venu de Normandie, parut devant le Mans. Elle avait à sa tête, non plus Rossignol, mais le jeune Marceau.

Le Comité de salut public avait eu enfin le courage de faire un digne choix, et Kléber, avec un désintéressement admirable, avait tout fait pour pousser son jeune ami au commandement en chef. Marceau avait à peine vingt-cinq ans, l'âge du général Hoche.

Larochejacquelein parvint à ranimer l'élite des Vendéens et fit une sortie à leur tête; il repoussa d'abord l'avant-garde républicaine et y jeta le désordre; mais un détachement mayençais tint ferme; le corps venu de Normandie arriva à l'aide. L'effort des Vendéens ne se soutint pas; ils reculèrent, puis se rejetèrent en déroute vers la ville.

Le nouveau général en chef Marceau, accouru à l'avant-garde, voulait prendre position pour attendre Kléber, qui était encore loin avec sa division. « Non! non! », s'écria le commandant de l'avant-garde, l'impétueux Westermann; « la position est au Mans; l'ennemi est ébranlé; profitons-en! — Allons! » dit Marceau.

La fougue de Westermann avait valu aux républicains une défaite à Dol; cette fois, elle hâta la victoire. L'avant-garde poursuivit si vivement l'ennemi, qu'elle passa avec lui le pont de la Sarthe, traversa le faubourg et pénétra jusqu'au cœur de la ville. Les plus braves des Vendéens se rallièrent derrière une grande barricade établie à l'entrée de la place de l'Éperon. Les républicains enlevèrent d'assaut la barricade et les canons qui la défendaient. Les Vendéens se jetèrent dans les maisons, d'où ils firent un feu terrible qui arrêta les républicains. La nuit était venue. Marceau suspendit l'attaque, en maintenant sa position jusqu'à l'arrivée de Kléber.

Au point du jour, la colonne de Kléber se précipita en avant à la baïonnette. Les Vendéens évacuèrent les maisons en jetant leurs fusils pour fuir. Le gros de leur armée avait abandonné le Mans pendant la nuit, au milieu d'un épouvantable désordre. Ces malheureux s'entassaient, se poussaient, s'écrasaient aux issues de la ville.

Les Vendéens s'enfuirent vers Laval; tout ce qui ne put gagner assez d'avance fut sabré ou pris dans la ville et le long de la route. Suivant les relations vendéennes, il périt là plus de 15 000 personnes, dont beaucoup expirèrent dans les fossés et dans les champs sans avoir été atteintes par le fer des républicains. Les paysans des environs, que les Vendéens avaient crus royalistes, ne firent point de grâce aux fuyards, mais les habitants du Mans, et aussi les soldats, une fois la première fureur passée, sauvèrent beaucoup de femmes et d'enfants.

La terreur semblait donner des ailes à la masse fugitive, qui, trois jours auparavant, se traînait avec tant de peine. Les Vendéens, allant jour et nuit, gagnèrent deux marches sur l'armée qui les poursuivait. De Laval, ils tournèrent tête de nouveau vers la Loire, et atteignirent le fleuve, dès le 16 décembre, à Ancenis.

Mais les précautions étaient prises; tous les bateaux avaient été retirés sur la rive gauche. Larochejacquelein ordonna de construire des radeaux, et s'embarqua, avec une vingtaine d'hommes, dans deux batelets, pour aller s'emparer de quelques grandes barques qu'on apercevait à l'autre bord de la Loire et pour protéger le passage de ses gens. Un détachement républicain survint. Larochejacquelein s'échappa à grand' peine; mais ne put se rembarquer ni rejoindre son armée. Une canonnière, envoyée de Nantes, coula les radeaux construits par les Vendéens.

Ces malheureux, ne sachant plus que devenir, essayèrent en vain de pénétrer dans la Basse-Bretagne; les passages de la Vilaine étaient gardés. Ils errèrent d'Ancenis à Blain, de Blain à Savenai, où ils furent rejoints par l'armée républicaine.

Ils n'étaient plus guère qu'une dizaine de

mille. Le reste était mort ou s'était débandé à travers la campagne.

Marceau et Kléber les enveloppèrent et les écrasèrent dans Savenai, entre la large Loire et les marais de Montoire, le 28 décembre, au moment même où Hoche expulsait les Allemands de l'Alsace. Ce fut la fin de la grande armée vendéenne.

« Cette guerre de paysans, de brigands, écrivait à Merlin de Thionville le brave général mayençais Beaupuy, cette guerre que l'on affectait de regarder comme si méprisable, m'a toujours paru pour la République la grande partie. »

La partie était gagnée, quoique la Vendée ne fût pas entièrement finie avec sa grande armée.

Nous reviendrons sur les affreuses exterminations qui coïncidèrent, à Nantes, avec le désastre des Vendéens au nord de la Loire, et qui furent précisément ce qui ranima la révolte de l'Ouest; mais il nous faut maintenant raconter la guerre civile de l'Est après celle de l'Ouest.

Nous avons dit que Dubois-Crancé, après avoir ramené au parti de la Montagne et de la Convention le Dauphiné et la Bourgogne, était arrivé devant Lyon au commencement d'août, avec quelques milliers de soldats.

Les deux représentants Dubois-Crancé et Gauthier adressèrent successivement aux Lyonnais plusieurs proclamations où ils répondaient de la sûreté des personnes et des propriétés, et s'efforçaient de séparer la masse lyonnaise de ses meneurs, annonçant que la Convention pouvait même « faire grâce aux coupables, s'ils prouvaient qu'ils n'étaient qu'égarés. » (8, 14, 21 août.)

Le Comité de salut public avait écrit, le 18 août, à Dubois-Crancé et à Gauthier pour leur recommander d'épargner les Lyonnais s'ils se soumettaient.

Les autorités insurrectionnelles de Lyon continuaient à protester de leur républicanisme, quoique le général qu'elles avaient choisi, le président et le secrétaire des délégués des sections, et le secrétaire du Comité de salut public lyonnais, prêtre réfractaire, fussent des royalistes. Leur général, Préci, était en correspondance avec les agents des princes émigrés, qui lui promettaient des secours étrangers. Les meneurs faisaient tout afin d'empêcher la population de transiger. Nous avons dit plus haut qu'ils avaient inventé une fausse lettre d'émigré pour perdre Chalier; ils inventèrent une prétendue lettre de Danton, pleine d'effroyables menaces, pour exaspérer les Lyonnais. En cachant leur but contre-révolutionnaire et en se donnant comme des défenseurs de la liberté républicaine, ils obtinrent dans la ville vingt mille signatures d'adhésion à une réponse hautaine qu'ils envoyèrent aux représentants : « Si l'on ne nous rend justice, écrivaient-ils, nous nous ensevelirons sous les débris de la ville. Si vous avancez, vous éprouverez ce que peuvent des hommes libres. »

La faiblesse des moyens d'action de Dubois-Crancé encourageait la résistance. Les assiégeants étaient bien moins nombreux que les assiégés; mais, lorsque la réponse des Lyonnais et la trahison de Toulon eurent fait perdre tout espoir de conciliation dans les affaires du sud-est, le Comité de salut public se mit en mesure de changer cet état de choses. La grosse artillerie de Besançon et de Grenoble fut envoyée contre Lyon, avec de nouvelles troupes détachées de l'armée des Alpes. Des représentants furent expédiés pour lever en masse les populations de l'Auvergne, du Velai et du Vivarais. Les administrations de ces départements, hostiles au parti de la Montagne, avaient entravé la Réquisition. On persuadait aux Auvergnats « de ne pas se battre contre leurs frères de Lyon. » Couthon et deux autres représentants auvergnats arrivèrent à Clermont-Ferrand. Le paralytique Couthon se fit porter dans la chaire de la

cathédrale, et, là, il enleva, par ses paroles enflammées, les paysans accourus en foule.



Westermann

Le mouvement gagna toute l'Auvergne comme une traînée de poudre. Les rudes populations des montagnes se ruèrent vers Lyon à travers le Forez. Couthon avait, disait-il, « déraciné les rochers de l'Auvergne pour les précipiter sur Lyon. » Les Auvergnats entraînèrent avec eux les paysans foréziens; des détachements lyonnais qui occupaient Saint-Étienne et Mont-Brison, pris entre cette masse et quelques troupes envoyées par Dubois-Crancé, durent rentrer précipitamment dans Lyon, qui fut dès lors complétement resserré dans son enceinte. Le blocus vint s'ajouter au bombardement, commencé par ordre de Dubois-Crancé après que ses sommations eurent été repoussées.

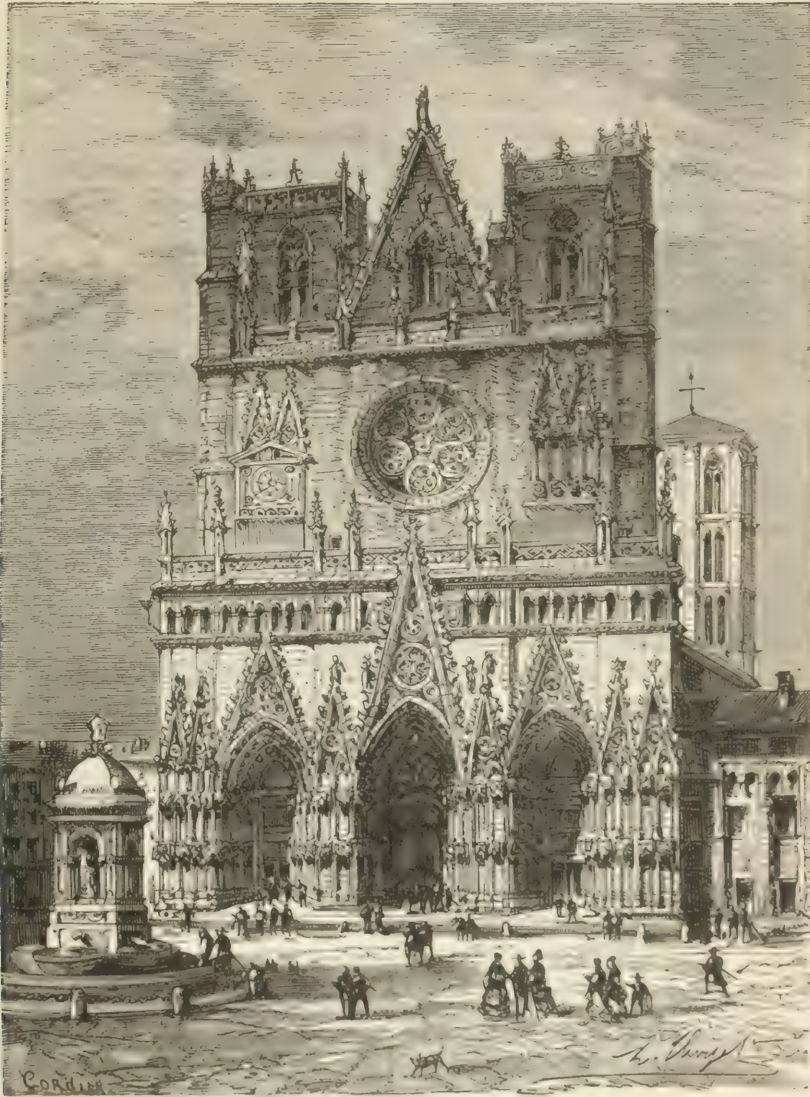
Avant le milieu de septembre, les plus beaux quartiers de Lyon avaient déjà cruellement souffert : le somptueux quai Saint-Clair ne présentait plus que des ruines.

Ces calamités exaltaient les hommes énergiques et suscitaient des actes d'un courage audacieux parmi les défenseurs de la ville. Mais le grand nombre, qu'on avait poussé aveuglément ou traîné malgré lui à cette lutte, n'aspirait qu'à s'y soustraire; on assure qu'il sortit de la ville jusqu'à 20 000 hommes, femmes et enfants, qui vinrent demander du pain aux assiégeants. La plupart étaient des ouvriers en soie.

Tout espoir de secours était perdu pour les assiégés. Les Piémontais, qui avaient pénétré en Savoie, n'obtinrent pas des Autrichiens le renfort qu'ils leur avaient demandé pour aller plus avant. Le gouvernement autrichien n'eût consenti à aider le roi de Sardaigne à faire des conquêtes en France, qu'à condition qu'il lui cédât la province de Novare. L'égoïste rapacité des puissances étrangères continuait ainsi à venir à l'aide de la République. Une partie de l'armée des Alpes suffit pour chasser les Piémontais de la Savoie, pendant que le reste de cette armée assiégeait Lyon avec l'aide de la levée en masse d'Auvergne. De 8 000 hommes, l'armée assiégeante était arrivée à 35 000 avant la fin de septembre.

Un général savoisien, Doppet, fut alors chargé du commandement par le Comité de salut public. Dubois-Crancé eût voulu réduire Lyon par la disette; mais le Comité de salut public avait hâte d'en finir, afin de pouvoir ensuite concentrer ses efforts sur la reprise de Toulon, qu'il était si dangereux et si humiliant pour nous de voir aux mains des Anglais. Doppet résolut l'attaque de vive force.

Déjà Dubois-Crancé avait emporté d'assaut la redoute d'Oulins, qui couvrait les approches de Perrache, la presqu'île entre le Rhône et la Saône (23 septembre). Le 29 septembre, l'armée enleva les hauteurs de Sainte-Foi, qui dominent la Saône, et le pont de la Mulatière, à la pointe de Perrache, au confluent de la Saône et du Rhône.




Cathédrale de Lyon.

Couthon arriva, trois jours après, avec de nouvelles levées d'Auvergne. Il adressa, le 7 octobre, aux Lyonnais, une dernière proclamation. Il y renouvelait la promesse de respecter les personnes et les propriétés de quiconque n'avait pas de « crimes à se reprocher. » Il accordait aux Lyonnais jusqu'au lendemain, quatre heures du soir, pour se soumettre.

La désolation et la famine étaient partout dans Lyon. Les chefs ne contenaient plus la population que par la terreur. Quatre personnes avaient été fusillées. La femme d'un négociant du parti montagnard, avec une hardiesse et une activité extraordinaires, courut les hauts quartiers, ameutant ce qui restait d'ouvriers en soie, affichant des placards, poussant le peuple à l'Hôtel de ville. Les administrateurs furent contraints d'accorder la convocation des sections pour le

lendemain. Le 8 octobre, les sections réunies envoyèrent des députés à Couthon et à ses collègues. La nuit du 8 au 9 octobre se passa en débats entre les représentants du peuple et les délégués lyonnais, qui s'efforçaient d'obtenir amnistie pour tous.

Pendant ce temps, le sort de Lyon se décidait. Un détachement républicain se saisissait d'une redoute qui donnait entrée dans la ville, du côté de Saint-Just, et, sur un autre point, les canonniers qui gardaient la tête du pont Saint-Clair, gagnés par « la citoyenne Rameau », la femme qui avait soulevé les ouvriers, appelaient les assiégeants et fraternisaient avec eux.

Au point du jour, le général des Lyonnais, Préci, sortit de la ville, avec quelques centaines d'hommes, par le faubourg de Vaize; une partie de cette troupe réussit à percer les lignes des assiégeants, mais elle n'alla pas loin; elle fut rejointe et taillée en pièces à quelques lieues de Lyon. Préci et quelques-uns des siens n'échappèrent qu'en se cachant dans les bois.

Les assiégeants entrèrent le pain à la main dans Lyon. Couthon, si ardent à prendre Lyon, se montra modéré à son entrée dans la ville prise. De concert avec plusieurs autres des représentants, il fit défendre, sous peine de mort, toute attaque à la propriété, ordonna la réouverture des ateliers et tâcha d'empêcher les vengeances personnelles des jacobins lyonnais, furieux de la longue persécution qu'ils avaient subie; il eût voulu limiter le plus possible les condamnations révolutionnaires, rassurer la masse lyonnaise et conserver ce grand centre industriel à la République.

Il n'y a pas à douter qu'il ne fût d'accord à ce sujet avec Robespierre. Une fois sa haine satisfaite contre les Girondins, Robespierre eût souhaité d'arrêter l'essor furieux que prenait la Terreur. Nous verrons comment il eut cette pensée à diverses reprises, et comment il fit tout le contraire.

Nous dirons plus loin comment la modération de Couthon ne prévalut pas, et comment le Comité de salut public et la Convention s'emportèrent aux résolutions terribles qui ruinèrent Lyon et laissèrent dans l'histoire une longue trace de sang.

Lyon pris, les efforts se portèrent sur Toulon. L'ennemi n'avait rien tenté dans l'intérieur de la Provence. Les généraux Carteaux et Lapoype s'étaient établis à l'est et à l'ouest de Toulon, l'un au débouché des gorges d'Ollioules, l'autre à Solliès, avec quelques milliers de soldats, pour empêcher l'ennemi de s'avancer au dehors.

Des forces considérables avaient cependant débarqué dans la ville; il s'y réunit plus de 15 000 hommes de troupes étrangères, Anglais, Espagnols, Napolitains, Piémontais, soutenus par la flotte anglo-espagnole et par un petit corps de royalistes français et un régiment formé parmi les équipages de nos vaisseaux livrés aux Anglais.

Mais là, comme partout, la discorde était entre les alliés comme entre leurs auxiliaires français. Les Feuillants et les contre-révolutionnaires se querellaient dans Toulon; les Anglais et les Espagnols se jalousaient; les Espagnols étaient poussés par le fanatisme monarchique et religieux; les Anglais n'avaient d'autre but que de tâcher de garder pour eux le port et la flotte de Toulon. Ces divisions ne permirent pas aux ennemis de concerter un plan d'opérations contre les deux faibles corps de Carteaux et de Lapoype, qui, séparés par le double massif de rochers du Faron et des Pommets, n'auraient pu se porter aucun secours.

Après la prise de Lyon, il ne fut plus temps. Les assiégeants furent puissamment renforcés et arrivèrent à peu près au même nombre que l'armée qui avait pris Lyon; une grande partie étaient, à la vérité, des réquisitionnaires qui n'avaient pas encore tenu un fusil. Quelques semaines se pas-

sèrent en tâtonnements et en variations dans le commandement. Un général de grand mérite, Dugommier, fut enfin chargé de la conduite du siége. Cinq représentants du peuple étaient réunis au camp ; parmi eux, Robespierre jeune, à qui son frère eût voulu faire jouer à Toulon le même rôle qu'avait pris Couthon à Lyon.

Il s'agissait maintenant de trouver le meilleur plan d'attaque contre cette forte place, défendue par une si nombreuse garnison et par une grande flotte.

Il y avait, dans l'artillerie assiégeante, un capitaine d'artillerie de vingt-quatre ans, né en Corse, d'une famille d'origine toscane. Il s'appelait Napoléon Buonaparte. De ce nom italien, on a fait en français BONAPARTE.

C'était un petit homme maigre et nerveux, au large front, au visage pâle, à la physionomie pensive et sombre, avec de grands traits à la romaine et un regard d'aigle.

Élevé en France, à l'école militaire de Brienne, il était récemment retourné en Corse, et avait essayé en vain de s'opposer à un mouvement séparatiste que dirigeait l'ancien chef des insurrections corses contre Gênes, puis contre la France, le fameux Paoli, soutenu par les Anglais. La Corse, qui avait accueilli avec enthousiasme la Révolution de 89, s'était, depuis, rejetée dans la réaction par l'influence du vieux parti de Paoli et par celle du clergé. Elle se sépara momentanément de la République française (mai 1792). Le jeune Bonaparte, proscrit par le parti séparatiste, revint en France. Il se fit remarquer pour la première fois à la reprise d'Avignon par le général Carteaux sur les insurgés marseillais.

Durant l'automne, comme il passait par le camp de Carteaux pour aller rejoindre le corps d'armée qui faisait la guerre contre les Piémontais dans les montagnes de Nice, un des représentants en mission au siége de Toulon, Salicetti, Corse comme lui, fut frappé de son intelligence et de ses connaissances militaires, et le fit mettre en réquisition pour le service du siége. Robespierre jeune, à son tour, s'intéressa vivement à lui, et on lui donna bientôt la direction effective de l'artillerie, malgré l'infériorité de son grade.

L'attaque de Toulon semblait une entreprise prodigieusement difficile pour une armée de terre qu'aucune force maritime ne secondait. Toulon est protégé du côté de la terre par le vaste amphithéâtre des rochers du Faron et des Pommets et par trois petites rivières. Du côté de la mer, il est au fond d'une double rade, la petite et la grande, l'intérieure et l'extérieure, qui communiquent par un goulet ouvert entre deux promontoires. L'ennemi avait construit des forts sur les rochers du côté de la terre. Quant aux deux promontoires qui commandent les deux rades, celui qui touche à la ville est défendu par le fort Lamalgue. L'ennemi avait établi sur l'autre, appelé le promontoire de l'Éguillette, un camp retranché que les Anglais nommaient le Petit Gibraltar, laissant ainsi voir clairement leur dessein de faire de Toulon un second Gibraltar.

Bonaparte étudia profondément les défenses de la place et la situation de l'ennemi. Il saisit nettement le point décisif; il comprit que le sort de Toulon dépendait de la flotte anglaise. Il vit que cette position au fond de la double rade, qui semblait faire la force de Toulon, faisait en réalité sa faiblesse, et que, si les assiégeants s'emparaient du promontoire de l'Éguillette, la flotte anglaise serait prise au piége dans la petite rade ; qu'il lui faudrait s'enfuir au plus vite, sous peine d'être coulée par nos batteries. Le point décisif de l'attaque était donc le promontoire de l'Éguillette.

Bonaparte envoya un plan au comité de salut public. Carnot en fut frappé, comme il l'avait été du mémoire de Hoche sur la guerre par masses. Il adopta la pensée de

Bonaparte et refondit son plan avec un autre qu'avait envoyé le général en chef Dugommier.

Les grandes opérations commencèrent. On feignit d'abord de porter l'attaque sur le fort de Malbousquet, qui couvrait Toulon vers la route d'Ollioules. L'ennemi prit le change, fit une grande sortie de ce côté, fut repoussé avec perte par Dugommier et par Bonaparte, et le général anglais O'Hara fut fait prisonnier (30 novembre).



Dugommier.

Notre artillerie battit dès lors vigoureusement le Petit Gibraltar et les autres ouvrages du promontoire de l'Éguillette. On attendit pour tenter l'assaut un renfort de quelques bataillons d'élite. Dans la nuit du 16 au 17 décembre, par une pluie torrentielle, les colonnes républicaines marchèrent droit à la grande redoute du Petit Gibraltar.

Trois représentants du peuple, Robespierre jeune, Salicetti, Ricord, s'avançaient, sabre en main, en tête des bataillons. « Allons! dit le vieux général Dugommier à l'un de ses lieutenants, Victor (depuis le maréchal duc de Bellune), il faut prendre la redoute, ou sinon... » Il se passa la main sur le cou.

On la prit. Des centaines de braves jonchèrent les fossés de leurs corps. Les autres escaladèrent le rempart. 2 000 hommes qui défendaient la redoute furent tués ou pris. 3 000 soldats, qui occupaient les autres ouvrages du promontoire, tentèrent, au point du jour, un retour offensif, appuyés par le canon de la flotte ennemie. Ils furent rejetés vers la mer et se rembarquèrent la nuit d'après.

Toulon était à nous.

Les Anglais décidèrent aussitôt l'évacuation et l'imposèrent à leurs alliés.

Quand les habitants virent embarquer les malades, les blessés, et rentrer en ville les garnisons des forts, ils commencèrent à comprendre qu'ils allaient être abandonnés. Ils reconnurent bientôt que les Anglais n'avaient plus qu'une pensée, celle de détruire Toulon et sa marine, puisqu'ils ne pouvaient se les approprier. Dans l'après-midi, l'amiral Hood envoya le commodore Sidney Smith, qui devait plus tard se retrouver en face de Bonaparte, préparer l'incendie des magasins, des chantiers, de l'arsenal et des vaisseaux français. Les forçats étaient témoins de ces sinistres apprêts ; le sentiment de la patrie se réveilla dans ces âmes flétries; des galériens se révoltèrent pour sauver ce que de hauts fonctionnaires civils et militaires avaient livré à l'ennemi. Il fallut que Sidney Smith fît pointer le canon sur eux pour les réduire.

La nuit était venue ; l'incendie illuminait Toulon. Le gouverneur anglais fit enfin annoncer qu'on emmènerait ceux des habitants qui voudraient s'embarquer. Une multitude affolée se précipita sur le quai, se poussant, s'étouffant, se renversant jusque dans la mer. Les embarcations enfonçaient sous le poids de cette foule. On ne reçut d'abord les



Siége de Toulon. — Prise du fort Malgrave.

fugitifs que sur les navires de commerce. Les vaisseaux de guerre les repoussaient par la force. Les barques chaviraient. Le port était couvert de malheureux qui se noyaient. L'amiral espagnol, saisi de compassion, laissa enfin monter les fugitifs à bord de ses navires ; les Napolitains en firent autant ; les Anglais cédèrent les derniers.

La flotte alliée s'éloigna, emmenant trois de nos vaisseaux de ligne et neuf de nos frégates. Cinq de nos vaisseaux, montés en partie par des marins contre-révolutionnaires français, avaient été envoyés dans l'Océan pour tâcher de faire révolter Brest et nos autres ports de l'ouest.

Les forçats, aidés par le premier détachement français qui entra dans Toulon, éteignirent le feu et sauvèrent l'arsenal, la corderie, quinze vaisseaux, plus ou moins endommagés, et onze frégates ; neuf vaisseaux étaient brûlés.

Les représentants et l'armée entrèrent, le lendemain, dans la coupable et malheureuse ville (19 décembre).

Les grands criminels, l'amiral Trogoff, le commissaire de marine d'Imbert, tous les promoteurs de la grande trahison, avaient échappé par la fuite au châtiment de leur forfait. On ne pouvait plus atteindre que des complices subalternes ou des instruments passifs, des malheureux qui avaient compté sur leur obscurité pour se soustraire aux poursuites des vainqueurs. Malheureusement, il y avait une fureur de vengeance surexcitée contre Toulon. Elle fut portée au comble, quand on vit sortir le représentant Beauvais, pâle, hâve, méconnaissable, du cachot où son collègue Bayle s'était donné

la mort pour échapper à d'indignes traitements, et quand trois cents Jacobins toulonnais, à grand'peine échappés d'un vaisseau incendié qui leur avait servi de prison, vinrent raconter devant les représentants que les royalistes avaient accroché des cadavres de patriotes à des étaux de bouchers ; qu'ils avaient fait pendre un citoyen de Toulon, pour avoir commandé une des compagnies du bataillon des Marseillais à l'attaque des Tuileries, le 10 août.

Il y avait, parmi les cinq représentants présents à l'armée, deux hommes qui avaient rendu des services en combattant activement la contre-révolution en Provence, mais qui n'avaient pas plus d'humanité que de principes : le journaliste Fréron, qui, dans les premières années de la Révolution, s'était évertué, pour gagner une mauvaise popularité, à rivaliser de violence avec Marat, et un ancien noble, l'ex-comte de Barras, aventurier hardi et vicieux, qui s'appliquait à faire oublier son origine à force d'exagération. Ces deux hommes rêvèrent de dépasser les choses terribles dont Nantes et Lyon étaient en ce moment le théâtre, et de se faire une gloire auprès des Jacobins en frappant d'un châtiment extraordinaire « la ville infâme. » Robespierre jeune, qui avait été d'une violence aveugle à la Convention pendant la lutte de la Montagne et de la Gironde, s'était montré en Provence sous un aspect nouveau ; ses dispositions avaient paru relativement modérées et humaines, comme celles de Couthon à Lyon. Mais son frère n'avait pas soutenu Couthon ; le terrorisme implacable l'emportait, et Robespierre jeune, avant de retourner à Paris, approuva tout au moins les premières exécutions ordonnées à Toulon.

Fréron et Barras convoquèrent au Champ de Mars tout ce qui restait de population mâle à Toulon. Ils firent nommer un jury révolutionnaire par les trois cents patriotes sortis de prison. Ils firent sortir de la foule tout ce qui avait exercé des fonctions au nom de Louis XVII, ou travaillé aux gages des Anglais. Les jurés improvisés, sur six cents personnes comprises dans ces deux catégories, en condamnèrent cent cinquante à deux cents, qui furent sur-le-champ mitraillées ou fusillées en masse. Le général Dugommier et la troupe n'étant pas disposés à se prêter à ces cruautés, Fréron et Barras avaient eu recours à un bataillon de volontaires composé des Jacobins les plus fanatiques du midi.

Ces exécutions continuèrent pendant plusieurs jours. Fréron, dans ses lettres, se vanta d'avoir fait fusiller huit cents Toulonnais. Lui et Barras firent peser sur Marseille comme sur Toulon une tyrannie sanguinaire qui souilla la brillante victoire des armes républicaines.

La reprise de Toulon, l'expulsion des Allemands de l'Alsace et la destruction de la grande armée vendéenne terminèrent, dans la même semaine, la grande campagne de 93. Le territoire de la République française était délivré de la guerre civile, sauf dans quelques recoins de la Vendée et de la Bretagne, et de l'invasion étrangère, sauf sur deux points. Dans le département du Nord, Valenciennes, Condé et le Quesnoi étaient restés au pouvoir des Autrichiens, et, dans les Pyrénées-Orientales, les Espagnols occupaient quelques positions sur les montagnes et sur le bord de la mer.

Les Anglais, qui n'avaient pas réussi à s'établir à Toulon, n'avaient pas non plus obtenu le succès complet qu'ils espéraient en attaquant nos colonies lointaines. Appelés par une faction des blancs, au milieu de l'anarchie sanglante qui ravageait notre grande colonie de Saint-Domingue, ils étaient parvenus à occuper une forte position sur la côte de cette île ; mais, aux Petites Antilles, Anglais et émigrés avaient été vigoureusement repoussés par la marine

et par les habitants patriotes de la Martinique.

La République française se préparait à reprendre puissamment l'offensive de toutes parts.

---

## CHAPITRE VII

LA CONVENTION (SUITE). — LA TERREUR EN PROVINCE.

Octobre 1793-Mars 1794. — Vendémiaire-Germinal an II. — Un nouveau calendrier, donnant aux mois des noms nouveaux, avait été introduit à partir d'octobre 1793.)

Nous avons montré, dans le chapitre précédent, l'aspect brillant et glorieux de 93; nous sommes obligés maintenant de revenir sur les côtés sinistres de cette terrible année. Nous avons fait voir la Terreur à Paris durant l'automne; nous allons la retrouver plus furieuse et plus dévorante dans les départements, où elle se déchaîne à l'occasion et à la suite de la guerre civile. Nous l'avons déjà signalée en Alsace, et, dans de bien plus grandes proportions, à Toulon. Elle avait sévi auparavant à Nantes, à Lyon, sur d'autres points encore, avec des circonstances qui, depuis quatre-vingts ans, entretiennent dans les imaginations un long souvenir d'épouvante.

Nous avons dit que Couthon, au moment de la prise de Lyon, avait manifesté des intentions modérées envers la cité vaincue, et qu'il n'y a pas à douter qu'il n'ait été d'accord là-dessus avec Robespierre.

Mais, dans le Comité de salut public, auprès des politiques qui, tels que Robespierre et Couthon, eussent voulu borner la Terreur à la destruction des chefs girondins, il y avait les hommes de la Terreur sans limites, qui prétendaient exterminer tout ce qui, suivant eux, faisait ou avait fait obstacle à la Révolution : Billaud-Varennes, froidement implacable, et le forcené Collot-d'Herbois. Carnot, dans sa vieillesse, ne se souvenait d'eux qu'avec horreur, et les appelait « des hommes exécrables. » Barère, naguère modéré et adversaire du 2 juin, était toujours désormais à la suite de ces deux fanatiques.

Carnot était absent; il était dans le Nord, préparant sa grande journée de Wattignies. Saint-Just, sans doute, poussa à la rigueur.

Robespierre, craignant d'être dépassé et de paraître faible aux Jacobins, abandonna la politique qu'il avait projeté d'inaugurer; il se rejeta du côté des violents. Le Comité vota et fit voter par la Convention, sur le rapport de Barère, un décret effrayant, qui ordonnait la formation d'une commission extraordinaire pour faire punir militairement les contre-révolutionnaires de Lyon. Toutes les maisons des riches devaient être démolies. Ce qui resterait de Lyon perdrait son nom et s'appellerait « *Ville affranchie.* » Il serait élevé sur les ruines de Lyon une colonne avec cette inscription : LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ; LYON N'EST PLUS! (12 octobre.) Cette inscription, ce fut Robespierre lui-même qui la proposa, ainsi que Collot-d'Herbois le lui rappelle dans une lettre envoyée de Lyon quelques semaines après.

Couthon, cependant, essaya d'adoucir dans la pratique les ordres redoutables de la Convention. Une centaine des insurgés lyonnais pris dans la sortie de Préci avaient été fusillés par exécution militaire; mais la commission populaire instituée par Couthon et ses collègues contre les fauteurs de la rébellion ne se pressait pas de fonctionner. Couthon, qui ne pouvait marcher, se fit porter dans un fauteuil sur la place Bellecour et frappa d'un marteau un des hôtels de cette place, en disant : « La loi te frappe! » Mais, après cette apparente

satisfaction donnée au décret du 12 octobre, il ne fit presque rien démolir. Il publia un vigoureux arrêté contre quiconque, soit particulier, soit fonctionnaire, se permettrait des arrestations arbitraires ou tout autre acte de violence.

Ces louables efforts devaient être impuissants. Couthon se sentit bientôt débordé et isolé entre les Jacobins, qui s'irritaient de ce qu'il n'exécutait pas le décret de la Convention, et les réactionnaires, qu'il ne venait pas à bout de regagner.

Il demanda son rappel, et fut remplacé par Collot-d'Herbois et Fouché (fin octobre 93).

L'association de ces deux hommes était tout ce qu'on eût pu imaginer de plus funeste. Collot, ancien acteur qui avait eu du succès sur le théâtre de Lyon, s'exaltait lui-même, comme il exaltait les autres, par son éloquence déclamatoire. La Révolution était pour lui comme un drame terrible où il jouait son rôle, et, dès qu'il eut le pouvoir en main, il l'employa à mettre en action les scènes d'une horrible grandeur rêvées par son imagination en délire. « La justice républicaine, écrivait-il, doit frapper les traîtres comme la foudre, et ne laisser que des cendres.—Les démolitions sont trop lentes : l'explosion de la mine, l'activité dévorante de la flamme peuvent seules exprimer la toute-puissance du peuple : sa volonté doit avoir l'effet du tonnerre! — La justice d'un peuple entier doit foudroyer tous ses ennemis à la fois! »

Son ambition était d'accomplir, au nom du peuple, des prodiges d'épouvante qu'aucun « tyran, » qu'aucun roi n'aurait eu la puissance de réaliser.

Fouché était tout l'opposé de Collot, et pire encore; car il faisait de sang-froid, par calcul, ce que faisait l'autre dans une sorte d'ivresse. Ce député nantais, d'une physionomie intelligente, mais sèche et repoussante, était un ancien prêtre, qui ne croyait ni à Dieu, ni à la République; il servait la Révolution, comme il servit plus tard l'Empire et la Restauration, par ambition et par intérêt, et, sans avoir le goût du sang, il proscrivait avec indifférence. Il n'y a peut-être pas eu, parmi les terroristes, une âme plus perverse.

Tout ce qu'avait contenu Couthon déborda avec Collot et Fouché : les dénonciations, les vengeances personnelles, les déprédations. « Le drame que Collot et Fouché venaient jouer à Lyon, dit M. Louis Blanc dans son *Histoire de la Révolution*, se composait de trois actes : guerre aux fortunes, guerre aux murs, guerre aux hommes. Ils établirent en conséquence un comité de séquestre, un comité de démolition, une commission révolutionnaire, et l'œuvre de vengeance devant laquelle avait reculé Couthon commença. »

Les somptueux hôtels qui faisaient de la place Bellecour une des plus belles de l'Europe s'écroulèrent sous le marteau des démolisseurs. Le vieux château de Pierre-Scise, si pittoresque au bord de la Saône, fut abattu. On acheva la ruine du superbe quai du Rhône, le quai Saint-Clair, commencée par le bombardement.

Collot-d'Herbois ne réalisa pourtant pas complétement ses menaces d'anéantir Lyon par la mine et par la flamme. Lui et Fouché furent plus impitoyables encore pour les hommes que pour les murailles.

La commission de justice populaire, instituée par Couthon, s'était enfin mise à l'œuvre et avait tâché de satisfaire Collot et Fouché. Elle avait prononcé cent treize condamnations à mort en moins d'un mois.

Cela ne suffisait pas : ce n'était point de l'extermination. Le 25 novembre, arriva Ronsin avec un détachement de l'armée révolutionnaire. Nous avons parlé plus haut de la formation de cette petite armée destinée à comprimer dans les départements les ennemis de la Révolution et à empêcher les



Collot-d'Herbois faisant démolir les maisons de la place Bellecour.

accaparements, c'est-à-dire à faire circuler les denrées et à assurer l'approvisionnement de Paris et des armées. Cette troupe, composée de très-mauvais éléments, commit beaucoup plus de désordres qu'elle n'en réprima; Ronsin, rappelé de la Vendée, s'en était fait nommer général; c'est tout dire.

Collot et Fouché, qui ne pouvaient compter sur la troupe de ligne pour l'exécution de leurs projets, avaient dorénavant l'instrument de destruction qu'il leur fallait. Ils supprimèrent, dans leur nouvelle commission révolutionnaire, toutes les formes judiciaires qu'avait observées la commission précédente, et substituèrent, à la guillotine trop lente, « le feu de la foudre, » comme disait Collot, c'est-à-dire la canonnade et la fusillade.

Le 4 décembre, aux Brotteaux, soixante condamnés, rangés sur deux files, furent balayés par une décharge de canon. Les bandes de Ronsin massacrèrent à coups de sabre ceux que les boulets n'avaient que blessés ou n'avaient pas touchés.

Le lendemain, dans une prairie au bord du Rhône, l'armée de Ronsin en fusilla deux cent neuf. Ces malheureux n'étaient pas tous innocents : un certain nombre avaient commis des actes de cruauté dans la guerre civile. Mais combien de victimes n'étaient coupables que d'avoir subi l'entraînement presque général de leur ville, ou d'avoir suscité contre elles quelques haines personnelles, quelques lâches vengeances !

Ces scènes affreuses se renouvelèrent maintes fois. Il y eut, en quatre mois, du 4 décembre au 6 avril (14 frimaire 17 germinal), seize cent quatre-vingt-deux condamnations à mort. S'il n'y eut pas un bien plus grand nombre encore de victimes, cela tint à ce que les cinq juges qui composaient la commission révolutionnaire jugeant sans jurés, n'étaient pas tous des bourreaux. Deux d'entre eux, quoique choisis comme les autres parmi les plus ardents jacobins, acquittaient presque toujours et entraînaient souvent avec eux le président. Ils sauvèrent plus de la moitié des accusés.

Il y eut des arrêts très-singuliers. Les juges condamnèrent à mort deux prêtres, l'un pour avoir dit qu'il croyait peu en Dieu, l'autre pour avoir dit que Jésus-Christ était un imposteur. Ces deux accusés avaient cru se sauver en faisant parade d'irréligion devant le tribunal.

Il est probable que le tribunal eût prononcé beaucoup moins de condamnations, sans la pression qu'exerçaient sur lui Collot et Fouché.

Collot-d'Herbois n'atteignit pas son but. L'effet de terreur qu'il avait voulu produire par ces foudroyantes destructions d'hommes fut manqué. Le spectacle de la mort, tant de fois répété, inspirait l'indifférence pour la vie, ainsi que Collot le reconnaît lui-même dans une de ses lettres. Un spectateur revenant d'une exécution disait : « Cela n'est pas trop dur : que ferai-je pour être guillotiné ? »

Car on guillotinait encore, en concurrence avec la fusillade et la canonnade.

Une foule de condamnés allaient à la mort en chantant.

Ceux qu'on immolait bravaient le supplice. Ceux qu'on voulait regagner, la masse du peuple lyonnais, restaient frappés d'effroi et d'atonie. En vain promettait-on aux pauvres de leur partager les biens confisqués sur les riches : les pauvres demeuraient insensibles aux promesses et aux emphatiques protestations des chefs de la Terreur.

« Le peuple, ici, écrivait un des plus furieux Jacobins, semble mort pour la Révolution. »

Aussi Collot et autres rêvaient-ils d'expatrier toute la population lyonnaise pour la remplacer par une colonie de Jacobins.

Les malheureux Lyonnais avaient tenté un effort afin d'échapper à la tyrannie qui les décimait. Une députation avait présenté, le 20 décembre (30 frimaire), à la Convention une pétition au nom des citoyens de *Ville affranchie*. Ils demandaient grâce pour leur cité repentante, et conjuraient la Convention de mettre fin aux « actes d'inhumanité sans exemple » qui avaient succédé à la clémence des premiers jours.

Collot-d'Herbois, revenu à Paris pour se défendre et chaudement accueilli par les Jacobins, répondit à la pétition lyonnaise par un rapport à la Convention où il travestissait la vérité, et parvint à faire approuver par la Convention sa conduite et celle de son collègue. La commission révolutionnaire continua ses opérations jusqu'à ce que les prisons fussent vides.

Robespierre n'avait pas répondu aux lettres que lui écrivaient Collot et Fouché pour obtenir son approbation. Ces massacres en masse ne lui convenaient point. Il reçut mal Fouché, quand celui-ci alla le voir à son retour, mais il n'avait rien dit à la Convention contre la justification de

Collot. Il évitait toujours de se compromettre.

La Terreur sévissait aussi dans les départements de l'ancienne Provence. Après les grandes fusillades de Toulon, un tribunal révolutionnaire fonctionna plusieurs mois dans cette malheureuse ville et fit guillotiner un certain nombre de personnes : on en connaît soixante-huit, mais il y en eut davantage.

A Marseille, une commission révolutionnaire avait été établie aussitôt après la reprise de la ville. Du 28 août 93 au 17 janvier 94, elle prononça 162 condamnations à mort et 278 acquittements. Elle observait encore des formes et une justice relative. Cela ne convint pas aux deux tyrans de la Provence, Barras et Fréron, qui avaient non-seulement débaptisé Toulon, selon l'ordre de la Convention (on l'appelait *Port-la-Montagne*), mais, de leur seule autorité, appelé Marseille *la Ville sans nom*. Ils firent arrêter le président et l'accusateur public de la commission, comme protégeant les gros négociants et les contre-révolutionnaires, les remplacèrent par une commission militaire et les envoyèrent à Paris.

Le Tribunal révolutionnaire de Paris, malgré les efforts de Fouquier-Tinville, acquitta le président Maillet et l'accusateur Giraud, et la Convention rendit à Marseille son nom; mais Maillet et Giraud, voulant mériter l'approbation des Jacobins et des Cordeliers, qui les avaient bien accueillis, se montrèrent plus violents qu'avant leur procès. La commission militaire de Barras et de Fréron avait, pendant la courte suspension de la commision précédente, frappé à tort et à travers les riches négociants, pour confisquer leurs biens, et les citoyens de la haute bourgeoisie : elle avait condamné à mort, sans formes ni défense, 123 personnes. Le président et l'accusateur de l'ancienne commission, réinstallés, firent condamner dorénavant plus d'accusés qu'ils n'en firent acquitter : 58 contre 43.

L'accusateur Giraud fit mettre le bourreau en prison pour avoir pleuré en exécutant des contre-révolutionnaires.

Il y eut aussi ou des commissions ou des tribunaux révolutionnaires dans un certain nombre d'autres villes du Midi, et la Terreur se raviva des deux côtés du Rhône, surtout dans Vaucluse, tandis qu'elle se lassait et s'éteignait enfin à Lyon et à Marseille.

Il semble que rien ne pouvait dépasser les horreurs de Lyon. Les noyades de Nantes ont laissé toutefois un souvenir plus effrayant encore que les mitraillades des bords du Rhône.

La Terreur à Nantes n'eut pas du tout le même caractère ni le même objet qu'à Lyon. On ne l'exerça point pour punir la ville, mais, au contraire, sous prétexte de la défendre et de la venger de ses ennemis; l'immense majorité des victimes vint du dehors et appartenait à une population contre laquelle les Nantais avaient opiniâtrément combattu.

Jusqu'au passage de la Loire par les Vendéens, le 19 octobre, il n'était rien arrivé à Nantes qui ne fût dans les conditions habituelles des guerres civiles. Le tribunal criminel extraordinaire, institué par les autorités nantaises dès le commencement de l'insurrection vendéenne, n'avait prononcé qu'un petit nombre d'arrêts de mort, en représailles des barbaries commises par les insurgés du Marais. L'invasion du pays au nord de la Loire par les Vendéens, la défaite des républicains à Laval, la crainte de voir les contre-révolutionnaires vendéens et bretons revenir sur Nantes, le bruit d'une descente prochaine des Anglais, produisirent dans la ville une surexcitation terrible. La situation de Nantes était cruelle; son commerce était ruiné par la guerre étrangère et civile; Nantes n'avait pas cessé d'être entourée d'ennemis, même depuis sa résistance victorieuse du 29 juin. Les bandes de Cha-

rette se montraient toujours sur la rive gauche de la basse Loire, et les campagnes étaient en majorité contre-révolutionnaires, même sur la rive droite, où elles n'osaient



Fréron.

prendre les armes. Il y avait, dans Nantes même, un parti royaliste en communication avec l'armée vendéenne et avec les détenus vendéens des prisons. La misère était extrême dans les classes pauvres et les exaspérait contre « les brigands » de la Vendée, qui affamaient la ville, et qui, au dire des soldats, mutilaient leurs prisonniers républicains ou les jetaient dans des puits. La bourgeoisie républicaine n'avait pas gardé la patriotique union du 29 juin. La majorité girondine opposait une résistance passive à la minorité montagnarde, entrée en possession des fonctions publiques. Tout contribuait à exalter les Montagnards jusqu'à la dernière violence ; tout les disposait à être sans pitié. Des citoyens qui avaient été héroïques et qui auraient laissé un nom honoré dans leur ville, s'ils étaient morts le 29 juin, devinrent d'affreux exterminateurs sous l'impulsion d'un homme fatal.

Cet homme, ce fut ce Carrier dont le nom ne se prononce encore aujourd'hui qu'avec horreur.

C'était un député de la haute Auvergne, autrefois procureur à Aurillac, dans le Cantal. Il avait une figure bizarre et sinistre, au front fuyant, à l'œil hagard, au grand nez pareil à un bec d'oiseau de proie. Il passait jusque-là pour un honnête homme, mais âpre et emporté, et siégeait parmi les plus exagérés de la Convention. Il n'avait ni la perversité froide de Fouché, ni les prétentions orgueilleuses et le génie mélodramatique de Collot. Il arriva dans l'Ouest, chargé d'une besogne terrible, et l'interpréta ainsi : Détruire ou être détruit ; être sacrifié, soit par les royalistes, soit par les Jacobins eux-mêmes, s'il ne réussissait pas à détruire les royalistes. Il s'exalta jusqu'à la fureur, jusqu'au délire ; mais il y avait de la peur dans sa fureur. Nerveux, malade de corps et d'esprit, il acheva de devenir une sorte de maniaque atroce, en s'étourdissant par des orgies de vin et de femmes.

Il ne resta lucide et sensé que sur un point capital : le concours à donner à l'armée républicaine contre l'armée vendéenne. Il aida efficacement aux opérations militaires par des envois d'équipements et de vivres, et par l'emploi de chaloupes canonnières.

Vers la fin d'octobre, Carrier et son collègue Francastel, un homme impitoyable, qui alla ensuite jouer à Angers le même rôle que Carrier à Nantes, avaient institué une commission militaire. Cette commission jugea plus de 800 accusés, la plupart pour des faits relatifs à la Vendée, et prononça 230 condamnations à mort réparties sur une durée de six mois.

Les procédés trop longs de ce tribunal ne pouvaient suffire à la fiévreuse impatience de Carrier.

Il n'attendit pas que la commission eût



Les Noyades de Nantes.

prononcé son premier arrêt. Quatre-vingt-dix prêtres réfractaires étaient détenus au fond d'un vieux navire sur la Loire : dans la nuit du 17 brumaire (7 novembre), on ouvrit une soupape pratiquée dans ce bâtiment; l'eau entra, et ces quatre-vingt-dix malheureux furent engloutis. Carrier écrivit à la Convention que ces prêtres avaient « péri dans la rivière, » comme si leur mort eût été le résultat d'un accident.

Les principaux meneurs du comité révolutionnaire de Nantes avaient connivé à cet acte monstrueux. D'accord avec Carrier, ils s'attaquèrent ensuite aux Nantais qui leur faisaient de l'opposition ; ils firent arrêter 132 citoyens, plutôt girondins que royalistes, sous prétexte de complot, et les envoyèrent devant le Tribunal révolutionnaire de Paris. On les traita si durement pendant la route qu'il en mourut plusieurs de misère et de chagrin; il n'en arriva que 110 à Paris. Leur procès, heureusement pour eux, traîna jusqu'après la fin de la Terreur. Ils finirent par être acquittés.

Le triste *Voyage des 132 Nantais*, publié par l'un d'eux, Villenave, est resté célèbre.

Les prisons s'encombraient de plus en plus, à mesure que l'armée vendéenne se fondait et semait sur les routes ses débris;

on envoyait tout ce qu'on ramassait à Angers ou à Nantes. Ces prisonniers apportaient avec eux la dyssenterie et le typhus, et en infectèrent ces deux villes. Tant de maux jetaient le peuple de Nantes dans une stupeur entrecoupée d'accès de désespoir furieux. Chez les meneurs jacobins, la fureur était l'état permanent.

Dans la nuit du 14 au 15 frimaire (5 décembre), à la nouvelle de l'attaque d'Angers par les Vendéens et d'un complot tramé dans les prisons, Carrier et les hommes les plus violents du comité proposèrent à une réunion générale des autorités nantaises de fusiller en masse les prisonniers. L'ancien évêque constitutionnel de Nantes, qui présidait le directoire départemental, et le président du tribunal criminel s'y opposèrent avec énergie. Le lendemain, Carrier et ses complices du comité voulurent passer outre. Le commandant de place refusa d'exécuter leurs ordres, et l'ancien évêque Minée, avec son directoire, soutint courageusement le commandant. Carrier et le comité furent obligés de renoncer à employer les soldats à la fusillade. Ils renouvelèrent la noyade!

Ils avaient à leur disposition une bande de soixante hommes capables de tout, qui avaient la charge des perquisitions et des arrestations arbitraires, et qu'on appelait la « compagnie Marat. » Des membres du comité et des agents de Carrier se mirent à la tête de la compagnie Marat pour des expéditions nocturnes. Ils se faisaient ouvrir les prisons, malgré la défense du directoire départemental; ils embarquaient les prisonniers qu'on avait désignés sur de vieux navires que l'on conduisait à distance de la ville; puis, comme la première fois, une soupape s'ouvrait au-dessous de la ligne de flottaison; l'équipage se sauvait sur des barques, et le bâtiment s'enfonçait avec les prisonniers.

Le 20 frimaire (10 décembre), Carrier manda à la Convention « un événement qui n'était plus d'un genre nouveau ! — La nuit dernière, écrivait-il, 58 prêtres réfractaires ont tous été engloutis dans la rivière. Quel torrent révolutionnaire que la Loire! »

Cette fois, sans s'avouer l'auteur du fait, il ne prenait plus la peine de l'attribuer au hasard.

129 autres prisonniers périrent de la même façon le 24 frimaire. Il y eut au moins sept noyades, dont une aurait été de 800 personnes! Le nombre des victimes englouties par la Loire paraît avoir approché de deux mille.

Il n'y eut ni noyades d'enfants, ni ce qu'on a nommé « mariages républicains. » On a raconté que, par une dérision atroce, on attachait ensemble un jeune homme et une jeune fille pour les précipiter dans la rivière. La vérité sur la Terreur à Nantes était bien assez effroyable, sans qu'on y ajoutât ces monstruosités imaginaires. Ce qui est probable, c'est qu'on jeta à la Loire des centaines de cadavres d'enfants vendéens morts de misère et de maladie dans les prisons. La faim et le typhus décimaient les habitants comme les prisonniers. Les gardes nationaux mouraient dans les corps de garde.

La Loire ne gardait pas le secret de ces horreurs; elle rejetait sur ses rives les cadavres des noyés de Nantes comme ceux des fusillés d'Angers. Les autorités nantaises firent afficher la défense de boire l'eau de la Loire, infectée par les corps en décomposition!

C'était devenu bien pire depuis les défaites décisives des Vendéens au Mans et à Savenai. Outre la multitude de prisonniers de tout âge et de tout sexe qu'on amenait, des bandes de Vendéens malades, mourant de faim, venaient se livrer d'eux-mêmes. Le plus farouche des membres du comité, Goullin, voulait qu'à ces derniers on appliquât l'amnistie. Carrier ne voulut point. Il en fit guillotiner ou fusiller sans jugement un grand nombre et enfermer les autres.

L'extermination grandissait toujours.

Une nouvelle commission militaire, arrivée à la suite de l'armée victorieuse, avait condamné à mort en trois jours 660 des insurgés pris à Savenai; puis elle vint de Savenai à Nantes, où elle condamna près de 2,000 prisonniers amenés de Savenai, dont une centaine de femmes. Il y eut d'immenses fusillades près des rochers de Gigant. On y employait des déserteurs allemands, de peur que nos soldats ne refusassent le service.

La Convention n'avait nullement ordonné ces massacres : ses décrets ne frappaient de mort que les chefs des rebelles et les émigrés; mais elle avait comme abdiqué dans les mains du Comité de salut public, et le Comité lui-même était débordé par les plus implacables de ses membres, qui connivaient à tout.

La terrible commission militaire qui ordonnait ces grandes destructions d'hommes recula cependant devant les atrocités de Carrier. Son accusateur public s'efforça inutilement de faire relâcher les enfants entassés dans les prisons. Cet accusateur public, Vaugeois, fut averti que des agents de Carrier voulaient enlever pour la noyade, du local même où siégeait la commission militaire (l'Entrepôt), des prisonniers parmi lesquels des femmes enceintes et des enfants. Vaugeois défendit à la garde de livrer les prisonniers. Carrier fit une scène furieuse au président de la Commission ; mais les noyades cessèrent enfin.

Quelque temps auparavant, Carrier avait eu, au contraire, une violente querelle avec le comité révolutionnaire, parce que le comité avait ordonné de réintégrer en prison de jeunes prisonniers élargis par ordre de Carrier, à la demande des chefs mayençais. Il avait été pris d'un accès d'humanité! Il n'y a point de logique à chercher dans les actes de ce forcené.

Le fléau de sa domination n'était pas renfermé dans Nantes. C'est à lui principalement qu'on dut de voir se ranimer la guerre de la Vendée presque éteinte. Il ne se contenta pas de massacrer les restes de l'armée vaincue, au lieu de les renvoyer chez eux où ils n'auraient pas eu envie de recommencer, si on les eût traités avec clémence. Il ordonna aux troupes envoyées dans la Vendée de tout brûler et tout exterminer.

Le Bocage se fût probablement soumis, comme il avait commencé de le faire, si l'on eût suivi la politique humaine de Merlin de Thionville, de Philippeaux, des généraux mayençais; les bandes insurgées du Marais eussent été alors promptement accablées. Les paysans, désespérés par les cruautés qu'ordonnait Carrier, allèrent, au contraire, grossir les bandes de Charette, et celles que reformaient La Rochejacquelein et Stofflet. Tout ce qui était resté dans le pays lors du passage de la Loire renouvela l'insurrection.

On n'ignorait pas à Paris ce qui se passait à Nantes. Carrier avait été dénoncé à Robespierre par un agent qui avait l'entière confiance de celui-ci, un tout jeune homme, presque un enfant, Jullien de Paris, qui semblait aspirer à devenir un second Saint-Just. Robespierre, qui n'avait rien fait contre les destructeurs de Lyon, hésitait aussi devant le tyran de Nantes. Jullien renouvela ses instances. Chargé d'une inspection dans l'Ouest par le Comité de Salut public, il brava en face l'homme qui faisait tout trembler et manda à Robespierre que, si l'on voulait sauver Nantes et étouffer la Vendée renaissante, il fallait rappeler Carrier. « Il tue la liberté! »

Excepté quelques hommes les plus compromis du comité révolutionnaire, le parti montagnard à Nantes éclatait contre Carrier.

Robespierre et le Comité se décidèrent enfin et rappelèrent Carrier, mais avec de grands ménagements et sans lui demander compte de sa conduite (20 pluviose an II —

10 février 1794). Nous retrouverons Carrier à Paris.

La Terreur n'avait guère été moins barbare à Angers, sous Francastel, qu'à Nantes, sous Carrier. C'était Angers, après



Carrier.

Nantes, qui avait reçu le plus de prisonniers vendéens. La commission militaire d'Angers prononça 1,158 condamnations à mort, en y comprenant les arrêts qu'elle rendit dans ses tournées en Vendée. Les prisons d'Angers connurent les mêmes misères et les mêmes horreurs que celles de Nantes.

On ne vit ailleurs rien de pareil à ces grands massacres; néanmoins, Brest et d'autres villes de l'Ouest eurent des tribunaux fort cruels, et qui frappèrent bien des innocents parmi un certain nombre de coupables tels que les marins revenus de Toulon et condamnés à Rochefort comme complices des Anglais.

A Bordeaux, la Terreur n'eut pas le prétexte d'une guerre civile acharnée, comme à Lyon, ni du châtiment des rebelles amenés du dehors, comme à Nantes et à Angers. Bordeaux n'avait pas poussé la résistance jusqu'à soutenir un siége et s'était finalement soumise à la Convention le 16 octobre. Si les exécutions n'y furent point d'abord nombreuses, elles y furent très-iniques, et, là, les exactions se joignirent aux condamnations. Deux hommes fort vicieux, le représentant Tallien, un des anciens meneurs de la Commune de Paris, et Lacombe, président de la commission révolutionnaire, par leurs débauches et leurs rapines, rendirent à Bordeaux la Terreur plus méprisable qu'ailleurs, si elle était moins sanguinaire.

Jullien vint plus tard remplacer Tallien à Bordeaux. Avec lui, ce ne fut plus le vice qui régna, mais ce fut le fanatisme. Ce jeune homme, qui s'était signalé d'une façon si honorable à Nantes, fut implacable à Bordeaux. Nous l'y retrouverons poursuivant et sacrifiant avec acharnement d'illustres victimes.

La Terreur se raviva à Bordeaux et éclata dans le Nord, comme nous le verrons, tandis qu'elle s'éteignait à Nantes et à Angers. Le nombre total des personnes mises à mort, pour toute la France, Paris compris, atteignit environ dix-sept mille : la plupart, jugées, non par des tribunaux réguliers, mais par des commissions, sans jurés et sans défenseurs!

Comme le remarque l'historien *ae la Justice Révolutionnaire*, Berryat Saint-Prix, très-sévère contre la Terreur, la Révolution eut le malheur d'emprunter des armes au fanatisme et au despotisme; elle emprunta à l'ancienne monarchie les commissions arbitraires et, à l'Inquisition, d'autres funestes pratiques. Ce qu'il y eut de mauvais dans la Révolution provint, non pas des Principes de 89, mais, au contraire, des souvenirs et des habitudes de l'Ancien Régime.

Outre les dix-sept mille exécutés, un nombre incomparablement plus grand de personnes arrêtées comme *suspectes* (peut-être

cent cinquante mille) souffrirent de longues angoisses dans les prisons.

Vingt et un mille cinq cents comités révolutionnaires exerçaient dans les communes un pouvoir quasi sans limites. Ils arrêtaient non-seulement des gens inoffensifs, mais souvent des patriotes qui leur déplaisaient, en épargnant des contre-révolutionnaires qui gagnaient leur faveur. C'était, avec un gouvernement central d'une force écrasante, un mélange de despotisme et d'anarchie dans les localités. Les Jacobins de 93 à 94 ont fait payer cher à la France les services que les premiers Jacobins lui avaient rendus et qu'eux-mêmes continuaient à lui rendre en assurant l'approvisionnement et le recrutement des armées. Le souvenir de leur tyrannie a été depuis quatre-vingts ans le plus grand obstacle à l'établissement de la République. Beaucoup de gens confondent encore la Terreur avec la République, et ne savent pas que la République n'existait plus que de nom depuis le 2 juin 93. Elle avait été remplacée par le Gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire par une dictature qui avait suspendu toutes les libertés républicaines, que détruisit plus tard entièrement une autre dictature, celle de Napoléon.



Stofflet.

L'effroi inspiré par le souvenir de la Terreur est légitime, mais c'est une grande erreur (cette histoire l'a assez montré) que de croire qu'il n'y ait pas eu plus d'une fois dans le passé des horreurs égales et beaucoup plus prolongées. Sans remonter aux Armagnacs et aux Bourguignons, ni à la guerre des Albigeois, les guerres de Religion du seizième siècle ont eu trente ans de Terreur au lieu de deux ans. La Saint-Barthélemi, à elle seule, a dévoré en quelques jours plus de victimes que n'en ont immolé toutes les exécutions de la Terreur.

---

# CHAPITRE VIII

LA CONVENTION (SUITE). — LE CALENDRIER RÉPUBLICAIN. — LA DÉESSE RAISON. — LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC. — PROCÈS DES HÉBERTISTES. — PROCÈS DES DANTONISTES.

(Octobre 1793-avril 1794 ; vendémiaire-germinal an II.)

La nature, parmi les tempêtes, les tremblements de terre, les convulsions du globe, continue à marcher, à travers ce désordre apparent, selon les lois et vers le but que son auteur lui a tracés ; de même, la Révolution française, au milieu des orages de la guerre et des convulsions bien plus affreuses de la Terreur, poursuivait ses efforts vers l'organisation d'une société nouvelle. Le grand nombre sentait vaguement, les esprits les plus éclairés comprenaient, ou tout au moins entrevoyaient, que la Révolution

n'était pas un simple changement de formes politiques et d'institutions civiles; qu'elle devait être le commencement d'un monde nouveau, c'est-à-dire de l'universel renouvellement moral, religieux, scientifique du monde.

Dans l'ordre de la science, nous avons signalé la grande opération qui fonda l'unité des poids et mesures. La Convention avait décidé une entreprise plus hardie : après avoir réglé, par l'unité des poids et la création du mètre, la mesure de l'espace et celle de la pesanteur, elle avait chargé une commission de savants de changer la mesure du temps par la réforme du Calendrier.

Le Calendrier appelé « Grégorien », parce qu'il fut réglé sous les auspices du pape Grégoire XIII, en 1582, n'avait corrigé qu'imparfaitement le Calendrier antérieur; on voulut mesurer le temps par des calculs plus exacts.

On fit davantage; on résolut de changer l'ordonnance générale de l'année. On remarqua qu'il n'y avait aucun motif de commencer l'année au 1er janvier, époque qui ne s'accorde ni avec les saisons, ni avec les signes du zodiaque, et qu'il était plus raisonnable de retourner à la tradition de l'antique Egypte, mère de la civilisation, tradition suivie par les Grecs et par tout l'Orient. Les Egyptiens commençaient l'année à l'équinoxe d'automne.

C'était précisément à l'équinoxe d'automne qu'avait été proclamée la République française.

La Commission du Calendrier proposa de changer, avec l'ordonnance de l'année, l'ère du monde elle-même, c'est-à-dire la date d'après laquelle les années se comptaient depuis dix-huit siècles.

« Le cours des événements de la Révolution française, dit le savant Romme, rapporteur de la Commission, présente une époque frappante, peut-être unique, par son accord parfait avec les mouvements célestes, les saisons et les traditions anciennes. Le 21 septembre 1792, la Convention nationale a prononcé l'abolition de la Royauté : ce jour fut le dernier de la monarchie; il doit l'être de l'ère vulgaire et de l'année. Le 22 septembre, fut décrété le premier Jour de la République, et, ce même jour, le Soleil arrivait à l'équinoxe vrai d'automne.

« Ainsi l'égalité des jours et des nuits était marquée dans le Ciel, au moment même où l'égalité civile et morale était proclamée sur la Terre par les représentants du peuple français.

« Ainsi le Soleil a éclairé à la fois les deux pôles, et successivement le globe entier, le jour même où, pour la première fois, a brillé sur la nation française le flambeau qui doit un jour éclairer le monde.

« Les traditions sacrées de l'Égypte faisaient sortir la Terre du chaos sous le même signe du zodiaque (la Balance) que notre République, et y fixaient l'origine des choses et du temps.

« Ce concours de tant de circonstances imprime un caractère religieux à l'époque du 22 septembre, qui doit être une des plus célébrées dans les fêtes des générations futures. »

La Convention, sur la proposition de Romme, décréta que « l'Ère des Français compterait de la fondation de la République. »

Romme avait proposé de reprendre, d'après les Egyptiens et les Babyloniens, la division de l'année en 12 mois de 30 jours chacun, plus 5 jours complémentaires chaque année et un jour supplémentaire tous les quatre ans, afin de se rapprocher le plus possible du temps vrai de la révolution annuelle que décrit la Terre autour du Soleil, à savoir : 365 jours 5 heures 48 minutes 49 secondes.

Romme proposa de diviser chaque mois

en trois décades (périodes de 10 jours), par application du système décimal.

Romme proposa de changer aussi les noms des mois et ceux des jours, et de les remplacer par des noms en rapport avec les faits et les idées de la Révolution.

Les divisions du temps qu'il indiquait furent adoptées, mais non pas les noms des jours et des mois. La Convention préféra les dénominations proposées par le poëte Fabre d'Églantine, l'ami de Danton et de Camille Desmoulins.

Rien n'était plus raisonnable que de changer le nom des mois. Les uns, comme Janvier, Février, Juillet, Août, ne sont compris que par les savants et n'ont d'ailleurs aucune raison d'être, aucun rapport avec les phénomènes de la nature. Les autres, comme Septembre, Octobre, etc., sont ridicules : Septembre veut dire le *septième*, et il est le *neuvième* mois, et ainsi des trois qui le suivent, ce qui provient d'un ancien changement du Calendrier dans lequel on a changé la place des mois sans changer leurs noms. Fabre d'Églantine y substitua de beaux noms mélodiques, graves pour l'hiver, sonores pour l'été, et résumant aussi fidèlement que possible les phénomènes les plus généraux des saisons : Vendémiaire, le mois des vendanges; Brumaire, le mois des brouillards; Frimaire, le mois des frimas; Nivose, le mois des neiges; Pluviose, le mois des pluies; Ventose, le mois des vents; Germinal, le mois des bourgeons et des germes; Floréal, le mois des fleurs; Prairial, le mois des prairies; Messidor, le mois des moissons; Thermidor, le mois des chaleurs; Fructidor, le mois des fruits.

Les noms des jours de la semaine, qui ne sont pas plus raisonnables que ceux des mois et qui sont les noms défigurés des Dieux de la Fable, furent remplacés par de simples noms de nombre : Primidi, Duodi, etc.

Le premier rapport de Romme avait été présenté le 20 septembre; son travail définitif, avec les modifications de Fabre d'Églantine, fut voté le 24 novembre. La Convention avait mis en usage le nouveau Calendrier dès le 25 octobre, qui fut le 4 brumaire an II de la République.

Les populations de nos départements du Nord n'avaient pas attendu le vote définitif pour célébrer cette révolution scientifique par une grande fête; à Arras, le 10 octobre, 20,000 personnes figurèrent les mouvements de l'année dans une procession symbolique. Les 20,000 étaient divisés en douze groupes représentant les douze mois : les jeunes en tête, puis les hommes mûrs, puis les vieillards. Cinq octogénaires figuraient les jours complémentaires. Un vieillard de cent ans, marchant sous un dais, représentait le jour exceptionnel qu'on devait ajouter tous les quatre ans. Derrière les vieux venaient les tout petits enfants, comme la nouvelle année après l'an qui finit.

Au milieu de cette pompe astronomique, une devise rappelait les dangers de la patrie. Les jeunes filles portaient une bannière sur laquelle étaient écrits ces mots : « Ils vaincront; nous les attendons. » On était à la veille de Wattignies.

Ce fut peut-être la plus belle, comme la plus simple des fêtes de la Révolution; c'était inspiré de la nature et non imité des Grecs et des Romains.

La raison approuvait cette substitution d'un Calendrier vraiment scientifique à un Calendrier de traditions confuses et de hasard. La réaction et la routine ont prévalu avec Napoléon, qui nous a rendu le jour de l'an au 1er janvier et les vieux noms bizarres des jours et des mois.

La seule difficulté sérieuse qu'il y eût dans le Calendrier républicain, c'était la substitution de la Décade, ou division décimale du mois, à la semaine, ou division par

groupes de 7 jours, beaucoup moins régulière et moins astronomique, mais consacrée



Romme.

par les traditions religieuses et par une très-ancienne habitude.

Dans l'ordre moral et religieux, le mouvement qui se produisait pour changer et remplacer l'ancien état de choses n'avait plus la même rectitude et la même grandeur que dans l'ordre scientifique.

Depuis cette Fédération de 90 qui avait été comme la préface sublime du livre de l'avenir, il avait été décrété, cependant, bien des lois de justice et de fraternité; la Révolution avait adopté un beau symbole en établissant, dans chaque municipalité, un autel de la Patrie sur lequel s'inscrivaient les actes capitaux de la vie civile. C'était donner un caractère religieux à la fonction du magistrat populaire, représentant de la Patrie, qui constatait et consacrait maintenant ces actes à la place du prêtre représentant de la Religion romaine. On eût complété cette grande nouveauté, si l'on eût mis tous les actes de la vie civile, comme on l'avait fait pour la Constitution politique, sous les auspices de l'Être suprême.

Mais la Révolution n'avait pas une vue claire de la dernière et de la plus haute partie de son œuvre; on peut dire qu'elle ne l'a point encore après 80 ans. Les Girondins, préoccupés exclusivement de la liberté individuelle, n'étaient pas des hommes d'inspiration collective et de rénovation religieuse. Robespierre avait un idéal de religion sociale, mais étroit et nullement progressif. D'autres commencèrent un mouvement dont nous allons voir l'étrange caractère : le foyer en fut la Commune de Paris; les initiateurs furent Chaumette et Clootz.

Chaumette a figuré maintes fois dans nos récits, et le plus souvent sous un très-mauvais jour, comme un factieux tour à tour violent et bas, déshonoré par sa liaison avec le plus méprisable des hommes, avec Hébert; il avait joué un rôle odieux dans le procès des Girondins.

Et cependant il y avait dans cet homme un mélange incompréhensible de bien et de mal; susceptible de toutes les impressions et de tous les entraînements, plus inconsistant que pervers, son âme était un vrai chaos. Il était capable de se passionner pour le bien public et pour l'humanité. Comme procureur de la Commune, il combattit les mauvaises mœurs, fit prendre des arrêtés énergiques contre la prostitution, contre les livres et les gravures obscènes, s'efforça de supprimer les loteries, propagea l'enseignement des beaux-arts, fit adopter d'utiles mesures en faveur du nouveau Musée du Louvre et des bibliothèques, entre autres, pour empêcher qu'on ne gâtât les chefs-d'œuvre de la peinture sous le prétexte de les restaurer, comme on l'a fait trop souvent de nos jours. Il fit grandement améliorer le régime des hôpitaux, fit séparer, à Bicêtre et ailleurs, les fous des malades,



Procession symbolique d'Arras (10 octobre 1793).

en même temps que l'on mettait plus d'humanité dans le traitement des fous; il fit assigner pour la première fois un hospice particulier aux femmes en couches et donner des places à part dans les cérémonies publiques aux femmes enceintes et aux vieillards. Il fit allouer un subside quotidien aux aveugles; il fit abolir la peine du fouet dans les maisons d'éducation. Il provoqua l'établissement d'un hospice pour les enfants des condamnés, que la Convention déclara « Enfants de la Patrie, » afin d'effacer le vieux préjugé qui flétrissait les enfants innocents de pères coupables. La Convention vota des secours pour les veuves et les enfants des Girondins condamnés. Chaumette fit décider par la Commune « l'égalité des sépultures », c'est-à-dire que le pauvre, comme le riche, serait inhumé avec un cortége décent; ce règlement n'a pas cessé d'être appliqué. Le défunt devait être enseveli dans un drapeau tricolore, et l'enfant, reçu pareillement sur le drapeau national, quand on l'apportait à la Mairie pour dresser son acte de naissance. Ces symboles attestaient que le citoyen appartenait à la Patrie, de la naissance à la mort.

Ce ne fut pas sous la seule influence de Chaumette que cette Commune de 93, qui commit ou provoqua tant de désordres et tant d'excès, prit ainsi un grand nombre de décisions louables au point de vue moral et patriotique. Il y avait là des hommes obscurs qui mêlaient de bons sentiments à

leurs exagérations et à leurs erreurs. Mais Chaumette, ainsi que bien d'autres, dans l'excès de leur réaction contre l'ancien régime et l'ancienne religion, s'étaient pris d'une haine aveugle contre toute idée religieuse. Ils étaient fanatiques d'athéisme, comme d'autres le sont de dévotion superstitieuse. Hébert avait pour la croyance en Dieu la haine qu'ont les malfaiteurs pour tout frein moral; Chaumette et beaucoup de têtes exaltées et troublées, qui aspiraient confusément à un ordre moral nouveau, rêvaient une espèce de religion sans Dieu ; ils essayèrent de la réaliser.

Ils y furent poussés et aidés par un homme d'une imagination encore plus ardente et dont l'esprit avait plus de portée. C'était Clootz, qui se donnait le nom grec d'Anacharsis : ce baron allemand venu du Bas-Rhin, de Clèves, qui s'était dévoué corps et âme à la Révolution française et qui voulait faire de la France le centre de la République universelle, et de Paris la capitale du genre humain. Celui-ci était un philosophe panthéiste et non un athée vulgaire : il confondait Dieu et la nature, le Créateur et la création, et adorait ce qu'il appelait le grand Tout, résumé ici-bas dans le genre humain.

Il avait de commun, avec les athées de la Commune, la haine des prêtres, si outrée, qu'elle l'entraîna, lui apôtre enthousiaste de l'humanité, à célébrer les massacres de septembre !

Dans les premiers temps de la Révolution, les violences contre les prêtres réfractaires et leurs adhérents avaient un caractère purement politique et ne s'attaquaient point au culte en lui-même. Dans l'automne de 93, on commença de s'attaquer au culte légal, au catholicisme constitutionnel. On ne se contenta plus de transformer, au nom des nécessités publiques, les objets précieux des églises en monnaie, leurs bronzes et leurs cuivres en boulets et en canons. Dans nombre de localités, on détruisit pour détruire, malgré les décrets de la Convention, les statues et les autels. Plusieurs des représentants en mission encourageaient ou provoquaient ces dévastations. L'ancien prêtre Fouché, avant d'aller présider aux massacres de Lyon, avait poussé la municipalité de Nevers à supprimer le culte et à envoyer à la Convention les trésors des églises de cette ville. Des pétitionnaires, chargés par des comités révolutionnaires de dons de cette sorte, s'étaient plus d'une fois présentés à la Convention, travestis sous les mitres, les chapes et les chasubles qu'ils avaient enlevées des sacristies. Les sections de Paris, excitées par Hébert et Chaumette, demandèrent à la Convention de supprimer le salaire du clergé.

Clootz tenta un grand coup.

L'évêque constitutionnel de Paris, Gobel, ne croyait plus aux dogmes de l'Église. Clootz le décida à renoncer à ses fonctions. Une démonstration solennelle fut préparée d'accord avec Chaumette. Le 7 novembre (17 brumaire), l'évêque Gobel, ses vicaires et plusieurs des curés de Paris se présentèrent à la barre de la Convention, accompagnés des autorités municipales et départementales. Gobel déclara qu'il ne devait plus y avoir d'autre culte national que celui de la Liberté et de l'Égalité; qu'il renonçait donc à ses fonctions de ministre du culte catholique. Lui et les ecclésiastiques qui le suivaient déposèrent sur le bureau de l'Assemblée leurs lettres de prêtrise.

Chaumette demanda que ce jour, où « la raison reprenait son empire, » trouvât place dans le nouveau calendrier parmi « les brillantes époques de la Révolution française. »

« Citoyens, répondit le président de la Convention (le député Laloi), citoyens qui venez d'abjurer l'erreur, vous ne voulez prêcher désormais que la pratique des vertus sociales et morales : c'est le culte que l'Être suprême trouve agréable. »

Le président de la Convention, par cette réponse, se prononçait à la fois contre le catholicisme et contre l'athéisme.

L'évêque constitutionnel d'Évreux, Thomas Lindet, frère de Robert Lindet, deux autres évêques et plusieurs prêtres, membres de la Convention, abdiquèrent leurs fonctions sacerdotales, à l'exemple de Gobel. Un ministre protestant, Julien de Toulouse, en fit autant. L'ex-évêque Lindet demanda que les fêtes religieuses fussent remplacées par des fêtes civiques. Un autre évêque député arrivait en ce moment à la séance : c'était Grégoire, évêque de Blois. On le pressa d'imiter ses collègues.

Il était janséniste et aussi convaincu de la vérité du christianisme qu'hostile à l'infaillibilité du Pape.

« On me parle de sacrifices à la Patrie, répondit-il ; j'y suis habitué. — S'agit-il d'attachement à la cause de la liberté? mes preuves sont faites depuis longtemps. — S'agit-il du revenu attaché aux fonctions d'évêque? j'y renonce sans regret. — S'agit-il de religion? ceci est hors de votre domaine. On m'a tourmenté pour accepter le fardeau de l'épiscopat dans un temps où il était entouré d'épines ; on me tourmente aujourd'hui pour me forcer à une abdication qu'on ne m'arrachera pas ! J'ai tâché de faire du bien dans mon diocèse ; je reste évêque pour en faire encore. J'invoque la liberté des cultes.

— On ne veut forcer personne ! » s'écria-t-on autour de lui. On respecta sa résistance. Chacun savait qu'il n'y avait pas d'homme plus dévoué à la Révolution et à la République.

Chaumette poussa de l'avant. Il fit décider, le soir même, par le conseil général de la Commune, d'accord avec le département, qu'une fête en l'honneur de la destruction du fanatisme serait célébrée, le jour de décadi 20 brumaire (10 novembre), « dans la ci-devant église métropolitaine. »

On construisit dans le chœur de Notre-Dame une montagne en bois peint, sur laquelle s'élevait un temple de la Raison, éclairé par « le flambeau de la Vérité. » — Les autorités parisiennes, escortées d'un chœur de jeunes filles vêtues de blanc, vinrent se ranger au pied de la montagne. La Raison sortit du temple et vint recevoir les hommages des assistants ; elle était représentée par une cantatrice en renom, mademoiselle Maillard, de l'Opéra.

De Notre-Dame, on mena la Raison à la Convention au son de la musique. La Raison avait une robe blanche, un manteau bleu de ciel, le bonnet de la Liberté sur la tête et la pique à la main ; aussi le peuple, peu soucieux des abstractions de Clootz et de Chaumette, ne voyait-il là qu'une image vivante de la Liberté et de la République.

Le cortége fut accueilli par les applaudissements de la Convention : le Président fit asseoir auprès de lui la déesse de la Raison. Sur la demande de la Commune, la Convention décréta que la ci-devant église métropolitaine serait désormais le temple de la Raison, puis reconduisit la Raison à Notre-Dame, « pour y chanter, au milieu du peuple, l'hymne à la Liberté. »

Si belle que fut cette hymne, dont les paroles étaient de Chénier et la musique de Gossec, la fête fut bien froide. Ce n'était pas en représentant la Raison sous la figure d'une actrice et en lui élevant un temple de carton qu'on pouvait remplacer les fêtes du catholicisme. Les gens du Nord s'y étaient mieux pris à Arras. Quand même, au lieu d'une personnification abstraite de la raison humaine, c'est-à-dire d'une des facultés de l'homme, on eût célébré la Raison vivante qui régit l'univers, la Sagesse divine, ce n'eût point été assez, il eût fallu célébrer, avec le Dieu de la raison et de la science, le Dieu de la justice pour laquelle mouraient nos soldats ; et, avec le Dieu de la justice,

le Dieu de l'amour et du progrès, le Dieu père des hommes, qui les appelle à s'élever vers lui ; on eût pu trouver alors ce souffle de vie qui manquait à l'impuissant effort de la Commune.

La Convention fit un pas de plus dans le sens du mouvement. Le 26 brumaire (16 novembre), sur la proposition de Cambon, elle décréta qu'églises et presbytères serviraient d'asiles aux pauvres et de maisons d'écoles. C'était supprimer le culte public et officiel. On ne supprima pas néanmoins le traitement des ecclésiastiques.

La fête de la Raison avait été froide et sèche, mais du moins décente. Des cérémonies du même genre, dans les départements, sans manquer de décence, eurent plus d'animation, parce qu'on y célébra tout simplement la Liberté représentée par quelques jeunes filles choisies parmi les plus honorables, et qu'on donna à ces fêtes une physionomie surtout patriotique et guerrière.

Mais, à Paris et dans quelques autres villes, le caractère de ces cérémonies fut bien vite altéré. Chaumette porta la peine de son impure alliance avec Hébert. Pendant qu'il combattait le vice à la Commune, son collègue Hébert ne cessait de faire appel à la licence brutale et à toutes les mauvaises passions. La populace hébertiste salit l'œuvre de Chaumette et remplaça bientôt le vrai peuple dans le culte de la Raison, qui devint le culte de l'orgie. Il y eut de vraies bacchanales dans les églises. Les premières déesses de la Raison avaient été une cantatrice distinguée et des femmes d'officiers municipaux. Elles furent parfois remplacées par ces filles publiques contre lesquelles Chaumette et la Commune avaient rendu maints arrêtés. Les femmes de mauvaise vie et leurs adhérents étaient divisés en deux partis : l'un pour Hébert, l'autre pour l'Ancien Régime, et ce second parti faisait des démonstrations en sens contraire. Paris était le théâtre des scènes les plus honteuses et les plus ridicules.

Ces scandales, qui irritaient profondément Robespierre et bien d'autres, devaient contribuer à amener une prochaine crise politique. Ils se mêlaient à un redoublement de Terreur qui avait une double cause. Hébert poussait à l'exagération et à la violence dans tous les sens pour effrayer et tyranniser la Convention et Robespierre, et les Comités, de leur côté, pesaient durement sur la Convention, pour l'empêcher de se soustraire à leur domination, comme elle en manifestait de temps en temps le désir.

Le 19 brumaire (9 novembre), le comité de Sûreté générale, qui était alors mené par le peintre David, entièrement dévoué à Robespierre, avait obtenu de la Convention l'arrestation d'un député appelé Osselin, sans qu'il eût été entendu. Il était accusé d'avoir donné asile à une femme émigrée. Le lendemain, l'Assemblée revint sur ce grave incident, et, sur les énergiques réclamations d'un ami de Danton, Thuriot, elle décida qu'on ne décréterait plus d'accusation un représentant du peuple sans l'entendre. Un autre montagnard, Bazire, s'était écrié : « Il existe un système de Terreur qui semble annoncer la ruine des patriotes et nous menacer d'une nouvelle tyrannie ! »

Hébert souleva un furieux orage, aux Jacobins, à l'occasion de cette décision qu'il traita de « contre-révolutionnaire, » et il parvint à faire exclure de la société des Jacobins Thuriot et Lacroix, autre ami de Danton, qui avait joué un rôle important dans la Révolution. Hébert fit voter par les Jacobins une violente pétition pour réclamer « le prompt jugement des députés complices de Brissot et de sa faction. » C'étaient ces nombreux députés de l'ancienne droite qui étaient détenus comme suspects, et que Robespierre avait empêché de mettre en accusation.

La Convention plia sous la double pres-



La Déesse de la Raison à Notre-Dame.

sion du comité de Salut public et des Jacobins. Barère et Billaud-Varennes lui arrachèrent la révocation de la décision qui autorisait ses membres accusés par les Comités à discuter l'accusation devant elle. C'était se condamner à voter aveuglément les proscriptions qu'exigeraient les deux Comités (22 brumaire — 12 novembre).

Robespierre n'était pas intervenu en personne dans ce débat; mais il préparait en ce moment, avec ses collègues du comité de Salut public, des mesures qui devaient assurer leur domination. Les 27 et 28 brumaire (17-18 novembre), Robespierre et Billaud-Varennes présentèrent à la Convention deux grands rapports sur la situation extérieure et intérieure de la République.

C'était Robespierre qui s'était chargé de faire le tableau des affaires étrangères. La partie de son rapport qui concernait les ori-

gines de la guerre était quelque chose d'odieux et d'absurde. Il y renouvelait toutes ses calomnies contre les Girondins, entre autres l'imputation d'avoir provoqué la déclaration de guerre pour faire envahir la France!

Le tableau de la situation présente était, au contraire, saisi d'un coup d'œil profond, tracé à larges traits, et présentait la Révolution dans toute sa grandeur.

« Vous avez, » disait-il à la Convention, en résumant les prodigieux événements de 93, « vous avez entassé des siècles en un an! »

Il reprenait là le langage et les idées de ces Girondins qu'il avait tués, et cette seconde partie du rapport eût pu être signée de Brissot, sauf la conclusion où Robespierre condamnait à la fois « le modérantisme » et « l'exagération. »

« Le peuple, » disait Robespierre, « hait tous les excès; il veut qu'on le défende en l'honorant. »

Ceci tombait d'aplomb sur Hébert, qui déshonorait le peuple en employant, pour lui parler, dans son journal, l'argot des voleurs et des femmes de mauvaise vie.

Mais quels étaient « ces modérés » que menaçait Robespierre en même temps que les « exagérés ? » — Il avait lui-même essayé de la modération avec Couthon à Lyon, avec son frère en Provence; puis il avait abandonné brusquement cette tentative et s'était retourné vers une Terreur à lui, qui n'était pas celle d'Hébert, mais celle de Saint-Just.

Ces modérés qu'il menaçait, c'étaient les Dantonistes, qui venaient de tenter, pour affranchir la Convention et la Montagne, cet effort contre lequel Hébert avait déchaîné les Jacobins.

Toute la politique de Robespierre, dans la période où l'on entrait, allait être dans ces quelques mots contre les modérés et les exagérés: les modérés de la Montagne, bien entendu; ce qui n'était pas de la Montagne ne comptait plus. Si l'on frappait ainsi à droite et à gauche, que resterait-il debout, dans cet étroit milieu où se plaçait Robespierre entre Saint-Just et Couthon, repenti de sa « modération? »

Danton n'avait point paru; il avait été malade; il était en convalescence chez sa mère à Arcis-sur-Aube; mais on le sentait derrière ses amis. Il avait appris à Arcis la mort des Girondins. Les larmes lui jaillirent des yeux. — « C'étaient des factieux, dit la personne qui lui apportait cette nouvelle. — Des factieux! s'écria-t-il: oui! comme nous! nous méritons tous la mort autant que les Girondins; nous subirons tous les uns après les autres le même sort! »

Il avait tristement et longuement médité, durant son séjour dans sa paisible retraite d'Arcis-sur-Aube; c'est là qu'il avait aimé, même dans les époques les plus orageuses de sa vie, à venir, de temps à autre, chercher un moment d'apaisement et d'oubli au sein de la famille et de la nature. Il dit adieu à sa vieille mère, à ses enfants, à ses campagnes natales, qu'il ne devait plus revoir, et revint à Paris, l'âme remplie de deux pensées, qui, pour lui, n'en faisaient qu'une: arrêter la Terreur et préparer la paix.

Il n'était pas sans espoir de ramener Robespierre à s'entendre avec lui pour faire cesser les exterminations qui désolaient la France; et, quant à la paix, il comptait sur les efforts persévérants du parti libéral et pacifique dans le Parlement anglais, parti à la tête duquel était Fox, très-sympathique à Danton par bien des rapports de caractère et de génie. Danton savait qu'on ne pouvait conquérir la paix qu'en poussant la guerre avec la plus grande vigueur, mais il voulait qu'en même temps on prît une attitude qui rendît la paix possible aux étrangers. Ce n'était pas ce que faisait Robespierre, qui s'était efforcé d'empêcher la guerre quand

elle était inévitable, et qui maintenant tenait un langage et poussait à des mesures de nature à la rendre sans fin.

Danton, à son retour, trouva la Convention engagée dans une discussion de la plus haute importance, non pas sur le rapport de Robespierre touchant les affaires extérieures, mais sur celui de Billaud-Varennes concernant les affaires intérieures.

Billaud y avait exposé avec une sombre énergie la nécessité de concentrer le pouvoir pour assurer l'exécution des lois et détruire l'esprit fédéraliste. Il proposait la création d'un bulletin quotidien des lois, qui serait envoyé à tous les fonctionnaires publics et expliqué tous les décadis aux citoyens par les magistrats.

Le *Bulletin des Lois*, depuis ce temps, n'a cessé de se publier, mais on ne l'explique plus au peuple.

Le projet présenté par Billaud mettait tous les corps constitués et tous les fonctionnaires sous l'inspection des deux comités de Salut public et de Sûreté générale, à savoir: du premier, quant aux mesures de salut public, et du second, quant aux personnes et à la police. Les ministres étaient déjà subordonnés au comité de Salut public; ils seraient désormais entièrement sous sa dépendance.

Les conseils généraux des départements sont supprimés; les administrations départementales, dépouillées de toute attribution politique. Les conseils de districts (d'arrondissements) sont maintenus; les administrations de districts sont chargées de surveiller l'exécution des lois et arrêtés politiques, à charge de rendre compte aux deux Comités tous les dix jours. L'application des lois, à la même condition, est conférée aux municipalités et aux comités de surveillance (comités révolutionnaires). A Paris, les comités révolutionnaires des sections correspondront directement avec le comité de Sûreté générale et non avec la Commune. (Ceci avait déjà été décrété deux mois auparavant, mais ne s'exécutait pas.)

Des agents nationaux, délégués par les deux Comités, remplaceront les procureurs de districts et de communes. Il est interdit à toutes autorités de faire des proclamations, d'interpréter ou de modifier le sens littéral de la loi.

Il est interdit à tous, sauf au comité de Salut public, aux représentants en mission et aux ministres, d'envoyer des agents investis d'une part de l'autorité publique.

Il est interdit aux autorités et aux sociétés populaires de se concerter, de former des congrès ou réunions centrales. Interdiction à tous autres qu'aux autorités civiles de faire des visites domiciliaires. Interdiction à tous de lever des taxes non décrétées par la Convention.

Dissolution des armées révolutionnaires locales, autres que celle établie par la Convention pour toute la République. (C'était encore trop de conserver celle-ci !)

Les représentants en mission correspondront tous les dix jours avec le comité de Salut public, et non plus directement avec la Convention. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement, et à la charge d'en instruire le comité dans les vingt-quatre heures. Ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des mesures prises par le comité de Salut public.

Ce projet hardi brisait la redoutable Commune de Paris et subordonnait entièrement les représentants en mission au comité de Salut public. Cette fois, c'était bien la dictature de ce comité; celui de Sûreté générale lui était subordonné de fait.

Le comité de Sûreté générale était fort au-dessous de sa mission. Il ne fut guère qu'un instrument de persécution dans la main des puissants. Tout ce qui se fit de grand, dans le bien et dans le mal, sous le gouvernement révolutionnaire, appartient au comité de Salut public.

Nous avons déjà fait voir qu'il y avait trois groupes dans le comité : les ultra-terroristes, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barère ; les organisateurs de la Défense nationale, Carnot, Prieur de la Côte-d'Or, Lindet, et, avec eux, l'ancien ministre protestant Jean-Bon-Saint-André, qui, en mission presque permanente dans les ports, s'efforçait, avec une opiniâtre énergie et une ardeur extrême, de réorganiser notre marine si compromise par l'émigration des officiers et par la catastrophe de Toulon ; enfin, les hommes de système et de direction politique, que le public nommait « les hommes de la haute main, » Robespierre, Saint-Just et Couthon.

Ce que ces esprits si différents entre eux avaient de commun, c'était leur extraordinaire activité, leur absorption totale dans l'œuvre de la Révolution, telle qu'ils l'entendaient chacun à leur manière, et, aussi, leur désintéressement quant à l'argent; ils s'étaient enlevé volontairement tout maniement de fonds, par l'entière séparation de la trésorerie d'avec le comité, en sorte que le soupçon contre eux ne fût pas même possible. Ces redoutables dominateurs de la France et ces vainqueurs de l'Europe vivaient, presque tous, plus modestement que les moindres commis de bureau. Les pires, Billaud et Collot, étaient fanatiques, non corrompus, odieux, non méprisables. Ce n'étaient pas des hommes ordinaires. Billaud, qui avait la part principale à la correspondance avec les départements, était un prodigieux travailleur, et l'exaltation fiévreuse de Collot, si funeste à Lyon, fut souvent employée utilement.

Barère s'était associé aux terroristes par peur, par entraînement, surtout peut-être par la vanité de devenir l'homme d'Etat du parti le plus violent ; il avait quelques-unes des qualités de ce rôle : une merveilleuse facilité de travail, des aptitudes variées et une brillante élocution qui rendait très-populaires ses rapports à la Convention sur la guerre. Les soldats appelaient ces rapports des « Carmagnoles. » Un rapport de Barère était pour eux le prix d'une victoire. En courant à l'assaut, ils criaient : « Barère à la tribune! » Mais, parmi toutes ses qualités, il manquait à Barère la principale, le caractère.

Quant aux hommes « de la haute main, » Robespierre, si grand tacticien dans les assemblées, entendait peu la pratique des affaires, et Saint-Just, si bien fait au contraire pour l'action, était d'une hauteur irritante. La pression impérieuse qu'exerçaient « les hommes de la haute main » blessait leurs collègues; mais les grands organisateurs, qui appréciaient les services même des terroristes, sentaient bien, à plus forte raison, que la popularité de Robespierre parmi les clubs et les comités révolutionnaires aidait puissamment à obtenir les ressources de la guerre.

De là cette union que le Comité affectait au dehors, quand ses membres avaient des sentiments si divers au dedans. Les organisateurs, Carnot et les autres, avaient la conviction que le salut public exigeait le maintien du gouvernement révolutionnaire, c'est-à-dire la concentration de toutes les forces dans les mains du Comité. Ils ne voulaient rompre l'unité du Comité à aucun prix. Cela les mena à de terribles conséquences. C'étaient des hommes justes et humains, et ils sauvèrent autour d'eux individuellement le plus de gens qu'ils purent; mais ils subirent la solidarité de la Terreur en général. Ils combattaient dans le Comité les mesures terroristes, mais les contre-signaient quand elles avaient la majorité. Souvent même on apposait leurs noms à des mesures particulières qu'ils ne connaissaient pas, et ceci, en vertu d'un accord entre les membres du Comité : ils étaient convenus que chacun d'eux serait à peu près souverain dans les affaires spéciales qu'il dirigeait.



Église Saint-Germain-des-Prés en 1794.

C'était l'immense multiplicité des affaires qui avait été cause de cet accord. Les membres du Comité étaient comme emportés dans l'effrayant tourbillon d'un travail de quinze, seize, quelquefois dix-huit heures par jour. « Les événements les plus terribles, disait plus tard Carnot, s'accomplissaient souvent sans que nous en fussions avertis ou sans que nous eussions une minute pour y songer. » Les travailleurs du Comité ne suspendaient pas un instant leur ouvrage au milieu des crises de vie ou de mort. « Que de fois, disait Carnot, nous entreprenions une œuvre de longue haleine avec la persuasion qu'il ne nous serait pas permis de l'achever ! — Nous poursuivions notre tâche journalière, disait Prieur, comme si nous avions eu toute une vie devant nous, lorsqu'il était vraisemblable que nous ne verrions pas se lever le soleil du lendemain. »

La postérité, sévère pour les chefs qui ont dirigé la politique intérieure du comité de Salut public, a absous et glorifié les grands organisateurs de la Défense nationale; mais doit-elle sanctionner la doctrine du salut public à tout prix? Le salut n'est rien sans la justice, ou plutôt la justice seule est le salut. Qu'est-ce que la Révolution et la République, sinon la justice? dès qu'on sortait du droit, on ne sauvait pas la République. Et, quant à l'indépendance nationale, eût-elle été perdue, si ses glorieux défenseurs s'étaient entendus avec Danton, avec Cambon et tous ces montagnards qui ne subissaient qu'en frémissant la double oppression de Robespierre et des ultrà-terroristes?

Cette entente était difficile : était-elle impossible? — Que pouvait alors Danton? et fit-il tout ce qu'il pouvait faire? — C'est aux événements à répondre.

Au moment où notre récit est parvenu, il ne pouvait être question d'une rupture avec Robespierre; Danton arrivait, au contraire, avec le désir d'un rapprochement sur le terrain où Robespierre se plaçait avec résolution. Robespierre rompait enfin avec la faction hébertiste.

Le 20 novembre (30 brumaire), une scène scandaleuse avait eu lieu à la Convention. Des bandes d'hommes travestis avec des ornements sacerdotaux enlevés aux sacristies étaient venus apporter devant l'Assemblée les dépouilles de Saint-Roch et de Saint-Germain-des-Prés, en dansant et en chantant « Malborough est mort » autour d'un drap mortuaire figurant « l'enterrement du fanatisme. » Le président et l'Assemblée eurent la faiblesse d'accueillir cette mascarade.

Robespierre se décida. Le lendemain, aux Jacobins, Hébert, qui se sentait menacé par le rapport de Robespierre à la Convention du 17 novembre, provoqua une explication. Robespierre éclata : « On trouble la liberté des cultes au nom de la liberté! s'écria-t-il; on se joue de la dignité du peuple par des farces ridicules. On a supposé qu'en accueillant les offrandes civiques, la Convention avait proscrit le culte catholique. Elle ne l'a pas fait! Elle ne le fera jamais! Celui qui veut empêcher de dire la messe est plus fanatique que celui qui la dit. — Il est des hommes qui prétendent faire une religion de l'athéisme. Tout individu peut penser à cet égard ce qu'il voudra; mais insensé serait le législateur qui adopterait un pareil système! L'athéisme est aristocratique. L'idée d'un grand Être qui veille sur l'innocence opprimée et punit le crime triomphant est toute populaire. — Le peuple français n'est attaché ni aux prêtres, ni à la superstition, ni aux cérémonies religieuses, mais il l'est à l'idée d'une puissance incompréhensible, effroi du crime et soutien de la vertu. » Robespierre conclut en dénonçant « une faction de l'étranger » qui cherchait à déshonorer la Révolution, et en proposant l'épuration de la Société des Jacobins.

Hébert n'osa répliquer. Chaumette essaya de lutter. Le 23 novembre (3 frimaire), il fit décider par la Commune la fermeture de tous les édifices consacrés aux cultes (protestants aussi bien que catholiques), et l'arrestation de quiconque en demanderait la réouverture.

Le 6 frimaire (26 novembre), Danton se prononça; il demanda à la Convention de ne plus recevoir dans son sein « les mascarades anti-religieuses.— Si nous n'avons pas honoré le prêtre de l'erreur et du fanatisme, nous ne voulons pas plus honorer le prêtre de l'incrédulité. »

Il réclama un rapport des Comités sur « ce qu'on appelle une conspiration de l'étranger; » mais, en même temps, il fit entendre que, si le temps où le peuple pourrait se montrer clément n'était pas encore venu, ce temps viendrait. »

Danton proposa d'instituer des fêtes nationales où le peuple offrirait ses hommages

« à l'Être suprême, au Maître de la Nature; car nous n'avons pas voulu, dit-il, anéantir la superstition pour établir le règne de l'athéisme. »

Les propositions de Danton furent adoptées. Chaumette recula. Il se réfuta lui-même en répétant platement ce qu'avait dit Robespierre sur ceux qui élevaient « fanatisme contre fanatisme. » Il reconnut que, d'après la Déclaration des Droits de l'homme, le libre exercice des cultes ne pouvait être interdit, et il fit décider par la Commune que les citoyens étaient libres de louer des maisons et de payer des ministres pour quelque culte que ce fût.

Hébert, le même jour, se rétracta devant les Jacobins; il nia d'avoir voulu « substituer un culte à un autre. » Il protesta contre ceux qui prétendaient « calomnieusement » que les Parisiens étaient sans foi et sans religion, et qu'ils avaient substitué Marat à Jésus.

Quelques jours après, Hébert se déclara calomnié par l'accusation d'athéisme.

Chaumette avait plié sur la question religieuse. Il tenta de résister sur le terrain politique. Il voyait que le grand projet de loi qu'avait proposé Billaud-Varennes, et qui continuait à se discuter dans la Convention, allait briser la Commune en obligeant les comités des sections à ne plus correspondre qu'avec le comité de Sûreté générale. Il fit convoquer les sections à l'Hôtel de ville pour le 14 frimaire, sous prétexte de mettre un terme aux arrestations arbitraires. Tout en faisant des protestations hypocrites d'attachement au comité de Salut public, il parlait de la « cloche que sonnerait le peuple. »

Les temps étaient changés; la cloche ne sonna pas. Le 4 décembre au matin (14 frimaire), le projet de Billaud-Varennes fut voté. La Convention annula la convocation des sections par la Commune, en voulant bien admettre « les bonnes intentions » de celle-ci. Toute réunion générale des comités révolutionnaires fut désormais interdite sous peine de dix ans de fers.

Ce fut la fin de cette tyrannie de la Commune qui avait si longtemps pesé sur la Convention. Hébert et Chaumette étaient vaincus par Robespierre, si longtemps leur allié et si humilié de l'être.

La loi du 14 frimaire atteignit complétement son but quant à l'autorité centrale du comité de Salut public. Il n'en fut pas de même quant au comité de Sûreté générale. Il avait dépossédé la Commune; il ne la remplaça point dans la direction des sections parisiennes, et laissa subsister les abus et les excès des comités révolutionnaires à Paris; à plus forte raison la surveillance fut-elle illusoire dans les départements.

La réaction contre l'hébertisme, de Paris, gagna bien vite la province. A Nevers, où l'ex-prêtre Fouché avait provoqué des manifestations athées, la société populaire déclara que le culte de la Raison était celui de l'Être suprême. Cependant les bacchanales hébertistes, sous l'impulsion de quelques représentants en mission, continuaient dans certains départements. La Convention, sur la proposition de Robespierre, vota un manifeste où l'on attribuait ces excès à « la faction étrangère, » et où l'on réfutait les manifestes des rois, qui représentaient les Français comme un peuple sans foi ni loi. « La République, disait Robespierre dans cette pièce, la République n'est pas athée; c'est sous les auspices de l'Être suprême qu'elle a proclamé les principes immuables des sociétés humaines, les lois de la Justice éternelle. — Le peuple français condamne le philosophisme comme le fanatisme » (5 décembre-15 frimaire).

Sur la motion de Barère, appuyée par Cambon même, si ennemi des prêtres, la Convention défendit toute violence contre la liberté des cultes (16 frimaire-6 décembre).

Pendant ce temps, s'opérait aux Jacobins

l'épuration qu'avait fait décider Robespierre. Tous les membres étaient discutés l'un après l'autre; le 3 décembre, était venu le tour de Danton. Il n'avait point paru depuis longtemps dans la Société; il fut accueilli par le silence malveillant des Jacobins et par les murmures du public des tribunes, où dominaient les « tricoteuses. » A force d'éloquence et de véhémence, il arracha des applaudissements à cet auditoire hostile; mais il n'est pas sûr qu'il n'eût point été exclu par les votes, si Robespierre n'était venu à son aide. « La cause des patriotes est une, dit Robespierre; ils sont tous solidaires! » Plût au ciel que Robespierre eût pratiqué cette maxime! Il continua : « Danton a été calomnié; je l'ai toujours vu servir sa patrie avec zèle! vu dans sa famille, il ne mérite que des éloges! »

Danton avait dit : « La fortune colossale que m'attribuent mes ennemis se réduit à la petite portion que j'ai toujours eue. »

Robespierre et Danton disaient tous deux la vérité, qui devait être ensuite obscurcie durant tant d'années au préjudice de Danton.

Le surlendemain de cette séance des Jacobins, eut lieu un événement considérable dans l'histoire de la presse française. Le grand journaliste, Camille Desmoulins, rentra en lice. La presse libre n'existait plus, étouffée par la Terreur et par l'espèce de monopole qu'étaient parvenus à s'arroger Hébert et sa bande. Camille publia, le 5 décembre (15 frimaire), le premier numéro du *Vieux Cordelier*. Camille rappelait, par ce titre, les jours d'éclat du club des Cordeliers, et protestait contre la décadence de cette Société fameuse, tombée des mains de Danton dans celles d'Hébert. Il déclarait que Robespierre avait sauvé la République en couvrant Danton contre ses ennemis.

La publication du *Vieux Cordelier* avait été concertée d'accord avec Danton et avec Robespierre.

Le second numéro de Camille (20 frimaire, 10 décembre) développe habilement l'attaque engagée par Robespierre, dans son rapport du 17 novembre, contre ceux qui perdaient la Révolution en l'exagérant. Il ridiculise Clootz et Chaumette, et les accuse de servir par leur folie les desseins de l'étranger et « de pousser à la roue de la Contre-révolution en croyant pousser à la roue de la Raison. »

Camille servait par là les projets de Robespierre, qui, le 12 décembre, aux Jacobins, attaqua Clootz bien plus violemment que n'avait fait Camille. Il lui fit un crime d'être baron prussien, parce qu'il était né à Clèves. Il l'accusa formellement de trahison. Clootz fut si étonné qu'il ne trouva rien pour se défendre. Les Jacobins, qui l'avaient récemment nommé leur président, obéirent à Robespierre, et exclurent Clootz comme noble et comme étranger.

Camille, à son tour, fut attaqué aux Jacobins, pour avoir dit, lors de la condamnation des vingt-deux Girondins : « Ils meurent en vrais républicains! »

« De soixante personnes qui ont signé mon contrat de mariage, répondit Camille, il ne me reste plus que deux amis, Robespierre et Danton. Tous les autres sont émigrés ou guillotinés. De ce nombre étaient sept d'entre les vingt-deux! »

A ces paroles qui résumaient si tragiquement la marche dévorante de la Révolution, l'assemblée resta toute saisie.

Robespierre défendit Camille, comme il avait défendu Danton (14 décembre). Personne ne protesta.

Le 25 frimaire (15 décembre), parut le 3e numéro du *Vieux Cordelier*. Malgré bien des précautions oratoires, malgré l'éloge, non pas seulement de Robespierre, mais du comité de Salut public et même du Tribunal révolutionnaire de Paris, ce numéro était une charge à fond contre la Terreur; sous prétexte de peindre ce qu'avait été le terrorisme des empereurs romains, Camille

peignait évidemment le terrorisme de l'époque présente.

L'effet de ce numéro fut immense. On était sous le coup des affreuses nouvelles qui apprenaient aux Parisiens les noyades de Nantes et les mitraillades de Lyon. Amis ou ennemis de la Révolution, tout ce qui n'était pas engagé à outrance avec les Jacobins applaudit à ce cri de l'humanité.

Robespierre se trouva dans un embarras extrême. Entrer dans la voie où le poussaient Danton et Camille, c'était rompre, non plus seulement avec les hébertistes, mais avec les terroristes du Comité. Or, il venait précisément de faire repousser par la Convention une tentative de renouvellement partiel du comité de Salut public ; tentative qui eût sans doute abouti à faire remplacer Billaud, Collot et Barère par des amis de Danton.

Le Comité était, en droit, renouvelable périodiquement; mais, en fait, on n'y touchait pas.

Le 12 décembre, la Convention avait décidé le renouvellement. Dans le Comité même, Lindet, au moins, était de cet avis. Il ne manquait pas de candidats capables et patriotes : le Comité n'eût certes rien perdu en s'adjoignant des hommes tels que Cambon, Merlin de Thionville, Dubois-Crancé ; mais il se trouvait que cette tentative était dirigée par quelqu'un que craignait et haïssait Robespierre. C'était Fabre d'Églantine, le poëte collaborateur du savant Romme dans le nouveau Calendrier, auteur dramatique que Robespierre accusait de traiter la politique comme l'intrigue d'une pièce de théâtre. Les anciens représentants en mission qu'on cherchait à introduire dans le Comité étaient mal avec Robespierre. Merlin de Thionville et ses amis lui reprochaient d'avoir soutenu dans la Vendée ce parti hébertiste avec lequel il venait de se brouiller. Robespierre, le 13 décembre, fit défendre énergiquement, par un des orateurs de son parti, le maintien intégral du Comité actuel, comme nécessaire pour achever les grandes opérations commencées. La Convention faiblit. Ce fut un homme du centre, Cambacérès, qui décida la reculade. Le Comité, maintenu



Ronsin.

dans son unité, alla désormais de l'avant, broyant tout, jusqu'à ce qu'il se divisât et s'entredétruisît le 9 thermidor !

Robespierre avait soutenu l'unité du Comité contre les Dantonistes : il leur sacrifia ces Hébertistes qui, depuis si longtemps, dominaient et exploitaient le ministère de la guerre. Ronsin était accouru de Lyon pour tâcher de relever à Paris la faction d'Hébert, et il venait de faire afficher partout un placard rempli de menaces atroces. La Convention décréta l'arrestation de Ronsin et de Vincent, autre furieux de la même espèce, qui régnait dans les bureaux de la guerre sous le nom du faible ministre Bouchotte (27 frimaire-17 décembre).

Le 20 décembre, une foule éplorée de femmes et de jeunes filles vinrent à la barre de

la Convention demander la mise en liberté des « suspects, » leurs pères, leurs maris, leurs frères.

Robespierre, tout en blâmant la forme tumultueuse de ces réclamations et en accusant les aristocrates de les avoir provoquées, fit décréter que les comités de Salut public et de Sûreté générale nommeraient des commissaires, dont les noms ne seraient pas publiés, pour rechercher les moyens de mettre en liberté les patriotes qui auraient pu être incarcérés par erreur.

C'était là, de la part de Robespierre, un acte de grande portée, un grand pas dans la voie de Danton et de Camille.

Le même soir, parut le 4e numéro du *Vieux Cordelier*, qui devait rester à jamais célèbre dans les fastes de la Révolution. « On reconnaît, écrivait Camille, que l'état présent n'est pas celui de la liberté; mais on nous dit de prendre patience; que nous serons libres un jour. — Pense-t-on que la liberté, comme l'enfance, ait besoin de passer par les cris et les pleurs pour arriver à l'âge mûr? La liberté n'a ni vieillesse ni enfance. La liberté n'est pas une actrice de l'Opéra promenée avec un bonnet rouge : la liberté, c'est le bonheur, c'est la raison, c'est l'égalité, c'est la justice, c'est la Déclaration des Droits de l'homme!... — Voulez-vous que je la reconnaisse? que je tombe à ses pieds, que je donne tout mon sang pour elle? — Ouvrez les prisons à ces deux cent mille citoyens (il y en avait environ cent cinquante mille) que vous appelez *suspects;* car, dans la Déclaration des Droits, il n'y a point de maisons de suspicion; il n'y a que des maisons d'arrêt; il n'y a point de gens suspects; il n'y a que des prévenus de délits fixés par la loi. — On dit qu'il faut laisser la Terreur à l'ordre du jour. Je suis certain, au contraire, que la liberté serait consolidée et l'Europe vaincue, si vous aviez un comité de clémence : C'est ce comité qui finirait la Révolution! »

Ce magnifique no 4 rachetait les fatales erreurs de Camille. Ce jour-là, les Girondins ont dû lui pardonner du fond de leurs tombeaux. — C'était admirable, mais c'était téméraire! Il l'avait senti, et il avait tâché d'atténuer l'effet de ses paroles en les expliquant :

« Je ne demande point une amnistie générale. Mon sentiment n'est pas qu'on ouvre les deux battants des maisons de suspicion, mais seulement un guichet, et que les examinateurs décrétés par la Convention interrogent les suspects un à un; » et il conclut par un appel passionné au grand chef des Jacobins : « O mon cher Robespierre, ô mon vieux camarade de collége, souviens-toi de ces leçons de l'histoire et de la philosophie : que l'amour est plus fort, plus durable que la crainte! »

Mais Robespierre, ainsi que Camille le reconnaissait, avait fait décréter un comité « de justice » et non « de clémence. » Remplacer l'arbitraire révolutionnaire par la justice, lorsque tant d'innocents souffraient, c'était assez pour l'heure. La justice eût amené la clémence après elle.

Robespierre, dépassé, débordé, fut à la fois troublé et irrité. En ce moment, il se sentait atteint par une violente publication de Philippeaux sur la guerre de la Vendée, publication que Camille avait fort vantée dans le *Vieux Cordelier;* d'une autre part, le fougueux Collot-d'Herbois revenait de Lyon pour soutenir la cause de la Terreur et se mettre à la tête des Hébertistes : c'était le seul homme capable de disputer les Jacobins à Robespierre. Les Jacobins applaudirent à l'exterminateur de Lyon. Grâce à Collot, l'hébertisme reprit le dessus dans leur club, qui déclara qu'il conservait son amitié fraternelle à Ronsin et à Vincent.

Les Jacobins venaient ainsi en aide aux Cordeliers, qui assaillaient la Convention d'arrogantes pétitions demandant justice pour « ces deux patriotes détenus. »

Sur les dénonciations d'Hébert, les Jacobins citèrent devant eux Camille Desmoulins, Fabre d'Églantine et Philippeaux. Robespierre et Couthon eussent voulu étouffer l'affaire et faire rétracter les accusations réciproques de Philippeaux et des Hébertistes; mais Philippeaux, homme sincère, courageux et passionné, maintint tout ce qu'il avait avancé sur la trahison de Ronsin et l'incapacité de ce Rossignol si longtemps soutenu par le Comité. Avec beaucoup d'erreurs de détails, il avait absolument raison sur le fond. Les Jacobins nommèrent une commission pour faire un rapport sur cette querelle.

Robespierre présenta, le 5 nivose (25 décembre), un rapport à la Convention sur les principes du Gouvernement révolutionnaire, autrement dit la Dictature du salut public, et le Gouvernement constitutionnel, le Gouvernement régulier de la liberté civile et des temps paisibles. — « Le but du Gouvernement constitutionnel est de conserver la République; celui du Gouvernement révolutionnaire est de la fonder. Le Gouvernement révolutionnaire doit voguer entre deux écueils, le modérantisme et l'exagération. Les bonnets rouges sont quelquefois voisins des talons rouges. »

Il voulait dire que les marquis de l'Ancien Régime, qui avaient eu autrefois la mode des talons rouges, se travestissaient parfois maintenant en ultrà-jacobins.

Il montrait partout, suivant son habitude, la main de l'étranger dans nos discordes.

Il se plaignit que des étrangers, agents des rois coalisés, fussent depuis longtemps en arrestation sans être jugés. « La loi, dit-il, n'est point assez prompte pour punir les grands coupables. »

Et il proposa et fit décréter que le comité de Salut public présenterait au plus tôt un rapport « sur les moyens de perfectionner l'organisation du Tribunal révolutionnaire, » c'est-à-dire de condamner plus vite!

Robespierre se rapprochait des terroristes. Il y avait dans son discours une phrase contre « les traîtres de Lyon » qui accusaient les patriotes; cela, au moment où la malheureuse ville de Lyon venait d'envoyer à la Convention une pétition désespérée.

Le lendemain, Barère, dans un rapport où il taxait Camille Desmoulins de favoriser les contre-révolutionnaires, de fait, sinon d'intention, proposa, quant à la commission qui devait réviser les arrestations des suspects, un mode d'organisation que Robespierre n'approuva pas.

Billaud-Varennes en profita pour attaquer à la fois le projet de Robespierre et celui de Barère. Robespierre n'insista point. Le décret sur le « Comité de Justice » fut abrogé.

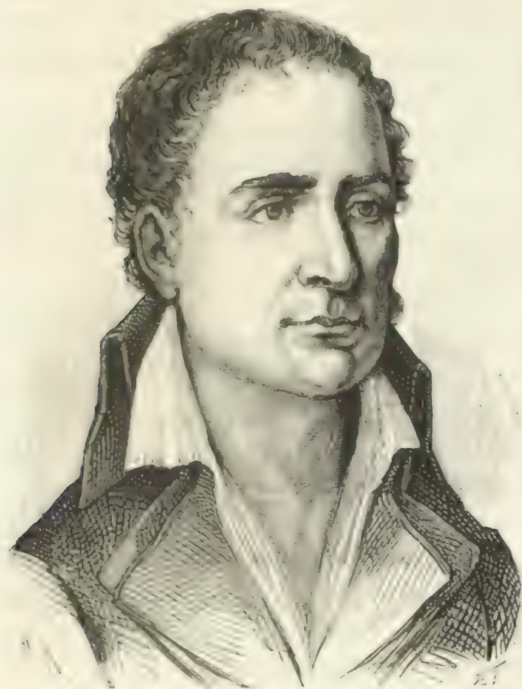
La Terreur l'emportait. Tout espoir d'adoucissement était perdu.

Camille ne s'arrêta pas. Il répondit à la fois, dans son numéro 5, qui parut le 5 janvier (16 nivose), au blâme du ci-devant modéré Barère par de spirituelles railleries; aux injures et aux menaces d'Hébert par des coups de foudre, par un écrasement! Il peignit, en traits dignes de Molière faisant le portrait de Tartuffe, « cet ancien vendeur de contre-marques chassé pour vol, » devenu le tyran de la presse, extorquant deux cent mille livres au ministre de la guerre pour infecter nos armées de sa gazette ordurière, et quittant, le soir, le bonnet rouge et les sabots du *Père Duchesne* pour aller « en muscadin » souper avec des financiers et des ex-marquises. — « Pour s'étourdir sur ses remords et ses calomnies, il a besoin de se procurer une ivresse plus forte que celle du vin, et de lécher sans cesse le sang au pied de la guillotine!

« On a dit, aux Jacobins, que je frisais la guillotine! — Et quand même! — Cette vie mérite-t-elle donc qu'un Représentant du peuple la prolonge aux dépens de l'honneur? — « La liberté des opinions ou la mort! »

Il appelait encore le comité de Salut public : « ce comité sauveur; » il ménageait encore Robespierre ; mais il concluait par cette maxime des anciens : « l'anarchie, en rendant tous les hommes maîtres, les réduit bientôt à n'avoir qu'un seul maître : — C'est ce seul maître que j'ai craint ! »

Camille alla courageusement soutenir aux Jacobins, en face d'Hébert, les accusations



Philippeaux.

par lesquelles il avait répondu aux menaces du *Père Duchesne*. Robespierre jeune, revenu de Toulon, prit loyalement parti contre Hébert ; son frère le réprimanda d'intervenir dans ce débat « de petites passions, » laissa entendre que l'accusation de Camille contre Hébert n'était pas sérieuse, et fit passer à l'ordre du jour.

Danton, d'une part, et Collot-d'Herbois, de l'autre, avaient aidé Robespierre à étouffer le débat. Collot lui-même reculait devant une rupture entre les grands chefs de la Montagne.

Mais il restait, outre la divergence des vues générales, deux causes immédiates d'orage qu'on ne vint pas à bout d'écarter. C'étaient, d'un côté, les accusations hébertistes contre Camille, Philippeaux, Fabre d'Églantine, dont était saisie une commission des Jacobins, et, du côté opposé, la guerre acharnée que poursuivaient les anciens représentants en mission dans l'Ouest, Philippeaux, Merlin de Thionville, etc., contre le ministre de la guerre Bouchotte et ses bureaux hébertistes. Cette guerre atteignait Robespierre et le comité de Salut public, comme ayant soutenu le ministre et les généraux hébertistes. Danton s'efforçait de séparer la cause du ministère de celle du Comité ; mais ses amis étaient moins prudents.

L'affaire de Camille et de ses amis fut appelée, le 18 nivose (7 janvier), devant les Jacobins. Camille seul comparut. Robespierre déclara que les écrits de Camille étaient dangereux et condamnables, mais qu'il fallait bien distinguer sa personne de ses ouvrages. « C'est un enfant gâté que les mauvaises compagnies ont égaré ; je demande qu'on brûle ses numéros, et que l'on conserve sa personne au milieu de nous.

— Brûler n'est pas répondre ! s'écria Camille.

— Si tu n'étais pas Camille, répliqua Robespierre irrité, on ne pourrait avoir autant d'indulgence pour toi ! — La manière dont tu veux te justifier me prouve que tu as de mauvaises intentions ! »

Danton intervint pour engager Camille à ne pas s'effrayer « des leçons un peu sévères » que lui avait faites « l'amitié » de Robespierre. « Citoyens, ajouta-t-il, en jugeant Desmoulins, prenez garde de porter un coup funeste à la liberté de la presse ! »

Robespierre blâma tout à la fois Hébert et Camille, mais empêcha qu'on exclût définitivement celui-ci de la Société. Robespierre ménageait encore Danton et Camille, tout en se préparant à frapper à côté d'eux.




Camille Desmoulins et Lucile.

Il en voulait mortellement à leur ami Fabre d'Églantine, qu'il regardait comme l'inspirateur de Philippeaux et des autres adversaires du Comité, et comme le principal meneur de tout ce qui se tentait dans la Convention contre son influence. Fabre d'Églantine fut arrêté dans la nuit du 23 nivose (12 janvier), par ordre du comité de Sûreté générale, comme complice de trois autres députés déjà emprisonnés depuis deux mois. C'étaient l'ex-capucin Chabot, Bazire et Delaunai, accusés d'avoir falsifié, à prix d'argent, un décret relatif à la liquidation de l'ancienne Compagnie des Indes.

Le comité de Sûreté générale avait en mains, au moment où il fit arrêter Fabre, la preuve de son innocence!

Les trois membres du Comité qui dirigèrent cette affaire étaient Amar, Vadier et Voulland, anciens feuillants et modérés, qui se croyaient obligés de dépasser les plus forcenés jacobins et qui servaient les haines de Robespierre et de Billaud-Varennes.

Danton demanda que Fabre et ses coaccusés fussent appelés à se défendre à la barre de la Convention. Vadier protesta : « Il n'y a plus d'inviolabilité! dit-il. L'homme dont il est question est le principal agent de Pitt : il tenait dans ses mains les principaux fils de la trame ourdie contre la liberté. »

Il ne s'agissant plus du prétendu « faux; » c'était l'ennemi politique qu'on accusait. Billaud-Varennes soutint Vadier avec fureur. — Malheur, s'écria-t-il, à celui qui

a siégé à côté de Fabre d'Églantine et qui est encore sa dupe! »

Ceci allait droit à Danton.

La proposition de Danton ne fut pas votée; Fabre ne fut point admis à se défendre devant la Convention.

Robespierre frappait à droite et à gauche.

Il y avait, dans les quartiers du centre de Paris, un groupe d'agitateurs, qui, fanatiques et non corrompus comme les Hébertistes, surpassaient ceux-ci en exagération. Ils propageaient des idées communistes, et avaient à leur tête un ancien prêtre appelé Jacques Roux. Robespierre poussa le comité de Sûreté générale à faire arrêter Jacques Roux. On l'accusa injustement de vol; il se tua dans sa prison. Sa mort débarrassait Robespierre d'un homme qu'il croyait dangereux, mais lui fit des ennemis irréconciliables.

Robespierre et ses amis crurent nécessaire de se montrer plus révolutionnaires que jamais, et Couthon fit décréter par la Convention une fête annuelle pour l'anniversaire du 21 JANVIER. Triste fête qu'une fête de la mort!

Le 9 pluviose (28 janvier), Robespierre, aux Jacobins, s'exprima favorablement sur « l'innocence » de Vincent et de Ronsin. Le 14 pluviose (2 février), le comité de Sûreté générale proposa la mise en liberté de ces deux chefs hébertistes; ils étaient plus dangereux qu'Hébert, parce qu'ils avaient plus d'énergie; mais il était difficile de sévir contre eux sans s'attaquer à Collot-d'Herbois.

La discussion fut très-vive dans la Convention. Danton intervint en pacificateur, et approuva la mise en liberté de Vincent et de Ronsin, tout en continuant à défendre Fabre d'Églantine.

Les choses n'allaient pas cependant à la pacification rêvée par Danton. Robespierre et les Comités se renfonçaient dans la Terreur au dedans et dans la guerre à outrance au dehors. Barère, dans un brillant rapport sur nos travaux militaires et sur le prodigieux armement de la France, avait mis la Convention et le peuple en défiance contre des propositions de trêve, disait-il, qui pourraient venir de l'ennemi. — « Des négociateurs! Nous en avons cent mille à l'armée du Nord, et cent mille à l'armée du Rhin, sans compter ceux des autres armées! Voilà notre diplomatie! » (11 pluviose.)

Aux Jacobins, tandis que l'énergique Jean-Bon-Saint-André, qui venait de réorganiser notre marine pour combattre l'Angleterre, engageait cependant à éviter tout ce qui pouvait aliéner de nous le peuple anglais, Robespierre n'admettait pas qu'on distinguât ce peuple de son gouvernement, tant qu'il en serait le complice, et déclarait qu'il haïssait le peuple anglais.

Ce n'était pas le moyen de venir en aide au parti de la paix en Angleterre.

Au milieu de ces orages et du pressentiment de catastrophes prochaines, la Convention ne perdait pas de vue l'avenir. Elle décrétait la confection de bons livres élémentaires, l'établissement d'un instituteur de langue française dans toute commune où l'on n'entendait pas la langue nationale, et la fondation de bibliothèques publiques dans tous les districts; ceci à la demande d'un grand nombre de sociétés populaires. Le 16 pluviose (4 février), sur la proposition du robespierriste Levasseur, reprise et rédigée par le dantoniste Lacroix, elle décrétait l'abolition de l'esclavage dans nos colonies. On avait tué Brissot; on réalisait sa pensée.

La Convention généralisait par là, dans ce qui nous restait de colonies, ce qui avait été établi à Saint-Domingue par ses commissaires le 29 août. Il était trop tard pour que l'affranchissement des noirs pût sauver Saint-Domingue, désolé par une anarchie sanglante!

Le 17 pluviose (5 février), Robespierre

présenta un rapport à la Convention sur les principes de morale politique qui devaient la guider dans l'administration intérieure de la République. Ce rapport éloquent est, dans l'exposé de principes, plus sobre et moins déclamatoire qu'à l'ordinaire. Ces principes sont vrais et élevés; ils sont bien ceux de la République démocratique. Tout en établissant que la vertu est le principe essentiel de la démocratie, Robespierre a soin de dire qu'il ne s'agit pas de faire une Sparte, une République sans richesses, sans commerce et sans arts. La théorie, donc, est bonne; la conclusion pratique, c'est autre chose. Il affirme la nécessité d'associer, tant qu'on est en révolution, la terreur à la vertu. Il est vrai qu'il définit la terreur par « la justice prompte et inflexible; » mais il ajoute que « le gouvernement de la Révolution est le despotisme de la liberté contre la tyrannie, » et il donne à cette définition un commentaire effrayant: « La protection sociale n'est due qu'aux citoyens paisibles; il n'y a de citoyens dans la République que les républicains. »

On sait trop que, pour Robespierre, il n'y avait de républicains que ceux qui entendaient la République exactement comme lui.

Il se plaint de la « faiblesse » avec laquelle les ennemis de la République ont été poursuivis ! Il reprend sa thèse contre les « indulgents » et les exagérés. « Les chefs des deux partis appartiennent à la cause des rois ou à l'aristocratie. » Il fait de violentes allusions à Clootz et à Fabre d'Églantine, et présente celui-ci comme l'inventeur d'un système de désorganisation de la Convention et du gouvernement.

Le surlendemain, Robespierre, aux Jacobins, défendit le « Marais » (le centre de la Convention) contre les Hébertistes. Cette protection de Robespierre explique plus d'un vote du centre.

En même temps qu'il protégeait le centre, Robespierre menaçait donc à la fois deux groupes considérables de la Montagne. On savait qu'il avait lu au comité de Salut public un rapport sur l'affaire de Fabre d'Églantine : ce rapport était tel, que le comité alarmé en avait ajourné l'adoption. Robespierre y portait les accusations les plus injustes contre Merlin de Thionville, Dubois-Crancé et d'autres représentants qui, dans les missions, avaient le mieux servi la République.

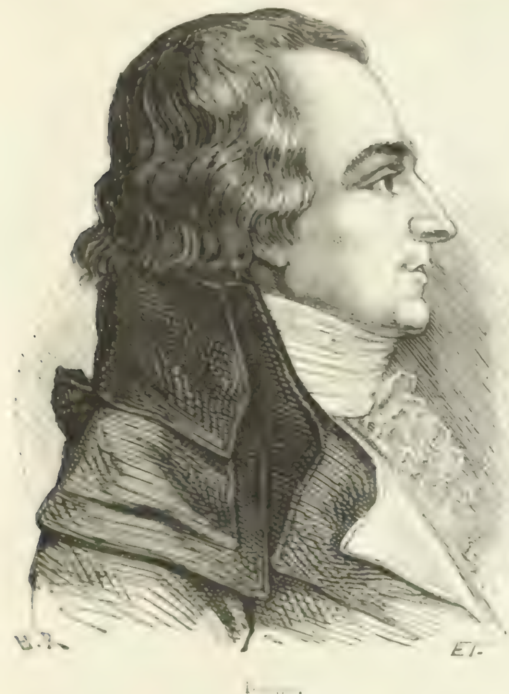
Les Hébertistes se remuaient avec fureur; les Dantonistes étaient agités et inquiets; Robespierre ressentait, de son côté, les alarmes qu'il inspirait. En face de son rapport inédit sur Fabre d'Églantine, il y avait la réponse de Camille Desmoulins : le numéro 7 du *Vieux Cordelier*, inédit aussi, mais qui transpirait aussi.

L'arrestation de Fabre avait rompu le lien qui enchaînait Camille à Robespierre. Dès ce jour, Camille s'était préparé à tout. Un matin, un de ses amis, vaillant officier, qui fut depuis le maréchal Brune, vint le conjurer de garder des ménagements, de ne pas se perdre. Camille lui répondit par un mélange de plaisanteries et d'élans généreux. A cet entretien assistait sa jeune femme, cette vive et gracieuse Lucile, tant vantée par les Mémoires du temps, et plus faite pour charmer une société lettrée et paisible comme celle du dix-huitième siècle que pour se mêler aux orages de la Révolution. Lucile se jeta au cou de son mari, en disant à Brune : « Laissez-le faire ! laissez-le remplir sa mission ! il sauvera son pays ! »

Ils étaient à table. Camille embrassa son petit enfant et dit en latin à Brune, pour n'être pas entendu de Lucile : « *Edamus et bibamus : cras enim moriemur !* » (Mangeons et buvons, car demain nous mourrons.)

Et il écrivit son numéro 7, qui restera un des monuments immortels de la pensée française, et qui devrait être le manuel des

républicains. La vraie figure de la République se lève ici dans toute sa beauté par dessus cette dictature étouffante et sanglante qui lui ressemblait si peu. Camille dit pleinement la vérité à tous, à Robespierre et aux deux Comités, sans injustice envers Robespierre et le comité de Salut public, et avec une colère railleuse et indignée en ce qui regarde le comité de Sûreté générale.



Le libraire de Camille fut saisi d'effroi et n'osa publier le terrible numéro. Ce testament du grand journaliste de la Révolution a été heureusement conservé à la postérité

Robespierre ne parut pas, durant près d'un mois, à la Convention ni aux Jacobins (15 février-13 mars). Il était malade de corps et d'âme, en proie à de cruelles angoisses, au moment de prendre des résolutions qui l'épouvantaient lui-même.

Hébert s'était enfin risqué à attaquer Robespierre au club des Cordeliers. Les Hébertistes ne se contentaient plus de déclamer; ils conspiraient. Robespierre appela Saint-Just à son aide.

Saint-Just accourut d'Alsace, et lut à la Convention, le 8 ventose (26 février), au nom des deux Comités, un rapport « sur les moyens les plus courts de reconnaître et de délivrer les patriotes détenus, et de punir les coupables. »

D'après le titre du rapport, il semblait qu'il s'agît seulement de revenir au « comité de justice. » On ne fut que trop tôt désabusé.

Les hommes de ce temps, habitués à se reporter aux souvenirs de l'antiquité, lorsqu'ils entendirent Saint-Just, durent croire entendre la voix de Némésis, la déesse inexorable. C'était comme les oracles de la mort qui tombaient lentement de cette bouche d'airain.

Saint-Just réfutait Camille Desmoulins en opposant système à système. Camille avait dit : « La liberté et la clémence sauveront la République. » — Saint-Just répond : « Le relâchement de l'âpreté qui nous est nécessaire cause les malheurs publics. La République est dégénérée de la rigidité où l'avait portée le supplice de Brissot et de ses complices. » Saint-Just veut non point « une terreur qui passe comme un orage, » mais « une justice qui ne passe pas, » et qui, telle qu'il la définit, est la terreur à perpétuité. Cette justice « se rapporte à l'intérêt public et non à l'intérêt des particuliers. — Ceux qui ne font des révolutions qu'à moitié n'ont fait que se creuser un tombeau : — Osez ! ce mot renferme toute la politique de notre Révolution. Vous avez droit de traiter les partisans de la tyrannie comme les rois traitent les partisans de la liberté. »

Puis, portant la question bien au delà des tribunaux et des échafauds, il déclare qu'il faut changer « les rapports civils. — Celui qui s'est montré l'ennemi de son pays n'y peut être propriétaire ; celui-là seul a des droits dans notre patrie qui a contribué à l'affranchir. »

Et, dans un même décret, après un ar-

ticle qui attribue au comité de Sûreté générale le pouvoir de mettre en liberté les patriotes détenus, il propose que les biens des personnes qui seront reconnues ennemies de la Révolution soient séquestrés au profit de la République : ces personnes seront détenues jusqu'à la paix et bannies ensuite à perpétuité.

C'était, après la confiscation des biens des émigrés, la confiscation des biens de tous les suspects qui ne seraient pas reconnus patriotes. C'était décréter le plus effroyable arbitraire et une spoliation immense.

Robespierre, Saint-Just et Couthon se faisaient, par là, ultrà-révolutionnaires au delà de Marat, au delà des Hébertistes ; et ces trois hommes, qui ne professaient cependant aucune utopie contraire au principe de la propriété, firent voter ce décret par la Convention, qui était profondément attachée à ce principe !

C'est l'exemple le plus saisissant des entraînements révolutionnaires.

Quelques jours après, Saint-Just fit décréter que le comité de Salut public présenterait un rapport sur les moyens « d'indemniser » tous les patriotes indigents avec les biens des ennemis de la Révolution (13 ventose-3 mars).

Ces mesures, qui rappelaient les grandes proscriptions et confiscations des guerres civiles de Rome, ne furent jamais exécutées, et il est douteux qu'aucun de ceux qui les votèrent, excepté Saint-Just, ait voulu sérieusement leur exécution.

Les Hébertistes avaient bien compris que l'ultrà-terrorisme de Saint-Just était une arme destinée à frapper les terroristes de leur espèce. Le 14 ventose (4 mars), le club des Cordeliers, leur quartier général, couvrit d'un crêpe noir le tableau des « Droits de l'homme », qui restera voilé, dit le président, jusqu'à l'anéantissement de la faction modérantiste. » Carrier, récemment rappelé de Nantes, se déchaîna contre « les individus qui voudraient établir un système de modération. — Les monstres ! s'écria-t-il, ils voudraient briser les échafauds ! »

Il appela ouvertement à l'insurrection. Hébert dénonça « ceux qui voulaient sauver les complices de Brissot. » Ceci s'adressait à Robespierre, qui avait empêché de mettre en jugement les nombreux députés de la droite détenus comme suspects depuis la chute de la Gironde. Hébert dénonça les fripons, les voleurs ! — Il conclut en appelant, comme Carrier, à l'insurrection.



Jean-Bon-Saint-André

Vincent, Ronsin, les hommes d'action du parti couraient Paris avec quelques « traîneurs de sabre » de l'armée révolutionnaire, heureusement dispersée à Lyon et dans les départements ; ces bandes étaient, d'ailleurs, devenues impopulaires et méprisées. Paris avait beaucoup souffert durant l'hiver. On essaya d'exploiter sa misère pour le soulever ; il ne bougea pas.

Une seule section se leva : celle des Cordeliers (Odéon). Elle alla, le 16 ventose (6 mars), déclarer à l'Hôtel de ville qu'elle était « debout, jusqu'à ce que les assassins du peuple fussent exterminés. » Le conseil général de la Commune, par l'organe de son président, blâma les Cordeliers d'avoir voilé la Déclaration des Droits de l'homme. Chaumette, se séparant d'Hébert, parla dans le même sens.

Le soir, aux Jacobins, Collot-d'Herbois, voyant le coup manqué, essaya de faire de la conciliation. Il eût été à la tête de l'insurrection, si elle avait eu chance de succès. Carrier, chez qui la peur avait succédé à la furie, tâcha d'atténuer ce qui s'était passé aux Cordeliers. Collot et Carrier obtinrent que les Jacobins envoyassent une députation aux Cordeliers pour s'expliquer ; ceux-ci déchirèrent le voile qui couvrait le tableau des « Droits de l'homme, » c'est-à-dire qu'ils renoncèrent à l'insurrection qu'ils n'avaient pas pu faire. Hébert, le 19 ventose, aux Cordeliers, protesta contre ceux qui accusaient cette Société de vouloir dissoudre la Convention.

Mais on n'était plus au temps où le comité de l'Evêché restait impuni après ses complots manqués et libre de recommencer jusqu'à meilleure chance. Le comité de Salut public n'était pas la commission des Douze. Le 23 ventose (13 mars), Saint-Just fit à la Convention un rapport sur « la conjuration ourdie par la faction de l'étranger pour détruire le gouvernement républicain par la corruption et pour affamer Paris » (par des manœuvres sur les denrées et sur les assignats).

Saint-Just représente ceux qu'il veut accabler comme le parti du vice. Il prétend que les « *indulgents* », qui cherchent à sauver les criminels, s'entendent « avec la faction de l'étranger, qui commet des atrocités pour en accuser le peuple et la Révolution. » Il attaque à la fois ceux qui, cherchant le bonheur ailleurs que dans la vertu, ne veulent point de terreur contre les méchants, et ceux qui, également sans vertu, tournent la terreur contre la liberté. « On a le droit, dit-il, d'être audacieux, inébranlable, inflexible, lorsqu'on veut le bien. Que la justice et la probité soient à l'ordre du jour dans la République française ! »

Sa théorie du gouvernement de la vertu, de la simplicité, de la frugalité, imposée par l'autorité avec l'échafaud pour sanction, dépasse la théorie de Robespierre. Il tonne contre les oisifs : « Quels droits ont dans la patrie ceux qui n'y font rien ? » Il accuse le gouvernement anglais de vouloir faire la paix ou, au moins, ralentir la guerre, pour détourner l'attention de notre peuple, corrompre la République et y susciter la guerre civile.

Il annonce qu'en même temps que le Gouvernement poursuivra les conspirateurs jusqu'à extermination, la guerre sera continuée avec fureur.

« L'étranger suscite les factions contraires : toute faction est donc criminelle, parce qu'elle neutralise la puissance de la vertu publique; elle est un attentat à l'unité et à la souveraineté du peuple. »

Ainsi quiconque était d'une faction, d'un parti, était voué à la mort. Il était entendu que Robespierre, Saint-Just et leurs amis n'étaient point un parti; qu'ils étaient la République elle-même.

La Convention adopta les conclusions du rapport; elle déclara traître à la Patrie quiconque aurait favorisé le plan de corruption des citoyens, de subversion des pouvoirs et de l'esprit public, ou aurait excité des inquiétudes à dessein d'empêcher l'arrivage des denrées à Paris. — Quiconque usurpe le pouvoir de la Convention nationale, quiconque attente à sa sûreté ou à sa dignité, sera puni de mort. — La résistance au Gouvernement révolutionnaire sera punie de mort. — Il sera nommé six commis-

sions populaires pour juger promptement les ennemis de la Révolution détenus dans les prisons. — Quiconque recélera des conspirateurs sera puni comme leur complice.

Dans la nuit furent arrêtés Hébert, Vincent et Ronsin.

On arrêta ensuite quelques étrangers depuis longtemps établis en France et qui s'étaient mêlés activement à la Révolution: parmi eux, Anacharsis Clootz.

Le lendemain, Billaud-Varennes, l'homme de la terreur réglée et mécanique, alla soutenir aux Jacobins la mise en jugement des anarchistes ; personne n'osa prendre la défense d'Hébert ni des siens.

La Convention, le 28 ventose, ordonna l'épuration des autorités de Paris. Chaumette fut arrêté à son tour, quoiqu'il n'eût pris aucune part à la tentative insurrectionnelle des Hébertistes. Le 29 ventose, la municipalité parisienne, conduite par le maire Pache, étant venue présenter des félicitations à la Convention, le président de l'assemblée répondit qu'il était bien tard, et que la municipalité venait après tout le monde. Danton prit la parole pour excuser la Commune. Fidèle à sa politique de conciliation, il continuait, d'une autre part, à donner à ses amis, vis-à-vis du comité de Salut public, l'exemple de ménagements que n'imitèrent pas les Dantonistes et qui ne désarmèrent pas les meneurs des Comités.

Après avoir frappé les Hébertistes, les Comités, en effet, commencèrent à frapper « les indulgents. » Ils firent voter par la Convention la mise en accusation d'un de ses anciens présidents, Hérault de Séchelles, comme soupçonné d'être « de la faction de l'étranger, » et pour avoir donné asile à un prévenu d'émigration. L'assemblée vota également la mise en jugement des trois députés accusés de malversations, Chabot, Bazire et Delaunai, et de leur prétendu complice Fabre d'Églantine (26 ventose-16 mars).

Hérault et Fabre, cela menaçait de près Danton !

Les Dantonistes demandèrent à leur tour l'arrestation d'un homme qui, sans titre officiel, exerçait un grand pouvoir occulte et faisait trembler Paris. C'était un nommé Héron, principal agent du comité de Sûreté générale et affidé secret de Robespierre. On l'accusait de persécuter et de faire incarcérer les meilleurs patriotes.

Pour abattre cet homme, il eût fallu pouvoir compter sur la Convention. L'arrestation d'Héron fut décrétée ; mais Robespierre, à cette nouvelle, accourut du comité de Salut public et ne se contenta pas de défendre Héron ; il reprit l'offensive avec violence contre les modérés et déclara qu'après avoir abattu l'une des deux factions, celle des exagérés, il fallait maintenant écraser l'autre.

La Convention révoqua son décret contre Héron. « Le Marais, » le centre, avait payé à Robespierre sa protection en votant contre les montagnards indépendants (30 ventose-20 mars).

Ce fut une journée décisive. Danton était enveloppé dans la défaite des siens, quoiqu'il n'eût point pris part à leur attaque imprudente. Pendant le procès des Hébertistes se prépara la perte des Dantonistes.

Le procès des Hébertistes s'ouvrit le 1er germinal (21 mars).

L'acte d'accusation disait vrai quant aux projets d'insurrection, d'invasion et « d'épuration » ou de dispersion de la Convention ; mais plusieurs des accusés n'avaient point trempé dans ces projets. L'acte d'accusation était faux quant au complot avec les puissances étrangères. Le *Père Duchesne* n'avait servi les rois qu'en leur fournissant des prétextes pour représenter la France, devant les peuples de l'Europe, comme une nation corrompue et sanguinaire.

Le plan des conspirateurs semblait avoir

été de nommer une espèce de dictateur sous le titre de Grand Juge. Ils eussent mis là un mannequin politique, le maire Pache, sous le nom duquel le plus énergique d'entre eux, Ronsin, eût fait la besogne. Il n'est pas probable que Pache leur eût donné son adhésion à l'avance ; il était le complaisant habituel des partis violents, mais à condition qu'ils fussent les plus forts.

Là où le nom de Pache figurait dans les débats, on le remplaça parfois, en imprimant le procès, par le nom de Danton. On effaça ce qui concernait le commandant de la garde nationale, Hanriot, qui s'était laissé compromettre par des camaraderies de club et de cabaret. Robespierre n'avait point d'intérêt à perdre Pache et voulait garder Hanriot comme instrument.

On retrouva, dans les précédents de plusieurs des accusés, Hébert, Vincent et autres, des faits déshonorants. Vincent, le jeune secrétaire général du ministère de la guerre, était un concussionnaire en même temps qu'un forcené. Quant à Hébert, si on lui ôtait le masque du *Père Duchesne*, il restait un homme de débauche et de rapine, élégant et dépravé. Dans la prison et au tribunal, il était écrasé de terreur. Ronsin se montra jusqu'à la fin féroce, mais intrépide. Il y avait du ressort dans cette âme criminelle. Il répondit avec dédain aux lamentations d'Hébert, qui s'écriait : « La liberté est perdue ! — Tu ne sais ce que tu dis ; la liberté ne peut périr ! »

« Grande époque ! a écrit M. Michelet, où même les *pires* avaient la foi ! »

Parmi les étrangers d'origine, il y avait des intrigants, mais aucune preuve qu'ils fussent à la solde des rois. Le réfugié hollandais de Kock avait le tort d'être lié avec Hébert ; mais il n'était certainement point l'agent du stathouder de Hollande qui l'avait proscrit.

Quant à celui qui s'intitulait « l'orateur du genre humain, » Anacharsis Clootz, c'était une horrible ingratitude que de payer par l'échafaud son amour pour Paris et son dévouement à la France. Le premier dans la Révolution, lui, homme de langue et de race allemande, il avait réclamé pour la France les limites de l'ancienne Gaule, la frontière du Rhin.

Ils furent tous condamnés pêle-mêle, à la suite d'un discours du vice-président du Tribunal révolutionnaire, Dumas, un homme de Robespierre, qui manqua à ses devoirs au point de prononcer contre les accusés un réquisitoire plus violent que celui de l'accusateur Fouquier-Tinville.

On les mena à la mort dès le 4 germinal (24 mars). C'était Hébert qui avait provoqué le décret par lequel le Tribunal pouvait clore les débats au bout de trois jours. Hébert fut hué tout le long du sinistre chemin. La foule l'appelait « accapareur », lui qui avait demandé tant de têtes sous prétexte d'accaparement. Elle retournait contre le *Père Duchesne* les atroces plaisanteries qu'il lui avait apprises sur « la lunette de la guillotine » et « le rasoir national. » Pendant qu'on guillotinait ses dix-sept compagnons, la foule resta muette ; mais, quand le tour d'Hébert arriva, une nuée de chapeaux se levèrent au cri de : Vive la République !

Cet homme souilla l'échafaud qu'avait sanctifié le sang des héros de la liberté, le sang de Vergniaud et de madame Roland.

C'est la plus grande humiliation de la Révolution qu'on soit obligé de compter Hébert parmi les chefs de partis : jamais aucun favori de roi n'a été plus vil que ce corrupteur du peuple.

Carnot, croisant par hasard le lugubre cortége, entendit le pauvre Anacharsis Clootz crier au peuple : « Ne me confondez pas avec ces coquins ! » La postérité doit recueillir cette parole, et ne se souvenir que de l'amour qu'eut cet homme étrange pour la Révolution et pour la France.




Palais du Luxembourg (côté du jardin).

Le 7 ventôse, l'armée révolutionnaire fut licenciée. Le 9, le substitut de Fouquier-Tinville, Fleuriot-Lescot remplaça Pache à la mairie, et un juré du Tribunal révolutionnaire, Payan, remplaça Chaumette comme « agent national » près de la Commune. C'étaient deux des affidés de Robespierre.

L'intolérance impitoyable de Robespierre avait frappé, dans Clootz, le rêveur dont les utopies contrariaient sa théorie religieuse et sociale. Son orgueil avait fait expier à Hébert l'alliance qui l'avait si longtemps obligé de mettre sa main austère dans la main impure de cet homme. Il y a une chose qu'on n'a jamais pu contester à Robespierre : le respect de lui-même et le respect du peuple. Le réformateur et l'apôtre de la Révolution, allié du *Père Duchesne*, c'était une monstruosité incompréhensible et une souillure ineffaçable. Tout ce qu'il y avait de colères lentement amassées dans cette âme ulcérée avait éclaté enfin, et Robespierre s'était vengé de cette honte sans hésiter et avec une joie sombre.

L'autre moitié de son œuvre, au contraire, ce qu'il avait annoncé à la Convention le 30 ventôse, ce qui lui restait à faire, l'épouvantait.

Des amis communs avaient tenté de rapprocher Danton et Robespierre. Danton ne demandait pas mieux. On les avait fait dîner ensemble. Danton pressa Robespierre de se séparer de Saint-Just et de Billaud-Varennes.

— « Il faut, aurait-il dit, comprimer les royalistes, mais non confondre l'innocent avec le coupable.

— « Et qui vous a dit, répondit Robespierre, qu'on ait envoyé un innocent à la mort? »

On les obligea cependant de s'embrasser. Danton et les autres convives étaient émus. Robespierre resta froid et fermé.

Dans la première réunion du comité de Salut public après la séance de la Convention où Robespierre avait fait révoquer, malgré les Dantonistes, l'arrestation de Héron, Billaud-Varennes dit nettement : « Il faut que Danton meure. »

Robespierre bondit, avec un cri d'effroi; il s'écria : « Tu veux donc perdre les meilleurs patriotes! »

Il eut, cette fois, cette impression, cette révélation qu'il n'avait pas eue en frappant Vergniaud et Brissot : c'est que tous les grands chefs révolutionnaires seraient dévorés l'un après l'autre.

Saint-Just s'unit à Billaud pour forcer la main à Robespierre. Collot-d'Herbois, qui avait échappé à la ruine de ses amis les Hébertistes, suivit Billaud. Barère leur appartenait : il était allé trop loin pour s'arrêter.

Deux Dantonistes, Tallien, revenu de sa mission de Bordeaux, et Legendre, furent élus, sur ces entrefaites, l'un, à la présidence de la Convention, l'autre, à la présidence des Jacobins. Cela redoubla l'inquiétude et la colère des terroristes du Comité, et leur fournit des arguments auprès de Robespierre.

Robespierre a, devant l'histoire, l'entière responsabilité de la mort des Girondins. La responsabilité de la perte de Danton et de Camille Desmoulins appartient surtout à Saint-Just. Sans ce fatal jeune homme, Robespierre n'eût pas osé; on peut dire : n'eût pas voulu! Danton ne lui disputait pas assez âprement le pouvoir pour exciter chez lui une haine meurtrière. Saint-Just pressa, poussa Robespierre. Cette belle et sombre figure semblait un génie de la mort toujours placé à côté de Robespierre pour le fasciner et l'entraîner.

Robespierre, a raconté plus tard Billaud-Varennes, consentit « à abandonner Danton. »

Son parti pris contre Danton, Robespierre fit quelque effort afin de sauver Camille. Dans les notes que lui avait demandées Saint-Just pour servir de canevas au projet de rapport que rédigea celui-ci, Robespierre présenta Camille comme la dupe plutôt que comme le complice de Danton et de Fabre d'Églantine. Il ne l'accusa que de mobilité d'imagination et de vanité. « Desmoulins, écrivait-il, avait montré de la franchise et du républicanisme. Il s'est laissé dominer par Danton et par Fabre, qu'il regardait comme deux génies et deux patriotes. Les moyens dont ils se servaient pour conserver leur ascendant sur lui sont dignes de deux hypocrites profonds. »

Il semble travailler à faire acquitter Desmoulins en condamnant les deux autres; mais les griefs qu'il élève contre Danton sont précisément la justification ou l'excuse de Danton devant la postérité. Les grands crimes qu'il impute à Danton sont d'avoir fait tous ses efforts pour éviter la rupture avec les Girondins, d'avoir d'abord voulu épargner la vie de Louis XVI, d'avoir eu en horreur « la Révolution du 31 mai. »

Il exploite les légèretés de parole, la crudité d'expressions de Danton, pour le représenter comme un homme à qui toute idée de morale est étrangère, et qui ne peut être un défenseur de la liberté. Il n'ose pas cependant répéter contre Danton l'accusation tant répandue d'avoir été acheté par le ministre Montmorin, puis d'avoir volé en Belgique. Il n'insiste pas non plus sur le prétendu « faux » de Fabre d'Eglantine; c'est le « conspirateur » qu'il poursuit en Fabre.

Saint-Just transforma, envenima, enflamma, avec son génie et sa haine, les matériaux fournis par Robespierre, et en fit ce rapport qui devait retentir à jamais comme un glas funèbre dans l'histoire.

Il faut étudier à fond Saint-Just pour comprendre ce qui l'acharna si implacablement à la perte de Danton. L'opposition de caractères et de vues qui rendait Danton antipathique à Robespierre se retrouvait chez Saint-Just, avec plus de violence dans une nature plus puissante. Comme Robespierre, Saint-Just était porté à croire ses adversaires capables de tout. Il n'était pas, comme Robespierre, austère par nature; il avait écrit, dans sa première jeunesse, un poëme licencieux; il s'était fait austère par une volonté d'airain: tout était chez lui effort et système, et il en était d'autant plus impitoyable envers les autres. Il sentait, il voyait, chez Danton et Desmoulins, des aspirations, des conceptions inconciliables avec les siennes.

Danton et Camille veulent une République qui associe à la liberté les agréments, les élégances, la haute culture intellectuelle de l'ancienne France. Saint-Just, comme Robespierre et bien au delà de Robespierre, veut faire succéder à la corruption de l'Ancien Régime et créer par la force une société rigide, frugale et simple, que Jean-Jacques Rousseau eût souhaitée, mais sentait impossible.

Au dehors, Saint-Just veut la continuation de la guerre, non pour conquérir une paix glorieuse, comme le désire Danton, mais pour détruire par le glaive la vieille Europe.

L'attitude réservée de Danton ne le rassure pas. Il s'attend toujours à ce « réveil du lion » que prédit Desmoulins, à un éclat qui peut tout renverser. Il veut prévenir ce péril en surprenant le lion dans son sommeil.

Quant à Desmoulins, c'est l'esprit et la flamme du parti dantoniste que Saint-Just veut éteindre en lui. Un ressentiment personnel s'ajoute ici à la passion politique. Camille lui a lancé un trait qui l'a percé de part en part dans son orgueil: « Le chevalier de Saint-Just regarde sa tête comme la pierre angulaire de la République; il la porte sur ses épaules avec respect comme un saint Sacrement. »

Saint-Just aurait, dit-on, répondu: « Et moi, je lui ferai porter sa tête dans ses mains comme un saint Denis! »

Camille s'était fait aussi un ennemi de Billaud-Varennes, pour l'avoir raillé sur ce qu'il n'avait pas montré, dans une mission à l'armée du Nord, le courage militaire dont tant de représentants donnaient l'exemple.

Robespierre abandonna enfin Camille, cet ami si longtemps dévoué et trop dévoué, comme il avait abandonné Danton.

Danton était averti de divers côtés. Les uns lui conseillaient de combattre, d'attaquer. Il hésitait; il sentait que ce serait une lutte à mort, et il ne pouvait croire que ses adversaires eussent l'audace de prendre l'offensive et de demander sa tête.

Les autres lui disaient de fuir. « Est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers? » s'écria-t-il.

L'âme de Danton était tout entière dans ce mot.

En 92, avant Valmi, dans un moment où l'on doutait de pouvoir arrêter la marche de l'ennemi, la retraite hors de Paris étant proposée dans le Conseil des ministres, Danton avait dit: « J'ai fait venir ma mère, qui a 70 ans; j'ai fait venir mes deux enfants; avant que les Prussiens entrent dans Paris, ma famille périra avec moi! »

Il n'y avait pas, en 94, plus de refuge pour Danton hors de France, que Danton n'en avait vu pour la France hors de Paris en 92. Danton devait vaincre ou périr dans Paris.

Il ne fit pas ce qu'il fallait pour vaincre. Ses implacables rivaux allaient devant eux sans hésitation, sans scrupule. Lui, il flottait

de l'emportement à l'indolence et au dégoût. Il était fatigué de la lutte, fatigué de la vie. Le remords de Septembre, la douleur de la mort des Girondins l'obsédaient. — Et si



Ruhl.

lui, à son tour, abattait Robespierre et le Comité, la réaction n'emporterait-elle pas la République? Tout était pour lui incertitude et ténèbres.

Le 29 germinal (30 mars) au matin, une femme vint trouver Danton à la Convention. C'était la sœur de Marat, personne de grande énergie. « Le coup est tout prêt, lui dit-elle ; je le tiens d'un employé du Comité. Prévenez-les ! montez à la tribune ; l'occasion est bonne ; Tallien préside. Attaquez !

— Il me faudrait donc, répondit-il, tuer Billaud et Robespierre !

— Ils veulent votre tête! Prenez la leur!

— Hé! quand ils me feraient arrêter, ne serais-je pas acquitté par le Tribunal révolutionnaire et ramené en triomphe, comme l'a été votre frère?

— Ne vous y fiez pas; le Tribunal n'est plus que l'esclave des Comités. Montez à la tribune ! Sauvez, avec vous-même, et vos amis et la République ! »

Danton promit; mais, rentré dans la salle, il vit Robespierre causant amicalement avec Camille Desmoulins. Camille dit à Danton que les bruits qui couraient ne pouvaient avoir de fondement. Danton laissa passer cette occasion dernière.

La scène qui précède a été racontée par la sœur de Marat à un historien, M. Villiaumé.

Quelques jours auparavant, le général Westermann, l'impétueux combattant du 10 août et de la Vendée, était venu dire à Danton : « Il faut en finir ! » — Et il s'offrait à lui pour agir au dehors pendant que Danton agirait dans la Convention.

Danton avait répondu par ce mot si saisissant :

« J'aime mieux être guillotiné que guillotineur ! »

Dans la nuit du 29 au 30 germinal an II (30-31 mars), furent convoqués les comités de Salut public et de Sûreté générale. La séance s'ouvrit par la lecture que fit Carnot d'un plan qui complétait les précédents décrets relatifs à l'organisation du Gouvernement révolutionnaire, et qui faisait disparaître le ministère, « le Conseil exécutif, » comme on disait alors. Les six ministres étaient remplacés par douze commissions. Ce fatal ministère de la guerre, qui avait gaspillé, dévoré des ressources incalculables depuis 92, et qui, bien que subordonné au Comité, avait, jusque-là, continué d'entraver Carnot, était enfin anéanti. Tout ce qui regardait l'organisation et les mouvements des armées de terre était entièrement dans la main de Carnot ; tout ce qui regardait la fabrication des armes et des poudres, dans la main de Prieur; les approvisionne-



Maison de Danton à Arcis-sur-Aube.

ments, dans la main de Lindet; la marine, dans la main de Jean-Bon-Saint-André. Cette mesure valait plus qu'une grande bataille gagnée avant l'ouverture de la campagne.

Robespierre et Saint-Just, pour tâcher de gagner à leur politique « l'organisateur de la victoire » et ses illustres auxiliaires, leur avaient fait habilement cette large part. Robespierre, à côté, s'était taillé la sienne. Une des commissions réunissait la direction des administrations, de la police et la surveillance des tribunaux. Robespierre était assuré d'être le maître dans ce domaine.

Lorsque Carnot eut fait adopter son rapport sur la suppression des ministères, la nuit étant déjà avancée, Saint-Just se leva à son tour, et lut, d'une voix lente, avec un visage immobile et morne, une pièce d'une sinistre éloquence et d'une horrible grandeur.

Le rapport de Saint-Just s'ouvre par cette pensée : « La Révolution est dans le peuple et non point dans la renommée de quelques personnages. Cette idée vraie est la source de la justice et de l'égalité dans un État libre. »

Il se ferme en complétant cette même pensée : « Toutes les réputations qui se sont écroulées étaient des réputations usurpées. Peu importe que le temps ait conduit des vanités diverses à l'échafaud, au néant, pourvu que la liberté reste. On apprendra à devenir modeste ; on s'élancera vers la solide gloire et le solide bien, qui est la probité obscure. Le peuple français, lui, ne perdra jamais sa réputation. »

La conclusion est de faucher, comme fac-

tieuses, toutes les têtes qui dépassent ce niveau idéal de « probité obscure. »

Les têtes factieuses abattues, il restera pourtant quelqu'un au-dessus de ce niveau, quelqu'un qui n'est pas factieux, Robespierre et Saint-Just, puisqu'ils ne font qu'un, quant à présent du moins!

Et Saint-Just laisse échapper le cri d'une gigantesque ambition : « Le monde est vide depuis les Romains! »

Est-ce là Saint-Just ou déjà Napoléon qui parle?

Puis viennent les maximes à l'aide desquelles il compte renouveler les Romains : « Il y a quelque chose de terrible dans l'amour sacré de la patrie ; il est tellement exclusif qu'il immole tout, sans pitié, sans frayeur, sans respect humain, à l'intérêt public. On ne fait point de Républiques avec des ménagements, mais avec la rigueur farouche, la rigueur inflexible, envers tous ceux qui ont trahi. »

Ceux qui ont trahi, après Mirabeau, après d'Orléans, après Lafayette, après Dumouriez, après Brissot, Vergniaud « et leurs complices, » après Hébert et les siens, ce sont maintenant Danton, Desmoulins et leurs amis ; c'est toute la Révolution, moins Saint-Just et ceux qui voteront avec lui la mort « de tous les traîtres. » Fayettistes, Girondins, Dantonistes, Hébertistes, tous sont pour lui des royalistes et les complices des rois ligués contre la République. Ils ont tous voulu la royauté pour d'Orléans, sinon pour Louis XVII.

C'est comme une sorte de roman monstrueux dont la lecture donne le vertige.

« N'espérez de paix dans l'État que lorsque le dernier partisan de d'Orléans, que lorsque la faction des *indulgents* qui protége l'aristocratie, que lorsque ceux qui ont trempé dans les trahisons, sans être découverts jusqu'ici, seront morts! »

Et, après avoir demandé tant de morts, il termine en disant à la Convention : « Quand vous aurez aboli les factions, donnez à cette République de douces mœurs! Français, soyez heureux et libres ; aimez-vous ; haïssez tous les ennemis de la République ; mais soyez en paix avec vous-mêmes!! »

Il conclut à la mise en accusation de Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, Danton, Philippeaux, Lacroix, prévenus de complicité avec d'Orléans, Dumouriez et Fabre d'Églantine, et d'avoir trempé dans la conspiration tendant à rétablir la monarchie et à détruire la représentation nationale.

Nous n'avons pas le procès-verbal de cette funèbre séance. On sait seulement que la première impression de la plupart des assistants fut la stupeur.

Il y eut, dit-on, deux délibérations, afin d'arriver à l'unanimité.

« Vous n'avez, dit Carnot, que des soupçons et pas une preuve contre Danton. N'élevons pas de querelles sanglantes entre les hommes qui ont travaillé ensemble à fonder la République. Si vous frayez le chemin de l'échafaud aux représentants du Peuple, nous passerons tous successivement par ce même chemin. »

Carnot et Prieur, cependant, suivant le principe qu'ils s'étaient fait de ne pas rompre l'unité du Gouvernement révolutionnaire, cédèrent à la majorité et signèrent le rapport!

Lindet refusa : « Je suis ici, s'écria-t-il, pour nourrir les citoyens et non pour tuer les patriotes! »

Le vieil Alsacien Rühl, du comité de Sûreté générale, ne signa pas non plus. Les dix-huit autres membres des deux comités avaient signé.

Lindet fit avertir Danton pendant la nuit; mais Danton était décidé à ne pas fuir.

Danton, Camille, Philippeaux et Lacroix furent arrêtés de grand matin.

La nouvelle de l'arrestation de Danton frappa la Convention comme un coup de tonnerre. Legendre demanda que les députés arrêtés fussent appelés et entendus par l'as-

semblée. « Ne laissons pas, dit-il, des haines et des passions individuelles arracher à la liberté les hommes qui l'ont le mieux servie! Danton a sauvé la France en 92! »

Des voix s'écrièrent : « On nous fait nous assassiner les uns les autres! »

Robespierre prit la parole : « Il s'agit de savoir si quelques hommes, aujourd'hui, doivent l'emporter sur la Patrie! Quel est donc ce changement qui paraît se manifester dans les principes des membres de cette assemblée, de ceux surtout qui siégent dans un côté qui s'honore d'avoir été l'asile des plus intrépides défenseurs de la liberté (la Montagne)? — Il s'agit aujourd'hui de savoir si l'intérêt de quelques hypocrites ambitieux doit l'emporter sur l'intérêt du peuple français. Legendre a parlé de Danton, parce qu'il croit qu'à ce nom est attaché un privilége; nous n'en voulons point, de privilége, nous n'en voulons point, d'idole! — La discussion qui vient de s'engager est une atteinte coupable à la liberté et à l'égalité; c'est rompre l'égalité que de mettre en question s'il faut donner plus de faveur à un citoyen qu'à un autre! »

Et il fit valoir le courage qu'il lui avait fallu pour sacrifier Danton. « Ses amis ont voulu me faire croire que ses dangers pouvaient devenir les miens; que m'importent les dangers! Ma vie est à la patrie! »

Par ce discours savamment calculé, Robespierre assumait une complète solidarité avec Saint-Just et Billaud. La Montagne faiblit devant l'arrogante réprimande du chef des Jacobins ; elle ne soutint pas la motion de Legendre. Saint-Just vint lire le terrible rapport.

On écouta en silence la longue liste des « factions » détruites et à détruire. C'était la liste des éléments de la Révolution, dévorés l'un après l'autre par ce « Saturne », qui, comme l'avait prédit Vergniaud, « dévorait tous ses enfants. »

« Il ne doit plus, dit Saint-Just à la Convention, rester dans la République que le peuple et vous! »

Vous! — C'est-à-dire le corps moins toutes ses parties vives.

Le rapport fut voté sans débat. La partie indépendante de la Montagne s'était sentie étouffée entre les groupes robespierristes et ultrà-terroristes, d'une part, et, de l'autre, la masse du centre et le débris de droite qui obéissaient passivement à Robespierre.

Danton et ses amis avaient été conduits à la prison du Luxembourg, où se trouvaient déjà Hérault de Séchelles et Fabre d'Églantine. Danton, d'abord étourdi de la hardiesse de ses ennemis, était redevenu altier et railleur.

Camille avait dit : « Je veux partager le sort de Danton! » — Et, ce qu'il avait dit, il le faisait; mais, lui, n'était pas résigné. Il avait trop d'attaches en ce monde : une femme adorée, un petit enfant, une brillante carrière qu'il avait cru voir se rouvrir avec son *Vieux Cordelier*. Il avait autant d'amour de la vie que Danton en avait de dégoût. Il écrivit à sa femme des lettres déchirantes, qu'on lira à jamais avec plus d'émotion que les plus touchantes fictions des poëtes. Il demande par deux fois à Lucile de lui envoyer un livre « sur l'immortalité de l'âme », probablement le *Phédon* de Platon, qu'avait lu Caton avant de mourir. Il ne pouvait croire encore que Robespierre le sacrifiât. Il ne pouvait « deviner l'affaire qui l'avait amené là! » — « Si c'était Pitt ou Cobourg qui me traitassent si durement! Mais mes collègues! Mais Robespierre! Mais la République! Après tout ce que j'ai fait pour elle!...... »

Après son premier interrogatoire dans la prison, ses dernières illusions tombèrent. « Je vois le sort qui m'attend! écrivit-il à Lucile; mes derniers moments ne te déshonoreront point. J'emporte l'estime et les regrets de tous les vrais républicains, de tous les hommes! — J'avais rêvé une République

que tout le monde eût adorée! — Malgré mon supplice, je crois qu'il y a un Dieu! Mon sang effacera mes fautes, et, ce que j'ai eu de bon, mes vertus, mon amour de la liberté, Dieu le récompensera! Je te reverrai un jour!... »

Pendant ce temps, les meneurs des Comités hâtaient fiévreusement les préparatifs du procès.

Le président du Tribunal révolutionnaire, Hermann, et l'accusateur public Fouquier-Tinville étaient épouvantés d'avoir à juger Danton. Fouquier-Tinville était le parent de Camille Desmoulins et lui devait sa place. Ils exprimèrent des doutes sur la possibilité d'une condamnation. Les meneurs des Comités les firent appeler et leur signifièrent qu'ils allaient être eux-mêmes arrêtés. Hermann et Fouquier cédèrent aux menaces et aux promesses. Ils se livrèrent sans réserve : Hermann surtout dépassa ce qu'on exigeait de lui.

Fouquier-Tinville et son substitut, Fleuriot-Lescot, un affidé de Robespierre, trièrent la liste du jury et la réduisirent à sept jurés sur lesquels on croyait pouvoir entièrement compter.

Un juré du Tribunal révolutionnaire, Topino-Lebrun, a laissé des notes qui rectifient le compte-rendu du procès inséré dans le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*. Grâce à la récente publication de ces notes par M. Robinet dans son travail sur le *Procès des Dantoniens*, nous pouvons maintenant combler en partie les lacunes et redresser les falsifications du *Bulletin du Tribunal*, rédigé par deux affidés de Robespierre.

Danton et ses amis furent transférés à la Conciergerie le 13 germinal (2 avril) au matin. En entrant sous la voûte sinistre par laquelle avaient passé tant d'illustres victimes, Camille dit aux détenus qui s'attroupaient autour des nouveaux venus : « Je vais à l'échafaud pour avoir plaint les malheureux ; mon seul regret en mourant est de n'avoir pu les servir. »

« C'est à pareil jour, dit Danton, que j'ai fait instituer le Tribunal révolutionnaire! J'en demande pardon à Dieu et aux hommes! Ce n'était pas pour qu'il fût le fléau de l'humanité ; c'était pour prévenir le renouvellement des massacres de Septembre. — Ah! il vaut mieux être un pauvre pêcheur que de gouverner les hommes! »

Dans la matinée même, on mena les Dantonistes au Tribunal. Ils se virent avec indignation confondus sur les mêmes bancs avec Chabot, Delaunai et d'autres accusés de s'être vendus et d'avoir falsifié un décret. On leur avait aussi adjoint, comme aux Hébertistes, quelques malheureux étrangers, afin d'entretenir dans le public des idées de complot avec les puissances étrangères.

Camille voulut, comme c'était son droit, récuser un des jurés ; on ne l'écouta pas.

Quand le président demanda aux prévenus leur nom, leur âge et leur demeure : — « J'ai trente-quatre ans, répondit Danton ; ma demeure sera bientôt dans le néant ; quant à mon nom, vous le trouverez dans le Panthéon de l'histoire ! »

Camille dit : « J'ai l'âge du républicain Jésus quand il mourut, trente-trois ans. »

On lut seulement, ce jour-là, l'acte d'accusation de Chabot, Delaunai, etc., et de leur prétendu complice, Fabre d'Eglantine; affaire qui n'avait aucun rapport avec celle des Dantonistes, et qu'on y mêlait perfidement.

Les débats ne s'ouvrirent que le lendemain matin, 14 germinal.

Danton et les siens virent à leur côté un nouvel accusé. C'était le général Westermann. On l'avait arrêté de peur qu'il ne cherchât à soulever les faubourgs en faveur de Danton, et on l'avait jeté au travers du procès, sans interrogatoire et sans instruction préalable.



Danton et ses amis au tribunal révolutionnaire.

« Je demanderai à me mettre nu devant le peuple, s'écria Westermann ; — il verra mes sept blessures, toutes reçues par devant. Je n'en ai reçu qu'une par derrière, mon acte d'accusation ! »

On lut l'acte d'accusation de Danton et de ses amis ; puis on entama les débats par l'affaire du faux décret forgé par Delaunai, Chabot et autres au profit de l'ancienne compagnie des Indes. Cambon avait été assigné comme témoin à charge. Quoique l'affaire du faux décret ne concernât en rien Danton, Cambon commença sa déposition par attester la conduite patriotique de Danton et de Lacroix, lors de leur mission en Belgique et de la trahison de Dumouriez. Quant au faux décret, Cambon incrimina Delaunai, mais nullement Fabre d'Églantine.

Cette première déposition avait mal réussi à l'accusation : l'on n'appela aucun autre des témoins à charge.

Fabre d'Églantine réclama la communication des pièces constatant la falsification du décret sur la Compagnie des Indes. Le président Hermann refusa. La principale de ces pièces eût attesté l'innocence de Fabre en même temps que la culpabilité de Chabot et de Delaunai. Le président Hermann le savait, aussi bien que les membres du comité de Sûreté générale qui avaient fait l'instruction de l'affaire : Amar, Vadier et Voulland.

Fabre, devant ce monstrueux déni de justice, refusa de se défendre.

Lui aussi, il avait naguère accusé des innocents : il avait fait, dans le procès des Girondins, une déposition qui entache gran-

dement sa mémoire ; mais, dans l'affaire du faux décret, comme il le dit très bien lui-même, non-seulement il n'était pas coupable, mais il ne méritait que des éloges. On l'égorgeait comme complice de délits honteux contre lesquels il avait énergiquement défendu les intérêts de l'Etat.

Il fallut bien en venir à la grande affaire, celle qui effrayait les juges et l'accusateur. Leurs appréhensions furent justifiées. Le terrible Danton des grandes journées de la Révolution se retrouva tout entier. D'accusé, il se fit accusateur. Il somma, il défia ses ennemis, Saint-Just et tout autre, de comparaître, de soutenir leurs calomnies ! Les éclats de sa voix tonnante, par les fenêtres ouvertes, allaient retentir jusque sur les quais de l'autre rive, et remuaient violemment les masses populaires qui se pressaient autour du Palais de Justice.

Il demanda que le Tribunal écrivît à la Convention, pour que des commissaires vinssent recevoir sa dénonciation sur le système de dictature que suivaient les Comités.

Le Tribunal ne voulut pas transmettre cet appel à l'Assemblée. Danton demanda, et ses amis avec lui, qu'on appelât leurs témoins à décharge, en tête desquels seize membres de la Convention.

Fouquier-Tinville, suivant les ordres qu'il avait reçus, refusa d'abord ; puis, sur les sommations impérieuses et indignées des accusés, il promit d'écrire à la Convention pour qu'elle décidât.

Danton, alors, comme il le dit, « descendit à se justifier, » et raconta sa vie politique. Le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* a retranché un passage capital de ce récit. Les notes de Topino-Lebrun l'ont rétabli. Danton y revendiquait l'entière direction du 10 août. « J'avais préparé le 10 août... J'ai réglé toutes les opérations et le moment de l'attaque. »

Il revendique une responsabilité sanglante : « Je sortis à une heure du matin, et je fus à la Commune devenue révolutionnaire. Je fis l'arrêt de mort de Mandat, qui avait donné l'ordre de tirer sur le peuple.

« Depuis deux jours, dit-il, le Tribunal connaît Danton : demain, il espère s'endormir dans le sein de la gloire ; jamais il n'a demandé grâce, et il montera à l'échafaud avec sérénité. »

Des applaudissements avaient éclaté à plusieurs reprises dans l'auditoire. L'agitation était extrême ; le président invita Danton à suspendre sa défense, sous prétexte que sa voix était altérée et qu'il avait besoin de se reposer. Il se hâta de lever la séance.

Le soir, Fouquier-Tinville courut au comité de Salut public et représenta qu'il n'y avait pas de moyen légal de refuser la comparution des témoins réclamés par les accusés. Saint-Just et Billaud ne lui répondirent que par de nouvelles menaces.

Le lendemain, 15 germinal (4 avril), ce fut le tour d'Hérault de Séchelles ; il était accusé d'avoir livré les secrets du comité de Salut public aux puissances étrangères. Le président donna lecture d'extraits d'une correspondance diplomatique saisie à bord d'un navire ennemi. Hérault y était mentionné comme envoyant des renseignements aux étrangers.

Le président, pas plus que pour Fabre d'Églantine, ne représenta les pièces originales. Ces pièces sont aux Archives nationales. Le nom d'Hérault ne s'y trouve pas. Le président Hermann était donc un faussaire. Il avait sans doute dépassé ce qu'exigeait de lui Robespierre, qui lui avait communiqué les pièces. Ces lettres n'étaient d'ailleurs que de misérables racontages, indignes d'être pris au sérieux, et il fallait l'esprit atrabilaire de Robespierre et cette manie de défiance universelle qui l'obsédait pour trouver là matière à chercher des traîtres au sein du comité de Salut public. Hérault, lorsqu'il était membre du comité,

non-seulement n'avait pas trahi, mais avait rendu un important service ; durant une mission dans l'Est, il avait obtenu le maintien de la neutralité de la Suisse, que nos ennemis tâchaient d'entraîner dans la coalition.

On passa ensuite à Camille Desmoulins. Il défendit son *Vieux Cordelier* et rappela ses longs services depuis le jour où il avait donné le signal du grand soulèvement parisien qui aboutit à la prise de la Bastille. « J'ai ouvert la Révolution, dit-il, et ma mort va la fermer. »

La défense de Lacroix, l'ancien compagnon de Danton dans sa mission de Belgique, amena, sur les événements des 31 mai et 2 juin, un débat dont les notes de Topino-Lebrun rétablissent les points essentiels. Il y a là des révélations qui modifient le récit que nous avons fait de ces événements. Nous avons montré Danton, Lacroix, Hérault, comme opposés de sentiments au mouvement insurrectionnel, et Danton comme neutre dans l'action. La vérité est que Danton vit ce mouvement avec douleur, mais que cependant il y prit part. Ayant définitivement échoué dans ses efforts pour se réconcilier avec les Girondins, il avait jugé indispensable de les mettre hors des affaires, pour que la Révolution pût marcher. Du 31 mai au 2 juin, les conspirateurs de l'Évêché voulurent le massacre des Girondins ; Robespierre voulut leur mise en accusation ; Danton voulut leur suspension. Il comptait les sauver en les écartant momentanément de la vie politique. Il y eut concert, direct ou non, entre Danton et Robespierre pour former aux Jacobins ce comité des Onze qui écarta les massacreurs de l'Évêché et mit la main sur la Commune. Danton, Lacroix et leurs amis protestèrent contre les brutalités des bandes qui assiégeaient la Convention ; mais ils étaient complices de la pression exercée sur elle pour l'obliger à suspendre de leurs fonctions législatives les principaux Girondins.

Philippeaux, appelé à son tour comme vaguement accusé de conspiration, eut l'attitude la plus ferme et la plus digne. Le président lui ayant fait une observation offensante, Philippeaux s'écria : « Il vous est permis de me faire périr; mais m'outrager, je vous le défends ! »

Le seul crime de ce brave et loyal représentant, qui s'était conduit si généreusement dans l'Ouest, était d'avoir dit la vérité trop tôt sur les Hébertistes, sur Ronsin et le ministère de la guerre, et d'avoir eu raison avant que cela convînt à Robespierre. Ses dernières lettres à sa femme sont remplies de foi en Dieu et en l'immortalité. Il avait essayé d'écrire pour le peuple un catéchisme religieux et philosophique.

Les scènes orageuses de la veille s'étaient renouvelées, parce que Fouquier-Tinville n'avait pas tenu parole et n'avait pas écrit à la Convention relativement aux témoins réclamés.

Fouquier-Tinville, perdant la tête, écrivit au comité de Salut public :

« Citoyens représentants, un orage terrible gronde depuis que la séance est commencée : les accusés réclament en forcenés l'audition des députés témoins à décharge... Ils en appellent au peuple !... Tracez-nous définitivement notre règle de conduite, l'ordre judiciaire ne nous fournissant aucun moyen de motiver ce refus sans un décret. »

Saint-Just courut à la Convention. « L'accusateur public, dit-il, nous a mandé que la révolte des coupables avait fait suspendre les débats de la justice jusqu'à ce que la Convention eût pris des mesures. »

Et il déclama violemment sur cette prétendue suspension des débats, travestissant en révolte contre la loi, en insulte contre le pays, la réclamation toute légale des accusés. Il ne dit pas un mot de l'objet de cette réclamation, c'est-à-dire du refus d'appeler les témoins à décharge.

« En ce moment, dit-il, on conspire dans

les prisons en leur faveur : en ce moment, l'aristocratie se remue ; la patrie est en péril ! La femme Desmoulins répand de l'argent afin d'exciter un mouvement pour assassiner les patriotes et le Tribunal révolutionnaire. »

Les suspects qui encombraient les prisons ne songeaient pas à « assassiner les patriotes : » mais, informés de l'agitation du



Fabre d'Églantine.

peuple, ils espéraient leur délivrance et se mettaient en communication avec le dehors. Lucile Desmoulins, exaltée par le désespoir, correspondait avec des amis de son mari, enfermés au Luxembourg, qui rêvaient d'exciter un mouvement populaire. Un traître les avait dénoncés.

Saint-Just proposa de décréter que : « Tout prévenu de conspiration qui résisterait ou insulterait à la justice nationale serait mis hors des débats sur-le-champ. »

Le décret fut voté sans examen. Deux membres du comité de Sûreté générale, Amar et Voulland, portèrent en toute hâte à Fouquier-Tinville le décret qui « le mettait à l'aise, » comme le lui dit cyniquement Voulland.

L'accusateur public lut à l'audience le décret de la Convention et le rapport de la police sur la « conspiration de prison. » Lorsque le malheureux Camille entendit le nom de sa femme, il poussa des cris de désespoir : « Les scélérats ! non contents de m'assassiner, ils veulent encore assassiner ma femme ! »

Danton éclata avec véhémence contre le moyen perfide employé par ses ennemis pour tromper la Convention. Il somma les juges, les jurés et le peuple de déclarer s'il était vrai que les accusés eussent forcé le tribunal d'interrompre les débats. Le tribunal n'osa répondre. Des cris de trahison s'élevaient du milieu de la foule.

En ce moment, Danton aperçut Amar et Voulland derrière Fouquier et les juges. Il montra du poing ces deux membres du comité de Sûreté générale : « Voyez ! cria-t-il ; voyez ces lâches assassins ! Ils nous suivront jusqu'à la mort ! »

Au milieu d'un tumulte effroyable, le président leva la séance.

La nuit fut employée à agir sur les jurés. Vadier, Voulland, le peintre David, qui était, entre tous, au comité de Sûreté générale, l'homme de Robespierre, n'avaient cessé d'intervenir durant le procès ; ils représentaient aux jurés qu'acquitter Danton, c'était condamner Robespierre.

Le 16 germinal (5 avril), l'audience fut rouverte avant neuf heures du matin.

Les accusés réclamèrent encore une fois leurs témoins. Le président répondit que, conformément au décret qui autorisait à fermer les débats au bout de trois jours, les jurés se déclaraient suffisamment instruits.

« Comment ! s'écria Danton, les débats sont fermés ! Hé ! ils ne sont pas encore ouverts ! on n'a pas produit de pièces ! on n'a pas entendu de témoins ! — Je savais notre

mort résolue! Je ne disputerai point davantage ma vie aux infâmes qui m'assassinent! j'aurais seulement désiré qu'elle eût été plus utile à ma patrie que j'aimais tant! — Peuple! souviens-toi de Danton! »

Camille avait écrit sa défense, qu'on refusait d'entendre. Il froissa le papier dans ses mains et le lança à la tête des juges. Quelqu'un ramassa le papier et le porta à la mère de Lucile. Cette éloquente réfutation des calomnies de Saint-Just a été publiée à la suite du *Vieux Cordelier*.

Le tribunal fit entraîner les accusés hors de l'audience, et, contrairement à la loi, l'arrêt fut prononcé en leur absence. L'arrêt était rédigé d'avance!

Les accusés, au nombre de quinze, furent condamnés à mort. On eut du moins la pudeur de séparer dans l'arrêt ceux qu'on avait confondus sur les mêmes bancs. Danton et ses amis, excepté Fabre, furent vaguement déclarés convaincus de conspiration, sans qu'on osât insister sur leurs concussions imaginaires; les autres, Fabre compris, furent déclarés convaincus d'avoir trafiqué de leur opinion comme représentants du peuple, ou d'avoir été complices de ces représentants infidèles et d'avoir travaillé avec eux à détruire la République par la corruption. Il n'y avait réellement que trois coupables : Chabot, Delaunai et un fournisseur des armées.

Les condamnés furent conduits, dans l'après-midi, sur la place de la Révolution. Danton, Philippeaux, Westermann, Hérault de Séchelles, étaient redevenus maîtres d'eux-mêmes, et allaient à la mort en silence comme à un combat; mais Camille ne pouvait se résigner à mourir. D'abord répétant avec angoisse : « Ma femme! mon enfant! » il passait de l'attendrissement à la fureur; il criait le long du trajet : « Peuple, on te trompe! On tue tes amis! »

La grande foule était triste et sombre; mais elle ne se souleva pas. Les bandes de « buveurs de sang » et de « furies de la guillotine, » qui accompagnaient chaque jour les charrettes, poussaient leurs hurlements accoutumés. Camille s'agitait si violemment dans ses liens que ses vêtements se déchirèrent. Danton calma son malheureux ami.

Quand on passa rue Saint-Honoré, devant la maison de Robespierre, fermée et silencieuse, Danton éleva la voix : « Robespierre, je t'entraîne! »

Hérault, en montant le premier les degrés de l'échafaud, voulut embrasser Danton. Le bourreau les sépara. « Va, lui cria Danton, tu n'empêcheras pas nos têtes de s'embrasser dans le panier! »

Camille suivit, tenant à la main une boucle des cheveux de Lucile : « Digne récompense, dit-il, du premier apôtre de la Liberté! »

Danton s'attendrit un instant au souvenir de sa jeune femme enceinte; mais il rappela promptement son énergie. Garat dit, dans ses Mémoires, qu'il regarda longtemps le ciel, comme pour y chercher les secrets d'outre-tombe; puis, se tournant vers le bourreau : « Allons, dit-il, tu montreras ma tête au peuple; elle en vaut la peine! »

Quand cette tête puissante tomba, il y eut dans la foule un frémissement immense; puis elle s'écoula dans un morne silence. Elle sentait la Révolution frappée au cœur.

Ce ne fut point assez de tout ce sang illustre. Il fallut donner suite à la « conspiration de prison, » qui avait fourni l'un des arguments de la condamnation des Dantonistes. Quelques jours après l'exécution de Danton et des siens, vingt-cinq nouveaux accusés comparurent devant le Tribunal révolutionnaire.

Parmi eux étaient Chaumette et Gobel, cet ancien évêque constitutionnel de Paris, qui, à l'instigation de Clootz, était venu abdiquer ses fonctions devant la Convention. On demandait les têtes de Chaumette et de

Gobel, tout à fait étrangers au projet d'insurrection d'Hébert et de Ronsin, et l'on ne poursuivait pas l'affreux Carrier, qui avait été jusqu'au cou dans le complot, mais que protégeaient Collot et Billaud! Le brave général Beysser, un des défenseurs de Nantes contre les Vendéens, figurait aussi entre les vingt-cinq. Deux femmes avaient été jointes à ces malheureux : l'une était la veuve d'Hébert, l'autre la veuve de Camille!

Madame Duplessis, la mère de Lucile, écrivit à Robespierre :

« Ce n'est donc pas assez d'avoir assassiné ton meilleur ami; tu veux encore le sang de sa femme! Ton monstre de Fouquier-Tinville vient de donner l'ordre de l'emmener à l'échafaud; deux heures encore, et elle n'existera plus!... » Et elle lui rappelait leur ancienne intimité, lui, le témoin de Camille lors de son mariage, lui qui avait tant de fois tenu sur ses genoux l'enfant de Camille et de Lucile! « Si tu t'en souviens, épargne une victime innocente; sinon... viens nous prendre aussi, son enfant et moi, et nous déchirer de tes mains encore fumantes du sang de Camille! »

Robespierre resta muet, et le sacrifice s'accomplit.

Robespierre ne se compromit jamais pour empêcher des choses qui, sans doute, lui faisaient horreur; non par lâcheté, on le vit bien à sa mort! mais parce qu'il ne voulait risquer à aucun prix cette position dominante où il se croyait si nécessaire!

Lucile alla rejoindre Camille non pas seulement avec courage, mais avec joie. Cette tête charmante tomba après celles de madame Roland et de Charlotte Corday, en laissant dans l'histoire un souvenir d'indignation et d'horreur encore plus profondes. Les deux autres étaient mortes, l'une en grand homme, l'autre en héros; celle-ci, si inoffensive et si douce, mourait, à vingt-trois ans, en victime de l'amour.

Là est, plus qu'en toute chose, la condamnation de Robespierre, sur laquelle la postérité ne reviendra jamais.

Mais quel sera, sur Danton, l'arrêt de la postérité? Lavé désormais de la fange dont on avait si longtemps souillé sa mémoire, innocent de la vénalité et des pillages dont on l'avait accusé, est-il lavé des taches de sang? — Danton a montré par son exemple que les plus hautes et les plus généreuses qualités ne suffisent pas sans les principes. Il a aimé profondément la Patrie et la Révolution; mais il n'a pas vu que, la Révolution étant le droit, on ne sert pas le droit par des moyens illégitimes; il a mêlé à la Révolution nécessaire du 10 août un acte coupable, le meurtre de Mandat; en acceptant le Deux-Septembre, qu'il n'avait pas fait, il a mis, entre lui et les Girondins, cette barrière fatale que tous ses efforts, depuis, n'ont pu abattre; il s'est trouvé amené, par là, à devenir le complice de la violation de la Représentation nationale au 31 mai et au 2 juin, espérant sauver les personnes en sacrifiant les principes. Il ne sauva pas les Girondins, et périt après eux.

Bien des actions restent donc condamnées sans retour dans cette vie qui a été une longue tempête; mais, en réprouvant les actes, la postérité ne se résoudra jamais à rejeter l'homme, et ce grand Danton gardera toujours une place dans le cœur de la France.

« J'ai trempé dans sa mort, » répétait souvent le farouche Billaud-Varennes, dans les remords de ses derniers jours; « j'y ai trempé avec une haine affreuse! Le malheur des révolutions, c'est qu'il faut agir trop vite! Vous agissez en pleine et violente fièvre, sous l'effroi de voir avorter vos idées!..... Danton et ses amis étaient des patriotes invincibles à la tribune et dans l'action publique, et nous les avons massacrés!

« Danton fut admirable de courage et de ressources en 92 et 93; il avait fait le 10 août; il n'avait pas voulu nominativement le pouvoir... Que de calme et d'activité puis-

sante avait cet homme dans les circonstances difficiles! quelle étendue d'esprit! quelle facilité!

« Je reste, concluait Billaud, avec la conviction intime qu'il n'y avait pas de 18 BRUMAIRE possible, si Danton, Robespierre et Camille fussent restés unis au pied de la tribune! »

---

## CHAPITRE IX

LA CONVENTION (SUITE). — CAMPAGNE DE L'AN II. LES QUATORZE ARMÉES. — VICTOIRE DE FLEURUS. — LA BELGIQUE RECONQUISE. — BATAILLE NAVALE.

(Germinal-Thermidor an II. — Avril-Juillet 1794.)

La guerre, que Danton eût voulu diriger vers une paix honorable, reprit ses opérations dans de vastes proportions au lendemain de la catastrophe des dantonistes.

Les grandes mesures du 23 août 1793, qui avaient eu pour premiers résultats les victoires de la fin de cette année, avaient achevé de porter leurs fruits. La France bordait en armes toutes ses frontières, prête à dégager les quelques points extrêmes de son territoire encore envahis et à reporter la guerre chez ses envahisseurs Le souvenir des QUATORZE ARMÉES de la République remplit encore toutes les imaginations et toutes les mémoires. Il y en avait treize bien effectives, ce que l'on comptait pour la quatorzième consistant en quelques détachements qui occupaient le Haut-Rhin. De cent quarante mille combattants que nous avions après Jemmapes, à la fin de 1792, nous étions arrivés, au printemps de 1794, à sept cent vingt mille hommes présents sous les armes. On en avait levé près de quatre-vingt-quinze mille sans compter la marine.

Ainsi que nos ennemis le disaient eux-mêmes avec effroi, ils avaient devant eux, non plus une armée, mais « une nation armée; » une nation, non plus confusément levée en masse, mais organisée et disciplinée.

Grâce aux prodigieux efforts qu'avait faits Jean-Bon-Saint-André pour réparer le désastre de Toulon, nous pouvions, sinon lutter à forces égales sur mer comme sur terre, du moins combattre avec honneur en concentrant nos forces. Nous avions vingt-huit vaisseaux de ligne à Brest, dix à Toulon, neuf çà et là : quarante-sept en tout. L'Angleterre en comptait quatre-vingts à la mer, et pouvait en mettre à la voile jusqu'à cent. L'Espagne et la Hollande, ses alliées, en avaient, l'une, quarante; l'autre, vingt. Mais ces masses énormes n'étaient pas réunies; l'Angleterre avait des points bien plus nombreux que nous à défendre, et, en renonçant momentanément à disputer la Méditerranée, nous étions en mesure de lutter sur l'Océan.

Robespierre et Saint-Just s'étaient beaucoup mépris sur les dispositions du gouvernement anglais. Leurs discours, que nous avons cités, montrent qu'ils croyaient que Pitt visait à ralentir la guerre et à nous amuser par des propositions de trêve, afin de nous livrer aux discordes intérieures qu'il fomentait chez nous.

C'était tout le contraire. Pitt, qui avait écarté, l'année précédente, nos premières ouvertures de paix, s'acharnait de plus en plus à cette guerre dans laquelle il ne s'était engagé qu'avec tant de peine. Il avait obtenu du parlement des subsides pour l'entretien de quatre-vingt-cinq mille matelots, de soixante mille soldats anglais et de quarante mille émigrés français et soldats allemands au service de l'Angleterre; il prodiguait l'or

et les intrigues pour empêcher la coalition de se dissoudre, répandait chez nous les



Pichegru.

faux assignats à millions, afin de précipiter le discrédit des vrais, et, sous prétexte que la France s'était mise en dehors de la civilisation, il se mettait lui-même, pour nous nuire, en dehors de toute loi morale comme de tout droit international; il exerçait la piraterie sur une grande échelle, et allait jusqu'à faire assaillir les bâtiments français dans les ports neutres et enlever par force les matelots des États-Unis pour combler les vides des équipages anglais. Il exaspérait tellement les États neutres par ses violences, que la Suède, sous le régent qui la gouvernait depuis la mort de Gustave III, signa secrètement un traité d'alliance avec la République française. Ce traité ne fut pas toutefois réalisé.

Pitt s'était fait du stathouder de Hollande un vassal et dirigeait la politique du gouvernement espagnol. Il acheta par un subside la continuation de l'alliance piémontaise contre la France. Il avait Naples dans la main par l'Anglais Acton, favori de la reine Caroline et ministre de l'incapable roi Ferdinand, et il avait contraint la Toscane, en la terrorisant, à entrer dans la coalition. Gênes, seule, sur la côte de la Méditerranée, avait résisté aux menaces de Pitt.

Des hommes dont la France ne doit pas oublier les noms, Fox, Sheridan, lord Lansdowne, lord Stanhope et leurs amis, luttaient courageusement, dans les deux chambres du Parlement, contre le système de guerre à tout prix; c'était sur eux que Danton avait mis ses espérances de paix. Ils s'efforcèrent de faire voir que, sous prétexte de défendre « la Constitution, la religion, la société civile, » Pitt n'avait d'autre but que de conquérir ce qui nous restait de colonies, n'ayant pu nous prendre Dunkerque ni Toulon; que c'était aller à une guerre interminable, dans laquelle pouvait périr la liberté anglaise.

La conquête de nos îles et la revanche de la Guerre d'Amérique étaient bien en effet dans la pensée de Pitt; mais il était persuadé en même temps, et beaucoup d'Anglais avec lui, que leur hiérarchie sociale et leur système de libertés privilégiées seraient renversés par la démocratie française, si elle parvenait à s'établir.

C'est ce qui explique comment une énorme majorité soutint Pitt dans le grand débat qui eut lieu en janvier 1794 et parut justifier les prédictions de l'opposition, en accordant à Pitt la suspension de la liberté individuelle, la suspension de ce que les Anglais nomment l'*habeas corpus*. C'était la terreur contre la terreur. Pitt l'employa contre le parti démocratique en Angleterre et en Irlande, comme il l'employait au dehors contre les États neutres.




Costumes des soldats de la République (cavalerie).

Les idées de paix ou de trêve étaient donc bien loin de la pensée du gouvernement anglais; mais les cours de Prusse et d'Autriche en étaient beaucoup moins éloignées. Ces deux cours étaient fort mal ensemble et se reprochaient leurs communs revers d'Alsace. Elles étaient également préoccupées des mouvements de la Pologne, qui fermentait et qui commençait à s'insurger.

Le ministre autrichien Thugut fit faire au gouvernement français des ouvertures indirectes. Le Comité de salut public ne les accueillit pas : il ne les crut probablement pas sincères; mais, en repoussant l'Autriche, il essaya de négocier avec la Prusse. Le roi de Prusse, sur le refus de l'Autriche et des Cercles de l'Empire d'entretenir ses troupes à leurs frais, déclara qu'il ne fournirait plus à la coalition que son contingent comme membre de l'Empire, c'est-à-dire vingt mille hommes. A la nouvelle de cette menace de défection, Pitt se hâta d'offrir au roi de Prusse, au nom de l'Angleterre et de la Hollande, l'argent que l'Allemagne lui refusait. Frédéric-Guillaume se laissa regagner et promit soixante-deux mille soldats.

A l'ouverture de la campagne, en avril, nous avions, du Rhin à la mer, deux cent quatre-vingt-quatre mille hommes en ligne contre trois cent quinze mille; la diète germanique avait quintuplé les contingents de l'Empire, ce qui explique la grande force des ennemis. Nos forces, sur cette longue ligne du Nord à l'Est, étaient réparties en quatre armées; celles des ennemis, en cinq.

Carnot avait médité profondément un vaste plan de campagne, où il combinait

les mouvements des quatorze armées sur l'ensemble de nos frontières, comme un général combine les mouvements de ses divisions et de ses régiments sur un champ de bataille de quelques lieues : il fallait, suivant lui, engager en toute occasion le combat à la baïonnette; agir toujours en masse; attaquer partout; mais concentrer l'attaque décisive sur deux ou trois points seulement;

Au Midi, chasser les Espagnols de nos Pyrénées orientales envahies et nous saisir des positions qui commandent l'entrée du territoire espagnol dans les Pyrénées occidentales;

Aux grandes Alpes, nous emparer du Petit-Saint-Bernard et des deux monts Cenis, pour fermer notre territoire à l'ennemi;

Aux Alpes-Maritimes, franchir la frontière naturelle et prendre la place maritime d'Oneglia, afin de tourner le Piémont, d'entraîner Gênes dans notre alliance et de nous mettre en mesure d'expulser les Anglais de la Corse;

A l'Ouest, en finir avec la Vendée et préparer une descente en Angleterre;

A l'Est, tenir l'ennemi en échec par les armées de la Moselle et du Rhin;

Au Nord, les grands coups. La grande armée du Nord et la petite armée des Ardennes combineront leur action, et l'armée de la Moselle les renforcera au besoin.

Jourdan n'avait plus le commandement de l'armée du Nord. Le Comité de Salut public, tout en lui gardant son estime, ne lui avait pas trouvé assez de décision ni de promptitude à tirer parti de la victoire de Wattignies.

On avait sous la main un génie bien supérieur au brave Jourdan : le libérateur de l'Alsace, le général Hoche. On ne le choisit pas, et l'on fit pire.

Hoche n'avait voulu confier à personne, pas même à Saint-Just, le secret de cette belle marche à travers les Vosges par laquelle il fit tomber les positions autrichiennes et prussiennes et délivra Landau. Saint-Just ne lui pardonnait ni ce refus, ni la préférence que les représentants Lacoste et Baudot lui avaient donnée sur Pichegru, pour le commandement en chef. Saint-Just partageait les perpétuels soupçons de Robespierre contre l'ambition des généraux et les dangers des renommées militaires; il s'imaginait déjà voir se préparer un Cromwell dans le vainqueur de Wœrth et de Frœschwiller. Hoche donna prise sur lui par ses hauteurs, ses emportements, ses récriminations irritées contre le mauvais vouloir et les intrigues de Pichegru, qui cherchait à s'attribuer la gloire des grands succès dus à son jeune rival. Dans sa correspondance avec le Comité de Salut public, Hoche manqua parfois de mesure et de prudence. Saint-Just, séduit par les manœuvres du souple et fourbe Pichegru, ne vit pas que les vivacités et les boutades de Hoche étaient précisément ce qui attestait la franchise d'un loyal jeune homme, incapable de complots et de criminelles ambitions.

Le Comité de salut public se laissa gagner par les préventions de Saint-Just : il crut Hoche dangereux, et prit contre lui des mesures de rigueur.

Il commença par le séparer de son armée de la Moselle, où il était adoré, et par l'envoyer à l'armée d'Italie, à Nice. A peine arrivé à son nouveau quartier-général, Hoche y fut arrêté par ordre du Comité et amené à Paris sous escorte (fin mars). On l'enferma aux Carmes, puis à la Conciergerie.

Il demanda en vain des juges. Il maudissait Carnot, qui le laissait oublier, durant des semaines et des mois, au fond d'une prison. Carnot se garda bien d'écouter ses plaintes; en empêchant que le Comité prît une décision sur son affaire et en lui fermant le chemin du Tribunal révolutionnaire,

il le préserva d'aller rejoindre Custines et Houchard. Saint-Just, heureusement, était aux armées, et Robespierre, qui n'avait pas signé l'ordre d'arrêter Hoche, paraît ne s'être point associé, cette fois, à son impitoyable ami.

Nous retrouverons bientôt l'illustre prisonnier.

Les grandes opérations qu'avaient préparées ses victoires s'accomplissaient en ce moment par d'autres mains. Le commandement de la principale armée, qu'il avait si bien mérité, avait été confié à son ancien rival, par l'influence de Saint-Just. Pichegru avait sous sa direction les deux armées du Nord et des Ardennes. Carnot lui adressa, le 21 ventôse (10 mars), des instructions que Hoche eût été l'homme du monde le plus propre à bien exécuter. Elles étaient d'une grandeur héroïque. Carnot prescrivait à Pichegru de donner au plus tôt une grande bataille entre l'Escaut et la Lys, puis de prendre Ypres pour assurer notre frontière de la Flandre maritime, couper la Flandre belge d'avec le Brabant, et s'emparer de l'une ou de l'autre de ces provinces. Pendant ce temps, l'armée des Ardennes devait entrer en Belgique par Charleroi, et une colonne de l'armée de la Moselle marcher sur Liége.

« La défensive, écrivait Carnot, nous déshonore et nous tue. C'est tout perdre que de ne pas écraser jusqu'au dernier de nos ennemis d'ici à trois mois, car ce serait à recommencer l'année prochaine; ce serait périr de faim et d'épuisement. »

Carnot voyait bien qu'il serait impossible à la France de soutenir longtemps l'effort prodigieux qu'elle faisait, et il nous savait dans une situation où la plus extrême audace est de la sagesse.

Mais Pichegru n'était pas Hoche; il ne montra ni assez d'activité dans les préparatifs de l'action, ni un coup d'œil assez prompt et assez sûr dans l'exécution. Ce fut l'ennemi qui prit l'offensive. L'ennemi avait, de son côté, conçu de vastes projets. Il se proposait de prendre une place sur la Sambre, Landrecies, en avant de Maubeuge qu'il avait manquée l'automne précédent, puis de marcher de là sur l'Oise et de se diriger par Guise et Laon sur Paris. L'armée qui marcherait sur Paris serait protégée, sur son flanc droit, par l'inondation de la Flandre, où l'on lâcherait toutes les écluses, et, sur son flanc gauche, par l'armée prussienne, qu'on appellerait du Rhin sur la Meuse et la Sambre. Un corps anglais et autrichien débarquerait en Vendée, pour se porter aussi sur Paris avec les insurgés vendéens.

« Les alliés, dit spirituellement l'émigré Rivarol, sont toujours en retard d'une idée, d'une année et d'une armée. »

Le plan des alliés, en effet, eût été bon en 1793; mais il était trop tard!

Le général prussien qui commandait soixante et quelques mille hommes vers Mayence refusa de dégarnir le Rhin pour se porter vers la Meuse. La grande armée autrichienne, anglaise et hollandaise essaya de se passer de son concours. Elle avait cent quatre-vingt-quinze mille hommes à opposer aux cent quatre-vingt mille que comptaient nos armées du Nord et des Ardennes réunies sous Pichegru.

L'empereur François II était venu se mettre à la tête de la grande armée alliée. Comme Pitt, il faisait de la terreur contre la terreur. A son arrivée en Belgique, il décréta que « quiconque serait convaincu de conspiration tendant à propager le système français serait mis à mort. »

Le 28 germinal (17 avril), l'ennemi repoussa le centre de notre armée, dont les corps étaient trop espacés, et investit Landrecies.

Un corps français trop peu nombreux, envoyé par Pichegru pour secourir Landrecies, fut battu par des forces supérieures

à la tête desquelles était le duc d'York, le vaincu de Hondscoote. Landrecies fut rendue, le 11 floréal (30 avril), par la garnison, malgré les habitants : les femmes mêmes protestaient avec indignation.



Joseph Lebon.

Le prince de Cobourg, qui commandait sous le nom de l'empereur, ne profita point de ce succès. Les populations flamandes ne permirent pas qu'on inondât leur pays pour faire obstacle aux Français, et les nouvelles qui arrivaient de la Flandre firent voir à Cobourg que la défaillance de la garnison de Landrecies ne serait pas imitée par l'armée française. Pichegru avait commencé, entre la Lys et l'Escaut, en avant de Lille, l'opération prescrite par Carnot, et avait défait le général autrichien Clairfayt et pris Menin sur la Lys.

Cobourg, ainsi débordé sur son flanc droit, n'avança pas. Il tenta d'arrêter le mouvement offensif des Français sur la Lys, et les combats se succédèrent, durant le mois de mai, sur le terrain désigné par Carnot, entre la Lys et l'Escaut. Le corps de Clairfayt fut battu une seconde fois en essayant de repousser les Français des bords de la Lys, vers Courtrai (22 floréal, — 11 mai). L'ennemi réunit alors ses principales forces pour tâcher de couper notre ligne et de rejeter notre aile gauche vers la mer. L'attaque, mal combinée par Cobourg, échoua complétement. L'empereur d'Allemagne vit, des hauteurs de Templeuve, les masses alliées rejetées en désordre de Tourcoing, de Roubaix, de partout. Le duc d'York ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval, et les Français prirent 60 canons. (29 floréal — 18 mai.)

Pichegru ne poussa pas son avantage, laissa l'ennemi se reformer sur l'Escaut, près de Tournai, ne l'y attaqua qu'au bout de quatre jours, sans plan bien arrêté et sans direction énergique, et se fit, à son tour, repousser par sa faute.

Il ne renouvela pas ses tentatives de ce côté et prépara le siége d'Ypres, comme l'avait indiqué Carnot. C'eût été beaucoup risquer, en présence d'un ennemi qui n'était pas désorganisé, si Cobourg avait eu plus de décision et d'initiative.

Pendant ces luttes sanglantes entre la Lys et l'Escaut, d'autres combats acharnés se livraient incessamment sur la Sambre. L'armée des Ardennes, où étaient arrivés Saint-Just et Lebas, s'efforçait de déboucher au delà de cette rivière pour prendre Charleroi et pénétrer dans l'intérieur de la Belgique.

Quatre fois elle força le passage de la Sambre ; quatre fois elle fut repoussée sur l'autre rive par l'aile droite de la grande armée alliée, sous les ordres du stathouder de Hollande.

Au commencement de juin, le sort de la campagne semblait donc très-douteux encore. L'ennemi avait eu un moment l'espoir d'obtenir par la trahison un succès important. Il avait des intelligences avec les contre-

révolutionnaires dans Cambrai. La surprise de cette place eût obligé Pichegru d'abandonner son entreprise sur la Flandre et de se rabattre fort en arrière.

Un représentant envoyé en mission dans le Pas-de-Calais et le Nord, Joseph Lebon, déjoua ces menées et accabla les royalistes par des exécutions terribles. Sa tête faible et ardente s'était exaltée au point de lui faire voir partout des traîtres : il frappa sans s'arrêter avec une sorte de vertige, et commit à Cambrai et à Arras des cruautés insensées qui lui ont valu un odieux renom ; mais il avait rendu un incontestable service, et cet homme qui passe pour un second Carrier avait débuté par manifester des sentiments très-humains et des opinions modérées et girondines. C'est le plus effrayant exemple de l'entraînement des situations extrêmes sur les hommes peu maîtres d'eux-mêmes.

La situation militaire allait changer par le développement du plan de Carnot. Carnot renouvelait, dans de plus grandes proportions, l'opération hardie par laquelle il avait, avant Hondscoote et Wattignies, dégarni l'Est pour nous renforcer au Nord. — Le 11 floréal (30 avril), il avait fait décider, par le Comité de Salut public, que l'armée de la Moselle, grossie d'une partie de celle du Rhin, se porterait vers la Meuse et la Sambre. Il avait fait rentrer en grâce auprès du Comité le général Jourdan, son compagnon de Wattignies, et lui avait fait confier l'armée de la Moselle. Jourdan traversa le Luxembourg, défit près d'Arlon un corps d'armée autrichien, et joignit, le 16 prairial (4 juin), l'armée des Ardennes, près de Charleroi.

Saint-Just et Lebas lui donnèrent le commandement en chef sur la Sambre, et il se trouva à la tête de 80,000 hommes. Il avait avec lui les héros de Mayence et de la Vendée, Kléber et Marceau.

Les Français étaient maintenant supérieurs d'une trentaine de mille hommes entre la Meuse et la mer, quoique l'ennemi eût reçu un renfort de dix mille Anglais et émigrés.

La supériorité du nombre eût été reperdue, et bien au delà, par les Français, si l'armée prussienne fût venue des bords du Rhin joindre les alliés sur la Sambre, comme l'Angleterre et la Hollande l'en pressaient ; mais la Prusse, tout en recevant les subsides des Anglais et des Hollandais, entendait faire la guerre à sa convenance et non à la leur.



François II.

Les Prussiens, d'ailleurs, fussent arrivés bien tard : ils eussent mis deux fois plus de temps que notre armée de la Moselle pour paraître sur les champs de bataille de la Belgique, non-seulement parce qu'ils avaient plus de chemin à faire, mais parce qu'ils eussent marché avec le lourd attirail des armées régulières. Les Français, eux,

allaient, pour ainsi dire, au pas de course, sans équipages, sans tentes, sans approvisionnements, vivant de réquisitions rapidement levées sur leur route et supportant avec une gaieté héroïque des privations et des souffrances qu'on n'eût jamais pu faire subir aux soldats de la coalition. Ils n'avaient pas de souliers; mais ils avaient, suivant le témoignage d'un écrivain anglais contemporain, les meilleurs corps de musique de l'Europe pour leur jouer les plus beaux chants de guerre qui eussent jamais enflammé le cœur des hommes.

Ce n'était pas seulement la crainte de reperdre Mayence qui retenait les Prussiens. Le roi Frédéric-Guillaume était extrêmement inquiet de la Pologne. Ce peuple infortuné tentait en ce moment un effort désespéré pour recouvrer son indépendance. Un grand patriote et un grand homme de guerre, Kosciuzko, s'était mis à la tête d'une vaste insurrection. Il avait remporté une victoire sur les Russes et délivré Varsovie.

Le roi de Prusse avait peur, s'il se rejetait activement dans la guerre contre la France, de voir la République française s'engager à fond dans les affaires de Pologne, ainsi que le Comité en était vivement sollicité par les patriotes polonais. Il appréhendait que les Français ne parvinssent, dans ce cas, à faire déclarer la Turquie et la Suède en faveur de la Pologne.

L'empereur d'Autriche n'était pas moins découragé que le roi de Prusse. Il sentait la Belgique lui échapper de nouveau. La restauration de son gouvernement s'y était opérée, après la défaite de Dumouriez, aux applaudissements de la population, tandis qu'à Liége le prince-évêque ne se réinstallait, au contraire, qu'avec la terreur et l'échafaud. Mais les bonnes dispositions des Belges n'avaient guère duré. L'administration autrichienne s'était trouvée dans un vrai guêpier, entre l'ancien parti « joséphiste », c'est-à-dire centralisateur et laïque, mécontent de ce que l'on faisait des concessions au clergé, le parti clérical, irrité de ce qu'on ne lui livrait pas tout, et le parti révolutionnaire et français, qui regagnait rapidement du terrain depuis que les Français étaient partis et que les Autrichiens étaient revenus.

Le gouvernement autrichien réclamait des sacrifices d'hommes et d'argent pour empêcher le retour des Français; les États provinciaux et les villes belges s'y refusaient. A l'approche des troupes françaises, ce ne fut pas seulement dans le pays liégeois, ami constant de la France, que paysans et citadins recommencèrent à se soulever et à assaillir les détachements autrichiens et les émigrés; des émeutes éclatèrent à Gand et dans d'autres villes naguère hostiles aux Français.

Lorsque François II, rappelé à Vienne par les événements de Pologne, quitta son armée, en la laissant sous les ordres de Cobourg, il était décidé à évacuer la Belgique et à reporter ses ambitions, à l'exemple de la Prusse, sur des possessions moins éloignées et moins difficiles à conserver. (21 prairial — 9 juin.) La Russie lui promettait de nouvelles provinces polonaises, pour obtenir son aide contre l'insurrection.

Au fond, François II et Frédéric-Guillaume étaient résignés à traiter avec Robespierre, malgré ses violences de langage contre eux, s'il devenait dictateur. Robespierre et ses amis, d'un côté, Carnot, de l'autre, étaient revenus à l'espoir de détacher la Prusse de la coalition, et Carnot se doutait que l'Autriche ne tiendrait plus guère en Belgique. Il voyait nettement dans l'Angleterre, dans Pitt, le véritable ennemi, et se préoccupait plus des Pays-Bas maritimes que du Rhin. La Belgique lui paraissait devoir être le prix d'une seule victoire, et il préparait déjà l'attaque de la Zélande, ce groupe d'îles hollandaises qui fait face à l'Angleterre.

En attendant, l'invasion de la Flandre se développait. Pichegru prenait Ypres le 29 prairial (17 juin), Bruges le 11 messidor (29 juin), et Ostende le surlendemain, avec de grands approvisionnements militaires et maritimes. Les mobiles populations flamandes, naguère irritées contre nous, recevaient nos soldats à bras ouverts.

Jourdan aussi était en action. Ses premiers mouvements ne furent point heureux. Un cinquième passage de la Sambre auprès de Charleroi eut le même résultat que les précédents. Les Français furent, encore une fois, rejetés sur l'autre rive. (28 prairial — 16 juin.)

Jourdan promit de réparer cet échec par une victoire : il fit venir de Maubeuge de l'artillerie de siége, franchit de nouveau la Sambre, investit et bombarda Charleroi.

Cobourg perdit plusieurs jours à hésiter s'il marcherait au secours des villes flamandes ou au secours de Charleroi. Les Français ne perdirent pas une heure. Le 7 messidor (25 juin), les batteries de la place étaient réduites au silence et la brèche ouverte. Le commandant autrichien demanda à entrer en pourparlers. Saint-Just refusa. « Il faut, dit-il, se rendre à discrétion, et sur l'heure. »

Charleroi se rendit. On traita humainement et honorablement la garnison. Le soir même, Cobourg parut en vue de la place avec 80,000 hommes.

Il essaya de recouvrer, par une grande bataille, la place qu'il avait laissé perdre. Jourdan l'attendit en avant de Charleroi avec son armée déployée en un grand demi-cercle, dont les deux extrémités s'appuyaient à la Sambre, au-dessus et au-dessous de la ville conquise.

Les forces étaient à peu près égales. Les Français, au contraire de Jemmapes et de Wattignies, soutinrent, ce jour-là, une bataille défensive. Cobourg ne sut pas faire ce qu'avait fait Carnot contre lui à Wattignies : au lieu de concentrer ses principales forces contre une des extrémités de notre ligne trop étendue, il assaillit tous les points à la fois. Quelques succès partiels n'aboutirent à rien ; après une longue journée d'attaques opiniâtres contre nos positions, qui occupaient un vaste espace de collines, de bois et de vallons, après bien des postes pris et repris et de grandes pertes subies par les assaillants, Cobourg se découragea et battit en retraite.

Cette célèbre journée du 8 messidor (26 juin) est appelée, dans l'histoire, la bataille de Fleurus, d'un village qui avait déjà donné son nom à une victoire des Français sous Louis XIV.

Beaucoup de sang avait été versé pour rien, puisque l'abandon de la Belgique était d'avance résolu par l'empereur François.

La journée de Fleurus n'eut pas les conséquences foudroyantes qu'elle aurait produites si Hoche eût été à notre armée ; elle décida toutefois du sort de la campagne. Après une série de combats où les divers corps français poussèrent l'ennemi devant eux de poste en poste, l'armée de Pichegru et l'armée de Jourdan opérèrent leur jonction, le 22 messidor (10 juillet), dans Bruxelles. Avant la fin du mois, la Belgique et le pays de Liége furent évacués par l'ennemi : les Français ayant réussi à séparer l'armée autrichienne des Anglais et des Hollandais, les Autrichiens se retirèrent sur la rive droite de la Meuse, et les forces anglaises et hollandaises se replièrent sur le Brabant hollandais, afin de couvrir la Hollande.

Une partie de l'armée française se rabattit sur les quatre places encore occupées sur notre territoire par des garnisons ennemies : Landrecies, le Quesnoi, Valenciennes et Condé. L'ennemi avait accumulé de grands moyens de défense dans ces forteresses ; elles étaient en mesure de soutenir de longs siéges. Le Comité de Salut pu-

blie essaya de frapper de terreur les garnisons étrangères. Il fit rendre par la Convention, le 16 messidor (4 juillet), le décret suivant : « Toutes les troupes des tyrans



Villaret-Joyeuse.

coalisés, renfermées dans les places du territoire français envahies par l'ennemi sur la frontière du Nord, et qui ne seront pas rendues à discrétion vingt-quatre heures après la sommation qui leur en sera faite, ne seront admises à aucune capitulation et seront passées au fil de l'épée. »

Ces menaces effrayantes firent leur effet. La première place attaquée, Landrecies, se rendit sur-le-champ (27 messidor—15 juillet). On passa aux autres, pendant que Jourdan faisait face aux Autrichiens sur la Meuse et que Pichegru commençait l'invasion de la Hollande, c'est-à-dire, dans la pensée du Comité, l'attaque des avant-postes de l'Angleterre.

Tandis que l'armée de terre des Anglais partageait en Belgique les revers des Autrichiens, un grand choc avait lieu, sur l'Océan, entre leur flotte et la nôtre. Nos corsaires avaient fait beaucoup de mal au commerce anglais par des prises nombreuses. Pitt espérait nous le rendre, et bien au delà, d'un seul coup, par une immense capture. La France, tourmentée de la disette, attendait avec anxiété des États-Unis d'Amérique un convoi de deux cents navires chargés de blé et de denrées coloniales. Cela valait plus pour nous que le secours d'une armée.

Une flotte anglaise de trente vaisseaux de ligne, commandée par l'amiral Howe, appareilla pour intercepter le convoi. Le Comité de Salut public enjoignit à l'amiral commandant notre flotte de Brest, Villaret-Joyeuse, de sauver le convoi à tout prix. Villaret mit à la voile avec vingt-quatre vaisseaux de ligne.

Il nous restait peu d'officiers expérimentés, et il avait fallu compléter nos équipages par des novices qui mettaient en mer pour la première fois ; mais le représentant Jean-Bon Saint-André, embarqué avec l'amiral, leur avait inspiré une telle ardeur qu'ils saluèrent par des acclamations enthousiastes l'apparition de la flotte ennemie et demandèrent à grands cris la bataille.

L'enthousiasme, malheureusement, dans la guerre maritime encore moins que dans la guerre sur terre, ne peut suppléer à la science. Grâce à la vigueur et à l'intelligence de l'amiral Villaret, la flotte française, cependant, durant toute la journée du 10 prairial (29 mai), soutint sans désavantage l'effort des Anglais.

Après ce premier engagement, Villaret et Jean-Bon Saint-André jugèrent qu'il fallait manœuvrer de manière à attirer l'ennemi le plus loin possible de la route que devait suivre le convoi d'Amérique. Ils s'écartèrent au large. L'amiral Howe les suivit. La lutte recommença le 13 prairial (1er juin). On avait des deux côtés reçu des renforts.



Le Vengeur.

qui avaient plus que remplacé les bâtiments déjà mis hors de combat. Les Français avaient vingt-six vaisseaux de ligne; les Anglais en comptaient jusqu'à trente-quatre.

Une fausse manœuvre d'un de nos bâtiments permit à l'amiral Howe de couper notre ligne et d'envelopper notre vaisseau amiral, la *Montagne*, magnifique navire de cent trente canons, à bord duquel étaient Villaret et Jean-Bon Saint-André. La *Montagne* se dégagea par des efforts héroïques. Deux heures d'un feu épouvantable avaient démâté ou désemparé une grande partie des vaisseaux français et anglais. La victoire devait demeurer à celui des deux amiraux qui resterait maître de ces navires hors d'état de manœuvrer.

L'avant-garde française ayant plié, Villaret ne put capturer les vaisseaux ennemis : il sauva quatre des nôtres en les faisant remorquer par des frégates et des corvettes; mais six autres de nos vaisseaux, qui n'étaient plus, suivant le mot de Jean-Bon Saint-

André, que des « carcasses abîmées, » restèrent au pouvoir de l'ennemi.

Un septième vaisseau, le *Vengeur*, coula et s'enfonça dans la mer. Les restes de son équipage, réunis autour du tronçon du grand mât, y clouèrent le pavillon tricolore, pour qu'il ne tombât point au pouvoir de l'ennemi, et s'engloutirent dans l'abîme en criant : « Vive la République ! »

La flotte anglaise avait trop souffert pour renouveler l'attaque. C'était la plus furieuse bataille navale que l'on eût vue depuis celle de la Hougue, sous Louis XIV.

Pendant cette grande lutte, le convoi avait passé, et il entra sain et sauf dans nos ports de Bretagne. Notre flotte mutilée, que la flotte anglaise n'avait pas suivie, eut encore la vigueur, quelques jours après la bataille, de donner la chasse à une escadre toute fraîche de neuf vaisseaux anglais qui menaçait nos côtes bretonnes.

Les Anglais avaient renouvelé avec succès leurs agressions contre la Martinique et la Guadeloupe, et nous avaient enlevé ces deux îles. Une petite escadre, partie de Brest, les chassa de la Guadeloupe. Ils avaient envahi, de concert avec les Espagnols, la partie française de Saint-Domingue, en y jetant des bandes d'émigrés et en séduisant à la fois une partie des blancs et une partie des noirs. Mais les noirs, entraînés par un homme de grand courage et de remarquable capacité, le nègre Toussaint-Louverture, se retournèrent contre les Anglais et les Espagnols, et aidèrent ce qui restait de troupes françaises à refouler l'ennemi sur quelques points de la côte ouest de l'île. On put quelque temps recouvrer l'espoir que cette grande colonie ne serait pas définitivement perdue pour la France. (Juin 1794.)

Les Anglais ne tentèrent rien pour secourir l'insurrection qui s'était relevée dans la Vendée. Un débarquement leur eût été d'ailleurs impossible, les bandes insurgées n'occupant aucune position maritime. Nous reviendrons sur la guerre des Vendéens et des Chouans.

Les Anglais eurent meilleure chance en Corse, où leur flotte, échappée de Toulon, était allée donner la main aux populations insurgées, et où le parti de Paoli, n'espérant pas maintenir l'indépendance de l'île, fit reconnaître pour souverain le roi d'Angleterre. (Messidor-thermidor an II.)

Les alliés des Anglais, pendant ce temps, essuyaient revers sur revers aux Alpes et aux Pyrénées. Les Piémontais ne reçurent aucune assistance des autres États italiens qui étaient entrés dans la coalition, et n'eurent pour tout renfort que quelques milliers d'Autrichiens. Aussi notre armée des Alpes s'empara-t-elle des passages du Petit-Saint-Bernard et du Mont-Cenis, qui lui livraient l'entrée du Piémont.

L'armée dite d'Italie n'eut pas moins de succès. Robespierre jeune s'y trouvait comme représentant en mission, et avait fait donner le commandement de l'artillerie à Bonaparte, devenu général. Dumerbion, qui commandait l'armée à la place de Hoche envoyé prisonnier à Paris, se laissa guider par les conseils de Bonaparte : les forces françaises, bien dirigées, prirent Oneglia et chassèrent les Piémontais des fortes positions de Saorgio et du Col de Tende (avril 1794). On pouvait maintenant descendre, quand on le voudrait, dans les plaines du Piémont.

Aux Pyrénées orientales, nos succès furent plus brillants encore. Le brave et habile général Dugommier, après avoir repris Toulon, avait été envoyé à Perpignan. Il réorganisa notre armée des Pyrénées orientales, ressaisit l'offensive, força les Espagnols dans leur camp du Boulou, leur enleva cent quarante canons et tous leurs bagages, et les rejeta en pleine déroute au delà des montagnes. (12 floréal — 1er mai.) Les places occupées par les Espagnols dans le Roussillon furent reprises ; la frontière espagnole était

déjà entamée à son tour par l'occupation de la Cerdagne.

En thermidor, c'est-à-dire avant la fin de juillet, l'aspect général de la guerre pouvait se résumer ainsi : — Les revers du commencement de 93 sont entièrement réparés dans le Nord. La Belgique est rentrée sous le pouvoir de la République française. Notre frontière des Pyrénées est délivrée de l'invasion espagnole. La Hollande et l'Italie sont ouvertes à nos armées.

Le plan de campagne tracé par Carnot avait été exécuté presque de point en point.

---

## CHAPITRE X

LA CONVENTION (SUITE). — FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME. — LOI DU 22 PRAIRIAL. — LE 9 THERMIDOR. — CHUTE ET MORT DE ROBESPIERRE ET DE SAINT-JUST.

(17 Germinal-10 Thermidor an II. — 6 Avril-28 Juillet 1794.)

Robespierre, après la mort de Danton, est au plus haut de sa puissance. Le voilà, pour ainsi dire, au sommet d'une montagne dont chaque étage est formé des cadavres d'une des grandes générations politiques de la Révolution : les Constituants, au bas; sur les Constituants, les Girondins; sur les Girondins, les Dantonistes. Robespierre a frappé à la fois les vrais et les faux révolutionnaires, les représentants légitimes de la Révolution et les factieux qui la déshonoraient. Il a abattu tous les partis, tous les groupes.

Où veut-il aller, et que veut-il faire de cette puissance qui a coûté si cher? — Veut-il enfin arrêter la Terreur? — Il y a pensé maintes fois : il ne le peut pas! Saint-Just est là qui lui crie : « Marche! marche! » C'est en tirant logiquement les dernières conséquences des idées de Robespierre que l'élève entraîne le maître.

Il faut qu'ils aillent ensemble jusqu'au bout, car leur but n'est pas atteint. Ils ont cru fonder « le règne de la vertu » en tuant et les hommes de l'Ancien Régime et ce qu'ils appelaient les corrompus de la Révolution, et ils s'aperçoivent que plus il y a de sang versé, plus il y a de corruption.

Sous la Terreur se produit le même fait que dans les grandes épidémies : une foule de gens, en présence de la mort suspendue sur toutes les têtes, s'étourdissent en se rejetant avec frénésie vers les jouissances matérielles et vers tous les moyens de les conquérir. Le débordement des égoïsmes à l'intérieur offre le plus scandaleux contraste avec ces dévouements admirables qui se prodiguent par milliers aux frontières.

La corruption s'est introduite dans les comités révolutionnaires : la corruption est parmi ceux qui doivent surveiller et punir les corrompus. Les Jacobins ont envahi partout les fonctions publiques : de surveillants, ils sont devenus administrateurs; c'était inévitable et fatal; beaucoup s'y dépravent. On revoit les tyrans de village : le meneur de comité a remplacé le seigneur. Au grand mouvement populaire d'acquisition des biens nationaux par les paysans, a succédé un vaste agiotage. Les paysans avaient acheté les biens d'Eglise ; les spéculateurs achètent, vendent, revendent les biens d'émigrés, et pour ces spéculations, on voit des ultrà-jacobins s'associer avec des aristocrates. Le fameux Jourdan « de la Glacière », le massacreur d'Avignon en 1791, agiotait, en 1794, sur les biens nationaux avec des ex-marquises! Il eut enfin le sort qu'il méritait et fut envoyé à l'échafaud par le Tribunal révolutionnaire de Paris.

Robespierre et Saint-Just s'exaspèrent d'autant plus contre les obstacles. Ils concluent de tous ces scandales qu'il faut, non pas supprimer, mais moraliser et concentrer la Terreur, en même temps que rattacher la République à une idée religieuse qui serve



Robespierre.

de base à la morale. Ils ont commencé, avant le procès des Hébertistes et des Dantonistes, l'œuvre de concentration en faisant supprimer les comités révolutionnaires des communes et ne laissant subsister que ceux des districts (arrondissements; — fin ventôse). C'était un grand soulagement pour les localités.

Mais, pour que l'œuvre s'accomplisse, pour réaliser la République selon leurs idées, il est nécessaire que le triumvirat de Robespierre, Saint-Just et Couthon soit entièrement le maître. Or, s'il est prépondérant, il n'est pas maître, puisqu'il lui faut compter avec les deux autres groupes du Comité de Salut public : 1° les ultrà-terroristes, Billaud et Collot, qui ne veulent point entendre parler d'idées religieuses, et 2° les directeurs des grands services publics, surtout Carnot, le dictateur de la guerre, fort opposé à l'utopie de la République autoritaire et spartiate, et bien plus enclin à comprendre la Révolution comme Danton et Desmoulins, et même comme les Girondins.

La seule puissance qui subsiste en dehors du Comité, le directeur des Finances, Cambon, inspire aux « triumvirs » encore plus d'ombrage et d'antipathie. Ils le rendent responsable de la détresse publique, comme si, ne pouvant ni emprunter ni augmenter les impôts, Cambon n'était pas forcé de multiplier les émissions d'assignats, ce qui amène fatalement leur dépréciation, et ce qui est une nécessaire, quoique déplorable ressource.

De nouvelles crises intestines sont donc inévitables. Mais chacun s'en effraie et cherche à les ajourner. Carnot, le soir même de l'exécution de Danton, a fait décider par le Comité qu'on ne mettrait plus en accusation de représentants du Peuple : décision qui n'était qu'un vœu impuissant. Il était trop tard pour s'arrêter sur cette pente !

Le Comité de Salut public, après avoir frappé tant de révolutionnaires, jugea nécessaire de prendre quelques mesures retentissantes contre « l'aristocratie. » Saint-Just proposa de condamner en masse les anciens nobles à la corvée, aux travaux publics, à la réparation des routes. C'était le servage du moyen âge retourné contre les ci-devant privilégiés. Le Comité se récria. Robespierre lui-même fut effrayé.

« Vous ne savez pas détruire la noblesse, s'écria Saint-Just : c'est elle qui vous dévorera ! »

Saint-Just consentit cependant à être le rapporteur du décret qu'arrêta le Comité, et dont les dispositions, peu concordantes, révélaient les tiraillements intérieurs.

Il présenta, le 27 germinal (16 avril), à la

Convention, un rapport d'une éloquence plus sombre, plus menaçante et plus grandiose que jamais.

« Dans ces derniers temps, dit-il, le relâchement des tribunaux s'était accru dans la République, au point que les attentats contre la liberté demeuraient impunis. Vous avez été sévères, vous avez dû l'être, mais vous l'avez été judicieusement. Que serait devenue une République indulgente contre des ennemis furieux? Nous avons opposé le glaive au glaive, et la liberté est fondée; elle est sortie du sein des orages. Cette origine lui est commune avec le monde, sorti du chaos, et avec l'homme, qui pleure en naissant. »

Quand il parle des rois conjurés contre la République, on croit entendre un ancien Romain : il est terrible envers tous les « dépositaires de l'autorité publique, » qui doivent tous répondre de leur conduite.

Une de ses préoccupations principales est toujours d'empêcher qu'il se reforme une administration monarchique. La Terreur d'une part, une forte organisation démocratique de l'autre, c'est là le double caractère du système qui ressort de toutes ses paroles.

« Déjà la liberté respire; les coupables sont dénoncés de toutes parts; que la justice et la vengeance populaire s'attachent à leurs pas, et que la République les châtie.

« Formez des institutions civiles, ces institutions auxquelles on n'a pas pensé encore; il n'y a point de liberté durable sans elles. »

Il ne semble tenir aucun compte de ces grands travaux préparatoires du Code civil que nous avons signalés naguère. Il rêve tout autre chose : une organisation civile et sociale à la façon des Républiques antiques.

Le décret ordonnait que les prévenus de conspiration fussent traduits de tous les points de la République au Tribunal révolutionnaire de Paris.

C'était la suppression de tous les tribunaux et commissions révolutionnaires des départements, et cela prévenait le retour des exterminations en masse. Le séjour de Paris, des places fortes, des villes maritimes, fut interdit, à peine d'être mis hors la loi, à tout ex-noble et à tout étranger des pays avec lesquels la République était en guerre. Saint-Just avait ajouté les prêtres : Robespierre et les autres les effacèrent.

Le Comité de Salut public fut autorisé à excepter les ex-nobles et étrangers qu'il croirait capables de servir la République.

Il était décrété que la Convention chargerait deux commissions, l'une de rédiger en un Code succinct et complet les lois rendues jusqu'à ce jour; l'autre de rédiger un corps



Robespierre jeune.

d'instruction civile propre à conserver les mœurs et l'esprit de la liberté.

Le Comité de Salut public encouragera, était-il dit, par des récompenses les manufactures, fera des avances aux négociants, protégera la circulation. — Ceci n'était pas

de Saint-Just, qui ne voulait que des soldats-laboureurs.

Le décret qui déférait au tribunal de Paris tous les jugements pour conspiration diminuait la Terreur en la concentrant; mais à peine était-il rendu, qu'on y dérogea. Le représentant Maignet, en mission dans les Bouches-du-Rhône et dans Vaucluse, écrivit à Couthon qu'il était impossible d'exécuter le décret dans ces deux départements, toujours troublés par des menées contre-révolutionnaires; qu'on y avait arrêté douze à quinze mille suspects (c'était exagérer : il y en avait huit mille), et qu'il faudrait une armée pour les conduire à Paris. Il réclamait donc l'autorisation de former un tribunal révolutionnaire. Le Comité de Salut public, malgré le décret, établit à Orange une commission extraordinaire de cinq juges, qui jugèrent sans jury. (21 floréal—10 mai.)

Robespierre rédigea pour cette commission des instructions d'un arbitraire effrayant ; il y disait « que la commission était nommée pour juger les ennemis de la Révolution ; que les ennemis de la Révolution étaient ceux qui, par quelques moyens que ce fût, avaient cherché à contrarier sa marche; que la peine due à ce crime était la mort; que la règle des jugements était la conscience du juge, éclairée par l'amour de la justice et de la patrie ; »

C'est-à-dire que les juges n'étaient assujettis à aucunes formes. On conçoit où cela devait conduire des hommes même sincères, mais fanatisés par la doctrine du salut public à tout prix

Une folle bravade des aristocrates amena une répression effroyable. A Bédoin, bourg de Vaucluse situé au pied du mont Ventoux, on coupa, une nuit, l'arbre de la Liberté; on déchira et l'on jeta dans la boue les affiches de la Convention. Ce bourg était un foyer d'agitation contre-révolutionnaire. On somma les habitants de dénoncer les coupables. Ils s'y refusèrent. Le commandant d'un bataillon qui occupait le pays, Suchet, qui fut depuis maréchal de France, écrivit à Maignet qu'il fallait un grand exemple; qu'il fallait détruire Bédoin. Maignet ordonna de faire évacuer le village par les habitants et de le livrer aux flammes. Il y eut, parmi les habitants, soixante-trois condamnations à mort. La commission d'Orange fit en outre exécuter, dans l'espace de quelques semaines, trois cent trente et une autres personnes dans le reste des deux départements qui lui étaient livrés.

A l'autre extrémité de la France, une pareille exception au décret avait été admise pour réprimer les complots des aristocrates avec les armées étrangères, et Arras et Cambrai étaient le théâtre d'affreuses exécutions où périrent beaucoup d'innocents avec quelques coupables.

Les exécutions redoublaient aussi à Paris. Le 1er floréal (20 avril), vingt et un anciens membres des Parlements de Paris et de Toulouse furent envoyés à l'échafaud, parce qu'on avait retrouvé des protestations qu'ils avaient signées autrefois contre les décrets de la Constituante qui abolissaient les corps de magistrature.

Le 3 floréal, comparurent devant le Tribunal révolutionnaire tout un groupe de personnages éminents, d'origine et d'opinions très-diverses, des hommes et des femmes de la haute noblesse, trois membres fameux de la Constituante, d'Eprémesnil, Thouret et Lechapellier, et un ancien ministre, Malesherbes, avec toute sa famille. Ils furent condamnés comme « auteurs ou complices des complots qui ont existé depuis 89 contre la liberté, la sûreté et la souveraineté du peuple. » D'Eprémesnil, après avoir fait dans le Parlement une très-vive opposition à la cour, s'était retourné violemment contre la Révolution. Lechapellier et Thouret l'avaient servie, au contraire, avec autant de capacité que de zèle durant toute sa première phase, et avaient été deux des principaux

auteurs des grandes réformes de la Constituante. Thouret venait d'écrire dans sa prison, pour l'éducation de son fils, un livre où il enseignait l'amour de cette Révolution au nom de laquelle on lui donnait la mort.

On accusa Robespierre d'avoir contribué à la perte de Lechapellier ; ce qui est sûr, c'est qu'il ne fit rien pour sauver Lechapellier et Thouret, ses anciens collègues de la Constituante, quoique tous deux fussent de ceux qui étaient disposés à se rallier à lui, avec la droite de la Convention. Quant à Malesherbes, ce grand magistrat qui avait jadis défendu les principes de justice et de liberté contre l'immoral despotisme de Louis XV, et qui avait été l'ami de Rousseau et de Diderot et leur protecteur contre la persécution, l'envoyer au supplice, à soixante-douze ans, c'était faire commettre à la Révolution un vrai parricide : c'était comme si l'on eût immolé le dix-huitième siècle lui-même.

Quinze jours après, fut appelé devant le sanglant tribunal un homme plus illustre encore. Vingt-huit anciens fermiers généraux avaient été décrétés d'accusation pour avoir commis, avant la Révolution, des abus dans l'exploitation des impôts. Les délits qu'on leur reprochait ne méritaient pas la mort; mais le Tribunal révolutionnaire ne connaissait plus d'autre peine! Parmi ces financiers se trouvait l'homme de génie qui avait créé la science de l'analyse et de la recomposition des corps, la plus élevée et la plus profonde des sciences naturelles, la chimie : Lavoisier n'avait cherché la fortune, en entrant dans la compagnie des fermiers généraux, que pour se donner les moyens de faire en grand les expériences qui devaient le rendre maître des plus mystérieux secrets de la nature.

Condamné avec ses anciens associés, il demanda un sursis, afin d'achever des expériences qui eussent ajouté aux magnifiques résultats de ses travaux. Le vice-président du tribunal, Dumas, ou l'accusateur Fouquier-Tinville, on ne sait lequel des deux, répondit : « Nous n'avons pas besoin de savants ! »

Ce fut avec cette réponse que les juges-bourreaux envoyèrent à la mort le premier savant de la France et du monde, au moment même où la science faisait des prodiges pour fournir à la France et à la Révolution des moyens de salut.

Marat, plein d'extravagantes prétentions scientifiques et jaloux de toutes les gloires, avait fait autrefois une guerre acharnée à Lavoisier et soulevé contre lui, parmi les plus violents et les moins éclairés des révolutionnaires, des préventions qui contribuèrent à préparer la perte de ce grand homme.

Lavoisier était mort le 18 floréal (7 mai). Le lendemain, fut exécutée la sœur de Louis XVI, madame Élisabeth. Elle était digne de respect par ses vertus privées : elle haïssait la Révolution; mais pouvait-on lui demander de l'aimer? Si la mort de Marie-Antoinette avait été une cruauté inutile, celle de madame Élisabeth, qui n'avait pas eu un grand et funeste rôle politique comme la reine, et dont le crime se bornait à quelques correspondances avec ses frères émigrés, fut quelque chose de bien plus odieux. On dit que Robespierre eût voulu l'épargner, mais que Collot d'Herbois exigea sa condamnation.

Une autre grande mort avait précédé toutes ces victimes, mais une mort qui s'était dérobée à l'échafaud.

Condorcet avait échappé au sort de ses amis de la Gironde, en se cachant dans Paris même.

Il passa de longs mois dans une retraite obscure, toujours sous le coup de la dénonciation et de la mort. Ce fut dans une telle situation que, sous l'inspiration de sa noble et généreuse femme, il résuma la pensée de toute sa vie en écrivant le *Tableau*

*des Progrès de l'Esprit humain*, large et rapide esquisse de l'histoire universelle, tracée au point de vue de la doctrine de la perfectibilité.

Au moment des deux terribles procès des Hébertistes et des Dantonistes, il avait terminé ce testament qui consacre à jamais sa mémoire. Il tremblait que le hasard ou une délation ne perdît avec lui la personne dévouée qui lui donnait asile. Cette personne le devinait, et le surveillait pour l'empêcher de partir. Le lendemain de la mort de Danton, il s'évada. Il erra deux jours dans les bois. Le second soir, la faim l'obligea d'entrer dans un cabaret de Clamart; on l'arrêta comme suspect, et on le mena prisonnier au district, à Bourg-Égalité (Bourg-la-Reine). Le lendemain matin, on le trouva mort; il avait avalé du poison qu'il portait dans une bague.

La terreur était partout autour du Comité de Salut public; la discorde était au dedans.

L'hostilité augmentait entre Robespierre et Carnot, qui avait déjà, une fois, parlé haut à Robespierre sur le despotisme qu'il affectait. Robespierre était désespéré de n'entendre rien à la guerre et de ne pouvoir remplacer Carnot.

Saint-Just eût pu y aspirer, et, un jour, à la suite d'une discussion, Carnot lui offrit brusquement de prendre sa place à Paris, et que lui retournât aux armées.

Saint-Just, qui avait pourtant grande opinion de lui-même, refusa, et cela lui fait honneur. Malheureusement, ici comme dans ses relations avec Hoche, Saint-Just ne resta pas sur ce bon mouvement. La mort de Danton envenima tout. Saint-Just ne pardonnait pas à Carnot de s'y être opposé : Carnot ne pardonnait pas à Saint-Just de l'avoir amené à signer son fatal rapport contre Danton. Les querelles entre eux se succédèrent en redoublant de violence. Saint-Just menaça Carnot de le faire guillotiner. « — Je ne te crains pas, répondit Carnot, ni toi ni tes amis : vous êtes des dictateurs ridicules ! »

A la suite de cette scène terrible, Carnot proposa aux deux Comités de mettre Robespierre en accusation.

Les Comités reculèrent devant un tel coup; Robespierre, de son côté, n'osa frapper. Les Comités ménagèrent un replâtrage, et l'on continua de marcher ensemble en se détestant.

Robespierre avait augmenté ses moyens d'action. Il avait fait nommer un de ses hommes, l'ex-président du Tribunal révolutionnaire, Hermann, commissaire des administrations et de la police générale, et il avait fait créer un bureau spécial de police pour diminuer les attributions du Comité de sûreté générale, dont il se défiait. S'il se renforça ainsi, il s'aliéna définitivement, en compensation, la majorité du Comité de sûreté générale, qui, malgré David et Lebas, se mit tout à fait sous la main de Billaud et de Collot.

Robespierre travaillait en même temps à étendre son autorité morale.

Dès le lendemain de la mort de Danton, Couthon avait annoncé à la Convention un projet de fête à l'Être suprême; projet qui avait produit une impression étrange au milieu de tout ce sang.

Le 18 floréal (7 mai), Robespierre prononça devant la Convention un grand discours qui était tout un programme religieux.

« L'idée de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme, disait-il, est un rappel continuel à la justice; elle est donc sociale et républicaine. Les cultes doivent être libres, pourvu qu'ils ne troublent pas l'ordre public; mais, sans contrainte, sans persécution, toutes les sectes arriveront à se confondre d'elles-mêmes dans la Religion universelle de la nature. Qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu? Combien le Dieu de la Nature est différent du Dieu des prêtres! Laissons les prêtres et retournons à la divinité. »



Fête de l'Être suprême.

Robespierre ne pouvait rester une heure dans ces hautes régions sans y introduire ses passions haineuses que la mort ne désarmait pas. Il gâta cet éloquent discours par des outrages à la mémoire de Condorcet et de Danton.

Il fit rendre le décret suivant :

« Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme.

« Il reconnaît que le culte digne de l'Être suprême est la pratique des devoirs de l'homme.

« Il sera célébré le 2 prairial prochain une fête en l'honneur de l'Être suprême. »

Cette fête devait être suivie de tout un ensemble de fêtes nationales et religieuses. C'était l'établissement d'un culte national déiste.

Une députation des Jacobins vint féliciter la Convention. Carnot, comme président de l'Assemblée, répondit en rappelant cette maxime célèbre : « Un peu de philosophie mène à l'athéisme ; beaucoup de philosophie ramène à l'existence de la divinité. — Nier l'Être suprême, ajouta-t-il, c'est nier l'existence de la nature ; car que sont les lois de la nature, sinon la sagesse suprême ! »

Carnot, tout aussi déiste que Robespierre, n'en approuvait pas davantage ses projets. L'impression produite par le discours et par le décret du 18 floréal fut très-grande en France et en Europe, mais très-diverse. Bien des esprits, chez nous, applaudirent aux grandes idées et aux éternelles vérités qu'avait rappelées Robespierre. Au dehors, les ennemis mêmes de

la Révolution, les gouvernements étrangers, en furent frappés comme d'un retour de la France à des conceptions d'ordre et d'organisation. — Mais, d'autre part, il s'éleva bien des appréhensions de voir une nouvelle religion d'État qui opprimerait au nom du déisme, comme on avait opprimé au nom du catholicisme. On avait été effrayé du caractère donné au procès de Chaumette et de Gobel. Robespierre avait beau, dans ses discours, réserver aux individus la liberté de croire ou ne pas croire; ses actes étaient en contradiction avec ses paroles. Ni Chaumette, ni Gobel n'avaient conspiré, pas plus qu'avant eux Anacharsis Cloots; ils avaient été, en réalité, mis à mort pour athéisme et non pour conspiration; et l'ex-évêque Gobel n'était pas même athée, car il marcha à la mort en priant Dieu.

Il y a, dans le *Contrat social* de Rousseau, un passage emprunté à la *République* de Platon, où il est dit qu'on peut mettre à mort les athées, comme ennemis de la société. Dans cette maxime que Rousseau eût effacée s'il en eût prévu l'application, on croyait voir la vraie pensée de Robespierre. On se disait qu'un culte quelconque, imposé au nom de l'État, était contraire à la liberté de conscience, et que ce n'était point, d'ailleurs, avec des mains sanglantes qu'on pouvait relever le principe religieux; que nous ne devions pas, dix-huit siècles après l'Évangile, retourner au temps de Moïse.

La fête de l'Être suprême fut célébrée, non pas le 2, mais le 20 prairial (8 juin). Le peintre David, l'ordonnateur habituel des fêtes de la Révolution, en avait réglé le plan. Elle fut splendide. Paris était couvert de fleurs et inondé de la lumière d'un beau jour d'été. La foule, en voyant le gouvernement révolutionnaire invoquer Dieu, se reprenait à l'espérance. La guillotine avait été voilée : on se flattait que ce serait pour toujours.

« L'homme, a écrit M. Michelet, l'homme, par la logique du cœur, croit invinciblement que le créateur de la vie en est le conservateur, et que Dieu signifie clémence. »

Un vaste amphithéâtre, construit dans le jardin des Tuileries, montait des parterres jusqu'au balcon du pavillon de l'horloge. La Convention y prit place. Robespierre présidait. Il prononça un discours d'un caractère élevé, mais vague : — « La joie aujourd'hui! dit-il; demain, nous combattrons de nouveau les vices et les tyrans! »

La fête n'était donc qu'une trêve d'un jour : point d'adoucissement, point de clémence.

Un groupe de figures allégoriques occupait la place du bassin. C'était l'athéisme, l'égoïsme et d'autres monstres. Le président Robespierre y mit le feu. Ce groupe, en s'écroulant, devait laisser apparaître la statue de la Sagesse. La Sagesse apparut, mais toute noircie par les flammes. Les ennemis de Robespierre virent là un emblème et un présage.

La Convention se dirigea vers le Champ-de-Mars : tous les députés, avec des fleurs à la main, l'habit bleu à larges revers, le panache et la ceinture tricolores des représentants en mission. Robespierre allait en tête, vêtu de bleu de ciel et portant un énorme bouquet d'épis, de fleurs et de fruits; un rayon de joie éclairait son visage, d'ordinaire si contracté et si sombre. Il avait une étrange physionomie, pleine de contradictions et d'énigmes qui troublent et qui inquiètent. Dans les portraits qu'on a gardés de lui, à cette époque de sa vie, il a le front d'un penseur : les yeux, qui regardent en dedans, ont de la douceur, mais les lèvres minces et serrées sont d'une expression effrayante. On sent l'effort perpétuel, la tension extrême qui lui donnent de fréquents tressaillements nerveux.

Le peuple, encore sous l'impression première de la fête, applaudissait; mais la Convention marchait silencieuse et morne.

Autour de la Convention, sur une montagne symbolique élevée au milieu du Champ-de-Mars, un chœur de deux mille cinq cents voix entonna un hymne à l'Être suprême, composé par Chénier. Les jeunes filles jetèrent de toutes parts des fleurs; les mères élevèrent leurs enfants vers le ciel; les jeunes gens tirèrent leurs sabres, en jurant de défendre la patrie. Il y eut là un tableau aussi imposant que celui de la Grande Fédération; mais qu'on était loin, au fond, de ce premier et heureux âge de la Révolution! Ce n'étaient pas réellement quatre années; c'étaient des siècles qui séparaient ces deux journées.

Le retour fut sinistre. Parmi les montagnards, les colères ne se contenaient plus, en voyant Robespierre faire ainsi « le grand-prêtre. »

Robespierre entendit, dans le cortége, des paroles pleines de menaces. « Il ne lui suffit pas, disait l'un, d'être maître; il faut qu'il soit Dieu! » — Un autre murmurait : « Il y a encore des Brutus! »

Il y avait là bien des hommes qui se méprisaient pour avoir, dans un moment de stupeur, laissé périr Danton, et qui ne rêvaient que de se réhabiliter en le vengeant. Quelques-uns commençaient aussi à songer à la vengeance de la Gironde; d'autres couvaient les haines de l'hébertisme. Toutes les passions bonnes et mauvaises se coalisaient contre l'homme qui avait frappé tous les partis et qui en menaçait tous les restes.

Non-seulement la fête de l'Être suprême n'avait pas ouvert une ère de clémence; mais Robespierre préparait un redoublement de terreur.

Le 22 prairial (10 juin), Couthon présenta à la Convention un projet de décret rédigé par Robespierre, et qui n'avait pas été soumis aux deux Comités : c'était une réforme du Tribunal révolutionnaire, d'après les principes posés par Robespierre dans ses instructions à la commission d'Orange. Le peu qui subsistait de formes et de garanties était supprimé. — Suppression des témoins, s'il y a d'autres preuves. — Suppression des défenseurs. — Nul ne pourra traduire personne au Tribunal révolutionnaire, si ce n'est la Convention, les deux Comités, les représentants en mission et l'accusateur public. — La Convention déroge à toutes les lois en contradiction avec ce décret.

Ces deux derniers articles abolissaient implicitement la dernière et faible garantie qui restait à la Convention, à savoir : d'être appelée à voter sur la mise en accusation de ses membres. Désormais, les deux Comités et l'accusateur public pourraient citer directement les députés comme les autres citoyens.

Plusieurs députés se récrièrent et demandèrent l'ajournement. Barère, voyant Robespierre si hardi et si fort, se retourna de son côté et combattit l'ajournement. Robespierre enleva le vote.

Aucun membre des Comités n'avait réclamé devant la Convention; mais, le lendemain, au Comité de Salut public, on éclata. — « Tu veux, dit Billaud à Robespierre, guillotiner la Convention nationale!... Tu es un contre-révolutionnaire! »

Pendant ce temps, à la Convention, on revenait sur le vote de la veille. On demandait qu'il fût déclaré que l'on ne pouvait mettre en jugement des représentants du peuple sans un décret de la Convention. — Au milieu d'une agitation extrême, le jurisconsulte Merlin de Douai fit voter cette résolution :

« La Convention, considérant que le droit exclusif de la Représentation nationale de décréter d'accusation ses membres est un droit inaliénable, passe à l'ordre du jour. »

Dans la séance suivante, Couthon et Robespierre se plaignirent avec emportement des intentions qu'on leur avait prêtées, et prétendirent n'avoir point entendu enlever à la Convention le droit de statuer sur le

sort de ses membres. Il était difficile de les croire.

Le reste du décret du 22 prairial subsista et fut exécuté.



Cécile Renault.

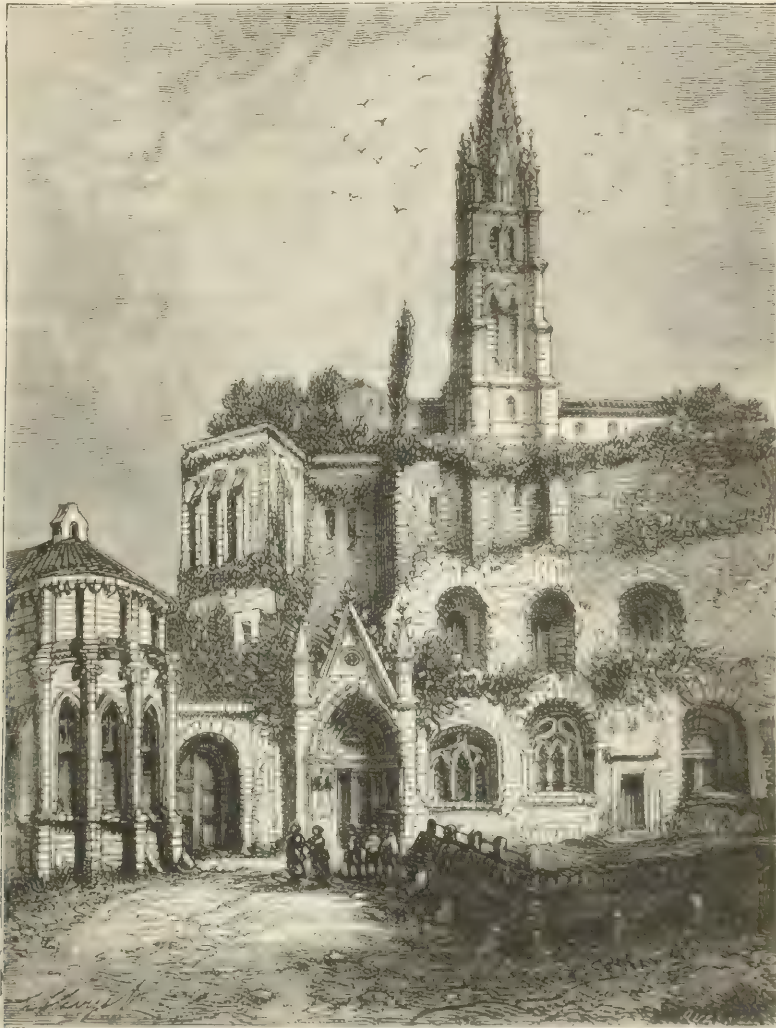
La scène qui avait eu lieu au Comité le 23 prairial, entre Robespierre et Billaud, eut de grandes conséquences. Robespierre avait senti que les deux groupes des ultra-révolutionnaires et des directeurs des grands services publics s'unissaient contre lui dans le Comité. Sans donner sa démission, il cessa de paraître au Comité, et cette retraite menaçante, dont le public eut bientôt connaissance, révéla pleinement ces discordes dans le Gouvernement qu'on n'avait pu que soupçonner jusque-là.

Robespierre avait de grandes forces dans la main en dehors des Comités. Le nouveau président du Tribunal révolutionnaire, Dumas, les juges et les jurés étaient à lui, aussi bien que l'administration et le nouveau bureau de police. Il avait la Commune et l'état-major de la garde nationale, et il dominait toujours aux Jacobins, bien que Collot d'Herbois, Fouché et autres essayassent de lui disputer le terrain.

Robespierre s'écartait du Comité de salut public, afin de rejeter sur la majorité des deux Comités la responsabilité du gouvernement, tout en se réservant les chances d'y rentrer en dominateur. Ses adversaires, de leur côté, manœuvrèrent de façon à ce que le public continuât de lui attribuer tout ce qui se faisait d'excessif et d'impopulaire. La sinistre loi du 22 prairial, qui était bien son ouvrage, les y autorisait et disposait l'opinion à tout admettre sur son compte.

Paris devenait de plus en plus sombre. De cet élan d'un moment qu'il avait eu le jour de la fête de l'Être suprême, il était retombé dans un abattement entrecoupé d'agitations fébriles. Les imaginations étaient si frappées, qu'on croyait que les corps des suppliciés allaient causer la peste dans Paris, comme si quelques centaines de morts de plus dans une saison eussent pu susciter un péril que ne produisait pas la multitude accoutumée des inhumations de la grande ville. On proposa de brûler dorénavant les morts. Sur les réclamations du quartier Saint-Honoré, qu'attristait, chaque jour, le cortége des exécutions, on transféra la guillotine au bout du faubourg Saint-Antoine, à l'ancienne place du Trône ; le faubourg se plaignit à son tour.

Le nombre des condamnations s'accroissait d'une manière effrayante depuis la nouvelle transformation du Tribunal révolutionnaire par la loi du 22 prairial. Robespierre avait prétendu moraliser la Terreur, et la Terreur, avec le Tribunal de prairial, devenait non plus seulement atroce, mais immonde. A l'hypocrisie du président Hermann avait succédé la brutalité cynique de Dumas, qui siégeait avec deux pistolets devant lui et injuriait les accusés. Juges et jurés n'étaient plus même tous des fanatiques. Il y avait là des jeunes gens sceptiques et libertins qui s'é-



Église de Saint-Émilion.

taient fait mettre dans le jury pour ne point aller à la guerre.

A mesure que les exécutions se multipliaient, les prisons s'encombraient. Il y avait dans les maisons de détention de Paris plus de 7,000 prisonniers au lendemain de la loi de prairial, et ce chiffre s'accrut encore, quoique le Tribunal révolutionnaire travaillât fiévreusement à vider les prisons.

Le 26 prairial (14 juin), une seconde « fournée » de membres des parlements de Paris et de Toulouse, au nombre de trente fut envoyée à l'ex-place du Trône.

Trois jours après, une autre exécution de cinquante-quatre personnes eut un bien plus grand retentissement.

Dans la nuit du 3 au 4 prairial (22 au 23 mai), un garçon de bureau nommé Ladmiral, après avoir projeté de tuer Robespierre, avait tenté d'assassiner Collot d'Herbois. Le lendemain soir, une jeune fille d'une vingtaine d'années, appelée Cécile Renault, se présenta chez Robespierre. Il était sorti-

L'air agité et les propos de cette fille excitèrent les soupçons de la famille Duplay, les hôtes de Robespierre. On arrêta Cécile Renault; on la fouilla. On trouva sur elle deux petits couteaux. Elle ne convint pas d'avoir eu l'intention de tuer Robespierre; mais elle déclara qu'elle avait voulu voir « comment est fait un tyran. »

Cécile Renault était une tête exaltée et une royaliste fanatique, qui souhaitait ardemment, comme elle en convint, le renversement de la République par les puissances coalisées. Mais, en supposant, ce qui ne fut pas bien prouvé, qu'elle eût aspiré à devenir une Charlotte Corday contre-révolutionnaire, elle n'avait eu ni confidents ni complices. On arrêta ses parents; on mêla son affaire avec celle de Ladmiral.

Le 7 prairial (26 mai), Barère lut à la Convention un rapport où il faisait de Ladmiral et de Cécile Renault les agents du gouvernement anglais, et traitait les Anglais de « nation d'assassins. » Il entraîna la Convention à rendre un décret vraiment sauvage qui interdisait de faire aucun prisonnier anglais.

On fit donc du procès de Ladmiral et de Cécile Renault une grande « conspiration de l'étranger, » une vaste machine où l'on jeta pêle-mêle, comme dans le procès de Lucile, les personnes les plus étrangères les unes aux autres. Deux influences opposées contribuèrent à donner à cette affaire des proportions d'une exagération insensée d'une part, cruellement machiavélique de l'autre. Les partisans dévoués de Robespierre y mettaient une fureur sincère; ses ennemis, la majorité du Comité de sûreté générale, imaginèrent contre lui une manœuvre très-perfide. On avait mis dans l'affaire, à côté de quelques Hébertistes, des royalistes de distinction, d'anciens grands seigneurs, des Rohan, des Montmorency, Sombreuil, que sa fille avait sauvé des massacres de Septembre, mais ne put sauver de l'échafaud. Les meneurs du Comité de sûreté générale, Voulland, Vadier, Amar, s'avisèrent d'adjoindre aux accusés une famille de Sainte-Amaranthe, qui appartenait, par ses origines, au grand monde d'autrefois, mais dont les dames, la mère et la fille, tenaient une maison de jeu très en vogue au Palais-Egalité (Palais-Royal).

Robespierre jeune, moins austère que son frère, avait eu quelques relations dans cette maison élégante et suspecte. On attribua malignement à l'aîné ce qui regardait le jeune frère. On crut qu'il protégerait ces femmes, que cela répandrait sur lui un mauvais vernis. C'était mal le connaître. Il laissa faire.

Tout fut condamné, y compris une actrice distinguée, coupable d'être liée avec une personne de la famille Sainte-Amaranthe, et jusqu'à la pauvre petite domestique de cette actrice, une enfant de dix-huit ans! Ces cinquante-quatre personnes furent conduites à la mort avec la chemise rouge dont on revêtait les assassins et qu'avait portée Charlotte Corday.

Toutes ces victimes paraissant immolées à Robespierre, cela retourna violemment contre lui l'opinion, qui avait d'abord été émue en sa faveur lors des deux tentatives d'assassinat.

Quoique ces horreurs fussent en partie l'ouvrage des ennemis de Robespierre, l'opinion n'était pas injuste en l'en rendant responsable. C'était grâce à sa loi de prairial que tous ces malheureux avaient été condamnés en une seule séance sans défenseurs et sans débats.

Le Comité de sûreté générale avait visé à rendre Robespierre odieux par la « grande fournée des chemises rouges. » Il visait, d'autre part, à le rendre ridicule par une affaire d'un tout autre genre.

La police avait découvert dans le quartier latin une petite secte mystique formée par une vieille femme, nommée Catherine Théot,

qui se faisait appeler la « mère de Dieu », et qui mêlait l'Apocalypse à la Révolution. Vadier fit à la Convention un rapport sur ce « nouveau complot. » Le but de Vadier, d'Amar et de Voulland était de faire savoir que la « mère de Dieu » appelait Robespierre son Messie.

La Convention ordonna l'envoi de la « mère de Dieu » et de ses adeptes au Tribunal révolutionnaire ; mais, cette fois, Robespierre intervint, et de la façon la plus hardie. Il interdit à l'accusateur public de donner suite à l'affaire, et Fouquier-Tinville obéit.

Une telle situation ne pouvait longtemps durer sans un éclat.

De tristes nouvelles arrivèrent, sur ces entrefaites, de la Gironde et de la Dordogne.

Ce n'était pas seulement à Arras et Cambrai, d'une part, à Orange, de l'autre, qu'il avait été dérogé au décret qui abolissait les tribunaux et commissions révolutionnaires des départements. Par un arrêté du Comité de salut public, du 25 floréal (14 mai), la commission militaire de Bordeaux avait eu ordre de reprendre ses fonctions. Elle eut bientôt à frapper d'illustres victimes. L'homme qui raviva la Terreur à Bordeaux fut ce jeune agent de Robespierre et du Comité qui avait tant contribué à faire enfin cesser les massacres de Nantes : Jullien de Paris. Ce jeune fanatique avait une égale haine pour les Hébertistes tels que Carrier, et pour les Girondins, ce qui explique comment, humain à Nantes, il fut implacable à Bordeaux. Il n'eut pas de repos qu'il n'eût fait rappeler à Paris un représentant en mission dans la Gironde, Isabeau, qui, après s'être montré très-violent, s'était adouci et se faisait le protecteur des Bordelais. La société bordelaise essaya de gagner Jullien comme elle avait gagné Isabeau. On lui donna des fêtes : il sembla un moment chanceler ; puis il rappela « sa vertu » à son aide, et, à la suite d'un bal, il fit traduire devant la commission militaire toute une famille, père, mère, fille, à laquelle il supposait l'intention de le séduire.

Les exécutions se multiplièrent, et Jullien s'acharna à retrouver la trace de ceux des chefs girondins qui s'étaient réfugiés aux environs de Bordeaux, après que la tentative de résistance eut échoué en Normandie. Guadet, Buzot, Barbaroux, Salle, Pétion, étaient restés cachés à Saint-Émilion, durant huit longs mois d'angoisses morales et physiques, d'abord dans un souterrain, puis dans des maisons amies. C'est là qu'ils apprirent les procès et la catastrophe des Vingt-deux et de madame Roland.

Les représentants Tallien et Isabeau avaient mis peu d'ardeur à les chercher. Les émissaires de Jullien furent plus actifs, et, le 30 prairial (27 juin), Guadet et Salle furent découverts dans un grenier chez le père de Guadet. On les emmena à Bordeaux. Salle écrivit à sa femme une lettre d'adieu d'une grande élévation et d'une simplicité antique, qui contraste avec les habitudes déclamatoires de ce temps. — « Je crois, disait-il, m'être dévoué pour le peuple ; si, pour récompense, je reçois la mort, j'ai la conscience de mes bonnes intentions. J'emporte au tombeau ma propre estime, et, peut-être, un jour, l'estime publique me sera rendue. »

La postérité doit et accorde quelque chose de plus que l'estime à ces héros.

— « Espère, poursuit-il, espère en Celui qui peut tout ! Il est ma consolation au dernier moment, et j'ai trop besoin de penser qu'il faut bien que l'ordre existe quelque part, pour ne pas croire à l'immortalité de mon âme..... Comme le dit si bien Rousseau, « qui s'endort dans le sein d'un père, n'est pas en souci du réveil. »

Guadet et Salle moururent ensemble à Bordeaux. — « Citoyens, cria Guadet en montant à l'échafaud, voilà le dernier de vos représentants fidèles ! »

Informés de l'arrestation de leurs amis, Buzot, Pétion et Barbaroux quittèrent Saint-



Le général Dumouriez.

Émilion la nuit d'après. Pétion et Barbaroux laissèrent des lettres, l'un pour sa femme, l'autre pour sa mère. — « Je m'inquiète peu, écrivait Pétion, de ce que les hommes penseront de moi : j'ai défendu ma Patrie ; j'ai voulu son bien ; ma conscience ne me reproche rien... Je me trouve dans la plus cruelle situation ! Je me jette dans les bras de la Providence... je n'espère pas qu'elle m'en tire ! »

Barbaroux, lui, tâchait de faire espérer à sa mère que la Providence lui ferait trouver un asile.

Les trois proscrits, après avoir erré toute la nuit, entendirent des tambours, aperçurent de loin des soldats. Ils se jugèrent perdus, et résolurent de ne pas se laisser prendre. Au bruit d'un coup de feu, les soldats accoururent : ils trouvèrent un homme couvert de sang : c'était Barbaroux ; il n'était point parvenu à se tuer ; il s'était fracassé la mâchoire d'un coup de pistolet. Il fut conduit et décapité à Bordeaux.

Deux jours après, on trouva dans un champ de blé les cadavres de Buzot et de Pétion à demi dévorés par les loups. Ils avaient mieux réussi que Barbaroux à se donner la mort.

Si les proscrits de la Gironde fussent parvenus à se dérober quelques semaines de plus à leurs impitoyables ennemis, ils eussent été sauvés. Un mois après le chef des Marseillais de 92, on devait voir, à son tour, le persécuteur des Girondins, le grand chef des Jacobins, blessé, mutilé de la même manière que Barbaroux, finir de la même fin.

Il ne faut pas juger ces restes infortunés du parti girondin, Buzot, surtout, par les écrits qui subsistent de leur triste séjour à Saint-Émilion. Il faut surtout se garder de prendre pour l'opinion réelle et réfléchie de Buzot ses imprécations contre Paris et ses pensées découragées sur la démocratie et sur la France : ce sont là les cris du désespoir dont l'accablaient la mort de madame Roland et la destruction de son parti.

Le vrai testament de la Gironde, c'est celui qu'a écrit Gensonné le jour même de la chute des Girondins, le fatal 2 juin. « Je bénirai le sort qui m'est réservé, si ma mort peut être utile à l'établissement de la République. »

L'histoire a fait justice des calomnies répandues et par les Jacobins et par les contre-révolutionnaires contre ce groupe de patriotes à jamais illustres. Aucun d'eux n'a songé, comme les en accusait la Montagne, à dissoudre et à démembrer notre unité nationale. L'imputation de fédéralisme était-elle néanmoins, à leur égard, complétement fausse ? — En fait, oui ! — En idée et en théorie, pas entièrement. Madame Roland rapporte, dans ses Mémoires, l'opinion de Buzot sur le gouvernement fédératif et le gouvernement unitaire. Il croyait à la nécessité « présente » de l'unité pour la France ;



Mort de Buzot et de Pétion.

mais, au fond, dans l'avenir, dans l'idéal, il penchait pour les petites républiques confédérées. Madame Roland semble approuver cette opinion conforme à celle de son maître Rousseau.

Madame Roland et Buzot ne comprenaient donc pas clairement le rôle de la France dans le monde : la grande unité initiatrice, la nécessité du grand centre intellectuel et moral. Les Montagnards, avec moins de pensée réfléchie, avaient un instinct plus profond que les Girondins : ces violents et sauvages fils des Gaulois sentaient plus juste sur la destinée de la France que les brillants élèves des Grecs et des Romains.

Le philosophe et le savant de génie qui s'étant associé aux grands orateurs de la Gironde, Condorcet, ne partageait aucune de leurs erreurs et appréciait admirablement le rôle de Paris et l'unité française.

Au moment où les dernières victimes de la Gironde périrent à Bordeaux et dans la Dordogne, l'horreur allait toujours croissant à Paris. Les espions, les délateurs, comme au temps de ces empereurs romains qu'avait rappelés Camille dans le *Vieux Cordelier*, inventaient chaque jour un nouveau complot pour se faire valoir et perdre une foule de malheureux. Une tentative d'évasion, à Bicêtre, par des détenus de droit commun, des voleurs, fut transformée en conspiration politique, et l'on joignit à ces misérables un député dantoniste, Osselin, condamné aux fers pour avoir caché une femme accusée d'émigration. Osselin voulut prévenir la guillotine : il s'enfonça un clou dans la poitrine ; on le

traîna mourant devant les juges, et, de là, à l'échafaud.

Cette atrocité indigna les plus violents « sans-culottes. »

Il y avait une sorte d'émulation forcenée entre les ultrà-terroristes des deux Comités et les Robespierristes de la police et du Tribunal révolutionnaire. Barère avait dit : « il faut *épurer* la population, *évacuer* les prisons. » Hermann, le commissaire des administrations et de la police générale, écrit, dans un rapport au Comité de salut public : « Il faudrait peut-être en un instant purger les prisons. » Le Comité autorisa Hermann à rechercher les complots dans les prisons. L'autorisation est signée de Robespierre. C'est la seule signature politique qu'il ait donnée pendant qu'il se tenait à l'écart du Comité (7 messidor-25 juin). Il est donc bien responsable de ce que firent Hermann et son auxiliaire Lanne, le chef du bureau spécial de police, institué par l'influence de Robespierre.

Ils découvrirent une prétendue conspiration dans la prison du Luxembourg, et envoyèrent, d'un seul coup, cent cinquante-neuf accusés au Tribunal révolutionnaire : il y avait là beaucoup d'anciens nobles, des militaires, des journalistes, des banquiers. On fut obligé, pour tant de monde, de construire, dans la salle du Tribunal, un échafaudage avec des gradins. Cette masse d'accusés fut jugée et exécutée en trois fournées (19-22 messidor; 7-11 juillet).

Il n'y avait eu que dix acquittés.

Il y eut ensuite la « fournée » des Carmes, 1er thermidor (20 juillet) : quarante-cinq victimes, dont plusieurs grands seigneurs et le général Beauharnais, qui avait commandé sur le Rhin, et dont le fils fut Eugène Beauharnais.

C'était désormais tous les jours vingt, trente, quarante condamnés : la plus haute noblesse de l'ancienne cour mêlée à des gens de la plus humble condition. Ces nobles, hommes et femmes, plusieurs très-avancés en âge, étaient précisément ceux qu'on eût dû épargner, puisqu'ils n'avaient point émigré. Les plus furieux proscripteurs, Billaud-Varennes et Collot d'Herbois eux-mêmes et les hommes du Comité de sûreté générale, commençaient à crier contre le Tribunal et contre Hermann et Lanne et leurs mouchards de prison, qui « démoralisaient le supplice, » disait Collot.

L'ancien Tribunal révolutionnaire, du 7 avril 1793 au 23 prairial an II (11 juin 1794), avait prononcé 1256 condamnations à mort. Le nouveau Tribunal du 22 prairial en prononça 1361, du 23 prairial au 9 thermidor, en six semaines ! La Terreur était comme une effroyable machine lancée sur une pente rapide et dont le mouvement s'accélère jusqu'à ce qu'elle se brise.

La crise intérieure du Gouvernement révolutionnaire approchait.

Le 13 messidor (1er juillet), Robespierre, se croyant fortifié par la victoire de Fleurus et par le retour de Saint-Just, fit, aux Jacobins, un discours contre ceux « qui veulent soustraire les aristocrates à la justice, » contre « la faction des indulgents. » Il récrimina longuement contre les calomniateurs qui l'accusaient d'être un tyran. Il se plaignit que « certains de ses collègues colportassent ces calomnies. » — « Si l'on me forçait de renoncer à une partie des fonctions dont je suis chargé (celles du Comité), il me resterait ma qualité de Représentant du peuple, et je ferais une guerre à mort aux tyrans et aux conspirateurs. »

Le 21 messidor (9 juillet), aux Jacobins, il attaqua Barère, qui louvoyait entre lui et ses ennemis.

Payan, l'agent national près de la Commune, et les autres meneurs robespierristes pressaient Robespierre de prendre l'offensive et poussaient à un nouveau 31 mai. Payan convoqua les comités révolutionnaires à la Commune. C'était une véritable ré-

volte contre la loi récente qui prohibait ces réunions.

Le Comité de salut public annula la convocation, mais ne sévit pas.

On hésitait des deux côtés. Carnot était revenu à la résolution qu'il avait provoquée après la mort de Danton, et conseillait d'observer et d'attendre.

Les Comités firent cependant un acte significatif : ils supprimèrent, à la fin de messidor, le bureau de police qui était l'instrument de Robespierre. Barère, dans un rapport à la Convention, du 2 thermidor (20 juillet), fit une allusion hostile à Robespierre, sans le nommer encore.

On assure que Saint-Just avait, à son retour, fait entendre nettement aux deux Comités que le Salut public réclamait la dictature, et que le dictateur ne pouvait être que Robespierre. Les Comités avaient, dit-on, repoussé dédaigneusement cette ouverture.

A la veille de la grande lutte dont personne ne pouvait mesurer les conséquences, les deux Comités réunis firent une dernière tentative de conciliation. Le 5 thermidor (22 juillet) au soir, ils mandèrent Robespierre, et lui exposèrent nettement les griefs qu'on avait contre lui. Robespierre et Saint-Just récriminèrent, surtout contre Carnot. Le sombre et dur Billaud-Varennes fut, cette fois, le plus conciliant : il parut sentir que la chute de Robespierre entraînerait celle des ultrà-révolutionnaires du Comité de salut public. — « Nous sommes tes amis, dit-il à Robespierre; nous avons toujours marché ensemble. »

On ne put s'entendre. Robespierre, au fond, était convaincu de la nécessité de sa dictature, et Saint-Just et Couthon au moins autant que lui. Il paraît que l'on convint toutefois de voiler les dissensions du gouvernement; mais chacun avait compris que ce n'était là qu'un répit de quelques jours, et l'on se prépara au choc décisif.

Le lendemain, Couthon se plaignit aux Jacobins que les Comités eussent fait sortir de Paris une partie des canonniers de la garde nationale, qui passaient pour jacobins et robespierristes; il en accusa Carnot. Il dit qu'il y avait cinq ou six agents de l'étranger dans la Convention.

Le 7 thermidor (25 juillet), une députation des Jacobins vint accuser devant la Convention « les indulgents, » et dénoncer le « commissaire du mouvement des armées (Carnot), » qui, dirent-ils, « semble s'environner de ténèbres. » — « Il a de grands moyens à sa disposition pour la défense de la patrie; ne peut-il pas en abuser pour la trahir? »

Barère, effrayé de cette attitude des Jacobins, ménagea de nouveau Robespierre dans un rapport assez vague qu'il présenta, ce même jour, à la Convention, et où il attaqua la mémoire de Danton aussi bien que des Girondins et des Hébertistes, comme pour faire sa cour à Robespierre.

Ce même jour, 7 thermidor, qui doit compter parmi les plus tristes journées des exécutions révolutionnaires, vit monter à l'échafaud le grand poëte André Chénier, frère de cet autre poëte Marie-Joseph Chénier, à qui l'on doit le *Chant du Départ* et tant de nobles poésies républicaines. André Chénier, qui avait fait renaître parmi nous l'inspiration de la poésie antique et la beauté de l'art grec, était resté attaché au parti feuillant et constitutionnel, pendant que son frère se dévouait avec ardeur à la République. André avait écrit contre les Montagnards des pamphlets passionnés et des vers magnifiques qui lui coûtèrent la vie. Son frère, menacé lui-même comme Dantoniste, ne put rien pour le sauver.

Le rapport de Barère avait semblé indiquer que le Comité pouvait encore plier devant Robespierre ou traiter avec lui.

C'eût été un arrêt de mort pour plusieurs députés de la Montagne, qui savaient que

Robespierre voulait leurs têtes et que la résistance du Comité de Salut public les avait seule préservés jusque là. L'un d'eux, Lecointre de Versailles, homme bizarre et un



André Chénier.

peu grotesque, mais plein de courage, prépara un mémoire à la Convention pour demander la mise en accusation de Robespierre, et ils jurèrent, entre huit ou dix, si cette proposition échouait, « d'immoler le tyran en pleine Convention. »

Parmi eux se trouvaient Barras et Fréron, qui avaient été les tyrans de la Provence. Fréron, ancien ami de Camille et de Lucile, n'avait pas eu le courage de les défendre; mais, maintenant, menacé à son tour, il était disposé à les venger.

Un autre de ces députés, Tallien, fort maltraité à la Convention par Robespierre et par Couthon, s'était humilié devant eux pour les apaiser. Il reçut d'une femme qu'il aimait, et qui avait été arrêtée comme suspecte, la lettre suivante : « Je vais demain au Tribunal révolutionnaire ; je meurs avec le désespoir d'avoir été à un lâche comme vous. »

Tallien acheta un poignard et résolut de s'en frapper, s'il ne pouvait frapper Robespierre.

Robespierre procéda comme il l'avait fait tant de fois. Il avait d'abord lancé en avant les Jacobins pour ébranler la Convention; puis il attaqua en personne. Il prononça, le 8 thermidor (26 juillet), un grand discours qu'il préparait depuis un mois.

Il débute par un long et habile plaidoyer contre l'accusation d'aspirer à la tyrannie. Il se défend d'avoir projeté de proscrire « des membres irréprochables de la Convention. » Il insiste sur l'opposition qu'il a faite à la proscription d'une « partie de l'Assemblée. » Il désignait par là les soixante-deux députés de la droite détenus comme suspects, et dont il avait empêché la mise en accusation. C'était un appel à la droite et au centre. Il s'adressa, d'autre part, aux restes des groupes de la Montagne, dont il avait immolé les chefs.

« Je ne connais, dit-il, que deux partis, celui des bons et celui des mauvais citoyens; je n'impute pas les crimes de Brissot, de Danton ou d'Hébert à ceux que ces conspirateurs ont trompés. »

De la défensive, il passa à l'offensive. « La fureur de mes ennemis, dit-il, a redoublé depuis la fête de l'Être suprême, que ne peuvent me pardonner les apôtres de l'athéisme et de l'immoralité. » — Et il se plaint d'avoir été insulté, pendant la fête même, par des Représentants du peuple.

Il se plaint du système que suivent ses ennemis pour le rendre responsable, à lui seul, « de tout ce qui se fait de rigoureux ou même d'inique.

« La force de la calomnie, l'impuissance de faire le bien et d'arrêter le mal, m'a forcé d'abandonner absolument mes fonctions de membre du Comité de salut public. Voilà six semaines que ma prétendue dictature

est expirée, et que je n'ai aucune espèce d'influence sur le Gouvernement. — La patrie en a-t-elle été plus heureuse? Je le souhaite! — Dans quelles mains sont aujourd'hui les armées, les finances et l'administration de la République? — Dans les mains de la coalition qui me poursuit. — Ce n'est pas assez pour eux d'avoir éloigné un surveillant incommode; ils méditent de lui arracher le droit de défendre le peuple avec la vie. — Je la leur abandonnerai sans regret!... La mort n'est pas, comme on l'a dit, *un sommeil éternel!* Effacez des tombeaux cette maxime gravée par des mains sacriléges (celles des Hébertistes, qui inscrivaient sur la porte des cimetières : *La mort est un sommeil éternel!*)..... cette maxime qui décourage l'innocence opprimée et qui insulte à la mort! Gravez-y plutôt celle-ci : *La mort est le commencement de l'immortalité!* »

Tout auprès de ces hautes idées religieuses, introduites d'une façon inattendue et brusque dans une polémique politique, éclatent, par une dissonance étrange et qui est bien dans le caractère de Robespierre, des récriminations haineuses et implacables. Il se plaint que le décret contre les Anglais soit perpétuellement violé, c'est-à-dire qu'on ne passe pas au fil de l'épée les Anglais vaincus; il se plaint qu'on joue des comédies philanthropiques dans la Belgique reconquise, c'est-à-dire qu'on traite amicalement des populations qui, après s'être tournées contre nous, reviennent à la France.

Il accuse ceux qui conduisent les affaires publiques (le Comité) d'incliner à l'indulgence et de favoriser l'aristocratie. — « L'intrigue et l'étranger triomphent! — On éloigne nos canonniers ; on intrigue dans l'armée : donc, on conspire. — La contre-révolution est dans l'administration des finances! Quels en sont les administrateurs suprêmes? — Des aristocrates et des fripons connus! »

Dans son discours écrit qui a été imprimé, il nommait Cambon ; mais il ne prononça pas ce nom à la tribune.

Il le désignait suffisamment, et il attaqua le système des assignats comme inventé par l'étranger pour affamer la France.

Il en revient, après notre victoire, à l'idée par lui émise avant la campagne : que les tyrans retirent leurs armées pour nous laisser à nos dissensions. Et il renouvelle ses prédictions de 91 et 92 sur l'avénement du despotisme militaire.



Lecointre de Versailles.

« Laissez flotter un moment les rênes de la Révolution; vous verrez le despotisme militaire s'en emparer, et le chef des factions renverser la représentation nationale avilie : un siècle de guerre civile et de calamités désolera notre patrie, et nous périrons pour n'avoir pas voulu saisir un moment marqué dans l'histoire des hommes pour fonder la Liberté!

« La défaite des factions rivales a comme émancipé tous les vices. »

C'était bien la peine, alors, de tuer tous les chefs des partis! — En détruisant toutes les forces libres, et en poussant à outrance la dictature révolutionnaire, Robespierre avait tout fait pour aplanir la voie à ce despotisme militaire qu'il redoutait et qu'il préparait.

Et il conclut ainsi :

« Disons la vérité! Disons qu'il existe contre la liberté publique une coalition criminelle qui intrigue au sein même de la Convention : que cette coalition a des complices dans les deux Comités. — Quel est le remède à ce mal? — Epurer les deux Comités et constituer l'unité du gouvernement sous l'autorité suprême de la Convention. »

Il laissait la menace suspendue sur la tête de ses adversaires, qu'il accusait sans les nommer, en sorte que chacun pouvait se croire en péril. C'était une grande faute, et qui lui enlevait le bénéfice de l'habileté avec laquelle il avait cherché à rassurer la masse de l'Assemblée.

Un ennemi de Robespierre, Lecointre de Versailles, par un mouvement difficile à expliquer, demanda l'impression du discours. Un autre député anti-robespierriste, Bourdon de l'Oise, s'y opposa. Barère, au contraire, l'appuya, parce que, dit-il, « dans un pays libre, il n'est aucune assertion qui ne doive pouvoir être examinée et combattue. »

Couthon proposa que le discours fût envoyé à toutes les communes de France.

La Convention ordonna l'envoi.

Robespierre semblait triompher.

Cambon s'élança à la tribune.

— « Avant d'être déshonoré, s'écria-t-il, je parlerai à la France! »

Il se défendit avec l'énergie d'un caractère indomptable et d'une conscience sans reproches. — « Etranger, dit-il, à toutes les factions, je les ai dénoncées tour à tour lorsqu'elles ont attaqué la fortune publique. — Il est temps de dire la vérité tout entière. Un seul homme paralyse la volonté de la Convention; cet homme, c'est Robespierre! »

Robespierre recula. Tout à l'heure, il avait traité les administrateurs des finances de fripons : maintenant, il dit qu'il blâmait les idées de Cambon en finances, sans attaquer ses intentions!

Billaud-Varennes prit la parole : — « Je demande, dit-il, que la Convention examine le discours de Robespierre avant de l'envoyer aux communes. J'aime mieux que mon cadavre serve de trône à un ambitieux que de devenir, par mon silence, le complice de ses forfaits. Je demande le renvoi du discours aux deux Comités.

— Quoi! s'écria Robespierre; on renverrait mon discours à l'examen de ceux que j'accuse!

— Nommez ceux que vous accusez! » cria-t-on.

« J'ai proposé, dit Barère, l'impression du discours de Robespierre, parce que, dans un pays libre, on doit tout publier. Nous répondrons à cette déclamation par les victoires de nos armées! »

Et il lut les dépêches qui annonçaient la prise de Nieuport, la prise de Bruxelles et de Malines, l'entrée des Français à Anvers « aux acclamations d'un peuple immense. »

C'était la réponse de Carnot aux accusations de Robespierre et de Saint-Just.

L'envoi du discours aux communes fut révoqué : la séance, après un premier succès pour Robespierre, finit par une défaite. Le centre et la droite avaient lâché pied. Ils n'étaient pas allés, toutefois, jusqu'à renvoyer le discours aux Comités, comme l'avait demandé Billaud.

« Je n'attends plus rien de la Montagne, dit Robespierre en rentrant chez lui; mais la masse de la Convention m'entendra! »

Le soir, il alla relire son discours aux Jacobins. Il fut passionnément applaudi.

— « C'est mon testament de mort, leur dit-il. Je vous laisse ma mémoire : vous la défendrez! Je vais boire la ciguë!

— Je la boirai avec toi, » cria le peintre David, qui, dans un de ses plus beaux tableaux, avait peint Socrate buvant ce poison qu'on donnait, chez les Athéniens, aux condamnés à mort.

Le président du Tribunal révolutionnaire, Dumas, déclara que le gouvernement était devenu contre-révolutionnaire. Il se tourna vers Billaud-Varennes et Collot d'Herbois, qui étaient venus hardiment pour tenir tête à Robespierre dans son quartier général des Jacobins. — « Vous aurez le sort d'Hébert et de Danton, » leur cria Dumas.

Ils voulurent prendre la parole. On les accabla d'imprécations. — « Les conspirateurs doivent périr! » dit Couthon. — La majorité du club se leva en criant : « Les conspirateurs à la guillotine ! »

Billaud et Collot durent s'enfuir, et la minorité les suivit.

Pendant ce temps, la Commune, dirigée par un homme très-vigoureux et très-capable, Payan, préparait un 31 mai pour le lendemain. Elle autorisait le commandant de la garde nationale, Hanriot, à convoquer les bataillons des sections pour le 9 thermidor à 7 heures.

Les deux plus énergiques meneurs du parti, Payan et le vice-président du Tribunal révolutionnaire, Coffinhal, un des rédacteurs de ces bulletins du Tribunal que nous avons signalés comme si infidèles, vinrent offrir à Robespierre l'insurrection toute prête. Il refusa. Il espérait encore regagner la Convention par sa parole et la retourner contre les Comités.

Collot d'Herbois, au sortir des Jacobins, avait couru au Comité de salut public. Ses collègues, sauf Robespierre et Couthon, étaient là, travaillant comme à l'ordinaire. Carnot étudiait des cartes et des plans; Saint-Just écrivait seul à une table. Collot lui saisit le bras en criant avec fureur : « Tu rédiges notre acte d'accusation !

— Tu ne te trompes pas, Collot, » répondit Saint-Just avec un froid « de marbre, » comme le raconta le lendemain Collot; « j'écris ton acte d'accusation ; » et, se tournant vers Carnot : « tu n'y es pas oublié non plus ! »

Et il récrimina en imputant, à son tour, à la majorité des Comités de préparer la mise en accusation de Robespierre.

Les membres présents des Comités nierent. Saint-Just, alors, revint sur sa réponse à Collot et dit que le rapport qu'il rédigeait exposait des griefs, mais n'allait pas jusqu'à proposer une mise en accusation. Il finit par promettre de lire son rapport aux deux Comités avant la séance de la Convention.

Durant cette violente discussion, qui avait rempli toute la nuit, Cambon, Fréron, Lecointre de Versailles étaient venus, l'un après l'autre, presser les Comités de faire arrêter le maire Fleuriot-Lescot, l'agent national Payan et le commandant Hanriot. Les Comités mandèrent les autorités municipales, puis les laissèrent repartir. Saint-Just s'en alla à 5 heures du matin.

Les Comités avaient hésité à frapper, comme Robespierre avait hésité à autoriser un mouvement insurrectionnel.

Pendant ce temps perdu par les Comités, les meneurs de la Montagne, ceux qui sentaient leur tête en jeu, avaient été plus actifs; ils avaient négocié avec la droite et le centre de la Convention.

Ils leur promettaient d'arrêter la Terreur. — « Vous y passerez à votre tour, leur disaient-ils, si Robespierre l'emporte. » Par deux fois, leurs avances furent repoussées. Ils revinrent à la charge. Les hommes les plus influents de la droite, les anciens constituants Boissy-d'Anglas, Durand de Maillane et autres, qui, la veille encore, assuraient Robespierre de leur admiration (Boissy-d'Anglas l'appelait l'*Orphée de la France*), cédèrent enfin ; ils pensèrent que la majorité et le Gouvernement finiraient par leur revenir si le dictateur tombait.

Les deux Comités réunis attendaient Saint-Just et son rapport. Il ne parut pas. A midi, on apporta une lettre de sa part : « L'injustice, écrivait-il, a flétri mon cœur ; je veux l'ouvrir tout entier à la Convention nationale. »



Tallien.

On apprit en même temps que la séance était ouverte et Saint-Just à la tribune.

« Allons ! s'écria le vieux Rühl, du Comité de sûreté générale : allons démasquer ces scélérats, ou présenter nos têtes à la Convention ! »

Les deux Comités se transportèrent aussitôt à l'Assemblée. A leur entrée, ils furent applaudis par les tribunes, ordinairement si robespierristes. C'était un signe et un présage.

Le rapport de Saint-Just était tout différent de sa manière habituelle. Il était très-mesuré, moins éclatant, mais plus pratique que le grand discours de Robespierre. Saint-Just avait jugé la situation, et tempéré et limité le plus possible ses accusations. Il ne les faisait porter que sur quatre membres du Comité de salut public, Carnot, Barère, Billaud-Varennes et Collot d'Herbois, plus âprement sur ces deux derniers. Encore ne concluait-il pas formellement contre eux. « Je désire, disait-il, qu'ils se justifient. »

Il demandait que tout acte des Comités portât au moins six signatures, afin d'écarter les accusations de triumvirat et de dictature, et il proposait, en termes assez vagues, qu'on rédigeât des institutions qui, sans rien faire perdre au Gouvernement de son ressort révolutionnaire, l'empêchassent de tendre à l'arbitraire, de favoriser l'ambition et d'opprimer ou d'usurper la représentation nationale.

C'était là une retraite habile, et qui semblait rendre les transactions possibles. Mais, alors, pourquoi avoir rompu avec les Comités en leur manquant de parole ? — C'était au sein des Comités qu'il eût fallu renouveler la tentative de conciliation du 5 thermidor. On n'était pas là si résolu à la lutte qu'on eût repoussé la discussion.

Les membres des Comités, n'ayant pas vu reparaître parmi eux Saint-Just, étaient convaincus qu'il n'était à la tribune que pour demander leurs têtes. Les meneurs de la Montagne, assurés de la droite, étaient, de leur côté, « décidés à en finir. »

Ils étaient convenus de ne laisser parler ni Robespierre ni Saint-Just. On prétend que Sieyès, qui, depuis longtemps, se taisait et se faisait oublier sur les bancs du centre, aurait dit : « la mort sans phrases ! »

Aux premiers mots de Saint-Just, Tallien l'interrompit ; puis Billaud-Varennes. Barère, revenu au désir de transiger, tâcha d'arrêter Billaud ; mais celui-ci, exaspéré de l'accueil qu'il avait reçu aux Jacobins la veille, éclata par une harangue fougueuse, incohérente, et remua violemment l'Assemblée. — « L'Assemblée, dit-il, est entre



Le 9 Thermidor à la Convention.

deux égorgements ! Elle périra si elle est faible !

— Non, non ! » crièrent de toutes parts les députés, en se levant et en agitant leurs chapeaux. Les tribunes répondirent par les cris de : — « Vive la Convention, vive le Comité ! »

« Nous mourrons tous, reprit Billaud, pour sauver la liberté ; il n'y a pas ici un seul représentant qui voulût exister sous un tyran !

— Non, non ! crièrent les députés : périssent les tyrans ! »

Mais, lorsque Billaud, entassant au hasard toute espèce de griefs contre Robespierre, s'avisa de lui reprocher d'avoir protesté comme un furieux la première fois que lui, Billaud, avait dénoncé Danton au Comité, des murmures s'élevèrent. Ces paroles glacèrent la Montagne ; elles désarmaient Dubois-Crancé, Merlin de Thionville et bien d'autres. Si quelque chose pouvait sauver Robespierre, c'était cette explosion ultrà-terroriste de Billaud.

Robespierre s'élança à la tribune. Ceux qui se croyaient perdus s'il échappait poussèrent des cris furieux : — « A bas le tyran ! » Le tumulte devint effroyable.

Tallien déclara qu'il s'était armé d'un poignard pour percer le sein du nouveau Cromwell, si la Convention n'avait pas le courage de le décréter d'accusation. Il demanda l'arrestation d'Hanriot et de son état-major.

On vota l'arrestation d'Hanriot, puis celle du président du Tribunal révolutionnaire,

Dumas, pour sa conduite aux Jacobins la veille.

Robespierre insista de nouveau pour avoir la parole. Les cris étouffèrent sa voix. L'Assemblée vota une proclamation au peuple, rédigée par Barère.

Barère y réfutait le discours de Robespierre de la veille, en peu de mots, mais sans toutefois l'accabler. Il pouvait encore échapper.

La séance se prolongeait. Les accusations s'accumulaient confusément. Tallien les résuma et les concentra violemment et habilement sur le discours de la veille et sur la séance des Jacobins.

Robespierre se tourna vers la Montagne, cherchant du regard s'il n'y retrouverait pas un appui. Les uns, Dantonistes ou Hébertistes, lui lançaient des invectives. Les autres, un petit nombre de patriotes indépendants des partis, détournaient tristement la tête, répugnant à l'accabler et ne voulant pas sauver en lui la dictature.

Robespierre, désespéré et furieux, se retourna vers la droite: « Vous, hommes purs! leur cria-t-il, c'est à vous que je m'adresse et non aux brigands !.... » La droite ne répondit que par des clameurs ironiques.

Tous les partis dont il avait abattu les hautes têtes le repoussaient. Il semblait que chacun des groupes de l'Assemblée vît les ombres de ses morts étendre la main sur l'accusé comme pour dicter son arrêt: ici, Danton, Camille et Lucile ; là, madame Roland et Vergniaud ; plus loin Thouret et Barnave !

Robespierre, haletant, s'adressa de nouveau au président: « Pour la dernière fois, président des assassins, je te demande la parole ! »

Le président était le Dantoniste Thuriot, qui venait de remplacer Collot-d'Herbois. Thuriot ne répondit qu'en agitant violemment sa sonnette.

La voix de Robespierre s'éteignait dans sa gorge.

« Le sang de Danton l'étouffe ! » cria le député Garnier de l'Aube.

Robespierre se redressa et lança un mot terrible : « Ah ! vous voulez venger Danton ! — Lâches ! pourquoi ne l'avez-vous pas défendu ? »

Deux Montagnards obscurs, Louchet et Lozeau, demandèrent la mise en accusation de Robespierre.

Devant cette grande et redoutable résolution, l'Assemblée un moment hésita. Les applaudissements furent d'abord isolés ; mais bientôt ils éclatèrent de toutes parts.

« Je suis aussi coupable que mon frère, s'écria Robespierre jeune ; je demande aussi le décret d'accusation contre moi ! »

Robespierre essaya d'empêcher qu'on acceptât ce sacrifice et de défendre son frère. Il apostropha de nouveau le président et l'Assemblée.

Une voix cria: « Président, est-ce qu'un homme sera le maître de la Convention ?

— Il l'a été trop longtemps, dit une autre voix.

— Ah ! cria Fréron, qu'un tyran est dur à abattre ! »

On cria: « Aux voix l'arrestation ! »

Elle fut décrétée.

Louchet, le premier qui l'avait demandée, dit: « Nous avons entendu voter l'arrestation des deux Robespierre, de Saint-Just et de Couthon !

— Oui ! oui ! » cria-t-on de tous côtés.

Couthon déclara courageusement qu'il acceptait sa part de responsabilité dans les actes de ses amis.

Lebas, l'ami de Robespierre et le compagnon des missions de Saint-Just, s'élança à la tribune. Des représentants qui l'estimaient essayèrent de le retenir. Il les re-

poussa, et dit : « Je ne veux point partager l'opprobre de ce décret; je demande aussi à être arrêté ! »

Son arrestation fut décrétée.

« Citoyens, dit Collot-d'Herbois, vous avez sauvé la patrie ! Vos ennemis voulaient refaire une insurrection du 31 mai ! »

— « Il en a menti ! » cria Robespierre.

Le tumulte était épouvantable. Les huissiers n'osaient exécuter l'arrestation de ces hommes qui faisaient trembler tout le monde.

« A la barre ! à la barre ! cria-t-on ; qu'ils descendent à la barre ! »

Ils y descendirent.

« Citoyens, reprit Collot-d'Herbois, les rois vaincus n'avaient plus qu'une ressource : la guerre civile au sein de la Convention, pour nous forcer d'accepter un tyran ; mais jamais le peuple français n'aura de tyrans !

— Non ! non ! cria-t-on ; vive la République ! » On emmena les accusés. La séance fut suspendue. Il était cinq heures et demie du soir.

Au bruit de ce qui se faisait dans la Convention, le bourreau, le fameux Sanson, par les mains duquel avaient passé roi, reine et tous les chefs de partis, vint demander à Fouquier-Tinville s'il ne fallait pas suspendre les exécutions du jour. « Rien ne doit arrêter le cours de la justice, répondit Fouquier. » On emmena quarante-cinq condamnés sans escorte, Hanriot ayant rassemblé autour de lui tous les gendarmes, en vue du mouvement projeté. L'exécuteur et ses aides espéraient qu'on leur enlèverait leurs victimes pendant la route ; le faubourg Saint-Antoine était agité ; des hommes du peuple commençaient à arrêter les charrettes des condamnés. Hanriot, par malheur, courait en ce moment le faubourg avec ses gendarmes. Il dispersa l'attroupement, et ordonna au funèbre cortége de poursuivre son chemin. Les quarante-cinq malheureux eurent le sort de leurs devanciers.

L'arrestation de Robespierre et de ses collègues n'avait pas décidé la question. Le parti robespierriste conservait des moyens d'action considérables. A l'heure même où la Convention suspendait sa séance, la Commune, menée par des gens très-énergiques, prenait une attitude ouvertement insurrectionnelle. L'agent national Pasan rédigeait une violente adresse au peuple, qu'il fit signer au maire Fleuriot-Lescot, contre « les scélérats qui oppriment la Convention et qui poursuivent Robespierre et ses amis. » On arrêta à l'Hôtel de ville les envoyés des deux Comités ; on convoqua les autorités parisiennes et les sections ; on manda l'artillerie des sections. On mit « les patriotes décrétés d'arrestation sous la sauvegarde du peuple. » On sonna le tocsin de l'Hôtel de ville. On fit annoncer aux Jacobins que le conseil général de la Commune était insurgé contre « les nouveaux conspirateurs. »

Les Jacobins répondirent qu'ils voulaient vaincre ou mourir plutôt que de subir le joug des conspirateurs ; qu'ils étaient en permanence.

Le Conseil général de la Commune nomma un comité d'exécution « pour le salut de la République. »

Si le chef militaire des Robespierristes eût valu les chefs civils, la Convention eût été probablement perdue ; mais le commandant Hanriot ne sut que courir les rues, ivre, à la tête de ses gendarmes, appelant aux armes le peuple, qui se montrait étonné, troublé, et qui ne le suivait pas.

Hanriot s'était porté d'abord au faubourg Saint-Antoine, sans réussir à l'entraîner. Il revint de là vers les Tuileries. La faible poste qui gardait la Convention lui barra le passage, et un huissier signifia aux gendarmes le décret rendu contre lui. Les gendarmes hésitèrent : Hanriot ne sut

pas les enlever et rentra avec eux dans la rue Saint-Honoré. Deux députés sommèrent les gendarmes de l'arrêter : ils obéirent. Hanriot et ses aides de camp furent



Léonard Bourdon

conduits, garrottés, au Comité de sûreté générale.

Le Conseil général de la Commune, averti de cet échec, envoya le vice-président du Tribunal révolutionnaire, Coffinhal, avec ce qu'il avait sous la main de canonniers parisiens, « pour délivrer les patriotes détenus. »

Coffinhal, homme d'action très-vigoureux, alla droit au Comité de sûreté générale et délivra Hanriot. Les gendarmes laissèrent faire les canonniers.

Coffinhal ne put délivrer, avec Hanriot, Robespierre et ses collègues, qui, des Comités, avaient été envoyés en diverses prisons ; mais il eût pu faire bien plus, si Hanriot avait eu la même énergie que lui. Les gendarmes, entraînés par l'exemple des canonniers, étaient revenus à leur ancien chef ; la Convention, qui venait de rentrer en séance, n'avait encore autour d'elle qu'une poignée de soldats.

Coffinhal voulait attaquer. Aux cris de « hors la loi ! » poussés par un groupe dans la cour des Tuileries, le cœur défaillit à Hanriot, et il tourna bride vers l'Hôtel de ville.

Robespierre avait été conduit à la prison du Luxembourg ; mais le concierge, par ordre de la Commune, avait refusé de le recevoir. Robespierre ne voulut point se rendre à l'Hôtel de ville ; il prétendait respecter le décret rendu par la Convention contre lui, et il espérait être acquitté par le Tribunal révolutionnaire, comme l'avait été Marat. Il se fit conduire à l'administration de la police (depuis, la Préfecture de police), dans la Cité, se maintenant volontairement en état de détention. Il résista au premier appel de la Commune. Coffinhal vint l'enlever, l'emporter, pour ainsi dire, malgré lui, à l'Hôtel de ville.

« Vous me perdez ! disait-il ; vous perdez la République ! »

Il fut rejoint à l'Hôtel de ville par son frère, Saint-Just, Couthon et Lebas, enlevés, par ordre de la Commune, des prisons où ils avaient été conduits.

La Convention s'était crue un moment perdue, quand elle avait appris qu'Hanriot délivré était à sa porte. Le président Collot-d'Herbois avait dit d'une voix lugubre : « Citoyens, voici l'instant de mourir à notre poste ! »

La Convention, n'étant pas attaquée, attaqua. Elle nomma Barras commandant de la garde nationale. Elle déclara hors la loi la municipalité, puis tous les fonctionnaires publics rebelles, et Robespierre et « tous ceux qui s'étaient soustraits à un décret d'arrestation. »

Des détachements de garde nationale venaient peu à peu se grouper autour de la Convention. Beaucoup de sections en-



Le 9 Thermidor à l'Hôtel de ville.

voyaient protester de leur dévouement à la Représentation nationale. Un certain nombre se déclaraient pour Robespierre et pour la Commune. D'autres étaient partagées. Il y en avait qui se portaient d'un côté, pendant que leurs comités révolutionnaires allaient de l'autre. Ces comités, qui n'étaient plus élus par les sections, mais désignés par les Comités de salut public et de sûreté générale, avaient perdu leur influence.

La vérité est que la masse parisienne ne remua pas durant cette fameuse nuit. La lutte était entre deux minorités qui flottaient, bien des gens incertains passant et repassant de l'une à l'autre.

Il n'y avait là rien qui ressemblât aux anciennes journées de la Révolution, au 14 juillet, au 10 août. La majorité de la population, affaiblie de ses éléments les plus énergiques qui étaient aux armées, et surmenée et comme stupéfiée par tant d'événements terribles, était devenue inerte. La Cité, siége du Tribunal révolutionnaire, resta longtemps neutre. Le président Dumas et le vice-président Coffinhal étaient avec l'insurrection à la Commune; Fouquier-Tinville se réservait; Hermann, le commissaire robespierriste de l'intérieur et de la police générale, avait tourné : il avait signé les ordres d'arrestation envoyés par les deux Comités. Le bourdon de Notre-Dame ne sonna pas. La garde nationale de la Cité se déclara enfin pour la Convention, et occupa le Pont-Neuf avec du canon.

Les deux grands faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau s'agitaient, mais ne des-

cendaient pas. Les partisans de la Convention les troublaient en répandant le bruit que Robespierre voulait refaire un Roi.

Si Robespierre et Saint-Just eussent saisi vivement l'offensive et se fussent montrés aux canonniers, aux gendarmes et aux sectionnaires assemblés en armes sur la place de l'Hôtel de ville, leurs chances eussent encore été grandes. Les faubourgs, qui ne prenaient pas l'initiative, eussent peut-être suivi.

Mais Robespierre hésitait, en proie à de cruelles angoisses, et Saint-Just, l'homme d'action, ne semble pas avoir poussé à agir avec sa décision accoutumée.

Ce fut le paralytique Couthon qui se montra le plus décidé.

En arrivant à l'Hôtel de ville, il dit : « Il faut tout de suite écrire aux armées!

— Au nom de qui? » répondit Robespierre.

Au nom de qui? — C'est-à-dire : « de quel droit? » Cet homme fatal avait donc gardé une conscience!

Payan et d'autres meneurs avaient rédigé une proclamation insurrectionnelle adressée aux sections : on la présenta à signer à Robespierre. Il traça les premières lettres de son nom; puis il laissa tomber la plume... il n'acheva pas!

On ignore s'il s'abstint volontairement d'achever, ne pouvant se décider à consommer l'acte de révolte et d'usurpation, ou bien s'il fut interrompu par le coup qui le frappa.

Le papier sur lequel a rejailli son sang existe encore.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que le trouble de sa conscience ne lui ait fait perdre les heures décisives. Il avait exercé en fait une cruelle tyrannie, mais en se la déguisant à lui-même par des sophismes. Quand l'usurpation se présenta devant lui, en face, ouvertement, brutalement, il recula!

Lorsque nous songeons à tout le mal qu'il a fait, lorsque nous condamnons sa mémoire, rappelons-nous, si nous voulons être justes, qu'il est mort pour avoir hésité à être un tyran!

La mort approchait. Deux colonnes de soldats et de gardes nationaux, conduites, l'une par Barras et Fréron, l'autre par le député Léonard Bourdon, ancien ami de Chaumette, marchaient sur l'Hôtel de ville par la rue Saint-Honoré et par les quais. La troupe de Léonard Bourdon se composait principalement des gardes nationaux des Gravilliers et des Arcis, deux sections ultrà-révolutionnaires entre toutes Chaumette y avait été extrêmement populaire Une partie même allait au delà de Chaumette. Des idées de partage et de communisme s'y étaient répandues; Robespierre en avait poursuivi rudement les propagateurs et avait causé la mort du plus connu, le prêtre Jacques Roux. Les amis de Jacques Roux et ceux de Chaumette entraînaient leurs sections pour les venger.

Les canonniers, les gardes nationaux, les hommes à piques, rassemblés sur la place de l'Hôtel de Ville, ne recevant aucune direction d'Hanriot et travaillés par les agents de la Convention, s'étaient découragés et peu à peu dispersés. Ce qui en restait ne tira pas sur les têtes de colonnes des troupes conventionnelles.

En tête de la colonne de Léonard Bourdon se trouvait un jeune gendarme appelé Méda. C'était lui qui, dans l'après-midi, s'était, le premier, tourné contre Hanriot et lui avait mis la main au collet. Il sentait que, si Robespierre l'emportait, il s'agissait pour lui de la guillotine, et il s'était résolu à un coup désespéré.

Il profita de la confusion qui régnait à l'intérieur de l'Hôtel de ville pour y entrer, suivi de quelques grenadiers de la garde nationale. Il avança de salle en salle, à travers la foule tumultueuse et troublée des Robespierristes, en se faisant passer pour

une ordonnance de leur parti. Il pénétra jusque dans la pièce où étaient Robespierre et ses amis, saisit un pistolet et fit feu.

Robespierre tomba. La balle lui avait fracassé la mâchoire.

Les grenadiers qui suivaient le gendarme accoururent. Il n'y eut aucune résistance. La plupart des Robespierristes réunis dans l'Hôtel de ville cherchèrent à fuir, mais furent pris par les troupes qui entouraient l'édifice. Lebas se brûla la cervelle. Robespierre jeune se jeta par la fenêtre; on le releva mutilé, mais respirant encore. Hanriot, lui, ne se précipita pas, mais fut précipité par Coffinhal, qui l'avait saisi à bras le corps, en criant : « Lâche! c'est toi qui nous as perdus! » Saint-Just se laissa arrêter en silence avec Couthon.

A deux heures du matin, tout était fini. On apporta les blessés et l'on traîna les prisonniers à la Convention. L'impassible Saint-Just ne s'émut que lorsqu'il vit Robespierre étendu sanglant sur une table. Parmi les cruelles douleurs que lui causait sa blessure, parmi les injures et les moqueries de gens qui, la veille, étaient à ses pieds, la constance de Robespierre ne se démentit pas un instant : il ne poussa pas une plainte.

Le 10 thermidor, à une heure de l'après-midi, Robespierre et Saint-Just comparurent à leur tour devant ce Tribunal révolutionnaire où ils avaient fait envoyer tous les grands chefs de partis. Le président du Tribunal de prairial, Dumas, comparaissait, à côté d'eux, devant ses collègues de la veille; mais l'accusateur public n'avait pas changé. Fouquier-Tinville requit contre Robespierre, comme il avait requis contre Vergniaud, contre Marie-Antoinette, contre Danton.

Il n'y avait qu'à constater l'identité, Robespierre et ses amis étant hors la loi.

L'échafaud avait été rétabli sur la place de la Révolution. On devait au moins à de tels condamnés de les envoyer là où étaient tombées toutes les grandes victimes.

Les rues, les fenêtres, jusqu'aux toits étaient combles sur le passage du cortége. On revit là en foule ce monde élégant qui se tenait depuis longtemps caché. « Les furies de la guillotine » étaient remplacées par d'autres insulteurs. A la colère publique qui faisait explosion après une compression si longue et si dure, se mêlaient déjà les espérances et les joies de la Contre-révolution.

Robespierre et Saint-Just subirent, avec une fermeté silencieuse, les outrages et les huées. Robespierre ne laissa voir d'émotion que lorsqu'une bande de gens qui suivaient les charrettes les firent arrêter et se mirent à danser en rond dans la rue Saint-Honoré, devant cette maison Duplay où il avait reçu, depuis 1791, une hospitalité si désintéressée et si dévouée. Là étaient toutes ses affections. La fille aînée des Duplay, qu'il devait épouser, porta son deuil toute la vie.

Saint-Just monta à l'échafaud, aussi fier qu'à Fleurus.

Robespierre gravit après lui d'un pas assuré. Le valet du bourreau arracha brutalement le bandage de sa mâchoire brisée. La douleur lui fit pousser un cri affreux qui retentit dans toute la place, puis il livra sa tête.

Avec eux périrent Couthon, Robespierre jeune et Hanriot, qu'on avait liés mourants sur la charrette, Dumas, Payan, le maire Fleuriot-Lescot, vingt-deux des leurs, en tout.

Le lendemain, 11 thermidor (29 juillet), on guillotina en masse le Conseil général de la Commune, soixante-dix personnes. Il y avait, dans le nombre, des gens inoffensifs, qui, s'étant rendus à la convocation des autorités municipales sans savoir ce qu'on allait faire, n'avaient pas osé refuser leurs noms et n'avaient pu se retirer.

La Terreur semblait n'avoir fait que changer de main.

Si contraire qu'on puisse être à Robespierre, on sent, quand il disparaît, se faire

dans la Révolution un vide immense. On sent se fermer une grande phase de l'histoire, la phase de ces cinq prodigieuses années qui valent des siècles, comme il l'avait dit, et durant lesquelles s'étaient succédé plusieurs générations de tribuns, de grands chefs révolutionnaires; lui seul toujours là, immuable, ayant paru à la première heure et ne tombant qu'à la dernière. On comprend que, pour bien des patriotes, il ait semblé la Révolution elle-même, et que beaucoup l'aient crue abattue avec lui.

Robespierre, né vertueux, avait été perdu, non par les vices, non par les tentations vulgaires, mais par l'orgueil. Lui, l'homme religieux, il avait oublié que l'orgueil était le péché suprême des antiques religions : le péché de l'homme qui se croit infaillible, qui se fait Dieu.

Cet homme qui a commis de si horribles injustices, il croyait pourtant à Dieu, à la morale, au droit : s'imaginant être, ainsi que l'a dit le conventionnel Bailleux, « une créature privilégiée, un être mis au monde pour en devenir le régénérateur et l'instituteur, » il entendait se dévouer à la fondation d'une société épurée et libre. On serait aussi injuste envers lui qu'il l'a été envers d'autres, si on le confondait avec ces ambitieux sans foi, sans idéal, sans notion de devoir, qui ne croient qu'à la fatalité, à ce qu'ils nomment « leur étoile, » méprisent l'espèce humaine et sacrifient sur les champs de bataille des générations entières à leurs satisfactions égoïstes et à leurs caprices.

Que serait-il arrivé, si Robespierre eût réussi? — Il aurait eu beau détruire ses adversaires et asservir la Convention; il n'eût jamais pu faire accepter paisiblement à la France ce régime de couvent démocratique que Saint-Just le poussait à exagérer au delà de ses propres idées.

Il n'y aurait eu qu'un moyen de s'assurer pour un temps le pouvoir, moyen impossible personnellement à Robespierre, mais dont Saint-Just aurait été capable : jeter la France armée sur l'Europe, aller vivre, le glaive en main, aux dépens de l'Europe, car nous ne pouvions plus entretenir longtemps nos quatorze armées avec nos assignats dépréciés et notre commerce ruiné.

Mais, alors, la dictature de Robespierre, le théoricien à bout d'idées et de force, s'absorbait nécessairement dans celle de Saint-Just, l'homme d'action et de combat!

Si Saint-Just avait vécu, il n'y eût peut-être pas eu de Napoléon; Saint-Just aurait tenté une République romaine, ou plutôt spartiate, comme Napoléon tenta un Empire romain. L'une eût été aussi étrangère que l'autre au vrai génie de la France et aux tendances de l'Europe moderne. L'une se fût brisée, et plus vite encore, comme l'autre se brisa.

---

## CHAPITRE XI

LA CONVENTION (SUITE). — FIN DE LA SOCIÉTÉ DES JACOBINS. — PROCÈS DE CARRIER. — LES GRANDES CRÉATIONS DE LA CONVENTION : L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, L'ÉCOLE NORMALE, LES ÉCOLES CENTRALES, LES MUSÉES, L'INSTITUT.

(10 Thermidor an II-3 Brumaire an IV. — 28 Juillet 1794-25 Octobre 1795.)

Le matin du 10 thermidor, les habitants des maisons qui avoisinaient les prisons de Paris montèrent en foule sur leurs toits, en criant aux détenus : « C'est fini! — Robespierre est mort! » Les milliers de prisonniers, qui s'étaient crus destinés tous à



Les prisonniers mis en liberté.

une mort prochaine, s'imaginèrent, pour ainsi dire, sortir du tombeau. Beaucoup furent mis en liberté le jour même; tous les autres reprirent espoir et confiance. Le sentiment de délivrance qui avait saisi les prisonniers fut partagé par presque tout Paris, par presque toute la France. La Terreur était devenue comme un cauchemar qui étouffait la nation, et la Terreur et Robespierre ne faisaient plus qu'un aux yeux du grand nombre. On rendait Robespierre, bien au delà de ce qui était juste, responsable de tout le mal.

A l'étranger, les rois et les aristocrates se réjouirent aussi par un tout autre motif. Pendant que, chez nous, on mettait sur le compte de Robespierre tout le mal de la Terreur, les gouvernements étrangers s'imaginaient qu'en lui avait été toute la force de la Révolution, et que, lui disparu, elle allait se dissoudre dans l'anarchie.

Les ultrà-terroristes des Comités et de la Convention eussent bien souhaité de maintenir, après Robespierre, la Terreur qu'ils avaient voulue avec plus d'exagération que lui-même; mais c'était une chose impossible, et, ce qu'il y avait désormais à redouter, c'était qu'on en vînt à une Terreur en sens contraire, à une Terreur réactionnaire.

La Convention offrait un aspect étrange. Les restes des anciens partis se mêlaient, de façon à ne plus s'y reconnaître, dans ce parti de coalition qu'on appelait maintenant les « Thermidoriens. » Beaucoup de Montagnards, et de ceux qui avaient

été les plus violents dans les missions, siégeaient présentement à droite ou au centre. On avait enfin décidé ce qui avait été réclamé inutilement avant la chute de Robespierre : le renouvellement partiel et périodique des deux Comités. Barère, puis Lindet et Prieur, sortirent par le tirage au sort ; Carnot, indispensable à la guerre, fut réélu jusqu'au printemps prochain ; Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, ne se sentant plus à leur place dans le nouvel état des choses, donnèrent leur démission. Les anciens amis de Danton eurent la prépondérance dans les Comités renouvelés ; mais les Dantonistes n'étaient pas Danton!

La funeste loi du 22 prairial fut abolie : le Tribunal révolutionnaire fut réorganisé dans les conditions où il avait été avant cette loi. Ces conditions étaient encore bien dures; mais, avec un esprit nouveau et des personnes nouvelles, les accusés eurent désormais de sérieuses garanties ; les acquittements se multiplièrent, et une foule de personnes détenues comme suspectes furent remises en liberté sans jugement. Fouquier-Tinville n'occupait plus ce siége d'accusateur public, d'où il avait demandé tant de têtes. Il fut décrété d'accusation. Il avait espéré se sauver en abandonnant Robespierre ; mais le cri public était trop fort contre lui. — « Je demande, dit Fréron à la Convention, qu'il aille cuver dans les enfers le sang qu'il a versé! »

Fréron, Barras, Tallien, avaient eux-mêmes versé bien du sang, mais ils semblaient ne plus s'en souvenir.

On alla bientôt plus loin : Lecointre de Versailles, un des représentants qui avaient le plus contribué à la chute de Robespierre, dénonça devant la Convention Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Barère, du Comité de salut public, et Vadier, Amar, Voulland et le peintre David, du Comité de sûreté générale. Les ultrà-terroristes commençaient à s'apercevoir qu'ils avaient travaillé à se perdre eux-mêmes en perdant Robespierre.

Les hommes dénoncés avaient fait des choses terribles; mais il y avait péril à s'engager dans cette voie de représailles. N'était-ce pas assez d'avoir frappé trois membres du gouvernement révolutionnaire, Robespierre, Saint-Just et Couthon ? Si l'on frappait maintenant ceux qui les avaient renversés, où s'arrêterait-on?

Un jeune et vaillant représentant, peu connu à la Convention, mais très-connu aux armées, Alexandre Goujon, protesta contre « les semences de division » qu'on venait jeter au milieu de l'Assemblée, et s'écria que les reproches adressés aux hommes qu'on accusait portaient sur la Convention elle-même.

C'était trop vrai, puisque la Convention avait ratifié les actes des Comités.

Ce qu'Alexandre Goujon avait dit avec douleur, Cambon le répéta avec colère, et sa parole impétueuse fit d'autant plus d'impression qu'il n'avait pas à se défendre lui-même en défendant les Comités : il n'en était pas membre. Sur sa proposition, l'Assemblée déclara calomnieuse la dénonciation de Lecointre (13 fructidor an II — 30 août 1794).

Quoique les accusations de Lecointre ne fussent pas toutes bien fondées, il avait été plutôt imprudent que « calomniateur. »

Les Jacobins, qui avaient renié, pour pouvoir subsister, la mémoire de Robespierre, essayèrent de reprendre l'offensive contre les Thermidoriens. Ils exclurent de leur club Lecointre, Tallien et Fréron.

La Convention, cependant, ménageait les Jacobins. Elle était inquiète d'un mouvement qui se produisait, en dehors de leur Société, parmi le peuple de Paris. Dans les derniers temps avant le 9 thermidor, la Commune et les comités révolutionnaires des sections n'avaient plus été que les in-

struments passifs du parti robespierriste. Depuis la chute de Robespierre, une nouvelle municipalité avait été nommée par le Comité de sûreté générale, et le peuple parisien n'était pas plus représenté qu'au temps de Robespierre. Un club tout à fait étranger aux Jacobins s'était organisé pour obtenir des élections municipales à Paris et la mise à exécution de la Constitution de 93, c'est-à-dire la cessation du Gouvernement révolutionnaire, de la dictature conventionnelle.

L'inspirateur principal de ce club était un ancien membre du bureau des subsistances de la Commune, au temps de Chaumette: c'était un Picard, de Saint-Quentin, nommé Babeuf, qui se faisait appeler *Gracchus*, suivant la coutume, répandue parmi les révolutionnaires, de se donner des noms grecs ou romains. *Gracchus* Babeuf était un homme exalté et énergique; pauvre lui-même, il avait vu de près la misère des pauvres et en cherchait le remède avec une passion sincère, mais avec plus d'ardeur que de raison. Il n'aimait point le sang, n'avait pas été du tout terroriste, et, jusque-là, il n'attaquait point dans ses écrits le principe de la propriété; mais il eut la maladresse de tenir son club à l'Évêché, ce qui semblait en faire le continuateur du trop fameux Comité de l'Évêché, si anarchique et si sanguinaire.

La pétition que le club de Babeuf présenta à la Convention le 20 fructidor (6 septembre) ne rappelait toutefois en rien l'ancien Comité de l'Évêché. Les pétitionnaires demandaient la liberté illimitée de la presse et l'exercice du droit qu'a le peuple de nommer ses fonctionnaires.

La pétition fut mal accueillie, et la Convention passa à l'ordre du jour à l'unanimité.

Le club de l'Évêché prépara une nouvelle pétition pour réclamer l'élection libre du Conseil général de la Commune, des autorités municipales et des comités de sections, et la suppression des réquisitions et de toutes les entraves au commerce. Il y avait là quelque chose de nouveau et de remarquable. Jusqu'ici, les révolutionnaires ardents avaient au contraire soutenu le *Maximum* et la réglementation du commerce, dans l'intérêt du peuple, à ce qu'ils croyaient.

La Convention interdit au club de Babeuf de se réunir dans la salle de l'Évêché, et un décret rédigé par Cambacérès attribua à la Convention la nomination de tous les fonctionnaires (7 vendémiaire — 28 septembre).

C'était une extension de la dictature, qui dépassait le temps de Robespierre. En ce qui regardait Paris, la peur de voir renaître la fameuse Commune dominait tout, et la Convention pressentait, dans le mouvement que propageaient Babeuf et ses amis parmi les ouvriers, des tendances qui lui semblaient menaçantes pour l'ordre social.

La Convention avait aussi des inquiétudes du côté opposé; elle craignait que la réaction qui se manifestait dans la bourgeoisie contre la Terreur n'allât trop vite et trop loin. Ainsi placée entre la réaction bourgeoise et le mouvement populaire de Babeuf, elle cherchait à se rattacher les Jacobins, et même les anciens Maratistes : une partie de ceux qui avaient tué Robespierre, Fréron, Barras et autres se déclaraient les admirateurs de Marat. Ils firent décider que les restes de « l'ami du peuple » seraient transportés au Panthéon, ce qu'avait naguère empêché Robespierre.

La Convention n'osa refuser d'assister à une cérémonie qui l'humiliait, et, fort à contre-cœur, suivit le cortége au Panthéon. Mirabeau en fut expulsé, au moment où l'on y introduisait Marat (3 vendémiaire — 21 septembre).

La Convention se dédommagea, le 20 vendémiaire (11 octobre), en portant au Pan-

théon les restes de Rousseau et en les déposant à côté de ceux de Voltaire. On leur avait donné à tous deux un étrange voisin dans Marat, et Rousseau eût préféré sans doute qu'on laissât sa dépouille mortelle reposer dans la solitude d'Ermenonville.



Babeuf.

La Convention n'avait pas la moindre envie de refaire du « Maratisme » et cherchait un milieu fort difficile entre les partis. Dans un rapport sur la situation, Robert-Lindet, en rappelant toutes les grandes choses opérées par le Comité de salut public, avait fait un patriotique appel à la concorde et à l'oubli, « sauf certains forfaits » (29 fructidor — 20 septembre).

Les Jacobins ne secondèrent pas les dispositions conciliantes de la Convention. Ils se perdirent par leurs provocations téméraires, à Paris, à Marseille et ailleurs. Il semblait toujours, à leurs propos, que les massacres terroristes allaient recommencer. Dans la Convention même, le représentant Duhem dit que, si les « crapauds du Marais » (les hommes du centre) osaient lever la tête, elle n'en serait que mieux coupée.

Le 18 vendémiaire (9 octobre), la Convention vota une adresse, proposée par Cambacérès, qui condamnait à la fois « ceux qui parlent tant d'échafaud » (les Jacobins) et « ceux qui menacent la propriété » (les Babouvistes).

Babeuf fut arrêté et son club dispersé; il n'avait point, jusque-là, excité à la violence ; on l'aigrit en le persécutant.

On commença, d'autre part, à frapper les terroristes; l'opinion publique y poussait passionnément.

Quatre-vingt-quatorze Nantais, qui restaient de cent trente-deux envoyés à Paris par le Comité révolutionnaire de Nantes en frimaire an II (fin novembre 93), n'avaient, heureusement pour eux, comparu devant le Tribunal révolutionnaire de Paris qu'après le 9 thermidor. Ces détenus, qui avaient vu périr trente-huit d'entre eux par suite des misères endurées sur la route de Nantes à Paris, étaient, pour la plupart, des patriotes d'opinion girondine. Ils furent acquittés, le 28 fructidor (19 novembre), de l'accusation de conspiration contre la République une et indivisible et d'une prétendue connivence avec les « brigands de la Vendée. »

Bien avant leur acquittement, des poursuites avaient été entamées contre leurs persécuteurs. Le Comité révolutionnaire de Nantes, auquel la voix publique imputait tant d'horreurs, avait été, à son tour, arrêté en masse, antérieurement au 9 thermidor, dès la fin de prairial, puis amené prisonnier à Paris. La Convention ordonna de poursuivre sans délai l'affaire du Comité de Nantes (22 vendémiaire — 13 octobre), puis elle interdit les correspondances entre les Sociétés populaires, ainsi que les pétitions collectives. C'était, en fait, ordonner la dissolution de la grande association

jacobine, qui avait si longtemps agi comme un seul homme dans la France entière.

Le procès du Comité de Nantes, les affreux détails des « noyades, » remuaient violemment Paris. Les membres du Comité de Nantes rejetèrent tout sur Carrier.

Il s'éleva dans le public une clameur terrible contre Carrier. Les Jacobins, par un entêtement fanatique, s'obstinèrent à le soutenir et à provoquer l'opinion. La Convention ayant chargé une commission d'examiner si Carrier devait être mis en jugement, Billaud-Varennes, aux Jacobins, dénonça violemment la marche des « contre-révolutionnaires. — On accuse, dit-il, les patriotes de garder le silence; mais le lion n'est pas mort quand il sommeille, et, à son réveil, il extermine tous ses ennemis. » (13 brumaire — 3 novembre.)

Les imprudentes menaces de Billaud soulevèrent une vraie tempête dans la Convention. On éclata contre les Jacobins. On retraça à la tribune l'affreux tableau des exterminations de Nantes et des misères souffertes par des innocents dans les prisons. Legendre eut un mouvement d'une éloquence foudroyante : « Une poignée d'hommes sanguinaires, s'écria-t-il, crient sans cesse qu'on demande leurs têtes! Je prends le peuple à témoin que je voudrais que l'Auteur de la nature les condamnât à ne jamais mourir et à traîner sans fin leur existence maudite! »

Un ancien maratiste, devenu modéré et thermidorien, Bentabole, prit la parole après le dantoniste Legendre.

« Puisqu'on nous présente le défi, dit-il, il faut que la majorité l'accepte. Je demande que les Comités vous présentent des mesures pour empêcher qu'aucun représentant du peuple aille prêcher la révolte contre la Convention. »

Cette proposition fut décrétée avec applaudissements (15 brumaire — 7 novembre). L'orage grossissait de toutes parts contre les Jacobins. La plupart des journaux les dénonçaient et les invectivaient avec furie. Fréron, dans son *Orateur du peuple*, déployait contre eux la violence frénétique qu'il avait montrée autrefois contre toutes les opinions modérées, lorsqu'il rivalisait avec Marat. Il avait tout à fait oublié qu'il avait été, peu de mois auparavant, le principal chef des terroristes en Provence C'était un étrange personnage, et, peut-être, du moins à Toulon, n'avait-il pas fait tout le mal qu'on lui impute d'après son propre témoignage. Nous avons cité une lettre de lui à la Convention, où il annonce qu'il a fait fusiller 800 « des traîtres de Toulon. » Eh bien! depuis, il déclara qu'il s'était vanté et qu'il n'y avait eu d'exécutés que les 250 condamnés par un jury improvisé entre les Jacobins toulonnais. Quel temps que celui où il peut rester de l'incertitude relativement à un fait aussi énorme!



Fourcrol.

Quoi qu'il en soit, l'ex-terroriste Freron

était devenu à Paris le chef de la réaction. Les bandes de jeunes gens de la bourgeoisie, commis marchands, clercs de gens de loi, qui s'ameutaient contre les Jacobins et se colletaient tous les soirs avec eux, s'appelaient « la jeunesse de Fréron. »

Les Jacobins s'exaltaient à mesure qu'ils étaient menacés par de plus nombreux adversaires. Les femmes, dans leur parti, étaient encore plus passionnées et plus imprudentes que les hommes. Elles firent, un jour, grand bruit et grand scandale dans les tribunes de la Convention, huant les députés qui leur déplaisaient. Le lendemain soir (19 brumaire — 9 novembre), les Jacobins furent assaillis dans leur club par la « jeunesse de Fréron. » On se battit, à coups de bâtons et à coups de pierres, aux portes et dans la salle même. Les femmes furent indécemment insultées par les assaillants. Le désordre ne cessa que par l'intervention tardive de la force armée.

Les Jacobins membres de la Convention récriminèrent violemment, dans la séance qui suivit, contre les Comités, qui, disaient-ils, laissaient « assassiner les patriotes. » La majorité accueillit mal leurs virulentes réclamations. Rewbell y répondit, au nom des Comités, par une sortie très-rude contre les Jacobins. Il conclut par la proposition de suspendre provisoirement les séances du club. La proposition fut renvoyée aux Comités.

Les rassemblements se renouvelèrent dans la soirée. Les Jacobins, dans leur club, lurent solennellement la *Déclaration des droits de l'homme*, celle qui précédait la Constitution de 1793. Ils avaient envoyé demander assistance aux sections du centre de Paris et aux faubourgs. Ni les populations ouvrières du centre (Saint-Denis, Saint-Martin, les Halles), ni les faubourgs, ne bougèrent. Les Jacobins furent abandonnés comme l'avait été Robespierre. L'hostilité qu'ils avaient montrée contre Babeuf et son club de l'Evêché, et contre la demande d'élections municipales, mais surtout l'appui qu'ils donnaient à Carrier, leur avaient aliéné les populations ouvrières. Les noyades de Nantes faisaient horreur à la masse parisienne.

La troupe protégea les Jacobins et leurs femmes à la sortie du club, et empêcha qu'on renouvelât les violences de la veille; mais les Comités, dans la nuit, firent fermer la salle et y apposèrent les scellés. L'arrêté des Comités fut approuvé par la Convention (22 brumaire — 12 novembre).

Les Jacobins ne devaient plus se rouvrir. Ce fut la fin de cette grande Société qui avait fait tant de bien et tant de mal à la Révolution.

Dans la séance du 21 brumaire, la Convention avait entendu le rapport de sa commission sur Carrier. Le tyran de Nantes fut admis à se défendre devant l'Assemblée, ce qui avait été refusé aux Girondins et aux Dantonistes.

Carrier se rejeta sur les instructions rigoureuses du Comité de salut public; il rappela les atrocités commises par les Vendéens, les égorgements, les mutilations de patriotes, les hommes et les femmes enterrés vivants, brûlés vifs, cloués aux portes, comme si les crimes d'autrui eussent excusé les siens.

Il ne pouvait plus les nier. — « On a demandé des preuves matérielles! avait dit, un moment auparavant, Legendre. — Eh bien! si vous en voulez, faites refluer la Loire à Paris; faites venir les bateaux à soupapes; faites venir les cadavres des victimes! Ils sont en assez grand nombre pour couvrir les vivants! »

L'exagération même de ces paroles atteste à quel point était surexcitée l'imagination publique. L'affreuse réalité ne lui suffisait pas! Elle allait à l'impossible.

Carrier fut décrété d'accusation le 3 fri-

maire (23 novembre), et on l'envoya rejoindre devant le Tribunal révolutionnaire ses complices du Comité de Nantes.

Tout Paris suivit avec passion ce procès tel qu'on n'en avait jamais vu. C'était comme si, jadis, on eût mis en jugement les auteurs de la Saint-Barthélemi.

Carrier s'obstinait à nier. — « Il ne savait pas! — Il n'avait pas donné d'ordres! »

Goullin, le plus énergique et le plus intelligent des membres du Comité, un violent créole, qui était devenu un monstre et qui eût pu être un héros, éclata d'indignation. « Mes fautes sont à moi, s'écria-t-il, et, quoi qu'elles doivent me coûter, je ne serai pas assez lâche pour les verser sur autrui! — Tous mes actes sont ostensibles; si l'on me juge d'après eux, certes, je suis coupable, et j'attends mon sort avec résignation; mais, si l'on juge mes intentions, je ne redoute ni le jugement des jurés, ni celui du peuple, ni celui de la postérité. — Toi, Carrier, tu mens à tes juges, au public, à ta conscience! Tu t'obstines à nier les faits les plus authentiques! — Imite-moi; sache tout avouer! — Depuis trop longtemps, tes co-accusés, tes agents subalternes, disons mieux, tes victimes, jouent ici ton rôle. Reprends celui qui t'appartient! »

Carrier, après avoir longtemps chicané sa vie, suivit tardivement l'exemple de Goullin; il avoua, quand il lui fut impossible de faire autrement, en rejetant tout sur les nécessités du temps et sur les instructions rigoureuses du pouvoir central.

Il fut condamné à mort avec deux des membres du Comité, deux hommes ignobles et atroces. Goullin et les trente autres (dix-neuf nouveaux accusés avaient été adjoints aux membres du Comité) furent acquittés. Une scène émouvante avait touché les jurés : un des accusés s'était écrié en fondant en larmes : « Goullin est un honnête homme! Il a élevé mes enfants! tuez-moi, mais sauvez-le! » (27 frimaire — 16 décembre.)

Le Tribunal révolutionnaire, qui était un tribunal purement politique, avait acquitté les complices de Carrier, non comme innocents, mais comme n'ayant point agi dans une intention contre-révolutionnaire, c'est-à-dire comme n'étant pas des criminels politiques. La Convention les fit réincarcérer et les renvoya, comme criminels de droit commun (auteurs de crimes non politiques), devant le tribunal criminel d'Angers. Ils ne furent pas condamnés à mort.

Le 8 nivôse (28 décembre), la Convention modifia l'organisation du Tribunal révolutionnaire, d'après un projet rédigé par le savant jurisconsulte Merlin (de Douai). Toutes les garanties que réclament la justice et l'humanité furent rendues aux accusés.

Le châtiment de Carrier soulageait la conscience publique. La Révolution se purifiait en faisant justice de celui qui avait prétendu la servir par le crime.

La fermeture des Jacobins avait rassuré les imaginations. Quand on ne les entendit plus crier à la guillotine dans leur club, on cessa enfin de craindre le retour de la Terreur. Le commerce, la circulation, la société commencèrent à renaître. Les citoyens, ne redoutant plus d'être arrêtés comme suspects au moindre prétexte, se remirent à se visiter, à voyager, à faire des projets et des entreprises. La nature française, si sociable, si active, si mobile, avait été comprimée par un régime de fer : elle reprit soudain toutes ses habitudes. Ce fut comme un ressort qui se détendit brusquement. Tout ce monde qui s'était enfermé chez lui, ou qui sortait des prisons, ceux-là même qui avaient vu périr leurs parents et leurs amis, avaient un tel besoin de relations, de distractions, de mouvement, qu'il s'ouvrit dans Paris, cet hiver-là, jusqu'à dix-huit cents bals, où l'on se réunissait amicalement sans se con-

naître. Il y en avait d'exclusivement réservés aux personnes dont les familles avaient été frappées par la Terreur. On les appelait « les bals des victimes. »



Berthollet.

Il y avait, au fond, dans ce tourbillon étrange, plus qu'un besoin de plaisir : un besoin d'affection. Les liaisons y étaient promptes, mais sérieuses : jamais on ne vit tant de mariages. C'était comme un monde nouveau qui se reformait.

La Convention, après Thermidor, fut dominée par une double pensée : calmer les passions politiques et préparer, par un vaste ensemble d'institutions d'enseignement, l'avenir de la société nouvelle, issue du dix-huitième siècle et de la Révolution. La science avait été appelée à sauver la Révolution et la France. On l'appelait maintenant à former les jeunes générations.

La Convention, dans les heures les plus terribles du présent, n'avait cessé de travailler pour l'avenir. Nous avons cité ses grandes œuvres de 1793, le Code civil, les poids et mesures, le calendrier républicain, les musées, le télégraphe aérien. Elle avait désormais plus de liberté et plus de temps pour donner suite à tout ce qui avait été commencé ou préparé. Les questions de principe, en matière d'enseignement, avaient été traitées à fond, soit par la Convention elle-même, soit par les deux Assemblées précédentes ; il n'y avait plus qu'à appliquer et à réaliser. La Convention le fit avec une rapidité et une grandeur sans égales, et montra ainsi que l'esprit de la Révolution n'avait pas été seulement dans quelques grands chefs qui n'étaient plus, mais dans l'Assemblée entière.

Avant de dire quels nouveaux services on allait réclamer de la science, rappelons ici en quelques lignes les prodiges qu'elle avait opérés pour nous fournir des armes, des approvisionnements et des procédés nouveaux de défense et d'attaque.

La guerre interrompant les communications par mer, nous ne pouvions plus nous procurer l'acier : la science en créa.

Nous ne pouvions plus tirer du salpêtre de l'Inde, comme nous en avions l'habitude, et la France ne nous en fournissait d'ordinaire qu'un million de livres par an. La science trouva moyen d'en tirer de notre sol douze millions de livres en neuf mois.

Il ne suffisait pas d'extraire le salpêtre : les procédés qu'on employait pour le rendre propre à faire de la poudre demandaient bien des mois : « Avant ce terme, dit le savant Biot, dans son *Essai sur l'histoire des sciences pendant la Révolution*, la France eût été subjuguée ! » La chimie inventa des moyens nouveaux pour raffiner et sécher le salpêtre en quelques jours, puis pour fabriquer la poudre en douze heures.

On avait besoin de façonner une énorme quantité de cuirs pour le service des armées.

Il avait fallu jusque-là au moins deux ans pour préparer les cuirs ; on inventa une méthode pour les tanner en quelques jours.

Il n'y avait en France que deux fonderies

pour les canons de bronze. On en créa treize nouvelles, et les quinze fournirent sept mille canons par an.

Il n'y avait que quatre fonderies pour les canons de fer, et elles fabriquaient neuf cents canons par an. On porta les fonderies à trente et les canons à quinze mille par an.

Il n'y avait qu'une manufacture d'armes blanches; on en créa vingt.

Et ainsi de tout le reste.

« L'aérostat et le télégraphe, dit M. Biot, devinrent des machines de guerre. » Le télégraphe transmit en quelques moments les ordres de Paris aux armées; les ballons servirent à observer, du haut des airs, les mouvements de l'ennemi. On les employa à Fleurus et sur le Rhin.

Ces merveilleux progrès avaient été dus à l'inspiration de la nécessité, du patriotisme et du danger. Il s'agissait d'en assurer la continuation, en même temps que d'élever au plus haut point la civilisation française, par une grande organisation qui mettrait à perpétuité au service de la patrie tous les hommes éminents, non-seulement dans la science, mais dans la littérature et dans les beaux-arts.

Le projet d'une École centrale des travaux publics avait été voté, sur un rapport de Barère, le 12 ventôse an II (11 mars 1794). Ce projet fut réalisé après Thermidor, et le décret qui organisait l'Ecole, rédigé par le savant Fourcroi, fut voté le 7 vendémiaire an III (28 septembre 1794).

Cette École, qui reçut plus tard le nom d'École polytechnique (École des sciences diverses), fut fondée, a dit l'illustre Arago, « sur les principes généraux des sciences également indispensables aux ingénieurs civils et aux ingénieurs militaires. » Elle devait former des hommes aptes à tous les travaux de la paix et de la guerre; elle devait être l'École générale, mère de toutes les écoles spéciales qui ont en vue les routes, les ponts, les fortifications, les constructions terrestres et maritimes.

La première pensée de cette École devenue si fameuse appartenait à Carnot et à Prieur (de la Côte-d'Or): Monge eut la part principale au plan d'enseignement.



Bougainville.

Le cours des études fut de trois années. Les élèves, au nombre de quatre cents, tous externes, étaient admis après des concours publics, ouverts dans nos vingt-deux principales villes. On ne leur demandait pas une pension, dans ce temps-là : c'était la République qui leur faisait une pension de 1200 francs par an, qui en vaudrait aujourd'hui le double. Elle ouvrait toutes les portes au mérite pauvre. La Convention choisit les professeurs entre les savants les plus illustres : ce furent les grands mathématiciens, physiciens et chimistes Lagrange, Proni, Monge, Berthollet, Fourcroi, Chaptal, Vauquelin, Guyton de Morveaux.

Les Écoles d'artillerie, du génie, des

mines, de marine, furent les écoles d'application de l'École centrale ou polytechnique.

Les modèles et les collections d'armes anciennes, les objets pouvant servir à l'histoire de l'art de la guerre, furent réunis dans le Musée militaire qui subsiste sous le titre de Musée d'artillerie. Le savant chimiste Fourcroi, qui devint un des professeurs de l'École polytechnique après avoir rédigé le rapport qui en fit voter la fondation par la Convention, avait dit dans ce rapport : « La grandeur d'un tel établissement sera sans égale en Europe. »

La Convention, cependant, nourrissait en ce moment la pensée d'une institution d'un ordre plus élevé encore. L'École polytechnique était l'École des sciences appliquées aux travaux, aux besoins matériels de l'État. Le 9 brumaire an III (30 octobre 1794), la Convention décréta, sur le rapport de Lakanal, la création d'une autre école destinée à « régénérer l'esprit humain dans une république de 25 millions d'hommes que la démocratie rend tous égaux. » C'était l'École normale, c'est-à-dire l'école régulatrice, l'école modèle. Le but en était de former, non plus, comme à l'École polytechnique, des hommes d'exécution, mais des maîtres qui enseigneraient au peuple français tout l'ensemble des connaissances humaines, d'après les méthodes les plus rationnelles et les plus philosophiques. Ce que les philosophes et les savants du dix-huitième siècle avaient entrepris dans un livre, l'Encyclopédie, on le transportait dans la pratique de l'enseignement : on entendait faire de l'Ecole normale « l'Encyclopédie vivante. »

L'Ecole normale devait avoir autant d'élèves qu'il y a de fois 20,000 habitants en France. Les élèves seraient désignés par les administrations de district (d'arrondissement). La République leur accordait un traitement de 1200 francs par an comme à leurs confrères de l'École polytechnique. Il fallait avoir 21 ans au moins. Les professeurs ne devaient apprendre aux élèves qu'une seule chose, l'art d'enseigner. Les élèves étaient supposés posséder déjà les principes et les éléments des sciences, des lettres et des arts. C'était donc tout autre chose que l'École normale actuelle, où l'on reçoit la haute instruction, tout en apprenant à enseigner. Parmi les élèves de l'École normale de l'an III, il y avait des hommes faits et des savants faits : il y avait le physicien Fourier, qui devint aussi grand dans la physique que Lavoisier l'avait été dans la chimie; il y avait le philosophe mystique Saint-Martin, et le fameux navigateur Bougainville, qui découvrit l'île de Taïti. Ces élèves, déjà illustres ou destinés à le devenir, avaient pour professeurs, dans les mathématiques, Lagrange, le géomètre le plus renommé de l'époque, et Laplace, qui allait bientôt atteindre le premier rang dans les sciences par la publication de ses deux grands ouvrages, l'*Exposition du système du monde* et la *Mécanique céleste*. Dans la physique, c'était Haüy; dans la géométrie descriptive, Monge; dans la chimie, Berthollet, le premier dans sa science, depuis qu'on n'avait plus Lavoisier; dans l'histoire naturelle, Daubenton, le vénérable collaborateur de Buffon; dans la philosophie, Garat, l'ancien ministre, plus fait pour l'enseignement que pour la politique; dans l'histoire, Volney; dans la morale, Bernardin de Saint-Pierre; dans l'économie politique, Van-der-Monde.

Des conférences publiques avaient lieu entre les professeurs et les élèves. Elles étaient recueillies par la sténographie et envoyées aux administrations de district et à nos agents à l'étranger, pour répandre sur la France et sur le monde les lumières qui jaillissaient de ce grand centre intellectuel.

Les leçons et les conférences de l'Ecole furent véritablement dignes d'admiration par la précision et la clarté, l'élévation et

la solidité qui les caractérisaient. Deux des plus illustres savants de notre siècle, Biot et Arago, reportent à ces premières leçons de l'École normale l'origine du véritable enseignement des sciences, tel qu'il s'est perpétué à l'École polytechnique, dans les écoles spéciales et dans les facultés.

Les professeurs de l'École normale regardaient comme les branches diverses d'une même science générale aussi bien les sciences philosophiques et morales que les sciences exactes et naturelles. Ils leur appliquaient à toutes la même méthode d'analyse et d'observation.

« La méthode philosophique, dit M. Biot, ainsi popularisée, changea pour toujours la face de l'enseignement, » tandis que l'appel des premiers savants du monde au professorat jetait sur les fonctions enseignantes un éclat qu'elles n'avaient jamais eu sous l'Ancien Régime, et qu'elles ont conservé.

Pour indiquer la hauteur de vues à laquelle s'élevaient les professeurs, nous citerons seulement cette proposition du professeur d'histoire Volney : « Comme conclusion à tout cours d'histoire, il faut examiner à quel degré de sa civilisation on peut estimer que le genre humain est arrivé, et quelles indications générales résultent de l'histoire pour le perfectionnement de la civilisation et l'amélioration du sort de l'espèce humaine. »

Pendant ce temps, le professeur d'économie politique Van-der-Monde démontrait, conformément aux idées des Girondins et des Dantonistes, et contre les idées de Robespierre et surtout de Saint-Just, que la richesse publique était un instrument nécessaire et une source du progrès.

L'Ecole normale formait les maîtres chargés de répandre la science ; un autre établissement la faisait avancer dans une de ses branches principales : c'était le Muséum d'histoire naturelle, qui avait été organisé dès le 10 juin 1793, sur le rapport de Lakanal et sur le plan d'un naturaliste de génie, Lamarck, qui fut, parmi les naturalistes philosophes, l'intermédiaire entre Buffon et Geoffroi-Saint-Hilaire. Le Muséum avait douze chaires, comme l'École normale. Plusieurs de ces chaires créaient un enseignement entièrement nouveau en France : la minéralogie et la géologie, qui étudient la constitution et la formation de notre globe terrestre ; l'anatomie comparée, qui nous apprend les analogies et les différences de l'organisation des êtres vivants, et la zoologie, qui étudie les lois de leur existence. Un jeune homme de 21 ans, Étienne Geoffroi-Saint-Hilaire, ouvrit, le 6 mai 1794, au Jardin des Plantes, le premier cours de cette science zoologique qu'il devait développer avec tant de grandeur, avec et après son maître Lamarck.

Ces naturalistes philosophes, en cherchant les ressemblances plutôt que les différences des êtres divers, arrivèrent à cette doctrine : que la Nature est une; c'est-à-dire que tous les êtres sont formés d'après un plan unique; qu'ils commencent au plus bas degré de l'existence pour s'élever, de transformation en transformation, aux degrés supérieurs. L'avenir, en associant cette doctrine de nos grands naturalistes à celle de Leibniz sur les êtres simples, indestructibles et progressifs, montrera que la philosophie de la Nature, loin d'aboutir à la négation de Dieu, mène à la conception la plus religieuse où l'homme soit encore parvenu. Elle fait entrevoir à l'homme les lois immuables de la Sagesse éternelle à la place des idées confuses et arbitraires qu'on se faisait de la Création. Le bon sens de Voltaire avait aperçu, vaguement encore, quelque chose de ces grandes conséquences, lorsqu'il se raillait de ceux qui opposaient la Nature à Dieu.

Au Muséum d'histoire naturelle, comme aux Écoles normale et polytechnique, et comme dans tous les établissements d'ins-

truction publique qui furent groupés autour de ces grands centres, le corps des profes-



Lagrange.

seurs, une fois institué par la Convention, devait se recruter par lui-même et nommer les administrateurs.

Le premier directeur élu du Muséum d'histoire naturelle fut le vieux Daubenton, qui était la tradition vivante de Buffon. Le Jardin des Plantes avait été doublé d'étendue, et le Comité de Salut public avait projeté de lui donner des proportions bien plus vastes encore. Lakanal rêvait déjà le Jardin d'acclimatation pour l'introduction des animaux étrangers, tel qu'on l'a établi de nos jours. Les Écoles normale et polytechnique, et le Muséum d'histoire naturelle, avaient chacun leur journal destiné à mettre le public au courant de leurs travaux.

L'Observatoire, pendant ce temps, était réorganisé sur les plans de l'astronome Lalande, et on le subordonnait à un comité de savants chargés de recueillir et de diriger les observations relatives à l'astronomie et à la météorologie, et qui reçut le nom de Bureau des longitudes. L'idée en appartenait à Lakanal. Quatre autres observatoires avaient été récemment fondés sur divers points de la France.

Le Collége de France, le seul établissement d'enseignement vraiment libre qu'eût créé l'Ancien Régime, avait été maintenu. La Convention créa de plus une école spéciale des langues orientales vivantes, dans l'intérêt de la politique et du commerce.

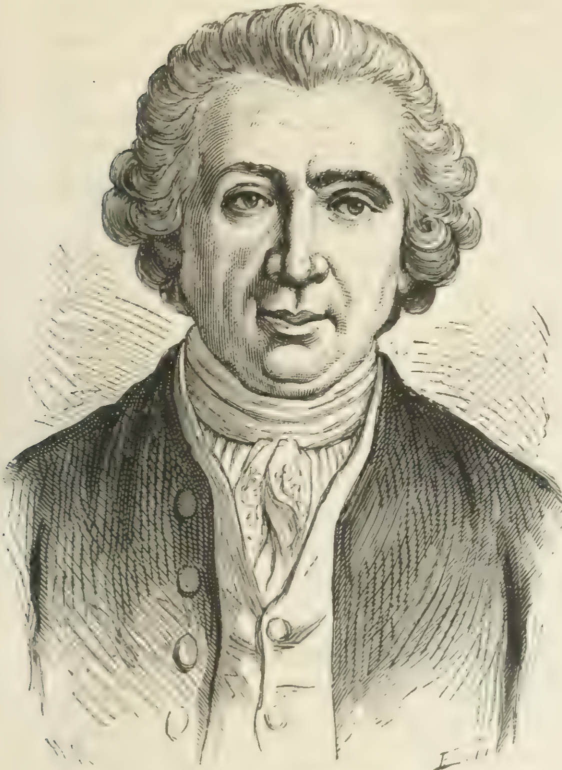
Les vieilles Facultés de médecine avaient été supprimées en 1792 par l'Assemblée législative. L'enseignement officiel de la médecine fut réorganisé par la Convention le 14 frimaire an III (4 décembre 1794). Trois écoles furent fondées, en vue surtout du service des hôpitaux, et spécialement des



Volney.

hôpitaux militaires. Les administrations de district étaient chargées d'envoyer trois

cents jeunes gens de 17 à 26 ans à Paris, cent cinquante à Montpellier, cent à Stras-



Daubenton

bourg, après examen par des officiers de santé. Le cours d'études était de 3 ans; les élèves recevaient 1,200 francs par an. Les auditeurs libres étaient admis à côté des élèves. Le plan d'études de ces écoles était, a dit l'historien de l'Académie de médecine, « le plus vaste qu'on eût jamais suivi dans aucun siècle. » L'histoire de la médecine, l'hygiène, la physique médicale, la médecine légale, furent pour la première fois introduites dans l'enseignement, ainsi que la chimie animale, c'est-à-dire l'analyse des éléments des corps vivants, et, par dessus tout, la clinique, c'est-à-dire l'enseignement pratique, l'enseignement au lit des malades, qui n'était jusque-là qu'une rare exception.

Là, comme dans les autres grandes écoles, les premiers professeurs furent tous des hommes supérieurs. Ils inspirèrent à leurs élèves une ardeur et une émulation qui produisirent une foule de travaux neufs et hardis. Des jeunes gens pleins d'avenir se mêlèrent aux savants déjà célèbres dans une Société médicale d'émulation, dont les publications annuelles eurent un grand éclat durant quelques années. Là se révéla le génie de ce Bichat qui, dans sa carrière si brillante et sitôt interrompue, jeta tant de lumières sur les phénomènes de la vie et de la mort.

La Convention, avant de créer les écoles de médecine, avait attribué à une commission prise dans son sein la surveillance des hôpitaux, et c'est à elle qu'on doit la cessation définitive des abus odieux et inhumains



Vauquelin

qui s'étaient perpétués dans les hôpitaux sous l'Ancien Régime. Pour être juste en-

vers tous, il faut rappeler que la Commune de Paris, au temps de Chaumette, avait donné le bon exemple.

Il est intéressant de remarquer, au point de vue des mœurs, que le nombre des enfants abandonnés fut beaucoup moindre pendant l'époque révolutionnaire qu'auparavant sous l'Ancien Régime et que depuis sous l'Empire.

En mai 1793, l'enseignement des sourds-muets avait été officiellement organisé sous la direction de l'abbé Sicard, échappé aux massacres de Septembre, et qui fut un des professeurs de l'Ecole normale.

Le 10 thermidor an III (28 juillet 1795), l'Institut des jeunes aveugles, fondé par le savant Haüy, fut adopté officiellement par la Convention.

Après avoir tant fait pour le haut enseignement, la Convention organisa l'enseignement secondaire. Le 5 ventôse an III (25 février 1795), furent créées les écoles centrales sur le rapport de Lakanal.

Dans les anciens colléges, on apprenait passablement le latin, mal le grec, presque point le français et presque point de sciences. L'enseignement des écoles centrales destinées à remplacer les colléges embrassait, sur un plan bien plus rationnel et dans un espace de temps bien moindre, un ensemble de connaissances bien autrement vaste. Le cours d'études n'était que de quatre années; mais on n'admettait point d'élèves avant l'âge de 12 ans, ce qui supposait que l'enfant avait acquis auparavant, à l'école primaire, les connaissances élémentaires.

L'enseignement comprenait le grec et le latin, la littérature, le dessin, les sciences physiques et mathématiques, les sciences morales; plus, des notions élémentaires d'arts et métiers, d'agriculture et de commerce. Les sciences et les lettres devaient être enseignées à titre égal, chose entièrement nouvelle, et les sciences morales avaient une place égale à la littérature et aux sciences exactes et naturelles. Les sciences morales comprenaient : 1° la grammaire générale, ou la philosophie du langage; 2° l'histoire; 3° la philosophie, avec les premiers principes de la législation et les notions politiques nécessaires pour former des citoyens. Les langues modernes devaient être enseignées là où les administrations locales en feraient la demande.

Le plan d'enseignement ne comprend pas la musique, omission qui étonne quand on se rappelle le rôle de la musique guerrière dans les armées de la Révolution.

Les écoles centrales ne recevaient que des externes; l'enseignement y était presque entièrement gratuit.

Parmi les premiers professeurs figuraient le mathématicien Lacroix, le philosophe Laromiguière, le littérateur Fontanes, qui fut plus tard le chef de l'Université impériale, et Cuvier, le grand naturaliste qui devait nous faire connaître les anciens êtres, les animaux disparus qu'on retrouve dans les entrailles de la terre. Lakanal, dont on voit le nom partout dans les créations relatives à l'enseignement et qui avait été, de fait, comme le ministre de l'instruction publique sous la Convention nationale, ses fonctions politiques achevées, se fit, lui aussi, professeur dans une école centrale de Paris.

Les arts industriels et les beaux-arts eurent leur large part dans cette régénération universelle. Le 19 vendémiaire an III (10 octobre 1794), sur le rapport de Grégoire, qui demandait pour l'industrie un musée et une école, avait été décrétée la création du Conservatoire des arts et métiers, afin d'y réunir tous les outils et machines nouvellement inventés ou perfectionnés. Diderot, le premier, dans l'Encyclopédie, avait relevé les arts industriels à la dignité qui leur appartient et intéressé le public lettré à la description de leurs procédés. Le Conser-

vatoire des arts et métiers réalisait pleinement la pensée de Diderot : « Dans un pays libre, avait dit le rapporteur Grégoire, tous les arts sont *libéraux*, » c'est-à-dire dignes d'hommes libres.

On avait donné jusque-là exclusivement le nom « d'arts libéraux » aux beaux-arts. Grégoire avait très-bien réfuté, dans son rapport, les gens qui prétendent dangereux le perfectionnement de l'industrie et la simplification de la main-d'œuvre. Parmi les peuples comme parmi les individus, avait-il dit, le plus industrieux sera toujours le plus libre.

Il avait ajouté des choses excellentes sur le travail des femmes, auxquelles il faut ouvrir le plus de carrières possible, et qui doivent remplacer les hommes dans les professions plus convenables à leur sexe qu'au nôtre. Ces observations sont encore applicables aujourd'hui.

Il est à remarquer que les réactionnaires se montrèrent hostiles à l'institution du Conservatoire et en entravèrent le développement, tandis que les patriotes ardents en étaient les défenseurs.

Les expositions des produits de l'industrie, qui commencèrent en 1797, furent le complément de la création du Conservatoire, comme les expositions des œuvres des artistes vivants furent le complément du Musée du Louvre.

Autrefois, les membres de l'Académie de peinture et de sculpture avaient seuls droit aux commandes du gouvernement et aux honneurs de l'exposition des beaux-arts. Désormais, les commandes étaient mises au concours, et un décret de la Constituante avait admis aux expositions tous les artistes français et étrangers. La Convention, sur le rapport de David (23 brumaire an II), avait formé un jury national des arts pour juger les concours : on y appelait, avec les principaux artistes, des savants et des littérateurs. Le Comité de Salut public invita les artistes à représenter à leur choix les événements les plus glorieux de la Révolution. En l'an III, le jury décerna aux exposants des prix d'une valeur de 442,000 francs, non pas en assignats, mais en numéraire.

La Convention avait voté 300,000 francs par an pour récompenser les découvertes dans les arts et métiers; elle accordait plus du double en secours ou gratifications aux littérateurs, aux savants et aux artistes. C'était bien au delà de ce qu'avait fait Louis XIV, dont on a tant vanté la munificence.

La première exposition libre des beaux-arts avait eu lieu en septembre 1791. Les expositions furent annuelles à partir de 1795 jusqu'au Consulat de Napoléon, qui ne les ouvrit plus que tous les deux ans. Le nombre et le mérite des ouvrages exposés allèrent croissant durant plusieurs années : des noms nouveaux apparaissaient; avec la sévérité un peu roide de David contrastait la noble élégance de Prud'hon, qui nous rendait toute la grâce des anciens Grecs et des Italiens de la Renaissance.

En ce qui regardait le Musée du Louvre aussi bien que les expositions des beaux-arts, la Convention n'avait fait que continuer la Constituante. Celle-ci, en 1791, avait désigné le Louvre comme dépôt des monuments des arts. On y avait réuni les tableaux et les statues provenant des résidences royales et de divers établissements ecclésiastiques supprimés. La Convention avait fait ouvrir le Musée le 8 novembre 1793. Bientôt, à l'école française et aux spécimens que nous possédions des écoles italiennes et autres se joignit l'école flamande, qui, suivant les paroles de Grégoire, « se leva en masse pour venir orner nos musées. » Après la seconde conquête de la Belgique, on transporta au Louvre les chefs-d'œuvre de Rubens et de ses émules. Rembrandt et les Hollandais suivirent bientôt les Flamands.

Nous avons déjà mentionné la formation du Musée des Petits-Augustins, où le peuple



Guiton de Morveaux.

de Paris venait apprendre notre histoire nationale par les monuments, depuis l'autel gaulois d'Esus et les tombeaux de Clovis et de Frédegonde jusqu'aux mausolées des Valois et des Bourbons. Ce fut dans un rapport de Grégoire que parut la première protestation en faveur de la grande architecture du Moyen Age, de cette architecture ogivale de nos aïeux, tant méprisée par les beaux esprits de l'Ancien Régime et même par le clergé.

Le Conservatoire de musique (Institut central de musique) fut définitivement constitué le 16 thermidor an III (3 août 1795), avec six cents élèves. La bibliothèque du Conservatoire devait être le musée de la musique. Les plus grands musiciens, les Grétri, les Méhul, l'auteur de *Joseph* et du *Chant du départ*, les Gossec, les Lesueur, les Cherubini furent choisis comme inspecteurs de cet établissement.

La Convention avait institué une Commission pour assurer la conservation de tous les objets et de tous les documents qui pouvaient servir aux arts, aux sciences, aux lettres et à l'histoire (fin 1793). Cette Commission, composée des premiers savants et des premiers artistes, rendit des services immenses et arrêta les dévastations que commettaient l'ignorance et le fanatisme. Grâce à elle, la Bibliothèque nationale reçut un prodigieux accroissement, s'augmenta des riches collections des anciens monastères parisiens, et fut administrée, comme les grandes écoles, par un conservatoire électif. Plusieurs autres bibliothèques publiques furent ouvertes dans Paris, et il s'en forma dans presque tous les départements; les collections des anciennes abbayes y trouvèrent asile. Les Archives nationales furent formées, d'abord au Louvre, sous la direction d'une commission spéciale.

En rappelant tout ce que la Convention a fait pour le progrès de l'intelligence humaine, il convient de ne pas oublier que c'est elle qui, par un décret du 19 juillet 1793, assura nettement pour la première fois aux littérateurs, aux savants, aux artistes la propriété de leurs œuvres.

Tout ce grand mouvement d'institutions nouvelles, qui n'a pas son pareil dans l'histoire de la civilisation, est résumé dans le rapport présenté par Daunou à la Convention sur l'ensemble de l'enseignement, le 26 vendémiaire an IV (17 octobre 1795). Daunou, qui joua un rôle notable dans la phase de la Révolution que nous racontons maintenant, était un ancien prêtre de l'Oratoire, congrégation plus éclairée et plus libérale que les autres corporations ecclésiastiques. Cet homme d'un vaste savoir et d'un esprit étendu partageait les opinions des Girondins et y resta fidèle toute sa vie.

Son rapport, au nom des Comités, concluait à une dernière création qui couron-

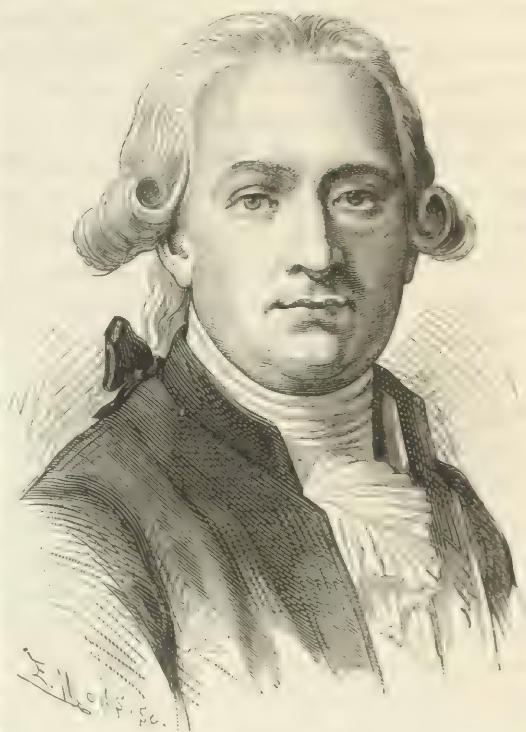
nait l'édifice de l'enseignement. Lors de la suppression des anciennes académies, dont l'organisation n'avait point paru compatible avec les principes républicains (6 août 1793), le rapporteur Grégoire avait annoncé la création d'un INSTITUT qui serait la réorganisation des académies sur un nouveau plan. Le rapport de Daunou réalisait ce projet. Les académies avaient été sans lien entre elles; l'Institut était un comme l'esprit humain lui-même, et partagé en sections correspondant aux diverses branches de l'intelligence humaine. Il se composait de 144 membres résidant à Paris et d'un pareil nombre répartis entre les diverses régions de la République; plus 24 associés étrangers. Il était divisé en trois classes : 1° sciences physiques et mathématiques; 2° sciences morales et politiques; 3° littérature et beaux-arts. C'était la même division des connaissances humaines qui avait été appliquée à tout l'ensemble de l'enseignement.

L'Institut en corps devait nommer aux places vacantes sur présentation faite par la classe où il y aurait vacance.

Mirabeau, lorsqu'avait commencé de se produire l'idée de réorganiser les académies, avait proposé un mode de nomination plus démocratique, où seraient intervenus le Comité d'éducation de l'Assemblée nationale et les gens de lettres.

La Convention nomma le premier tiers des membres de l'Institut, lesquels nommèrent les deux autres tiers. La composition de ce grand corps fut quelque chose d'admirable : il réunissait tous les noms célèbres de la science, de la littérature et des beaux-arts. Les choix avaient été faits dans l'esprit le plus libéral et le plus large, sans aucune exclusion politique. Le Feuillant Pastoret figurait à côté du Jacobin David; les acteurs Molé, Préville et Monvel, à côté de l'évêque Grégoire et de l'abbé Sicard. Un souvenir douloureux jetait une ombre sur cette splendide réunion; Condorcet, Lavoisier, Bailli, André Chénier, n'étaient plus là!

L'Institut devait, chaque année, présenter à la Représentation nationale un rapport sur l'ensemble de ses travaux.



Valentin Haüy.

Ainsi, partout, à tous les degrés de l'enseignement, on voulait la publicité, l'émulation, la lumière. La loi générale sur l'organisation de l'instruction publique fut votée le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). La partie faible de cette grande loi était malheureusement la base de l'enseignement, l'instruction primaire. La loi du 29 frimaire an II (19 décembre 1793) avait condamné à une amende, et, en cas de récidive, à la privation des droits de citoyen pour dix ans, les parents qui n'enverraient pas leurs enfants aux écoles primaires. Cette loi avait été modifiée, un an après, d'une façon peu avantageuse; la loi générale du 3 brumaire an IV supprima

entièrement l'obligation pour les parents. C'était une faute très-grave et un grand pas en arrière.

Avec l'obligation disparaissait la gratuité. Les instituteurs ne recevaient plus de la République que le logement, et ils étaient payés par les élèves. Un quart seulement des élèves, dans chaque école, pouvait être admis gratuitement pour cause d'indigence. L'époque thermidorienne, qui organisait si puissamment l'enseignement supérieur et moyen, reculait d'une façon très-regrettable sur ce qui regarde le premier degré de l'enseignement, celui qui est indispensable à tous. L'esprit démocratique perdait là un terrain qu'il n'a pas encore achevé de regagner après tant d'années.

Cette erreur et cette lacune ne doivent pas faire méconnaître la grandeur de l'œuvre accomplie par la Convention depuis le 9 thermidor jusqu'à la fin de sa carrière. Nous vivons de ses indestructibles créations; les gouvernements qui lui ont succédé ont pu les mutiler, mais elles se réparent et tendent à se recompléter dès que la France revient à elle-même.

---

## CHAPITRE XII

LA CONVENTION (SUITE). — RÉACTION THERMIDORIENNE. — MASSACRES CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRES DANS LE MIDI. — JOURNÉES DE PRAIRIAL. PROCÈS DES MONTAGNARDS.

(Nivôse-Floréal an III. — Décembre 1794-Juin 1795.)

Nous avons montré ce qu'il y eut de beau et de grand dans les créations intellectuelles de la période qu'on appelle thermidorienne; nous en raconterons, un peu plus tard, les grands succès militaires et diplomatiques; mais cette période, sous d'autres rapports, eut des aspects bien troublés, tristes et odieux; la crise économique des subsistances et des assignats et la crise de la réaction politique produisirent, en se mêlant, de déplorables effets.

Le Gouvernement révolutionnaire, depuis le printemps de 1793, avait pourvu à ses nécessités par le *Maximum*, c'est-à-dire par la taxation des denrées, combinée avec les émissions d'assignats et les réquisitions. Mais le *Maximum*, même dans le fort de la Terreur, n'avait jamais été, comme les réquisitions, généralement et pleinement appliqué. Les campagnards et les marchands avaient résisté, au péril de leurs têtes.

Quant aux assignats, même avant que les faux assignats fussent introduits sur une grande échelle, ils avaient déjà notablement baissé. Les manœuvres de l'étranger et des contre-révolutionnaires y contribuaient, mais aussi l'obstination des marchands et surtout des paysans à préférer la monnaie métallique, quoique le gage des assignats fût très-solide, puisqu'une grande partie des biens nationaux était encore à vendre.

Si la Terreur même n'avait pas réussi à faire appliquer complétement le *Maximum*, comment, dans le relâchement général qui, après le 9 thermidor, détendit les ressorts du pouvoir, eût-il été possible de le maintenir?

Lindet et Cambon, qui savaient bien que le *Maximum* et l'assignat se soutenaient l'un l'autre, si imparfaitement que ce fût, essayèrent d'empêcher qu'on supprimât le *Maximum* trop brusquement. Lindet proposa de ne plus l'imposer d'une façon uniforme à toute la France, et d'établir une différence entre le Nord et le Midi. On ne se contenta pas de cette amélioration. Le courant d'idées contraire au *Maximum* était trop fort. Le *Maximum* fut aboli le 3 nivôse an III (23 décembre 1794).

Les assignats dès lors baissèrent rapidement, chacun pouvant demander le prix qu'il voulait de sa marchandise, lorsqu'on lui offrait du papier-monnaie. Nos grands succès militaires mêmes, en rouvrant le commerce entre la France et une partie de l'Europe, contribuèrent à la dépréciation des assignats ; l'étranger avec qui nous commercions n'en voulait pas.

Lorsqu'à ces causes de dépréciation vint se joindre la vaste fabrication de faux assignats dont nous parlerons plus tard, la baisse se précipita effroyablement et devint une ruine.

Le Gouvernement révolutionnaire, obligé de fabriquer d'autant plus d'assignats qu'ils valaient moins, accéléra cette ruine par l'excès des émissions. En novembre 1794, il n'y avait que 6 milliards 400 millions d'assignats en circulation, et ils avaient pour gage des biens qui, estimés au denier 40, représentaient 15 milliards. Dès juillet 1795 (thermidor an III), il y eut en circulation 12 milliards d'assignats.

L'agiotage sur les assignats n'avait plus de frein ; le maintien du cours forcé des assignats et de leur valeur nominale, devant l'avilissement de la valeur réelle, causait des abus énormes. L'État en souffrait autant que les particuliers. Les débiteurs de mauvaise foi remboursaient leurs créanciers en assignats dépréciés : l'État, de son côté, était obligé de les recevoir au pair pour le paiement des impôts et des biens nationaux ; de plus, les réquisitions en nature ayant été supprimées, l'État était en quelque sorte à la discrétion des fournisseurs.

La crise économique qui résultait de cette situation étrange faisait la fortune des spéculateurs, mais augmentait cruellement la misère du peuple des villes. Le spéculateur et le paysan gagnaient ; l'ouvrier et le petit bourgeois étaient écrasés. La détresse de Paris croissait depuis l'abolition du *Maximum ;* le *Maximum* n'avait profité qu'à Paris et aux armées. Les fermiers n'envoyaient plus leurs grains à Paris, moitié par spéculation de renchérissement, moitié par peur d'être pillés ou forcés de vendre à bas prix sous le coup de la menace populaire.

Le peuple de Paris s'en prit à la commission de la Convention qui était chargée des approvisionnements. L'homme le plus connu et le plus influent de cette commission, Boissi-d'Anglas, reçut le surnom de Boissi-Famine. Ce n'était pourtant pas sa faute. Boissi et le nouveau comité de Salut public faisaient de leur mieux, et achetèrent tout autant de grains qu'avait fait avant eux l'ancien comité, au temps de Lindet, mais cela ne pouvait suppléer au libre commerce.

Si l'on eût rendu à Paris une administration municipale élue, la municipalité aurait eu à pourvoir aux subsistances, et l'on n'eût pu s'en prendre à la Convention, ce qui eût sans doute évité de grands malheurs.

Tandis que le peuple de Paris s'aigrissait contre la Convention, la réaction, dans l'assemblée et dans la bourgeoisie, s'irritait de son côté contre les Jacobins et les Terroristes. Elle les croyait toujours prêts à comploter et à s'insurger. Après la fermeture des Jacobins et le procès de Carrier, un député reprit la motion de Lecointre contre Billaud, Collot, Barère et Vadier, motion qui avait été d'abord rejetée. Une commission de vingt et un membres fut chargée d'examiner la conduite des anciens membres des comités de Salut public et de Sûreté générale. (6 nivôse an III — 26 décembre 1794.)

La jeunesse réactionnaire, « la jeunesse de Fréron, » comme on l'appelait, tenait le haut du pavé dans Paris depuis la fermeture des Jacobins. Vers le milieu de pluviôse (commencement de février 1795), elle renversa les bustes de Marat dans les théâtres. Une bande d'enfants traîna un de ces bustes par les rues et alla le jeter dans un

égout. Il n'y avait pas cinq mois qu'on avait porté solennellement les restes de Marat au Panthéon !

Cette jeunesse anti-jacobine était loin toutefois encore, en ce moment, de se déclarer contre-révolutionnaire. Au théâtre Feydeau, elle remplaça le buste de Marat par celui de Rousseau. Dans une adresse que la jeunesse bourgeoise envoya aux gens des faubourgs, elle leur disait : « Vous retrouverez en nous vos frères d'armes du 14 juillet et du 10 août. »



Abbé Sicard.

Le 12 ventôse an III (2 mars 1795), la commission des vingt et un présenta son rapport, qui concluait à la mise en accusation de Billaud-Varennes, Collot d'Herbois, Barère et Vadier, c'est-à-dire de cette fraction ultra-révolutionnaire des Comités qui, après avoir poussé avec fureur à la mort de Danton, avait tant contribué à la chute de Robespierre. Les Thermidoriens commençaient à se dévorer entre eux. Fouché, Tallien, Barras, Fréron, frappant les anciens membres des Comités comme terroristes, c'était quelque chose d'inouï !

L'arrestation préalable des quatre prévenus fut votée à une grande majorité, sur la motion de Legendre. Les Dantonistes, tels que Legendre, étaient du moins dans leur rôle.

Tandis qu'on poursuivait les chefs de la Terreur, on rouvrait les portes de la Convention aux Girondins. Le 18 frimaire (8 décembre), soixante-treize représentants du peuple, détenus comme suspects pour avoir protesté contre le 31 mai, avaient été réintégrés dans leurs fonctions. Parmi eux se trouvait Daunou, qui prit, bientôt après, comme nous l'avons dit, une part si importante aux grandes créations de l'instruction publique.

Le 18 ventôse (8 mars), le montagnard Marie-Joseph Chénier fit voter le rappel de vingt-deux Girondins qui avaient joué un rôle beaucoup plus actif que les soixante-treize, et qui avaient été mis hors la loi : parmi eux, Lanjuinais, Louvet et Isnard. Le 31 mai et le 2 juin furent ouvertement attaqués dans la Convention, et Sieyès, sortant du silence qu'il avait gardé si longtemps, fit le procès de ces fatales journées. Il traita d'insensés et de factieux ceux qui les glorifiaient. Chénier avait nettement déclaré que le fédéralisme dont on avait fait le prétexte de la proscription des Girondins était imaginaire.

Le décret qui ordonnait la célébration annuelle du 31 mai fut aboli.

Bientôt après, la Convention ordonna de distribuer, dans les bibliothèques et les établissements d'instruction publique, 3,000 exemplaires de l'ouvrage posthume de Condorcet : *Esquisse d'un tableau historique de l'Esprit humain*.

Le rappel de ce qui restait des Girondins était d'une équité incontestable. Malheureusement, ces hommes injustement proscrits rentraient avec des ressentiments qui de-



Les Muscadins et les Merveilleuses ; costumes de 1794 à 1796.

vaient leur faire trop souvent méconnaître les vrais intérêts de la République. Quelques-uns même, aigris et changés par les maux qu'ils avaient soufferts, n'étaient plus républicains : d'autres, il est vrai, redevinrent d'énergiques défenseurs de la Révolution.

Paris, au printemps de l'an III, offrait un triste contraste entre l'opulence de quelques-uns et la misère du grand nombre. Les agioteurs et les spéculateurs, qui faisaient fortune par le jeu sur les assignats ou par les fournitures aux armées, étalaient un luxe dont l'aspect augmentait l'irritation des classes pauvres. Le 27 ventôse (17 mars), une grande foule vint demander du pain à la Convention

Le surlendemain, Lecointre (de Versailles), cet ardent ennemi de Robespierre, qui avait, le premier, réclamé la mise en accusation des terroristes des Comités, se retourna brusquement contre la réaction et proposa qu'on mît en vigueur la Constitution de 1793, c'est-à-dire qu'on sortît du Gouvernement révolutionnaire pour entrer dans le Gouvernement démocratique régulier.

C'était l'idée qu'avait propagée le club de Babeuf, et à laquelle se rattachaient maintenant les Jacobins.

Le peuple de Paris embrassa vivement cette idée : le faubourg Saint-Antoine (1er germinal — 21 mars) envoya demander à la Convention du pain et la Constitution de 93.

La motion fut repoussée.

Il était naturel que le peuple de Paris se rattachât à cette pensée ; mais on doit reconnaître que la Constitution de 93, impra-

ticable, en tout temps, dans certaines de ses parties, était totalement irréalisable dans les conditions si peu avancées où se trouvait alors la majorité du peuple français.

Sieyès fit voter une rigoureuse loi de police, qui décrétait la déportation contre les attroupements.

Le lendemain, 2 germinal (22 mars), on discuta le rapport sur la mise en accusation des quatre membres des Comités accusés. Le rapporteur était un des soixante-treize députés naguère détenus.

Lindet prit la défense des accusés, dans un grand discours où il rappela tous les services du comité de Salut public. Lui qui n'avait provoqué aucune mesure sanguinaire, qui avait tâché de prévenir la catastrophe de Lyon et qui avait préservé le Calvados de la Terreur, il revendiqua généreusement la solidarité de l'ensemble des actes du Comité. Il montra que la Convention ne pouvait condamner les deux Comités sans se condamner elle-même.

Carnot parla dans le même sens, et se plaignit qu'on traitât les accusés comme s'ils étaient condamnés d'avance. Il conjura la Convention de ne pas recommencer à se mutiler elle-même. — « Rapprochons, dit-il, les faits des circonstances terribles qui les ont déterminés ! Rappelons-nous que la France était aux abois, lorsque les prévenus sont entrés au comité de Salut public, et qu'elle était sauvée lorsqu'ils en sont sortis. »

Il y eut là plusieurs séances pleines de récriminations entre les Girondins et les Montagnards ; ces déchirements ne donnaient que trop raison à ceux des membres de la Convention qui eussent voulu qu'on ne revînt pas sur ce terrible passé.

L'agitation était grande dans Paris. Le 12 germinal (1er avril), la séance de la Convention s'ouvrit par des scènes violentes. Quelques-uns des ultrà-révolutionnaires de l'Assemblée provoquèrent la majorité par des injures et des menaces. Un député jacobin, appelé Bourgeois, accusa les Comités actuels d'avoir organisé la famine et de faire la Contre-révolution.

Bientôt après, l'Assemblée fut envahie par une foule d'hommes, de femmes et d'enfants ; la plupart criaient seulement : « du pain ! » Ils n'étaient point armés et n'avaient point une attitude hostile envers l'Assemblée ; quelques-uns portaient écrit sur leurs bonnets : « Du pain et la Constitution de 93 ! » Le député montagnard Huguet se fit l'interprète « du peuple », en disant que ce qu'il voulait surtout, c'était la mise en liberté des patriotes incarcérés et la mise en vigueur de la Constitution de 1793. Un homme de la foule parla dans le même sens avec véhémence, et déclara que l'Assemblée avait devant elle les hommes du 31 mai. L'extrême gauche de la Convention applaudit.

Ce n'était point cependant un nouveau 31 mai. L'invasion de l'Assemblée n'était pas le résultat d'un complot. Elle se prolongea durant des heures, sans que la foule commît aucune violence contre les députés. A la fin, la garde nationale des sections où dominait la bourgeoisie vint dégager la Convention. La foule, lassée, se dispersa sans qu'il y eût de conflit.

La colère de la Convention était redoublée par le bruit que deux de ses membres avaient été tués en voulant dissiper des rassemblements dans Paris. Ce bruit était faux ; mais la majorité était lancée et alla jusqu'au bout. Elle ordonna l'arrestation de plusieurs députés jacobins, pour leurs propos imprudents et leurs applaudissements à la foule. Elle en envoya huit prisonniers au château de Ham.

Elle fit quelque chose de pire. Sur la motion d'un ancien terroriste, André Dumont, elle vota la déportation immédiate, sans jugement, de Billaud, Collot, Barère et Vadier !

Il y eut une tentative d'insurrection pour arrêter aux barrières les voitures qui emmenaient les députés proscrits. Le général Pichegru, qui se trouvait à Paris, se mit à la tête de la force armée. Le mouvement fut comprimé.

Les arrestations continuèrent les jours suivants. La majorité semblait prise de vertige. Les Girondins rentrés croyaient avoir eu devant eux un nouveau 2 juin, sinon un nouveau 2 septembre. Leur emportement était excusable ; mais les anciens terroristes du parti thermidorien les dépassaient en violence. La séance du 16 germinal (5 avril) fut quelque chose de lamentable et d'insensé. Sur la proposition de Tallien, la Convention décréta l'arrestation de huit nouveaux représentants, parmi lesquels Thuriot, qui avait présidé l'Assemblée le 9 thermidor, Lecointre (de Versailles) et Cambon ! Le seul crime de Lecointre et de Cambon était d'avoir combattu les mesures arbitraires prises contre les anciens membres des Comités.

Le septembriseur Tallien faisant arrêter Cambon, on peut dire que c'étaient les malfaiteurs arrêtant les gendarmes !

Cambon ne se laissa pas prendre et se cacha dans Paris jusqu'à la fin de la réaction. Cet intègre directeur des finances de la Révolution était entré aux affaires avec 6,000 livres de rente ; il en sortait avec 3,000.

Ceux des réacteurs qui conservaient des sentiments républicains commencèrent à s'apercevoir qu'ils travaillaient pour la Contre-révolution. On venait d'apprendre que, dans des émeutes à Rouen et à Amiens, il y avait eu des cris de « Vive le Roi ! »

Dans la malheureuse séance du 16 germinal, l'impétueux, mais généreux Louvet, s'était efforcé en vain d'empêcher les arrestations de députés sans pièces ni preuves. Louvet avait échappé au sort de ses amis Buzot, Pétion, Barbaroux, en les quittant pour venir se cacher dans Paris même, puis dans les grottes et les forêts du Jura, avec une jeune femme d'un dévouement admirable.

Le lendemain (17 germinal), Fréron, moins pervers que Tallien et patriote malgré tout, proposa de substituer la déportation à la mort pour les délits révolutionnaires, en laissant substituer la peine de mort pour les délits contre-révolutionnaires. Il voulait empêcher que la Convention ne recommençât à se décimer elle-même.

Si sa proposition eût été adoptée, elle eût sauvé, bientôt après, de nobles têtes ! Malheureusement, elle fut renvoyée aux Comités et n'aboutit pas.

En ce moment même, un grand procès renouvelait dans Paris toutes les émotions du procès de Carrier et de ses complices. Le nouveau Tribunal révolutionnaire jugeait l'ancien. L'accusateur public Fouquier-Tinville, le président Hermann, les vice-présidents, les juges et jurés, le directeur du bureau de police Lanne, étaient appelés à répondre de toutes les violations du droit et de l'humanité qu'ils avaient commises. Ils eurent pleinement cette liberté de la défense qu'ils avaient refusée à leurs victimes. Il faut le dire à l'honneur du nouveau Tribunal révolutionnaire : ce qu'on voyait alors dans la Convention, c'était la réaction aveugle ; ce qu'on vit au Tribunal, ce fut la justice. Après quarante jours de débats, Fouquier-Tinville, Hermann, Lanne et treize autres furent condamnés à mort. Treize des accusés furent acquittés, quoique convaincus de complicité matérielle avec les précédents, comme n'ayant pas agi avec de mauvaises intentions.

Deux des accusés furent acquittés purement et simplement : l'un des deux était l'hôte de Robespierre, Duplai. C'était un si honnête homme, que le Tribunal, dans son équité, ne voulut pas qu'il restât aucune tache sur son nom. Duplai n'avait, du reste, figuré ni dans le procès des Girondins, ni

dans celui des Dantonistes. Sa femme, la mère adoptive de Robespierre, arrêtée le 9 thermidor, avait été trouvée morte dans son cachot. On n'a pas bien su si elle s'était donné la mort à elle-même, ou si elle avait été étranglée par une bande de femmes furieuses qui avaient envahi la prison.

Fouquier-Tinville et ses complices furent guillotinés sur la place de Grève, le 18 floréal (7 mai).

Pendant que ces hommes périssaient pour avoir été les instruments de la Terreur, ceux qui en avaient été les chefs les plus impitoyables, Billaud-Varennes et Collot d'Herbois, étaient embarqués pour Cayenne. Vadier s'était échappé. Barère, malade ou feignant de l'être, obtint de ne point partir; puis il s'évada et se fit oublier tant que dura la réaction. Il ne vint jamais à bout de reprendre un rôle politique. Les Mémoires qu'il a laissés sont confus et peu sincères, et ne donnent point une idée des grandes facultés qu'il avait mises au service du Comité de Salut public.

Collot d'Herbois périt bientôt par accident. Billaud-Varennes vécut longtemps en Amérique dans la pauvreté, et montra dans son exil une dignité, une douceur de mœurs qui contrastaient singulièrement avec son sinistre passé. Il témoignait, durant sa vieillesse, un égal repentir de la mort de Danton et de la mort de Robespierre; mais il ne se repentit point de la Terreur. Il répétait en mourant le mot que Montesquieu a mis dans la bouche de Sylla : « La postérité m'accusera d'avoir trop ménagé le sang des tyrans de l'Europe! »

A Paris, en germinal an III, la réaction thermidorienne avait abouti jusqu'alors à trois sortes de faits :

1° La déportation de quelques anciens membres des Comités, et l'arrestation d'une vingtaine d'autres députés;

2° Des condamnations judiciaires de terroristes, après des procédures sérieuses et régulières;

3° Des rixes sans gravité aux théâtres et dans les rues.

Dans les départements, les conséquences étaient bien pires.

Un décret du 21 germinal (10 avril) avait ordonné, à Paris et dans les départements, le désarmement des « complices de la tyrannie tombée le 9 thermidor. » Le vague de ce décret le rendait extrêmement dangereux. On en abusa, en beaucoup de lieux, pour désarmer les patriotes, tandis que les contre-révolutionnaires rentraient dans la garde nationale.

Cela n'alla pas à moins, dans le Midi, qu'à remplacer la terreur jacobine par une terreur réactionnaire en apparence, royaliste au fond. Nous parlerons plus tard de la Bretagne et de la Vendée; la Convention, dans le but louable de pacifier ces malheureuses contrées, y employa des moyens imprudents et ranima la chouannerie par un excès d'indulgence, comme les terroristes avaient ranimé la Vendée par un excès de rigueur et de cruauté.

Nous ne parlerons présentement que du Sud-Est, qui devint, au printemps, le théâtre des désordres les plus affreux.

Après le 9 thermidor, les émigrés et les prêtres réfractaires étaient rentrés peu à peu à Lyon, dans les pays du Rhône, en Provence. Ils se firent d'abord passer pour des « patriotes opprimés ». Ils excitaient, enflammaient tout ce qui avait souffert de la Terreur. La fureur des représailles s'alluma. Il s'organisa, d'abord à Lyon, puis ailleurs, des bandes destinées à être les instruments de la Contre-terreur. Elles prirent le titre, soit de « Compagnies de Jésus », soit de « Compagnies du Soleil ». Le second de ces titres indiquait un symbole royaliste, l'ancienne devise de Louis XIV; l'autre, en profanant le nom du Christ, révélait l'inspiration du fanatisme religieux. La Contre-



Massacre des prisonniers à Tarascon.

révolution, ne disposant pas de l'échafaud, avait résolu de procéder par le poignard et se préparait à un Deux Septembre royaliste, ou plutôt à une nouvelle Saint-Barthélemi.

Cela commença par l'affaire de Fernex. C'était un ouvrier en soie, qui avait été un des membres de la trop fameuse commission des Cinq à Lyon. Il était un des deux qui condamnaient toujours. Il fut mis en jugement. C'était un fanatique sincère. Le nouveau tribunal de Lyon l'acquitta. Une foule furieuse, hommes et femmes, se rua sur lui à la sortie de l'audience, le traîna, le mutila, puis le jeta expirant dans le Rhône.

Ce fut le signal des vengeances. On dressa des listes de proscription contre « les dénonciateurs », contre les Jacobins. Les meurtres allèrent se multipliant. A coups de pistolet, à coups de couteau, à coups de bâton, on tuait des hommes, des femmes

même, dans les rues et sur le seuil de leurs portes. On jetait les corps à la rivière.

Bientôt on ne s'en prit plus aux seuls terroristes et l'on ne se couvrit plus du prétexte de la vengeance contre les bourreaux; tout bon républicain fut menacé de mort.

La Convention commença de s'émouvoir. Sur un rapport de Chénier, qui signala les horreurs de Lyon, l'Assemblée décréta l'envoi devant les tribunaux de tout émigré rentré, et donna un mois aux prêtres réfractaires rentrés pour quitter le territoire français; passé ce délai, ils seraient traités comme les émigrés (12 floréal — 1er mai).

Les contre-révolutionnaires de Lyon firent à ce décret une réponse effroyable.

Le 16 floréal (5 mai), trois cents Compagnons de Jésus et du Soleil, au sortir du théâtre, se portèrent aux trois prisons où étaient enfermés des Jacobins détenus comme accusés d'excès pendant la Terreur. Dans l'une des prisons, les détenus se défendirent avec vigueur et tuèrent plusieurs des assaillants; ceux-ci mirent le feu. Quatre-vingt-six prisonniers périrent, parmi lesquels six femmes. On vit une mère, tenant son enfant dans ses bras, se précipiter du haut d'une tour dans les flammes.

Quelques-uns des meurtriers furent traduits devant le tribunal de Roanne et y furent acquittés. On leur fit un triomphe à leur rentrée à Lyon. Des femmes élégantes leur jetèrent des fleurs : on les couronna au théâtre !

L'exemple de Lyon fut suivi le long du Rhône. Les assassinats se propagèrent dans toutes ces contrées. Le gouvernement du poignard semblait avoir succédé à celui de la guillotine. Les représentants envoyés en mission depuis Thermidor étaient, les uns, des hommes faibles, les autres, des réactionnaires emportés, qui ne songeaient qu'à poursuivre les Jacobins et ne comprenaient pas que le péril n'était plus de ce côté. Ils ne prévoyaient rien et n'empêchaient rien. C'était une grande faute que d'avoir envoyé en Provence un homme tel qu'Isnard, dominé par ses ressentiments, incapable de mesure et d'impartialité. Autrefois, à Paris, il avait provoqué le 31 mai par ses bravades insensées; en Provence, il surexcita, par ses furieuses déclamations, les passions vindicatives que son devoir était de comprimer.

On allait juger à Aix des Jacobins marseillais prévenus de sédition. Les « Compagnons du Soleil » de Marseille partirent en armes pour Aix. Le représentant Chambon, qui était à Marseille, ne prit aucune précaution pour s'opposer aux projets de cette bande. Les « Compagnons du Soleil », arrivés à Aix, forcèrent et incendièrent la prison et massacrèrent soixante-treize prisonniers, dont trois femmes. L'une d'elles fut mise en pièces avec un enfant de quatre mois qu'elle allaitait (22 floréal — 11 mai).

Aucune justice ne fut faite de ces crimes.

Quinze jours après (6 prairial — 25 mai), ce fut le tour de Tarascon. Deux ou trois cents hommes masqués envahirent la prison et précipitèrent du haut de la grosse tour les détenus jacobins. Des émigrés rentrés, des femmes, toute une société contre-révolutionnaire, rangés sur des chaises le long de la chaussée du Rhône, étaient venus assister à cette tragédie. On avait cloué sur les victimes, avec des poignards, des étiquettes portant ces mots : « Il est défendu d'ensevelir, sous peine de la vie. » Les cadavres servirent de pâture aux chiens et aux oiseaux de proie.

Il y avait une seconde prison à Tarascon; ses détenus furent égorgés à leur tour un mois après. Toute la Provence avait été, dans l'intervalle, un théâtre de carnage.

Les représentants et les autorités réactionnaires avaient fait partout arrêter les révolutionnaires qui avaient marqué dans la Terreur, et, partout, les bandes de « Jésus » et du « Soleil » complotaient l'extermination

des prisonniers, sous prétexte que l'on ne les jugeait pas assez vite et qu'ils pourraient bien être acquittés. On savait les détenus de Marseille fort menacés. Cela contribua à faire éclater un mouvement en sens contraire à Toulon.

Après la reprise de cette ville, on y avait réorganisé l'arsenal et travaillé activement à réparer nos forces maritimes. Les ouvriers de l'arsenal étaient républicains et montagnards. A la nouvelle que quelques personnes s'étaient montrées avec des cocardes blanches, les ouvriers se soulevèrent, s'emparèrent de l'arsenal, forcèrent les représentants en mission qui se trouvaient à Toulon de remettre en liberté les « patriotes détenus », et voulurent les obliger de se mettre à leur tête pour marcher sur Marseille. Le député Brunel, désespéré de ne pouvoir arrêter cette insurrection, se brûla la cervelle. Deux autres représentants s'échappèrent.

Les ouvriers partirent pour aller délivrer « les patriotes de Marseille ». Isnard et trois autres représentants marchèrent au-devant d'eux avec des troupes de ligne, de la cavalerie et des gardes nationales. Les ouvriers, sans chef et sans direction, furent aisément mis en déroute ; beaucoup furent tués ou pris.

Les conséquences de cette échauffourée furent très-malheureuses à Toulon et horribles à Marseille. A Toulon, ouvriers et matelots désertèrent en masse, pour échapper à la commission militaire qu'Isnard et ses collègues vinrent établir dans cette vilie, dépeuplée par la réaction, après l'avoir été par la Terreur.

A Marseille, les « Compagnons de Jésus et du Soleil » purent exécuter sans obstacle leurs atroces projets.

Les détenus jacobins étaient enfermés au fort Saint-Jean, à l'entrée du port. Rien n'eût été plus aisé que d'empêcher les assassins de pénétrer dans le fort ; mais les autorités, qui traitaient les détenus fort durement et leur donnaient à peine du pain et de l'eau, s'abstinrent de mettre le fort en défense. Les détenus, si épuisés qu'ils fussent par leurs souffrances, essayèrent de résister. Les assassins forcèrent un des cachots et en égorgèrent les prisonniers ; ils attaquèrent les autres cachots avec du canon, ou en jetant du soufre enflammé par les soupiraux et en allumant de la paille mouillée à l'entrée des souterrains.

Les représentants Isnard et Chambon arrivaient en ce moment de Toulon. Leur collègue Cadroi alla « gaiement » à leur rencontre, comme si tout eût été tranquille dans Marseille. Il y avait trois ou quatre heures qu'on égorgeait au fort Saint-Jean.

Les représentants se dirigèrent enfin vers le fort Saint-Jean, et ordonnèrent de cesser le massacre. Les assassins leur crièrent qu'ils n'avaient fait que venger leurs parents et leurs amis : — « C'est vous-mêmes, ajoutèrent-ils, qui nous y avez excités ! »

Les soldats de l'escorte des représentants avaient saisi une quinzaine des meurtriers et voulaient en faire justice. Le représentant Cadroi les leur tira des mains et les fit remettre en liberté. Quelques-uns, cependant, furent arrêtés, pour la forme. On les relâcha trois jours après. Le club réactionnaire leur fit un triomphe.

Les officiers et les soldats accusèrent plus tard Cadroi d'avoir fraternisé avec les « Compagnons du Soleil ». Ce député n'était pas seulement un réacteur, mais un contre-révolutionnaire déguisé.

On a la liste de 88 personnes égorgées ; il en avait péri, dit-on, près de deux cents. Pas un mandat d'arrêt ne fut lancé par les représentants ni par les autorités judiciaires. Là, comme ailleurs, les assassins étaient censés être des inconnus ; personne n'osait déposer contre eux. Les représentants, néanmoins, connaissaient fort bien la « Compagnie du Soleil », car l'un d'eux, Chambon,

postérieurement au massacre du fort Saint-Jean, fit délivrer des armes à ces bandits sous le titre de « Compagnie franche ».

De Lyon et des Bouches-du-Rhône, la



Féraud.

nouvelle Saint-Barthélemi s'étendit dans Vaucluse, dans la Drôme, dans le Gard, dans la Loire : elle remonta, au Nord-Est, dans l'Ain et dans le Jura. Il y eut des massacres, çà et là, sur quelques points du centre et jusque dans l'extrême Nord, à Sedan. Le département de la Loire était dans une épouvantable anarchie. Les ouvriers de la manufacture d'armes de Saint-Étienne s'étaient enfuis, laissant la manufacture au pouvoir des contre-révolutionnaires. Une foule de patriotes des campagnes, abandonnant leurs moissons, se cachaient dans les bois avec leurs familles. On commençait à égorger, comme dans l'Ouest, les prêtres constitutionnels. Les anciens partisans de la Gironde allaient y passer à leur tour. Un juré qui venait de condamner Fouquier-Tinville fut massacré à son retour de Paris.

Il y avait dans cette Contre-terreur un mélange de cruauté froide et de dépravation, plus hideux que la férocité brutale des terroristes « sans-culottes. » D'ignobles outrages aux femmes se mêlèrent aux assassinats. L'élément principal de la Contre-terreur était formé par des jeunes gens corrompus qui s'étaient dérobés à la grande Réquisition, et qui faisaient des émeutes et des massacres à l'intérieur, pendant que la vraie jeunesse française se battait sur toutes les frontières.

A Paris, « les muscadins », avec l'élégance de mauvais goût et les manières affectées qu'ils opposaient à la grossièreté des « sans-culottes », n'étaient que ridicules : dans le Midi, ils étaient atroces. Au sortir des égorgements de prisons, ils allaient, le soir, dans leurs cercles, poudrés, musqués, montrer aux femmes leurs mains tachées de sang, et les élégantes, les « merveilleuses », applaudissaient. Elles avaient remplacé les « furies de guillotine ».

On sait, à peu de chose près, sur presque tous les points de la France, le chiffre des victimes de la Terreur révolutionnaire; on n'a jamais connu celui des victimes de la Terreur réactionnaire. « Ce fut, suivant l'expression d'un écrivain qui n'était pas ami de la Révolution, un long Deux Septembre tous les jours renouvelé. » Il périt incomparablement plus de monde par les assassinats isolés que par les massacres de prisons.

Des écrivains contemporains, qui n'étaient pas Jacobins, donnent des chiffres d'une exagération impossible; mais il n'est pas douteux que ces horribles scènes, prolongées durant des mois, n'aient coûté la vie à plusieurs milliers de personnes. La situation des patriotes ne fut pas moins cruelle dans l'Ouest, pendant quelque temps, au moins dans les campagnes; nous reviendrons plus



Boissi d'Anglas se découvre devant la tête du député Feraud.

tard sur les affaires de l'Ouest; mais nous avons maintenant à raconter les troubles et les malheurs dont Paris, à son tour, était le théâtre durant les massacres de Provence.

La situation de Paris était devenue de plus en plus alarmante. La misère remontait des ouvriers aux fonctionnaires, aux petits rentiers, aux petits propriétaires, qui ne touchaient leurs appointements ou leurs revenus qu'en assignats dépréciés. Le contraste augmentait toujours entre la détresse du grand nombre et l'opulence des agioteurs et des fournisseurs.

Les Comités de la Convention ne savaient que faire pour remédier à la détresse de l'Etat comme à celle des particuliers. On avait rouvert la Bourse le 24 avril 1795; mais le rétablissement des transactions régulières dans ce centre des affaires n'avait arrêté en rien les transactions immorales et frauduleuses. On avait abrogé, en même temps, les décrets qui interdisaient de tra-

fiquer de l'or et de l'argent. Cela ne pouvait que hâter la baisse des assignats.

La Convention, toutefois, repoussa vivement la première proposition qu'on lui fit de réduire la valeur légale des assignats. Il lui parut que ce serait manquer à la foi publique (7 mai). Les inconvénients étaient également énormes, soit qu'on maintînt les assignats officiellement à leur valeur légale, soit qu'on les réduisît, relativement à l'or et à l'argent, à leur valeur au cours de la place. La Convention était dans une situation vraiment cruelle. Elle n'était aucunement l'auteur des souffrances publiques, et cependant le pauvre peuple l'en rendait responsable.

La disette irritait d'autant plus les pauvres gens, qu'elle n'était plus, comme en 1793, la suite d'une mauvaise récolte. La récolte de 1794 avait été belle. La spéculation et l'absence de commerce régulier étaient les principales causes du mal. Les conspirations contre-révolutionnaires y contribuaient beaucoup aussi. Les agents de l'étranger et des émigrés employaient tous les moyens pour détourner les cultivateurs d'amener leurs grains à Paris, et pour exciter les populations à arrêter les convois de blé dirigés sur la capitale. Ils poussaient aux émeutes, au pillage des subsistances, qui se multiplièrent dans un rayon d'une trentaine de lieues autour de Paris.

Un décret du 15 mars avait statué que l'ouvrier de Paris recevrait une livre et demie de pain par jour. Ce décret n'avait pu être régulièrement exécuté, et c'était là ce qui avait soulevé les femmes qui s'étaient portées à la Convention le 27 mars. Le peuple n'avait plus la patience qu'il avait montrée au temps de Robespierre et du grand Comité de Salut public. Il avait perdu confiance. Il croyait, bien à tort, au mauvais vouloir des nouveaux gouvernants. Les accusations contre les Comités partaient de deux points opposés, à savoir : des exagérés, tels que Babeuf, dont le journal devenait de plus en plus agressif, et des agents royalistes. Ceux-ci, tantôt se travestissaient en jacobins, tantôt insinuaient que l'on aurait du pain, si l'on avait un roi.

Le 29 floréal (18 mai), la distribution de pain, chez les boulangers, ne fut que de deux onces par tête. Le lendemain, la ration diminua encore. Les arrivages avaient manqué. Pas de pain. Pas de charbon. Pas de bois.

Le 1er prairial (20 mai), de grand matin, le tocsin sonna dans les faubourgs. Des rassemblements se formèrent de tous côtés. Les femmes, les enfants, entraînaient les hommes. Les comités civils des sections furent envahis et sommés de fournir du pain au peuple. Ils n'en avaient pas. On cria : « à la Convention ! » Un placard fut affiché sur les murs, aux coins des rues. Il portait en tête : « Respect aux propriétés ! » puis : « Insurrection du peuple pour obtenir du pain et reconquérir ses droits. » On y attribuait au Gouvernement et la misère publique et les massacres de prisons du Midi. On y décrétait, au nom du peuple, que les citoyens et les citoyennes de toutes les sections se porteraient en masse, de toutes parts, à la Convention, « dans un désordre fraternel », afin qu'il ne fût plus possible au Gouvernement de faire conduire le peuple, « comme un troupeau, par des chefs vendus qui le trompent. » — Les citoyens et les citoyennes devaient demander à la Convention : 1° du pain ; 2° l'abolition du Gouvernement révolutionnaire, dont chaque faction abusait tour à tour ; 3° l'établissement immédiat de la Constitution démocratique de 1793 ; 4° l'arrestation des membres des Comités actuels de Gouvernement ; 5° la mise en liberté des citoyens détenus pour avoir demandé du pain et émis leur opinion avec franchise ; 6° la convocation des assemblées primaires au 25 prairial pour le renouvellement de toutes les autorités ; 7° la con-

vocation d'une Assemblée législative pour remplacer la Convention, au 25 messidor. — On devait « conserver envers la Représentation nationale le respect dû à la majesté du peuple français », mais punir, « comme ennemi du peuple », tout agent du Gouvernement qui n'abdiquerait pas sur-le-champ ses fonctions et tenterait de s'opposer aux mesures indiquées ci-dessus. Les personnes et les propriétés étaient mises sous la sauvegarde du peuple.

Il est à remarquer que, dans cette pièce, on ne parlait pas spécialement des députés montagnards déportés ou emprisonnés, ce qui indiquait que les rédacteurs n'étaient ni jacobins ni montagnards, mais plutôt du groupe de Babeuf, malgré les réserves quant à la propriété, et surtout qu'ils n'étaient nullement inspirés par le côté gauche de la Convention.

Les Comités faisaient battre le rappel pour appeler la garde nationale à la défense de la Convention; mais les bataillons ne se réunirent que lentement. L'Assemblée entra en séance à onze heures. Un député lut à la tribune le placard qu'il présenta comme le plan de l'insurrection. Une partie des tribunes accueillit cette lecture par des acclamations menaçantes. Un député s'écria : « La Convention saura mourir à son poste. » L'Assemblée se leva, en jurant de réaliser cette parole. Des applaudissements contraires aux premiers éclatèrent dans les tribunes. C'était le prélude des luttes de la journée.

La Convention déclara hors la loi les chefs d'attroupements et adressa une proclamation aux citoyens de Paris.

Déjà l'émeute enfonçait les portes. Les femmes entraient en foule, mêlées d'hommes armés, l'air farouche, égaré, l'injure et la menace à la bouche. Cette multitude avait une physionomie exaspérée et sinistre, que n'avaient point présentée les mouvements de germinal. Alors commença une interminable scène de désordre et de tumulte. Toutes les fois que le président ou quelqu'un des députés voulait prendre la parole, les femmes l'interrompaient par un cri furieux et monotone : « Du pain! du pain! du pain! » — Et, de temps en temps, quelques voix d'hommes : « La Constitution de 93! »

Des bataillons de garde nationale tentèrent à plusieurs reprises de repousser les envahisseurs. On se chargea, on se colleta, dans la salle même de l'Assemblée, sans qu'il y eût toutefois de sang versé. On répugnait, des deux côtés, à faire usage des armes. Deux ou trois fois, les sections bourgeoises parvinrent à refouler au dehors les gens des faubourgs.

Ceux-ci revinrent à la charge. La lutte redoubla de violence. Les baïonnettes s'entre-croisèrent enfin : des coups de feu partirent de part et d'autre. Des représentants, sabre en main, se mêlèrent aux défenseurs de l'Assemblée. Les assaillants repoussèrent à leur tour les sectionnaires conventionnels. Un jeune député, qui s'était signalé dans les missions aux armées, Féraud, cria aux envahisseurs : « Vous n'entrerez qu'après avoir passé sur mon corps! » — Et il se coucha sur le seuil de la salle.

La foule passa sur lui. Il se releva et parvint au pied de la tribune, au moment où des fusils couchaient en joue le président. Il voulut couvrir de son corps le président. On se battait autour de lui. Un coup de pistolet l'atteignit; il tomba. On avait crié : « C'est Féraud! » — La foule entendit : « Fréron. » A ce nom détesté dans les faubourgs, des furieux se jetèrent sur le malheureux blessé, le traînèrent hors de la salle, lui coupèrent la tête et la promenèrent par les rues au bout d'une pique.

La foule était restée maîtresse de la salle de l'Assemblée. Des députés, aussi bien de la gauche que de la droite, furent insultés et maltraités; cependant le meurtre de Fé-

raud resta un affreux accident et ne devint pas le signal d'un massacre.

Le but de l'insurrection, autant qu'il était possible d'apercevoir un but au milieu de cet effroyable désordre, n'était ni de massacrer ni de chasser la Convention, mais de l'obliger à rendre des décrets dans le sens indiqué par le placard du matin. Un canonnier du faubourg lut à la tribune, ou plutôt essaya de lire le placard, sans pouvoir obtenir plus de silence que le président.



Boissi d'Anglas

Ce tumulte continua pendant des heures. Une grande masse de garde nationale était réunie au Carrousel et dans le jardin des Tuileries, mais ne recevait point d'ordres, et la Convention n'avait point de nouvelles des Comités de Gouvernement, qui montrèrent une grande incapacité dans cette journée.

Quelques députés de la Montagne, Rühl, Duroi, Romme, essayèrent de parler pour apaiser la foule; on ne les écouta pas. Une nouvelle bande pénétra dans la salle et présenta au président une tête sanglante au bout d'une pique. Le président Boissi d'Anglas avait tout à l'heure donné l'ordre écrit à un officier supérieur d'aller chercher du secours afin d'opposer la force à la force. Il crut que c'était la tête de cet officier et la salua en silence, comme la dépouille d'une victime du devoir.

C'était bien, en effet, la dépouille d'une victime dévouée; mais c'était la tête de Féraud!

Le président Boissi montra, ce jour-là, le plus ferme courage et resta plusieurs heures impassible devant la mort imminente.

Vers le soir, la foule s'imposa enfin un peu de silence pour pouvoir formuler ses volontés et faire voter les représentants. Des inconnus lançaient des motions diverses « au nom du peuple. »

C'était là le moment le plus critique. Ne rien décréter, ne rien faire, eût évidemment provoqué une scène de carnage. L'Assemblée était peu nombreuse. La plus grande partie de la droite et du centre s'était échappée avant le fort de la crise. Boissi d'Anglas lui-même, écrasé de fatigue, avait quitté le fauteuil de président et avait été remplacé par un vieux député de la droite appelé Vernier.

Quelques députés de la Montagne se décidèrent. Ce qui restait de la droite les y poussait. Romme et Duroi demandèrent au président de mettre aux voix la liberté des députés détenus et de tous les patriotes arrêtés depuis le 9 thermidor, contre lesquels il n'y avait point d'acte d'accusation.

Le président Vernier mit la proposition aux voix. Les députés levèrent leurs chapeaux en signe d'assentiment.

Duroi fit voter la restitution des armes aux « citoyens désarmés pour prétendu terrorisme. »

Romme fit voter : 1° des visites domiciliaires pour rechercher les farines (cela ne visait évidemment qu'à calmer le peuple);



Le château du Taureau.

2° la convocation et la permanence des sections de Paris, et la nomination des comités de sections par le peuple.

Alexandre Goujon dit qu'on ne savait ce qu'étaient devenus les Comités de Gouvernement. Il demanda qu'on les renouvelât et que la Convention nommât une Commission extraordinaire pour faire exécuter les décrets qu'elle venait de rendre.

Bourbotte demanda l'arrestation des journalistes contre-révolutionnaires qui poussaient au meurtre des patriotes et « empoisonnaient l'esprit public » ; mais il ajouta que, « pour compléter cette journée », il fallait abolir la peine de mort.

L'abolition de la peine de mort fut votée, sauf pour les émigrés et les fabricateurs de faux assignats.

Une telle mesure, provoquée par Bourbotte, naguère si fougueux dans la Vendée, fait voir à quel point les députés montagnards qui intervenaient en ce moment étaient loin de vouloir recommencer la Terreur.

Il était minuit. Quatre députés, dont Bourbotte et Duroi, chargés de remplacer le Comité de Sûreté générale, sortaient pour aller remplir leur mission, quand ils rencontrèrent Legendre, de ce Comité, et d'autres députés thermidoriens, à la tête du bataillon de la Butte des Moulins. La lutte recommença. Boissi d'Anglas, qui avait repris le fauteuil de président, somma la foule de se retirer. Elle résista et repoussa la première colonne de garde nationale. Mais d'autres bataillons arrivèrent : les sections de Lepel-

letier, des Filles Saint-Thomas, de la Fontaine de Grenelle, chargèrent à leur tour les gens des faubourgs aux cris de : « Vive la Convention! A bas les Jacobins! » Les envahisseurs s'enfuirent par les portes et par les fenêtres. Ils ne furent pas soutenus du dehors : la foule, qui avait, durant de longues heures, encombré le Carrousel et les rues voisines, avait été dispersée par la fatigue et surtout par une grosse pluie. Elle croyait tout terminé.

La réaction, au contraire, avait tout reconquis. Les membres des Comités de Gouvernement et ceux de la droite et du centre étaient rentrés à la suite de la force armée. Ils ne respiraient que vengeance. Ils déclaraient qu'il n'était pas besoin d'annuler les décrets « de sang, de pillage et de guerre civile » qu'on prétendait avoir été rendus par la Convention. Ils réclamaient le châtiment des « conspirateurs » qui avaient, disaient-ils, voulu faire subir à leurs collègues le sort de Féraud.

Les membres de la droite qui étaient restés dans la salle et qui avaient voté s'excusaient en dénonçant ces montagnards qu'ils avaient eux-mêmes poussés à la tribune. D'anciens terroristes, les Tallien, les Bourdon de l'Oise, les André Dumont dépassaient en acharnement les hommes de la droite. On arrêta Goujon, Romme, Duroi, Duquesnoi, Bourbotte, Rühl et quelques autres. Soubrani, un vaillant homme qui s'était illustré par sa conduite aux armées des Pyrénées, avait quitté l'Assemblée. Apprenant qu'il était décrété d'arrestation, il vint tranquillement se livrer et rejoindre ses amis à la barre.

La Convention suspendit la séance à près de quatre heures du matin, après avoir décrété que les sections procéderaient au désarmement des « buveurs de sang et des agents de la tyrannie qui avait précédé le 9 thermidor » ; qu'elles pourraient même les arrêter. Le style étrange de ce décret attestait l'espèce de fièvre où était l'Assemblée.

Pour faire une concession au peuple, la Convention avait décrété qu'on ne fabriquerait plus de pain de luxe.

La crise n'était pas finie. Quand le bruit de ce qui s'était passé à la fin de la séance se répandit dans Paris, le tocsin sonna dans les faubourgs. La Convention se réunit à dix heures du matin. Elle invita tous les bons citoyens à la défendre.

Les faubourgs arrivaient en masse confuse avec leurs canons. Ils rencontrèrent des bataillons de garde nationale envoyés par la Convention pour occuper l'Hôtel de Ville, les refoulèrent devant eux sans combat et poussèrent jusqu'au Carrousel. La gendarmerie passa de leur côté. Les canonniers mêmes des sections qui protégeaient les Tuileries retournèrent leurs canons et se joignirent aux faubourgs.

Il y eut dans la Convention un moment de terrible angoisse. Legendre monta à la tribune : — « La nature, dit-il, nous a tous condamnés à la mort. Un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'importe! Soyons calmes et attendons en silence à notre poste! »

Le 2 juin semblait revenu. La masse qui agissait spontanément le 2 prairial était en réalité beaucoup plus nombreuse que la fraction du peuple qui avait fait le 2 juin; mais, au 2 juin, il y avait eu des chefs et une direction ; au 2 prairial, il n'y en avait pas. Là était la preuve de l'innocence des députés arrêtés la nuit précédente.

La masse était moins violente que la veille. Le meurtre de Féraud la troublait. On ne voulait pas que cela recommençât. La masse hésitait à passer sur le corps des bataillons rangés devant les Tuileries et à forcer de nouveau l'enceinte de la Convention. Les sections bourgeoises parlementaient avec les faubourgs. Elles avaient derrière elles des réserves considérables du côté du jardin. L'horreur d'une bataille à

outrance entre les deux moitiés de Paris saisissait les plus emportés.

La Convention résolut d'essayer une transaction. Elle députa six de ses membres aux insurgés et décida que, tout en « s'occupant sans relâche des subsistances des citoyens de Paris », elle procéderait à l'examen des lois organiques de la Constitution de 93, à partir du 25 prairial.

Les commissaires de la Convention furent accueillis fraternellement par la foule. Ils ramenèrent à leur tour une députation de six citoyens des « faubourgs Antoine et Marceau », qui demandèrent du pain, la Constitution de 93 et l'élargissement des patriotes arrêtés, et qu'on remît les assignats au pair avec l'argent.

Le président Vernier lut aux envoyés des faubourgs le décret qu'on venait de rendre sur les subsistances et les lois organiques, et dit que « la Convention pèserait dans sa sagesse les autres points des demandes des faubourgs, sur lesquels elle n'avait point statué. » Il embrassa les délégués populaires et les invita à la séance.

La nuit était venue. Les faubourgs s'en retournèrent sans rien tenir, pas même la liberté et la vie de ces députés montagnards qui avaient sauvé la Convention d'une catastrophe et le peuple d'un grand crime.

Le résultat de la journée du 2 prairial montrait qu'il était possible de calmer et de ramener la masse populaire. Mais il eût fallu que l'Assemblée se calmât elle-même et appréciât de sang-froid la situation. Elle en était bien éloignée. Des troupes de ligne, appelées du dehors, lui rendaient confiance. Le 3 prairial, elle décréta la peine de mort contre quiconque ferait battre la générale. Le soir, on menait à la guillotine un homme arrêté pour avoir promené la tête de Féraud. Sur le bruit qu'on le faisait mourir pour avoir « demandé du pain pour le peuple », un rassemblement l'arracha des mains des gendarmes. Il se réfugia au faubourg Saint-Antoine.

A cette nouvelle, la « jeunesse de Fréron », la « jeunesse dorée », accourut offrir ses services à la Convention L'on adjoignit à ces jeunes gens quelques gardes nationaux et cavaliers, 1200 hommes en tout, avec deux canons, et on les lança sur le grand faubourg, avec ordre d'aller arrêter Cambon, qui, disait-on, d'une retraite où il se cachait, dirigeait secrètement l'insurrection.

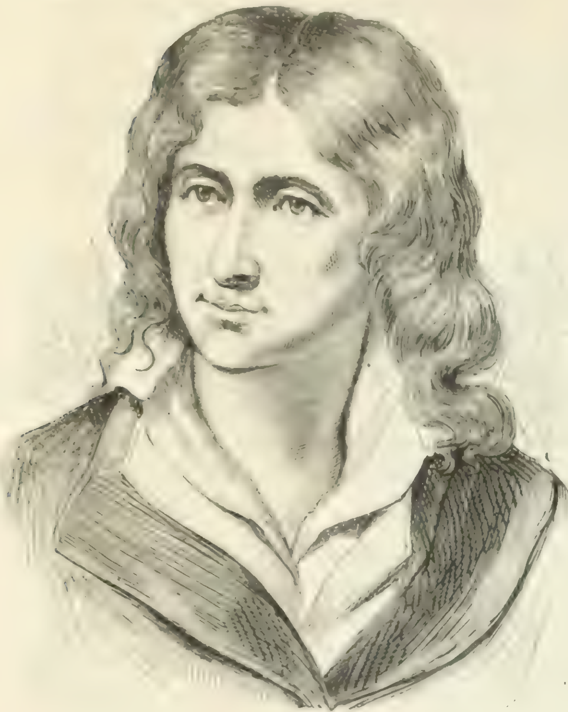
Les Comités de Gouvernement croyaient sérieusement à cette absurdité.

La colonne des jeunes gens pénétra sans obstacle jusqu'au fond du faubourg Saint-Antoine. Elle ne rencontra pas Cambon, et se dédommagea en enlevant les canons de la section de Montreuil; mais, au retour, elle vit s'élever des barricades devant et derrière elle, et se trouva prise comme au piége. Le faubourg eût pu l'écraser; il se contenta de lui reprendre ses canons et la laissa repartir. Le faubourg n'avait jamais eu un esprit de cruauté. On doit se rappeler qu'il avait été tout à fait étranger aux massacres de Septembre.

La Convention lui sut peu de gré de sa modération. Elle le somma, non pas seulement de remettre sous la main de la justice « les assassins du représentant Féraud, » mais de livrer ses canons. Elle refusa d'entendre ses envoyés. Une force militaire considérable fut dirigée contre le faubourg. Menacé d'un bombardement, le faubourg se soumit.

Le même jour, 4 prairial, avant la soumission du faubourg, la Convention avait institué une commission militaire pour juger tous les auteurs et complices de « la conspiration et de la révolte », y compris les députés qui seraient arrêtés parmi les révoltés. Quelques jours après, ce décret fut déclaré applicable aux représentants arrêtés dans la nuit du 1er prairial. Livrer les repré-

sentants du peuple à une commission militaire! Les émigrés eux-mêmes n'auraient pu rien faire de pire s'ils eussent été maîtres de Paris. Ce décret monstrueux fut voté



Alexandre Goujon.

sur la proposition de Dubois-Crancé, un des hommes qui avaient servi le plus énergiquement la Révolution. Legendre seul protesta. Le vertige tournait toutes les têtes.

La Commission militaire entra sur-le-champ en fonctions et envoya à la mort, le 5 prairial et les jours suivants, un certain nombre de personnes arrêtées pour avoir figuré activement dans les mouvements des 1er et 2 prairial; parmi elles, dix-huit des gendarmes qui avaient passé du côté des faubourgs. Plusieurs sections de l'intérieur de Paris furent sommées de livrer leurs canons. Ordre fut donné de remettre toutes les piques aux comités civils des sections. On ne laissa plus à la garde nationale d'autre arme que le fusil, et l'on ne donna point de fusils aux hommes qui avaient rendu leurs piques. La suppression de cette arme populaire de la Révolution attrista le peuple parisien; mais on ne résista point.

La garde nationale redevint, par là et par le désarmement des « terroristes », exclusivement bourgeoise, comme au temps de Lafayette. Les Comités de Gouvernement supprimèrent leurs noms révolutionnaires de Comités de Salut public et de Sûreté générale. Le bonnet rouge fut remplacé, dans les insignes officiels de la République, par le bonnet tricolore. On arrêtait de tous côtés les patriotes, à Paris et dans les départements.

La réaction débordait avec une fureur croissante dans la Convention. Le 9 prairial (28 mai), on demanda l'arrestation de tous les membres des anciens Comités de Salut public et de Sûreté générale, c'est-à-dire de tout ce qui restait des hommes qui avaient gouverné la France depuis le 31 mai. Robert Lindet, qui avait assuré la subsistance des quatorze armées, fut défendu en vain par plusieurs Girondins, qui attestaient qu'il avait sauvé de la Terreur le Calvados et les départements voisins. Il fut décrété d'arrestation.

On arrêta Jean-Bon-Saint-André, qui avait recréé notre marine. Des insensés l'accusèrent de l'avoir détruite.

On demanda l'arrestation de Carnot. Il y eut un frémissement dans l'Assemblée, puis un moment de silence. Une voix du centre (on croit que ce fut celle de Lanjuinais) s'écria : « Oserez-vous porter la main sur celui qui a organisé la victoire ? »

On applaudit, et l'on passa à l'ordre du jour. Carnot et Prieur (de la Côte-d'Or) furent seuls épargnés entre les membres du Comité de Salut public.

Une tentative eut lieu le lendemain pour arrêter le mouvement réactionnaire qui courait à la Contre-révolution. Les Girondins Lesage (d'Eure-et-Loir), Lanjuinais, Louvet, les Dantonistes Legendre et Fréron,



Les victimes de Prairial.

réunis par le désir de sauver la République, proposèrent de révoquer le décret qui livrait les députés accusés à la Commission militaire, et de les envoyer devant le tribunal criminel. Ils eussent comparu devant un tribunal ordinaire; car le Tribunal révolutionnaire fut supprimé le 12 prairial (31 mai), après une durée de deux ans et deux mois.

La voix de la justice et de la raison ne fut point entendue. Des ex-Girondins médiocres et violents, qui tournaient au royalisme, tels que Larivière, des réacteurs aveugles comme Clauzel, un ex-Jacobin de bas étage, Bourdon (de l'Oise), un ci-devant complice de Jourdan Coupe-tête à la Glacière d'Avignon, meurtrier et concussionnaire, Rovère, l'emportèrent sur les amis de Vergniaud et de Danton. La Commission militaire fut maintenue.

Un des députés accusés n'avait pas attendu d'être mis en jugement; il s'était poignardé: c'était le vieil alsacien Rühl, de l'ancien Co-

mité de Sûreté générale, un patriote sincère et courageux, qu'il ne faut pas confondre avec ses collègues les Amar, les Vadier, les Voulland; il avait refusé de signer e rapport des Comités contre Danton.

Un autre député, Maure, sans être arrêté ni décrété d'accusation, s'était aussi donné la mort, de désespoir de voir triompher la réaction.

Les représentants du peuple arrêtés dans la nuit du 1er prairial avaient d'abord été envoyés en Bretagne, au château du Taureau, dans une île voisine de Morlaix.

Ils étaient six.

Deux seulement pouvaient être considérés comme appartenant aux Jacobins; l'un était Duquesnoi, ex-moine, violent et emporté dans la vie politique, bon dans la vie privée, intrépide dans les missions aux armées : il avait partagé avec Carnot la gloire de Wattignies.

L'autre, Bourbotte, d'une vaillance impétueuse jusqu'au délire, avait été, dans la Vendée, associé aux hommes funestes de Saumur, et s'était montré terrible, mais non pas impitoyable. Du château du Taureau, il écrivait à un ami de prendre soin de « ses deux enfants » : l'un des deux était un petit Vendéen qu'il avait ramassé sur le champ de bataille de Savenai et qu'il élevait avec son propre fils.

Les quatre restant n'offraient pas ce mélange de mal et de bien; c'étaient les hommes les plus purs de la Convention : Duroi, quoique montagnard et adversaire des Girondins, avait, en pleine Terreur, essayé de s'opposer au despotisme de Robespierre et des Comités. Romme et Soubrani, d'origines et de caractères bien différents, étaient unis par une amitié de toute la vie. Leurs mères, l'une dame noble et riche, l'autre petite bourgeoise, les avaient élevés dans les idées de Rousseau. Romme était devenu un savant, Soubrani un guerrier; Romme avait pris dans la Convention une part éclatante à ce grand mouvement qui mit les sciences au service de la Révolution : il était l'auteur du calendrier républicain. Soubrani avait été admirable dans les missions aux armées, vivant comme le soldat, lui montrant l'exemple de la sobriété et de la patience comme de la valeur, montant le premier à l'assaut quand on reprit sur les Espagnols nos places des Pyrénées-Orientales.

Romme et Duroi, l'un rigide et austère, l'autre vif et impétueux, avaient pris part à des mesures de rigueur : Soubrani et le plus jeune des six, Alexandre Goujon, presque toujours à la guerre, avaient eu le bonheur de rester en dehors des discordes civiles. Alexandre Goujon, avec sa haute taille et sa longue chevelure blonde, était beau comme Saint-Just, mais d'une physionomie aussi douce que celle de l'autre avait été sombre. C'étaient la droiture et la bonté mêmes. Il s'était signalé surtout aux armées du Rhin et de la Moselle; il n'était pas moins aimé et vénéré des soldats que Soubrani.

Cet excellent jeune homme s'était fait prendre en haine par une majorité affolée, pour s'être opposé invariablement à toute représaille contre ce parti jacobin dont il n'avait point partagé les excès.

Il ne s'était point fait illusion sur le sort qui l'attendait, quand il était monté à la tribune dans la fatale nuit du 1er prairial; on dit qu'il s'était écrié : « Marchons à la mort ! » Au château du Taureau, il écrivit son chant de mort et celui de ses amis. C'était un appel en vers touchants au Dieu de justice.

Après quelques jours de captivité sur ce rocher de la côte de Bretagne, ils eurent avis qu'on les renvoyait à Paris devant la Commission militaire. Se sentant condamnés d'avance, ils jurèrent de se poignarder devant le tribunal.

Ils eussent pu s'échapper durant le trajet; ils ne le voulurent pas.

Enfermés à la prison des Quatre-Nations (l'Institut), ils écrivirent leur défense; elle était irréfutable. Ils avaient été absolument étrangers au mouvement insurrectionnel. On pouvait dire que, croyant le Gouvernement renversé, ils avaient voulu en profiter pour la démocratie et la Montagne; mais ils n'étaient pas plus coupables pour avoir demandé la parole dans la Convention, que le Président qui la leur avait accordée et que les membres de la droite qui avaient voté leurs motions. Ces motions avaient été les plus modérées que permît la situation, et l'une d'elles avait été l'abolition de la peine de mort.

Ils comparurent, le 25 prairial (13 juin), devant la Commission. Quelques députés déposèrent en faveur des accusés; mais la plupart de ceux qu'ils avaient cités ne parurent pas ou répondirent évasivement. Le président du 1er prairial, Vernier, qui avait invité trois fois Goujon à prendre la parole, ne parut pas et n'écrivit pas. La Commission ne voulut pas entendre la lecture des défenses écrites. Elle ne cita pas plusieurs témoins importants réclamés par les accusés. L'auditoire réactionnaire renouvela les scandales qu'avait donnés, au Tribunal révolutionnaire, l'auditoire des « buveurs de sang » et « des furies de guillotine ». Les journalistes réactionnaires jouèrent le rôle qu'avaient joué Hébert et Chaumette au procès des Girondins.

Le parti montagnard fut à son tour sanctifié par le martyre comme l'avait été la Gironde. Les dernières lettres de Goujon à sa mère, à sa femme, à son jeune frère, auraient pu être signées par les Girondins à la Conciergerie ou dans les grottes de Saint-Emilion. Comme eux, Goujon a foi dans la justice éternelle et donne rendez-vous aux siens dans une vie meilleure et dans un monde plus heureux. S'il y a une différence, c'est en ceci seulement que Goujon rejette, en mourant, tout sentiment de haine et de vengeance : « J'ai vécu pour la liberté; dit-il, je meurs pour l'égalité ! »

Les adieux écrits par Romme montrent une grandeur stoïque : ceux de Soubrani sont d'un magnanime soldat.

Le 29 prairial (17 juin) au matin, la mère, la femme, le frère de Goujon lui apportèrent les moyens d'échapper au bourreau, un couteau et du poison. Les six amis avaient fait leur choix au château du Taureau.

L'arrêt fut prononcé le même jour. C'était la mort. On s'y attendait; mais ce qu'on n'eût pu prévoir, c'étaient les impudentes calomnies sur lesquelles l'arrêt était motivé. Les accusés étaient déclarés convaincus d'avoir provoqué une liste de proscription contre les « mandataires fidèles du peuple »; d'avoir provoqué à la dissolution de la Convention et à l'assassinat de ses membres !

Cette sentence était digne en tout de celles des Girondins et des Dantonistes. Hermann et Fouquier-Tinville étaient égalés.

Les condamnés entendirent leur jugement avec calme. — « Je meurs pour la cause du peuple et de l'égalité ! dit Alexandre Goujon. — Je désire, dit Duquesnoi, que mon sang soit le dernier sang innocent qui coule; puisse-t-il consolider la République ! — Mon dernier vœu, s'écria Bourbotte, mon dernier soupir sera pour la patrie ! »

Au sortir du tribunal, Bourbotte se frappa d'un coup de poignard. Goujon se plongea dans le cœur le couteau qu'il avait reçu des siens, et tomba mort. Romme arracha le couteau de la poitrine de Goujon, se frappa à son tour d'une main sûre, puis tendit l'arme à Duquesnoi.

Le couteau passa de Duquesnoi à Duroi, et de celui-ci à Soubrani.

Romme et Duquesnoi étaient morts sur le coup, ainsi que Goujon ; Duroi, Bourbotte et Soubrani furent portés tout sanglants à l'échafaud. Soubrani mourut en route. Duroi et Bourbotte montèrent les degrés de l'échafaud, en criant : « Vive la République ! »

— « Unissez-vous tous, cria Duroi aux spectateurs, c'est le seul moyen de sauver la République ! » La place de la Révolution était presque déserte. Le peuple, qui ne les avait pas défendus, ne voulut pas les voir mourir.

Ce fut là le plus triste jour et la tache la plus ineffaçable de la Convention ; c'était pire que le 2 juin et que le procès des Girondins, en ce sens que la catastrophe des martyrs de prairial n'avait pas été précédée par ces longues et terribles luttes personnelles qui ne justifient pas, mais qui expliquent les passions des partis de 93. C'est le devoir de l'historien de rappeler instamment au peuple ces hommes généreux qui lui sont trop peu connus. Nous n'avons pu leur donner que quelques pages ; un écrivain de notre temps leur a élevé un monument dans un livre plein de cœur : *Les derniers Montagnards*, par J. Claretie.

Tous les hommes qui avaient contribué à sauver la France de l'invasion semblaient menacés l'un après l'autre : on avait arrêté encore d'autres représentants aux armées et, parmi eux, Lacoste et Baudot, les deux amis de Hoche et ses vaillants auxiliaires dans la libération de l'Alsace.

La réaction thermidorienne touchait cependant à son terme. Devant l'horreur toujours croissante des massacres du Midi et le renouvellement de la Vendée et de la Chouannerie associé à l'apparition des Anglais sur nos côtes, la Convention s'arrêta enfin sur la pente de la Contre-révolution.

Avant de raconter les événements importants qui signalèrent ce changement dans l'Assemblée, il nous faut résumer les grands succès militaires et diplomatiques de la France durant la seconde moitié de 1794 et la première de 1795, puis les incidents de la nouvelle guerre à la fois étrangère et civile que les royalistes tentèrent dans l'Ouest durant l'été de 1795.

## CHAPITRE XIII

LA CONVENTION (SUITE). — SUITE DE LA CAMPAGNE DE 1794. — VICTOIRES AUX PYRÉNÉES. — INVASION DE LA HOLLANDE. LA RÉPUBLIQUE HOLLANDAISE ALLIÉE DE LA FRANCE. — CONQUÊTE DE LA RIVE GAUCHE DU RHIN. PAIX AVEC LA PRUSSE. — RÉUNION DE LA BELGIQUE A LA FRANCE. — PAIX AVEC L'ESPAGNE. — CAMPAGNE DE 1795. — PASSAGE DU RHIN PAR JOURDAN. TRAHISON DE PICHEGRU.

(Thermidor an II - Vendémiaire an III. — Fin Juillet 1794-mi-Octobre 1795.)

Le vaste plan de campagne de Carnot, dont l'exécution était déjà si avancée antérieurement à la chute de Robespierre, fut complété, peu après le 9 thermidor, aux deux bouts des Pyrénées. Le 14 thermidor (1er août), l'armée française des Pyrénées occidentales enleva les positions des Espagnols aux bords de la Bidassoa et s'empara de tous leurs équipages et de deux cents canons.

Les Français envahirent aussitôt le territoire espagnol. Fontarabie, le port du Passage, Saint-Sébastien, se rendirent en quatre jours.

Le gouvernement français avait ordonné de respecter les personnes, les propriétés, le culte. Nos troupes gardaient une excellente discipline. Les populations des provinces-frontières étaient redevenues, en grande partie, favorables à la Révolution : la province de Guipuscoa avait refusé les levées d'hommes réclamées par le général espagnol. Les sentiments révolutionnaires avaient pénétré non-seulement dans le peuple, mais dans l'armée ennemie. Les troupes espagnoles, si braves, se battaient mollement, parce qu'elles n'avaient pas foi dans leur cause. Les Wallons (Belges de langue



Cologne.

française) de la garde du roi d'Espagne désertèrent aux Français.

L'armée française entra en Navarre.

Nos chefs militaires exerçaient un grand prestige sur les populations comme sur les soldats. Il y avait, dans l'armée des Pyrénées occidentales, un homme admirable. C'était La Tour d'Auvergne, héros républicain qui descendait de la famille du grand Turenne. Partageant son temps entre la science et les armes, il avait étudié avec passion les traditions et les origines gauloises de la France, et il avait servi avec honneur dans la guerre d'Amérique. Capitaine au début de la guerre de la Révolution, il ne voulut jamais d'avancement; mais ce capitaine faisait fonction de général, car on avait réuni sous son commandement toutes les compagnies de grenadiers de l'armée; on surnommait cette troupe redoutable « la colonne infernale. » Elle ne méritait ce nom que par l'effroi qu'elle inspirait à l'ennemi; La Tour d'Auvergne était le plus humain des hommes et donnait à sa troupe l'exemple de toutes les vertus. Ce héros était un sage, et il n'y a pas une plus belle figure parmi les hommes illustres de l'antiquité.

Aux Pyrénées orientales, Dugommier, le vieux général qui avait repris Toulon, fit capituler, le 16 fructidor (8 septembre), le fort de Bellegarde, dernière place que les Espagnols occupassent sur notre territoire; puis il alla donner l'assaut à l'armée espagnole, établie derrière une double ligne de

retranchements sur les crêtes de la Montagne Noire, à l'extrême frontière.

Il y eut là une longue et terrible bataille de quatre jours (27-30 brumaire — 17-20 novembre). Les deux généraux en chef y moururent : le Français Dugommier et l'Espagnol La-Union. Les Espagnols furent forcés dans leurs lignes avec une très-grande perte. Beaucoup d'émigrés périrent dans les rangs ennemis. Les Français descendirent en Catalogne et prirent dans Figueras toute une division espagnole, 9 à 10,000 hommes, qui ne se défendirent pas. Les Français entrèrent dans Figueras aux acclamations des habitants, puis marchèrent sur Rosas, assiégèrent et prirent cette place maritime, soutenue en vain par la flotte espagnole.

Le gouvernement espagnol, à bout de ressources, ordonna une levée en masse. Les populations ne se levèrent point.

Pareille tentative de levée en masse ne réussit pas mieux, vers les Alpes, au roi de Sardaigne. Des bandes de paysans piémontais, que le clergé avait appelés aux armes, se débandèrent au premier choc de l'avant-garde française.

A la veille du 9 thermidor, le Piémont était en grand péril. Robespierre jeune et ses collègues, en mission près des deux armées des Alpes et d'Italie, avaient fait adopter au Comité de salut public un plan de campagne conseillé par le général Bonaparte et conforme aux vues de Carnot. Nos deux armées réunies étaient prêtes à descendre en Piémont, et eussent peut-être poussé jusqu'à Turin.

La chute de Robespierre, qui, partout ailleurs, n'influa en rien sur la suite des opérations militaires, eut des conséquences fâcheuses dans cette partie du théâtre de la guerre. De nouveaux représentants en mission firent changer le plan qu'avaient soutenu les représentants robespierristes, et l'on se remit sur la défensive jusqu'à la campagne suivante. On resta maître, toutefois, des passages des Alpes et des premiers passages des Apennins, à la jonction de ces montagnes avec les Alpes.

Les grands événements militaires continuaient, depuis Fleurus, à se développer dans le Nord.

Pichegru et Jourdan, à la tête des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse, avaient, comme nous l'avons dit, coupé les Autrichiens d'avec les Anglais et les Hollandais par des combats livrés entre Louvain et Malines. Les magasins des ennemis étaient tombés entre nos mains, et Namur, Anvers, toutes les places belges, s'étaient rendues sans résistance.

Le jour même du 9 thermidor, Liége s'était insurgé contre les Autrichiens en retraite. Les Autrichiens firent pleuvoir une grêle d'obus sur la ville ; mais Jourdan les obligea de cesser le bombardement, en les menaçant, s'ils brûlaient Liége, de brûler toutes les propriétés des généraux belges au service de l'Autriche, les Clairfayt, les Beaulieu et autres.

Un de ces Belges, Clairfayt, reçut, bientôt après, le commandement de l'armée autrichienne à la place de Cobourg, dégoûté et disgracié. Le peuple, chez nous, parlait toujours de « Pitt et Cobourg, » comme s'ils eussent, à eux deux, personnifié la coalition. C'était vrai maintenant de Pitt ; mais Cobourg ne méritait pas cet honneur, et, de même que Brunswick, avait fait cette grande guerre sans passion et sans confiance.

Clairfayt établit l'armée autrichienne sur une longue ligne, à la droite de la Meuse. Les Français l'y laissèrent quelque temps en repos, et ne poursuivirent pas l'offensive jusqu'à la reprise de nos places frontières, encore occupées par des garnisons ennemies.

Les 30,000 hommes qui, en arrière de nos armées, avaient déjà repris Landrecies, avaient marché ensuite sur le Quesnoi. Le général Schérer, commandant de ces trou-

pes de siége, signifia au gouverneur autrichien du Quesnoi le terrible décret de la Convention qui ordonnait de passer au fil de l'épée toute garnison de nos places envahies, qui ne se serait pas rendue à discrétion vingt-quatre heures après la sommation.

Le commandant de Landrecies avait obéi. Le gouverneur du Quesnoi répondit par un refus : — « Une nation, dit-il, n'a pas le droit de décréter le déshonneur d'une autre nation. »

Huit jours après, ce brave officier, voyant sa petite place près d'être emportée de vive force, envoya offrir de se rendre à discrétion, en déclarant qu'il n'avait pas communiqué la sommation à la garnison, et qu'il devait être seul responsable de son refus.

Le Comité de salut public n'accepta point le sacrifice de ce brave homme, et autorisa le général Schérer à l'épargner ainsi que sa garnison (24 thermidor — 11 août).

Mais, en même temps, le Comité enjoignit à Schérer de sommer sur-le-champ Valenciennes avec grande publicité, sans admettre aucun délai.

Le gouverneur de Valenciennes proposa de remettre sa place, à condition que la garnison rentrerait en Autriche avec promesse de ne pas porter les armes jusqu'à ce qu'elle eût été échangée contre des prisonniers français. Le Comité de salut public consentit, et, le 10 fructidor (27 août), les Français reprirent possession de Valenciennes, où ils trouvèrent 227 bouches à feu et une masse de munitions. L'Autriche avait dépensé plusieurs millions à réparer les fortifications de cette importante ville.

Notre dernière place au pouvoir de l'ennemi, Condé, se rendit trois jours après ; on y trouva plus de 160 bouches à feu.

Le reste de nos armées n'avait pas été entièrement dans l'inaction durant ces siéges. Un général dont le nom grandissait parmi les lieutenants de Pichegru, Moreau, quelques jours avant le 9 thermidor, avait conquis, sur la côte de Flandre, Nieuport, l'île de Cadsand et l'Écluse. Beaucoup d'émigrés qu'on rencontra dans Nieuport furent fusillés; mais le représentant Choudieu, quoique très-violent Jacobin, prit sur lui d'épargner la garnison anglaise, malgré le décret qui interdisait de faire quartier aux Anglais. « La Convention, dit-il, n'a pas entendu que l'on égorgerait les garnisons qui mettraient bas les armes. »

Pendant ce temps, un autre général Moreaux, à la tête de l'armée de la Moselle, avait pris Trèves, après de brillants combats contre les Autrichiens, que les Prussiens ne secoururent pas (23 thermidor an II — 9 août 1794).

L'armée de la Moselle, en haillons, affamée, ne prit rien, ne commit pas le moindre excès dans ce gras pays de Trèves. Ses chefs la firent bivouaquer sur les hauteurs autour de cette riche ville, de peur que l'opulence de Trèves ne la tentât. Les soldats ne murmurèrent point. Les populations des provinces rhénanes furent très-frappées et très-touchées de la conduite des Français.

L'armée du Rhin n'était pas moins disciplinée, pas moins patiente, pas moins humaine que celle de la Moselle. Parmi ses chefs, le général Desaix, surtout, inspirait une telle confiance que les paysans allemands, à l'approche de sa division, ne cachaient pas leurs denrées et ne bougeaient pas.

Les armées du Nord et de Sambre-et-Meuse s'étaient remises en mouvement un peu avant la reprise de nos places frontières. Pichegru chassa, sans grande résistance, l'armée anglaise et hollandaise du Brabant hollandais, et la rejeta au Nord de la Basse-Meuse.

Jourdan, de son côté, passa la Meuse à Liége et assaillit la gauche de l'armée autrichienne retranchée derrière les ravins profonds où coule l'Ayvaille. Les ravins

furent franchis, les hauteurs escaladées, les Autrichiens forcés dans leur poste (27 fructidor — 18 septembre).

Clairfayt se replia de la Meuse sur la Roër. L'armée française vint l'y attaquer sur toute la ligne. Les fortes positions des Autrichiens ne résistèrent pas à l'impétuosité des Français conduits, sous les ordres de Jourdan, par Kléber, Marceau, Championnet, Bernadotte, Ney, Lefebvre et d'autres chefs dont les noms devaient remplir l'histoire militaire. Les grenadiers de Kléber franchirent la Roër, avec de l'eau jusqu'aux épaules, sous la mitraille autrichienne (11 vendémiaire — 2 octobre). Clairfait fut rejeté de Dueren sur Juliers, et, trois jours après, repassa le Rhin.



La Tour d'Auvergne.

Les Français entrèrent à Cologne, comme les Autrichiens en sortaient (15 vendémiaire — 6 octobre). Les habitants de Cologne, qui savaient comment les Français s'étaient conduits à Trèves, reçurent nos soldats en amis. L'arbre de la liberté fut planté sur le marché de Cologne, aux acclamations du peuple.

Les armées de Sambre-et-Meuse et de la Moselle opérèrent leur jonction, le 2 brumaire (23 octobre), devant Coblentz. L'ennemi avait évacué la place. Les deux foyers de l'émigration, Trèves et Coblentz, étaient maintenant dans les mains de la République française.

Tandis que Marceau entrait à Coblentz, Kléber était retourné du Rhin sur la Meuse, avec une partie de l'armée de Jourdan, pour attaquer la grande place hollandaise de Maëstricht. Grâce à l'activité du représentant Gillet, qui fit arriver de France par la Meuse un grand parc de siége, et à l'habileté du commandant du génie Marescot, Maëstricht se rendit dès le 14 brumaire (4 novembre). On y trouva plus de 350 bouches à feu.

L'armée prussienne, opposée, pendant cette campagne, à nos armées du Rhin et de la Moselle, venait de repasser le Rhin. Toute la rive gauche du grand fleuve, sauf Mayence et Luxembourg, était au pouvoir des Français.

L'armée du Nord, de son côté, poursuivait ses succès. Après avoir fait capituler, en peu de jours, les importantes places de Bois-le-Duc et de Venloo, et forcé le passage de la Meuse, elle marcha sur Nimègue. L'armée anglaise et hollandaise se retira au Nord du Wahal, en abandonnant Nimègue si précipitamment qu'une partie de son arrière-garde n'eut pas le temps de franchir le fleuve et fut prise (19 brumaire — 9 novembre).

Le stathouder de Hollande, découragé, demanda à traiter. Le Comité de salut public refusa. Certain que le peuple, en Hollande, était pour la démocratie et pour la France, le Comité ne voulait pas de transaction avec le prince que les Prussiens et les Anglais avaient imposé à la Hollande.



Prise de la flotte hollandaise.

Le Comité envoya l'ordre de franchir le bras méridional du Bas-Rhin, le Wahal. On n'y réussit pas, faute d'équipages de pont pour remplacer les ponts de bateaux brûlés par l'ennemi.

Pichegru demanda de mettre son armée en quartiers d'hiver. Le Comité renouvela l'ordre de pousser au cœur de la Hollande.

La gelée qui survint livra le passage aux Français et ôta tout prétexte à Pichegru. Ce n'était ni les difficultés du passage, ni la fatigue trop réelle de ses soldats qui l'arrêtaient. Des pensées criminelles agitaient son esprit. Au sein de la victoire, il rêvait la trahison, quand Dumouriez n'y avait songé que dans le trouble de la défaite.

Les Représentants en mission auprès de son armée le forcèrent d'avancer et de continuer à vaincre malgré lui.

L'armée, avec un élan admirable, après de si longs efforts et tant de souffrances, se remit en mouvement. Les officiers portaient le sac, allaient à pied, avaient faim et froid comme les soldats. L'armée traversa le Wahal à pied sec dans les premiers jours de janvier.

L'ennemi eût pu encore appeler un renfort autrichien et livrer bataille avec 60 ou 70,000 hommes; mais il était démoralisé. Il sentait que partout les populations lui étaient hostiles. Dès le milieu d'octobre, les États de la province de Frise avaient décidé de traiter avec la France et de rompre avec l'Angleterre. Les autres provinces manifestaient les mêmes dispositions.

Les généraux alliés, avant la gelée, avaient proposé de percer les digues de la Hollande, afin d'arrêter par l'inondation l'armée de la République, ainsi qu'on avait arrêté autrefois l'armée de Louis XIV. Les patriotes hollandais, malgré les défenses du stathouder, avaient signé et présenté aux États-Généraux une pétition énergique contre ce projet. Le stathouder fit arrêter les pétitionnaires; devant l'attitude menaçante du peuple, il fut contraint de les relâcher. A mesure que les Français avançaient, le peuple venait au-devant d'eux en chantant le « Ça ira! » Un patriote hollandais, Daëndels, figurait parmi les généraux français qui avaient, les premiers, passé le Wahal.

Le stathouder ordonna une levée en masse; on se leva, mais contre lui.

Le duc d'York, renonçant, après Brunswick et Cobourg, à cette guerre qui leur avait si mal réussi, avait été rappelé en Angleterre dès le commencement de décembre. Son successeur, le général Walmoden, serré de près par les Français, repassa les bras du Rhin (le Leck et l'Yssel) avec les troupes anglaises et hanovriennes, et se replia vers l'Ems et la Basse-Allemagne.

Les Anglais souffrirent cruellement dans cette retraite désastreuse par la glace et la neige, à travers des populations ennemies.

Pendant ce temps, le stathouder s'embarquait pour l'Angleterre, non sans peine, car les habitants de La Haye réclamaient sa mise en jugement (30 nivôse — 19 janvier 1795).

L'indigne conduite de ce prince et de sa femme avait complétement changé les sentiments des classes populaires, autrefois si attachées aux stathouders de la maison de Nassau.

Ce même jour, un comité révolutionnaire, organisé à Amsterdam, annonça à cette grande cité l'arrivée des Français, qui, disait-il, se conduisent avec les Hollandais « comme des frères. »

Les procédés des Français justifièrent ces paroles. L'avant-garde entra, conduite par le Hollandais Daëndels, au chant de la Marseillaise. Les habitants d'Amsterdam virent avec admiration ces héros à demi nus, sans bas, sans souliers, les pieds enveloppés de tresses de paille, bivouaquer dans la neige, leurs armes en faisceaux, sur les places de la plus riche ville du continent, et attendre paisiblement, plusieurs heures, que la municipalité pourvût à leurs besoins et à leur logement.

Pichegru arriva, le lendemain, avec cinq représentants du peuple, qui proclamèrent que la République française respecterait l'indépendance et la souveraineté du peuple hollandais.

Ce même jour, 1er pluviôse (20 janvier), nos hussards et notre artillerie légère, lancés à fond de train à travers la Nord-Hollande, s'engagèrent sur la mer glacée, entre le Helder et l'île du Texel, et s'emparèrent de la flotte hollandaise, qui se rendit à la première sommation.

Ce fut un des événements les plus singuliers de l'histoire militaire. Ces succès extraordinaires valurent à Pichegru une gloire qu'il ne méritait pas, et firent concevoir, sur son compte, à l'opinion publique, de dangereuses illusions.

La flotte n'avait pas voulu se défendre. Toute la Hollande s'ouvrait aux Français.

Le soldat montrait partout une égale discipline et une égale humanité; mais la conduite du Gouvernement français fut très-différente envers la Belgique et envers la Hollande. La Belgique, qui s'était montrée si variable dans ses dispositions envers nous, et qui n'avait point présenté un corps de nation avec lequel on pût traiter, était considérée comme pays conquis. On ménageait les classes populaires; mais on avait frappé d'une levée de 80 millions les classes privilégiées, clergé, noblesse, corporations.

La Hollande, elle, fut traitée en pays allié. Il n'y eut pas même de réquisitions. Les représentants en mission s'adressèrent aux États-Généraux, afin que l'autorité nationale hollandaise pourvût aux besoins de notre armée.

Les États-Généraux furent bientôt remplacés par une assemblée des représentants provisoires du peuple hollandais, qui abrogea tout ce qu'avait fait l'invasion prussienne de 1787; cette assemblée abolit le stathoudérat, rappela les patriotes exilés et adopta notre déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (15 pluviôse — 3 février).

Le 27 floréal (16 mai), la République des Provinces-Unies signa un traité d'alliance avec la République française. Elle s'engageait à nous fournir, pour la campagne prochaine, un contingent de douze vaisseaux de ligne, de dix-huit frégates, et de la moitié de ses troupes de terre. Elle payait à la France cent millions de florins pour frais de guerre, et lui cédait la Flandre hollandaise, ce qui nous donnait pour limites le bras occidental du Bas-Escaut, plus Maëstricht et Venloo, fortes positions sur la Basse-Meuse. Flessingue, le principal port de la Zélande, devenait commun aux deux marines française et hollandaise. La navigation du Rhin, de la Meuse et des deux bras de l'Escaut était libre aux deux nations.

La France s'engageait à indemniser la Hollande des territoires cédés, par des équivalents qui consisteraient dans les domaines enlevés à la Prusse entre la Basse-Meuse et le Bas-Rhin (Clèves, Gueldre).

Ces conditions étaient équitables. Clèves et Gueldre avaient fait autrefois partie d'un même domaine avec la Gueldre hollandaise, et compensaient bien pour la Hollande la cession d'un fragment de Flandre et de places excentriques telles que Maëstricht et Venloo.

La seule chose qui, en dehors du traité, dût être pénible aux Hollandais, ce fut de voir partir pour Paris les splendides galeries de peinture et d'histoire naturelle du stathouder. La République française les considéra comme une prise faite sur l'ennemi, et en enrichit le Louvre et le Jardin des Plantes.

Le traité, néanmoins, fut également populaire en Hollande et en France. Les envoyés hollandais qui apportèrent fraternellement à la Convention le drapeau de leur nation furent reçus avec enthousiasme (4 messidor-22 juin). L'alliance de la Hollande avec la France couronnait la magnifique campagne de 1794. Le plan de Carnot était complétement réalisé.

Le sort de la Belgique ne fut législativement réglé que quelques mois après le traité entre la France et la Hollande. Gand, Bruxelles, Anvers, toutes les grandes villes, avaient réclamé la réunion à la France, d'une façon plus sérieuse, plus spontanée et plus réfléchie que la première fois. Il n'y avait de choix pour les Belges qu'entre le rôle de sujets de la France et celui de citoyens français. Tout ce qui s'était passé durant ces dernières années avait montré que les conditions d'une République belge n'existaient pas. Les Belges avaient hâte de n'être plus à la discrétion des agents de notre administration militaire. Ils accueillirent avec satisfaction le décret du 9 vendémiaire (1er octobre), qui réunit leur pays à la République française. A Liége, la réunion ne fut pas seulement acceptée, mais passionnément applaudie.

Le décret avait été précédé, dans la Convention, par une délibération approfondie et solennelle. Carnot montra l'annexion de la Belgique indispensable au point de vue de la lutte contre l'Angleterre et l'Autriche.

La Belgique, le pays de Liége et les territoires cédés par la Hollande formèrent neuf départements.

Les triomphes de la Révolution française sur la coalition des rois avaient une triste compensation dans l'Europe orientale, où les monarchies, vaincues en Occident, s'étaient dédommagées en achevant de détruire la Pologne. L'illustre chef de l'insurrection polonaise, Kosciuzko, était parvenu à faire lever au roi de Prusse le siége de Varsovie; mais, après avoir repoussé les Prussiens, il avait succombé dans une bataille contre les Russes (4 octobre). Un mois après, le général russe Souwarof, qui avait et le génie militaire et la cruauté des conquérants tartares, emporta d'assaut le grand faubourg de Varsovie, Praga, et en fit massacrer les habitants. Varsovie tomba, et la Russie, la Prusse et l'Autriche se partagèrent les débris de la Pologne, qui disparut d'entre les nations indépendantes.

Le gouvernement prussien, après avoir longtemps divisé ses efforts entre la guerre contre la France et le démembrement de la Pologne, avait pris décidément son parti et résolu d'abandonner toute intervention du côté des provinces rhénanes et de la Hollande, pour employer toutes ses forces et tous ses soins à l'accroissement de sa frontière orientale. L'acquisition définitive de Dantzig et du bassin de la Vistule lui paraissait être son intérêt essentiel. Il avait déloyalement employé contre la Pologne le subside que l'Angleterre lui avait payé pour faire la guerre à la France, et, une fois le subside touché, il avait commencé, dès l'automne de 1794, à préparer sa paix et celle des petits États allemands avec la République française.

Au mois d'octobre, trois des Electeurs d'Empire (Mayence, Saxe et le Palatin), avec d'autres princes, à l'instigation secrète de la Prusse, s'étaient déclarés pour la paix en pleine Diète, à Ratisbonne.

L'Autriche n'osa repousser ouvertement les idées de paix et s'efforça de gagner du temps. Au commencement de décembre, 37 voix, à la Diète, se prononcèrent pour la paix, et 36 demandèrent que la paix se fît par la médiation prussienne.

C'était un grand échec pour l'influence autrichienne. L'Autriche demanda que les négociations eussent pour point de départ le rétablissement des possessions des deux parties sur le pied du traité de Westphalie, c'est-à-dire de l'état antérieur à 1789.

C'eût été rendre la paix impossible. La Prusse ne s'arrêta pas à de pareilles prétentions. Le roi de Prusse avait déjà, en ce moment, signé les instructions d'un plénipotentiaire chargé d'aller traiter, dans la ville neutre de Bâle, avec un ministre français.

Le 2 janvier 1795, un envoyé prussien vint déclarer au Comité de Salut public que son roi ne s'opposerait pas à l'abolition du stathoudérat en Hollande ni à l'occupation de la rive gauche du Rhin par la France, sauf à ajourner à la paix générale la cession définitive des provinces rhénanes. Il donna pour motif de cet ajournement la crainte que l'Autriche, si elle reprenait le dessus dans la guerre, ne s'emparât des pays de la rive gauche, comme devenus français, et ne les gardât par droit de conquête.

Le 13 janvier, les conférences s'ouvrirent, à Bâle, entre le plénipotentiaire de Prusse et le ministre de France en Suisse, Barthélemi, qui, par ses habiles négociations, avait empêché la Suisse d'entrer dans la coalition.

La paix fut signée, entre la France et la Prusse, le 16 germinal an III (5 avril 1795).

La Prusse abandonnait à la France, jusqu'à la paix générale, les possessions prussiennes de la rive gauche du Rhin (Clèves et Gueldre). Il était entendu implicitement que la Prusse ne défendrait plus Mayence.

La République française consentait à accorder une trêve de trois mois à ceux des États de l'Empire auxquels le roi de Prusse



Amsterdam.

s'intéressait, et promettait d'accueillir les bons offices du roi de Prusse en faveur des États allemands qui avaient réclamé ou réclameraient l'intervention du roi pour entrer en négociation avec elle. Les deux puissances contractantes devaient prendre des mesures pour éloigner du nord de l'Allemagne le théâtre de la guerre.

Par des articles secrets, la Prusse s'engageait à ne rien entreprendre contre la Hollande ni contre aucun des pays occupés par les Français.

La France promettait de ne pas pousser les opérations militaires dans les pays situés au nord du Mein.

La France promettait d'indemniser territorialement la Prusse, si nous gardions la rive gauche du Rhin.

En résumé, la Prusse abandonnait à la France la rive gauche du Rhin, moyennant le protectorat de la rive droite au nord du Mein, c'est-à-dire de toute l'Allemagne du Nord, et moyennant une promesse d'indemnité territoriale aux dépens, soit de l'Autriche, soit des États ecclésiastiques allemands.

La paix de Bâle fut saluée par les applaudissements enthousiastes de la Convention et de la France.

La France avait atteint le plus haut degré de puissance où elle fût jamais parvenue. Elle s'était adjoint, par réunion volontaire, par conquête ou par alliance, d'immenses territoires et treize millions d'âmes; ses alliés, les Hollandais, étaient aussi étroitement attachés à son destin que ses nou-

veaux citoyens de Savoie, de Belgique ou du Rhin.

Elle avait gagné, en dix-sept mois, vingt-sept batailles, cent vingt combats, pris cent seize places fortes.

Le tableau de ces victoires et de ces conquêtes fut suspendu dans la salle de la Convention.

Il rappelait ce « tableau de victoire » que, sur les médailles symboliques des Gaulois, nos pères, le génie de la guerre fait flotter sur la tête des chevaux du Soleil.

La République française avait réalisé les plus hautes ambitions de nos anciens rois et accompli la pensée du grand cardinal de Richelieu, quand il disait qu'il voulait que la France devînt ce qu'avait été l'ancienne Gaule; qu'elle réunît tout ce qui est compris entre le Rhin, les Alpes, les deux mers et les Pyrénées.

La sympathie des peuples avait puissamment aidé à nos succès. Le recueil annuel anglais (*Annual Register*) disait nettement ceci :

« Les classes inférieures, par toute l'Europe, réprouvent la coalition contre la République française, et l'appellent la guerre des rois contre les peuples. »

L'union de la Hollande avec la France et la défection de la Prusse avaient été deux coups terribles pour la coalition. Il était à prévoir que l'Espagne, qui, repoussée des frontières françaises, voyait maintenant envahir les siennes, suivrait bientôt l'exemple de la Prusse. La Russie, tout occupée de ses conquêtes sur la Pologne, ne donnait que des paroles aux ennemis de la France.

Le gouvernement anglais s'acharnait à la guerre, à mesure qu'elle devenait plus malheureuse. Son plan était bien arrêté : c'était de se dédommager, sur les mers lointaines, des pertes que faisaient ses alliés sur le continent européen. Il se consolait de voir la Hollande passer à l'alliance française, par le prétexte que lui donnait cette révolution pour conquérir les riches colonies hollandaises.

Les amis que la cause du progrès et de la justice conservait en Angleterre avaient renouvelé leurs efforts pour faire sortir leur pays de cette voie. Le généreux lord Stanhope avait présenté, le 6 janvier 1795, une motion à la chambre des lords contre toute intervention dans les affaires intérieures de la France.

Il resta seul. Sa motion fut écartée à l'unanimité par un ajournement. Il protesta contre la prétention inique de rétablir l'ancienne monarchie en France malgré les Français et contre les tentatives du gouvernement anglais pour renouveler l'insurrection de la Vendée.

Fox était moins isolé, dans la Chambre des communes, que lord Stanhope dans la Chambre des lords. Il lutta toutefois en vain, un mois après, pour empêcher le vote des nouveaux et immenses subsides que réclamait Pitt. Le ministère voulait avoir, pour cette année, 100,000 matelots, 125,000 hommes de troupes de ligne, 65,000 miliciens, sans compter 40,000 soldats pour le service de l'Irlande et des colonies américaines, et les auxiliaires allemands et les émigrés à la solde anglaise. Il lui fallait, pour solder ces masses d'hommes, près de 700 millions de francs, qui en représenteraient aujourd'hui au moins le double.

Pitt, en outre, après avoir donné à la Prusse un argent qu'elle avait si mal gagné, était maintenant obligé de subventionner à son tour l'Autriche. Elle lui demandait un emprunt de 4 millions sterlings (100 millions de francs), et il ne pouvait rien lui refuser; car l'alliance autrichienne rendait seule possible la continuation de la guerre.

Il y avait eu, un moment, quelque chance pour la République française de traiter avec l'Autriche comme avec la Prusse. Un nouveau ministre autrichien, Thugut, inclinait à la paix. Il avait conçu une pensée dont la

réalisation eût pu épargner de grands malheurs à l'Europe : c'était de céder la Belgique et la rive gauche du Rhin à la France, à condition que celle-ci aidât l'Autriche à s'annexer la Bavière, en cédant, par compensation, à l'électeur de Bavière la Lombardie, avec le titre de roi.

Thugut avait fait faire au gouvernement français quelques ouvertures, mais on ne les avait probablement pas crues sérieuses, et on ne les avait point accueillies. Il est douteux que ce projet si désirable eût été jusqu'au bout : l'empereur François II haïssait fort la Révolution et la France! Quoi qu'il en soit, l'Autriche se rejeta avec acharnement dans la guerre, tout en jouant un jeu double auprès de la Diète de Ratisbonne.

Le 4 mai, elle déclarait à la Diète qu'elle était prête à entrer en négociations avec la République française. Le même jour, elle signait avec l'Angleterre un engagement moyennant lequel elle devait tenir sur pied au moins 200,000 soldats, moyennant un prêt de 4 millions 600,000 livres sterling, afin « d'agir avec vigueur contre l'ennemi commun. »

Le 29 mai, nouveau traité défensif entre l'empereur François II et l'Angleterre, tandis que l'empereur invitait la Diète à s'unir à lui pour obtenir une paix qu'il semblait désirer ardemment.

Les débats se renouvelaient, en ce moment même, dans le Parlement anglais. Un nouvel orateur intervint en faveur de la paix : c'était Wilberforce, ce grand homme de bien qui avait dévoué sa vie à l'abolition de l'esclavage des noirs. Il était l'ancien et intime ami de Pitt. Sa conscience ne lui permit pas de le soutenir plus longtemps.

Pitt et ses collègues firent valoir contre Wilberforce et contre Fox les troubles récents de Paris (journées de germinal et de prairial); ils prétendirent que le déclin de la France avait commencé, malgré des succès résultant d'une impulsion antérieure qui avait cessé. Un gouvernement faible et instable avait, dirent-ils, succédé au terrible pouvoir de Robespierre et du Comité de Salut public, et l'Angleterre avait tout intérêt à ne point se hâter de déposer les armes. La motion pacifique de Wilberforce fut repoussée à une forte majorité (27 mai).

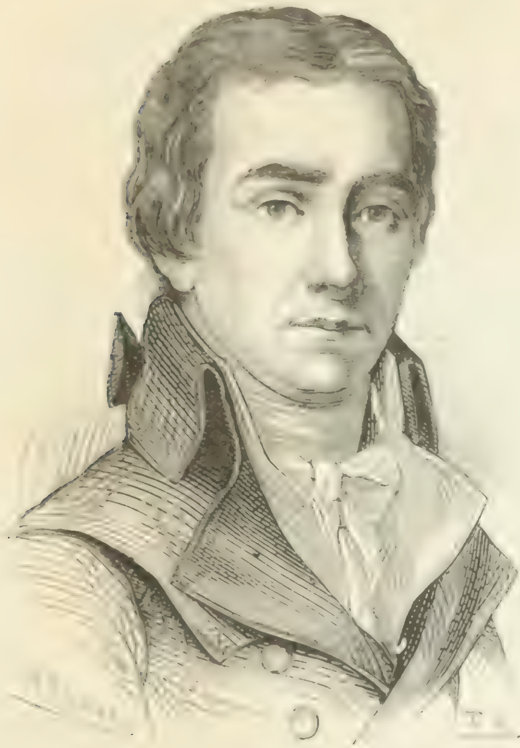
Les ennemis de la France voyaient bien que la force révolutionnaire s'était épuisée par ses excès; mais ils ne voyaient pas que la force militaire organisée par la Révolution était et devait rester longtemps invincible. La force militaire devait être un obstacle insurmontable aux espérances de nos ennemis, qui rêvaient de dissoudre par l'intrigue et par la corruption cette France révolutionnaire contre laquelle les armes avaient été impuissantes.

Les Comités de gouvernement qui dirigeaient nos affaires avaient formé de grands projets pour la campagne de 1795. Nous devions envahir partout, à notre tour, les territoires des coalisés, prendre Mayence et entrer dans l'Allemagne du Sud, descendre en Italie et pénétrer au cœur de l'Espagne.

Mais Carnot, Lindet, Prieur, n'étaient plus au Comité de Salut public : les nouveaux gouvernants n'avaient plus la main ferme qu'il fallait pour mener à bien de tels desseins; ils ne savaient plus ni exciter, ni soutenir, ni punir. Le relâchement avait succédé à la terreur, et la discipline, dont l'armée venait de montrer des exemples si admirables en Hollande et dans les provinces rhénanes, commençait à faiblir. Un réacteur vulgaire, appelé Aubri, avait remplacé Carnot dans la direction du personnel de la guerre et favorisait les intrigants et les contre-révolutionnaires contre les généraux patriotes. Nos armées étaient dans la dernière misère au milieu de leur gloire. On payait leur solde en assignats, dont la valeur tombait presque à rien, et ce ne fut que bien tard, dans le courant de 1795, qu'on leur

compta le tiers de la solde en argent. L'officier était aussi malheureux que le soldat.

Quoique l'ordre souffrît beaucoup d'un tel état de choses, l'esprit de l'armée demeura



Wilberforce.

excellent, quant à la bravoure et quant au patriotisme. Il ne restait que les bons sous les drapeaux, tous les mauvais soldats désertant à l'intérieur, où ils savaient qu'on ne les rechercherait guère.

Soldats et officiers étaient toujours capables des mêmes exploits, mais ils n'avaient plus au-dessus d'eux de grands administrateurs pour leur fournir, avec une activité infatigable, les moyens de vaincre.

Du côté de l'Espagne, c'était par les Basses-Pyrénées qu'on voulait attaquer, en s'emparant de Pampelune et en marchant de là sur la Castille. Mais la disette et surtout le typhus décimaient l'armée des Pyrénées occidentales. Sur 60,000 hommes, plus de moitié étaient morts ou malades; on manquait de tout. Le général Moncey ne put rien entreprendre de sérieux avant l'été.

A l'autre bout des Pyrénées, Français et Espagnols se livrèrent des combats sans résultat, aux bords de la Fluvia, à l'entrée de la Catalogne.

La guerre ne marchait plus; mais les négociations marchaient entre la France et l'Espagne.

L'Espagne était lasse de la guerre et comprenait qu'elle servait l'Angleterre contre ses propres intérêts.

Le favori qui avait poussé à la guerre, pour renverser le pacifique ministre d'Aranda et se mettre à sa place, Godoy, penchait maintenant vers la paix; il était entré en correspondance secrète avec un des meneurs du gouvernement thermidorien, Tallien; celui-ci était devenu le mari d'une Espagnole, de cette même femme qui l'avait si vivement poussé contre Robespierre, et il avait des intérêts d'argent en Espagne.

Les négociations avaient été entamées dès la fin de l'année précédente. La plus grande difficulté était, pour le roi d'Espagne, dans une question de famille. Il se croyait tenu d'honneur à ne pas abandonner son jeune parent, le fils de Louis XVI, que l'on gardait prisonnier au Temple. Il faisait de la liberté de ce malheureux enfant une condition de la paix. Le gouvernement révolutionnaire, de son côté, jugeait cette intervention officielle d'un prince étranger dans nos affaires intérieures incompatible avec la dignité de la République, et n'admettait pas que la libération du jeune captif devînt un article du traité. La mort du prisonnier du Temple, le 20 prairial (8 juin 1795), leva cet obstacle à la paix. Les contre-révolutionnaires accusèrent les Comités de gouvernement d'avoir empoisonné l'enfant que le parti royaliste nommait Louis XVII.

Cette accusation était fausse, et le pauvre petit prisonnier était mort d'un vice scrofu

leux de sa constitution développé par l'inaction, par l'ennui, par les souffrances d'une séquestration impitoyable.

On n'avait pas tué cet enfant, mais on l'avait laissé périr de langueur. La Révolution, à son tour, avait sacrifié un être innocent à cette prétendue raison d'État au nom de laquelle les rois avaient enseveli tant de victimes au fond des cachots.

Le fils de Louis XVI, depuis qu'on l'avait séparé de sa mère jusqu'au commencement de 1794, avait été mis sous la garde d'un cordonnier appelé Simon et de sa femme, gens durs et grossiers, dont la domination brutale avait été un supplice pour un enfant tombé de si haut dans de telles mains. Les gardiens qui succédèrent aux Simon ne le maltraitèrent plus, mais le négligèrent avec une indifférence cruelle. Ce ne fut que dans les premiers mois de 1795, que le Comité de sûreté générale prit enfin quelque souci d'adoucir sa captivité, trop tard pour ranimer cette existence tarie dans sa source.

Il se répandit un bruit tout contraire à l'accusation d'empoisonnement : c'est que « Louis XVII » n'était pas mort ; que, plusieurs mois avant sa fin prétendue, il aurait été enlevé du Temple, et qu'on lui aurait substitué un enfant muet. C'est celui-ci qui serait mort le 8 juin 1795. Des circonstances singulières, inexplicables, des contradictions de tout genre se remarquent dans ce qu'on raconte des derniers jours du fils de Louis XVI, et fournissent des arguments aux personnes qui, en grand nombre, ont continué de croire jusqu'à présent à l'évasion du captif du Temple. Mais les doutes qu'on pourrait garder à cet égard nous paraissent tomber devant l'observation suivante : c'est que, si les royalistes étaient parvenus à tirer de sa prison l'héritier de Louis XVI, ils n'eussent pas manqué de le faire reparaître au grand jour et de le présenter aux puissances coalisées comme le « roi Louis XVII. »

Il restait encore au Temple une personne de la famille royale ; c'était la sœur aînée du fils de Louis XVI, la jeune princesse qu'à la cour on avait appelée autrefois « Madame Royale, » et qui fut plus tard la duchesse d'Angoulême. La cour d'Espagne



Louis XVII.

intercédant pour elle, le gouvernement français fit savoir au négociateur espagnol qu'on proposait à l'Autriche l'échange de la fille de Louis XVI contre les représentants du peuple livrés en trahison aux Autrichiens par Dumouriez, et les agents diplomatiques français arrêtés, en 1793, par les Autrichiens, malgré le droit des gens, sur le territoire neutre des Grisons. Cet échange fut accepté.

La paix avec l'Espagne n'était plus douteuse. Les succès que recommençaient à obtenir nos troupes, au-delà des Pyrénées, contribuèrent à l'accélérer. Le général Mon-

cey, ayant reçu des renforts, avait pris Vittoria, Bilbao, et poussé jusqu'à l'Èbre.

Notre habile diplomate Barthélemi signa la paix à Bâle avec l'Espagne le 4 thermidor (22 juillet).

La France restituait ses conquêtes des provinces basques et de Catalogne, condition indispensable d'une paix sérieuse. La République française acceptait la médiation de l'Espagne en faveur du roi de Naples, du duc de Parme et du roi de Portugal, que l'Angleterre avait aussi entraîné dans la coalition. La France promit d'accueillir également les bons offices de l'Espagne en faveur « des autres États italiens, » ce qui comprenait le Pape sans le nommer.

L'Espagne cédait à la France sa part de Saint-Domingue, qui consistait dans la moitié orientale de cette grande île.

L'espoir de conserver Saint-Domingue s'augmentait, et nos affaires s'étaient bien relevées dans les îles d'Amérique. Grâce au vigoureux concours des noirs et des mulâtres, les troupes françaises resserraient les envahisseurs anglais et les colons, leurs complices, sur quelques points de la côte de Saint-Domingue. La perte de l'alliance espagnole semblait, là, un coup décisif contre les Anglais. Partout, aux Antilles, les Français reprenaient l'offensive. Un commissaire de la Convention, très-vaillant et très-capable, appelé Victor Hugues, avait reconquis, après l'île de la Guadeloupe, celle de Sainte-Lucie, enlevé Saint-Eustache aux Anglais, et fomentait des révoltes de noirs dans toutes les Antilles anglaises jusqu'à la Jamaïque. La cession de la partie espagnole de Saint-Domingue nous donnait de nouveaux postes et nous promettait de nouvelles ressources dans ces mers.

Une dernière clause du traité avec l'Espagne mérite d'être mentionnée.

L'Espagne promit de nous donner annuellement, pendant cinq ans, cent étalons andalous, cent béliers et mille moutons (mérinos); les andalous et surtout les mérinos régénérèrent nos races.

Il y avait tout lieu d'espérer qu'on aurait avec l'Espagne mieux que la paix : qu'on aurait l'alliance. Les intérêts internationaux qui avaient suscité le « Pacte de famille » entre les Bourbons de France et d'Espagne survivaient à la monarchie française. La France et l'Espagne, après comme avant la Révolution, étaient intéressées à s'unir contre les prétentions de l'Angleterre à exercer une domination tyrannique sur toutes les mers. Ce fut le gouvernement espagnol qui franchit le premier la barrière de sang que l'échafaud de Louis XVI avait mise entre les Bourbons d'Espagne et la République française. Il fit les premières ouvertures d'une alliance contre l'Angleterre et l'Autriche.

Le gouvernement français n'attendit pas la conclusion de ce nouveau traité pour envoyer l'armée des Pyrénées orientales renforcer nos deux petites armées des Alpes et d'Italie. Celle-ci n'avait maintenu qu'à force d'énergie ses positions dans les Apennins, sur la côte ligurienne, contre les Autrichiens et les Piémontais renforcés. La face des choses changea de ce côté vers l'automne de 1795.

Depuis que la Prusse avait cessé de coopérer avec la coalition, la guerre continuait sur le Rhin entre la France et l'Autriche, encore soutenue par les États allemands du Sud. La France avait à compléter la possession de la rive gauche du Rhin par la prise de Mayence et de Luxembourg : le but de l'Autriche devait être de lui disputer ces deux places, défendues, Mayence par 20,000 hommes, Luxembourg par 10,000.

Le gouvernement français avait chargé Kléber d'assiéger Mayence pendant l'hiver de 1794 à 1795, mais sans lui fournir les ressources nécessaires en artillerie, en chevaux, et transports. Kléber ne put que resserrer la place imparfaitement, puisque

nous n'étions pas maîtres de la rive droite, et ce blocus, durant un hiver rigoureux, infligea à nos troupes de cruelles souffrances qu'elles supportèrent avec une patience héroïque. Le corps employé au blocus de Luxembourg n'éprouva pas moins de privations ni moins de pertes. Le général Moreaux, qui avait pris Trèves et qui commandait ce corps, y mourut avec beaucoup de braves gens.

Au commencement de mars 1795 (ventôse an III), le gouvernement français conféra à Pichegru le commandement en chef des armées du Rhin et de la Moselle, et le fit appuyer sur sa gauche, c'est-à-dire sur le Bas-Rhin, par Jourdan avec l'armée de Sambre-et-Meuse.

L'Autriche, qui avait réuni 150.000 hommes sur la rive droite du Rhin, eût pu mettre à profit le délabrement où se trouvaient nos armées sur la fin de l'hiver, pour franchir le fleuve et reprendre l'offensive. Elle ne l'essaya point, et Luxembourg, une des plus fortes places de l'Europe, ne recevant aucun secours, se rendit le 6 messidor (24 juin). Les Français y trouvèrent 800 bouches à feu et d'énormes approvisionnements.

La situation des Français redevenait très-avantageuse : ils avaient maintenant 160,000 hommes en ligne sur le Rhin sous les ordres de Pichegru et de Jourdan. C'étaient les meilleurs soldats du monde, et, sous un général digne d'eux, rien n'eût été capable de les arrêter. Un des deux chefs qui les commandaient, Jourdan, sans être un homme de génie, était plein de cœur et d'honneur, valeureux, prudent et sensé; mais l'autre avait la trahison dans l'âme, et c'était celui-ci, c'était Pichegru, que le Gouvernement avait investi du commandement en chef en cas de réunion des armées ! Tout le monde était engoué de l'homme qu'on appelait « le conquérant de la Hollande. »

Ce serait trop peu de dire que cet homme était un second Dumouriez : il était bien plus pervers que Dumouriez, et incapable des élans et des sentiments généreux qui s'étaient fait sentir parfois chez le vainqueur de Valmi et de Jemmapes, malgré son immoralité. Pichegru n'était pas même un ambitieux : c'était une âme servile. Indifférent à la Liberté et à la République, il n'aspirait pas au pouvoir pour lui-même : il lui fallait un maître. N'ayant plus au-dessus de lui le grand Comité, Robespierre et Saint-Just, il se tourna vers le prétendant, l'aîné des frères de Louis XVI, qui, à la nouvelle de la mort de l'enfant captif au Temple, avait pris le titre de roi et le nom de Louis XVIII. Si la République lui eût donné beaucoup d'or, il ne l'eût probablement point trahie. Mais la détresse qui, par suite de l'avilissement des assignats, remontait du simple soldat jusqu'au général, le décida. Le chef de l'armée la plus patriote, la plus désintéressée, la plus vertueuse qui ait jamais existé, trahit son armée et sa patrie, parce que la pauvreté républicaine ne lui fournissait pas les moyens de satisfaire ses vices.

Dans le courant d'août 1795, un agent du prince de Condé, qui était alors dans le sud de la Forêt Noire (Brisgau) avec le corps d'émigrés qu'il commandait, vint trouver Pichegru en Alsace et lui offrit au nom du « Roi » le titre de maréchal de France, le gouvernement d'Alsace, le château royal de Chambord, un million comptant, deux cent mille livres de rente et un hôtel à Paris. On flattait à la fois sa cupidité et sa vanité. Sa ville natale, Arbois, prendrait le nom de « Pichegru. »

On lui offrait, pour orner « son château de Chambord, » douze des pièces de canons enlevées aux Autrichiens par cette armée française dont on se proposait de rendre à l'ennemi toutes les conquêtes.

Aucun scrupule n'arrêtait Pichegru : il était tellement dénué de sens moral, et il

comprenait si peu son armée, qu'il s'imaginait la gagner avec de l'argent et du vin. Il ne discuta, avec le prince de Condé, que sur la manière de trahir. Condé voulait que Pichegru livrât Huningue aux émigrés et se joignît à eux sur la rive gauche du Rhin.



Jourdan.

Pichegru voulait opérer cette jonction sur la rive droite.

Avant que les deux parties fussent venues à bout de s'entendre, Pichegru et Jourdan reçurent du Comité de Salut public l'ordre formel de passer le Rhin. D'après un plan présenté par Jourdan, le Comité ordonnait deux attaques simultanées, l'une par Pichegru, avec les armées de Rhin-et-Moselle, entre Huningue et Brisach, l'autre par Jourdan et l'armée de Sambre-et-Meuse, du côté de la Westphalie.

La Hollande fournit à Jourdan des équipages de ponts ; Jourdan fit des préparatifs très-bien conçus pour franchir le Rhin dans le voisinage de Dusseldorf.

Pichegru ne bougea pas. Les Autrichiens, ne se voyant point menacés par lui sur le Haut-Rhin, envoyèrent des renforts vers le bas du fleuve. Jourdan, néanmoins, opéra le passage du Rhin avec autant d'habileté que de vigueur, chassa devant lui un corps autrichien qui défendait la rive droite, enleva Dusseldorf avec 168 canons (14 fructidor-6 septembre 1795), puis se dirigea vers le Mein.

Cette opération est un des plus beaux titres de gloire de Jourdan.

Pichegru, vivement pressé par Merlin de Thionville, envoyé en mission près de son armée, s'était enfin mis en mouvement. Il ne passa point le Haut-Rhin, mais, suivant de nouvelles instructions, il descendit le fleuve jusqu'à Manheim, et fit capituler cette ville par une menace de bombardement (18 septembre).

Pichegru, maître de Manheim, pouvait aisément opérer sa jonction avec Jourdan sur la rive droite du Rhin et l'aider à accabler l'armée autrichienne du Bas-Rhin avant que celle du Haut-Rhin eût pu la joindre.

Il n'en fit rien. Il resta, avec le gros de son armée, sur la rive gauche et détacha seulement une dizaine de mille hommes sur Heidelberg, le point essentiel à occuper pour empêcher la jonction des deux armées ennemies.

Ce faible corps fut accablé, quelques jours après, par des forces supérieures, et le général de l'armée autrichienne du Bas-Rhin, Clairfayt, reçut sans obstacle, de l'autre armée, celle de Wurmser, un renfort de 25,000 hommes.

Pichegru pouvait encore réparer l'échec de Heidelberg en débouchant par Manheim avec toute son armée, comme le demandait Jourdan, avant que la jonction des deux armées ennemies fût complète.

Il s'y refusa. Jourdan resta ainsi exposé au delà du Rhin à tous les efforts de l'ennemi, dans la position la plus critique. Le




Passage du Rhin, devant Dusseldorf.

pays qu'il occupait était épuisé par les armées, et les Français ne pouvaient s'étendre sur le territoire voisin, qui était, ainsi que la riche ville de Francfort, sous la protection de la Prusse. L'excellente armée de Sambre-et-Meuse, aigrie par la misère, qui ne l'avait jamais quittée au milieu de ses succès, perdait patience et devenait insubordonnée.

Clairfayt tourna les positions de Jourdan, en traversant le territoire neutre de la Hesse, sans que les Prussiens fissent respecter la neutralité. Jourdan jugea impossible de se maintenir au delà du Rhin, et repassa tristement ce fleuve qu'il avait franchi naguère avec tant d'élan et tant d'espérances (24-25 vendémiaire, 16-17 octobre).

La perfidie de Pichegru avait fait avorter une campagne qui eût dû être décisive, et la retraite de Jourdan fut bientôt suivie d'un retour offensif des ennemis sur la rive gauche, puis de revers qui eussent pu avoir pour nous de redoutables conséquences, s'ils eussent coïncidé avec l'explosion des complots et des insurrections royalistes et réactionnaires qui éclatèrent dans l'Ouest et dans Paris même.

Heureusement, ces insurrections, que nous allons raconter dans le chapitre suivant, étaient déjà vaincues et dominées,

lorsque nous éprouvâmes ces échecs sur le Rhin, et, au moment où la Convention termina sa carrière, la direction de la guerre rentra dans les mains qui l'avaient si glorieusement conduite en 93 et 94.

---

# CHAPITRE XIV

LA CONVENTION (FIN). — VENDÉE ET BRETAGNE. LE GÉNÉRAL HOCHE DANS L'OUEST. QUIBERON. — CONSTITUTION DE L'AN III. — LE 13 VENDÉMIAIRE. — FIN DE LA CONVENTION.

(Janvier 1794-26 Octobre 1795. — Nivose an II-Brumaire an IV.)

La guerre de la Vendée eût été probablement terminée, à la fin de 93, par le grand désastre des Vendéens au nord de la Loire, si, tout en poursuivant à outrance Charette et quelques autres chefs restés dans le pays, on eût amnistié les paysans qui se soumettraient. Mais le système d'extermination que suivait Carrier à Nantes avait été étendu à la Vendée. Le général Turreau avait fait parcourir cette malheureuse contrée par douze colonnes mobiles, qui enlevaient les bestiaux et les grains, coupaient les haies, brûlaient les villages, massacraient les habitants. Les paysans désespérés allèrent rejoindre Charette ou bien La Rochejacquelein, Stofflet, Marigni, qui avaient survécu à la destruction de leur armée et qui étaient revenus au midi de la Loire.

On eut beau traquer Charette au fond du Marais et lui reprendre l'île de Noirmoutier dont il s'était emparé, il passa dans les intervalles des colonnes « infernales, » comme on les avait trop bien nommées, et se mit à courir le Bocage avec l'élite de ses gens, ainsi que faisaient La Rochejacquelein et les autres chefs.

La Rochejacquelein trouva bientôt la mort dans cette petite guerre. Un jour, suivi d'un seul cavalier, il vit passer sur une route un grenadier républicain. Il lança son cheval sur ce soldat en criant : « Rends-toi! » Le soldat se retourna et fit feu sur lui. La Rochejacquelein tomba mort, et son compagnon tua le soldat. (Fin février 1794.)

La Rochejacquelein n'avait que vingt et un ans. Sa jeunesse et son courage ont laissé à son nom un prestige que le temps n'a point effacé : son caractère généreux ne permet pas de le confondre avec le sanguinaire et vicieux Charette, personnage bizarre, de mœurs effrénées, dont la vie semble appartenir au roman plutôt qu'à l'histoire. Revêtu d'un costume de théâtre, couvert de plumes et de broderies, Charette donnait des fêtes et des bals parmi les incendies et les massacres, et s'entourait, dans ses expéditions, d'aventurières hardies qui s'associaient à ses plaisirs, à ses périls et à ses cruautés.

Toute la Vendée était à feu et à sang dans cette horrible lutte où les deux partis rivalisaient d'atrocités. Un chef de bande du Marais, Pageot, faisait mettre en croix les « bleus » (républicains) qu'il pouvait prendre.

Les deux partis eussent fini par périr de faim dans ce pays dévasté et dépeuplé. Le rappel de Carrier amena, heureusement, un changement de système dans les affaires de l'Ouest. Le Comité de Salut public se rapprocha des opinions que Carnot avait toujours soutenues quant à la conduite de la guerre en Vendée, et le général Turreau fut rappelé à son tour après Carrier.

Le général Vimeux, successeur de Turreau, poursuivit la guerre moins barbarement, mais non pas moins vigoureusement :

il acheva l'invasion à fond du Marais, le repaire accoutumé de Charette et de Pageot, qui furent tous deux chassés de ce pays aquatique, si favorable à la guerre civile ; on les rejeta encore une fois dans le Bocage. A la suite de ces succès, les représentants en mission invitèrent les paysans à rentrer chez eux pour faire leur moisson, et leur promirent amnistie.

Ce retour à la modération et à l'humanité commença d'affaiblir le parti des insurgés. Toute leur force était dans leur désespoir; on les désarmait en leur rendant l'espérance.

Les discordes de leurs chefs contribuaient à les décourager. Charette, Stofflet et l'abbé Bernier venaient de se réunir pour faire fusiller leur compagnon Marigni, et Charette et Stofflet s'entre-détestaient.

Contrairement à ce qui se passait à l'extrême Nord, au Sud-Est et à Paris, le système terroriste avait donc cessé dans l'Ouest antérieurement au 9 Thermidor. Après la chute de Robespierre, il n'y avait qu'à persévérer.

Malheureusement, les comités du gouvernement thermidorien se jetèrent dans l'excès contraire. Ils voulaient pacifier la Vendée, et ils avaient raison ; mais ils entrèrent dans une voie qui n'était ni honorable ni sûre. Ils ne se contentèrent pas d'accorder « pardon et oubli » à quiconque poserait les armes sous un mois (12 frimaire — 2 décembre) : ils négocièrent avec les chefs, qui n'étaient plus des Lescure et des Bonchamps, mais des hommes auxquels il était impossible de se fier. Tout ce qu'on eût pu faire raisonnablement pour eux, c'était de leur laisser quitter le pays.

Charette et Stofflet ne se soutenaient plus qu'en terrorisant les paysans autour d'eux. Si l'on avait eu la patience d'attendre un peu, en continuant de rassurer les habitants des campagnes, l'armée républicaine, suivant l'expression du plus capable des chefs royalistes (Puisaye), « formait comme un filet jeté sur la province » ; elle eût étouffé tout mouvement, et tout eût été fini dans la Vendée.

D'excellents patriotes furent entraînés dans une voie de transactions dangereuses par le désir très-naturel et presque général qu'on avait d'effacer les traces de la Terreur.

Il en fut de même dans la Bretagne, où la situation devenait plus inquiétante que dans la Vendée. Comme l'a écrit M. Michelet, « la Vendée s'éteignait ; la Bretagne s'allumait, et la guerre de l'assassinat. » Les bandes meurtrières et pillardes des Chouans reparaissaient sur des points où les troubles étaient étouffés depuis longtemps, et se montraient dans des cantons où la guerre civile n'avait pas encore paru. Elles infestaient le Morbihan, les Côtes-du-Nord, toute la Bretagne et le Maine, et couraient jusque dans la Basse-Normandie et le Perche, assassinant les fonctionnaires, les patriotes des campagnes, les acquéreurs de biens nationaux, et s'efforçant d'affamer les villes en menaçant de mort ceux qui y portaient des denrées.

Le commandement militaire, dans ces contrées, était alors confié à des mains faites pour un plus illustre emploi que cette guerre de partisans. Le général Hoche, sorti de prison après Thermidor, avait été placé à la tête du corps d'armée des côtes de Cherbourg, puis on avait réuni à ce commandement celui du corps des côtes de Brest.

Hoche se voyait avec douleur réduit à poursuivre des Français égarés, tandis que ses compagnons de gloire continuaient sans lui les grandes opérations du Rhin; néanmoins, le poste qu'il venait de recevoir n'était pas sans importance dans le présent et pouvait acquérir une importance capitale dans l'avenir. Selon la pensée de Carnot comme selon celle de Hoche lui-même, l'armée de l'Ouest était destinée à devenir

l'armée d'Angleterre. Pour l'un et l'autre de ces deux hommes, « l'Anglais était le seul ennemi. » Hoche avait écrit, un an auparavant : « L'ennemi, ce n'est point la



La Rochejacquelein.

Vendée; l'ennemi, ce n'est point l'Allemagne ; repousser l'Allemagne, rallier la Vendée et la lancer en Angleterre..... »

L'Angleterre de Pitt était alors, en effet, l'ennemi par excellence.

Hoche était arrivé dans l'Ouest avec la pensée d'en regagner les populations à force de justice et d'humanité. Il avait débuté en adressant aux habitants des campagnes la proclamation la plus généreuse et la plus touchante. Ses actes répondaient à ses paroles. Il obtint du gouvernement la révocation du décret qui ordonnait de couper, sur tout le théâtre de l'insurrection, les haies qui, dans l'Ouest, entourent partout les champs et les prés. Il protégea le paysan jusqu'à lui fournir des semences là où le grain manquait. Il défendit d'inquiéter les pratiques religieuses et de poursuivre ceux des prêtres réfractaires qui ne « chouannaient pas; » mais, en même temps, il répartit ses troupes dans une multitude de petits camps de trois ou quatre cents hommes chacun, de façon à ce que les bandes des Chouans vinssent partout se heurter contre la force armée.

Il négociait, cependant, lui aussi, avec les chefs de la Bretagne et du Maine, comme d'autres le faisaient avec ceux de la Vendée; mais il était plus excusable, parce qu'il avait à faire à des hommes nouveaux sur lesquels on n'était pas éclairé comme sur Charette. Si on lui eût laissé les négociations dans les mains, il n'eût point été longtemps trompé et eût réduit les chefs rebelles à une soumission effective, ou les eût écrasés. On n'eut pas la sagesse de le laisser faire. Des représentants en mission, qui péchaient par la faiblesse comme ceux d'avant Thermidor avaient péché par la violence, entravèrent Hoche, gênèrent son action militaire et voulurent se donner tout l'honneur de la pacification.

On se préoccupait trop de Charette, qui n'était plus qu'un chef de bande impuissant. On avait à faire à un autre adversaire qui avait des vues bien plus étendues et qui employait de tout autres moyens, au comte de Puisaye, l'homme le plus dangereux que la Contre-révolution eût encore eu à son service.

Puisaye avait d'abord été le lieutenant de Wimpffen en Normandie, après le 2 juin, à l'époque où les royalistes déguisés avaient espéré faire tourner à leur profit le mouvement girondin; puis il s'était jeté dans le Maine et la Bretagne, et il était parvenu à relier entre elles toutes les bandes des Chouans et à étendre leurs ramifications depuis le Morbihan jusqu'à la Manche et à




Mort de La Rochejacquelein.

l'Orne. La tête remplie de vastes projets, il fit accepter pour « major-général » aux bandes bretonnes un aventurier nommé Cormatin, et passa en Angleterre à la fin de septembre 1794, afin d'aller conquérir pour ses desseins l'appui nécessaire de Pitt.

Cormatin et Bois-Hardi, autre chef très-accrédité parmi les Chouans, entrèrent en pourparlers avec Hoche et lui firent espérer la soumission de leur parti. Ils convinrent secrètement avec Charette, qui n'avait plus ni pain ni poudre, de faire une paix « simulée », jusqu'à ce que les plans de Puisaye touchassent à leur réalisation.

Une conférence eut lieu à la Jaunaie, près de Nantes, en dehors du commandement de Hoche, entre les représentants en mission dans l'Ouest et la plupart des chefs vendéens, auxquels se joignit Cormatin. Charette, Cormatin et leurs compagnons signèrent une déclaration très-hautaine, où ils ne reniaient rien de leur passé et récriminaient âprement contre « les dictateurs qui, par des attentats inouïs, les avaient réduits à prendre les armes. — Le régime de sang ayant disparu, » ils déclaraient se soumettre à la République une et indivisible, et prenaient l'engagement solennel de ne jamais porter les armes contre elle.

Les représentants promirent sous forme d'arrêté :

1° Que les ministres de tout culte quelconque pourraient l'exercer sans être inquiétés (c'était abolir en fait toutes les lois contre les prêtres réfractaires);

2° Que des secours seraient distribués aux

habitants de la Vendée pour rebâtir leurs chaumières et relever leur commerce et leur agriculture ;

3° Que, dans ce même but de rétablir l'agriculture et le commerce, les jeunes gens de la Réquisition resteraient dans la Vendée ;

4° Que les Vendéens sans profession pourraient entrer dans les troupes de la République, et que deux mille d'entre eux seraient organisés en compagnies territoriales pour la garde du pays.

Les bons de vivres et de fournitures signés par les chefs devraient être remboursés jusqu'à concurrence de deux millions.

Charette reçut en outre une forte somme, et ses lieutenants, des sommes moindres. On lui laissa, ce qui était bien pire, le commandement de la garde territoriale dans la contrée occupée par ses bandes (29 pluviose an III — 17 février 1795).

Charette, en gage de réconciliation, fit son entrée à Nantes à côté des représentants du peuple : il portait encore son panache blanc et son écharpe blanche ; on eut grand peine à les lui faire retirer. Ce fut un étrange spectacle. Les esprits avaient été si troublés par tant d'horreurs, et l'on avait un tel désir de paix, que, dans cette cité républicaine où « les brigands de la Vendée » étaient détestés, il y eut des cris de : « Vive Charette! »

Il resta inquiet et sombre, malgré ce rassurant accueil qu'il savait trop bien ne point mériter. La paix qu'il venait de signer était violée d'avance dans son cœur.

Le rival de Charette, Stofflet, avait d'abord protesté avec véhémence contre sa « défection. » Serré de près par les troupes républicaines dans les bois du Bas-Anjou et hors d'état de continuer la lutte, il se soumit toutefois à son tour, avec le fameux abbé Bernier, son conseil et son guide. Il était réduit à rien, perdu : d'ineptes représentants le relevèrent en lui accordant les mêmes conditions qu'à Charette : deux millions, une garde territoriale et le reste (13 floréal — 2 mai).

Quelques jours auparavant, le 1er floréal (20 avril), la plupart des chefs des Chouans étaient venus adhérer, près de Rennes, à l'acte de pacification. Cormatin se fit donner 1,500,000 francs pour lui et ses gens.

Nous verrons bientôt comment fut observée cette paix sans dignité du côté du gouvernement thermidorien, sans sincérité du côté des insurgés ; mais il faut maintenant dire quelque chose des intrigues du dehors et de ce qui se préparait à l'étranger pour intervenir dans nos affaires de l'Ouest.

Puisaye était à Londres, où il complotait avec une activité infatigable. Il avait compris qu'il n'obtiendrait rien en Angleterre qu'en se faisant Anglais, pour ainsi dire ; il s'était donné à Pitt et avait gagné sa confiance en mettant de côté tout ce qui restait de scrupules patriotiques aux émigrés. Il ne représentait point là l'émigration tout entière, plus divisée que jamais. Les deux frères de Louis XVI avaient chacun leur faction et ne s'entendaient nullement. « Monsieur, » l'ex-comte de Provence, qui, avant la mort du jeune captif du Temple, s'intitulait « régent du Royaume, » s'était retiré à Vérone, sur le territoire de la République de Venise. Le comte d'Artois, qui avait été à Saint-Pétersbourg, au commencement de 1793, avait reçu de Catherine II une épée, un million et un vaisseau pour descendre en Vendée. Il ne s'en souciait aucunement ; il avait demandé fort mollement l'appui du gouvernement anglais pour cette entreprise, et, très-satisfait de ne pas l'obtenir, il était retourné dans l'Allemagne du Nord, où il resta sous la main de l'Angleterre jusqu'à la paix entre la Prusse et la France.

« Monsieur » et sa petite cour de Vérone étaient, au contraire, hostiles à l'Angleterre et comptaient plus sur les menées royalistes de l'intérieur que sur les puissances étrangères. Parmi des intrigues souvent fort

malhonnêtes, les partisans de « Monsieur » gardaient quelques sentiments nationaux, détestaient Pitt comme ne visant qu'à la ruine de la France et détestaient Puisaye comme l'agent de Pitt. Ces divisions entre les émigrés eurent de graves conséquences.

Puisaye, contrecarré par le parti de Monsieur, n'en poursuivait pas moins ses projets. Il avait imaginé un plan monstrueux pour solder l'insurrection de l'Ouest et ruiner la République. Il existait déjà en Angleterre un certain nombre de fabriques de faux assignats, protégées par la connivence du gouvernement. L'une d'elles avait été dénoncée avec indignation par Sheridan à la Chambre des Communes, le 19 mars 1794.

Puisaye, avant son départ pour l'Angleterre, avait arrêté, avec les chefs royalistes bretons, la création d'un papier-monnaie en tout semblable aux assignats de la Convention, avec un signe secret de reconnaissance pour rembourser, après la Contre-Révolution, ces assignats royalistes.

Arrivé à Londres, il réalisa cette décision sur la plus grande échelle. Il fabriqua des faux assignats pour un million, puis pour deux millions par jour, puis davantage. Et il en jeta des masses en Bretagne, en recommandant au comité directeur royaliste d'en donner à profusion.

Un grand nombre de prêtres réfractaires, réfugiés en Angleterre, s'employaient à cette fabrication avec l'autorisation de l'évêque de Dol. Un autre prélat breton, l'évêque de Saint-Pol de Léon, avait protesté contre cette indignité en déclarant que les princes n'avaient pas le droit d'autoriser un faux, et il avait suspendu de leurs fonctions ecclésiastiques ceux des prêtres faussaires qui appartenaient à son diocèse.

L'effet de ce déluge de faux assignats fut désastreux, et Puisaye l'exagère encore dans ses Mémoires, en se vantant cyniquement d'avoir ruiné en un instant les assignats de la Convention, c'est-à-dire d'avoir ruiné toute la population qui avait ces assignats dans les mains.

Puisaye jugea le terrain préparé et le moment venu d'agir. Il concerta le plan d'attaque avec Pitt. Il savait la Vendée épuisée et incapable de continuer à jouer le premier rôle. Le nouveau centre de l'insurrection devait donc être la Bretagne, d'où l'action s'étendrait dans le Maine, la Basse-Normandie et au delà. Le Morbihan fut choisi comme base d'opérations.

On décida de former sept régiments d'émigrés à la solde anglaise. Ces régiments prenaient l'habit rouge des Anglais, mais avec le drapeau blanc et la cocarde blanche. On essaya de les compléter en embauchant des prisonniers français, imprudence qui devait coûter cher!

Les sept régiments n'arrivant qu'à un effectif très-médiocre, Puisaye sollicita l'assistance d'un corps d'armée anglais. Pitt refusa; il ne voulait hasarder dans une descente que les émigrés.

Puisaye se décida toutefois à tenter l'aventure. Les nouvelles de nos départements de l'Ouest lui donnaient de grandes espérances.

La pacification avait été nuisible aux intérêts contre-révolutionnaires dans la Vendée, qui ne demandait plus qu'à panser ses plaies, et qui, une fois qu'elle eut goûté le repos, ne voulut plus y renoncer; mais, dans la Bretagne et dans les autres contrées de l'Ouest, la chouannerie, au contraire vivace et acharnée, ayant jusque là peu souffert, gagna à la prétendue paix le temps de s'organiser à loisir. Les chefs, tout en accablant de protestations de fidélité les représentants et les généraux républicains, ne cessèrent pas un seul jour d'exercer leurs hommes, d'en enrôler de nouveaux, d'embaucher nos soldats jusque dans les états-majors. Ils achetaient partout, dans les villes, les provisions et les munitions, et continuaient d'empêcher les paysans d'y porter leurs denrées, faisant ainsi une d[illegible]

sette factice à Nantes, à Rennes, à Angers. Drapeaux blancs et cocardes blanches reparaissaient dans les bourgs et dans les villages. Les chefs les plus intelligents eussent voulu que, pour endormir les autorités républicaines, on s'abstînt d'assassinats et de pillages. Ils ne pouvaient l'obtenir. Les patriotes des campagnes, réfugiés dans les villes, qui rentraient chez eux après la pacification, étaient massacrés. Les Chouans continuaient d'égorger les officiers municipaux, de tirer sur les convois, d'assaillir les détachements.



Cormatin.

Hoche, si désireux de la paix intérieure, mais si clairvoyant, avait bientôt compris qu'on n'était entouré que de piéges et de trahisons. Il en avait prévenu les représentants et le gouvernement, et s'était préparé à l'inévitable renouvellement de la lutte, en levant tous ses petits camps et en concentrant ses forces pour résister à la double attaque qu'il prévoyait du dehors et du dedans.

Sur ces entrefaites, on arrêta un courrier de Cormatin, chargé de dépêches secrètes pour le conseil royaliste du Morbihan. Le plan des conspirateurs fut découvert. Trois représentants qui se trouvaient à Vannes, plus énergiques que leurs prédécesseurs, firent arrêter Cormatin et plusieurs autres chefs (6 prairial — 25 mai). Le quartier général que Cormatin s'était organisé à la Prévalaye, non loin de Rennes, fut investi et dispersé; les premières bandes qui prirent les armes dans le Morbihan furent battues. Bois-Hardi, le chef le plus renommé de la chouannerie bretonne, fut assailli et tué dans sa maison par les soldats.

Les deux hommes sur lesquels avait le plus compté Puisaye étaient donc, l'un mort, l'autre pris, lorsque l'expédition qu'il avait préparée parut sur les côtes de Bretagne. Elle se composait de cinquante bâtiments de transport escortés par neuf vaisseaux de ligne.

Le corps d'émigrés ne comptait que 3000 et quelques cents hommes; mais les transports étaient chargés d'armes, de munitions, d'objets d'équipement en quantité suffisante pour une nombreuse armée. Pitt avait refusé le sang anglais, mais prodigué tout le reste.

Le gouvernement français connaissait, par les indiscrétions et les vanteries des agents royalistes de Paris, l'arrivée prochaine de l'expédition anglaise. Il avait donné ordre à notre escadre de Brest d'aller au-devant de l'ennemi. L'amiral Villaret-Joyeuse rencontra le convoi, mais ne l'attaqua point assez promptement pour prévenir la venue d'une seconde escadre anglaise qui croisait dans la Manche. L'amiral anglais Bridport prit l'offensive avec quatorze vaisseaux contre douze. Nous perdîmes deux vaisseaux; les dix autres rentrèrent à Lorient (5 messidor — 23 juin).

Villaret avait été très-mal secondé par plusieurs de ses capitaines. On soupçonna



Quiberon.

quelque chose de pire que l'incapacité. Les soupçons augmentèrent, lorsqu'on vit, à Lorient, nombre d'hommes des équipages déserter et passer du côté des Chouans. Notre marine était bien retombée depuis l'année précédente. On n'y sentait plus la forte main de Jean-Bon-Saint-André.

L'expédition avait continué sa route pendant le combat. Le surlendemain, elle jeta l'ancre dans la baie de Quiberon, entre la presqu'île de ce nom et la lagune du Morbihan. C'était le point, très-bien choisi par Puisaye, pour rayonner de là dans toute la Bretagne.

Au moment d'entrer en action, la discorde éclata entre Puisaye, commandant en chef de l'expédition, et d'Hervilli, commandant des émigrés à la solde de l'Angleterre, qui se prétendait indépendant de Puisaye. D'Hervilli, qui était l'homme de Monsieur et du parti hostile à Puisaye, prétendait qu'on allât débarquer en Vendée. Le chef d'escadre anglais Warren se rangea du côté de Puisaye; mais on avait perdu deux jours en disputes, et l'on ne débarqua que le 9 messidor (22 juin), sur la plage de Carnac, fameuse par les majestueux monuments de l'antiquité celtique qui la couvrent.

14,000 paysans accoururent de toute la contrée environnante. On les arma. Puisaye eût voulu marcher tout de suite en avant pour noyer les villes et l'armée républicaine dans le soulèvement des campagnes. D'Hervilli s'y opposa. En attendant que le gouvernement anglais décidât entre eux, ils restèrent sur la défensive et prirent seule-

ment le fort Penthièvre, qui commande l'entrée de la presqu'île de Quiberon.

Hoche, lui, ne perdit pas de temps. Après avoir pris ses mesures pour étouffer derrière lui les soulèvements, il chassa l'ennemi d'Aurai, refoula les émigrés et les chouans sur les villages de Carnac et de Sainte-Barbe, et, de là, les rejeta dans la presqu'île de Quiberon. Des milliers de femmes et d'enfants s'y précipitèrent à leur suite (18 messidor — 3 juillet).

Hoche se croyait dorénavant tellement sûr du succès, qu'il songeait déjà aux moyens de sauver toutes ces malheureuses familles de paysans qui avaient suivi les émigrés dans leur déroute.

Pendant ce temps, tout était discorde et désarroi dans la presqu'île. Les nobles émigrés et les paysans bretons se reprochaient réciproquement leur échec. Les chefs ne faisaient que se quereller, et Puisaye, à la veille d'un complet désastre, se vengeait puérilement et misérablement en écrivant au gouvernement anglais de faire enfermer les officiers républicains prisonniers avec les malfaiteurs.

Il envoyait dépêches sur dépêches en Angleterre pour demander des secours, des troupes anglaises, le comte d'Artois. Pitt n'envoya ni Anglais ni le comte d'Artois, qui n'en avait aucune envie ; mais il expédia un nouveau corps de onze cents émigrés commandés par Sombreuil, le frère de cette courageuse jeune fille qui avait sauvé son père des massacres de Septembre, mais qui n'avait pu le sauver de l'échafaud. Un autre corps d'émigrés plus considérable était parti de Jersey ; mais les agents de Monsieur, ou de Louis XVIII, comme on commençait à l'appeler, avaient engagé le gouvernement anglais à diriger le convoi de Jersey, non sur Quiberon, mais sur Saint-Malo : les royalistes promettaient de livrer ce port, si une expédition anglaise s'y présentait. Saint-Malo, au lieu d'ouvrir ses portes, reçut l'escadre anglaise à coups de canons. L'escadre remit à la voile ; mais il n'était plus temps d'arriver à Quiberon.

Les agents du « Roi » (Louis XVIII) avaient signifié aux Chouans des environs de Rennes et à Charette de ne pas reprendre les armes jusqu'à ce que l'expédition descendue à Quiberon fût repartie pour descendre en Vendée. Ceci fait voir quel chaos c'était que l'émigration et que le parti royaliste.

Puisaye, quoiqu'il eût reçu du gouvernement anglais une réponse qui lui confirmait le commandement en chef, ne sut pas prendre autorité, ni empêcher d'Hervilli de tenter, le 25 messidor (16 juillet), un retour offensif contre les républicains pour reprendre le poste de Sainte-Barbe.

Deux déserteurs du camp royaliste étaient venus prévenir les républicains. Hoche était sur ses gardes, et, lorsque les colonnes des émigrés et des chouans arrivèrent de grand matin sur les lignes républicaines, elles furent reçues par une canonnade et une fusillade terribles qui les rompirent et les balayèrent en peu de moments. D'Hervilli fut blessé à mort. La masse royaliste en déroute s'enfuit jusqu'au fort Penthièvre, où les républicains fussent probablement entrés le jour même, si les chaloupes canonnières anglaises ne les eussent arrêtés par leur feu.

Puisaye et d'Hervilli, quelques jours auparavant, avaient expédié par mer deux grosses bandes de Chouans au nord et au sud des positions de l'armée républicaine, afin de faire diversion. Les Chouans, au lieu de se rabattre sur les derrières des « bleus, » étaient allés courir et piller au loin. Le chef de l'un des deux corps fut tué ; ses gens se dispersèrent. L'autre bande, poursuivie par les républicains, ne tarda pas à en faire autant.

Bientôt après la défaite des émigrés, trois hommes en uniforme rouge se présentèrent au camp français ; ils étaient du nombre de

ces prisonniers de guerre qui s'étaient laissé enrôler dans les régiments d'émigrés pour échapper aux pontons anglais. Les pontons étaient de vieux vaisseaux rasés, où l'on entassait les prisonniers français. On les y traitait avec une dureté barbare et on les laissait presque mourir de faim. Ces trois hommes s'étaient échappés du fort Penthièvre en se laissant glisser le long des rochers sur lesquels il est bâti, puis en marchant dans la mer basse plus d'une demi-lieue, avec de l'eau jusqu'à la poitrine. Ils dirent au général Hoche qu'on pouvait entrer par où ils étaient sortis.

Le soir du 2 thermidor (20 juillet), à marée basse, trois colonnes de troupes républicaines marchèrent sur le fort Penthièvre. Celle du centre devait attaquer de front par la falaise : celles de droite et de gauche entrèrent dans la mer, la première pour tourner le fort, la seconde pour l'escalader. Les colonnes du centre et de droite furent découvertes par l'ennemi au crépuscule du matin. Foudroyées par les batteries des émigrés et par les chaloupes anglaises, elles s'ébranlèrent et commençaient à se rompre, lorsqu'un de leurs chefs leur cria : « Vous fuyez, et le fort est à nous! »

Le soleil levant éclairait le drapeau tricolore qui flottait sur le fort Penthièvre.

La colonne de gauche, que guidaient les trois intrépides déserteurs, par la nuit noire, sous des torrents de pluie, à travers la mer qui montait, était parvenue, sans être aperçue, au pied des rochers et les avait escaladés. Les camarades des déserteurs, qui étaient dans le fort, aidèrent les « bleus » à franchir la muraille. Tout ce qu'il y avait d'émigrés dans le fort fut exterminé.

Les deux autres colonnes, bien vite ralliées, s'étaient jetées en avant et avaient enlevé les batteries qui les avaient canonnées. Les restes des régiments émigrés, cantonnés, au delà du fort, dans les villages de la presqu'île, accouraient trop tard au secours du fort. Ils comptaient un grand nombre de prisonniers enrôlés. Ceux-ci firent volte-face et se joignirent aux « bleus », en criant : « Vive la République ! »

Les débris des émigrés reculèrent en désordre de poste en poste. Ce qui restait de Chouans jetaient leurs armes et les habits rouges qu'on leur avait donnés, et fuyaient, pêle-mêle avec les femmes et les enfants, en lançant des malédictions aux émigrés et aux Anglais.

Cette multitude affolée s'enfuit jusqu'au port Haliguen et au petit fort Saint-Pierre, tout au bout de la presqu'île. Au delà, il n'y avait plus que la haute mer.

Puisaye, voyant tout perdu, s'était jeté dans une barque pour aller rejoindre l'amiral anglais, abandonnant ceux qu'il avait amenés à leur perte et se réservant pour recommencer l'aventure.

Les fautes qui avaient si vite ruiné l'entreprise étaient, d'ailleurs, du fait d'autrui plutôt que du sien.

Le jeune Sombreuil, resté chargé du commandement, ne voyait encore devant lui qu'une petite avant-garde de sept cents grenadiers républicains, bien moins nombreux que les débris de ses troupes. Une frégate anglaise protégeait les émigrés par son feu, et des embarcations s'approchaient pour les recueillir.

Hoche, accouru à l'avant-garde, ne laissa pas le temps aux émigrés de se rembarquer. Il fit repousser à coups de canon les barques anglaises et somma les « rebelles » de mettre bas les armes, sous peine d'être jetés à la mer ou passés à la baïonnette.

Beaucoup d'émigrés et de chouans se noyèrent en s'efforçant de rejoindre à la nage les embarcations ; d'autres se plongèrent leurs épées dans le sein. Ceux-ci comprenaient qu'ils n'auraient point de grâce. La plupart déposèrent les armes et se livrèrent, Sombreuil en tête. Ce n'était pas chez lui faute de courage : on en eut

bientôt la preuve. Il espéra que ses malheureux compagnons seraient épargnés. Il n'y eut point, comme on l'a prétendu, de capitulation ; les lois rigoureuses contre les émigrés ne permettaient au général de leur rien promettre. Hoche fit ce qui dépendait de lui ; il renvoya libres les femmes et les enfants des paysans ; les soldats républicains traitèrent avec humanité les prisonniers et s'abstinrent de toute démonstration de nature à aggraver leur malheur.

70,000 fusils, beaucoup de canons, d'immenses approvisionnements, tout ce qu'avait préparé Pitt pour armer et entretenir la guerre civile en France, resta au pouvoir des républicains. On trouva dans les bagages et l'on brûla pour plus de dix milliards de faux assignats. 1,600 de nos prisonniers enrôlés par les émigrés furent renvoyés à leurs corps. Les captifs royalistes demeuraient au nombre de près de 4,700, dont 3,600 Chouans, 550 militaires émigrés et 500 des fugitifs de Toulon, qui n'avaient cessé de faire une guerre acharnée à leur patrie.

On les conduisit à Aurai : plusieurs s'échappèrent pendant la route. Beaucoup d'autres eussent pu les suivre. L'escorte peu nombreuse les surveillait faiblement. Les soldats avaient pitié d'eux, prévoyant le sort qui les attendait. Hoche partageait les sentiments de ses soldats. Il demanda aux Comités de Gouvernement de faire grâce à « ceux qui n'étaient pas chefs. » Mais Tallien, qui avait assisté à la victoire comme représentant en mission et qui alla en présenter le rapport à la Convention, se prononça pour la rigueur. Il s'était compromis dans toutes sortes d'intrigues, non-seulement avec les réactionnaires, mais même avec les agents royalistes de Paris. Il se crut d'autant plus obligé d'être implacable.

La situation des esprits avait bien changé depuis quelques semaines dans la Convention. Devant la descente des « Anglo-émigrés » à Quiberon, devant les massacres du Midi et les menaces insensées des royalistes, qui répandaient des pamphlets où ils annonçaient l'extermination, non pas seulement des Jacobins, non pas seulement des Girondins, mais des Constitutionnels de 89, devant toute cette Contre-révolution débordante et forcenée, la majorité de l'Assemblée s'était brusquement retournée. Girondins, Thermidoriens, hommes du Centre, se serraient contre l'ennemi commun, et cette même Assemblée, qui venait d'immoler en juin ceux qu'on appela « les derniers Montagnards, » donna l'ordre en juillet d'exterminer les émigrés.

On fit une distinction entre les prisonniers. On épargna les paysans insurgés, les Chouans bas-bretons, en décidant qu'on appliquerait les lois à tous les émigrés ou fugitifs de Toulon.

La pensée des terribles exécutions qui se préparaient troublait le cœur de Hoche. Sombreuil surtout, avec qui il s'était entretenu sur la plage de Quiberon, le touchait fort. Une nuit, il lui envoya son aide de camp pour lui proposer de l'aider à fuir. Sombreuil avait quitté, pour s'embarquer, une jeune fille qu'il adorait et qu'il allait épouser ; il refusa cependant la vie, ne pouvant l'obtenir pour tous ses compagnons.

Sombreuil fut conduit d'Aurai à Vannes avec deux autres chefs et quinze prêtres qui avaient fait partie de l'expédition : parmi ceux-ci se trouvait cet évêque de Dol qui avait autorisé les ecclésiastiques émigrés à se faire fabricateurs de faux assignats. Puisaye l'avait destiné à jouer en Bretagne le rôle qu'avait eu en 93, dans la Vendée, le faux évêque d'Agra. Sombreuil et les dix-sept autres condamnés furent fusillés sur la place de la Garenne à Vannes.

De nombreuses exécutions se succédèrent à Vannes et à Aurai. Il y eut près d'un millier de victimes. Les plus coupables et ceux

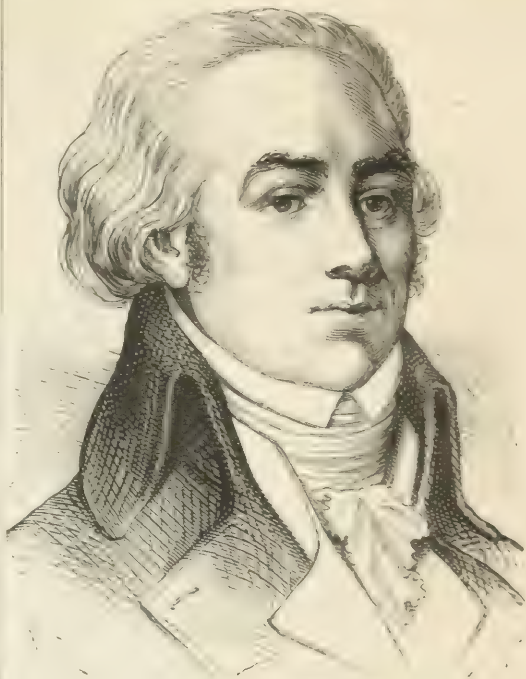
qu'on plaignait le moins étaient ces Toulonnais qui avaient livré leur port aux Anglais. Mais nos soldats virent mourir, avec une douloureuse compassion, des vétérans de la guerre d'Amérique, de vieux gentilshommes qui avaient autrefois bien servi la France. Il avait péri beaucoup d'officiers de marine sur les grèves sanglantes de Quiberon, et une centaine furent envoyés à la mort par les commissions militaires qu'on n'avait formées qu'à grand'peine dans notre armée.

Hoche s'était éloigné, autant pour ne pas assister à ces lugubres spectacles que pour disperser les restes de l'insurrection dans l'intérieur de la Bretagne.

La guerre civile avait recommencé dans la Vendée, au moment même où les émigrés débarquaient à Quiberon. Le 8 juin, Charette, Stofflet, l'abbé Bernier et leurs principaux compagnons avaient protesté de leur fidélité à la République par une déclaration publique adressée aux représentants du peuple, afin d'obtenir qu'on retirât du pays les troupes de ligne qu'ils prétendaient inutiles. Le 10 juin, Charette écrivait au prétendant que la cause royale pouvait plus que jamais compter sur lui et les siens. Il avait envoyé toucher à Paris les indemnités promises et projetait de ne pas bouger jusqu'à ce que l'expédition « anglo-émigrée » débarquât en Vendée, suivant les désirs du prétendant.

Il ne put contenir ses bandes : un détachement de ses gens ayant surpris et massacré, avec des circonstances atroces, un convoi républicain, Charette se décida à jeter bas le masque, rassembla ses gens, proclama devant eux « Louis XVIII, » et se jeta sur un poste républicain qu'il fit prisonnier. Peu de jours après, à la nouvelle de l'exécution de Sombreuil, il fit assommer, égorger ou fusiller ses captifs, au nombre de trois à quatre cents. Ces fureurs n'étaient plus une preuve de force. La majorité de la population vendéenne n'était plus disposée à suivre Charette ni Stofflet.

Le gouvernement républicain ne tarda pas à confier au général Hoche le comman-



Puisaye.

dement en Vendée comme en Bretagne, et s'en remit à lui, ainsi qu'il eût été à désirer qu'on l'eût fait plus tôt, des moyens à employer pour terminer la guerre civile. L'issue, dès lors, ne fut plus douteuse. Ce n'était plus qu'une question de temps.

Les meneurs de la Contre-révolution ne se laissèrent point abattre par le rude coup que venait de recevoir leur cause. Ils travaillèrent à faire revenir sur nos côtes une nouvelle expédition « anglo-émigrée. » Ils comptaient sur la trahison de Pichegru, sur les progrès de la réaction à Paris et sur la faction qui terrorisait le Midi.

La terrible répression de Quiberon avait montré cependant que la Révolution n'était pas morte et que la Convention échappait à l'influence des réacteurs.

Bien peu après le supplice des victimes de

Prairial, la Convention s'était enfin retournée contre les massacreurs du Midi. Sur un rapport de Chénier, elle avait suspendu tous les corps administratifs de Lyon et mandé à sa barre le maire et l'accusateur public pour leur demander compte de leur criminelle inaction. Elle chargea le député girondin Poulain-Grandpré d'aller rétablir l'ordre à Lyon et prescrivit le désarmement de la garde nationale réactionnaire. « Écrasons, avait dit Chénier, l'hydre nouveau, dont la tête est à Lyon, la queue chez les Chouans. »

La Convention ordonna qu'on traduisît devant le tribunal criminel de l'Isère les membres de la Compagnie de Jésus de Lyon, au nombre de trois cents; mais les compagnons de Jésus s'échappèrent et s'en allèrent courir les grandes routes et « chouanner » contre les diligences.

Le terrorisme contre-révolutionnaire, dompté à Lyon par Poulain-Grandpré, continua jusqu'à l'automne à sévir en Provence.

La Convention, en même temps qu'elle recommençait à frapper les royalistes, s'arrêtait dans la voie de persécution où on l'avait poussée contre les Montagnards. Elle paraissait comprendre la nécessité de réunir tout ce qui entendait maintenir la République, et elle fit célébrer dans toute la France une grande fête pour l'anniversaire du 10 Août.

Quoiqu'elle eût durement réprimé les mouvements qui avaient pour but de l'obliger à mettre en vigueur la Constitution de 93, elle sentait qu'il n'était pas possible de maintenir plus longtemps le Gouvernement révolutionnaire, et qu'il fallait passer enfin du régime dictatorial au régime d'une république constitutionnelle.

Immédiatement après les malheureuses journées de Prairial, elle avait tenu l'une des promesses faites au peuple pendant ces journées. Elle s'était mise à l'étude des lois organiques; mais, au lieu de faire les lois organiques de la Constitution de 93, elle écarta résolûment cette Constitution et en fit une autre, à laquelle elle travailla pendant deux mois et demi. La comparaison entre la Constitution de 93 et la Constitution de l'an III, ainsi qu'on nomma cette œuvre nouvelle, atteste quel changement s'était opéré dans les idées, sous le coup de si grands et de si terribles événements.

Une commission de onze membres avait été chargée de préparer la nouvelle Constitution ; elle se composait de Girondins et d'hommes du Centre : il n'y avait pas un seul montagnard. Louvet, Lanjuinais, Boissi-d'Anglas en faisaient partie. La principale influence dans la rédaction appartint à Daunou, que nous avons déjà signalé comme le rapporteur de la grande loi sur l'instruction publique. Le rapport sur la Constitution fut présenté à la Convention par Boissi-d'Anglas, le 5 messidor (23 juin).

Sieyès, esprit entier et orgueilleux, qui n'aimait pas la discussion et prétendait imposer ses idées, n'avait pas voulu être membre de la commission. Il apporta un contre-projet tout d'une pièce, qui ne valait pas ce que proposait la commission et qui fut rejeté. Sieyès ne trouva que trop, plus tard, l'occasion de faire reparaître ses conceptions abstraites et compliquées, dont un autre que lui, Bonaparte, sut se servir contre la liberté !

Après de sérieux débats qui modifièrent le projet de la commission, la Convention vota, le 5 fructidor (22 août), la Constitution de l'an III, sauf acceptation par le peuple.

La Constitution de l'an III débute par une innovation heureuse, comparativement aux Constitutions de 91 et de 93. Elle proclame, « en présence de l'Être Suprême, » non-seulement la déclaration des Droits, mais la déclaration des Devoirs de l'Homme et du Citoyen.

La déclaration des Droits, plus rapprochée de celle de 89 que de celle de 93, s'en dis-

tingue par une forme moins axiomatique et moins philosophique : il n'y est pas question de la liberté religieuse ni de la liberté de la presse. On verra néanmoins, tout à l'heure, que l'an III avait, non point reculé, mais beaucoup avancé au delà de 89 sur la question religieuse.

La déclaration des Devoirs établit que tous les devoirs de l'homme et du citoyen dérivent de deux principes « gravés par la nature dans tous les cœurs :

I. — « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît;

II. — « Faites constamment aux autres le bien que vous voudriez en recevoir. »

Suivent des maximes sur les obligations de chacun envers la société, sur le respect dû aux lois, sur les vertus de famille, inséparables des vertus civiques.

— C'est sur le maintien des propriétés, est-il dit, que repose tout l'ordre social. « Tout citoyen doit ses services à la patrie et à la défense de la Liberté, de l'Egalité et de la Propriété. »

Les deux premiers articles de la Constitution déclarent :

1° Que la République française est une et indivisible ;

2° Que l'universalité des citoyens français est le Souverain.

Mais tout Français majeur n'est pas citoyen. Sur la définition du citoyen, l'an III recule en deçà de 92.

Tout Français âgé de vingt et un ans n'est citoyen qu'à condition de payer une contribution directe, soit foncière, soit personnelle.

Cette disposition, qui porte une grave atteinte au principe d'égalité reconnu dans la déclaration des Droits, avait été vivement combattue par plusieurs représentants, entre autres par Thomas Payne, ce publiciste anglo-américain qui, après avoir beaucoup contribué à la Révolution d'Amérique, était venu se dévouer à la Révolution française. Il avait été persécuté comme ami de la Gironde, et il était rentré à la Convention avec les « Soixante-treize », mais ne les avait pas suivis dans la réaction.

L'article qui exclut les pauvres avait été adopté avec deux exceptions, par lesquelles on cherchait à en atténuer la portée. Les droits de citoyen sont accordés à quiconque aura « fait une campagne pour l'établissement de la République », et à quiconque, n'étant pas inscrit sur le rôle des impositions, s'y fera inscrire volontairement pour une contribution de la valeur de trois journées de travail.

Mais tous ne pouvaient payer cette contribution volontaire, et l'on retirait bien réellement les droits politiques à un grand nombre de Français qui les avaient possédés depuis septembre 92.

En fait, cette mesure rétrograde n'avait pas les mêmes conséquences qu'elle aurait aujourd'hui. Le plus grand nombre des citoyens usent actuellement de leurs droits : les deux tiers, ou les trois quarts s'empressent de voter; il n'en était pas de même alors : il y avait des élections où ne votaient que le dixième des électeurs. La masse du peuple était très-attachée aux résultats sociaux de la Révolution, à l'abolition des priviléges, à l'acquisition des biens nationaux, etc. ; mais elle ne comprenait pas suffisamment encore son intérêt à prendre part au gouvernement par l'élection de ses représentants. La plupart des exclus ne manifestèrent donc pas les sentiments qu'ils manifesteraient aujourd'hui, et l'injustice était moins éclatante qu'elle ne le serait maintenant que les contributions indirectes, supportées par tous, inscrits ou non inscrits, sont devenues la principale source des revenus publics.

Par une autre restriction bien plus acceptable au point de vue démocratique, il était statué qu'à partir de l'an XII de la République, les jeunes gens ne seraient admis

aux droits civiques qu'en prouvant qu'ils savaient lire et écrire.

La Commission des Onze avait proposé de maintenir l'élection directe des représentants par les assemblées primaires, comme dans la Constitution de 93. (C'est par erreur



Daunou.

que nous avons dit plus haut que la Constitution de 93 établissait un double degré d'élection pour les représentants.) La Commission pensait avec raison que les masses s'intéresseraient davantage à la chose publique si elles nommaient directement leurs représentants. La Convention n'accepta pas cet article et en revint aux deux degrés d'élection, comme dans la Constitution de 91.

Les assemblées primaires choisiront un électeur pour deux cents citoyens. Ici, nouvelles restrictions; les électeurs doivent avoir vingt-cinq ans, et être propriétaires, locataires, fermiers ou métayers de propriétés ou d'habitations d'un revenu variant, suivant les localités, de la valeur de 100 à 200 journées de travail.

Les assemblées électorales élisent, sans condition d'impôt ou de possession, les membres du Corps législatif, ceux des tribunaux et les administrateurs des départements.

Le Corps législatif se compose de deux chambres : le Conseil des Cinq-Cents et le Conseil des Anciens; celui-ci composé de 250 membres.

La Convention était revenue à cette division du pouvoir législatif en deux chambres qu'avait repoussée la Constituante. Celle-ci avait voulu éviter qu'une seconde chambre ne devînt la forteresse des anciens privilégiés contre la démocratie, et qu'on ne cherchât à en faire un Sénat aristocratique, comme la Chambre des lords en Angleterre. La Convention ne jugea plus ce péril à craindre. Si son organisation de l'électorat s'était ressentie de l'esprit de réaction, il n'en fut pas de même de l'organisation du Corps législatif, et, dans la question des deux chambres, la Convention ne se détermina que par des motifs philosophiques et rationnels. Elle jugea nécessaire de remédier, par une double discussion dans deux assemblées, au danger de la précipitation et de l'entraînement dans le vote des lois. Elle pensa, comme le dirent plusieurs de ses membres, que les deux assemblées devaient représenter les deux grandes facultés de l'âme humaine : l'une le sentiment, l'élan spontané; l'autre, la raison, la réflexion : la première chambre, les Cinq-Cents, proposant la loi; la seconde chambre, les Anciens, de moitié moins nombreux, âgés de 40 ans au moins, mariés ou veufs, acceptant ou rejetant la loi.

Le Conseil des Anciens n'avait donc aucun rapport avec la chambre aristocratique d'Angleterre. Il était républicain et démocratique, ainsi que le Sénat des États-Unis d'Amérique, et l'exemple des États-Unis avait été pour beaucoup dans l'adoption des deux chambres par la Convention

Il n'y a pas eu d'exemple jusqu'ici d'une




Cinq-Cent. Directeur. Ancien.

Costumes des Directeurs, des Cinq Cents et des Anciens.

grande République qui ait duré sans une institution de ce genre.

Par une disposition très-sage, le Corps législatif devait être renouvelé par tiers chaque année. L'opinion publique devait pouvoir ainsi modifier presque insensiblement les deux assemblées législatives. C'est là le meilleur moyen d'éviter les crises et les changements brusques et radicaux dans une république exposée, comme la nôtre, à de perpétuels dangers extérieurs. Toute Constitution sage y reviendra.

Chaque département concourait, en proportion de sa population, à la formation des deux Conseils.

Les membres des deux Conseils reçoivent une indemnité annuelle. Afin d'empêcher le renouvellement de ces invasions de l'Assemblée nationale qui avaient eu des suites si fatales, il est statué que le public admis aux séances des Conseils ne pourra dépasser en nombre la moitié de leurs membres.

Le Corps législatif aura une garde d'au

moins 1,500 hommes, pris dans les gardes nationales de tous les départements. Les troupes de ligne ne pourront approcher, de six myriamètres, du lieu où le Corps législatif tient ses séances, sans son autorisation.

Le pouvoir exécutif est délégué à un Directoire de cinq membres, nommé par les deux Conseils et renouvelable par cinquième chaque année.

Ainsi, la nation élit le corps qui fait les lois, et le Corps législatif élit le pouvoir auquel est déléguée l'exécution des lois. Rien n'est plus conforme à la raison et à la prudence.

Le pouvoir exécutif doit émaner de la représentation nationale ; mais, une fois élu, il ne doit point être révocable, pendant la durée de ses fonctions, à moins de forfaiture, et, dans ce cas, le Corps législatif ne doit pas le juger, mais le faire juger par une haute cour de justice, un haut jury national. C'est ce qu'établit la Constitution de l'an III.

La division du pouvoir exécutif entre cinq membres était moins digne d'approbation que le reste, et avait de grands inconvénients; mais on était encore trop préoccupé d'éviter tout ce qui rappelait la royauté, pour confier le pouvoir, comme aux États-Unis, à un président unique.

Le Directoire nomme les ministres et autres fonctionnaires, et dispose de la force armée, mais sans qu'aucun de ses membres puisse la commander en personne.

Les membres du Directoire et ceux des deux Conseils portent un costume réglé par la loi.

Le costume adopté fut imposant et même théâtral : magnifique pour les Directeurs, éclatant pour les Cinq-Cents, plus sévère, mais majestueux, pour les Anciens. Tous portaient un grand manteau, une écharpe tricolore, un chapeau à panache. On avait pensé que le costume rendrait les représentants du peuple et les dépositaires du pouvoir exécutif plus respectables aux yeux du public, et les obligerait à se respecter eux-mêmes. En pleine crise révolutionnaire, on avait eu déjà le même sentiment, lorsqu'on avait donné aux représentants en mission des insignes tout guerriers.

Un changement important est introduit dans l'organisation départementale. Les districts (arrondissements) sont supprimés. Les communes inférieures à 5,000 habitants sont réunies en municipalités cantonales, tout en conservant chacune un agent municipal électif, un officier de l'état civil avec un adjoint, et la municipalité cantonale se compose de la réunion de ces agents communaux. On pensait remédier par là au peu de lumières des petites communes et donner une forte impulsion à la vie locale.

On se rapprochera peut-être quelque jour de cette institution de l'an III.

Il y a, dans chaque département, une administration centrale de cinq membres élus, auprès de laquelle est placé un agent du Directoire. Tout ceci est en progrès sur la Constitution de 1791. C'est plus organique et plus pratique. Mais on était allé trop loin dans la réaction contre les assemblées trop nombreuses, en supprimant les conseils généraux des communes et des départements.

Les juges sont élus par les assemblées électorales de second degré.

La force armée se divise en : garde nationale sédentaire, élisant ses officiers, et garde nationale active et soldée (troupes de ligne), qui sera maintenue même en temps de paix et formée par enrôlements volontaires, et, en cas de besoin, « par le mode que la loi détermine. »

La Constitution peut être révisée, après neuf ans, par une Assemblée spéciale, sur la proposition du Conseil des Anciens.

La liberté de la presse, dont n'a point parlé la Déclaration des droits, est reconnue par la Constitution, ainsi que l'entière

liberté du commerce et de l'industrie, et l'inviolabilité du domicile.

Les sociétés particulières s'occupant de politique ne peuvent s'affilier entre elles, ni présenter de pétitions collectives.

On était bien décidé à ne pas laisser recommencer la domination de minorités organisées dans les clubs.

Tout attroupement armé doit être dissipé par la force.

La Constitution déclare, au nom de la Nation, qu'elle ne souffrira jamais le retour des Français qui ont abandonné leur patrie, et que les biens des émigrés sont acquis à la République.

Elle garantit contre toute revendication les acquéreurs légitimes de biens nationaux.

Sur ce qui regarde la religion, la Convention avait pris le parti le plus rationnel et le plus décisif.

« Nul ne peut être empêché d'exercer, en se conformant aux lois, le culte qu'il a choisi. — Nul ne peut être forcé de contribuer aux dépenses d'aucun culte. La République n'en salarie aucun. »

Ce qui n'avait été, en 89, que l'opinion de quelques philosophes et de quelques politiques, de La Fayette, de Mirabeau, de Condorcet et de bien peu d'autres, était donc devenu, en l'an III, l'opinion de la Convention nationale, l'opinion publique. Une terrible expérience avait prouvé qu'on ne pouvait faire du clergé catholique l'allié ni le serviteur de la Révolution. La Constitution civile du clergé s'était écroulée dans le sang; on avait échoué à mettre l'Église dans l'État; on séparait l'État de toutes les Églises; l'État ne les connaissait plus. Il ne connaissait plus que des citoyens libres de s'associer pour pratiquer en commun leurs croyances. On pouvait espérer que le plus grand obstacle à la pacification de l'Ouest et du Midi allait disparaître. L'État n'entendait plus frapper le prêtre pour ses doctrines, mais uniquement, comme tout autre citoyen, pour ses actes contre-révolutionnaires.

L'État, qui reconnaissait l'Être Suprême, c'est-à-dire la religion universelle, déclarait son incompétence relativement au culte à lui rendre et aux religions particulières. Les pratiques religieuses rentraient dans le domaine de l'individu et de la famille.

La Convention nationale brisait enfin cette funeste alliance de l'Église et de l'État qui, depuis Constantin, depuis quinze siècles, avait déchaîné tant de calamités sur le monde. La société politique, dont les lois sont obligatoires pour tous, était enfin séparée de la société religieuse, où ne doit exister aucune contrainte, et où nul ne doit être soumis à d'autres lois qu'à celles de sa conscience.

La France devait malheureusement retomber de ce haut sommet où l'avait élevée la Révolution. Elle y remontera.

La Constitution de l'an III, bien que, sur quelques-uns des principaux points, on regrette d'y trouver l'empreinte de la réaction thermidorienne, est, dans son ensemble, la moins imparfaite et la plus sage des dix Constitutions par lesquelles nous avons passé depuis 89.

Il faut ajouter, à ce que nous avons dit de son système électoral, qu'elle avait adopté le scrutin de liste par département. « Le scrutin par arrondissement, avait dit judicieusement le rapporteur Boissi-d'Anglas, « favorise l'intrigue et la médiocrité. » Ce scrutin, aurait-il pu ajouter, favorise la richesse contre le mérite et l'esprit de coterie locale contre l'esprit national et politique.

La Convention s'appliqua à elle-même le principe du renouvellement partiel qu'elle avait établi dans la Constitution. Elle décida qu'un tiers seulement de membres nouveaux entrerait dans la composition des deux Conseils, et que les électeurs choi-

siraient les deux autres tiers des Conseils parmi les conventionnels.

La Convention avait eu des motifs moins intéressés que le désir de se perpétuer dans les fonctions législatives. Elle jugeait que, si elle suivait l'exemple de la Constituante, qui avait exclu ses membres de la législature suivante, elle laisserait le pays dans le plus grand péril.

Entre la Terreur et la réaction, la France n'avait pas eu le temps de se reconnaître et de s'orienter. Une grande partie du Midi était encore opprimée par la terreur contre-révolutionnaire ; l'Ouest était encore bouleversé par l'insurrection vaincue, mais non pas détruite. Dans les parties les moins troublées de la France, à Paris plus qu'ailleurs, le désordre des idées était extrême. Des assemblées toutes composées d'hommes nouveaux, qui seraient nées de cette confusion, n'eussent apporté ni vues nettes ni inspirations salutaires et eussent été incapables de diriger le pays.

Il y avait en France, cependant, une lassitude de la longue et rude domination des conventionnels et un vague désir de nouveautés que les ennemis de la Convention exploitèrent. Ils tournèrent contre elle bien des esprits indécis, qui s'irritèrent qu'elle prétendît s'imposer aux électeurs.

La mesure adoptée par la Convention, précisément parce qu'elle donnait une assiette au pays et ne livrait pas tout au hasard, excita les clameurs furieuses des factions réactionnaires.

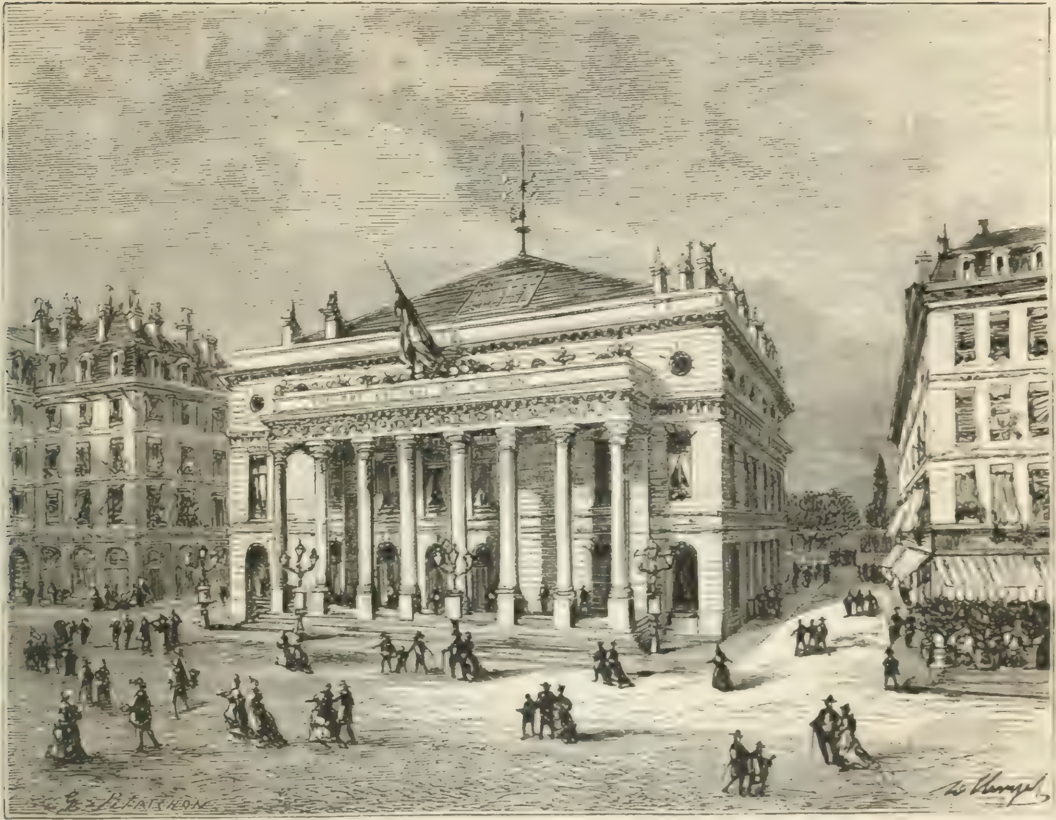
Nous disons : les factions, parce qu'il y en avait deux : les vrais contre-révolutionnaires, ceux qui visaient à restaurer la royauté et l'Ancien Régime plus ou moins au complet, et les « réactionnaires » auxquels on ne pouvait donner d'autre nom, car ils ne voulaient que « réagir » et n'avaient que des opinions négatives. Ils avaient réagi d'abord contre les Jacobins au nom de la Convention, puis ils réagissaient contre la Convention, et, de proche en proche, contre tout ce qui avait participé à la Révolution, l'on ne saurait dire au nom de quoi; car ils n'étaient pas royalistes et n'eussent voulu ni pu retourner au régime d'avant 89. Ils tendaient la main aux contre-révolutionnaires, et, pourtant, ils se fussent coupé la gorge avec les émigrés, le lendemain du retour des émigrés et des princes.

Ce parti se composait d'une bourgeoisie exaspérée contre la Terreur, et surtout de cette portion de la jeunesse bourgeoise qui n'était point aux armées, et qui avait échappé à la Réquisition en se jetant dans les bureaux, dans les charrois, dans tous les emplois non militants.

C'est cette jeunesse que les caricatures et le théâtre ont mise si souvent en scène sous les noms de « Muscadins » et « d'Incroyables. » Tout le monde connaît leurs cadenettes poudrées, leurs énormes cravates, leurs petits habits aux longues basques, leurs grands gilets, leurs culottes collantes et leurs grosses cannes. Il faut remonter au temps de Henri III ou de Charles VI pour retrouver des costumes aussi ridicules.

Les Muscadins avaient à leur tête, surtout à Paris, des littérateurs, des journalistes, dont quelques-uns devinrent des hommes de valeur. La presse, qui avait eu si grande part à la Révolution, se retournait contre elle en majorité depuis qu'elle avait été persécutée par les Jacobins. Louvet survivait seul d'entre les illustres journalistes de la Gironde, pour défendre la cause à laquelle il restait fidèle, et faisait campagne contre les réactionnaires à côté de son ancien ennemi Fréron.

La Convention répondit aux pamphlets forcenés des contre-révolutionnaires et aux protestations arrogantes des sections, par des mesures contre les prêtres réfractaires qui agitaient les populations, contre les émigrés et contre « les traîtres de Toulon » rentrés en France.



Théâtre de l'Odéon.

L'agitation continuait dans les sections de Paris : elles étaient maintenant tyrannisées par les réactionnaires, comme elles l'avaient été par les Jacobins. Le langage même n'avait pas beaucoup changé. Les royalistes n'osaient pas s'avouer pour ce qu'ils étaient, et c'était au nom de la souveraineté du peuple qu'on se déchaînait contre la Convention, qui, disait-on, attentait aux droits de la nation en se perpétuant au pouvoir.

Les sections réactionnaires parodiaient non-seulement les Jacobins, mais le trop fameux comité de l'Évêché. La section Lepelletier, la plus turbulente de toutes, déclara que les pouvoirs de tout corps constituant cessaient devant le peuple assemblé. La plupart des sections ratifièrent cet arrêté (20 fructidor — 6 septembre). La conséquence en devait être la formation d'un Comité central représentant « le peuple assemblé », et se substituant de fait à la Convention.

La Convention interdit aux sections de former ce Comité central. La majorité des sections eut l'audace de déclarer nul le décret de la Convention, mais non pas toutefois l'audace d'organiser le Comité.

La grande nouvelle du passage du Rhin par Jourdan fut comme étouffée par tout ce tumulte. La situation des départements qui environnent Paris était alarmante. Des patriotes avaient été assassinés à Nonancourt et à Dreux. La cocarde blanche s'était montrée à Mantes. Sur divers points on avait

coupé les arbres de la Liberté, et des bandes de vrais chouans s'étaient emparées des caisses publiques. A Chartres, dans une sédition causée par la disette, on avait entendu des cris de : Vive le Roi! Un représentant nommé Letellier, envoyé dans cette ville par la Convention, fut entouré par une foule qui le somma de lui faire donner le pain à bas prix. Résister, c'était amener un conflit sanglant; céder, c'était violer la loi, puisque le maximum était aboli. Letellier céda, rentra chez lui et se brûla la cervelle, pour se punir d'avoir transgressé la loi en épargnant le sang du peuple.

A Dreux, à Nonancourt, à Verneuil, où il ne s'agissait pas de disette, mais de complot royaliste, on laissa agir la troupe de ligne, qui était partout républicaine et qui réprima la sédition.

Le 1er vendémiaire (23 septembre), on proclama dans la Convention le résultat du vote des assemblées primaires sur la Constitution de l'an III. Plus de 900,000 voix l'avaient acceptée; une quarantaine de mille seulement l'avaient rejetée. Cela ne faisait qu'un million de votants; la majorité de la France n'avait pas voté.

Un nombre bien moindre avait voté sur le décret relatif au renouvellement partiel de la Législature; mais, là encore, la majorité avait accepté : 167,000 contre 95,000.

Cela indiquait que, si la majorité était indifférente, les réactionnaires n'étaient qu'une minorité dans la minorité qui votait.

Ce fut un grand désappointement pour les réactionnaires, qui, à Paris, avaient prétendu être « le peuple souverain ». Ils avaient peu combattu la Constitution, dont ils s'imaginaient tirer parti; mais ils avaient espéré faire rejeter le décret organique qui obligeait de prendre dans la Convention les deux tiers du nouveau corps législatif.

Ils accusèrent les comités de Gouvernement d'avoir falsifié les résultats. Ils redoublèrent de bravades envers la Convention. Les nouvelles du dehors rendaient courage aux meneurs royalistes. Ils savaient que la Terreur contre-révolutionnaire, comprimée à Lyon, débordait plus furieuse que jamais en Provence et dans les contrées voisines. Ils comptaient sur la trahison de Pichegru et ils avaient avis qu'une nouvelle expédition d'Anglais et d'émigrés se dirigeait vers la Vendée.

Pitt s'était décidé, pour cette fois, à envoyer quelques troupes anglaises, et le comte d'Artois, bien à contre-cœur, s'était embarqué. Pitt, si fort dans la politique, fut toujours très-médiocre dans la conduite de la guerre continentale, et n'y fit rien à propos. Le comte d'Artois, après s'être montré dans cette baie de Quiberon où il eût dû paraître trois mois plus tôt, descendit, le 11 vendémiaire (2 octobre) à l'Ile d'Yeu, en vue des côtes de Vendée.

La veille, la section Lepelletier avait publié un manifeste forcené contre le décret par lequel la Convention avait fixé les élections au 20 vendémiaire (12 octobre). Cette section, de sa propre autorité, convoquait les électeurs parisiens au lendemain 11 vendémiaire. 32 sections acceptèrent cette convocation.

La Convention, le lendemain, sur la proposition de Daunou, interdit aux électeurs de se réunir avant le terme qu'elle avait fixé, sous peine d'être poursuivis pour attentat à la souveraineté nationale.

Elle se déclara en permanence.

Ce jour-là même, elle célébrait une fête funèbre en l'honneur des représentants du peuple « martyrs de la liberté. » On lut leurs noms, parmi les hymnes chantés par le Conservatoire de musique : ils étaient 47. C'étaient tous les proscrits girondins, plus Camille Desmoulins et Phelippeaux. Les préjugés du moment tenaient encore à l'écart Danton et les victimes de prairial.

Le plus grand nombre des électeurs de second degré ne voulurent pas se mettre en

révolte ouverte contre la Convention. Il n'en vint qu'une centaine, le soir, au rendez-vous qui était au Théâtre français (l'Odéon).

Cette minorité, réunie sous la protection des « Muscadins, » résista aux magistrats qui voulurent lui signifier le décret de la Convention. Les magistrats furent hués et chassés.

Paris était violemment agité en sens divers. Les classes populaires, en voyant la Contre-révolution menacer si hardiment la Convention nationale, commençaient d'oublier leurs griefs de germinal et de prairial. Le faubourg Saint-Antoine avait fait déclarer à la Convention qu'il défendrait la représentation nationale. Mais les faubourgs et, dans toutes les sections, les citoyens connus pour être du parti de la Montagne, avaient été désarmés comme « terroristes. »

Un grand nombre de patriotes, durant la nuit du 11 vendémiaire, accoururent redemander à la Convention les armes qu'on leur avait enlevées.

Il y eut là une scène émouvante sur la terrasse des Feuillants. On vit ces rudes hommes du 14 juillet et du 10 août pleurer de joie quand on leur rendit leurs fusils. On en forma trois bataillons sous le nom de « Patriotes de 89 », comme pour montrer que c'était la Révolution tout entière depuis son origine qu'il s'agissait de défendre. Beaucoup d'officiers destitués par la réaction se joignirent à ces bataillons.

Les réactionnaires, le lendemain, placardèrent au coin des rues que la Convention se jetait dans les bras des « Buveurs de sang », et qu'elle voulait faire massacrer tout Paris. Ils firent battre le rappel ou la générale. Les grades de la garde nationale étaient pour la plupart entre leurs mains, ce qui leur donnait des moyens d'action considérables.

La situation était fort grave. La Convention n'avait que peu de forces à sa disposition, et le général auquel elle venait de confier le commandement, Menou, était très-peu sûr. Il avait déclaré qu'il ne voulait point, sous ses ordres, de « brigands » organisés sous le nom de « Patriotes de 89. »

La Commission de cinq membres que les Comités venaient de charger de veiller au salut public eût dû destituer sur-le-champ Menou. Elle garda, malgré lui, les « Patriotes de 89 » pour la défense de la Convention; mais elle eut l'imprudence ou la faiblesse de maintenir Menou à la tête des troupes de ligne et de l'envoyer contre la section Lepelletier, où était le quartier général de l'insurrection.

Menou parlementa au lieu de sommer les insurgés de mettre bas les armes et consentit à faire retirer ses troupes, à condition que les sectionnaires armés se retirassent aussi. Il emmena les troupes; les insurgés restèrent, et poursuivirent tout à leur aise leurs préparatifs pour le lendemain.

Ce grave incident souleva un long tumulte dans la Convention : la nuit se passa en disputes.

Les meneurs de l'insurrection se querellaient de leur côté. L'inconsistance et l'inconséquence de la réaction se manifestèrent dans ce moment décisif. La plupart de ces gens de lettres, de ces journalistes qui menaient le mouvement, entamaient la guerre civile sans savoir où ils allaient. Quand les royalistes, leurs alliés, leur proposèrent nettement pour général l'émigré Colbert de Maulevrier, dont le général vendéen Stofflet avait été le garde-chasse, ils refusèrent. Ils écartèrent les chefs de Chouans qui étaient venus leur offrir leurs services. Ils ne voulaient pas du drapeau blanc. Ils avaient horreur, disaient-ils, des massacres du Midi. Au fond, ils ne visaient guère qu'à se faire nommer députés à la place des conventionnels.

Ils n'en prirent pas moins les mesures les plus violentes : ils n'en donnèrent pas moins

à deux royalistes, le pamphlétaire Richer de Serisi et l'ancien garde du corps Lafont, la présidence des deux commissions politique et militaire qu'ils formèrent. Ils mirent hors la loi les Comités de gouvernement, arrêtèrent dans les rues plusieurs représentants, s'emparèrent de la Trésorerie, interceptèrent des envois d'armes destinés au faubourg Saint-Antoine, fermèrent les barrières, créèrent une sorte de tribunal révolutionnaire.



Menou.

Les compagnies bourgeoises de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale, équipées à leurs frais et qui comptaient une vingtaine de mille hommes, suivaient les meneurs des sections par peur du retour de la Terreur.

La Convention n'avait sous la main que 3,500 soldats et 1,500 « patriotes de 1789, » que vinrent rejoindre quelques centaines d'ouvriers du faubourg Saint-Antoine.

Il fallait tout au moins que cette petite troupe fût bien commandée. La Convention avait destitué Menou après un long débat.

Quelque temps auparavant, Hoche, prévoyant la rébellion réactionnaire, s'était offert aux Comités de gouvernement. Il semble qu'on ait eu peur d'un trop grand nom. On ne l'avait point fait venir. On donna le commandement à Barras, homme d'action, qui avait déjà dirigé la défense au 9 Thermidor.

Barras se fit adjoindre, comme commandant en second, un jeune officier général qui se trouvait alors à Paris sans emploi.

C'était Bonaparte.

Ce jeune général, après avoir commencé sa fortune militaire au siége de Toulon, avait commandé l'artillerie de l'armée d'Italie pendant la campagne de 1794, puis il s'était vu révoquer de cet emploi, comme robespierriste, dans le fort de la réaction.

Son ami Robespierre jeune, peu avant le 9 Thermidor, avait voulu l'attirer à Paris et lui avait offert de le faire nommer commandant de la garde nationale à la place d'Hanriot. S'il eût accepté, la journée du 9 Thermidor eût pu se passer d'une façon bien différente. Mais il ne voulut pas s'engager à fond dans la lutte à outrance qu'il prévoyait entre les robespierristes et la majorité des Comités. La sœur de Robespierre prétend, dans ses Mémoires, avec fort peu de vraisemblance, que Bonaparte, après le 9 Thermidor, eut la pensée de soulever l'armée d'Italie afin de venger ses deux frères. Bonaparte ne fut jamais homme à jouer sa tête afin de venger des amis qui ne pouvaient plus rien pour lui.

Bonaparte était à Paris depuis le printemps de 1795. Il y avait quelque temps végété dans une position voisine de l'indigence. Des Mémoires, pleins de grandes vues militaires, qu'il présenta aux Comités de gouvernement sur la guerre d'Italie, attirèrent l'attention et le firent placer au bu-



Défaite des sections.

reau topographique du Comité de salut public. C'est là que se rédigeaient les plans de campagne et les instructions pour les généraux.

Il sentait sa force et se croyait déjà le successeur de Carnot, quand un changement de personnel dans le Comité lui devint défavorable. On lui ordonna de se rendre à l'armée de la Vendée comme général d'artillerie. Il n'y avait point là de grandes opérations à faire. Il refusa. Le Comité de salut public le raya de la liste des officiers généraux employés (29 fructidor — 15 septembre).

Découragé, il était sur le point d'aller prendre du service en Turquie, pour organiser l'artillerie du Sultan, lorsqu'éclata la crise de Vendémiaire.

Barras, qui l'avait apprécié devant Toulon, le réclama pour son lieutenant.

Il était quatre heures et demie du matin. Barras et Bonaparte ne perdirent pas une minute. Ils envoyèrent en toute hâte un chef d'escadron chercher l'artillerie qui était au camp des Sablons à Grenelle. Cet officier était Murat. Les cavaliers de Murat arrivèrent aux Sablons en même temps qu'un détachement expédié par les insurgés. Ceux-ci se retirèrent devant la cavalerie. Quarante canons furent à six heures aux Tuileries.

C'était un premier succès de la plus grande importance ; car les insurgés n'avaient point d'artillerie. Après les journées de prairial, les Comités de gouvernement avaient obtenu des sections la remise de leurs canons.

Bonaparte distribua de la façon la plus

avantageuse l'artillerie des Sablons autour des Tuileries.

Les Comités de gouvernement ordonnèrent de rester sur la défensive.

Le général que s'étaient donné les insurgés voulait aussi, tout en cernant de toutes parts la Convention, éviter d'attaquer. C'était un officier général appelé Danican, qui avait servi dans la Vendée, mais qui s'était récemment déclaré contre la Convention. Il n'avait ni caractère, ni talent. Cependant il avait raison, dans l'intérêt de l'insurrection, de chercher à obliger les troupes conventionnelles à l'offensive.

On cria contre lui à la trahison. Il persista toutefois à attendre. Le général Carteaux, qui occupait la tête du Pont-Neuf avec un faible détachement, se repliant devant les masses des insurgés, Danican parlementa avec lui et lui laissa emmener ses canons, « pour ne pas humilier l'armée et rendre tout rapprochement impossible. »

Danican comptait sur les réactionnaires dans la Convention même. La plupart des Soixante-treize et des Vingt-deux, les uns par faiblesse, les autres par connivence, poussaient la Convention à des concessions qui eussent été sa perte.

Danican expédia aux Comités de gouvernement un parlementaire chargé d'une lettre où il demandait une entrevue et faisait entendre que la paix se rétablirait sur-le-champ, si la Convention désarmait « les terroristes » dont elle s'était entourée.

Les Comités ne répondirent pas directement à Danican, mais décidèrent d'envoyer dans les sections vingt-quatre représentants du Peuple, « pour éclairer les citoyens égarés. »

La Convention s'était fait apporter des fusils. On entendait du dehors la *Marseillaise*, entonnée en chœur par les soldats et les patriotes armés, tandis que les insurgés faisaient retentir au loin le chant réactionnaire le *Réveil du Peuple*.

Tout à coup on cria : « Aux armes! » Plusieurs des députés étaient sortis le sabre à la main, pour se mettre à la tête des défenseurs de l'Assemblée ; les autres reprirent leurs places en silence. La canonnade et la fusillade éclatèrent.

On n'a jamais bien su qui commença le feu sans l'ordre des généraux des deux parts.

Les insurgés essayèrent, dit-on, de surprendre le poste du Comité de Sûreté générale (place du Palais-Royal). Ils s'approchèrent, sous prétexte de fraterniser; puis ils se jetèrent sur le canon du poste et tirèrent sur les soldats. Ceux-ci les repoussèrent avec vigueur.

Une action très-vive et très-opiniâtre s'était engagée vers la rue de la Convention (rue du Dauphin) et l'église Saint-Roch. Les conventionnels occupaient avec du canon cette petite rue, voisine de la terrasse des Feuillants. Les insurgés tenaient l'église, la rue Saint-Honoré et la rue Saint-Roch. Des degrés de l'église et des fenêtres des maisons, ils fusillaient les canonniers de la Convention. Trois fois, sous ce feu meurtrier, le canon fut abandonné. « Les patriotes de 89 » le sauvèrent. Les conventionnels s'emparèrent enfin des maisons d'où on les foudroyait et refoulèrent les insurgés dans l'église Saint-Roch, où ils n'essayèrent pas de se maintenir.

Pendant ce temps, les colonnes d'insurgés de la rive gauche, défilant le long des quais, essayaient de déboucher par le pont National (pont Royal). L'artillerie placée à la tête du pont et au guichet du Carrousel rompit et dispersa promptement cette troupe.

Le Théâtre de la République (aujourd'hui Théâtre-Français), où les insurgés s'efforçaient de tenir, fut repris dans la soirée par le général Brune, l'ancien ami de Danton et de Camille Desmoulins. La section Lepelletier, quartier général de la rébellion, fut occupée sans résistance dans la nuit.

La lutte n'avait eu un peu de ténacité qu'à Saint-Roch. Les vaincus n'avaient pas perdu plus de 200 hommes. La bourgeoisie, qu'on avait soulevée contre la Convention par des sentiments si confus et dans un but si vague, s'était bien vite découragée.

Les vainqueurs n'abusèrent pas du succès. Les « Patriotes de 89 » tinrent à honneur de prouver qu'on les avait calomniés, et qu'ils n'entendaient pas recommencer la Terreur. Il n'y eut pas un seul acte de cruauté ni de vengeance, et la Convention put décréter à bon droit que soldats et volontaires avaient bien mérité de la patrie.

La Convention supprima les compagnies de grenadiers et de chasseurs de la garde nationale, ce qui était dissoudre la garde bourgeoise : elle institua des commissions militaires chargées de poursuivre les auteurs de la révolte. On menaça beaucoup, mais on frappa très-peu. Il y eut là un contraste bien marqué avec les cruelles exécutions de prairial. La plupart des meneurs s'étaient enfuis. Deux chefs seulement furent exécutés : l'émigré Lafont et le président du tribunal criminel de la Seine, Lebois. Le général Menou fut acquitté.

Une troisième condamnation à mort eut lieu quelque temps après. Mais ce ne fut pas exclusivement pour la révolte du 13 vendémiaire. Le condamné était un homme d'intrigue, appelé Lemaître, agent du prétendant à Paris. Le rapport présenté à la Convention sur la conspiration de Lemaître suscita dans l'Assemblée une scène très-violente. Tallien demanda que l'Assemblée se formât en comité secret et accusa quatre de ses collègues d'être les complices des royalistes et d'avoir été les promoteurs de l'insurrection. Les noms qu'il prononça furent ceux de Lanjuinais, Boissi-d'Anglas, Larivière et Lesage. L'émotion fut profonde dans l'Assemblée, où Lanjuinais et Boissi-d'Anglas étaient très considérés et très-influents. L'accusation pouvait être fondée à l'égard du furieux réacteur Larivière ; elle ne l'était pas envers les trois autres ; mais la crainte de la guerre civile et l'aversion pour tout ce qui avait touché à la Terreur les avaient entraînés à une attitude très-faible devant la rébellion.

La Convention écarta l'accusation de Tallien ; mais elle décréta d'arrestation, comme accusés de complicité, quatre des députés qui avaient été les plus violents persécuteurs des patriotes : parmi ces quatre, l'ex-massacreur Rovère et Aubri, des 73. Le Girondin Louvet s'était associé aux Thermidoriens Barras et Fréron pour sévir contre les conspirateurs réactionnaires (23-24 vendémiaire — 15-16 octobre).

Barras, par situation, Fréron, par passion, Tallien, pour effacer la trace de ses intrigues avec tous les partis, ressuscitaient cette Montagne dont ils avaient sacrifié les membres les plus purs et poussaient la Convention à des mesures extrêmes. Barras présenta à la Convention un violent rapport sur la situation intérieure (30 vendémiaire — 22 octobre). Il traçait du Midi un tableau très-sombre et qui, malheureusement, n'était point exagéré. Il obtint la nomination d'une commission de cinq membres chargée de présenter des mesures de salut public.

Beaucoup, dans la Convention, songeaient à un coup d'État, à l'annulation des opérations électorales qui s'étaient accomplies dans les départements le 20 vendémiaire. Il est certain que, dans le Sud-Est, on avait voté sous les poignards des contre-révolutionnaires. On avait élu des émigrés rentrés, des complices, sinon des chefs des Compagnies de Jésus.

Des républicains très-décidés, Daunou en tête, combattirent énergiquement toute pensée de coup d'État, malgré les motifs de salut public qu'on mettait en avant.

Ils comprenaient que se rejeter dans les expédients révolutionnaires, c'était perdre

toute chance de fonder la liberté légale et la République en France.

Tallien, à la suite d'un rapport où il exposait les menées par lesquelles la réaction avait entraîné la majorité des assemblées électorales, obtint seulement un décret portant que : 1° quiconque aurait, dans les assemblées électorales, coopéré à des arrêtés séditieux, serait exclu des fonctions publiques jusqu'à la paix ; 2° que les parents d'émigrés subiraient la même exclusion ; 3° que les lois contre les prêtres sujets à la déportation ou à la réclusion seraient exécutées dans toute l'étendue de la République.

Le 4 brumaire (26 octobre), le nouveau Corps législatif, Conseils des Anciens et des Cinq Cents, étant constitué, la Convention tint sa dernière séance : elle décréta l'abolition de la peine de mort à la paix, voulant faire disparaître l'échafaud, dont on avait tant abusé en son nom et contre elle-même. Sa dernière volonté n'a point été exécutée.

Elle ordonna que la place de la Révolution s'appellerait place de la Concorde, pour en effacer les tragiques souvenirs.

Elle accorda une amnistie pour tous les faits relatifs à la Révolution, excepté en ce qui regardait : 1° « la conspiration du 13 vendémiaire » ; 2° les prêtres déportés ou sujets à la déportation ; 3° les fabricants de faux assignats ; 4° les émigrés.

La Convention déclara, par l'organe de son président, que sa mission était remplie, et se sépara aux cris de : « Vive la République ! »

Dans les séances des 2 et 3 brumaire, elle avait voté le Code pénal et d'instruction criminelle, d'où avaient disparu sans retour les supplices barbares de l'ancien régime, l'organisation, juridiction et procédure de la Cour de cassation, la loi de réorganisation de la marine, la réorganisation des tribunaux militaires et la grande loi de l'instruction publique.

La Convention avait duré trois ans un mois et quatre jours ; elle avait rendu 11.210 décrets.

Ces trois ans compteront dans l'histoire autant que trois siècles.

Le nom de cette grande et terrible assemblée, tant admirée et tant maudite, soulèvera d'éternelles disputes et agitera à jamais la mémoire des hommes. Tout chez elle, le mal comme le bien, avait pris des proportions colossales. Quand on lui compare les assemblées des âges qui ont suivi, tout dans le monde, hommes et choses, semble devenu petit.

Nous avons dit plus haut que la Convention, après que la liberté eut péri au 31 mai, avait à sauver l'indépendance nationale et à fonder le nouveau droit civil. Elle avait accompli, avec une incomparable grandeur, la première moitié de cette œuvre, et élaboré et fixé les éléments essentiels de la seconde.

Elle essaya de faire plus : de rendre à la France ce qui avait été perdu le 31 mai, la liberté. Après avoir abandonné l'impraticable Constitution de 93, elle fit un effort sérieux et profond pour organiser une Constitution libre et sagement pondérée.

Malgré ses imperfections, la Constitution de l'an III est encore aujourd'hui un type à étudier et renferme des parties excellentes, au niveau desquelles la France ne s'est plus élevée depuis.

La Constitution était relativement bonne ; mais la France, dans l'état moral où la Terreur l'avait mise, avec les alternatives d'emportement et d'affaissement qui en résultaient, avec les atteintes profondes qu'avait reçues le sentiment du droit, de la loi, de la vraie liberté, était-elle alors capable d'appliquer cette Constitution, ou aucune Constitution libre et régulière ?

Terrible question, à laquelle la suite des événements allait répondre.



Théâtre Français.

## CHAPITRE XV

DIRECTOIRE. — LE DIRECTOIRE ET LES DEUX CONSEILS. — CONSPIRATION ET PROCÈS DE BABEUF. — HOCHE TERMINE LA GUERRE DE LA VENDÉE.

(27 Octobre 1795 - 26 Mai 1797. — 5 Brumaire an IV-7 Prairial an V.)

Le nouveau Corps législatif était entré en fonctions le 5 brumaire an IV (27 octobre 1795).

Le résultat des élections avait fait voir la faute commise par la Convention, lorsqu'elle avait préféré le vote à deux degrés au suffrage universel direct que proposait la commission de Constitution. Le parti réactionnaire avait été vaincu devant le suffrage direct, quand la Convention avait soumis au peuple le décret par lequel elle maintenait les deux tiers de ses membres dans le nouveau Corps législatif. La réaction, au contraire, avait eu le dessus dans les élections à deux degrés pour la nomination du nouveau tiers appelé à compléter le Corps législatif. Les réactionnaires s'étaient emparés des assemblées électorales, le peuple ayant montré peu d'empressement à élire, non des députés, mais des électeurs.

Les anciens conventionnels de toutes nuances républicaines qui faisaient partie du nouveau Corps législatif se serrèrent pour tenir tête à la réaction et s'assurer du pouvoir exécutif, c'est-à-dire du Directoire.

Ils avaient eu, avant la constitution du Corps législatif, une première opération à faire. Quelques-uns d'entre eux ayant été élus dans plusieurs départements, Lanjuinais, Boissi-d'Anglas, Daunou, dans un grand nombre, Carnot dans quatorze, il ne se trouvait que 379 ex-conventionnels de nommés, au lieu de 500 qu'exigeait le décret, sur les 750 membres du nouveau Corps législatif.

Les ex-conventionnels réélus se complétèrent dans un sens républicain, en choisissant parmi leurs anciens collègues ; puis ils se partagèrent entre les deux Conseils des Cinq-Cents et des Anciens. Le premier président élu par les Cinq-Cents fut Daunou, le principal rédacteur de la Constitution. Le premier président élu par les Anciens fut La Réveillère-Lépeaux, qui professait, comme Daunou, les opinions des Girondins.

La Réveillère quitta presque immédiatement la présidence pour entrer au Directoire. Il fut choisi le premier entre les cinq directeurs qu'élurent les Anciens, sur une liste de cinquante présentée par les Cinq-Cents. Les quatre autres furent Letourneur (de la Manche), officier du génie, ami de Carnot, Rewbell, Sieyès et Barras.

Sieyès refusa de faire partie du Directoire, comme il avait refusé de faire partie du Comité de Constitution. Il fut remplacé par Carnot, qui avait été d'abord écarté par suite de l'opposition qui subsistait contre les anciens membres du Comité de Salut public. On revint à lui, parce qu'on le sentait indispensable à la direction de la Guerre. Cet homme qui avait disposé de tous les grands commandements militaires dans quatorze armées était resté simple capitaine du génie, et venait de passer chef de bataillon à l'ancienneté. Au lieu de se nommer général pour se donner un grade en rapport avec sa haute situation officielle, il se raya des cadres de l'armée.

Excepté Barras, vicieux, dépensier et avide, qui avait dû sa nomination à son double service du 9 thermidor et du 13 vendémiaire, les autres directeurs, La Réveillère, Letourneur, étaient des gens de mœurs simples et probes comme Carnot. Rewbell même, fort accusé par les réactionnaires, était un homme intègre. Rien n'est plus injuste que le renom d'immoralité qu'on attache trop communément au souvenir du Directoire, pour un seul malhonnête homme qu'il comptait entre cinq.

Tandis que les Cinq-Cents s'établissaient aux Tuileries dans la salle de la Convention, et les Anciens dans la salle du Manége, où avaient siégé la Constituante et la Législative, le Directoire s'installait au Petit-Luxembourg, dans une pièce délabrée, où il ne trouva pas même une table pour écrire.

Le Directoire débuta par une proclamation très-digne et très-sage. Ses premiers actes furent d'accord avec ses paroles. Il poursuivit l'application des décrets promulgués, durant les derniers jours de la Convention, en faveur de l'Instruction publique. Il inaugura solennellement l'Institut (15 germinal an IV — 4 avril 1796), et ce fut son président Letourneur (le président se renouvelait tous les trois mois) qui prononça le discours d'ouverture de ce grand corps scientifique et littéraire.

Le Directoire fit de grands efforts pour rétablir l'ordre dans les armées et dans les finances.

Les assignats étaient tombés dans une si effroyable dépréciation, qu'une émission de trois milliards accordée par les deux Conseils au Directoire, afin de pourvoir aux premiers besoins, ne produisit qu'une vingtaine de millions. Les assignats avaient été se précipitant avec une impétuosité croissante depuis le 9 thermidor. Pour que l'État ne fût pas tout à fait sans ressources, on avait été obligé de revenir aux procédés des temps primitifs et de décréter qu'une partie de l'impôt foncier serait payée en nature. Le

Directoire, pour pouvoir assurer la subsistance de Paris, obtint de percevoir 250,000 quintaux de blé à valoir sur l'impôt foncier.

Les deux Conseils décrétèrent, sur sa demande, un emprunt forcé dans des conditions modérées, payable en numéraire, en grains ou en assignats au centième, c'est-à-dire qu'on recevait un assignat de cent francs pour un franc en numéraire.

Les émissions d'assignats furent limitées à 40 milliards, et il fut ordonné de brûler tous ceux qui rentreraient. L'État avait émis en tout 45 milliards d'assignats, le triple au moins de la valeur des biens nationaux; mais il en existait en outre une masse énorme de faux, jetés d'Angleterre en France par l'industrie diabolique des émigrés que protégeait Pitt.

Le Directoire imagina une combinaison qui semblait très-raisonnable. Il fit autoriser par les Conseils l'émission de 2 milliards 400 millions de mandats territoriaux, hypothéqués sur tous les domaines de l'État et réalisables en biens nationaux. Les porteurs d'assignats étaient admis à les échanger contre ces mandats dans la proportion de trente pour un.

C'était offrir un grand avantage aux détenteurs d'assignats qui étaient tombés, non à trente, mais à plus de cent pour un. Rien n'était plus solide que le gage des mandats; cependant les manœuvres des agioteurs les firent tomber immédiatement de leur valeur d'émission de cent francs à quinze francs, puis jusqu'à un franc! On fut obligé de renoncer à donner cours forcé aux mandats.

Cette opération très-sensée avait donc complétement échoué. Le trouble des esprits ne s'apaisait point. Les classes aisées ne secondaient pas les efforts du gouvernement. Un esprit d'opposition et de réaction aveugle continuait à dominer à la surface du pays. La nouvelle classe riche qui se refaisait dans les grandes villes était une classe d'agioteurs plutôt que de travailleurs. Son intérêt était d'empêcher le cours régulier des affaires de se rétablir.

Au-dessous de ce monde bruyant de spéculateurs, de fournisseurs, de gens d'intrigue, de journalistes bruyants et vaniteux, la bourgeoisie paisible, satisfaite de respirer enfin et d'être sortie des tempêtes, acceptait volontiers le gouvernement; mais elle était inerte et ne faisait point obstacle aux réactionnaires.

Les partis commençaient à se dessiner dans les deux Conseils. Il y eut de violentes querelles à propos des désordres du Midi. Le Directoire y avait envoyé Fréron pour réprimer les sanglants excès des réactionnaires. Il fit cesser en effet cette contre-terreur qu'on avait laissé ravager le sud-est pendant six mois; mais les excès recommencèrent en ce sens inverse; les patriotes, relevés par Fréron, se vengèrent à leur tour des Compagnons de Jésus et de leurs complices, et les réactionnaires, dans les deux Conseils, crièrent au retour de la terreur jacobine.

La majorité, dans les Conseils, cassa quelques élections, viciées par des actes séditieux et contre-révolutionnaires, entre autres celle du chef de la réaction dans la Drôme, accusé de connivence avec les Compagnies de Jésus.

La presse réactionnaire, après Vendémiaire, avait d'abord gardé quelque réserve; mais elle s'était rassurée bien vite. Les tribunaux militaires, le premier moment passé, avaient acquitté les prévenus de Vendémiaire traduits devant eux. Les tribunaux ordinaires acquittaient tous les journalistes, révolutionnaires ou contre-révolutionnaires, accusés de délits de presse. On tombait dans l'extrémité opposée à la Terreur: l'impunité était partout.

Les journaux réactionnaires se remirent à déchirer tout ce qui était républicain: ils harcelaient de leurs sarcasmes, de leurs

injures, de leurs calomnies, le Directoire et la majorité des deux Conseils.

En face de la presse hostile à la Révolution, éclatait une presse ultra-révolution-



Rewbell.

naire d'un caractère nouveau. Elle était l'œuvre d'une secte étrangère aux Jacobins par ses origines, mais qui se ralliait actuellement les plus ardents Jacobins, exaspérés et prêts à tout depuis la persécution de Prairial. L'organe de cette secte était le *Tribun du Peuple*, le journal de Babeuf: Babeuf, d'abord thermidorien, se mettait maintenant, afin de gagner les Jacobins, sous l'invocation de Robespierre, de Saint-Just et des martyrs de Prairial; mais son but politique et social n'était pas du tout celui de Robespierre. Il arrivait en plein à l'abolition de la propriété et à la communauté des biens.

C'était un caractère énergique, avec une intelligence médiocre, une tête faible et un tempérament violent. Le spectacle de la misère qui persistait dans les villes depuis cette Révolution faite pour assurer le bonheur du peuple, la formation de la nouvelle classe riche dont le luxe, produit de l'agiotage, insultait à cette misère, soulevaient chez Babeuf des colères qui allaient jusqu'au délire. Il ne vit d'autre remède que de supprimer toute inégalité en supprimant toute propriété, sans se soucier s'il supprimait du même coup toute liberté et tout progrès; ou plutôt il repoussait formellement le principe du progrès, puisqu'il rêvait une société immuable sous la forme d'une complète communauté, d'un grand couvent sans Dieu, avec le dogme de l'Égalité pour toute religion.

Il s'enivrait de ses propres exagérations et n'écrivait plus que dans un état de crise nerveuse. Lui, naguère si anti-terroriste, il ne parlait plus que d'extermination; il écrivait en Marat, mais en Marat communiste; l'*Ami du Peuple* n'avait point mêlé d'utopies à ses fureurs, tandis que c'est une idée fixe qui fanatise le *Tribun du Peuple*.

Il avait rouvert au Panthéon son club fermé à l'Evêché par la Convention. A côté de cette réunion publique, où l'on ne pouvait pas tout dire, il organisait une société secrète.

Le Directoire commença de s'inquiéter et ordonna la mise en accusation de Babeuf (20 frimaire IV — 11 décembre 1795). Babeuf se cacha et continua clandestinement son journal, comme avait fait autrefois Marat.

Le Directoire fit, par compensation, poursuivre des journalistes réactionnaires; mais ils furent acquittés par le jury.

Le Directoire était résolu de s'appuyer sur les républicains, sans acception de Montagnards ou de Girondins, mais de réprimer également les contre-révolutionnaires et les communistes. Il appliqua vigoureusement les décrets des deux Conseils

contre les déserteurs et contre les réfractaires de la grande Réquisition, qui fournissaient des instruments à tous les ennemis de la République. On les arrêtait partout où l'on pouvait les prendre; on envoyait les déserteurs aux travaux forcés et les réfractaires aux armées.

A côté de ces mesures nécessaires, on eut le tort d'en prendre de vexatoires qui étaient de nature à tourner les indifférents contre le Gouvernement : par exemple, le rétablissement des cartes civiques que tout citoyen était tenu de présenter à la première réquisition des officiers de police ou des chefs de postes militaires.

Le 22 nivôse (12 janvier 1796), une scène émouvante eut lieu au Conseil des Cinq-Cents. C'était le retour des représentants du peuple et du ministre de la guerre de 1792 livrés en trahison par Dumouriez aux Autrichiens. Après une longue captivité, ils venaient d'être échangés contre la fille de Louis XVI, la jeune princesse qui fut depuis la duchesse d'Angoulême et qui était restée seule dans la prison du Temple depuis la mort de tous les siens. L'un des représentants délivrés, Camus, indigna l'assemblée par le récit des traitements que ses compagnons et lui avaient subis dans les dures prisons de l'Autriche. Camus, janséniste austère, qui avait en religion comme en politique les opinions de l'évêque Grégoire, s'était montré héroïque devant les despotes autrichiens. Lorsqu'on l'avait conduit prisonnier à Mons, il avait parlé au général Mack comme s'il eût été à la tribune de la Convention. — « Monsieur Camus, lui dit Mack, vous pourriez être un peu plus réservé : votre tête pourrait ne pas être très-ferme sur vos épaules. Songez que vous êtes ici en notre pouvoir. — Oui, et libre dans vos fers ! » répondit Camus.

L'anniversaire du 21 janvier fut célébré avec une grande solennité, comme défi aux royalistes. Tous les membres des deux Conseils prêtèrent serment de haine à la royauté, ce que quelques-uns des nouveaux élus ne firent qu'à contre-cœur.

Quelque temps après (7 ventôse-26 février 1796), en vertu d'un article de la Constitution ainsi conçu : « Il ne peut être formé d'associations contraires à l'ordre public, » le Directoire fit fermer le club du Panthéon, où les plus violents jacobins se mêlaient aux adhérents de Babeuf, deux autres clubs ultra-révolutionnaires, et plusieurs cercles royalistes. Ce fut le général Bonaparte, commandant de l'armée de Paris depuis Vendémiaire, qui alla fermer en personne le club du Panthéon.




Letourneur.

Babeuf avait, dans son journal clandestin, redoublé de violence folle et célébré les louanges du 2 Septembre.

Des lois sévères furent votées par les

Conseils, à la demande du Directoire, contre les provocateurs au renversement de la Constitution, au rétablissement de la royauté et au partage des propriétés (26 germinal-15 avril).

Babeuf faisait beaucoup de recrues parmi les hommes passionnés et peu éclairés qui partageaient ses illusions, et à ceux-là se joignaient des gens bien pires, qui ne visaient qu'à tirer profit d'un bouleversement général. Les babouvistes s'apprêtaient à passer de la discussion à l'action. Ils conspiraient. Ils avaient travaillé avec succès à gagner la légion de police qui faisait le service de Paris et qui avait été formée d'éléments révolutionnaires à la veille du 13 Vendémiaire. Le Gouvernement fut obligé de la dissoudre.

La conspiration n'en continua pas moins. Deux groupes différents tâchaient de se concerter pour agir ensemble, bien que n'ayant pas le même but. Les uns étaient des Jacobins qui n'aspiraient qu'au rétablissement de la Constitution de 1793. Ils avaient à leur tête d'anciens conventionnels qui tendaient à reprendre la tradition déiste de Robespierre. Les autres visaient à établir par la force l'égalité absolue, la communauté des biens. Ils étaient secrètement organisés sous le titre de « Société des Égaux, » et leurs tendances étaient athées. L'un d'eux, Sylvain Maréchal, rédigea leur manifeste. — « La Révolution française n'est que l'avant-courrière d'une autre révolution qui sera la dernière. — Périssent, s'il le faut, tous les arts, pourvu qu'il nous reste l'*égalité réelle !* — Point de partage : c'est une calomnie ! Communauté ! — La terre n'est à personne ; les fruits sont à tout le monde. — Tous les hommes ont les mêmes besoins et les mêmes facultés. »

Ainsi, ces sectaires ne se dissimulaient point que leur triomphe serait la ruine de tous les arts, c'est-à-dire le retour à l'entière barbarie. L'assertion que tous les hommes ont les mêmes besoins et les mêmes facultés attestait une profonde ignorance de la nature humaine, qui est si variée.

Les « Égaux » n'osèrent répandre dans Paris cet étrange manifeste : ils le réservèrent pour le lendemain de la victoire. Ils propagèrent à la place une « analyse de la doctrine de Babeuf, » plus habilement conçue pour faire impression sur les classes pauvres. Il y était surtout question de l'égoïsme et de la tyrannie des riches; toutefois, le principe essentiel de Babeuf y était nettement énoncé : « La propriété est le plus grand fléau de la société. »

En même temps, par une contradiction qui avait pour but de satisfaire les Jacobins, on revendiquait, dans cette même pièce, la Constitution de 1793, qui avait reconnu pleinement le principe de la propriété.

C'était l'anarchie dans l'anarchie.

Les deux comités des « Égaux » et des ex-conventionnels jacobins, incapables de s'entendre sur les idées, s'entendirent sur le complot : ils se fondirent en un comité insurrectionnel, et convinrent que ce comité, après la victoire, dresserait la liste d'une assemblée souveraine, qu'il ferait approuver par le peuple de Paris.

L'acte insurrectionnel rédigé par le comité directeur ne parle pas de communisme : les Jacobins ne l'avaient pas permis. Ils avaient exigé davantage. Après avoir décrété que « les biens des émigrés et de tous les ennemis du peuple seraient distribués aux défenseurs de la patrie et aux malheureux, » ils avaient fait déclarer que « les propriétés publiques et *particulières* étaient sous la sauvegarde du peuple. » Les deux Conseils et le Directoire, « usurpateurs de l'autorité populaire, » devaient être dissous, et tous leurs membres jugés immédiatement par le peuple.

Les conspirateurs avaient travaillé avec plus d'ardeur que de prudence à séduire les troupes de la garnison de Paris. Un ca-

pitaine d'infanterie nommé Grisel, qu'ils avaient introduit dans leur comité, alla les dénoncer à Carnot et révéla leur plan au Directoire.

Barras était, à l'insu de ses collègues, en rapport avec le comité insurrectionnel, et lui avait fait offrir de se mettre à la tête du mouvement. Les conjurés hésitèrent à se fier à lui, et il est probable en effet qu'il ne jouait pas franc jeu avec eux. Ils ne lui communiquèrent pas le plan d'insurrection, qu'ils fixèrent au 22 floréal (11 mai).

Ils furent prévenus ; le 21 floréal, une proclamation du Directoire annonça à la population qu'une horde de « voleurs et d'assassins » voulait égorger le Corps législatif, les membres du Gouvernement et toutes les autorités, et déchaîner sur Paris le pillage et l'assassinat.

Le Directoire déclarait qu'il avait pris des mesures certaines pour déjouer les trames des « brigands. »

Dans la matinée, le Directoire, averti par Grisel du lieu où se trouvaient les papiers du comité insurrectionnel et de celui où Babeuf se tenait caché, fit arrêter le représentant Drouet, si connu pour avoir pris Louis XVI à Varennes, le général Rossignol, qui avait joué un triste rôle dans la guerre de la Vendée, et quelques autres des meneurs, au moment où ils délibéraient sur la prise d'armes. Babeuf fut pris quelques heures après, ainsi que quatre anciens conventionnels, parmi lesquels Amar et Vadier, membres trop fameux du Comité de Sûreté générale.

La proclamation du Directoire avait produit son effet : personne ne bougea dans Paris. Les conjurés s'étaient beaucoup abusés sur la force réelle de leur parti. Une lettre de Babeuf au Directoire fit bien voir dans quelles illusions il vivait. Le lendemain de son arrestation, il y étalait avec emphase « la vaste puissance » du parti dont il était « le centre, » non pour braver les Directeurs, mais pour les engager à ne point donner « d'éclat à la conjuration qu'ils avaient découverte. » — « Si cette affaire paraissait au grand jour, dit-il, j'y jouerais le plus glorieux de tous les rôles. J'y démontrerais, avec toute la grandeur d'âme que vous me connaissez, toute la sainteté de cette conjuration. On pourrait me condamner à la déportation ou à la mort; dès le lendemain, on me dresserait des autels. — En me frappant, vous irriterez toute la démocratie, et vous savez que ce n'est pas peu de chose. — A supposer que vous pussiez vous délivrer totalement de cette vaste secte des sans-culottes, où vous trouveriez-vous après? Vous seriez livrés aux royalistes. »

Puis il proteste que lui et ses amis ne voulaient point la mort des Directeurs; qu'ils ne voulaient point de sang.

Cela est peu conforme aux notes fort sanguinaires trouvées dans les papiers du comité; mais cela est pourtant plus en rapport avec les sentiments habituels de Babeuf, quand il n'était pas dans ses accès de fièvre furieuse. « Les patriotes, poursuit-il, voulaient seulement vous reprendre un pouvoir qui supprimait toutes les garanties populaires. Gouverner populairement, voilà tout ce que les patriotes vous demandent. — Déclarez donc qu'il n'y a pas eu de conspiration sérieuse ; désormais les patriotes vous couvriront de leurs corps. »

Cette lettre ne manquait pas d'habileté. Les Directeurs étaient déjà décidés à faire à moitié ce que Babeuf leur demandait ; mais ce n'était pas à son profit ni à celui de sa secte. Les Directeurs avaient résolu de ne frapper que les communistes et de fermer les yeux sur la participation des Jacobins, des anciens conventionnels, au projet d'insurrection, de peur de donner, s'ils les frappaient, trop de force à la réaction.

Ce n'était pas seulement un Amar, un Vadier, des gens universellement détestés, qui avaient trempé dans le complot ; un homme

illustre, exaspéré par l'indigne persécution dont la réaction thermidorienne avait payé ses services, Robert Lindet, s'était laissé entraîner à la funeste pensée de rétablir par la force la Constitution de 1793.

On ne poursuivit aucun des anciens conventionnels non réélus au Corps législatif; mais un représentant en fonctions, l'ex-con-



Drouet.

ventionnel Drouet, membre des Cinq-Cents, avait été arrêté avec le comité insurrectionnel. Il fallut bien l'impliquer dans la procédure, et sa participation au complot entraîna ses complices à sa suite devant la Haute Cour instituée par la Constitution pour juger les représentants. La procédure fut longue, et, bien avant que la Haute Cour eût pu se réunir au lieu désigné, à Vendôme, Drouet s'évada de prison, peut-être avec la connivence de l'autorité supérieure. Le Directoire ne se souciait sans doute pas de voir condamner l'homme qui était resté populaire parmi les révolutionnaires, pour avoir arrêté « le tyran » à Varennes. On ne rechercha pas non plus sérieusement Robert Lindet, qui ne s'était pas laissé prendre.

Pendant que se préparait le procès des Babouvistes, leurs amis renouèrent la conspiration et tentèrent un coup de main, le 9 septembre au soir (23 fructidor an IV), sur le camp de Grenelle, où se trouvait une partie des troupes de la garnison de Paris. Ils s'étaient imaginé qu'ils entraîneraient les soldats. La troupe ne répondit pas à leur appel. Le commandant du camp, qu'ils avaient voulu assaillir dans sa tente, les chargea et les dispersa. Beaucoup furent pris, et, dans le nombre, trois anciens conventionnels, parmi lesquels Javogues, qui avait montré, dans le Rhône et la Loire, une férocité digne de Carrier.

On craignit la faiblesse du jury, qui, à cette époque, acquittait tout. Contrairement à une loi récente, qui interdisait de traduire devant les tribunaux militaires quiconque ne faisait point partie de l'armée, les Conseils autorisèrent le Directoire à envoyer cent trente-deux accusés devant une commission militaire. Il y eut vingt-huit condamnations à mort. Les ex-conventionnels Javogues et Huguet furent exécutés. Huguet avait été évêque constitutionnel de la Creuse.

Au procès de l'affaire de Grenelle succéda un procès relatif à une conspiration dans le sens opposé : des agents de « Louis XVIII, » investis de ses pleins pouvoirs, avaient tenté de séduire ce commandant du camp de Grenelle qui avait repoussé l'attaque des Babouvistes, et le commandant même de la garde du Corps législatif. Ces agents rêvaient d'opérer la Contre-révolution par un coup de main dans Paris. Leur entreprise, révélée par les officiers auxquels ils s'étaient adressés, était peu sérieuse, et le Conseil de guerre ne les condamna qu'à la réclusion (nivôse-germinal an IV — janvier-avril 1797).



Mort de Charette.

Le procès de Babeuf ne s'ouvrit que le 2 ventose (20 février 1797) devant la Haute Cour composée de jurés de tous les départements et de juges du tribunal de Cassation. Il dura trois mois entiers. Les accusés, au nombre de quarante-sept, sans les contumaces, montrèrent, pour la plupart, une violence fanatique. Babeuf ne renia rien de sa doctrine ni de cet orgueil qui avait chez lui une sorte de naïveté; mais il nia d'avoir voulu employer la force pour abolir immédiatement la propriété. — « Je sais, dit-il, que le peuple français n'était pas assez mûr pour adopter sur-le-champ mon système. » Ses adieux à ses enfants, avant le prononcé de l'arrêt, furent touchants. Sa foi dans son utopie était évidemment sincère, et l'on pouvait douter qu'il eût réellement arrêté dans sa pensée les massacres qu'annonçaient ses articles insensés et les papiers de la conspiration.

Babeuf et l'un de ses coaccusés, Darthé, furent condamnés à mort pour provocation au rétablissement de la Constitution de 1793. Sept de leurs complices furent condamnés à la déportation. On acquitta tous les autres (6 prairial-25 mai).

Babeuf et Darthé essayèrent de se poignarder, n'y réussirent pas, et montèrent à l'échafaud avec calme.

Tandis que la conspiration communiste aboutissait au supplice de son auteur, l'insurrection royaliste expirait dans l'Ouest avec ses derniers chefs.

Le général Hoche avait passé, vers le milieu de septembre 1795, du commande-

ment des armées de Brest et de Cherbourg à celui de l'armée de l'Ouest ou de la Vendée. La Convention avait chargé le vainqueur de Quiberon d'en finir avec l'insurrection vendéenne, au moment même où l'émigration tentait, pour la ranimer, un expédient qui eût pu être redoutable à l'époque où la grande Vendée était debout. Un Bourbon, le frère du « roi, » le comte d'Artois, qu'on appelait maintenant à son tour « Monsieur, » était en vue de la côte vendéenne. Il descendit, le 2 octobre, à l'île d'Yeu, avec un corps d'émigrés et 2,000 soldats anglais, sous la protection d'une escadre anglaise.

Cette nouvelle causa de l'émotion dans les campagnes; cependant, la grande majorité de la population ne remua pas, et Charette ne put se porter sur la côte pour y appeler les auxiliaires qui venaient à son aide. Le littoral était trop bien gardé par les postes républicains, et Hoche travaillait à resserrer le chef vendéen dans un espace de plus en plus étroit. Hoche poursuivait, avec persévérance, un plan excellent : il établissait de distance en distance des postes retranchés avec manutentions pour le pain, et il faisait parcourir les intervalles entre les postes par des colonnes mobiles qui ne brûlaient, ne pillaient pas, ne massacraient pas comme avaient fait celles de Thureau, mais qui saisissaient les bestiaux et disaient aux paysans : « Rendez vos armes, vous aurez vos bœufs. » Les colonnes, guidées par les républicains du pays, revenus des villes où ils s'étaient refugiés, ne se laissaient plus surprendre comme autrefois.

Le manque de ressources, les voleries des fournisseurs, le mauvais vouloir des administrations locales envahies par les réactionnaires, entravaient et retardaient Hoche, mais ne lui faisaient pas lâcher prise. Charette, comme étouffé par le cercle mouvant des troupes qui le pressaient toujours de plus près, tenta un coup désespéré pour s'ouvrir un passage et s'emparer d'un point de la côte. Il avait ramassé tout ce qui pouvait répondre encore à son appel, jusqu'à 15,000 hommes. Il était à quelques lieues de la mer, lorsqu'un émigré, descendu à la côte, lui remit une lettre du comte d'Artois. Le prince annonçait à Charette que les Anglais évacuaient l'île d'Yeu, et qu'il allait se rembarquer pour s'établir à l'île de Jersey, comme « au lieu qui convenait le mieux pour se mettre à portée de rejoindre les royalistes partout où il le jugerait convenable » (27 brumaire-17 novembre).

— Mes amis, dit Charette en se retournant vers ses officiers, nous sommes perdus!

Un émigré qui avait été de l'expédition de Quiberon et qui était de celle du comte d'Artois, le comte de Vauban, assure, dans ses Mémoires, que Charette écrivit « au Roi » une lettre qui contenait ces paroles : « Sire, la lâcheté de votre frère a tout perdu! »

L'authenticité de cette lettre a été contestée. Ce qui n'est pas douteux, c'est l'indignation et le désespoir de Charette et des siens en se voyant ainsi abandonnés. La vérité est que le comte d'Artois n'avait jamais eu envie de débarquer ni en Vendée, où l'appelait Charette, ni en Bretagne, où l'appelait Puisaye. Au moment même où il quittait l'Angleterre, il avait fait prier le gouvernement anglais de le rappeler au plus tôt. D'accord avec l'amiral anglais, qui trouvait mauvais le mouillage de l'île d'Yeu, il repartit sans attendre les ordres du cabinet de Londres.

Il n'alla point à Jersey : il ne s'arrêta pas même à Londres; il alla s'établir le plus loin possible, à Édimbourg, comme pour être sûr qu'on ne l'obligerait pas à retourner. Les Condés, du moins, le vieux prince, son fils le duc de Bourbon et son petit-fils le duc d'Enghien, avaient gardé le courage des anciens Bourbons.

Charette s'était trouvé pour la dernière fois à la tête d'une espèce d'armée. La masse qu'il avait autour de lui le 17 novembre, une fois séparée, ne se réunit plus. Charette ne put désormais que retarder sa perte, en courant les bois et les marais à la tête de petites bandes et en employant ses merveilleuses facultés de chef de partisans à imiter les ruses d'une bête fauve traquée par des chasseurs.

Maintenant que Carnot avait ressaisi la direction de la guerre, Hoche n'avait plus à se plaindre de l'inertie du gouvernement. A la fin de l'année, on réunit sous son commandement les trois armées de l'Ouest et des côtes de Brest et de Cherbourg, afin qu'il pût s'occuper d'extirper la chouannerie en même temps que l'insurrection vendéenne. On lui donna des pouvoirs illimités. Il n'était pas possible de les remettre en des mains plus énergiques et plus humaines. Hoche tranchait de fait une question qui soulevait encore de fréquents et de violents débats dans les deux Conseils, la question des prêtres réfractaires; il les laissait en repos, pourvu qu'ils ne conspirassent point et ne fussent pas les complices des chouans. Rien ne contribua davantage à éteindre la rébellion.

Alors que, dans la Vendée, tout allait à la pacification, le plus notable des chefs vendéens après Charette, Stofflet, qui n'avait pas remué à l'époque de Quiberon, reprit tout à coup les armes au moment le plus inopportun (7 pluviose-26 janvier 1796). Il obéissait à un ordre exprès du « Roi. » Stofflet échoua misérablement. Les campagnes du Bas-Anjou ne se soulevèrent point; il ne ramassa pas 300 hommes. Il erra pendant un mois, puis fut pris et fusillé. Le fameux abbé Bernier, l'ancien directeur du Conseil supérieur de la Vendée, avait poussé Stofflet à se perdre; mais, quant à lui, il avait su se mettre en sûreté.

Charette était, de son côté, réduit à la plus extrême détresse. Écrasé dans un dernier combat, tandis qu'il s'efforçait de pénétrer dans le Bocage pour rejoindre Stofflet, il parvint encore, durant quelques semaines, à échapper aux troupes qui le poursuivaient. Hoche avait réduit en système d'accorder aux ennemis irréconciliables de la République la faculté de s'expatrier. Il fut généreux envers Charette. Il lui fit offrir de passer en Angleterre avec ceux des siens qui voudraient l'accompagner. Il eût conservé ses biens en ne servant plus contre la République.

Cet homme farouche et intrépide n'accepta pas. Ses lieutenants l'abandonnèrent. Personne ne voulait plus de la guerre. Les prêtres réfractaires poussaient à la soumission. Les quelques hommes qui lui restaient fidèles diminuaient à chaque rencontre, sous les balles et les sabres des « bleus. » Son frère et son neveu périrent ainsi à ses côtés. Enfin, le 4 germinal (24 mars 1796), rejoint dans un petit bois et épuisé par plusieurs blessures, il tomba et ne put se relever.

On le prit et on le conduisit à Nantes. Il traversa à pied, entre ses gardes, cette ville où il avait fait, l'année d'avant, une entrée triomphale, après cette pacification de la Jaunaye qu'il n'avait signée qu'avec la résolution de la violer.

Traduit devant le conseil de guerre, il écouta son arrêt de mort sans émotion. Nous avons rapporté ses cruautés: il est juste de lui tenir compte de ses dernières paroles. Il avait appris l'arrestation d'un général accusé d'avoir fui devant lui. Au moment de marcher à la mort, il déclara publiquement qu'il devait à la vérité de défendre l'honneur de ce général: « Il n'a pas fui, dit-il; il a été vaincu, parce que j'avais de bons soldats, et lui, des recrues. »

Il ne voulut point qu'on lui bandât les yeux, et il avança la poitrine au-devant des balles (9 germinal-29 mars).

La mort de Charette fit une grande im-

pression. Pour la foule, il résumait en lui toute la Vendée.

Hoche travailla ensuite à détruire la chouannerie, qui continuait à faire beaucoup de mal dans le Haut Anjou, dans le Maine, et jusqu'en Normandie. Puisaye avait essayé en vain d'imprimer à toutes les bandes une direction d'ensemble. La discorde était entre lui et une partie des chefs. Le départ du comte d'Artois avait découragé ceux des Chouans qui avaient un autre but que le pillage. Le chef des Chouans du Morbihan, Georges Cadoudal, fit sa soumission. Les autres chefs de bandes imitèrent son exemple, en quittant le pays. Au lieu d'insurgés politiques, il ne resta plus que des brigands ; mais le brigandage s'étendit au loin dans de grandes proportions, précisément par la disparition de la guerre civile. Les chouans dégénérèrent en « chauffeurs. »



Charette.

C'était l'affaire des gendarmes et non plus des généraux. Hoche avait enfin les mains libres, et l'armée de la Vendée pouvait devenir l'armée d'Angleterre — ou d'Irlande.

---

# CHAPITRE XVI

DIRECTOIRE (SUITE). — SITUATION MILITAIRE AU COMMENCEMENT DU DIRECTOIRE. — CAMPAGNE D'ITALIE. BONAPARTE. VICTOIRES DANS LES ALPES-MARITIMES. PAIX IMPOSÉE AU PIÉMONT. CONQUÊTE DU MILANAIS. VICTOIRES SUR BEAULIEU, SUR WURMSER, SUR ALVINZI. PRISE DE MANTOUE. — CAMPAGNE DE JOURDAN ET DE MOREAU EN ALLEMAGNE. — VICTOIRES DE BONAPARTE SUR L'ARCHIDUC CHARLES. INVASION DE L'AUTRICHE. — VICTOIRES DE HOCHE ET DE MOREAU EN ALLEMAGNE. — PRÉLIMINAIRES DE LÉOBEN.

(Brumaire an IV - Germinal an V. — Octobre 1795-avril 1797.)

Tandis que la guerre civile finissait, la guerre étrangère était poursuivie avec une vigueur nouvelle et des résultats de la plus haute importance.

On avait reconnu l'impossibilité de maintenir l'immense effectif des quatorze armées de l'an II et de l'an III, impossibilité prévue par Carnot, quand il s'efforçait à tout prix de rendre décisive la grande campagne de 1794, afin de faire ensuite la paix. La réduction fut opérée dans de telles proportions, qu'on licencia jusqu'à 23,000 officiers. La solidité devait désormais compenser le nombre. Les volontaires et les réquisition-

naires étaient devenus les soldats les plus aguerris du monde.

Au moment de l'installation du Directoire, notre situation militaire était compromise sur le Rhin par la trahison de Pichegru et par la retraite de Jourdan. Cette retraite avait été inévitable; mais Jourdan l'avait poussée trop loin en se repliant jusqu'à Düsseldorf, ce qui séparait nos deux armées par un très-grand intervalle. Le général autrichien Clairfayt, qui avait réussi à masser le gros de ses forces entre nos deux armées, traversa le Rhin à Mayence et força nos lignes de blocus devant cette ville (8 brumaire an IV — 29 octobre 1795). Il fallut lever le siége de Mayence en abandonnant l'artillerie de siége et de grands magasins.

Pichegru pouvait du moins défendre Manheim, qui était pour nous une tête de pont très-importante sur le Rhin. Il occupait de bonnes positions sur la Pfriem, à l'entrée des Vosges; il les abandonna, après quelques engagements contre Clairfayt, sans y être obligé (20 brumaire — 10 novembre). Il découvrit par là Manheim, que l'ennemi assiégea aussitôt, et qui se rendit dès le 2 frimaire (22 novembre). La garnison de 10,000 hommes resta prisonnière. Pichegru avait placé là un général peu connu, qui n'appartenait pas à l'armée du Rhin. On commença à parler de trahison.

Jourdan, appelé à la hâte par les ordres de Carnot, s'était remis en mouvement, mais était arrivé trop tard pour sauver Manheim. Il se trouva lui-même dans une situation assez périlleuse, ayant devant lui, sur la rive gauche du Rhin, les deux armées autrichiennes réunies, qui le séparaient de Pichegru.

Les Autrichiens n'essayèrent pas de profiter de cette position avantageuse; ils proposèrent, le 29 frimaire (19 décembre), un armistice spécial pour les armées du Rhin. Le Directoire s'empressa de l'accepter.

L'Autriche avait réussi à conserver Mayence et à repousser l'invasion française de l'Allemagne; maintenant, d'accord avec Pitt, qu'inquiétait le changement de l'opinion anglaise, elle voulait avoir l'air de souhaiter la paix et faire croire que c'était la France qui ne la voulait point. Pitt, quoiqu'il eût toujours une forte majorité dans



Bonaparte.

le Parlement, voyait l'opinion populaire se déchaîner contre lui. Lors de l'ouverture du Parlement anglais (29 octobre), une émeute avait éclaté dans Londres aux cris de : « La paix! la paix! » et le carrosse du roi avait été assailli à coups de pierres.

Pitt fit proposer vaguement un congrès par le ministre d'Angleterre en Suisse au ministre qui représentait la France dans ce pays, Barthélemi (mars 1796). Le Directoire, sachant que l'Angleterre et l'Autriche entendaient imposer pour première condition la restitution de la Belgique, répondit que la Constitution ne lui permettait d'aliéner aucune portion du territoire de la Répu-

blique; quant aux pays occupés, mais non réunis, ils pourraient devenir le sujet d'une négociation. Ainsi le Directoire ne refusait pas de négocier relativement à la rive gauche du Rhin, dont nous avions reperdu une partie.

Le désir d'imputer la continuation de la guerre au mauvais vouloir de la France n'était pas le seul motif qui avait engagé les Autrichiens à l'armistice. Ils espéraient que la trêve nuirait plus à la République que la guerre, et ils comptaient sur Pichegru.

Ce général parut, en effet, s'être donné pour but de faire périr son armée de misère et de froid, ou de la pousser par le désespoir à la révolte et à la Contre-révolution. Il mandait aux Autrichiens, par les agents de Condé, de se tenir prêts à tomber sur les troupes de Jourdan et sur ses propres troupes, dès que le désordre et le mécontentement des soldats obligeraient le Directoire à rompre la trêve. Au lieu de cantonner ses troupes après une rude campagne, il les laissait campées dans la boue et dans la neige, au fond des âpres vallées des Vosges, tandis qu'il se livrait dans Strasbourg à de honteuses débauches avec l'argent des Autrichiens et des Anglais.

Ses lieutenants s'étonnaient et s'indignaient. Le soupçon monta de nos camps jusqu'à Paris. Carnot surveillait Pichegru. Celui-ci, se sentant suspecté, offrit sa démission. Il se croyait trop bien protégé par le souvenir de la conquête de la Hollande pour qu'on osât accepter. Carnot le fit prendre au mot et le fit remplacer par Moreau, dont les hautes qualités militaires s'étaient de plus en plus manifestées (2 germinal — 10 avril).

On s'apprêta à reprendre l'offensive sur le Rhin; mais les grands coups avaient déjà commencé de se porter ailleurs. Tous les yeux étaient fixés sur l'Italie depuis l'hiver.

La résolution d'agir en grand de ce côté avait été prise aussitôt que la paix avec l'Espagne nous eut débarrassés de l'obligation d'entretenir deux armées sur les Pyrénées.

Durant l'été précédent, les Autrichiens et les Piémontais avaient obtenu des succès contre nous dans la Corniche, cette longue chaîne de montagnes qui borde la mer depuis l'extrémité de la Provence jusqu'à l'entrée de la Toscane. Ils nous avaient enlevé des positions et avaient coupé nos communications avec Gênes, d'où notre armée d'Italie tirait ses subsistances.

Le général Schérer, envoyé de l'armée des Pyrénées-Orientales à celle d'Italie avec des renforts, attaqua les Autrichiens et les Piémontais et remporta sur eux une grande victoire à Loano (1er frimaire an IV — 21 novembre 1795). Ce succès remit dans nos mains tout ce qu'on appelait la Rivière du Ponent, c'est-à-dire la partie occidentale de la Corniche entre Nice et Gênes.

Schérer eût pu tirer un bien plus grand parti de sa victoire. Carnot, en reprenant la direction de la guerre, s'était empressé de lui recommander les plans rédigés par Bonaparte pour la guerre d'Italie, pendant qu'il était au bureau topographique du Comité de salut public. Ces plans étaient conformes aux vues que Carnot avait depuis longtemps à ce sujet. Il s'agissait de descendre en Piémont, d'imposer la paix à son roi et de s'en faire un allié en lui offrant le Milanais.

Mais Schérer, capable de gagner une bataille, ne l'était pas de conduire un vaste ensemble d'opérations. Son remplacement fut résolu.

Le général Bonaparte souhaitait ardemment d'aller réaliser lui-même ses plans, dont la descente en Piémont n'était que le point de départ. Sa position, considérable depuis le 13 Vendémiaire, n'était pas celle qui convenait à son génie et à son ambition. Il était général de l'armée de Paris, de l'armée de l'intérieur. C'était là un rôle de haute

police, qui ne donnait pas d'éclat ni de gloire. Il avait profité de cette situation pour acquérir de l'influence et des moyens d'action; mais il avait hâte d'en sortir. Il s'appliqua à gagner à tout prix l'appui des hommes qui avaient le pouvoir de l'y aider.

Il aspirait au premier rôle dans la grande campagne qui allait s'ouvrir. Le plan était d'attaquer à fond l'Autriche avec trois armées, les deux premières partant du Haut et du Bas-Rhin pour se rejoindre au cœur de l'Allemagne, puis pour se concerter avec la troisième, celle d'Italie, afin de marcher toutes trois sur Vienne.

Une quatrième armée, peu nombreuse, devait garder une position défensive sur les Hautes-Alpes afin d'empêcher toute diversion des ennemis par le Piémont contre la Savoie ou le Dauphiné. La Hollande était gardée par une autre petite armée, qui menaçait l'Angleterre, et une sixième armée, celle de Hoche, devait, après la soumission de la Vendée, s'embarquer pour aller porter la république en Irlande.

Carnot, qui en ce moment faisait maintenir Jourdan et appeler Moreau à la tête des deux armées du Rhin, voyait poindre dans Bonaparte un grand capitaine qui connaissait admirablement le terrain des Alpes et des Apennins et qui était préparé mieux que personne à conduire des opérations décisives en Italie.

Un des frères de Carnot, comme lui officier du génie et ancien conventionnel, voulut le mettre en garde contre Bonaparte: — « C'est un aventurier, un ambitieux, lui dit-il; il jettera le trouble dans la République ! »

La préoccupation militaire l'emporta: Carnot ne voulut voir dans cet ardent et hautain jeune homme que le général dont il attendait de grands services.

Barras, le premier protecteur de Bonaparte, se joignit à Carnot pour décider le Directoire. Bonaparte fut nommé, le 5 ventôse (23 février), au commandement de l'armée d'Italie.

Quelques jours après, il épousa la veuve du général Beauharnais, cette belle Joséphine qui avait brillamment figuré dans la société de l'époque thermidorienne, avec son amie madame Tallien. Elle avait été intimement liée avec Barras.

Bonaparte arriva au quartier-général de l'armée d'Italie à Nice le 6 germinal (26 mars). C'est à cette date que s'ouvre véritablement sa carrière.

A cette heure solennelle de sa vie, quelles étaient ses idées et ses vues? Avait-il, comme on l'a dit, passé par des opinions très-diverses, et gardait-il encore, à cette époque, des opinions auxquelles il ait renoncé plus tard ?

C'est là méconnaître cet esprit qui, absorbé en lui-même, resta toujours, au fond, étranger aux idées et aux croyances qui renouvelaient le monde autour de lui. Dans son enfance et son adolescence, animé de passions précoces, il avait été, par tradition, un patriote corse. Il ne devint pas ensuite un patriote français. La France ne lui apparut que comme un théâtre plus vaste offert au déploiement de ses grandes facultés.

Si l'on s'arrête aux faits extérieurs, on croirait qu'il changea plusieurs fois d'opinion. Se trouvant à Paris le 20 juin 1792, il vit avec répugnance et irritation l'invasion des Tuileries par le peuple, et dit à un de ses amis qu'il aimerait à « voir balayer toute cette canaille. » Il n'était pas royaliste pour cela, mais déjà antipathique aux mouvements populaires.

Il fut ensuite favorable aux Girondins; mais, quand leur parti eut le dessous, il écrivit une brochure intitulée le *Souper de Beaucaire*, où il établissait qu'on devait se rallier aux Montagnards. Le Comité de salut public lui inspira une admiration qu'il a toujours conservée. Il n'estimait que la force et la grandeur, quel qu'en fût l'emploi bon ou

mauvais. Tout ce qui était idée générale ou principe, tout ce que, dans sa première jeunesse, il avait pris superficiellement chez les philosophes du dix-huitième siècle et les politiques de la Révolution, s'était bien vite effacé de son esprit. N'ayant ni la foi de l'avenir, ni la foi du passé, il ne lui restait, en politique, qu'une résolution bien arrêtée : c'était de ne pas laisser revenir l'ancienne royauté qui arrêterait ses destinées. Il rêvait pour lui-même une puissance et une grandeur sans limites, n'importe dans quel lieu, sous quelle forme et dans quelles conditions.

Il trouva l'armée d'Italie dans un bon état comme énergie morale, mais dans un mauvais état matériel. Depuis trois ans, cette armée n'avait vécu que de privations dans cette rude guerre où l'on s'était disputé par cent combats des défilés sauvages et des roches stériles.

Bonaparte s'était mis en mesure de rétablir l'ordre dans l'administration de l'armée et d'assurer, par des traités avec de grandes compagnies de fournisseurs, la subsistance du soldat pour l'entrée en campagne. Les troupes sentirent là tout de suite une main habile et vigoureuse ; mais Bonaparte ne se contenta pas de mériter par ces soins éclairés leur sympathie et leur confiance.

Le Directoire l'avait autorisé, quand il descendrait dans l'intérieur de l'Italie, à faire vivre l'armée sur le pays qui serait le théâtre de la guerre. Il le fallait bien, avec la détresse de nos finances. Voici comment Bonaparte interpréta cette autorisation dans une proclamation qu'il adressa aux troupes le 7 germinal (27 mars) :

« Soldats, leur disait-il, vous êtes mal nourris et presque nus. Le Gouvernement vous doit beaucoup : il ne peut rien pour vous. Votre patience, votre courage vous honorent, mais ne vous procurent ni avantages, ni gloire. Je vais vous conduire dans les plus fertiles plaines du monde ; vous y trouverez de grandes villes et de riches provinces ; vous y trouverez honneur, gloire et *richesses*. Soldats d'Italie, manqueriez-vous de courage ? »

C'était là un langage nouveau chez les généraux de la République. Bonaparte promettait, à une armée qui avait souffert de longues misères, « gloire et richesses dans de grandes villes et de riches provinces », c'est-à-dire la conquête et les dépouilles du pays conquis. Ce n'était plus la langue de Hoche, de Kléber ou de Jourdan. Il ne s'agissait plus ici d'affranchir les peuples, mais de les exploiter. On pouvait dès lors pressentir que Bonaparte voulait attacher son armée à sa fortune personnelle et non plus à celle de la République et de la France.

Bonaparte avait à sa disposition un peu moins de 40,000 hommes contre environ 60,000 : près de 40,000 Autrichiens et 20,000 Piémontais ; mais les deux généraux ennemis, l'Autrichien Beaulieu et le Piémontais Colli, étaient assez mal d'accord, l'Autrichien étant surtout occupé de protéger la Lombardie, et le Piémontais de couvrir le Piémont.

L'armée française était échelonnée le long de la Corniche, de Nice à Gênes, et occupait les passes des montagnes d'où descendent vers le Piémont et la Lombardie les vallées du Tanaro et de la Bormida. Les deux armées autrichienne et piémontaise, renforcées et réorganisées depuis leur défaite de Loano, défendaient les débouches des montagnes au-dessous des positions occupées par les Français.

Bonaparte commença un mouvement de concentration dans le but de franchir les montagnes au-dessus de Savone, vers le point peu élevé où la chaîne des Apennins se détache de celle des Alpes-Maritimes. Il comptait se jeter entre les Autrichiens et les Piémontais.

Il fut prévenu par l'ennemi. Le général



Le colonel Rampon à Montenotte.

Beaulieu, croyant que les Français voulaient s'emparer de Gênes, descendit de Gavi en avant de Gênes par la passe de la Bochetta, pendant que son lieutenant Merci d'Argenteau se portait par Acqui vers les passes de la Bormida, par lesquelles Bonaparte se proposait de déboucher. Si d'Argenteau eût réussi à descendre sur Savone, l'avant-garde française, déployée sur la côte de Savone à Gênes, eût été écrasée entre les deux moitiés de l'armée autrichienne, et le reste de notre armée eût été refoulé vers Nice.

A Monte-Legino, près de Montenotte, la passe était barrée par une redoute que défendait un détachement de 1200 hommes. Leur colonel, Rampon, avait compris que de leur résistance dépendait le salut de l'armée. Quand il vit monter vers lui les masses autrichiennes, il fit jurer à ses hommes de mourir tous plutôt que de se rendre.

Ces braves gens tinrent parole. Un contre dix, ils repoussèrent trois assauts furieux. D'Argenteau se découragea et se replia sur Montenotte (22 germinal — 11 avril).

Bonaparte avait été imprudent d'avoir mis si peu de monde à ce poste décisif : il répara cette faute par des prodiges de décision et d'activité. La nuit fut bien employée. Dès le lendemain matin, cette avant-garde française qui avait failli être coupée enveloppait d'Argenteau entre elle et un autre corps français commandé par Masséna. D'Ar-

genteau rejoignait à grand'peine et avec grandes pertes, à Dego, son chef Beaulieu revenu en toute hâte des environs de Gènes.

Le troisième jour, pendant que les Autrichiens, dispersés entre Gènes et Dego, tâchaient de se rallier sur ce dernier point, Bonaparte se jeta sur les Piémontais et les chassa de Millesimo sur Ceva, en leur prenant une division entière.

Le quatrième jour (25 germinal-14 avril), il se retourna contre les Autrichiens, les battit à Dego et leur fit sept ou huit mille prisonniers.

La première partie du plan de Bonaparte avait complétement réussi. Les deux armées ennemies, très-diminuées et désorganisées, étaient tout à fait séparées, et Bonaparte pouvait achever à son gré l'une ou l'autre.

La pensée de Carnot avait été que, lorsque l'on aurait battu et disjoint les deux armées ennemies, on se jetât sur les places intermédiaires entre le Piémont et la Lombardie, Alexandrie, Valenza, Tortone. Cela semblait la conséquence logique du plan de séparation. Bonaparte préféra en finir d'abord avec le Piémont. Il se crut assez fort pour y réussir, avant que les Autrichiens pussent revenir à l'aide.

Il laissa derrière lui une seule division pour observer les Autrichiens, et marcha droit au camp retranché qu'avaient les Piémontais à Ceva. Lorsque nos troupes, du haut de Montezemolo, virent se déployer sous leurs pieds les plaines du Piémont couronnées au loin par les sommets des grandes Alpes, un cri d'enthousiasme s'éleva de tous les rangs.

Les débris des Piémontais furent chassés de Ceva, puis de Mondovi. Les habitants de Mondovi accueillirent les Français avec des acclamations, et plantèrent l'arbre de la Liberté; mais leur sympathie se refroidit promptement, quand Bonaparte eut levé sur la ville et sa petite province une contribution d'un million.

Dès le 6 floréal (25 avril), Bonaparte était à Cherasco, à 10 lieues de Turin.

La marche sur Turin était une entreprise hardie. Les Français n'avaient pas de matériel de siége. Le roi de Sardaigne pouvait concentrer ce qui lui restait de forces dans sa capitale, et s'y défendre jusqu'à ce que les Autrichiens revinssent à son secours. Mais la terreur régnait à la cour et dans la ville. Le roi sentait tout défaillir autour de lui.

Il envoya le gouverneur de Turin solliciter un armistice. Bonaparte se hâta d'entrer en négociations, quoique le Directoire ne lui en eût pas accordé le droit. Il imposa des conditions qui mettaient le Piémont dans nos mains. Elles furent acceptées. Le roi de Sardaigne consentit à se retirer de la coalition, à remettre aux Français les places fortes de Coni et de Tortone, en laissant dans leurs mains tout ce qu'ils occupaient déjà, et à leur livrer passage sur son territoire pour communiquer avec la France et pour continuer les opérations contre l'Autriche (9 floréal-28 avril). Il envoya à Paris un plénipotentiaire pour traiter de la paix définitive.

Plusieurs des chefs de notre armée, ardents révolutionnaires, eussent voulu renverser le roi et fonder la République en Piémont, et ils avaient vivement protesté contre l'armistice. La majorité du Directoire était, au fond, dans le même sentiment. Cependant, quoiqu'il y eût en Piémont, comme partout, des partisans des principes français, la masse du peuple n'y était point préparée à une révolution, et la transaction dictée par Bonaparte nous était plus avantageuse que n'eût été la conquête. Elle nous en évitait les embarras.

Bonaparte, exalté par son succès, écrivit au Directoire qu'il espérait être avant un mois dans le Tyrol, donnant la main aux armées du Rhin. Il annonçait le projet de tirer des millions du duc de Parme, pour lui

accorder la paix, et de Gênes, sous prétexte des violations de la neutralité que les Anglais avaient commises dans son port.

C'était bien l'application de sa proclamation du 7 germinal. Les soldats l'appliquaient, de leur côté, comme ils l'avaient comprise. Leur général leur avait promis gloire et richesses. Ils avaient battu l'ennemi ; ils pillèrent le pays. Beaucoup d'entre eux se dédommagèrent de leurs longues privations par de tels désordres, que Bonaparte fut obligé d'ordonner aux généraux de faire fusiller les pillards. Mais il annonçait en même temps qu'il lèverait de fortes contributions sur le pays conquis, de manière à pouvoir payer la moitié de la solde en argent.

Il ne put ni ne voulut arrêter à fond l'impulsion qu'il avait donnée, et l'habitude de rançonner les contrées envahies s'introduisit dans tous les rangs de cette armée si brillante sur les champs de bataille, mais si promptement dévoyée de la sévère moralité des armées du Rhin. Bonaparte n'entendait pas laisser les soldats se débander pour la maraude, mais il ferma trop souvent les yeux, par système, sur les déprédations des chefs militaires et des commissaires civils.

Sa conduite envers les populations italiennes offrait des contradictions singulières. Dans une seconde proclamation du 6 floréal (25 avril), après ses victoires et avant l'armistice, il promettait à ses soldats la conquête et aux peuples de l'Italie la liberté.

C'était le commencement de la grande équivoque qu'il devait mettre, toute sa vie, dans ses paroles et dans ses actes. N'ayant aucune croyance, aucun principe, il fit appel, tour à tour, ou tout à la fois, à toutes les croyances et à tous les principes contradictoires, en même temps qu'aux intérêts et aux passions.

Paris et la France ne virent que la splendeur de ces rapides et foudroyants succès. Paris accueillit avec ivresse l'aide de camp de Bonaparte, Murat, apportant au Directoire les drapeaux conquis. Le Directoire fit décréter par les conseils que l'armée d'Italie avait bien mérité de la patrie. Il fit célébrer une fête à la Victoire, et ratifia l'armistice, qui fut converti le 25 floréal (14 mai) en un traité de paix.

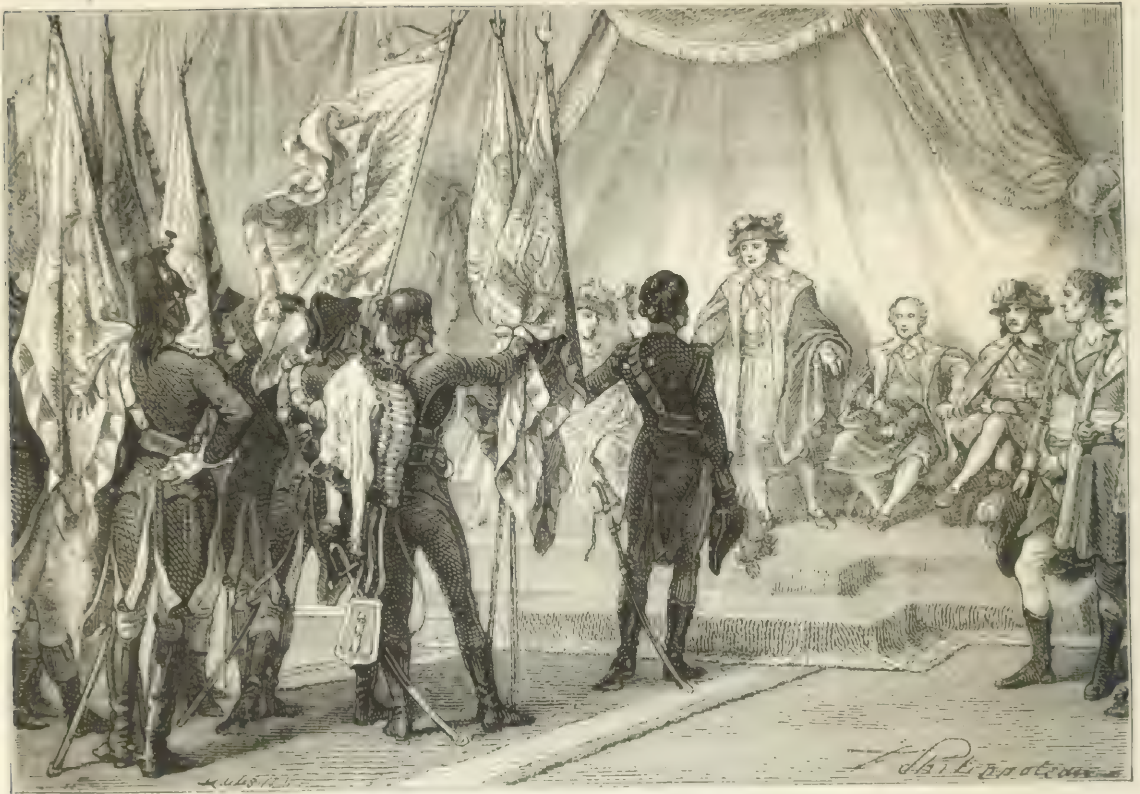
Le roi de Sardaigne renonçait à la Savoie et à Nice, nous cédait tous les passages entre la France et l'Italie, et démolissait les forteresses du revers italien des Alpes. Les places fortes de Coni, de Tortone, de Valenza resteraient dans nos mains jusqu'à la paix générale. Le roi accordait une amnistie à ses sujets poursuivis ou condamnés pour actes ou pour opinions révolutionnaires.

Le gouvernement royal, prévoyant que cette amnistie lui serait imposée, s'était hâté de faire exécuter, avant la signature du traité, un certain nombre de révolutionnaires piémontais qu'il tenait dans ses prisons !

Avant qu'on eût fêté à Paris les premières victoires de l'armée d'Italie, elle en avait déjà remporté de nouvelles.

Bonaparte s'était remis en mouvement dès les premiers jours de mai. Le roi de Sardaigne n'avait pu lui remettre la place forte de Valenza, qu'il réclamait comme tête de pont sur le Pô. Les Autrichiens s'étaient saisis de cette place piémontaise et y attendaient l'attaque des Français, avec Pavie et le Tésin derrière eux en seconde ligne. Bonaparte, au lieu de les attaquer de front, les tourna en filant le long de la rive droite du Pô et en allant passer ce fleuve à Plaisance, sur le territoire du duc de Parme (18 floréal-7 mai).

Ce beau mouvement obligea les Autrichiens à se replier rapidement sur l'Adda. Bonaparte imposa en passant au duc de Parme une contribution d'argent, de vivres et de tableaux, parmi lesquels le fameux



Marat présente au Directoire les drapeaux conquis par l'armée d'Italie.

*Saint Jérôme*, du Corrége, le grand peintre de Parme.

Bonaparte avait déjà énoncé au Directoire l'intention de prélever sur l'Italie, non-seulement de l'argent, mais des objets d'art, comme nous l'avions déjà fait en Belgique et partiellement en Hollande. Le Directoire eut le tort d'encourager cette disposition chez le général. Rien ne pouvait nous dépopulariser davantage parmi les Italiens, si justement fiers des trésors d'art qui sont la gloire de leur pays.

Bonaparte ne perdit pas de temps à Plaisance. Il y était arrivé le 18 floréal (7 mai) avec l'avant-garde. Dès le 20 (9 mai), toute l'armée avait franchi le Pô; la première division autrichienne qu'on rencontra fut chassée au delà de l'Adda. Le 21 floréal (10 mai), on marcha sur Lodi et l'on s'empara de cette ville. Un pont de cent toises (200 mètres) joint Lodi à la rive orientale de l'Adda. Le principal corps de l'armée autrichienne défendait le passage avec trente pièces de canon en batterie à l'autre bout du pont. Bonaparte opposa batterie à batterie, fit reculer par son canon la ligne autrichienne, puis lança sur le pont une colonne de grenadiers et de carabiniers (infanterie légère). Les trente canons autrichiens couvraient le pont de mitraille. Il y eut un moment d'hésitation parmi nos fantassins. Le général Masséna, le chef d'état-major Berthier, deux autres généraux et le chef de brigade (colonel) Lannes, se précipitèrent à la tête de la colonne et entraînèrent tout. Le pont fut franchi, la grande batterie autri-



Passage du Pont de Lodi.

chienne enlevée, le corps d'armée ennemi rompu et mis en déroute.

Le général autrichien Beaulieu, ralliant à grand'peine ses débris, évacua le Milanais et se retira sur le Mincio et sur Mantoue. Les Français entrèrent, le 25 floréal (14 mai), à Milan, aux acclamations du peuple et aux cris de « Vive la liberté! »

Bonaparte reçut, le jour même de cette entrée triomphale, des instructions du Directoire fort contraires à ses projets et à ses espérances. Le Directoire jugeait trop hardi son plan d'entrer par le Tyrol en Bavière pour y joindre les armées du Rhin. On lui annonçait que le général Kellermann, avec l'armée des Alpes, serait chargé d'occuper le Milanais, et que, lui, aurait à marcher avec l'armée d'Italie sur Rome et sur Naples.

Ce n'était pas plus la pensée de Carnot que celle de Bonaparte. C'était la pensée de la majorité du Directoire. La Réveillère et Rewbell, républicains sincères et ombrageux, commençaient à se défier de l'ambition du général. La Réveillère, passionné pour une nouvelle secte déiste qui s'organisait sous le nom de théophilanthropes et grand ennemi du catholicisme romain, désirait très-vivement qu'on allât détrôner le pape. Quant à Barras, il était jaloux du haut essor que prenait son ancien protégé. La Réveillère et Rewbell, auxquels se rattachait Barras pour tâcher de se garder une grande situation révolutionnaire, souhaitaient de porter la république dans toute l'Italie. Quoi que valût leur plan au point de vue politique, il était très-mauvais

au point de vue militaire, et il eût désorganisé le grand et beau plan de campagne arrêté entre Carnot et Bonaparte.

Bonaparte avait bien parlé au Directoire d'une démonstration contre Rome et Naples ; mais il n'entendait par là qu'une diversion à opérer par un de ses lieutenants pour obliger le pape et le roi de Naples à se détacher de la coalition, pendant qu'il marcherait en personne vers le Tyrol avec le gros de son armée, renforcée par des corps détachés du Rhin et des Alpes.

Bonaparte répondit très-vivement et sur le plan de campagne et sur l'unité nécessaire du commandement en Italie. Il offrit sa démission, si l'on persistait dans le partage du commandement entre lui et Kellermann.

Le Directoire hésita. Bonaparte employa des moyens efficaces pour l'obliger à se rétracter. Il agit avec habileté sur l'opinion, et les amis qu'il avait laissés derrière lui en France exploitèrent largement la brillante affaire du pont de Lodi. Il agit directement, d'une autre façon, sur le Directoire. Il lui envoya plusieurs millions pour aider à l'entretien des autres armées, en sus de tout ce qu'il prenait pour la sienne. Il avait imposé au duc de Modène des conditions plus dures qu'au duc de Parme, dix millions au lieu de deux, et aussi des tableaux et autres objets précieux. Il levait sur le Milanais une contribution de vingt millions, plus des tableaux et des objets d'art divers.

Le Directoire céda, et lui laissa le commandement général avec toute liberté d'action (8 prairial — 28 mai).

La conduite de Bonaparte en Lombardie était pleine de contradictions volontaires et calculées. Il poursuivait un double but bien difficile à faire concorder : pressurer ce pays et en tirer tout ce qu'il y pourrait prendre, et, en même temps, s'y faire une popularité, ou tout au moins un parti.

Les classes aisées et éclairées avaient dans le Milanais un vif désir de ne pas retourner sous la domination de l'Autriche : elles souhaitaient la république, mais la haute noblesse, les grands propriétaires, la voulaient avec des institutions aristocratiques, et la jeunesse bourgeoise la voulait avec la démocratie comme en France.

Bonaparte donna des espérances aux uns et aux autres, et demanda au Directoire s'il fallait laisser faire les populations. En attendant, il maintint le conseil qui administrait le pays du temps des Autrichiens, sous le titre de Congrès d'État, en renouvelant le personnel, et il organisa la garde nationale dans les villes. Conformément aux instructions de Carnot, il fit beaucoup d'avances aux savants et aux gens de lettres. Il essaya de rendre supportable la lourde contribution qu'il exigeait, en ordonnant de ne la répartir qu'entre les riches et le clergé. Mais, le même jour (29 floréal — 19 mai) il chargeait un agent de faire passer en France « les principaux objets d'art, de science, etc., qui se trouvaient dans les villes conquises. »

Singulier contraste avec ses appels à la fraternité des peuples, au réveil de l'Italie et du peuple romain ! (Proclamation du 30 floréal.)

Ses proclamations étaient d'une éloquence entraînante qui passionnait les soldats, étonnait les étrangers et fascinait chez nous toutes les imaginations. L'éclat de la forme empêchait de réfléchir sur le fond.

Les Français avaient été d'abord très-bien accueillis dans le Milanais, mais les exigences de Bonaparte, les maraudages des soldats, et, bien plus encore, les exactions des commissaires civils et des fournisseurs, provoquèrent en quelques jours une réaction dont profitèrent les partisans de l'Autriche et le clergé. Au moment où l'armée se remettait en marche afin de poursuivre les Autrichiens, une révolte éclata dans les campagnes et à Pavie. Milan même s'agitait.

Bonaparte revint en toute hâte, força l'entrée de Pavie, où s'étaient jetés quelques milliers de paysans armés, et réprima rudement l'insurrection (7 prairial — 26 mai).

Quatre cents otages, choisis parmi les familles les plus distinguées du Milanais, eurent ordre de se rendre en France, où le gouvernement de la République tâcha de les gagner par beaucoup d'égards et de démonstrations affectueuses.

Le gros de l'armée avait continué son mouvement en avant; mais le plan de Carnot et de Bonaparte n'était plus immédiatement exécutable.

Le mauvais état des armées du Rhin et le manque d'argent et de vivres avaient beaucoup retardé leur entrée en campagne. Elles étaient à peine en ce moment (fin mai) prêtes à franchir le Rhin.

Bonaparte ne pouvait donc s'avancer seul sur-le-champ vers le Tyrol, quand les deux autres armées étaient si loin encore. Son but immédiat devint, non plus le Tyrol, mais Mantoue, cette forte place qui restait la citadelle des Autrichiens en Italie, et que couvrait le général Beaulieu, retiré sur le Mincio.

Afin de couper les communications entre Mantoue et l'Allemagne, Bonaparte entra sur le territoire vénitien et se porta à Brescia, en poussant son extrême gauche jusqu'à Salo, sur le lac de Garda. Les Autrichiens ayant, par un ancien traité avec Venise, une route militaire à travers l'État vénitien, il était à peu près impossible de respecter la neutralité vénitienne. Un État qui accorde sur son territoire le passage à l'une des parties belligérantes n'a pas le droit de s'étonner que l'autre partie opère aussi sur son territoire.

Beaulieu, voyant les Français à Brescia, s'empara, de son côté, d'une place vénitienne, Peschiera, afin de maintenir ses communications menacées.

Bonaparte, comme il avait déjà fait entre Valenza et Plaisance, trompa Beaulieu sur le point d'attaque qu'il avait choisi et tenta le passage du Mincio à Borghetto. La cavalerie de l'armée d'Italie, peu nombreuse, mal montée, avait jusqu'alors assez mauvaise renommée et n'avait eu aucune part à nos succès. Pour la première fois, lancée par l'impétueux Murat, elle enfonça la belle cavalerie autrichienne et eut l'honneur de la journée. Les Autrichiens, qui n'avaient là que la moindre partie de leurs forces, évacuèrent Borghetto, repassèrent le Mincio. et brûlèrent le pont derrière eux. Nos grenadiers se jetèrent à l'eau et passèrent à gué.

Beaulieu abandonna Peschiera et se retira en Tyrol.

Bonaparte occupa Peschiera, effraya par ses menaces le sénat de Venise, qu'il accusa, sans motifs sérieux, d'avoir violé la neutralité.

Il arracha le consentement du sénat à l'établissement d'une garnison française dans Vérone, concurremment avec la garnison vénitienne, et à l'occupation de la ligne de l'Adige par les Français.

Beaulieu une fois refoulé sur le Tyrol et la ligne de l'Adige en nos mains, Bonaparte prépara le siége de Mantoue. Cette grande place et sa citadelle sont protégées par des marais que forme le Mincio; mais cette position, très-forte au point de vue défensif, permet à l'assiégeant de resserrer la garnison dans la place en occupant seulement quelques têtes de chaussée aux débouchés des marais. Bonaparte parvint à y bloquer 12000 hommes avec 8000, et garda ainsi la libre disposition de tout le reste de son armée.

S'il n'avait pas voulu, et avec raison, marcher sur Rome et sur Naples en négligeant les Autrichiens, il n'en reconnaissait pas moins la nécessité d'assurer la prépondérance française dans toute l'Italie et de désarmer ceux des gouvernements italiens

qui étaient avec nous en guerre ouverte ou en guerre sourde.

Le gouvernement aristocratique de Gênes nous avait donné des sujets de plainte



Augereau.

beaucoup plus fondés que n'avait fait celui de Venise. Il protégeait des bandes de partisans, soudoyés par le ministre d'Autriche à Gênes, qui couraient les Apennins, attaquaient nos convois et assassinaient nos soldats isolés. Bonaparte envoya Lannes, avec un détachement, disperser ces bandes, et dépêcha Murat avec une lettre menaçante au sénat de Gênes. Le sénat se soumit et renvoya de Gênes le ministre d'Autriche (26 prairial — 14 juin).

Quelques jours auparavant, le roi de Naples, effrayé des grands revers des Autrichiens, avait demandé et obtenu de Bonaparte un armistice (17 prairial — 5 juin). Il retirait sa cavalerie de l'armée autrichienne, et son escadre de la flotte anglaise. Cet arrangement avec Naples était contraire aux tendances de la majorité du Directoire, mais d'accord entre Bonaparte et Carnot. Celui-ci renonçait à la politique révolutionnaire au dehors, et ne visait plus qu'à une paix honorable.

Le pape, dont les États étaient maintenant à la portée de nos mains, ne devait pas s'en tirer à aussi bon compte que le roi de Naples. Bonaparte n'avait aucune envie d'aller à Rome, mais il entendait imposer au pape des conditions qui pussent excuser une transaction aux yeux du Directoire.

Les Français entrèrent donc sur le territoire du pape et occupèrent Ferrare et Bologne. Bonaparte fut accueilli à Bologne avec enthousiasme (1er messidor-19 juin) : la domination du clergé était insupportable à ces populations, surtout aux classes instruites. Bonaparte, tout à la fois, encouragea le mouvement populaire et empêcha toute violence contre les prêtres et les couvents. Il pensait à enlever au pape toute la contrée au nord des Apennins ; mais, en même temps, il avait déjà quelque idée d'arrangement politique avec la papauté, sans se soucier si le maintien de cette monarchie théocratique en Italie était compatible ou non avec l'existence de la République française.

Le pape, hors d'état de se défendre, avait sollicité la médiation de l'ambassadeur d'Espagne à Rome. Celui-ci vint à Bologne demander les conditions du général français. Bonaparte exigea vingt et un millions, tant en argent qu'en approvisionnements, cent tableaux au choix de nos commissaires, cinq cents manuscrits anciens, et l'occupation par nos troupes de Ferrare, de Bologne et d'Ancône; de plus, on ne rendit pas treize millions saisis dans les caisses publiques des États Romains.

Bonaparte franchit ensuite les Apennins avec un corps de troupes et descendit en Toscane. Le grand-duc de Toscane, quoique



Cathédrale de Milan.

prince autrichien, avait quitté la coalition dès qu'il l'avait pu, et ne souhaitait que d'être neutre; mais les Anglais, qui ne respectaient la neutralité nulle part, disposaient de son port de Livourne comme s'il leur appartenait, y amenaient les prises qu'ils faisaient sur notre marine, et y exerçaient sur les Français des violences impunies.

Bonaparte, d'accord avec le Directoire, résolut de s'emparer de Livourne. Le grand-duc ne résista pas plus à cette violation de sa neutralité qu'il n'avait résisté aux excès des Anglais. Les troupes françaises entrèrent à Livourne sans opposition (9 messidor-27 juin). Les navires anglais s'échappèrent, et l'on ne put saisir que les marchandises qu'ils avaient à terre; mais Bonaparte avait des vues au-delà de cette confiscation. Il voulait fermer les ports d'Italie aux Anglais sur les deux mers. Il y réussit par Livourne et par Ancône. Livourne devint son point d'appui pour recouvrer la Corse. Les Corses commençaient à se retourner contre les Anglais. Les manières anglaises

leur déplaisaient, et les victoires de leur compatriote Bonaparte produisaient sur eux une vive impression. Des mouvements insurrectionnels se prononçaient dans l'île, et les Anglais devaient être réduits à évacuer la Corse au premier débarquement de troupes françaises.

Le temps employé par Bonaparte à établir sa domination sur l'Italie avait servi aux Autrichiens à préparer un puissant effort pour la lui arracher. Pendant que l'archiduc Charles, frère de l'empereur, jeune homme d'une haute capacité militaire, était appelé au commandement en chef des deux armées destinées à la défense de l'Allemagne, le vieux général Würmser, commandant de l'armée autrichienne du Haut-Rhin, recevait l'ordre de se porter du Rhin en Tyrol avec 25,000 hommes et d'y rallier les restes de l'armée de Beaulieu. Le cabinet de Vienne envoya à Würmser des levées tyroliennes et croates, et lui fit une armée d'au moins 70,000 hommes, en y comprenant la garnison de Mantoue.

Bonaparte, avec les renforts qu'il avait reçus, ne comptait en tout que quarante et quelques mille soldats.

Würmser descendit du Tyrol pour secourir Mantoue, et attaqua par trois routes à la fois. Malgré la grande supériorité du nombre, c'était bien téméraire vis-à-vis d'un adversaire tel que Bonaparte.

Les trois colonnes autrichiennes marchèrent, la première par la rive gauche de l'Adige sur Vérone, la seconde le long de la rive orientale du lac de Garda sur Peschiera, la troisième par la rive occidentale de ce lac sur Salo et Brescia. Les deux premières colonnes devaient attaquer les Français et débloquer Mantoue, la troisième, tourner les Français et couper leurs communications avec le Milanais.

L'attaque, poussée avec vigueur, réussit d'abord. La colonne de gauche occupa les hauteurs qui commandent Vérone. La colonne du centre, que conduisait Würmser en personne, refoula les Français des importantes positions de la Corona et de Rivoli, qui barrent le passage entre le lac de Garda et l'Adige. La colonne de droite descendit de l'autre côté du lac de Garda jusqu'à Brescia, qu'elle enleva avec nos malades et nos magasins.

L'ennemi continuait d'avancer. Le péril croissait. Bonaparte, accouru au point central de Roverbello et voyant la ligne de l'Adige tournée, eut un moment la pensée de se retirer derrière le Pô. Un de ses lieutenants, Augereau, général d'une grande décision et d'une grande audace, s'y opposa vivement et se fit fort d'aller reprendre Brescia avec notre aile gauche.

Bonaparte laissa faire Augereau et prit une grande résolution. Dans la nuit du 13 thermidor (31 juillet), il leva le siége de Mantoue, en abandonnant l'artillerie de siége, ramassée à grand'peine dans toute la Haute-Italie, avec des approvisionnements considérables. Ce sacrifice lui permettait de masser toutes ses troupes afin de tomber successivement sur les divers corps ennemis trop espacés.

Würmser eût pu prévenir Bonaparte en coupant le centre des Français avec sa colonne centrale, la plus forte des trois; mais il crut que les Français l'attendaient auprès de Mantoue, et poussa droit à cette place, devant laquelle il ne trouva plus que des canons encloués et des débris de provisions noyées ou brûlées (14 thermidor — 1er août).

Les Français employèrent mieux leur temps. Augereau, comme il l'avait dit, se porta à marche forcée sur Brescia. La droite autrichienne ne l'y avait pas attendu; elle avançait pour joindre Würmser. Un petit corps français de 1,500 hommes avait renouvelé à Salo, sur le bord du lac de Garda, le dévouement victorieux des 1,200 soldats du colonel Rampon. Il avait repoussé cinq assauts d'un corps d'armée autrichien et fut

secouru à temps (13-14 thermidor; 31 juillet-1er août).

Bonaparte rejoignit Augereau à Brescia, d'où il reporta son quartier-général en avant, à Montechiaro. Il voulait aller occuper les hauteurs qu'une autre armée française a, de nos jours, enlevées aux Autrichiens dans la journée de Solférino. Mais, le lendemain, apprenant que l'ennemi avait passé en force le Mincio et que notre avant-garde avait abandonné le poste important de Castiglione, il projeta de concentrer l'armée à Montechiaro, puis de se replier sur l'Adda, pour, delà, reprendre l'offensive.

Augereau protesta de nouveau contre toute retraite. Il voulait attaquer sur-le-champ. Les autres généraux le soutinrent. Bonaparte lui dit avec impatience : « Eh bien! prenez le commandement! »

Il laissa Augereau diriger, sur notre droite, l'opération par lui réclamée avec tant d'ardeur, et alla rejoindre à Lonato notre centre commandé par Masséna. De cette position, il pouvait se porter à droite ou à gauche suivant les circonstances. De Lonato, il poussa notre gauche sur Salo et sur la rive occidentale du lac de Garda, pour tenir en échec le corps autrichien qui avait évacué Brescia.

Ce corps autrichien, supérieur en nombre, refoula notre gauche et vint se jeter sur Lonato pour tâcher de rejoindre Würmser. Là, il fut coupé, haché, dispersé par Masséna avec une perte énorme (16 thermidor-3 août).

La nuit précédente, Augereau avait attaqué l'avant-garde de Würmser et lui avait repris Castiglione et Solférino. Il battit de nouveau, le 16 thermidor, l'avant-garde de Würmser renforcée.

La droite autrichienne était tellement désorganisée par la défaite que lui avait fait éprouver Masséna, que ses corps, séparés les uns des autres, erraient au hasard. Un gros de 4,000 hommes revint, dans la journée du 17 thermidor (5 août), sur Lonato, où ses chefs avaient eu avis qu'il ne se trouvait plus que quelques centaines de Français. C'était précisément notre quartier-général, et Bonaparte était là en personne.

Le commandant autrichien fit sommer les Français de se rendre. Bonaparte répondit en lui donnant huit minutes pour mettre bas les armes avec sa division. Passé ce délai, il n'y aurait plus de quartier.

Le commandant autrichien se crut entouré par toute l'armée française, et se rendit.

Bonaparte, en ayant fini avec la droite autrichienne, alla rejoindre Augereau à Castiglione. Toute notre armée eut ordre de s'y concentrer.

Würmser avait enfin réuni sa gauche et son centre, et s'avançait avec une armée déjà bien réduite et fort ébranlée. Bonaparte feignit un mouvement de retraite, pour donner le temps à nos divisions d'arriver et pour engager Würmser à trop s'étendre à droite du côté du lac de Garda, puis il le tourna par sa gauche et reprit impétueusement l'offensive.

La position centrale de Solférino fut enlevée à la baïonnette par un jeune général de brigade, Joubert, qui commençait une brillante, mais bien courte carrière.

L'armée autrichienne fut enfoncée, culbutée, chassée au-delà du Mincio (18 thermidor-5 août). Würmser retourna en Tyrol avec la moitié à peine des forces qu'il en avait amenées. Il laissait dans les mains des Français 15,000 prisonniers et 70 canons.

L'impression fut immense dans toute l'Italie. Tous les gouvernements, à Rome, à Naples, à Gênes, à Venise, avaient cru au succès des Autrichiens et s'étaient laissé aller à des démonstrations hostiles contre la France. Ils courbèrent de nouveau la tête.

Bonaparte n'avait plus de parc de siége; il ne pouvait plus prendre Mantoue que par la famine. Il laissa un petit corps de blocus

devant la place, écrivit au général de notre armée du Haut-Rhin, à Moreau, pour lui donner rendez-vous à Inspriick, au cœur du Tyrol, et marcha vers les Alpes Tyroliennes, en remontant l'Adige et les deux rives du lac de Garda. Les Autrichiens furent chassés de Roveredo, de Trente, de tout le Tyrol italien (18-19 fructidor — 4-5 septembre).

Würmser et le gros de ses troupes n'étaient plus devant nous. Ce vieux général avait risqué un coup d'une hardiesse étrange. Tandis que les Français remontaient l'Adige pour entrer en Tyrol, il s'était jeté, par les passes des montagnes, dans la vallée de la Brenta, et il redescendait sur le territoire vénitien pour nous tourner et se reporter sur le Bas-Adige.

Tenter une telle entreprise avec les débris d'une armée vaincue était insensé. Bonaparte, abandonnant la route du Tyrol allemand, se rejeta sur la Brenta derrière Würmser, avec une rapidité prodigieuse, l'atteignit et le battit à Primolano et à Bassano, en lui faisant une masse de prisonniers (21-22 fructidor — 7-8 septembre).

Würmser, coupé d'avec le Tyrol et l'Autriche, n'avait plus qu'une ressource: c'était de gagner à tout prix Mantoue. A force de célérité, il y réussit. Il franchit l'Adige sur un point qui n'était pas gardé, passa sur le corps à quelques petits détachements français, entra dans Mantoue, et, là, renforcé par la garnison, il essaya de tenir encore la campagne. Il perdit sous Mantoue une nouvelle bataille, qui le réduisit à s'enfermer dans la place avec les restes de son armée. Le blocus fut repris.

Au moment même où l'armée française complétait ainsi l'éclatant triomphe de Castiglione, le pape refusait les conditions de paix que lui avait signifiées le Directoire. Carnot avait obtenu à grand'peine que le Directoire consentît à une paix quelconque avec celui que le gouvernement de la République appelait « le prince de Rome, » pour ne pas l'appeler le « Saint-Père. » Le Directoire exigeait, avec l'abandon des provinces au nord des Apennins, la révocation des actes pontificaux que le pape avait fulminés contre la Constitution civile du clergé, et l'abolition de l'Inquisition à Rome.

Le refus du pape (26 fructidor-12 septembre) ne rouvrit cependant pas les hostilités. L'armistice fut maintenu. Bonaparte avait fait comprendre au Directoire qu'il ne fallait pas se donner de nouveaux embarras avant la prise de Mantoue. La Réveillère, malgré sa haine pour le « papisme, » s'était rallié sur ce point à Carnot et à Letourneur.

Le roi de Naples ne fit pas comme le pape. Quand il vit les Autrichiens battus et rebattus, quand il sut que les Anglais évacuaient la Corse à la nouvelle d'un traité d'alliance entre la République française et le roi d'Espagne, il signa la paix (19 vendémiaire-10 octobre).

Le sénat de Gênes plia de nouveau, paya quatre millions d'indemnité, et rappela les démocrates gênois qu'il avait bannis.

Les événements d'Allemagne, plus que la saison qui avançait, contraignirent Bonaparte d'ajourner l'attaque du Tyrol ou celle de Trieste, entre lesquelles il balançait. Nous reviendrons sur cette campagne d'outre-Rhin, où d'importants succès avaient été suivis de revers.

Bonaparte, obligé à une sorte de trêve, s'occupa à mettre son armée dans des conditions d'équipement et de matériel qu'elle n'avait jamais connues, et à organiser selon ses vues le pays dont il était maître. Dans l'intérêt de sa puissance personnelle et non par sympathie pour la liberté de l'Italie, il était décidé maintenant à créer dans la Haute-Italie une grande république, en même temps qu'à traiter avec les monarchies du centre et du sud.

Il avait épargné le duc de Parme tout en le rançonnant, parce qu'il était parent du roi d'Espagne. Il détrôna le duc de Modène,



Pont d'Arcole.

cousin de l'empereur d'Allemagne, et il appela les Modénais à la liberté (13 vendémiaire-4 octobre).

C'était lui qui, présentement, était plus révolutionnaire que le Directoire. Le gouvernement directorial lui écrivait, précisément alors, de ne rien faire qui empêchât « une paix durable, » et le détournait de soulever les populations, afin de pouvoir rendre à l'Autriche le Milanais pour conserver la rive gauche du Rhin. Nos échecs d'Allemagne avaient produit ce revirement dans la majorité du Directoire.

Le Directoire n'osa cependant revenir sur ce qu'avait fait Bonaparte, qui poursuivait son entreprise, adjoignait Bologne et Ferrare à Modène, et se préparait à les réunir au Milanais.

Nos échecs en Allemagne, bien qu'ils ne fussent nullement décisifs, et les préparatifs que l'opiniâtre Autriche renouvelait en vue de l'Italie, commençaient à relever l'espoir de nos ennemis et à éloigner de nous les douteux. Bonaparte ne réussit pas à entraîner le roi de Sardaigne dans notre alliance contre l'Autriche. La cession du Milanais seule l'y eût décidé, et ni Bonaparte ni le Directoire ne voulaient alors le lui donner. Venise résista également à nos propositions d'alliance.

L'Autriche, après tant de pertes, semblait inépuisable. Elle avait reformé très-promptement une troisième armée d'Italie après la destruction de celles de Beaulieu et de Würmser. C'est que son gouvernement avait eu l'habileté de rendre cette guerre popu-

faire parmi les populations belliqueuses de la Hongrie, de la Croatie et du Tyrol. Les levées se faisaient avec la même facilité et la même ardeur qu'au temps de Marie-Thérèse. L'archiduc Charles avait fait introduire dans l'armée autrichienne des réformes et des règles d'avancement presque démocratiques.

Une double attaque fut concertée entre deux corps d'armée. Le principal, sous le général Alvinzi, arriva par les provinces orientales de la Vénétie ; le second corps, sous le général Davidowitch, par le Tyrol.

Bonaparte n'avait, encore cette fois, qu'une quarantaine de mille hommes à mettre en ligne, et les ennemis en comptaient près de soixante ; mais c'étaient des recrues contre les soldats les plus aguerris du monde, et le plan imposé par le cabinet de Vienne à ses généraux était encore plus hasardeux que celui qui avait été si malheureusement exécuté par Würmser. Il y avait une énorme distance entre les deux corps d'armée autrichiens, et Bonaparte était entre les deux.

Il marcha au-devant d'Alvinzi, qui avait déjà passé la Brenta, l'attaqua et le rejeta sur Bassano (15 brumaire-5 novembre), où il avait récemment défait Würmser. Dans la nuit, il fut informé que le général français Vaubois, qui occupait le Trentin, c'est-à-dire la partie italienne du Tyrol au sud des Alpes, avait été repoussé avec perte par les forces supérieures de Davidowitch et se retirait sur Vérone.

Bonaparte lâcha Alvinzi, retourna en toute hâte sur Vérone, renvoya le corps de Vaubois à Rivoli et dépêcha Joubert occuper plus au nord les défilés de la Corona. Le mouvement avait été si rapide qu'on prévint l'ennemi dans ces deux postes, qui barrent le passage entre l'Adige et le lac de Garde.

Alvinzi, cependant, voyant Bonaparte s'éloigner après une première victoire, l'avait suivi et avait poussé jusqu'aux hauteurs de Caldiero, sur la route de Vicence à Vérone. Bonaparte revint l'y assaillir (22 brumaire-12 novembre).

L'attaque, contrariée par le mauvais temps qui gênait les mouvements de notre artillerie, ne réussit pas.

La situation devenait critique. Alvinzi se maintenait dans un bon poste. Würmser, avec la garnison de Mantoue, qui était toute une armée, faisait sortie sur sortie. Il était à craindre que Joubert et Vaubois ne fussent forcés dans leurs positions par Davidowitch et que nous ne fussions tournés.

A la nouvelle du péril de l'armée, on vit accourir, des hôpitaux de la Lombardie à Vérone, une foule de malades encore enfiévrés, de blessés dont les plaies saignaient encore. Tous ces vaillants hommes arrivaient pour vaincre ou mourir avec leurs compagnons.

Le lendemain de l'attaque infructueuse contre Alvinzi, le 23 brumaire (13 novembre) au soir, Bonaparte, qui avait fait rentrer l'armée dans Vérone, lui fit repasser l'Adige. Les soldats croyaient d'abord à une retraite et s'en affligeaient. Mais, au lieu de tourner du côté de la Lombardie, on descendit la rive droite de l'Adige, et l'on franchit cette rivière à Ronco. Toute l'armée comprit alors qu'il s'agissait d'un de ces beaux mouvements tournants qui avaient déjà si bien réussi à Bonaparte. On était sur les derrières de la position autrichienne de Caldiero.

Les Français étaient séparés de l'ennemi par un vaste marais que traversaient deux chaussées ; l'une aboutissait à Vérone, l'autre à la route de Vérone à Vicence, en arrière du camp autrichien. Si l'on pouvait occuper la première de ces deux chaussées et déboucher par l'autre, toute retraite était coupée à l'ennemi. Masséna s'empara de la chaussée qui menait à Vérone et culbuta un gros corps autrichien venu pour la défendre.

Pendant ce temps, Augereau, avec une

autre colonne française, s'avançait par l'autre chaussée. Elle traversait un petit affluent de l'Adige, appelé l'Alpon, par le pont du village d'Arcole. Les Autrichiens défendirent vigoureusement ce pont. Deux fois, Augereau tenta en vain de forcer le passage. Bonaparte accourut en personne et s'élança vers le pont, un drapeau à la main. Quoique ce pont très-court fût peu de chose en comparaison de celui de Lodi, le feu de l'ennemi fut si terrible que la colonne française ploya. Des grenadiers restés fermes en tête entraînèrent le général pour le mettre à l'abri Le brave Lannes, en le couvrant de son corps, fut grièvement blessé, et l'aide de camp préféré de Bonaparte, Muiron, fut tué. Bonaparte eut son cheval tué sous lui et tomba dans le marais. Les grenadiers s'élancèrent au-devant des ennemis, qui franchissaient le pont pour s'emparer du général.

Ils le sauvèrent; mais nous ne pûmes franchir le pont. Beaucoup d'officiers d'élite avaient été tués ou mis hors de combat dans cette lutte sanglante.

Ce sang avait été versé inutilement pour nous. L'opiniâtre résistance des Autrichiens les avait sauvés d'un désastre; mais la position que nous n'avions pu enlever fut tournée. Une brigade française, qui avait passé l'Adige en bateaux au-dessous du confluent de l'Alpon avec l'Adige, chassa les Autrichiens d'Arcole quelques heures après.

Alvinzi avait abandonné son camp de Caldiero pour se reporter en arrière sur l'Alpon; mais, encore très-supérieur en nombre aux Français, il fit d'opiniâtres efforts pour se maintenir près de l'Adige : il espérait toujours que Davidowitch forcerait le passage afin de venir à son aide. Bonaparte, de son côté, n'ayant pas réussi à désorganiser l'armée d'Alvinzi, recommença le mouvement qu'il avait fait après le combat de Bassano; il se disposa à aller secourir Vaubois et Joubert contre Davidowitch, qui les accablait par le nombre et leur avait enlevé la Corona et Rivoli.

Au moment où Bonaparte repassait l'Adige à Ronco, Alvinzi essaya de reprendre l'offensive, et s'engagea de nouveau au milieu des marais. Ce fut sa perte. Bonaparte tourna tête, battit, écrasa les Autrichiens dans les marais, très-mauvais terrain pour eux, leur belle cavalerie s'y trouvant inutile; puis, les voyant en désarroi, il les poursuivit dans la plaine, de l'autre côté de l'Alpon. Alvinzi, rompu, enfoncé, dut renoncer enfin à la lutte et se retirer en désordre vers la Brenta.

Ce qu'on appelle la bataille d'Arcole avait duré quatre jours (25-29 brumaire).

Bonaparte envoya aussitôt Masséna et Augereau secourir Vaubois et Joubert et rejeter Davidowitch en Tyrol.

Pendant ces opérations, dont le résultat grandit la renommée toujours croissante de l'armée d'Italie et de son chef, avaient eu lieu des tentatives de négociation. La campagne d'Allemagne n'avait pas réalisé les espérances du Directoire, et il craignait que la fortune de l'armée d'Italie ne se soutînt pas jusqu'au bout. Il était donc sérieusement disposé à la paix, pourvu que l'Autriche et l'Angleterre la lui rendissent possible. Pitt, de son côté, appréhendait que l'Angleterre ne finît par se lasser. Le Directoire avait accueilli à Paris, cet automne, un envoyé anglais de haut rang, lord Malmesbury, et venait d'expédier en Italie un des personnages qui dirigeaient sous Carnot l'administration de la guerre, le général Clarke, avec mission de traiter d'un armistice et d'aller ensuite négocier à Vienne.

Le Directoire voulait offrir à l'empereur le choix entre diverses propositions: ou la restitution du Milanais, avec des agrandissements en Allemagne; ou bien les domaines du pape au nord des Apennins, en partageant le reste des États du pape entre les princes italiens; enfin, la Bavière et d'autres

accroissements en Allemagne aux dépens des princes ecclésiastiques, en faisant une part à la Prusse, l'électeur de Bavière étant envoyé en Italie pour y régner sur les Romains. L'offre de restituer le Milanais à l'Autriche était un triste démenti à toute la politique de la Révolution. L'abolition du pouvoir temporel du pape était, au contraire, une conséquence logique de cette politique.

Bonaparte, victorieux et assuré désormais de sa conquête, fut doublement mécontent qu'on envoyât un autre que lui négocier avec l'Autriche, et que l'on prétendît établir un armistice qui ne pouvait qu'arrêter ses succès.

Roide et hautain d'habitude, il savait se faire insinuant et séduisant au besoin. Il s'y prit si adroitement avec Clarke qu'il le gagna tout à fait: Clarke écrivit au Directoire qu'il fallait que le général en chef continuât à diriger toutes les opérations politiques au-delà des Alpes.

Le gouvernement autrichien, malgré sa nouvelle défaite en Italie, n'était, pas plus que Bonaparte, disposé à la paix. Il déclara qu'il ne pouvait recevoir à Vienne un plénipotentiaire de la République française, puisqu'il ne la reconnaissait pas, et que, d'ailleurs, il ne traiterait pas sans ses alliés. Il espérait, en ce moment, un nouvel auxiliaire. La tzarine de Russie n'était jusque là que de nom membre de la coalition. Elle n'avait donné aux ennemis de la France que des paroles. Elle était enfin sur le point de s'engager, moyennant un subside des Anglais, à fournir un contingent de 60,000 hommes.

Mais la « grande Catherine » mourut, le 17 novembre 1796, et son fils Paul, qui n'avait rien de ses idées ni de son génie, ne signa pas le traité.

La dernière victoire de Bonaparte et l'attitude de l'Angleterre avaient changé les dispositions du Directoire, qui, du reste, n'avait jamais cru le désir de la paix sincère chez Pitt. Le 21 frimaire (11 décembre 1796), le ministre des affaires étrangères d'Angleterre écrivait à son ambassadeur : « Quant à la question de consentir à ce que les Pays-Bas (la Belgique) continuent à faire partie de la France, Votre Seigneurie ne doit pas donner le plus léger espoir que Sa Majesté puisse se relâcher sur ce point. »

L'Angleterre prétendait que la France rendît la Belgique, tandis que la Prusse, la Russie et l'Autriche garderaient les grandes provinces qu'elles s'étaient partagées en Pologne. Quant à elle, elle n'entendait pas rendre les colonies qu'elle avait prises à la Hollande.

Le 29 frimaire (19 décembre), le Directoire rompit la négociation et signifia au plénipotentiaire anglais de sortir de Paris dans les quarante-huit heures.

Quatre jours auparavant, la flotte française avait quitté la rade de Brest, portant un corps d'armée et le général Hoche, et faisant voile pour l'Irlande, où la grande association républicaine des « Irlandais-Unis » appelait les Français. Hoche croyait voir enfin se rouvrir devant lui un plus brillant théâtre que la triste guerre civile où il avait, depuis deux ans, usé ses grandes facultés. Il existait en Irlande un nombreux parti qui visait à séparer cette île de l'Angleterre, et ses agents étaient venus en France presser le Directoire d'aider à la fondation d'une république irlandaise. Hoche était entré dans cette pensée avec passion, et le projet de descente en Angleterre, qui lui était commun avec Carnot, s'était changé en un plan de descente en Irlande. L'exécution en avait été quelque temps retardée par le mauvais état de notre marine et surtout par le mauvais vouloir de l'amiral Villaret-Joyeuse, qui s'était jeté en plein dans la réaction et qui tenait une conduite très-suspecte. Hoche put enfin partir dans la nuit du 25 frimaire (15 au 16 décembre), avec quinze vaisseaux de ligne, douze frégates et 13,000



Passage du Rhin à Neuwied.

soldats. Un second convoi portant 9,000 soldats devait suivre. Hoche avait donné ordre, en cas de rencontre avec la flotte anglaise, d'attaquer sur-le-champ les vaisseaux ennemis corps à corps, à l'abordage.

La sortie de la rade de Brest s'opéra sous de tristes présages. Un vaisseau de 74 canons donna sur une roche et s'engloutit avec tout ce qu'il portait. A la hauteur de l'île d'Ouessant, une tempête de deux jours dispersa au loin la flotte.

L'ouragan avait, en même temps, dispersé les croisières anglaises. La plus grande partie de la flotte se rallia et arriva au rendez-vous désigné, la baie de Bantry, sur la côte sud-ouest d'Irlande. Mais il manquait quelques navires, et, parmi eux, la frégate qui portait le général Hoche et l'amiral Morard de Galles, successeur de Villaret-Joyeuse!

La flotte anglaise ne paraissait pas. Le brave irlandais Wolfe-Tone, l'ami de Hoche, et les autres envoyés des Irlandais-Unis conjuraient les Français de descendre sans délai, et promettaient une vaste insurrection. Le général Grouchy, qui commandait en second sous Hoche, hésita, malgré les instances du chef d'état-major, et quoiqu'il eût en main des instructions très-positives de Hoche. Deux des trois contre-amiraux étaient opposés au débarquement ; le troisième hésitait, comme Grouchy, et, voyant le vent s'élever de nouveau, ils regagnèrent le large et remirent à la voile pour la France. Ils rentrèrent à Brest le 12 nivôse (1er janvier).

Ce jour-là même, le général Hoche et l'amiral Morard de Galles, après avoir à grand' peine échappé aux Anglais, au milieu desquels les vents avaient jeté leur frégate, entraient dans la baie de Bantry. Hoche, désespéré, repartit aussitôt pour aller rejoindre et ramener la flotte ; mais, durant trois semaines, sa frégate fut de nouveau ballottée par les tempêtes. Lorsque Hoche rentra à Brest, il trouva la flotte hors d'état de reprendre immédiatement la mer.

L'expédition d'Irlande fut ajournée, et Hoche reçut une autre destination.

Les vents, cette fois comme bien d'autres, avaient protégé l'Angleterre.

Ce n'étaient pas les accidents de la nature, mais des fautes militaires, qui, durant la campagne de 1796, avaient protégé l'Autriche en Allemagne. Nos généraux des armées du Rhin, quoique braves et capables, ne s'étaient pas trouvés, comme Bonaparte, à la hauteur du plan vaste et hardi qu'ils étaient chargés d'exécuter. Jourdan, dont le nom est resté justement honoré, ne fut jamais un général de premier ordre, et Moreau, qui le devint, ne l'était pas encore.

Carnot eût voulu que nos deux armées d'Allemagne dénonçassent l'armistice et commençassent leurs opérations presque en même temps que l'armée d'Italie. Les généraux en montrèrent l'impossibilité. On n'avait ni argent, ni magasins, ni fourrages. Le gouvernement avait tout promis et n'avait rien pu tenir. La chute rapide des mandats territoriaux, sur lesquels il avait compté, lui avait enlevé les moyens de subvenir aux besoins des armées. Les généraux n'avaient pas de quoi pourvoir aux dépenses les plus urgentes. La rive gauche du Rhin était ruinée par la longue guerre dont elle était le théâtre. Il n'y avait pas moyen de rentrer en campagne avant qu'on trouvât du moins du fourrage sur les champs.

Les troupes autrichiennes étaient en beaucoup meilleur état que les nôtres et avaient une très-grande supériorité en cavalerie. Il fut heureux pour nous que l'ennemi n'eût pas rompu l'armistice pendant l'hiver.

Les Autrichiens avaient compté sur les complots de Pichegru. Après qu'il eût donné sa démission, il resta quelque temps encore à Strasbourg, continuant sa correspondance avec l'ennemi. Il avait de l'influence sur Moreau, son ancien lieutenant, lui donnait les conseils les plus propres à le faire battre et en avertissait les Autrichiens. Le cabinet de Vienne venait de conférer le commandement en chef des deux armées autrichiennes d'Allemagne au jeune frère de l'empereur, l'archiduc Charles. Pichegru, par une lettre du 20 mai, pressa l'archiduc de dénoncer l'armistice et d'attaquer vivement les Français.

L'archiduc suivit ce conseil. Heureusement, le général Gouvion Saint-Cyr, un des lieutenants de Moreau, était parvenu à lui faire changer les dangereuses dispositions suggérées par Pichegru et à faire rapprocher l'armée de Moreau (Rhin-et-Moselle) de l'armée de Jourdan (Sambre-et-Meuse).

L'archiduc avait ordre de se jeter entre les deux armées françaises pour refouler Jourdan sur la Moselle, Moreau sur l'Alsace, et avancer sur la Sarre. Les Français le prévinrent. Jourdan avait une tête de pont sur la rive droite du Rhin, à Düsseldorf : il fit déboucher son lieutenant Kléber par Düsseldorf le 11 prairial (30 mai). Kléber chassa devant lui un corps autrichien qui gardait la rive droite.

Quelques jours après, Gouvion Saint-Cyr, avec l'aile gauche de l'armée de Moreau, marcha pour attaquer l'ennemi à Kaiserslautern. L'archiduc était sur la rive gauche du Rhin avec le gros de ses forces et pouvait tenter de faire sa trouée entre les deux armées françaises ; mais, sur ces entrefaites, étaient arrivées les nouvelles de la défaite de Beaulieu en Italie et de la défection du Piémont. Le maréchal Würmser, qui com-

mandait, sous l'archiduc Charles, l'armée autrichienne du Haut-Rhin, venait de recevoir l'ordre de partir pour l'Italie avec 25,000 hommes.

Würmser se replia avec toute son armée sur Manheim, puis partit. L'archiduc, affaibli par le gros détachement qu'emmenait Würmser, évacua la rive gauche du Rhin, sauf Mayence, et courut, avec une partie de ses forces, soutenir sur la rive droite le corps qu'avait battu Kléber.

Jourdan avait franchi le Rhin à Neuwied, au-dessous de Coblentz, pour joindre Kléber. N'ayant point opéré avec assez de célérité, il laissa à l'archiduc le temps de masser ses troupes, ne se jugea point en état de lui livrer bataille, et repassa le Rhin (30 prairial-18 juin).

Ce n'était là qu'un demi-échec. Jourdan, en attirant l'archiduc vers le nord, sur la rivière de Lahn, avait donné à Moreau la facilité de franchir le Rhin près de Strasbourg, à Kehl. Moreau fit forcer le passage par le général Desaix, dans la nuit du 5 messidor (23 au 24 juin).

Moreau, arrivé sur la droite du Rhin, mit un peu de lenteur dans ses mouvements et ne profita pas de la dispersion des forces ennemies pour les accabler avant que l'archiduc, revenu en toute hâte des bords de la Lahn, n'eût rallié les corps épars de l'ancienne armée de Würmser. L'archiduc barra le passage à Moreau à Ettlingen, entre Rastadt et Carlsruhe.

Moreau le chassa de ses positions (21 messidor-9 juillet). L'archiduc se retira sur le Necker, et, de là, sur le Danube. L'évacuation du pays de Bade et du Würtemberg par les Autrichiens amena la défection de tout le cercle de Souabe, qui traita avec les Français et qui leur promit des contributions en argent, en chevaux, en approvisionnements.

L'électeur de Saxe, après les princes de Souabe, abandonna la coalition.

Jourdan avait de nouveau passé le Rhin, puis la Lahn, et arrivait sur le Mein en chassant devant lui le corps autrichien, très-inférieur à son armée, qui avait déjà eu affaire à Kléber. Les deux armées françaises pouvaient se réunir et former une masse irrésistible de plus de 110,000 hommes, sans compter un gros corps d'observation laissé devant Mayence.

La réunion ne s'opéra pas. Moreau, qui avait ordre de se relier par sa droite à l'armée d'Italie en Tyrol, suivit l'archiduc vers le Danube, en jetant sa droite au-delà de ce fleuve jusqu'au lac de Constance et à l'entrée du Tyrol,

Jourdan, de son côté, manqua l'occasion d'écraser le corps autrichien de Wartensleben et suivit ce corps qui se retirait devant lui par la rive droite du Mein, au lieu de franchir cette rivière pour se rapprocher de Moreau. Il avait l'ordre du Directoire de rester sur la droite du Mein, afin de maintenir ses communications avec sa ligne de retraite. Cette première fois, la jonction paraît donc avoir manqué par la faute de la direction de Paris. L'occasion se représenta le mois suivant. L'archiduc, qui avait disputé le terrain pied à pied contre Moreau, entre le Necker et le Danube, reprit l'offensive et fut de nouveau repoussé à Neresheim le 24 thermidor (11 août). Il se retira au-delà du Danube.

L'armée de Jourdan était maîtresse du cours du Mein ; elle occupait Würtzbourg et Bamberg. Kléber, qui commandait pendant une maladie de Jourdan, avait écrit à Moreau, le 14 thermidor (1er août), pour lui demander par où et comment il désirait que la jonction s'opérât. Il n'y avait aucun obstacle.

Moreau ne consentit pas à appuyer sur sa gauche. Il avait l'ordre du Directoire de passer le Danube et le Lech, important affluent méridional de ce fleuve, c'est-à-dire d'envahir la Bavière et d'entamer le Tyrol. Il suivit donc l'archiduc sur la rive droite du

Danube. Il se porta sur le Lech et sur Augsbourg (2 fructidor-19 août).

Si Kléber fût resté à la tête de l'armée de Sambre-et-Meuse, la jonction, toutefois, se fût probablement effectuée : Kléber, maître de Nuremberg, eût sans doute tourné à droite vers le Danube, et nos deux armées eussent pu se donner la main par dessus ce fleuve.



Marceau.

Mais Jourdan, reprenant le commandement, fit tout le contraire. Il continua de pousser devant lui Wartensleben, en s'écartant du Danube vers la Bohême.

On ne peut plus dire, en cette occasion, que ce fut la faute du Directoire et de Carnot; car les instructions de Paris, comme l'atteste Gouvion Saint-Cyr dans ses Mémoires, insistaient sur la nécessité de la réunion des deux armées. Ce mouvement de Jourdan eut des conséquences funestes. L'archiduc Charles, qui avait perdu sa position centrale entre nos deux armées, eut la possibilité de la reprendre et le fit avec décision et rapidité. Il laissa 30,000 hommes au général Latour, afin de disputer le terrain, autant que possible, à Moreau, et, se reportant au nord du Danube avec le reste de ses forces, il alla joindre le général Wartensleben sur la Naab, faisant ainsi ce que Jourdan et Moreau eussent dû faire.

Jourdan, inférieur aux forces autrichiennes réunies, commença de se replier, et son arrière-garde éprouva un échec à Amberg. (7 fructidor - 24 août). Il recula jusqu'à Würtzbourg; là, il tint ferme et livra bataille à l'archiduc (17 fructidor-3 septembre). Après une vigoureuse résistance, il perdit le champ de bataille et se retira au nord de la Lahn, où Marceau, qui commandait le corps d'observation devant Mayence, vint le renforcer. Jourdan ne tira pas tout le parti possible de ce secours. Après une série de combats acharnés sur la Lahn, les Français continuèrent leur retraite vers le nord. Ils firent une perte cruelle entre la Lahn et la Sieg, à Altenkirchen (3e jour complémentaire de l'an IV-19 septembre). Le général Marceau y fut blessé mortellement d'un coup de carabine par un chasseur tyrolien. Sa jeunesse, son ardeur, sa générosité, sa simplicité républicaine, sa belle et sympathique figure, l'avaient rendu l'idole de notre armée et le faisaient aimer des ennemis mêmes. Les Autrichiens s'unirent à nous pour célébrer ses funérailles, et leur canon mêla ses adieux aux nôtres, quand on descendit ses restes dans la fosse. Le monument funéraire de Marceau s'élève aux bords du Rhin, près de Coblentz. Il était mort à 27 ans.

Jourdan, découragé par ses revers, brouillé avec Carnot, qui l'accusait de la mauvaise issue d'une campagne si brillamment commencée, donna sa démission. Il fut remplacé par l'ancien ministre de la guerre Beurnonville, faute grave, quand on avait Kléber sous la main. L'armée de



Funérailles de Marceau

Sambre-et-Meuse, retirée, partie au nord de la Sieg, partie sur la rive gauche du Rhin, ne fit plus rien du reste de la campagne et resta en échec devant Wartensleben, tandis que l'archiduc, reparti avec 16,000 hommes, courait essayer de faire contre Moreau ce qu'il avait fait contre Jourdan.

Moreau, quoique averti du départ de l'archiduc et du péril de Jourdan, avait continué son mouvement en Bavière; il avait poussé jusqu'à Munich, et imposé à l'électeur de Bavière la paix et une grosse contribution.

Il avait espéré, par là, faire lâcher prise à l'archiduc et l'obliger à revenir en Bavière; mais le prince autrichien laissa les Français rançonner tout à leur aise les Bavarois. Moreau essaya trop tard de communiquer avec Jourdan par sa gauche. Jourdan était déjà bien loin en pleine retraite. Moreau, alors, se trouvant seul à une si grande distance de la France, jugea nécessaire de commencer à son tour un mouvement rétrograde. Il repassa le Lech, puis l'Iller, suivi de près par le corps d'armée autrichien de Latour et harcelé par les populations bavaroises et souabes, qui se soulevaient de toutes parts autour de lui.

Latour, inférieur en nombre, eut la témérité de l'attaquer et essuya une rude défaite à Biberach.

Moreau continua sa marche vers le Rhin par le Val d'Enfer et Fribourg en Brisgau, forçant sur son passage les défilés de la Forêt-Noire. L'archiduc avait rejoint Latour, rallié le plus de forces qu'il avait pu, et il vint

assaillir Moreau aux environs de Fribourg. Moreau repoussa toutes ses attaques, acheva sa retraite dans le meilleur ordre et rentra en Alsace par les têtes de pont de Brisach et d'Huningue (30 vendémiaire-6 brumaire; 20-26 octobre.) Cette retraite victorieuse est restée célèbre et a valu grande renommée à Moreau. Il se montra là fort supérieur à ce qu'il avait été durant la première partie de la campagne.

Les dangers n'y avaient pourtant pas été tels qu'on l'a dit, et Moreau n'y eut pas réellement des forces bien supérieures ni surtout bien concentrées à combattre. Les pires difficultés vinrent de l'hostilité des populations plus que de l'armée ennemie.

Nos deux armées du Rhin se remirent en communication par la rive gauche. Le choix du remplaçant de Jourdan ne valait rien. Beurnonville, brave soldat, n'avait ni les talents ni la décision nécessaires. Il permit à l'ennemi, qui n'était plus inquiété sur la rive droite du Rhin, de concentrer tous ses efforts contre les deux têtes de pont importantes que nous avions à Kehl et à Huningue. Moreau ne réussit pas à secourir ces deux postes, qui furent réduits à capituler en janvier et février 1797, après que les garnisons eurent infligé de grandes pertes aux assiégeants.

L'Autriche avait semblé bien près de sa perte, au moment où Bonaparte, vainqueur de Beaulieu et de Würmser, menaçait de nouveau le Tyrol et Trieste, et où Jourdan et Moreau pénétraient jusqu'au cœur de l'Allemagne et approchaient des États héréditaires autrichiens. Sauvée de ce péril par les habiles manœuvres de l'archiduc Charles, et fière d'avoir, pour la seconde fois, obligé les Français à évacuer l'Allemagne, elle reprenait toutes ses espérances et préparait avec ardeur une quatrième tentative pour reprendre l'Italie sur Bonaparte.

Les derniers revers d'Alvinzi en Italie n'avaient point effacé, parmi les populations militaires de la monarchie autrichienne, l'impression produite par les succès de l'archiduc Charles. Vienne et les principales villes offrirent des bataillons de volontaires pour suppléer aux levées régulières qui s'épuisaient. Dès les premiers jours de janvier 1797, Alvinzi put rentrer en campagne et marcher de nouveau au secours de Mantoue. Le gouvernement du pape avait levé des troupes sous l'ancien général piémontais Colli, et celui-ci projetait de donner la main aux Autrichiens dès qu'ils auraient eu un succès. Le roi de Naples avait les mêmes intentions.

Alvinzi combina une double attaque, comme il avait fait deux mois auparavant, mais avec un plan différent. Il fit marcher le général Provera, avec une quinzaine de mille hommes, par Padoue vers le bas Adige, afin d'attirer de ce côté les Français, pendant que lui-même dirigeait en personne la principale attaque, avec 30 à 40,000 hommes, entre le haut Adige et le lac de Garda, afin de déboucher par Rivoli sur Mantoue.

Bonaparte, obligé de laisser un corps devant Mantoue, ne pouvait disposer de plus de 35,000 hommes contre au moins 50,000. Accouru à Vérone, il hésita d'abord entre les deux attaques entamées par l'ennemi le 23 nivôse an V (12 janvier), l'une sur la Corona, entre le lac de Garda et le haut Adige, l'autre sur Porto-Legnago et le bas Adige. Le rapport qu'il reçut de son lieutenant Joubert, le 24 nivôse au soir, ne lui laissa plus de doute. C'était au nord qu'était le danger. Joubert, qui gardait avec 10,000 hommes les positions entre le lac et le haut Adige, avait été assailli par 22,000 Autrichiens. Après avoir vigoureusement repoussé leur avant-garde, se voyant tourné, il avait dû se replier de la Corona sur le plateau de Rivoli.

Bonaparte courut aussitôt joindre Joubert à Rivoli, y appela la division de Mas-

séna, qui était à Vérone, et fit avancer un corps de réserve au sud de Rivoli, à Castel-Nuovo. Alvinzi, encore renforcé, croyait n'avoir affaire qu'au seul corps de Joubert. Il l'assaillit de front et détacha une colonne afin de lui couper la retraite sur Vérone. Le corps de Joubert soutint à lui seul, toute la matinée du 25 nivôse, les efforts de l'armée ennemie. Notre artillerie foudroya, écrasa la cavalerie et l'artillerie autrichiennes qui tentaient de monter vers le plateau par un long chemin tournant, le seul qui leur fût accessible; mais les masses de l'infanterie ennemie parvinrent à escalader le plateau. 4,000 hommes de Masséna arrivèrent enfin, comme Joubert allait succomber, et, après deux heures d'une mêlée furieuse, une charge désespérée, conduite par Joubert, enfonça, brisa la masse ennemie. La colonne qui avait tourné la position des Français, et qui était commandée par un émigré, fut elle-même coupée et prise par notre corps de réserve.

Alvinzi essaya, le lendemain, de renouveler la lutte. Joubert le tourna, le chassa de la Corona, lui prit 6,000 hommes et l'obligea de s'enfuir presque seul à travers les rochers.

Tandis que Joubert achevait ainsi la victoire, Bonaparte en remportait déjà une autre. Il avait reçu avis, sur le champ de bataille de Rivoli, que le général Provera, avec l'autre corps d'armée autrichien, était parvenu à franchir l'Adige, près de Legnago, et s'avançait sur Mantoue. Il était reparti aussitôt avec cette division Masséna qui avait marché toute la nuit du 24 nivôse (13 au 14 janvier) et, la matinée suivante, décidé la victoire à Rivoli, et qui fit encore, dans la nuit du 25 et la journée du 26, seize lieues tout d'une traite, pour aller secourir notre corps de blocus devant Mantoue. Nos soldats francais de ce temps étaient les premiers marcheurs du monde! On n'avait rien vu de pareil depuis les légions romaines. Ceux qui résistaient à de pareilles fatigues devenaient des hommes de fer; mais les faibles y périssaient.

Provera essaya d'opérer sa jonction avec la garnison de Mantoue par le faubourg de Saint-Georges. Le général français Miollis occupait ce faubourg, séparé de la ville de Mantoue par le Mincio, avec un détachement de 1,500 hommes. Il se défendit toute la journée. Le lendemain, Würmser, avec sa nombreuse garnison, et Provera, avec le corps de secours, firent un effort désespéré pour se rejoindre; mais la division Masséna, amenée par Bonaparte, était arrivée. Elle assaillit Provera, pendant que le général Sérurier, commandant du corps de blocus, chargeait Würmser, qui débouchait de la citadelle de Mantoue. Würmser fut repoussé. Provera, pris en tête par la division Masséna, en queue par les troupes d'Augereau, fut forcé de mettre bas les armes avec tout son corps d'armée.

En trois ou quatre jours, les Autrichiens avaient perdu une trentaine de mille hommes, dont 20,000 prisonniers.

Ce dernier triomphe couronnait et dépassait tous nos précédents succès de cette prodigieuse campagne d'Italie, et mettait Bonaparte au niveau des plus grands capitaines anciens et modernes.

Le maréchal Würmser ne pouvait prolonger davantage la défense de Mantoue. Vingt-sept mille soldats autrichiens y étaient morts de blessures ou de maladies depuis le commencement du siége. Le 18 pluviôse (29 janvier), n'ayant plus que trois jours de vivres, Würmser envoya demander une capitulation.

Bonaparte, dans la joie de son éclatante fortune, fut généreux envers un vieux soldat dont il estimait l'opiniâtre courage. Il accorda des conditions très-honorables à Würmser. Le maréchal ne resta point prisonnier de guerre et eut le droit d'emmener avec lui son état-major, deux cents cava-

liers et cinq cents fantassins et artilleurs, sans autres conditions que de ne pas servir de trois mois contre nous. Le reste de la garnison (il y avait encore 20,000 hommes)



Alvinzi.

devait être échangé le plus tôt possible contre des prisonniers français.

Bonaparte n'assista point en personne au défilé de cette garnison qui était toute une armée, soit affectation de dédain pour les honneurs qu'il avait mérités, soit par égard pour le vieux maréchal, auquel il ne voulait pas montrer son jeune vainqueur.

Würmser reconnut la courtoisie de Bonaparte, en lui donnant avis d'une tentative d'empoisonnement qui le menaçait.

Bonaparte était libre enfin de revenir au grand plan offensif contre l'Autriche qui avait été retardé d'une année; mais il jugea nécessaire, auparavant, d'en finir avec Rome et Naples, qui avaient manifesté de nouveau tout leur mauvais vouloir pendant la dernière crise de la guerre. Bonaparte, avec raison au point de vue militaire, mais avec une arrière-pensée de politique personnelle, voulait seulement faire peur au pape et lui imposer la paix au plus vite, ainsi qu'au roi de Naples, sans se donner l'embarras de les renverser. Le Directoire, tout en souhaitant d'enlever au pape le pouvoir temporel et de « détruire le centre d'unité romaine, » laissait à Bonaparte liberté d'action à ce sujet.

Bonaparte, de Bologne, se porta en avant avec un petit corps de troupes, balaya les soldats du pape, qui ne tinrent nulle part, ménagea les populations et leur déclara que les Français venaient en amis, occupa Ancône, envoya au Directoire la fameuse madone de Lorette, vieille image en bois, grossièrement sculptée, qui était l'objet de la dévotion des pèlerins de toute la catholicité. Mais, en même temps qu'il donnait cette satisfaction au directeur La Réveillère et à tous les ardents adversaires de « la superstition, » il témoignait de la bienveillance au clergé; il traitait humainement les prêtres français émigrés, qui étaient nombreux dans les États du pape, et obligeait le clergé romain à pourvoir à leur subsistance. Il avait déjà, lors de la capitulation de Mantoue, fermé les yeux sur l'évasion des émigrés français mêlés aux soldats autrichiens. Il n'avait pas plus les haines que les croyances de la Révolution. Ces haines, du reste, étaient fort amorties, et nos soldats républicains, maintenant, épargnaient volontiers les émigrés qui tombaient entre leurs mains.

Bonaparte franchit les Apennins et porta son quartier général à Tolentino, dans l'Ombrie. Quand on le vit à trois journées de Rome, la terreur succéda à la colère. La cour de Rome essaya de négocier. Il donna cinq jours pour que le pape lui envoyât des plénipotentiaires. Le pape se hâta de les dépêcher « à son cher fils le général Bonaparte, » avec sa bénédiction.

C'était une douloureuse nécessité pour le



Bataille de Rivoli.

pape et pour la cour de Rome que de demander, pour ainsi dire, quartier à la Révolution française. Mais c'était beaucoup que d'être admis à traiter à des conditions quelconques, lorsqu'on ne pouvait opposer aucune résistance. Le pape dut renoncer à toute alliance avec les ennemis de la France et à toute prétention sur Avignon et le Comtat venaissin, céder à la République française Bologne, Ferrare et la Romagne, laisser Ancône aux Français jusqu'à la paix générale, payer une nouvelle contribution de 15 millions, désavouer l'assassinat commis, en janvier 1793, sur le secrétaire de la légation française, Basseville, enfin, mettre en liberté les personnes détenues dans l'État romain pour opinions politiques.

Bonaparte fit seulement la concession de ne pas exiger, conformément aux instructions du Directoire, l'abolition de l'Inquisition romaine. On lui avait fait observer que cette Inquisition, depuis longtemps, ne brûlait plus personne.

Le traité entre la République française et le pape Pie VI fut signé le 2 ventôse (19 février 1797). Bonaparte écrivit au pape, aussitôt après, une lettre où il assurait « Sa Sainteté » de sa vénération ; il espérait, disait-il, que la République française serait « une des amies les plus vraies de Rome. »

Il avait écrit, la veille, à son lieutenant Joubert, dans les termes les plus méprisants pour ce gouvernement de prêtres, et il avait mandé au Directoire qu'il n'y avait pas d'inconvénients à traiter quant à présent avec Rome, parce que le gouvernement pontifical

ne pouvait exister longtemps, dépouillé de ses plus belles provinces, et qu'une révolution s'y ferait toute seule. — Qui voulait-il tromper, du pape ou du Directoire? — L'un et l'autre, suivant les circonstances et son intérêt.

La paix signée avec Rome décidait le maintien de la paix avec Naples. Bonaparte n'avait plus à s'occuper que de l'Autriche. La campagne s'annonçait dans les plus belles conditions et pour lui et pour la France. L'armée d'Italie, qu'une suite de victoires sans exemple animait d'une confiance illimitée en elle-même et en son chef, était devenue irrésistible. Nos deux armées d'Allemagne n'étaient nullement ébranlées par une double retraite, l'une honorable, l'autre victorieuse, qui n'avaient entamé ni leur énergie ni leur discipline. Reposées et renforcées, elles ne demandaient qu'à se reporter en avant. Elles aussi, comme l'armée d'Italie, elles avaient foi dans leurs chefs. Moreau avait grandi aux yeux de son armée de Rhin-et-Moselle, dans la dernière partie de la campagne. Quant à l'ancienne armée de Sambre-et-Meuse, elle avait maintenant à sa tête, non plus Beurnonville, mais le général Hoche : c'est tout dire!

Ces deux armées comptaient, au printemps, l'une soixante mille, l'autre plus de quatre-vingt mille hommes, et les Autrichiens n'avaient plus en tout à mettre en ligne devant elles qu'environ 80,000 hommes. L'archiduc Charles, comme Würmser l'année d'avant, mais dans des circonstances bien autrement périlleuses pour l'Autriche, avait été rappelé des bords du Rhin avec une partie de son armée ; il était chargé de défendre, non plus l'Italie, mais les États héréditaires d'Autriche, sur lesquels Bonaparte allait fondre du haut des Alpes.

Le succès était infaillible et décisif, si nos trois armées se concertaient et attaquaient toutes ensemble.

Mais, alors, Bonaparte n'aurait pas toute la gloire à lui seul. Hoche savait, comme lui, porter des coups foudroyants. On pouvait s'attendre à voir sur le Danube des journées dignes de celles de l'Adige et du Mincio.

Bonaparte était prêt; les autres, Moreau surtout, ne l'étaient pas. Bonaparte avait des raisons très-spécieuses pour entrer immédiatement en campagne. Il recevait, dans les premiers jours de mars, la plus grande partie d'un puissant renfort que lui avait promis Carnot. Moreau, avec un louable désintéressement, avait choisi dans son armée, qui avait beaucoup souffert, ce qui restait dans le meilleur état pour l'envoyer en toute hâte à Bonaparte : 20,000 excellents soldats arrivèrent du Rhin sur l'Adige avec un général de grand mérite, Bernadotte. Bonaparte avait donc ses renforts. L'archiduc Charles n'avait pas les siens. L'archiduc, accouru sur les confins de la Vénétie et du Tyrol, ne pouvait recevoir avant trois semaines 40,000 hommes détachés des armées autrichiennes du Rhin.

Cette avance de trois semaines était capitale pour l'ouverture des opérations. Il n'était pas douteux que Bonaparte ne culbutât les débris d'armées qu'allait lui opposer l'archiduc ; mais, après les premiers succès, Bonaparte pouvait se trouver compromis, s'il marchait sur Vienne avant que nos armées du Rhin fussent en mesure de lui donner la main; ou, tout au moins, s'il maintenait son avantage et si l'Autriche se résignait à traiter avec lui, les conditions de la paix seraient évidemment beaucoup moins avantageuses à la France que dans le cas où l'Autriche serait accablée, écrasée, sous nos trois armées réunies.

Ces considérations n'arrêtèrent pas Bonaparte. Il ne vit que l'intérêt de sa gloire.

Il se lança en avant.

Il avait tous les avantages : les premiers soldats du monde contre des recrues, et, pour la première fois, même le nombre : il avait plus de 60,000 hommes en ligne. L'ar-

chiduc eût pu du moins avoir une bonne ligne de défense dans des pays de montagnes ; mais le cabinet de Vienne lui avait imposé un plan défectueux. On l'avait obligé de couvrir la route de Vienne par le Frioul, au lieu d'occuper les positions bien plus fortes du Tyrol de façon à prendre Bonaparte en flanc et en queue dans sa marche, ou à lui opposer un front presque inexpugnable s'il attaquait par le Tyrol.

Dès que l'archiduc n'était pas en Tyrol, il eût dû se poster à l'entrée des montagnes de la Carinthie pour défendre la route directe de Vienne ; mais le cabinet autrichien lui avait imposé de couvrir avant tout la place maritime de Trieste.

L'archiduc avait donc pris position sur le cours inférieur du Tagliamento. Bonaparte l'y attaqua avec notre droite (25,000 hommes), le 27 ventôse (16 mars). Bernadotte, à la tête de ses soldats du Rhin, traversa la rivière à gué aux cris de « vive la République ! »

L'archiduc fut forcé à la retraite. Il eut avis que, pendant ce temps, Masséna, avec notre centre (15,000 hommes), avait poussé droit aux passes de la Carinthie, culbuté un corps autrichien, et allait s'emparer du col de Tarwis, la position décisive de ces montagnes.

L'archiduc y courut, mais trop tard et avec des forces insuffisantes. Masséna força ces hauts passages couverts de neige et de glace. Il rejeta l'archiduc de l'autre côté des montagnes. Un gros corps de trois divisions autrichiennes, qui n'avait pu rejoindre à temps l'archiduc, fut pris dans les défilés entre Masséna et une division envoyée par Bonaparte. Cinq mille hommes furent faits prisonniers avec leur général : le reste se dispersa (28-29 ventôse ; 17-18 mars).

Ces victoires avaient porté les Français au point de jonction des deux chaînes de montagnes qu'on nomme les Alpes Carniques et les Alpes Juliennes. Ils descendirent du bassin de l'Adriatique dans celui du Danube et du pays de langue italienne dans le pays de langue allemande. Ils étaient dans les domaines héréditaires de la vieille Autriche.

Bonaparte, avec son centre, entra dans Klagenfürth, capitale de la Carinthie. Son aile droite occupa, presque sans résistance, ce port de Trieste que le cabinet autrichien s'était efforcé si vainement de sauver à tout prix, et la province de Carniole. Sur la gauche, le général Joubert avait été chargé par Bonaparte d'opérer avec 20,000 hommes du côté du Tyrol. Il avait battu, dans cinq combats sanglants, des corps autrichiens que soutenaient les intrépides et adroits montagnards du Tyrol levés en masse : il leur avait tué plusieurs milliers d'hommes, leur avait fait 8,000 prisonniers, avait rejeté leurs débris au delà du mont Brenner ; puis il revint, à travers les montagnes neigeuses, rejoindre Bonaparte en Carinthie.

Cette entrée en campagne était magnifique ; mais la suite pouvait devenir difficile, à mesure que l'armée d'Italie s'enfoncerait dans les États autrichiens, sans s'être concertée avec les armées du Rhin. Bonaparte, afin d'éviter que les soulèvements populaires ne vinssent en aide aux forces régulières autrichiennes, garda envers les populations allemandes des ménagements qu'il n'avait pas eus pour les Italiens : il leur adressa une proclamation où il leur promettait de ne pas leur imposer de contributions et rejetait tous les maux de la guerre sur l'obstination du ministère autrichien, vendu, disait-il, aux Anglais.

Le 11 germinal (31 mars), il reçut à Klagenfürth une dépêche du Directoire qui lui annonçait que le passage du Rhin n'avait pu encore être effectué par Moreau, faute d'argent et d'équipages. Les contributions auxquelles s'étaient engagés les princes de l'Allemagne du Sud n'avaient pas été

payées, par suite de la retraite de nos armées, et nos embarras étaient toujours les mêmes à l'intérieur.

Bonaparte avait commencé à désirer sincèrement le concours des armées du Rhin. Il comptait bien battre de nouveau l'archiduc Charles, quoique l'archiduc eût reçu enfin ses renforts, très-entamés en Tyrol par Joubert; mais il comprenait que, si l'empereur et le cabinet autrichien se retiraient de Vienne en Hongrie, l'armée d'Italie ne suffirait certainement pas pour terminer la guerre.

Il fit donc sur-le-champ, sans y être autorisé, des ouvertures de paix à l'archiduc Charles. Il l'engageait, dans sa lettre, à mériter le titre de bienfaiteur de l'humanité, en décidant son gouvernement à la paix. « Quant à moi, disait-il, si l'ouverture que j'ai l'honneur de vous faire peut sauver la vie à un seul homme, je m'estimerai plus fier de la couronne civique que j'aurai méritée que de la triste gloire des triomphes militaires. »

Bonaparte savait parler tous les langages, même celui de la philanthropie, bien qu'en réalité, parmi les grands capitaines, aucun n'ait moins que lui ménagé la vie des hommes.

L'archiduc répondit avec courtoisie, mais en s'excusant d'engager une négociation pour laquelle il était sans pouvoirs.

C'était une maladresse de la part du cabinet de Vienne que de n'avoir pas autorisé l'archiduc à négocier; car l'empereur et ses ministres étaient résignés à traiter. Ils ne gagnèrent à ce retard que de nouvelles défaites. Bonaparte reprit vivement sa marche et força les défilés de Neumarck, que l'archiduc essayait de défendre avec les renforts venus du Rhin. L'émulation entre l'armée d'Italie et ses auxiliaires des armées de Rhin-et-Moselle et de Sambre-et-Meuse rendait nos soldats irrésistibles.

L'archiduc demanda un armistice. Bonaparte répondit qu'on n'accorderait d'armistice que pour traiter de la paix, et continua sa route.

Les Autrichiens essuyèrent un nouvel échec à Unzmarck, et, le 18 germinal (7 avril), notre avant-garde occupa Léoben, sur la Muer. Elle poussa jusqu'à Bruck et jusqu'au Simmering. L'armée française n'avait plus à franchir que le Simmering, l'extrémité orientale des Alpes Noriques, pour descendre sur Vienne. Elle n'était qu'à vingt-cinq lieues de cette capitale.

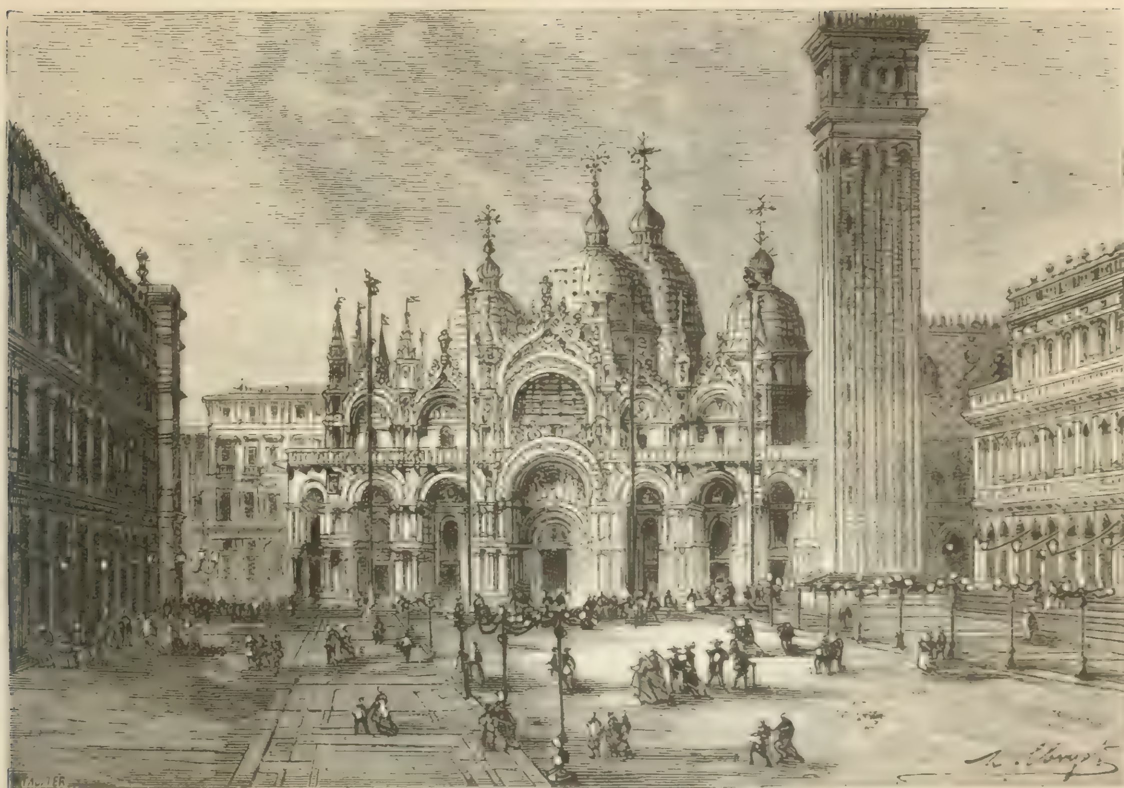
Ce même jour, 7 avril, deux officiers-généraux autrichiens se présentèrent au quartier général français, et demandèrent une suspension d'armes pour traiter de la paix. Bonaparte l'accorda pour cinq jours, puis consentit à la prolonger du 24 germinal au 1er floréal (13-20 avril).

Sur quelles bases allaient s'engager les négociations?

Bonaparte était encore incertain sur les conditions qu'il ferait à l'Autriche. Il était si pressé de se donner les honneurs de la paix, qu'il songeait à rendre la Lombardie à l'Autriche, après avoir tant parlé aux Lombards de liberté et d'indépendance. Il eût seulement, en ce cas, conservé une République Cispadane, c'est-à-dire formée des pays au sud du Pô (Modène, Bologne, Ferrare, la Romagne), comme avant-garde de la France en Italie. C'était là un projet non-seulement déplorable au point de vue des principes de la Révolution, mais d'une très-mauvaise politique. Il nous laissait engagés en Italie dans des conditions fort désavantageuses.

Mais ce n'était point là une pensée bien arrêtée dans l'esprit de Bonaparte. Il avait aussi déjà des idées d'arrangement aux dépens des États vénitiens. Les événements qui se passaient en ce moment même dans la Vénétie le décidèrent.

Bonaparte et le Directoire avaient plusieurs fois pressé le gouvernement vénitien de quitter la neutralité pour entrer dans



Venise (place Saint-Marc).

notre alliance. Le sénat de Venise n'avait pu s'y résoudre. Il sentait qu'une fois engagé dans l'alliance de la Révolution française, il ne pourrait maintenir une constitution plus qu'aristocratique, qui excluait de toute participation au pouvoir, non-seulement les classes populaires, mais même les classes patriciennes de toutes les villes soumises à Venise. Incapable de faire respecter sa neutralité, le gouvernement vénitien avait vu son territoire devenir le théâtre de cette grande guerre à laquelle il ne prenait point de part, et il avait été obligé d'admettre dans ses places fortes de la terre ferme des garnisons françaises qui partageaient le service avec les garnisons vénitiennes. Un parti révolutionnaire, chose inévitable, s'était formé dans les Etats de Venise, précisément parmi les classes qui étaient, ailleurs, opposées à la Révolution. Les familles aristocratiques des villes sujettes de Venise s'étaient mises à conspirer avec leurs voisins les Lombards, qui les excitaient à réunir leur pays au Milanais. Bonaparte et ses lieutenants favorisaient ce mouvement. Tandis que l'armée française marchait vers l'Autriche, le parti révolutionnaire, renforcé par les patriotes lombards, se souleva à Bergame, à Brescia, à Salo, et proclama la réunion au Milanais (22-27 ventôse ; 12-17 mars).

Les classes populaires n'étaient pas favorables au mouvement ; elles étaient attachées au gouvernement vénitien, qui les traitait avec beaucoup de douceur, et les réquisitions, les exigences de notre armée

les avaient irritées. Les montagnards du Brescian et du Bergamasque se soulevèrent en faveur de l'autorité vénitienne. Les troupes régulières lombardes, qu'avait organisées Bonaparte, eurent ordre de désarmer les montagnards.

Le sénat de Venise, effrayé, expédia des députés à Bonaparte pour invoquer son intervention. Il la leur promit à deux conditions : des concessions aux villes sujettes de Venise et l'alliance française.

Le sénat de Venise ne fit rien et la situation s'aggrava chaque jour. Les montagnards, surexcités par des agents autrichiens, avaient commencé une petite guerre et contre les Lombards et contre les Français. Ils firent prisonniers dans Salo un détachement de 300 Français et Polonais au service de France.

Bonaparte apprit ce fait, qui l'irrita fort, le surlendemain de l'armistice, le 20 germinal (9 avril). Il était dans une de ces situations d'esprit où le moindre incident emporte la balance. Il expédia un message menaçant au doge de Venise; mais il n'attendit pas la réponse. Il se décida à sacrifier la Vénétie.

Les conférences pour la paix s'ouvrirent à Léoben, le 26 germinal (15 avril), entre Bonaparte et les envoyés autrichiens, le comte de Meerfeldt et le marquis de Gallo.

Ceux-ci avaient les pleins pouvoirs de l'empereur François II. Bonaparte n'avait pas ceux du Directoire. Il s'en passa.

Lorsque les plénipotentiaires autrichiens voulurent consigner, dans le premier article des préliminaires, que l'empereur reconnaissait la République française, Bonaparte s'écria : « Effacez cela! la République n'a pas besoin d'être reconnue. Elle est comme le soleil sur l'horizon : tant pis pour qui ne veut pas le voir! »

Bonaparte suivait l'exemple de la Convention nationale. Lorsque la Convention avait traité avec la Prusse et l'Espagne, elle n'avait point admis que ces puissances eussent à reconnaître la République. Trois projets de préliminaires à choisir furent envoyés, le 27 germinal (16 avril), à l'empereur François. Tous trois admettaient la cession de la Belgique et de la rive gauche du Rhin à la France.

L'Autriche eût consenti à n'avoir plus rien en Italie et eût accepté une indemnité en Allemagne, par exemple la Bavière, à condition que la France garantît la République de Venise dans sa constitution actuelle.

Dès qu'on sortait de la voie purement révolutionnaire et qu'on entrait dans celle des remaniements territoriaux au point de vue des convenances et non des principes, c'était en Allemagne qu'il fallait dédommager le prince qui était encore, en ce temps-là, le chef de l'empire allemand.

Il y aurait eu sans doute inconvénient et contradiction fâcheuse, pour la République française, à garantir la constitution aristocratique de Venise; mais les autres projets étaient incomparablement pires. Bonaparte écarta cette solution, et, comme il pensait que le Directoire l'eût acceptée, il lui cacha la proposition.

Il écrivit au Directoire qu'il offrait de rendre la Lombardie à l'Autriche, parce qu'elle avait refusé, ajoutait-il faussement, toute compensation en Allemagne!

L'Autriche, poursuivait-il, n'accepte pas la Lombardie, à moins qu'on n'y ajoute une portion du territoire vénitien ou des légations (les provinces enlevées au pape) (27 germinal-16 avril).

Quatre jours auparavant, il disait, dans une proclamation aux Lombards : « Vous demandez des assurances pour votre indépendance! Ces assurances ne sont-elles pas dans les victoires que l'armée d'Italie remporte chaque jour? Vous ne doutez pas de l'intérêt et du désir qu'a

notre gouvernement de vous constituer libres et indépendants ! »

La restitution de la Lombardie à l'Autriche formait le premier des trois projets envoyés à Vienne. Les deux autres projets ne rendaient pas la Lombardie, mais offraient à l'Autriche des compensations, et l'un des deux énonçait formellement que cette compensation comprendrait la plus grande partie des États vénitiens.

Ainsi, dans chacun des trois projets, Bonaparte livrait, au nom de la République française, une partie des populations italiennes à l'Autriche.

Prévoyant la vive opposition qui se produirait au sein du Directoire, il récriminait aigrement contre l'inaction des armées du Rhin, qui empêchait de dicter les conditions de la paix comme on l'aurait pu faire. Rien n'était plus injuste ; car il s'était jeté tout seul en avant, sans se soucier si les armées du Rhin étaient en mesure d'en faire autant.

L'Autriche fit son choix entre les trois projets, et les préliminaires de paix furent signés à Léoben le 29 germinal an V (18 avril 1797). — L'empereur renonçait à la Belgique et reconnaissait les limites de la France décrétées par les lois de la République française. Les armées françaises évacuaient les provinces autrichiennes qu'elles occupaient (Styrie, Carinthie, Tyrol, Carniole et Frioul). Les deux parties enverraient au plus tôt des plénipotentiaires en pays neutre, à Berne, pour y conclure sous trois mois la paix définitive. — Les hostilités cessaient immédiatement entre l'Empire germanique et la France.

Il était encore question, dans cet article, de « l'intégrité de l'Empire germanique », ce qui permettait à l'Autriche d'équivoquer sur la limite du Rhin, implicitement reconnue par elle à la France.

Par des articles secrets, l'empereur renonçait au Milanais, à condition d'être dédommagé par la partie du territoire vénitien entre l'Oglio, le Pô, la mer Adriatique et les États héréditaires autrichiens, plus la Dalmatie et l'Istrie. — La partie des États vénitiens à l'ouest de l'Oglio (le Bergamasque, Crema, Crémone, etc.) appartiendrait à la République française. — La France rendait Mantoue à l'Autriche. — La France cédait à la République de Venise, en dédommagement de ce qu'on lui enlevait, la Romagne, Bologne et Ferrare. — Le Milanais et la partie du territoire vénitien acquise à la France formeraient une République indépendante.

La compensation accordée à Venise était « inconvenante et insuffisante, » ainsi que Bonaparte l'avoue dans sa lettre au Directoire. Elle ne pouvait être acceptée par le Sénat, et on ne l'avait stipulée que par un reste de respect humain.

Bonaparte affirme, dans cette même lettre, que ce traité sera « un monument de la gloire de la République française et un présage infaillible qu'elle peut, en deux campagnes, soumettre le continent de l'Europe, si elle organise ses armées avec force. »

Il entrevoyait déjà, dans cet élan orgueilleux, Austerlitz et Iéna. Il concluait en déclarant « qu'il ne s'était jamais considéré pour rien dans toutes ses opérations ; qu'il ne demandait que du repos, et que la calomnie s'efforcerait en vain de lui prêter des intentions perfides. — Ma carrière civile, disait-il, sera, comme ma carrière militaire, une et simple. »

Au moment où Bonaparte se plaignait avec tant d'aigreur de l'inertie des armées du Rhin, le jour même où il signait les préliminaires de Léoben, le Rhin était franchi, et une victoire au delà du Rhin répondait à ses victoires.

Il n'avait pas dépendu de Hoche que la campagne n'eût commencé en Allemagne presque aussitôt que dans le Frioul. Arrivé

sur le Rhin à la fin de février, il avait, en quelques semaines, remis l'ordre dans l'administration militaire, ainsi que Bonaparte l'avait fait à l'armée d'Italie au commencement de la campagne précédente. Après avoir débuté par une sorte de coup d'état contre les commissaires et les fournisseurs qui pillaient et l'armée et le pays conquis, il avait assuré le bon emploi des ressources qu'offrait la contrée occupée par l'armée de Sambre-et-Meuse sur les deux rives du Rhin, tout en ménageant les populations allemandes plus que Bonaparte n'avait ménagé les Italiens. Il était à la tête d'une magnifique armée de 86,000 hommes capables de tout entreprendre sous un chef tel que lui.

L'armée de Rhin-et-Moselle était loin de cet état florissant. Elle comptait une soixantaine de mille hommes très-fatigués encore de la campagne d'hiver où ils avaient tâché en vain de défendre Kehl et la tête de pont d'Huningue : ils manquaient de tout; le pays qu'ils occupaient ne pouvait leur fournir presque rien, et Hoche était obligé de leur envoyer des vivres et des chevaux. Les lenteurs de Moreau, irritantes pour l'impatience de Hoche, avaient de légitimes excuses.

On était au milieu d'avril : Hoche n'attendit plus, et, sans s'arrêter à la nouvelle de l'armistice conclu par Bonaparte pour l'armée d'Italie, il lança son lieutenant Championnet, avec son aile gauche, par la rive droite du Rhin, de Düsseldorf sur la Sieg (28 germinal-17 avril). Le lendemain, il passa le Rhin en personne, à Neuwied, avec le gros de l'armée. Le général Werneck, qui commandait l'armée autrichienne du Bas-Rhin, était hors d'état de résister à des forces plus que doubles des siennes; pris entre les deux attaques des Français, il fut enfoncé, culbuté, chassé au delà de la Lahn, et devancé sur le Mein par les Français.

Les Français étaient aux portes de Francfort le 3 floréal (22 avril). Les Autrichiens avaient perdu à chaque pas des centaines de prisonniers et des canons. Leur armée, de 30 à 40,000 hommes, était cernée par 60,000 Français, et sa destruction était inévitable, lorsqu'arriva un courrier apportant la signification des préliminaires de Léoben. Hoche fut ainsi arrêté, à l'instant même où une carrière digne de son génie s'ouvrait devant ses pas. Il montra une sérénité et une abnégation entières.

Le 1er floréal (20 avril), Moreau, à son tour, enfin mis en mesure d'agir par les efforts de son vaillant et actif lieutenant Desaix, avait passé le Rhin au-dessous de Strasbourg, près de Kilstett. Il gagna une bataille de deux jours sur l'armée autrichienne du Haut-Rhin. Le 3 floréal (22 avril), son avant-garde força le passage de la Renchen, et une nouvelle bataille allait s'engager. Le succès n'en était pas douteux.

La signification des préliminaires de paix arrêta Moreau ainsi que Hoche. Si Bonaparte les eût attendus, ils eussent infailliblement balayé devant eux les débris des armées autrichiennes du Rhin et poussé jusqu'à Vienne. L'Autriche eût été accablée et réduite à se rendre à discrétion. Il n'aurait plus été question de la dédommager en Italie, au mépris de tous les principes et de tous les droits.

La majorité du Directoire accueillit d'abord par une explosion de colère la dépêche envoyée par Bonaparte. La Réveillère et Rewbell s'indignèrent, et de l'audace du général qui avait signé sans autorisation un acte aussi grave, et des conditions qu'il avait souscrites. Barras parla comme eux. Carnot fut d'avis qu'il fallait ratifier.

Comment un homme si droit put-il approuver un acte aussi injuste? — Carnot, depuis longtemps déjà, n'avait plus qu'une

pensée : lui qui avait si bien organisé et dirigé la guerre, il ne songeait plus qu'à la finir. Il était douloureusement préoccupé du mauvais état intérieur de la France, qui offrait un si triste contraste avec l'éclat de nos victoires. Il voyait la ruine dans les finances, le désordre dans les idées et dans les mœurs. Il craignait que le pays, ballotté entre des terroristes qui l'effrayaient et des réacteurs qui le ramenaient à un passé détesté, ne se jetât dans les bras d'une dictature militaire, et il n'apercevait de chance de salut pour la République que dans une paix qui calmerait les esprits, ranimerait le travail et nous permettrait de rétablir l'ordre dans les rapports économiques. Cette préoccupation patriotique exclusive lui fit méconnaître le caractère d'un traité par lequel on peut dire que la Révolution se reniait elle-même.

Letourneur suivit Carnot, et Barras convint qu'il n'y avait pas moyen de refuser la ratification.

Il est certain que l'opinion publique était entièrement pour la paix et qu'il y aurait eu un déchaînement presque général contre le Directoire, s'il eût désavoué Bonaparte.

Le Directoire ratifia les préliminaires de Léoben.

## CHAPITRE XVII

DIRECTOIRE (SUITE). — BONAPARTE OFFRE VENISE A L'AUTRICHE. SES VUES POLITIQUES. — QUERELLES ENTRE LE DIRECTOIRE ET LES CINQ-CENTS. BONAPARTE POUSSE A UN COUP D'ÉTAT. DIVISIONS DANS LE DIRECTOIRE. LE 18 FRUCTIDOR. — MORT DE HOCHE. — PAIX DE CAMPO-FORMIO AVEC L'AUTRICHE.

(30 Germinal an V-26 Vendémiaire an VI. — 18 Avril-17 Octobre 1797.)

Lorsque furent signés les préliminaires de paix avec l'Autriche, la France venait de traverser une crise électorale qui devait avoir de funestes conséquences. L'époque fixée par la Constitution pour le renouvellement partiel des deux Conseils étant arrivée, les assemblées primaires s'étaient réunies au commencement d'avril. Elles avaient



Barbé Marbois.

opéré dans de fâcheuses conditions. Les Jacobins avaient excité des désordres sur quelques points où ils étaient en force ; mais, en général, les réactionnaires avaient dominé encore plus que lors de la nomination du premier tiers en vendémiaire an IV. Les masses avaient montré peu d'empressement à voter, et la réaction n'avait ménagé ni les manœuvres ni les fraudes. Des hommes très-honnêtes dans la vie privée ne se faisaient pas scrupule de remplir les urnes de faux bulletins. Bien des gens croyaient tout permis pour empêcher « le retour de la Terreur. »

Les résultats des élections à deux degrés

furent encore plus mauvais pour la République que la première fois. Les assemblées de second degré choisirent, pour la plupart, d'anciens constituants du parti des Feuillants, d'anciens membres de la droite de la Législative, beaucoup d'autres personnes d'opinions analogues, et même quelques agents des conspirations royalistes. Le plus grand nombre de ces nouveaux élus n'étaient pas décidés à renverser la République, mais ils poursuivaient d'une hostilité acharnée quiconque avait pris part au gouvernement de la France depuis le 10 août.

L'entrée du nouveau tiers (1er prairial — 20 mai) donna la majorité à la réaction dans le Corps législatif, et les Cinq-Cents nommèrent président, à une grande majorité, le général Pichegru. Ils le choisirent uniquement parce qu'il était brouillé avec le Directoire, qui lui avait retiré le commandement. Quant aux rumeurs vagues encore qui se répandaient sur sa trahison, les réactionnaires les repoussaient comme des calomnies jacobines contre « le conquérant de la Hollande. »

Un tel choix ne pouvait mener qu'à des catastrophes.

Conformément à la Constitution, un des membres du Directoire sortit par un tirage au sort. Ce fut Letourneur (de la Manche). Les deux Conseils lui donnèrent pour successeur le ministre de France en Suisse, Barthélemi, qui avait bien servi la République dans la diplomatie, mais dont les tendances étaient plutôt celles d'un fonctionnaire de l'ancienne monarchie que d'un magistrat républicain.

Les discussions devinrent de plus en plus orageuses dans le Corps législatif. Le Directoire fut violemment attaqué à propos du désordre des finances et des traités onéreux qu'on avait conclus avec les fournisseurs des armées. Il s'était fait des opérations à des conditions déplorables; mais le Directoire n'était pas l'auteur de la ruine de nos finances; il vivait d'expédients comme il pouvait, et le Corps législatif l'avait plus d'une fois entravé au lieu de le seconder.

Le Corps législatif, à l'instigation de Barbé-Marbois, ancien intendant de Saint-Domingue, eut le tort grave de repousser une très-bonne loi préparée par le ministre de la marine, l'énergique et patriote amiral Truguet, afin de réorganiser l'administration de nos armées navales.

Le Conseil des Cinq-Cents vota une loi qui retirait au Directoire et au ministère des finances la faculté de négocier pour se procurer de l'argent comptant, et aussi celle de régler l'ordre des paiements suivant les besoins. Les Cinq-Cents transféraient ces attributions à des commissaires élus par le Corps législatif.

C'était paralyser le pouvoir exécutif et transporter l'administration dans les Assemblées (26 prairial — 14 juin).

Les Anciens, qui étaient maintenant moins réactionnaires que les Cinq-Cents et qui écoutaient les avis de quelques hommes sages, rejetèrent cette loi.

Les plus ardents à la réaction parmi les Cinq-Cents s'exaltaient entre eux dans une réunion qui se tenait dans un hôtel de la rue de Clichi; on les surnommait les Clichiens, comme on avait dit auparavant les Jacobins ou les Feuillants. Les patriotes des Cinq-Cents, de leur côté, avaient fondé un « Cercle Constitutionnel », titre qui annonçait la résolution de défendre la Constitution républicaine contre les royalistes.

Il se passait pendant ce temps, en Italie, des événements qui eurent leur contre-coup à l'intérieur.

Nous avons dit que Bonaparte, à la nouvelle de l'insurrection des montagnards sujets de Venise et de leurs attaques contre les troupes françaises, avait envoyé un message menaçant au Doge et au Sénat de Venise. Il leur avait signifié que, s'ils ne dissipaient sur-le-champ les rassemblements

insurrectionnels et s'ils ne livraient entre ses mains les auteurs des meurtres commis sur nos soldats, la guerre serait déclarée à l'instant.

Le Doge et le Sénat avaient répondu en accédant humblement à tout; mais Bonaparte n'avait point attendu leur réponse pour disposer des territoires vénitiens.

Et, au moment même où il promettait ces territoires à l'Autriche, il adressait à leurs habitants une proclamation où il leur annonçait qu'il les affranchirait de la domination du Sénat de Venise et qu'il leur restituerait leurs droits usurpés par ce Sénat!

La majorité de ces populations, vexées par nos réquisitions, travaillées par les aristocrates vénitiens, par les agents autrichiens et par le clergé, nous était hostile. Sur le faux bruit d'une défaite des Français, le peuple se souleva à Vérone et dans les campagnes environnantes (28 prairial—17 avril). Des soldats français isolés et les malades de nos hôpitaux furent égorgés. La garnison française, peu nombreuse, se retira dans la citadelle et dans les forts de la rive gauche de l'Adige. Elle bombarda Vérone, qui fut bientôt assaillie, du côté de la rive droite, par les troupes régulières lombardes et par un corps de Polonais au service des Lombards. Les insurgés, quoique renforcés par un corps d'Esclavons au service de Venise, furent entièrement défaits, et toute résistance cessa à la nouvelle de l'armistice de Léoben et à l'arrivée d'une division française.

Plusieurs centaines de Français avaient péri dans l'insurrection du 28 germinal et des jours suivants; on nomma ces massacres les « Pâques Véronaises », parce qu'ils avaient commencé le lundi de Pâques.

Un assez grand nombre de Français avaient été massacrés çà et là dans le reste des provinces vénitiennes. Un autre incident fournit un nouveau grief à Bonaparte. Un navire français s'étant présenté à la passe du Lido pour entrer dans les lagunes de Venise, contrairement aux règlements qui interdisaient cette entrée aux bâtiments étrangers armés, le fort du Lido canonna ce vaisseau; des soldats l'abordèrent et tuèrent le capitaine et une partie de l'équipage.

Bonaparte déclara aussitôt la guerre à la République de Venise (14 floréal — 3 mai). Le Directoire l'y avait à demi autorisé, en lui écrivant : « Allez, s'il le faut, jusqu'à Venise, et rendez-nous compte de vos dispositions, afin d'instruire le Corps législatif de la nécessité où vous aurez été d'agir hostilement à l'égard de cette puissance perfide. »

Bonaparte fit abattre, dans toutes les villes de la terre ferme, l'insigne de la République vénitienne, le Lion de Saint-Marc, qui fut remplacé par l'arbre de la Liberté. Des municipalités démocratiques furent substituées aux autorités vénitiennes.

Bonaparte n'avait point de marine à sa disposition : le Sénat eût pu défendre Venise et ses lagunes. Il n'y pensa même pas. Ce gouvernement, autrefois si habile et si fort, était tombé en caducité; il s'affaissait sur lui-même. Il implora de Bonaparte un court armistice et consentit à l'arrestation du commandant du Lido, qui avait tiré sur le navire français, et des trois Inquisiteurs d'Etat, que Bonaparte accusait d'avoir fomenté les mouvements contre nos troupes.

Un parti démocratique s'était formé à Venise et se groupait autour d'un secrétaire de légation français, resté dans la ville après le départ du ministre de France. Ces patriotes vénitiens espéraient sauver leur pays par une révolution conforme aux principes français. D'accord avec notre secrétaire de légation Villetard, les démocrates vénitiens réclamèrent l'abolition du gouvernement aristocratique, l'installation d'une municipalité démocratique, l'invitation aux municipalités des villes de terre ferme d'envoyer chacune un député pour former un gouver-

nement provisoire, la formation d'une garde nationale et l'introduction dans Venise d'un corps de 4,000 Français.

Le Doge convoqua le Grand Conseil, composé de toute l'aristocratie vénitienne. A la presque unanimité, le Grand Conseil abdiqua, et, avec lui, toutes les autorités anciennes. Le Grand Conseil décida que tous les pouvoirs seraient remis à une Commission de dix membres nommés avec l'agrément du général Bonaparte (20 floréal — 9 mai).



Barthélemy.

Ainsi finit le plus ancien gouvernement de l'Europe : il remontait au cinquième siècle, à la chute de l'Empire Romain. Les gouvernements aristocratiques, qui n'existent plus aujourd'hui dans le monde et que nous ne connaissons plus que par l'histoire, étaient plus sages, plus persévérants dans leurs desseins, et même moins oppressifs envers le peuple que les gouvernements monarchiques, ce qui explique leur longue durée.

Le dernier Doge, duc ou président du Patriciat vénitien, s'appelait Manin : un plébéien du même nom de Manin devait, un demi-siècle après, relever la gloire de l'illustre cité de Venise.

Le parti démocratique n'accepta pas la Commission décrétée par le Grand Conseil. Il s'assembla et nomma une municipalité. Mais, à la nouvelle de l'abdication du gouvernement et de la prochaine entrée des Français, une réaction éclata dans la ville. Les soldats esclavons (Slaves de Dalmatie) au service de Venise s'étaient révoltés; une partie du peuple se joignit à eux, au vieux cri vénitien de : « Vive Saint-Marc! »

Les patriciens déchus n'osèrent se mettre à la tête de l'insurrection. Les insurgés et les Esclavons eurent le dessous, et les Français entrèrent à Venise dans la nuit du 26 floréal (15 au 16 mai).

Le jour même où cette révolution s'accomplissait à Venise, Bonaparte signait, à Milan, un traité avec les envoyés du gouvernement qui venait de disparaître. Ce traité reconnaissait, à Venise, la souveraineté du peuple à la place de la souveraineté aristocratique, stipulait l'occupation par les Français de la ville de Venise, jusqu'à ce que le nouveau gouvernement déclarât n'avoir plus besoin de cette assistance, et l'occupation de la terre ferme vénitienne jusqu'à la paix continentale. La flotte et l'arsenal de Venise devaient être à la disposition des Français. Venise nous cédait plusieurs vaisseaux, payait une contribution de six millions, et cédait à la France vingt tableaux et cinq cents manuscrits anciens, au choix du général Bonaparte.

Si dures que fussent ces conditions, sous lesquelles on pressentait les engagements secrets, bien pires, que Bonaparte avait pris à Léoben, la nouvelle municipalité se hâta de ratifier le traité de Milan. Les patriotes



Corfou.

vénitiens crurent leur pays sauvé! Le Directoire avait pour eux des dispositions favorables. Il écrivit à Bonaparte pour s'applaudir avec lui de la chute « d'un gouvernement perfide »; mais il ajouta : « Il ne nous reste plus qu'à recueillir de cet événement tous les avantages qui doivent profiter à la République française et à la liberté italienne. Le passage spontané de Venise à une nouvelle forme de gouvernement répandra parmi les peuples la plus haute considération pour les armes et la Constitution françaises » (30 prairial — 19 mai).

Bonaparte avait de tout autres pensées. Il venait déjà d'annexer à la République Cispadane, qu'il avait fondée, les provinces enlevées au Pape, que les préliminaires de Léoben promettaient à Venise en compensation des territoires vénitiens promis à l'Autriche. Il expédia par mer un officier général, Gentili, et quelques troupes, avec ordre de s'emparer de Corfou et de tout l'archipel des îles Ioniennes, importantes possessions de Venise sur la côte occidentale de la Turquie et de la Grèce. Gentili devait mettre la main sur tous les navires vénitiens dans ces îles (7 prairial — 26 mai).

Bonaparte écrivit à la municipalité de Venise que l'envoi de Gentili « n'avait d'autre but que de seconder les commissaires du nouveau gouvernement vénitien et d'empêcher que les ennemis de la patrie et de la liberté ne s'emparassent des îles et ne les soumissent à l'esclavage de quelque puissance étrangère! — Dans toutes les circonstances, ajoutait-il, je vous donnerai des preuves du désir que j'ai de voir se consolider votre liberté, et de voir l'Italie, libre et

indépendante, reprendre son rang parmi les grandes nations. »

Le lendemain, Bonaparte mandait au Directoire le résultat d'une première conférence qu'il venait d'avoir, à Montebello, près de Milan, au sujet du traité de paix définitif avec l'Autriche.

Il s'était mis d'accord avec les plénipotentiaires autrichiens, MM. de Gallo et de Meerfeldt, sur des bases, très-différentes de celles de Léoben, à proposer aux deux gouvernements de France et d'Autriche.

C'était : la rive gauche du Rhin à la France. — Au roi de Prusse, un équivalent sur la rive droite du Rhin en échange du duché de Clèves, qu'il cédait à la France sur la rive gauche. — A l'empereur, Salzbourg et Passau, en Allemagne ; — en Italie, VENISE!

En compensation de Venise, l'Empereur n'aurait la terre ferme vénitienne que jusqu'à l'Adige : Brescia et tout ce qui est entre l'Adige et l'Oglio serait cédé à la République lombarde. Mantoue, dont le Directoire avait blâmé l'abandon, ne serait pas rendu à l'Autriche.

Pour excuser le monstrueux marché qu'il faisait de Venise, Bonaparte assurait au Directoire que c'était « une population inepte, lâche et nullement digne de la liberté ! »

Dans une lettre postérieure, où il n'a plus à décrier les Vénitiens pour le besoin de sa cause, nous le verrons reconnaître, au contraire, que Venise est « la ville d'Italie la plus digne de la liberté ! »

Jamais homme ne s'est moins embarrassé de se démentir lui-même et n'a fait moins de cas de sa parole.

Il conclut en disant au Directoire : « Nous prendrons les vaisseaux ; nous dépouillerons l'arsenal ; nous détruirons la banque et nous garderons Corfou. »

Le 25 prairial (13 juin), il donnait les instructions suivantes au chef d'une division navale : « Vous direz au gouvernement provisoire de la République de Venise que la conformité de principes qui existe aujourd'hui entre la République française et la République de Venise exige qu'elle mette promptement ses forces maritimes sur un pied respectable, afin de pouvoir, de concert, nous maintenir maîtres de l'Adriatique et des îles du Levant (Ioniennes), et protéger le commerce des deux Républiques ; — que déjà, *à cet effet, j'avais fait partir des troupes pour assurer la possession de Corfou à la République vénitienne.* — ***Vous vous emparerez de tout sous ce prétexte***, ajoute-t-il, ***ayant sans cesse à la bouche l'unité des deux Républiques, et vous servant toujours du nom de marine vénitienne !*** — Mon intention est de m'emparer, pour la République, de tous les vaisseaux vénitiens, et de tous les approvisionnements possibles pour Toulon. »

Peu de jours après que se fut accomplie cette malheureuse révolution vénitienne, qui était ainsi vendue et livrée d'avance par celui qui feignait de la protéger, une révolution démocratique s'était aussi opérée à Gênes. Le parti démocratique génois, excité par les Français et par les Lombards, se souleva et s'empara de l'arsenal et du port. Mais la plus grande partie des classes populaires était encore sous l'influence de l'aristocratie et surtout du clergé. Comme à Vérone, une réaction furieuse éclata. La multitude courut sus aux révolutionnaires et aux Français. Gênes fut le théâtre de scènes de massacre et de pillage.

A Vérone, le parti contre-révolutionnaire avait su du moins se battre : à Gênes, il ne se battit pas. L'approche d'une division française suffit pour faire tomber cette effervescence sanguinaire. Le Doge et le Sénat de Gênes se mirent à la discrétion de Bonaparte ; le parti qui n'avait pu réussir par ses propres forces fut relevé par l'intervention française, et une Constitution démocratique remplaça les lois de l'aristocratie (prairial — juin).

Là, du moins, Bonaparte n'avait pas l'intention de trafiquer de la population qu'il révolutionnait : son intérêt, comme son dessein, était d'associer la République génoise aux Républiques lombarde et cispadane.

Ces Républiques n'étaient pour lui qu'un instrument momentané de sa puissance; il n'aurait pas eu plus de scrupules à leur égard qu'à l'égard de Venise. Non-seulement il ne songeait pas à fonder, d'une façon durable, la République en Italie, mais il rêvait déjà de la renverser en France. Dans ses épanchements d'exubérant orgueil, il s'en ouvrait assez indiscrètement à ses familiers français et italiens. Un de nos agents diplomatiques, qui a écrit des Mémoires très-intéressants et très-véridiques, Miot de Mélito, nous a laissé le récit d'une conversation où Bonaparte s'était dévoilé tout entier. C'était en prairial an V (commencement de juin 1797), au château de Mombello, près de Milan. Bonaparte y tenait une espèce de cour où affluaient généraux, diplomates, et tout ce qu'il y avait de gens distingués en Italie.

Bonaparte déclara nettement à Miot et au noble Milanais Melzi qu'il n'était qu'au début de sa carrière. — « Ce que j'ai fait jusqu'ici n'est rien encore. Croyez-vous que ce soit pour faire la grandeur des *avocats* du Directoire, des Carnot, des Barras, que je triomphe en Italie? Croyez-vous que ce soit pour fonder une République? Quelle idée!... C'est une chimère dont les Français sont engoués, et qui passera comme tant d'autres. Il leur faut la satisfaction de la vanité;... mais de la liberté?... ils n'y entendent rien. Voyez l'armée! Les victoires que nous venons de remporter ont déjà rendu le soldat français à son véritable caractère. Je suis tout pour lui... Il faut à la nation un chef illustré par la gloire, et non pas des théories de gouvernement, des discours d'*idéologues!* Qu'on donne aux Français des hochets, cela leur suffit; ils s'en amuseront et se laisseront mener, pourvu qu'on leur dissimule adroitement le but vers lequel on les fait marcher. »

Il avoua à ses confidents qu'il n'était pas aussi pressé de conclure la paix définitive, qu'il l'avait été de signer les préliminaires de Léoben. « La paix, dit-il, n'est pas dans mon intérêt. Si la paix est faite, je ne suis plus à la tête de l'armée que je me suis attachée. Je ne voudrais quitter l'Italie que pour aller jouer en France un rôle à peu près semblable à celui que je joue ici, et le moment n'est pas encore venu. Mais la conduite de tout ceci ne dépend pas uniquement de moi. Ils ne sont pas d'accord à Paris. Un parti lève la tête en faveur des Bourbons : je ne veux pas contribuer à son triomphe. Je veux bien, un jour, affaiblir le parti républicain; mais je veux que ce soit à mon profit, et non pas à celui de l'ancienne dynastie. Alors la paix peut être nécessaire pour satisfaire les désirs de nos badauds de Paris, et, si elle doit se faire, c'est à moi de la faire. »

On négociait beaucoup alors de tous côtés, bien que la plupart de ceux qui étaient engagés dans les négociations ne voulussent pas sincèrement la paix. Chez nous, deux des directeurs, Carnot et Barthélemi, avaient des sentiments pacifiques; mais la majorité du Directoire regrettait, et avec raison, d'avoir accepté les préliminaires de Léoben. L'Autriche, dès qu'elle n'avait plus senti la pointe de l'épée française sur sa gorge, avait recommencé à louvoyer et à espérer dans nos discordes intérieures. Elle n'avait pas accepté le projet rédigé à Mombello entre ses plénipotentiaires et Bonaparte. Quant à l'Angleterre, elle venait de reprendre, plus sérieusement cette fois, l'initiative des pourparlers avec la France, sous l'impression d'un extrême péril que courait sa puissance navale.

Après que les éléments eurent fait échouer l'expédition du général Hoche en Irlande,

le Directoire, bien qu'il eût donné à Hoche un autre emploi, n'avait pas renoncé à une attaque contre les Iles Britanniques. Le ministre de la marine, Truguet, avait projeté de réunir les trois flottes de France, de Hollande et d'Espagne dans la Manche, pour opérer une descente en Angleterre.

Une flotte espagnole de 25 vaisseaux de ligne mit à la voile, de Carthagène, le 13 pluviôse an V (1er février 1797), pour venir joindre les Français à Brest. Elle rencontra, le 26 pluviôse (14 février), près du cap Saint-Vincent (côte sud-est du Portugal), une flotte anglaise de 15 vaisseaux. Les Espagnols avaient une énorme supériorité matérielle, et par le nombre et par la force de leurs navires : leur vaisseau-amiral, qui avait quatre ponts et 130 canons, était le plus grand qu'il y eût au monde; mais ces puissants navires avaient, pour la plupart, des capitaines aussi dépourvus de vigueur que de science et des équipages recrutés à la hâte de paysans enlevés de force à leurs campagnes.

L'amiral anglais Jervis coupa en deux, par une habile manœuvre, la flotte espagnole. Quatre vaisseaux furent pris. Le gros de la flotte ne les secourut pas, se retira dans le port de Cadix, et s'y laissa bloquer par une petite escadre anglaise de cinq vaisseaux, que commandait Nelson. Ce fameux marin, qui commençait alors sa grande renommée, avait décidé par son audace le succès de la journée de Saint-Vincent.

Le pouvoir faible et corrompu qui gouvernait alors l'Espagne avait laissé tomber la marine espagnole dans la dernière décadence, et la France dut renoncer à l'espoir d'en tirer un concours efficace. L'Angleterre, toutefois, ne put profiter immédiatement de sa victoire. Elle se trouva, au printemps, aux prises avec des périls intérieurs d'une immense gravité. Une grande révolte éclata, non pas dans le peuple des villes, comme le gouvernement anglais l'avait plusieurs fois appréhendé, mais dans la marine, ce qui était plus redoutable encore.

Le gouvernement anglais avait été d'une injustice et d'une imprudence singulières envers les matelots, qui étaient la vraie force de l'Angleterre. Il avait accordé aux troupes de terre une augmentation de solde proportionnée à l'augmentation du prix de tous les objets nécessaires à la vie, et n'en avait pas fait autant pour les marins, qui étaient, de plus, fort durement traités à bord et avaient nombre de griefs légitimes. Le 27 germinal (16 avril), une flotte de 16 vaisseaux, qui avait reçu l'ordre de faire voile de Portsmouth pour aller bloquer la rade de Brest, refusa de partir, déposa ses officiers et envoya des pétitions à l'Amirauté et à la Chambre des communes pour réclamer le redressement des griefs des marins.

Le gouvernement, effrayé, négocia avec les députés des insurgés et leur accorda leurs demandes. Néanmoins, quelques incidents ayant fait croire aux matelots qu'on n'agissait pas de bonne foi avec eux, ils se soulevèrent de nouveau et furent rejoints par cinq autres vaisseaux venus de Plymouth. Il fallut, pour les apaiser, un acte du Parlement sanctionnant leurs demandes, des lettres de grâce du roi les garantissant contre toutes recherches, et la destitution d'un amiral et de beaucoup d'officiers (24 floréal — 13 mai). La flotte, à ces conditions, partit pour croiser sur les côtes de Bretagne.

Au moment même où la flotte de Portsmouth rentrait dans le devoir, l'escadre de la Tamise s'insurgeait à son tour, à Sheerness et à la Nore, d'une façon plus menaçante. Les réclamations étaient ici moins précises, et l'on y sentait l'influence de l'esprit révolutionnaire, qui ne s'était pas montré à Portsmouth. Cette fois, les insurgés étaient dirigés par un homme qui avait des vues politiques, un marin nommé Parker.

La flotte révoltée de la Nore fut bientôt renforcée par une autre escadre, celle qui croisait devant le Texel pour empêcher la flotte hollandaise de sortir. Cette escadre, à l'exception de deux vaisseaux, avait abandonné sa croisière. Vingt-quatre vaisseaux anglais bloquèrent, non plus les côtes de France ou de Hollande, mais la Tamise! L'Amirauté fut réduite à faire enlever les bouées et éteindre les phares de la Tamise, comme si les Français eussent été près d'entrer à Londres.

Dans cette extrémité, le ministère anglais essaya de renouer les négociations avec la France (13 prairial-1er juin). Avant même que l'insurrection des marins eût éclaté et que l'Autriche eût signé les préliminaires de Léoben, Pitt, voyant la défaite de l'Autriche assurée, était déjà résigné à essayer de traiter en renonçant à disputer la Belgique à la France. Le Directoire accueillit les ouvertures des Anglais, et Lille fut choisie pour être le théâtre des conférences.

Le ministère anglais, en même temps qu'il se montrait disposé à céder au dehors, déploya une grande énergie à l'intérieur. Il avait désarmé la première insurrection, celle de Portsmouth, par des concessions: cette fois, il sentit tout perdu s'il cédait, et il résista à outrance. Il se mit en défense par tous les moyens qui lui restaient, et l'opinion publique le soutint. Les révoltés de la Nore savaient moins bien ce qu'ils voulaient que ceux de Portsmouth. Le ministère réussit à les diviser. Les escadres de Plymouth et de Spithead, qui n'avaient pas pris part au mouvement, leur avaient envoyé des adresses pour les engager à rentrer dans le devoir. Le 21 prairial (19 juin), deux vaisseaux abandonnèrent la flotte. Les vaisseaux les plus voisins tirèrent sur eux, mais, bientôt après, tournèrent et suivirent leur exemple. En quelques jours, toute la masse insurgée se désagrégea, et, finalement, le 27 prairial (15 juin), le vaisseau-amiral, à bord duquel se tenait le conseil des délégués de l'insurrection, se soumit comme les autres et laissa des soldats envoyés à bord par l'ancien commandant de la flotte arrêter Parker et les autres délégués.



Parker.

Parker fut condamné à mort avec quelques-uns de ses compagnons.

La promptitude avec laquelle la discipline se rétablit après cette terrible crise témoigna de la force de l'organisation navale anglaise.

L'habileté de l'amiral qui commandait l'escadre des côtes de Hollande avait empêché la France et ses alliés de profiter d'une occasion si favorable. L'amiral Duncan, resté avec deux vaisseaux seulement devant le Texel, était parvenu, par ses manœuvres et ses signaux, à faire croire à la flotte hollandaise que la flotte anglaise croisait toujours au large. Si l'on eût connu la vérité, les Hollandais n'eussent pas manqué d'aller attaquer les ports anglais ou de porter des

troupes françaises en Irlande. Hoche, depuis les préliminaires de Léoben, était revenu à ses projets de l'année précédente, et, d'accord avec le ministre de la marine Truguet, il poussait vivement à de nouveaux préparatifs à Brest et en Hollande.

La révolte des marins apaisée, Pitt continua cependant les pourparlers avec la France. Il ne pouvait poursuivre la lutte que par des moyens extrêmes, et il avait été obligé de recourir, comme la France, au papier-monnaie : le cours forcé des billets de banque avait été voté par le Parlement. Pitt n'espérait plus qu'on pût vaincre les armées françaises sur le Continent, et ne partageait plus guère l'espoir des Autrichiens qu'on pût exciter une contre-révolution en France. Pour la première fois, il inclinait à des conditions de paix acceptables pour la République Française.

Depuis la suspension des hostilités avec l'Autriche, l'attention de la France et de l'Europe se partageait entre les opérations politiques de Bonaparte en Italie et la crise intérieure de la France, et il y avait action et réaction incessante des deux côtés des Alpes.

Le 5 messidor (23 juin), un discours prononcé au Conseil des Cinq-Cents par un député nommé Dumolard sur les affaires d'Italie eut de graves conséquences. Dumolard, qui appartenait au cercle réactionnaire de Clichi, blâma le Directoire, c'est-à-dire Bonaparte, d'avoir déclaré la guerre à Venise sans l'autorisation du Corps législatif, et s'éleva contre les révolutions que nous avions suscitées à Venise et à Gênes.

« Je ne rechercherai pas, dit-il, quel est le sort qu'on réserve à Venise, et surtout à ses provinces de terre ferme. Je n'examinerai pas si leur envahissement, médité peut-être avant les attentats qui lui servirent de motifs, n'est pas destiné à figurer dans l'histoire comme un digne pendant du partage de la Pologne. »

Peu importe de quel côté de l'Assemblée venaient ces paroles : elles étaient malheureusement trop justes !

La proposition faite par Dumolard de réclamer les explications du Directoire fut renvoyée à une commission.

Bien que Dumolard eût ménagé personnellement Bonaparte en attaquant sa politique, ce vainqueur altier, qui n'admettait déjà plus de contradiction, fut profondément irrité. Les journaux réactionnaires l'avaient plus d'une fois harcelé avec aigreur et maladresse, et il vit, dans le discours de Dumolard, l'exécution d'un plan du parti « clichien » contre lui.

Il écrivit, le 12 messidor (30 juin), une lettre fort emportée au Directoire. Il s'y plaint des persécutions dont on l'accable, traite le discours de Dumolard de « manifeste soldé par l'Angleterre », et offre sa démission, décidé, dit-il, à vivre tranquille, si « les poignards de Clichi veulent bien le laisser vivre. »

Il fit circuler des notes violentes destinées à l'armée et au public plutôt qu'au Directoire, à qui il les expédiait. Il y menace directement le Corps législatif. — « Je parle, dit-il, au nom de 80.000 soldats. Le temps où de lâches avocats et de misérables bavards faisaient guillotiner les soldats est passé, et, si vous les y obligez, les soldats viendront à la barrière de Clichi avec leur général; mais malheur à vous! »

Le 14 juillet approchait. Il tira parti de ce grand anniversaire révolutionnaire. Il adressa à son armée une proclamation où il affectait le républicanisme le plus ardent.

« Soldats, dit-il, des montagnes nous séparent de la France : vous les franchiriez avec la rapidité de l'aigle, s'il le fallait, pour maintenir la Constitution, défendre la liberté, protéger le gouvernement et les républicains. — Les royalistes, dès qu'ils se montreront, auront vécu! — Jurons par les mânes des héros qui sont morts à côté de

nous pour la liberté, jurons : « Guerre implacable aux ennemis de la République et « de la Constitution de l'an III ! »

Cette République qu'il jurait de défendre avec ses soldats, nous avons vu ce qu'il en disait dans ses épanchements avec ses familiers : cette Constitution libérale de l'an III, il en projetait déjà le renversement au profit du pouvoir arbitraire.

La proclamation de Bonaparte mit le feu aux poudres. Les soldats d'Italie, quoique leur général eût déjà fort altéré en eux les vertus républicaines, aimaient encore sincèrement la République, et quoi qu'en eût dit Bonaparte, étaient encore à la patrie plus qu'à un homme.

Dans un grand banquet militaire, on porta des toasts au Directoire : — « Qu'il anéantisse les contre-révolutionnaires! — A la *réémigration* des émigrés rentrés! — A la destruction du Club de Clichi! » Puis, dans tous les corps de l'armée, officiers et soldats signèrent des adresses dans les termes les plus virulents. Les divisions venues des sages armées du Rhin mirent seules des formes modérées dans l'expression des mêmes sentiments.

Bonaparte envoya ces adresses au Directoire, en les accompagnant de deux lettres successives, plus emportées que celle du 12 messidor, et tendant plus directement à un but redoutable (27-28 messidor — 15-16 juillet). Il y récrimine contre les calomnies des journaux royalistes, et, sur ce point, il n'a pas tort. Il qualifie de « tas d'atrocités » la motion de Dumolard, imprimée par ordre des Cinq-Cents. « Le Club de Clichi veut marcher sur mon cadavre pour arriver à la destruction de la République. — Citoyens directeurs, il est imminent que vous preniez un parti : si vous avez besoin de force, appelez les armées. La cour de Vienne traîne en longueur des négociations, pour attendre les décisions de notre crise intérieure. Si vous voulez la paix, faites briser les presses des journaux de Louis XVIII, des journalistes vendus à l'Angleterre, et fermer le Club de Clichi. »

Il disait vrai quant aux tergiversations de l'Autriche. Mais nous avons vu plus haut que, pas plus que l'Autriche, il n'avait hâte de faire la paix.

Bonaparte alla plus loin : il fit offrir secrètement à Barras trois millions pour les frais d'un coup d'État, non plus seulement contre des journalistes, mais contre le Corps législatif.

La majorité du Directoire y était déjà décidée. Rewbell était un sincère et ardent révolutionnaire, mais qui, comme tant d'autres, avait perdu pendant nos crises la foi dans la liberté légale. La Réveillère, esprit mal équilibré et peu pratique, contrairement à ses sentiments naturels et à ses habitudes morales, se laissait entraîner hors des voies régulières, qu'il aimait, par la haine et l'effroi de la contre-révolution, qu'il croyait imminente. Quant à Barras, il était toujours prêt à conspirer avec tout le monde, et sentait bien qu'il n'y avait point de place pour lui dans une République fondée sur l'ordre et les lois.

La majorité du Directoire ne communiquait point à Carnot les projets inconstitutionnels qu'elle méditait : elle savait qu'il n'y adhérerait pas. Cet homme humain et modéré, que des circonstances inouïes avaient amené naguère à accepter la solidarité du plus implacable des gouvernements, était bien résolu à ne jamais se retrouver dans une position semblable, et il était d'ailleurs convaincu que la République était perdue si elle sortait encore une fois des voies légales. Il ne croyait pas, comme ses collègues La Réveillère et Rewbell, que les conspirateurs royalistes qui s'étaient glissés dans le Corps législatif fussent en état d'opérer une contre-révolution. Il était persuadé que la plupart des hommes qui faisaient de la réaction dans les deux Con-

seuls ne voulaient ni ne pouvaient aller jusque-là, et que les moyens légaux suffisaient au Directoire pour défendre la Révolution. Il fit de grands efforts dans le sens de la conciliation. Les hommes les plus sensés et les plus capables du parti qui s'intitulait « modéré », sentant le péril de leur alliance avec les contre-révolutionnaires, essayèrent, par l'entremise de Carnot, de s'entendre avec les anciens conventionnels, et, par d'autres intermédiaires, avec Barras.

Cette tentative ne réussit pas. La question de « la mort du Roi » fut pour beaucoup dans l'insuccès des pourparlers. La plupart des ex-conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI ne se fièrent point à ceux de leurs anciens collègues qui n'étaient pas séparés du royalisme par cette barrière sanglante. Ce fut là une des plus malheureuses conséquences du 21 janvier.

Les « modérés » avaient demandé, comme gage de conciliation, que le Directoire changeât deux des ministres qui leur étaient antipathiques. La majorité du Directoire maintint ces deux ministres et révoqua, au contraire, ceux des membres du ministère qui agréaient à la majorité des deux Conseils. La majorité du Directoire offrit le ministère de la guerre au général Hoche, qui était en ce moment à Paris. Les trois directeurs coalisés projetaient, comme nous l'avons dit, un coup d'État avant que Bonaparte leur en eût fait la proposition ; Barras voulut en précipiter l'exécution, en la confiant, non à Bonaparte, mais à Hoche.

Comment Hoche, qui avait montré dans la Vendée tant de sagesse, de modération, d'amour de l'ordre, avait-il pu être choisi pour être l'instrument de pareils desseins ? — C'est que Hoche perdait le sang-froid quand il voyait la Révolution attaquée dans son centre même : sa nature impétueuse reprenait alors le dessus. Vivant au milieu des armées et n'observant pas de près et chaque jour la situation intérieure, il ne voyait qu'une chose : le traître Pichegru, son mortel ennemi et celui de la République, à la tête d'une Assemblée réactionnaire, et il croyait la Contre-révolution imminente.

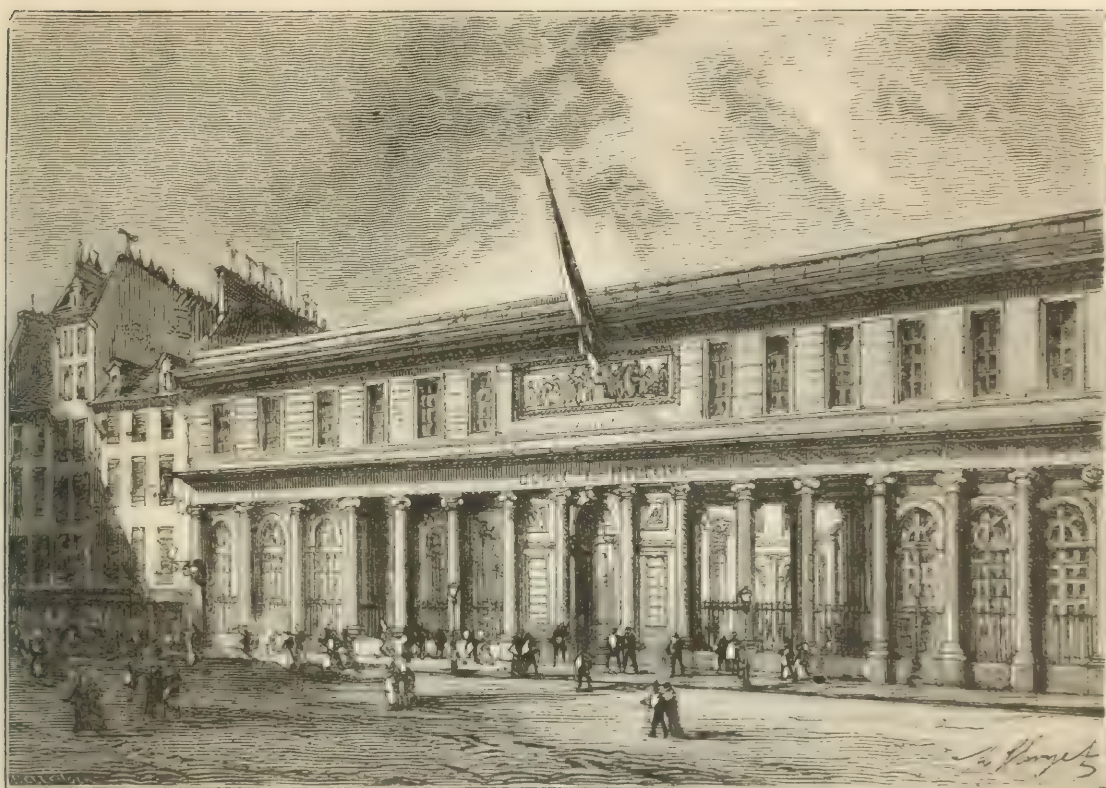
Il avait surpris, par des aveux et par des correspondances interceptées, le plan des agents de « Louis XVIII » : empêcher par tous les moyens l'ordre, la sécurité, le crédit de renaître ; diffamer, perdre dans l'opinion quiconque avait participé à la Révolution ; envahir toutes les fonctions électives en travestissant les royalistes en républicains « modérés », jusqu'à ce qu'ils pussent jeter le masque et rétablir la royauté. — Ce plan lui semblait s'exécuter de point en point, et Hoche était bien excusable d'attribuer au royalisme plus de forces qu'il n'en avait ; car toutes les apparences y étaient, grâce à l'imprudence et à l'aveuglement des réactionnaires qui se mêlaient aux royalistes.

Ce fut ainsi que Hoche et Carnot, ayant absolument au fond les mêmes sentiments et les mêmes principes, se trouvèrent fatalement divisés sur les moyens de sauver la patrie et la liberté.

Hoche, si ami de la légalité, si opposé aux dictatures militaires, comme nous en assure tout ce qui nous reste de lui, ne se décida qu'après des angoisses dont on retrouve la trace dans sa biographie, écrite immédiatement après sa mort par un de ses amis, Rousselin de Saint-Albin.

Des troupes détachées de l'armée de Sambre-et-Meuse étaient en marche pour aller renforcer à Brest l'armée qui se reformait dans le but de renouveler l'expédition d'Irlande. Il fut convenu entre Hoche et Barras que ces troupes se porteraient sur Paris, pour y appuyer l'entreprise par laquelle Hoche croyait ne faire que prévenir Pichegru. Hoche pensait que Barras était pleinement d'accord avec ses collègues.

Les inspecteurs (questeurs) du Conseil des Cinq-Cents eurent avis qu'une division de cavalerie allait arriver à la Ferté-Alais,



École de Médecine de Paris.

à onze lieues de Paris. La Constitution interdisait à tout corps militaire d'approcher plus près que six myriamètres (15 lieues), sans l'autorisation du Corps législatif.

Les inspecteurs coururent demander des explications au Directoire. Ni le président du Directoire (c'était encore Carnot), ni le ministre de la guerre, que Hoche était sur le point de remplacer, n'avaient donné l'ordre de ce mouvement. Carnot répondit aux inspecteurs qu'il y avait là sans doute quelque erreur du général Hoche sur la limite légale que les troupes ne devaient pas franchir. Il manda Hoche au Directoire et l'interpella sévèrement. Hoche se trouva dans un grand embarras. Barras l'abandonna lâchement et se tut; Rewbell et La Réveillère, que Barras n'avait pas même prévenus, le défendirent avec énergie.

Carnot, satisfait d'avoir fait reculer ceux qui projetaient un coup d'État, s'efforça d'éviter un éclat, mais n'y réussit point. Dans la séance du 2 thermidor (20 juillet), les inspecteurs firent voter aux Cinq-Cents l'envoi d'un message au Directoire, pour lui demander s'il était vrai que des troupes eussent été appelées à la Ferté-Alais, et s'il avait pris des mesures pour faire punir ceux qui avaient donné l'ordre de cette marche.

Un message du Directoire, rédigé par Carnot, étant arrivé sur ces entrefaites et attribuant l'incident de la Ferté-Alais à une erreur d'un commissaire des guerres, la réponse ne fut pas jugée satisfaisante, et le message fut renvoyé à l'examen d'une commission. On parla de mettre en accusation le général Hoche.

Dans la même séance, Pichegru présenta un plan de réorganisation de la garde nationale : on y rétablissait les compagnies de grenadiers et de chasseurs, qui avaient été les soutiens de l'insurrection réactionnaire au 13 vendémiaire, et l'on y supprimait l'artillerie, qui avait toujours été dévouée à la Révolution.

Ce projet fut adopté quelques jours après. Les Cinq-Cents votèrent, le 6 thermidor (24 juillet), l'interdiction provisoire de « toute société particulière s'occupant de questions politiques, » ce qui prohibait non-seulement les clubs, ou réunions publiques permanentes, mais les associations particulières. Le Conseil des Anciens sanctionna ce vote.

Le Directoire avait laissé, depuis quelque temps, se rouvrir les clubs, pour y chercher un point d'appui contre la réaction.

On attaqua, aux Cinq-Cents, la nomination de Hoche au ministère de la guerre, comme inconstitutionnelle. Hoche n'avait pas atteint l'âge de 30 ans exigé par la Constitution pour les fonctions ministérielles.

Hoche, dont la nomination n'avait point encore reçu le caractère officiel, écrivit au Directoire que son âge ne lui permettait pas d'accepter le ministère, et repartit pour l'armée de Sambre-et-Meuse, attristé de ce qu'il avait vu à Paris, blessé d'avoir été compromis et abandonné par Barras, mais plus convaincu que jamais de l'extrême péril que courait la République. Il fit célébrer à son armée, sur la rive droite du Rhin, l'anniversaire du 10 août, comme Bonaparte avait fait célébrer l'anniversaire du 14 juillet; mais son langage offrit un frappant contraste avec celui du général de l'armée d'Italie.

Il parlait à ses « soldats citoyens », non de gloire et de richesse, mais de désintéressement et de vertu. Il leur retraçait rapidement le cours de la Révolution, depuis l'Assemblée Constituante, à laquelle il rendait noblement justice, jusqu'à « la journée du 10 août, où finit le règne des Rois, » et depuis « cette journée à jamais mémorable » jusqu'à la paix « accordée par la République aux puissances coalisées qu'elle avait vaincues. »

« Avant de déposer les armes, poursuit-il, peut-être aurons-nous à assurer la paix intérieure contre des fanatiques et des rebelles aux lois républicaines, qui méditent de rendre la France à l'esclavage dont vous l'avez affranchie pour toujours. — Ils visent à une dissolution sociale...; mais, j'en suis certain, votre présence et la fermeté du gouvernement suffiront à sauver la Constitution, que je jure avec vous de maintenir. »

Il était sincère, lui! Les entraînements d'une situation alarmante et obscure avaient pu mettre la contradiction dans ses actes; elle n'était pas dans son cœur.

Les généraux de Sambre-et-Meuse furent moins mesurés que leur chef dans leurs toasts et leurs adresses, et rivalisèrent d'emportement avec ceux de l'armée d'Italie.

La majorité du Directoire avait ajourné, mais non abandonné ses projets. La présidence de Carnot avait été un obstacle : la majorité attendit que le trimestre de Carnot fût expiré : le 7 fructidor (24 août), Carnot fut remplacé dans la présidence par La Réveillère.

Les trois Directeurs coalisés, n'ayant point agi par le bras de Hoche, s'étaient retournés vers Bonaparte. Barras avait donné à Hoche de grands sujets de plaintes et se sentait méprisé de cet honnête et loyal jeune homme. Il s'y prit adroitement pour se servir de Bonaparte sans se livrer à lui. Il ne l'appela point à Paris, sous prétexte que sa présence était nécessaire en Italie; mais il lui demanda le plus révolutionnaire de ses lieutenants, le général Augereau.

Bonaparte envoya Augereau. Dès la première audience où il fut reçu par le Direc-

toire, Augereau éclata en invectives et en menaces contre les royalistes et leurs complices. La majorité du Directoire, malgré l'opposition de Carnot, nomma Augereau commandant de la division militaire de Paris, et il se fit le centre de tout ce qu'il y avait d'ardents révolutionnaires.

Bonaparte, cependant, jouait jeu double en ce moment. En même temps qu'il aidait les préparateurs de coup d'État par l'envoi de l'homme le plus apte à les seconder, il faisait insinuer, parmi les « modérés », que les adresses de l'armée d'Italie avaient dépassé ses intentions. Il ne se hâtait pas d'expédier les trois millions promis à Barras, et cessait d'écrire à Barras, puis même à Augereau.

C'est qu'il avait à Paris un autre agent opposé à Augereau, Lavalette, qui lui mandait que les modérés des deux Conseils n'étaient pas pour la plupart royalistes et seraient disposés à l'élire un peu plus tard membre du Directoire.

Bonaparte envoya bientôt après à Paris un second général, Bernadotte, comme pour contre-balancer Augereau. Bernadotte était alors un républicain sincère et ferme, mais aussi judicieux et aussi prudent qu'Augereau était turbulent et fougueux. Bernadotte, dans ses lettres à Bonaparte, apprécie très-sainement la situation. « Toute commotion mal dirigée, écrit-il, ne peut qu'être funeste à la liberté. » Il ne veut pas que « la volonté remplace le droit », ni que « le pouvoir exécutif s'empare d'une puissance dictatoriale. » Il ne juge pas qu'un coup d'Etat soit nécessaire pour sauver la République. Il voit très-bien que Pichegru, dont les patriotes ont si peur, a les mauvaises intentions, mais non pas le génie d'un chef de parti, et qu'il n'a aucune force effective dans la main.

L'opinion de Bernadotte était celle de personnes éclairées qui, tout à la fois, voulaient le maintien de la Constitution et soutenaient le Directoire contre la réaction, dont les coupables folies les indignaient. Ainsi pensait madame de Staël, qui avait rouvert son salon à Paris: elle s'y entourait d'hommes distingués, et y défendait avec sa généreuse éloquence la cause de la République régulière. La fille de Necker, abandonnant la royauté, reprenait la trace de madame Roland. Dans ce groupe figurait avec éclat un jeune Suisse d'origine française, issu du fameux écrivain protestant Agrippa d'Aubigné : c'était Benjamin Constant, qui commençait, par de brillants écrits et contre la Terreur et contre la réaction, une carrière dévouée à la défense de la liberté.

Si deux de nos généraux en chef, Bonaparte et Moreau, eussent fait leur devoir, le Directoire aurait eu par eux, depuis le printemps, les preuves formelles de la trahison de Pichegru, et alors le coup d'Etat eût été sans prétexte et sans excuse. Le Directoire n'aurait eu qu'à dénoncer publiquement le traître, et la majorité des deux Conseils n'eût ni pu ni voulu le défendre.

Un des principaux agents du Prétendant, l'émigré d'Entraigues, celui qu'on appelait « le Marat royaliste » à cause de la fureur atroce de ses pamphlets, avait été arrêté par les Français à Venise. Il avait fait, pour sauver sa tête, d'importantes révélations à Bonaparte : il lui avait remis une note contenant tout le récit de la négociation entre Pichegru et le prince de Condé. Bonaparte garda longtemps cette pièce, laissa échapper d'Entraigues, et ne se décida enfin à expédier la note au Directoire que par Bernadotte.

Elle ne suffisait pas, car rien n'attestait que d'Entraigues eût dit la vérité.

Moreau avait en main des preuves plus directes. Ses troupes avaient saisi le fourgon d'un général autrichien, et l'on y avait trouvé la correspondance même de Pichegru. Moreau, caractère faible et incertain

partout ailleurs que sur le champ de bataille, s'effraya de sa découverte et ne put se défendre à livrer au gouvernement de la République les criminels secrets de son ancien général en chef.

La crise approchait. Le 1er fructidor (18 août), le Directoire adressa au Conseil des Cinq-Cents un message où il annonçait qu'il avait pris des mesures pour prévenir dorénavant des irrégularités comme celle qui s'était produite dans les mouvements des troupes; mais, à l'occasion des plaintes élevées dans les deux Conseils contre les adresses « inconstitutionnelles » des armées, il récriminait en énumérant les causes « des alarmes des défenseurs de la patrie ». Il montrait nos armées privées de leur solde et nos caisses vides par les refus du Corps législatif de voter les fonds nécessaires. Il faisait allusion à de récents décrets des Conseils, qui avaient restitué une grande masse de biens nationaux aux parents des émigrés, et qui, dépassant l'article de la Constitution qui reconnaissait la liberté des cultes, avaient rendu aux prêtres et au culte catholique une autre partie des domaines nationaux, c'est-à-dire les églises.

Dans les discussions relatives au clergé, des orateurs, entre autres Royer-Collard, l'ancien secrétaire de la Commune avant le 10 août, avaient revendiqué, non pas seulement la liberté religieuse et l'abolition de toutes les lois contre les prêtres réfractaires, mais le rétablissement des liens entre l'Église et l'État. Cette prétention, si contraire aux principes de la Révolution, et, en particulier, à ceux de la Constitution de l'an III, avait excité, parmi les patriotes de toutes nuances, la plus vive irritation. Boissi d'Anglas, tout engagé qu'il fût dans l'opposition contre le Directoire, parlait là-dessus comme La Révellière.

Le Directoire signalait enfin, dans son message, parmi les causes des dangers publics, les journaux qui insultaient à nos armées, calomniaient nos généraux et appelaient la royauté, et il imputait les retards de la paix à l'espoir que les complots des contre-révolutionnaires donnaient à nos ennemis de voir s'opérer la dissolution de la France.

Les griefs du Directoire étaient en grande partie fondés, surtout quant aux finances. Le message fut renvoyé à l'examen d'une commission.

Le rapporteur de cette commission, Thibaudeau, ancien conventionnel qui avait eu beaucoup d'influence vers la fin de l'époque thermidorienne et qui était alors républicain modéré, réfuta, mais sans violence, les allégations du Directoire, blâma la conduite du gouvernement dans les derniers événements d'Italie, et comme inconstitutionnelle et comme ayant pu contribuer à retarder la paix; mais il conclut en déclarant que le Corps législatif ne voulait pas plus mettre le Directoire en accusation qu'il ne croyait le Directoire capable de se vouer à un « éternel opprobre en se portant à un attentat contre le Corps législatif. »

« Quant à vous, ajoutait-il, citoyens-soldats, vous qu'il faut censurer aujourd'hui, mais qu'il faut admirer toujours... le Corps législatif est la citadelle de la Constitution : vous voulez mourir pour la défendre; vous ne viendrez pas l'assiéger! »

Il proposa : 1° de charger l'accusateur public du département de la Seine de poursuivre d'office tout complot contre la Constitution et les pouvoirs de l'État; 2° d'édicter des peines contre les militaires qui délibéreraient ou feraient des actes collectifs (4 fructidor—21 août).

Le Conseil des Anciens approuva un rapport conçu dans le même esprit.

Le ton de ces rapports attestait que la majorité des Conseils ne suivrait pas jusqu'au bout les furieux réacteurs du cercle de Clichi. La plupart des opposants qui n'étaient pas royalistes souhaitaient en ce moment la con-

ciliation, les uns par peur, les autres par patriotisme. Ils se réduisaient à demander le remplacement d'Augereau en qualité de commandant de la division de Paris. Ils ne l'obtinrent pas. Les trois directeurs coalisés, se sentant les plus forts, ne voulaient pas de transaction.

Les meneurs de Clichi s'efforcèrent de faire voter la mise en accusation du Directoire par les Conseils. Les opposants modérés n'y consentirent qu'à condition que le Directoire serait sommé de faire connaître ceux des représentants qu'il accusait de conspirer avec les royalistes. Les contre-révolutionnaires de Clichi reculèrent.

Le désarroi était complet dans le Corps législatif et dans tout le parti de la réaction. L'on ne s'y entendait sur rien, dès qu'il ne fallait plus parler, mais agir. Les meneurs contre-révolutionnaires voyaient avec effroi qu'ils avaient compté en vain sur la garde nationale. La bourgeoisie de Paris, qui avait fait le 13 vendémiaire pour renverser la Convention, n'était pas disposée à le recommencer pour défendre le Conseil des Cinq-Cents. Elle avait voté contre le Directoire, mais n'avait plus assez d'ardeur pour soutenir son vote par les armes.

La position des hommes vraiment modérés et amis des lois était déplorable. Placés entre deux conspirations, l'une impuissante, l'autre fortement armée, ils n'avaient aucun moyen de faire respecter l'ordre légal. Les factieux de la réaction avaient appelé à Paris les principaux chefs des Chouans amnistiés : les opposants modérés refusèrent avec indignation de recourir à de pareils auxiliaires. Les réactionnaires savaient qu'une scène de la dernière violence avait eu lieu, dans le sein du Directoire, entre Carnot et Barras ; que les gens prêts à tout faire qui entouraient Barras parlaient tout haut de tuer Carnot. Ils proposèrent à Carnot de s'entendre pour faire mettre hors la loi par les deux Conseils la majorité du Directoire, les « nouveaux triumvirs », comme on les appelait. Carnot refusa. Il ne voulait pas violer la Constitution sous prétexte de la défendre.

Un jeune officier, qui était dévoué à Carnot, vint lui offrir de poignarder le « tyran »,



Bourdon de l'Oise.

c'est-à-dire Barras. Carnot calma l'exaltation de ce jeune homme. Pareille proposition fut faite par un commandant de garde nationale à Mathieu Dumas, un des principaux membres du Conseil des Anciens, contre Barras et Rewbell. Ce commandant, homme énergique et sans scrupules, n'eût pu enlever une légion, mais avait cent hommes sûrs pour un coup de main. Mathieu Dumas repoussa la proposition.

Le général Mathieu Dumas, ancien constituant du parti feuillant et ami de Lafayette, homme éclairé et sincère, rapporte, dans ses Mémoires, qu'il raconta plus tard

cet incident à Bonaparte, devenu empereur. L'empereur lui dit : « Vous avez été un imbécile : vous n'entendez rien aux révolutions! »

Le parti du coup d'État, lui, n'hésitait plus et allait droit à son but. Il avait pour lui tous ceux auxquels les habitudes jacobines avaient laissé le goût des coups de force, et tous ceux qui sont disposés à se ranger du côté du plus fort lui venaient d'avance. Un membre fameux de la Constituante, Talleyrand, était de ces derniers. Ambassadeur de la République en Angleterre au commencement de 93, après que la guerre eut mis fin à sa mission, il était resté à l'étranger pendant la Terreur; puis il avait obtenu de rentrer en France comme n'ayant point émigré, et le Directoire l'avait nommé récemment ministre des Affaires Etrangères. Quoique ses tendances personnelles ne le portassent nullement à la violence, quand il comprit que le coup d'Etat était décidé, il s'y rallia.

Sieyès avait fait plus : il y avait poussé. Ennemi de cette Constitution de l'an III, qu'on avait préférée à ses conceptions particulières, il n'aspirait qu'à la renverser. Ce philosophe avait un sentiment révolutionnaire, la haine de l'Ancien Régime et de l'ancienne noblesse, haine qu'il avait exprimée si puissamment dans son célèbre pamphlet sur le *Tiers-État;* mais il n'avait aucun sentiment du droit et de la légalité. Sa philosophie orgueilleuse ne connaissait de loi que les abstractions de son esprit : il visait à les imposer n'importe comment à la société. Il se croyait infaillible.

Tout était prêt.

Le 17 fructidor (3 septembre), au soir, Thibaudeau, l'auteur du rapport que nous avons mentionné, reçut, d'une main inconnue, des proclamations et des pièces diverses que la majorité du Directoire venait de faire imprimer secrètement pour les publier le lendemain. Une de ces pièces dénonçait à la France la trahison de Pichegru. Devant la Commission des inspecteurs du Corps législatif, dont il était membre, Pichegru nia cette accusation; mais ni lui ni la Commission ne tentèrent aucune mesure de défense.

Dans la nuit, le château et le jardin des Tuileries furent investis par 12,000 soldats et 40 canons. Les grilles furent forcées par les troupes d'Augereau. Un certain nombre de représentants s'étaient réunis dans la salle des Cinq-Cents. Un officier général vint les inviter à sortir : ils refusèrent, et le commandant de la garde du Corps législatif, Ramel, n'obéit pas à un ordre d'Augereau qui lui enjoignait d'évacuer les Tuileries. Mais les soldats que commandait Ramel paraissaient hésiter; on disait dans leurs rangs : — « Nous ne voulons pas nous battre pour Louis XVIII. »

Pour le soldat comme pour le peuple, qui ne connaissent pas les nuances, le conflit n'était qu'entre la Révolution et l'Ancien Régime.

Augereau entra avec son état-major, auquel s'étaient joints les plus violents révolutionnaires des faubourgs, Santerre, Rossignol, etc., aux cris de : « Vive la République! »

Il fit arrêter Ramel, que ses soldats ne défendirent pas, et l'envoya prisonnier au Temple, avec ceux des représentants qu'on trouva aux Tuileries.

Pendant ce temps, la garde du Directoire arrêtait au Luxembourg, par ordre des « triumvirs », un des directeurs opposants, Barthélemi. Carnot s'était échappé par le jardin. On ne put mettre la main sur lui. Il réussit à sortir de France, et se réfugia en Suisse, puis en Allemagne.

Un certain nombre de membres du Conseil des Anciens s'étaient rendus, le matin, dans leur salle; ils en furent chassés par la troupe. Une trentaine d'entre eux revinrent bientôt après aux Tuileries, pour essayer de

se faire rouvrir la salle de leurs séances. Cet acte de courage leur valut des témoignages de respect dans leur passage à travers les rues ; mais la population ne remua pas. Ils furent repoussés par les soldats.

Ils se réunirent chez leur président Lafont-Ladébat, rue Neuve-de-Luxembourg. Les gendarmes vinrent les y prendre. On les mena au Temple. Quatre-vingt-cinq membres des Cinq-Cents, assemblés dans une maison voisine, se dispersèrent : beaucoup furent arrêtés à domicile.

Tandis que les membres opposants des Conseils faisaient cette tentative de résistance, honorable dans son impuissance, les membres du parti favorable au Directoire s'assemblaient, sur l'invitation des « triumvirs », ceux des Cinq-Cents à l'Odéon, ceux des Anciens à l'École de Médecine. Il y avait parmi eux, non pas seulement des Montagnards, mais d'anciens Girondins qui, de même que La Réveillère, croyaient sauver la République. Le Directoire leur envoya un message où il leur faisait part des mesures qu'il avait été, disait-il, forcé de prendre pour le salut de la patrie et le maintien de la Constitution. — « Le 18 fructidor, ajoutait-il, vous met à portée de fixer à jamais les destinées de la République. Saisissez cette occasion ; faites-en une grande époque : ranimez le patriotisme, ressuscitez l'esprit public ; hâtez-vous de refermer l'abîme où les amis des rois s'étaient flattés d'ensevelir jusqu'au souvenir de notre liberté ! »

Une proclamation du Directoire aux Français détaillait les preuves de la conspiration qui « eût perdu la République, si le Directoire, était-il dit, eût attendu un jour de plus. » Il y avait là des imputations injustes mêlées à des faits vrais, mais qui ne démontraient point l'imminent péril affirmé par le Directoire. Quant à la trahison de Pichegru, que le Directoire dénonçait d'après la pièce transmise par Bernadotte, si le Directoire s'était borné à mettre en cause ce grand coupable et ses complices, il aurait eu Carnot et tous les républicains avec lui, et la majorité des deux Conseils eût cédé sans coup d'État.

Le député Boulay (de la Meurthe) présenta, le soir même, un rapport à ce qui restait des Cinq-Cents sur le message du Directoire. Il y affirmait l'existence d'une vaste conspiration ayant pour but de rétablir l'Ancien Régime. Le foyer en était, dit-il, dans une minorité du Corps législatif, qui trompait et entraînait la majorité par ses intrigues. — « Il ne faut pas verser une seule goutte de « sang. Malheur à qui songerait à rétablir « les échafauds ! — Il faut éloigner les con- « spirateurs du Corps législatif et de toute « autorité constituée, et déporter les plus « dangereux. — La déportation sera désor- « mais le seul moyen de salut public : c'est « la peine que doivent subir tous les enne- « mis irréconciliables de la République : « c'est comme cela que nous nous débarras- « serons des émigrés et des prêtres. Les « émigrés sont bannis à perpétuité ; ceux « qui rentreront seront transportés en un « lieu désigné par le gouvernement, et en « quelque sorte colonisés. Quant aux prê- « tres, on ne déporterait que ceux qui refu- « seraient une déclaration de soumission « aux lois. »

Cette déclaration ne portait plus sur aucune matière ecclésiastique.

Le rapporteur concluait en proposant de déporter sans jugement les conspirateurs. L'idée de substituer la déportation à l'échafaud appartenait à Sieyès.

Les restes des Cinq-Cents votèrent, séance tenante, une résolution en trente-neuf articles. Les élections de cinquante et un départements étaient annulées, comme ayant été faussées par les menées des « émissaires royaux. » Cela faisait disparaître la majorité formée par le nouveau tiers au printemps dernier. Tous les fonctionnaires élus par ces cinquante et un collèges électoraux étaient

révoqués et leur remplacement remis au Directoire Les droits politiques récemment restitués aux parents d'émigrés par le Corps législatif leur étaient de nouveau retirés. — Tout citoyen, avant de voter dans les assemblées primaires et électorales, devait prêter serment de haine à la royauté et à l'anarchie, et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III. — Quarante-deux membres des Cinq-Cents et onze des Anciens devaient être déportés, avec les deux directeurs Carnot et Barthélemi, et quelques autres personnages politiques et militaires.— Carnot avait échappé à ses persécuteurs : Barthélemi eût pu éviter son sort en donnant sa démission; ce n'était pas un homme politique, mais c'était un homme d'honneur : il avait courageusement refusé.

Il y avait, dans le nombre des représentants désignés pour la déportation, avec Pichegru, quelques autres conspirateurs royalistes, deux anciens Jacobins devenus réacteurs forcenés, Rovère et Bourdon (de l'Oise), et quelques députés compromis dans la sanglante réaction du Midi; mais beaucoup d'autres avaient été seulement des opposants au Directoire : parmi eux, Boissi d'Anglas, très-considéré, l'un des rédacteurs et rapporteur de la Constitution de l'an III, et qui était fort éloigné de conspirer contre elle.

D'autres étaient des membres distingués de l'ancien parti feuillant, qui, s'ils n'étaient pas attachés de cœur à la République, n'étaient pas du moins des factieux contre-révolutionnaires ni des conspirateurs, Mathieu Dumas, Siméon, Pastoret, Portalis, Barbé-Marbois.

La peine de mort, contrairement à la proposition du rapporteur Boulay (de la Meurthe), était maintenue contre les émigrés qui rentreraient. Quinze jours de délai étaient accordés aux émigrés rentrés pour s'en aller. — La loi récente qui rappelait en France les prêtres déportés était abrogée. — Les journaux étaient mis pour un an sous l'inspection de la police. — La loi contre les clubs était abrogée; mais il leur était défendu d'attaquer la Constitution.

La résolution des Cinq-Cents avait été portée aux Anciens au milieu de la nuit. Ceux-ci hésitèrent devant une telle loi. Ils renvoyèrent la délibération au lendemain (19 fructidor). Le Directoire envoya aux Anciens un message pressant et impérieux. Ils cédèrent.

Le 20 fructidor (6 septembre), les Cinq-Cents votèrent un décret de déportation contre les propriétaires, directeurs, auteurs, rédacteurs de quarante-deux journaux. C'était une mesure véritablement inouïe : une liste de proscription qui n'énonçait pas même les noms des proscrits. Il y avait de tout dans cette masse de journaux, depuis les plus furieux contre-révolutionnaires jusqu'à des critiques de formes modérées qu'aucune répression légale n'eût pu atteindre. On rencontrait là bien des noms qui ont longtemps figuré dans notre histoire littéraire.

La plupart échappèrent. Le Directoire n'usa point de l'arme qu'on lui fournissait et ne déporta pas ceux des journalistes qui avaient été arrêtés. Il les relâcha presque tous. Sa police avait la main sur les journaux depuis la résolution du Corps législatif, et il ne tenait point à persécuter individuellement leurs propriétaires ou leurs rédacteurs.

Les Conseils des Cinq-Cents et des Anciens fonctionnaient avec une apparence de légalité. Ils comptaient maintenant un peu plus de moitié de l'effectif légal; les incertains, les timides étaient venus se rallier au plus fort. Le Directoire fut recomplété par l'élection de Merlin (de Douai), un des principaux jurisconsultes de la Convention, et de François (de Neufchâteau). Le général Augereau fut peu satisfait de n'avoir pas



Mort du général Hoche.

été choisi en récompense de ses services du 18 fructidor.

Seize des personnes désignées pour la déportation, après avoir été très-durement traitées pendant le trajet, furent envoyées dans l'Amérique du Sud, à Sinamari, un des cantons les plus malsains de la Guyane. Huit d'entre elles y moururent, par suite de l'insalubrité du climat : entre autres les ex-Jacobins Bovère et Bourdon (de l'Oise), traités à leur tour comme ils avaient traité leurs collègues Billaud-Varennes et Collot-d'Herbois. Cent quatre-vingts prêtres déportés avec eux succombèrent pour la plupart. Pichegru, l'ex-directeur Barthélemi, et quelques autres parvinrent à s'évader par mer.

Les autres députés désignés, parmi lesquels Boissi-d'Anglas, furent seulement détenus à l'île d'Oléron ou réussirent à se cacher.

La rigueur brutale avec laquelle on aggrava le malheur des hommes que l'on déportait offrit un triste contraste avec le langage du Directoire dans la proclamation qu'il adressa aux Français (23 fructidor-10 septembre). La Réveillère n'y parlait que de vertu et de bonheur, et taisait le tableau le plus séduisant du spectacle qu'allait désormais offrir la France.

Il ne tint pas à Sieyès que le 18 fructidor n'eût des suites encore plus dures. Il fit proposer, par Boulay (de la Meurthe), le rapporteur de la loi de déportation, une loi pour l'extirpation totale des anciens nobles. Tout ce qui avait appartenu à la haute noblesse eût été expulsé de France : les autres nobles eussent été privés des droits de

citoyens, à moins qu'ils ne signassent la déclaration « qu'ils méprisaient la honteuse superstition des distinctions de naissance, et qu'ils combattraient de toutes leurs forces le retour de la royauté et de tout privilége héréditaire. »

Ce projet, renouvelé de Saint-Just, fut mal accueilli. Son exagération révolta. On lui en substitua un autre où l'on privait les nobles en général des droits civiques, sauf à eux à les obtenir individuellement, mais où l'on spécifiait tant d'exceptions, que la loi demeurait à peu près sans effet.

Le 16 fructidor avait mis le gouvernement, en fait, non sous la main de théoriciens abstraits comme Sieyès, mais sous l'influence des armées. Le Corps législatif, ou du moins ce qui en restait, au lendemain de fructidor, avait envoyé aux départements et aux armées des adresses où il montrait l'intérieur envahi, désorganisé par la Contre-révolution, et le patriotisme, les vertus sociales et publiques « réfugiés aux armées. »

Il y avait malheureusement du vrai : la bourgeoisie était réactionnaire ou inerte ; les classes populaires n'intervenaient plus guère dans le mouvement politique ; la démocratie active ne se montrait quasi plus que dans les armées. Mais, si les armées peuvent défendre la liberté, ce n'est pas elles qui peuvent la mettre en pratique et la faire vivre, quand elle est abandonnée par la société civile !

La révolution qui venait de s'opérer avec le concours de la force militaire menait à une nouvelle révolution qui s'opérerait cette fois par et pour les militaires.

Le Directoire n'avait qu'une chance de maintenir, au moins provisoirement, son indépendance : il était placé entre deux grands généraux dont l'influence se partageait nos armées : Hoche et Bonaparte. Le Directoire comprit que son salut était de les équilibrer l'un par l'autre. Moreau était devenu suspect, pour ne s'être décidé à communiquer au gouvernement les preuves de la trahison de Pichegru qu'après avoir reçu la nouvelle du coup d'État. Le Directoire révoqua Moreau de son commandement et réunit les deux armées d'Allemagne entre les mains de Hoche, qui se trouva ainsi en possession d'une immense force morale et matérielle.

Hoche et Bonaparte allaient donc se faire équilibre : le génie qui rapportait tout à la patrie était en face du génie qui rapportait tout à lui-même.

Cet équilibre ne fut entrevu qu'un instant. La santé de Hoche alarmait depuis quelque temps ses amis. Un feu intérieur le dévorait. Une étrange surexcitation nerveuse l'épuisait. Une irritation de poitrine, qu'il avait négligée, alla s'aggravant.

La nouvelle du 18 fructidor, où il ne vit que la défaite de la Contre-révolution, la situation éclatante où l'appelait le Directoire et qui semblait lui ouvrir de si grandes destinées, le ranimèrent un moment; mais le mal implacable ressaisit sa proie. Il étouffait. Ses forces étaient anéanties. Jusqu'à la dernière heure, toutes ses pensées furent pour son armée, pour sa patrie et pour les êtres qu'il aimait. Il regrettait ce ministère de la guerre auquel il avait été un moment appelé, et où il eût rendu de si grands services : il se désolait en pensant à l'état de la France, mal gouvernée, désorganisée ; il se fût senti capable d'y rétablir l'ordre et la prospérité. Il « désigna au gouvernement, a écrit son biographe, les postes où les talents différents pouvaient le mieux servir la République. »

Il expira, le troisième jour complémentaire de l'an V (19 septembre 1797), à son quartier-général de Wetzlar, sur la rive droite du Rhin. Il avait vingt-neuf ans.

La douleur de l'armée entière égala celle de la jeune veuve et des amis du héros. Tout soldat croyait avoir perdu un père

dans ce jeune général, aussi vénéré qu'admiré. Jamais chef n'a été l'objet d'un plus grand amour.

L'armée reconduisit jusqu'au Rhin, à Coblentz, celui qui ne devait plus la mener à la victoire. Les villes allemandes de la rive droite, la garnison autrichienne d'Ehrenbreitstein, comme aux funérailles de Marceau, rendirent les honneurs funèbres au mort glorieux le long du passage du cortége.

Le corps de Hoche fut déposé non loin de celui de son frère d'armes Marceau, mort tout juste un an auparavant, dans la même contrée, mais lui, du moins, sur le champ de bataille et non dans les longues angoisses d'un mal cruel et mystérieux.

Une fête funèbre, comme on n'en avait pas vu depuis celles de la Grèce, célébra dans Paris les funérailles du héros. Le vieux père de Hoche conduisait le deuil.

L'armée, Paris, la France ne voulurent pas croire que la fin de Hoche eût été naturelle.

L'esprit public, qui semblait éteint, se réveilla pour le pleurer et pour rechercher avec passion les causes de sa mort.

Les Chouans, dans l'Ouest, avaient plus d'une fois attenté à sa vie, et, ne pouvant empêcher le châtiment de ses assassins, avec sa générosité accoutumée, il avait donné du pain à leurs familles. On soupçonna un nouveau crime. Des bruits de poison se répandirent : le procès-verbal de l'ouverture du corps, opérée par les principaux médecins et chirurgiens de l'armée, contient le passage suivant :

« L'estomac et les intestins ont été ouverts dans toute leur longueur : le premier a présenté de larges taches, noires au centre et moins chargées de cette couleur à la circonférence, mouchetées par placards, avec des séparations entre elles, et les mouchetures correspondantes à la tache extérieure, beaucoup plus rapprochées et presque confondues. »

Ce qu'on raconte des derniers jours de Hoche peut indiquer une « phthisie galopante » survenue dans un état de santé depuis un certain temps très-altérée. Mais les caractères de cette altération ressemblaient aux effets de l'arsenic administré à petites doses.

Que cette altération fût ou non l'effet du poison, le premier biographe de Hoche cite un fait qu'il importe de mentionner : « L'oppression, dit-il, augmentait toujours jusqu'à la suffocation. » Hoche était impatient d'aller établir son quartier-général à Strasbourg. Il consulta un médecin qui lui donna une recette « dans laquelle il plaça toute son espérance.... il sentit au contraire son mal empirer... »

Il mourut quelques jours après. Il semble résulter de ceci qu'un remède violent par lequel il croyait ranimer ses forces aurait précipité sa fin.

La douleur publique et l'esprit de parti cherchèrent le coupable dans les directions les plus opposées. Le peuple s'en prit aux Chouans ; les réactionnaires, contre toute vraisemblance, accusèrent le Directoire, qui avait tant d'intérêt à ce que Hoche vécût ! Le *Mémorial de Sainte-Hélène* rapporte « qu'on essaya de répandre que c'était Napoléon qui l'avait fait empoisonner. »

Le biographe contemporain Rousselin dit qu'un homme suspect s'attacha longtemps aux pas de Hoche et fait entendre que l'instigateur du crime aurait été Pichegru, capable de tous les forfaits.

Les amis de Hoche se sont partagés sur la question de savoir s'il y a eu un crime. La famille y a toujours cru.

Quel fut le coupable ? — Y a-t-il eu un coupable ? On ne saura jamais la vérité.

Dans quelles idées Hoche est-il mort ? — Toute sa conduite atteste qu'il resta jusqu'au bout républicain passionné. « Un monarque, écrivait-il, serait forcé de recréer une noblesse, et la résurrection de cette no-

blesse causerait une nouvelle révolution. Il nous faut un gouvernement qui consacre le principe de l'égalité..., ce gouvernement ne peut être que la République. »



François de Neufchâteau.

Il n'avait plus l'exagération montagnarde de sa première jeunesse : il comprenait la nécessité d'un gouvernement sagement organisé et souhaitait le maintien de la Constitution de l'an III, en l'améliorant par la substitution d'un Président aux cinq Directeurs, comme en Amérique.

Tolérant pour toutes les croyances, il était de la religion de Rousseau, comme la plupart des grands hommes de la Révolution. Sa foi au Dieu de justice et de bonté est attestée, et par sa correspondance intime avec sa femme et ses amis, et par l'invocation qui termine le discours qu'il prononça devant l'armée de l'Ouest, lors de la fête célébrée en l'honneur des premières victoires de l'armée d'Italie : « Dieu qui veilles aux destinées de cet empire, qui, dans les combats, as dirigé nos coups, l'homme que tu créas doit être libre : ne permets pas qu'aucun dominateur puisse le gouverner! Extirpe les factions du sein de la République, et protége nos saintes lois ! »

Si l'on veut apprécier à leur vraie valeur morale Hoche et Bonaparte, il faut comparer ce qu'ils ont dit l'un de l'autre. Tandis que Hoche s'usait dans sa pénible et terne mission de l'Ouest, Bonaparte remportait ses éblouissants triomphes d'Italie, que Hoche se sentait capable d'égaler. Bien des âmes, d'ailleurs grandes et nobles, se fussent aigries d'une telle comparaison : Hoche, lui, s'oublie entièrement pour exprimer dans des lettres d'une générosité touchante son enthousiasme pour la gloire d'un rival : il défend avec passion « ce brave jeune homme » contre ceux qui osent l'accuser d'ambition !

Napoléon, à Sainte-Hélène, a parlé de Hoche, dont le souvenir l'importune : il le traite comme une sorte de Bonaparte inférieur, d'une ambition provoquante, « qui ne songeait qu'à s'emparer du pouvoir par la force, et qui se serait fait écraser par lui en lui disputant la suprême puissance, ou qui se serait *rangé*, parce qu'il aimait l'*argent* et les plaisirs ! » — Hoche qui se serait *rangé*, c'est-à-dire livré pour de l'argent ! — De telles paroles révèlent, chez celui qui les a dites, quelle petite âme a pu être associée à un grand génie !

La mort de Hoche a été le plus grand malheur qui ait pu arriver à la République et à la France. Quel eût été l'avenir de notre pays, si Bonaparte eût disparu au lieu de Hoche? Dans l'état où était la France, il était inévitable qu'elle passât sous la suprématie militaire. Mais que les conditions en eussent été différentes ! Le bon sens et le désintéressement de Hoche eussent bien tempéré les dangers et les abus de cette suprématie, et nous eussions pu revenir peu à peu par la paix à la liberté régulière.

La Providence a été sévère pour la France! Nous perdions l'homme qui eût pu aider à notre salut; nous restions dans les mains de celui qui devait nous perdre!

Bonaparte conserva, quelque temps après le 18 fructidor, la réserve qu'il avait gardée dans les dernières semaines antérieures à l'événement. Le Directoire commençait à s'inquiéter de son silence. Le 1er vendémiaire (22 septembre), Bonaparte se décida enfin à approuver publiquement le coup qu'il avait le premier conseillé. Il déclara, dans une proclamation à ses soldats, que le Directoire avait déjoué les trames « des ennemis de la patrie et des ennemis particuliers du soldat et spécialement de l'armée d'Italie. »

Et il écrivit à Augereau une lettre de félicitation sur « la sagesse et l'énergie qu'il avait montrées. » Il ajoutait seulement qu'il était à souhaiter « qu'on ne se jetât point dans le parti contraire (le parti jacobin). — Ce n'est que par la sagesse et la modération qu'on peut assurer le bonheur de la patrie. »

Maintenant qu'il voyait les royalistes et les réactionnaires écrasés, et qu'il ne craignait plus le retour de « Louis XVIII », Bonaparte commençait à se tourner vers les modérés, qui pouvaient devenir les instruments de sa puissance. Il blâmait, dans des conversations destinées à être répétées en France, les rigueurs inutiles et arbitraires qui avaient frappé des hommes honorables à côté de Pichegru et de quelques autres traîtres.

Le Directoire s'irrita et témoigna son mécontentement en retirant au général Clarke sa mission diplomatique auprès du gouvernement autrichien. Clarke, envoyé pour surveiller Bonaparte, s'était fait son instrument docile.

Le Directoire, d'autre part, remplaça Hoche dans son grand commandement par Augereau, et celui-ci, infatué de sa haute situation, s'avisa d'intervenir dans les affaires de l'armée d'Italie, par des lettres aux généraux, ses anciens collègues, contre Clarke, qui avait dénoncé les exactions de certains d'entre eux.

Bonaparte répondit en se plaignant amèrement « de l'horrible ingratitude du gouvernement », et en offrant de nouveau sa démission (4 vendémiaire — 25 septembre).



Treilhard.

Hoche n'était plus, et Augereau n'était pas un point d'appui sérieux contre Bonaparte. Le Directoire plia, et conjura Bonaparte de garder le commandement qu'il n'avait jamais eu envie de quitter.

Les négociations avec l'Autriche s'étaient fort ralenties durant l'été, et la paix avait paru très-compromise. Ni l'empereur François II ni le Directoire n'avaient agréé les nouvelles bases proposées par Bonaparte et par les plénipotentiaires autrichiens. L'empereur ne voulait point accepter Venise sans avoir en outre Mantoue et Brescia, et le Directoire, qui trouvait que c'était déjà trop de livrer la terre ferme vénitienne et Mantoue, ne voulait point sacrifier Venise.

Les pourparlers continuaient cependant, et, dans le courant de l'été, l'empereur François II avait consenti à faire cesser une iniquité monstrueuse qui durait depuis cinq ans. Il avait promis de rendre à la liberté, après les conventionnels et le ministre de la guerre livrés par Dumouriez, l'illustre général de 89, enfermé, contre tout droit des gens, dans les cachots de l'Autriche.

Lafayette, d'abord gardé par la Prusse dans une très-dure captivité, puis remis à l'Autriche, avait subi avec une inébranlable constance ces implacables traitements que l'administration autrichienne a infligés à tant de martyrs de la liberté. Le régime des prisons autrichiennes, dont la froide cruauté a dépassé de si loin le régime des prisons de Paris sous la Terreur, n'était pas encore parvenu à la perfection où il arriva plus tard, au fameux Spielberg. Lafayette, à Olmütz, fut cependant soumis à la plus affreuse des tortures morales : on lui laissa ignorer, pendant des mois et des années, si sa femme et ses enfants étaient morts ou vivants. Lorsque sa femme, si dévouée, vint à Vienne supplier l'empereur de lui permettre de revoir son mari, elle ne l'obtint qu'à condition de s'enfermer avec lui, elle et ses deux jeunes filles, sans jamais sortir de la forteresse. Sa santé ne s'en remit jamais.

Le temps et les événements avaient calmé les ressentiments des républicains contre Lafayette et ravivé la mémoire de ses services. Hoche, qui avait servi sous lui dans les compagnies soldées de la garde nationale, avait le premier réclamé la liberté de son ancien général. Carnot y poussait depuis longtemps, et les membres les plus révolutionnaires du Directoire n'y avaient pas fait d'objection : c'étaient Pichegru et les réactionnaires qui y mettaient du mauvais vouloir. Bonaparte en avait déjà entretenu les plénipotentiaires autrichiens à Léoben, et il seconda activement les intentions que Carnot lui avait manifestées au nom du Directoire

Lafayette et ses amis furent remis en liberté le troisième jour complémentaire an V (19 septembre). Le Directoire, même après le 18 fructidor, eût laissé Lafayette rentrer en France. Ce fut Bonaparte qui, tout en se faisant honneur de la libération du général de 89, s'opposa secrètement à son retour dans sa patrie. La présence de ce grand défenseur des Droits de l'homme pouvait être plus tard un obstacle aux projets de domination. Lafayette se retira sur le territoire neutre du Danemark, en Holstein.

L'empereur François II flottait encore entre le parti de la guerre et le parti de la paix. Les négociations avec l'Autriche avaient repris un peu plus d'activité à partir de la fin d'août.

Pendant ce temps, des conférences entre la France et l'Angleterre s'étaient ouvertes à Lille, le 17 messidor (4 juillet). L'Angleterre maintenait son offre de rendre les colonies françaises qu'elle avait prises, mais aussi sa prétention de garder les importantes colonies hollandaises du Cap de Bonne-Espérance et de Ceylan. Les plénipotentiaires français réclamaient la restitution des possessions de nos alliés comme des nôtres.

L'Angleterre se fût peut-être résignée à rendre le Cap, si elle eût été assurée que la France ne se ferait pas céder cette grande position maritime par la Hollande.

Cela traîna ainsi quelques semaines; mais, aussitôt après le 18 fructidor, un nouveau plénipotentiaire envoyé par le Directoire, Treilhard, demanda à l'envoyé anglais, lord Malmesbury, s'il avait des pouvoirs pour restituer à la République Française et à ses alliés toutes leurs colonies. — « Non, répondit lord Malmesbury. — Eh bien! le Directoire vous requiert de retourner dans les vingt-quatre heures à Londres pour en aller chercher. »

Tout fut rompu (28 fructidor — 14 sep-

tembre). Personne n'avait cru, en France, que Pitt voulût sérieusement la paix. A cette époque, on se trompait.

Le 18 fructidor avait tout à fait ramené l'Autriche aux idées de paix. Elle n'espérait plus de contre-révolution en France, n'attendait pas de secours efficaces de l'Angleterre et se sentait à bout de force pour recommencer la guerre.

Mais, à mesure que l'Autriche devenait pacifique, le Directoire redevenait belliqueux; du moins il ne voulait la paix qu'à des conditions éclatantes. Aussitôt après le 18 fructidor, Barras avait écrit à Bonaparte : « Que le Rhin soit notre limite; que Mantoue soit à la République Cisalpine, et que Venise ne soit pas à l'Autriche! » Le Directoire visait à reprendre la politique révolutionnaire en Italie : il ne ratifiait pas le nouveau traité passé récemment avec le roi de Sardaigne, et qui garantissait à ce prince « la sûreté de son royaume. » Le Directoire entendait laisser faire, sinon faire la révolution en Piémont, où le parti républicain grandissait sous l'influence de notre armée.

Bonaparte avait de tout autres vues.

Il avait été quelque temps mal disposé pour la paix, parce que la paix lui aurait ôté des mains l'armée qu'il s'était attachée et l'eût rejeté dans la vie privée avant qu'il fût en mesure de se saisir du pouvoir à l'intérieur. Mais, maintenant, il avait conçu de nouveaux projets qui s'accommodaient de la paix avec l'Autriche, pourvu qu'on restât en guerre avec l'Angleterre. L'occupation de Corfou et des autres îles Ioniennes, cet archipel qui commande les côtes occidentales de la Turquie et de la Grèce, avait ouvert à son imagination avide de vastes et vagues perspectives; à peine maître de l'Italie, il s'était mis à dédaigner cette belle conquête pour porter plus loin ses rêves. Dès avant le 18 fructidor, le 29 thermidor an V (16 août), il écrivait au Directoire : — « Les îles de Corfou, de Zante et de Céphalonie sont plus intéressantes pour nous que toute l'Italie ensemble. — Si nous étions obligés d'opter, il vaudrait mieux restituer l'Italie à l'empereur et garder les îles. — L'Empire des Turcs s'écroule tous les jours... nous verrons sa chute. Corfou et Zante nous rendent maîtres de l'Adriatique et du Levant. — Les temps ne sont pas éloignés où nous sentirons que, pour détruire l'Angleterre, *il faut nous emparer de l'Égypte.* »

Ses plans n'étaient pas encore arrêtés; mais sa pensée était dès lors de porter l'armée d'Italie en Orient, après la paix avec l'Autriche, pour se faire de nouveaux titres de gloire sur ce théâtre des grands événements de l'antiquité.

Tant que Hoche vécut, Bonaparte, cependant, ne se sentit pas en état de parler en maître. Le jour même où Hoche mourait à Wetzlar (3e jour complémentaire an V-19 septembre), Bonaparte répondait, à la lettre que Barras lui avait écrite au nom du Directoire, par une dépêche où il se bornait à dire qu'il doutait que la paix se fît si le Directoire refusait Venise à l'empereur; il reconnaissait, contrairement à ses assertions de Léoben, que « Venise était la ville la plus digne de la liberté de toute l'Italie »; il demandait des renforts, s'il devait rentrer en campagne.

Le même jour, il écrivait au ministre des Affaires étrangères, Talleyrand, une lettre extrêmement remarquable, à propos de la Constitution qu'il s'agissait de donner à la Cisalpine et à Gênes. Il priait Talleyrand de communiquer à Sieyès ses idées sur ce que devait être une bonne constitution politique. C'était de remettre toute l'autorité au pouvoir exécutif en réduisant à peu près à rien le législatif. — C'était déjà, au fond, tout ce qu'il fit depuis, et il laissait clairement voir que cela lui paraissait applicable à la France aussi bien qu'à l'Italie.

En ce moment même, l'empereur François II lui écrivait de sa main une lettre

extrêmement conciliante et flatteuse pour lui annoncer qu'il envoyait un nouveau négociateur, le comte de Cobentzel, en possession de toute sa confiance et muni de ses pouvoirs les plus amples.

Les conférences entre Bonaparte et Cobentzel eurent lieu à Udine, en Frioul.

Hoche n'était plus. Bonaparte changea de langage avec le gouvernement français. Le 16 vendémiaire-7 octobre), il écrit à Talleyrand : « Sous trois ou quatre jours, tout sera terminé, la guerre ou la paix. Je vous avoue que je ferai tout pour avoir la paix, vu la saison très-avancée et le peu d'espérance de faire de grandes choses. »

Et il recommençait à dire beaucoup de mal des Italiens, afin d'établir « qu'ils ne méritaient pas que l'on fît tuer quarante mille Français pour eux. »

Il avait pourtant reçu une dépêche du 8 vendémiaire (29 septembre), écrite par La Réveillère au nom du Directoire, et qui fait grand honneur à ce directeur et rachète bien des fautes. « Toute la question, mandait La Réveillère, se réduit à savoir si nous voulons livrer l'Italie à l'Autriche. Or, le gouvernement français ne le doit pas et ne le veut pas. » Et il posait, comme *ultimatum*, l'Italie libre jusqu'à l'Isonzo, c'est-à-dire toute la Vénétie. Il protestait contre « la honte d'abandonner Venise. » « Ce serait, écrivait-il, une perfidie qui n'aurait pas d'excuse. Les conséquences, ajoutait-il, en seraient pires que les chances de guerre les plus défavorables. »

Certes, en effet, si l'on continuait à faire la guerre, il valait mieux, pour nos intérêts aussi bien que pour notre honneur, combattre afin d'assurer l'indépendance de l'Italie qu'afin d'aller courir les aventures en Égypte, quand nous n'étions pas maîtres de la mer !

Bonaparte ne tint aucun compte de cette dépêche.

Le 19 vendémiaire (10 octobre), il manda au Directoire que la paix serait signée la nuit suivante, ou la négociation rompue. Il ne disait pas un mot de l'ultimatum que lui avait expédié le Directoire, et il exposait les avantages du sien : c'était celui qu'il avait arrêté en mai dernier, aux conférences de Mombello, et que n'avaient accepté ni le Directoire ni l'Autriche ; il donnait Venise et la ligne de l'Adige à l'Empereur. — Comme compensation du sacrifice que l'on faisait du peuple vénitien, il représentait qu'on pourrait désormais employer nos forces à « la libération du peuple anglais ! » — Et il faisait entendre que ce qui avait contribué à l'engager à rétablir la paix sur le continent, c'était « son aversion pour le régime militaire, qui a détruit tant de républiques et perdu plusieurs États ! »

Les conférences, toutefois, se prolongèrent quelques jours de plus que Bonaparte ne l'annonçaït, Cobentzel s'obstinant à réclamer Mantoue.

Le 25 vendémiaire (16 octobre), sur le refus définitif de Bonaparte de rendre Mantoue, Cobentzel déclara que l'empereur était résolu à tout plutôt que de consentir une telle paix.

Bonaparte se leva et saisit sur un guéridon un cabaret de porcelaine. — « Eh bien ! dit-il, c'est donc la guerre ! — Avant la fin de l'automne, j'aurai brisé votre monarchie comme je brise cette porcelaine ! »

Il sortit, et envoya prévenir l'archiduc Charles que les hostilités recommenceraient sous vingt-quatre heures.

Cobentzel, épouvanté, fit courir après lui à son quartier-général de Passeriano, pour lui annoncer que l'ultimatum était accepté. Bonaparte y avait compté, en jouant cette scène de colère à froid. Le traité fut signé, le lendemain, à Campo-Formio, près Udine.

L'Autriche avait Venise, avec la ligne de l'Adige, la Dalmatie et l'Istrie, et Salzbourg en Allemagne. La France avait la rive




Bonaparte à Campo-Formio

gauche du Rhin, avec la Belgique et les îles Ioniennes.

Le lendemain de la signature (27 vendémiaire-18 octobre), Bonaparte reçut du Directoire une dépêche qui lui annonçait qu'on allait nommer des négociateurs « pour le soulager de la partie politique et le laisser tout entier aux dispositions militaires. » On lui renouvelait la défense de céder Venise et la ligne de l'Adige à l'Autriche.

Bonaparte l'avait prévu, et s'était hâté d'en finir. Le Directoire reçut ce coup avec une irritation profonde. Il n'osa rien en témoigner. Il sentit son impuissance, ratifia le traité, et félicita le général négociateur, qui avait foulé aux pieds les instructions de son gouvernement et imposé sa volonté en maître.

## CHAPITRE XVIII

DIRECTOIRE (SUITE). — INVASION DE LA SUISSE. RENVERSEMENT DU PAPE. — BONAPARTE PART POUR L'ÉGYPTE. — LE TIERS CONSOLIDÉ. — ÉLECTIONS DE L'AN VI. — RUPTURE AVEC L'AUTRICHE. SECONDE COALITION. — LA CONSCRIPTION. — PRISE DE NAPLES. ANNEXION DU PIÉMONT. REVERS EN ALLEMAGNE ET EN ITALIE. — ASSASSINAT DES AMBASSADEURS FRANÇAIS A RASTADT. — ÉLECTIONS DE L'AN VII. — BATAILLE DE NOVI. — VICTOIRE DE BRUNE EN HOLLANDE. VICTOIRE DE MASSÉNA EN SUISSE.

(26 Vendémiaire an VI-23 Vendémiaire an VIII. — 17 Octobre 1797-15 Octobre 1799.)

Le traité de Campo-Formio, par ses articles secrets, tendait à engager la politique

de la France dans une voie nouvelle. Bonaparte, en sacrifiant les principes de la Révolution par son marché avec l'Autriche aux dépens de Venise, avait conçu la pensée d'une entente ou même d'une alliance entre la France et l'Autriche. Les articles secrets de Campo-Formio, relatifs à la rive gauche du Rhin, différaient de ceux du traité de Bâle avec la Prusse. Par le traité de Bâle, la Prusse nous abandonnait toute la rive gauche du Rhin, moyennant des compensations pour elle en Allemagne. Campo-Formio ne nous donnait pas la rive gauche du Rhin tout entière, mais seulement jusqu'au confluent du Rhin et de la petite rivière de Nette, un peu au-dessous du confluent du Rhin et de la Moselle, entre Coblentz et Andernach. De là, notre frontière, laissant à l'Allemagne Bonn et Cologne avec une étroite bande de terrain, remontait, en suivant la rivière d'Erft, puis celle de Roër, puis celle de Neers, vers la Basse-Meuse et la place forte de Venloo. La France s'engageait à restituer au roi de Prusse ses anciens duchés de Gueldre et de Clèves, au nord de Venloo, en sorte qu'il ne fût question d'aucune acquisition nouvelle pour le roi de Prusse, ce que la France et l'Autriche se garantissaient mutuellement.

Au point de vue militaire, ce qu'abandonnait Bonaparte ne nous enlevait rien d'essentiel à notre défense. Au point de vue politique, Bonaparte réagissait contre la tendance qu'avaient eue les hommes d'Etat de la Révolution, depuis 92, qui était de transiger avec la Prusse en combattant l'Autriche à outrance. Et ceci, quoique la Prusse eût conclu avec la France, le 5 août 1796, des « conventions d'amitié » par lesquelles elle s'engageait de nouveau à ne pas s'opposer à ce que nous eussions toute la rive gauche.

Il y avait eu, entre Bonaparte et Cobentzel, l'homme de confiance de l'empereur François II, des échanges de vues sur des arrangements européens qui allaient plus loin que les articles secrets du traité.

L'empereur n'avait traité avec la France que comme chef de la Maison d'Autriche et non comme chef de l'Empire germanique. Il fallait donc maintenant transformer les articles secrets en un nouveau traité accepté par l'Allemagne en corps. Il avait été arrêté qu'un congrès serait ouvert à Rastadt, dans le pays de Bade, sous un mois au plus tard, entre les plénipotentiaires de l'Empire germanique et ceux de la République française. Bonaparte fut délégué à Rastadt par le Directoire.

Il fit ses adieux à la République cisalpine dans une proclamation où il donnait aux nouveaux républicains italiens des conseils et de hautes espérances ; il leur assurait n'avoir accompli son œuvre qu'en vue de leur liberté et de leur bonheur (20 brumaire an VI — 11 novembre 1797). Il n'avait point insisté sur les idées exprimées dans sa lettre à Talleyrand touchant la Constitution à donner à la Cisalpine, et il avait laissé ce pays accepter des institutions calquées sur notre Constitution de l'an III. La question était pour lui à Paris et non à Milan.

Il promit à ses soldats, en les quittant, de se retrouver au milieu d'eux.

Il traversa la Suisse, alors très-agitée et dans l'attente d'une crise. Il y fut reçu avec de grands honneurs par les démocrates, parce qu'ils espéraient en lui, et par les aristocrates, parce qu'ils avaient peur de lui. Il entra à Rastadt en somptueux équipage, le 4 frimaire (25 novembre).

Il n'entendait pas rester à Rastadt à débattre les intérêts compliqués des petits États allemands et le détail des remaniements territoriaux et des indemnités à accorder sur la rive droite du Rhin aux princes qui perdaient leurs terres de la rive gauche. Quant aux combinaisons dont il avait pu s'entretenir avec Cobentzel, il ne pouvait

entreprendre de les imposer à Rastadt que s'il était le maître à Paris. Il régla avec les Autrichiens le point le plus urgent et le plus important, la rentrée des Français à Mayence le même jour où les Autrichiens entreraient à Venise ; puis il se fit rappeler à Paris par Barras pour aller conférer avec le Directoire.

Aussitôt après le traité de Campo-Formio, le Directoire avait nommé Bonaparte général en chef de « l'armée d'Angleterre ».

Bonaparte vint descendre à Paris dans un petit hôtel qu'il avait acheté rue Chantereine. La municipalité parisienne changea le nom de cette rue en celui de rue de la Victoire. Bonaparte répondit aux démonstrations enthousiastes des Parisiens par une circonspection qui n'était pas dans ses habitudes premières. On l'avait connu toujours agité et grand parleur. Il se montrait maintenant réservé et bref dans ses propos, poli, mais sans familiarité, digne et grave. Il venait d'être nommé membre de l'Institut dans la section des sciences physiques et mathématiques, et il affectait de vivre au milieu des gens de lettres et des savants. Il ne se prodiguait pas en public. La réception solennelle que lui fit le Directoire, le 10 décembre, en produisit d'autant plus d'effet.

Un autel de la Patrie, une estrade et un vaste amphithéâtre avaient été élevés dans la principale cour du Luxembourg. Là, en présence de toutes les autorités et de la foule qui remplissait le palais, le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, présenta au Directoire « le citoyen Bonaparte, qui apportait la ratification du traité conclu avec l'empereur. » Talleyrand, dans un discours flatteur et adroit, après avoir célébré le génie de Bonaparte, étala surtout « son désintéressement », et fit entendre qu'il faudrait peut-être le solliciter un jour pour l'arracher à ses goûts de retraite et d'études paisibles. Il annonçait qu'un nouvel ennemi appelait Bonaparte, et que son génie avait maintenant à imposer aux tyrans des mers, aux Anglais, une paix digne de la gloire de la République.

Bonaparte parla brièvement et grandement. « La religion, la féodalité et le royalisme, dit-il, ont successivement, depuis vingt siècles, gouverné l'Europe ; mais, de la paix que vous venez de conclure, date l'ère des gouvernements représentatifs. Vous êtes parvenus à organiser la Grande Nation, dont le vaste territoire n'a de limites que parce que la nature elle-même les a posées. »

Ces deux principes organiques, le gouvernement représentatif et les frontières naturelles, il devait les renverser tous deux, l'un en rétablissant le despotisme, l'autre en faisant déborder de tous côtés la France sur l'Europe, pour renouveler à son profit personnel l'empire romain.

Il conclut ainsi : « Lorsque le bonheur du peuple français sera assis sur les meilleures lois organiques, l'Europe entière deviendra libre. »

Ces « meilleures lois organiques », c'étaient celles qu'il avait indiquées dans sa lettre à Talleyrand à propos de la République cisalpine. C'était une prétendue représentation nationale concentrée dans le pouvoir exécutif, comme chez les anciens Césars.

Bonaparte mit bientôt à l'épreuve son crédit sur le Directoire afin de se débarrasser d'un rival qu'essayaient de lui susciter les Jacobins. Augereau, infatué de son importance depuis le 18 fructidor, dénonçait au Directoire les projets ambitieux de son ancien général en chef, blâmait âprement le traité de Campo-Formio, et adressait, des bords du Rhin, aux populations allemandes des provocations révolutionnaires qui pouvaient compromettre la paix.

Le Directoire ne révoqua point Augereau du commandement de la grande armée du Rhin, mais supprima cette armée, comme

devenue inutile par suite de la paix avec l'Autriche.

Le Directoire, en rappelant Augereau des bords du Rhin, eût souhaité d'y envoyer Bonaparte. Il l'invita à retourner à Rastadt pour activer les négociations. Malgré la réserve que gardait Bonaparte dans nos affaires intérieures, le Directoire le voyait avec inquiétude à Paris.

Bonaparte refusa, sous prétexte de la nécessité de surveiller les préparatifs de l'expédition d'Angleterre.

Le Directoire avait commis, durant l'automne précédent, une grosse faute qui augmentait beaucoup la difficulté d'une entreprise exposée, dans tous les cas, à tant de chances périlleuses. Il avait, au moment de la mort de Hoche, abandonné ces projets de descente en Angleterre si chers à Hoche et à Carnot, et désarmé la flotte de Brest, et cela, précisément lorsque la marine hollandaise, nullement déchue comme celle de l'Espagne, était toute prête à nous seconder. La flotte de Hollande sortit bravement pour attaquer, à elle seule, la flotte anglaise, supérieure en force, qui bloquait le Texel. Les Hollandais perdirent, le 20 vendémiaire an VI (11 octobre 1797), la bataille navale de Camperduyn, après avoir lutté avec la plus grande énergie et fait essuyer des pertes considérables aux Anglais.

Le Directoire avait bientôt reconnu son erreur et ordonné la réorganisation de la flotte de Brest; mais les matelots, qu'il avait mal payés, y mirent de la mauvaise volonté, et la flotte ne se refit que péniblement et lentement.

Bonaparte n'avait pas ce désir de rester à Paris que lui supposait le Directoire. Après avoir bien examiné la situation, il avait reconnu que le moment n'était pas arrivé pour lui en France. Il ne pouvait être nommé légalement au Directoire, la Constitution exigeant l'âge de quarante ans. Il n'en avait que vingt-neuf. Les choses, d'autre part, n'en étaient pas au point où il lui fût possible de se saisir du pouvoir par un coup de main.

« Il n'y a rien à faire ici, disait-il à un de ses confidents. — Si je reste, je serai coulé dans peu. Tout s'use ici : je n'ai déjà plus de gloire. Cette petite Europe n'en fournit pas assez. Il faut aller en Orient : toutes les grandes gloires viennent de là. Si la réussite d'une descente en Angleterre me paraît douteuse, comme je le crains, je vais en Égypte. »

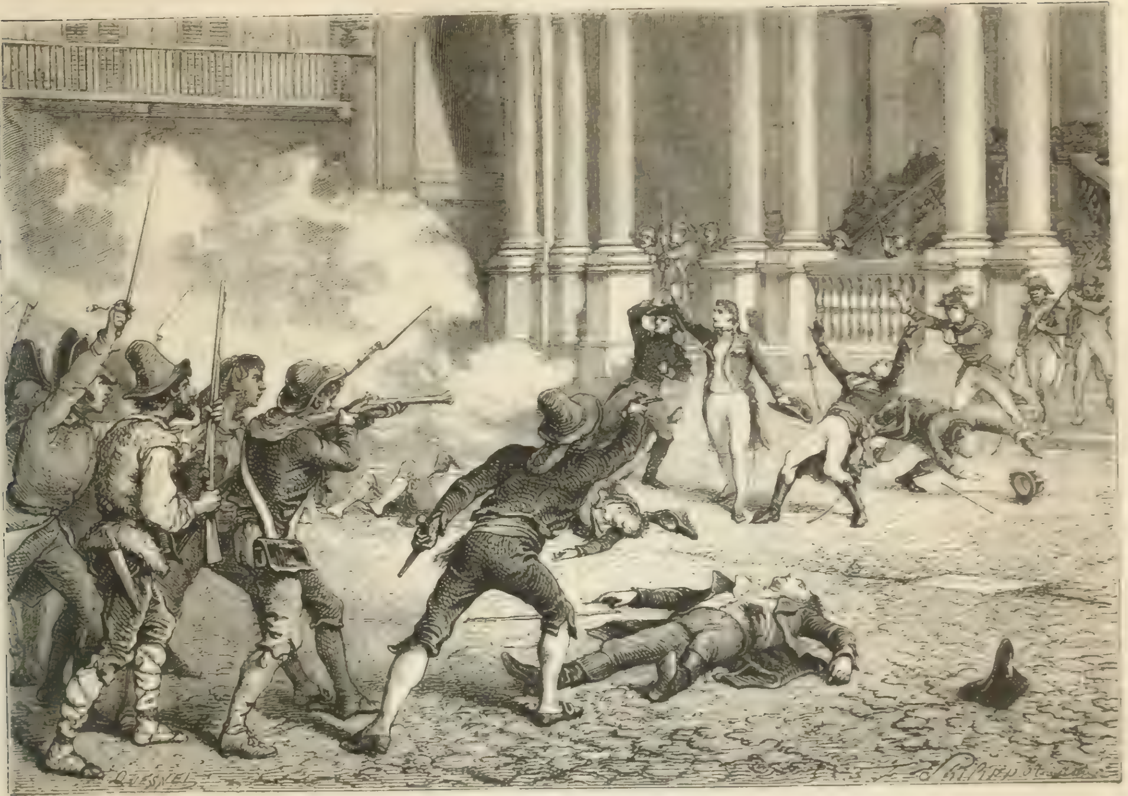
Ces paroles révélaient un génie tourné vers le passé, et qui prétendait refaire l'histoire ancienne. Il ne voyait pas que le vieil Orient n'était plus rien, et que l'Occident, Europe et Amérique, était tout.

Il alla visiter, au mois de février, les côtes de Picardie, de Flandre et de Zélande, examina les points où un embarquement eût pu s'opérer, et revint bien décidé à ne pas tenter cette aventure dont il n'avait jamais eu beaucoup l'envie.

Aussitôt son retour, il travailla à faire agréer au Directoire la substitution de l'expédition d'Égypte à celle d'Angleterre.

On manquait de ressources, soit pour l'une, soit pour l'autre. Le Directoire fit voter aux deux Conseils un emprunt de 80 millions ; on fit des collectes civiques. Le besoin d'argent contribua à décider le Directoire à commettre, en dehors de nos frontières, des actes violents qui devaient lui en procurer. Il résolut de renverser les gouvernements aristocratiques des cantons suisses et de mettre la main sur leurs caisses.

Des motifs politiques préexistaient à ce motif inavouable. Le Directoire tendait à imposer aux petits États voisins ou alliés de la France des constitutions républicaines unitaires analogues à la nôtre, comme il avait fait pour la Cisalpine et pour Gênes. Il venait de le faire en Hollande, où il avait suscité contre le gouvernement des Pro-



Meurtre du général Duphot.

vinces-Unies, démocratisé, mais resté fédératif, une espèce de 18 fructidor (22 janvier 1798). — Il visait maintenant à révolutionner la Suisse. Bonaparte y poussait. Il avait déjà provoqué une révolution dans une république voisine et alliée de la Suisse, celle des Grisons. Les Grisons étaient une république fédérative aristocratique, qui avait des sujets, les Valtelins, population de langue italienne, habitant, sur le revers italien des Alpes, la vallée de la haute Adda. Bonaparte avait aidé la Valteline à s'insurger et avait provoqué sa réunion à la République cisalpine. Il avait ensuite excité une révolution démocratique et unitaire chez les Grisons. Maintenant, il conseillait de s'attaquer aux aristocraties de Berne et des autres cantons suisses.

La situation de la Suisse était extrêmement compliquée et diverse. Les grands cantons étaient des aristocraties ; les petits cantons primitifs étaient des démocraties ; mais les uns et les autres avaient des sujets, c'est-à-dire des territoires dont les habitants n'avaient que des droits civils sans droits politiques. La population de langue française qui forme aujourd'hui le canton de Vaud était sujette des cantons de Berne et de Fribourg, de langue allemande ; elle supportait ce joug avec beaucoup d'impatience, et invoquait l'appui de la République française pour s'affranchir.

Une déclaration du Directoire, du 28 décembre 1797, assura la protection de la France « aux personnes qui réclamaient contre la souveraineté de Berne et de Fribourg. » Quelques jours auparavant, le Directoire avait prévenu la confédération

suisse que les troupes françaises allaient occuper la ville suisse de Bienne, au nord de Neufchâtel, comme appartenant à l'évêque de Bâle, prince allemand qui était encore en guerre avec la France, puisque la paix n'était pas signée avec l'Empire germanique. Lors de la Réforme du seizième siècle, la ville de Bâle avait rompu avec son prince-évêque et s'était faite canton suisse ; mais l'évêque avait gardé la plus grande partie de son territoire sur le revers oriental du Jura. Ce territoire s'était réuni volontairement à la France en 93, sauf la ville suisse de Bienne, et il formait le département du Mont-Terrible, qui avait pour chef-lieu Porentruy. On y avait adjoint, sur le revers occidental du Jura, Montbéliard, conquis sur la maison de Würtemberg.

Des mouvements démocratiques éclatèrent partout dans les territoires sujets des cantons souverains, et, à l'intérieur de ces cantons mêmes, contre les aristocraties locales. Les aristocraties résistèrent peu dans la plupart des cantons, et les campagnards furent admis aux droits politiques dans les cantons de Bâle, de Lucerne, de Zurich, de Schaffhouse, de Soleure. — Restaient Berne et Fribourg en face de leurs sujets vaudois, et les petits cantons primitifs en face de leurs sujets des bailliages italiens (aujourd'hui le canton du Tésin). — Fribourg céda; Berne résista. Les Vaudois proclamèrent leur indépendance contre Berne. Bonaparte poussa les bailliages italiens du Haut-Tésin à en faire autant vis-à-vis de leurs seigneurs des petits cantons. Les troupes françaises soutinrent les Vaudois, et 15,000 Français entrèrent à Lausanne (28 janvier 1798).

Le gouvernement de Berne essaya de négocier et accepta le principe de l'égalité des citoyens, mais en se donnant un an pour préparer la nouvelle Constitution.

Le général Brune arriva avec des renforts, et le Directoire signifia aux Bernois un ultimatum qui ôtait toute indépendance et toute dignité à Berne. Les démocrates suisses se sentirent aussi blessés que les aristocrates, surtout lorsqu'à la suite d'un armistice qui n'aboutit pas, Berne reçut un nouvel ultimatum exigeant que la République suisse, de fédérative, devînt unitaire, et que Berne désarmât.

Le gouvernement bernois consentit à abdiquer dans les mains de la démocratie. Le général Brune n'en persista pas moins à imposer le désarmement immédiat, et, ne l'obtenant pas, il envahit le canton de Berne par Fribourg et par Soleure (2 mars).

La confusion était extrême parmi les Suisses. Les contingents des cantons venus au secours de Berne s'en retournèrent chacun chez eux pour défendre leurs foyers. Les milices bernoises criaient à la trahison contre leurs chefs. Le gouvernement bernois fut dissous et remplacé par une régence provisoire. Brune, qui avait ses instructions du Directoire, maintint, vis-à-vis de la régence démocratique, les exigences qu'il avait manifestées envers le gouvernement aristocratique. La régence essaya de se défendre. Un corps bernois repoussa vigoureusement une division française à Laupen : l'antique héroïsme helvétique s'était réveillé. Un grand nombre de femmes combattaient à côté de leurs maris et de leurs fils.

Ce succès partiel ne sauva que l'honneur bernois : pendant ce temps, un autre corps qui défendait les approches immédiates de Berne était forcé dans ses positions, malgré son énergique résistance. Les miliciens exaspérés massacrèrent leur général d'Erlach, qui était bien innocent de leur défaite.

Berne ouvrit ses portes, moyennant garantie pour les personnes et les propriétés.

Les propriétés privées ne furent qu'incomplétement respectées ; car on mit la main sur des fonds appartenant aux familles patriciennes. Quant aux propriétés

publiques, le général Brune s'en empara au nom du gouvernement français. Le trésor de Berne contenait près de 17 millions en numéraire, et les arsenaux, 300 canons et 40,000 fusils; on leva en outre pour 18 millions de réquisitions. Fribourg et Soleure furent rançonnées de la même façon; mais elles étaient moins riches.

Le général qui avait été l'instrument de cette politique violente essaya de détourner le Directoire d'aller plus loin dans cette voie. Brune, bien que ses opinions personnelles fussent celles de l'ancienne Montagne, voyant que la plupart des démocrates suisses étaient très-opposés à la République unitaire, tenta d'obtenir qu'on laissât subsister chez eux le système fédératif. Bonaparte et le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, s'y opposèrent et l'emportèrent auprès du Directoire. Brune donna sa démission, en annonçant que les petits cantons qui avaient été le noyau primitif de la Suisse (Schwitz, Uri, Unterwald) ne se soumettraient pas et ne renonceraient point à leurs vieilles démocraties locales pour se fondre dans une démocratie centralisée.

Un corps législatif fut convoqué à Aarau, pour imposer à la Suisse une Constitution unitaire. De fortes contributions de guerre furent frappées sur les familles patriciennes des anciens cantons. Les agents militaires et civils du Directoire firent subir à la Suisse un régime vexatoire qui excita partout un vif mécontentement. Les petits cantons rejetèrent la constitution unitaire votée à Aarau, et leur résistance aboutit à une petite guerre de montagnes qui se prolongea jusqu'à la grande guerre de l'année suivante.

Deux petites républiques alliées de la Suisse furent réunies, sur ces entrefaites, à la France. L'une était Genève; l'autre, Mulhouse. Genève, par l'influence française, avait passé du gouvernement aristocratique à une démocratie violente : la réunion à la République française fut votée sous la pression du Directoire (avril-mai 1798).

Il en fut de même de Mulhouse, vieille ville libre d'Alsace, confédérée avec les cantons suisses, et qui avait gardé son indépendance après la réunion de l'Alsace à la France.

Genève, petite par le territoire et la population, grande par l'intelligence, par la science, par les hommes illustres qu'elle avait produits, se suffisait à elle-même et n'avait aucune raison d'abandonner son individualité pour se fondre dans la grande masse française. Mulhouse, au contraire, n'avait aucun intérêt à rester isolée, et s'attacha promptement et profondément à la France, dont la violence seule a pu la séparer.

Peu de jours avant l'invasion de la Suisse, une autre invasion, de plus grande conséquence encore, avait été opérée en Italie. Les Français étaient à Rome. L'aristocratie des cantons suisses n'avait pas provoqué les armées de la France. Il n'en était pas de même du gouvernement papal. Il avait témoigné à la France une malveillance imprudente, et ne cessait d'intriguer contre nous avec l'Autriche et Naples. Avant même la conclusion du traité de Campo-Formio, le Pape avait pris pour général l'Autrichien Provera. Bonaparte avait écrit à son frère Joseph, qu'il avait fait nommer ambassadeur à Rome, que, si Provera n'était congédié tout de suite, ce serait la réouverture des hostilités.

Et, rentrant dans les vues du Directoire, il ajoutait : « — Si le Pape vient à mourir, faites tout ce qui vous est possible pour qu'on n'en nomme pas un autre et qu'il y ait une révolution (29 septembre 1797). »

Le gouvernement papal céda de mauvaise grâce.

Il était trop tard. Un parti révolutionnaire s'était formé dans Rome, encouragé par les agents français. Il tenta, une nuit, un

mouvement prématuré qui ne réussit pas. Le lendemain, il renouvela ses tentatives. Une bande tumultueuse se porta à l'ambassade de France en criant : « Vive la République ! » Un détachement de troupes papales la poursuivit. L'ambassade fut envahie par



Général Duphot.

les uns et par les autres. Le général français Duphot, qui se trouvait chez l'ambassadeur et qui était fiancé à une sœur des Bonaparte, voulut s'interposer entre l'émeute et les soldats. Ceux-ci firent feu sur lui. Il tomba mort. L'ambassadeur Joseph Bonaparte quitta Rome le lendemain matin (29 décembre).

Le Directoire ne voulut entendre à aucune excuse, et ordonna au général Berthier, qui commandait en Italie depuis le départ de Bonaparte, de marcher sur Rome.

Le Directoire, surtout La Réveillère, eût, dans tous les cas, saisi cette occasion d'en finir avec le pouvoir temporel du Pape ; mais d'autres motifs avaient contribué à mettre Bonaparte d'accord avec les Directeurs. Son ancien chef d'état-major Berthier, devenu son successeur en Italie, lui écrivait, le 19 janvier : « En m'envoyant à Rome, vous me nommez le trésorier de l'expédition d'Angleterre : je tâcherai de bien remplir la caisse. »

Ce n'était pas au voyage d'Angleterre que Bonaparte devait employer les millions de Rome.

Le Pape n'avait aucun moyen de se défendre. Le roi de Naples n'osa marcher à son secours, et l'Autriche garda le silence.

Le Pape annonça aux Romains que l'armée française ne venait pas agir hostilement contre eux et qu'il ne les abandonnerait point.

Berthier entra à Rome, le 10 février, et alla droit au Capitole. Il y reconnut la République romaine, que les démocrates romains venaient de proclamer sur le Forum. Berthier fit signifier au Pape que le gouvernement pontifical avait cessé d'exister, et l'autorisa à rester dans son palais du Vatican. Il ordonna de respecter le culte et le clergé. Quatorze cardinaux assistèrent à un *Te Deum* qui célébra l'avénement de la République romaine.

La chute du pouvoir temporel s'était donc accomplie aussi pacifiquement que possible ; mais le Directoire n'approuva pas la modération de Berthier et ordonna de faire sortir de Rome le Pape et tous les cardinaux et prélats membres de l'ancien gouvernement. Il transféra le commandement de Berthier à Masséna.

Le Pape refusa de partir et de reconnaître le gouvernement républicain. Il fut traité par le commissaire du Directoire avec une rudesse indécente et emmené malgré lui hors de l'État romain. Il se retira en Toscane.

La nouvelle République romaine avait



Rome, place Saint-Pierre.

été inaugurée sous de tristes auspices. La pesante tyrannie autrichienne venait de s'installer à Venise. Des scènes d'un désespoir tragique avaient signalé l'agonie de l'indépendance vénitienne. Le chargé d'affaires de France, Villetard, s'était noblement associé aux protestations indignées des patriotes vénitiens. Ceux-ci avaient refusé avec mépris les offres de Bonaparte, qui leur proposait un asile avec des moyens d'existence dans la Cisalpine. « Ils avaient, comme l'écrivait Villetard à Bonaparte, préféré l'indigence à l'infamie. » Et leurs malédictions avaient eu de longs échos dans toute l'Italie et jusque dans l'armée française.

Le despotisme autrichien accablait la Vénétie : là où dominaient les Français, on avait le nom de la liberté, mais, en réalité, un régime d'exactions désordonnées. Berthier, bon chef d'état-major, très-utile au second rang, incapable du premier, n'avait ni les hautes facultés ni la force de caractère indispensables pour gouverner les élé-

ments si difficiles que Bonaparte lui avait laissés en main. Bonaparte n'avait fait nommer Berthier à sa place que pour se faire regretter. Les fournisseurs, les commissaires, bon nombre de généraux, pillaient à l'envi, et faisaient des fortunes scandaleuses, pendant que l'armée était sans vêtements et presque sans pain. En février 1798, il y avait cinq mois qu'elle n'avait reçu de solde.

L'indignation de l'armée éclata. Le 11 février, la garnison de Mantoue se souleva. Les soldats enlevèrent drapeaux et canons, et déclarèrent qu'ils allaient retourner en France. Lorsque leur général les somma de rentrer dans le devoir au nom de la loi : — « La loi, répondirent-ils, ordonne de nous payer; ceux qui la violent, ce sont ceux qui ont volé les trésors de l'Italie, que nous avions gagnés par nos victoires ! — Ils nous laissent sans souliers et sans chemises ; ils ne nous laissent que nos baïonnettes, après les avoir employées à dépouiller les Italiens dont nous nous sommes fait détester. Nous allons demander justice en France à nos concitoyens ! »

Leur général, Miollis, ne les apaisa qu'en leur promettant l'arriéré de leur solde avant huit jours. Ce fut encore aux dépens de l'Italie, car le général ne put tenir parole que par un impôt sur le pays.

Peu de jours après (24 février), un mouvement plus grave encore eut lieu à Rome. A Mantoue, les soldats avaient agi sans opposition de la part des officiers. A Rome, ce furent les officiers qui agirent, sur la nouvelle que Masséna était appelé au commandement en chef à la place de Berthier. La moralité n'était pas, chez Masséna, au niveau des grandes qualités militaires. Il passait pour avoir eu plus de part qu'aucun autre aux déprédations dont se plaignaient l'Italie et l'armée. Le corps des officiers, assemblé dans une église, déclara qu'il ne reconnaissait pas Masséna pour général en chef. 300 officiers désavouèrent solennellement, « en face de l'Éternel », toutes les spoliations faites dans la ville de Rome et dans les États Romains, et demandèrent vengeance des chefs et des administrateurs avides et corrompus « qui déshonoraient le nom français. »

Berthier était parvenu à préserver les musées et les galeries de Rome; mais le précieux mobilier du Vatican et des palais des cardinaux et des grands seigneurs romains avait été enlevé pour le compte de pillards de haut rang.

Toutes les garnisons de Rome et des États romains étaient derrière le corps des officiers, et le reste de l'armée d'Italie les approuvait. C'est un fait de grande importance dans l'histoire de la Révolution. C'était le réveil moral de l'armée d'Italie. L'ancien esprit de nos légions républicaines avait été ressuscité par l'excès du mal dans cette vaillante armée jetée par son chef hors de la bonne voie.

Le Directoire, alarmé, envoya en Italie un général d'un caractère ferme et d'une probité irréprochable, Gouvion-Saint-Cyr. Il comprit qu'on perdrait tout si l'on voulait sévir : il fit appel au patriotisme des officiers et des soldats, promit, au nom du Directoire, la punition des dilapidateurs et l'acquittement de la dette de la patrie envers l'armée. La discipline se rétablit aussitôt d'elle-même chez ces braves gens, qui avaient en quelque sorte légitimé leur insubordination en faisant cesser les déprédations dans Rome.

Malheureusement, on ne put supprimer toutes les causes d'irritation qui indisposaient contre nous les populations italiennes. On avait mis un terme aux vols particuliers; il ne fut pas possible d'arrêter les exactions officielles. Il fallait de grandes ressources pour garder militairement l'Italie et pour coopérer à l'expédition que préparait Bonaparte; et, ces ressources, on les

prélevait sur un pays déjà surchargé et épuisé.

Bonaparte se souciait peu du mécontentement de l'Italie. Il ne pensait plus qu'à l'Égypte. Il avait étudié rapidement, mais fortement, tout ce qui se rapportait à cette contrée fameuse, tous les projets qui, à diverses époques, avaient été proposés en vue du but qu'il prétendait atteindre. Les grands avantages de la possession de cette contrée intermédiaire entre l'Europe et la haute Asie avaient été appréciés de tout temps. Le philosophe Leibniz en avait proposé la conquête à Louis XIV dans un moment où notre puissance maritime eût rendu le succès à peu près certain. La question avait été de nouveau examinée pendant la guerre d'Amérique, et, tout récemment, notre consul d'Alexandrie avait envoyé au Directoire un mémoire sur ce sujet.

L'occupation de l'Égypte était avantageuse, cela n'était point douteux; mais les circonstances étaient-elles favorables pour l'entreprendre? Bonaparte s'efforça de gagner à son idée les hommes qui pouvaient le seconder, militaires, politiques, savants, en faisant miroiter à leurs yeux les brillantes conséquences qu'aurait le succès, et en atténuant les difficultés et les périls. Il avait réponse à tout, et l'esprit pratique qu'il montrait dans le détail inspirait confiance et déguisait ce qu'il y avait de téméraire dans l'entreprise. Il fallait être bien fort pour résister à l'espèce de fascination qu'il exerçait.

Il y eut là-dessus de vifs débats dans le Directoire. Il s'agissait d'envoyer hors de l'Europe l'élite de nos chefs et de nos soldats, de vider nos arsenaux, de hasarder notre marine déjà si ébranlée, quand les révolutions opérées par nous en Suisse et à Rome rendaient la paix continentale évidemment précaire.

La Réveillère résista énergiquement. Rewbell le soutint; mais Barras et les deux nouveaux Directeurs, François (de Neufchâteau) et Merlin (de Douai), accédèrent à l'expédition d'Égypte. Ce qui entraîna la majorité, c'était la peur qu'elle avait de Bonaparte et le désir de le voir s'éloigner.

L'affaire fut décidée au commencement de mars. Bonaparte reçut pleins pouvoirs pour tout préparer comme il l'entendrait.

Le ministre de la marine, Pléville-Lepeley, donna sa démission en déclarant que l'expédition aurait pour résultat la ruine de notre marine.

Le 2 avril, le Directoire publia, pour tromper les Anglais, un arrêté qui ordonnait à Bonaparte de se rendre à Brest. Le 12, des arrêtés secrets transformèrent l'armée d'Angleterre en armée d'Orient, autorisèrent le général en chef Bonaparte à s'emparer de l'île de Malte, position centrale dans la Méditerranée qu'il visait depuis l'année précédente, et le chargèrent d'occuper l'Égypte, de couper l'isthme de Suez pour mettre en communication la Méditerranée et la mer Rouge, et de chasser les Anglais de toutes les possessions de l'Orient où il pourrait atteindre (ceci désignait l'Inde). — Le Directoire justifiait l'invasion de l'Égypte sur ce que les beys des Mamelouks, qui dominaient ce pays et ne reconnaissaient qu'une suzeraineté nominale au Sultan, s'étaient liés intimement aux Anglais et persécutaient cruellement les Français en Egypte. — Bonaparte devait tâcher de rester en bonne intelligence avec le Sultan, tout en faisant la guerre aux Mamelouks.

Bonaparte ne se contenta pas de s'assurer d'excellents lieutenants : Kléber, Desaix, Caffarelli-Dufalga, Lannes, Davoust, Murat, etc. Il voulait frapper l'imagination publique par tous les moyens, et il fit organiser une commission de savants pour étudier, sous la protection de son épée, la nature et les monuments dans l'antique berceau de la civilisation : Monge, Berthollet, Fourier, Dolomieu, Geoffroy Saint-

Hilaire, etc., s'empressèrent de s'enrôler dans l'expédition.

Un incident grave, qui survint sur ces entrefaites à Vienne, remit tout en question.

Le 25 germinal an V (14 avril 1797), à la nouvelle de l'arrivée de l'avant-garde française sur le Simmering, la jeunesse de Vienne s'était offerte en masse à l'empereur pour la défense de cette capitale. Les Viennois célébrèrent l'anniversaire de cette journée. L'ambassadeur français, le général Bernadotte, répondit à ce qu'il considéra comme une démonstration hostile en arborant le drapeau tricolore au balcon de son hôtel. La foule arracha le drapeau, força et saccagea l'hôtel. Bernadotte quitta Vienne.

Le Directoire, au premier moment, jugea la guerre inévitable et offrit l'armée d'Allemagne à Bonaparte. Le gouvernement autrichien, cependant, n'avait nullement encouragé l'émeute ni désiré une rupture. Il offrit des satisfactions.

Le Directoire invita Bonaparte à retourner à Rastadt pour y conclure les négociations dans un sens ou dans l'autre.

Bonaparte, d'abord très-contrarié de se voir interrompu dans ses desseins, changea brusquement de visées et saisit avidement l'occasion de se faire l'arbitre de la guerre ou de la paix. Il revint à ces plans d'arrangement européen avec l'Autriche qu'il avait abandonnés pour l'Égypte, et il écrivit au comte de Cobentzel afin de renouer les pourparlers secrets de Campo-Formio.

Une nouvelle guerre victorieuse contre l'Autriche, ou, au contraire, une alliance avec l'Autriche, devait, dans sa pensée, aboutir au même résultat : lui donner la France. Si la transaction avec l'Autriche réussissait, fortifié dans l'opinion par ce nouveau succès, il renversait immédiatement le Directoire par un coup de main. Matthieu Dumas, dans ses Mémoires, cite à ce sujet le témoignage du général Desaix, dont la parole ne fait doute pour personne.

Le Directoire fut averti. Il décida que Bonaparte n'irait point à Rastadt, et lui intima l'ordre de partir pour l'Égypte. Bonaparte s'emporta et offrit sa démission. Rewbell, ou, suivant d'autres, La Réveillère, lui tendit une plume, en lui disant : « Écrivez-la, général ; la République a encore des enfants qui ne l'abandonneront pas ! »

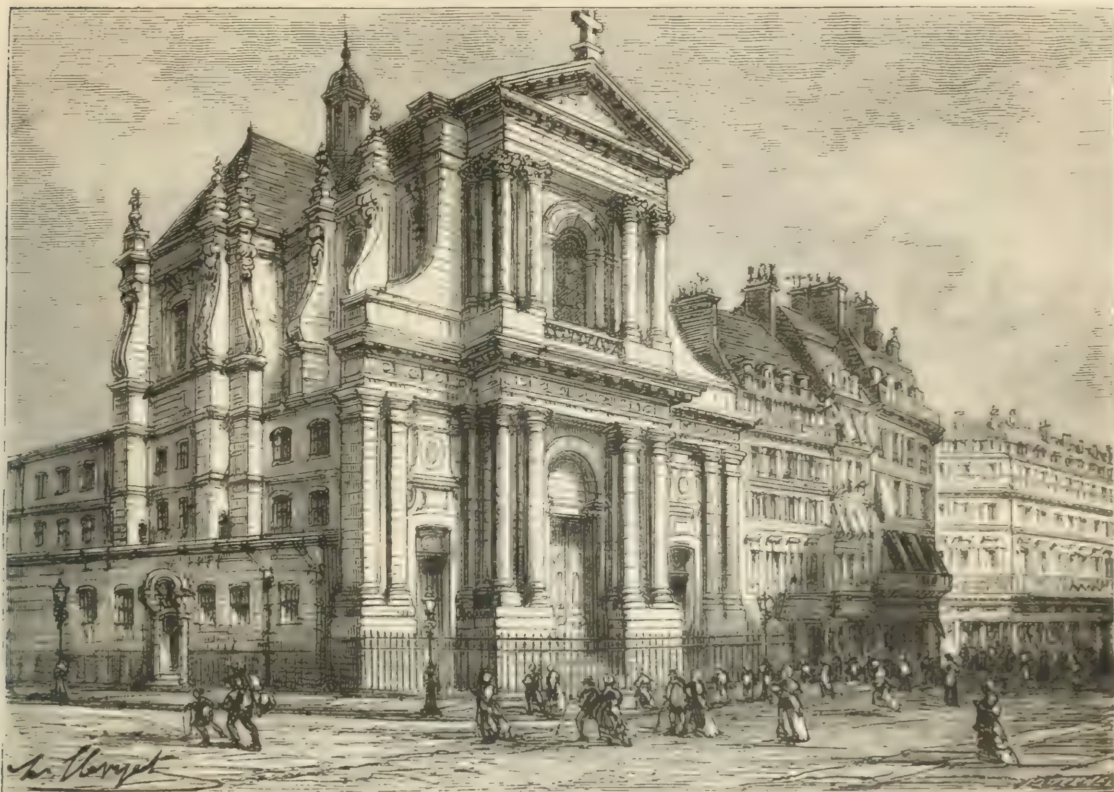
Merlin (de Douai) arracha la plume des mains de Bonaparte ; il céda et partit le lendemain pour Toulon (14 floréal an VI — 3 mai 1798).

C'est là que l'attendait le principal corps de l'armée d'Égypte, presque entièrement formé de ses anciens soldats d'Italie. Il leur parla dans des termes analogues à ceux de sa première proclamation de 1796, mais avec plus de crudité encore. — « Il y a deux ans, je vous promis de faire cesser vos misères ; je vous conduisis en Italie. Là, tout vous fut accordé. — Vous n'avez pas encore assez fait pour la patrie, et la patrie n'a pas encore assez fait pour vous. Je vais vous mener dans un pays où, par vos exploits futurs, vous surpasserez ceux qui étonnent aujourd'hui vos admirateurs, et rendrez à la patrie les services qu'elle aura le droit d'attendre d'une armée d'invincibles. — Je promets à chaque soldat qu'au retour il aura de quoi acheter six arpents de terre. »

Bonaparte, cependant, sentit, ou on lui fit sentir l'inconvenance d'un tel langage. Il publia, deux jours après, une autre proclamation où il n'était question que de gloire et de patrie, et non plus de butin.

La flotte mit à la voile le 30 floréal (19 mai), rallia en route les convois préparés à Gênes, à Ajaccio, à Civita-Vecchia, et se dirigea d'abord sur Malte.

Nous reviendrons sur les destinées de cette aventureuse expédition, qui a laissé dans toutes les imaginations une si forte



Église de l'Oratoire, à Paris.

empreinte. Il nous faut maintenant exposer ce qui se passa en France et en Europe, tandis que Bonaparte entraînait dans une autre partie du monde une élite de nos guerriers et de nos savants.

Depuis le 18 fructidor et la paix de Campo-Formio, le Directoire avait fait de nouveaux efforts pour rétablir l'ordre dans le pays et dans les finances. Il avait recouru et à des augmentations d'impôts et à de nouveaux impôts. Il avait augmenté les droits d'enregistrement et de timbre, soumis les journaux au timbre, institué des droits et un Code hypothécaires ; il avait mis un droit de passe sur les routes et rétabli la loterie, tristes expédients qui retournaient aux pratiques de l'Ancien Régime. Cela permit de réduire la contribution foncière à 228 millions et la personnelle à 50, tout en portant le revenu total pour l'an VI à 616 millions, qui en vaudraient aujourd'hui le double. Le produit des ventes de biens nationaux n'y était plus évalué qu'à 20 millions. Les dépenses de la guerre, fort réduites par la paix continentale, n'étaient plus appréciées qu'à 283 millions ; les autres dépenses, à 247 : en tout, 530 millions. Mais, le service de la dette s'élevant en sus à 258 millions, il restait donc encore un déficit de 172 millions.

A partir de l'abolition du cours forcé des assignats, on payait un quart de la rente en numéraire et les trois autres quarts en bons sur les biens nationaux. Le Directoire présenta aux deux Conseils un projet de loi d'après lequel on paierait à perpétuité en numéraire un tiers de la rente, ce qui mettrait en équilibre les recettes et les dépen-

ses de l'État, et l'on rembourserait le capital des deux autres tiers au denier 20, en bons sur les biens nationaux.

Il y eut une vive opposition : l'on cria à la banqueroute. Tous les créanciers de l'État ne pouvaient acheter de la terre, et ceux qui n'en achèteraient pas perdraient 90 pour cent sur les deux tiers de leur créance, à cause de la dépréciation des bons sur les biens nationaux. Cette dépréciation n'était plus uniquement le résultat de l'agiotage et des intrigues contre-révolutionnaires : elle était sans doute très-exagérée ; mais il était vrai que la valeur de ce qui subsistait de biens nationaux se trouvait maintenant fort au-dessous du chiffre de la dette publique. Les deux tiers remboursables d'après le projet de loi s'élevaient à environ trois milliards, et il ne restait plus de biens nationaux que pour 1,300 millions, en donnant aux créanciers le milliard en terres promis par la Convention aux défenseurs de la patrie : promesse sacrée à laquelle il était bien douloureux de manquer.

Les deux Conseils, néanmoins, ne voyant aucun moyen de remplir intégralement les engagements de l'État, jugèrent impossible de repousser cette mesure. La République fut ainsi réduite, à son tour, à faire faillite, après les treize banqueroutes de la monarchie. Les Etats-Unis d'Amérique avaient pareillement liquidé leur dette en terres.

La confiance ne revint pas, après ce qu'on nomma « la Consolidation du Tiers ».

une forte et sage adı
mains d'hommes adop
blique. Le 18 Fructidor
du pouvoir au Directo
donner de l'autorité m
toujours agité. Il y av
à la renaissance du
dustrie : l'agriculture
l'effet de la vente de
faisait sentir ; mais la

Dans l'automne pr
miaire an VI, il y avait
royalistes dans le Midi
révolutionnaires avaie
main au Pont-Saint-Es
Tarascon. Ces téméri
lement réprimées ; m
Lyon étaient toujours
gandages qu'exerçaien
pagnies de Jésus. Lyo
villes avaient été mis
Des bandes nombreu
moitié simples voleurs
soler l'Ouest, surtou
Basse-Normandie. L'
gration fomentaient d
qui pouvait empêcher
de l'ordre et de la pai
toire répondait à ces
quentes executions d
grés.

Les deux Conseils
temps qui avaient
avaient favorisé le cu
avaient rendu les é

La conduite du Directoire lors des élections de l'an VI (mars-avril 1798) ne fut pas de nature à calmer les esprits ni à réveiller le respect des lois. Avant que s'ouvrît la période électorale, le gouvernement avait commencé de réagir contre les Jacobins, ses alliés de Fructidor, qui prétendaient le dominer. Il avait fermé le Cercle constitutionnel, qui l'avait si bien secondé contre le Cercle de Clichi, mais qui avait pris une couleur de plus en plus exagérée. Jusque-là le Directoire était dans son droit légal ; mais il ne s'en tint point là. Les choix des assemblées primaires (1er germinal) furent d'un caractère tout opposé à ceux des renouvellements partiels des deux années précédentes. Les réactionnaires, depuis le 18 fructidor, abandonnant le terrain électoral, la lutte, cette fois, eut lieu entre le Directoire et les républicains ou exagérés, ou indépendants ; bien des patriotes qui n'étaient pas Jacobins trouvaient mauvais que le gouvernement eût la prétention de diriger les élections. La majorité des citoyens, du reste, continuait à ne pas voter.

Le Directoire intervint directement. Il publia, contre « les fauteurs de 93 », une circulaire rédigée par Merlin (de Douai). Il revendiqua pour les magistrats le droit de désigner les candidats qu'ils jugeaient les meilleurs ; puis, dans une proclamation menaçante, il accusa les terroristes d'être à leur tour les instruments de l'étranger.

étaient tous des républic
point des terroristes.

Il y avait eu des choix p
quelques départements ;
la Terreur n'était pas aux
toire, blessé dans son a
nacé dans sa prépondér
choses à outrance. Dans
Corps législatif (2 mai), i
royalisme avait remplacé l
par le bonnet rouge, et il
à profit une très-mauvais
décidait que les pouvoirs
nouvellement élus seraie
Corps législatif, avant q
députés y fussent entrés.
rectoire, qui avaient la
allaient la perdre par l'e
tiers, votèrent, sur la pré
vernement, un projet de l
arbitraire. Ils approuvère
faites dans quatorze dép
compris, par des minorit
annulèrent en entier les él
partements, et exclurent
putés élus par des assemb
rations furent d'ailleurs r
(22 floréal).

C'était un second 18 F
opposé, moins les déporta
nombre d'ex-conventionn
exclus. Barère l'était pour

Treilhard, qui avait été
(de Douai), un des juriscons

tions en Égypte. Notre gouvernement suscitait partout des ressentiments contre nous. La République française était, depuis le temps de la Convention, en rupture avec



Paul Ier.

notre ancienne alliée la République américaine, parce que celle-ci n'avait pas cru pouvoir lutter, avec sa marine naissante, contre les forces navales de l'Angleterre et s'était soumise aux tyranniques exigences des Anglais envers les neutres. Les Français avaient, naturellement, arrêté les bâtiments qui commerçaient avec l'Angleterre et saisi les marchandises anglaises sur les vaisseaux américains, comme les Anglais y saisissaient les marchandises françaises.

Le gouvernement américain, durant l'automne précédent, avait envoyé des plénipotentiaires à Paris pour renouer des relations amicales. Des agents de Barras demandèrent à ces envoyés un prêt considérable pour contribuer à la descente projetée en Angleterre, et de l'argent pour les Directeurs, c'est-à-dire pour Barras.

Barras avait déjà, récemment, fait proposer secrètement à Pitt de procurer la paix moyennant une grosse somme. Les envoyés américains ayant repoussé ces étranges propositions, Barras fit échouer les négociations, et l'on resta dans un état qui n'était ni la paix ni la guerre. Cette honteuse intrigue transpira, et le mépris encouru par Barras rejaillit sur tout le Directoire.

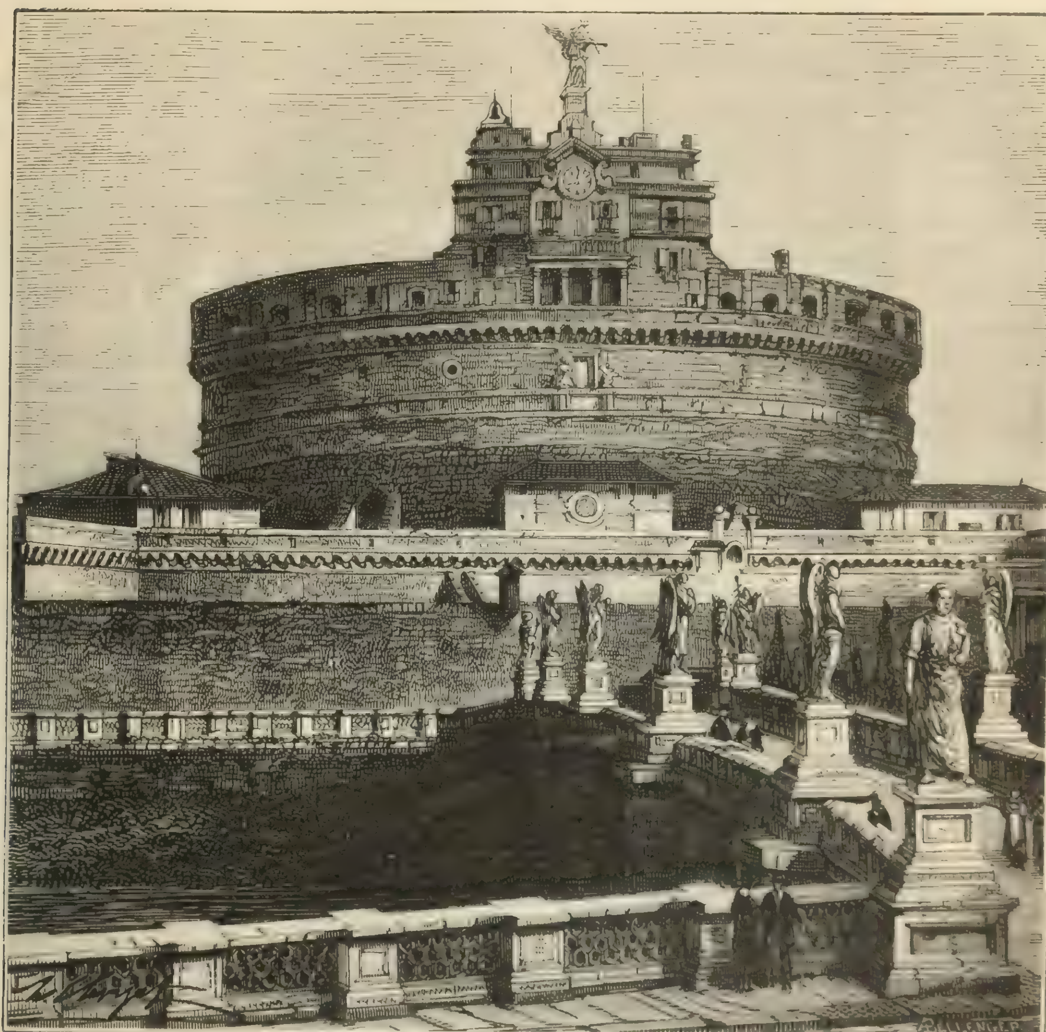
En Allemagne, le Directoire agissait aussi de façon à inquiéter et à blesser les gouvernements et les populations. Il avait voulu tirer un prêt d'argent des petites républiques maritimes et commerçantes qu'on nommait les villes « Anséatiques » (associées) : Hambourg, Brême et Lubeck. Il avait organisé en départements français les provinces de la rive gauche du Rhin, sans attendre que l'Empire germanique eût consenti à les céder. La rive gauche formait quatre départements : le Mont-Tonnerre, chef-lieu Mayence ; la Sarre, chef-lieu Trèves ; Rhin-et-Moselle, chef-lieu Coblentz ; la Roër, chef-lieu Aix-la-Chapelle.

Le Directoire ne se contentait même plus de la rive gauche du Rhin ; il prétendait avoir, pour protéger la rive gauche, les têtes de pont de la rive droite depuis Huningue jusqu'à Mayence.

Les petits princes allemands, qu'on dépossédait sur la rive gauche du Rhin et qui ne tenaient pas leurs indemnités sur la rive droite, refusaient d'admettre la cession de la rive gauche comme point de départ des négociations de Rastadt, ainsi que l'exigeaient les plénipotentiaires français.

La Prusse, qui se voyait sacrifiée à l'Autriche et qui soupçonnait des engagements secrets, pires encore pour elle, entre Bonaparte et Cobentzel, encourageait les résistances.

Cobentzel, sur une lettre de Bonaparte,



Rome, château Saint-Ange.

admit la base française (fin de février 1798). La députation de l'Empire germanique céda. Le principe des sécularisations pour indemnités fut adopté (2 avril); c'est-à-dire que l'on convenait de renouveler ce qui s'était fait au seizième siècle, quand les princes protestants s'étaient approprié une partie des seigneuries soumises à des évêques ou à des abbés. C'était principalement les trois Électeurs ecclésiastiques de Mayence, Trèves et Cologne qui allaient, cette fois, payer les frais de la guerre, par la perte des grandes terres qu'ils avaient outre-Rhin.

Après l'adoption du principe, l'application traîna en longueur par suite de la mésintelligence entre la Prusse et l'Autriche; puis l'Autriche cessa de presser la conclusion.

La situation générale de l'Europe commençait à se modifier. La politique russe avait changé depuis l'année dernière. Le tsar Paul avait d'abord rompu les engagements de sa mère, la grande Catherine, avec l'Angleterre et l'Autriche, et paru se

désintéresser des affaires d'Occident ; mais il s'était bientôt retourné avec la brusquerie de son bizarre caractère. Il s'était montré tout à coup plus violemment contre-révolutionnaire que sa mère. Il avait pris « l'armée de Condé » à sa solde, offert un asile à Mittau « à Louis XVIII » et déclaré qu'il protégerait le commerce maritime « contre l'oppression du Directoire ».

Le Directoire avait déjà la pensée de ce qu'on nomma plus tard, sous Napoléon, le « Blocus continental ». Pour répondre à la tyrannie exercée sur les mers par les Anglais, il s'efforçait d'interdire tout commerce entre l'Angleterre et le Continent, et il avait annoncé qu'il regarderait comme une déclaration de guerre, de la part du Danemark et de la Suède, le passage accordé par le Sund aux bâtiments chargés de marchandises anglaises.

Le tsar se rapprocha de l'Angleterre et offrit à l'empereur François son alliance pour arrêter les envahissements de la France.

Bonaparte était parti, abandonnant pour ses rêves d'Orient sa politique européenne d'arrangement avec l'Autriche. Le Directoire ne suivait pas cette politique. L'Autriche ne savait ce qu'elle devait attendre de lui. Elle répondit au tsar qu'on ne pouvait rien sans le concours de la Prusse.

L'Angleterre et la Russie firent de grands efforts pour entraîner le gouvernement prussien. Le Directoire jugea qu'il fallait envoyer à Berlin un homme considérable, afin de contre-balancer ces influences ennemies, et chargea Sieyès de cette mission.

Les choses se gâtaient entre la France et l'Autriche. Le Directoire venait d'envoyer le Directeur récemment sorti de charge, François (de Neufchâteau), pour tâcher de terminer les débats de Rastadt dans des conférences particulières avec le comte de Cobentzel. Mais l'Autriche n'avait plus les mêmes dispositions que lorsqu'elle avait compté voir Bonaparte à la tête de la France. Cobentzel demanda que la Suisse cessât d'être occupée par les Français : il refusa de reconnaître la République romaine. Il offrit carte blanche à la France quant aux arrangements en Allemagne, pourvu que l'Autriche pût s'approprier une grande partie de la Bavière ; mais, de plus, il prétendait que la France abandonnât toute l'Italie, moins le Piémont, qu'on lui permettrait de s'annexer.

Le Directoire était si loin de consentir à livrer l'Italie à l'Autriche, qu'il demandait la réunion de la Toscane à la République romaine, sauf à indemniser en Allemagne le grand-duc de Toscane. Il fut impossible de s'entendre. Les conférences furent rompues le 18 messidor (6 juillet). Cobentzel assura les membres du Congrès de Rastadt que l'empereur François II n'entendait pas s'agrandir aux dépens de l'Allemagne, et qu'il refusait tous les avantages que lui offrait la France. On vient de voir ce que valaient ces assertions. Cobentzel partit ensuite pour Berlin, où il se mit en plein accord avec les envoyés de Russie et d'Angleterre.

Le roi Frédéric-Guillaume II, le neveu du grand Frédéric et le vaincu de Valmi, était mort le 16 novembre 1797. Son fils, Frédéric-Guillaume III, jeune homme de 27 ans, paraissait vouloir continuer sa politique. Il avait bien reçu Sieyès, qui lui avait déclaré être parmi nous le représentant du système d'union intime entre la France et la Prusse. L'aristocratie et l'état-major prussiens étaient fort hostiles à Sieyès, l'implacable ennemi de la noblesse. Le frère du grand Frédéric, le vieux prince Henri, avait, au contraire, gardé d'anciennes sympathies pour la France et s'était étroitement lié avec notre plénipotentiaire. Le nouveau roi de Prusse tâchait de se maintenir en équilibre entre Sieyès et l'envoyé russe Repnin. Il expédia toutefois à Rastadt une note contre les prétentions excessives de la France.

Cobentzel fit, avec Repnin, un grand effort pour entraîner le roi de Prusse dans

la coalition. Ils échouèrent. Frédéric-Guillaume III déclara qu'il resterait neutre.

Le 10 août, Cobentzel et Repnin signèrent à Berlin une convention au nom des deux empereurs d'Allemagne et de Russie. Trente mille Russes devaient entrer dans la Pologne autrichienne (la Gallicie), pour soutenir les armées de l'Autriche. Repnin partit pour Vienne, en laissant des adieux hautains à la Prusse. — « Nous ferons la guerre à la France, dit-il, avec vous, sans vous ou contre vous. »

Cobentzel, de son côté, partit pour Saint-Pétersbourg.

La coalition était refaite : elle avait la Prusse, l'Espagne et la Hollande de moins, mais la Russie et la Turquie de plus. Contrairement aux espérances fort peu vraisemblables de Bonaparte, la Turquie, à la nouvelle des événements qui avaient suivi la descente des Français en Égypte et sur lesquels nous reviendrons, avait pris parti contre nous et s'était alliée à la Russie et à l'Angleterre.

Le Directoire et les deux Conseils prévirent qu'il faudrait de plus grands efforts et de plus grandes ressources que pour les campagnes de l'an V et de l'an VI. On n'avait pas réussi, comme on l'espérait, par la consolidation du tiers, à remettre les revenus au niveau des dépenses. Il y avait eu un déficit de plus de 60 millions sur la rentrée des contributions. On éleva de nouveau les impôts du timbre, de l'enregistrement, des douanes : on établit des centimes additionnels et des octrois aux portes des villes pour les dépenses locales et l'entretien des établissements publics. On décréta une taxe sur les portes et fenêtres.

Les deux Conseils votèrent, sur la proposition du général Jourdan, une grande loi pour le recrutement de l'armée. On avait vécu jusque-là sur la Réquisition de 93, mesure extraordinaire et non loi permanente. On régularisa le principe du service obligatoire, que la Convention avait mis en pratique pour sauver la France. Il fut décrété que tous les Français de vingt à vingt-cinq ans seraient à la disposition de la patrie. Ces cinq années formaient cinq classes : on devait appeler d'abord la plus jeune, puis les autres à mesure des besoins. Il n'y avait d'exemption que pour les jeunes gens mariés avant cette loi, et pour ceux qui avaient déjà payé leur dette à la patrie dans les campagnes précédentes. Lorsque la patrie serait déclarée en danger, la levée en masse pourrait, de plus, être convoquée comme en 93.

Une loi annuelle devait déterminer le nombre des conscrits à appeler.

Les jeunes gens de vingt-deux à vingt-cinq ans ayant déjà été pris par la grande Réquisition de 93, on n'avait à disposer que des jeunes gens de vingt à vingt-deux ans. Une loi spéciale en leva 200,000.

Ainsi fut établie, pour défendre la France, cette conscription dont Napoléon devait tant abuser pour envahir l'Europe. Chénier rédigea, au nom des Cinq-Cents, une chaleureuse adresse aux Français, afin de leur montrer la nécessité de ce nouveau sacrifice (5 vendémiaire — 26 septembre).

Sauf dans les départements infestés par les débris de la chouannerie, où les réfractaires furent nombreux, la France d'avant 89 accepta la conscription. Il n'en fut point partout de même dans les provinces nouvellement réunies. Il y eut de violentes insurrections dans les campagnes belges, et l'on put craindre, durant quelques semaines, que la Belgique ne devint une seconde Vendée. Ces mouvements furent toutefois étouffés avant la fin de l'année.

Le Directoire, sentant la gravité de la situation, prenait, un peu tard, une attitude modérée au dehors. Il se montrait conciliant à Rastadt envers les États allemands. L'Autriche, au contraire, devenait agressive. L'Autriche avait réussi à empêcher les Can-

sons de se réunir à la Suisse, comme les y poussait la France. Elle avait suscité chez les Grisons une contre-révolution, qui appela dans ce pays les troupes autrichiennes. Les Autrichiens, vers la fin d'octobre, répondirent ainsi, en occupant le pays des Ligues Grises, à l'occupation de la Suisse par les Français. Le Directoire ne rompit pas cependant avec l'Autriche.

Le gouvernement autrichien, malgré ses nouveaux engagements avec la Russie, n'était pas encore tout à fait décidé à la guerre. Si la France lui eût rendu Mantoue avec la ligne du Mincio et lui eût livré les États Romains, elle fût restée en repos et eût abandonné sans scrupule la papauté, à condition d'en hériter. Mais le Directoire ne pouvait ni ne voulait aller jusque-là.

Il alla cependant très-loin dans la voie des concessions. Il offrit d'évacuer la Suisse et les États Romains, de remettre à l'Autriche les Légations (les provinces romaines au nord des Apennins), et d'entrer en négociation avec l'Angleterre et la Turquie, à condition que le corps d'armée russe qui venait d'entrer dans les États autrichiens se retirât immédiatement.

La cour de Vienne reçut cette offre le 20 brumaire (10 novembre); au lieu de répondre directement, elle communiqua les propositions du Directoire à l'Angleterre. Le Parlement anglais rentrait alors en session. Le roi Georges III le rouvrit par un discours belliqueux. Il avait toujours été beaucoup plus acharné à la guerre que Pitt lui-même. L'opposition, dans le Parlement, secondait maintenant l'hostilité du gouvernement contre la France. Depuis le traité de Campo-Formio et l'invasion de la Suisse, elle ne voyait plus, dans la cause de la France, la cause de la liberté. Les propositions pacifiques du Directoire n'aboutirent point.

Il n'y eut pas de déclaration de guerre immédiate entre l'Autriche et la France; mais les hostilités éclataient en ce moment même à l'extrémité de l'Italie avec la connivence de l'Autriche.

Avant que l'Autriche fût décidée à rompre avec la France, elle avait déjà signé, le 19 mai, un traité de défense mutuelle avec la Cour de Naples. Sous le nom du roi Ferdinand de Bourbon, personnage d'âme basse, d'humeur insouciante et de mœurs triviales, c'était la reine Caroline d'Autriche qui régnait à Naples. Cette sœur de Marie-Antoinette poussait à la dernière exagération les défauts de la malheureuse reine de France, et avait en réalité tous les vices que la haine avait attribués à celle-ci. Elle gouvernait de compte à demi avec son favori anglais Acton et sa favorite, la belle et perverse ambassadrice d'Angleterre, lady Hamilton. Elle exerçait sur le royaume de Naples une tyrannie effrénée et immorale, persécutait avec fureur quiconque passait pour avoir des idées libérales, et ressentait pour la France une haine furieuse.

L'Autriche l'engageait à dissimuler et à ne pas provoquer trop tôt les armes françaises. Les nouvelles d'Orient précipitèrent les événements.

On avait appris successivement que Bonaparte avait pris Malte; qu'il était descendu à Alexandrie, et que, tandis que notre armée de terre faisait la conquête de l'Égypte, notre flotte avait été défaite à Aboukir par la flotte anglaise. L'amiral Nelson, de retour d'Aboukir, fit une entrée triomphale dans la rade de Naples (1er vendémiaire 22 septembre). La cour l'accueillit avec des transports de joie et lui livra les arsenaux pour réparer ses navires. La reine Caroline et ses conseillers perdirent la tête. Ils poussèrent fiévreusement les armements napolitains, puis adressèrent à l'ambassadeur de France une sommation pour que nos armées eussent à évacuer les États du pape et l'île de Malte (2 frimaire — 22 novembre).

Tandis que l'amiral Nelson allait bloquer

Malte, une armée napolitaine de plus de 50,000 hommes marchait sur Rome, sous les ordres d'un général que Naples avait demandé à l'Autriche. C'était Mack, l'ancien chef d'état-major de Cobourg en 92 et 93.

Un de nos anciens généraux des armées du Rhin, Championnet, commandait les troupes françaises dans l'État Romain. Il n'avait qu'une quinzaine de mille hommes, mais tous vieux soldats, contre une masse de recrues indisciplinées et mal commandées.

Il évacua Rome, en laissant une garnison au château Saint-Ange, et se concentra dans les Apennins. Le roi de Naples entra dans Rome, qui fut livrée au plus affreux désordre. La populace pilla, massacra, jeta au Tibre ceux des républicains qui n'avaient pas quitté la ville, et les Juifs. La cour de Naples écrivit au roi de Sardaigne pour l'inviter à faire surprendre et massacrer les troupes françaises éparses dans le Piémont.

La cour de Naples n'eut pas longtemps à se réjouir de ses faciles succès. Les colonnes napolitaines qui essayèrent de pénétrer dans le centre des États Romains furent mises en déroute à Fermo et à Terni.

Le général Mack, pendant ce temps, assiégeait le château Saint-Ange. Il avait signifié à la garnison que les Français malades dans les hôpitaux de Rome seraient considérés comme otages et qu'on mettrait à mort un d'entre eux pour chaque coup de canon qui partirait du château. Ces atroces et lâches menaces excitèrent dans l'armée française une indignation qui coûta cher à l'ennemi. Le château ne se rendit pas. Mack se porta en avant avec le gros de ses troupes; ses divisions éparpillées furent battues les unes après les autres par Championnet et son lieutenant Macdonald. Mack fut rejeté sur Rome, d'où le roi de Naples s'était déjà enfui. Les Napolitains évacuèrent Rome à la hâte le 25 frimaire (15 décembre), laissant dans les mains des Français 15,000 prisonniers et 40 canons.

Ni l'Autriche ni le Piémont n'avaient bougé. Les Autrichiens n'eussent pas eu d'ailleurs le temps d'arriver.



Championnet.

Championnet rétablit le gouvernement républicain à Rome, et, renforcé d'une dizaine de mille hommes, il envoya une division dans les Abruzzes et la Pouille et marcha sur Naples avec 17,000 hommes.

La cour de Naples, n'espérant plus rien de ses forces régulières honteusement balayées par les Français, fit appel au fanatisme de la plèbe napolitaine (les *lazzaroni*) et des montagnards des Abruzzes. Les prêtres et les moines prêchèrent une croisade contre les « impies révolutionnaires ». Les montagnards soulevés montrèrent une énergie que n'avaient pas eue les troupes de ligne. Ils arrêtèrent sur quelques points la marche des Français à travers les Abruzzes.

Ils ne purent toutefois empêcher nos dé-

tachements d'opérer leur jonction avec le corps principal qui se dirigeait sur Naples. La forte place maritime de Gaëte se rendit sans résistance. Le général Mack, qui avait rallié ce qui lui restait de forces à Capoue, parvint à repousser une première attaque de notre avant-garde contre cette ville; mais, pendant ce temps, un désordre épouvantable régnait dans Naples. Les *lazzaroni*, armés et excités par la cour, étaient complétement maîtres de la ville et se livraient à tous les excès. Le roi et la reine prirent aussi peur de leurs défenseurs que de leurs ennemis et s'enfuirent à bord de la flotte anglaise, en emportant les joyaux de la couronne et tout l'argent des caisses publiques (11 nivôse.— 31 décembre). L'amiral Nelson, qui était revenu au secours de Naples, traita la marine napolitaine comme son prédécesseur l'amiral Hood avait traité la marine française à Toulon : il la brûla, avant d'emmener le roi et la reine en Sicile.

Le vicaire général qu'avait laissé le roi signa une trêve avec Championnet. Il livra Capoue avec une forte contribution de guerre. A cette nouvelle, les *lazzaroni* crièrent à la trahison, s'emparèrent des forts de Naples, ouvrirent les prisons et le bagne. Le vicaire général du roi s'enfuit. Le général Mack, menacé d'être massacré par ses soldats, se réfugia au quartier général de Championnet, et ne dut la vie qu'à ces Français auxquels il adressait naguère des menaces si odieuses et si extravagantes.

Les chefs que s'était choisis la plèbe napolitaine essayèrent de négocier. Championnet refusa. Naples se débattait dans les convulsions d'une anarchie furieuse. La populace royaliste et fanatique se déchaînait contre la noblesse et la haute bourgeoisie, qu'elle accusait de connivence avec les Français : deux grands seigneurs, amis éclairés des lettres et des arts, furent brûlés vifs comme impies et révolutionnaires.

Ces horreurs firent éclater une réaction. Un parti républicain s'était formé dans Naples. Il surprit le fort Saint-Elme, qui commande la ville, et en avertit Championnet. Le 2 pluviôse an VII (21 janvier 1799), Championnet, à la tête de 22,000 hommes, attaqua Naples sur quatre points et força l'entrée de la ville. Les *lazzaroni* se défendirent avec une exaltation forcenée. Le lendemain, on tenta de les amener à se rendre; mais il n'y avait plus personne avec qui l'on pût traiter. Le troisième jour, on pénétra dans l'intérieur de la ville. Les républicains s'étaient emparés des forts qui avoisinent la mer. Championnet fit arborer une bannière blanche en signe de paix, harangua en langue italienne les *lazzaroni* et leur promit que la religion et saint Janvier, le fameux patron de Naples, seraient respectés. Les *lazzaroni* mirent bas les armes, et les Français envoyèrent une garde d'honneur aux reliques de saint Janvier.

Ce peuple, avec sa mobilité sans égale, passa de la fureur à la joie et cria : « Vivent les Français ! »

On proclama la république « parthénopéenne. » Parthénope était l'ancien nom grec de Naples. Toutes les provinces napolitaines reconnurent la nouvelle république : il ne resta au roi de Naples que la Sicile.

La révolution de Naples avait été précédée d'une révolution en Piémont. Le roi Charles-Emmanuel ne ressemblait en rien au roi et à la reine de Naples ; mais la monarchie piémontaise se trouvait dans une situation impossible, dominée qu'elle était par la république française et flanquée de deux républiques italiennes, la Cisalpine et la Ligurienne (génoise), qui surexcitaient les révolutionnaires piémontais. Le roi Charles-Emmanuel cédait à toutes les exigences du Directoire, ôtant ainsi tout prétexte de le renverser. Le Directoire, sous l'influence du ministre Talleyrand, lui tenait compte de sa docilité, et, pendant quelque

temps, parut disposé à lui laisser cette ombre de royauté. Mais le général Brune, qui avait passé de la Suisse à l'armée de la haute Italie, dépassait les intentions du Directoire et favorisait les bandes de réfugiés piémontais, qui, mêlés de Génois et de Lombards, essayaient çà et là des coups de main républicains en Piémont. Ces agressions furent repoussées par les troupes royales et un grand nombre des insurgés furent massacrés (mai-juin 1798). Brune, cependant, obligea le roi de recevoir une garnison française dans la citadelle de Turin.

La prise d'armes de Naples perdit la royauté piémontaise. Le Directoire, quand il vit la coalition certaine et une nouvelle lutte avec l'Autriche inévitable, jugea nécessaire d'être entièrement maître du Piémont. Le général Joubert, qui venait de remplacer Brune à la tête de l'armée de la haute Italie, eut ordre d'entrer en Piémont. Les places furent surprises et occupées sans combat. Le roi abdiqua (19 frimaire an VII-9 décembre 1798). Il fut convenu qu'il se retirerait dans l'île de Sardaigne avec sa famille. On lui laissait ce dernier débris de son royaume.

Qu'allait-on faire du Piémont? — Il y avait à choisir entre trois partis : république piémontaise, réunion à la république cisalpine ou réunion à la France. — La commission de gouvernement instituée par le général Joubert parmi les notables piémontais et la municipalité de Turin se prononcèrent pour ce dernier parti. Les hautes classes avaient peur des révolutionnaires piémontais et ne se souciaient pas de la réunion à la Cisalpine, république très-divisée et très-troublée.

Le ministre Talleyrand et le directeur Rewbell furent du même avis. Il y avait de ce côté des raisons spécieuses, mais tout accidentelles, et qui n'eussent pas dû faire méconnaître dans quelle voie périlleuse on engageait la France. C'était le commencement de ce qui devint la « politique napoléonienne », le commencement de l'extension au delà des frontières naturelles, qui devait nous jeter hors de nous-mêmes et nous perdre. Il eût fallu réunir le Piémont à la Cisalpine, notre but ne devant être, au delà des Alpes, que de constituer une Italie indépendante de l'Autriche.

La réunion du Piémont à la France s'accomplit au printemps de l'an VII, après un simulacre de vote universel. Une insurrection dans la province d'Acqui fut aisément réprimée, mais il subsista de profonds mécontentements.

Après le Piémont, on révolutionna Lucques et la Toscane. La petite république aristocratique de Lucques fut remplacée par une république démocratique. Quant à la Toscane, au moment de la marche du roi de Naples sur Rome, une division napolitaine avait été débarquée par les Anglais à Livourne, dans le but de couper la retraite aux Français, que l'on ne doutait pas de chasser de Rome.

Les Français avaient bien vite forcé les Napolitains à se rembarquer, et le grand-duc de Toscane n'avait été pour rien dans l'affaire. Mais le gouvernement français, dont les armées étaient déjà, en ce moment, aux prises sur le Rhin avec celles de l'Autriche, n'avait plus de ménagements à garder et ne voulait plus de princes autrichiens au cœur de l'Italie. Il proposa, le 24 ventôse (14 mars), aux deux Conseils une déclaration de guerre contre le grand-duc en même temps que contre l'empereur d'Allemagne. Le grand-duc s'en alla sans la moindre résistance.

Le pape Pie VI, qui s'était retiré à la Chartreuse, près de Florence, fut emmené prisonnier en France. Son grand âge et son état de maladie donnaient à cette mesure un caractère véritablement inhumain. On le garda successivement à Briançon, à Greno-

ble et à Valence, où il mourut le 12 fructidor (29 août 1799). La dureté du Directoire avait attiré sur Pie VI l'intérêt des populations et favorisé la réaction en faveur du catholicisme.



Pie VI.

Pendant qu'on achevait de révolutionner l'Italie, la grande guerre avait commencé sur le Rhin.

Le 2 ventôse (20 février 1799), le Directoire, n'ayant pas reçu de réponse aux explications qu'il avait demandées à l'Autriche sur la marche de l'armée auxiliaire russe, manda à nos généraux en chef de se porter en avant.

Le plan de campagne consistait à faire attaquer l'Autriche par trois armées en Allemagne et une armée en Vénétie. Jourdan, général en chef des armées d'Allemagne, devait passer le Rhin, avec 45,000 hommes, à Kehl et Huningue, se diriger sur le haut Danube et, de là, sur le haut Lech, dans les montagnes aux confins de la Bavière et du Tyrol. Sur la droite de Jourdan, Masséna, avec 30,000 hommes, chasserait les Autrichiens du pays des Grisons, envahirait le Tyrol et se relierait par le haut Adige à l'armée d'Italie. Sur la gauche de Jourdan, Bernadotte, avec 48,000 hommes, devait bloquer les places de la rive droite et soutenir l'armée du Danube.

L'armée de la haute Italie (50,000 hommes sans les troupes italiennes) passerait l'Adige et attaquerait par Vérone.

Deux corps d'armée étaient employés en outre à occuper le royaume de Naples et à protéger la Hollande.

Ce plan exagérait les défauts de celui qui avait échoué en 1796. C'était une double erreur de disséminer ainsi nos armées et de porter l'action principale dans le massif des grandes Alpes et non dans la vallée du Danube. Le plan eût été mauvais quand nous eussions été en grandes forces, et nous n'y étions pas.

Nos troupes étaient fort réduites en nombre et mal pourvues. Les 200,000 conscrits appelés n'étaient pas encore organisés, et nos armées d'Allemagne et de la haute Italie n'avaient pas en tout 130,000 hommes en ligne à l'ouverture de la campagne. L'armée destinée à Bernadotte n'existait que sur le papier.

Il y avait en Italie un mauvais présage de plus. Nous avions là un bon général en chef, Joubert. Il venait de donner sa démission, à la suite d'un différend avec le Directoire relativement à l'administration de la république cisalpine.

Le Directoire, voulant mettre un terme aux exactions des états-majors, avait voulu retirer aux généraux l'administration et les finances dans les pays occupés par nos armées. Les généraux résistaient, les uns par intérêt, les autres, ceux qui étaient intègres, comme Joubert, par amour-propre et par esprit de corps. Un homme adroit et pervers, Fouché, envoyé par le Directoire en qualité de commissaire civil, puis révoqué pour avoir connivé aux tripotages des four-



Assassinat des plénipotentiaires français.

nisseurs, avait pris une malheureuse influence sur Joubert, très-honnête homme, très-intelligent, mais un peu ombrageux et susceptible.

Son départ fut un grand malheur. Bernadotte, mécontent de la situation des choses en Italie, n'accepta pas la succession de Joubert, et l'on envoya le vieux Schérer, tout à fait au-dessous d'une tâche si difficile.

Jourdan passa le Rhin le 11 ventôse (1er mars) et franchit les montagnes Noires. Masséna entra chez les Grisons (16 ventôse — 6 mars) et chassa les Autrichiens.

Le 22 ventôse an VII (12 mars), sur un message du Directoire, les deux Conseils votèrent la déclaration de guerre à l'Autriche, quand la guerre était déjà en pleine activité.

Jourdan ne put prévenir les Autrichiens sur le Lech. Leur général en chef, l'archiduc Charles, avait franchi cette rivière dès le 15 ventôse (4 mars), avec des forces bien supérieures à celles de Jourdan. L'Autriche, par des efforts extraordinaires, avait réussi à mettre en ligne presque deux fois autant de monde que nous, sans compter les Russes qu'elle attendait.

L'archiduc plaça deux corps d'armée en face de Masséna et marcha contre Jourdan. Après une série de combats sanglants, Jourdan perdit la bataille de Stokach, et, voyant ses communications coupées avec Masséna, se replia sur les montagnes Noires. Il tomba malade, et son armée se retira en bon ordre, par la forêt Noire, sur le Rhin. Bernadotte, dont l'armée n'était qu'en formation, avait été hors d'état de porter secours à Jourdan.

Le plan de campagne offensif était donc

tout à fait manqué, et il fut heureux que les instructions peu intelligentes du gouvernement autrichien à l'archiduc Charles ne lui eussent pas permis de pousser plus activement son succès. Le cabinet de Vienne, très-préoccupé de défendre le Tyrol contre Masséna, ne laissa pas l'archiduc marcher en avant.

Le nouveau général de l'armée d'Italie, Schérer, ne s'était mis en mouvement que trois semaines après Jourdan, et, avant que la campagne s'ouvrît sur l'Adige, nous avions déjà perdu, en dehors et au delà de l'Italie, ces possessions maritimes que Bonaparte préférait à l'Italie elle-même. Pendant que nous jetions 30,000 hommes dans le royaume de Naples, nous n'en avions pas 4,000 dans les îles Ioniennes, et un si faible corps n'avait pu longtemps défendre cet archipel contre les flottes combinées de la Russie et de la Turquie. Corfou avait été obligé de capituler le 14 ventôse (3 mars). Notre part dans les dépouilles de Venise nous échappait déjà.

En Italie, ce n'était pas le nombre qui nous manquait : car nous avions 116,000 hommes de troupes tant françaises qu'italiennes; mais, grâce à la conquête de Rome, de Naples et de la Toscane, ces troupes étaient dispersées d'un bout à l'autre de la Péninsule. C'est là ce que Bonaparte avait toujours eu soin d'éviter. Schérer ne put se porter sur l'Adige qu'avec 46,000 hommes. Les Autrichiens avaient plus de 60,000 hommes en ligne et une réserve de 25,000 hommes, sans les Russes qui étaient en route.

Schérer passa l'Adige et obtint, le 6 germinal (26 mars), un premier succès contre le général Kray; mais il ne sut pas s'emparer de Vérone : l'ennemi se renforça, reprit l'offensive, et Schérer fut repoussé à son tour après une longue lutte à Magnano.

Schérer repassa l'Adige, n'essaya pas, comme il aurait dû, de défendre la forte ligne du Mincio, et se retira sur l'Oglio.

Le premier corps russe, d'une vingtaine de mille hommes (10,000 autres suivaient), joignit en ce moment les Autrichiens. Le général russe Souwaroff prit le commandement en chef et imprima aux mouvements de l'ennemi la farouche audace qui le caractérisait et qui différait si fort de la circonspection des généraux autrichiens. Schérer fut refoulé de l'Oglio sur l'Adda ; la plus grande partie de notre artillerie de siége et de nos magasins tomba au pouvoir de l'ennemi. Schérer, découragé, dépopularisé parmi les troupes, remit provisoirement le commandement à Moreau, qui avait accepté de servir dans l'armée d'Italie comme simple général de division.

Le Directoire comprit qu'il fallait oublier ses griefs contre Moreau et lui confirma le commandement, qu'il eût dû lui donner aussitôt après la démission de Joubert et le refus de Bernadotte. C'était Barras qui l'avait empêché. Il était bien tard maintenant.

En déduisant nos pertes et les garnisons, il ne restait sous la main de Moreau que 28,000 hommes. La masse principale de l'ennemi qu'il avait en tête en comptait au moins le double, et en eût compté plus du triple si Souwaroff se fût concentré davantage.

Moreau ne put suppléer à une si énorme inégalité. Il ne conserva point la ligne de l'Adda, perdit la bataille de Cassano, évacua la Lombardie et se retira dans l'angle que forment le Tanaro et la rive droite du Pô entre Alexandrie et Valenza : il s'adossait ainsi aux Apennins et couvrait la route de Gênes, qui assurait ses communications avec la France et sa retraite au besoin (fin d'avril — commencement de mai).

Le Milanais était perdu ; le Piémont, déjà envahi.

Nos revers d'Allemagne et d'Italie excitèrent une vive irritation à l'intérieur. Un tragique événement, qui se passa sur la

rive droite du Rhin, augmenta l'agitation publique.

La guerre n'étant déclarée qu'entre la France et l'Autriche, et non entre la France et l'empire d'Allemagne, le congrès de Rastadt, dans le courant d'avril, n'était pas officiellement dissous, quoique la plupart des représentants des États allemands fussent partis après ceux de l'Autriche. Les plénipotentiaires français restaient encore, tâchant de retenir dans la neutralité une partie de l'Allemagne. Le 4 floréal (23 avril), la députation de l'Empire se déclara suspendue. Les envoyés français se décidèrent enfin à quitter Rastadt, le 9 floréal (28 avril) au soir. Depuis la retraite de l'armée de Jourdan, les troupes autrichiennes s'étaient avancées jusqu'aux environs de Rastadt. Un colonel de hussards, qui commandait les avant-postes autrichiens, déclara que les ministres français pouvaient passer en toute sûreté.

Ils partirent. Dans un bois à peu de distance de Rastadt, leurs voitures furent arrêtées par un détachement de hussards szecklers (Hongrois de Transylvanie). Les hussards arrachèrent les trois plénipotentiaires français des bras de leurs femmes et de leurs enfants, et les hachèrent à coups de sabre. Deux d'entre eux, Bonnier et Roberjot, restèrent morts sur la place. Le troisième, Jean Debry, ne fut que blessé : il se traîna sous les arbres et échappa à la faveur de la nuit. Les hussards pillèrent les voitures et emportèrent les papiers de l'ambassade.

C'était là le but principal de cet infâme guet-apens : le gouvernement autrichien voulait connaître les relations secrètes de la France avec les États allemands.

Le ministre de Prusse et ceux des membres du congrès qui se trouvaient encore à Rastadt exprimèrent la plus vive indignation. Le commandant autrichien prétendit n'avoir pas donné l'ordre du crime, promit de le punir et ne le punit pas. Le cabinet de Vienne garda le silence.

Le Directoire dénonça au Corps législatif l'odieux attentat de l'Autriche. Les deux Conseils y répondirent par des cris de vengeance et ordonnèrent qu'on célébrât dans toute la France et dans les armées une fête funèbre en l'honneur de nos représentants assassinés.

Devant une aussi monstrueuse violation du droit des gens et de l'humanité, l'indignation eût dû réunir tous les Français dans un même sentiment; mais l'esprit de parti était arrivé à un tel degré d'extravagance, que les réactionnaires accusèrent le Directoire d'avoir fait égorger nos ambassadeurs par de faux hussards autrichiens, comme ils l'avaient accusé d'avoir empoisonné le général Hoche.

Le désir d'arrêter les progrès de l'ennemi et de nous venger de l'Autriche aurait dû au moins rapprocher entre eux tous les amis de la Révolution. Il n'en fut rien. Les Jacobins et les républicains indépendants, de toutes nuances, ne pardonnaient pas au Directoire les mesures arbitraires qu'il avait imposées aux deux Conseils lors des élections de l'an VI. Les chefs militaires lui étaient hostiles, parce qu'il avait voulu leur ôter les pouvoirs administratifs dont ils abusaient dans les pays occupés par nos armées. Les rentiers étaient irrités de ce qu'on leur payait le tiers consolidé, non pas en argent, comme on le leur avait promis, mais en bons à valoir sur les contributions. Patriotes et réactionnaires, militaires et civils, tout se tournait contre le Directoire. On lui reprochait d'avoir trop étendu le théâtre de la guerre et de s'être mal préparé à la soutenir, ce qui était vrai. On lui reprochait d'avoir envoyé en exil notre meilleur général et l'élite de nos troupes, comme si c'étaient les directeurs qui eussent imaginé l'expédition d'Égypte.

Les élections de l'an VII avaient com-

mencé, lorsqu'arriva la nouvelle des assassinats de Rastadt. Les réactionnaires, cette fois, disputèrent le terrain. Ils l'emportèrent à Paris et dans les départements voisins ;



[illegible]

les patriotes eurent le dessus dans la grande majorité de la France. En l'an VII, comme dans les trois élections précédentes, soit réactionnaires, soit révolutionnaires, les votants furent peu nombreux, et la plus grande partie de la population n'y intervint pas.

Cette fois, du moins, la vérification des pouvoirs des députés s'opéra régulièrement et sans arbitraire. Le Directoire n'osa essayer de renouveler son intervention ni de contester les résultats. Le nouveau tiers fut installé le 30 floréal (19 mai). Jean Debry, celui de nos ambassadeurs qui avait survécu au massacre de Rastadt, fut élu président des Cinq-Cents.

Celui des directeurs que fit sortir le tirage au sort fut Rewbell. Malgré ses défauts de caractère, sa rudesse et sa roideur, ce fut une perte : car il était énergique et dévoué à la Révolution. On le remplaça par Sieyès, à qui l'on savait gré d'avoir obtenu la neutralité de la Prusse et dont la réputation imposait. Les patriotes devaient avoir cruellement à se repentir de ce choix.

Les Cinq-Cents avaient demandé au Directoire un rapport sur la situation de la République. Le 28 prairial (16 juin), le rapport n'arrivant pas, les Cinq-Cents se déclarèrent en permanence jusqu'à ce qu'ils eussent reçu réponse.

Le message du Directoire fut présenté le lendemain. Il était fort sombre. Le Directoire y dénonçait les tentatives du royalisme pour renouveler la chouannerie et les assassinats du Midi.

Le message fut très-mal accueilli. La majorité des Cinq-Cents avait plus de bonnes intentions que de tact politique ; elle était emportée par la passion et travaillée par les dangereuses intrigues de Sieyès et de Barras. Elle venait d'annuler, pour une légère irrégularité, l'élection du plus récemment nommé des directeurs, Treilhard. Elle l'avait remplacé par Gohier, républicain comme Treilhard, mais moins capable. Un rapport violent fut présenté à l'assemblée contre le message du Directoire : tout en y exprimant d'ardents sentiments révolutionnaires, on y protestait, pour rassurer l'opinion, contre le régime de 93. Le rapport concluait à réclamer la démission de ceux qu'on appelait les « triumvirs ».

Les « triumvirs », au 18 Fructidor, c'étaient Barras, La Réveillère et Rewbell. Maintenant, c'étaient La Réveillère, Merlin (de Douai) et Treilhard, qu'on venait d'exclure. Boulay (de la Meurthe), le rapporteur des décrets de Fructidor, dénonça avec une extrême virulence Merlin (de Douai) et La Réveillère.

Boulay (de la Meurthe) montra bientôt que ce n'était point par attachement à la liberté qu'il s'était acharné contre les directeurs;



La réaction à Naples.

mais c'était un étrange aveuglement de la part de républicains sincères comme le plus grand nombre des membres des Cinq-Cents, que de maintenir Barras et d'exclure La Réveillère.

Merlin (de Douai) et La Réveillère donnèrent leur démission. La Réveillère expiait la faute irréparable qu'il avait commise de participer au 18 Fructidor; mais sa chute aggravait les périls de la République. Il le comprenait et n'avait démissionné qu'après une forte résistance.

Les deux républicains qu'on renversait ainsi par une espèce de coup d'État parlementaire furent remplacés par le général Moulins, patriote dévoué, mais trop peu connu pour avoir de l'influence sur l'armée, et par Roger-Ducos, homme faible, qui fut bientôt dans la main de Sieyès. Il ne resta donc plus, des anciens directeurs, que Barras, le pire de tous, et le gouvernement fut à la discrétion de Barras et de Sieyès, quand ils s'entendaient.

Sieyès était l'ennemi de la Constitution qu'il était maintenant chargé d'appliquer. Barras était indifférent à toute constitution comme à tout principe. Sieyès avait en ce moment les idées les plus étranges. Il n'avait jamais cru à la vraie liberté; il ne croyait plus à la République; mais, voulant toujours l'égalité civile, il repoussait « Louis XVIII », qui représentait pour lui l'ancien régime, et il rêvait une monarchie avec un prince étranger, l'archiduc Charles ou le duc de Brunswick. On voit tout ce qu'il y avait de creux et de vide dans la profondeur si vantée de Sieyès.

Barras, par corruption, comme Sieyès par

esprit de système, était aussi tout prêt à livrer la République, s'il y trouvait son intérêt; il allait même plus loin que Sieyès; car il négociait secrètement avec « Louis XVIII », sans toutefois s'engager et de façon à rester libre de choisir entre les Jacobins et la royauté.

Voilà ce que les républicains des Cinq-Cents avaient gagné à expulser des hommes qui avaient commis bien des fautes, mais qui étaient dévoués à la République.

Heureusement, Sieyès et Barras s'entendaient difficilement, se défiaient l'un de l'autre, et le nouveau Corps législatif ne se laissait pas, comme le précédent, mener par le Directoire.

Les Cinq-Cents avaient montré peu d'esprit politique dans la façon dont ils avaient renouvelé le Directoire. Ils montrèrent, du moins, dans la législation un esprit libéral qui retournait aux traditions girondines et auxquelles les Jacobins eurent le mérite de se rallier. Ils firent une honorable tentative pour renouveler l'esprit public par la liberté. Un très-bon rapport fut présenté aux Cinq-Cents, sur le « gouvernement libre », par le député Français (de Nantes). Les Cinq-Cents, puis les Anciens, rétablirent la liberté de la presse et la liberté de réunion, et assurèrent la liberté des élections.

Le nouveau Directoire adressa aux deux Conseils, le 9 messidor (27 juin), un message sur les dangers de la patrie. Il y tenait un langage très-patriotique et très-révolutionnaire, et accusait ses prédécesseurs de n'avoir pas su défendre la Révolution.

Sur la proposition du général Jourdan, revenu de l'armée, les deux Conseils répondirent par une loi qui appela sous les drapeaux la totalité des conscrits des cinq classes. On décréta un emprunt forcé progressif de cent millions sur les citoyens aisés. Les Cinq-Cents votèrent une adresse aux Français, pour les appeler à la défense de la patrie. On y protestait, au nom de la liberté et de la Constitution, contre tout retour à la Terreur et à l'arbitraire.

Quelles que fussent les arrière-pensées de Sieyès et de Barras, ils durent céder au courant pour avoir l'air de le diriger. Les emplois furent partout livrés aux patriotes ardents. Bernadotte fut nommé ministre de la guerre: c'était un excellent choix, et la vigueur, l'intelligence et l'activité du nouveau ministre eurent promptement les plus heureux effets.

Durant cette crise intérieure, les événements militaires excitaient de plus en plus l'anxiété publique. Après la retraite de l'armée de Jourdan, Masséna, resté en Suisse, avait jugé que c'était en se maintenant dans ces montagnes qu'on empêcherait les Autrichiens d'envahir l'Alsace : qu'ils n'oseraient s'avancer en nous laissant ainsi déborder leur flanc gauche. L'archiduc Charles, en effet, vint attaquer Masséna en Suisse. Masséna se défendit avec la plus grande énergie et le plus grand talent. Quoiqu'il eût attiré à lui une partie de l'armée de Jourdan et qu'il fût renforcé de quelques troupes suisses, il était encore extrêmement inférieur en nombre à l'archiduc. Assailli sous Zurich, au commencement de juin, par des forces très-supérieures, il garda victorieusement le champ de bataille. Sa faiblesse numérique l'obligea cependant de se replier un peu en arrière de Zurich pour n'être point enveloppé. Il se maintint sur les hauteurs de l'Albis sans se laisser entamer.

Pendant ce temps, le général Lecourbe, avec l'aile droite de l'armée de Masséna, avait rejeté les Autrichiens, malgré leur grande supériorité numérique, au delà des montagnes d'Uri, puis des Grisons. Il s'était livré, dans les parties les plus sauvages des grandes Alpes, une série de combats héroïques, où nos troupes avaient déployé une incomparable valeur. Lecourbe s'était

ensuite montré hardiment sur le revers italien des Alpes, afin d'inquiéter la grande armée austro-russe en Italie.

Souwaroff fit repousser par son aile droite le petit corps de Lecourbe et marcha, avec le gros de son armée, du Milanais sur Turin, où il entra le 8 prairial (27 mai). La garnison française, trop peu nombreuse, ne put défendre que la citadelle, et une masse énorme d'artillerie, d'armes et de munitions tomba au pouvoir de l'ennemi.

Moreau, après avoir mis des garnisons à Mantoue, à Peschiera, au château de Milan, etc., n'avait plus à sa disposition que 20,000 hommes, et l'insurrection des populations piémontaises venait encore à l'aide d'un ennemi trois ou quatre fois plus nombreux que nous. Moreau dut abandonner sa position entre Alexandrie et Valenza, et se retirer sur les Apennins, en laissant garnison dans Alexandrie. Il attendit là le retour de l'armée de Naples.

Le Directoire avait enfin donné l'ordre à cette armée d'aller au secours de Moreau, mais non pas même tout entière, car il l'obligeait à s'affaiblir en laissant garnies de troupes les places napolitaines et romaines.

L'armée de Naples n'était plus sous le commandement de Championnet, révoqué à la suite de démêlés avec le commissaire civil du Directoire. Le commandement avait été donné à un autre général de mérite, Macdonald.

Macdonald avait quitté Naples le 18 floréal (7 mai) et remonté vers le nord avec des forces qui, même après s'être grossies de la plupart des troupes françaises de l'État romain, ne dépassèrent pas 28,000 hommes.

Le départ de l'armée française déchaîna sur Naples et les provinces napolitaines d'effroyables calamités. Ces provinces étaient déjà, pendant l'occupation française, en proie à une atroce guerre civile. La cour de Naples, réfugiée en Sicile, était parvenue à soulever les populations fanatiques des campagnes et des montagnes, et à les grouper autour d'un général-prêtre, le cardinal Ruffo, plus fait pour le rôle d'un chef de brigands que d'un prince de l'Église. Tous les bandits des Abruzzes et des Calabres formaient le noyau de son armée. La république n'avait pas eu le temps de prendre racine dans ce pays profondément ignorant; elle n'avait pour elle que la portion la plus éclairée des habitants des villes. Elle fut comme submergée par un véritable débordement de barbares, qu'appuyait la flotte anglaise, russe et turque. Quelques milliers de patriotes opposèrent cependant une résistance désespérée dans Naples aux bandes de Ruffo. On se battit de rue en rue pendant plusieurs jours. Ruffo proposa une capitulation, qui fut acceptée; mais l'amiral anglais Nelson, arrivé de Sicile, déclara nulle la capitulation au nom du roi, et le roi Ferdinand et la reine Caroline revinrent au plus vite s'enivrer de vengeance. Le grand marin anglais, aveuglé par sa passion pour une femme dépravée, lady Hamilton, la favorite de la reine, se déshonora pour jamais devant l'histoire en se faisant l'instrument de la plus hideuse réaction qu'on ait jamais vue. Naples, sous la domination de Caroline d'Autriche et d'Emma Hamilton, bien pire encore que la reine, vit des scènes qui rappelaient les temps de Caligula et de Néron : le vaisseau-amiral de Nelson, entouré de vieux navires où l'on entassait les victimes qu'on pendait ensuite aux vergues, a gardé le même renom que les bateaux à soupapes de Carrier. Parmi les victimes figura le vénérable amiral de Naples, Caracciolo, que Nelson eut l'infamie de faire pendre en face du pavillon amiral anglais. Sa maîtresse, lady Hamilton, présidait à cette horrible scène.

Les petites garnisons françaises des Etats napolitains et romains, qui capitulèrent les unes après les autres, n'avaient servi en rien aux patriotes italiens, tandis qu'elles

eussent très-utilement grossi l'armée de Macdonald.

En longeant le littoral de la Méditerranée, Macdonald eût pu opérer sans coup férir sa jonction avec Moreau; mais ces deux généraux avaient adopté un autre plan, et,



Jean Debry.

comptant sur la dissémination des forces ennemies, ils avaient concerté une double offensive pour ressaisir la ligne du Pô et se rejoindre sur la rive droite de ce fleuve.

Cette grande opération débuta heureusement. Macdonald, après avoir passé les Apennins, battit un corps autrichien à Modène, puis fut rejoint à Parme par une division détachée de l'armée de Moreau. Mais Souwaroff massa en toute hâte le plus de forces qu'il put et se porta rapidement entre nos deux armées, avant que Moreau eût débouché des montagnes. Il attaqua Macdonald avec 45 à 50,000 hommes contre 30 et quelques mille.

Il y eut, aux bords de la Trebbia, près de Plaisance, une terrible bataille de trois jours (29 prairial-1er messidor; 17-19 juin). Souwaroff avait habitué ses Russes à charger à la baïonnette avec la même impétuosité que les Français. Un corps de réfugiés polonais, commandé par le général Dombrowski, secondait les Français avec fureur contre les Russes et les Autrichiens.

Macdonald avait maintenu sa position; mais, voyant l'ennemi se renforcer et n'ayant pas de nouvelles de Moreau, il jugea nécessaire d'opérer sa retraite dans la troisième nuit. Les ennemis prirent nos blessés et nos malades dans Plaisance, mais ne poussèrent pas à fond Macdonald dans sa retraite. Souwaroff se retourna, avec une partie de ses forces, contre Moreau, qui descendait des montagnes par Gavi et Novi avec 13 ou 14,000 hommes.

Moreau battit, le 2 messidor (20 juin), près de Tortone, le corps d'armée autrichien qui lui faisait face. Les nouvelles de l'échec de Macdonald et de la reddition de la citadelle de Turin arrêtèrent sa marche. Il se replia sur les Apennins.

Macdonald, en faisant un long détour par la Toscane, repassa les Apennins et vint rejoindre Moreau par Gênes. Il fut heureux pour nous que l'actif et ardent Souwaroff n'eût pas l'entière disposition des forces ennemies : il n'eût pas laissé s'accomplir cette jonction; mais « le Conseil aulique », ce Conseil de l'empereur François qui dirigeait l'ensemble de la guerre du fond de son cabinet de Vienne, entravait les opérations de Souwaroff comme celles de l'archiduc Charles et lui interdisait de saisir l'offensive du côté des Apennins et de Gênes, jusqu'à ce qu'il eût pris Mantoue et toutes les autres places au nord des Apennins. Cela nous épargna un désastre.

Notre armée d'Italie n'était pas détruite; mais, de toute la Péninsule italienne, nous ne conservions plus que la Ligurie (Gênes), et, au nord des Apennins, quelques cita-



Brune, vainqueur des Anglais en Zélande.

delles qui tombaient les unes après les autres.

Cette continuité de revers causait une grande surexcitation dans le Conseil des Cinq-Cents et dans le parti républicain ardent. Les Jacobins avaient repris hardiment leur nom et rouvert leur club au Manége, cette salle où avaient siégé les trois grandes Assemblées, la Constituante, la Législative et la Convention, puis les Cinq-Cents, qui, depuis, s'étaient transférés au Palais-Bourbon. Des hommes fort étrangers aux excès de 93 se rapprochaient des Jacobins en présence des dangers de la patrie. Le général Jourdan porta, dans un banquet, un toast « à la résurrection des Piques. » Bernadotte et Championnet, le conquérant de Naples, sans être exagérés, favorisaient le parti exalté en vue de la défense nationale, et s'entendaient maintenant avec le violent Augereau.

La résurrection des Jacobins effrayait et irritait la bourgeoisie, et suscitait des mouvements dans le sens opposé. Il y eut une émeute contre les Jacobins (24 messidor-12 juillet). Le Directoire s'interposa entre les partis et empêcha les conflits dans Paris, en même temps que le Corps législatif votait une loi terrible pour la répression des brigandages et des assassinats qui étaient la continuation de la chouannerie.

Dans l'Ouest et dans le Midi, et çà et là dans le reste de la France, on entendait parler sans cesse de diligences et de malles-postes arrêtées, de caisses publiques pillées, de magistrats républicains et d'acquéreurs de biens nationaux assassinés. Aux anciens chouans, aux malfaiteurs de pro-

fession, aux conscrits réfractaires devenus brigands se mêlaient fréquemment des jeunes gens de familles nobles et riches, comme dans les Compagnies de Jésus en 95. La « loi des otages » (21 messidor-12 juillet) décréta que les parents et alliés d'émigrés, les ci-devant nobles, les ascendants des individus connus pour faire partie des bandes étaient responsables, dans leurs personnes et dans leurs biens, des brigandages commis en haine de la République dans les localités déclarées en état de trouble. Les administrations locales étaient autorisées, en cas de troubles, à réunir les otages, sous la surveillance de la police, dans un lieu désigné. Si un fonctionnaire civil ou militaire, si un acquéreur de biens nationaux était assassiné, quatre otages seraient déportés à la Guyane. Les otages devaient fournir solidairement les fonds des récompenses allouées aux dénonciateurs et des indemnités aux acquéreurs de biens nationaux.

L'excès d'un tel remède attestait l'excès du mal. Aucune des mesures exceptionnelles de la Terreur n'avait été plus opposée à tous les principes juridiques. Non-seulement le pouvoir de punir les complices supposés de tous les crimes à tendance politique était transféré des tribunaux à l'administration; mais on livrait à ce pouvoir discrétionnaire, non plus des individus personnellement accusés ou suspectés, mais des catégories entières de personnes innocentes ou coupables.

Cette situation extrême produisait des oscillations et des divisions graves et dans le Directoire et dans les deux Conseils.

Talleyrand, suspect aux patriotes ardents et fort attaqué par eux, donna sa démission et fut remplacé au ministère des affaires étrangères par un diplomate distingué, Reinhardt. Deux hommes de l'époque de la Terreur, bien opposés de caractère et de vues, entrèrent au ministère : Robert Lindet, aux finances ; Fouché, à la police. Celui des deux qui avait fait tous ses efforts pour adoucir la Terreur était un républicain inflexible; l'autre, qui avait dirigé froidement les mitraillades de Lyon, était tout prêt à vendre la République.

Sieyès commençait à se prononcer contre les républicains ardents.

Dans ses discours des solennités révolutionnaires, le 14 juillet, le 9 thermidor, le 10 août, il étalait un républicanisme dogmatique, mais se montrait fort hostile aux Jacobins. Il travaillait dans ce sens sur le Conseil des Anciens, moins nombreux et moins vif d'opinion que les Cinq-Cents, et il était parvenu à y acquérir la prépondérance, ce qui eut, quelques mois après, des conséquences bien funestes.

Les Anciens interdirent aux Jacobins la salle du Manége, dépendance des Tuileries, où siégeait le Conseil des Anciens. Un Message fut adressé par les Anciens au Directoire pour réclamer l'exécution des articles de la Constitution contre les associations séditieuses. Le Directoire répondit en communiquant aux deux Conseils un rapport du nouveau ministre de la police, Fouché, contre les Jacobins. Des rixes violentes avaient lieu, sur ces entrefaites, à Bordeaux, à Marseille, à Amiens. Le Directoire fit fermer l'église de Saint-Thomas d'Aquin, où les Jacobins s'étaient transportés (12 août).

Il était plus facile de contenir les Jacobins dans les grandes villes que de détruire l'insaisissable chouannerie. La loi des otages n'atteignait pas son but. Les bandes augmentaient au lieu de diminuer. Elles répondaient audacieusement à la mise à exécution de la loi des otages en enlevant et en séquestrant des familles de fonctionnaires et d'acquéreurs de biens nationaux. Des départements entiers étaient désorganisés, et le recrutement y était paralysé. Il y eut même, en thermidor, une révolte

royaliste dans les campagnes de la Haute-Garonne, sous la direction d'émigrés rentrés. Quelques troupes en vinrent facilement à bout.

La situation intérieure restait donc mauvaise. De grands efforts militaires allaient s'opérer afin de relever nos affaires au dehors ; mais la politique s'y mêla pour en compromettre le succès.

Au moment où avait été renversée la majorité du Directoire (La Réveillère, Merlin de Douai et Treilhard), cette majorité avait été sur le point d'adopter un plan hardi que proposait Merlin (de Thionville) : c'était de cesser les opérations militaires partout, excepté en Italie ; de garnir fortement les places du Rhin et celles de la Hollande, où l'on s'attendait à un débarquement des coalisés ; de concentrer toutes nos forces offensives en Italie, afin d'y tourner la coalition et d'y frapper un coup décisif.

Ce plan tomba avec ceux des directeurs qui l'avaient accueilli, et l'on chercha d'autres combinaisons, que compliquèrent des projets relatifs aux affaires intérieures.

Sieyès, comprenant l'impossibilité de ses rêves monarchiques, mais irréconciliable avec la république libérale de l'an III, songeait maintenant à changer la Constitution par un coup d'État au profit du pouvoir exécutif, avec l'aide d'un général qui consentirait à être le bras, quand lui, Sieyès, serait la tête. Il avait pensé à Joubert, au moment où il s'entendait avec les Jacobins pour abattre la majorité du Directoire ; mais, cette majorité ayant disparu sans combat, il n'y avait pas eu de prétexte à un coup d'État, et, le lendemain, Sieyès et les Jacobins s'étaient brouillés.

Sieyès n'en persistait pas moins dans ses visées, et Joubert, le plus brillant, le plus populaire des jeunes généraux qui nous restaient, était tiraillé entre Sieyès et ceux des républicains sincères qui visaient, non pas à détruire la Constitution, mais à la modifier en substituant un seul chef aux cinq Directeurs, comme l'avait souhaité le général Hoche. Joubert, en voyant de près Sieyès, l'avait pris en défiance, et, comme il était incapable de se prêter à un complot anti-républicain, il penchait maintenant vers les adversaires de Sieyès. Les deux partis, voulant se l'attacher, avaient également concouru à lui offrir une grande position, et on l'avait rappelé au commandement de l'armée d'Italie.

C'était un malheur qu'il l'eût quittée quelques mois auparavant ; ce fut un nouveau malheur qu'il y retournât. Elle était dans de très-bonnes mains, celles de Moreau, et l'attente de ce changement dans le commandement paralysa Moreau pendant un mois que Joubert perdit à se marier en France.

Un peu avant sa nomination comme général en chef, Joubert avait présenté au Directoire, sur la situation de la France, une note qui, sous tous les rapports, fait honneur à sa mémoire. Elle était à la fois politique et militaire. Il montrait la République « puissamment attaquée de front et entièrement désorganisée dans l'intérieur ; » et il proposait les mesures les plus énergiques pour répondre à ces nécessités extrêmes : armée active et armée de réserve contre l'étranger ; garde nationale mobilisée pour réprimer les contre-révolutionnaires ; retour au système des réquisitions ; entente intime, pour les mesures à prendre, entre le Directoire et deux Comités que nommeraient les deux Conseils. — « Il faut s'entendre à tout prix, disait-il, si l'on veut sauver la France de l'invasion des barbares, et sauver de l'anarchie et de la royauté la Constitution qui garantit nos droits. »

Ces sentiments et ce langage étaient dignes de Hoche, et cette note justifie décidément Joubert de l'accusation d'avoir com-

ploté avec Sieyès le renversement de la liberté.

Quant aux affaires militaires, Joubert réclamait cette réunion de Macdonald et de



Joubert.

Moreau qui s'exécuta peu de jours après. Il demandait qu'on formât une armée sur les Hautes-Alpes, pour les défendre et soutenir l'armée d'Italie ; que l'armée d'Helvétie (Masséna) reprît l'offensive ; qu'on reformât l'armée du Rhin ; qu'on veillât sur les places de Hollande (17 messidor an VII — 5 juillet 1799).

Notre grand intérêt, en Italie, était de reprendre l'offensive, pendant qu'une notable partie des forces austro-russes était encore occupée au siége de Mantoue. Malheureusement, Joubert, retardé par son mariage, n'arriva au quartier-général que le 15 thermidor (2 août). Alexandrie venait de capituler, et, trois jours après, arriva la nouvelle que Mantoue s'était rendue. Joubert et l'armée n'y voulaient pas croire : cela n'était que trop vrai, grâce à la faiblesse et à l'incapacité du commandant, qui n'avait pas su imiter la persévérance de Würmser.

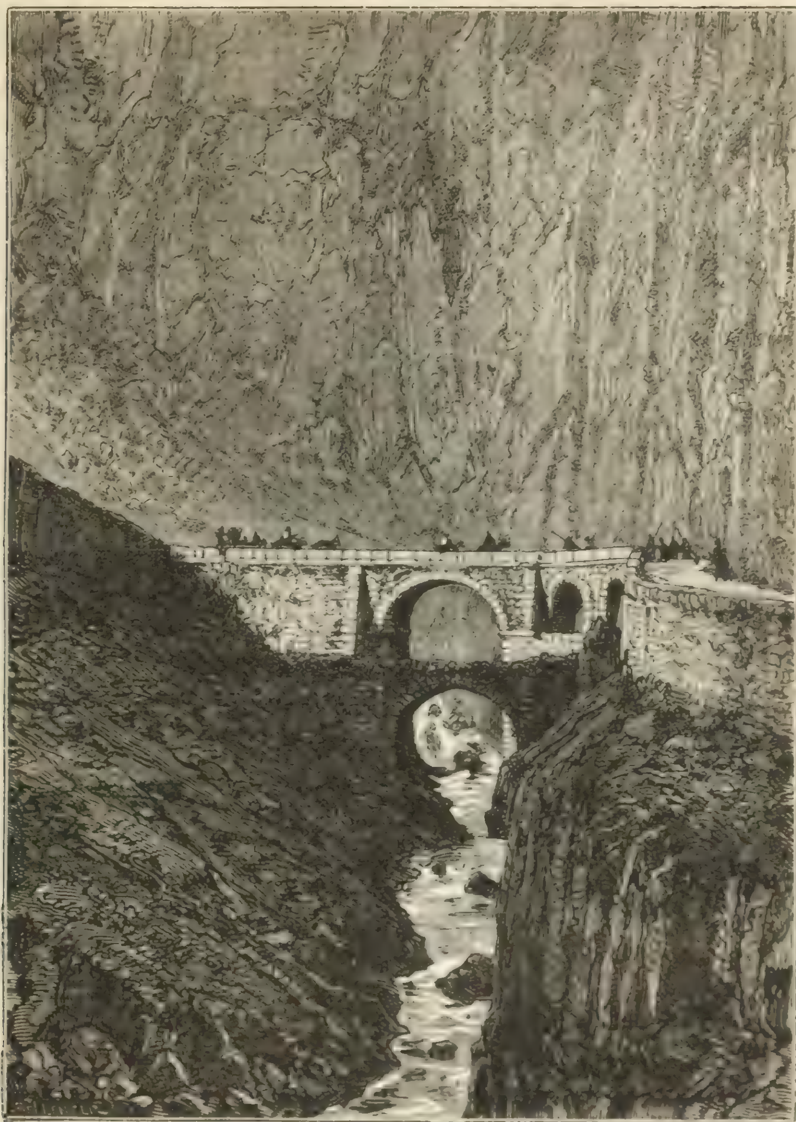
Cela changeait entièrement les conditions de la lutte ; mais la disette poussait notre armée des stériles montagnes de la Ligurie dans les riches plaines du Piémont. Les Anglais interceptaient tout ravitaillement par mer. Joubert tâchait de douter encore de la perte de Mantoue : il espéra que, tout au moins, le corps d'armée qui avait fait le siége ne rejoindrait pas à temps Souwaroff. Il descendit des Apennins sur Novi avec 40,000 hommes.

A peine eut-il opéré son mouvement, qu'il vit devant lui, à côté des Russes de Souwaroff, le corps autrichien de Kray qui avait pris Mantoue. Il y avait là en ligne près de 70,000 hommes, avec une artillerie bien plus nombreuse que la nôtre, et 12,000 cavaliers contre 2,000.

Joubert résolut de remonter dans les Apennins pour y attendre le secours de l'armée des Alpes, qui se formait sous Championnet. Il n'employa point à hâter sa retraite la seule nuit qui lui restait : il fut attaqué dès le lendemain matin (28 thermidor — 15 août). Souwaroff n'avait pas les grandes combinaisons stratégiques de Bonaparte et de Hoche ; mais il avait leur décision et leur célérité.

Les Français étaient fortement établis, au sud de Novi, sur les hauteurs du Monte-Rotondo, qui sont, de ce côté, la tête de l'Apennin. Le corps autrichien de Kray assaillit notre aile gauche et commença d'escalader le plateau. Joubert, voyant une demi-brigade plier sous le nombre, accourut, enleva nos soldats et chargea à leur tête. Une balle le frappa au cœur. Il cria : « Marchez toujours! » et tomba mort.

Il y eut dans nos rangs un moment de



Le Pont du Diable.

désordre. Heureusement, Moreau, à la prière de Joubert, avait consenti à rester près de lui pour l'aider de ses conseils. Moreau reprit le commandement et ranima nos troupes. Elles combattirent avec fureur pour venger le jeune général qu'elles aimaient. Les Autrichiens de Kray furent par trois fois culbutés. Les Russes furent repoussés à leur tour avec grand carnage. La journée avait commencé à cinq heures du matin. Jusque bien avant dans l'après-midi, les Français maintinrent leurs avantages. Vers les cinq heures du soir, Souwaroff renouvela l'attaque générale, et un grand corps autrichien, qui n'avait pas donné encore, parvint à tourner notre gauche. Moreau ordonna la retraite. Notre aile gauche, tournée et coupée dans un défilé par les Austro-

Russes, fut enfin rompue et perdit ses généraux et son artillerie. La journée nous avait coûté 8,000 à 10,000 hommes.

Moreau rallia l'armée dans les Apennins. Souwaroff ne l'y poursuivit pas. Il fut arrêté moins par ses pertes, énormes et fort supérieures à celles des Français, que par les nouvelles qu'il recevait des Alpes. Il craignit de voir une armée française descendre de la Suisse et du Dauphiné sur son flanc.

Notre armée d'Italie devait à Moreau de n'avoir pas vu son glorieux revers devenir une destruction. On a dit avec raison que ce qu'il y avait de plus difficile n'était pas de faire son devoir, mais de le connaître. Moreau, faible, incertain dans les affaires politiques, était admirable à l'armée. Là, sans intérêt personnel, sans jalousie, sans ambition, il voyait clairement où était le devoir : il savait redescendre avec sérénité du premier rang au second, aider au succès des autres ou réparer leurs malheurs.

La perte de la bataille de Novi et la mort de Joubert excitèrent une grande agitation à Paris. Les mauvaises nouvelles se succédaient. On apprit bientôt qu'une flotte anglaise venait de débarquer un corps d'armée en Hollande, au Helder (10 fructidor — 27 août). La flotte anglaise avait ensuite franchi la passe du Texel, qui donne accès dans la mer intérieure de Hollande (le Zuyderzée). La flotte hollandaise, travaillée par les agents du prince d'Orange, l'ancien stathouder, s'était révoltée contre ses chefs et s'était livrée aux Anglais.

Le général Brune, commandant les troupes françaises et hollandaises, vint assaillir les Anglais dans leur camp : il fut repoussé (22 fructidor-8 septembre).

Un corps d'armée russe et une seconde division anglaise débarquèrent quelques jours après; l'ennemi, alors, compta plus de 40,000 hommes sous le commandement du duc d'York, qui entreprenait de venger sa défaite de Hondschoote.

Les périls publics redoublant la violence de la presse redevenue libre, le Directoire, c'est-à-dire Sieyès et Barras, fit arrêter, sous prétexte de complot, les directeurs et rédacteurs de onze journaux patriotes, en même temps qu'il appliquait aux journalistes réactionnaires le décret du 19 fructidor an V, qu'on avait laissé dormir. La persécution contre la presse amena une vive discussion aux Cinq-Cents. Le général Jourdan accusa le Directoire ancien et nouveau d'être la cause de nos malheurs. Il déclara qu'on avait désaffectionné et insurgé la Suisse et l'Italie par une occupation déloyale et rapace. Il proposa la déclaration de la patrie en danger et un Comité de Salut public (27 fructidor-13 septembre).

La proposition fut rejetée. La majorité des Cinq-Cents était patriote; mais elle sentit que les moyens de 92 n'étaient plus en rapport avec la situation de 99; qu'ils ne donneraient pas les mêmes résultats.

Jourdan avait eu toutefois raison d'accuser le Directoire, tout au moins le Directoire actuel, Sieyès et Barras. Ils venaient d'ôter le ministère de la guerre à Bernadotte, qui ne voulait pas entrer dans leurs complots. Sieyès continuait à chercher un général qui lui servît d'instrument. Il essayait en ce moment de gagner Moreau, mais ne put le décider à se charger d'un rôle si peu en rapport avec son caractère. Quant à Bonaparte, il n'avait point envie de s'adresser à lui : il le jugeait trop fort; s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'il lui ait écrit, au nom du Directoire, pour l'engager à revenir d'Egypte, ç'aurait été en vue de la guerre et non du gouvernement.

Tandis que l'intérieur était troublé par ces débats stériles et par ces intrigues, la face des choses changeait au dehors. Un foudroyant retour de fortune avait éclaté en Hollande. La défection des matelots qui avaient livré la flotte aux Anglais était restée un fait isolé. Le gouvernement et

le parti démocratique hollandais avaient secondé les Français avec énergie et entraîné le peuple. Amsterdam et les autres villes s'étaient mises fortement en défense, et les troupes hollandaises rivalisaient d'ardeur avec les Français. Le duc d'York, à la tête de l'armée anglo-russe, vint à son tour attaquer le général Brune dans ses positions près d'Alkmaër. Malgré la grande supériorité de ses forces (Brune n'avait guère plus de 20,000 hommes), il fut à son tour repoussé avec de grandes pertes : le commandant du corps russe, Hermann, fut pris (troisième jour complémentaire de l'an VII — 19 septembre). Le duc d'York renouvela ses attaques, du 2 au 6 octobre; après une série de combats acharnés, les Anglo-Russes furent contraints à la retraite. Ils se replièrent sur leur premier camp du Zyp, près du Helder.

Le duc d'York, manquant de vivres et voyant son armée réduite de jour en jour par les maladies que causait l'insalubrité de ce pays humide, demanda à capituler et signa, le 27 vendémiaire (18 octobre), avec Brune une convention d'après laquelle les Anglo-Russes évacuèrent la Hollande : l'Angleterre rendit de plus, sans échange, 8,000 prisonniers français et hollandais.

Ce magnifique résultat était bien glorieux pour Brune et pour sa petite armée française et hollandaise.

D'autres grandes nouvelles arrivaient de Suisse et se croisaient de jour en jour avec celles de Hollande , comme pour signaler la noble émulation de nos deux armées du Nord et d'Helvétie.

Les affaires militaires de Suisse s'étaient de plus en plus liées à celles d'Italie. Souwaroff avait mal profité de sa victoire de Novi. S'il s'était renforcé des corps austro-russes épars dans la haute Italie et qu'il eût jeté toute cette masse sur l'armée de Moreau, il l'eût écrasée ou rejetée de Gênes sur Nice ; mais il se laissa distraire par quelques faibles diversions de notre petite armée des Alpes en Piémont et de l'extrême droite de Masséna vers le haut des lacs italiens. Il s'entendait d'ailleurs très-mal avec le cabinet de Vienne et les généraux autrichiens. Son maître, le tzar Paul, et lui-même, portaient dans cette guerre un fanatisme désintéressé : le fils dévot de l'incrédule Catherine haïssait les républicains français comme des « impies »; il voulait la contre-révolution en France et le rétablissement de l'Italie et du reste de l'Europe sur le pied de l'Ancien Régime. Il rêvait la fusion des diverses sectes chrétiennes contre la philosophie et la Révolution. L'Autriche, elle, n'entendait pas se battre pour des principes ni pour des utopies : elle prétendait dominer sur toute l'Italie et ne point restaurer les princes déchus, pas même le pape.

Souwaroff contrecarrait les ambitions autrichiennes, encourageait les idées d'indépendance italienne, et avait réussi par là à se faire bien accueillir à Milan et à Turin, et à tourner les troupes régulières lombardes contre les Français.

Sa popularité ne dura pas plus que la nôtre. Les Russes commettant à leur tour des exactions pires que celles des Français, les populations commencèrent à se révolter contre eux. Le désordre, épouvantable dans les États napolitains et romains, devint, même dans la haute Italie, plus grand qu'il n'avait été aux derniers jours de la domination française.

Sur ces entrefaites, Souwaroff reçut, du gouvernement de Vienne, l'ordre de conduire son armée en Suisse, où les affaires tournaient mal pour les Autrichiens. Le cabinet de Vienne eût pu envoyer ses réserves en Suisse ; mais il aimait mieux écarter les Russes de l'Italie, où ils le gênaient, et les y remplacer par des Autrichiens.

Moreau, en ce moment, redescendit des Apennins pour tâcher de secourir Tortone, la dernière place qui nous restât au nord des

montagnes : l'avant-garde française reparut à Novi trois semaines après la bataille (22 fructidor — 8 septembre). Souwaroff retarda de trois jours son départ pour la Suisse, obligea les Français à retourner dans les montagnes, et Tortone se rendit ; mais ce délai eut de bien plus grandes conséquences que n'en aurait eu la délivrance de Tortone.



Souwaroff.

Masséna, n'ayant pu se maintenir sur la ligne du lac de Constance et du haut Rhin, s'était replié sur la ligne de la Lint, du lac de Zurich et de la Limmat, et, après la bataille qui le décida à évacuer la ville de Zurich, il avait pris à peu de distance une forte position sur les hauteurs de l'Albis, se couvrant toujours de la Lint, du lac de Zurich et de la Limmat. Non-seulement tous les efforts de l'archiduc Charles pour lui enlever cette seconde ligne furent impuissants ; mais Masséna lança dans les hautes Alpes sa droite commandée par le vaillant et habile Lecourbe. Celui-ci, vers le milieu d'août, par une série de brillants combats, chassa les Autrichiens des Petits Cantons et reprit le mont Saint-Gothard et les défilés du haut Tésin, qui redescendent sur l'Italie.

L'archiduc avait chance de réparer cet échec et d'accabler Masséna. Une seconde armée de 30,000 Russes, commandée par le général Korsakoff, arrivait au secours des Autrichiens et entrait en Suisse. Mais, au lieu de masser tout cet ensemble de forces pour un coup décisif contre Masséna, le cabinet de Vienne venait d'envoyer l'ordre à l'archiduc de laisser seulement 25,000 Autrichiens avec Korsakoff et de marcher en Souabe avec 36,000 pour aller prendre le commandement de l'armée autrichienne du bas Rhin. Cette armée, espérait-on à Vienne, coopérerait avec l'armée anglo-russe destinée à reconquérir la Hollande et la Belgique.

L'arrivée de Souwaroff en Suisse devait compenser le départ de l'archiduc, qui partit à la fin d'août.

Mais il fallait que Souwaroff arrivât. Il pouvait le faire sans obstacle par le mont Splugen et le pays des Grisons (la vallée du Haut-Rhin), qu'occupaient les Autrichiens. Au lieu de faire ce détour, il remonta le Tésin et les pentes abruptes du Saint-Gothard, où l'attendait le général Lecourbe.

Masséna, averti que Souvaroff avançait et qu'un corps d'émigrés et de Bavarois était en marche pour joindre les Austro-Russes de Korsakoff, prévint l'ennemi. Il franchit la Limmat dans la nuit du 3 au 4 vendémiaire (24 au 25 septembre), refoula Korsakoff sur Zurich, et, après deux jours d'une lutte acharnée, le chassa jusqu'au Rhin avec une perte énorme, en lui enlevant ses bagages et toute son artillerie, cent canons.

Pendant ce temps, à l'autre bout du lac, un corps français commandé par le général Soult franchissait la Lint et mettait en déroute l'aile gauche des Austro-Russes. Le



Bataille de Zurich.

général autrichien Hotze est tué, vingt canons pris.

Tandis que les montagnards des Petits Cantons avaient soutenu les Austro-Russes, quelques troupes suisses de Vaud et de Zurich avaient pris une part très-glorieuse à notre victoire.

Souwaroff, retardé de trois jours par la pointe de Moreau sur Novi, puis de quatre autres jours par la nécessité de réunir des moyens de transport, n'avait pu commencer ses opérations dans les montagnes que le 19 septembre. Il avait lancé une avant-garde de 6,000 Russes sur sa droite dans des gorges d'où jaillit une des sources du Rhin et qui débouchent en arrière du Saint-Gothard; puis il avait escaladé les pentes du Saint-Gothard avec 12,000 hommes. 6,000 ou 7,000 Autrichiens menaçaient, de leur côté, les flancs du corps d'armée de Lecourbe. Le général français n'avait en tout que neuf à dix mille hommes. Il évita d'être tourné en se repliant de rocher en rocher derrière le pont du Diable, qu'il coupa.

Une colonne russe, en voulant franchir le pont, vint se faire fusiller ou précipiter dans l'abîme de deux cents pieds où s'engouffre, au-dessous du pont, l'impétueux torrent de la Reuss. Les Russes parvinrent cependant à traverser plus haut la Reuss. Lecourbe se retira en bon ordre par la rive gauche de la Reuss jusqu'à la pointe du lac des Quatre-Cantons. Souwaroff, laissant Lecourbe sur sa gauche, s'engagea dans les effroyables défilés du Schachen-thal, pour aller déboucher sur Schwitz et tâcher de rejoindre l'armée

austro-russe d'Helvétie. Harcelé sur ses derrières par Lecourbe, il mit trois jours pour faire quelques lieues à travers les précipices, jonchant sa route d'hommes et de chevaux morts et mourants (5-7 vendémiaire — 26-28 septembre).

Au lieu des Autrichiens, ce furent les Français qu'il trouva aux environs de Schwitz. Le corps d'armée autrichien de Hotze, avec lequel il avait compté opérer sa jonction, était déjà, comme nous l'avons dit, vaincu et rejeté chez les Grisons au-delà du haut Rhin. Masséna arrivait en personne à l'aide de Lecourbe.

L'armée russe, de Mutten, au-dessus de Schwitz, se dirigea vers la Lint. Son avant-garde fut arrêtee à Nœfels, sur la Lint, par un corps français et suisse sous le général Molitor, et l'arrière-garde fut assaillie par Masséna dans les gorges de Mutten. Le général russe Rosenberg parvint à repousser Masséna. La résistance désespérée de cette arrière-garde sauva les débris de l'armée russe. Souwaroff, par les défilés impraticables d'Engi, réussit à gagner la vallée du haut Rhin à Coire et à Ilanz (14-19 vendémiaire — 5-10 octobre), avec quelques milliers d'hommes épuisés, mutilés.

Jamais soldats n'avaient montré un héroïsme plus ardent et plus opiniâtre que ne firent les Français et les Russes dans cette terrible lutte, où les périls et les fatigues de la guerre étaient décuplés par ceux d'une nature sauvage. On s'était livré des batailles dans des lieux à peine accessibles aux chevriers et aux chasseurs de chamois. La gloire était égale entre les vainqueurs et les vaincus, car les Russes, mal exercés au tir et habitués aux combats en plaine et à la baïonnette, avaient eu tout contre eux dans cette guerre de montagnes.

Tandis que Souwaroff se retirait chez les Grisons, l'aile gauche de Masséna chassait Korsakoff de Constance et des autres positions qu'avaient conservées les Austro-Russes sur la rive suisse du Rhin. Toute la rive gauche du Rhin suisse et grison était retombée au pouvoir des Français. La Suisse était entièrement dégagée.

Cette bataille de quinze jours sur une ligne de soixante lieues, suivant l'expression de Masséna dans son rapport au Directoire, égalait en grandeur les opérations de Bonaparte contre Würmser et Alvinzi. L'immense service que Masséna venait de rendre à la France effaçait le souvenir des reproches qu'il avait encourus, et lui a valu un renom populaire qu'il gardera toujours.

Nos armées s'étaient montrées d'une solidité inébranlable dans les revers qu'elles avaient dus à de mauvais plans de campagne et à l'infériorité du nombre.

Leur conduite avait protesté avec éclat contre le préjugé, tant de fois démenti par l'histoire, qui refuse aux soldats français la patience et la persévérance. En l'absence de notre plus grand général et de notre plus brillante élite jetée au fond de l'Orient, elles ressaisissaient la victoire comme aux grands jours de 94 et de 96, et le danger d'invasion par le Rhin, par les Alpes ou par le Jura était maintenant bien loin!

Malheureusement, les affaires intérieures ne se relevaient pas comme celles de la guerre. La discorde et le désordre continuaient. Le seul homme supérieur qu'il y eût dans le gouvernement, Sieyès, ne songeait qu'à détruire la Constitution confiée à sa garde. Les Cinq-Cents soupçonnaient Sieyès de vouloir transiger avec la coalition au prix d'un changement dans nos institutions et de concessions quant aux frontières. Peu avant nos victoires de Hollande et de Suisse, ils avaient voté, sans désigner ouvertement Sieyès, une déclaration énergique contre quiconque pourrait traiter sur des bases qui modifieraient la Constitution ou porteraient atteinte à l'intégralité du territoire.

La prolongation de cette situation agitée

et confuse, l'absence de tout nom suffisamment populaire et suffisamment autorisé, auquel l'opinion pût se rattacher dans le Directoire et dans les deux Conseils, réveillaient parmi les masses le souvenir du jeune général qui avait remporté de si éclatants succès et frappé si vivement les imaginations. On se prenait à regretter Bonaparte et à souhaiter de le revoir.

On ne savait que très-vaguement ce qui était advenu de lui et de son armée. Ses lettres, depuis longtemps, étaient interceptées par la marine anglaise, qui dominait dans la Méditerranée, et l'on ne se fiait point aux nouvelles d'Égypte que donnaient les journaux anglais.

Le 14 vendémiaire (5 octobre), une dépêche de Bonaparte échappée à l'ennemi fut communiquée aux deux Conseils par le Directoire : elle contenait une relation des événements d'Égypte et de Syrie, fort habilement arrangée pour agir sur l'esprit public. L'effet en fut très-grand.

Le 24 vendémiaire (15 octobre), on fut informé à Paris que Bonaparte avait débarqué le 18 en Provence. Une émotion et une attente universelles s'emparèrent de tout Paris et de toute la France.

## CHAPITRE XIX

DIRECTOIRE (FIN). — GUERRE D'ÉGYPTE. — RETOUR DE BONAPARTE. LE 18 BRUMAIRE.

(30 Floréal an VII-19 Brumaire an VIII. — 19 Mai 1798-10 Novembre 1799.)

Il nous faut maintenant résumer les aventures extraordinaires de Bonaparte et de l'armée d'Égypte, avant d'arriver à ce qui suivit le retour du général sans son armée.

Nous avons indiqué les projets sur l'Égypte formés, à diverses époques, depuis Louis XIV jusqu'au Directoire. Ce n'avait pas été la première idée de Bonaparte en fait d'expédition lointaine. Après avoir pris aux Vénitiens Corfou avec les autres îles Ioniennes, les établissements vénitiens des côtes d'Albanie et d'Épire, et Cerigo (l'ancienne Cythère), au sud de la Morée (l'ancien Péloponèse), il avait eu d'abord des vues sur la Grèce et sur Constantinople. Il s'arrêta à l'Égypte, qui lui donnait une double ouverture. Il croyait pouvoir par là aller attaquer les Anglais dans l'Inde, ou bien tourner de l'Égypte par la Syrie sur Constantinople, soit en entraînant les Turcs avec lui comme alliés contre la Russie et au besoin contre l'Autriche, soit en les chassant par un grand soulèvement des chrétiens orientaux, et en prenant de là l'Europe à revers.

Il espérait gagner les Turcs, et il était convenu avec le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, que celui-ci partirait pour Constantinople comme ambassadeur, afin d'arranger l'affaire avec le sultan. Chose étrange, qu'un sceptique comme Talleyrand s'engageât dans un projet d'une imagination si effrénée ! Bonaparte voulait l'alliance turque, et il allait commencer, sans aucune entente préalable, par envahir un pays qui reconnaissait, sinon l'autorité réelle, du moins la suprématie du sultan. Il rêvait que musulmans, chrétiens, tout l'Orient, allait se soulever à sa voix comme jadis à la voix de Mahomet : il allait, croyait-il, ressusciter la vieille Asie de son tombeau, l'Asie qui convenait bien mieux à son génie que l'Europe.

Il avait été toutefois un moment sur le point d'abandonner le rêve pour la réalité, l'Orient pour la France, comme nous l'avons dit, et le vrai motif qui l'avait décidé à obéir

au Directoire et à partir était celui-ci : il avait vu que l'heure n'était pas encore venue d'un coup de main en France. — « Pour que Bonaparte fût maître de la France, a-



Brueys.

t-il dit dans ses *Mémoires*, il fallait que le Directoire éprouvât des revers en son absence, et que son retour ramenât la victoire sous nos drapeaux. »

Il partit donc de Toulon le 30 floréal an VII (19 mai 1798), avec le principal corps de l'armée d'Orient. Les Anglais, inquiets de l'insurrection qui avait éclaté en Irlande et trompés sur les intentions du Directoire, gardaient surtout leurs côtes et le détroit de Gibraltar. Une petite escadre, qui, sous le commandement de Nelson, observait Toulon, avait été écartée par une tempête. La flotte de Toulon appareilla à l'insu des Anglais et fut rejointe, le 21 prairial (9 juin), devant l'île de Malte par deux divisions navales parties de la Corse et du port romain de Civita-Vecchia. Elle réunit ainsi 15 vaisseaux de ligne, dont deux vénitiens, 14 frégates françaises et vénitiennes, 72 navires de guerre inférieurs et 400 embarcations portant 35,000 soldats et 10,000 marins.

Bonaparte avait préparé depuis l'année précédente l'occupation de Malte, position centrale dans la Méditerranée, excellente pour assurer les communications entre la France et l'Egypte. Cette île appartenait depuis le seizième siècle à l'ordre militaire des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui en avaient pris le nom de chevaliers de Malte. Cet ordre, institué autrefois pour protéger les chrétiens en Orient contre les musulmans, aurait pu continuer d'être utile en donnant la chasse aux pirates musulmans d'Alger, Maroc et Tunis, qui ont infesté la Méditerranée jusqu'à la prise d'Alger par les Français. Les chevaliers de Malte l'avaient fait, mais ne le faisaient plus. Leur gouvernement était tombé dans une décadence plus profonde encore que celle du gouvernement vénitien, et son renversement ne présentait pas le caractère odieux qu'avait eu la destruction de la République de Venise. Nous n'avions, il est vrai, contre lui d'autre droit que le droit du plus fort; mais il n'était pas douteux que les Russes d'une part, les Anglais de l'autre, n'eussent les mêmes vues que nous sur Malte, et que la souveraineté caduque de l'ordre de Saint-Jean ne fût près, en tout cas, de disparaître.

L'entreprise était très-hasardeuse, car nous ne pouvions faire un siége en règle, qui eût donné aux Anglais le temps de réunir leurs escadres les plus voisines et de se jeter sur notre immense convoi. Il fallait enlever par un coup de main la cité Valette, chef-lieu de l'île, et cette place, quoique mal entretenue, était très-forte.

Bonaparte demanda l'entrée du port pour notre flotte. Le grand-maître de Malte, l'Allemand Hompesch, refusa en alléguant la



« Soldats, quarante siè les vous regardent ! »

neutralité de l'ordre. L'armée française débarqua. Après un semblant de résistance, le grand-maître se hâta de capituler et de céder tous les droits de l'ordre sur Malte et sur les îles voisines, moyennant une grosse pension pour lui et de petites pensions alimentaires pour ceux de ses chevaliers qui étaient français de naissance.

Le général du génie Caffarelli, en parcourant les puissantes fortifications de la cité Valette, laissa échapper ce mot : « Nous sommes bien heureux qu'il y ait eu quelqu'un dans la place pour nous en ouvrir les portes ! »

Malte nous donnait une place forte de premier ordre et un matériel énorme : 1,200 canons, 30,000 fusils, plusieurs navires de guerre. Bonaparte organisa sa conquête, y laissa une garnison et remit à la voile le 1er messidor (19 juin).

Les quelques jours passés à Malte nous avaient exposés à un grand péril. Nelson renforcé nous cherchait à travers la Méditerranée et touchait à Naples au moment où nous quittions Malte. Bonaparte, comme naguère Hoche partant pour l'expédition d'Irlande, avait réparti ses meilleurs soldats sur ses vaisseaux de ligne, et ordonné d'aller droit à l'abordage si l'ennemi se présentait. Mais eût-on réussi à aborder les vaisseaux anglais, si habiles manœuvriers, et à défendre cette multitude de bâtiments de transport, que convoyaient nos vaisseaux?

Nous échappâmes une seconde fois à ce danger. Nelson nous devança, sans le sa-

voir, sur la côte d'Égypte. Ne voyant pas notre flotte devant le port égyptien d'Alexandrie, il crut que nous avions tourné contre la Sicile et Naples, et retourna dans cette direction. A peine s'était-il éloigné, que notre flotte arriva en vue d'Alexandrie (13 messidor — 1er juillet).

Bonaparte avait publié, l'avant-veille, sur tous nos navires, une proclamation où il révélait enfin à l'armée le but de l'expédition. — « Soldats, disait-il, vous allez entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde sont incalculables. — Vous porterez à l'Angleterre le coup le plus sûr et le plus sensible..... Nous réussirons dans toutes nos entreprises: les destins sont pour nous. — Les peuples avec lesquels nous allons vivre sont musulmans: ayez des égards pour leurs muphtis et leurs imans, comme vous en avez eu en Italie pour les rabbins juifs et les évêques. Ayez pour les mosquées la même tolérance que vous avez eue pour les couvents, pour les synagogues, pour les religions de Moïse et de Jésus-Christ. Les légions romaines protégeaient toutes les religions. »

Cette fois, il ne parlait pas de butin : « Le pillage, disait la proclamation, nous déshonore et nous rend ennemis les peuples qu'il est de notre intérêt d'avoir pour amis. »

Et il mit à l'ordre du jour, que tout individu qui pillerait ou qui outragerait une femme serait fusillé.

Sa pensée dominante était, en ce moment, de gagner à tout prix les populations musulmanes.

On croyait les Anglais tout proche. On commença le débarquement à la hâte, dans la soirée et dans la nuit, malgré le vent et la houle. Le lendemain matin, Bonaparte en personne donna l'assaut à la ville d'Alexandrie avec notre avant-garde. On força les portes. Après quelque résistance dans les rues, un petit corps turc qui occupait la ville capitula.

Bonaparte régla les travaux qui remettraient la place en défense et en feraient notre point d'appui et notre dépôt; puis il s'apprêta à marcher sur la capitale de l'Égypte, le Caire.

L'Égypte était, depuis plusieurs siècles, dominée par les Mamelucks, milice qui se recrutait incessamment d'esclaves achetés parmi les vaillantes tribus du Caucase. Ces esclaves, une fois dressés aux armes, devenaient des espèces de chevaliers qui avaient pour seigneurs vingt-quatre chefs appelés beys et pour sujets tous les habitants de l'Égypte. La milice des Mamelucks avait été vaincue au seizième siècle par le sultan Sélim et obligée de se soumettre à l'empire ottoman; mais, depuis l'affaiblissement de cet empire, dans le courant du dix-huitième siècle, les Mamelucks s'étaient révoltés et ne reconnaissaient plus au sultan qu'une espèce de suzeraineté honorifique. Le pacha turc qui représentait le sultan au Caire n'avait plus aucune autorité.

Bonaparte écrivit au pacha qu'il venait, non point contre le Coran (le livre sacré de Mahomet) ni contre le sultan, mais seulement contre les beys rebelles, et il adressa un appel aux peuples de l'Égypte. — « On vous dira que je viens détruire votre religion : ne le croyez pas ! Je respecte, plus que vos tyrans les Mamelucks, Dieu, son Prophète et le Coran. — Nous aussi, nous sommes de vrais musulmans. N'est-ce pas nous qui avons détruit le pape, qui disait qu'il fallait faire la guerre aux musulmans ? »

L'armée française se remit en mouvement le 18 messidor (6 juillet). Bonaparte avait pris la route la plus courte, celle du désert, qui commence presque aux portes d'Alexandrie. Quand nos soldats se trouvèrent engagés dans ces sables brûlants et mouvants, sans eau, sans ombre, avec un soleil dévorant sur leur tête, ils s'étonnèrent et murmurèrent. Ils avancèrent cependant, et. le cin-

quième jour, ils virent devant eux le grand fleuve d'Égypte, le Nil, et les palmiers de ses rivages. Une flottille chargée de vivres et de munitions les rejoignit à Ramanieh et remonta le Nil avec eux.

Après un premier engagement à Chebreiss, où l'on repoussa les Mamelucks, l'armée continua sa route. Le 3 thermidor (21 juillet), l'armée aperçut sur sa gauche, de l'autre côté du Nil, les innombrables minarets des mosquées du Caire. A droite, du côté du désert, montaient vers le ciel, inondés de lumière, les plus grands monuments qu'il y ait dans le monde, les fameuses Pyramides, ces tombeaux des anciens rois d'Égypte, qui sont plus de deux fois plus hauts que les tours de Notre-Dame de Paris. Des masses de paysans armés (*fellahs*), avec quelque infanterie turque, occupaient au bord du Nil le village retranché d'Embabeh; au pied des Pyramides fourmillaient des bandes de cavaliers bédouins. Entre les Bédouins et l'infanterie se déployait dans la plaine la vraie, la seule force de l'ennemi, la splendide cavalerie des Mamelucks, huit à dix mille hommes d'élite, magnifiquement vêtus et armés, sur les plus beaux et les meilleurs chevaux du monde.

Bonaparte n'avait aucune cavalerie, les cavaliers qu'il amenait devant se monter aux dépens du pays envahi. Il disposa son infanterie en cinq carrés mouvants, dont chacun faisait face en tous sens, avec l'artillerie aux angles. Il galopa le long des rangs, et, se tournant vers les Pyramides et montrant à l'armée ces colosses de l'antiquité, il lui criait: « Soldats, quarante siècles vous regardent! »

Il aurait pu dire soixante : l'Égypte est bien plus vieille qu'on ne le croyait alors.

Il fit faire à l'armée un mouvement oblique sur sa droite, afin d'éviter le canon d'Embabeh et de tourner les Mamelucks. Mourad-bey, le principal chef des Mamelucks, comprit cette manœuvre et lança sa cavalerie comme une trombe sur les carrés de notre droite.

Le premier carré, celui de Desaix, attendit avec calme ce tourbillon d'hommes et de chevaux et reçut les Mamelucks à bout portant avec la fusillade et la mitraille.

Ils se rejetèrent sur le second carré, qui leur fit le même accueil. Le troisième carré les tourna. Ils se débandèrent, laissant le champ de bataille jonché d'hommes et de chevaux morts et mourants.

Les Mamelucks une fois en déroute, le reste ne comptait pas. Nos carrés de gauche forcèrent le village retranché d'Embabeh et jetèrent dans le Nil ou dispersèrent les multitudes inaguerries qui défendaient ce camp. Les Bédouins disparurent dans le désert. Mourad-bey se retira vers la haute Égypte avec les débris de ses Mamelucks.

Les soldats firent un butin immense, armes précieuses, châles de l'Inde, bourses remplies de pièces d'or. Les Mamelucks portaient toutes leurs richesses avec eux. Les soldats, suivant le mot de Bonaparte, se réconcilièrent avec l'Égypte.

Le Caire était à nous. Cette grande ville de 300,000 âmes reçut les Français sans résistance. L'armée enrichie par sa victoire observa sans peine la sévère discipline que Bonaparte voulait à tout prix maintenir. Il garda les plus grands ménagements envers les populations et leurs usages, et organisa les notables du Caire en une sorte de municipalité sous le nom de « divan » : d'autres « divans » devaient être constitués dans chacune des provinces à mesure qu'on les occuperait, et envoyer des délégués au divan central du Caire, de manière à ce que le pays fût administré par les principaux habitants sous la direction française et sous la souveraineté nominale du Sultan.

Bonaparte présida la grande fête du Nil qu'on solennise le 18 août, au moment de l'inondation annuelle qui fertilise l'Égypte. Il fit plus : il affecta de se montrer dans les



Bataille des Pyramides.

cérémonies religieuses des musulmans, comme s'il eût été de la religion du Prophète. Il vint dans la grande mosquée s'asseoir au milieu des cheiks arabes et s'associer à leurs rites le jour où l'on célébrait la fête du prophète Mahomet.

Au milieu de ces pompes triomphales, Bonaparte reçut une nouvelle qui donnait à notre victoire un terrible lendemain. Notre flotte n'existait plus.

Après le débarquement de l'armée, notre flotte, que nous avions tant d'intérêt à ne point hasarder, aurait dû ou se mettre à l'abri dans le port d'Alexandrie, ou partir pour Corfou, ce poste maritime auquel Bonaparte attachait une si haute importance; mais la flotte ne pouvait appareiller pour Corfou sans s'être ravitaillée et sans être assurée que l'armée était solidement établie en Egypte. Quant au port d'Alexandrie, l'amiral Brueys en jugea les passes trop peu profondes et ne songea pas, comme il l'aurait pu, à alléger momentanément ses gros vaisseaux de leur artillerie pour les y faire entrer. Il alla s'embosser dans la rade d'Aboukir, à quelques lieues d'Alexandrie.

La flotte était tellement dépourvue de vivres, que Brueys ne put pas même envoyer ses frégates croiser au large pour explorer l'horizon. Le 14 thermidor (1er août), l'amiral Nelson arriva sur nous avec quatorze vaisseaux anglais, sans avoir été signalé. Une partie de nos équipages était à terre pour chercher des approvisionnements, et l'on n'eut pas le temps de les rappeler. Brueys se croyait sûr de n'être point tourné par sa gauche, que protégeaient le fort d'Aboukir et une petite île munie d'artillerie




Ruines de Thèbes (Karnak).

et entourée d'un banc dangereux pour les navires. Il avait donc placé à sa droite ses meilleurs vaisseaux.

L'audacieux Nelson fit précisément ce que Brueys jugeait impossible. Un de ses vaisseaux s'échoua sur le banc de la petite île; mais plusieurs autres passèrent et prirent à revers notre aile gauche et notre centre, que Nelson en personne attaqua de front. Nos navires se défendirent héroïquement et firent essuyer de grandes pertes à l'ennemi. Longtemps le sort de la journée fut incertain, quoique huit ou neuf vaisseaux français supportassent tout l'effort des treize vaisseaux anglais.

Les deux amiraux, Nelson et Brueys,

étaient blessés. Brueys ne voulut pas quitter le pont de son vaisseau. — « Un amiral, dit-il, doit mourir en donnant des ordres. »

Un boulet le renversa mort, et le feu prit à son vaisseau-amiral l'*Orient*, puissant navire de 120 canons. L'*Orient* sauta avec son équipage. Dès lors nos vaisseaux engagés ne purent que retarder leur perte par l'obstination d'une vaillance désespérée. Ils succombèrent les uns après les autres dans cette nuit fatale. Le commandant de l'aile droite, Villeneuve, n'apercevant pas les signaux de l'amiral enveloppé par l'ennemi, n'avait pas bougé et avait causé notre perte par son indécision et sa faiblesse. Le lendemain matin, il gagna la haute mer avec deux vaisseaux et deux frégates. C'était tout ce qui restait de notre flotte. Neuf de nos vaisseaux étaient au pouvoir de l'ennemi. Après l'explosion de l'*Orient*, un autre vaisseau avait été brûlé par son équipage, pour ne pas se rendre.

Un des deux vaisseaux emmenés par Villeneuve, le *Généreux*, répara, quelque temps après, autant qu'il put, la funeste inaction de ce chef d'escadre. Le *Généreux* prit dans les eaux de Candie un des vaisseaux de Nelson qui portait en Angleterre la nouvelle de la bataille et les trophées d'Aboukir.

La journée d'Aboukir était le plus grand revers que nous eussions essuyé depuis le commencement de la guerre de la Révolution. Elle donnait aux Anglais sur mer la supériorité que nous avions sur terre. Elle leur livrait la Méditerranée. L'armée d'Orient n'avait plus auprès d'elle une flotte pour seconder ses victoires ou pour assurer sa retraite en cas de malheur.

Le premier effet en fut terrible sur l'armée. Bonaparte et Kléber, celui des lieutenants de Bonaparte qui avait le plus d'autorité sur le soldat, relevèrent le moral des troupes par leur fermeté. Ils persuadèrent à l'armée que nous pouvions nous établir en Égypte de manière à y défier tous les efforts des Anglais.

Bonaparte, en effet, travailla avec une activité et une intelligence extraordinaires à achever et à organiser sa conquête. Il avait rejeté en Syrie un corps de mamelucks qui essayait de se maintenir dans la basse Égypte, sur la rive droite du Nil.

Il envoya le général Desaix dans la moyenne, puis dans la haute Égypte pour en chasser Mourad-Bey, qui s'était retiré de ce côté avec la plus grande partie des vaincus des Pyramides.

Bonaparte installa au Caire, dans un grand palais, la commission de savants, de littérateurs et d'artistes que le Directoire avait adjointe à l'expédition. Il lui associa les plus éclairés des chefs de l'armée et de l'administration militaire, et il lui donna le nom imposant d'Institut d'Égypte. Le premier président de l'Institut d'Égypte fut Monge, qui avait employé si efficacement sa science à l'organisation de la défense nationale en 93. M. Thiers a résumé, dans son *Histoire de la Révolution*, le plan des travaux qu'entreprirent les membres du nouvel Institut. « Les uns, dit-il, devaient s'occuper à faire une description exacte du pays et en dresser la carte la plus détaillée ; les autres devaient en étudier les ruines, et fournir de nouvelles lumières à l'histoire ; les autres devaient en étudier les productions, faire les observations utiles à la physique, à l'astronomie, à l'histoire naturelle ; les autres enfin devaient s'occuper à rechercher les améliorations qu'on pourrait apporter à l'existence des habitants, par des machines, des canaux, des travaux sur le Nil, des procédés adaptés à ce sol si singulier et si différent de l'Europe. Si la fortune devait nous enlever un jour cette belle contrée, du moins elle ne pouvait nous enlever les conquêtes que la science allait y faire. »

Bonaparte fit créer, par les membres de l'Institut, un journal franco-arabe, des

usines, une monnaie. Les recherches relatives aux sciences naturelles et aux monuments historiques furent surtout favorisées par l'expédition de Desaix, qui, avec une poignée de soldats, renouvela, à Sediman, la victoire des Pyramides (16 vendémiaire an VII — 7 octobre 1798). Mourad-Bey et les restes de ses Mamelucks vinrent de nouveau se briser contre nos petits carrés d'infanterie, et leur obstination furieuse ne servit qu'à les faire tomber en foule sous nos balles et nos baïonnettes. Desaix remonta au loin le Nil jusqu'aux magnifiques ruines de Thèbes, puis jusqu'aux Cataractes par lesquelles le Nil tombe de Nubie en Égypte. Notre domination s'étendit jusqu'à deux cents lieues au sud d'Alexandrie. Desaix montra la même humanité et la même équité envers les habitants des rives du Nil qu'envers ceux des rives du Rhin. Les Égyptiens l'appelaient le « sultan juste ».

Les populations égyptiennes gagnaient certainement beaucoup à l'occupation française, comparée à la capricieuse tyrannie des Mamelucks ; Bonaparte eût voulu, pour amener la fusion entre les conquérants et les conquis, que son armée se fît musulmane. Un de nos généraux, Menou, qui avait fait assez triste figure au 13 vendémiaire, donna l'exemple : à l'instigation de Bonaparte, il embrassa formellement la religion de Mahomet. Mais les soldats se moquèrent de lui et ne l'imitèrent pas. Ils se préoccupaient peu des questions religieuses, tout en étant, pour la plupart, déistes comme on l'était au dix-huitième siècle ; mais leur franchise et leur fierté répugnaient à ces momeries.

Les artifices de Bonaparte ne réussirent point. Les démonstrations de respect pour le prophète et de haine pour le pape étonnèrent, mais ne persuadèrent pas les musulmans. La haine contre ceux qu'ils appelaient les « infidèles » et les « Francs » subsista. Après trois mois de soumission apparente, une révolte éclata au Caire. Elle fut opiniâtre et sanglante. On se battit pendant trois jours dans les rues (30 vendémiaire-2 brumaire ; 21-23 octobre). Il fallut emporter d'assaut la grande mosquée. La douceur n'avait pas réussi à Bonaparte : il recourut à la terreur. Il fit décapiter tous les insurgés pris les armes à la main et étaler leurs têtes sur la grande place du Caire.

L'espoir qu'avait eu Bonaparte d'enlever le vieil Orient en jouant au successeur de Mahomet commençait à se dissiper. C'était l'illusion d'un homme qui ne comprenait rien à la marche de l'histoire ni à l'état réel du monde moderne, et qui, au lieu d'idées générales et philosophiques, n'avait que les rêves d'une imagination tournée vers le passé.

Un autre rêve, celui de l'alliance turque, s'évanouissait en même temps. Le pacha du Caire, au lieu de répondre aux avances de Bonaparte, était parti avec les Mamelucks. Le pacha d'Acre, qui dominait en Syrie, n'accueillit pas mieux les propositions françaises. Bonaparte fit un dernier effort auprès du sultan. N'ayant pas de nouvelles d'Europe, il expédia un agent à Constantinople, où il comptait que Talleyrand le seconderait (mi-décembre 1798).

Talleyrand n'était pas à Constantinople. Ce fin politique était revenu bien vite d'un moment d'entraînement et n'avait point tenu parole à Bonaparte. Il n'était point parti pour cette hasardeuse mission. Le succès en eût été possible, si Brueys, au lieu de Nelson, eût été vainqueur dans la rade d'Aboukir et eût conduit la flotte française aux Dardanelles ; mais, après notre défaite navale, le sultan céda, chose inévitable, à la double pression de l'Angleterre et de la Russie. Il nous avait déclaré la guerre dès le 18 fructidor (4 septembre).

Bonaparte fut averti que deux armées turques se formaient, l'une en Syrie, l'autre dans l'île de Rhodes, pour venir, par terre

et par mer, assaillir l'Égypte. Il résolut de les prévenir et d'envahir la Syrie. La Syrie conquise, il verrait s'il devrait soulever les musulmans afin de marcher par la Perse sur l'Inde, ou soulever les chrétiens pour marcher par l'Asie-Mineure sur Constantinople. La révolte du Caire ne l'avait pas guéri encore de ses illusions. L'idée d'une



Caffarelli-Dufalga.

marche sur l'Inde par terre était insensée, tandis qu'une attaque par mer eût été parfaitement réalisable, avec les plus grandes chances de succès, si l'on eût envoyé, de nos îles de France et de la Réunion, une escadre et des transports dans la mer Rouge. C'était la seule chose que craignissent les Anglais et que Bonaparte et le Directoire eussent dû préparer en temps utile.

L'expédition sur Constantinople n'était guère moins impraticable que l'autre : les chrétiens d'Asie ne pouvaient fournir aucun point d'appui solide, et l'on était trop loin des chrétiens de la Turquie d'Europe.

La seule chose sérieuse, c'était l'attaque sur la Syrie ; elle pouvait réussir et assurer, au moins pour un temps, notre établissement en Egypte. Bonaparte renforça son infanterie par des bataillons formés des marins échappés au désastre d'Aboukir, et que les Anglais avaient déposés sur la côte, ne pouvant emmener cette masse de prisonniers. Il forma un corps de dromadaires. Ces animaux franchissent de vastes espaces, sans végétation et sans eau, où les meilleurs chevaux périraient de fatigue et de soif. Chacun d'eux était monté par deux soldats munis de vivres pour plusieurs jours. Ces escadrons, d'une espèce nouvelle, poursuivaient les Bédouins dans les profondeurs du désert et enlevaient à l'ennemi tout le secours qu'il eût pu tirer de ces tribus pillardes.

Bonaparte se mit en mouvement dans les premiers jours de février 1799 (pluviôse an VII) avec 13,000 hommes. Les Français traversèrent le petit désert qui sépare de la Syrie le Delta du Nil, battirent un premier corps ennemi, reprirent le fort d'El-Arisch, que l'avant-garde turque avait occupé sur la frontière égyptienne. L'armée française entra dans l'antique pays des Hébreux, des Philistins et des Phéniciens, cette terre de Chanaan si fameuse par les récits de la Bible. Le 17 ventôse (7 mars), les Français emportèrent d'assaut Jaffa, autrefois Joppé, la plus antique cité des Phéniciens. Le carnage fut terrible. Nos soldats étaient furieux, parce que le commandant turc avait fait couper la tête à un parlementaire français.

La moitié de la garnison, au moins 2,000 hommes, s'étaient réfugiés dans les mosquées et demandèrent quartier. On les épargna d'abord : on les garda pendant deux jours; mais, le troisième, Bonaparte ne pouvant les envoyer en Égypte et ne voulant pas les nourrir, les fit conduire sur le bord



Dernier assaut de Saint Jean d'Acre.

de la mer et les fit fusiller en masse. Plusieurs de nos chefs de demi-brigades (colonels) avaient refusé de se charger de l'exécution; d'autres obéirent à contre-cœur.

Les mitraillades de Lyon et les noyades de Nantes ont laissé un souvenir d'horreur universel. Le massacre de Jaffa, où de braves soldats furent malgré eux transformés en bourreaux, n'a pas été quelque chose de moins affreux. Les victimes étaient des Turcs; est-ce que les Turcs ne sont pas des hommes?

Le nom de Jaffa ne devrait donc rappeler, en ce qui concerne Bonaparte, qu'une tache ineffaçable à sa gloire. Il n'en est pas ainsi, grâce à l'habileté extraordinaire de cet homme. Nos soldats avaient pris la peste à Jaffa. Bonaparte s'est fait représenter par un grand peintre, Gros, touchant nos pestiférés dans l'hôpital militaire, comme s'il avait eu le don de guérir les malades. Ce tableau admirable, multiplié par la gravure, est connu de tout le monde; c'est le seul souvenir qu'éveille chez bien des gens le nom de Jaffa.

Le 27 ventôse (17 mars), l'armée française arriva devant Saint-Jean d'Acre, l'ancienne Ptolémaïs. C'était là qu'au temps des croisades avait eu lieu le long siége durant lequel Philippe-Auguste, Richard Cœur-de-Lion et le sultan Saladin s'étaient livré tant de combats.

Saint Jean d'Acre était la principale place de la Syrie maritime et la résidence d'Ahmed-pacha, surnommé Djezzar, c'est à dire « le boucher, » à cause de sa cruauté.

Djezzar était aussi intrépide que cruel, et avait concentré dans Acre ses principales forces. Le commodore anglais Sidney Smith, l'incendiaire de nos vaisseaux dans le port de Toulon, soutenait la défense de la ville avec deux vaisseaux anglais. Sidney Smith s'était récemment échappé de la prison du Temple, où il avait été enfermé après avoir été pris dans une reconnaissance de nos côtes. Un émigré français, ancien camarade d'études de Bonaparte et habile officier du génie, Phélippeaux, avait contribué à l'évasion de Sidney Smith et l'avait suivi en Orient. C'était lui qui dirigeait les travaux de fortification et la défense de la place.

L'attaque était devenue bien difficile par un incident malheureux. Sidney Smith avait enlevé trois de nos frégates qui portaient notre parc de siége. Nos propres canons, servis par des artilleurs anglais, aidaient à défendre la place contre nous. Nous n'avions plus pour faire brèche que de l'artillerie de campagne.

On tenta cependant plusieurs assauts; mais ils ne réussirent point. La ville, bâtie sur une presqu'île, n'était abordable que d'un seul côté, et l'ennemi, maître de la mer, recevait sans obstacle des renforts et des munitions. Les chrétiens de Syrie, sur lesquels Bonaparte avait compté, ne bougeaient pas. Les démonstrations de Bonaparte en faveur de la religion musulmane avaient manqué leur effet sur les musulmans et détourné les chrétiens de l'écouter. La politique de Bonaparte n'avait eu de succès que sur un seul point, mais qui n'était pas sans importance: il avait gagné la belliqueuse peuplade des Druses, qui habitent les grandes montagnes de Syrie, le Liban, et qui sont d'une secte ni chrétienne ni musulmane.

Les Druses lui envoyèrent des provisions et l'avertirent qu'une armée de 30,000 Turcs et Arabes se formait sous le commandement du pacha de Damas, pour venir au secours d'Acre et prendre les assiégeants entre deux feux.

Bonaparte prévint l'ennemi. Il lança Kléber avec une division au-devant de l'armée de secours. Un premier engagement eut lieu à Nazareth, dans les lieux mêmes qui ont été témoins de l'enfance et de la jeunesse du Christ; puis la petite division de Kléber soutint, dans la plaine qui est au pied du mont Thabor, le choc de l'armée musulmane tout entière. 3,000 de nos fantassins repoussèrent pendant plusieurs heures les charges furieuses de 12,000 cavaliers. Ils se faisaient contre ce déluge une barrière avec les corps d'hommes et de chevaux tombés sous leur mitraille et sous leurs balles (27 germinal — 16 avril).

Vers midi, un coup de canon, parti des hauteurs, leur apprit qu'on arrivait à leur aide. Bonaparte descendit en plaine avec une seconde division et prit les Turcs à revers. La déroute fut complète, et les masses ennemies furent balayées au delà du Jourdain.

Bonaparte retourna à son siége. Il nous était enfin arrivé par mer quelques pièces de grosse artillerie. Une brèche fut ouverte. On donna assaut sur assaut. On prit une tour du rempart, et, plusieurs fois, nos grenadiers pénétrèrent jusque dans l'intérieur de la cité; mais tous ceux de nos braves qui dépassaient le rempart succombaient sous la masse furieuse des assiégés. Ceux-ci, de leur côté, étaient toujours repoussés avec un grand carnage dans leurs incessantes sorties.

Mais ils réparaient leurs pertes, et nous ne réparions point les nôtres. Le 18 floréal (7 mai), il leur arriva de l'île de Rhodes tout un corps d'armée à lui seul aussi nombreux que les assiégeants. Bonaparte fit un effort désespéré pour emporter la place avant que ce renfort eût débarqué. Quelques centaines de braves pénétrèrent dans la ville; mais

les Turcs, débouchant en foule dans le fossé, parvinrent à couper cette tête de colonne d'avec les files qui la suivaient. Deux cents grenadiers, se retranchant dans une mosquée, se défendirent avec un tel héroïsme, que Sidney Smith leur fit accorder une capitulation.

Notre armée et son général, aussi irrités, aussi obstinés l'un que l'autre, tentèrent, le surlendemain, un nouvel assaut, qui échoua encore. C'était le quatorzième assaut et le soixantième jour du siége. Nous avions perdu l'excellent général du génie Caffarelli-Dufalga, plusieurs autres généraux distingués et quatre mille soldats. La peste, venue de Jaffa, comme pour punir la cruauté de Bonaparte, nous envahissait. On était informé que le gros de l'armée turque de Rhodes allait s'embarquer pour l'Égypte.

Bonaparte dut se résigner à la retraite (1er prairial-20 mai). Maintes fois depuis, quand il était au plus haut degré de sa puissance, on lui a entendu répéter, en parlant de Sidney Smith : « Cet homme m'a fait manquer ma fortune! Si Saint-Jean d'Acre était tombé, j'eusse été l'empereur de tout l'Orient! » La réalité si extraordinaire qu'il atteignit ne le consola pas d'avoir perdu son roman.

Il chercha à dissimuler son revers par des bravades. Il publia une proclamation où il prétendait qu'il ne laissait pas pierre sur pierre dans Acre et qu'il ne se retirait que devant la peste. Après avoir tout brûlé derrière lui sur la côte de Syrie pour empêcher l'ennemi de le suivre, il rentra en Égypte en triomphateur, faisant porter devant lui les drapeaux enlevés aux Turcs.

Ses lieutenants avaient, en son absence, réprimé des révoltes et déjoué les tentatives de l'opiniâtre Mourad-bey ; mais, quelques semaines après le retour de l'armée de Syrie, l'invasion annoncée à Bonaparte eut lieu. Une flotte anglo-turque débarqua près d'Aboukir quinze à dix-huit mille janissaires, cette infanterie turque autrefois si renommée (25 messidor-13 juillet). Ils n'avaient point de cavalerie, et comptaient que Mourad-Bey les joindrait avec le reste des Mameloucks et les bandes des Bédouins. Mais Mourad-bey, défait plusieurs fois par Desaix, venait d'être de nouveau battu et rejeté dans le désert par Murat.

Bonaparte accourut et attaqua sur-le-champ les Turcs avec six mille hommes qu'il avait sous la main.

Deux lignes de retranchements, qui barraient la presqu'île d'Aboukir, furent forcées par notre petite armée, malgré l'énergique résistance des Turcs. Notre vaillante infanterie n'eût pas suffi cette fois; mais, contrairement à tous les incidents antérieurs de cette guerre, nous avions de la cavalerie, quand les musulmans n'en avaient pas. Ce furent les charges des cavaliers de Murat qui décidèrent la victoire. L'armée turque fut tout entière tuée, prise ou noyée dans la mer ou dans le lac Madieh (7 thermidor-25 juillet).

Bonaparte n'avait reçu, depuis près de dix mois, qu'une seule dépêche du Directoire, échappée aux Anglais; mais il lui était parvenu récemment une lettre de son frère Joseph, qui le pressait de revenir. A propos d'un échange de prisonniers, Sidney Smith, qui croisait devant Alexandrie, lui envoya malignement des journaux remplis de mauvaises nouvelles. C'était au moment de nos revers d'Allemagne et d'Italie.

Depuis la lettre de son frère, Bonaparte songeait à quitter l'Égypte. Ce qu'il apprit par les journaux le décida. Les jours du Directoire étaient comptés à ses yeux, et son temps, à lui, était venu. Il n'hésita point à abandonner cette armée qu'il avait lancée dans une si périlleuse aventure. Il la trompa par l'annonce d'un voyage dans la haute Égypte, et, se dirigeant du côté opposé, il gagna rapidement Alexandrie,

où il avait donné rendez-vous à ceux qu'il voulait emmener. Il mandait à Desaix, qui était dans la haute Egypte, de se préparer à le rejoindre en France: il emmenait la plupart des meilleurs généraux, Berthier, Lannes, Murat, Marmont, Duroc, les savants



Sidney Smith.

Berthollet, Monge et autres, laissant Kléber, à qui il expédia ses instructions, devenir ce qu'il pourrait avec le reste. Il autorisait Kléber à traiter de l'évacuation de l'Egypte, si, au mois de mai prochain, il n'avait pas reçu de secours de France et si la peste lui avait fait perdre au delà de 1,500 hommes.

Informé du départ de Sidney Smith, qui avait été obligé de s'éloigner pour ravitailler sa flottille, il s'embarqua, dans la nuit du 5 fructidor (22 août), sur une escadrille composée de deux frégates et de deux petits bâtiments.

Les vents contraires et la nécessité d'éviter les Anglais rendirent la traversée longue et difficile. Bonaparte relâcha quelques jours dans son île natale, et ce fut en Corse qu'il se mit au courant de la situation de la France. En vue de Toulon, il faillit tomber au milieu d'une escadre anglaise. Il échappa à l'ennemi et vint débarquer à Saint-Raphaël, dans le golfe de Fréjus, le 18 vendémiaire an VIII (9 octobre 1799).

De Fréjus à Lyon, les populations le reçurent au son des cloches, aux feux des illuminations. Le brillant accueil qu'il reçut à Lyon lui prouva que le parti réactionnaire, qui dominait dans cette grande ville, ne tenait point aux Bourbons et ne demandait qu'à se donner à lui.

Il écrivit à sa femme et à ses frères qu'il se dirigeait sur Paris par la Bourgogne, et il passa par une autre route, craignant, de la part du Directoire, quelque obstacle ou quelque embûche sur le chemin. Le *Moniteur* annonça son retour le 24 vendémiaire (15 octobre). Il arriva le 25.

Le soir même, il se présenta chez le président du Directoire, qui était en ce moment Gohier. — « Président, dit-il, les nouvelles qui me sont parvenues en Egypte étaient tellement alarmantes, que je n'ai point balancé à quitter mon armée pour venir partager vos périls. — Général, répondit Gohier, ces périls étaient grands; mais nous en sommes glorieusement sortis. Vous arrivez pour célébrer avec nous les triomphes de vos compagnons d'armes. »

Le lendemain, Bonaparte se rendit à l'audience officielle du Directoire. Il renouvela ses protestations et déclara, en mettant la main sur la garde de son épée, qu'il ne la tirerait jamais que pour la défense « de la République et de son gouvernement. »

« — Le Directoire, répondit le président Gohier, connaît vos sentiments républicains et se souvient trop de vos anciens services pour ne pas s'empresser d'associer vos talents à l'accomplissement de ses projets. »

Bonaparte reprit son attitude réservée d'après Campo-Formio, étudia le terrain et se prépara. Le conseil des Cinq-Cents lui fit une avance en élisant pour président son frère Lucien, qui avait acquis de l'influence par ses intrigues et par sa faconde imagée et déclamatoire. Ce choix était une grave imprudence, comme la suite le prouva.

Bonaparte ne pensa pas tout de suite à une conspiration et à un coup d'État. Il savait que les républicains ardents visaient à faire annuler, pour quelque irrégularité, l'élection de Sieyès, comme il était arrivé pour Treilhard. Il songeait, dans ce cas, à se faire élire directeur à la place de Sieyès. Mais son âge le lui interdisait, aux termes de la Constitution, et les deux directeurs sincèrement républicains, Gohier et Moulins, n'admettaient pas qu'on touchât à la Constitution. Les Cinq-Cents ne l'eussent pas admis non plus.

Gohier et Moulins eussent voulu rendre à Bonaparte l'armée d'Italie : Barras et Sieyès n'en furent point d'avis. On lui offrit cependant un commandement en chef. Il n'accepta pas, sous prétexte de santé.

Il eut alors l'idée de s'entendre avec les jacobins pour changer le Directoire par un coup de main, si l'on ne pouvait obtenir la majorité aux Cinq-Cents. Il eût fallu pour cela le concours des généraux républicains présents à Paris. Bernadotte et Jourdan refusèrent de s'associer à la violation de la Constitution.

Bonaparte avait été d'abord très-mal avec Sieyès, qui se défiait de lui et qui lui déplaisait. Il y eut de grands efforts pour les rapprocher, par l'intermédiaire des frères de Bonaparte et de leurs amis communs, surtout par Lucien et Talleyrand. Celui-ci, comme avant le 18 fructidor, s'empressait de se ranger du côté où il croyait voir la force et la fortune. Bonaparte, sentant que Talleyrand pouvait lui être fort utile, parut oublier que l'ex-ministre des affaires étrangères lui avait manqué de parole quant à la mission de Constantinople.

Bonaparte eut, le 9 brumaire (30 octobre), une entrevue avec son ancien protecteur



Monge.

Barras : celui-ci resta maladroitement sur la réserve vis-à-vis de lui, au lieu d'aller, comme Talleyrand, au-devant de ses confidences. Bonaparte le jugea un homme usé et fini, et le quitta pour aller, le soir même, s'entendre avec Sieyès.

Sieyès s'était décidé à contre-cœur et sans illusions. Il avait trop de sagacité pour ne pas comprendre que Bonaparte n'était pas l'homme qu'il avait cherché, le bras qui réaliserait sa pensée, mais qu'il voudrait être la tête aussi bien que le bras d'un nouveau gouvernement. — « Je sais, dit-il à l'un des frères de Bonaparte, Joseph, — je sais le sort qui m'attend. Après le succès, il écartera ses collègues et les rejettera en arrière ! » — C'est là ce qui ôte toute excuse à Sieyès ; car il voyait bien qu'en détruisant

la Constitution libre de son pays, il ne pourrait y substituer le gouvernement de ses rêves.

La responsabilité de Sieyès est immense devant la postérité. Sans lui, Bonaparte ne pouvait réussir. Sieyès assurait à Bonaparte un point d'appui au sein même des pouvoirs organisés par cette Constitution que l'on complotait de détruire. Sieyès dominait la majorité du conseil des Anciens, composée d'hommes qui craignaient l'effervescence révolutionnaire des Cinq-Cents, et que dégoûtaient et décourageaient les perpétuelles divisions du Directoire. Beaucoup de républicains sincères jugeaient qu'un changement était indispensable dans la Constitution pour sauver la République, et qu'il fallait remplacer les cinq directeurs par un pouvoir exécutif plus concentré. Ils étaient ainsi entraînés à préparer, sans le vouloir, la ruine de la liberté.

Sans le concours de la majorité des Anciens et d'une fraction des Cinq-Cents aux projets vaguement annoncés de Bonaparte, une révolution purement militaire n'eût pas été possible. Malgré l'hostilité dédaigneuse que les généraux témoignaient contre les harangueurs des assemblées, l'armée était encore trop républicaine pour se prêter sciemment à un coup de main contre l'ensemble des pouvoirs légaux et pour s'avouer à elle-même qu'elle allait donner un maître à la France.

Les généraux affluaient autour de Bonaparte, disposés pour la plupart à le suivre où il voudrait. Moreau était à Paris, justement mécontent du Directoire : on ne lui avait pas laissé le commandement de cette armée d'Italie qu'il avait sauvée à Novi. Bonaparte le gagna par d'adroites prévenances et des témoignages de haute estime. Moreau ne voulut pas entrer dans le détail des plans de Bonaparte ; mais il lui déclara qu'il était, comme lui, « fatigué du joug des avocats, qui perdaient la République. » Il se mit, avec ses aides de camp, à la disposition de Bonaparte. Macdonald et Sérurier s'engagèrent aussi. Berthier, Murat, Lannes, Marmont, travaillèrent à embaucher les officiers des armes diverses.

La police fermait les yeux : le ministre Fouché s'arrangeait de façon à obtenir la récompense de sa complicité si le coup réussissait, sans se perdre s'il échouait. Les autorités départementales étaient acquises par le commissaire auprès du département de Paris (préfet), Réal.

Deux des directeurs, Sieyès et Roger-Ducos, étaient à Bonaparte. Un troisième, Barras, était annulé par la défiance et le mépris universels. Bonaparte trompa les deux derniers, Gohier et Moulins, gens honnêtes, mais peu clairvoyants. Il s'était lié intimement avec eux et les accabla, jusqu'à la dernière heure, de témoignages d'amitié et de confiance. Le ministre de la guerre, l'ancien conventionnel Dubois-Crancé, essaya en vain de leur ouvrir les yeux.

Le 15 brumaire (6 novembre), eut lieu, dans l'église Saint-Sulpice, alors appelée « temple de la Victoire », un banquet offert au général Bonaparte. Les Anciens avaient eu la pensée de l'offrir au nom du Corps législatif. Les Cinq-Cents, alarmés et irrités des bruits qui couraient, s'y étaient montrés contraires. On avait pris le parti de l'organiser par souscription. Le président du Directoire, Gohier, présidait le festin, entre Bonaparte et Moreau.

« Là, dit le plus récent historien de Napoléon (M. Lanfrey), là se trouvaient réunis, échangeant quelques propos d'une banalité glacée, la plupart des auteurs du complot avec ceux qui devaient en être les victimes, les uns et les autres inquiets, défiants, préoccupés de l'événement dont les suites pouvaient être terribles. »

Bonaparte s'était fait apporter, par un aide de camp, un petit pain et une demi-bouteille de vin. Il avait peur d'être empoisonné!

Il but à l'union de tous les Français. On l'écouta en silence. Il sortit précipitamment et courut chez Sieyès pour arrêter avec lui les derniers arrangements. Ils convinrent de supposer une conspiration jacobine, afin de donner prétexte aux Anciens de décréter la translation des deux Conseils à Saint-Cloud. La Constitution accordait au Conseil des Anciens le droit de changer la résidence du Corps législatif, en cas de « péril public ». Le péril public que redoutaient Sieyès et Bonaparte, c'était que le peuple de Paris ne prît parti pour la Constitution contre les conspirateurs. Le même décret, quoique les Anciens n'en eussent pas constitutionnellement le droit, donnerait à Bonaparte le commandement de toutes les forces militaires de la division de Paris. Une fois les Conseils transportés à Saint-Cloud, Sieyès et Roger-Ducos démissionneraient, et l'on obtiendrait, de gré ou de force, la démission des trois autres directeurs. Le Directoire ayant ainsi disparu, on ferait instituer par les deux Conseils trois consuls provisoires, Bonaparte, Sieyès et Roger-Ducos, qui seraient chargés de préparer une nouvelle Constitution. On comptait arracher le consentement des Cinq-Cents, entourés à Saint-Cloud de troupes dévouées à Bonaparte.

Rien ne fut décidé sur le fond même de la Constitution. Bonaparte affecta, en termes généraux, de s'en rapporter à la science de son futur collègue, et Sieyès n'insista pas.

Il fut décidé que le coup se ferait dans trois jours.

Le 18 brumaire (9 novembre), à six heures du matin, une foule de généraux et d'officiers, convoqués par Bonaparte, se réunirent dans le petit hôtel qu'il habitait rue de la Victoire. Le commandant de la division de Paris, Lefèvre, n'avait pas été mis au courant de ce qu'on préparait : c'était un bon général, très-patriote, mais peu éclairé. Il arriva mal disposé. — « Eh bien! Lefèvre, lui dit Bonaparte, vous, l'un des soutiens de la République, la laisserez-vous périr entre les mains de ces avocats? Tenez, voilà le sabre que je portais aux Pyramides : je vous le donne comme un gage de mon estime et de ma confiance.

— Oui, s'écria Lefèvre : jetons les avocats à la rivière! »

Bonaparte ne fut pas si heureux auprès de Bernadotte. Il était venu en habit bourgeois, amené par son beau-frère Joseph Bonaparte. Il refusa de se joindre à l'entreprise, affirma qu'elle ne réussirait pas et se retira sans vouloir promettre de rester neutre.

Le Conseil des Anciens se réunissait en ce moment même. On n'avait pas convoqué ceux des membres dont l'opposition était prévue. Tout se passa comme l'avaient arrangé Bonaparte et Sieyès. Afin de pourvoir à de prétendus périls, les Anciens décrétèrent la translation des deux Conseils à Saint-Cloud pour le lendemain. Bonaparte fut chargé de prendre les mesures nécessaires à l'exécution du décret et de commander toutes les forces militaires. Une proclamation courte et vague accompagna le décret.

Bonaparte se rendit au Conseil des Anciens avec tout son brillant état-major. On lui lut le décret. — « Citoyens représentants, dit-il, la République périssait : votre décret vient de la sauver... Nous voulons une République fondée sur la vraie liberté, sur la liberté civile, sur la représentation nationale. Nous l'aurons : je le jure en mon nom et au nom de tous mes compagnons d'armes! »

Tous les généraux s'écrièrent : « Je le jure! »

Mais Bonaparte n'avait pas prêté le serment légal à la Constitution de l'an III. Le philosophe Garat, l'ancien ministre de la Convention, en fit l'observation. Le président des Anciens, l'ex-constituant Lemercier, fit passer outre, sous prétexte qu'après

le décret rendu, on ne pouvait plus discuter qu'à Saint-Cloud.

Bonaparte alla passer la revue des troupes au Carrousel, dans le jardin des Tuileries



Gohier.

et sur la place de la Concorde. Assuré des chefs de corps, il avait convoqué les régiments à une revue, avant même d'être investi du commandement par les Anciens. Le ministre de la guerre, Dubois-Crancé, avait en vain donné contre-ordre.

Bonaparte fut acclamé par les soldats et bien accueilli par la population, qui accourait étonnée et curieuse. Ce qui se passait ne lui faisait pas l'effet d'une révolution. On distribuait dans les rues une petite brochure qui expliquait qu'il était nécessaire de « restaurer la Constitution. — Ce serait, y était-il dit, un sacrilége que d'attenter au gouvernement représentatif, dans le siècle des lumières et de la liberté. »

Tandis que l'on convoquait les Anciens à sept heures du matin, les Cinq-Cents n'avaient été convoqués qu'à onze heures. De vives interpellations eurent lieu au sujet du décret de translation. Le président des Cinq-Cents, Lucien Bonaparte, répondit, comme le président des Anciens, qu'on ne pouvait plus discuter que le lendemain à Saint-Cloud. Les Cinq-Cents se séparèrent aux cris de : « Vive la Constitution de l'an III ! » Les plus énergiques songeaient à chercher des moyens de résistance.

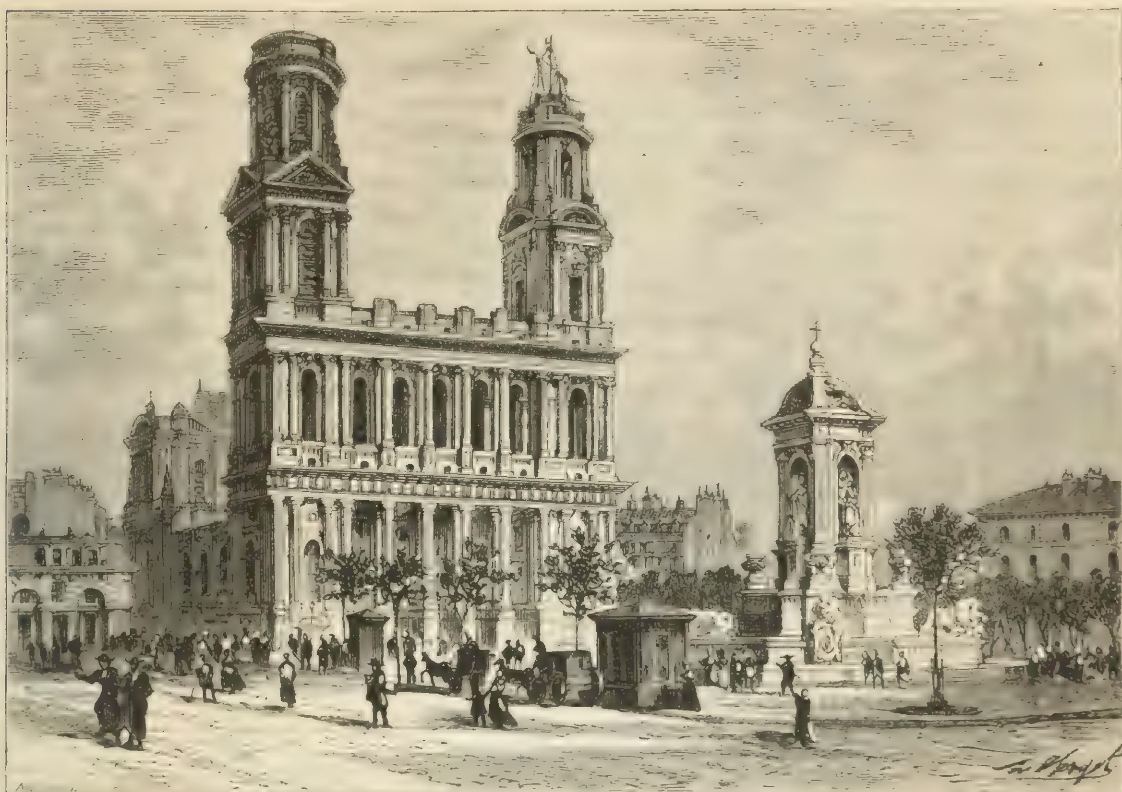
Bonaparte poursuivait activement son œuvre. Augereau s'étant présenté aux Tuileries, il lui conseilla, pour lui et pour Jourdan, de ne pas se rendre le lendemain à Saint-Cloud et de ne pas s'opposer à un mouvement irrésistible.

Sieyès et Roger-Ducos avaient déjà donné leur démission. Talleyrand s'entremit auprès de Barras, qui ne demandait plus que sûreté pour sa personne et pour son argent. Barras envoya sa démission aux Tuileries.

Bonaparte en prit occasion pour jouer une scène théâtrale : — « Qu'avez-vous fait, dit-il d'une voix tonnante au secrétaire de Barras, qu'avez-vous fait de cette France que j'avais laissée si brillante? J'avais laissé la paix, j'ai retrouvé la guerre; j'avais laissé des victoires, j'ai retrouvé des revers; j'avais laissé les millions de l'Italie, j'ai retrouvé des lois spoliatrices et la misère! Que sont devenus cent mille hommes qui ont disparu du sol français? C'étaient mes compagnons d'armes! — Ils sont morts! — Un tel état de choses ne peut durer: il mènerait au despotisme par l'anarchie! »

Cette harangue était destinée, non point au secrétaire de Barras, mais au public; elle fut envoyée sur-le-champ aux journaux.

Les deux derniers directeurs, Gohier et Moulins, réveillés enfin de leur naïve sécurité, voyaient s'échapper de leurs mains leur dernier moyen d'action par la défection de Barras. Il n'y avait plus de Directoire. Ils se rendirent cependant aux Tuileries pour tenter un dernier effort.



Église Saint-Sulpice.

Bonaparte essaya de les séduire. « Réunissez-vous à nous, dit-il, pour sauver la République ! Votre Constitution n'en donne pas les moyens...: elle croule de toutes parts; elle ne peut plus aller !

— Qui vous a dit cela ? répondit Gohier : des perfides, qui n'ont ni la volonté ni le courage de marcher avec elle. Partout la République est triomphante, triomphante sans vous ! »

En ce moment, Bonaparte reçut la nouvelle que le faubourg Saint-Antoine commençait à s'agiter autour de son ancien commandant Santerre. Il déclara au directeur Moulins, ami de Santerre, qu'il ferait fusiller celui-ci s'il remuait.

Il essaya en vain d'arracher la démission de Gohier et de Moulins. Ni menaces ni caresses n'y firent. Ces deux hommes, d'intelligence médiocre, mais de cœur droit, assurèrent par leur fermeté l'honneur de leur mémoire. Ils retournèrent à la résidence du Directoire, au Luxembourg, que Bonaparte fit garder par des troupes. Moreau avait accepté le commandement de ce poste, qui faisait de lui le geôlier des directeurs. Bonaparte compromettait malignement ce grand général dans un rôle indigne de lui. Compromettre les hommes dont les talents ou l'honnêteté le gênaient, afin de les réduire à être ses instruments, fut toujours sa politique.

La journée du 18 brumaire avait réussi dans Paris. Le mouvement des faubourgs n'aboutit pas. Restait celle du lendemain à Saint-Cloud. Que feraient les deux Conseils?

Les meneurs de la majorité des Anciens et de la minorité des Cinq Cents se réunirent, le soir, aux Tuileries, avec Bonaparte, Sieyès, Roger-Ducos et le ministre de la police, Fouché. Sieyès proposa de faire arrêter quarante des principaux opposants des deux Conseils. Ce fut Bonaparte qui refusa. Il se croyait tellement assuré du succès, qu'il jugeait la violence inutile.

Quelques-uns des représentants qui avaient pris part à l'événement commençaient à s'inquiéter de leur ouvrage et à contester la nécessité d'une dictature. Ils eussent souhaité maintenant que Bonaparte se contentât de prendre place dans un nouveau Directoire. Il était trop tard! Bonaparte leur dit nettement qu'il s'agissait de changer la Constitution : qu'il fallait une dictature momentanée, par le fait, sinon par le titre.

On n'osa insister. On convint d'établir trois Consuls provisoires et d'ajourner les deux Conseils à trois mois. Bonaparte sortit sans que rien eût été réglé sur la Constitution future. « Vous avez un maître, » dit Sieyès!

Ce maitre, c'était lui qui l'avait fait.

Durant la nuit, une douzaine de représentants du Peuple s'étaient concertés pour organiser la résistance. Ils avaient décidé qu'ils rassembleraient les collègues dont ils étaient sûrs avant l'heure fixée pour la séance de Saint-Cloud, et qu'ils donneraient à Bernadotte le commandement de la garde des Cinq-Cents.

Il y avait là une chance sérieuse ; mais ils avaient eu l'imprudence de se réunir chez un député corse, Salicetti, qu'ils croyaient ennemi de Bonaparte. Salicetti les dénonça, et la police de Fouché les empêcha de se réunir à Saint-Cloud.

Les deux Conseils entrèrent en séance à Saint-Cloud, le 19 brumaire, un peu avant deux heures : les Anciens siégeaient dans une des salles du palais ; les Cinq-Cents, dans l'Orangerie. Un des principaux adhérents de Bonaparte proposa aux Cinq-Cents de nommer une commission pour aviser aux dangers de la République. C'était un moyen d'éviter le débat. L'assemblée presque en masse répondit par le cri de « Vive la Constitution! à bas la dictature! » Elle décida que tous les députés, par appel nominal, renouvelleraient le serment de fidélité à la Constitution de l'an III. Le président, Lucien Bonaparte, fut obligé de jurer comme les autres.

C'était néanmoins une faute : cette formalité donnait du temps aux adversaires.

Les Anciens, cependant, n'avaient plus la presque unanimité de la veille. Les opposants, cette fois, étaient présents et réclamaient des explications. On vint lire aux Anciens une lettre du secrétaire-général du Directoire annonçant que quatre des directeurs avaient donné leur démission. Tout devait être mensonge dans cette affaire, puisque ni Gohier ni Moulins n'avaient démissionné.

Bonaparte, averti des hésitations des Anciens, se présenta tout à coup devant eux. Troublé de cette résistance imprévue, intimidé et irrité de l'être, il parla d'une manière incohérente et désordonnée, violente et vague tout à la fois. Il protesta contre l'accusation de vouloir être un César ou un Cromwell, tout en affirmant que le vœu de ses camarades et celui de la nation l'appelaient depuis longtemps à l'autorité suprême. « Sauvons la liberté et l'égalité! » dit-il.

Un député lui cria : « Et la Constitution?... — La Constitution! répondit-il avec emportement, vous l'avez violée au 18 fructidor ; vous l'avez violée au 22 floréal ; vous l'avez violée au 30 prairial! »

C'était hardi de la part de l'homme qui avait poussé le plus ardemment au 18 fructidor.

« La Constitution! reprit-il, elle ne peut plus être pour nous un moyen de salut,

parce qu'elle n'obtient plus le respect de personne! »

Et il conclut en demandant une concentration de pouvoirs, qu'il abdiquerait dès que les dangers seraient passés.

« Quels dangers? » lui demanda-t-on.

Il répondit par des déclamations contre les factions et finit par éclater contre les Cinq-Cents, « où se trouvaient, dit-il, des hommes qui voulaient rétablir les comités révolutionnaires avec l'échafaud! — Si quelque orateur payé par l'étranger parlait de me mettre hors la loi, j'en appellerais à vous, mes braves compagnons d'armes dont j'aperçois les baïonnettes! Souvenez-vous que je marche accompagné du dieu de la fortune et du dieu de la guerre! »

Il sortit, laissant, aux Anciens, ses partisans inquiets et ses adversaires ranimés.

La fortune dont se vantait Bonaparte chancelait. Jourdan, Augereau, Bernadotte, étaient à Saint-Cloud, prêts à saisir les circonstances et à se montrer aux troupes. Bonaparte sentit qu'il n'y avait plus un moment à perdre et alla des Anciens aux Cinq-Cents.

Les Cinq-Cents venaient de décider l'envoi d'un message aux Anciens, pour leur demander les motifs de la translation des deux Conseils. On leur avait lu la démission de Barras. Ils discutaient la nomination d'un autre directeur à sa place. Bonaparte parut. Il était escorté de quelques généraux et de grenadiers de la garde du Corps législatif.

A la vue des armes, l'assemblée se leva en tumulte. « Qu'est-ce que cela? cria-t-on : — des sabres ici! des baïonnettes! » Une foule de représentants s'élancèrent au-devant de Bonaparte.

« Vous violez le sanctuaire des lois! » lui cria le député Bigonnet. « Est-ce donc pour cela que tu as vaincu? » dit le député Destrem. De toutes parts éclatèrent les cris : « A bas le tyran! hors la loi le dictateur! » Plusieurs le saisirent au collet en criant : « Hors d'ici! » et le secouèrent rudement.

Il pâlissait et défaillait, lui, tant de fois impassible devant la mitraille. Le général Lefèvre et les grenadiers restés près de la porte accoururent. Les grenadiers le prirent à bras-le-corps, le dégagèrent et l'entraînèrent hors de la salle.

Les clameurs continuaient; les propositions s'entre-croisaient. « Il faut avant tout, s'écria un représentant, déclarer que la garde du Corps législatif n'est pas sous le commandement de Bonaparte. — Il faut déclarer, dit un autre, que toutes les troupes qui sont ici font partie de notre garde. » Le président Lucien essaya de défendre son frère. Les cris : « Hors la loi le dictateur! » retentirent de nouveau. « Vous voulez que je mette hors la loi mon propre frère! » répondit Lucien avec un désespoir théâtral. Il protesta; il lutta obstinément. On vit alors quelle faute avait commise l'Assemblée, en se donnant pour président le complice naturel de l'homme qu'elle redoutait.

Les cris de : « Hors la loi! » s'entendirent au dehors, dans le groupe où se tenait Bonaparte. Il y eut un moment d'effroi. On se rappela le 9 thermidor. Sieyès seul garda son sang-froid. « Ils vous mettent hors la loi, dit-il à Bonaparte; ce sont eux qui y sont! »

Bonaparte, par une inspiration soudaine, envoya dix grenadiers chercher son frère. Les grenadiers pénétrèrent dans la salle et entraînèrent Lucien.

C'était un coup de maître : on n'avait pu intimider l'assemblée; il s'agissait de la faire envahir par la garde même du Corps législatif, qu'on avait mise sous le commandement de Murat. L'attitude de cette garde était incertaine, et l'on hésitait à lui donner des ordres auxquels peut-être elle n'obéirait pas.

Les conspirateurs avaient maintenant avec eux le président même de l'Assemblée. Lucien monta à cheval à côté de son frère et

harangua les soldats : « Le président des Cinq-Cents, dit-il, vous déclare que ce Conseil est opprimé par des représentants qui menacent leurs collègues et lèvent sur eux



Roger Ducos.

le poignard ! Ce sont des brigands soldés par l'Angleterre ! ils sont en rébellion contre le Conseil des Anciens. Au nom du peuple, soldats, délivrez la majorité de vos représentants. Les vrais législateurs vont se rendre auprès de moi ; ceux qui resteront dans l'Orangerie ne sont plus les représentants du peuple ! — Vive la République! »

Les soldats crièrent : « Vive Bonaparte ! » Ils hésitaient toutefois encore ; Lucien saisit une épée, et, la tournant vers son frère : « Je jure, dit-il, de percer le sein de mon propre frère, si jamais il attente à la liberté des Français ! »

Murat fit battre la charge et entraina les soldats. Ils s'arrêtèrent, toutefois, sur le seuil de l'Assemblée. « Citoyens représentants, cria leur colonel, je vous invite à vous retirer, sur l'ordre du général ! On ne répond plus de la sûreté du Conseil ! »

Les représentants répondirent par le cri de « vive la République ! vive la Constitution de l'an III ! » et restèrent à leurs places. « Grenadiers, en avant ! » cria le commandant. Le bruit du tambour étouffa les dernières protestations de l'Assemblée. Les soldats avancèrent, poussant devant eux les représentants du peuple. La salle fut évacuée.

Le soir, vers neuf heures, Lucien Bonaparte rassembla une trentaine de membres des Cinq-Cents, qui déclarèrent être la majorité du Conseil et décrétèrent que Bonaparte, les généraux, les grenadiers, avaient bien mérité de la patrie. Boulay de la Meurthe, l'apologiste des coups d'État, le rapporteur des décrets du 18 fructidor, proposa et fit voter les mesures convenues entre les conjurés : la nomination de trois Consuls, l'ajournement à trois mois du Corps législatif, la formation de deux Commissions des Conseils chargées d'aider les Consuls dans « les changements à apporter à la Constitution », enfin, l'exclusion de cinquante-sept représentants du peuple, parmi lesquels le général Jourdan.

Le décret fut porté, à une heure du matin, aux Anciens, qui le ratifièrent. « Les changements à apporter à la Constitution, était-il dit dans le décret, ne peuvent avoir pour but que de garantir la souveraineté du peuple français, la République une et indivisible, le système représentatif, la division des pouvoirs, la liberté, l'égalité, la sûreté et la propriété. »

Les trois Consuls vinrent prêter serment devant les deux Conseils. Le petit groupe des Cinq-Cents s'était peu à peu grossi de ces hommes qui se rallient toujours à la fortune. Bonaparte jura, le premier, fidélité inviolable à la légalité, à la liberté, au système représentatif. Le président Lucien



Le dix-huit brumaire.

félicita ses collègues par une harangue où il conclut que, « si la liberté française était née dans le Jeu de paume de Versailles, elle avait été consolidée dans l'Orangerie de Saint-Cloud. »

Le 21 brumaire, parut une proclamation de Bonaparte aux Français. Il y déclarait avoir repoussé les propositions des partis (c'était lui qui avait fait aux partis des propositions non acceptées)! Il assurait n'avoir été que l'exécuteur du plan de restauration sociale conçu par les Anciens, et affirmait qu'aux Cinq-Cents, vingt assassins s'étaient précipités sur lui, le stylet à la main, et qu'un de ses grenadiers avait été frappé d'un coup de stylet en se mettant entre les assassins et lui.

Tout cela était de pure invention. Il n'y avait eu à Saint-Cloud ni stylets ni assassins.

On rendit de grands honneurs au grenadier qu'on prétendait avoir été le sauveur de Bonaparte.

Le mensonge était partout. Les complices du coup d'État ne parlaient que des principes de 89 et « des idées libérales. » Ce fut même alors que se répandit l'usage de ce dernier mot.

Or, le 18 brumaire venait de porter aux principes de 89 et aux idées libérales un coup dont les suites devaient s'aggraver incessamment durant quinze années : un coup plus funeste que celui même du 31 mai et qui atteignait plus à fond la vie morale de la France. Il fallut, pour que ces principes et ces idées commençassent à se relever, passer à travers des abîmes où la grandeur de la France périt après sa liberté.

La Révolution, jusqu'alors, n'avait cessé

d'avancer parmi les tempêtes : la République de 92 avait été un progrès sur la démocratie royale de 91 ; la Constitution de l'an III avait été un progrès sur la dictature révolutionnaire ; à partir du 18 brumaire, la Révolution, pour longtemps, dévie et recule.

## CHAPITRE XX

CONSULAT. — CONSTITUTION DE L'AN VIII. — BELLE DÉFENSE DE GÊNES PAR MASSÉNA. SUCCÈS DE MOREAU EN ALLEMAGNE. VICTOIRE DE BONAPARTE A MARENGO. VICTOIRE DE MOREAU A HOCHSTETT. ARMISTICE AVEC L'AUTRICHE

(20 Brumaire - 2 Thermidor an VIII. — 11 Novembre 1799-21 Juillet 1800.)

Le 18 brumaire, mal connu dans ses détails, vu à distance tel qu'il convenait à son auteur de le montrer, fut accepté ou subi sans résistance par la France. Les uns l'accueillirent avec résignation, d'autres avec indifférence, beaucoup avec une confiance aveugle en Bonaparte. Les idées de liberté, de démocratie, de gouvernement représentatif étant troublées et obscurcies dans les esprits, on mettait dans un homme la foi qu'on n'avait plus dans les principes. Une seule protestation légale se produisit depuis la dispersion violente des Cinq-Cents. Barnabé, président du tribunal criminel de l'Yonne, s'opposa, au nom de la Constitution, à l'enregistrement de la prétendue loi du 19 brumaire. Un arrêté des consuls l'exila. Le nom de ce courageux magistrat doit être conservé par l'histoire.

La masse croyait voir dans Bonaparte à la fois le représentant armé de la Révolution et l'homme assez fort pour rétablir l'ordre et la sécurité auxquels chacun aspirait. Cette disposition du grand nombre assurait à Bonaparte une immense facilité d'agir, en même temps qu'elle lui imposait une immense responsabilité. Il y avait là pour lui, s'il savait le comprendre, un rôle d'une incomparable grandeur, comme modérateur de la Révolution et organisateur de la société nouvelle. Beaucoup des personnages politiques qui avaient plus ou moins coopéré au 18 brumaire, mais qui n'y voyaient qu'une nouvelle crise de la Révolution et non une contre-révolution, rêvaient ce rôle pour Bonaparte. Ils se faisaient l'illusion de croire qu'on pourrait, qu'on voudrait reproduire Washington, quand on avait commencé comme César, en renversant les lois par la ruse et la force.

Bonaparte sembla un moment vouloir entretenir ces illusions. « Plus de divisions, disait-il, plus de factions, plus de haines ! Il n'y a plus ni jacobins ni modérés; il n'y a plus que des Français ! Le 18 brumaire n'est point une journée de parti : il a été fait pour la République et pour les républicains ! »

La foule ne demandait qu'à être persuadée.

Le décret qui instituait le Consulat provisoire investissait les trois consuls de la plénitude du pouvoir directorial et leur donnait mission de remettre l'ordre dans toutes les parties de l'administration, de rétablir la tranquillité intérieure et de procurer à la France une paix honorable et solide. Deux commissions, adjointes aux consuls, étaient chargées de tenir la place des deux Conseils, de décréter les mesures nécessaires, sur la proposition des consuls, et d'opérer les changements à la Constitution.

Les deux commissions, de vingt-cinq membres chacune, avaient été habilement choisies. Aux affidés de Bonaparte et de Sieyès, d'ailleurs gens d'affaires et de capacité, on avait mêlé quelques républicains,

Daunou, Chénier, Garat, etc., afin de déguiser le vrai caractère du coup d'État; mais on donna pour présidents, à la commission des Anciens, Lebrun, un homme de l'ancienne administration monarchique d'avant 1789, et, à la commission des Cinq-Cents, Lucien Bonaparte.

Les pouvoirs des trois consuls et des deux commissions leur étaient conférés pour trois mois. Les Conseils des Anciens et des Cinq-Cents devaient se réunir le 1er ventôse.

On voulait encore avoir l'air de ne faire que modifier la Constitution; mais Bonaparte et ses adhérents étaient bien résolus de ne pas laisser reparaître les deux Conseils.

Bonaparte a raconté plus tard qu'au sortir de la première conférence des trois consuls, à leur retour de Saint-Cloud, Sieyès aurait dit : « Nous avons un maître! Bonaparte veut tout faire; il sait tout faire, et il peut tout faire! »

Il est douteux que Sieyès se soit exprimé dans ces termes; mais il est certain que c'était la pensée de Bonaparte. Il voulait tout faire; il savait faire beaucoup de choses, et il pouvait à peu près tout.

Sous un pareil chef de gouvernement, les ministres, comme du reste au temps du Comité de salut public, ne pouvaient être que des commis; mais Bonaparte en choisit de distingués. Il fit rentrer Talleyrand aux affaires étrangères, mit à la guerre son ancien chef d'état-major Berthier, et appela aux finances Gaudin, homme spécial, qui, sans idées neuves ni hardies, avait un grand esprit d'ordre et de remarquables facultés administratives, et qui devait rester aux finances tant que gouvernerait Bonaparte.

Les premières mesures financières furent sages. On remplaça l'emprunt forcé progressif, dont l'arbitraire faisait beaucoup crier, par une subvention de guerre de 25 centimes au franc, ajoutée au principal des contributions directes.

Gaudin obtint une avance des principaux banquiers pour envoyer de l'argent aux armées.

On ôta la répartition des impôts aux administrations municipales, qui s'en acquittaient mal, et on la donna à une agence des contributions directes organisée par le ministre des Finances. La perception des impôts fut régularisée après la répartition, et les versements périodiques des receveurs généraux au Trésor furent assurés par des moyens habilement combinés.

La loi des otages, qui violait tous les principes judiciaires et qui n'atteignait pas son but, puisqu'elle n'avait pas supprimé la chouannerie, fut abrogée. Beaucoup de prêtres réfractaires, détenus aux îles de Ré et d'Oléron, furent mis en liberté, en même temps que, pour marquer qu'on n'allait pas à la contre-révolution, on maintenait la liste des émigrés et l'on déclarait irrévocables les ventes de biens nationaux.

Tout cela, jusqu'ici, était louable; mais, le 25 brumaire (16 novembre), parut un décret qui déportait trente-sept citoyens à la Guyane et en condamnait vingt-deux à la détention dans l'île de Ré. Parmi ces hommes, certains devaient un sinistre renom aux massacres de Septembre et aux pires excès de la Terreur; mais ceux-là mêmes, si l'on n'admettait pas que le long temps écoulé couvrît leur passé, ne devaient point être frappés sans jugement. On leur avait odieusement associé des patriotes irréprochables, des membres du conseil des Cinq-Cents, dont le seul crime était d'avoir défendu la loi, au 18 brumaire, contre l'usurpation. Parmi eux se trouvaient deux noms qui frappèrent tout le monde de stupeur : c'étaient les généraux Jourdan et Bernadotte. Le scandale fut tel, que Bonaparte recula. Il raya, dès le lendemain, ces deux noms, et écrivit à Jourdan

pour le prier de ne pas douter de son amitié!

Le décret de déportation ne fut point exécuté; il fut rapporté le mois suivant.

Le travail de réforme de la Constitution était entamé. Le public s'attendait à ce que



Chénier.

Sieyès régnât sur ce terrain de la théorie comme Bonaparte sur le terrain des affaires. Le plan de Sieyès avait été présenté aux deux commissions réunies. Pour la première fois depuis 1789, un projet de Constitution n'était point précédé d'une déclaration des Droits de l'homme et du citoyen. Sieyès avait senti l'impossibilité de proclamer des droits qu'il allait proposer de mettre à néant.

La France avait au moins cinq millions d'électeurs. Sieyès voulait que ces cinq millions élussent un dixième d'entre eux, 500,000 citoyens, formant une première liste de notabilités appelées « communales ». Les 500,000 choisiraient à leur tour un nouveau dixième, 50,000 citoyens, formant une seconde liste de notabilités dites « départementales ». Les 50,000 en éliraient ensuite 5,000, formant une troisième liste de notabilités dites « nationales ». Tous les fonctionnaires municipaux seraient pris sur la première liste; tous les fonctionnaires départementaux, sur la seconde; tous les fonctionnaires nationaux, sur la troisième.

C'était tout ce que Sieyès laissait au peuple; il lui ôtait le droit d'élire ses représentants à tous les degrés. Un Conseil d'Etat nommé par le pouvoir exécutif devait rédiger les projets de loi et les soutenir devant un Corps législatif qui en voterait sans discussion l'adoption ou le rejet, après avoir entendu les objections d'un corps appelé Tribunat, chargé de plaider le contre, comme le Conseil d'État de plaider le pour. Au-dessus de ces divers corps, un Sénat aurait le droit de casser toute loi ou tout acte du gouvernement qu'il jugerait inconstitutionnel. Le Sénat choisirait dans la liste des notabilités nationales (les 5,000) ses propres membres et les membres du Corps législatif et du Tribunat.

Le Sénat élirait de plus un « Grand Électeur », qui élirait deux consuls, lesquels nommeraient les ministres. Ceux-ci choisiraient dans les trois listes de notabilités tous les fonctionnaires de divers degrés, y compris les conseillers départementaux et municipaux, considérés, non plus comme des représentants des départements et des communes, mais comme des agents du pouvoir exécutif.

Le Sénat pourrait, à volonté, révoquer le Grand Electeur, en l'absorbant dans son sein.

Le peuple était ainsi privé de toute action sur son propre sort, et le gouvernement représentatif anéanti. Toute liberté, toute vie politique disparaissaient dans cette étrange mécanique, dont tous les ressorts ne semblaient destinés qu'à se paralyser les uns les autres.

Ce régime, fait pour des ombres et non pour des hommes, cette république du silence et du vide semblait conçue pour étouffer la France, la plus vivante des nations, celle qui a le plus besoin de mouvement et de sentiment. Et cependant une disposition transitoire attestait que Sieyès entendait être, à sa manière, fidèle à la Révolution. Les trois listes de notabilités ne devaient pas être remaniées avant dix ans, et, jusque-là, tous les hommes qui, depuis 1789, avaient fait partie des assemblées municipales ou politiques, ou exercé des fonctions publiques, étaient portés de droit sur les listes aux divers degrés. Sieyès éteignait les principes de la Révolution, mais il en protégeait le personnel et les intérêts matériels.

La violence inouïe des crises par lesquelles on avait passé incessamment depuis 1789 avait laissé dans les esprits une telle lassitude, un tel désir de repos et de sécurité, que ce projet monstrueux fut bien accueilli par la double commission, et ne scandalisa même pas ceux des commissaires qui étaient restés trop républicains et trop libéraux pour l'approuver.

La question n'était pas de faire adopter le projet par les deux commissions, mais bien par Bonaparte. Les deux commissions se transportèrent au Luxembourg, afin d'y débattre la Constitution avec les consuls. Bonaparte évita d'abord de s'expliquer sur l'ensemble, et fit décider qu'on discuterait et qu'on voterait chaque partie l'une après l'autre.

Daunou et quelques autres n'avaient accepté de figurer dans la double commission que pour tâcher de sauver le plus qu'ils pourraient de liberté. Bonaparte invita Daunou à prendre la plume et à servir de secrétaire à l'assemblée. Daunou ne sut pas s'en défendre. Bonaparte excellait dans l'art de compromettre les hommes qu'il ne pouvait acheter. Daunou, qui avait rédigé la libérale Constitution de l'an III, devint ainsi, malgré lui, le rédacteur de la Constitution réactionnaire de l'an VIII. Il fut obligé d'écrire de sa main une série d'articles contre chacun desquels il avait parlé et voté. Ce fut là un souvenir qui pesa sur tout le reste de sa vie.

Presque tout ce qui, dans le projet de Sieyès, concernait la substitution des listes



Lebrun.

de notabilités aux élections populaires et les divers corps de l'État, c'est-à-dire toute cette mécanique qui étouffait la vie politique, convenait fort bien à Bonaparte. Il trouva seulement le Sénat trop fort, fit diminuer ses attributions et supprimer la garantie offerte par Sieyès au personnel révolutionnaire par l'immutabilité des listes pendant dix ans.

Mais, quand on en vint au chapitre du pouvoir exécutif, ce fut tout autre chose. Bonaparte écrasa de ses sarcasmes l'idée d'un Grand Électeur comblé d'honneurs et d'ar-

gent, ayant le faste et la liste civile d'un roi, avec un pouvoir presque nul et presque point de participation à l'administration du pays... « C'est l'ombre d'un roi fainéant, s'écria-t-il ; — c'est un porc à l'engrais! »

Bonaparte fit balayer cette conception singulière, et, à la place d'un Grand Electeur inerte, il fit mettre un Premier Consul tout-puissant. Il sentit que l'opinion était encore trop hostile à tout ce qui ressemblait à la monarchie pour que le pouvoir exécutif pût être placé nominalement sur une seule tête. Il renonça à se faire nommer dictateur ou président, et fit maintenir les trois Consuls; mais ce fut là une concession de pure forme, car il fit donner au Premier Consul toutes les grandes attributions : la promulgation des lois, la signature des traités, la nomination et la révocation des fonctionnaires de tout degré. Dans le nombre étaient compris les membres du Conseil d'État que la nouvelle Constitution créait pour rédiger les projets de loi, les règlements d'administration publique, et résoudre les difficultés administratives. Le Conseil d'Etat devait être le principal rouage du nouveau gouvernement et la seule institution sérieuse de la Constitution de l'an VIII.

Le pouvoir exécutif, tel que l'avait rêvé Sieyès, eût été aussi mort que le pouvoir législatif. Le pouvoir exécutif, tel que le fit organiser Bonaparte, fut seul vivant, quand tout le reste était mort autour de lui.

Les trois Consuls devaient être élus pour dix ans et rééligibles.

La responsabilité des fonctionnaires était annulée par la nécessité désormais imposée aux citoyens d'obtenir l'autorisation du Conseil d'État pour poursuivre toute personne revêtue de fonctions publiques.

Il a fallu près de trois quarts de siècle pour qu'on revînt sur cette disposition, qui rappelait les pratiques de l'Empire romain.

Il n'était question, dans la Constitution nouvelle, ni de la liberté d'association, ni de la liberté de réunion, ni de la liberté de la presse. Un arrêté des Consuls fit bien voir quel sort la presse devait attendre : cet arrêté supprimait la plupart des journaux et n'en laissait subsister que treize, tant que durerait la guerre (17 janvier 1800).

La Constitution de l'an VIII ne garantissait plus que la liberté individuelle : elle ne la garantit pas longtemps! Cette liberté ne tarda pas à rejoindre toutes les autres.

La Constitution fut terminée dans la nuit du 21 au 22 frimaire (12 au 13 décembre), et promulguée le 24 frimaire. « Elle est fondée, est-il dit dans le préambule, sur les vrais principes du gouvernement représentatif, sur les droits sacrés de la propriété, de l'égalité, de la liberté. » La liberté, au lieu d'être placée la première, comme dans l'ordre logique des idées et comme dans la grande devise de la Révolution française, ne venait plus qu'après l'égalité, comme chez les ultra-jacobins, mais dans d'autres vues que chez eux.

« La Révolution, poursuivait le préambule, est fixée aux principes qui l'ont commencée : elle est finie! »

Ce mot devait être répété bien des fois, et toujours en vain. La Révolution ne finira que lorsqu'elle aura renouvelé le monde par la liberté et par la justice.

La Constitution fut soumise au suffrage populaire au moyen de registres ouverts dans les municipalités. Elle fut acceptée sans discussion ni examen. Les votants furent beaucoup plus nombreux qu'ils n'avaient été dans les élections sous la Constitution de l'an III : il y en eut environ trois millions. S'il y eut de l'entraînement, il y eut aussi la crainte de se faire signaler comme ennemi du pouvoir en n'allant pas inscrire son nom sur le registre. On était tellement assuré du résultat, comme Bonaparte lui-même le déclara, qu'on n'attendit pas qu'il eût été constaté pour mettre en activité la Constitution.

Sieyès, dont le plan avait été si rudement bouleversé par Bonaparte, ne voulut pas rester second Consul, c'est-à-dire un comparse auprès du collègue, pour ne pas dire du complice qui l'avait joué; mais il n'eut pas la dignité de se retirer, et il accepta de prendre place dans cette Constitution qui n'était plus la sienne. Il était avide d'argent: il s'était approprié la plus grande partie de ce que contenait la caisse particulière du Directoire au moment du 18 brumaire. On lui donna la présidence du Sénat avec un gros traitement, et la belle terre de Crosne, près Paris, à titre de « récompense nationale ».

Roger-Ducos, qui n'avait été que l'ombre de Sieyès, sortit du Consulat avec lui. Bonaparte ouvrit un scrutin, dans les deux commissions réunies, pour le choix de ses deux nouveaux collègues; mais il entendait bien que ce scrutin serait de pure forme, et qu'on voterait pour les deux candidats qu'il désignait. C'étaient Cambacérès, savant et habile jurisconsulte, e Lebrun, homme d'administration. Le premier avait figuré parmi les grands travailleurs de la Convention, mais il n'avait ni caractère ni convictions politiques et s'était toujours trouvé du côté du plus fort; le second avait été, dans sa jeunesse, secrétaire du chancelier Maupeou, sous Louis XV, et, depuis, employé supérieur des finances et membre de la Constituante et du Conseil des Anciens. Bonaparte comptait avoir action, par Cambacérès, sur les hommes de l'époque conventionnelle, et, par Lebrun, sur les hommes de l'ancien régime et de l'ancien parti feuillant; indifférent au passé et n'en demandant compte à personne, il visait à se servir des hommes de tous les partis, à condition qu'ils ne connussent plus d'autre parti que le sien et d'autre politique que sa volonté.

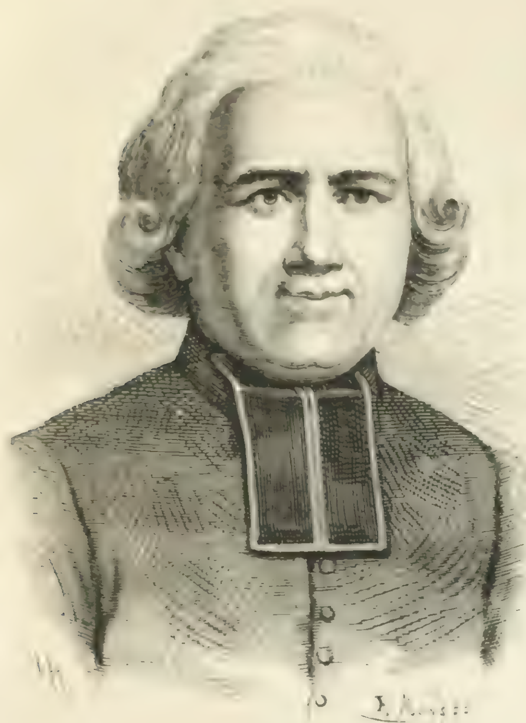
Le mérite éminent de Cambacérès comme jurisconsulte le fit agréer sans difficulté par la double commission; mais des velléités libérales s'étaient réveillées parmi les commissaires, et, quand on dépouilla les bulletins pour l'élection du troisième consul, Bonaparte vit que Daunou allait avoir la majorité. Il ne laissa point achever la lecture des bulletins : il dit que Sieyès avait désigné Cambacérès et Lebrun, et qu'il valait mieux s'en rapporter à lui. Il trouva bon, encore ce jour-là, de se couvrir du nom de Sieyès. La double commission ne résista pas.

Le 5 nivôse (24 décembre), les trois consuls, ou, pour mieux dire, Bonaparte, nommèrent les membres du Conseil d'État, qui, d'après ses attributions, était alors non pas seulement un conseil d'administration, comme aujourd'hui, mais un vrai conseil de gouvernement. Ce corps fut composé généralement d'hommes d'une remarquable capacité. Bonaparte voulait avoir à son service le talent et le savoir, pourvu qu'ils lui fussent dévoués.

Sieyès et Roger-Ducos, les consuls sortants, réunis au second et au troisième consuls entrants, Cambacérès et Lebrun, nommèrent ensuite la moitié plus un des membres du Sénat, 31 sur 60. Ces trente et un élurent les vingt-neuf restants; puis le Sénat désigna les membres du Corps législatif, du Tribunat et du tribunal de Cassation. Au Sénat furent appelés des hommes éminents dans les sciences, dans les lettres, dans les grandes administrations de la Révolution; mais la majorité appartint à ces ex-membres du conseil des Anciens qui avaient préparé le 18 brumaire. Le poëte tragique Ducis refusa d'entrer dans ce corps destiné à n'avoir ni indépendance ni action efficace.

Le Corps législatif, beaucoup plus nombreux (300 membres), fut composé, en majorité, d'hommes qui étaient le reste, pour ne pas dire l'obscur résidu, des diverses assemblées de la Révolution. Presque tout ce qui avait été grand avait péri ou était rentré dans la retraite et le silence. En dehors des anciennes assemblées, un seul

nom éclatant apparait parmi les choix que fit le Sénat pour le Corps législatif : c'était l'héroïque La Tour d'Auvergne. Il n'était pas fait pour cette assemblée de muets et ne tarda pas à disparaître de ce monde où il n'était plus à sa place.



Abbé Bernier.

On doit reconnaître que le Sénat mit une certaine conscience dans la composition du Tribunat; il y plaça des républicains sincères, des amis éclairés de la liberté: Daunou, qui n'avait pas voulu être sénateur; Chénier, Benjamin Constant, le philosophe La Romiguière, l'économiste J.-B. Say, et d'autres encore. Mais on devait bien prévoir le peu d'efficacité du contrôle que la Constitution déférait au Tribunat sur les projets du Gouvernement. Le Tribunat était condamné, en fait, à une opposition à la fois systématique et impuissante.

Les Consuls s'installèrent aux Tuileries. Bonaparte avait voulu la résidence des rois. Le Sénat fut établi au Luxembourg; le Corps législatif, à l'ancien Palais-Bourbon; le Tribunat, au Palais-Royal.

Le 5 nivôse (25 décembre), la liste des émigrés fut déclarée close; à partir de cette date, aucun fait d'absence ne pouvait être qualifié d'émigration. Ceux des émigrés qui n'avaient pas notoirement porté les armes contre la France obtinrent de grandes facilités pour se faire rayer de la liste et rentrer dans les portions de leurs biens qui n'avaient pas été vendues; mais il n'y eut point à cet égard d'autre règle que la faveur du Premier Consul. Bonaparte s'assura ainsi une forte prise sur l'ancienne noblesse.

Le Conseil d'État décida que l'exclusion des parents d'émigrés et des ci-devant nobles des fonctions publiques avait cessé de plein droit.

Les citoyens qui avaient été déportés sans jugement, les proscrits de fructidor et autres, furent autorisés à rentrer en France, sauf un petit nombre d'exceptions. Il y en avait de fort justifiées : on ne pouvait laisser revenir le traître Pichegru ni ses complices, à moins que ce ne fût pour leur faire leur procès.

Tous les édifices religieux qui n'avaient pas été vendus furent restitués au culte (7 nivôse-28 décembre). Les honneurs funèbres furent rendus au Pape Pie VI, mort, comme nous l'avons dit, en France, il y avait quelques mois. C'étaient là des avances à la Papauté, qui indiquaient les tendances de Bonaparte. La fête commémorative du 21 janvier fut abolie. Cette suppression était commandée par l'humanité, si elle ne l'eût été par la politique du Premier Consul. L'abolition de la fête du 10 août était bien autrement significative. Bonaparte, qui aspirait à rétablir le pouvoir monarchique, ne voulait plus qu'on célébrât le souvenir du renversement de la royauté par l'insurrection républicaine. Il ne laissa subsister provisoirement que la fête du 14 juillet, c'est-à-dire du renversement de l'ancien régime, et la fête du 1er vendémiaire, ou de



Les chefs vendéens font leur soumission.

l'établissement de la République. Y toucher eût été s'attaquer trop ouvertement à la Révolution.

Les avances faites par Bonaparte au clergé en avaient été très-bien accueillies. Il reçut des prêtres de la Franche-Comté une adresse qui glorifiait la journée « à jamais mémorable » du 18 brumaire. Cette attitude du premier Consul n'avait pas pour motif unique des projets de transaction avec Rome, mais aussi la pacification de l'Ouest. Il avait accordé un armistice aux chefs de bandes qui avaient reparu dans ces contrées. Un d'eux, durant l'automne dernier, avait eu l'audace de pénétrer un moment dans Nantes; mais la prise de possession du pouvoir par Bonaparte les avait fort découragés. Le premier Consul adressa, le 8 nivôse (29 décembre), une proclamation aux départements de l'Ouest. Il y offrait amnistie à tous les insurgés qui se soumettraient, invitait « les ministres d'un Dieu de paix » à prêcher la conciliation et la concorde, mais annonçait « qu'on réprimerait immédiatement, par la force des armes et par les commissions militaires, quiconque oserait dorénavant résister à la souveraineté nationale. »

Un homme redoutable, qui avait été l'inspirateur des principaux chefs vendéens, et qui, sans scrupule et sans pitié, n'avait cessé, depuis 1793, de surexciter le fanatisme sans le partager, le trop fameux abbé Bernier, jugea la cause royaliste perdue et se livra sans réserve à Bonaparte. La Vendée se soumit (fin nivôse an VIII-janvier 1800).

Elle n'avait plus que faiblement remué depuis le temps du général Hoche.

Les bandes insurgées s'obstinèrent dans la Bretagne et la Basse-Normandie, pays qui n'avaient pas subi les effroyables souffrances de la Vendée. Le Premier Consul envoya les ordres les plus rigoureux; il massa rapidement dans l'Ouest jusqu'à 60,000 soldats, sous le commandement du général Brune. Cet ancien ami de Danton et de Camille Desmoulins, à la nouvelle du 18 brumaire, avait eu un moment la pensée de marcher de la Hollande sur Paris : il s'était calmé toutefois, et Bonaparte s'y prit habilement pour le gagner, en lui donnant une mission conforme à ses sentiments révolutionnaires. Brune écrasa en quelques jours les insurgés. Les bandes furent exterminées ou mirent bas les armes. Les deux principaux chefs des révoltés bretons, Bourmont et Georges Cadoudal, firent leur soumission; Georges livra 20,000 fusils et 20 canons qu'il venait de recevoir des Anglais (pluviôse an VIII — janvier 1800).

Un troisième chef, qui commandait les Chouans de la Basse-Normandie, le comte de Frotté, tint une quinzaine de jours de plus. C'était un jeune homme très-intelligent et très-hardi. Il avait blessé personnellement Bonaparte, par des proclamations où il le tournait en ridicule et l'accusait d'avoir eu peur à Saint-Cloud le 19 brumaire. Bonaparte fit promettre mille louis à celui qui le tuerait. Cependant, lorsque Frotté, se sentant perdu, demanda à son tour à traiter, Bonaparte écrivit que, s'il se rendait à discrétion, il pourrait compter sur la générosité du gouvernement. Cette promesse ne fut pas tenue. Frotté, s'étant remis entre les mains du général qui le poursuivait, fut arrêté, jugé par une commission militaire et fusillé (29 pluviôse — 18 février).

Bonaparte fit enrôler de force tout ce qu'on put prendre de Chouans capables de porter les armes; il tâcha d'attirer à son service les chefs qui avaient capitulé. Il gagna Bourmont, qui devait le trahir lorsque baisserait sa fortune. Le farouche et indomptable Cadoudal résista à toutes ses séductions. Il tâcha de gagner l'Ouest en général par de grands ménagements envers le clergé et envers les campagnes. La guerre de l'Ouest était bien finie cette fois, et rien n'y remua plus tant que dura la puissance de Bonaparte. L'esprit de ces contrées commença de se modifier, et les idées nouvelles y pénétrèrent peu à peu pour n'en plus sortir.

En même temps qu'il étouffait les restes de la révolte royaliste, le Premier Consul travaillait, avec une activité passionnée, à organiser législativement la France selon ses vues. La session législative avait été ouverte le 11 nivôse an VIII (3 janvier 1800). Quelques symptômes d'opposition se montrèrent dans le Tribunat. On avait beaucoup discuté sur le plus ou moins de convenance qu'il y avait à établir le Tribunat au Palais-Royal, lieu alors assez mal famé et mal fréquenté. Le tribun Duvergier dit qu'il remerciait ceux qui avaient choisi ce lieu d'avoir donné aux orateurs le moyen d'apercevoir de la tribune l'endroit où Camille Desmoulins avait donné le signal du 14 juillet. « Je les remercie, dit-il, de nous avoir fait apercevoir ce lieu où, si l'on osait nous parler d'une idole de quinze jours, nous rappellerions qu'on vit abattre une idole de quinze siècles. »

Ces paroles, lancées accidentellement par un homme de peu de consistance, qui n'était pas capable de les soutenir, firent grand bruit et irritèrent extrêmement Bonaparte. Il prit dès lors en haine le Tribunat, quoique la sortie de Duvergier eût été un fait tout individuel et n'eût point été approuvée par ses collègues.

Quand la sortie maladroite de Duvergier n'aurait pas eu lieu, le Premier Consul n'en fût pas moins devenu hostile au Tribunat, parce qu'il était incapable de supporter

aucune critique et que le Tribunat devait nécessairement débattre et critiquer ses projets : l'existence du Tribunat n'avait pas d'autre raison d'être.

Les projets de loi présentés par le Conseil d'État au nom du Gouvernement ne prêtaient que trop à la critique. Le Gouvernement réclamait le droit de fixer au Tribunat le jour où il devrait discuter chaque projet de loi devant le Corps législatif. C'était traiter un des grands corps de l'État comme s'il n'eût été qu'une commission aux ordres du Gouvernement. Benjamin Constant releva cette inconvenance dans un discours aussi solide que spirituel. Cependant la majorité du Tribunat (54 voix contre 26) accepta le projet de loi, de peur de débuter par un acte d'opposition.

Bonaparte se vengea bien mesquinement du discours de Benjamin Constant, en faisant inviter par le ministre de la police Fouché madame de Staël à quitter Paris. Il soupçonnait madame de Staël d'avoir excité Benjamin Constant.

Ni cet orateur ni d'autres membres du Tribunat ne réussirent davantage à faire déclarer ce corps contre les lois qui suivirent, lois de très-haute importance et qui devaient peser longuement sur les destinées de notre pays.

La loi du 28 pluviôse an VIII créa une vaste organisation administrative. Les municipalités cantonales, instituées par la Constitution de l'an III, furent supprimées. On brisa ce lien qui réunissait plusieurs communes voisines, et l'on rétablit, entre le département et la commune, une unité intermédiaire plus étendue que le canton, l'arrondissement, qui avait existé, avant l'an III, sous le nom de district. Là ne fut pas la véritable importance des changements opérés. Partout, des fonctionnaires nommés par le Gouvernement remplacèrent les autorités nommées par le peuple : un préfet fut substitué à l'administration départementale élective; un sous-préfet administra l'arrondissement; un maire, nommé par le pouvoir, administra la commune; à côté de ces nouvelles autorités administratives subsistaient des ombres de corps délibérants, des conseils de département, d'arrondissement et de commune; mais ces conseils étaient eux-mêmes choisis par le Premier Consul sur les listes de notabilités. Le pouvoir choisissait les hommes chargés de contrôler le pouvoir. Ce n'était pas la régularisation des libertés départementales et municipales; c'était leur suppression totale et la centralisation absolue. Il ne restait absolument rien, dans nos institutions locales, de l'esprit de 89.

La réforme judiciaire fut réglée d'après le même principe que la réforme administrative. La Constitution en avait décidé, en donnant au Premier Consul la nomination des juges comme celle des administrateurs. L'inamovibilité accordée aux juges était une insuffisante garantie d'indépendance pour des fonctionnaires dont l'avancement dépendait du pouvoir. Avec les juges, les notaires, avoués (ci-devant procureurs), greffiers, etc., furent également placés sous la main du pouvoir, par le rétablissement des offices à la nomination du chef de l'État et la nécessité de son autorisation pour leur transmission.

La liste même des jurés fut désormais formée arbitrairement par les préfets.

Le pays perdit, par la loi judiciaire du 6 ventôse an VIII, toute intervention dans le choix de ses magistrats, les juges de paix exceptés ; il gagna une meilleure distribution des tribunaux sur le territoire : les tribunaux de première instance établis dans tous les arrondissements rapprochèrent la justice des justiciables. Vingt-neuf cours d'appel constituèrent le second degré de juridiction. Depuis la Révolution, l'appel avait eu lieu simplement d'un tribunal à un tribunal voisin.

Dans ces premiers moments, le Premier Consul ne fit pas généralement, quant au choix des personnes, un mauvais usage du pouvoir exorbitant qui lui était conféré. Il



De Frotté.

avait intérêt, pour être bien servi et donner crédit à son gouvernement, de choisir des hommes probes et capables.

Par exception, l'on vota, dans cette session, une loi favorable à la liberté individuelle. La Révolution, par excès de réaction contre le droit d'aînesse et les donations à l'Eglise, avait presque entièrement aboli le droit de tester; on rendit au père de famille la faculté de disposer d'une partie de son bien, et de la totalité, s'il n'avait point de parents aptes à succéder.

Le Premier Consul, ne se souciant pas de faire discuter le budget par les assemblées, leur fit proroger pour l'an IX les contributions de l'an VIII, sauf à demander après coup l'approbation des dépenses supplémentaires. On réclama en vain, au Tribunat, contre cette façon de procéder.

Du reste, l'administration des finances était sagement dirigée par Gaudin. Le Gouvernement suscita, parmi les principaux capitalistes, la formation d'un grand établissement qu'il favorisa par d'importants priviléges, et qui subsiste encore aujourd'hui et nous a bien servis dans nos malheurs récents : la Banque de France. En émettant des billets circulant comme monnaie, dans une proportion sagement limitée et solidement garantie, et en escomptant les effets de commerce répondant à des affaires sérieuses, la Banque contribua très-puissamment, sous le Consulat, à relever le commerce, qui avait commencé de reprendre quelque essor au temps du Directoire.

Malheureusement, à côté d'utiles créations, Bonaparte imagina des expédients financiers moins louables. Il ne voulait pas augmenter les impôts en France, de peur de se rendre impopulaire. Il extorqua de l'argent aux petits peuples qui étaient sous notre dépendance. Il tira, sous divers prétextes, deux millions de Gênes et quelques millions de la ville libre de Hambourg, qui craignit, si elle refusait, d'être livrée par lui à la Prusse. Il obligea la Hollande à racheter, au prix de quarante millions, la ville de Flessingue, le principal port de la Zélande, qui, en vertu de nos traités avec la république hollandaise, appartenait en commun à la France et à la Hollande. Il se procura ainsi des ressources pour la prochaine campagne, mais par un moyen qui n'était pas plus politique qu'il n'était équitable. Ce n'était pas ainsi qu'on pouvait conserver les sympathies de la Hollande, qui nous avait si bien aidés contre les Anglais.

Ce fut pendant la session législative que Bonaparte, comme nous l'avons dit, s'installa aux Tuileries. Il semble avoir voulu calmer les appréhensions des adversaires de la monarchie, en faisant coïncider cette

prise de possession du palais des rois avec une cérémonie funèbre en l'honneur du principal fondateur de la république américaine, de Washington, qui avait récemment terminé sa glorieuse carrière (20 pluviôse an VIII — 9 février 1800).

Un écrivain et un orateur élégant et disert, Fontanes, qui devait être un des plus dociles instruments de Bonaparte, prononça le panégyrique de Washington et n'en fit qu'un prétexte à l'éloge du Premier Consul. Il faisait entendre que Bonaparte était plus grand que Washington, mais qu'il suivrait son exemple.

C'était toujours la suite du mensonge de Brumaire. On représentait Bonaparte comme le Washington de la France, au moment même où il détruisait chez nous tout ce que Washington avait fondé en Amérique. Fontanes se garda bien de dire un mot du lieutenant et de l'ami de Washington, de Lafayette, rentré récemment en France, où il vivait dans la retraite.

Bonaparte ne fut pas beaucoup plus sincère en se présentant à la France et à l'Europe comme l'ami de la paix que comme l'émule de Washington; mais il agit du moins à cet égard avec une haute habileté et en mettant toutes les apparences de son côté. Dans les derniers jours de décembre 1799, il écrivit tout à la fois personnellement au roi d'Angleterre et à l'empereur d'Allemagne des lettres éloquentes, où il les invitait à s'entendre avec lui pour terminer la guerre qui, depuis huit ans, ravageait le monde.

Cette démarche, quoique inusitée, était naturelle vis-à-vis de l'empereur François II, après les rapports que le général Bonaparte avait déjà eus avec lui lors des négociations de Campo-Formio. Quant au roi d'Angleterre Georges III, le procédé était contraire aux principes de la Constitution anglaise, qui n'admet pas l'intervention personnelle du roi en dehors de ses ministres responsables.

Le roi Georges, Bonaparte le savait bien, ne pouvait lui répondre que par l'intermédiaire du ministère. Pitt avait réellement désiré la paix à l'époque de ses plus grands embarras, à la suite de Campo-Formio; mais il ne la désirait plus, maintenant qu'il avait fait reprendre les armes avec succès à l'Autriche, qu'elle nous avait enlevé presque



Georges III.

toute l'Italie, et qu'il espérait nous enlever l'Egypte et Malte. Cette dernière espérance était vraisemblable; mais Pitt avait un autre espoir tout à fait absurde; c'était de renouveler en Bretagne l'expédition qui avait si mal réussi en Hollande, et de s'emparer de Brest pour en faire le point d'appui d'une nouvelle Vendée. Pitt caressait ce ridicule projet au moment même où l'insurrection achevait d'expirer dans l'Ouest.

Pitt fit répondre par le ministre des affaires étrangères, lord Granville, à notre ministre

Talleyrand (14 nivôse an VIII — 4 janvier 1800). La dépêche anglaise n'accueillait les avances du Premier Consul qu'en récriminant contre notre système d'envahissement et de propagande révolutionnaire, et déclarait la paix impossible, tant que la France ne donnerait pas des gages sérieux de l'abandon de ce système. Le seul gage, prétendait-elle, qui pourrait complétement rassurer l'Europe, serait le rétablissement de la maison de Bourbon.

Une telle réponse était tout ce qu'eût pu désirer Bonaparte. Il voulut mettre jusqu'au bout ses adversaires dans leur tort. Il fit envoyer par Talleyrand à lord Granville une réplique où il montrait, mais en termes fort modérés, que les violences de la guerre révolutionnaire avaient été provoquées par l'acharnement avec lequel le gouvernement anglais avait poursuivi la Révolution française; qu'il fallait, de part et d'autre, écarter ces vaines récriminations et aviser à empêcher la guerre de s'éterniser. Il proposait un armistice.

Lord Granville refusa et déclara que les hostilités seraient continuées sans relâche (30 nivôse — 20 janvier).

Pitt avait rendu à Bonaparte un service immense. L'opinion publique, en France, était toute à la paix : elle s'exaspéra contre l'Angleterre et retourna avec passion à la guerre.

Il y eut, au sujet de cette correspondance, de grands et éclatants débats dans le Parlement anglais. Les orateurs de l'opposition, Fox et autres, revenus à leurs anciennes opinions pacifiques, attaquèrent le ministère avec vigueur. Les ministres se défendirent en portant contre le Directoire et contre Bonaparte des accusations bien fondées d'envahissements injustes et de violations du droit des gens. Mais ces accusations étaient étranges dans la bouche de gens qui n'avaient cessé de donner eux-mêmes l'exemple des violences qu'ils reprochaient aux autres, et qui avaient récemment couvert de leur responsabilité les atrocités commises par Nelson à Naples.

L'opposition répliqua que c'étaient les monarchies européennes, et particulièrement le gouvernement anglais, qui avaient provoqué les excès de la Révolution française.

La majorité, cependant, resta fidèle à Pitt, qui retrouva de la grandeur en avouant hautement le duel implacable qu'il engageait entre son gouvernement et Bonaparte. Il présenta l'Angleterre comme le seul refuge de la liberté européenne contre le despotisme du conquérant français. Au fond, Pitt ne se souciait pas plus que Bonaparte des droits d'autrui ni de la liberté européenne : il y avait toutefois, entre ces deux hommes, une différence à l'avantage de Pitt; c'est qu'il travaillait du moins pour quelque chose de supérieur à son intérêt personnel, pour ce qu'il croyait l'intérêt de sa patrie, tandis que Bonaparte n'avait d'autre but que sa propre grandeur.

Pitt s'obstina à soutenir que l'Angleterre et l'Europe avaient le plus grand intérêt au rétablissement des Bourbons en France, et il rendit ainsi l'ancienne dynastie plus impopulaire que jamais parmi nous et fortifia d'autant Bonaparte.

Le gouvernement autrichien répondit au Premier Consul plus convenablement, mais vaguement. Talleyrand offrit de prendre pour base le traité de Campo-Formio, mais en donnant à l'Autriche en Italie les indemnités que Campo-Formio lui avait promises en Allemagne. Il parla d'un système de garanties à établir pour les États secondaires, ce qui semblait impliquer le rétablissement des petits États envahis, soit par la France, soit par l'Autriche.

C'étaient là des offres sérieuses, et qui indiquaient que Bonaparte était réellement disposé à faire la paix avec l'Autriche et à concentrer tous ses efforts contre l'Angleterre.

L'Autriche répliqua qu'elle ne pouvait traiter sans ses alliés.

Il n'y avait plus qu'à combattre.

Bonaparte essaya en vain d'obtenir l'alliance de la Prusse, en lui offrant Hambourg et les autres villes libres, dites hanséatiques ; mais il obtint du moins que la Prusse travaillât à gagner à la neutralité le plus grand nombre possible de petits États allemands et à y amener le tsar Paul I^er^. Le tsar était irrité de ce que l'Autriche gardait les États des princes italiens au lieu de les leur rendre, et de ce que l'Angleterre visait à s'emparer de Malte. Paul I^er^ avait déjà rappelé en Russie ses troupes qui avaient coopéré avec la coalition. C'était un puissant ennemi de moins.

Bonaparte ne s'occupa plus qu'à préparer une grande campagne. Il venait de s'assurer un auxiliaire fort redouté des ennemis de la France. Carnot, qui avait passé, d'abord en Suisse, puis dans l'Allemagne du Nord, le temps de sa proscription, était rentré, comme les autres victimes de Fructidor. Bonaparte avait été ingrat envers lui, et avait accepté sans scrupule la place qu'on lui avait enlevée à l'Institut, dans la section des sciences. Il se rapprocha de lui, quand il crut que Carnot pouvait de nouveau être utile à sa fortune. Carnot n'avait pas vu de près Brumaire, et Brumaire ne lui semblait qu'une conséquence de Fructidor. Bonaparte lui offrit le ministère de la guerre. Il accepta. Sa rentrée à la guerre produisit un grand effet en Europe. Au point de vue de la politique intérieure, c'était aussi un succès important pour Bonaparte.

L'Autriche s'apprêtait aux plus extrêmes efforts pour tâcher de conserver et d'accroître les avantages qu'elle avait obtenus l'année précédente en Italie. Son meilleur général, l'archiduc Charles, ne partageait pas les illusions dont on se berçait autour de l'empereur son frère. Il avait blâmé le refus de traiter avec la France. Son frère l'avait disgracié et remplacé, dans le commandement de la grande armée d'Allemagne, par le général Kray.

Les riches subsides de l'Angleterre avaient été pour beaucoup dans les résolutions du gouvernement autrichien. Pitt venait d'obtenir du Parlement anglais d'énormes ressources, dont l'ensemble s'éleva, pour cette année, à peu près à 1,100,000,000, qui en vaudraient aujourd'hui le double. Il put donner beaucoup à l'Autriche et aux petits États de l'Allemagne du Sud pour augmenter leurs forces militaires. Outre les troupes régulières, on leva, en corps francs, les paysans de la Forêt Noire et d'autres contrées de la rive droite du Rhin. L'Autriche parvint à mettre sur pied 250,000 hommes partagés en deux grandes armées, l'une en Souabe, l'autre en Italie. Les Anglais, établis à Port-Mahon, qu'ils avaient récemment enlevé aux Espagnols, devaient opérer une diversion contre la Provence, avec 20,000 hommes, tant Anglais qu'émigrés. Le général Kray avait ordre de rester d'abord sur la défensive. Le général Mélas, qui commandait en Italie, devait attaquer Gênes, puis la Provence, en se concertant avec les Anglais.

Nous avions eu un échec en Piémont durant l'automne précédent. Le Directoire n'avait pas laissé à Moreau cette armée d'Italie qu'il avait sauvée à Novi. Cette manie de changer les généraux avait eu encore une fois un mauvais résultat. Le général Championnet, moins heureux que naguère à Rome et à Naples, n'avait pas réussi en voulant profiter du départ de Souwaroff et de ses Russes pour reprendre l'offensive en Piémont. Les Autrichiens, supérieurs en force, l'avaient rejeté au sud des Apennins, et nous ne conservions en Italie que Gênes et la Ligurie.

Les Autrichiens comptaient, s'ils parvenaient à forcer le passage du Var et à pénétrer en Provence, que les Français dégarniraient le Rhin pour secourir la Provence,

et que le général Kray pourrait à son tour attaquer par l'Alsace.

Ce plan ne valait rien, parce qu'il portait le principal effort, non sur le Rhin, mais dans le Midi, où aucun succès contre la France ne peut être décisif. Il était de plus extrêmement hasardeux. Les deux armées autrichiennes, séparées par la Suisse dont les Français étaient redevenus maîtres, n'avaient plus entre elles de communication directe, et les Français, établis en Suisse, pouvaient se jeter entre ces deux armées. La grande victoire de Masséna, en chassant les ennemis de la Suisse, n'avait pas seulement assuré notre frontière contre l'invasion; elle avait préparé le succès d'une campagne offensive en nous donnant une admirable position avancée.

Bonaparte tira parti de cette position avec génie. L'Autriche avait en Italie près de 120,000 soldats; nous n'y avions plus qu'un débris d'armée, moins de 40,000 hommes épuisés de fatigues et de privations. Bonaparte, cependant, ne les renforça point. Il leur expédia seulement des vivres, des équipements, et Masséna. Il savait ce que valait Masséna, et les glorieux débris qu'il lui donnait à commander étaient les premiers soldats du monde. Il chargea Masséna de défendre les Apennins et les Alpes maritimes, de Nice à Gênes, et d'y opposer une résistance désespérée aux masses autrichiennes, avec un homme contre trois ou quatre.

Pendant ce temps, il accumulait les forces sur le Rhin, sous Moreau, lui donnait au moins 110,000 hommes à mettre en ligne, sans les garnisons, et le chargeait de déboucher outre Rhin sur le flanc de Kray. Après avoir refoulé sur le Danube et sur la Bavière l'armée de Kray, Moreau devait détacher une partie de sa droite sur la Suisse pour seconder une armée de réserve qui se formait entre Dijon et Genève. Avec cette troisième armée, d'une cinquantaine de mille hommes, Bonaparte, si Moreau avait réussi, irait tomber en Italie à travers les Alpes, et, renforcé par la droite de Moreau, prendrait en queue l'armée de Mélas.

Nous n'avions plus en tout, dans l'hiver de 1799 à 1800, que 250,000 hommes sous les armes, élite et résidu de toute notre grande guerre. Le Premier Consul avait fait voter par le Corps législatif une levée de 100,000 hommes. Mais il fallut du temps pour les rassembler et les former. Bonaparte obligea tous les soldats qui étaient partis sans congé à rejoindre leurs corps et fit appel aux volontaires. Pour remonter notre cavalerie et notre artillerie, il en revint aux réquisitions de chevaux. Ce fut à cette époque qu'il créa le corps du train d'artillerie : jusque là, canons et caissons étaient conduits par des charretiers ramassés au hasard, ce qui avait les plus grands inconvénients.

Bonaparte mit un art infini à tromper l'ennemi sur son plan de campagne. Au lieu de dissimuler la formation de l'armée de réserve, il réunit à grand bruit à Dijon quelques dépôts, quelques volontaires, un peu de matériel, et y envoya Berthier, qui passait du ministère de la guerre au commandement nominal de cette armée. L'Autriche et l'Angleterre, informées par leurs espions de la lenteur et de l'insignifiance de ce qui se faisait à Dijon, crurent que Bonaparte était hors d'état de former une troisième armée et qu'il ne voulait qu'inquiéter Mélas par de vaines apparences. Pendant ce temps, les régiments qui venaient d'étouffer l'insurrection de l'Ouest filaient silencieusement par diverses routes vers Genève et Lausanne, ainsi que l'artillerie et les munitions qui leur étaient destinées. Les bureaux mêmes de la guerre ignoraient ces mouvements, qui s'opéraient par les ordres directs du Premier Consul aux chefs de corps. L'armée de réserve fut prête à la fin d'avril.

La lutte s'était engagée en Italie avec acharnement dès les premiers jours de ce



Entrée de Bonaparte à Milan.

mois. Le général Mélas, laissant 50,000 hommes dans le Piémont pour observer les débouchés de la Suisse, marcha contre Masséna avec 70,000 soldats. La situation de Masséna était excessivement difficile et périlleuse : avec environ 36,000 combattants, il avait à défendre les quarante lieues de montagnes qui s'étendent de Nice à Gênes. Bonaparte eût voulu que Masséna, sans s'embarrasser de garder les divers passages des montagnes, compensât son infériorité numérique en massant tout ce qu'il avait de troupes et en cherchant l'occasion de battre l'un après l'autre les corps ennemis. C'était un très-beau plan; mais Masséna ne put le suivre. Il manquait de vivres et n'eût pu faire subsister dans Gênes trente et quelques mille soldats : il fut obligé de couper sa petite armée en deux, couvrant avec une moitié les passages des Apennins qui débouchent sur Savone et sur Gênes, et faisant défendre par l'autre moitié, sous le général Suchet, le col de Tende, Nice et le Var.

Il fut attaqué, dès le 15 germinal (5 avril), par trois colonnes autrichiennes. Grâce à l'énorme supériorité du nombre, l'ennemi coupa la ligne française. Masséna se concentra sur Gênes avec 15 à 18,000 hommes : il y fut cerné par l'armée autrichienne et la flotte anglaise.

Il reprit l'offensive avec une extrême vigueur et refoula le corps autrichien qui menaçait Gênes du côté du levant (17 germinal) ; mais, du côté du couchant, où s'entassaient des masses d'ennemis, il ne

réussit pas à rétablir ses communications avec Suchet. Il prit alors d'excellentes mesures pour soutenir un siége dans Gênes, renforça la garnison française par une garde nationale composée des patriotes génois, et aménagea sagement les subsistances, malheureusement bien insuffisantes, qu'il put réunir. Il défendit héroïquement et victorieusement les forts extérieurs placés sur les hauteurs qui protégent Gênes.

Il devint évident que les Autrichiens ne prendraient pas la place de vive force; mais il était évident aussi que l'armée et la ville mourraient de faim si elles n'étaient promptement secourues. Le pays était épuisé, et les Anglais interceptaient tout ravitaillement par mer.

Le salut de Gênes, comme le succès de la campagne, dépendait de la célérité des opérations qui s'exécuteraient sur les autres parties du théâtre de la guerre. Par malheur, l'armée du Rhin n'avait pu marcher aussitôt qu'il eût été désirable : elle manquait de chevaux, d'effets de campement, d'outillage. Moreau se mit enfin en mouvement le 5 floréal (25 avril). Son armée passa le Rhin sur quatre colonnes, à Strasbourg, à Brisach, à Bâle et à Schaffouse, sans que le général Kray trouvât moyen de s'y opposer. 100,000 Français se trouvèrent ainsi, dans les montagnes de la Forêt-Noire, non loin des sources du Danube, en présence de 110,000 Autrichiens et Allemands. L'ennemi avait une grande supériorité numérique en cavalerie et en artillerie; mais notre admirable infanterie était d'une qualité bien supérieure à la sienne.

Un corps français enleva dans Stokach les magasins des Autrichiens, pendant que Moreau en personne battait le général Kray à Engen (13 floréal — 3 mai).

Il le défit une seconde fois le lendemain, à Mœsskirch, dont les hauteurs hérissées d'artillerie furent brillamment enlevées par nos fantassins. Kray se retira derrière le Danube. Moreau perdit l'occasion de l'accabler au passage de ce fleuve. Le peu d'accord qui existait entre Moreau, et surtout l'entourage de Moreau, et l'un de ses lieutenants, Gouvion Saint-Cyr, avait empêché notre armée de compléter ses succès.

Il y avait eu des fautes de part et d'autre. Saint-Cyr répara les siennes avec éclat. Kray s'étant hasardé à revenir sur la rive droite du Danube pour sauver de grands magasins qu'il avait à Biberach, Saint-Cyr, avec un seul de nos corps, repoussa et culbuta la masse de l'armée autrichienne, déjà fort ébranlée par cette série de revers. Moreau, avec sa droiture habituelle, rendit pleine justice à Saint-Cyr pour cette belle journée (19 floréal — 9 mai). Kray se retira sur Ulm; son armée était diminuée d'une trentaine de mille hommes.

Les grands magasins étaient de grands embarras pour les armées allemandes, qui se compromettaient fréquemment par de fausses manœuvres pour les sauver. Les Français s'en passaient, au prix de bien des souffrances, mais y gagnaient une rapidité et une précision de mouvements que leurs ennemis ne savaient guère imiter.

Moreau, après avoir tenu sa promesse en envoyant une vingtaine de mille hommes en Suisse pour seconder Bonaparte du côté de l'Italie, s'arrêta dans sa marche victorieuse et se contenta de tenir Kray resserré dans Ulm, jusqu'à ce qu'il eût des nouvelles des opérations de l'armée de réserve.

Bonaparte était en marche. Il était déjà bien tard pour les braves défenseurs de Gênes. Masséna avait fait encore une très-belle et heureuse sortie le 20 floréal (10 mai); mais une autre, le 23 floréal, n'avait pas réussi. Sa petite armée était épuisée, et les privations devenaient la famine. La majorité de la population génoise avait résolûment et constamment soutenu les Français; mais ce peuple était à bout de souffrances.

Bonaparte avait quitté Paris le 16 floréal

(6 mai) avec grand apparat, trompant l'ennemi jusqu'au bout et faisant répandre le bruit que son voyage, aussi bien que l'armée de réserve, n'était qu'une feinte. Il connaissait l'extrême détresse de Gênes ; mais il savait, d'autre part, que le général Mélas avait fort divisé sa grande armée : qu'une partie était restée en Piémont ; une autre partie était devant Gênes ; Mélas lui-même, avec la troisième, s'était porté contre Suchet et avait occupé Nice ; mais Suchet, fortement posté sur le Var, lui barrait, à Saint-Laurent, le passage de ce fleuve.

C'étaient là de bonnes conditions pour le succès des projets de Bonaparte. Ce fut à Lausanne qu'il arrêta définitivement le point où il opérerait le passage des grandes Alpes (23 floréal-13 mai). Il choisit le col du Grand Saint-Bernard, qui débouche de Martigni en Valais sur Aoste en Piémont, entre les deux routes de Turin et de Milan. Il envoya au corps détaché par Moreau de l'armée d'Allemagne l'ordre de descendre en Italie par le Saint-Gothard. Il prescrivit à un petit corps de l'armée de Ligurie, qui gardait le mont Cenis, de descendre par Suse, pendant qu'il franchirait en personne le Grand Saint-Bernard avec le principal corps de l'armée de réserve. Une division de cette armée descendrait par le Petit Saint-Bernard. Cela faisait en tout soixante et quelques mille hommes : Bonaparte n'amenait de France qu'environ 40,000 soldats d'élite.

Il n'y avait point alors, comme aujourd'hui, de grandes routes à travers les Alpes : le passage d'une armée, avec son artillerie, ses charrois, son matériel, offrait des difficultés extrêmes en toute saison et de graves dangers au printemps, à l'époque de la fonte des neiges. Tout ce que peut faire la prévoyance humaine avait été fait : on avait démonté les canons, divisé les affûts, réparti les munitions à dos de mulets, préparé des dépôts de vivres pour l'armée dans ces déserts stériles et glacés. Les divers corps escaladèrent et redescendirent le Grand Saint-Bernard en six jours (25-30 floréal, 15-20 mai). Les soldats, pleins d'ardeur et d'espérance, supportèrent gaiement ces rudes fatigues et traînèrent à bras d'hommes, avec des efforts inouïs, leurs canons emboîtés dans des troncs de sapins creusés. Tout réussit. L'armée ne fut point assaillie par les avalanches de neige que l'on redoutait, et l'on ne perdit presque personne.

Lannes, avec l'avant-garde, dès le 27 floréal (17 mai), entra dans Aoste ; mais, entre Aoste et Ivrée, il fut arrêté par le fort de Bard, dont on connaissait mal la forte position et qui commande la seule route par laquelle pouvait déboucher l'armée.

Il y eut un moment de grande anxiété. On n'avait pas le temps de faire un siége. Bonaparte arriva le 1er prairial (21 mai). On avait reconnu la possibilité, pour l'infanterie et la cavalerie, de tourner le fort par un sentier de montagne. Un général d'artillerie, Marmont, imagina, durant une nuit obscure, de faire couvrir de paille et de fumier la route qui passe au pied du fort, et d'envelopper d'étoupes les canons et les affûts. Ce stratagème eut un plein succès. Le 2 prairial, notre avant-garde prit d'assaut Ivrée, et l'armée déboucha dans les plaines du Piémont, en culbutant un corps autrichien (6 prairial — 26 mai).

Le général en chef autrichien Mélas avait été désabusé trop tard sur cette armée de réserve dont nos ennemis s'étaient tant moqués. Il apprit à Nice le passage du Saint-Bernard. Il avait essayé en vain de franchir le Var, très-vigoureusement défendu par Suchet avec une douzaine de mille hommes. Il se flattait encore que la descente des Français n'était qu'une faible diversion et que Bonaparte n'y était pas. Il laissa 20,000 hommes sur le Var, en face de Suchet, 30,000 devant Gênes, repassa le col de Tende avec 10,000 hommes, et se dirigea

sur Turin ; il y rallia divers détachements et se refit une armée d'une trentaine de mille hommes. Ne pouvant plus enfin douter de la présence de Bonaparte, il s'imaginait être en état de lui disputer, à Chivasso, le passage du Pô.



Masséna.

C'était une dernière illusion. Bonaparte, arrivant à la tête de quarante et quelques mille soldats d'élite, animés d'une ardeur irrésistible, eût, sans aucun doute, écrasé Mélas. Dans l'état de dispersion où était la grande armée autrichienne, rien n'était capable d'arrêter Bonaparte, quelque direction qu'il choisît.

On était aux derniers jours de mai. Masséna était parvenu à faire passer de ses nouvelles au Premier Consul, et Bonaparte savait qu'à partir du 20 mai environ, Gênes et ses défenseurs devaient être aux dernières extrémités de la famine. Il avait imposé des sacrifices inouïs à l'armée de Ligurie : elle les avait acceptés avec une abnégation admirable ; mais ces sacrifices et ce dévouement lui imposaient à son tour un devoir absolu, le devoir de sauver les défenseurs de Gênes. Il était bien assuré de passer sur le corps à Mélas et d'accabler ensuite le général qui poursuivait le siége de Gênes : il avait fait des choses tout autrement difficiles.

Il ne le fit point, et il abandonna Masséna et ses généreux soldats. Il les immola au succès d'un plan grandiose et hasardeux, qu'il avait conçu, non plus seulement pour vaincre, mais pour anéantir d'un seul coup l'armée autrichienne, en lui coupant toute retraite.

Tandis que Mélas l'attendait sur la route de Turin, il tourna sur Milan. Notre avant-garde força, le 11 prairial (31 mai), le passage du Tésin à Turbigo, et, le surlendemain, Bonaparte fit son entrée dans Milan. Les exactions des Austro-Russes et les persécutions des Autrichiens contre tout ce qui avait pris part au gouvernement de la république cisalpine avaient complétement retourné l'opinion des populations lombardes. Bonaparte et ses soldats furent accueillis avec transport.

Pendant ce temps, le général Lannes enlevait dans Pavie les magasins, l'artillerie de réserve, les équipages de pont des Autrichiens, et s'emparait de la position de Belgiojoso, au delà du Tésin et du Pô. Du côté opposé, d'autres détachements occupaient le cours supérieur du Tésin jusqu'au lac Majeur. Le plan de Bonaparte se développait. Il tenait maintenant la ligne de retraite des Autrichiens le long du Tésin et de la rive nord du Pô.

Mélas, à ces nouvelles menaçantes, envoya l'ordre à ses lieutenants d'abandonner leurs positions sur le Var et de lever le siége de Gênes.

Pour Gênes, il était trop tard. Tandis que

Milan prodiguait à Bonaparte les banquets et les fêtes, Gênes mourait de faim. Depuis deux mortelles semaines, les habitants n'avaient plus d'autres aliments que des herbes, des racines; on faisait pour les soldats un pain immangeable, fabriqué avec du cacao, de l'amidon et de la graine de lin. Les habitants mouraient par centaines. Les soldats pouvaient à peine tenir leurs armes. Plusieurs milliers de prisonniers, enlevés à l'armée autrichienne dans les sorties, partageaient l'horrible misère du peuple génois. Le général autrichien Ott et l'amiral anglais, lord Keith, avaient eu la cruauté de refuser de leur fournir les vivres que Masséna offrait de leur distribuer fidèlement. Masséna soutint jusqu'au bout, par son exemple et ses exhortations, la patience des soldats et du peuple. Sa magnanime conduite rachetait bien les fautes auxquelles ses passions l'avaient entraîné. Il s'était déjà glorieusement racheté en Suisse par son génie guerrier; il fit plus à Gênes : il se racheta par la grandeur morale.

Il fallut cependant céder, quand on eut épuisé jusqu'à ces aliments impossibles. Il n'y eut point de capitulation, mais une simple évacuation. Le général Ott, cachant l'ordre qu'il venait de recevoir de lever le siége, se hâta de consentir à ce que les troupes françaises sortissent avec les honneurs de la guerre et allassent joindre Suchet par la côte ligurienne (la Corniche).

Masséna quitta Gênes, le 16 prairial (5 juin), avec huit mille hommes qui lui restaient sur quinze. Quatre mille étaient dans les hôpitaux. Les Autrichiens promirent de les soigner et de les rendre sans rançon. Cette intrépide petite armée avait fait perdre dix-huit mille hommes à l'ennemi. Il n'y a rien de plus beau, dans l'histoire des siéges, que cette défense de Gênes, où presque toutes les sorties avaient été des victoires. Masséna n'oublia pas les intérêts des Génois et stipula qu'aucun des amis des Français ne serait inquiété.

Masséna alla joindre Suchet, qui avait vivement poursuivi les Autrichiens dans leur retraite des bords du Var, les avait coupés à travers les montagnes et leur avait fait essuyer une série d'échecs qui leur avaient coûté 10,000 hommes. Masséna et



Desaix.

Suchet se rejoignirent vers Savone, et, avec une vingtaine de mille hommes, commencèrent à menacer sur ses derrières l'armée que reformait Mélas.

Le général autrichien, voyant la ligne du Tésin et la rive nord du Pô barrées par les Français, projetait d'opérer sa retraite par la rive sud du Pô, vers Mantoue. Il avait donc ordonné aux corps répandus en Piémont ou revenant du Var de se concentrer à Alexandrie, pour se diriger de là vers Plaisance, et au corps qui avait fait le siége de Gênes de marcher par Tortone

également vers Plaisance, qui était le point décisif.

Mélas avait été prévenu. Les premiers détachements autrichiens qui atteignirent Plaisance vinrent s'y briser contre les Français, qui restèrent maîtres de la ville (18 prairial — 7 juin).

Bonaparte s'était mis en mesure de fermer à l'ennemi la route de la rive sud du Pô après celle de la rive nord, et il s'était préparé à occuper une position excellente, à la Stradella, sur la route de Tortone à Plaisance. C'est un passage assez resserré entre les marécages du Pô et les contre-forts avancés des Apennins. Il y arriva en personne le 20 prairial au soir.

On se battait depuis le matin en avant de la Stradella, à Montebello. Lannes, avec 8,000 hommes, s'était heurté contre le général Ott, qui arrivait de Gènes avec 17 ou 18,000. Lannes avait attaqué avec audace. Il eût fini par succomber sous le nombre; mais il reçut à temps un renfort de quelques milliers d'hommes, et, quoique encore notablement inférieur à l'ennemi, il chassa enfin les Autrichiens du champ de bataille, en leur faisant perdre 7,000 morts ou prisonniers. Le Premier Consul arriva à temps pour assister à l'issue de cette brillante journée.

Bonaparte attendit deux jours à la Stradella, appelant à lui des renforts et se disposant à une action générale. Le troisième jour (23 prairial — 12 juin), ne voyant rien paraître, il craignit que Mélas n'eût renoncé à marcher sur Plaisance et ne cherchât à forcer le passage soit au nord par le Tésin, soit au contraire tout à fait au sud, en faisant un grand détour; il se décida à quitter sa position de la Stradella et à se porter en avant vers Alexandrie. Le 24 prairial, au matin, il passa la Scrivia et déboucha dans la grande plaine qui s'étend de Tortone à Alexandrie et qui porte aujourd'hui le nom fameux de plaine de Marengo.

L'ennemi ne se montrait pas. Les incertitudes de Bonaparte augmentaient. Il pensa que Mélas avait tourné vers Gènes, et il dirigea sur Novi une division pour reconnaître cette route. A la tête de ce détachement était le général Desaix, qui, rappelé par le Premier Consul, venait d'arriver tout droit d'Egypte au quartier général.

De notre côté, on ne s'attendait nullement à combattre, lorsque, le 25 prairial (14 juin) au point du jour, des masses autrichiennes sortirent d'Alexandrie, passèrent sur trois ponts la Bormida, qui coule entre la ville et la plaine de Marengo, et assaillirent les troupes françaises qui occupaient le village de ce nom. Mélas s'était décidé à livrer bataille pour s'ouvrir la route de Plaisance. Des 120,000 hommes qu'il avait commandés au début de la campagne, il n'en avait pas réuni plus de 40,000, ayant fait la faute de laisser des garnisons éparpillées dans les places piémontaises.

Bonaparte, lui aussi, pour barrer le passage sur une ligne d'au moins trente lieues, avait été obligé de disperser ses troupes d'une façon très-hasardeuse. Quoique le corps envoyé d'Allemagne par Moreau fût descendu par le Saint-Gothard et eût rejoint, Bonaparte n'avait qu'une trentaine de mille hommes à sa disposition immédiate.

De ces 30,000 hommes, il n'y en avait guère plus de la moitié en présence des Autrichiens le 25 prairial au matin : c'étaient le corps du général Victor, qui occupait Marengo, le premier village qu'on rencontre de ce côté en sortant d'Alexandrie, et le corps du général Lannes, échelonné dans la plaine entre Marengo et le village de Castel-Ceriolo.

Lannes et Victor, assaillis par des forces toujours croissantes, se défendirent plusieurs heures avec une énergie et une constance admirables. Quand toute l'armée ennemie fut réunie et put disposer en entier de sa puissante artillerie et de sa nombreuse

cavalerie, Lannes fut enfin débordé et tourné dans la plaine, et Victor fut débusqué, après un terrible carnage, du village de Marengo. Vers dix heures, la position de ces deux braves généraux devenait désespérée, lorsque Bonaparte parut avec une petite division d'infanterie, le petit corps d'élite de la garde consulaire et une brigade de cavalerie.

Les troupes de Victor et de Lannes se ranimèrent à l'arrivée de ce secours. La garde consulaire fit preuve d'une valeur et d'une solidité sans égales, et fut très-bien secondée par le reste des troupes fraîches qui l'accompagnaient. Cependant, ni ce renfort, ni les habiles manœuvres de Bonaparte, ne suffirent à arrêter un ennemi si supérieur en nombre. On ne put reprendre Marengo, ni se soutenir à Castel-Ceriolo, et l'on dut céder peu à peu le terrain, en le défendant pied à pied. Lannes et son infanterie furent magnifiques dans cette lente retraite.

C'était toutefois une retraite, l'ennemi avait conquis la route de Plaisance, qui était son but. Mélas crut la victoire assurée. Ce vieux général, épuisé de fatigue, laissa le commandement à son chef d'état-major Zach, alla se reposer dans Alexandrie, et dépêcha partout des courriers pour annoncer son triomphe. Zach forma l'armée autrichienne en colonne, pour la diriger sur Plaisance.

Mais, entre deux et trois heures, la tête de colonne des Autrichiens vit devant elle, vers San-Giuliano, la route barrée par un corps français : c'était le général Desaix qui accourait avec 6,000 hommes. Détaché par Bonaparte sur Novi, il s'était arrêté au bruit lointain de la canonnade, puis s'était retourné et avait marché au canon, sans attendre les aides de camp que Bonaparte lui envoyait pour le rappeler.

Desaix rejoignit Bonaparte. La plupart des généraux considéraient la bataille comme perdue. Bonaparte consulta Desaix. — « Oui, dit Desaix, la bataille est perdue ; mais il n'est que trois heures ; il reste le temps d'en gagner une autre. »

Bonaparte décida de recommencer. Desaix attaqua de front, pendant que le gros de l'armée reprenait l'offensive contre le flanc gauche de l'ennemi. Aux premières décharges, Desaix tomba, comme Joubert, percé d'une balle dans la poitrine. « Cachez ma mort, dit-il au général qui commandait sous lui ; cela pourrait ébranler les troupes ! » Ce furent là les dernières paroles de cet homme qui avait été le modèle de toutes les vertus militaires.

Ses soldats l'avaient vu tomber et chargèrent avec fureur pour le venger. Le choc fut terrible entre sa division et la tête de la grande colonne autrichienne. On luttait opiniâtrément, baïonnettes contre baïonnettes, lorsque le général Kellermann, fils du Kellermann de Valmy, à la tête d'un corps de cavalerie, fondit impétueusement sur le flanc des grenadiers autrichiens. Desaix, au moment d'attaquer, avait envoyé demander à Bonaparte d'ordonner cette charge. On peut dire que, mort, c'était lui encore qui nous donnait la victoire. Kellermann coupa la colonne autrichienne. La tête de colonne, enveloppée, mit bas les armes. Le général Zach fut pris avec ses grenadiers. Lannes et sa brave infanterie chargèrent à leur tour et ébranlèrent le centre des Autrichiens. Une panique s'empara de leur cavalerie. Elle tourna tête vers la Bormida. La confusion se mit dans toute leur armée. Tout se précipita vers la rivière. Les ponts ne suffisant pas, l'artillerie essaya de passer à gué. Elle s'envasa ; les Français prirent hommes et canons. La masse rentra en pleine déroute dans Alexandrie. Elle laissait derrière elle 12,000 morts, blessés ou prisonniers.

La victoire nous avait coûté cher, 7000 hommes et Desaix ; mais elle était décisive. L'ennemi était entièrement désor-

ganisé. Dès le lendemain, Mélas envoya un parlementaire à Bonaparte.

Le Premier Consul consentit à ce que l'armée autrichienne se retirât avec les



Lecourbe.

honneurs de la guerre, mais en abandonnant tout ce qu'elle occupait dans la haute Italie jusqu'au Mincio. Une suspension d'armes fut convenue jusqu'à ce que le gouvernement autrichien eût envoyé sa ratification. L'évacuation des places n'était pas soumise à cette ratification et commençait immédiatement.

Masséna put ainsi tenir la parole qu'il avait donnée au général autrichien avec lequel il négociait l'évacuation de Gênes. — « Je vous jure que je rentrerai dans Gênes avant quinze jours. »

On fit à Bonaparte un triomphe splendide à Milan. Il ordonna la réunion d'une Consulte chargée de réorganiser la république cisalpine, sous la présidence d'un commissaire français. Il donna au Piémont un gouvernement provisoire avec le général Jourdan pour commissaire. Il voulait regagner Jourdan, comme il avait regagné Carnot.

Il eut à Milan, vis-à-vis du culte et du clergé, une attitude qui annonçait son retour très-prononcé à une politique déjà essayée pendant la première guerre d'Italie. Il prodigua aux curés de Milan les protestations d'attachement à la religion catholique et assista en grande pompe à un *Te Deum* dans la cathédrale. Il annonça, dans un de ses bulletins, que le clergé l'avait conduit, dans le chœur, sur une estrade où l'on recevait jadis « les premiers magistrats de l'Empire d'Occident. » Cette évocation des souvenirs de l'Empire romain laissait entrevoir les rêves dangereux qui hantaient le cerveau du Premier Consul.

Quant à la religion, Bonaparte, musulman au Caire, redevenait catholique en Italie. Le haut clergé n'avait pas oublié ses procédés de 1797. Un nouveau pape, Pie VII, avait été récemment élu dans un conclave réuni à Venise, et les cardinaux, en choisissant un évêque de la Romagne qui avait eu de bons rapports avec le général Bonaparte, avaient sans doute pensé aux chances d'un rapprochement entre Rome et le Premier Consul. Celui d'entre eux qui eut le plus de part à cette élection était le fameux orateur contre-révolutionnaire de la Constituante, l'abbé Mauri, maintenant émigré et cardinal ; il visait déjà probablement à faire sa paix, comme Bernier, avec le nouveau gouvernement de la France. Ce n'était pas seulement pour les affaires d'Italie, mais pour celles de France que Bonaparte songeait à se rapprocher du Saint-Siége de Rome. Il écrivait, sur ces entrefaites, au préfet de la Vendée, une lettre destinée à être montrée dans ce pays catholique et ou



Mort de La Tour d'Auvergne.

il se déchaînait contre « ces méchants hérétiques d'Anglais ! »

Bonaparte laissa le commandement de l'armée d'Italie à Masséna, afin d'apaiser ses justes ressentiments, et rentra en France. Il fut très-acclamé sur toute la route, surtout à Lyon. Il y posa la première pierre de la reconstruction de la place Bellecour, démolie en 93. Il fut de retour à Paris dans la nuit du 13 messidor (2 juillet).

On y avait cru un moment à sa défaite ou à sa mort, et, parmi les personnages politiques, on avait déjà pensé à le remplacer par Carnot ou par Lafayette. Il en garda rancune, quoique l'accueil enthousiaste qu'il reçut à Paris eût dû effacer cette impression. Il ne tarda pas à retirer le ministère de la guerre à Carnot. Tous les corps de l'État vinrent lui présenter des félicitations sincères dans le fond, car l'allégresse était générale pour un si grand succès, mais où la louange était exagérée jusqu'à l'adulation. Le Tribunat garda plus de mesure et de dignité que les autres corps. Il associa la mémoire de Desaix à l'éloge de Bonaparte. Le président du Tribunat, Daunou, et Benjamin Constant, parlèrent de liberté.

D'heureuses nouvelles arrivaient coup sur coup d'Allemagne. L'armée du Rhin, qui était maintenant l'armée du Danube, répondait, avec une noble émulation, aux succès de l'armée d'Italie. Moreau, délivré de son inaction forcée par la nouvelle du passage du Saint-Bernard et n'ayant plus à protéger l'armée de réserve, avait franchi le Danube

au-dessous d'Ulm, pour obliger le général Kray à évacuer le camp retranché qu'il occupait auprès de cette ville. Kray, voyant les Français sur sa ligne de retraite, quitta Ulm et vint les attaquer. Notre cavalerie, conduite par Lecourbe, renversa la cavalerie autrichienne. L'infanterie, menée par Moreau en personne, refoula à son tour l'infanterie ennemie et resta maîtresse du champ de bataille autour de Hochstett, dans les lieux mêmes où nous avions autrefois perdu une grande bataille sous Louis XIV (30 prairial — 19 juin). Kray se retira précipitamment par la rive nord du Danube. Moreau ne le poursuivit pas, repassa le Danube, marcha sur Augsbourg et sur Munich, fit occuper cette capitale de la Bavière par un de ses lieutenants (9 messidor — 28 juin) et s'établit au cœur de la Bavière, prêt à se porter de là sur le Tyrol et sur Vienne.

Ce fut durant cette marche que le brave La Tour d'Auvergne, « le premier grenadier de France, » périt dans un engagement près de Neubourg, frappé au cœur d'un coup de lance par un uhlan autrichien. Ce héros républicain n'avait pas à regretter la vie: il n'était pas fait pour l'époque nouvelle qu'avait ouverte le 18 Brumaire.

Moreau fit enlever, par son aile droite, les postes que tenaient les Autrichiens dans les montagnes, sur les confins de la Bavière, du Tyrol et des Grisons; puis, après avoir ainsi consolidé sa position, il signa à son tour une suspension d'armes, le 26 messidor (15 juillet). Les Français restaient en possession de la Franconie, de la Souabe et de la plus grande partie de la Bavière.

La joie publique fut grande. Tout nous avait réussi: nous avions repris la prépondérance en Italie; nous étions victorieux au cœur de l'Allemagne, et l'on était informé d'une grande victoire en Égypte (Héliopolis), qui semblait nous assurer la conservation de cette belle conquête.

Un arrêté des Consuls annonça que le prochain semestre de la rente serait payé, pour la première fois, intégralement en argent. Les fonds publics, qui étaient à 13 pour cinq francs de rente avant que Bonaparte eût saisi le pouvoir, étaient montés à 40 et continuaient à s'élever. La fête annuelle du 14 juillet fut célébrée avec un grand éclat. Le Tribunat, dans cette solennité, prononça l'éloge funèbre de La Tour d'Auvergne. L'orateur fit, à cette occasion, un grand éloge de Moreau, comme pour établir qu'on ne devait pas concentrer sur un seul général toute la gloire de nos armées.

Quelques jours après (2 thermidor — 21 juillet) arriva un envoyé de l'empereur d'Allemagne, chargé d'apporter la ratification de la convention d'Alexandrie et la réponse de l'empereur François II à une nouvelle lettre que le Premier Consul lui avait écrite le lendemain de la bataille de Marengo. Le public ne douta plus de la prochaine conclusion d'une paix glorieuse.

## CHAPITRE XXI

CONSULAT (SUITE). — VICTOIRE DE MOREAU A HOHENLINDEN. PAIX DE LUNÉVILLE AVEC L'AUTRICHE. — PERTE DE L'ÉGYPTE. PAIX D'AMIENS AVEC L'ANGLETERRE.

(2 Thermidor an VIII - 4 Germinal an X; 21 Juillet 1800-25 Mars 1802.)

L'opinion publique s'était fait illusion sur la conclusion d'une paix immédiate avec l'Autriche. Le gouvernement autrichien était si peu décidé encore à se détacher de l'Angleterre, que, le jour même où il avait reçu

la nouvelle de Marengo, il avait signé un nouveau traité par lequel il s'engageait à ne pas faire de paix séparée, du moins jusqu'en février 1801, moyennant que l'Angleterre lui payât un subside d'environ 62 millions.

Le négociateur envoyé à Paris par l'empereur François II, le comte de Saint-Julien, n'avait pour mission que de s'informer des bases que le Premier Consul voulait proposer pour la paix. L'Autriche ne visait qu'à gagner du temps.

Le comte de Saint-Julien était un militaire peu au courant de la diplomatie. Il eut affaire à plus habile que lui, à Talleyrand, qui l'amena à signer des préliminaires de paix reconnaissant à la France la limite du Rhin, et promettant à l'Autriche des indemnités en Italie au lieu de celles que le traité de Campo-Formio lui promettait en Allemagne (9 thermidor — 27 juillet). Cela voulait dire que Bonaparte ne prétendait pas dépasser les conditions de l'armistice conclu avec Mélas et laisserait Mantoue et la ligne du Mincio à l'Autriche.

M. de Saint-Julien avait dépassé ses pouvoirs : il fut désavoué, et l'Autriche proposa un congrès où interviendrait l'Angleterre.

Les négociations n'aboutirent pas. L'Autriche, pour obtenir une prolongation d'armistice de quelques semaines, fut réduite à livrer aux Français trois places importantes, Philipsbourg, qu'elle avait gardé sur la rive droite du Rhin, Ulm et Ingolstadt sur le Danube.

Les pourparlers recommencèrent. M. de Cobentzel, le négociateur de Campo-Formio, vint s'aboucher, à Lunéville, avec un des frères du Premier Consul, Joseph Bonaparte. Une fois là, Cobentzel déclara qu'il ne pouvait traiter sans la participation d'un plénipotentiaire anglais. Le Premier Consul répondit en faisant signifier à Cobentzel que les hostilités allaient recommencer, et que les armées françaises ne s'arrêteraient plus jusqu'à ce que le plénipotentiaire autrichien eût consenti à traiter sans l'Angleterre. Il donna quarante-huit heures pour accepter un ultimatum qui ne laissait plus Mantoue à l'Autriche.

L'Autriche n'accepta pas. La campagne se rouvrit le 7 frimaire (28 novembre).

Bonaparte avait débuté par envoyer un détachement de l'armée d'Italie occuper la Toscane, où il craignait un débarquement des Anglais combiné avec l'Autriche et Naples, puis il lança les armées. Il en avait préparé cinq, deux grandes et trois petites, et il avait résolu de diriger, de Paris, l'ensemble des opérations, comme autrefois Carnot, sans agir en personne, sauf les cas imprévus. Les coups décisifs devaient se porter en Allemagne. Ce n'était pas en Italie qu'on pouvait mettre l'Autriche hors de combat; Bonaparte le savait bien : il n'avait réussi une première fois à abattre l'Autriche que lorsqu'il avait pu descendre de l'Italie dans les provinces allemandes. Moreau avait cette fois le grand rôle. Augereau devait le soutenir par une diversion avec 20,000 hommes sur le Mein.

En Italie, Masséna n'était plus à la tête de l'armée; Bonaparte lui avait retiré le commandement, moins peut-être à cause des plaintes qu'excitait son administration qu'à cause des torts qu'il se sentait envers lui et des ressentiments qu'il lui supposait. Il l'avait remplacé par le général Brune. Macdonald, posté chez les Grisons avec une vingtaine de mille hommes, devait coopérer avec Brune en franchissant les Alpes. Enfin, Murat commandait un corps de réserve destiné à soutenir l'armée d'Italie. Bonaparte avait bien employé le temps. Nous étions très-préparés pour cette campagne d'hiver. La France avait 400,000 hommes sous les armes, dont 300,000 en ligne.

L'Autriche, avec ses grandes ressources en hommes, était parvenue à se maintenir à peu près sur le pied de l'égalité quant au nombre ; mais la confiance était fort ébranlée

parmi ses troupes. Le général Kray, brave et capable, mais qui n'avait pas été heureux, s'était vu disgracier comme l'archiduc Charles. Il avait été remplacé par un autre



Moreau.

des frères de l'empereur, l'archiduc Jean, jeune homme plein d'ardeur et d'idées stratégiques prises dans les livres, mais sans aucune expérience de la guerre. Les Autrichiens avaient chance de vaincre en défendant les passages de l'Inn, grand affluent du Danube, qui descend du Tyrol en Bavière et que des montagnes, des forêts, des marécages, rendent difficile à franchir. L'archiduc Jean prit témérairement l'offensive.

Moreau s'était établi, avec le gros de son armée, sur un grand plateau boisé, en avant de Munich, entre l'Isar, l'Inn et le Danube. L'archiduc Jean franchit l'Inn, essaya de tourner Moreau, et vint se jeter, avec 40,000 hommes, sur notre aile gauche, forte de 26,000 hommes, que commandait le général Grenier. Grenier et son lieutenant Ney, qui se signalait en toute occasion par la plus brillante valeur, se défendirent vigoureusement. Moreau fit replier sa gauche en bon ordre et concentra 60,000 hommes dans la forêt de Hohenlinden (10 frimaire — 1[er] décembre).

L'archiduc Jean prit cette concentration pour une retraite. Le 12 frimaire (3 décembre), il gravit, avec 70,000 hommes, sur les pentes de la haute forêt qu'il croyait déjà évacuée par les Français. Les colonnes autrichiennes avançaient péniblement et inégalement par une grande route et par des sentiers de bois aboutissant à une clairière où les attendait le corps de Grenier et de Ney, notablement renforcé par Moreau. La neige tombait, épaisse et incessante, à travers les sapinières.

L'archiduc Jean, avec la principale colonne autrichienne, celle du centre, qui suivait la grande route, traversa la forêt et tenta de déboucher dans la clairière de Hohenlinden. Par deux fois, il fut repoussé. La lutte continuait, quand nos soldats virent hésiter et flotter la masse ennemie. « C'est le moment, dit Moreau à Ney : en avant ! » Et il fit charger Ney sur la tête de la colonne autrichienne.

Il savait ce qui causait le trouble de l'ennemi : c'était notre droite, qui, d'après ses ordres, avait tourné la forêt et prenait en queue la grande colonne autrichienne, à laquelle notre gauche faisait face. Le général Richepanse, laissant successivement derrière lui, régiment par régiment, le gros de notre droite pour contenir et repousser les corps ennemis qui arrivaient par les sentiers des bois, s'était lancé tête baissée, avec une seule demi-brigade (régiment), dans le défilé où s'entassait la grande colonne autrichienne. Il jeta dans cette masse une confusion effroyable. Infanterie, artillerie, bagages s'accumulaient et s'écrasaient les uns sur les autres. Richepanse et Ney, perçant,




Bataille de Hohenlinden.

chacun de leur côté, à travers cette cohue, se rejoignirent d'un bout à l'autre du défilé, et s'embrassèrent aux acclamations enthousiastes de leurs soldats. Canons et bagages restèrent, avec des milliers de prisonniers, entre les mains des Français.

La principale colonne ennemie était entièrement détruite ou dispersée.

Un autre gros corps autrichien, qui formait la droite de l'ennemi, escaladant tardivement le plateau vers le nord de la clairière, avait été, pendant ce temps, repoussé avec une vigueur héroïque par les troupes du général Grenier, très-inférieures en nombre sur ce point. Grenier rejeta ce corps du plateau dans la vallée.

Les autres colonnes ennemies furent battues en détail et chassées au delà de l'Inn. L'ennemi avait perdu près de 20,000 hommes et 87 canons.

Ce fut la plus belle journée de la vie de Moreau, et un second Marengo plus décisif, car il menait les Français à Vienne.

Rien ne pouvait plus arrêter les vainqueurs de Hohenlinden. Le 18 frimaire (9 décembre), Moreau fit franchir l'Inn, à quelques lieues plus haut, par le corps du général Lecourbe, qui, détaché pour observer les forces autrichiennes du Tyrol, n'avait pas pris part à la bataille. Moreau alla rejoindre Lecourbe avec le gros de l'armée. L'archiduc Jean, avec ce qu'il avait rallié de troupes, essaya de tenir dans une forte position sur la Salza, près de Salzbourg. Le 23 frimaire (14 décembre), Lecourbe et Decaen forcèrent le passage de la Salza. L'ar-

mée descendit des montagnes dans la grande vallée du Danube et pénétra dans l'Autriche proprement dite, chassant devant elle les débris de l'armée autrichienne. L'empereur François II avait rappelé au commandement l'archiduc Charles, quand tout était perdu. Le 30 frimaire (21 décembre), Moreau franchit la rivière d'Enns. Il était plus près de Vienne que ne l'avait été Bonaparte lors des conférences de Léoben. Il ne tenait qu'à lui d'entrer dans la capitale de l'Autriche et de se donner l'éclat d'un triomphe qui, pour la foule, eût entouré son nom d'un prestige égal à celui de Bonaparte.

Il eut la modération de ne pas le faire. Il accorda un armistice demandé par l'archiduc Charles, qui lui garantit que l'Autriche allait accepter les conditions de la France et se séparer de l'Angleterre (4 nivôse — 25 décembre).

L'absence de nouvelles de l'armée d'Italie et la position hasardée d'Augereau, qui, avec sa petite armée, avait poussé de Francfort jusqu'aux frontières de la Bohême et se trouvait aux prises avec des forces supérieures, avaient décidé Moreau à l'armistice. L'Autriche lui abandonnait entièrement la rive droite du Danube jusqu'à l'Enns, avec le Tyrol.

Les opérations militaires, contre l'ordinaire, avaient commencé cette fois moins promptement en Italie qu'en Allemagne. Celle de ces opérations qui était confiée au général Macdonald avait présenté des difficultés et des périls extrêmes. Bonaparte avait ordonné à Macdonald de franchir, en plein hiver, le massif très-élevé du Splügen, qui sépare les Grisons, c'est-à-dire le pays où sont les sources du Rhin, de la Valteline, c'est-à-dire de la vallée italienne de la haute Adda. Le passage du Saint-Bernard, qui avait tant frappé les imaginations, était peu de chose auprès de celui-là. Les soldats de Macdonald, gravissant sur des sentiers étroits et tournants, parmi des monceaux de neige et de glace, endurèrent des souffrances inouïes. Les ouragans et les avalanches, que Bonaparte n'avait pas rencontrés au Saint-Bernard, balayèrent et engloutirent des compagnies entières. Macdonald, aussi ferme que l'avait été à Gênes Masséna, soutint jusqu'au bout ses intrépides soldats.

Macdonald avait ordre de passer de la Valteline dans le Tyrol italien, afin de tourner l'armée autrichienne qui défendait la ligne du Mincio et de seconder ainsi l'attaque de front préparée par le général Brune. Il tourna d'abord un corps autrichien qui défendait les cols du mont Tonale, entre la Valteline et le Tyrol italien ; il descendit par les hautes vallées de l'Oglio et de la Chiese vers le nord du lac de Garda et l'Adig , et remplit ainsi pleinement ses périlleuses instructions (fin décembre 1800).

Les 4 et 5 nivôse (25-26 décembre), Brune força le passage du Mincio sur deux points, à Pozzolo et Mozzembano, après une lutte meurtrière. Le 11 nivôse (1er janvier), l'Adige fut franchi à son tour. La jonction s'opéra entre Macdonald et l'aile gauche de Brune. Le général autrichien Bellegarde, fort exposé, demanda un armistice. On était informé de celui qu'avait conclu Moreau. Brune consentit, et la suspension d'armes pour l'Italie fut signée à Trévise le 26 nivôse (16 janvier). Brune fit la faute de ne pas exiger qu'on lui livrât Mantoue.

Le Premier Consul refusa de ratifier la convention de Trévise, à moins que Mantoue ne fût remise immédiatement aux Français.

On avait continué de négocier à Lunéville pendant qu'on se battait en Allemagne et en Italie. Cobentzel avait enfin déclaré, le 10 nivôse (31 décembre), conformément à l'engagement pris par l'archiduc Charles, que l'Autriche consentait à traiter sans

l'Angleterre; mais il disputait pied à pied les conditions de la paix en Italie. Bonaparte fut inflexible. Il entendait que l'Autriche payât son obstination et nos nouvelles victoires. Il exigeait maintenant la ligne de l'Adige pour la république cisalpine, comme à Campo-Formio, et l'abandon de la Toscane par la maison d'Autriche. Il entendait donner la Toscane au prince de Parme, qui était de la branche des Bourbons d'Espagne, et réunir le duché de Parme à la république cisalpine. Il voulait que François II signât la paix comme empereur d'Allemagne aussi bien que comme chef de la maison d'Autriche, afin que nous n'eussions plus à debattre la question de nos frontières avec les princes allemands.

Cobentzel, après une résistance désespérée, céda à l'impérieuse volonté du Premier Consul, et signa, le 6 pluviôse (26 janvier), l'abandon de Mantoue. Le traité définitif fut conclu le 20 pluviôse an IX (9 février 1801). L'empereur François II, au nom de l'Allemagne, s'engageait à ne pas rétablir les fortifications des places de la rive droite du Rhin, Dusseldorf, Ehrenbreitstein, Philippsbourg, Kehl, Vieux-Brisach, que les Français devaient démolir avant de les rendre. La maison d'Autriche perdait le grand-duché de Toscane, que Campo-Formio avait laissé à l'un de ses archiducs; elle perdait les dédommagements qui lui avaient été promis en Allemagne. Le traité ne stipulait rien quant à Naples, à Rome et au Piémont. La France se réservait donc toute liberté d'action à l'égard de ces États.

Le Premier Consul pouvait désormais concentrer tous ses efforts contre l'Angleterre.

Nous avions eu, dans notre lutte avec les Anglais, un échec assez important, la perte de Malte. La garnison française, faute de ravitaillement, avait été obligée de capituler. Cette perte, et d'autres événements sur lesquels nous reviendrons, compromettaient fort l'Égypte. Mais ce qui se passait dans le nord de l'Europe semblait plus que compenser ces désavantages et avait beaucoup contribué à affermir Bonaparte dans ses résolutions vis-à-vis de l'Autriche.

Le Premier Consul avait compris tout le parti qu'on pouvait tirer du mécontentement du tsar contre les autres membres de la coalition. Paul I[er] ne s'était jeté dans la guerre qu'en vue d'une utopie contre-révolutionnaire, c'est-à-dire dans le but de rétablir l'ancien régime dans toute l'Europe. Il avait bientôt reconnu qu'il était la dupe de ses alliés, et que l'Autriche et l'Angleterre ne songeaient qu'à s'agrandir par des conquêtes aux dépens des anciens souverains encore plus que de la République française. Il s'était déjà, par le fait, retiré de la coalition en rappelant ses troupes.

Bonaparte espéra obtenir davantage. Il fit à Paul I[er] toutes sortes d'avances. Il avait entre les mains 7 à 8,000 Russes faits prisonniers par Masséna en Suisse et par Brune en Hollande. L'Angleterre et l'Autriche n'ayant pas voulu admettre un échange de prisonniers français contre les prisonniers russes, Bonaparte avait renvoyé ceux-ci sans conditions au tsar, avec leurs armes et leurs drapeaux.

Le tsar avait la prétention de relever l'ordre de Malte et de s'en faire le grand maître. Le Premier Consul lui offrit Malte, qui, alors, n'était pas encore tombée au pouvoir des Anglais, mais que nous n'espérions plus conserver. Paul I[er] accepta et se prit de sympathie pour Bonaparte, sans cesser de haïr la Révolution française. A travers toutes ses bizarreries, il lui restait assez de clairvoyance pour apercevoir que le 18 Brumaire était le contraire de la Révolution. Il expédia un envoyé à Paris chargé de poser les conditions du

rétablissement de la bonne harmonie entre la Russie et la France. C'étaient, avec la cession de Malte, la garantie de l'intégrité des États de Naples, de Bavière et de Wurtemberg, et la restauration du roi de Sardaigne.

Il n'y avait là de difficultés que pour le Piémont, que le Premier Consul était fort peu disposé à restituer. Il promit néanmoins, voulant à tout prix satisfaire le tsar et l'entraîner à des démarches décisives contre l'Angleterre. Les Anglais avaient commis, sur toutes les mers, des violences intolérables contre les neutres. Ils saisissaient, sur les navires neutres, toutes les marchandises appartenant à des citoyens des pays avec lesquels ils étaient en guerre; ils prétendaient que le moindre de leurs navires, un corsaire, avait le droit, pour saisir ces marchandises, de visiter tout convoi neutre, même escorté par des vaisseaux de guerre neutres. Ils prétendaient enfin qu'une simple déclaration de blocus, sans la présence réelle de navires établissant le blocus, suffisait pour interdire aux neutres l'accès du port soi-disant bloqué et pour autoriser la confiscation des navires neutres qui entreraient dans ce port. Leur but était de rendre le commerce maritime impossible à toutes les nations, afin de s'en attribuer le monopole.

Les États-Unis avaient eu la faiblesse de se soumettre aux exigences des Anglais, ce qui avait amené une rupture entre eux et la République française. Ils s'étaient repentis de cette faute, et, en ce moment même, ils se réconciliaient avec la France et s'engageaient à ne plus laisser violer à leur détriment le droit des neutres.

Pendant la guerre de l'Indépendance américaine, en 1780, la mère de Paul Ier, la grande Catherine, avait provoqué, dans le nord de l'Europe, une ligue des neutres, pour résister à la tyrannie maritime des Anglais. Le Premier Consul visait à renouveler avec Paul Ier l'œuvre de Catherine.

De récents excès des Anglais portaient au comble l'irritation contre eux dans le Nord. Ils avaient canonné et pris deux frégates danoises qui escortaient des navires marchands et qui ne voulaient pas les laisser visiter. Ils s'étaient emparés en trahison d'un bâtiment suédois, afin d'exécuter, à l'abri de son pavillon, un vrai coup de main de pirates dans le port de Barcelone. Une flotte anglaise, se présentant brusquement devant Copenhague, obligea le Danemark, surpris et hors de défense, à renoncer à faire escorter militairement ses convois de commerce (11 fructidor an VIII — 29 août 1800).

A cette violence contre le Danemark, le tsar répondit en mettant le séquestre sur les capitaux appartenant aux Anglais en Russie.

Sur ces entrefaites, Malte se rendit aux Anglais. Paul Ier réclama ce qu'il appelait son droit sur Malte. L'Angleterre refusa de lui livrer cette île. Il mit l'embargo sur les vaisseaux anglais dans les ports russes et proposa à la Suède, au Danemark et à la Prusse le renouvellement de la Ligue des neutres. Ces trois États signèrent le pacte (26-28 décembre 1800). Paul Ier proposa à la Prusse de s'entendre avec la Russie et la France pour régler les conditions de la paix générale. Tout semblait favoriser l'espoir qu'avait Bonaparte de retourner la coalition contre l'Angleterre.

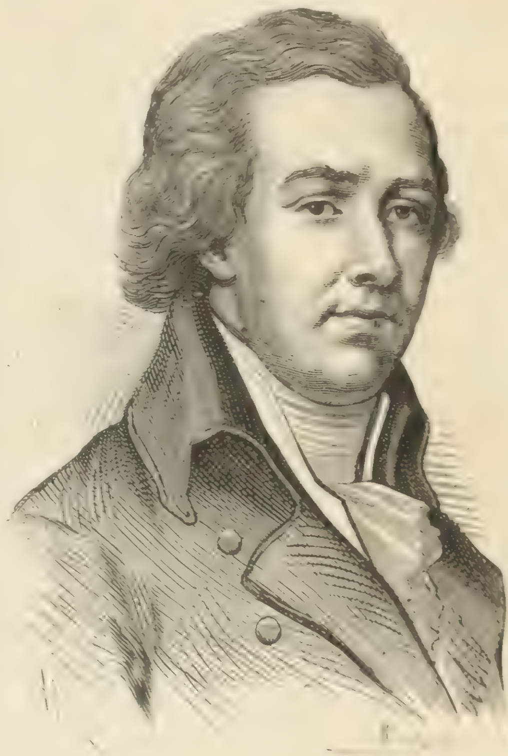
Tandis que le Nord se liguait contre les Anglais, le Premier Consul consolidait sa prépondérance en Italie et resserrait son alliance avec l'Espagne. Après la paix avec l'Autriche, il avait envoyé Murat avec une petite armée contre les Napolitains, qui avaient occupé l'État romain. La cour de Naples, épouvantée, subit les conditions que lui imposa la France : elle évacua l'État romain, promit de fermer les ports napolitains aux Anglais, céda à la France la

moitié qu'elle possédait de l'île d'Elbe, bonne position d'observation sur la côte de Toscane. Elle s'obligea, par un article secret, à recevoir un corps d'armée français dans le golfe de Tarente. Bonaparte en voulait faire une étape pour l'Égypte, afin de remplacer Malte autant que possible (27 ventôse an IX — 18 mars 1801).

Par un traité récent avec l'Espagne, Bonaparte avait promis à la reine Louise de Parme, qui menait tout sous le nom de son mari, le faible roi Charles IV, un royaume en Italie pour son neveu le prince de Parme (la Toscane), à condition que l'Espagne rendît à la France la Louisiane que lui avait cédée Louis XV, qu'elle fît don à la France de six vaisseaux de guerre, et s'entendît avec nous pour forcer le Portugal à rompre avec l'Angleterre. Il fut convenu qu'un corps d'armée de 25,000 Français coopérerait avec les Espagnols pour l'invasion du Portugal. De grands armements se faisaient dans nos ports et dans ceux de l'Espagne et de la Hollande, et inquiétaient l'Angleterre sur tous les points.

La situation de l'Angleterre était critique. Elle était tourmentée d'une disette résultant d'une mauvaise récolte et aggravée par la rupture avec les pays d'où l'Angleterre tirait ordinairement le supplément de grains qui lui était nécessaire. Les dépenses de la guerre étaient colossales : le budget anglais s'élevait cette année à 1723 millions, qui en vaudraient le double aujourd'hui. Il fallait emprunt sur emprunt. La dette publique dépassait douze milliards; Pitt l'avait augmentée, pour la guerre de la Révolution, de sept milliards et demi.

Les ressources de l'Angleterre, il est vrai, s'étaient accrues en proportion de ses dépenses. L'application de la vapeur à la fabrication industrielle décuplait, centuplait sa force productrice. Le développement de ses importations et de ses exportations était immense. Elle avait envahi, non-seulement les colonies de ses ennemis, mais le commerce du monde. Ses forces militaires et navales avaient été toujours croissant. Elle possédait plus de huit cents bâtiments de guerre, dont 120 vaisseaux de ligne et 240 frégates, montés par 120,000 matelots.



Pitt.

Son armée de terre, habituellement peu nombreuse, s'élevait à près de 200,000 hommes, sans les milices.

Il y avait cependant des symptômes alarmants. L'énorme accroissement des revenus publics s'arrêtait. Les impôts, cette année, commençaient à moins rendre. La misère du peuple était extrême et suscitait des émeutes et des pillages. L'opposition s'était ranimée dans le Parlement et bien plus encore dans le public. Il régnait contre Pitt une vive irritation. On lui reprochait d'avoir fait manquer la paix, quand elle était possible, avant Marengo et même depuis.

Pitt venait d'obtenir un grand, mais der-

nier succès, par l'union du Parlement irlandais aux Parlements d'Angleterre et d'Écosse. Le premier Parlement-Uni des trois royaumes s'était ouvert en janvier 1801. Mais Pitt avait acheté le consentement de l'Irlande par la promesse de faire révoquer les lois qui excluaient les catholiques des fonctions publiques et même d'une partie des droits civils. Le roi Georges III, protestant zélé, refusa de ratifier cet engagement. Pitt, qui d'ailleurs commençait à sentir l'impossibilité d'abattre l'ennemi contre lequel il avait engagé un duel à mort, donna sa démission (19 pluviôse an IX — 8 février 1801).

La retraite de cet homme redoutable produisit une vive impression en Europe et sembla une grande victoire pour Bonaparte.

Cet événement n'eut point cependant de conséquences immédiates. Le ministère qui succéda à Pitt continua les opérations qu'il avait préparées et pour remédier aux misères publiques et pour pousser énergiquement la guerre. Pitt avait répondu aux mesures agressives de Paul Ier en mettant l'embargo, dans les ports anglais, sur les navires russes, danois et suédois. Ses successeurs lancèrent vers la Baltique une flotte qu'il avait armée.

Le Nord entier était uni contre l'Angleterre. La Prusse avait été entraînée, partie par l'influence russe, partie par les promesses du Premier Consul quant aux indemnités en Allemagne. La Prusse s'était jointe à la Russie, au Danemark et à la Suède pour fermer aux Anglais les ports de la mer du Nord comme ceux de la Baltique. Elle avait occupé militairement le Hanovre, domaine héréditaire de la famille qui régnait en Angleterre. Le Danemark, de son côté, s'était saisi des ports de Hambourg et de Lubeck : le commerce de l'Allemagne était entièrement interdit aux Anglais.

Les puissances du Nord, si on leur laissait le temps d'armer leurs flottes et d'en opérer la jonction, pouvaient réunir jusques à 86 vaisseaux de ligne, masse très-inférieure sans doute en habileté manœuvrière aux Anglais, mais formidable par le nombre.

L'Angleterre n'avait de chances qu'en agissant sur les mers avec une vigueur et une rapidité foudroyantes, ainsi que le faisait la France dans la guerre continentale. Elle avait l'homme qu'il lui fallait dans Nelson. Il ne commandait qu'en second la flotte de la Baltique, mais il entraîna son chef, le vieil amiral Parker.

La flotte anglaise, forte d'une vingtaine de vaisseaux et d'une trentaine de frégates et de bâtiments légers, fit voile vers le Sund, le détroit qui sépare de la Suède la principale des îles danoises. Le détroit n'a qu'une bonne lieue de large (environ 4,600 mètres); mais, la côte suédoise étant faiblement armée, les Anglais passèrent avec peu de dommages et allèrent droit à Copenhague. Si la Russie et la Suède eussent envoyé en toute hâte ce qu'elles avaient de vaisseaux disponibles, Copenhague eût été inattaquable; mais les glaces retenaient encore ces escadres, et les Danois se trouvèrent réduits à leurs propres forces.

La flotte anglaise somma le Danemark de renoncer à la Ligue des neutres et d'ouvrir ses ports aux Anglais. Le prince régent de Danemark refusa. Nelson décida Parker à le laisser attaquer. Les Danois avaient pour principale défense une ligne de vaisseaux rasés, transformés en batteries flottantes, qui couvraient le port et la ville et s'appuyaient à un fort construit sur un banc de sable. Nelson, avec douze vaisseaux, passa entre les bancs derrière lesquels s'étendait cette ligne et vint la prendre à revers. Trois de ses vaisseaux échouèrent sur un banc. Il attaqua avec neuf vaisseaux et quelques frégates.

Ce fut une des plus effroyables luttes qu'on eût vues sur les mers. Deux des vaisseaux

rasés danois sautèrent avec leurs équipages; plusieurs autres étaient abîmés et s'en allaient à la dérive; mais les Anglais, de leur côté, avaient cruellement souffert, et une tentative de leurs frégates pour opérer un débarquement et prendre d'assaut le fort avait complétement échoué. Parker fit le signal de la retraite. Nelson feignit de ne pas l'apercevoir et envoya un parlementaire au prince régent de Danemark. Le prince, malheureusement, consentit à suspendre le feu des forts, au moment où Nelson allait être forcé de cesser l'attaque. Trois nouveaux vaisseaux anglais échouèrent un moment après sur les sables (2 avril 1801).

Pendant qu'on négociait, Nelson et Parker parvinrent à relever leurs vaisseaux échoués. Les Danois, ayant perdu leur ligne de vaisseaux rasés, craignirent les effets d'un bombardement pour la ville et pour l'escadre qui était entassée dans le port. Ils refusèrent d'abandonner la Ligue des neutres; mais ils consentirent à un armistice de quatorze semaines, pendant lequel les Anglais pourraient traverser, entre les bancs de sable, la passe où s'était livrée la bataille (passe Royale), pour se rendre dans la Baltique.

Une terrible nouvelle avait décidé le prince-régent de Danemark à subir cette convention. Le tsar Paul Ier était mort assassiné dans la nuit du 23 au 24 mars.

Le pouvoir absolu, épreuve impossible à soutenir pour les esprits les mieux équilibrés, avait troublé jusqu'à la démence la tête faible et violente de ce malheureux prince. On peut dire qu'il faisait follement même les choses raisonnables. Il n'était pas sans avoir rendu des services à la Russie : il avait réorganisé l'armée, en assez mauvais état sur la fin du règne de sa mère, et l'idée d'une alliance avec la France pour assurer l'équilibre de l'Europe et la liberté des mers était en elle-même fort soutenable. Mais il avait embrassé cette idée par un caprice impétueux et non par une pensée réfléchie. La brusquerie de sa rupture avec l'Angleterre avait blessé dans leurs intérêts les grands propriétaires russes, habitués à vendre aux Anglais leurs grains, leurs bois et leurs chanvres; et, tandis qu'il mécontentait ainsi d'une manière générale la haute classe, il s'était aliéné individuellement tout ce qui l'entourait, par son humeur fantasque et tyrannique. Personne n'était assuré de n'être pas envoyé en Sibérie par une boutade de maniaque. Paul Ier défaisait le soir ce qu'il avait fait le matin, élevait l'un, écrasait l'autre, sans qu'on sût pourquoi : c'était à donner le vertige. On le définissait en trois mots : « Ordre, contre-ordre et désordre. »

Dans un pays où tout dépend de la fantaisie d'un seul homme, on en vient aisément à l'idée qu'on peut tout changer en faisant disparaître cet homme. Avec le despotisme de l'Asie, subsistaient encore à cette époque chez les Russes les mœurs violentes des cours d'Asie. Le gouverneur de Pétersbourg, Pahlen, le ministre des affaires étrangères, Panin, et le général Beningsen, Allemand au service de la Russie, résolurent la perte du tsar. Pahlen démontra au fils aîné de Paul Ier, le grand-duc Alexandre, que le tsar perdait la Russie. Alexandre finit par consentir à ce qu'on « déposât » son père. Il était jeune et sans expérience, et s'imaginait qu'on pouvait ôter le trône à un empereur de Russie sans lui ôter la vie. Pahlen et Beningsen, à la tête d'une troupe de généraux et d'officiers, pénétrèrent, une nuit, dans le palais impérial. Bientôt après, Pahlen alla annoncer au grand-duc Alexandre que son père n'existait plus. Le grand-duc, épouvanté, bouleversé, fut entraîné et présenté aux troupes par les meurtriers de son père. Ainsi commença le règne d'Alexandre Ier.

La mort tragique de Paul Ier délivrait l'Angleterre d'un grand péril et portait un rude coup à la politique du Premier Consul. Il n'est pas sûr toutefois que la France y

ait autant perdu qu'on l'a pensé communément, et que l'alliance franco-russe eût assez duré pour donner les fruits qu'on en attendait. On ne pouvait compter sur rien avec un maniaque tel que Paul Ier, et il eût très-probablement exigé de Bonaparte, pour prix de son concours, des conditions que celui-ci n'eût jamais consenties. Il prétendait tout d'abord faire rétablir le roi de Sardaigne en Piémont, faire rompre les conditions du dernier traité avec Naples et rendre l'Égypte au sultan.

Le nouveau ministère anglais, Addington et ses collègues, comprenaient que le temps de la politique à outrance était passé : ils virent dans la mort du tsar une occasion et un moyen de transaction pacifique. Ils relâchèrent les vaisseaux des neutres retenus dans les ports anglais. Ils interdirent à Nelson toute opération offensive dans la Baltique, si les flottes des puissances du Nord ne cherchaient pas à effectuer leur jonction, et lui ordonnèrent de laisser circuler les bâtiments de commerce. Cet armistice fut accepté par le nouveau gouvernement russe et par les États scandinaves.

Les hommes qui avaient fait disparaître Paul Ier par un moyen si atroce n'avaient pas entendu revenir à l'alliance anglaise contre la France, et ce fut une politique de paix qu'ils inaugurèrent par un assassinat. Le sentiment personnel du jeune tsar Alexandre était la neutralité. Il modéra, d'une part, les prétentions qu'avait eues son père vis-à-vis de la France, et, de l'autre part, il traita avec les Anglais. Il abandonna une partie des droits des neutres et consentit que les Anglais pussent faire visiter, dans tous les cas, les convois du commerce par leurs navires de guerre, et qu'ils pussent saisir la marchandise ennemie, à moins qu'elle n'eût été achetée par un commerçant neutre.

L'Angleterre, de son côté, sacrifia une partie du système de Pitt : elle admit que les neutres pouvaient commercer avec les ports des États belligérants et y porter toute espèce de marchandise, excepté la contrebande de guerre, et qu'on ne pouvait leur interdire que les ports effectivement bloqués (17 juin 1801). La Prusse, le Danemark et la Suède furent invités à adhérer à cette convention. Leur acceptation n'était pas douteuse.

Le gouvernement anglais, en dissolvant la Ligue des neutres par des concessions réciproques, ne visait plus à pousser jusqu'au bout le duel engagé par Pitt avec le gouvernement de la France. L'opinion publique voulait la paix. Le ministère Addington avait fait à son tour des avances au Premier Consul, antérieurement à l'attaque de Copenhague et à la mort de Paul Ier. Dès le 21 mars 1801, il avait informé le gouvernement français que le roi d'Angleterre était prêt à envoyer en France un plénipotentiaire pour traiter de la paix. Georges III, ennemi acharné de la Révolution française, était, comme Paul Ier, par esprit réactionnaire, favorable à Bonaparte. Pitt lui-même, qui gardait dans le Parlement une haute influence, ne s'opposait plus à la paix et comprenait que l'Angleterre se lassait de sacrifices sans terme.

Le ministre des affaires étrangères d'Angleterre fit savoir que, désormais, le cabinet anglais ne favoriserait aucune trame contre le gouvernement actuel de la France. Le Premier Consul accueillit bien ces ouvertures et préféra, à une négociation d'apparat en France, des conférences à Londres entre un agent français, Otto, et le ministre des affaires étrangères, lord Hawkesbury, pour s'assurer s'il y avait moyen de s'entendre sur les préliminaires.

Les dispositions du Premier Consul se modifiaient relativement à l'Angleterre depuis qu'il voyait s'échapper de ses mains l'arme puissante de la Ligue des neutres. L'opinion publique, si excitée contre l'Angleterre par l'attitude de Pitt, revenait main-

tenant à la paix, chez nous comme chez les Anglais. Bonaparte sentait l'inconvénient de froisser l'opinion et inclinait, sinon à une paix solide et durable, du moins à une sorte de trêve qui lui donnât le loisir de travailler à la réorganisation intérieure de la France, en d'autres termes, à l'affermissement et au développement de son pouvoir, trop limité encore à son gré.

Les pourparlers commencèrent en germinal an IX (avril 1801). Ils n'allèrent pas vite. On n'était, ni d'un côté ni de l'autre, pressé de conclure, parce qu'on attendait, en Égypte et en Portugal, des événements que chacune des deux parties espérait voir tourner à son profit et qui devaient notablement influer sur les conditions de la paix.

Il faut résumer ici, quant à l'Egypte, ce qui s'était passé depuis le brusque départ de Bonaparte.

Ce départ avait consterné et indigné l'armée, que son chef abandonnait après l'avoir entraînée dans cette contrée lointaine. Personne n'avait été plus irrité que le général même auquel Bonaparte avait laissé le commandement sans le consulter ni le prévenir, Kléber. Depuis qu'il avait étudié de près Bonaparte, Kléber le jugeait avec une extrême sévérité : il avait apprécié son profond égoïsme, en l'entendant dire « qu'il jouait avec l'histoire, » c'est-à-dire qu'il jouait avec les destinées des hommes et avec les destinées de la patrie. Kléber exposa nettement ses sentiments et ceux de l'armée à l'égard de Bonaparte, dans une dépêche destinée au Directoire et qui fut remise à l'homme qui venait de renverser le Directoire, à celui-là même que dénonçait Kléber.

La dépêche de Kléber, du 4 vendémiaire an. VIII (26 septembre 1799), dépeignait sous un jour très-sombre la situation de l'armée et celle de l'Egypte, affirmait qu'on ne pouvait s'y maintenir longtemps contre la coalition des Turcs, des Anglais et des Russes, et qu'il fallait essayer de négocier avec le sultan une occupation mixte de l'Égypte par les Turcs et les Français.

Bonaparte, devenu Premier Consul, dissimula la colère que lui causait la lettre de Kléber, le confirma dans le commandement et ne lui envoya aucune défense de négocier, ce qui paraît indiquer qu'il jugeait lui-même la situation fort critique en Egypte.


Kléber.

Kléber entama des pourparlers avec le grand vizir, qui rassemblait une nouvelle armée en Syrie pour envahir l'Égypte. L'idée d'une occupation mixte n'était point pratique; Kléber en vint bientôt à négocier l'évacuation pure et simple. C'était aller bien vite et bien loin. Kléber avait l'humeur chagrine et voyait volontiers les choses en noir. Le péril était moins imminent que ne l'affirmait sa dépêche au Directoire. Nous n'avions encore affaire qu'aux Turcs : il n'y avait point à proximité

de forces militaires anglaises ni russes. La véritable excuse de Kléber, c'est l'invasion dont il croyait la France menacée. Il connaissait nos revers de la campagne de 1799, et n'avait pas les nouvelles des victoires qui les avaient réparés. Il n'aspirait qu'à courir défendre le sol de la patrie avec ses camarades de l'armée d'Orient.

Kléber se laissa donc entraîner à signer, avec le grand vizir et le commodore anglais Sidney Smith, un traité, d'après lequel l'armée française devait, sous trois mois, évacuer l'Égypte sur des bâtiments de transport fournis par le grand vizir (21 janvier 1800).

La convention commençait à s'exécuter : plusieurs places avaient déjà été remises aux Turcs, et le général Desaix, qui avait souscrit à grand regret la convention, était parti pour la France, lorsqu'arriva une défense du gouvernement anglais d'accorder aucune capitulation, si notre armée ne se rendait prisonnière. Sidney Smith avait outre-passé ses pouvoirs.

Kléber fit mettre à l'ordre du jour de l'armée la dépêche du gouvernement anglais, en y ajoutant ces quelques mots : « Soldats, on ne répond à de telles insolences que par des victoires ; préparez-vous à combattre ! »

Le héros de Mayence et de la Vendée se retrouvait tout entier.

Il laissa une petite garnison dans la citadelle et dans les forts du Caire, et marcha, avec 10,000 hommes, contre le grand vizir, qui en avait 80,000 et qui n'était plus qu'à quelques lieues du Caire.

La rencontre eut lieu près des ruines de l'antique cité d'On, appelée par les Grecs Héliopolis (la ville du Soleil), et qui avait été le principal foyer de la science et de la religion égyptiennes (29 ventôse an VIII — 20 mars 1800).

Les Français défirent et dispersèrent deux premiers corps turcs, puis allèrent au-devant du gros de l'armée. On revit la bataille des Pyramides, avec cette différence que les Français étaient moins nombreux et les ennemis en bien plus grand nombre. Le résultat fut le même. Les masses confuses de la cavalerie turque enveloppèrent en vain nos carrés d'infanterie : elles furent rompues et balayées par la canonnade et la fusillade. Les immenses bagages de l'ennemi restèrent entre les mains des Français. Kléber poursuivit le grand vizir jusqu'à l'entrée du désert de Syrie et dissipa entièrement l'armée ennemie. Les Bédouins achevèrent l'armée turque en pillant ses débris, comme ils auraient pillé les Français, s'ils eussent été vaincus.

Kléber envoya un détachement reprendre les places du Delta du Nil, qu'avaient occupées les Turcs ou qui s'étaient révoltées, et retourna au Caire, où une grande insurrection avait éclaté. Une partie de l'avant-garde turque, battue par nos troupes, avait couru vers le Caire, pendant que Kléber allait attaquer le grand vizir. La population du Caire s'était jointe aux Turcs ; mais la petite garnison française s'était vaillamment défendue, et les renforts envoyés du champ de bataille d'Héliopolis par Kléber étaient arrivés à temps. Kléber rentra au Caire le 6 germinal (27 mars). La résistance des insurgés, renforcés de plusieurs milliers de Turcs, fut beaucoup plus acharnée et plus prolongée qu'à l'époque de la première révolte du Caire. Une grande partie de cette vaste cité fut reprise, rue par rue, avec le fer et le feu. Les Turcs capitulèrent enfin, et les habitants se soumirent.

Kléber aurait eu le droit d'être rigoureux. Les insurgés avaient massacré beaucoup de chrétiens d'Égypte, d'Européens et même d'Arabes qui avaient servi les Français. Kléber, cependant, fut plus clément que n'avait été Bonaparte. Il amnistia les habitants du Caire moyennant une forte amende.

Les Français avaient ressaisi leur ascendant. Toute l'Égypte rentra sous leur domination, et le plus vaillant de leurs adversaires, le chef mameluk Mourad-Bey, préférant les Français aux Turcs, puisque les Mameluks ne pouvaient plus régner en Égypte, traita avec Kléber et devint notre auxiliaire fidèle. Cet exemple prouvait que, si l'espoir qu'avait eu Bonaparte de soulever en masse l'Orient musulman était chimérique, il y avait possibilité de s'y faire quelques amis.

Ce qui semblait rendre impossible aux Français de se maintenir longtemps en Égypte, c'est que la victoire même les usait, puisqu'ils ne pouvaient réparer leurs pertes par les renforts que les flottes anglaises empêchaient d'arriver jusqu'à eux. Il y avait cependant moyen d'y suppléer jusqu'à un certain point, quoique d'une façon très-imparfaite : Kléber recruta parmi les chrétiens d'Égypte et parmi les noirs de l'intérieur de l'Afrique. Ces derniers, une fois enrégimentés et disciplinés, deviennent des soldats braves et fidèles. Kléber réorganisa l'administration, fit travailler à la fortification des places, et se mit en mesure de repousser vigoureusement toute agression nouvelle. S'il continuait à douter de la conservation définitive de l'Égypte, il se sentait du moins en état de la défendre avec succès quant à présent, et il savait que la France n'avait plus besoin de son épée pour la défense de nos frontières.

Une catastrophe imprévue nous enleva tout à coup les fruits de la glorieuse journée d'Héliopolis, en nous enlevant le héros qui nous avait donné cette victoire. Kléber fut poignardé, le 25 prairial an VIII (14 juin 1800), par un fanatique musulman.

Ce malheur fut irréparable, par la faute de Bonaparte. Il y avait, dans l'armée d'Egypte, deux hommes supérieurs : Kléber et Desaix. Bonaparte préférait Desaix entre tous ses lieutenants, parce que celui-ci s'était pris d'un enthousiasme désintéressé pour son génie militaire, et qu'il savait pouvoir compter entièrement sur lui. Il l'avait donc rappelé d'Égypte, où il était si nécessaire, pour l'avoir auprès de lui, et Desaix était mort à Marengo le jour même où Kléber tombait sous le poignard d'un assassin.

Desaix seul eût été capable de remplacer Kléber. Ce fut l'incapable Menou qui lui succéda à l'ancienneté. A la faute d'avoir rappelé Desaix, le Premier Consul en ajouta une seconde : ce fut de confirmer le commandement à Menou. Ce général était dévoué à la personne de Bonaparte et à la conservation de l'Égypte. La bonne volonté ne suffisait pas. Menou détraqua l'administration par son activité brouillonne et ne sut pas continuer les plans de Kléber pour mettre l'Égypte en défense. Il n'inspirait aucune confiance aux soldats, et le moral de l'armée, si raffermi naguère, recommença de s'ébranler. De temps à autre, quelque navire isolé échappait aux Anglais et apportait de petits secours avec de grandes promesses du Premier Consul; mais ces promesses ne se réalisèrent pas. L'amiral Ganteaume, celui qui avait ramené Bonaparte à Toulon, avait eu ordre de conduire une escadre française en Egypte, tandis que d'autres escadres franco-espagnoles devaient attirer ailleurs l'attention des Anglais. Ganteaume ne réussit pas à exécuter sa mission, et, au lieu d'un renfort français, ce fut un corps d'armée anglais qui descendit près d'Aboukir le 17 ventôse an IX (8 mars 1801).

Ce corps d'armée se composait d'environ 18,000 hommes, partie Anglais, partie mercenaires à la solde de l'Angleterre. Kléber et Desaix, s'ils eussent vécu, eussent massé tout ce qui nous restait de forces pour aller droit aux Anglais, sans se soucier de quelques milliers de Turcs rassemblés en Syrie ni d'un débarquement annoncé de troupes

anglo-indiennes par la mer Rouge. Une victoire sur le principal corps anglais décidait de tout.

Menou s'entêta à disperser sa petite armée



Mourad-Bey.

sur les divers points menacés. Le général Friant, qui commandait à Alexandrie, fit en vain des efforts héroïques, avec une poignée d'hommes, pour empêcher le débarquement de l'armée anglaise.

Renforcé par le général Lanusse, il renouvela le combat, quelques jours après, avec 5,000 hommes contre 16,000. Friant et Lanusse ne purent rompre cette masse. Menou arriva enfin, et nous eûmes à mettre en ligne une dizaine de mille hommes contre 17 ou 18,000. Cette force eût plus que suffi lors du premier et même du second combat; mais, maintenant, l'ennemi était solidement posté et avait réuni toutes ses ressources. Nos troupes furent admirables d'élan et de persévérance ; mais la mort du brave général Lanusse fit manquer une attaque qu'il dirigeait contre des redoutes ennemies, et Menou ne sut pas soutenir notre cavalerie, qui, par une charge magnifique, avait percé à travers l'infanterie anglaise (30 ventôse-21 mars).

Les Français se retirèrent en bon ordre ; mais, dès ce jour, l'Égypte était perdue. Notre petite armée devait être inévitablement enveloppée entre les Anglais, renforcés de 6,000 Albanais, les Turcs, qui devaient finir par avoir une trentaine de mille hommes, et 6,000 Anglo-Indiens venant par la mer Rouge. Notre armée se trouva enfin coupée en deux, le gros s'enfermant dans le Caire, le reste dans Alexandrie. Ces vaillants débris se défendirent assez longtemps encore, quoique sans espérance. On dut capituler pour le Caire le 8 messidor (27 juin). Alexandrie capitula le 2 septembre. Nos troupes évacuèrent les unes après les autres l'Égypte, à condition d'être transportées en France avec les honneurs de la guerre.

La dernière chance de disputer de nouveau quelque jour l'Inde aux Anglais disparaissait. Les résultats politiques et militaires de l'expédition d'Egypte étaient perdus; mais les résultats scientifiques devaient être immenses. L'armée d'Égypte avait échoué après de merveilleux exploits. L'Institut d'Égypte a complétement réussi, et bien au delà de ce qu'on pouvait prévoir à l'époque où nous avons perdu notre conquête. L'ouvrage célèbre que publièrent sur l'Egypte les savants et les artistes de l'expédition et qui attira sur les antiquités égyptiennes l'intérêt universel, ce livre monumental, qui est encore aujourd'hui l'un des principaux ornements de nos bibliothèques publiques, n'a été, en quelque sorte, qu'une introduction aux grandes choses que devait accomplir la science française. En perdant l'Inde moderne, la France, naguère, en avait rapporté, par Anquetil, la révélation de l'Inde



Combat sur le rivage d'Aboukir.

et de la Perse antiques. C'était encore la France qui, maintenant, allait, par Champollion et ses successeurs, révéler l'ancienne Égypte aux historiens et aux philosophes. Le monde ne soupçonne pas encore aujourd'hui toute la portée de ces découvertes ni toute l'influence qu'elles exerceront sur le mouvement des idées et sur la marche de l'esprit humain.

Au moment où l'on commençait à recevoir en France de mauvaises nouvelles d'Egypte, 30,000 Espagnols, soutenus par 15,000 Français, envahissaient le Portugal, et le contre-amiral Linois et le capitaine Troude livraient aux Anglais, dans le voisinage de Gibraltar, de beaux combats qui relevaient moralement notre marine. Le prince de Parme, neveu de la reine d'Espagne, venait à Paris recevoir des mains du Premier Consul la couronne d'Etrurie. Bonaparte disposait ainsi de la Toscane pour en faire un royaume sous le vieux nom d'Étrurie, sans songer le moins du monde à consulter les Toscans. Il se plaisait à faire un roi. Cela rappelait l'ancienne Rome, qu'il prétendait renouveler.

Les négociations entre la France et l'Angleterre, qui languissaient depuis le printemps, devinrent plus actives vers l'été. On ne savait pas encore la capitulation du Caire, L'Angleterre proposa l'évacuation réciproque de l'Égypte par les Français et les Anglais, et la restitution de ce pays au Sultan. L'Angleterre prétendait garder Malte, ne voulant pas rendre l'île de Ceylan à la Hollande, et voulait garder une des îles qu'elle

avait enlevées soit à la France soit à l'Espagne, dans les Antilles.

Le Premier Consul répondit que, si les Anglais prenaient maintenant le dessus en Egypte, lui, de son côté, avait le Portugal dans la main, ce qui faisait compensation. Il consentait à évacuer l'Égypte, mais pourvu que l'Angleterre évacuât Malte et ne gardât rien de ses conquêtes aux Antilles.

Le négociateur anglais répondit d'une façon assez singulière quant au Portugal. Il dit que, si la France s'emparait de ce pays, l'Angleterre prendrait les colonies portugaises, le Brésil et le reste. C'était une étrange façon de défendre un allié que d'achever de le dépouiller.

Bonaparte ne céda pas et donna beaucoup de retentissement aux armements maritimes qu'il préparait sur la côte de Boulogne. Il réunissait aux environs de cette ville une flottille de chaloupes canonnières destinée à une descente en Angleterre si les négociations échouaient. Il publia en même temps dans son journal officiel, *le Moniteur*, des articles écrits de sa propre main, où il s'adressait avec éloquence et avec habileté à l'opinion de l'Europe : il rejetait la prolongation de la guerre sur Pitt et ses anciens collègues, qu'il représentait comme paralysant la bonne volonté de leurs successeurs.

Le ministère anglais fit l'importante concession de renoncer à Malte ; mais il persistait à demander une des Antilles, l'île espagnole de la Trinité.

Les hostilités continuant toujours pendant les pourparlers, l'opinion publique anglaise, qui commençait à s'inquiéter des menaces de descente, poussa le gouvernement à prendre l'offensive dans le Pas-de-Calais. Nelson, rappelé de la Baltique, avait été mis à la tête d'une escadre de bâtiments légers équipée afin d'assaillir nos canonnières. Le 16 thermidor (4 août), il essaya de bombarder de loin notre flottille et n'obtint aucun résultat. Le 28 thermidor (16 août), il reparut avec une division navale plus nombreuse et tenta d'enlever à l'abordage, pendant la nuit, notre ligne de chaloupes canonnières et de bricks. L'abordage fut partout repoussé avec de grandes pertes pour les assaillants. Plusieurs des chaloupes anglaises, au lieu de prendre les nôtres, furent prises ou coulées. Les Anglais durent se retirer au point du jour, en laissant de nombreux cadavres flottant sur l'eau. C'était un échec singulièrement irritant pour « l'invincible » Nelson. Nos marins et nos soldats avaient été supérieurement exercés par le commandant de la flottille, Latouche-Tréville.

Cet échec augmenta en Angleterre le désir de la paix et n'accrut pas les prétentions du Premier Consul. Il était mécontent de la cour d'Espagne, qui venait de traiter avec le Portugal, en lui imposant, à la vérité, l'obligation de fermer ses ports aux Anglais, mais sans stipuler une occupation militaire que Bonaparte jugeait indispensable pour peser sur le gouvernement anglais. Bonaparte consentit à laisser à l'Angleterre l'île espagnole de la Trinité, importante par sa position près des côtes du continent sud-américain.

Les préliminaires de paix furent signés à Londres le 9 vendémiaire an X (1er octobre 1801).

L'Angleterre restituait à la France et à ses alliés, l'Espagne et la Hollande, toutes les conquêtes maritimes qu'elle avait faites, à l'exception des îles de Ceylan et de la Trinité. Elle nous rendait l'île de la Martinique ; elle promettait de restituer à la Hollande le Cap de Bonne-Espérance et la Guyane hollandaise ; à l'Espagne, l'île de Minorque avec la fameuse citadelle de Port-Mahon ; à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, l'île de Malte. La France renonçait à l'Egypte, qui retournait à la Turquie. La France évacuait les Etats romains

et napolitains. L'Angleterre évacuait les positions qu'elle avait occupées dans la Méditerranée et dans l'Adriatique.

Le traité ne disait pas, mais constatait implicitement que la France reconnaissait à l'Angleterre l'empire de l'Inde, et que l'Angleterre nous reconnaissait l'acquisition de la Belgique et du Rhin; il n'était pas question des États que dominait notre influence et qu'occupaient nos armées : la Hollande, la Suisse, la Haute-Italie. Il n'était pas question non plus du droit des neutres ni des relations commerciales entre la France et l'Angleterre. Le second consul Cambacérès, à la réception des préliminaires, dit qu'il faudrait ajouter au traité de paix un traité de commerce, et que le second traité assurerait le premier. Bonaparte se récria vivement en déclarant qu'il ne voulait pas sacrifier l'industrie française.

Il restait là, ainsi que dans certaines clauses du traité sur Malte et sur d'autres points, des nuages qui voilaient l'avenir; mais l'opinion ne s'y arrêta pas, et la joie fut générale dans les deux pays.

Le peuple anglais mit dans ses démonstrations cet emportement qui le caractérise; il était comme ivre d'allégresse. Il détela et traîna les voitures des négociateurs français et cria, avec une espèce de fureur : « Vive Bonaparte ! » La satisfaction de la France, moins impétueuse, mais non pas moins profonde, fut complétée par les traités de paix qui furent conclus peu après avec la Turquie et avec la Russie; pour celle-ci, ce n'était que la régularisation d'une paix depuis longtemps rétablie en fait.

Des fêtes splendides célèbrèrent, à Paris et à Londres, le rétablissement de la paix générale, sans attendre la signature définitive du traité. Au banquet du lord maire, on but « au premier consul Bonaparte, à la liberté, au bonheur de la République française ! »

A Paris, la fête de la paix fut donnée le 18 brumaire, afin d'identifier, aux yeux de tous, la victoire et la paix avec la révolution qui avait donné le pouvoir à Bonaparte. Une foule d'Anglais de distinction étaient accourus à Paris, et le public fut pour eux plein de prévenances et de courtoisie.

La France rêvait la fin de tous les maux, la fin de toutes les luttes extérieures et intérieures. Après dix ans d'efforts et de sacrifices inouïs, elle voyait la guerre de la Révolution terminée dans la grandeur et dans la gloire, et son enthousiasme pour l'homme auquel elle attribuait l'heureuse issue de cette crise immense était sans bornes.

La guerre de la Révolution, en effet, était finie, et les guerres nouvelles dont l'opinion publique n'apercevait pas l'imminence devaient avoir un autre caractère et un autre but. La France républicaine avait atteint le plus haut degré de puissance qu'eussent jamais rêvé les hommes d'État de l'ancienne monarchie dans leurs aspirations les plus hardies. Elle avait dépassé ce que souhaitaient pour elle les grands défenseurs de la Révolution, Danton, Carnot, Merlin de Thionville, qui eussent préféré une plus prompte paix. Ayant atteint les limites de la vieille Gaule, patrie de nos aïeux, elle n'avait plus qu'à se fortifier dans sa situation nouvelle en s'attachant, par les idées, par les sentiments, par les intérêts, la Savoie, la Belgique et la rive gauche du Rhin, comme elle s'était attaché l'Alsace et la Lorraine. Elle devait rendre à eux-mêmes, à leur développement naturel et spontané, les petits peuples voisins qu'elle dominait en ce moment : la Hollande, la Suisse, les Etats de la Haute-Italie, tout en continuant à les protéger contre toute force étrangère. Elle devait enfin rentrer dans une attitude sincèrement pacifique vis-à-vis des grands États, quelle que fût la forme de leur gouvernement.

Ce programme, précis et limité dans sa

grandeur, conçu en vue des intérêts permanents et du développement historique de la France, pouvait-il être adopté et suivi par l'homme auquel la France avait livré son sort et qui poursuivait l'accomplissement, non pas des destinées de la France, mais de ce qu'il croyait être sa propre destinée?

La foule pouvait le croire, mais non pas les esprits pénétrants qui avaient étudié de près cet homme.

Un agent prussien, qui observait avec sagacité la marche des événements en France, écrivait à sa cour : — « Ce sur quoi vous ne devez pas vous abuser, c'est que le dernier pas qu'il reste à faire à Bonaparte pour parvenir jusqu'au trône ne pourra être fait qu'à la suite de nouvelles victoires. Donc, veuillez bien considérer que la prétendue paix d'Amiens, c'est encore la préparation à la guerre. »

Le traité, dont les préliminaires avaient été signés à Londres, venait d'être conclu définitivement, le 4 germinal an X (25 mars 1802), dans un congrès tenu à Amiens.

Bien des incidents survenus durant le cours des négociations étaient de nature à faire déjà pressentir aux hommes politiques que la paix ne serait qu'une trêve.

## CHAPITRE XXII

CONSULAT (SUITE). — ADMINISTRATION DU PREMIER CONSUL. CONCORDAT. CODE CIVIL. — CONSULAT A VIE.

(Vendémiaire an IX Fructidor an X. — Octobre 1800-15 Août 1802.)

Nous avons suivi sans interruption le cours des événements militaires et diplomatiques jusqu'à ce rétablissement de la paix générale qui suscita tant d'espérances et tant d'illusions. Il nous faut maintenant retourner un peu en arrière pour voir se développer les conditions nouvelles de la France et la politique du régime consulaire à l'intérieur.

Nous avons déjà mentionné quelques-unes des mesures adoptées par le Premier Consul pour relever le crédit et les finances. Il s'appliqua, avec sa décision et son activité habituelles, à favoriser le mouvement de travail et de production qui avait reparu sous le Directoire. Il commença de pourvoir à la réparation des routes, fort négligées pendant nos grandes crises. Il fit reprendre et achever des canaux commencés vers la fin de l'ancien régime, ceux de Saint-Quentin, entre la Somme et l'Escaut, de l'Ourcq, entre la Marne et la Seine, et d'Aigues-Mortes à Beaucaire; puis il fit percer le grand canal qui traverse toute la Bretagne de Nantes à Brest. Il fit ouvrir, à travers le Valais, qu'occupaient les troupes françaises, la fameuse route du Simplon, qui descend par l'extrémité du Lac Majeur sur Milan. Il fit entamer trois autres routes de France en Italie, par le Mont-Cenis, de Savoie en Piémont, par le Mont-Genèvre, de Dauphiné en Piémont, par le Col de Tende, de l'ancien comté de Nice en Piémont. Le but était, avant tout, de faciliter la descente de nos armées en Italie; mais le commerce, les relations internationales, y devaient trouver leur profit.

Ce n'était rien que de construire ou de réparer des chemins, si l'on n'en assurait la sécurité. Les chemins, durant la dernière période de la guerre contre l'Autriche, étaient plus que jamais infestés par le brigandage. Les propriétaires de campagne, et, plus particulièrement, les fonctionnaires et les acquéreurs de biens nationaux, étaient assaillis et souvent assassinés chez eux. Les « chauffeurs » ont gardé dans la mémoire



Répression du brigandage.

du peuple une lugubre renommée. On appelait ainsi les brigands, parce qu'ils brûlaient les pieds des malheureux qu'ils surprenaient chez eux la nuit, pour les forcer de livrer leur argent caché. Le brigandage, recruté des « compagnons de Jésus » dans le Midi ainsi que des chouans dans l'Ouest, désolait la moitié de la France.

Le Premier Consul recourut aux moyens les plus énergiques. Il fit parcourir les départements par de petits corps d'armée divisés en nombreux détachements et accompagnés de commissions militaires, qui jugeaient et exécutaient sommairement les bandits. C'était là le violent et unique remède qui pût extirper le brigandage dans les contrées où ce fléau avait grandi au point de rendre impossible la justice ordinaire. La terreur était poussée à tel point, qu'on ne trouvait plus ni témoins ni jurés.

Les moyens militaires réussirent. On fusilla plusieurs centaines de brigands. Le reste se dispersa. La circulation se rétablit.

En même temps qu'il écrasait les débris des chouans transformés en « chauffeurs, » Bonaparte faisait toute sorte d'avances aux émigrés et aux prêtres. Un nouvel arrêté consulaire, du 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800), venait de retrancher définitivement de la liste des émigrés toutes les personnes qui en avaient été rayées par une autorité quelconque dans les derniers temps, et toutes les femmes et enfants, ainsi que les prêtres qui avaient quitté le territoire pour obéir aux lois qui les bannissaient. La grande liste des émigrés, qui avait compris

jusqu'à 145,000 noms, était réduite aux hommes qui avaient porté les armes contre la France, qui avaient reçu des grades des gouvernements étrangers ou qui exerçaient des fonctions dans la maison des princes exilés. Les émigrés radiés devaient promettre fidélité à la Constitution et rester sous la surveillance de la haute police jusqu'à la paix générale et un an après; ceci, afin de protéger les acquéreurs de biens nationaux, que les émigrés rentrés commençaient de tous côtés à obséder et à menacer.

Il n'y avait point à blâmer l'arrêté en lui-même : le Premier Consul était en droit de le présenter comme une mesure de justice et d'humanité ; mais ce qui pouvait légitimement inquiéter, c'était l'accueil caressant qu'il faisait et la préférence qu'il témoignait aux hommes de l'ancien régime, courtisans ou prêtres réfractaires. Il circulait de lui des mots significatifs. — « Il n'y a, disait-il en parlant des gens de l'ancienne cour, il n'y a que les hommes de cette classe qui sachent servir. » — Un autre jour, il s'écriait en plein conseil d'État : « Avec mes préfets, mes gendarmes et mes prêtres, je ferai tout ce que je voudrai! » On savait qu'il commençait à négocier en vue d'un arrangement avec le Pape. Il remplaçait peu à peu, dans ses manifestes officiels, les mots de patrie et de liberté par ceux de fidélité, de gloire et d'honneur.

Les tendances manifestes de Bonaparte à la monarchie trompèrent les royalistes. Ils rêvèrent qu'on pourrait l'amener à travailler pour d'autres que pour lui et à jouer en France le rôle de ce général Monk, qui, en Angleterre, après la mort de Cromwell, avait rétabli la monarchie des Stuarts. Le « prétendant Louis XVIII, » qui vivait alors retiré en Russie et qui était pourtant un esprit réfléchi et froidement sceptique, commit la maladresse d'écrire au Premier Consul deux lettres pour l'inviter « à rendre à la France son roi, » et à faire ses conditions quant aux places qu'il voudrait pour lui et pour ses amis.

Bonaparte lui répondit avec dignité et lui rendit offre pour offre. — « Vous ne devez pas, lui écrivit-il, souhaiter votre retour en France; il vous faudrait marcher sur cinq cent mille cadavres. Sacrifiez votre intérêt au repos de la France; l'histoire vous en tiendra compte. Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre famille ; je contribuerai avec plaisir à la douceur et à la tranquillité de votre retraite. » (20 fructidor an VIII — 7 septembre 1800.)

Bonaparte continua de chercher à gagner les royalistes et de surveiller les Jacobins avec défiance et aversion.

Un complot, qui n'aurait eu rien de sérieux si la police ne s'en était mêlée, aggrava les mauvaises dispositions du Premier Consul envers les révolutionnaires. Quelques mécontents, parmi lesquels des Italiens irrités de ce que Bonaparte ne rétablissait pas la République romaine, se réunissaient chez un nommé Demerville et y tenaient des propos contre le « nouveau César. » Certains d'entre eux s'imaginèrent avoir trouvé, pour immoler ce César, un « nouveau Brutus » dans un militaire sans emploi appelé Harel. Celui-ci se chargea de procurer des hommes d'exécution et d'organiser l'affaire. Le 18 vendémiaire an IX (10 octobre), le Premier Consul devait être frappé à l'Opéra. La police était au courant, car les seuls conspirateurs qui fussent armés lui appartenaient, et Harel n'avait rien fait qu'avec son concours. Demerville et ses amis furent arrêtés.

Cet incident, dont on ne connaissait pas le vrai caractère, produisit une grande impression dans Paris.

L'entourage du Premier Consul, ses frères, ses familiers, le poussèrent à en profiter pour faire un nouveau pas en avant. On lança dans le public une brochure sans nom d'auteur, écrite par Fontanes sous l'inspiration

de Lucien Bonaparte, et revue par le Premier Consul. C'était un *Parallèle entre César, Cromwell et Bonaporte*. Bonaparte avait, le 18 brumaire même, repoussé comme une calomnie le parallèle avec César; maintenant, il le provoquait. C'était, suivant la brochure, outrager Bonaparte que de le comparer avec un « factieux » comme Cromwell ou un transfuge comme Monk; il n'y avait d'analogue à Bonaparte que César. L'auteur n'allait pas cependant jusqu'à tout approuver dans César, qui, « à la tête des démagogues romains, avait opprimé le parti des honnêtes gens. » Bonaparte avait fait le contraire. « — Heureuse la République, disait enfin l'auteur, si Bonaparte était immortel! — Mais où sont ses héritiers? »

La conclusion indiquée était donc le rétablissement de l'hérédité du pouvoir.

La France n'en était pas là. L'opinion publique se souleva. Les préfets mêmes, qui n'étaient pas au courant, dénoncèrent la brochure comme factieuse et comme produisant un très-mauvais effet.

Le Premier Consul recula. Il s'irrita de l'insuccès de cette tentative, en rejeta la responsabilité sur son frère Lucien, lui ôta le ministère de l'intérieur et l'envoya comme ambassadeur en Espagne. De là datèrent l'espèce d'opposition que fit Lucien à Napoléon et le retour de ce principal complice du 18 brumaire au rôle de faux républicain.

Quelques semaines après, le Premier Consul fut l'objet d'un attentat bien autrement redoutable que le complot de l'Opéra.

Le 3 nivôse au soir (24 décembre 1800), au moment où le Premier Consul traversait en voiture la petite rue Saint-Nicaise, qui aboutissait du Carrousel à la rue de Richelieu, une détonation effroyable se fit entendre : une violente secousse ébranla les maisons voisines, et un grand nombre de personnes mortes ou blessées jonchèrent la rue de leurs corps. Un baril de poudre chargé de mitraille avait été placé sur une petite charrette, pour faire sauter le Premier Consul, quand il passerait pour se rendre à l'Opéra (aujourd'hui le Théâtre-Français). L'adresse et la rapidité avec laquelle son cocher avait tourné la charrette l'avaient sauvé.

Lorsque, le lendemain matin, tous les corps de l'État accoururent exprimer leur horreur de cet attentat et féliciter le Premier Consul d'y avoir échappé, Bonaparte éclata contre les Jacobins, les terroristes, les « septembriseurs, » et n'hésita pas à leur attribuer le crime. La saisie récente d'une machine explosible chez un révolutionnaire exalté donnait quelque vraisemblance à cette accusation.

Bonaparte redoubla de violence, deux jours après, devant le Conseil d'État : il ne parlait que de fusiller, de déporter, de se faire juge à lui seul des révolutionnaires, pour éviter les lenteurs d'un tribunal. La majorité du Conseil d'État s'effrayait d'une telle passion; un seul des membres, un vieil ami de Hoche, l'amiral Truguet, osa répondre à Bonaparte que les « septembriseurs » n'étaient pas seuls dangereux pour la République; qu'on n'avait pas moins à craindre des émigrés rentrés, des chouans, des prêtres fanatiques, des auteurs de « pamphlets factieux. »

Bonaparte s'emporta contre Truguet et leva la séance.

Le Conseil d'État s'était alarmé des violences de Bonaparte; il n'en accepta pas moins, à une grande majorité, la mesure d'exception par laquelle le Premier Consul réalisa ses menaces. Bonaparte arrêta une liste de proscription qui déportait sans jugement cent trente-trois personnes.

On n'osa donner à cette mesure la forme d'une loi : le Corps législatif eût pu la rejeter. On conseilla au Premier Consul de prendre un arrêté dont le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, suggéra de

soumettre la constitutionnalité au Sénat. On écartait ainsi le Tribunat et le Corps législatif.

Le Sénat répondit à ce qu'on attendait de lui. Il déclara que l'arrêté du Premier Consul était « une mesure conservatoire de



Lucien Bonaparte.

la Constitution » (5 janvier 1801 — 15 nivôse an IX).

Au moment où deux des grands Corps de l'État acceptaient ainsi la solidarité d'un acte qui était la destruction de toute justice et de tout ordre légal, on commençait à être à peu près assuré que les révolutionnaires n'étaient pour rien dans l'attentat. L'enquête opérée par la police n'avait compromis aucun d'entre eux et avait, au contraire, mis sur la trace d'agents du fameux chef de chouans Georges Cadoudal.

Cet acte arbitraire eût donc été inique, lors même qu'il n'eût atteint que des hommes que leurs forfaits antérieurs rendaient indignes d'intérêt. Il n'était pas permis de frapper, même des criminels, pour un crime qu'ils n'avaient pas commis.

Mais il n'en était pas ainsi. Non-seulement on avait adjoint, à des massacreurs de septembre, des révolutionnaires tels que l'ex-général Rossignol et quelques conventionnels dont les opinions violentes n'eussent pas suffi à motiver une condamnation judiciaire, mais on avait enveloppé dans la proscription d'excellents citoyens dont le seul crime était d'avoir défendu les lois et la liberté : deux anciens membres des Cinq-Cents, Destrem, celui qui, le 19 brumaire, avait crié à Bonaparte : « Est-ce donc pour cela que tu as vaincu ? » et son collègue Talot.

Cette fois, Bonaparte ne recula plus, comme à l'époque de la première liste qui avait été annulée. Un reste de pudeur fit mitiger la proscription à l'égard de Destrem, de Talot et de quelques autres. Ils furent internés à l'île d'Oléron, où Destrem mourut en 1805, sans avoir été rendu à sa nombreuse et pauvre famille. Tout le reste des proscrits fut transporté au-delà des mers, les uns en Guyane, les autres dans nos colonies des mers africaines et indiennes. Ils y moururent tous, sauf deux qui parvinrent à s'échapper.

Tandis que le convoi des proscrits s'acheminait vers Nantes, où on les embarqua, on jugeait à Paris les accusés du complot de l'Opéra. Quatre d'entre eux furent condamnés à mort, parmi lesquels le peintre Topino-Lebrun, cet ancien juré du tribunal révolutionnaire qui, écarté comme suspect lors du jugement des Dantonistes, a laissé de précieuses révélations sur cet odieux procès. Ni lui ni ses compagnons d'infortune n'avaient pris part à un commencement d'exécution de ce complot d'agents provocateurs.

On condamna et l'on exécuta, après eux,




La machine infernale.

cinq autres personnes contre lesquelles il y avait encore moins de preuves, le mécanicien chez qui l'on avait saisi une machine explosible, et de prétendus complices. Rien absolument n'établissait que cet homme, auteur de diverses inventions pour la guerre, eût songé à tuer Bonaparte. Mais le jury était encore comme enfiévré par la terreur de la machine infernale.

Les vrais auteurs de l'attentat du 3 nivôse furent pleinement connus quelques jours après. C'était un ancien officier de marine appelé Saint-Réjant, et deux autres conspirateurs venus de l'Ouest et de la chouannerie, Limoëlan et Carbon. Limoëlan s'était échappé, mais on avait pris les deux autres. Ils furent exécutés vers la fin de janvier 1801.

Ce malheureux épisode, qui avait pleinement manifesté le caractère arbitraire du Consulat, avait eu lieu pendant la seconde session législative de la Constitution de l'an VIII. A l'ouverture de cette session, le 1er frimaire (10 décembre), le gouvernement avait protesté de ses dispositions bienveillantes et impartiales envers tous. On vient de voir ce qu'il en fut. Deux projets de loi avaient été présentés, l'un qui diminuait l'importance et le nombre des justices de paix au profit de la police et au détriment de la liberté individuelle; l'autre, qui instituait des tribunaux d'exception, moitié civils, moitié militaires, que le gouvernement pourrait substituer à la justice ordinaire là où il le jugerait nécessaire. Les commissions militaires contre les brigands avaient été

justifiables, mais ceci ne l'était pas : c'était changer ce qu'on peut appeler un fait de guerre en institution. Benjamin Constant, Daunou, Chénier, l'ex-girondin Isnard, revenu à ses premiers sentiments de liberté après avoir été fort engagé dans la réaction, Ginguené, un des littérateurs les plus distingués de ce temps, combattirent énergiquement les deux lois. Elles ne passèrent, au Tribunat, qu'à la majorité de quelques voix. Il y eut contre elles une forte minorité, même au Corps législatif, beaucoup plus timide que le Tribunat.

Bonaparte se mit en fureur quand on lui rapporta les discours tenus au Tribunat, et il se répandit en injures contre ces « métaphysiciens, » ces « philosophes, » qui n'étaient bons qu'à jeter à l'eau. Il prenait toute critique pour un outrage.

Il rencontra aussi de l'opposition dans les affaires de finances. Il s'était arrangé de façon à éviter à ce sujet tout contrôle. Au lieu de présenter un budget comprenant les recettes et les dépenses, « il proposait, dit M. Lanfrey (*Histoire de Napoléon Ier*), de proroger pour l'an X les contributions de l'an IX, et présentait un budget dans lequel les recettes seules figuraient. Grâce à ce système, les dépenses de l'exercice n'étaient soumises à l'examen du Corps législatif que dans le cours de l'exercice suivant, alors que, toutes les dépenses étant consommées, la critique devenait inutile. » Son but n'était pas de cacher des désordres, car il avait au contraire rétabli l'ordre dans les finances; mais il entendait, là comme ailleurs, être le maître absolu.

Après de vifs débats, la loi financière fut repoussée par le Tribunat, mais adoptée par le Corps législatif.

On avait pourvu jusque-là au déficit du budget par des aliénations de biens nationaux ; afin de garder ce qui en restait, on remplaça cette ressource en payant avec des rentes certains créanciers de l'Etat. La rente avait dépassé 50 depuis la paix de Lunéville.

La dette flottante, qui restait sur la place depuis qu'un tiers seulement de la dette publique avait été consolidé, fut enfin réglée dans des conditions plus ou moins arbitraires, comme l'ont toujours été les liquidations de ce genre. Notre dette nationale, alors, fut portée à 57 millions en rentes perpétuelles et 69 en rentes viagères et en pensions, qui devaient être réduites par extinctions annuelles. Notre budget total s'élevait à environ 600 millions. Ces chiffres représenteraient aujourd'hui plus du double.

Le revenu de l'Angleterre était d'un milliard à onze cents millions, mais avec près de cinq cents millions de dette annuelle, et il nous restait la ressource, qu'elle n'avait pas, de pouvoir rétablir les contributions indirectes abolies depuis 1789. On n'avait encore rétabli que les octrois des villes. Notre situation financière était donc bonne.

Le Premier Consul créa, pour la réduction de la dette, une caisse d'amortissement dotée en biens nationaux. Sur les biens nationaux, dont il restait pour environ 400 millions, on assigna aussi une dotation à l'instruction publique et aux invalides. C'était une bonne mesure ; mais il fallait voir comment on comprendrait l'instruction publique.

Il était bien évident que Bonaparte ne l'entendrait pas comme l'avait entendue la Convention nationale dans ses grandes créations de l'an III. Il était, à cette heure, en train de détruire l'œuvre capitale de cette année illustre : la séparation de l'Eglise et de l'État. Il avait aboli les institutions électives de la Révolution dans l'Etat, dans le département, dans la commune et dans l'ordre judiciaire, ainsi que dans l'ordre politique et administratif. Maintenant, il s'attaquait aux conséquences de la Révolution dans les choses de la religion.

Il faut ici revenir en arrière pour rappeler

en quelques mots les diverses phases par lesquelles avait passé la Révolution relativement à la question religieuse. La Constituante, à laquelle on a reproché, avec si peu de fondement, d'être trop novatrice, avait essayé de s'arranger avec l'Église comme avec la royauté, au lieu d'introduire la France dans un ordre de choses entièrement nouveau. L'idée de séparer l'Église et l'État, la religion et la politique, et de laisser la religion libre sans plus la mêler aux choses du gouvernement, n'était encore, en 1789, que dans un petit nombre d'esprits philosophiques et non pas même chez tous les philosophes. Les jansénistes, c'est-à-dire les catholiques rigoristes, ennemis des jésuites, et le bas clergé, plus ou moins rapproché des jansénistes, avaient donc poussé la Constituante à faire la fameuse Constitution civile du clergé.

Cette Constitution avait très-mal réussi et n'avait abouti qu'à déchaîner la discorde dans les esprits, puis la guerre civile dans nos campagnes. Le catholicisme romain, après avoir tant persécuté les autres, avait été, à son tour, l'objet d'une violente persécution.

Cette terrible leçon n'avait pas été perdue. La Convention, éclairée par une expérience qui avait coûté si cher, avait fait, avant de se séparer, un effort à jamais mémorable pour organiser la liberté légale, c'est-à-dire la vraie République, en ce qui regardait les cultes comme dans tout le reste. D'après la Constitution de l'an III, la République, tout en plaçant ses institutions sous les auspices de l'Être suprême, ne reconnaissait plus et ne salariait plus aucun culte, mais, en principe, leur assurait à tous la liberté, à condition de ne pas troubler l'ordre public.

En fait, il y avait encore bien des difficultés, bien des agitations, bien des ombrages. Les flots ne se calment point sur-le-champ après une horrible tempête. La pleine liberté n'existait pas encore, parce que la religion se mêlait encore à la politique, et que les prêtres réfractaires, ceux qui avaient autrefois refusé le serment à la Constitution civile et qui maintenant refusaient le serment d'obéissance aux lois, étaient considérés comme des ennemis de la République. Il y avait eu beaucoup de variations et d'inégalités dans la conduite des autorités républicaines. Le général Hoche avait rendu aux prêtres réfractaires le libre culte dans l'Ouest, à condition qu'ils l'aidassent à rétablir la paix publique. Sur d'autres points de la France, au contraire, on les empêchait encore de rentrer dans leur pays, ou bien on les emprisonnait. Bonaparte, depuis le 18 brumaire, avait levé les dernières restrictions à l'égard de ces prêtres et ne leur demandait plus, au lieu de serment, qu'une simple promesse d'obéir aux lois. On eût même pu ne leur rien demander du tout, puisque l'État ne les payait plus et ne les connaissait plus officiellement. Il suffisait de leur appliquer le droit commun s'ils troublaient l'ordre.

Quelle était donc la situation des cultes en France sous le Consulat? Quels avaient été les résultats du régime établi par la Constitution de l'an III?

Il y avait d'abord l'ancien clergé constitutionnel, les prêtres assermentés, considérés par le Pape comme des schismatiques, parce qu'ils avaient obéi malgré lui aux lois de la Révolution. Persécutés par les hébertistes dans le fort de la Terreur, défendus par Robespierre et Danton, soutenus avec un ferme courage par l'évêque Grégoire, ils avaient promptement rétabli l'exercice du culte partout où il avait été momentanément interrompu. En vendémiaire an V (1797), le clergé constitutionnel avait tenu un concile national à Paris. Il y avait invité le clergé réfractaire dans un but de conciliation; mais ses avances avaient été violemment repoussées. A cette époque, d'après un re-

levé fait par l'administration des domaines nationaux, le culte se célébrait dans plus de 32.000 églises paroissiales, et plus de 4.500 autres communes étaient en instance pour que l'État leur rendît leurs églises. Le Premier Consul avait satisfait d'une manière générale aux réclamations de ce genre, en restituant au culte celles des églises épiscopales et paroissiales qui étaient entre les mains du domaine.

En face du clergé constitutionnel se retrouvait le clergé non assermenté, les anciens réfractaires, qui, maintenant, officiaient en toute liberté. Un certain nombre d'entre eux, là où ils étaient préférés par les populations, étaient parvenus à se réinstaller dans les églises: la plupart célébraient leur culte dans des maisons particulières érigées en chapelles. Fort hostiles au clergé constitutionnel, qui leur offrait en vain la paix, ils étaient mal d'accord entre eux. Les uns avaient fait la promesse d'obéissance aux lois réclamée par le Premier Consul; les autres, excités secrètement par les royalistes, avaient refusé de prendre cet engagement. Ceux-ci regardaient les premiers comme des demi-schismatiques.

Les anciens cultes non catholiques, les protestants et les juifs, usaient de la pleine liberté qu'ils devaient à la Révolution.

A côté d'eux, essayait de s'établir un culte nouveau : c'était la secte qui se donnait le nom de « Théophilanthropes » ou « Amis de Dieu et des hommes. » C'étaient de purs déistes, ne professant d'autres dogmes que l'existence de Dieu, auteur de la nature et père des hommes, et l'immortalité de l'âme. Dans un assez grand nombre de villes, ils se réunissaient dans les églises à des heures différentes de celles des offices catholiques, y dressaient un autel orné de feuillages et de fleurs et appendaient aux murs des inscriptions morales et religieuses. Ils chantaient des hymnes à Dieu, à la vertu, à la patrie, à l'humanité. On comptait, parmi les plus notables de leurs adhérents, l'ex-directeur La Réveillère, Bernardin de Saint-Pierre, l'auteur de *Paul et Virginie*, et le vénérable fondateur et directeur de l'Institut des Jeunes Aveugles, Haüy, qui faisait pour l'éducation de ces infortunés ce qu'avaient fait pour les sourds-et-muets les abbés de l'Épée et Sicard.

Ces divers cultes se partageaient les croyants et se faisaient la guerre dans leurs prédications, mais sans que l'ordre public en souffrît et sans que les masses en ressentissent une agitation dangereuse. Le clergé constitutionnel, assez aigre envers les théophilanthropes, était fort tolérant pour le clergé non assermenté, qui ne le lui rendait point du tout et qui ne cessait de le poursuivre de ses anathèmes. Il y avait, dans le clergé constitutionnel, des hommes qui avaient joué un rôle ou exagéré ou peu digne dans la Révolution; mais beaucoup d'autres méritaient le respect par leurs vertus et leur désintéressement. Nous avons fait ressortir le grand caractère de l'évêque Grégoire. L'évêque Lecoz, qui présida deux conciles nationaux des constitutionnels en l'an V et en l'an IX (1797-1801), tint, à l'ouverture du second concile, le plus noble langage, remerciant Dieu « d'avoir dépouillé l'Église de ces richesses qui la corrompaient et d'avoir ressuscité cette pauvreté apostolique que les plus pieux des ministres de Jésus-Christ n'avaient cessé de regretter. » Ces paroles étaient sincères; la plupart des membres du clergé constitutionnel ne vivaient que des maigres offrandes des fidèles, et le clergé réfractaire avait, en général, plus de ressources. Il exerçait, par le souvenir des persécutions qu'il avait endurées et par son union avec le Saint-Siége de Rome, plus d'empire sur l'imagination des femmes.

Le clergé constitutionnel avait dans son sein, comme le clergé non assermenté, un sujet de division : c'était la question

des prêtres mariés. On en comptait jusqu'à dix mille. Grégoire et les jansénistes purs étaient très-opposés au mariage des prêtres.

Au point de vue politique, le clergé constitutionnel était, en général, sincèrement républicain. Quant au clergé non assermenté, une partie était plus ou moins ralliée à la personne du Premier Consul ; le reste était encore obstinément royaliste. Les prêtres non assermentés troublaient les consciences en prétendant nuls tous les actes religieux du clergé assermenté, mariages ou autres ; ils obsédaient les vieillards et les malades, surtout les acquéreurs de biens nationaux. Quant à troubler matériellement l'ordre public, ils y eussent été impuissants dans la très-grande majorité de la France ; le gouvernement était trop fort pour avoir à les craindre sous ce rapport, et, d'ailleurs, ils n'y pensaient pas. Ils avaient trop cruellement souffert pour être tentés de recommencer la guerre civile.

Il y avait dans le pays un mouvement de réaction religieuse. Il était naturel et inévitable qu'après tant de souffrances et de malheurs il se produisît un retour au sentiment religieux ; mais cette réaction contre l'esprit de pure critique et de négation, contre l'athéisme et le matérialisme, était très-diverse dans ses caractères et dans ses tendances. On ne rencontrait là ni un grand élan de passion, ainsi qu'au moyen âge, ni un retour logique et savant de dogmatisme catholique comme au dix-septième siècle. L'école déiste de Rousseau, madame de Staël, le vieux Necker son père, qui, survivant à tant de catastrophes, publiait sur la politique et la religion des écrits où se rencontrent parfois des observations profondes ; Bernardin de Saint-Pierre, grand et populaire écrivain ; Benjamin Constant, esprit de haute portée, supérieur aux négations superficielles non moins qu'aux croyances aveugles, soutenaient le principe religieux en restant aussi indépendants du catholicisme romain qu'ils étaient opposés au matérialisme. Le mystique Saint-Martin, dans ses écrits obscurs qu'illuminent des éclairs sublimes, se séparait également de l'Église romaine, lui qui voyait dans la Révolution l'œuvre de Dieu et l'aurore d'une grande rénovation religieuse.



Madame de Staël.

Un émigré breton, revenu récemment du voltairianisme au catholicisme, Chateaubriand, commençait à exciter la curiosité par la publication d'épisodes d'un grand ouvrage qui ne parut qu'en 1802 : *le Génie du christianisme*. Ce livre, qui s'attachait, sur toutes choses, à mettre en lumière les côtés poétiques de la religion chrétienne, devait exercer une vaste et durable influence sur les imaginations ; mais il y avait là plus d'éclat que de solidité, une inspiration plus littéraire que sérieusement et intimement religieuse, et l'exaltation que ressentait et qu'inspirait l'auteur procédait moins du cœur que de la tête.

Près de Châteaubriand, un écrivain dogmatique, Bonald, reprenait, avec vigueur et raideur, la tradition de Bossuet ; mais il influait peu, et le génie puissant et paradoxal qui devait plus frapper et plus étonner en se rejetant plus loin en arrière, vers le moyen âge, Joseph de Maistre était peu connu encore. Il avait pourtant déjà publié ses *Considérations sur la France*, où il admire les Jacobins et la Convention tout en les maudissant.

Il y avait un réveil sincère de sentiment religieux chez bien des âmes blessées, mais il y avait aussi une mode superficielle de sentimentalité qu'on ne pouvait pas encore appeler dévote, de « religiosité, » pour employer un mot qui a été quelque temps en usage dans la partie de la société qui avait plus ou moins d'attaches avec l'ancien régime ou qui affectait de le regretter.

Quant à la société issue de la Révolution et qui remplissait les administrations, les corps savants et les armées, elle restait dans la tradition soit de Voltaire, soit de Rousseau, ou dans l'esprit d'une science purement critique et négative en matière de religion.

Que réclamait cette situation ?—La liberté. — Nous l'avions. Elle était facile à garder. Il y aurait eu des embarras (il y en a toujours dans une époque de transition), il n'y avait guère de difficulté sérieuse que la possession des églises, disputées entre les deux clergés catholiques et même les théophilanthropes. Il fallait laisser décider la question à chaque commune et ne faire intervenir l'État que comme pacificateur. — Mais, pour cela, il eût fallu n'avoir pas supprimé les communes! Tout se tient, les libertés comme les servitudes.

S'il y avait quelques difficultés, il n'y avait point de dangers. Le fanatisme ne pouvait se réveiller que par la persécution. La liberté ôtait au clergé ultramontain cette arme redoutable. On a prétendu que, le courant de l'opinion allant au clergé non assermenté, le livrer à lui-même sans pacte avec l'État, c'eût été lui livrer la France. Il y a là beaucoup d'exagération. Le courant dont on parle n'avait pas la force qu'on lui suppose. Le clergé ultramontain étant livré à lui-même, on aurait vu bientôt revenir derrière lui les jésuites, qui subsistaient toujours, comme société secrète, malgré la dissolution de leur ordre, et que les papes recommençaient à protéger. Le retour de cet ordre impopulaire eût amené une contre-réaction et rendu crédit au clergé constitutionnel parmi les populations. Les deux clergés catholiques, les protestants, les théophilanthropes, d'autres groupes encore qui eussent pu se former, eussent rivalisé de zèle et se fussent surveillés et contrôlés les uns les autres, au profit des mœurs et de l'esprit religieux, ainsi qu'on le voit aux États-Unis d'Amérique. Le mariage des prêtres, malgré l'opposition des jansénistes, se fût vraisemblablement propagé de plus en plus parmi le clergé constitutionnel, et eût rapproché ce clergé de la situation morale et sociale des pasteurs protestants. Le mouvement religieux, abandonné à son indépendance, aurait donné peu à peu ce que comportaient le génie de la France et les besoins nouveaux. La liberté nous eût préservés d'un double péril : l'indifférence en matière de religion et le faux air d'une religion de surface et de convention, sous laquelle s'abritent les moins nobles intérêts de ce monde.

La Constitution de l'an III avait là, comme presque en tout, réalisé les vrais principes de l'esprit moderne. Pour les peuples anciens, la religion était identifiée à l'État : le culte était l'expression de la nationalité ; pour les modernes, la religion est affaire entre l'homme et Dieu, et non entre l'homme et l'État : elle doit être à la fois universelle et individuelle ; elle ne peut plus être nationale. Les associations religieuses doivent

se constituer à côté de la société politique, et ne doivent exercer sur elle qu'une influence purement morale et non officielle.

La Constitution de l'an III était dans le vrai; mais l'homme qui avait détruit cette libre constitution ne savait supporter la liberté nulle part. La religion pouvant être un instrument de gouvernement, il voulait avoir dans sa main cet instrument comme tous les autres. Sa conduite, en cette matière comme dans tout le reste, fut dirigée uniquement par un calcul d'intérêt personnel. Son langage contradictoire en Égypte et en Italie, ses protestations de dévouement au prophète Mahomet, d'un côté, au catholicisme romain, de l'autre, avaient assez témoigné qu'il jouait avec les religions ainsi que, d'après ses propres paroles, il jouait avec l'histoire.

Quelles étaient ses opinions réelles sur le fond des choses? Il n'y a qu'un intérêt de curiosité à les connaître, puisque ce n'était pas dans les opinions ni dans les sentiments, mais uniquement dans ses convenances personnelles, qu'il prenait les motifs de ses actions. Devant ses familiers, il n'eût pas pu se donner comme croyant à une religion quelconque; mais il affectait parfois une sorte de « religiosité ». Il attaquait les athées : il déclarait croire en Dieu. Toute sa façon de penser et d'agir n'avait rien cependant d'un philosophe religieux; car la croyance au Dieu de justice et de bonté comporte une idée de devoir et d'ordre moral du monde, et n'est pas compatible avec l'égoïsme d'un être qui semble se faire centre de l'univers à la place de Dieu. S'il croyait en Dieu, c'était plutôt comme à une puissance fatale que comme à une puissance morale. Il se confondait, pour ainsi dire, avec ce Dieu, par la foi qu'il avait dans sa destinée. Quoiqu'il se soit défendu parfois d'être fataliste, c'était là au fond toute sa religion.

Il ne pouvait laisser subsister la liberté dans les choses religieuses après l'avoir étouffée partout ailleurs; mais quel instrument de pouvoir choisirait-il parmi les religions?

La question était résolue dès qu'elle était posée.

La nouvelle secte des théophilanthropes n'avait ni la puissance, ni le nombre, ni l'éclat à lui offrir; il n'y avait pas là une force actuelle, et d'ailleurs ils étaient républicains. Les protestants étaient trop raisonneurs, trop habitués au libre examen; il n'y avait pas moyen de faire d'eux, en France, une machine de despotisme. Restait le catholicisme, avec ses tendances à l'obéissance passive; le catholicisme entendu, non pas comme au Vatican, mais comme à Versailles, du temps de Louis XIV et de Bossuet, durant les années de toute-puissance du Grand Roi, ou, mieux encore, entendu à la façon de Charlemagne, quand Charlemagne dominait les conciles comme les assemblées nationales et mettait l'Église dans l'État. Seulement, le but n'était pas le même : Charlemagne s'était efforcé de diriger l'État et l'Église vers le progrès et la civilisation; Bonaparte ne pensait qu'à Bonaparte. Il aspirait, dans ses rêves d'avenir, « à avoir à lui la direction du Pape; » à l'attirer dans Paris, qui deviendrait la capitale du monde chrétien; à y tenir des conciles dont les papes ne seraient que les présidents, et dont il approuverait et publierait les décisions, comme l'avaient fait Constantin et Charlemagne : il aspirait « à diriger le monde religieux ainsi que le monde politique. »

A le diriger? — Où? — Diriger le monde politique et le monde religieux sans foi religieuse et sans foi politique!

Voilà à quels songes d'halluciné étaient immolées les grandes conceptions de 89 et de l'an III.

Malheureusement, l'esprit que hantaient ces hallucinations était associé à une volonté

de fer, armée de moyens d'action irrésistibles. On se tromperait du tout au tout si l'on imaginait que l'opinion publique fût en accord avec les projets de Bonaparte. Le clergé non assermenté et ses adhérents, satisfaits de n'être plus persécutés et de



De Bonald.

pouvoir faire de la propagande religieuse à leur aise, n'en demandaient pas et n'en espéraient pas davantage, au moins quant à présent. Leur plus grande ambition actuelle était de disputer la possession des églises à leurs rivaux constitutionnels. Tout le reste du pays était absolument contraire à l'idée d'une restauration officielle du catholicisme. Les grands corps de l'Etat, même les plus dociles quant à la politique, l'armée et jusqu'à la famille du Premier Consul, étaient d'accord là-dessus. Mais Bonaparte, une fois décidé, brava l'opinion de tout ce qui l'entourait, assuré qu'il était de n'avoir pas de résistance matérielle à craindre. On l'avait fait le maître : il en usait.

Voici, en résumé, le plan auquel il s'arrêta : traiter avec le nouveau Pape, pour lui faire accepter une nouvelle Constitution civile du clergé, sous ce titre de concordat qu'avait porté l'ancien pacte entre la royauté et la papauté, conclu jadis par François I[er] avec Léon X. Le clergé serait salarié par l'État; ses chefs seraient, comme sous l'ancien concordat, nommés par le chef de l'État et confirmés par le Pape. Le clergé ferait une promesse générale de soumission aux lois. La police des cultes appartiendrait à l'autorité civile : le Conseil d'État aurait sur le clergé la juridiction qu'avaient eue les anciens parlements.

Quant aux circonscriptions diocésaines, pour terminer la querelle des évêques assermentés et insermentés, Bonaparte avait imaginé de supprimer tous les diocèses anciens et nouveaux, ceux de l'ancienne Église de France et ceux de la Constitution civile, et d'obtenir du Pape qu'il exigeât la démission de tous les titulaires. Puis, on créerait à nouveau quinze archevêchés et quarante-cinq évêchés, et le Premier Consul y nommerait soixante prélats choisis parmi les anciens évêques assermentés ou insermentés; il les choisirait en majorité parmi ces derniers, et pour complaire au Pape, et parce qu'il les préférait pour son compte. Le Pape donnerait à ces soixante prélats l'institution canonique. Moyennant le salaire assuré au clergé par l'État, le Pape reconnaîtrait comme valable l'aliénation des biens de l'Église, réconcilierait à l'Église les prêtres mariés, en leur faisant quitter leurs fonctions ecclésiastiques, et aiderait à la pacification générale des esprits.

Cette transaction, si contraire à l'esprit de la Révolution, n'était pas plus satisfaisante pour la cour de Rome. La papauté avait, de son côté, de grands sacrifices à faire, tels que la suppression des anciens



Revue au Carrousel.

diocèses, ce qui supprimait toute la tradition historique, et la sanction de l'aliénation des biens de l'Eglise. Quand on connut le plan de Bonaparte, le parti de l'Ancien Régime fut aussi scandalisé que le parti de la Révolution et agit fortement auprès du Pape pour le détourner d'accepter.

Le pape Pie VII était un homme d'un caractère un peu faible, d'une âme bienveillante et d'une foi sincère. Il avait été, avant son élévation au trône pontifical, le plus tolérant des membres du Sacré Collége et le plus disposé à s'accommoder avec la Révolution et la République : il avait été jusqu'à citer Jean-Jacques Rousseau dans un de ses mandements, et Bonaparte lui avait gagné le cœur, en 1797, par ses ménagements envers le clergé et le culte. Aussitôt après son élection, il avait été informé par le Premier Consul que la France, victorieuse à Marengo, ne rétablirait pas la République romaine et ne contesterait pas la restauration de la souveraineté temporelle du Pape. Pie VII espéra que cette restauration se compléterait par la restitution des provinces (Légations) auxquelles le Saint-Siége avait renoncé lors du traité de Tolentino. Le Premier Consul, sur ces entrefaites, l'invita à envoyer à Paris un agent affidé pour négocier le rapprochement de l'Église romaine avec la France. Pie VII expédia un prélat génois, « monsignor » Spina, avec ordre de tâcher de ravoir les Légations (Bologne, Ferrare et la Romagne), en même temps qu'il traiterait des affaires ecclésiastiques. Bonaparte était bien loin de vouloir rendre ces importantes pos-

sessions, qu'il considérait comme cédées sans retour par la Papauté. Il avait choisi, pour négocier avec Spina, l'abbé Bernier, l'ancien chef du conseil de la Vendée, devenu le plus docile des agents du nouveau maître.

Spina traîna les négociations en longueur dans l'espoir chimérique d'obtenir la restitution des Légations; mais il y avait des difficultés d'un autre ordre : la cour de Rome prétendait faire déclarer le catholicisme religion de l'État; elle résistait quant à la démission à exiger des évêques; elle prétendait exclure les assermentés, les constitutionnels, de l'épiscopat; elle prétendait obtenir pour le clergé la faculté d'acquérir et de recevoir des biens-fonds, c'est-à-dire le rétablissement de la mainmorte.

Après six mois de pourparlers, un projet de concordat fut expédié à notre envoyé auprès du Saint-Siége, avec ordre de le soumettre à l'acceptation immédiate du Pape. On renvoya en même temps à Pie VII, pour le bien disposer, la fameuse madone de Lorette, emportée par l'armée française et gardée depuis quelques années, à la Bibliothèque nationale de Paris, comme une curiosité archéologique. Après de longues délibérations entre les cardinaux consultés par le Pape, un contre-projet fut arrêté à Rome : il persistait à réclamer que le catholicisme fût déclaré religion de l'État et pratiqué publiquement par les consuls; il insistait sur le droit d'acquérir et de posséder des biens-fonds, et mettait des restrictions quant à la démission des évêques.

Bonaparte se mit en colère et menaça de tout abandonner et de ne plus reconnaître le traité de Tolentino (13 mai 1801), c'est-à-dire de reprendre au Pape le reste de ses États. On fut saisi d'effroi au Vatican. Notre ministre à Rome, Cacault, donna au Pape le conseil d'envoyer à Paris, avec pleins pouvoirs, son premier ministre, le cardinal Consalvi, pour tâcher d'obtenir quelques concessions. Consalvi, très-insinuant, très-habile, très-dévoué au Pape, était l'homme le plus propre à cette difficile mission; mais il avait bien plus de préjugés que Pie VII contre la France et la Révolution, et il partit pour Paris avec autant d'effroi que si on l'eût envoyé se jeter dans un gouffre.

Bonaparte, informé de cette situation d'esprit du négociateur pontifical, voulut en profiter. Il l'envoya chercher aussitôt après son arrivée à Paris et se le fit amener brusquement aux Tuileries, au milieu des corps de l'État réunis en grand apparat pour une revue au Carrousel (1er messidor an IX-20 juin 1801). Là, devant cette imposante assistance, il lui signifia qu'il lui laissait cinq jours pour conclure les négociations. « Si, le cinquième jour, elles ne sont pas terminées, vous retournerez à Rome; mon parti est pris. »

Consalvi, d'abord très-troublé, parvint toutefois à faire durer les négociations, non pas cinq jours, mais trois semaines, et disputa le terrain avec plus de fermeté qu'on ne s'y attendait.

Il reconnut cependant l'impossibilité d'obtenir le rétablissement de la religion d'État : Bonaparte ne voulait ni ne pouvait aller jusque-là; mais on substitua au terme de religion de l'État celui de « religion de la grande majorité des Français ». C'était là une étrange formule : la loi doit poser des principes, et non point énoncer des faits. Mettre dans la loi qu'un culte est professé par la majorité des citoyens, c'est tendre à faire rentrer par une porte dérobée la religion d'État, que ne reconnaît plus la loi. Les inconvénients pratiques de cette formule se sont fait et se font sentir de plus en plus.

Quant aux rapports personnels des consuls avec le culte, Bernier fit comprendre à Consalvi que le Premier Consul pourrait bien assister à un *Te Deum* et à une messe, mais qu'il ne fallait pas lui demander d'autres pratiques.

Consalvi finit par céder sur l'article où les scrupules du Pape étaient le plus respectables: c'était la déposition des évêques qui refuseraient leur démission. Pie VII était troublé dans sa conscience et doutait de son droit dans cette question si grave. Bonaparte fut inflexible.

Consalvi ne put rien quant aux acquisitions ou aux donations en biens-fonds. Le Premier Consul était très-décidé à ne pas laisser se reconstituer la propriété foncière ecclésiastique. Les négociateurs français accordèrent que le clergé pourrait recevoir des donations dans la forme que réglerait l'État: cette forme était celle des rentes sur l'État.

La crainte qu'inspirait à Consalvi un concile d'évêques assermentés convoqué en ce moment à Paris par le Premier Consul contribua beaucoup à faire céder ce ministre du Pape. Ce concile, maintenant les principes de 89, réclamait les libres élections des évêques et des curés par les fidèles, ou tout au moins la présentation de candidats au gouvernement par les fidèles; il demandait que la nomination des évêques fût confirmée par les archevêques et celle des archevêques seuls par le Pape, et qu'après un certain délai, le Pape fût obligé d'accorder cette confirmation.

Le ministre d'Autriche, Cobentzel, alors à Paris, avait vivement poussé Consalvi à accepter.

Tout semblait terminé. Le 13 juillet, Consalvi se rendit chez Joseph Bonaparte, que son frère avait chargé de conclure officiellement le pacte négocié par Bernier. L'abbé Bernier présenta à Consalvi le Concordat à signer. Celui-ci s'aperçut qu'on avait changé plusieurs articles à ce qui avait été convenu. Il se récria vivement contre une telle surprise. Joseph Bonaparte était aussi étonné que lui. Bernier avoua que Consalvi disait vrai, mais que c'était le Premier Consul qui l'avait ordonné ainsi.

Consalvi protesta qu'il n'accepterait jamais un tel acte. Il discuta, durant dix-neuf heures, avec Bernier. Il resta de ce long débat un article en suspens, sur lequel Consalvi se déclarait sans pouvoirs et proposait d'en référer au Pape: il s'agissait de la publicité de l'exercice du culte. Le Premier Consul l'accordait, à condition que cet exercice aurait lieu conformément aux règlements de police. Consalvi voyait là un moyen de retirer d'une main ce qu'on donnait de l'autre.

Bonaparte ne voulut rien entendre. Il y avait ce jour-là grand dîner officiel aux Tuileries; lorsque Consalvi s'y présenta, le Premier Consul lui dit devant tout le monde d'une voix éclatante: « Eh bien! monsieur le Cardinal, vous avez voulu rompre! Soit! je n'ai pas besoin du Pape. Si Henri VIII, qui n'avait pas la vingtième partie de ma puissance, a pu changer la religion de son pays, bien plus le pourrais-je, moi! En changeant de religion, je la changerai dans presque toute l'Europe. Vous pouvez partir: — quand partez-vous? »

— « Après dîner, général, » répondit Consalvi d'un ton calme. Il s'était aguerri aux manières du Premier Consul. Bonaparte, au fond, ne voulait point qu'il partît et finit par lui accorder qu'on ajouterait, à la clause sur les règlements de police, ces mots: « que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. » Ce n'était pas une grande concession.

Le Concordat fut signé dans la nuit du 27 au 28 messidor an IX (16-17 juillet 1801).

Ainsi fut renversé ce régime de la liberté religieuse inauguré par la Révolution dans la période où elle avait tenté de s'organiser selon ses principes; ainsi fut rétablie cette alliance de l'État et de l'Église romaine, qui rendait à la hiérarchie ecclésiastique l'appui de l'autorité publique, asservissait dans le présent l'Église à l'État et compromettait,

pour l'avenir, l'indépendance de l'État, surtout dans la question capitale de l'enseignement, lorsque les rênes du gouvernement ne seraient plus tenues par une main



Consalvi.

de fer. Cette alliance, qui a faussé le christianisme dès le temps de Constantin, devait entraver également l'esprit laïque de la société moderne et le véritable sentiment religieux. De tous les coups portés par Bonaparte aux libertés publiques et au progrès des temps nouveaux, aucun n'a infligé à la France une blessure plus difficile à guérir.

L'impression du public fut surtout de l'étonnement, comme devant une chose étrange. Lorsque le Premier Consul donna connaissance du Concordat au conseil d'État et lui en exposa éloquemment et longuement les avantages prétendus, le conseil d'État, le corps le plus dépendant de Bonaparte et le plus intimement lié à sa politique, ne répondit que par un silence glacial (18 thermidor — 6 août).

Le même jour, le Premier Consul ordonna au ministre de la police « de faire connaître aux journalistes qu'ils devaient s'abstenir désormais de parler de tout ce qui pouvait concerner la religion, ses ministres et les cultes divers. »

Il invita le concile du clergé constitutionnel à se séparer : il n'avait plus besoin de cette assemblée, qu'il n'avait autorisée que pour inquiéter le négociateur du Pape et pour l'obliger à capituler.

Quelques semaines après (12 vendémiaire an X — 3 octobre 1801), il fit fermer les réunions des théophilanthropes. Leur culte, favorisé par les autorités sous le Directoire, étouffé par le Consulat, disparut sans laisser de traces. Il n'était pas ridicule, ainsi qu'on l'a prétendu : ce qui est vrai, c'est que cette secte, avec des sentiments honnêtes et des idées raisonnables, n'avait pas le souffle puissant qui enlève les masses humaines et qui enfante les grandes rénovations religieuses. Elle eût pu toutefois subsister sous un régime de liberté religieuse et se fût peut-être fondue avec la franc-maçonnerie.

Bonaparte eût voulu faire publier le Concordat et célébrer le rétablissement officiel du catholicisme en même temps que la paix générale. Les préliminaires de paix venaient d'être signés avec l'Angleterre le 18 brumaire an X. Il comptait produire par là un grand effet sur l'opinion.

Les difficultés et les délais relatifs aux termes de la bulle que devait envoyer le Pape et aux démissions à obtenir de tant d'évêques émigrés qui étaient dispersés dans toute l'Europe ne permirent pas qu'on fût prêt à temps. Il y avait de plus un grave différend entre le Premier Consul et le Saint-Siége relativement aux évêques constitutionnels. Tous avaient démissionné sans résistance pour ne pas être un obstacle à la paix de l'Église, tandis qu'un certain nombre de ces



Discussion du Code civil au Conseil d'État.

évêques non assermentés qu'on regardait comme seuls orthodoxes à Rome refusaient la démission que leur demandait le Pape. Mais Bonaparte entendait prendre une partie des nouveaux évêques parmi les constitutionnels démissionnaires: le Pape, à qui il avait fait espérer le contraire, protestait vivement, à moins que les constitutionnels ne fissent une rétractation humiliante de leur « schisme ».

Le 18 brumaire une fois passé, Bonaparte ne se pressa plus, et, quand on se fut enfin accordé tant bien que mal et que toutes les formalités eurent été accomplies, il ajourna à plusieurs mois la présentation du Concordat aux corps de l'État qui devaient le voter, parce qu'il prévoyait, de leur part, des protestations importunes.

Durant les négociations du Concordat, le Premier Consul avait fait préparer un autre projet d'une importance de premier ordre et qui était aussi nécessaire que le Concordat était inutile et dangereux: c'était le Code civil. Une commission, composée des jurisconsultes Portalis, Tronchet, Bigot de Préameneu et Malleville, avait été formée, en juillet 1800, pour préparer le projet, qui fut ensuite envoyé aux tribunaux pour avoir leurs observations, puis présenté au Conseil d'État. L'œuvre, comme nous l'avons dit plus haut, avait été presque achevée, en 1793, par la Convention. Si elle n'y mit pas la dernière main et si elle ne la promulgua point, c'est qu'elle ne trouva point assez philosophique la forme qu'y avaient donnée les jurisconsultes chargés

de la composition et de la rédaction. Ce n'était pas sous le gouvernement de Bonaparte qu'on pouvait espérer de voir les intentions de la Convention remplies à cet égard. Le Code, en ce qui regardait les idées générales, ne pouvait que perdre à être remanié sous la direction du Premier Consul. Toutefois, il n'en fut pas des lois civiles comme des lois politiques. Les hommes qui donnèrent au Code sa forme définitive étaient trop imbus de l'esprit moderne pour retourner aux traditions d'avant 89, et Bonaparte lui-même n'en avait pas la pensée.

Ce qu'il voulait surtout, c'était que la codification des nouvelles institutions civiles de la France parût être son œuvre personnelle, et qu'on laissât dans l'ombre l'immense travail des grandes assemblées révolutionnaires. Les mêmes hommes qui avaient préparé la composition du Code sous la Constituante, comme Tronchet, ou qui l'avaient exécutée sous la Convention, comme Cambacérès, Treilhard, Merlin de Douai, Berlier, Thibaudeau, le refirent sous le Consulat et se prêtèrent à en donner l'honneur au Premier Consul.

Bonaparte s'y prit d'ailleurs avec une haute habileté pour s'attribuer, devant la France et l'Europe, l'apparence d'un grand législateur. Il fallait, pour soutenir le rôle qu'il joua, les facultés extraordinaires dont il était doué. Il s'appropriait, avec une facilité incroyable, par de rapides entretiens avec les hommes spéciaux, les éléments des connaissances qui lui étaient le plus étrangères, et il discutait, avec beaucoup de force, d'éclat et d'originalité, sur des choses dont il ne savait pas un mot la veille. C'est ainsi qu'il avait débattu les matières ecclésiastiques avec les théologiens et les canonistes du Pape, et qu'il débattit, devant le Conseil d'Etat, les matières juridiques. Il avait un talent surprenant pour résumer de longues discussions et pour les trancher d'un mot, en bien ou en mal.

Ce ne fut pas toujours au profit des idées les plus saines et ce fut rarement au profit des idées progressives qu'il employa ces merveilleuses facultés. Il n'était jamais désintéressé, et ses passions et ses vues personnelles se mêlaient à tout et dominaient tout. Ainsi, tout en affectant incessamment de vouloir reconstituer la société bouleversée par la Révolution, de vouloir raffermir l'ordre, l'autorité, la morale, il écartait tout ce qui eût pu resserrer le lien des familles, et, à plus forte raison, faciliter les associations. Il ne voulait que des individus isolés : c'est plus aisé à gouverner. Quant au divorce, que la Révolution avait rendu facile au point de causer un grave préjudice aux mœurs publiques, le Code civil y imposa des restrictions sérieuses et se rapprocha des vrais principes, d'après lesquels le divorce ne doit être qu'une exception, un mal nécessaire, afin d'empêcher des maux pires encore ; mais cette réforme, réclamée par l'intérêt social, fut en quelque sorte imposée à Bonaparte par les jurisconsultes qui l'entouraient. Il renchérissait à cet égard sur l'exagération révolutionnaire, et eût voulu que le divorce pût être prononcé sur la demande d'un seul des époux, à l'occasion « de faits non prouvés ». Ç'eût été la liberté illimitée du divorce. On eut beaucoup de peine à l'y faire renoncer. C'est qu'il y pensait pour lui-même, n'espérant pas avoir d'enfants de Joséphine, et, dans ses vues monarchiques, songeant à se donner un héritier.

Il voulait tout à la fois relâcher le lien de la famille et assujettir totalement les femmes. Les femmes étaient pour lui des êtres tout à fait inférieurs, et il professait sur leur compte des opinions qui tenaient à la fois aux vieilles idées des peuples les plus rétrogrades, de ces musulmans qu'il préférait aux chrétiens, et aussi à l'absence de principes moraux qui le caractérisait, lui et la majeure partie de sa

famille. Il se rapprochait des Césars sous ce rapport aussi bien que par les idées politiques. Toutefois, ses immenses travaux n'étaient pas compatibles avec des habitudes déréglées, et, d'ailleurs, il n'aimait pas le scandale et affectait de réagir par l'étiquette imposante de sa maison contre la bruyante licence du temps de Barras.

Les imperfections du Code, soit en ce qui regarde les droits des femmes et la préférence inconcevable donnée aux collatéraux les plus éloignés sur le conjoint survivant dans les successions, soit relativement à divers autres points importants, tels que l'injuste inégalité entre maîtres et ouvriers dans les relations industrielles (Code civil et Code pénal), sont principalement, sinon exclusivement, imputables à Bonaparte. Les lacunes énormes que présente le Code relativement à l'association sous toutes ses formes ne tiennent pourtant pas uniquement à ce que Bonaparte était hostile à tout groupement de forces, mais aussi à ce qu'on ne prévoyait pas le prodigieux développement des relations industrielles et commerciales. Les membres les plus éminents du Conseil d'État étaient de savants jurisconsultes, mais non pas des économistes : ils regardaient, sous ce rapport, trop souvent en arrière vers le droit romain et ne voyaient pas où allait le mouvement moderne. La même cause a fait qu'ils se sont préoccupés quasi exclusivement de la propriété foncière et n'ont aucunement prévu l'immense avenir de la propriété mobilière.

Malgré ces insuffisances et ces défauts, le Code civil français n'en est pas moins, pris dans son ensemble, la réalisation des vues du dix-huitième siècle et des principes de 89. La France nouvelle le révisera, le corrigera, mais ne le remplacera pas. Œuvre commune de 1791, de 1793 et de 1801, il est un monument de la Révolution française que la réaction de Brumaire a été obligée d'achever et de consacrer. Bien supérieur aux amas confus de traditions et de coutumes contradictoires qui forment la législation des autres nations européennes, il a été adopté, avec un attachement raisonné et inébranlable, par les populations alors réunies à la France et qui depuis en ont été séparées, et il est devenu un modèle dont les autres peuples ont tendu à se rapprocher.

La présentation prochaine du Concordat et du Code civil aux corps de l'État qui devaient les discuter et les voter donnait une grande importance à la session législative de l'an X. Elle s'ouvrit le 1er frimaire (22 novembre 1801).

Le mécontentement causé par le Concordat altérait la satisfaction produ te par la paix générale. Le Corps législatif nomma pour président Dupuis, auteur d'un livre fameux sur l'*Origine de tous les cultes*, où il présentait les dogmes des religions comme des symboles voilant les phénomènes de la nature. Cette démonstration était significative provenant de ces législateurs qu'on avait surnommés les « muets ».

Le conseiller d'État Thibaudeau lut devant le Corps législatif, au nom du gouvernement, un brillant « Exposé de la situation de la République. » Il annonçait la conclusion des traités qui rétablissaient la paix générale, la présentation du Concordat, du Code civil et d'un projet sur l'instruction publique.

Le Corps législatif avait choisi pour président un philosophe incrédule; il choisit pour orateur, chargé d'aller complimenter les consuls au sujet de l'Exposé de la situation de la France, le plus connu et le plus républicain des évêques constitutionnels démissionnaires, Grégoire. L'orateur, en félicitant les consuls des éclatants résultats obtenus, conclut par ce qui pouvait sembler une leçon pour l'avenir. « Les nations, dit-il, détrompées des idées de fausse grandeur,

éprouvent le besoin de s'aimer et de s'unir. Malheur à celle qui tenterait de fonder sa prospérité sur les désastres des autres ! »

Les traités de paix, puis les trois premiers titres du Code civil furent ensuite présentés au Corps législatif. Bonaparte,



Bigot de Préameneu.

devant les dispositions qui se manifestaient, ajourna la présentation du Concordat.

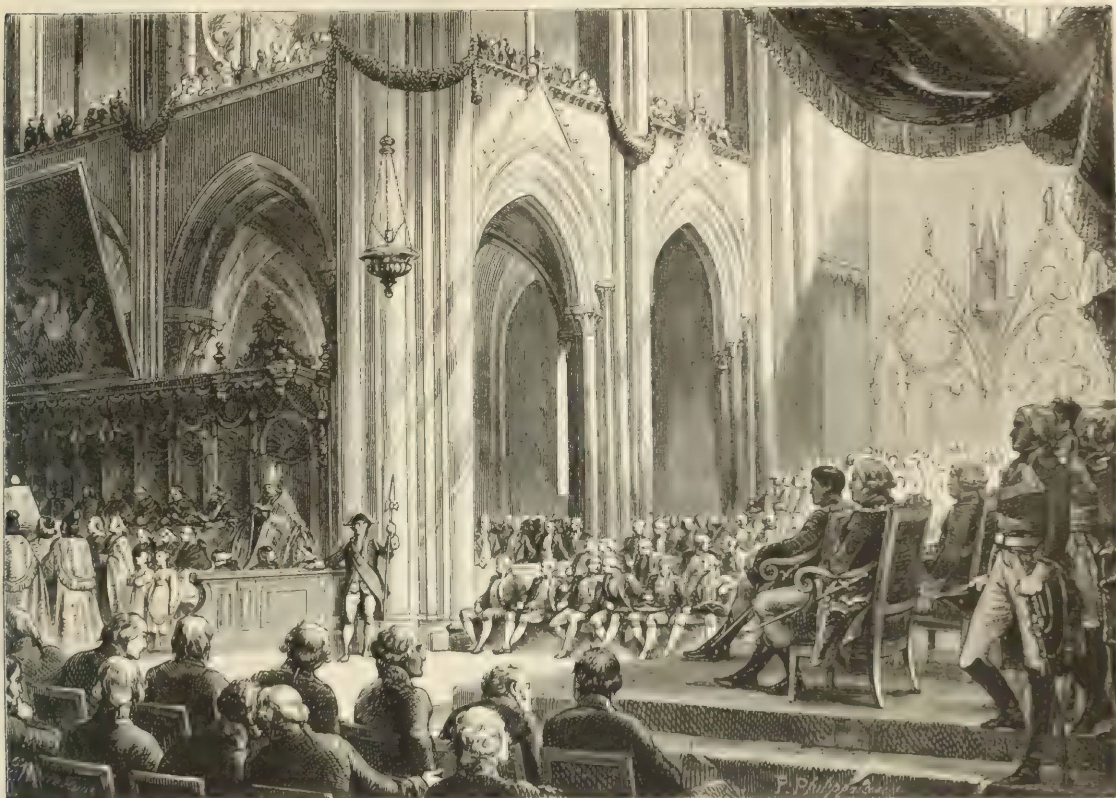
Un article du traité avec la Russie souleva de vives discussions au Tribunat. Il était dit dans cet article que les deux parties contractantes (la France et la Russie) se promettaient mutuellement de ne pas souffrir qu'aucun de leurs « sujets » fomentât des troubles sur le territoire de l'autre partie. Le terme de « sujets » indigna. — « Nos armées, s'écria Chénier, ont combattu pendant dix ans pour que nous fussions des citoyens, et nous sommes devenus des sujets ! Ainsi s'est accompli le vœu de la double coalition ! »

Il y avait en ce moment trois sénateurs à nommer : le Tribunat, le Corps législatif et le Premier Consul, d'après la Constitution, devaient présenter chacun un candidat, et le Sénat devait choisir. Le candidat du Corps législatif, pour la première place, fut Grégoire. Le Sénat, à une grande majorité, élut Grégoire, le préférant au candidat du Premier Consul. Sieyès, mécontent de se voir complétement annulé par Bonaparte, s'était vengé en poussant à cette nomination.

Bonaparte fut profondément blessé de cet échec. Il en essuya bientôt un plus grave. Sur la proposition de la grande majorité du Tribunat, le Corps législatif rejeta, à quelques voix de majorité, le titre préliminaire du Code civil. C'était la conséquence d'une des plus mauvaises dispositions de la Constitution de l'an VIII, celle qui obligeait d'accepter ou de rejeter les lois en bloc, sans aucun amendement. Ce titre préliminaire était relatif « à la publication, aux effets, à l'application des lois ». Il souleva diverses critiques : on ne pouvait l'améliorer; on le repoussa. « Il n'en est pas du Code, dit le tribun Siméon, comme d'une loi de circonstance. Un Code doit être aussi parfait qu'il puisse le devenir. Il faut travailler pour la postérité. »

Ce n'était point là de l'opposition systématique. Le Tribunat proposa ensuite et le Corps législatif vota l'adoption d'un autre titre du Code sur la tenue des actes de l'état civil. Ce titre consacrait le principe de l'Etat laïque, que la Révolution avait substitué au clergé dans la consécration légale des principaux actes de la vie.

Un troisième titre, sur la jouissance et la privation des droits civils, rétablissait la confiscation des biens des condamnés et la dissolution forcée du mariage, en cas de condamnation infligeant la mort civile. Le



Restauration officielle du culte : *Te Deum* à Notre-Dame.

Tribunat repoussa ce titre, qui nous ramenait à l'Ancien Régime. Il n'était pas douteux que le Corps législatif ne votât le rejet comme le Tribunat.

Le même jour où le Tribunat avait ainsi défendu les principes de la Révolution (11 nivôse an X-1[er] janvier 1802), Daunou fut proposé à la fois par le Tribunat et par le Corps législatif pour la seconde des places vacantes au Sénat. C'était un acte d'opposition beaucoup plus marqué que le choix de Dupuis ou de Grégoire. Daunou, qui ne pouvait se consoler d'avoir participé au 18 Brumaire, avait rompu avec Bonaparte à l'occasion de la loi qui établissait des tribunaux d'exception, et avait déclaré qu'il resterait étranger à tous les travaux législatifs, « tant que durerait la tyrannie ».

Bonaparte s'exaspéra. Il fit, le lendemain, une scène violente aux sénateurs qui se présentèrent à son audience. Il leur signifia que, si le Sénat nommait Daunou, il prendrait cela pour une injure personnelle, et qu'il n'en avait jamais souffert aucune.

Le jour suivant (13 nivôse), le gouvernement annonça au Corps législatif qu'il retirait les projets de loi du Code civil. Le Corps législatif essaya de calmer Bonaparte en proposant un des candidats du Premier Consul, le général Lamartillière, pour la troisième place vacante au Sénat.

Le Sénat faiblit bien plus tristement et bien plus honteusement. Il feignit de n'avoir pas connaissance de la présentation de Daunou par le Corps législatif et de n'avoir reçu communication que de la présentation

du général Lamartillière. Il nomma le général à la seconde place au lieu de Daunou.

Bonaparte avait songé un moment à un coup d'État, à un nouveau 18 Brumaire contre sa propre Constitution. Cambacérès l'en détourna et lui suggéra de fausser la Constitution au lieu de la déchirer. La faiblesse du Sénat devait rendre la chose facile. Le grand jurisconsulte Tronchet, qui avait joué un rôle éminent dans la Constituante et qui était alors président du Sénat, par crainte des violences qu'il voyait imminentes de la part de Bonaparte, se laissa entraîner à seconder Cambacérès.

La Constitution avait statué que le Tribunat et le Corps législatif se renouvelleraient par cinquième à partir de l'an X. Il était tout naturel que ce renouvellement s'opérât par le tirage au sort; mais la Constitution ne le disait pas formellement. On décida qu'il n'y aurait point de tirage au sort et que le Sénat désignerait les membres sortants, c'est-à-dire qu'il exclurait tous ceux qui déplaisaient au Premier Consul.

Le Sénat se prêta à cette étrange interprétation de la Constitution. Il élimina soixante membres du Corps législatif et vingt du Tribunat : Daunou, Benjamin Constant, Chénier, l'économiste Ganilh, l'éminent littérateur Ginguené, l'ex-Girondin Isnard, et, avec eux, d'autres anciens conventionnels ou anciens prêtres patriotes opposés au Concordat; en deux mots, tous ceux que désigna Bonaparte (fin janvier 1802).

Parmi les remplaçants des exclus, qui furent pour la plupart des militaires ou des fonctionnaires, figura un seul républicain, Carnot, qui depuis longtemps avait donné sa démission du ministère de la guerre.

Bonaparte comptait n'avoir plus dorénavant à entendre aucune voix dissidente. Le 15 germinal an X (5 avril 1802), il fit enfin présenter le Concordat au Tribunat et et au Corps législatif. Nous en avons dit plus haut les principales dispositions. Par un des articles, « Sa Sainteté reconnaît dans le Premier Consul de la République française les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien gouvernement. » Un autre article, conséquence de celui-ci, est important à citer :

« Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront entre les mains du Premier Consul le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, dans les termes suivants :

— « Je jure, sur les saints Évangiles, de garder obéissance et fidélité au gouvernement établi par la Constitution de la République française. Je promets de n'avoir aucune intelligence..., aucune ligue qui soit contraire à la tranquillité publique; et si, dans mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque chose au préjudice de l'État, je le ferai savoir au gouvernement. »

L'article suivant statue que les ecclésiastiques de second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le gouvernement.

Un historien favorable à Napoléon (Bignon) dit avec raison que le Premier Consul entendait faire du clergé une sorte de « gendarmerie sacrée ».

Bonaparte avait complété le Concordat, sous le nom d' « articles organiques », par un grand règlement qu'avait fortement étudié et travaillé le Conseil d'État, et qui était l'application et le développement de l'article par lequel le Pape reconnaissait au nouveau gouvernement de la France tous les droits qu'avait eus l'ancien régime.

Les articles organiques avaient été conçus dans un double but: 1° garantir l'État contre toute immixtion de la cour de Rome dans nos affaires intérieures; 2° assujettir les évêques au gouvernement et les simples prêtres aux évêques. Les évêques ne devaient s'intituler que « citoyen » ou « mon-

sieur ». Les curés devaient être nommés par l'évêque diocésain, mais avec l'agrément du Premier Consul, et l'évêque ne pouvait les révoquer arbitrairement; mais il n'y avait qu'un curé par justice de paix (canton), et, quant aux vicaires et desservants, ils étaient et sont encore entièrement à la discrétion de l'évêque. Les garanties que donnait autrefois au bas clergé le tribunal disciplinaire ecclésiastique appelé officialité avaient disparu. Le bas clergé se trouvait et se trouve dans une position bien pire qu'avant 89. Les articles organiques sont pour lui une loi de servitude.

En ce qui regarde Rome, les articles organiques sont une loi de précaution et de défense. On y rétablissait toutes les garanties que les Parlements avaient assurées à l'ancienne monarchie. — Aucune bulle ou autre acte de la cour de Rome ne pourra être publié ni mis à exécution en France sans l'autorisation du gouvernement. — Les décrets des conciles généraux ne pourront être publiés en France avant que le gouvernement ait examiné s'ils sont conformes aux lois et aux droits de la République française. — Aucune assemblée délibérante du clergé n'aura lieu sans la permission du gouvernement. — Le Conseil d'État jugera les cas d'abus de la part des ecclésiastiques. — Les évêques pourront, avec l'autorisation du gouvernement, établir dans leurs diocèses des chapitres cathédraux et des séminaires (le gouvernement ne s'engage pas à solder ces établissements). — Tous autres établissements ecclésiastiques sont supprimés (c'est-à-dire qu'on ne pourra rétablir aucun couvent et que les moines ne reparaîtront pas). — Les professeurs de séminaires souscriront à la déclaration faite par le clergé de France en 1682 et se soumettront à enseigner la doctrine qui y est contenue.

Cette doctrine était celle qui repoussait l'infaillibilité du Pape et établissait la supériorité des conciles généraux sur les pontifes romains.

« Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique dans les villes où il y a des temples destinés à différents cultes. — Les curés ne se permettront, dans leurs instructions, aucune inculpation, soit contre les personnes, soit contre les autres cultes autorisés dans l'État.

« Ils ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui justifieront avoir contracté leur mariage devant l'officier civil. »

Le clergé était astreint, dans ses actes, à se servir du calendrier républicain, toutefois en reprenant les anciens noms des jours de la semaine. Le dimanche était rétabli au lieu du décadi.

Il n'y avait rien, dans les articles organiques, dont Rome dût s'étonner. Il eût été chimérique à elle de se flatter que Bonaparte consentît à dépendre du Saint-Siége plus que n'avait fait l'ancien Régime. Les articles relatifs aux relations avec Rome étaient le moins qu'on pût faire pour rendre le Concordat, non pas bon, mais possible et supportable. — Ou cela, ou la séparation et la liberté ! — Le jour où le parti ultramontain est parvenu à mettre à néant, dans un concile général en 1870, le régime gallican restauré par Bonaparte, le Concordat a reçu le coup de mort, et la séparation de l'Église et de l'État a été assurée pour un avenir peu éloigné.

La cour de Rome devait plus tard réclamer, avec une persistance opiniâtre, contre les articles organiques; mais, dans le premier moment, le légat du Pape qui avait remplacé à Paris le cardinal Consalvi ne protesta point à ce sujet, tandis qu'au contraire il luttait désespérément sur une autre question, celle de la nomination d'un certain nombre d'évêques pris parmi les constitutionnels. Bonaparte fut inflexible et en nomma douze sur les soixante nouveaux

titulaires. Il ne voulait, ni dans les évêchés ni dans les cures, sacrifier entièrement l'ancien clergé constitutionnel, et il entendait tenir plus ou moins en échec l'un par l'autre les deux clergés provenant, l'un de la Révolution, l'autre de l'Ancien Régime, afin de les mettre également sous sa dépendance.

Le légat Caprara finit par céder, comme



Portalis.

avait cédé Consalvi. — « N'irritons pas cet homme, écrivait-il au Pape : — lui seul nous soutient dans ce pays, où tout le monde est contre nous. »

Après la présentation du Concordat, le Corps législatif envoya une députation au Premier Consul pour le féliciter de la paix avec l'Angleterre, signée à Amiens peu de jours auparavant. La députation ne dit pas un mot du Concordat. Ainsi, même après l'exclusion de soixante opposants, ce corps mutilé protestait encore, au moins par son silence.

L'adoption du Concordat, toutefois, ne faisait pas question. La majorité se résigna, au Tribunat comme au Corps législatif. Un petit nombre eurent le courage de voter contre.

Le légat du Pape fut reçu solennellement aux Tuileries le 19 germinal (9 avril). Un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame le jour de Pâques (28 germinal an X — 18 avril 1802), pour célébrer le pacte de la France avec Rome. Le Premier Consul y assista en grande pompe, entouré des grands corps de l'État et de toutes les autorités civiles et militaires. Augereau était venu, au nom des généraux ses camarades, demander au Premier Consul l'autorisation de n'y point paraître. Bonaparte avait répondu par un ordre formel de se rendre à Notre-Dame.

Les généraux obéirent ; mais l'attitude de la plupart attesta leur mécontentement. Au sortir de la cathédrale, le Premier Consul demanda au général Delmas comment il avait trouvé la cérémonie. — « Très-belle, mon général, répondit Delmas ; il n'y manquait qu'un million d'hommes qui se sont fait tuer pour détruire ce que vous rétablissez. »

Delmas fut envoyé en exil.

Au Concordat succéda le rappel des émigrés. La résolution en fut présentée et votée au Sénat le 6 floréal (26 avril). L'irrévocabilité de la vente des biens nationaux était de nouveau consacrée. De l'amnistie accordée aux émigrés étaient exceptés les chefs des corps armés et quelques autres dont le cas était particulièrement grave. Ceux des biens des émigrés qui n'avaient pas été vendus étaient restitués, sauf les bois. Bonaparte se réservait de rendre peu à peu les bois comme le reste, afin de gagner les grandes familles.

Le projet de loi sur les contributions n'offrit, cette fois, ni état de recettes ni état de dépenses. Le vote des impôts n'était plus désormais qu'une pure formalité. Bonaparte




Vote pour le consulat à vie.

réglait ses budgets comme il l'entendait, sans contrôle.

Deux projets importants furent présentés au Tribunat et au Corps législatif: c'étaient la Légion d'honneur et l'instruction publique.

La Convention avait décerné des armes d'honneur aux défenseurs de la patrie pour des actions d'éclat. Le Premier Consul en avait étendu et régularisé la distribution. Cela ne lui suffisait pas. Il lui fallait un vaste système de récompenses destinées à exciter les amours-propres, à rémunérer les services, à mettre dans la main du pouvoir un nouveau et très-puissant moyen d'influence sur la société civile aussi bien que militaire. Il conçut donc la création d'une « Légion d'honneur » embrassant toute espèce de services et de titres à une distinction publique. Il y chercha en même temps un contrepoids à ce qu'il venait de faire pour le clergé et pour les émigrés. Il imposait aux « légionnaires » le serment de défendre la République et son territoire, « l'égalité, » et l'inviolabilité des biens nationaux.

Ce projet de reconstituer un grand ordre de chevalerie fut cependant combattu, même dans le conseil d'Etat, comme blessant cette égalité que les « légionnaires » étaient censés devoir défendre, et comme recommençant une aristocratie. Les anciens conventionnels Thibaudeau, Berlier, etc., se retrouvèrent là révolutionnaires à côté de leur collègue l'amiral Truguet, qui n'avait jamais cessé de l'être.

Au Tribunat, le projet ne passa qu'avec

56 voix contre 38; au Corps législatif, avec 166 contre 110, ceci après l'épuration par laquelle on avait cru annihiler toute opposition. Ceci prouve combien la Révolution était forte encore, même dans ces corps de l'État si assouplis et si énervés.

L'institution de la Légion d'honneur était spécieuse, et, malgré l'opposition qu'elle a rencontrée à son origine, elle est entrée dans les mœurs d'un peuple qui, malgré sa passion d'égalité, aime les distinctions, pourvu qu'elles ne soient point héréditaires. Elle sera sans doute notablement réformée et modifiée; il serait difficile de l'abolir.

Quant au projet d'instruction publique, il était déplorable. Il ne faisait rien absolument pour l'instruction primaire. L'État ne s'en mêlait pas. La commune devait fournir le local, là où les écoliers pouvaient payer l'instituteur. C'était le complet abandon des plans de nos grandes assemblées. En ce qui concernait l'instruction secondaire, les plus éclairés des conseillers d'État souhaitaient que l'on soutînt, en les améliorant, les écoles centrales fondées par la Convention. Un tiers à peu près avait réussi. Le reste languissait. Il s'agissait de les encourager et de les réorganiser.

Mais Bonaparte n'en voulait pas. Il entendait leur substituer des casernes où l'on élèverait les jeunes gens pour son service. Il bouleversa tout ce grand plan d'études qu'avait adopté la Convention, créa seulement trente-deux lycées à la place des cent écoles centrales, y fit reprendre les routines du vieux système des colléges ecclésiastiques et commencer les leçons de latin et de grec à un âge où l'enfant est presque généralement incapable de prendre intérêt à ces belles langues savantes et de rien entendre à l'enseignement grammatical et littéraire. Il supprima les leçons des langues vivantes, si nécessaires pour faire connaître à la France les peuples avec lesquels elle est en rapport habituel; il affaiblit l'enseignement en faisant diminuer la part assignée aux sciences, et le décapita en supprimant les sciences morales, c'est-à-dire l'histoire et la philosophie, incompatibles avec le despotisme.

Il compléta son système d'enseignement secondaire par la création de six mille bourses, qui devaient être un moyen d'influence, comme les décorations de la Légion d'honneur: les bourses n'étaient point gagnées au concours par les élèves, mais distribuées par le gouvernement, partie aux enfants des personnes qui avaient rendu des services militaires ou civils, partie aux élèves des pensionnats particuliers, qui ne pouvaient plus subsister qu'avec l'autorisation du gouvernement et qu'en envoyant leurs élèves aux cours des lycées.

Quant à l'éducation des filles, il n'en fut pas même question.

Ce fut peut-être la plus mauvaise de toutes les institutions du Consulat. Fourcroi, savant éminent, mais sans caractère, très-jacobin sous la Convention, maintenant instrument passif de Bonaparte, s'employa à la fabrication de cette triste loi, comme il s'était employé naguère aux plans libéraux et philosophiques des Lakanal, des Daunou, des Grégoire.

Là aussi, il y eut de la résistance dans le conseil d'État. Elle fut moindre au Tribunat et au Corps législatif qu'à l'égard de la Légion d'honneur, ce qui ne prouve pas en faveur des lumières de ces deux corps. Cependant plusieurs de leurs membres combattirent le projet de loi par de très-bonnes raisons et réclamèrent en vain la gratuité de l'instruction primaire, au moins dans ce qu'elle avait de plus indispensable.

La seule chose utile qui fut faite alors pour l'instruction fut la création de dix écoles de droit, conséquence nécessaire de la codification qui venait de s'accomplir, et l'augmentation des écoles de médecine, portées de trois à six.

A côté de l'École polytechnique, fondée par la Convention, le Premier Consul créa une École militaire, qui fut d'abord établie à Fontainebleau (aujourd'hui à Saint-Cyr).

Tandis qu'il travaillait ainsi à développer l'enseignement de l'art de la guerre, Bonaparte poursuivait la campagne qu'il avait entreprise contre la philosophie, et il complétait la suppression de l'enseignement historique et philosophique dans les lycées en supprimant la section des sciences morales et politiques dans l'Institut. Cette classe de l'Institut n'a reparu qu'après la Révolution de 1830.

Bonaparte avait fait voter tout ce qu'il avait proposé, quoique avec un peu d'opposition qu'il n'avait pas prévue. Il n'était pas satisfait : il voulait une extension de pouvoir. Il avait dû reculer dans une première tentative, lors de la brochure inspirée par son frère Lucien à Fontanes. Son prestige avait grandement augmenté depuis : il voyait le moment arrivé ; mais il eût voulu être deviné et prévenu, sans être obligé de prendre l'initiative. Les grands corps de l'État, si dociles qu'ils fussent, n'y étaient pas disposés : ils sentaient et craignaient la tendance du Premier Consul à faire disparaître les dernières apparences républicaines et à rétablir la monarchie.

Cambacérès intervint encore, comme dans le coup contre le Tribunat. Le jour où le traité d'Amiens, après des délais calculés, fut présenté au Corps législatif et au Tribunat, Cambacérès fit proposer au Tribunat, par son président, d'inviter le Sénat à donner au Premier Consul un témoignage de la reconnaissance nationale (16 floréal an X — 6 mai 1802).

Le président du Tribunat, Chabot (de l'Allier), et beaucoup de ses collègues ne voyaient là qu'une manifestation honorifique. Le Sénat comprit qu'il s'agissait de quelque chose de plus. Ses principaux membres cherchèrent en vain à obtenir de Bonaparte qu'il s'expliquât sur ce qu'il souhaitait.

Il comptait qu'on allait lui offrir plus qu'il n'oserait demander. Il se trompait. Le Sénat, malgré tout, redoutait le retour de la monarchie. Il manquait d'énergie, mais non de lumières et de prévoyance. Son président, Tronchet, qui avait connivé, par crainte de pire, au coup contre le Tribunat, voyait grandir les dangers de l'absolutisme de Bonaparte et se rapprochait de Sieyès, qui travaillait contre Cambacérès par ressentiment personnel. Le Sénat vota seulement la prorogation pour dix ans des pouvoirs du Premier Consul (8 mai — 10 floréal).

Une voix protesta contre cette prorogation : c'était celle de Lanjuinais, qui dénonça l'usurpation flagrante dont la République était menacée. C'était un dernier écho de la Gironde qui retentissait dans les pâles assemblées du Consulat.

Bonaparte fut très-irrité. Il avait attendu beaucoup plus. Cambacérès le calma et lui suggéra un moyen de tourner la question. C'était de répondre au Sénat qu'il ne pouvait recevoir que de la nation la prorogation de ses pouvoirs, puis de faire rédiger par le Conseil d'État la formule à présenter à l'acceptation du peuple. On y substituerait à la prorogation pour dix ans le consulat à vie.

Cela s'exécuta de point en point. Le Conseil d'État, qui, au fond, pensait comme le Sénat, n'en obéit pas moins au mot d'ordre, sur un rapport du préfet de police, qui prétendit que le public était très-mécontent de ce qu'on n'avait pas donné à Bonaparte le consulat à vie. Le Conseil d'État ajouta même au consulat à vie le droit, pour le Premier Consul, de désigner son successeur. Bonaparte trouva ceci prématuré et susceptible de lui causer des embarras : il effaça cette clause.

Tous les corps de l'État vinrent féliciter Bonaparte de prendre ainsi ce qu'ils ne lui

avaient point offert. Des adresses furent provoquées de toutes parts chez les fonctionnaires de divers degrés qui avaient remplacé les corps électifs. La mécanique administrative marchait à volonté.

Des registres furent ouverts dans les mairies, dans les greffes des tribunaux, chez les notaires, afin de recevoir les votes. Il y eut environ trois millions et demi de votes affirmatifs. Il fallait beaucoup de résolution pour voter *non* : quelques milliers seulement eurent ce courage. Un grand nombre ne votèrent pas. Lafayette vota contre, en écrivant sur le registre qu'il ne pouvait voter une telle magistrature tant que la liberté politique ne serait pas garantie. Il écrivit au Premier Consul une très-noble lettre. Il lui disait qu'un grand homme tel que Bonaparte ne pouvait vouloir « qu'une telle révolution, tant de victoires et de sang, de douleurs et de prodiges, n'eussent pour lui d'autre résultat qu'un régime arbitraire ! »

Lafayette cessa dès lors les relations qu'il avait entretenues avec le Premier Consul depuis son retour en France.

92 avait protesté par la bouche de Lanjuinais ; 89, par la bouche de Lafayette.

La situation matériellement satisfaisante du pays et les éclatants succès du gouvernement au dehors expliquaient la disposition favorable du grand nombre à l'égard de Bonaparte. La sécurité était rétablie, l'industrie et le commerce en progrès ; la paix avec l'Angleterre leur promettait une impulsion nouvelle. L'agriculture se développait largement, depuis la destruction des abus de l'Ancien Régime, le partage de beaucoup de grandes terres et le défrichement de beaucoup de terrains improductifs. La population, d'après un recensement exécuté en l'an IX, avait déjà augmenté dans l'ancienne France, malgré les grandes destructions d'hommes de la guerre étrangère et civile : preuve éclatante des bienfaits de la Révolution. Les finances étaient en bon état. La totalité des charges publiques ne dépassait pas 625 millions dans cette France si agrandie (cela vaudrait peut-être 1 300 millions d'aujourd'hui). La France bien moins vaste d'avant 89 en payait presque le double, si l'on comptait tout ce que coûtaient au peuple le clergé et les droits féodaux.

Bonaparte avait droit de s'attribuer le rétablissement de la sécurité sur les routes et de l'ordre dans les finances ; mais il n'était pour rien dans la rénovation sociale qui avait précédé son gouvernement. Les masses populaires, auxquelles personne n'apprenait à se reconnaître dans cette immense mêlée d'hommes et de choses que venait de traverser la France, commencèrent à attribuer à un seul homme ce qu'elles devaient à la Révolution : ce préjugé eut parmi nous de bien longues et de bien fatales conséquences.

Le Sénat recensa les votes populaires sur la proposition qu'il n'avait pas faite, et en porta en corps le résultat aux Tuileries (15 thermidor an X — 3 août 1802). Le résultat fut proclamé sous la forme d'un sénatus-consulte, en ces termes : « Le Peuple français nomme et le Sénat proclame Napoléon Bonaparte Premier Consul à vie. »

C'est la première apparition officielle du prénom de Napoléon, qui devait bientôt, suivant les usages monarchiques, se substituer au nom de famille de Bonaparte.

Le Premier Consul, exalté par le succès, fit au Sénat une réponse grandiose. Il dit qu'il avait été « appelé, par l'ordre de Celui de qui tout émane, à ramener sur la terre l'ordre, la justice et l'égalité. »

Dans ce grand élan, sinon de cœur, au moins d'imagination, enivré de s'entendre déclarer maître pour la vie, il eut peut-être, quant au rôle qu'il s'attribuait, un instant, un éclair de sincérité.

Ce qui est plus sûr, c'est qu'il avait préparé et profondément calculé tout un plan



Bonaparte et Joséphine au palais de Saint-Cloud.

pour accroître et perfectionner le pouvoir déjà excessif dont il était revêtu.

Le lendemain, divers articles qui modifiaient la Constitution furent présentés au Conseil d'État. On y faisait une concession apparente au principe électif. Les listes de notabilité où l'on prenait les fonctionnaires étaient remplacées par des colléges électoraux d'arrondissements et de départements, élus à vie, au vote universel, dans les justices de paix (cantons). Ces colléges présenteraient désormais des candidats aux Consuls et au Sénat pour les diverses fonctions. Cette faible concession était largement compensée. Le Sénat était investi du droit d'interpréter et de compléter la Constitution, de dissoudre le Corps législatif et le Tribunat, et, ce qui était plus extraordinaire, de casser les jugements des tribunaux : c'était subordonner absolument la justice à la politique. Mais le Sénat ne pouvait exercer ces prérogatives exorbitantes que sur l'invitation du gouvernement. Il était porté à cent vingt membres, et le Premier Consul avait droit d'en nommer quarante.

Le Tribunat était réduit à cinquante membres et condamné à discuter à huis clos, divisé en sections.

Le vote des traités était enlevé au Corps législatif et au Tribunat. Le Conseil d'Etat lui-même, l'instrument direct et soumis du Premier Consul, voyait diminuer ses attributions par la création d'un Conseil privé.

Le despotisme se concentrait de plus en plus. Bonaparte était revenu sur son refus

de désigner lui-même son successeur, et il réclamait maintenant ce droit. Il s'attribuait une liste civile de six millions (à peu près le double aujourd'hui).

Le Sénat vota tout, et le sénatus-consulte fut publié le 17 thermidor (5 août). Le 27 thermidor (15 août), on fêta solennellement l'anniversaire de la naissance du Premier Consul. On restaurait ainsi, chaque jour, quelqu'un des vieux usages monarchiques. Bonaparte s'installa, en résidence d'été, au château de Saint-Cloud. La Malmaison, qui avait été jusqu'alors l'habitation de campagne du Premier Consul, n'était plus au niveau de sa situation nouvelle. La messe du dimanche, à Saint-Cloud, devint ce qu'avait été la messe royale à Versailles et aux Tuileries, le rendez-vous des courtisans du nouveau maître.

La République n'était plus qu'un nom. Le droit de désigner son successeur avait achevé de faire de Bonaparte un César, un empereur romain. Il avait atteint son but. Garderait-il mensongèrement le titre républicain de consul, ou prendrait-il franchement le titre, comme il avait pris le pouvoir des empereurs? Il n'y avait plus d'autre question.

---

## CHAPITRE XXIII

CONSULAT (FIN). — EXPÉDITION DE SAINT-DOMINGUE. — RUPTURE DE LA PAIX D'AMIENS. CAMP DE BOULOGNE. — PROCÈS DU DUC D'ENGHIEN ET DE MOREAU. — BONAPARTE PROCLAMÉ EMPEREUR.

(Brumaire an X-Prairial an XII. — Novembre 1801 Juin 1804.)

Après avoir suivi le mouvement intérieur des affaires de France jusqu'à l'établissement du Consulat à vie, nous devons retourner de quelques mois en arrière pour résumer les actes de la politique extérieure de Bonaparte.

Il avait conçu le projet de relever la puissance coloniale de la France, si grande vers le milieu du dix-huitième siècle, si cruellement mutilée grâce à la lâcheté et à l'incapacité du gouvernement de Louis XV, puis à peu près anéantie par la crise révolutionnaire des Antilles et par la guerre. La rétrocession de la Louisiane par l'Espagne à la France et la cession par l'Espagne de la partie orientale de Saint-Domingue marquaient les premiers pas de Bonaparte vers ce nouveau but.

Ce but ne pouvait être atteint que dans des limites assez modestes, si l'on examinait l'état actuel du monde. Il y fallait deux conditions : d'abord, le maintien de la paix avec l'Angleterre ; puis la reconnaissance, par une transaction opérée en temps opportun, de l'état de choses qui existait alors à Saint-Domingue.

Après d'effroyables calamités, l'ordre avait été rétabli dans la plus belle et la plus fertile partie de cette grande île, la partie française, par l'énergie et les talents supérieurs d'un nègre, Toussaint-Louverture. Cet homme avait démenti, par un glorieux exemple, le préjugé qui fait des noirs une race absolument inférieure. Après avoir chassé les Anglais et les créoles émigrés unis aux Anglais, il s'était emparé d'une dictature dont il usait avec une haute intelligence.

Il avait ramené au travail les noirs affranchis, organisé une armée régulière, relevé les habitations incendiées ; il avait fait plus : il avait rappelé les blancs fugitifs, et, à ceux qui étaient revenus, il avait rendu leurs propriétés, moyennant le partage des produits avec les nègres affranchis qui les cultivaient. Il avait à la fois une ambition que légitimait sa rare capacité et un

sincère dévouement à la liberté de la race noire si longtemps opprimée. Il voulait rester le chef et le directeur du pays qu'il avait tiré du chaos; mais il gardait de l'attachement pour la France, qui avait proclamé la liberté des noirs, pendant que l'Angleterre maintenait l'esclavage dans ses colonies. C'était au nom de la France et sous le drapeau tricolore qu'il gouvernait; c'était au nom de la France qu'il venait d'occuper la partie espagnole de Saint-Domingue et de la réunir à la partie française, conformément au traité conclu récemment entre l'Espagne et la France. Il avait refusé l'offre des Anglais, qui lui avaient proposé de le reconnaître roi de Saint-Domingue. Après la réunion des deux parties de l'île, il avait fait promulguer, par un conseil colonial, une constitution qui le nommait gouverneur général à vie, et il avait demandé, pour cette constitution, l'approbation du gouvernement français. Grand admirateur du génie de Bonaparte, il lui avait écrit à ce sujet une lettre avec cette suscription d'un orgueil un peu naïf : « Le premier des noirs au premier des blancs. »

C'était changer, il faut bien le reconnaître, la souveraineté de la France en une sorte de protectorat; mais il eût été sage d'accepter, à deux conditions : 1° que la France conservât des avantages commerciaux à Saint-Domingue; 2° que la République noire soutînt la France en cas de guerre.

L'impérieux génie de Bonaparte n'admettait pas les transactions. Il lui fallait être le maître, ou tout briser. Étranger, d'ailleurs, aux principes et aux sentiments du XVIII$^e$ siècle, il regrettait l'ancienne société coloniale et ne comprenait la restauration des colonies que par le rétablissement de l'esclavage. Il était bien décidé à le maintenir dans celles de nos îles que nous rendaient les Anglais, la Martinique et autres; il avait l'arrière-pensée d'en faire autant à la Guadeloupe, quoiqu'il protestât du contraire, et il était décidé à commencer par abattre à Saint-Domingue la puissance des noirs, sauf à aller plus loin quand il pourrait.

Il résolut donc d'envoyer à Saint-Domingue une armée de vingt à vingt-cinq mille hommes, sous le commandement du général Leclerc, mari d'une de ses sœurs. Il composa presque exclusivement cette expédition de vétérans de l'armée du Rhin : leurs sentiments républicains le gênaient en France. Il leur adjoignit beaucoup de ces braves Polonais qui, après le dernier démembrement de leur pays, étaient venus se mettre au service de la France et qui embarrassaient le Premier Consul dans ses relations avec la Russie et la Prusse.

Il chargea Leclerc d'une lettre où il flattait Toussaint pour l'engager à se soumettre. Il lui offrait le titre de lieutenant du capitaine-général Leclerc, avec la confirmation des grades des généraux et officiers noirs et de la liberté des nègres; mais il avait donné, en même temps, pour instructions à Leclerc de faire embarquer, bon gré mal gré, pour la France Toussaint et tous les chefs noirs.

L'expédition française parut sur la côte nord de Saint-Domingue en pluviôse an IX (fin janvier 1801). Toussaint Louverture et ses nègres lui opposèrent une résistance désespérée. Le début de la guerre fut l'incendie de la belle ville du Cap, que Toussaint avait relevée de ses ruines.

Le ravage s'étendit dans le pays entier. L'ordre et la prospérité rétablis par Toussaint-Louverture s'abîmèrent de nouveau dans le sang et dans les flammes. La fougueuse bravoure des noirs fut impuissante contre nos incomparables soldats du Rhin. Après trois mois de luttes acharnées, les chefs noirs se soumirent les uns après les autres : Toussaint lui-même déposa enfin les armes; mais Leclerc ne put remplir ses instructions. Pour parvenir à la pacification, il

avait dû conserver aux lieutenants de Toussaint leurs commandements et leurs troupes, réunies à l'armée française, et Toussaint, en rentrant dans la vie privée, était resté dans le pays.

Toussaint n'était pas résigné à sa défaite,



Toussaint-Louverture.

et ni lui ni les siens n'avaient confiance dans les promesses du lieutenant de Bonaparte. Les nouvelles de la Guadeloupe ne leur donnèrent que trop raison. L'on y persécutait indignement des mulâtres qui avaient défendu avec héroïsme cette île contre les Anglais, et l'on ne tarda pas à y rétablir l'esclavage, quoique Bonaparte eût déclaré, dans l'*Exposé de la situation de la République*, lors de l'ouverture de la session législative de l'an X, qu'à la Guadeloupe « tout était libre et resterait libre. »

La fièvre jaune, le fléau des tropiques, s'était déclarée dans notre armée des Antilles : elle sévit cette année-là avec une fureur exceptionnelle. Toussaint prévit que la maladie ferait ce que n'avait pu faire le courage des noirs, et il s'apprêta à reprendre les armes. Leclerc, avisé de ses projets, l'attira dans une sorte de guet-apens, le fit arrêter et l'envoya en France. Le Premier Consul eut la cruauté de faire enfermer cet enfant des tropiques au fort de Joux, sur les sommets brumeux et neigeux du Jura. Il y mourut, au bout d'un an, de langueur et de froid.

La fièvre jaune vengea celui qu'un historien (M. Lanfrey) appelle à juste titre « le héros de la race noire ». Leclerc en mourut, et, avec lui, l'élite de nos généraux et de nos officiers. Le général Richepanse, le glorieux soldat de Hohenlinden, eut le même sort à la Guadeloupe. Tous ces braves gens, qui avaient livré tant de combats pour la liberté, périssaient les uns après les autres, sacrifiés dans une entreprise contre laquelle protestait tout leur passé.

Les noirs se révoltèrent dans toute la partie française de Saint-Domingue. Le général Rochambeau, successeur de Leclerc, très-brave militaire, mais violent et imbu des anciens préjugés coloniaux, empira la situation en maltraitant les mulâtres, qui, d'abord fidèles aux Français, finirent par se joindre aux noirs. Le Premier Consul eut beau doubler presque l'armée par des envois successifs de troupes. Nos bataillons fondaient devant la fièvre jaune comme la cire au soleil. Leurs débris furent obligés de se renfermer dans quelques places. Lorsque, dans les premiers mois de 1803, les choses recommencèrent à se brouiller du côté de l'Angleterre, la perte de Saint-Domingue apparut inévitable.

Bonaparte, tout en faisant cette entreprise coloniale qui devait avoir un si funeste résultat, avait continué sa politique impérieusement dominatrice sur le continent européen.

Par l'article 11 du traité de Lunéville, la

France et l'Autriche s'étaient garanti mutuellement l'indépendance des républiques hollandaise, helvétique, cisalpine et ligurienne, et la liberté pour ces populations d'adopter telle forme de gouvernement qu'elles jugeraient convenable. Bonaparte interpréta cet article en substituant à l'indépendance sa domination de plus en plus directe sur ces républiques.

L'Autriche aurait eu droit de protester; mais elle était épuisée et réduite au silence pour un temps. L'Angleterre, de son côté, avait un grand désir de paix. Bonaparte s'était donc hâté d'exécuter ses projets dans ces circonstances opportunes.

Pendant les négociations qui précédèrent le traité d'Amiens, il fit opérer une révolution en Hollande. Il y avait là un Directoire et deux chambres, comme dans notre Constitution de l'an III. Bonaparte voulut imposer aux deux chambres hollandaises une nouvelle Constitution qui les mit davantage dans sa main. Elles refusèrent. Il les fit expulser par le Directoire hollandais, qu'il avait gagné. Le Directoire hollandais, dans cette imitation du 18 Brumaire, fut appuyé par les troupes françaises qui occupaient la Hollande sous les ordres d'Augereau, réconcilié avec le Premier Consul (septembre 1801).

La nouvelle Constitution fut soumise au suffrage populaire. Un certain nombre votèrent contre. La majorité ne vota pas. On prit le silence pour un consentement et l'on proclama la Constitution nouvelle (17 octobre 1801). Dans l'Exposé de la situation de la République (novembre 1801), Bonaparte déclara que « le peuple batave avait voulu changer ses institutions et avait adopté une constitution nouvelle. Le gouvernement, poursuivait-il, l'a reconnue et a dû la reconnaître, parce qu'elle était dans la volonté d'un peuple indépendant. »

Le gouvernement anglais réclama, mais n'insista pas.

En même temps, Bonaparte imposait à la République cisalpine, mais là, sans conflit et sans résistance, une Constitution encore plus anti-libérale que la nôtre de l'an VIII. Le Président, qui remplaçait là le Premier Consul, y était à peu près tout.

Mais qui serait ce président? Les Cisalpins eurent un moment la simplicité de croire



Leclerc

qu'on leur laisserait nommer un Italien : ils pensaient au comte Melzi, personnage considérable du Milanais. Ils furent bien vite détrompés, lorsque Bonaparte appela à Lyon, au milieu de l'hiver, les délégués de la Cisalpine.

Il s'était fait envoyer quelques centaines de grands propriétaires, de lettrés et de commerçants. Les confidents de Bonaparte firent comprendre aux Italiens que lui seul était « digne de gouverner leur République et capable de la maintenir. »

Ils s'empressèrent alors de lui offrir la présidence.

Il accepta, en termes assez hautains, et prit Melzi pour vice-président (5 pluviôse an X — 25 janvier 1802).

Les patriotes italiens trouvèrent une consolation à cet assujettissement dans la substitution du titre de République italienne à celui de République cisalpine. Bonaparte semblait par là leur promettre l'unité de l'Italie.

C'était une espérance qu'il leur donnait sans l'intention de la satisfaire. Il ne tenait qu'à lui de réunir à la Cisalpine Gênes, Lucques, Parme et le Piémont en un grand État comprenant toute la haute Italie sauf Venise ; mais il était loin de cette pensée.

La prise de possession directe par Bonaparte du gouvernement de la Cisalpine fit impression en Angleterre, en Autriche et partout ; mais Bonaparte écarta, d'autorité, ces questions des conférences alors ouvertes à Amiens pour la conclusion définitive de la paix. « Tous ces objets, écrivit-il à son plénipotentiaire, sont absolument étrangers à nos discussions avec l'Angleterre. »

L'Angleterre ne réclama pas, ne voulant ni rompre, ni approuver. Bonaparte s'efforça de lui faire reconnaître les nouvelles constitutions des États qu'il dominait ou gouvernait. Elle refusa. « Puisque l'Angleterre, écrivit alors Bonaparte (2 ventôse — 21 février 1802), refuse de reconnaître ces nouveaux Etats, elle perd le droit de se mêler de leurs affaires et de se plaindre de leur complète incorporation à la France. »

Et il énonça la prétention de fermer les ports de la Hollande, de l'Italie et même de l'Espagne à celles des marchandises anglaises qui n'étaient pas reçues en France. Il y avait là les germes de nouvelles querelles avec l'Angleterre et une cause évidente de rupture, avant même que la paix fût signée.

Cependant le ministère anglais voulait réellement la paix, et Bonaparte la souhaitait, au moins pour quelque temps. Il consentit à envoyer un agent en Angleterre pour tâcher d'arriver à des arrangements commerciaux. Il faut reconnaître que les difficultés étaient extrêmes. Nous avions commencé à introduire chez nous l'industrie du coton et nous développions celle du fer; Bonaparte se refusait à sacrifier ces deux branches d'industrie, qui n'étaient pas en état de soutenir la formidable concurrence anglaise. Les Anglais, de leur côté, refusaient de recevoir nos soieries, par un motif analogue, et de sacrifier leurs rapports avec le Portugal pour recevoir nos vins, qui eussent fait concurrence aux vins portugais.

La pensée qu'avait Bonaparte de protéger notre industrie était raisonnable; mais il l'exagérait en faisant, non pas seulement de la protection, mais de la prohibition. La protection met une industrie faible en mesure de se défendre et de s'accroître ; la prohibition, en la garantissant de toute concurrence, lui ôte le stimulant et l'esprit de progrès.

Bonaparte souleva, par son humeur irritable, un autre différend avec l'Angleterre.

Certains journaux anglais attaquaient vivement sa politique envahissante. Des émigrés français allaient plus loin et publiaient à Londres, contre le Premier Consul et sa famille, des pamphlets infamants, dans le genre de ceux qu'on avait répandus autrefois contre Marie-Antoinette. Quelques évêques royalistes qui n'avaient point accepté le concordat, quelques grands seigneurs émigrés qui se groupaient autour du comte d'Artois, quelques anciens chefs de chouans, Georges Cadoudal et autres, intriguaient, complotaient, expédiaient de Londres des agents en Bretagne et en Normandie pour tâcher d'agiter ces provinces.

Ces menées étaient bien impuissantes et ne méritaient guère d'alarmer un gouver-

nement aussi fort que celui du Premier Consul. Il n'y avait de sérieux, dans tout cela, que les articles des journaux anglais qui pénétraient, discutaient, dénonçaient à l'Europe tous les plans secrets de l'ambition consulaire.

Bonaparte demanda qu'on fît taire les journalistes anglais, qu'on lui livrât les pamphlétaires français, en vertu de la convention d'extradition des malfaiteurs, et qu'on expulsât d'Angleterre les émigrés.

La première de ces prétentions était insensée. Le gouvernement anglais ne voulait ni ne pouvait supprimer, pour plaire à Bonaparte, la liberté de la presse, et lui répondit que les journaux n'étaient justiciables que des tribunaux. Quant aux pamphlétaires français et aux émigrés, il n'en était pas de même. Le gouvernement anglais ne pouvait les livrer, ce qui eût été une honte; mais il avait droit de les expulser, s'ils abusaient de son hospitalité. Bonaparte s'en fût contenté; mais le ministère Addington ne voulut ou n'osa le faire, de peur de déchaîner contre lui le puissant parti de Pitt, que l'opinion publique eût soutenu. Il n'osa pas même retirer à Georges Cadoudal et aux siens les subsides qu'ils employaient à intriguer en France.

Des notes hautaines adressées au gouvernement anglais, des articles très-agressifs contre l'Angleterre dictés au journal officiel *le Moniteur* et parfois écrits de la propre main du Premier Consul, attestèrent la violente irritation de Bonaparte. Ne ménageant plus rien, il proclama l'annexion définitive à la France du Piémont et de l'île d'Elbe, par laquelle nous dominions la mer de Toscane (fructidor an X — commencement de septembre 1802).

Ce qui le rendait si hardi vis-à-vis de l'Angleterre, c'est qu'il s'était mis bien avec la Russie et tenait entièrement l'Allemagne sous sa dépendance. Le principe de sécularisation avait été adopté comme conséquence des traités qui reconnaissaient à la France la possession de la rive gauche du Rhin, c'est-à-dire qu'il avait été convenu que les princes laïques d'Allemagne seraient indemnisés des territoires qu'ils cédaient à la France aux dépens des domaines soumis depuis le Moyen Age à des princes ecclésiastiques. Les princes-évêques et archevêques allaient disparaître du corps germanique, et la Révolution française opérait à cet égard ce que n'avait pu faire la Réforme allemande du XVI^e siècle.

Les princes allemands étaient incapables de s'entendre pour régler entre eux à l'amiable le partage des dépouilles ecclésiastiques. L'Autriche et la Prusse ne songeaient qu'à s'en arracher les morceaux : la Bavière et les autres États de moyenne importance tâchaient aussi de se faire leur part, et les petits et les faibles avaient peur d'être engloutis dans ce conflit de convoitises; car on ne se contentait plus du démembrement des principautés ecclésiastiques; les petits seigneurs laïques étaient menacés.

Bonaparte excitait sous main les princes les uns contre les autres, afin de les réduire à le choisir pour médiateur. Ils y vinrent, et il leur dicta la loi, en associant adroitement à sa médiation l'empereur de Russie. Le tsar Alexandre, dont Bonaparte flattait ainsi l'amour-propre, ne joua guère là qu'un rôle honorifique. Bonaparte favorisa la Prusse contre l'Autriche, puis fit quelques concessions à celle-ci. Après de longs et fastidieux débats, la Diète de Ratisbonne vota, le 6 ventôse an XI (25 février 1803), le nouveau pacte germanique. La France n'en fut pas aussi formellement garante qu'elle l'avait été de l'ancien pacte établi en 1648 par la paix de Westphalie; mais, de fait, Bonaparte dominait bien plus l'Allemagne que n'avaient fait Richelieu et Mazarin.

Bonaparte, habile médiateur en Allemagne, agit comme un maître en Suisse, ainsi qu'en Hollande et en Italie.

La Suisse, depuis qu'elle avait cessé d'être le théâtre de la guerre, était livrée à de continuelles agitations et tiraillée entre la démocratie révolutionnaire et le vieux parti aristocratique, auquel se rattachait la démocratie rétrograde des petits cantons catholiques.



Richepanse.

La démocratie nouvelle n'était pas d'accord avec elle-même, les modérés voulant une république fédérative avec l'égalité entre les cantons, et les exagérés visant à une république unitaire, que les mœurs ne comportaient pas. Bonaparte entretenait ces dissensions, afin d'amener la Suisse à invoquer son haut arbitrage. Tout à coup, à la fin de juillet 1802, il retira les troupes françaises qui, depuis 1798, n'avaient cessé d'occuper la Suisse.

La guerre civile éclata aussitôt: les petits cantons catholiques et les aristocrates de Berne et de Zurich renversèrent le gouvernement helvétique établi à Berne par les démocrates modérés. Ce gouvernement se retira à Lausanne, et la Suisse fut ainsi coupée en deux.

Bonaparte, alors, signifia qu'il n'entendait pas souffrir une contre-révolution en Suisse, et que, si les partis ne pouvaient venir à bout de s'entendre, il se déclarerait le médiateur de la confédération helvétique. Il somma le gouvernement insurrectionnel de Berne de se dissoudre et invita à se rendre à Paris tous les citoyens qui avaient exercé des fonctions dans l'autorité centrale en Suisse depuis trois ans, afin d'y conférer avec lui. Il annonça que 30,000 hommes étaient prêts, sous le général Ney, pour appuyer sa médiation.

Le gouvernement démocratique de Lausanne était tout prêt à recevoir les Français; le gouvernement aristocratique de Berne, qui eût bien voulu voir revenir les Autrichiens, appela aux puissances européennes. Les puissances du Continent gardèrent le silence. L'Angleterre seule répondit en protestant contre l'intervention française en Suisse. Le ministère anglais, poussé par le parti de Pitt, offrit de l'argent au gouvernement bernois et alla jusqu'à offrir secrètement un subside considérable à l'Autriche, si elle voulait défendre la Suisse.

Bonaparte répondit à la protestation anglaise par une note si extraordinaire, que notre chargé d'affaires à Londres n'osa la communiquer telle qu'elle était. Bonaparte y disait que, si l'Angleterre parvenait à entraîner dans sa cause les puissances continentales, cela n'aboutirait qu'à nous forcer de « conquérir l'Europe! — Qui sait ce qu'il faudrait de temps au Premier Consul pour ressusciter l'Empire d'Occident? » (1er brumaire an XI — 23 octobre 1802.)

L'Autriche n'accepta pas les propositions de l'Angleterre. La résistance fut presque nulle en Suisse devant les troupes amenées



Rupture de la paix d'Amiens

par le général Ney. Il n'y eut rien de pareil à ce qui s'était passé lors de la première invasion française en 1798. Tous les hommes politiques appartenant à la démocratie nouvelle et quelques-uns des aristocrates se rendirent à l'appel du Premier Consul, et vinrent délibérer à Paris sous sa direction.

Il n'agit pas envers la Suisse de la même façon qu'envers la Hollande et l'Italie. Il lui donna, non pas, comme aux républiques italienne et batave, un vain simulacre d'institutions, mais une constitution qui imposait aux divers partis une transaction assez spécieuse. Il écarta également le retour à l'ancien régime et la république unitaire, et constitua une république fédérative dont le gouvernement central était réduit au minimum indispensable, les cantons se gouvernant chacun chez eux selon leurs coutumes particulières.

Les aristocraties locales reprenaient une grande partie de leur pouvoir, mais les populations autrefois sujettes gardaient l'égalité qu'elles avaient conquise avec les populations autrefois souveraines.

La Suisse restait dépendante de la France quant à la politique générale, et lui fournissait des troupes auxiliaires; mais, du moins, elle s'administrait elle-même (fin janvier 1803).

Pendant que Bonaparte agissait, on discutait à Londres. Le discours de la couronne, à l'ouverture du Parlement (23 novembre 1802), tout en proposant des armements, parlait encore de l'espoir de conserver la

paix. Le parti de Pitt se déchaîna contre la faiblesse du ministère. Le grand orateur de l'ancienne opposition, Fox, qui avait récemment voyagé en France et reçu un brillant accueil du Premier Consul, vint au secours des ministres en montrant que ce qui s'était passé depuis le traité d'Amiens était à prévoir au moment de ce traité, et qu'il n'y avait là rien qui obligeât l'Angleterre à la guerre.

L'opinion publique, en Angleterre, quoique inquiète, n'était pas encore décidée à rouvrir les hostilités. Le ministère fit de nouveaux efforts pour maintenir la paix, et Bonaparte s'y prêta. Il n'avait point d'intérêt à la guerre immédiate. On s'envoya, de part et d'autre, des ambassadeurs qui furent bien reçus des deux côtés. La confiance commença de renaître dans les deux pays.

Le point noir qu'il y avait à l'horizon, c'était Malte. Les Anglais, qui avaient promis d'évacuer cette île, ne l'évacuaient pas. Leurs retards avaient eu jusque-là des excuses. Il avait été convenu, par le traité d'Amiens, que l'ordre des chevaliers de Malte serait reconstitué et remis en possession de l'île, avec la garantie des puissances européennes. Notre ministre des affaires étrangères, Talleyrand, habile, mais négligent, ne pressa pas, comme il l'aurait dû, les puissances d'accorder leur garantie. La Russie et la Prusse, qui ne s'en souciaient point, avaient donc traîné l'affaire en longueur. Elles venaient, toutefois, de consentir enfin à se rendre garantes, et l'Angleterre n'avait plus de prétexte pour refuser l'évacuation.

Bonaparte lui en fournit un, avec une maladresse étrange, s'il ne voulait point la guerre. Il fit publier, le 9 pluviose an XI (30 janvier 1803), dans son *Moniteur*, un rapport envoyé par un officier qu'il avait chargé d'une mission en Egypte et en Syrie, le colonel Sébastiani. Les troupes anglaises qui avaient aidé les Turcs à nous reprendre l'Égypte n'avaient pas encore évacué ce pays, ainsi que le traité d'Amiens les y obligeait; mais l'évacuation était ordonnée et s'effectua peu après. Le rapport de Sébastiani, très-agressif contre les Anglais, semblait la préface d'une nouvelle expédition française en Egypte.

Ce ne fut qu'un cri dans toute l'Angleterre. Le ministère Addington, qui n'avait pas eu réellement jusqu'alors la pensée de manquer à ses engagements quant à Malte, refusa d'abandonner cette île avant d'avoir satisfaction d'une publication offensante pour l'Angleterre et d'avoir des garanties quant aux vues du Premier Consul sur l'Égypte.

On était au pied du mur. Bonaparte changea brusquement d'attitude : il manda aux Tuileries l'ambassadeur d'Angleterre, lord Whitworth, et lui fit une proposition nouvelle et extraordinaire. — « Vous me harcelez sans cesse, dit-il. Voulez-vous la paix? il faut évacuer Malte. Voulez-vous la guerre? nous la ferons jusqu'à la ruine de l'une des deux nations. Je réunirai 150,000 hommes sur une immense flottille et j'essaierai de descendre en Angleterre! »

Mais, en même temps, il énuméra toutes les difficultés, tous les dangers de cette entreprise, les chances de succès moindres que celles d'y périr; tout cela pour démontrer qu'il ne tenterait cette témérité que si l'Angleterre l'y contraignait. Et il conclut en disant : « Vous avez une marine qu'en dix ans d'efforts consécutifs, en y employant toutes mes ressources, je ne pourrai pas égaler; mais j'ai 500,000 hommes prêts à marcher partout où je voudrai les conduire. Si vous êtes maîtres des mers, je suis maître de la terre. Unissons-nous plutôt que de nous combattre, et nous réglerons ensemble les destinées du monde. » (29 pluviôse — 18 février.)

Était-il sincère en proposant à l'Angleterre ce partage du monde? — Ce rêve gigantesque avait pu s'emparer un moment

de son ardente imagination. Mais, avant qu'on pût savoir quelle impression aurait produite sur le gouvernement anglais la communication de cet entretien par lord Whitworth, un nouvel incident survint. Le 2 ventôse an XI (21 février 1803), l'exposé annuel de la situation de la République fut présenté au Corps législatif. Le gouvernement y tenait un langage d'une extrême hauteur. Il y disait qu'en Angleterre deux partis se disputaient le pouvoir : que l'un paraissait décidé à maintenir la paix ; que l'autre avait juré à la France une haine implacable ; « espérons la paix, mais, si le parti de la guerre l'emportait, il n'entraînerait point d'autres peuples dans des ligues nouvelles, et, le gouvernement le dit avec un juste orgueil : seule, l'Angleterre ne saurait aujourd'hui lutter contre la France. »

Bonaparte envoya en même temps une note au gouvernement anglais pour lui demander de s'expliquer définitivement sur l'évacuation de Malte.

Parler en ces termes à une courageuse et orgueilleuse nation, qu'on jugeait assez puissante pour lui proposer le partage du monde, était véritablement insensé. Le cri unanime de l'Angleterre fut : « Nous lui montrerons que nous pouvons lutter seuls contre la France ! » Le gouvernement anglais rendit bravade pour bravade et annonça au Parlement des préparatifs militaires afin de répondre à ceux de la France (8 mars).

Le Premier Consul, à cette nouvelle, fit une scène violente à lord Whitworth en présence du corps diplomatique et déclara que les Anglais ne voulaient pas évacuer Malte ; qu'ils refusaient de tenir leurs engagements (22 ventôse — 13 mars).

Bonaparte, désormais, ne pensa plus qu'à la guerre. Il expédia des aides de camp à l'empereur de Russie et au roi de Prusse, pour les disposer en faveur de ses projets. Il commença les préparatifs d'un immense armement en vue d'une descente en Angleterre ; il abandonna ses desseins de restaurer notre puissance coloniale, déjà si profondément compromis à Saint-Domingue et incompatibles avec la guerre maritime ; malgré les représentations du ministre de la marine, l'amiral Decrès, il vendit la Louisiane aux États-Unis d'Amérique pour avoir de l'argent sans être obligé de recourir à un emprunt. Cette belle colonie française, autrefois cédée par le gouvernement de Louis XV à l'Espagne, avait été recouvrée pour bien peu de temps par la République ! Le magnifique bassin du Mississipi fut ainsi réuni à la République américaine et augmenta grandement sa puissance.

Les négociations n'étaient pas encore rompues avec l'Angleterre. Notre ministre des affaires étrangères, Talleyrand, faisait tout ce qu'il pouvait pour les prolonger, et Bonaparte, qui n'était pas prêt et voulait gagner du temps, le laissait faire. L'Angleterre, par une note du 13 avril, demanda nettement à garder Malte ; puis, par un ultimatum expédié le 23 avril, elle réclama l'évacuation par la France de la Hollande et de la Suisse, et une indemnité pour le roi de Sardaigne en compensation du Piémont.

Talleyrand fit un dernier effort. Il suggéra un moyen terme : remettre Malte en dépôt dans les mains du tsar Alexandre jusqu'à la conclusion des différends entre la France et l'Angleterre. Le ministère anglais refusa.

Le Premier Consul offrit de laisser les Anglais à Malte pour un temps indéterminé, à condition que la France occuperait le golfe de Tarente dans le royaume de Naples. L'Angleterre refusa. Les ambassadeurs furent rappelés de part et d'autre.

Ainsi recommença cette guerre qui allait bientôt redevenir universelle : elle devait imposer à l'Angleterre des efforts et des sacrifices inouïs et se terminer enfin, après des succès extraordinaires pour nos armes, par

des revers non moins prodigieux et par la ruine de notre puissance.

Tous les torts avaient été d'abord du côté de Bonaparte ; mais, sur la fin, ce fut, à son tour, l'orgueil blessé de l'Angleterre qui refusa toute transaction. Quant à la liberté



Decrès.

des autres peuples, le gouvernement anglais ne s'en souciait pas plus que Bonaparte, et la guerre n'avait, d'un côté comme de l'autre, d'autre but que la conquête.

La guerre commença, des deux côtés, par des violences contraires aux droits des gens. Les Anglais enlevèrent sans déclaration de guerre nos bâtiments de commerce sur nos côtes, et le Premier Consul fit arrêter tous les Anglais âgés de plus de 18 ans et de moins de 60 qui se trouvaient en France.

La première conséquence de la guerre pour nous fut la consommation immédiate de la perte de Saint-Domingue. Les escadres anglaises vinrent coopérer avec les noirs contre les débris de notre armée, que la fièvre jaune avait continué de dévorer. Après d'opiniâtres et inutiles efforts, nos dernières places de la partie française de Saint-Domingue succombèrent les unes après les autres, et les navires qui essayèrent d'échapper avec quelques restes de nos troupes tombèrent dans les mains des Anglais, ou furent engloutis par la mer. Dans cette déraisonnable et inique entreprise de rétablir l'ancien régime colonial, avaient péri vingt généraux et trente et quelques mille soldats, c'est-à-dire une armée égale en nombre et en qualités militaires à l'armée d'Egypte, et supérieure en vertus civiques.

Un général francais, Ferrand, parvint à se maintenir dans l'ancienne partie espagnole de l'île jusqu'en 1809, époque à laquelle il fut enfin obligé de capituler devant le chef noir Christophe.

Bonaparte ne songeait plus qu'à réaliser ce qu'il avait annoncé à lord Whitworth. N'espérant pas pouvoir, avant de longues années, mettre les flottes françaises en état de disputer les mers aux flottes anglaises, il était résolu à jouer sa fortune et sa vie dans la tentative *téméraire*, comme il l'avait dit lui-même, mais non pas impossible, d'une descente en Angleterre. Son plan d'attaque fut celui-ci : faire construire, dans nos principales rivières et nos canaux, une multitude de bateaux plats, à rames et à voiles, pouvant transporter 150,000 hommes, 10,000 chevaux et 400 canons, faire descendre ces bateaux jusqu'à la mer, les faire filer le long de nos côtes et les réunir sur un des points les plus rapprochés des côtes d'Angleterre, puis se lancer, avec son armée, sur cette immense flottille, en choisissant un moment favorable, un beau temps d'été ou une brume d hiver.

Il y avait peut-être neuf chances sur dix que les vents, les flots, les flottes anglaises feraient de cette expédition un désastre; mais la dixième chance restait, et Bonaparte comptait sur sa fortune. Une fois sa résolution arrêtée, il fit tout ce que le génie humain peut faire pour en préparer l'exécution. Tandis que l'on construisait les bâtiments de transport, six corps, de 25,000 hommes chacun, qui devaient former l'armée d'Angleterre, furent distribués dans des camps à proximité de la mer depuis la Hollande jusqu'à Bayonne. L'armée française fut portée en totalité à 480,000 hommes, afin d'être en mesure de faire face à toute diversion que l'Angleterre pourrait susciter sur le continent.

Il fallait, pour les frais d'une telle opération, de grands moyens financiers. Le budget avait été augmenté de 89 millions en mars 1803. C'était bien insuffisant. On prévit qu'il faudrait au moins cent millions de plus par an. La vente de la Louisiane en fournit une partie. On avait près de 60 millions à recevoir des Etats-Unis en deux ans. L'administration provoqua un grand mouvement de dons patriotiques dans les départements et dans les villes, qui offrirent une valeur de 30 à 40 millions, soit en argent, soit en constructions navales, à répartir en deux années. Le Premier Consul recueillit là les premiers fruits du Concordat. Les évêques s'alignèrent à côté des préfets, et leurs mandements contre l'Angleterre prirent place auprès des adresses des corps administratifs. Ceux d'entre eux qui, durant l'émigration, avaient été accueillis et nourris par le gouvernement anglais, se montrèrent les plus ardents à déclamer contre lui.

Le mouvement, d'abord artificiel, gagna peu à peu les masses, qui avaient commencé par se montrer inquiètes et mécontentes du renouvellement de la guerre. A force de leur répéter que tous les torts étaient du côté de l'Angleterre, on finit par le leur faire croire.

Le Premier Consul, ne voulant pas augmenter les impôts en France, se procura le surplus des fonds nécessaires aux dépens de nos alliés et de nos protégés. L'Espagne, d'après les traités, nous devait son assistance militaire. On ne la lui demanda pas;



Godoy.

mais on lui imposa, en échange, un subside de 72 millions. Le gouvernement espagnol résistant à une si pesante exigence, le Premier Consul employa, envers le faible roi Charles IV et envers le favori de la reine, Godoy, qui était le vrai roi d'Espagne, des procédés violents et offensants qui réussirent momentanément, mais qui ne pouvaient avoir que de fâcheuses conséquences pour l'avenir. Le Portugal fut contraint à un subside de 16 millions.

Quant à la Hollande, elle fut obligée de prendre une part active à la guerre, d'entretenir sur son territoire une armée de 18,000 Français et de 16,000 Hollandais, et de nous fournir une escadre et une flottille

de transport. La République ligurienne (Gênes) dut également nous donner de l'argent, des matelots et des soldats. Le royaume d'Etrurie (Toscane) fut aussi engagé dans la guerre. La Suisse était pauvre : Bonaparte lui demanda, non pas de l'argent, mais un corps d'armée de 20,000 hommes, que la France entretiendrait. Un corps français entra dans le royaume de Naples, occupa les importantes positions du golfe de Tarente, et le roi de Naples fut forcé d'entretenir ce corps à ses frais. Un autre corps d'armée, de 30,000 hommes, s'avança dans l'Allemagne du nord, envahit le Hanovre, s'empara des domaines de l'Electeur de Hanovre, c'est-à-dire du roi Georges III d'Angleterre, et y vécut aux dépens de ce pays.

Par ces sacrifices imposés aux peuples qui nous entouraient, Bonaparte trouva moyen de ne pas augmenter sensiblement les charges de la France et de ne pas contracter d'emprunt ; mais il sema des germes de mécontentement dans toute l'Europe, et il acheva de désaffectionner nos protégés et nos alliés, qu'il exploitait si rudement.

Bonaparte, cependant, espérait encore obtenir, non pas seulement la neutralité des grandes puissances, mais l'appui de la Russie et l'alliance de la Prusse. Il essaya de nouveau de flatter l'amour-propre du tsar Alexandre, comme il l'avait fait en l'associant à sa médiation en Allemagne. Alexandre lui proposant sa médiation, il répondit en offrant au tsar d'être, non pas simplement médiateur, mais arbitre, et il se déclara prêt à de grandes concessions, à condition que les hostilités fussent immédiatement suspendues (29 prairial — 18 juin 1803). Mais Alexandre lui avait demandé de ne point toucher au royaume de Naples ni au Hanovre, ce qui n'était pas alors un fait accompli. Il répondit, quant à ces deux points, qu'il était obligé de faire tout ce qu'exigeait la guerre qu'on lui avait suscitée.

Alexandre maintint ses protestations, quant au royaume de Naples et au Hanovre, et réitéra l'offre d'une simple médiation. Bonaparte n'accepta pas, et l'on resta en froid (août 1803).

Les rapports devinrent aussi moins amicaux avec la Prusse. Elle avait vu avec inquiétude et mécontentement l'invasion du Hanovre, qui agitait toute l'Allemagne. Le roi de Prusse fit proposer de garantir la neutralité de l'Allemagne, moyennant la réduction de l'armée française du Hanovre au minimum indispensable et l'évacuation du port de Cuxhaven, que les Français avaient occupé, quoiqu'il fût une dépendance de Hambourg et non du Hanovre.

Cuxhaven était nécessaire à Bonaparte pour fermer l'Elbe aux marchandises anglaises, et Bonaparte joignait déjà au projet de descente en Angleterre le projet du « blocus continental, » par lequel il entendait fermer au commerce anglais toute l'Europe. Il refusa, et offrit la cession du Hanovre à la Prusse, si elle voulait entrer dans son alliance.

La Prusse ne désirait rien tant que l'annexion du Hanovre ; mais elle ne se décida pas à s'engager si hardiment ni si à fond dans l'alliance française contre une triple alliance possible entre l'Angleterre, l'Autriche et la Russie.

Bonaparte échoua donc dans ses négociations.

L'Angleterre, pendant ce temps, faisait pour sa défense des préparatifs aussi vastes que ceux de Bonaparte pour l'attaque. Elle avait déjà 130,000 soldats et 70,000 miliciens. Elle y ajouta une réserve de 50,000 hommes par le tirage au sort, procédé nouveau chez elle ; puis un bill du Parlement accorda au ministère le droit d'enrôler tous les hommes valides de 17 à 55 ans. Ces hommes, auxquels on donna le nom de vo-

lontaires, mais qui, en réalité, correspondaient à nos réquisitionnaires de 93, s'élevèrent, à la fin de 1803, jusqu'à 380,000 dans la Grande-Bretagne et à plus de 80,000 en Irlande. Quant à la marine, elle fut portée à 120,000 matelots. Les vaisseaux de ligne montèrent de 50 à 75, puis à plus de 100; les frégates, les corvettes, les bricks, étaient au nombre de plusieurs centaines; une multitude de chaloupes canonnières et d'avisos protégeaient les côtes ou portaient partout avec rapidité les ordres de l'amirauté. Le gouvernement avait contracté un emprunt de 300 millions, et le Parlement avait augmenté d'une somme presque égale l'*excise* (contributions indirectes) et l'*income-tax* (impôt sur le revenu).

Bonaparte n'avait pas perdu un moment. Comme à l'époque du premier projet de descente, en 1801, il avait choisi Boulogne pour point d'attaque. Il y faisait poursuivre de vastes travaux avec une fiévreuse activité. On creusa un bassin et l'on approfondit le lit de la Liane, la rivière dont l'embouchure forme le port de Boulogne, afin d'y pouvoir abriter plus de la moitié de la grande flottille; on établit d'autres abris pour plusieurs centaines de transports dans les petits ports voisins, à Ambleteuse, Wimereux et Étaples, au nord et au sud de Boulogne. On construisit trois forts : deux sur des pointes de rochers, le troisième en pleine eau, sur pilotis, pour protéger l'embouchure de la Liane et la plage. Cinq cents canons, distribués en nombreuses batteries tout le long des collines, commandaient au loin la mer et tenaient à distance les escadres ennemies. On employait aux travaux les troupes qui arrivaient successivement à Boulogne et aux environs. D'habiles dispositions furent prises pour la réunion des deux mille et quelques cents bâtiments de transport construits sur un grand nombre de points divers. Ils consistaient en chaloupes canonnières portant chacune quatre canons de gros calibre, en bateaux canonniers portant seulement deux canons moins forts, et en grands canots plus légers ne portant que deux petites pièces et destinés à jeter rapidement les hommes à terre, pendant que les grosses canonnières soutiendraient le feu des vaisseaux anglais.

Dans les premiers jours de vendémiaire an XII (fin septembre 1803), deux divisions de bâtiments de transport, parties de Dunkerque et marchant à la voile et à la rame, repoussèrent avec vigueur les attaques d'une escadre anglaise : elles gagnèrent heureusement le port de Boulogne, avec l'aide d'une troisième division sortie de ce port au-devant d'elles.

Ce début donna bon courage. D'autres groupes de transports partirent de nos ports de la Manche, depuis Saint-Malo jusqu'à Saint-Valeri-sur-Somme, filant le long de la côte et protégés par des batteries fixes, par des batteries volantes et par des détachements de cavalerie qui se relayaient de distance en distance pour interdire aux Anglais toute approche et tout abordage. D'octobre à décembre, un millier de ces bâtiments arrivèrent sains et saufs à Boulogne. Les pertes avaient été presque nulles. Les soldats et les matelots ne doutaient plus de rien, et les hommes, même les plus expérimentés, commençaient à espérer.

Le Premier Consul avait cru pouvoir agir vers le printemps de 1804. L'attaque contre l'Angleterre n'eut pas lieu au printemps. Des incidents graves détournèrent sur l'intérieur l'attention de Bonaparte.

Les deux grands adversaires, le Premier Consul et le gouvernement anglais, qui était rentré dans l'esprit de Pitt, quoique Pitt ne le dirigeât pas encore officiellement, employaient l'un contre l'autre des armes secrètes à côté de leurs armes publiques. Le gouvernement de Bonaparte était en correspondance avec les mécontents d'Irlande et s'efforçait de renouveler l'insurrection

des « Irlandais-Unis. » Le gouvernement anglais favorisait et soudoyait les complots des émigrés, qui se ravivaient alors et se concentraient dans un plan nouveau. Tandis que le prétendant « Louis XVIII » vivait assez retiré à Varsovie, se contentant d'ob-



Georges Cadoudal.

server et d'attendre, son frère, le frivole comte d'Artois, fort remuant loin du péril, était à Londres, entouré de tout ce qui restait d'hommes ardents et téméraires dans l'émigration. Quelles que fussent leurs illusions, elles n'allaient pas jusqu'à leur faire croire à la possibilité de recommencer la guerre de la Vendée. Ils en vinrent à une autre idée : ne pouvant faire en France la guerre au gouvernement du Premier Consul, ils résolurent de la faire à sa personne. Parmi eux se trouvait un homme qui avait montré autant d'intelligence que d'audace dans la guerre de partisans, le Breton Georges Cadoudal. Ce fut lui probablement qui leur inspira le projet de réunir dans Paris une troupe de gens déterminés, afin d'assaillir, sur la route de la Malmaison ou de Saint-Cloud, le Premier Consul et la petite escorte de cavalerie qui l'accompagnait d'ordinaire. Georges Cadoudal avait toujours protesté contre l'accusation d'avoir suggéré à ses agents l'entreprise de la machine infernale. Ce hardi chef de chouans se piquait d'une sorte de chevalerie ; c'était dans une espèce de combat qu'il voulait mettre à mort le Premier Consul, et il prétendait qu'un des princes, le comte d'Artois ou son jeune fils, le duc de Berri, fût à son côté dans l'affaire.

A supposer que cet étrange projet réussît, ceux qui auraient tué Bonaparte n'étaient pas maîtres de la France. Il fallait songer au lendemain. Les conspirateurs royalistes ne pouvaient se dissimuler que les républicains seraient plus forts qu'eux dans Paris, à moins qu'on ne parvînt à gagner à la cause royaliste quelques généraux illustres et quelques hommes considérables dans les grands corps de l'État. Un ancien septembriseur, appelé Méhée, qui avait été compris sur la liste de proscription, lors de la machine infernale, mais qui avait obtenu d'être seulement interné à l'île d'Oléron, s'en était échappé et s'était réfugié en Angleterre. Il suggéra aux émigrés un plan d'alliance entre les royalistes et les révolutionnaires ennemis de Bonaparte.

Ce ne fut pas, toutefois, aux restes des Jacobins que s'adressèrent les conspirateurs. Ils visèrent plus haut. Le seul général dont la gloire militaire approchât de celle de Bonaparte, Moreau, vivait alors à l'écart, mécontent, aigri, complétement brouillé avec le Premier Consul et regrettant amèrement d'avoir coopéré au 18 Brumaire. Les émigrés avaient sous la main le général Pichegru, qui s'était évadé de la Guyane et retiré en Angleterre. Ils imaginèrent de




Arrestation de Georges Cadoudal.

réconcilier Pichegru avec Moreau, puis d'attirer Moreau dans leur parti par l'intermédiaire de Pichegru.

Moreau, dans une vie très-pure, n'avait commis que deux fautes : sa participation au 18 Brumaire, et, auparavant, le retard qu'il avait mis à communiquer au Directoire les preuves de la trahison de Pichegru. Il ne s'était pas repenti de cette faute ainsi que de l'autre. C'est un vice négatif que de n'avoir pas pour le mal

> Ces haines vigoureuses
> Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Lorsque des intermédiaires adroits vinrent lui parler de Pichegru, il parut avoir oublié le crime de cet homme, pour ne se souvenir que des obligations personnelles qu'il lui avait eues, de ses services militaires et de son malheur. Il dit que, s'il le pouvait, il contribuerait volontiers à lui rouvrir l'accès de la France. Un intrigant, nommé Lajolais, amplifia, falsifia les conversations de Moreau et alla raconter aux chefs de l'émigration que Moreau était disposé à s'entendre avec Pichegru pour ramener les Bourbons.

Les émigrés crurent tout gagné. Ils firent partir Georges Cadoudal avec quelques hommes d'élite pour aller préparer le coup. Tous les points abordables de la côte étaient soigneusement gardés. Un brick anglais jeta, de nuit, Georges et ses compagnons, au pied de l'abrupte falaise de Biville, entre Dieppe et le Tréport. Des affidés lancèrent, du haut du rocher, un câble, au moyen duquel Georges et les siens se hissèrent au-

dacieusement jusqu'au sommet (3 fructidor-21 août 1803). Ils gagnèrent Paris sans encombre.

Une fois là, Georges vit bien que les circonstances n'étaient pas si favorables qu'on l'imaginait à Londres. Il resta errant ou caché plusieurs mois. Pichegru se décida enfin à venir, à son tour, par cette rude escalade de Biville, avec plusieurs des chefs de l'émigration (25 nivôse an XII — 16 janvier 1804). Il était convenu que les princes suivraient, quand ils en recevraient l'avis du marquis de Rivière, un des compagnons de voyage de Pichegru.

La police connaissait en grande partie le complot. L'ancien septembriseur Méhée était à son service. Plusieurs des agents de l'émigration avaient été arrêtés, et on les gardait en prison sans les juger, pour ne pas donner l'éveil aux autres. On commença enfin leur procès, quelques jours après le débarquement de Pichegru. L'un d'eux révéla le point de débarquement des conjurés, que Méhée ne connaissait pas. Le Premier Consul envoya sur la côte un homme de confiance, le colonel Savary, pour surveiller la falaise de Biville et mettre la main sur quiconque débarquerait. Il était décidé à épouvanter ses ennemis par un grand exemple et à faire fusiller tout Bourbon qui mettrait le pied en France. Les princes furent sans doute avertis : personne ne débarqua plus. Le comte d'Artois n'eût pas été sans doute l'homme d'une pareille aventure, mais le jeune duc de Berri fût probablement venu.

L'affaire du complot était devenue la grande préoccupation du Premier Consul. Il employait, pour en découvrir toutes les ramifications, un espionnage immense en France et à l'étranger. Fouché, qui n'était plus ministre de la police, mais qui avait le génie de la chose, s'y appliquait tout entier. L'ex-directeur du conseil de la Vendée, le négociateur du Concordat, Bernier, devenu évêque d'Orléans, espionnait maintenant, pour le service de Bonaparte, ses anciens amis les chouans. Méhée, qui avait passé de Londres en Allemagne, travaillait à tirer, des ministres anglais près des petites cours allemandes, les secrets des émigrés avec lesquels on croyait ces ministres en correspondance.

Bonaparte était irrité d'avoir manqué le prince qu'il avait fait guetter à Biville ; mais il était encore plus préoccupé d'un autre adversaire qui l'inquiétait davantage. Les lettres saisies sur certains des émissaires arrêtés lui avaient appris qu'il s'était renoué quelques rapports indirects entre Moreau et Pichegru ; il n'y avait pourtant pas de quoi poursuivre Moreau devant la justice. Bonaparte fut pris d'un désir passionné de perdre Moreau.

On était parvenu à prendre le lieutenant de Georges Cadoudal, Bouvet de Lozier. Il essaya de se tuer, n'y réussit pas et fit des aveux. Il déclara que le général Lajolais avait annoncé « au prince » (au comte d'Artois) que Moreau consentait à rétablir les Bourbons ; que Pichegru, arrivé à Paris, avait eu plusieurs entrevues avec Moreau, mais que celui-ci avait refusé d'agir pour un roi et prétendait, si le Premier Consul disparaissait, être mis à la tête du gouvernement comme dictateur. Cette résolution de Moreau avait, dit-il, fait comprendre à Georges et aux royalistes que tout était perdu.

Bonaparte convoqua aussitôt en conseil secret les consuls ses collègues et les ministres : l'arrestation de Moreau fut décidée et effectuée le lendemain. Le grand juge (ministre de la justice) Regnier sollicita Moreau de tout avouer et de venir avec lui trouver le Premier Consul. Moreau refusa tout aveu. Le grand juge fit lire, dès le 27 pluviôse (17 février), un rapport sur l'arrestation de Moreau devant le Sénat, le Corps législatif et le Tribunat. Le frère de Mo-

reau, membre du Tribunat, protesta avec indignation contre les « calomnies » dont le rapport accablait son frère et demanda qu'il fût jugé « par ses juges naturels, et non par un tribunal d'exception. » L'Assemblée garda un morne silence.

Le Premier Consul parut d'abord vouloir accorder à l'illustre accusé ces garanties de la justice ordinaire qu'avait réclamées son frère; mais il sentit que l'opinion publique ne secondait pas sa passion, qu'elle ne croyait pas Moreau complice des émigrés, comme le prétendait le grand juge, et qu'on n'obtiendrait pas une condamnation du jury. Il n'alla pas jusqu'à déférer Moreau à un conseil de guerre; il chercha un moyen terme : la loi d'exception dans laquelle Daunou avait naguère dénoncé le rétablissement de la tyrannie autorisait à suspendre le jury par voie de sénatus-consulte. On usa de cette loi, et Moreau fut envoyé devant le tribunal criminel de la Seine, jugeant sans jurés (5 ventôse — 25 février).

La machine administrative fut mise en mouvement contre Moreau, comme elle l'avait été contre l'Angleterre. Les corps de l'État vinrent exprimer leur dévouement au Premier Consul. Le Tribunat seul, si mutilé et annulé qu'il fût, conserva de la dignité. Son président exprima nettement ses doutes sur « la dénonciation » dont Moreau était l'objet. Bonaparte s'en montra fort courroucé.

Des adresses furent provoquées dans l'armée comme dans tous les corps administratifs. La plupart des chefs militaires se déchaînèrent contre Moreau en termes injurieux. Tout cela était factice et sans écho dans l'opinion.

Le 8 ventôse (28 février), le Corps législatif vota une loi qui condamnait à mort quiconque donnerait asile à Pichegru, à Georges et à leurs complices. Les barrières furent fermées. Il fut ordonné de tirer sur quiconque voudrait franchir le mur d'octroi. Une vraie terreur se répandit dans Paris.

Pichegru fut arrêté le jour même de la promulgation de cette loi; puis les deux frères Polignac, puis le marquis de Rivière. Celui qui était arrivé le premier, Georges Cadoudal, fut pris le dernier. Aussi rusé qu'intrépide, il avait déjoué cent fois la police, et aucune des personnes chez lesquelles il chercha un asile ne le livra. Le 18 ventôse (9 mars), enfin, voyant qu'on surveillait la maison où il se trouvait, il s'échappa et sauta dans un cabriolet. Des agents de police coururent après lui. Il en abattit deux à coups de pistolet; mais les passants l'enveloppèrent et l'arrêtèrent.

Deux jours auparavant, Moreau s'était décidé à écrire au Premier Consul une lettre où il lui disait toute la vérité sur ses rapports avec Pichegru et sur son refus absolu d'entrer dans la conspiration royaliste. Un des familiers de Bonaparte avait fait entendre à Moreau que cette lettre personnelle à son ancien compagnon d'armes finirait tout en ce qui le concernait.

Bonaparte envoya la lettre comme pièce au procès.

Il voulait abaisser Moreau, le perdre en tant qu'homme politique; il ne voulait pas le tuer. Il voulait autre chose contre les royalistes. Il persistait à terroriser ce parti par l'exécution d'un de ses princes. Il avait manqué celui qui devait venir d'Angleterre; mais il en avait un autre sous la main, à la frontière d'Allemagne; celui-là paierait pour tous.

Cet autre Bourbon était le petit-fils du vieux prince de Condé, le duc d'Enghien. Il s'était établi, depuis quelque temps, fort près du Rhin, à Ettenheim, dans le pays de Bade. Il vivait là, dans la Forêt-Noire, auprès d'une jeune princesse de Rohan, qu'il aimait et qu'il avait épousée en secret. Le Premier Consul avait envoyé un sous-officier de gendarmerie déguisé pour l'observer. Le rapport de cet agent indiqua que le

duc serait venu plusieurs fois à Strasbourg et que Dumouriez était avec lui.

Bonaparte décida de faire enlever le duc sur le territoire badois et de le faire con-



Regnier.

damner par un conseil de guerre. Le second consul Cambacérès, le complaisant ordinaire de Bonaparte, essaya de résister cette fois et remontra quel dangereux effet produirait au dedans et au dehors une pareille violence et une pareille transgression du droit des gens.

Bonaparte n'écouta rien. Un régiment de dragons franchit le Rhin et alla enlever dans Ettenheim le duc d'Enghien. On trouva le duc presque seul : ses papiers ne révélaient aucun rapport avec les conjurés de Paris, et ce n'était pas Dumouriez qui était avec lui, mais un certain marquis de Thumery. L'attentat contre le droit international qu'on venait de commettre n'avait donc pas la moindre excuse. Bonaparte s'était trop engagé; il ne voulut pas reculer. Le duc d'Enghien fut amené, le 29 ventôse (20 mars), à Paris et enfermé à Vincennes. Murat, commandant de la division de Paris, fut chargé, par un arrêté des consuls, de former une commission militaire pour juger le prisonnier.

Bonaparte s'était enfermé à la Malmaison afin d'éviter les sollicitations en faveur de la victime. Murat, qui avait du cœur, courut à la Malmaison et s'efforça de faire revenir le Premier Consul sur sa décision. Bonaparte le rabroua durement et lui déclara que, s'il ne voulait pas signer les ordres, ce serait lui qui les signerait de sa propre main. Il repoussa de même les supplications de sa femme, de Joséphine, en lui disant qu'elle n'entendait rien à la politique et que le rôle d'une femme était de se taire

Il avait chargé un homme tout à lui, le colonel Savary, de mener cette sinistre affaire. Il ordonna que, dans le cas où le prisonnier demanderait à le voir, on ne tînt pas compte de sa réclamation et que le jugement fût exécuté sur-le-champ.

Le duc d'Enghien fut interrogé, vers minuit, par un capitaine rapporteur de la commission militaire. Il demanda, ainsi que Bonaparte l'avait prévu, à être conduit devant lui. Il n'est pas vrai, comme Napoléon l'a raconté à Sainte-Hélène, que le duc d'Enghien lui ait alors écrit une lettre où il lui offrait de servir sous ses ordres, et que le ministre des affaires étrangères, Talleyrand, ait méchamment intercepté cette lettre. C'est là un pur mensonge inventé par Napoléon pour alléger sa responsabilité devant l'histoire.

A deux heures du matin, le prisonnier fut mené, non devant le Premier Consul, mais devant la commission militaire réunie à Vincennes. Elle était composée de colonels de la garnison de Paris et présidée par le général Hullin, cet ancien garde-française qui avait été un des vainqueurs de la Bas-

tille. L'attitude du prisonnier fut digne et fière. Il écarta en quelques mots toute participation aux menées de Dumouriez ou de Pichegru, mais reconnut, ce que tout le monde savait, qu'il avait exercé un commandement dans les corps d'émigrés.

Hullin, qui eût voulu le sauver, tâcha de lui suggérer quelques réticences, quelque engagement pour l'avenir; mais le duc déclara qu'il était prêt à recommencer. Les juges militaires le condamnèrent. Ils ne comprirent pas que ce qui eût été une sentence rigoureuse, mais légale, si le duc eût été pris en France ou sur un champ de bataille, était un meurtre, quand on l'avait enlevé frauduleusement sur un territoire étranger.

Le duc avait renouvelé sa demande de voir le Premier Consul. Les juges souhaitaient qu'on y accédât; mais Savary signifia à la commission militaire que le reste le regardait, et il fit emmener le prisonnier.

Le duc fut conduit dans les fossés du château de Vincennes. Un peloton de gendarmes, posté là par Savary, l'y attendait. On lui lut sa sentence près d'une fosse creusée d'avance. Il remit à un officier une mèche de ses cheveux, destinée à la personne qu'il avait aimée, et offrit sa poitrine aux balles.

Cet acte de barbarie à froid, qui rappelait les jours de la Terreur, moins les passions sincères et les dangers extrêmes de 93, produisit dans Paris une impression de stupeur et d'indignation; Bonaparte sentit que l'opinion se tournait contre lui, s'en irrita, et, devant le Conseil d'État, se répandit en injures contre la population parisienne. Il n'aimait point Paris, qu'il sentait, au fond, irréconciliable avec le despotisme. Il laissa plus d'une fois entrevoir le rêve de transporter à Lyon la capitale, comme au temps de la Gaule romaine.

Peu de jours après, on trouva Pichegru mort dans sa prison (16 germinal — 6 avril). Le *Moniteur* annonça qu'il s'était étranglé avec sa cravate tordue autour du cou au moyen d'un petit bâton. Les circonstances fort singulières de cette mort et la disposition où était le public parisien accréditèrent le bruit que Bonaparte avait fait étrangler Pichegru par des mameluks qu'il avait ramenés d'Égypte. Il n'est cependant pas possible d'imaginer quel intérêt le Premier Consul



Duc d'Enghien.

eût pu avoir à ce nouveau meurtre. Bonaparte n'avait pas à craindre Pichegru, qui était perdu dans l'opinion et dont la condamnation était certaine.

Il n'en était pas de même de Moreau, et la suppression du jury ne suffisait pas pour rassurer complétement Bonaparte sur l'issue du procès, qui ne s'ouvrit que le 8 prairial (28 mai). Ce fut un triste spectacle que de voir ce grand général, qui avait gagné tant de batailles pour la République, assis sur le banc des accusés parmi ces émigrés et ces chouans qui n'avaient cessé de cons-

pirer contre elle. On ne pouvait pas dire qu'il n'y eût en rien de sa faute. Il était blâmable devant la morale pour avoir consenti à renouer des relations indignes de lui, à revoir « le traître Pichegru, » comme le lui reprocha le président du tribunal; mais il était innocent devant la loi; car il fut prouvé, avec une entière évidence, qu'il avait refusé d'entrer dans le complot de Pichegru et de Georges, et qu'il leur avait ôté par là toute chance de succès. Quant à l'accusation d'aspirer à la dictature, il est certain qu'il détestait le gouvernement du Premier Consul et en eût vu volontiers le renversement; mais il est certain aussi qu'il n'avait point tramé de conspiration pour le renverser. Personne n'était moins propre que lui à ce rôle. Il plaida lui-même sa cause avec beaucoup de force et d'élévation. Sa défense consista dans un résumé fidèle de sa vie, où il se jugea lui-même sans orgueil et sans fausse modestie, comme devait le juger l'histoire. Il rappela, pour réfuter l'accusation d'ambition, le refus qu'il avait fait à Sieyès de se concerter avec lui afin d'accomplir ce que fit ensuite Bonaparte. « Je n'eus jamais, dit-il, de génie politique : je me croyais fait pour commander aux armées et non à la République. »

L'auditoire éclata en applaudissements. Les juges étaient profondément émus. Lorsqu'ils entrèrent en délibération, le juge d'instruction Thuriot, l'ancien président de la Convention au 9 thermidor, maintenant rallié à Bonaparte, dit qu'acquitter Moreau, c'était condamner le chef de l'État; qu'on pouvait être assuré que Moreau aurait sa grâce. — « Et qui nous fera grâce, à nous, si nous condamnons un innocent? » s'écria un autre juge, le savant Clavier. Sept juges, sur douze, se prononcèrent pour l'acquittement de Moreau.

Le président Hémart, dévoué à Bonaparte, refusa de clore les débats. La discussion recommença. Bonaparte, averti de ce qui se passait, fit intervenir le procureur général pour annoncer aux juges qu'on venait de découvrir de nouvelles charges contre les accusés. Hémart et Thuriot firent entendre qu'on allait réduire le gouvernement à faire un coup d'État, c'est-à-dire à ne pas reconnaître la sentence. Le juge Lecourbe, frère de l'illustre général de ce nom, résista énergiquement. Un autre magistrat proposa un moyen terme; la majorité faiblit et se résigna enfin à voter la condamnation de Moreau à deux ans de prison (21 prairial — 10 juin). Vingt des conspirateurs royalistes furent condamnés à mort.

Bonaparte fut transporté de colère de ne pouvoir, non pas faire tomber la tête de Moreau, mais l'écraser et l'humilier en le graciant. Il changea l'emprisonnement en un exil en Amérique, que Moreau n'avait pas demandé et qu'il accepta. Moreau partit pour les États-Unis; heureux s'il n'eût jamais revu l'Europe!

Quelque temps après, le juge Lecourbe, qui avait montré dans le procès de Moreau une si honorable fermeté, s'étant présenté avec ses collègues à une audience des Tuileries, Bonaparte le chassa de sa présence en le traitant de « juge prévaricateur! »

Georges Cadoudal et douze autres des conspirateurs royalistes furent exécutés le 7 messidor (26 juin). Georges avait témoigné dans le cours des débats une énergie indomptable : il la garda sur l'échafaud. Bonaparte avait fait grâce au marquis de Rivière, aux deux frères Polignac et à cinq autres. On remarqua, non sans amertume, dans son entourage militaire, qu'il avait gracié les grands seigneurs de l'ancien régime en envoyant à la mort leurs complices d'une naissance obscure.

Au moment où s'achevait ce grand procès, Bonaparte portait un autre titre que celui de Premier Consul. Une manœuvre politique, longtemps préparée par lui, venait d'aboutir. Le complot contre sa personne avait fourni le

prétexte. Le mot d'ordre donné au monde officiel fut que, puisqu'on menaçait les jours du Premier Consul, il fallait assurer la stabilité du gouvernement par l'hérédité. Bonaparte, suivant son habitude, affecta de se tenir en dehors du mouvement, dirigé, cette fois, par l'ex-jacobin Fouché. Celui-ci avait été relégué au Sénat, dans une demi-disgrâce, pour avoir fait quelque opposition aux tendances du Premier Consul en faveur des hommes de l'ancien régime. Il avait relevé son crédit par son rôle très-actif dans l'affaire du complot des émigrés. Maintenant, il poussait à outrance au rétablissement de la monarchie sur la tête de Bonaparte, et il entraînait avec lui une partie des anciens terroristes. En tuant le duc d'Enghien, Bonaparte avait donné un gage à ceux qui avaient tué Louis XVI et lié volontairement sa cause à la leur; il se rattachait par là ceux des révolutionnaires qui se gouvernaient par des passions et des intérêts et non par des principes. Une partie des hommes qui avaient été les plus violents se trouvaient ainsi d'accord avec ceux qui ne cherchent que la sécurité à tout prix pour faire du Premier Consul un monarque héréditaire, qui empêchât à la fois le retour de « l'anarchie » et le retour des anciens rois.

Des adresses furent provoquées dans les colléges électoraux, dans les conseils municipaux, dans les corps militaires. Les premières furent présentées au Premier Consul dès le 4 germinal (25 mars), quatre jours après la mort du duc d'Enghien. On y demandait que le pouvoir fût perpétué dans les mains du Premier Consul et de sa famille.

Il fallait maintenant mettre en mouvement le Sénat, qui se laissait habituellement conduire par Cambacérès. Cambacérès résista, ainsi qu'il l'avait fait dans l'affaire du duc d'Enghien : c'était un homme sans caractère, mais de beaucoup de jugement et de pénétration. Il remontra au Premier Consul qu'un changement de titre lui créerait de nouvelles difficultés et de nouveaux dangers, sans rien ajouter à son pouvoir, qui n'avait, en réalité, aucunes bornes; qu'il était habile et prudent de garder le nom de la République, après avoir supprimé la chose.

Bonaparte avait son parti pris. La vanité et l'imagination l'emportaient chez lui sur les intérêts positifs. Cambacérès, en le quittant, dit au troisième Consul, Lebrun : « C'en est fait, la monarchie est rétablie; mais j'ai le pressentiment que ce qu'on édifie ne sera pas durable. Nous avons fait la guerre à l'Europe pour lui donner des Républiques filles de la République française; nous la ferons maintenant pour lui donner des monarques fils ou frères du nôtre, et la France épuisée finira par succomber dans ces folles entreprises. »

Cambacérès, toutefois, n'était pas homme à faire une opposition active, et Sieyès ne se mêlait plus de rien. Le Sénat, bien qu'inquiet au fond, se laissa entraîner par les meneurs. On persuada aux uns qu'il fallait que le Sénat se hâtât de déférer la couronne au Premier Consul, afin que l'armée ne prît pas les devants. D'autres n'eurent en vue que de se faire donner des charges de cour dans la monarchie nouvelle ou des sénatoreries. Le Premier Consul avait créé sous ce titre un certain nombre de riches dotations avec de somptueuses résidences dans les départements, et se réservait de les distribuer aux sénateurs qui le serviraient le mieux.

Cependant, quand on lut le projet d'adresse, où l'on indiquait le rétablissement de l'hérédité, une partie du sénat fit entendre un léger murmure. La très-grande majorité vota le projet.

Bonaparte répondit au Sénat qu'il avait besoin de délibérer mûrement avant de faire une réponse définitive (6 germinal — 27 mars).

Fouché et les autres meneurs avaient été un peu vite. Bonaparte ne voulait pas faire ce pas décisif jusqu'à ce qu'il fût plus complétement assuré de l'armée, où il y avait encore bien des républicains, et jusqu'à ce qu'il fût certain d'être reconnu comme monarque héréditaire par les puissances, du moins par l'Autriche et la Prusse. Il était maintenant fort mal avec la Russie.

L'enlèvement du duc d'Enghien sur un territoire allemand et son exécution avaient produit un effet terrible en Europe et soulevé partout l'opinion contre le Premier Consul. Les États allemands, trop voisins de la France, avaient gardé le silence, mais la Russie avait éclaté. Le tsar Alexandre avait fait prendre le deuil à sa cour et envoyé une double protestation à la Diète germanique et au gouvernement français contre la violation du territoire badois.

A la protestation du tsar contre la mort du duc d'Enghien, le Premier Consul répondit en rappelant le meurtre du père d'Alexandre. La note du gouvernement français récriminait contre les mauvais procédés de la Russie, et déclarait que, si l'on voulait la guerre, il n'y avait qu'à le dire franchement; que le Premier Consul ne la désirait pas, mais ne la craignait pas. Quant à l'affaire du duc d'Enghien, on avait usé du droit de légitime défense : « la plainte que la Russie élève aujourd'hui conduit à demander si, lorsque l'Angleterre médita l'assassinat de Paul I^er^, on eût eu connaissance que les auteurs du complot se trouvaient à une lieue des frontières, on n'eût pas été empressé de les faire saisir. »

Cette allusion ironique à l'impunité dont jouissaient les assassins du tsar Paul était pour Alexandre un sanglant outrage. C'était là le pendant du défi de Bonaparte à la nation anglaise. Il y avait là une nouvelle preuve que cet homme, avec un si prodigieux génie militaire et administratif, n'avait pas un vrai génie politique. Les grands politiques sont maîtres d'eux-mêmes et ne compromettent pas leurs desseins ni leur destinée pour le vain plaisir d'un sarcasme ou d'une bravade.

Les rapports furent rompus entre les deux gouvernements, sans qu'on allât jusqu'aux hostilités.

La note du tsar à la Diète germanique n'aboutit pas. Les États allemands n'osèrent y donner suite.

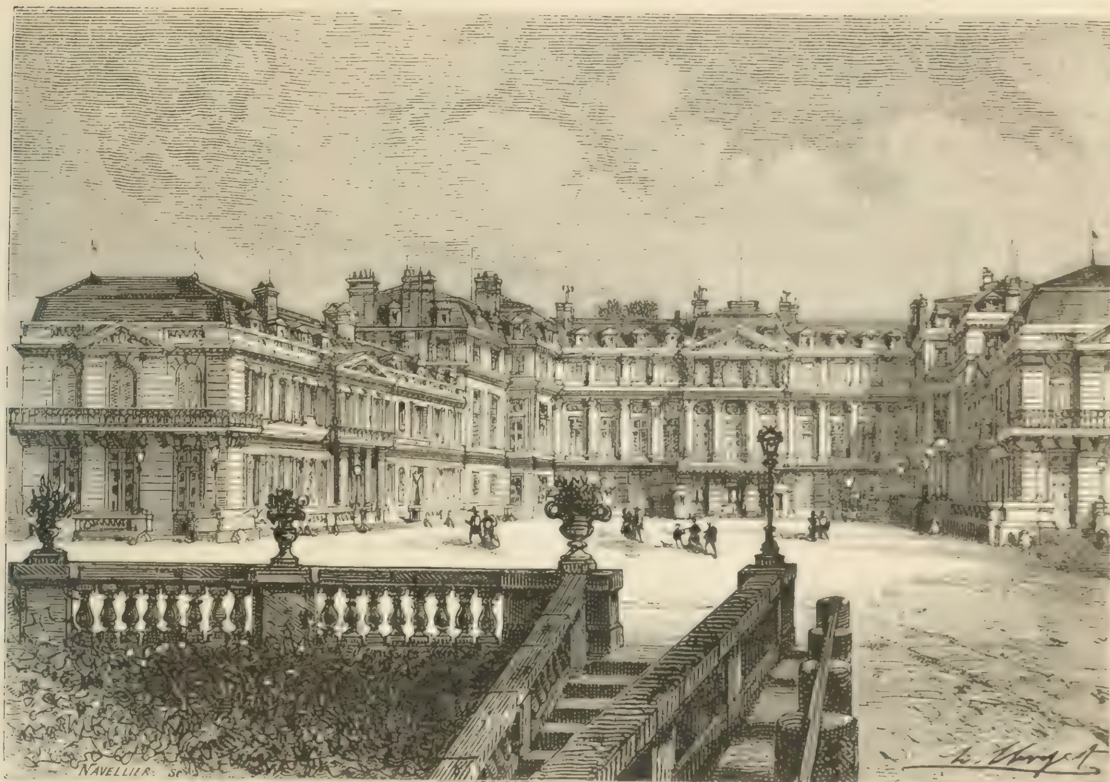
La Prusse joua jeu double. Son gouvernement, dont le Premier Consul n'avait pas su s'assurer l'appui, se rapprochait de la Russie et conclut bientôt avec Alexandre un traité secret d'alliance défensive pour le cas où Bonaparte commettrait de nouveaux empiétements en Allemagne (24 mai). Pendant ce temps, le roi de Prusse continuait d'assurer le Premier Consul de ses intentions pacifiques, et, dès les premières ouvertures de l'ambassadeur français, se hâtait d'assurer qu'il reconnaîtrait la transformation du consulat en monarchie héréditaire.

Quant à l'Autriche, à qui il eût essentiellement appartenu de réclamer contre la violation du territoire de l'Empire allemand, puisque son souverain était empereur d'Allemagne, elle n'avait rien dit sur l'enlèvement du duc d'Enghien. Elle était tout occupée à une foule de petites usurpations dans l'Allemagne du sud et se souciait peu du reste, profitant de son mieux de l'anarchie qui régnait dans l'Empire allemand.

Comme elle prévoyait que son souverain pourrait bien, un jour ou l'autre, perdre le titre d'empereur d'Allemagne, elle promit de reconnaître la nouvelle monarchie française, à condition que Bonaparte s'engageât à reconnaître au chef de la monarchie autrichienne le titre d'empereur d'Autriche.

Bonaparte se jugea en mesure d'en finir.

Il était loin de rencontrer une adhésion unanime autour de lui. Le Conseil d'État lui-même était, au fond, défavorable au




Château de Saint-Cloud.

changement projeté. Les anciens conventionnels Berlier, Treilhard, d'autres encore, même Boulay de la Meurthe, l'apologiste du 18 fructidor et du 18 brumaire, parlèrent dans le conseil contre l'hérédité.

Le sentiment personnel de Bonaparte n'était pas pour l'hérédité pure et simple à la façon de l'ancienne monarchie. Il entendait garder le droit qu'il s'était fait attribuer, comme consul à vie, de choisir son successeur, et, ne comptant plus avoir d'enfants de Joséphine, après avoir songé au divorce, il voulait maintenant adopter le fils de son jeune frère Louis et de la fille de sa femme, Hortense de Beauharnais.

Il y eut, à ce sujet, des scènes étranges dans la famille Bonaparte. Louis Bonaparte, au lieu d'accueillir ce projet, protesta avec colère. L'attachement singulier que le Premier Consul manifestait pour l'enfant de Louis et d'Hortense renouvelait les bruits qui avaient été fort répandus sur une liaison coupable entre le Premier Consul et la fille de sa femme. Le jeune Louis Bonaparte avait été en quelque sorte forcé par son frère d'épouser la fille de Joséphine, et ce mariage était très-malheureux.

Le frère aîné du Premier Consul, Joseph Bonaparte, se joignit à Louis pour repousser avec exaspération le projet d'adoption qui écartait du trône lui et ses enfants. Cette famille se disputait d'avance la France comme une proie.

Le Premier Consul, devant cette révolte des siens, modifia son plan sans y renoncer et promit à Joseph et à Louis de les faire

entrer dans la ligne de succession, en écartant les deux autres frères, Lucien et Jérôme, dont il était mécontent. Dans un conseil privé tenu le 3 floréal (23 avril) entre les principaux personnages du gouvernement, la question de la monarchie héréditaire fut résolue. On décida que le Premier Consul prendrait le titre d'empereur. Il n'en eût point accepté d'autre; il ne voulait pas du titre de roi, qui eût rappelé l'ancienne France; il ne voulait que ce qui rappelait l'Empire romain. On arrêta qu'il serait sacré et couronné, comme l'avaient été les empereurs des Francs avant les rois de France.

Il n'y avait plus maintenant qu'à faire intervenir les grands corps de l'État, pour qu'ils eussent l'air de décider ce qui était décidé d'avance.

Ce même jour, afin qu'il y eût une apparence de discussion publique, une motion fut présentée au Tribunat pour l'établissement de l'Empire héréditaire en faveur de Napoléon Bonaparte et de sa famille.

Le surlendemain, le Premier Consul envoya au Sénat sa réponse officielle à l'adresse du 6 germinal : « Vous avez jugé, disait-il aux sénateurs, l'hérédité de la suprême magistrature nécessaire pour mettre le peuple français à l'abri des complots de nos ennemis et des agitations qui naîtraient d'ambitions rivales. Plusieurs de nos institutions vous ont en même temps paru devoir être perfectionnées pour assurer sans retour le triomphe de l'égalité et de la liberté publique..... Je vous invite donc à me faire connaître votre pensée tout entière..... Je désire que nous puissions dire au peuple français, le 14 juillet de cette année : — Il y a quinze ans, par un mouvement spontané, vous courûtes aux armes; vous acquîtes la liberté, l'égalité, la gloire. Aujourd'hui, ces premiers biens des nations sont assurés à vous et à vos enfants. »

De même que son frère Lucien avait naguère prétendu montrer, dans le 18 brumaire, le renouvellement du serment du Jeu de Paume, le Premier Consul associait maintenant l'établissement de la monarchie impériale au souvenir de la prise de la Bastille et se présentait comme la Révolution couronnée, lui qui étouffait l'esprit et abolissait les libres institutions de la Révolution.

Ces mensonges audacieux trompèrent les masses populaires; elles prirent pour la continuation de la Révolution ce qui en était la destruction. Cette illusion, bientôt fortifiée par de prodigieuses victoires, n'est pas encore entièrement dissipée après tant d'années et tant de malheurs.

Tandis que le Sénat préparait sa proposition définitive, un ex-révolutionnaire, le tribun Curée, soutenait devant le Tribunat la motion qu'il avait présentée pour le rétablissement de la monarchie héréditaire. Une foule d'orateurs s'inscrivirent pour, parmi lesquels plusieurs de ceux qui avaient fait d'abord quelque opposition. Un seul parla contre; mais c'était Carnot. Ce fut là sa justification d'avoir accepté de siéger au Tribunat. Il présenta, dans un discours calme et digne, une belle défense de la République. Il montra qu'entre l'exemple de l'Amérique et le retour à l'Empire romain, ce n'était pas celui-ci qu'il fallait choisir. Il eut peu de peine à établir que la création de l'Empire serait tout le contraire d'une garantie de paix.

Le Tribunat émit, à une grande majorité, le vœu que Napoléon Bonaparte fût nommé empereur avec hérédité dans sa famille; que les droits du peuple fussent en même temps conservés dans leur intégrité. (13 floréal — 3 mai.)

Le Sénat accueillit le vœu du Tribunat. — « Comme vous, citoyens tribuns, dit le président, nous voulons élever une nouvelle dynastie. Comme vous, nous voulons que l'égalité, la liberté, les lumières, ne puissent plus rétrograder. »

Ce président du Sénat était un ancien membre du Directoire, François de Neufchâteau ; il cherchait à se faire illusion et à la faire aux autres.

Le Sénat proposa au Premier Consul les bases d'un nouveau sénatus-consulte organique. Le Sénat, prenant au sérieux les paroles de son président, avait voulu d'abord réclamer quelques garanties comme prix de son concours : il prétendait obtenir le *veto* sur les lois ou les actes contraires à l'esprit des institutions, et avoir la charge de veiller sur la liberté de la presse et la liberté individuelle. Bonaparte s'indigna d'une telle hardiesse et déclara qu'il ne souffrirait pas que le Sénat s'attribuât un pouvoir aussi « monstrueux. »

Le Sénat se soumit, et le sénatus-consulte, rédigé par une commission de sénateurs, auxquels s'adjoignirent les trois consuls et les ministres, fut tout ce que voulait le Premier Consul. La dignité impériale était déférée à Napoléon Bonaparte et à ses descendants naturels ou adoptifs. A défaut d'héritiers naturels ou adoptifs, elle était dévolue à ses frères Joseph et Louis. Lucien et Jérôme étaient exclus pour avoir contracté des mariages contre le gré de Napoléon. Une liste civile de 25 millions (qui en vaudraient aujourd'hui au moins 50) était attribuée à l'empereur, avec la jouissance des anciens palais royaux et des anciens domaines de la couronne. Les « princes français » (membres de la famille impériale) avaient en outre une dotation d'un million chacun. Le nouveau trône fut entouré de grands dignitaires affublés de titres pompeux et somptueusement rétribués. Il y eut un grand électeur, qui fut « le prince » Joseph Bonaparte ; un archi-chancelier d'Empire, qui fut Cambacérès, dont on fit tomber par là l'opposition à l'Empire ; un archi-chancelier d'Etat, un archi-trésorier, un connétable (« le prince » Louis Bonaparte), un grand-amiral. A côté de ces grandes charges politiques et militaires reparaissaient des charges de cour à la façon de l'ancien régime : un grand-aumônier, un grand-chambellan, un grand-veneur (directeur des chasses impériales), un grand-écuyer, un grand-maître des cérémonies, un grand-maréchal du palais. Une seule création sérieuse figurait à côté de ces personnages de théâtre : c'étaient les seize maréchaux d'Empire, qui renouvelaient les anciens maréchaux de France et qui formaient autour de l'empereur une nouvelle aristocratie militaire. Presque tout ce qui restait des grands généraux de la République prit place dans ce groupe éclatant, dont la gloire servait à couvrir le ridicule de tout le reste.

Quant aux fameuses institutions qui devaient, suivant les paroles de Napoléon, assurer « le triomphe de l'égalité et de la liberté publique, » elles se bornèrent à quelques modifications insignifiantes dans la réglementation des corps de l'État et à la formation, dans le Sénat, de deux commissions chargées de veiller à la liberté individuelle et à la liberté de la presse. Comme correctif à cette seconde attribution, il était entendu que les journaux restaient sous l'autorité de la police et que le Sénat ne pouvait intervenir qu'en faveur des livres, ce qu'il ne fit guère. Quant à la liberté individuelle, on ne faisait que réglementer la faculté qu'avait le Sénat, depuis l'établissement du consulat à vie, de décider si le gouvernement pouvait détenir sans jugement les personnes arrêtées sous accusation de complot contre la sûreté de l'Etat. En fait, les arrestations arbitraires de l'ancien régime (lettres de cachet) étaient pleinement rétablies : Napoléon célébrait la prise de la Bastille, mais il rétablissait sans bruit vingt bastilles pour une. Le Sénat n'était pas de force à user sérieusement de la prérogative qu'on lui accordait.

Le sénatus-consulte fut présenté au Con-

seil d'État, qui en écouta la lecture dans un profond silence. Les hommes éclairés qui composaient ce corps pressentaient les périls de l'avenir; ils sentirent leur opposition



Louis Bonaparte.

inutile et se turent. Le sénatus-consulte fut renvoyé au Sénat, qui le vota à l'unanimité moins trois voix : ces trois voix furent, à ce qu'on croit, celles de Grégoire, de Garat et de Lanjuinais. (28 floréal — 18 mai.)

Les sénateurs coururent à Saint-Cloud, et le ci-devant second consul, devenu archichancelier, Cambacérès, porta la parole; il avait accepté d'être l'interprête de la résolution qu'il avait tenté d'empêcher. Il se fit pardonner son opposition par l'excès de ses flatteries; il alla, dans sa harangue, jusqu'à falsifier l'histoire toute récente : en présence du vainqueur de Zurich et du vainqueur d'Alkmaër, de Masséna et de Brune, il osa bien affirmer qu'au moment où « la Providence avait inspiré au peuple français de se jeter dans les bras de Napoléon, » nos armées étaient vaincues et que Napoléon avait rappelé la victoire sous nos drapeaux.

Lorsque le Sénat proclama Napoléon Bonaparte empereur des Français, les applaudissements, au rapport d'un témoin oculaire, le conseiller d'État Miot, furent « faibles et peu marqués. » Le nouvel empereur répondit, avec cette brièveté solennelle qu'il affectionnait dans les grandes occasions : « J'accepte le titre que vous croyez utile à la gloire de la nation. — Je soumets à la sanction du peuple la loi de l'hérédité... Mon esprit ne serait plus avec ma postérité le jour où elle cesserait de mériter l'amour et la confiance de la grande nation! »

Il n'y eut point, le soir, dans Paris, d'illuminations ni de démonstrations d'aucune sorte. « On paraissait, dit Miot, ne prendre aucun intérêt à ce qui s'était passé. » L'armée elle-même, contrairement aux bruits qu'on avait fait courir, n'avait été nullement disposée à proclamer l'Empire. Elle était affectionnée au général Bonaparte, à cause de ses grands succès militaires; mais le vieux titre d'empereur, qu'on empruntait à l'histoire romaine, ne disait rien à son imagination. Ce titre ne devint populaire qu'après les nouvelles victoires de Napoléon.

Le *Moniteur* annonça le rétablissement des titres de « monseigneur » et « d'altesse » pour les princes et les grands dignitaires, et « d'excellence » pour les ministres. La dénomination de « citoyen » fut supprimée et celle de « monsieur » rétablie. L'emblème de la République, la figure d'une femme debout, appuyée sur une pique surmontée du bonnet de la liberté, disparut. On avait proposé, comme emblème national, le coq, que l'on croyait, à tort, avoir été l'insigne des Gaulois (leur emblème national était le sanglier). L'empereur choisit l'aigle romaine.

La République, depuis quatre ans, n'était plus qu'un vain mot : le mot disparaît après la chose. L'homme qui dit maintenant, comme autrefois Louis XIV : « L'État, c'est



Cambacérès

moi ! » et qui se substitue à la France, va-t-il enfin s'arrêter et lui donner le repos ? A-t-il atteint son but final ? — Non ! Une ambition de cette nature ne peut jamais être assouvie. « Empereur des Français » ne saurait être pour lui un titre définitif. La France même, redevenue la grande Gaule jusqu'au Rhin et aux Alpes, ne lui suffit pas. Toujours tourné vers le passé, ce qu'il veut, c'est ressusciter l'Empire romain, l'Empire d'Occident, et, s'il avait l'Occident, il voudrait l'Orient. Il parle toujours de 89 ; en réalité, il ne veut garder de 89 que l'abolition de ce qui restait naguère du moyen âge et que ce qui peut s'adapter au retour de l'Empire romain.

La paix n'était pas facile à la République française avec les monarchies européennes ; mais elle était possible, si la France se montrait ferme et modérée tout à la fois et renonçait à la propagande armée. Avec l'Empire, la paix est impossible. La nouvelle dynastie va viser à balayer et à remplacer les anciennes, et s'attaquera aux nationalités aussi bien qu'aux familles qui gouvernent les nations ; elle provoquera nécessairement la coalition, non plus seulement des rois, mais des peuples, et attirera sur la France une catastrophe inévitable. Napoléon ne peut que retarder, par les prodiges de son génie militaire, les conséquences de ses égarements politiques.

Note. — Des travaux récemment publiés appellent un nouvel examen sur le caractère et sur les actes d'un personnage de la Révolution, Pache, ministre de la guerre en 92 et maire de Paris en 93. Nous le constatons [illegible] comme réserve sur ce qui regarde particulièrement son administration de la guerre.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

# TABLE DES SOMMAIRES

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.





